VILLE DE PARIS

©Marc Verhille/Mairie de Paris

Jeudi 7 novembre 2019

BULLETIN OFFICIEL DE LA VILLE DE PARIS

DÉBATS

Séance des mardi 1er, mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4

OCTOBRE 2019

Table des matières

Ouverture de la séance. 3

Hommage à Jacques Chirac. 3

Suspension et reprise de la séance. 28

Hommage à Roger Fichtenberg. 28

Adoption de comptes rendus. 31

2019 DASCO 108 - Communication sur la rentrée des enfants, des jeunes et des familles parisiennes. 31

Vœu déposé par le GEP relatif à la labellisation environnementale des établissements scolaires parisiens. 31

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au recueil d'informations religieuses par les écoles et collèges privés sous contrats. 31

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles. 31

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la pénurie d'enseignants dans les établissements des premier et second degrés. 31

Vœu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif à l'accueil des élèves en situation de handicap. 31

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap. 31

Vœu déposé par les groupes PCF-FG, "Génération.s" et GEP relatif au soutien de l'association "Droit à l'Ecole". 31

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au départ des familles de Paris et à la fermeture des écoles. 31

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au recrutement des personnels chargés d'assurer la surveillance des traversées piétonnes dans les écoles. 32

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'isolation thermique de l'école élémentaire Louis de Funès. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la diminution du nombre d'élèves. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la mise à disposition de salles par les mairies pour l'organisation d'anniversaires. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'ouverture des bibliothèques le dimanche pour les familles. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un Programme d'activités Vacances pour les élèves parisiens. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au service public parisien de restauration scolaire. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création d'un service d'accueil tout-en-un après l'école. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'expérimentation du sport les après-midis. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux travaux effectués durant l'été 2019. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un audit des établissements d'enseignement scolaire du 16e. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la lutte contre la pollution de l'air. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au déploiement des boîtes à livres et ludothèques mobiles dans les parcs et jardins. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'organisation de brocante des familles et à la création de ressourceries-recycleries. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au cadre de vie scolaire des élèves parisiens. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au dispositif de collecte et de traitement des couches usagées. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création de places en crèches. 32

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'éveil musical pendant les 1.000 premiers jours de l'enfant. 32

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un guichet "Paris Services Familles". 32

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la révision des rythmes scolaires. 32

2019 DASCO 81 - Divers collèges. - Dotations (1.400.000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs. 32

2019 DASCO 82 - DAC - Subventions (266.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir. 32

2019 DASCO 83 - Subvention (73.120 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec le Mémorial de la Shoah pour un parcours d'histoire et de mémoire. 33

2019 DASCO 85 - Lycées municipaux. - Subventions (67.050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs. 33

2019 DASCO 93 - Collèges publics. - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020. 33

2019 DASCO 94 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (347.165

euros), subvention d'équipement (8.000 euros) et subventions pour travaux (34.006 euros). 33

2019 DASCO 95 - Lycées municipaux. - Subventions (66.000 euros)..... 33

2019 DASCO 96 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10.466.805 euros)..... 33

2019 DASCO 97 - Collèges imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2.717.564 euros)..... 33

2019 DASCO 98 - Lycées municipaux. - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542.582 euros). 33

2019 DASCO 99 - Collèges publics parisiens. - Subventions (549.151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges. 33

2019 DASCO 100 - Cours municipaux d'adultes. - Demandes de mesures gracieuses suite à annulation de cours dont la responsabilité incombe à l'administration. - Règlement intérieur. 33

2019 DASCO 105 - Hôtel de Fourcy, 8, place des Vosges (4e). - Désaffectation de son usage scolaire à compter du 31 août 2020..... 33

2019 DASCO 107 - DDCT - Engagement de la Ville de Paris dans le programme des "Cités éducatives"..... 33

2019 DFPE 5 - Renforcer les activités ludiques et intergénérationnelles. - Stratégie de déploiement des activités ludiques dans l'espace public. - Subvention (33.000 euros) à quatre associations. 33

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au projet de ludothèque dans le 15e. 33

2019 DFPE 6 - Concilier vie familiale et vie professionnelle / Parrainage de proximité. - Subventions (45.000 euros) et 1 avenant et 1 convention à 2 associations pour leurs actions dans les 13e, 18e, 19e et 20e. 33

2019 DFPE 35 - Subventions (4.618.937 euros), prorogation avenants n° 1, avenants n° 2, n° 3 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association "Crescendo" (11e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance. 33

2019 DFPE 47 - Subvention (103.891 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association "Les Ateliers pour les Petits" (18e) pour la halte-garderie "Les Ateliers pour les Petits" (18e). 33

2019 DFPE 48 - Subvention (250.607 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association "Centre d'Actions Locales du 18e" (18e) pour la halte-garderie "La Toupie" (18e). 33

2019 DFPE 49 - Subventions (297.110 euros) prorogations et avenants n° 3 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance. 33

2019 DFPE 50 - Subvention (61.899 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association "La Nouvelle Etoile des Enfants de France" (5e) pour la crèche collective A "Petits Pas" (19e). 33

2019 DFPE 51 - Subvention (82.154 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association "Plaisir d'Enfance" (19e) pour la structure multi-accueil "Le Nid des Tout Petits" (19e)..... 34

2019 DFPE 52 - Subventions (6.313.304 euros), prorogation, conventions et avenants à l'association "ABC Puériculture" (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance. 34

2019 DFPE 60 - Subventions (9.101.109 euros), prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance..... 34

2019 DFPE 64 - Subvention (34.114 euros) et avenant n° 3 avec l'association "Halte-Garderie de l'Annonciation" pour la halte-garderie (16e). 34

2019 DFPE 82 - Subvention (1.255.624 euros), prorogation et avenants avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance..... 34

2019 DFPE 83 - Subvention (2.802.094 euros), prorogation et avenants n° 2 et 3 avec l'association "La Maison des Bout'Chou" (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance..... 34

2019 DFPE 98 - Subventions (3.583.705 euros), prorogation, conventions et avenants 2 et 3 à l'association "La Maison Kangourou" (L.M.K.) dans le 10e pour 16 établissements d'accueil de la petite enfance..... 34

2019 DFPE 126 - Subvention (142.813 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs pour la structure multi-accueil 6/10, rue Guillaume (11e). 34

2019 DFPE 128 - Subvention (77.592 euros) et avenant n° 3 à l'association "Halte-garderie du Grand Pavois" (15e) pour la halte-garderie (15e). 34

2019 DFPE 150 - Subvention (198.068 euros) et convention avec la Fondation de Rothschild pour son établissement d'accueil de la petite enfance 13-17, rue de Lamblardie (12e)..... 34

2019 DFPE 163 - Subvention (600.000 euros) et convention avec l'association "Léo Lagrange Nord - Ile-de-France", pour la création d'un multi-accueil au 88, boulevard Ney (18e). 34

2019 DFPE 167 - Subvention (110.599 euros) et prorogation avenant n° 3 avec l'association "AGF de Paris 12" pour la halte-garderie "Croque-Nuage" (12e). 34

2019 DFPE 170 - Subvention (438.869 euros), prorogation et avenants n° 3 avec l'association "Estrelia" (19e) pour ses trois établissements de la petite enfance..... 34

2019 DFPE 172 - Subvention (74.563 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association "Pirouett'" (13e) pour la crèche parentale "Pirouett'"..... 34

2019 DFPE 176 - Subvention (621.765 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association "GOSB" (20e) pour ses trois établissements de la petite enfance..... 34

2019 DFPE 177 - Subvention (653.246 euros), prorogation et avenants n° 1 avec l'association "ESPEREM" (6e) pour ses quatre établissements de la petite enfance..... 34

2019 DFPE 205 - Subventions de fonctionnement (129.895 euros), et convention à l'association "Union Départementale des Associations Familiales de Paris" - U.D.A.F (9e) pour son établissement multi-accueil "Level". 34

2019 DFPE 211 - Subvention (33.394 euros) et convention avec l'association "La Maison Kangourou" (10e) pour la création d'un multi accueil au 43-45, rue de Charonne (11e)..... 34

2019 DFPE 203 - Logement de fonction rattaché à la crèche collective 58, rue Mstislav Rostropovitch (17e). - Convention de gestion avec "Immobilière 3F".....35

2019 DFPE 207 - CC 18, rue de la Tour d'Auvergne (9e). - Convention avec Le Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris - Psychiatrie & Neurosciences relative à la prise en charge de travaux. 35

2019 DFPE 208 - Création de trois équipements de petite enfance. - Avenants aux conventions de subventionnement (1.949.600 euros au total) conclues avec la Caisse d'allocations familiales de Paris. 35

2019 DFPE 212 - Création d'un équipement de petite enfance 45, rue des Meuniers (12). - Demande de subvention (924.000 euros maximum) avec convention à la Caisse d'allocations familiales de Paris. 35

2019 DFPE 214 - Restructuration du jardin d'enfants 28, rue Hélène Jakubowicz (20e). - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat. 35

2019 DFPE 216 - Création d'un équipement de petite enfance 14/16, rue du Capitaine Marchal. - Demande de subvention (777.600 euros maximum) avec convention à la Caisse d'allocations familiales de Paris. 35

2019 DFPE 217 - Mise à disposition d'emprises dépendant de la crèche 15, rue Bardinet (14e). - Convention d'occupation du domaine public avec la société "CDC Habitat Social". 35

Compte rendu de la 3e Commission. 71

2019 DFA 90 - Prise de participation de la S.E.M. "IDF Energies" au capital de la S.A.S. "Equimeth" et au capital de la S.A.S. "Les Gabots".....72

2019 DLH 36 - Subvention pour l'installation et l'exploitation, par la S.A.S. "Enercitif", de centrales photovoltaïques sur des toitures de Paris Habitat, Elogie-SIEMP et la R.I.V.P. 73

2019 DPE 46 - Protocole d'accord entre la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, en vue d'aboutir à une fourniture d'eau en gros.....73

2019 DVD 99 - Réseau de production, de transport, de stockage et distribution d'énergie frigorifique. Avenant n° 7, convention de fourniture d'énergie frigorifique et convention de transfert de service.....75

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au projet "Hercule" menaçant le service public de l'énergie. 79

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la prolifération d'algues dans le canal Saint-Martin.....80

2019 DEVE 128 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association "Alliance des collectivités pour la qualité de l'air".....81

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la suppression des contenants composés de Bisphénol S. 85

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au remplacement des barquettes plastiques des cantines scolaires. 85

2019 DDCT 129 - Renforcement des dispositifs déontologiques à la Ville de Paris.....87

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux procédures de réponses devant le Conseil de Paris.....87

2019 DDCT 38 - Subvention (12.500 euros) et convention avec une association œuvrant aux réseaux de solidarité familles monoparentales dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires (11e). 89

2019 DDCT 128 - Subventions (90.000 euros) pour le développement d'usages positifs sur l'espace public à 15 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires parisiens. 90

2019 DDCT 132 - Subventions (50.000 euros) à 2 associations pour l'accompagnement vers l'emploi de 50 femmes de 45 ans et plus dans les quartiers populaires parisiens des 14e et 18e arrondissements. 91

2019 DDCT 144 - DLH - Immeuble communal 1, rue de la Solidarité (19e). Attribution d'aide en nature, fixation du loyer et signature d'un bail pour la mise à disposition de locaux au profit d'une association. 92

2019 PP 60 - Don à la B.S.P.P. d'un million d'euros par le groupe "Galeries Lafayette". 94

2019 PP 61 - Don à la B.S.P.P. de cinq véhicules Toyota YARIS hybrides par la société "Toyota France". 94

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins.....96

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins.....96

Vœu déposé par l'Exécutif. 96

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un rétablissement de la quiétude aux abords du passage Bullourde (11e). 98

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la tranquillité publique dans les quartiers du 12e. 100

Vœu déposé par le GEP relatif à la prostitution intrusive rue Saint-Denis. 101

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants et Mme Olga JOHNSON relatif à l'insécurité dans le quartier de la porte de Saint-Ouen. 102

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au maintien d'une base dans chaque arrondissement pour les A.S.P. 104

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au droit de manifester. 104

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la liberté de manifester. 104

Vœu déposé par l'Exécutif. 104

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au respect des libertés citoyennes militantes. 108

2019 DEVE 75 - Autorisation donnée à "Universcience" de déposer les autorisations d'urbanisme pour l'installation d'une structure éphémère dans le jardin Caroline Aigle du parc André Citroën (15e). 110

2019 DEVE 104 - B.P. 2015 "Reconquête de la Petite Ceinture". - Subventions (31.217 euros) à deux associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la P.C. ferroviaire (12e, 14e, 15e et 20e)..... 112

Suspension et reprise de la séance. 114

2019 DEVE 133 - Convention de partenariat pour le développement de la nature, de la biodiversité et de l'agriculture urbaine au sein du patrimoine de Paris Habitat. 114

2019 DEVE 141 - Subventions (19.100 euros) à 10 associations et un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville" dont 10.500 euros budget participatif. 116

2019 DEVE 142 - Communication sur la stratégie "Pigeons". 118

Vœu déposé par le GEP relatif à la méthode de gestion des pigeonniers. 118

2019 DEVE 143 - Lancement d'un A.M.I. pour la fourniture d'abris à chauves-souris aux copropriétés, aux bailleurs sociaux et aux jardins partagés. - Budget participatif 2016 "+ de nature en ville". 121

Vœu déposé par le GEP relatif à l'accès à l'eau dans les jardins partagés. 122

Vœu déposé par le GEP relatif à une prise en charge des chats libres. 123

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la population de chats errants. 123

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accès de la Petite Ceinture du 17e aux chiens tenus en laisse. 125

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au parc Bercy. 127

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'évaluation de la qualité écologique du jardin Truillot.....128

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création d'une serre sur un toit au sein de l'ensemble immobilier Erard-Charenton. 129

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins durant l'été.....130

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts. 131

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux espaces verts et au renouvellement des arbres existants. 131

2019 DVD 46 - Subventions (279.000 euros) et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo. 132

2019 DVD 53 - Parc de stationnement "Bac Montalembert" et "Gouraud" (7e). Principe de délégation de service public. 133

2019 DVD 54 - Parcs de stationnement "Carnot et Prony" (17e). Principe de délégation de service public. ...134

2019 DVD 90 - Tramway Tram 9 - Paris Orly-Ville. Convention de financement n° 4 phase réalisation avec l'Etat, la R.I.F., le Département Val-de-Marne, E.P.T. Grand-Orly Seine Bièvre et I.D.F.M.....134

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la mise en concurrence du monopole historique de la R.A.T.P. 134

2019 SG 42 - Mandat au coordinateur (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) du projet InDid pour signer la convention de subvention avec la Commission européenne. 137

Vœu déposé par le GEP relatif à la piétonisation aux abords des écoles parisiennes. 139

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'expérimentation de mesures de restriction de circulation autour des écoles..... 139

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'expérimentation de mesures de restriction de circulation autour des écoles du 5e. 139

Vœu déposé par l'Exécutif. 139

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au partenariat de la R.A.T.P. avec les plateformes de mobilité le vendredi 13 septembre. 142

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'engagement des opérateurs de trottinettes électriques à la souscription d'une assurance. 143

Vœu déposé par l'Exécutif. 143

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'aide de la Ville de Paris pour l'achat d'un vélo ou d'un deux-roues électrique. 145

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux engins de déplacement personnel et à la délimitation des espaces de stationnement. 146

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un bilan des aides à la mobilité propre et à l'acquisition de deux-roues électriques. 147

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la qualité de l'air dans le métro..... 148

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la pollution aux particules fines et ultrafines dans les transports en commun franciliens..... 148

Vœu déposé par l'Exécutif. 148

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux bus à hydrogène en Ile-de-France..... 150

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux actions pour la qualité de l'air en Ile-de-France. 151

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces. 151

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux chantiers et à la remise en état des chaussées et des trottoirs. 152

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur à la porte de Clichy..... 153

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à l'entretien du parking des Ternes. 154

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au déploiement des bornes de recharge électrique. 155

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'aménagement du rond-point de la Chapelle. 155

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux travaux du viaduc de la ligne 6. 157

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux déplacements des véhicules de secours. 158

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux cars de tourisme diesel et au transport par voie fluviale..... 160

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la circulation des bus rue du Faubourg-Saint-Denis. 161

2019 DPE 24 - Renouvellement de la convention avec l'Eco-organisme ECO-DDS. 163

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'affichage électoral lors des élections municipals. 165

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux conteneurs à vêtements. 166

Dépôt de questions d'actualité. 167

Suspension et reprise de la séance. 168

Examen des questions d'actualité. 168

I - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative à la gare du Nord. 168

III - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris relative au projet gare du Nord 2024. 168

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'opération d'aménagement de la gare du Nord. 168

VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche relative à la gare du Nord. 168

II - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux critères de priorisation des actions de la Préfecture de police pour assurer la sécurité des Parisien.nes. 175

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux modalités d'action de la Préfecture de police, à la sécurité du quotidien et aux relations avec les élus de Paris. 175

IX - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à M. le Préfet de police sur son engagement concernant la création de nouveaux postes d'intervenants sociaux dans les commissariats. 176

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux meublés touristiques à Paris. 182

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relative à l'espace public. 184

X - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la santé des Parisiennes et des Parisiens. 186

XI - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à Notre-Dame, au SIAAP et à l'usine Lubrizol. 186

2019 PPCI 1 - Portes de Paris : des espaces de vie au cœur du Grand Paris - un plan coordonné de réaménagement des portes de Paris et d'atténuation des fractures urbaines. 190

2019 DP 1 - Pour un Paris associatif : faciliter l'accompagnement des associations. 199

Compte rendu de la 4e Commission. 208

2019 DDCT 121 - DPSP - Subvention (15.750 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes. 208

2019 DDCT 133 - Subvention (8.000 euros) à la Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, au titre du droit des femmes. 213

Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la mise en œuvre de moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes. 214

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au délai de convocation du partenaire violent à la suite du dépôt de plainte. 214

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à des mesures d'urgence pour lutter contre les violences faites aux femmes. 214

Vœu déposé par l'Exécutif. 214

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et PCF-FG relatif à la tolérance des affichages de sensibilisation aux féminicides. 217

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la subvention de l'association "Les Amis du Bus des Femmes". 218

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au métier d'hôtesse. 218

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux actes LGBTQI-phobes. 219

2019 DASES 227 - Subventions (13.500 euros) à trois associations pour des actions d'animation de la vie sociale, convention avec l'association "Necker-Falguière". 221

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au manifeste "Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale et de transformation des territoires". 222

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un audit de l'Inspection générale des services sur le GRAJAR. 223

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accessibilité du métro parisien aux personnes en situation de handicap. 224

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'inscription de la langue des signes dans la Constitution française. 225

2019 DASES 240 - Participation (222.016 euros) - Convention mise à disposition à titre gracieux de matériels par l'Association La Vie Active au profit de la Ville de Paris, destinés aux consommateurs de drogues en errance. 226

2019 DASES 213 - Subventions (359.200 euros) dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages .Convention. 227

2019 DASES 238 - DLH - Conventions avec l'association AURORE - Mise à disposition par la Ville de Paris de l'espace de repos et de répit Porte de la Chapelle (18e) et subventions de fonctionnement et d'équipements (145.000 euros). 228

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière. 231

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'offre de soins de proximité dans le 18e. 232

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au centre de santé de l'Épée-de-Bois. 233

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif de la Ville de Paris de détection et de nettoyage du plomb. 234

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux référentiels en crèche et en maternelle pour le suivi de la contamination au plomb. 234

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux mesures de suivi de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris. 234

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'organisation d'un dépistage élargi de la plombémie pour l'ensemble des parisiens vulnérables. 234

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'information pour limiter les contaminations au plomb. 234

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la pollution au plomb liée à l'incendie de Notre-Dame. 234

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des mesures de prévention et d'information contre les risques liés au plomb après l'incendie de Notre-Dame. 234

Vœu déposé par l'Exécutif. 234

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'usage détourné du protoxyde d'azote dit gaz hilarant. 241

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la vente et la consommation de gaz hilarant par les mineurs. 241

Suspension et reprise de la séance. 242

2019 DASES 201 - DDCT - Subventions (386.500 euros), avenant n° 2 et conventions pour le fonctionnement de 7 accueils de jour Parisiens (5e, 10e, 15e, 18e et 20e). 242

2019 DASES 211 - Subvention d'investissement (23.000 euros) et convention avec l'association Linkee pour son action de lutte contre le gaspillage alimentaire. 243

2019 DASES 243 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association la table ouverte pour ses actions d'aide alimentaire dans le quartier de la Goutte d'or (18e). 244

2019 DASES 245 - Subventions (2.124.225 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour leurs actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris ; adhésion à l'ANVITA. Budget participatif. 245

2019 DASES 257 - Conventions avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) et avec le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du cofinancement par le Fonds Européen Asile, Migration et Intégration (FAMI) du projet d'accueil et d'accompagnement des mineurs en errance de la Goutte d'Or. 248

2019 DASES 259 - Subventions (50.000 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de distribution de paniers solidaires en direction de personnes en situation de précarité (14e et 10e). 250

2019 DASES 273 - Prolongation de la mise à disposition de la Ville de Paris d'un bâtiment dénommé le "Dock des Alcools" et avenant à la convention de sous-occupation au bénéfice de la Fondation de l'Armée du Salut. 251

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux familles sans-abri à Paris. 253

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création d'un service d'accueil pour les personnes sans-abri à la mairie du 1er arrondissement. 254

Vœu déposé par l'Exécutif. 254

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la mise à l'abri des mineurs isolés. 258

Vœu déposé par l'Exécutif. 258

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la situation des personnes exilées. 260

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants. 261

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale 6, rue d'Aboukir, dédié aux femmes victimes de violences. 263

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la privatisation de la Pyramide du Louvre par "Airbnb". 264

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au gel des loyers dans le parc privé. 265

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une votation citoyenne sur l'encadrement des loyers. 265

Vœu déposé par l'Exécutif relative au gel des loyers dans le par privé et à un nouvel acte de decentralization pour le logement. 265

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux opérations de dératisation. 267

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux punaises de lit dans les logements sociaux. 268

Vœu déposé par l'Exécutif. 268

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la rénovation du parc social. 270

Vœu déposé par l'Exécutif. 270

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la sous-location dans le parc social. 271

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'accès au logement social des victimes de violences familiales. 272

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la priorité des victimes de violences familiales pour l'attribution d'un logement social. 272

Vœu déposé par l'Exécutif. 272

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réquisition et l'affectation de bâtiments vide pour les personnes sans abri. 274

Vœu déposé par l'Exécutif. 274

2019 DU 39 - Réinventer la Seine, Usine des Eaux d'Ivry - Désignation du lauréat - Autorisation de signature protocole de cession, promesse de vente 1ère phase - Principe du déclassement. 275

2019 DU 93 - DVD - Inventons la Métropole du Grand Paris - Site de la Porte de Saint Ouen (17e) - Approbation du protocole foncier avec BNP Paribas Immobilier et principe du déclassement du domaine public. 277

2019 DU 110 - APUI Site Réservoirs de Passy (16e) - Désignation du lauréat - Déclassement. Signature d'un EDDV, d'une promesse de bail à construction et d'un bail à construction. Dépôts d'autorisations d'urbanisme.....279

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER, BOILLOT et JÉGO relatif à la concertation sur le projet "Le Chai Subaquatique". 279

2019 DU 192 - ZAC Saint Vincent de Paul (14e) - Renforcement de la conservation patrimoniale et approbation du nouveau plan des espaces publics en résultant. 282

2019 DU 208 - Cession par adjudication des lots de copropriété 2 et 7 de l'immeuble 3, quai Malaquais (6e). 285

2019 DU 210 - Cession par adjudication du Lot n° 1 situé 7-11, impasse Delaunay (11e).....285

2019 DU 225 Opéra Bastille (12e) - Mise en compatibilité du PLU avec le projet de construction d'ateliers de décors et d'aménagement d'une salle modulable. 287

2019 SG 51 - Conventions de coopération. 288

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la demande de réouverture du passage Mare-Cascades (20e). 290

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif à une réouverture du passage Mare-Cascades.....290

Vœu déposé par l'Exécutif. 290

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la publicité dans le 2e. 292

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif à la dénomination Westfield du Forum des Halles. 293

Vœu déposé par l'Exécutif. 293

Rappel au règlement. 294

Suspension et reprise de la séance. 295

Attaque dans l'enceinte de la Préfecture de police. 295

Suspension et reprise de la séance. 297

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au projet d'extension et de transformation de la Gare du Nord. 297

Vœu déposé par l'Exécutif. 297

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la préservation et au développement de la biodiversité. 300

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la densification du quartier Maine-Montparnasse. 301

Vœu déposé par l'Exécutif. 301

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la parcelle du 105, avenue du Général Leclerc. 302

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux clubs de jeux. 303

Vœu déposé par M. GOUJON et Mme de CLERMONT-TONNERRE relatif à l'héliport de Paris. 304

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la cimenterie Calcia. 305

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la charte "en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien". 306

2019 DCPA 17 - Extension groupe scolaire Ivry-Levassor : convention de mécénat avec ARTERIA pour la mise à disposition de la connectivité LoRaWAN et l'appui méthodologique associé. 308

2019 DAE 80 - Subventions (550.000 euros) et avenants à conventions avec divers organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Émergence(s)..... 309

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers. 310

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux bacheliers non affectés à l'issue de la procédure ParcourSup. 311

Compte rendu de la 7e Commission. 312

2019 DGRI 49 - Subvention (25.000 euros) avec convention à l'association pour la Forêt Vierge pour un programme de réhabilitation du périmètre de la réserve du Haut Xingu. 313

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Luiz Inácio Lula da Silva, ancien président du Brésil..... 314

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation des maires turcs de Diyarbakir, Mardin et Van. 318

2019 DAE 247 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Vacances et Familles (93200)..... 319

2019 DAE 281 - Convention d'occupation du domaine public - Appel à propositions 125 avenue des Champs-Elysées (8e)..... 319

2019 DJS 30 - Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e). 321

2019 DJS 87 - Centre sportif parisien de l'île de Puteaux - Délégation de service public avec le groupement Fédération Française de Tennis - Urban Soccer. 325

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au gymnase Roquépine. 327

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la lutte contre l'homophobie dans le football. 328

Vœu déposé par l'Exécutif. 328

2019 DDCT 139 - Renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen. 330

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'attribution de locaux aux associations d'aide aux migrants. 340

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association "Nogozon". 340

Compte rendu de la 1ère Commission. 342

2019 DFA 87 - Rapports des mandataires du Conseil Municipal dans les conseils d'administration ou de

surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2018. 343

2019 DAE 277 - Appel à Projets Paris Tous en jeux (1ère Vague). 343

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux accidents du travail. 344

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de quatre bureaux de poste. 346

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux grévistes de l'Hôtel Ibis Batignolles.....347

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien des grévistes de l'Ibis Batignolles (17e).....347

Rappel au règlement. 349

Suspension et reprise de la séance.....350

2019 DFA 81 - Délibération précisant que la collectivité parisienne ne fait pas usage des exonérations facultatives de TEOM pour 2020. 350

2019 DDCT 122 - Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020. 351

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux critères de répartition des dotations d'animation locale. 351

2019 DDCT 124 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020. 352

2019 DFA 82 - Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur l'exploitation du Camping de Paris situé dans le Bois de Boulogne (16e).....352

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une tarification sociale et à l'artificialisation des sols.....352

2019 DFA 75 - Communication sur le projet d'achèvement de la gestion extinctive de CMP Banque, groupe Crédit Municipal de Paris.....354

2019 DFA 77 - Garantie à 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'emprunt(s) (44.000.000 euros) à souscrire par la SPL Paris & Métropole Aménagement pour l'opération ZAC Gare des Mines-Fillettes (18e).....355

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à deux bleus budgétaires "Logement" et "Subventions aux associations" lors du débat du budget primitif 2020. 356

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile au 150 avenue Parmentier (11e). 357

2019 DAE 214 - Subventions (10.000 euros) et conventions avec deux structures en faveur de l'économie de plateformes coopératives. 359

2019 DPE 43 - Plan compost parisien 2016-2020 - Avenant à la convention de partenariat avec le SYCTOM. 360

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association CIP 20. 361

2019 DRH 16 - Modification des statuts particuliers des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes, des contrôleurs de la Ville de Paris et des adjoints techniques d'administrations parisiennes. 362

2019 DRH 44 - Modification du statut particulier du corps des techniciens des services opérationnels. 362

2019 DILT 6 - Autorisation de vente de véhicules du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux. 364

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au processus de recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la Petite enfance. 365

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux régimes spéciaux de retraite concernant les éboueurs, les égoutiers et les fossoyeurs. 366

2019 DAE 180 - Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - Modification du règlement. 368

2019 DAE 255 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Attribution des délégations de service public des secteurs A et B. 370

2019 DAE 240 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64.073 euros) et conventions avec les kiosquiers. 374

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un bilan des nouveaux kiosques. 374

2019 DAE 292 - Mise en place de dispositifs d'aide en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris. 375

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de l'économie indépendante de proximité. 377

Vœu déposé par l'Exécutif. 377

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'indemnisation des commerçants suite aux travaux de voirie. 378

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la location de courte durée des locaux commerciaux. 379

Vœu déposé par l'Exécutif. 379

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Mme BERHTOUT relatif aux conditions d'exercice de l'activité de bouquiniste. 380

Compte rendu de la 2e Commission. 381

2019 DAC 311 - Budget participatif : Mise en œuvre du projet Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à la Chapelle. Subvention (5.226 euros) et convention avec l'association Esquisses (18e). 382

2019 DAC 80 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du Théâtre de la Ville (4e)..... 383

2019 DAC 183 - Convention avec l'association Théâtre musical de Paris relative à la participation d'amateurs à des représentations de spectacles. 385

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au projet artistique du Théâtre du Châtelet..... 385

2019 DAC 199 - Subvention (10.000 euros) à l'association Conseil international de la musique. 386

2019 DICOM 21 - Conventions de partenariat "Nuit Blanche 2019". 387

2019 DU 195 - Dénomination place Claude Nougaro (18e). 390

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la protection de l'art urbain. 391

Vœu déposé par l'Exécutif. 391

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dispositif "l'Art pour Grandir" et aux œuvres d'art dans l'espace public. 392

2019 DAC 73 - Subvention (15.000 euros) à l'association Ktha compagnie pour la mise en œuvre et le fonctionnement du programme BEA-BA (20e). 392

2019 DAC 69 - Subvention (10.000 euros) à l'Association française pour le cirque de demain pour l'organisation de son festival, et convention. 393

2019 DAC 77 - Subvention (3.223.000 euros) et avenant avec l'Association de soutien au théâtre privé. 394

2019 DAC 187 - Subvention exceptionnelle (50.000 euros) et convention avec l'association Technopol - Techno Parade (2e). 395

2019 DAC 245 - Signature d'un protocole d'accord, d'un bail civil, d'une convention d'occupation du domaine public et d'une convention d'objectifs avec l'association La Générale Nord-Est (14e). 396

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'activité de l'établissement "Le Clara" (11e).....397

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'établissement "Le Clara". 397

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à "La Vache Bleue". 399

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Karl Lagerfeld. 400

Suspension et reprise de la séance. 401

2019 DAC 604 - Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris. 401

2019 DU 130 - Dénomination esplanade des Ouvriers de la Tour Eiffel (7e). 407

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom de Théodore Vacquer, pionnier de l'archéologie à Paris à une rue ou un lieu du 4e arrondissement. 409

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'inscription des façades sur rue de l'immeuble sis 7, rue des Rosiers au titre des monuments historiques. 410

2019 DAC 529 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSPP). 410

2019 DEVE 129 - Dénomination "square du 21 avril 1944" attribuée à l'espace vert central du site Chapelle International (18e). 411

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une dénomination en hommage aux combattants africains et des outremers venus libérer Paris. 411

2019 DU 166 - Dénomination parvis Élise et Célestin Freinet (4e). 413

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à une dénomination en hommage à Claude Mademba Sy. 414

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Chantal Akerman. 415

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Augustin Avrial. 416

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Toni Morrison. 417

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à René Crevel. 418

Vœu déposé par MM. GOUJON et GIANNESINI relatif à une dénomination en hommage au Général Paul-François Grossetti. 419

Vœu déposé par M. GIANNESINI relatif à une dénomination en hommage à Pasquale Paoli. 420

2019 DICOM 22 - Partenariat avec les Archives nationales pour l'exposition en hommage à Simone Veil. 421

2019 DAC 58 - Subvention (10.000 euros) pour l'organisation de Rues Libres 2019-2020 par la Fédération des arts de la rue en Ile de France. 421

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 422

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 422

Clôture de la séance. 422

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris. 423

QE 2019-10 Question de David BELLIARD et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'offre végétarienne dans la restauration collective universitaire. 423

QE 2019-11 Question de Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au calendrier d'installation des stations "Trilib'". 423

Réponse à une question écrite posée à Mme la Maire de Paris. 424

QE 2019-05 Question de Céline BOULAY-ESPERONNIER à Mme la Maire de Paris relative à la situation préoccupante de l'école élémentaire d'application Murat. 424

Votes spécifiques. 424

Votes spécifiés. 431

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 431

Comptes rendus des Commissions. 444

Listes des membres présents. 451

Annexe n° 1 - Communication du Conseil parisien de la Jeunesse. 457

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission. 470

Tableau des votes des groupes politiques. 479

La séance est ouverte à neuf heures, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, bonjour.

Hommage à Jacques Chirac.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Chers amis, chers amis élus, anciens élus, amis de Jacques Chirac, Président de la République et Maire de Paris, c'est avec une profonde émotion et un grand respect que nous rendons aujourd'hui hommage, en ouverture de ce Conseil de Paris, au Président de la République et premier Maire élu de Paris, Jacques Chirac.

Il était un homme d'Etat exceptionnel, dont le destin est intimement lié à celui de son pays. Plus de 40 ans à servir la France et les Français, dont 18 ans à se dévouer aux Parisiens.

C'était un homme de convictions qui marqua son temps. Il fut le Premier Ministre du Gouvernement qui légalisa l'avortement. Faisant fi du risque politique pour rester fidèle à ses idées. Il fut le Président de la République qui reconnut pour la première fois la responsabilité de l'Etat français durant la Seconde Guerre mondiale. Pour cet homme, digne héritier du Général de Gaulle, qui se faisait une "certaine idée de la France", c'était avoir le courage d'ouvrir les yeux sur les heures les plus sombres de notre Histoire, pour mieux mettre en lumière les heures les plus héroïques de notre pays. C'était faire sienne l'histoire de Paris, depuis la rafle du Vél' d'Hiv jusqu'à la construction du mémorial de la Shoah sur un terrain qu'il donna en tant que Maire de la Capitale.

Il fut le dirigeant international qui sut tenir tête à la première puissance du monde pour nous préserver d'une guerre injuste en Irak. Dernier Président de la République à avoir vécu la Seconde Guerre mondiale, il refusa de répondre à l'horreur des attentats du 11 septembre 2001 par les armes. Jacques Chirac fit le choix du multilatéralisme et de la diplomatie.

Il fut l'un des premiers à sonner l'alerte environnementale et à nous rappeler à notre responsabilité commune. "Notre maison brûle et nous regardons ailleurs". Ses mots si marquants, prononcés il y a près de 20 ans, résonnent encore, tant ils témoignent avec justesse de l'urgence d'une situation qui n'a cessé de se dégrader.

Pour lui, la politique était un art de la rencontre avec l'autre. Une rencontre vraie et sincère. Jacques Chirac c'était une autre définition de la politique. La politique comme engagement absolu, qui mérite que l'on s'y livre corps et âme, pour ce qu'il permet de rappeler à un pays, à un peuple ce qu'il a de meilleur, sa conscience, sa force et sa liberté.

Un mot me vient quand je pense à Jacques Chirac. C'est l'indépendance. On se souvient de son visage décidé, de sa détermination et de sa fermeté. Lorsque dans un stade la Marseillaise est sifflée, devant des soldats à Jérusalem, face au populisme, il était celui qui n'avait pas peur, qui était capable de se dresser pour dire "non".

Cette indépendance, il la tirait aussi de sa ville, Paris, où il est né, a grandi, et dont il fut le premier Maire élu au suffrage universel en 1977. C'est sous son impulsion que Paris a repris son destin en main. Que Paris est redevenue Paris. Il a été au rendez-vous d'une page de l'histoire de notre Capitale, avec lui, la Ville n'était plus administrée par un Préfet. Paris l'indocile, dont le peuple s'est si souvent soulevé, retrouvait le fil de son histoire par la détermination et l'énergie inépuisable de son Maire.

Cet acte fondateur inspira la suite du parcours politique de Jacques Chirac. Agir. Agir sans jamais compromettre ses convictions, agir sans que jamais le risque politique ne soit un frein, agir sans jamais perdre de vue ceux pour qui nous nous engageons. Ceux qui nous ont donné mandat. Ceux qui, par leur suffrage, nous ont donné pour mission d'agir en leur nom. Jacques Chirac ne les oubliait jamais. Et toutes les Parisiennes et tous les Parisiens qui l'ont croisé, le savent et en gardent un souvenir ému. Chacun a une anecdote sur lui. Il ne laissait personne indifférent.

De sa hauteur, il posait son regard sur vous et vous vous sentiez privilégié, élevé au-delà de vous-même. Jacques Chirac était un homme entier.

Je sais combien tous les agents de la Ville qui l'ont connu l'aimaient, lui qui, le premier, leur ouvrit les portes de l'Hôtel de Ville lors de différentes célébrations. C'était le patron qu'on aimait, qui venait saluer les uns et les autres dans leur bureau, celui qui avait une attention pour chacun. Il avait compris qu'être Maire c'était prendre soin de sa ville, de ses habitants, et de ceux qui s'en occupent.

Prendre soin aussi de ceux qui sont laissés pour compte. Nous continuons aujourd'hui l'œuvre qu'il a débutée en créant le Samu social de Paris. C'est lui aussi qui décide de réquisitionner des immeubles en 1994 pour faire face à la crise du logement. Prendre soin des élus aussi, lorsqu'il offrait son aide et ses encouragements à ceux qui avaient perdu leur mandat, que la maladie touchait, que la vie n'épargnait pas.

Tous ceux qui l'ont connu dans cet hémicycle pourront dire quel Homme il était.

Après mon élection, il m'a accueillie aux côtés de Claude, sa fille, dans les bureaux de sa fondation. Ce fut un moment profondément humain, plein d'attention, d'intelligence. J'avais en face de moi un homme à l'esprit vif et rieur, j'avais en face de moi 40 années d'un destin politique, ses épreuves et ses échecs, ses victoires, j'avais en face de moi une âme noble qui voyait en l'autre une richesse.

C'est pour cette chaleur, cette générosité, cette humanité que tous aimaient Jacques Chirac, et les rassemblements populaires de ce week-end nous l'ont encore montré, y compris de la part de celles et ceux qui ne partageaient pas ses idées.

Il avait un véritable amour pour le contact et l'échange. C'est avec un plaisir sincère que ce bon vivant parcourait tous les ans les allées du Salon de l'agriculture, serrait des mains, croquait avec gourmandise ce qu'on lui offrait à chaque stand où il s'arrêtait de bon cœur. Il a fait de ce moment un rendez-vous incontournable pour tous les hommes et toutes les femmes politiques pour lesquels il constitue un modèle.

Après la mort de François Mitterrand, Jacques Chirac lui a rendu un magnifique hommage. Il disait de François Mitterrand qu'il avait "débordé sa propre vie". Ces mots correspondent je crois parfaitement à l'homme qu'était Jacques Chirac.

Sa grande silhouette, sa voix reconnaissable entre toutes, sont devenues les symboles d'une époque. Ses colères, ses drames, ses joies sont celles des décennies qu'il a traversées et dont il a été un trait d'union.

Jacques Chirac est avant tout un homme qui aimait profondément, viscéralement son pays : pour l'idée qu'il s'en faisait. Celle d'un grand pays. La Nation des droits de l'homme.

Un pays de liberté, d'égalité, de fraternité. Mais aussi un pays de terroir, de grandes villes et de petits villages, un pays qu'on sillonne au volant de sa Citroën, un pays dont on connaît chaque département, un pays dont on jouit de la nourriture et des bons vins, un pays dont on aime les habitants, parce qu'ils en constituent l'âme. Et cette âme, Jacques Chirac la comprenait mieux que personne parce qu'il la partageait. Il a vécu une vie de Français, et a réussi à nouer un lien particulier, intime, sincère, avec ce pays et ses habitants, depuis les rues de la Capitale jusqu'aux prés de la Corrèze, des troquets parisiens jusqu'à la place de l'église de Sarran, des Halles de Rungis jusqu'au petit marché de village.

Aujourd'hui le Conseil de Paris lui rend hommage. Hommage à celui qui était le reflet des Français, de leurs paradoxes et de leurs contradictions, de leurs hésitations et de leurs aspirations, de leur goût immodéré du panache et de leur exigence inconditionnelle de liberté.

C'est ici, à Paris, qu'il a passé ses plus belles années. Lorsqu'il évoquait notre ville, ses yeux brillaient, c'était Paris cette amie commune qui nous unissait parce que nous éprouvions pour elle le même amour passionné. Il en parlait comme d'un être vivant. Qu'il sache aujourd'hui que l'âme de Paris pleure son premier Maire, et qu'il sera à jamais notre Maire.

J'adresse mes pensées sincères à son épouse Bernadette, qui m'a chargée de vous transmettre, à vous tous, élus parisiens, un signe très ému de reconnaissance et d'affection pour les témoignages qui lui sont parvenus. Et d'accompagner ce signe d'un message tout simple : entre eux et Paris, au-delà de l'engagement politique, c'est une très belle histoire d'amour qui s'est nouée.

Je pense aussi à Claude, à Martin, à la famille et aux proches de Jacques Chirac. Je sais le chagrin qui les habite. Je veux leur dire que le nom de Jacques Chirac qui est d'ores et déjà inscrit dans l'histoire parisienne, s'écrira bientôt en toutes lettres sur les pierres de Paris, selon le choix de la famille.

Je sais aussi l'émotion de toutes celles et ceux qui l'ont côtoyé, amis, collaborateurs, adversaires politiques et qui sont ici présents pour lui rendre hommage.

Je vous remercie de bien vouloir respecter une minute de silence en la mémoire de Jacques Chirac.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Pour ce moment exceptionnel et en ouverture de notre Conseil de Paris, j'ai souhaité, après avoir consulté l'ensemble des présidents de groupe de notre Assemblée, pouvoir inviter d'anciens élus : l'ancien Maire de Paris, M. Jean TIBERI, Mme Françoise de PANAFIEU, M. Jean-Jacques AILLAGON, ancien Ministre mais aussi ancien Directeur des Affaires culturelles de la Ville de Paris, M. Jacques TOUBON, ancien Maire du 13e arrondissement, ancien élu de Paris et aujourd'hui Défenseur des droits, à venir s'exprimer devant notre Conseil avant même l'intervention des groupes, qui pourront exprimer leur pensée à l'égard de Jacques Chirac.

Nous avons aussi souhaité inviter ses amis, celles et ceux qui l'ont accompagné. Je veux les remercier très sincèrement d'être ici, au premier rang de cette Assemblée. Cet hommage nous réunit. Il a cette vocation. Je vais, à l'instant, céder la parole à M. Jean TIBERI, ancien Maire de Paris.

M. Jean TIBERI.- Madame la Maire, chère Anne HIDALGO, d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir pris cette initiative. C'est un moment de réunion, d'unité parisienne et nationale, auquel je suis très sensible. Merci, donc, d'avoir pris cette initiative.

Chacun comprendra l'émotion que j'ai à me retrouver ici, à ce poste-là, à cette place-là, où j'ai eu la chance de participer à de nombreuses réunions. J'ai le souvenir de m'être trouvé ici en 1965 - le temps passe vite - avec René Capitant, qui était un ami fidèle et remarquable, gaulliste de gauche. Je ne pensais pas à l'époque que, 12 ans après, je reviendrais ici avec Jacques Chirac, et que, deuxième adjoint, premier adjoint, je pourrais participer modestement, à ma place, pour un travail, que vous avez rappelé, de maire de Paris, qui est passionnant - quelle histoire ! - et ensuite, devenir Maire de Paris.

Avec Jacques Chirac, nous étions amis depuis 50 ans. Vous vous en souvenez, chers amis. Nous avons traversé des moments de joie, des moments difficiles. Mais c'est vrai, Jacques Chirac avait une passion. Il avait beaucoup d'amis, mais à une période, il en avait moins. Il gardait toujours le cap, et c'est sa force. Pourquoi avais-je choisi de le soutenir ? Après le départ du Général de Gaulle, j'ai pensé qu'il avait les qualités pour succéder notamment à Georges Pompidou : dynamisme, volonté, intérêt général. Je pensais qu'il était le meilleur. Cela n'a pas été simple au début. Je ne voudrais pas vous retenir trop longtemps, mais j'ai le souvenir, lorsqu'il a voulu prendre la présidence du mouvement gaulliste, que nous étions peu nombreux. Lorsqu'en 1994-1995, il était candidat à la présidence de la République et que certains de ses amis l'avaient oublié, nous étions peu nombreux. Roger ROMANI, je ne sais pas s'il peut être là aujourd'hui, s'en souviendra. C'est donc une fidélité et une amitié, que j'ai constatée mais qui se manifestaient aussi ailleurs, qui s'est développée.

D'ailleurs, lorsqu'il s'est présenté en 1977 pour être candidat à la Mairie de Paris, il a choisi le 5e arrondissement. J'en ai gardé un souvenir ému et extraordinaire. C'est vrai que nous étions nés tous les deux dans le 5e arrondissement - c'était l'histoire - à la clinique Geoffroy-Saint-Hilaire, qui existe toujours. C'est pour moi une joie et un honneur. D'ailleurs, si vous me permettez juste une précision qui montrait la passion de Jacques Chirac, il me convoque un jour. Nous étions à la tour Montparnasse. Il me dit : "Tu as constitué ta liste pour les municipales ?" J'ai dit : "Oui". "Tout est complet ?" "Oui". "Mais il n'y a pas une petite place ?" "Non". "Même pour un poids lourd ?" "Non plus". "Allez, bon, au revoir". Le lendemain, il me rappelle. Je le vois, il me dit :"C'était moi". "Ah…" Là, effectivement, j'ai été un peu surpris, mais j'ai réagi tout de suite. "Non seulement je suis content, mais je suis fier. C'est un honneur extraordinaire". Voilà comment les choses se sont passées à ce moment-là.

Madame, vous avez rappelé ses qualités de grand Président. Lorsqu'on est Président, tout ne réussit pas, mais il avait une passion, un engagement. A travers les difficultés, bien sûr, les attaques de l'opposition ont été fortes, mais parfois de certains de ses amis. C'est la vie politique - elle est ainsi - mais il savait dominer. Il en souffrait peut-être intérieurement, mais il ne le manifestait pas. Au plan national, je ne le reprendrai pas - ce n'est pas le lieu aujourd'hui - mais on se souvient, sur le plan de la culture, quelle était sa priorité à Paris. Le musée du quai Branly en est l'expression la plus forte, notamment. Je ne peux pas oublier ce qui est une caractéristique très forte. J'étais fier, si vous me permettez l'expression, de ce qu'il a fait sur le plan international, et cela n'était pas simple. Le Général de Gaulle était fidèle à ses amis au plan international, l'Occident, mais il était indépendant. Lorsqu'il y a eu l'affaire de l'Irak, il a pris ses responsabilités, que certains ne comprenaient pas mais qui, en définitive, étaient courageuses. Il s'est battu pour la paix et, en définitive, il avait raison. Il voulait rester fidèle à ses alliés occidentaux, mais, en même temps, il voulait garder des liens, notamment avec la Russie. Je crois qu'il avait raison et je me réjouis aujourd'hui que les choses aillent dans le même sens au plan national.

Son image, comment la résumer ? Sympathique, aimant la vie, mais surtout aimant les gens. Et les gens se sont rendu compte qu'ils l'aimaient et qu'il les aimait. En fait, c'était un humaniste remarquable.

Pour Paris, ce fut une aventure assez exceptionnelle. Il y avait un Préfet, et nous avions des Préfets de grande qualité à Paris, une administration de grande qualité qui existe toujours, Madame la Maire. Cela, c'est une force de Paris. Mais, lorsqu'il y a eu la transformation en mairie, beaucoup de gens étaient sceptiques. Ils disaient : "Bon, que va faire un maire ? Cela va être difficile, il y a des traditions. L'administration, c'est 40.000 personnes. Il y a des habitudes. Cela va être long". Moi, je crois que - si vous permettez, Madame la Maire, sans entrer dans le détail - sa force première, et l'on peut s'en féliciter, c'est qu'il est devenu tout de suite le Maire de Paris. Et depuis, cela n'a pas changé. Il a été reconnu comme tel, comme Maire de Paris, par ses amis politiques, bien sûr, et même par l'opposition, qui l'a critiqué - c'est la vie démocratique - mais l'a reconnu comme maire. Cela a été un succès assez exceptionnel. D'ailleurs, dans son action, il a fait en sorte d'améliorer le fonctionnement - rien n'était parfait - sur le statut de Paris. Et vous-même, Madame, son successeur, vous avez essayé de moderniser un peu le statut de Paris - c'est une évolution constante - notamment les rapports entre la mairie centrale et les arrondissements, vieux problème, demandes justifiées des maires d'arrondissement de n'avoir plus de problèmes, mais en maintenant l'unité de Paris. Vaste problème, vaste difficulté de ce point.

Il a œuvré. Je n'entrerai pas dans le détail. J'ai participé modestement, mais avec conviction, pour rééquilibrer l'Est et l'Ouest parisiens. Ce n'était pas toujours parfait, ce n'était pas suffisant, mais il a engagé cette politique pour cela. Il a créé un urbanisme nouveau, avec la suppression de certains ensembles trop forts. Cela a été rappelé, vous l'avez rappelé, Madame, sur l'environnement. Au plan national, mais au plan parisien, il l'a fait. Sur le plan social, pour les personnes du troisième âge, notamment, et pour le Samu social. J'ai retrouvé l'ancienne directrice, je l'ai rencontrée tout à l'heure. Elle a fait un excellent travail. Aujourd'hui, je n'en doute pas, mais à l'époque, aussi, au Samu de Paris. Pour la culture, vous le savez, l'importance qu'il y attachait. Il a modernisé, relancé le Châtelet, le théâtre de la Ville, la poésie, la photo. Il s'est engagé aussi. Tout cela a évolué dans le temps. Il s'est engagé sur la propreté, sur les espaces verts.

J'ai pu, Madame la Maire, chers amis, chers collègues, en tant que premier adjoint, apprécier auprès de lui son travail, sa disponibilité, sa gentillesse et la confiance qu'il avait à l'égard de ses collaborateurs, de ses amis, de tous les niveaux élus et fonctionnaires. Je lui dois beaucoup - je ne l'oublie pas - beaucoup, beaucoup, sur le plan politique, bien sûr, mais peut-être encore plus sur le plan humain. Les Parisiens l'ont apprécié et aimé. Jacques Chirac, je le disais tout à l'heure, fut un grand humaniste. Nous avons traversé ensemble des périodes difficiles, mais je le disais rapidement, et je voudrais insister sur ce point : il n'a jamais abandonné, avec sa volonté, la finalité de l'intérêt général et de l'intérêt des Parisiennes, des Parisiens et des Français.

Je pense aussi aujourd'hui à Bernadette et à Claude. Bernadette a joué un rôle important dans la vie de la Mairie de Paris. Je la voyais régulièrement. Elle a apporté un soutien extrêmement important. Je pense à elle avec beaucoup de tristesse. Pour tout cela, j'ai été un peu rapide mais je sais qu'il y a beaucoup d'intervenants, pour tout ce qu'il a fait pour Paris et pour la France, et ce qu'il a fait pour moi un peu égoïstement, je veux simplement lui dire merci et que nous l'oublierons jamais.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais donner la parole à Mme Françoise de PANAFIEU, ancienne Députée, ancienne Ministre, ancienne adjointe au Maire de Paris et Maire du 17e arrondissement.

Chère Françoise, vous avez la parole.

Mme Françoise de PANAFIEU.- Merci.

Madame la Maire, permettez-moi de m'adresser d'abord à vous pour vous remercier d'avoir organisé cet hommage autour d'un homme que nous admirions et qui a été notre premier Maire de Paris. C'est de lui, dans cette fonction, que je vais davantage vous parler quelques instants, car c'est là, au fond, que je l'ai le mieux connu puisque j'ai eu la chance d'être son adjointe quand il était Maire de Paris.

1977 - mon cher Jean, vous l'avez très bien rappelé - a été une épopée puisque Jacques Chirac a fait une campagne éclair de trois semaines et qu'il a été, au terme de cette campagne, le premier Maire de la Capitale, et pas n'importe quel Maire : quand les Parisiens étaient contents, ils savaient à qui s'adresser, et quand ils étaient mécontents, ils savaient aussi à qui parler. C'était une personnalité hors norme.

Il avait organisé sa "Maison" en trois parties : les "grands" élus qui l'avaient accueilli et adoubé. Sans ces élus, la chose eût été impossible : il faut aujourd'hui s'en souvenir et leur rendre hommage. Il y avait aussi une administration très forte; les meilleurs étaient venus le rejoindre. Je pense à l'ancien Secrétaire général, Camille Cabana, et à d'autres, de grands administrateurs de la Ville de Paris. Il y avait enfin les jeunes élus - n'est-ce pas, cher Jacques TOUBON ? - sur lesquels le Maire de Paris s'appuyait. Il en avait fait sa garde rapprochée. Et puis, il y avait quelques amis, pas nombreux, mais des amis très fidèles et qui l'ont été jusqu'au bout. Je voudrais tout particulièrement ici saluer, bien sûr, la présence de François PINAULT.

J'ai été son adjointe chargée des Affaires culturelles. Lorsqu'il a été élu Maire de Paris, il a fait de la culture l'une de ses priorités. C'est ainsi que de grandes institutions culturelles comme le Châtelet, le théâtre de la Ville, le musée Carnavalet dont il a fait le plus grand musée au monde de l'histoire d'une capitale, ont retrouvé leurs lettres de noblesse. Et puis, il a été précurseur ; les poètes se sentaient mal aimés : ils n'avaient pas leur juste place : c'est à Jacques Chirac que l'on doit la Maison de la Poésie, de même que la Vidéothèque de Paris ou la Maison européenne de la Photographie. A l'époque, la photographie était considérée comme un art mineur. Je me souviens que lors d'un Mois de la Photo à Paris, il était prévu alors une exposition Henri Cartier-Bresson à Carnavalet : la qualité extrême au service de la mémoire de Paris. Le Conservateur en chef était venu me voir dans mon bureau pour me dire "Madame, la photographie n'a pas sa place à Carnavalet, et quand bien même le Maire de Paris viendrait l'inaugurer, je n'y serai pas" ; et je lui ai répondu : "malgré tout le respect que je vous porte et confidence pour confidence, nous nous passerons de votre présence". L'exposition s'est tenue, la queue allait bien au-delà de la rue Pavée, et par des actions comme celle-ci s'est posée la question de la place exacte de la photographie dans nos musées et dans nos collections.

Jacques Chirac avait un œil vigilant et exigeant, mais savait aussi nous laisser prendre des initiatives, il me disait : "Ecoute, Françoise, c'est clair : si cela réussit, c'est grâce à moi, et si ça rate, c'est à cause de toi" ; inutile de vous dire qu'il n'appliquait jamais ce principe ; nous aimions aussi son humour. Il a été précurseur à la Mairie de Paris et permis la création de beaucoup d'institutions qui, aujourd'hui encore, remplissent bien leur rôle. Et comme

Président de la République, il a montré à quel point les autres l'intéressaient y compris dans leur diversité culturelle ; je pense au musée du quai Branly-Jacques Chirac, qui porte bien sûr son nom aujourd'hui. Je voudrais saluer parmi nous la présence de Stéphane MARTIN, qui en est le Président. Je suis moi-même Présidente de la Société des Amis du musée du quai Branly-Jacques Chirac et je travaille avec bonheur, cher Stéphane, à tes côtés.

Voilà ce que je voulais vous dire. Jacques Chirac était un homme épris de tous, cordial avec les uns, affectueux avec les autres, chaleureux avec tous, et que le pouvoir n'avait pas changé : tout sauf prétentieux. Et puis c'était un vrai politique. Il venait toujours me soutenir dans mes campagnes électorales. Quand nous parcourions l'avenue de Clichy ou de Saint-Ouen, dans ma circonscription, il disait : "Regardez Françoise, elle gagne ses voix avec ses dents !". C'était le plus beau compliment venant d'un homme politique d'une telle envergure. Car il savait, et comment, mener le combat politique - et beaucoup d'entre vous l'avez su sur ces bancs - mais toujours dans le respect des autres et de leurs idées.

C'était le message que je voulais porter aujourd'hui, je vous remercie de m'avoir écoutée et je le remercie, lui, de la chance qu'il m'a donnée de faire de la politique à ses côtés.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame de PANAFIEU.

Monsieur Jean-Jacques AILLAGON, ancien Ministre de la Culture et aussi ancien Directeur des Affaires culturelles de la Ville de Paris auprès de Jacques Chirac, vous avez la parole.

M. Jean-Jacques AILLAGON.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames et Messieurs les adjoints au Maire, est-il besoin de vous dire à quel point je mesure l'honneur qui m'est fait d'associer ma voix à l'hommage que la Commune de Paris rend à celui qui fut son maire, hommage rendu au nom du peuple de Paris ? Est-il besoin de vous dire que je suis heureux de témoigner ainsi de l'engagement en faveur de la culture de celui qui me confia la Direction des Affaires culturelles de la Ville, avant de m'appeler à celle du centre Pompidou, puis au Ministère de la Culture et de la Communication ? Dans chacune de ces responsabilités, il m'aura été donné de servir un homme hors du commun et de prendre la mesure de l'importance qu'il attachait à l'engagement culturel des collectivités publiques.

Jacques Chirac, on l'a beaucoup rappelé ces derniers jours, était pétri d'une culture singulière longtemps soigneusement dissimulée, dont il avait fait le sel de sa vie, culture façonnée par la fréquentation assidue de la poésie, celle de Saint-John Perse, de René Char, des haïkus japonais, culture ouverte à la délicatesse des civilisations de l'orient, celles du Japon et de la Chine, culture accueillante aux arts des civilisations lointaines, celles de l'Afrique, de l'Océanie, des Amériques précolombiennes, cultures, vous le savez, longtemps oubliées, sacrifiées, voire méprisées. C'est en parcourant ces horizons qu'il cultiva un jardin secret qui fit son bonheur, sa joie, parfois aussi, dans les moments difficiles, sa consolation.

Ce frémissement intime de son amour pour les cultures lointaines fut, à plusieurs reprises, le tremplin de quelques-unes de ses initiatives les plus hardies qui furent, pour une opinion ébahie, le révélateur de sa véritable personnalité. C'est, on s'en souvient, à l'occasion de la programmation d'un tournoi de sumo à Bercy ou d'un spectacle de Kabuki à Mogador avec le grand acteur Tamasaburo Bando, à l'occasion, aussi, de la programmation au Petit Palais d'une exposition consacrée aux Taïnos, que se révéla le Chirac du grand large. Jacques Chirac, grâce à la culture, avait su dilater son horizon et son cœur aux vastes horizons de toute l'humanité.

Avec un peu de familiarité, je dirais que le vrai Jacques Chirac, c'étaient la Corrèze et le Zambèze.

Par ailleurs, sachant dépasser, et c'est tout à l'honneur du grand élu qu'il fut, le seul enclos de ses passions privées, il s'attacha à mettre en œuvre une politique culturelle qui fit honneur, à la fois à la réputation de la Ville et à la confiance que lui avaient marquée les Parisiens en le portant à la magistrature suprême de leur commune. Avec ses adjoints à la Culture, Pierre Bas, Françoise de PANAFIEU - ma chère Françoise - puis Hélène MACÉ de LÉPINAY, il put compter sur une succession de directeurs des Affaires culturelles, dont Marcel Landowski fut le premier. C'est avec eux, avec détermination et constance, qu'il affirma les principes d'une politique culturelle utile à la fois à Paris et aux Parisiens.

C'est ainsi qu'il sut en même temps renforcer l'éclat des grandes institutions, en créer de nouvelles - la Maison européenne de la photographie, la Maison de la poésie, la Vidéothèque de Paris devenue le Forum des images, le Pavillon de l'Arsenal, le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme en collaboration avec l'Etat - tout en veillant à ce que la culture irrigue les arrondissements, donc tout le territoire de la ville. Il savait également qu'il n'est pas de culture vivante sans les artistes, dont il eut à cœur de soutenir les projets et l'amélioration des conditions de travail.

C'est la volonté, aussi, de ne pas opposer stérilement le patrimoine et la création, les monuments et le spectacle, les églises et les bibliothèques, les conservatoires et les musées, etc. C'est cette volonté qui le détermina à organiser ses services culturels en deux grands pôles : l'un consacré au patrimoine et l'autre à la création vivante et aux apprentissages. Sachant aussi que le succès de toute action culturelle repose d'abord sur la qualité des femmes et des hommes auxquels on confie la responsabilité de les conduire, il attacha un soin tout particulièrement exigeant à la nomination, à la tête des institutions, de personnalités de grande envergure, parmi lesquelles me reviennent à la mémoire les noms de Gérard Violette, au théâtre de la Ville, de Jean-Albert Cartier, de Stéphane

LISSNER, de Pierre Emmanuel, de Véronique CAYLA, d'Henri Chapier, de Jean-Luc MONTEROSSO, de Suzanne PAGÉ ou encore d'Emmanuel DECHARTRE.

Jacques Chirac, dans une période où les antagonismes entre la Ville et l'Etat avaient parfois été vifs, où lui-même, dans la mise en œuvre de son dessein politique de devenir Président de la République, avait été amené à prendre, à l'égard de majorités qui n'étaient pas les siennes, des positions hostiles, sut peser de façon décisive dans la possible mise en œuvre de grands projets du Président François Mitterrand, comme la réalisation de la Pyramide du Louvre ou celle de la très Grande Bibliothèque à laquelle sera donné le nom du quatrième Président de la Ve République.

Mesdames et Messieurs, j'ai toujours pensé que François Mitterrand avait cela à l'esprit quand, le 25 août 1994, il s'attacha, lors des cérémonies du 50e anniversaire de la Libération de Paris - Michel ROUSSIN s'en souvient - à marquer sa sympathie à celui qui allait devenir son successeur. Dans sa responsabilité ultérieure de Chef de l'Etat, une fois encore, Jacques Chirac s'attacha à donner à la culture une place digne, et même éclatante, dotant le territoire parisien d'un nouveau musée, le musée du quai Branly, construit par Jean NOUVEL, comme en écho à l'Institut du monde arabe, engageant la restauration du musée Guimet, attribuant au musée de l'immigration - Jacques TOUBON - le Palais de la Porte-Dorée, accordant aux arts dits "primitifs" une place au sein du musée du Louvre, dans le Pavillon des Sessions, et y installant un nouveau département, celui des Arts de l'Islam.

Madame la Maire, Mesdames, Messieurs, au moment où Jacques Chirac s'éloigne, tout en restant si présent dans le cœur de ceux qui l'ont connu et aimé, dans le cœur aussi de ceux qui l'ont parfois combattu mais pourtant estimé, je voudrais très simplement déposer, au seuil de son tombeau, une poésie japonaise de Kobayashi Issa :

"Quand je serai mort,

Soit la gardienne de mon tombeau,

Sauterelle".

J'y ajouterai la dernière strophe des "Djinns" de Victor Hugo, puisque la Ville de Paris est désormais gardienne des maisons de Victor Hugo à Paris et à Guernesey,

"On doute

La nuit…

J'écoute :

Tout fuit,

Tout passe

L'espace

Efface

Le bruit".

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Jean-Jacques AILLAGON.

Monsieur Jacques TOUBON, ancien Maire du 13e arrondissement, ancien adjoint au Maire de Paris, ancien Ministre et actuel Défenseur des Droits.

M. Jacques TOUBON.- Madame la Maire, merci d'avoir organisé cette séance.

Chers collègues, Jacques Chirac est mort, mais Paris est vivant. Je le dis parce que, devant moi, je vois les nouveaux visages, les femmes et les hommes que je découvre, en cet hémicycle aux côtés des compagnons avec lesquels j'ai siégé et que je suis heureux de retrouver. Entre 1983 et 2008, j'ai, certes, travaillé bien plus à l'Est, au Nord, au Sud de notre ville, qu'à l'Hôtel de Ville. Pour moi, c'est là, en cette partie de Paris, que Jacques Chirac était MON maire. La campagne de 1977, porte de Montreuil ou porte d'Orléans, nuit et jour, le plan programme de l'Est parisien, au lendemain de 1983, éclatante victoire, le nouvel urbanisme parisien, dont aujourd'hui encore, nous tirons les bénéfices.

Un seul souvenir personnel : été 1988. François Mitterrand venait, le 14 juillet, de lancer le projet de grande bibliothèque. Je vais voir Jacques Chirac et lui dis : "Pourquoi ne proposerions-nous pas au Gouvernement Rocard les terrains de Tolbiac, où venaient d'être interrompus les projets olympiques ?" Aussitôt dit, aussitôt fait. Jacques Chirac a écrit à Michel Rocard pour lui proposer ces terrains. Dans l'automne, le Président de la République a pris la décision. C'est comme cela que la Bibliothèque nationale de France est aujourd'hui à Paris, au cœur de ce quartier nouveau, qui fait qu'il n'y a pas de "ville nouvelle" à Paris, mais un urbanisme parfaitement intégré à la ville.

Et le P.O.P.B., bien entendu. Et, Françoise l'a dit, la Maison de la photo, le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme. Et puis, nous ne l'oublions pas : Jacques Chirac, c'est celui qui a créé le mouvement francophone des villes et des maires francophones, et qui a fait rayonner - croyez-en l'ancien Ministre de la Culture et de la Francophonie - à travers la Capitale de la France la communauté francophone. Voilà mon Maire de Paris.

Mais je voudrais terminer en disant que, politiquement, je pense qu'il a renoué avec la Commune, avec l'indépendance et avec la rébellion de la ville. Croyez-en l'ancien maire de la Butte-aux-Cailles. Pour Jacques Chirac, contrairement à beaucoup d'autres dirigeants politiques, le monde n'a pas définitivement basculé le 11 septembre 2001 sur sa face sombre. Il est resté, et il l'a voulu comme Président de la République, un homme de liberté, de générosité, d'humanité. Un an après son départ de l'Hôtel de Ville, c'est certainement tout cela qui lui a inspiré son discours du Vél' d'Hiv' de juillet 1996.

Depuis 1977 avec le nouveau statut, que vous avez parachevé tout au long des années - et vous-même, Anne HIDALGO - Paris est une ville et un département, presque de droit commun, et c'est aussi la Capitale. Mais c'est bien plus. C'est le phare de la France et du monde. Les Français, depuis trois jours, ont rendu un hommage qui a pu en étonner plus d'un, y compris moi, dans son ampleur, à l'homme de charisme, d'amour, et de mystère aussi. Il était à mes côtés en décembre 1982, quand, le même jour, je me suis marié à la mairie du 6e arrondissement et j'ai annoncé ma candidature dans le 13e. Je ne regrette ni l'un ni l'autre. Le 13e arrondissement était considéré comme imprenable, à l'époque.

C'est l'homme qui, à côté de cette humanité dont je viens de parler, s'est haussé au-dessus de lui-même, comme les grands hommes d'Etat, et a toujours choisi le bien commun. Alors maintenant, Paris, c'est définitivement et pour toujours Chirac. Je pense que les Parisiennes et les Parisiens, que vous représentez aujourd'hui, ont tous dans leur vie, leur cœur, leurs rêves, quelque chose de Jacques Chirac.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Jacques TOUBON.

Chers collègues, ce moment est, je crois, privilégié, tant il est dans l'histoire récente de notre Capitale. L'histoire se fait avec les hommes et les femmes qui la construisent. Je veux vraiment remercier l'ensemble de ses anciens collègues qui ont tous eu de très hautes responsabilités, ceux qui sont aussi dans la salle. Permettez-moi de saluer les anciens ministres, Mme ALLIOT-MARIE, et aussi M. le Président de la Métropole, de saluer également M. Hugues RENSON qui a travaillé à ses côtés à la Fondation et est maintenant vice-président de l'Assemblée nationale, et puis de saluer Renaud DONNEDIEU de VABRES, ancien Ministre, et toutes celles et ceux qui nous accompagnent. Et puis, une mention très particulière, bien sûr, pour M. ROUSSIN, et une mention très particulière pour François PINAULT qui nous fait l'honneur de sa présence et a accompagné Jacques Chirac, comme cela a été dit, tout au long de sa vie, et qui a aussi un amour immodéré pour notre Capitale. Je veux vous remercier d'être ici.

Nous avons souhaité vous entendre avant de donner la parole aux différents orateurs et présidents de groupe.

Je vais évidemment donner la parole à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente du groupe les Républicains et Indépendants. Félicitations pour votre élection comme présidente de ce groupe. Vous avez la parole pour rendre hommage à M. Jacques Chirac.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Maire, chers collègues, chers amis de Jacques Chirac, chers amis, nous voici donc rassemblés pour dire toute notre admiration, notre profonde reconnaissance et notre immense affection à celui qui, après avoir marqué chacune de nos vies, s'est éclipsé en silence et sur la pointe des pieds. Il a tiré sa révérence pour entrer dans l'Histoire. Nous sommes réunis dans ce lieu qu'il aimait tant, dans lequel s'imbriquent toute cette histoire de France et toute l'histoire de Paris dans la France, de la Maison aux piliers d'Etienne Marcel à l'Hôtel de Ville, en passant par le Palais des prévôts des marchands, centre névralgique de tant de frondes, de révoltes et de révolutions. Voici près de 40 ans, Jacques Chirac, évoquant devant le pape Jean-Paul II l'Hôtel de Ville et ses abords, interrogeait : "Existe-t-il au monde un espace plus réduit et cependant plus chargé de pensées, où, d'âge en âge, de siècle en siècle, des génies dans les arts et les sciences, la philosophie et la théologie ont œuvré pour accroître le trésor de la culture humaine ?". "Oui", disait-il, "c'est en ces lieux que la France sent le plus fortement battre son cœur".

C'est à ce beau "condottiere" à l'énergie débordante que les Parisiens ont choisi de confier leur destinée pendant près de 20 ans. Le 25 mars 1977, à l'issue d'une campagne éclair qu'il n'anticipait pas deux mois auparavant, il est devenu le premier Maire de Paris des temps modernes. Génie tactique, pas seulement. Lors de sa déclaration de candidature en janvier, Jacques Chirac - certains en sont témoins ici - parla droit au cœur des Parisiens, mit au jour le goût de leur liberté, leur envie de s'émanciper d'une gestion préfectorale, certes, en symbiose avec l'Etat mais qui lui était soumise. "Une fois encore", les exhortait-il, "le peuple de Paris saura donner l'exemple".

Oui, avec Jacques Chirac, Paris s'est libérée de la routine de cette gestion administrative. Le souffle du suffrage universel s'est engouffré dans l'Hôtel de Ville. "Un mandat de Maire", disait-il, "c'est à la fois l'imaginaire et le quotidien, les réalisations de grande envergure et les travaux les plus modestes, et au-delà de l'action, la passion de rencontrer le peuple de Paris". L'incroyable alchimie de ces trois mandats à Paris est là : une prodigieuse ambition pour notre Capitale, celle de la hisser aux dimensions de son génie et de son histoire. La connaissance intime de tant de Parisiens qu'il rencontrait partout, dans chaque rue, sur chacune des places de Paris, celle de leurs difficultés, de leurs souffrances. Ce qui rend possible cette conciliation des contraires, de l'ambition et de la proximité, l'excellence dans la conception et la mise en œuvre de chacune de ses actions. Car, en le choisissant comme maire,

les Parisiens n'avaient pas seulement élu un combattant qui pouvait assouvir leur désir de liberté. Ils ont élu une personnalité dotée d'une riche culture de l'Etat et d'une très grande expérience au sommet de l'Etat. Elus, directions et administrations, cabinets : Jacques Chirac a amené les meilleurs à l'Hôtel de Ville et il a su entretenir une relation sans pareil avec tous les agents de la Ville, dont certains, encore en activité, m'ont dit qu'ils gardent un souvenir si ému.

Comment ne pas éprouver l'exceptionnel rayonnement spirituel et intellectuel que Paris continue d'exercer dans le monde ? Car Paris, c'est une histoire qui ne cesse de résonner comme un écho aux aspirations des peuples de la terre. Oui, Paris avec Jacques Chirac a été Paris à voix haute. L'Hôtel de Ville est devenu le point de passage incontournable pour les grands chefs d'Etat étrangers. Je pense aussi à son initiative de créer l'Association internationale des maires francophones, qui, depuis 30 ans, a permis de fonder une diplomatie des villes au service du développement et de la francophonie. Avec lui et pour la première fois depuis un siècle, Paris a pu rayonner dans toute sa plénitude.

Jacques Chirac était aussi dans l'action de proximité pour chacun des Parisiens. Paris fut un laboratoire de ce qui pouvait être entrepris à plus grande échelle pour chacun des Français, avec une politique sociale généreuse au service de tous, familles mais aussi personnes âgées. Une politique sociale si innovante pour les plus vulnérables avec le Samu social, mais aussi avec la carte "Paris santé", précurseur de la C.M.U. Chirac, c'est également 120 hectares de nouveaux espaces verts, la coulée verte (12e), le parc André-Citroën (15e), le réaménagement de l'esplanade des Invalides (7e), les premiers couloirs de bus, les premières pistes cyclables, la mécanisation de la propreté. Il fut un maire aménageur, entreprenant un effort sans pareil depuis Haussmann, avec la vision d'un rééquilibrage de l'Est parisien : le P.O.P.B., l'Îlot Chalon, la Goutte d'Or, les Z.A.C. "Evangile" (18e) et "Flandres" (19e), mais aussi le quartier Paris Rive gauche, et bien sûr, le réaménagement des Champs Elysées.

C'est probablement, et cela a été souligné ce matin, dans le domaine culturel que s'illustre le mieux son ambition pour un "Paris en grand", et sa volonté de diffuser l'excellence pour tous dans la plus grande proximité. Jacques Chirac, c'est une politique brillante et prestigieuse, avec la rénovation du théâtre du Châtelet. On lui doit aussi la modernisation du tissu des conservatoires municipaux et la création des théâtres d'arrondissement, sans oublier le Forum des images et la Maison de la poésie.

Aujourd'hui, nous ne rendons pas seulement hommage au Maire de Paris. Nous pensons au premier Président de l'ère de la mondialisation qui s'est, le premier, engagé pour sa régulation. Je ne me souviens plus très bien si, en 2005, "des conditions météorologiques déplorables ou une furieuse envie de ne pas y aller, ou les deux", l'ont amené à adresser un message par visio-conférence aux participants au forum de Davos. Mais je garde absolument en mémoire son propos visionnaire sur la mondialisation et les inégalités. Sur le fait que face aux risques de notre planète, tant de pauvres n'ont pas les moyens de se protéger physiquement et encore moins financièrement contre les dangers de l'existence. Je l'entends encore rappeler aux puissants réunis à Davos la fragilité de l'humanité face à la nature, qui "engage notre civilisation urbaine et technicienne à d'avantage d'humilité, de respect, de responsabilité". Je l'entends prôner l'affirmation d'une conscience planétaire, d'un sentiment de citoyenneté mondiale. "A l'heure du monde ouvert", disait-il, "l'humanité dans sa diversité mesure combien elle partage une même destinée face à ce que l'on a appelé des tsunamis silencieux, famines, maladies infectieuses qui déciment les forces vives de continents entiers, violences et révoltes, régions livrées à l'anarchie, mouvements migratoires non maîtrisés, dérives extrémistes, terreau fertile au terrorisme". Je l'entends encore plaider et agir pour des financements innovants.

Aujourd'hui, nous rendons hommage au Président qui a alerté les consciences du monde sur les dangers qui menacent la planète. Nous rendons hommage au Président qui ne s'est pas étourdi de l'utilisation du mot "réforme", mais qui a agi. Celui qui a voulu le premier plan d'action santé environnement, la Charte constitutionnelle de l'Environnement. Celui qui a donné une impulsion décisive au développement des énergies renouvelables. Celui qui a élaboré la première stratégie nationale de développement durable.

Nous rendons hommage au Président qui a voulu que son second mandat soit marqué par des actions de grande ampleur visant à éviter, à apaiser ou à réparer d'immenses souffrances et de grandes injustices, pour la plupart secrètes, dans l'intimité de chacune de nos familles : avec les grands chantiers de la lutte contre le cancer, des droits et de la citoyenneté des personnes handicapées, ou de la lutte contre ce qu'il a appelé "la barbarie sur les routes". Pour tous les Français, dans chacun de ces domaines, il a eu des paroles libératrices, il a brisé des tabous. Toujours la parole s'est prolongée par l'action, des décisions et des moyens en continu, une vigilance de tous les jours cinq années durant. Il nous a fait changer d'ère.

Nous rendons enfin hommage au Président de l'unité nationale et des valeurs de la République. Celui qui a su poser un regard et des mots lucides et brefs sur notre Histoire pour que nous puissions l'assumer ensemble ; celui qui a tellement fait contre le communautarisme, pour la laïcité, contre les discriminations et pour la cohésion sociale. Celui qui, osons les mots "Je vous aime" pour clore une vie au service des Français, une vie qui avait été une longue déclaration d'amour à la France et aux Français, surtout une vie faite de tellement de preuves d'amour, nous a mis en garde. Plus que jamais, laissons ces mots résonner dans nos esprits et dans nos cœurs : "ne composez jamais avec l'extrémisme, le racisme, l'antisémitisme ou le rejet de l'autre. Le vrai combat de la France, le bon combat, c'est celui de l'unité, de la cohésion".

Hommage soit rendu à notre Maire et notre Président, à cette personnalité hors du commun. Car, a-t-on connu un être tout à la fois plus combattant et plus sage ? Un esprit plus féru de coutumes, langues et cultures lointaines et plus paysan ? Plus visionnaire pour l'avenir du monde et plus attentif aux plus modestes, aux plus vulnérables d'entre nous ? Trouve-t-on plus débutant au football et plus savant au sumo ? A-t-on rencontré une personnalité aussi expansive, aussi communicative dans la parole et les gestes, et aimant larguer les amarres et se nourrir de longs silences partagés avec des enfants lourdement handicapés, laissant place au dialogue essentiel des yeux et du cœur ? Connaît-on âme plus guerrière et cœur plus généreux ? A-t-on déjà vu un être doté d'une énergie sans pareille, dont chaque veine était irriguée par un tel appétit d'actions, choisir de s'effacer soudainement une fois quitté l'Elysée, capable de respecter sans aucun accroc, ni écart la promesse intérieure de ne plus jamais y prendre part, sauf, naturellement, si l'essentiel était en jeu pour les Français et pour la France ?

Oui, Jacques Chirac le Corrézien, le Parisien, le Français, était tout cela à la fois. Laissons-le continuer à nous inspirer. Sachons comme lui que l'histoire est cruelle. La vie si fragile est parfois triste à verser tant de larmes. Tirons-en les mêmes conclusions : agissons sans relâche au service de tous, en regardant les autres, tous les autres, en regardant devant et en regardant loin.

Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur le Président.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Je vais proposer à nos invités : s'ils souhaitent quitter l'hémicycle, ils le peuvent, s'ils veulent rester, ils restent. Mais qu'ils se sentent très libres, évidemment, dans l'organisation du temps qui est le nôtre.

Je vais donner la parole à M. Rémi FÉRAUD, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, permettez-moi d'abord d'avoir une pensée pour la famille de Jacques Chirac et pour ses proches.

L'hommage que nous rendons ce matin à sa mémoire, dans cet hémicycle de l'Hôtel de Ville de Paris, est particulièrement émouvant, car ce lieu, que Jacques Chirac a présidé pendant 18 ans, résonne encore de sa voix. L'émotion qui a envahi l'Hôtel de Ville jeudi dernier était d'ailleurs sûrement plus perceptible qu'ailleurs, tant sa personne est intimement liée à Paris et à son Hôtel de Ville. Il faut dire que Jacques Chirac occupe et occupera toujours une place singulière et essentielle dans l'histoire de Paris. Il en a été le premier maire élu. Il a mis son esprit d'indépendance au service de la liberté de Paris, comme vous l'avez rappelé, Madame la Maire, sans jamais négliger son rôle essentiel de capitale de la France. Jacques Chirac aimait Paris et les Parisiens, et eux-mêmes lui ont fait l'honneur de lui donner par trois fois leur confiance.

C'était un homme de proximité, chacun l'a dit et chacun le sait. Tous les Parisiens de ce temps-là, même ceux qui ne l'ont pas connu personnellement, ont le souvenir d'une rencontre avec Jacques Chirac. J'en fais partie, alors que j'étais un jeune étudiant qui venait d'arriver à Paris, mais surtout, j'en ai souvent entendu le témoignage, quelques années plus tard, comme Maire du 10e arrondissement. Sa personnalité chaleureuse, son regard, sa poignée de main, son charisme, son énergie, son volontarisme, mais aussi son attention aux autres, ont, à l'évidence, beaucoup compté dans la construction du rapport si particulier qu'il a entretenu avec les Français et avec les Parisiens. Ce sens de la proximité, il l'éprouvait d'ailleurs partout où il était, lui qui n'opposait pas les territoires entre eux en étant un élu de Paris et de la Corrèze.

Pendant 18 ans, ici même, Jacques Chirac a travaillé pour notre ville. Dans cet hémicycle, nos prédécesseurs de gauche, socialistes, élus, bien sûr n'ont pas toujours approuvé toutes ses réalisations. C'est le jeu nécessaire et indispensable du débat, et parfois de la controverse démocratique. Mais Jacques Chirac a toujours agi dans le sens de l'intérêt général et le souci de faire progresser notre ville, qui a tant changé en 18 ans, alors qu'elle retrouvait, pour la première fois depuis plus d'un siècle, une vraie autonomie de décision et d'action. Je pense, par exemple, dans ces changements qui ont été longuement évoqués, ici même, à la place de l'Hôtel de Ville rendue aux Parisiens et devenue une grande place populaire au cœur de Paris. C'était en 1982.

Les réalisations qui portent de nos jours la trace de son action sont évidemment très nombreuses dans la ville. Elles ont été rappelées pour certaines d'entre elles et les principales, mais je veux penser en particulier au musée du quai Branly, qu'il a voulu comme président et qui participe à inscrire Paris dans le monde, dans la diversité et la richesse des cultures. Ce musée est aussi le témoignage de l'homme passionné qu'était Jacques Chirac, ouvert aux autres, féru de civilisations qu'il a contribué à faire connaître et reconnaître. Ce musée en dit long sur la complexité et la profondeur de sa personnalité qui s'est révélée au fil du temps. Car Jacques Chirac était un humaniste qui a joué au tournant du siècle un rôle déterminant contre l'extrémisme. Je tiens, au nom des élus socialistes et apparentés, à le saluer.

Pour cela, nous lui sommes obligés, lui qui a incarné les valeurs de la République au second tour de l'élection présidentielle de 2002. Nous gardons encore de lui un souvenir ému et reconnaissant de son hommage à François Mitterrand au soir de sa mort. Nous nous souvenons aussi, avec Jacques Chirac, d'un homme qui a eu le souci des plus faibles, notamment en participant et en décidant la création du Samu social de Paris en 1993, chère Dominique VERSINI. Nous avons tous en mémoire son action exemplaire pour la reconnaissance de la responsabilité de la

France dans la Shoah, son refus de s'engager dans la guerre en Irak, ou encore lors de son discours de Johannesburg agissant en homme d'Etat.

En cet automne 2019, le parcours exceptionnel de Jacques Chirac nous rappelle aussi, par sa longue carrière politique ponctuée d'échecs et de victoires, que rien n'est jamais acquis et qu'aucun pronostic ne remplacera jamais une campagne électorale. Et je crois que Jacques Chirac s'y connaissait en matière de campagne électorale. Passé la période du deuil, il nous reviendra à nous, élus, comme l'a proposé Anne HIDALGO, d'inscrire dans le temps et dans la ville l'hommage de Paris à son premier Maire, devenu Président de la République. Nous devrons le faire par le choix d'un lieu symbolique, en accord avec sa famille. Nul doute que nous saurons nous rassembler pour lui témoigner la juste reconnaissance que la France et Paris lui doivent.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Président du groupe "100 % Paris".

M. Pierre-Yves BOURNAZEL.- Merci, Madame la Maire de Paris.

Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Maire honoraire de Paris, Madame la Représentante du Préfet de police, chers collègues, je viens de Corrèze, et comme tout Corrézien, j'ai le souvenir d'un homme qui se nourrissait du contact des autres, animé par la seule envie d'améliorer concrètement leur quotidien. C'est, je crois, cette singularité qui vaut depuis jeudi dernier ce formidable élan de reconnaissance de tous, y compris de ceux qui ne l'avaient pas alors soutenu.

Jacques Chirac aimait les gens. Beaucoup d'entre vous ont des anecdotes. Je me souviens d'une famille corrézienne qui avait milité pour Jacques Chirac pendant des années, lorsqu'il était député de Corrèze. Cette famille souffrait. Le père était malade. Jacques Chirac était Président. C'était en 2003, lors des événements et de la guerre d'Irak. Jacques Chirac prenait le soin de les appeler, de prendre de leurs nouvelles. Voilà Jacques Chirac. Il traitait avec le même égard les puissants comme les plus faibles, pour lesquels il s'évertuait à trouver des solutions. C'est ainsi qu'en novembre 1993, il crée les cinq premières équipes mobiles pour parcourir les rues de Paris à la rencontre des personnes en situation de détresse physique et sociale, préfiguration du Samu social. A Paris, toujours la même présence, toujours la même volonté de répondre aux aspirations profondes de ses habitants. Il était en contact permanent avec eux. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il a réussi à obtenir des résultats, notamment en matière de propreté, en s'inspirant directement de ce que lui demandaient les Parisiens.

Jacques Chirac était un maire en avance sur son temps, parce qu'il a su s'inscrire dans un temps politique, celui du temps long. Déjà, il refusait de livrer Paris aux promoteurs qui voulaient détruire le Carreau du Temple ou la halle Secrétan. Sans pour autant céder au repli du conservatisme, il accompagna, malgré ses réticences, le projet du Grand Louvre et de sa pyramide. Les deux derniers grands parcs de plus de 10 hectares créés à Paris, le parc André-Citroën et le parc de Bercy, l'ont été à son initiative, alors que la tentation était grande d'y réaliser de vastes opérations privées immobilières. Soucieux de l'unité de Paris, il n'hésita pas à transformer, dans les arrondissements les plus aisés, des biens de la Ville pour construire une mixité sociale qui y faisait défaut, ou encore la création, comme je le disais tout à l'heure, du Samu social. Il a aussi su, comme d'autres après lui, concilier l'identité si singulière de Paris et la nécessaire adaptation de la Capitale aux enjeux d'un monde en perpétuelle évolution. Jacques Chirac, c'est le rayonnement international de Paris.

Jacques Chirac a accompagné le quotidien des Parisiens pendant 18 ans, et ce n'est pas un hasard. Il avait en partage, avec cette ville, avec ses habitants, des valeurs qu'il avait placées au-dessus de tout. Notre ville, Paris, a toujours refusé l'extrémisme et le rejet de l'autre, ce poison auquel Jacques Chirac faisait référence dans sa dernière allocution présidentielle, véritable testament politique intemporel. L'honneur de la politique, c'est de se mettre au service de l'égalité des chances. Je crois que tous les maires de Paris se sont inscrits dans ses pas, conscients que ce combat de longue haleine est le gage de l'unité. Il est possible d'embrasser les évolutions du monde sans renier qui nous sommes. Paris a su conserver son identité sans sombrer dans le conservatisme ni dans le modernisme béat. Notre histoire commune nous oblige : la défense de la tolérance, le dialogue, le respect des cultures. Paris est une capitale où chacun peut mener sa vie comme il l'entend, sans craindre le regard des autres. Elle incarne ce dialogue des cultures auquel il était si attaché comme vecteur de paix.

Je crois que chaque Français peut se reconnaître dans quatre grands discours du Président Chirac. Le premier : celui du 16 juillet 1995. Il reconnaît alors le premier la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs de France. Je voudrais avoir aussi une pensée pour Christine ALBANEL, qui a rédigé, avec le Président Chirac, ce discours historique. Deuxième discours : celui de Villepinte - j'y étais - 2 mai 2002, où Jacques Chirac appelait les Français à choisir l'idéal républicain, nos valeurs, liberté, égalité, fraternité, contre l'extrême droite qui dégrade, je le cite, "salit l'honneur de la France". Celui de septembre 2002, évidemment, au "Sommet de la Terre" à Johannesburg, où il éveille les consciences. Il appelait chacun à ouvrir les yeux sur les conséquences pour le monde qui vient si l'on ne change pas rapidement notre modèle de développement. Enfin, celui du 10 mars 2003, où il met courageusement son veto à toute résolution de l'organisation des Nations Unies autorisant une guerre en Irak, parce

qu'il est profondément attaché au multilatéralisme, au dialogue des cultures, quand d'autres prônent le choc des civilisations. Seul rempart : la paix pour la stabilité du monde face aux partisans du chaos.

Jacques Chirac était un homme profondément cultivé, érudit, un grand connaisseur de l'Afrique, de l'Asie, des arts. Cela lui a donné de la force et une vision. En cela, il est un homme d'Etat. Le plus bel hommage que Paris peut faire aujourd'hui à celui qui sera à jamais son premier maire, c'est celui de la fidélité. Fidélité à son histoire. Fidélité à ses valeurs. Fidélité à son indépendance d'esprit.

Madame la Maire, vous avez évoqué à juste titre, tout à l'heure, des lieux possibles pour Jacques Chirac. Il y en aura forcément de nombreux. Vous allez dialoguer avec la famille. Nous vous faisons confiance pour cela.

Merci, Monsieur le Maire de Paris. Merci, Monsieur le Président Chirac.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Pierre-Yves BOURNAZEL.

Permettez-moi de remercier aussi pour sa présence Frédéric de SAINT-SERNIN qui a été Ministre et collaborateur très proche de Jacques Chirac. Saluer Marie-Annick TISSOT, bien sûr, ancienne Maire du 11e arrondissement et aussi très proche. Dominique BAUD, ancienne conseillère de Paris, qui a siégé sur les bancs du groupe qui soutenait notamment Jacques Chirac. Et puis, Joël LAINÉ, qui a été l'un de ses inspirateurs sur les questions de sport notamment, mais pas que.

Nous allons poursuivre les prises de parole. Je donne à présent la parole à M. David BELLIARD, Président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD.- Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, au nom du groupe des élus écologistes, j'exprime toutes mes sincères condoléances à la famille de Jacques Chirac, à ses proches, à ses amis, et à celles et ceux qui ont travaillé avec lui. Je comprends et respecte pleinement la peine et la douleur qui sont la leur, car ce décès, c'est important de le redire, touche d'abord la sphère privée. C'est d'abord, en effet, celui d'un homme, de son être, de ce qui constitue et constituait son intimité et celle de ses proches, même s'il constitue aussi un événement public qui conduit à nous exprimer ici, librement j'espère.

Car Jacques Chirac a incarné Paris pendant 18 ans, avant d'incarner la France. Par son histoire, par son parcours politique, par son amour inconditionnel pour cette ville, pour la nation, par sa personnalité et sa culture aussi, maintes fois décrites, il aura marqué plusieurs générations. Il aura marqué cette ville. Mais Jacques Chirac est aussi le porteur d'une action politique dont le bilan sera discuté. Je n'ai personnellement jamais rencontré Jacques Chirac. Evoquer sa mémoire revient donc, sans esprit hagiographique ni accusatoire, à comprendre en quoi son action publique est susceptible d'enseignement pour guider notre action présente et à venir, alors même que les écologistes, et ce n'est un secret pour personne, ne sont en aucune façon ses héritiers politiques. Il n'est, du point de vue de la filiation politique, pour nous, ni un père ni un grand-père. Il a été, plus que tout autre, l'homme des contrastes, celui contre lequel nous nous sommes opposés, mais aussi celui que nous avons applaudi à plusieurs reprises.

D'abord, par la longévité de son parcours. Beaucoup l'admirent. Il aura été ce que l'on appelle "une bête politique", ce qui lui vaudra une grande sympathie des Françaises et des Français. Mais n'oublions pas que cette longévité, c'est aussi la longue histoire du cumul des mandats. Alors, bien sûr, le contexte politique d'alors n'était pas le même que celui d'aujourd'hui. Nous le savons : nous ne ferons plus jamais de la politique comme au temps de Jacques Chirac. Mais gagner une élection pour gagner une élection ne constitue pas en soi un projet politique. Cela traduit bien souvent une ambition, voire une dépendance, tant au pouvoir qu'aux ors de la République. On sait combien notre démocratie souffre encore du cumul des mandats simultané et dans la durée, combien elle souffre du manque de représentativité de toutes les parts diverses de la société française, combien elle souffre de l'abstention.

Quant aux projets politiques portés par le responsable politique Jacques Chirac, quelles leçons en tirer ? Là aussi, c'est peu dire qu'il a été l'homme des contrastes. Son inspiration varia selon les circonstances : keynésienne et ultralibérale, atlantiste et non-alignée, européiste et nationaliste. Jacques Chirac, c'est celui qui a été capable de créer ce qui allait devenir le fonds mondial de lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, dont l'utilité, pour des millions de personnes, n'est aujourd'hui plus à démontrer, comme de rater, en pleine épidémie de sida, et ne proposer aucune réelle politique en faveur de la communauté LGBT parisienne, pourtant alors décimée par l'épidémie dans les années 1980.

Jacques Chirac, c'est celui qui était capable de tenir des propos sur le bruit et les odeurs des travailleurs immigrés ou de fonder un programme électoral sur l'insécurité, et un autre jour, plus tard, de construire un projet victorieux sur la fameuse fracture sociale et l'aide aux plus fragiles. Cette aide aux plus fragiles que l'on retrouve avec la création du Samu social de Paris, la réquisition courageuse de 1.000 logements en 1994 et la création de la carte "Paris Santé", prémisse de la couverture maladie universelle.

Jacques Chirac, enfin, c'était celui qui était capable de lancer l'armée contre les Kanaks d'Ouvéa, et en même temps, de s'opposer courageusement à la guerre en Irak et d'écarter fermement et avec constance, durant toute sa

carrière, toute alliance avec le Front National. On voit à quel point la réaffirmation de cette digue serait salutaire au vu de celles et ceux qui rêvent de la réunion de la droite et de son extrême aujourd'hui.

Sur ce dernier point, permettez-moi de redire que le deuxième tour de la présidentielle de 2002 fut, aux yeux de beaucoup, difficile. Difficile du fait de l'annulation d'un vrai choix politique. Comment imaginer un seul instant de voter pour l'extrême droite ? Difficile aussi du fait du passif politique de celui qui avait et a été longtemps Maire de Paris. Car, à Paris, la liste de nos griefs était longue. Il serait d'ailleurs malhonnête de ne pas rappeler ici ce qui fut un combat politique extrêmement vif, et pour lequel de nombreuses et nombreux militants écologistes se sont engagés. Les affaires, comme on les appelait, ont émaillé ses mandats successifs et elles furent les symptômes de pratiques, d'une façon de faire politique que nous ne voulons plus depuis longtemps. D'ailleurs, Jacques Chirac fut le premier chef d'Etat condamné par la justice ordinaire. Même si, bien sûr, il faut relativiser en examinant le contexte des pratiques en usage à l'époque dans les grands partis institutionnels. On se souvient, par exemple, de l'affaire "Urba" qui a éclaboussé alors le parti socialiste.

Sur les politiques environnementales, Jacques Chirac, à défaut d'être en avance sur son temps, eut le mérite de prendre quelques mesures. A Paris, dont il fut le premier maire élu démocratiquement depuis un siècle et pendant 18 ans, ce furent la création des derniers grands parcs de la ville et la création des premières pistes cyclables tracées aux sols entre la file des voitures et les couloirs de bus.

Comme Premier Ministre et Président, il fit voter différentes lois sur les déchets, les études d'impact et les installations classées ainsi qu'un moratoire sur les O.G.M., ou l'abandon de la ligne à haute tension dans le Val-Louron. Ainsi, peu à peu et au-delà de ses seuls intérêts électoraux, une conviction quant aux questions d'environnement lui vint, comme en témoigne, en 2002, son fameux et très célèbre : "La maison brûle, mais nous regardons ailleurs". Phrase d'ailleurs soufflée par Nicolas HULOT, qui ne fut malheureusement guère suivie d'effet pratique, sinon, quand même, par la création de la Charte de l'environnement, intégrée en 2005 dans la Constitution, offrant ainsi un statut au principe de précaution. Par ailleurs, il ne remit jamais en cause l'énergie nucléaire civile et militaire, allant même jusqu'à relancer les essais militaires à Mururoa dès le lendemain de son élection de 1995.

L'homme public Jacques Chirac laisse un bilan contrasté. Néanmoins, son opposition à la peine de mort, à la guerre en Irak, la reconnaissance du rôle complexe de l'Etat français dans le processus d'extermination des juifs durant la Seconde Guerre mondiale, sont autant d'exemples montrant la complexité du personnage, et tout bonnement, de l'histoire de notre République. Puissions-nous garder le meilleur de l'action politique de Jacques Chirac, son courage, sa capacité à porter une vision, parfois précurseur, et sans acrimonie, rompre avec tout ce qui n'est pas de nature à évoluer vers une société plus égalitaire et un environnement plus soutenable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ.- Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Ministres, Mesdames et Messieurs les parlementaires, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, au nom des élus communistes, je voudrais d'abord transmettre toutes mes condoléances, toutes mes amitiés à la famille de Jacques Chirac, à ses proches et à sa famille politique.

Avec la disparition de Jacques Chirac, premier Maire de Paris, Président de la République, nous pleurons chacun une part de nous qui disparaît. Nous parlons, en ce moment particulier, cet entre-deux où la polémique n'a pas sa place puisque le protagoniste n'est plus là pour se défendre, où l'historien n'a pas encore commencé son travail.

Je suis né à la veille de l'élection de Valéry GISCARD D'ESTAING, en 1974, mais mon engagement politique s'est forgé sous la présidence de Jacques Chirac, et j'oserais même le dire en ce moment solennel : contre Jacques Chirac. Oui, je crois que je peux l'évoquer, car Jacques Chirac était l'un de ces hommes politiques qui avaient du respect pour ses adversaires. Nous retiendrons de lui son profond respect et son écoute pour les adversaires politiques que nous étions. Il y a peut-être une part du destin du jeune Jacques Chirac qui a hésité, fort peu longtemps, à rejoindre les communistes après avoir signé l'appel de Stockholm. Il avouera lui-même, en 1993, avoir vendu "L'Humanité Dimanche" et avoir participé à une réunion de cellule du PCF. Un détour qui construira une légende de gauche, alors que tous ses actes et décisions politiques ont toujours été bien à droite.

Les communistes, a fortiori les communistes parisiens, ont été ses farouches adversaires. Il faut se souvenir que c'est Henri Fiszbin qui lui tient tête aux élections municipales en 1977, arrivant en tête du premier tour dans le cadre d'une liste de l'union de la gauche. Oui, en 1977, Paris aurait pu avoir comme premier maire un communiste, mais Paris a eu Jacques Chirac, et Jacques Chirac respectera pour toujours les communistes parisiens. Il a gardé une affection pour cette autre France, celle des communistes du maquis de la Corrèze et du Limousin, dans lequel était mon grand-père, comme celle des communistes parisiens qui ont participé à la libération de la Capitale. Ces femmes et ces hommes qui ont été une part de l'honneur de la France dans ces moments les plus terribles.

Jacques Chirac a eu une relation singulière avec Henri Malberg, l'un de mes plus illustres prédécesseurs. Combien de fois lorsque Henri, dont la virulence mais aussi l'élégance de ses attaques contre la politique du Maire

de Paris, soulevait des broncas du côté de l'hémicycle droit, Jacques Chirac faisait taire ses compagnons, tranchant sèchement leurs bavardages par un : "Taisez-vous ! Ecoutez M. Malberg ! Il est la voix du peuple de Paris". Il illustrait cette formule de Malraux constatant un jour l'absence de députés socialistes et centristes au Parlement, sur un débat sur la culture où seuls les communistes et les gaullistes assistaient : "Entre vous et nous, il n'y a rien". Ce petit rien, ce sont nos liens historiques entre gaullistes et communistes qui nous ont unis pendant la Résistance, et qui se traduisent par un geste symbolique du Maire de Paris qui a maintenu le groupe communiste au Conseil de Paris, alors que les communistes ne comptaient plus que quelques élus.

Cette époque est révolue, mais cette communauté d'intérêts est née dans la fièvre de la Libération et a laissé et laissera des traces. Et pourtant, toute la carrière politique de Jacques Chirac s'est faite dans le combat contre l'alliance socialo-communiste, comme il le disait lui-même à l'époque. La virulence, d'ailleurs, de la campagne de 1981 peut en témoigner. L'homme dont nous parlons a aussi sa part d'ombre et de lumière. C'est évidemment l'homme qui a eu la phrase de trop sur le bruit et l'odeur, mais aussi l'homme de la victoire de la République face à Jean-Marie LE PEN. C'est celui qui a soutenu Simone Veil au moment du débat sur l'I.V.G., alors que, dans sa majorité, certains la combattaient outrageusement. C'est celui qui connaissait admirablement bien l'art et la culture africaine, mais aussi qui a fréquenté les pires dictateurs. Nous nous souvenons tous de sa phrase visionnaire sur la crise climatique : "La maison brûle et nous regardons ailleurs", mais aussi la reprise des essais nucléaires à Mururoa. C'est l'homme qui aura conduit de nombreuses politiques libérales et des privatisations.

Nous nous souviendrons des conditions d'abandon de la loi Devaquet, qui a d'ailleurs coûté la vie à Malik Oussekine, mais aussi de l'abandon du C.P.E. Nous n'oublierons pas qu'il savait négocier et qu'au plus fort des événements de mai 1968, il conseille le général de Gaulle : "Négociez, mon Général, s'entendre avec les syndicats". Et il fut l'envoyé spécial qui rencontra en secret Henri Krasucki pour sceller les accords de Grenelle. Ce fut l'homme qui fit reconnaître la part de responsabilité de la France dans la déportation des juifs vers les camps de la mort, et parmi eux, de nombreux communistes. L'homme qui a su dire non à la guerre en Irak aux Américains, celui qui portait haut et fort la voix de la France au Moyen Orient, convaincu que l'humiliation permanente du peuple palestinien ne pouvait être la voie de la résolution de ce conflit.

Enfin, nous avions une passion commune : celle du sport, celle de l'idéal olympique. Jacques Chirac était un défenseur inconditionnel de la candidature de Paris. Nous allons réaliser sa promesse et sa promesse de nager enfin dans la Seine.

Je le disais au début de mon propos : quand le débat politique est franc et sincère, il ne peut qu'attirer le respect. Avoir le respect de ses adversaires était la vertu de Jacques Chirac. Il nous laisse à tous en héritage trois grandes questions politiques importantes, qu'il aura pointées : la fracture sociale, la montée de l'extrême droite et la crise climatique. A nous tous de prendre ces questions au sérieux et d'y répondre, au risque de mettre en péril notre République. L'histoire jugera le rôle de cet homme, dont le mot "contrasté" est peut-être la meilleure définition. Je ne suis ni le juge, ni l'historien, ni le témoin direct. Je suis simplement la voix de ceux qui l'ont combattu hier, mais qui savent aujourd'hui ce qu'ils lui doivent.

Au nom des élus communistes, je m'incline devant Jacques Chirac, devant le Maire de Paris qu'il a été pendant 18 ans et le Président de la République pendant 12 ans.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Vous avez fait référence au groupe Communiste, où il n'y avait plus que deux élus, et qui a été maintenu comme un groupe.

Eric AZIÈRE, Président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE.- Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs, au nom du groupe UDI-MODEM, je veux très simplement adresser d'abord à la famille de M. Jacques Chirac, à sa femme, Mme Bernadette CHIRAC, à sa fille et à l'ensemble de sa famille, nos condoléances les plus sincères, nos pensées émues et nos très respectueux sentiments. Jacques Chirac aimait la France et la France lui a rendu cet amour avec une infinie tendresse pendant ces derniers jours. Tous les orateurs avant moi ont parlé de l'homme, de son parcours, de son œuvre politique, beaucoup mieux et bien mieux que je ne saurais le faire. C'est la raison pour laquelle j'ai choisi plutôt de retrouver, à travers ses mots à lui, ses écrits, ses interventions, ce qu'il a le mieux incarné pour les Français.

Ce qu'il a le mieux incarné, c'est ce que les Français préfèrent : c'est la France. Notre histoire, notre culture, nos Lumières, nous confèrent, je le crois, une parole et une place singulière dans le concert des nations. C'est la grandeur de la France. Mais l'histoire nous a appris que la France n'est grande que si ses dirigeants sont à la hauteur. Face aux difficultés qu'il a eues à affronter pendant ses mandats, Jacques Chirac a su incarner son pays avec une énergie, avec son charisme, sa belle et grande allure, et dans les discours que j'ai retenus, cette tonalité tant imitée que sa voix traduisait, ponctuée par ces liaisons sans enchaînement, un subtil mélange d'autorité et de persuasion. Ainsi, quelques semaines seulement après son entrée à l'Elysée, c'est un regard nouveau que Jacques Chirac pose sur l'histoire de la France.

Le 16 juillet 1995, il est le premier Président de la République française à assumer pleinement la responsabilité de la France et du régime de Pétain dans les rafles du Vél' d'Hiv' des 16 et 17 juillet 1942. Je le cite : "Oui, la folie criminelle de l'occupant a été, chacun le sait, secondée par l'Etat français. La France, patrie des Lumières, patrie des droits de l'homme, terre d'accueil, terre d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. Nous conservons à l'égard des déportés juifs de France une dette imprescriptible". Plus tard, le 18 janvier 2007, lors de la cérémonie des Justes au Panthéon, il ajoutait : "Il y a les ténèbres, mais il y a aussi la lumière. Dans le pire effondrement de notre histoire, des Françaises et des Français, en très grand nombre, vont montrer que les valeurs de l'humanisme sont enracinées dans leurs âmes. Partout, ils accueillent, cachent, sauvent au péril de leur vie des enfants, des femmes, des hommes persécutés parce qu'ils sont juifs. Dans les profondeurs du pays, une lueur d'espoir se fait jour. Elle est fragile, vacillante, mais elle existe. Vous, Justes de France, vous avez transmis à la Nation un message essentiel pour aujourd'hui et pour demain : le refus de l'indifférence et de l'aveuglement". En reconnaissant ainsi la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs de France et en rendant plus tard cet hommage solennel à la Nation, aux Français qui ont sauvé des milliers de juifs ce jour-là, accompagné par Simone Veil, présidente de la "Fondation pour la mémoire de la Shoah", Jacques Chirac achevait ainsi le travail difficile de mémoire que personne avant lui n'avait osé entreprendre sur cette période historique.

Mais c'est encore la mémoire qu'il va bousculer en 2006, en créant la "journée nationale de commémoration de l'esclavage". Elle sera désormais célébrée chaque année le 10 mai, jour anniversaire de la loi Taubira qui reconnaît l'esclavage comme un crime contre l'humanité. Il dit : "Ne nous y trompons pas : aujourd'hui encore, cette tragédie a des échos. En Occident notamment, elle a donné corps aux thèses racistes les plus insupportables en contradiction absolue avec les idées des Lumières. En privant l'Afrique d'un sang vigoureux, elle a épuisé ce continent. Pour vaincre les préjugés, il faut lutter contre l'ignorance, contre l'oubli. C'est aussi pour cela que nous avons besoin de cette journée en mémoire de l'esclavage". Grâce à Jacques Chirac, la création de cette journée nationale de commémoration va contribuer à faire sortir la réalité de l'esclavage d'un angle mort de notre histoire.

En 2003 - tout le monde s'en souvient, c'est sans doute la décision la plus importante de sa présidence - Jacques Chirac s'oppose catégoriquement à une invasion de l'Irak par les Etats-Unis sans l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU. Dans sa déclaration télévisée, il déclare : "La France considère que le recours à la force est le dernier recours quand toutes les autres options ont été épuisées. L'Irak ne représente pas aujourd'hui une menace immédiate telle qu'elle justifie une guerre immédiate. S'affranchir de la légitimité des Nations Unies, privilégier la force sur le droit, ce serait prendre une lourde responsabilité". Ce jour-là, par la voix de Dominique de VILLEPIN devant les membres du Conseil de sécurité des Nations unies, grâce à Jacques Chirac, visionnaire et courageux, la France, vieux pays, se hisse au sommet des consciences des nations au nom d'un idéal : le désarmement dans la paix.

Visionnaire et réaliste, il l'est aussi. Il y a 17 ans, alors que la Terre, notre planète, n'est pas encore au centre de toutes les préoccupations comme l'urgence climatique la désigne et le commande aujourd'hui, Jacques Chirac déclare à la tribune du "Sommet de la Terre" à Johannesburg : "La nature mutilée, surexploitée ne parvient plus à se reconstituer, et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre. Elle souffre de mal développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables. Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas. Il est temps, je crois, d'ouvrir les yeux sur tous les continents. Les signaux d'alerte s'allument. Nous ne pourrons pas dire que nous ne savions pas. Prenons garde que le XXIe siècle ne devienne pas, pour les générations futures, celui d'un crime contre l'humanité, contre la vie. Notre maison brûle et nous regardons ailleurs". Comme l'a révélé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET il y a quelques jours, si ce jour-là il a trouvé des mots et un ton juste que n'aurait pas reniés Greta THUNBERG, c'est parce qu'il avait besoin d'ouvrir les cœurs et les oreilles alors même que personne ne l'imaginait en défenseur de la Terre.

Et puis, il y a sa passion pour les arts primitifs. En 1994, alors Maire de Paris, Jacques Chirac refuse de participer à la célébration du 500e anniversaire de la découverte de l'Amérique, malgré un appel personnel du roi d'Espagne, Juan-Carlos. Il dit : "Je n'ai pas d'admiration pour ces hordes qui sont venues en Amérique pour détruire. Pour moi, ce n'est pas un grand moment de l'histoire. Malheureux conquistadors !" Avec son ami, Jacques Kerchache, grand spécialiste de l'art premier, ils vont, pendant 12 ans, travailler à l'ouverture d'un lieu dédié aux œuvres de culture dites "primitives", qui deviendra enfin le musée du quai Branly, superbe héritage parisien inauguré à Paris le 20 juin 2006. Dans son discours, Jacques Chirac évoquait ces peuples brutalisés, exterminés par les conquérants avides et brutaux, peuples humiliés et méprisés auxquels on allait jusqu'à dénier qu'ils eussent une histoire. Car ces peuples dits "premiers" sont riches d'intelligence, de culture, d'histoire. Ils sont dépositaires de sagesse ancestrale, d'un imaginaire raffiné peuplé de mythes merveilleux, de hautes expressions artistiques dont les chefs-d'œuvre n'ont rien à envier aux plus belles productions de l'art occidental.

Enfin, il y a son amour pour Paris. Il va le lui déclarer dans ce très beau discours à l'occasion de sa visite protocolaire de Président de la République au nouveau Maire de la Capitale, M. Jean TIBERI, sur le rôle de Paris pour le rayonnement de la France. Nous étions le 24 mai 1995. Il disait : "Paris, au-delà de ses capacités d'innovation et de cette étonnante aptitude à la modernité, Paris, c'est un esprit, c'est une façon d'être singulière qui a toujours fasciné le monde. Générosité, coup de tête ou coup de cœur, c'est de Paris que sont parties les idées qui

fondent partout l'idéal de la démocratie. Paris, qui a toujours eu un penchant irrésistible pour les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Paris, qui se soulève lorsque les droits de l'homme sont en cause. C'est pour cela même que le monde entier a une tendresse particulière pour Paris, qu'il regarde comme l'un de ses phares. Cela crée des obligations. La première et la plus urgente aujourd'hui est celle de la solidarité, que cette solidarité s'exerce au sein de la Capitale ou vers l'extérieur".

Voilà en quelques mots ce que nous aimons de Jacques Chirac, ce que nous retenons de lui, l'humanité qu'il nous laisse, la grandeur de la France en héritage. Voici ce que nous lui devons en retour : une mémoire lucide et intègre, une conscience éveillée, vigilante, un Paris superbe et généreux. Jacques Chirac, ce sont des décisions, des résolutions, des actes qui lui ont valu l'image d'un homme digne de la France et une popularité considérable dans le cœur des Français et des Parisiens, qui garderont de lui le souvenir d'un homme accessible, souriant, assis à l'arrière de sa voiture un soir de mai, le bras à sa fenêtre, saluant la foule avec sa main dans les rues de Paris, filant vers son destin, la France et les Français.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. Jérôme DUBUS pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Jérôme DUBUS.- Merci, Madame la Maire.

Merci d'avoir organisé cet hommage à votre premier prédécesseur élu au suffrage universel des Parisiens. Merci également à toutes celles et ceux qui se sont déjà exprimés. Evoquer Jacques Chirac, pour ceux qui ont eu la chance de soutenir et de servir son action dans cette maison, demeure très difficile tant il nous manque déjà, tant la complexité du personnage était grande. C'est un grand vide depuis jeudi. Je suis arrivé, pour ma part, tout jeune conseiller technique auprès de Guy DRUT, au début du troisième mandat de Jacques Chirac, entre 1989 et 1995 - je salue Joël LAINÉ, qui était, à l'époque, adjoint au Maire chargé des sports - et je fus immédiatement frappé par la puissance que dégageait Jacques Chirac. D'abord, la puissance physique. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il s'imposait par sa taille et sa démarche. Le serrage de main, si chaleureux soit-il, devenait un supplice pour nombre d'entre nous. Quand Jacques Chirac débarquait dans un bureau, la pièce était pleine de cette présence, même s'il ne prononçait pas un mot. On ne voyait que lui, tant se dégageait de sa personne un incroyable charisme. Il y avait du magnétisme chez Jacques Chirac.

Puissance de travail, ensuite. Pas de week-ends, pas de soirées, peu de vacances. Jacques Chirac menait un train d'enfer, épuisant son entourage. La semaine, c'était Paris. Le week-end, souvent la Corrèze. Départ au Bourget : 6 heures du matin ; retour 22 heures. Les affaires parisiennes, dans leur moindre détail, n'avaient aucun secret pour lui. Tout était épluché, décortiqué, analysé. Les notes revenaient rapidement. Par cette omniprésence, mais aussi par la confiance qu'il accordait à ses adjoints et à ses maires d'arrondissement, l'administration parisienne, d'une haute valeur, était devenue d'une redoutable efficacité au service de tous les Parisiens. Puissance intellectuelle, également. Cela a déjà été dit : un esprit d'une très grande rapidité, d'une très grande finesse, capable d'analyses fulgurantes, mais surtout, suivi de décisions.

Mes chers collègues, Jacques Chirac savait en effet décider. Ce n'est pas l'apanage de tous les hommes politiques. C'est ce qu'il fit maintes fois pour Paris, sans aucune espèce de contrainte idéologique ou classique. C'était de la triangulation bien avant l'heure, et permanente. Il comprit très rapidement, contrairement à ce qui a été dit ou écrit, l'intérêt, par exemple, du Grand Paris, avec son engagement pour la construction du grand stade à Saint-Denis, et non à Melun-Sénart, comme le souhaitait à l'époque le Gouvernement Rocard. Jacques Chirac a eu raison. Enfin, cette puissance d'analyse de la nature humaine, un excellent directeur des ressources humaines, dans l'empathie, avec une autorité naturelle et un intérêt porté aux autres qui n'était pas du tout artificiel. Oui, il aimait la pâte humaine. Paris lui doit beaucoup. Cela a déjà été rappelé, je ne vais pas revenir dessus. Nous lui devons beaucoup. Jacques Chirac était dur avec lui-même. Il n'aurait pas apprécié que l'on s'appesantisse sur sa maladie. Il aurait sûrement aimé cette phrase du philosophe Alain : "Le pessimisme est d'humeur, l'optimisme est de volonté".

Madame la Maire, nous soutiendrons, bien sûr, votre projet de rebaptiser le quai Branly "quai Jacques-Chirac". C'est la famille Chirac qui décidera, bien évidemment.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il n'y a pas de décision, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS.- Votre projet.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Ce n'est pas mon projet, c'est… Monsieur DUBUS, soyez raisonnable et respectueux. Le lieu, nous déciderons avec la famille.

M. Jérôme DUBUS.- C'est bien ce que je viens de dire. C'est la famille qui décidera. C'est ce que je viens de dire : "La famille Chirac qui décidera".

Est-ce que les Français ont été, sont ou seront tous chiraquiens, comme ils ont été ou seront tous gaullistes ? Les Parisiens ont déjà répondu. C'est à l'histoire, désormais, de le dire.

Adieu, Jacques Chirac, et merci pour tout.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Monsieur Pascal CHERKI, pour le groupe "Génération.s".

M. Pascal CHERKI.- Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, Charles de Gaulle affirmait que la difficulté attire l'homme de caractère, car c'est en l'étreignant qu'il se réalise lui-même. Cette phrase, Jacques Chirac a dû la faire sienne tout au long des 40 années qui jalonnèrent sa carrière politique. En 40 années, il connut tout ce que peut offrir le combat politique à celles et ceux qui y dédient leur vie. Il occupa les postes les plus importants de la vie publique : Secrétaire d'Etat à l'Emploi, puis à l'Economie et aux Finances, Ministre des Relations avec le Parlement, de l'Agriculture et de l'Intérieur. Premier Ministre de Valéry GISCARD D'ESTAING en 1974, il le redevint 12 ans plus tard sous François Mitterrand, dans ce qui fut la première cohabitation de la Ve République. En 1995, il accéda à la présidence de la République. Sa réélection en 2002, dans des conditions inédites jusqu'alors face à un candidat d'extrême droite, le fit entrer aux côtés du Général de Gaulle et de François Mitterrand dans le club très fermé des présidents réélus après un premier mandat. Et puis - et c'est ce qui justifie aussi la solennité particulière de cet hommage, ici, dans l'hémicycle du Conseil de Paris - Jacques Chirac fut le premier Maire élu de la Capitale en 1977. Il sera brillamment réélu en 1983 et 1989, remportant à cette occasion la victoire dans les 20 arrondissements de la Capitale.

Jacques Chirac a eu incontestablement un parcours politique d'exception, devant lequel, quelle que soit notre sensibilité politique, il est normal que nous nous inclinions. Laissons donc aux historiens la tâche de dresser, avec le temps et le recul qui s'impose à leur magistère, le bilan de ces quatre décennies. Mais je ne suis pas historien, nous ne sommes pas historiens. C'est en responsable de gauche et au nom de mon groupe des élus "Génération.s", que je dirai brièvement quelques mots que m'inspire, et nous inspire, l'œuvre de Jacques Chirac. S'il est normal que nous ayons du respect pour l'homme d'Etat, et aujourd'hui, pour le mort qui entre dans l'histoire de notre pays, si les épreuves intimes qui l'ont terriblement affecté ces dernières années nous poussent nécessairement à éprouver de la compassion, cela ne nous dispense pas de vous faire partager notre part de vérité sur Jacques Chirac.

Contrairement à une idée trop facilement colportée, Jacques Chirac était un homme de convictions. Ses convictions le portèrent toute sa vie vers la droite, dont il fut le chef pendant de très nombreuses années. Comme il en fut le chef, il devint très rapidement l'artisan de son évolution. C'est Jacques Chirac, plus que tout autre dans son camp politique, qui accompagna en France le passage d'une droite gaulliste, attachée à la mise en œuvre du compromis social issu de la Résistance, vers une droite libérale qui mit ses pas dans les pieds de celle de Margaret Thatcher et de Ronald Reagan, et prépara l'entrée dans la globalisation libérale. C'est sous son Gouvernement que furent mises en œuvre, à partir de 1986, les premières privatisations d'entreprises publiques. C'est avec son accord que furent entreprises les premières déconstructions de notre régime de retraite par répartition en 1993, puis en 2003. Je ne dis pas qu'il opéra cette conversion de bon cœur - là n'est pas la question - car, en la matière, le résultat compte plus que tout. Il participa en France d'un mouvement général qui gagna l'ensemble de la droite en Europe et fut, de ce point de vue, un homme de son temps. C'est pourquoi sa campagne présidentielle de 1995 sur la lutte contre la fracture sociale ne pouvait inévitablement déboucher dans l'exercice du pouvoir que sur de profondes déceptions.

Si, sur le plan de la politique intérieure et également comme Maire de Paris, son action était, de notre point de vue, des plus critiquables, et si nous avons été nombreux à la combattre, avec nos convictions d'hommes et de femmes de gauche, en revanche, il sut, sur le plan international et sur celui des valeurs républicaines, gagner notre profond respect. En 1995, il prononça un discours mémorable sur la reconnaissance de la responsabilité de la culpabilité des autorités et des institutions françaises dans la collaboration avec l'occupant nazi et leur participation à l'extermination des juifs de France. Chef de la droite, puis Président de la République, il refusa systématiquement l'alliance de son camp avec le Front National et contribua de manière décisive à dresser un cordon sanitaire très salutaire pour notre démocratie, quand, malheureusement, dans tant d'autres pays européens, des hommes et des femmes politiques moins scrupuleux que lui s'abandonnèrent à cette alliance nauséabonde avec l'extrême droite. Il tenta courageusement d'éveiller les consciences face à la menace d'un réchauffement climatique, qu'il prenait au sérieux et qu'il regardait en face.

Enfin, il refusa de cautionner cette guerre absurde et mensongère entreprises par les Américains et leurs supplétifs en 2003 contre l'Irak, qui a ouvert une période d'instabilité et de chaos au Proche et au Moyen Orient, dont nous ne sommes pas encore sortis, mais dont sont sortis confortés, en revanche, effroi, misère et terrorisme. Jacques Chirac n'empêcha pas la guerre, mais il empêcha bien plus. Il empêcha qu'un bloc occidental ne se forme à cette occasion, et avec lui, l'idée folle qu'il existât un choc des civilisations. Par ce refus courageux, il fit énormément pour le maintien d'un destin commun entre les peuples. Ce jour-là, il fut vraiment, et en un moment décisif, l'héritier du Général de Gaulle, ce Général de Gaulle qui affirmait que : "Ce qu'il faut surtout pour la paix, c'est la compréhension des peuples. Les régimes, nous savons ce que c'est : des choses qui passent. Mais les peuples ne passent pas". Rien que pour cela, la mémoire de Jacques Chirac mérite d'être honorée.

Madame la Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur le Représentant du groupe "Génération.s".

Madame Fadila MÉHAL, pour le groupe Démocrates et Progressistes.

Mme Fadila MÉHAL.- Madame la Maire, chers collègues, tout d'abord, je voudrais adresser, au nom du groupe Démocrates et Progressistes, mes condoléances les plus attristées à la famille et aux proches de Jacques Chirac. Le 26 septembre 2019, Jacques Chirac, cinquième Président de la Ve République s'en est allé, tout doucement, sur la pointe des pieds. Le silence, après le tumulte d'un demi-siècle consacré à la politique française. Jacques Chirac, c'est 12 ans de présidence de la République, 18 ans à la mairie de Paris. Il fut aussi 2 fois Premier Ministre, 3 fois ministre, 2 fois secrétaire d'Etat, 28 ans député de Corrèze, 9 ans président du Conseil général de Corrèze, 2 ans député européen et 4 ans membre du Conseil constitutionnel. Avec lui, une page se tourne. Jacques Chirac reste pour beaucoup l'incarnation d'une époque où la politique était rugueuse, voire brutale, où ses leaders étaient des fauves charismatiques et où, parfois, la fin justifiait les moyens.

12 années après qu'il ait quitté l'Elysée, la personnalité et le parcours de Jacques Chirac continuent d'intriguer et de séduire. Je n'ai pas connu Jacques Chirac, Maire de Paris, mais j'ai bien connu M. Chirac Président de la République. Elue de Paris, féministe, militante active du dialogue des cultures, beaucoup de souvenirs me reviennent en mémoire. Mai 2002. J'étais alors directrice au FASILD, le "Fonds d'Action et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations" et j'ai tout de suite adhéré à la campagne de Jacques Chirac, à laquelle j'ai participé ardemment, avec d'autres, notamment Jean-François LAMOUR. Cette bataille fut exaltante, mais aussi traumatisante, avec un Front National à 17 % au premier tour, la gauche républicaine éliminée au deuxième tour à notre grande surprise et à celle de Jacques Chirac. Victoire volée, victoire amère.

J'ai aujourd'hui la conviction que Jacques Chirac a longtemps porté cette blessure, car il découvrait qu'une partie de cette France qu'il aimait passionnément, presque charnellement, était désormais ouverte aux thèses de la droite extrême. J'ai la conviction intime que, durant son deuxième mandat, il a fait du combat contre l'intolérance et le racisme son cheval de bataille. Il s'est attaché à démontrer que la valorisation de l'altérité était la voie de tous les possibles, à défendre aussi la vision d'un monde multipolaire dans lequel la France jouerait un rôle central. C'est, à mon sens, ce qui explique son refus de la guerre d'Irak. Il s'est aussi réconcilié avec ce qu'il était vraiment, rompant définitivement avec le Chirac du passé, du bruit et des odeurs. En cela, il est devenu le président des mémoires et l'artisan du dialogue des cultures. Tout son dernier mandat porte la marque de cette évolution. J'étais moi-même aux premières loges lorsque, conseillère ministérielle de Jean-Louis BORLOO dans le pôle cohésion sociale, ont été prises sous son impulsion des initiatives inédites sur la transmission de la mémoire et des diversités.

Jacques Chirac s'est rendu, en 2003, en Algérie, devenant ainsi le président de la réconciliation. Il a été marqué par ses années passées en Algérie dès 1956, jeune lieutenant de 23 ans en pleine guerre d'Algérie. "L'Algérie a été la période la plus passionnante de mon existence", témoignera-t-il. Il a compris ce lien inaltérable entre la France et son ex-colonie que rien ne saurait dissoudre. Malgré les blessures encore vives, l'accueil et la liesse qui l'attendaient à Alger, au cœur de la Casbah, témoignent d'une mémoire commune qui exhortait la France et l'Algérie à dépasser les cicatrices de l'histoire et les blessures d'un rendez-vous manqué. De même, son voyage en Arménie en septembre 2006, le premier d'un président français, porte aussi témoignage du même désir de transmettre aux jeunes générations une mémoire vivante, celle des victimes du génocide arménien, mais aussi d'être là à côté de la diaspora franco-arménienne, avec Charles Aznavour, son plus éminent représentant.

Quand on parle d'histoire assumée, comment ne pas oublier ce moment exceptionnel du 16 juillet 1995, où le Président Chirac, 3 mois après son élection, prononce, auprès du monument rappelant la rafle du Vél' d'Hiv', un discours profond et universel qui fera date, parce qu'il reconnaît pour la première fois la responsabilité de l'Etat français dans la déportation des juifs de France pendant la Seconde Guerre mondiale. Emotion intense dans les rangs des rescapés de la Shoah. Mais il lance aussi à la France un appel solennel à la vigilance contre toutes les formes de discrimination. Ce refus de l'antisémitisme et du racisme a été son point d'ancrage et sa boussole. Il a toujours résisté quand certains, déjà, dans la droite, braconnaient sur les terres du populisme et de la droite extrême. Pour lutter contre cette pente mortifère, il installe, le 23 juin 2005, la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, appelée "la HALDE". A cette occasion, il rappelle : "La France est une terre ouverte, accueillante, généreuse. Nous sommes riches de notre diversité, une diversité assumée qui est au cœur de notre identité".

C'est aussi la création, en 2007, de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration, dont la préfiguration a été confiée à Jacques TOUBON, une institution à vocation culturelle, sociale et pédagogique destinée à reconnaître et à mettre en valeur la place des populations immigrées dans la construction de la France. Par ce geste, Jacques Chirac entendait lutter de façon résolue contre les préjugés, ces préjugés qui infériorisent, qui disqualifient, qui excluent. A sa manière, ce musée rend hommage aux Luis, Mohamed, Ana, Carmen, Mamadou, qui ont construit nos routes et nos écoles, qui ont nettoyé nos rues et nos immeubles, qui ont cultivé nos champs, et dont les descendants méritent de célébrer l'égalité des chances débarrassée de ces inégalités de destins. Ce projet, annoncé dans son programme de 2002, sera hébergé au Palais de la Porte-Dorée, un lieu emblématique, central et prestigieux.

Oui, Jacques Chirac était un homme de mémoire, de culture et d'ouverture. Passionné de civilisations africaines, indiennes et chinoises, il inaugure en 2006 le musée du quai Branly, qui prendra son nom en 2012. Jusqu'au bout, il a cultivé son amour pour les arts premiers qui sont devenus son jardin secret. Avec le galeriste Jacques Kerchache, grand collectionneur et fin connaisseur de l'Afrique, qu'il avait rencontré en 1990, il trouvera un allié de poids. En 1992, Jacques Chirac, Maire de Paris, refuse de participer à la 500e célébration de la découverte de l'Amérique. Il disait : "Je n'ai aucune admiration pour ces hordes qui sont venues en Amérique pour détruire".

"Pour moi, ce n'est pas un grand moment de l'histoire", a-t-il confié à l'écrivain Pierre Péan. Il décide alors, avec Jacques Kerchache, de célébrer cette date à sa façon en faisant une exposition sur les indiens taïnos d'origine arawak. "Ils sont les premiers", dit-il, "à avoir accueilli des Espagnols. Ils étaient environ un million à leur arrivée. 60 ans après, le dernier mourait". Cette exposition au Petit Palais connut un succès retentissant. Jacques Chirac disait : "Il n'existe pas plus de hiérarchie entre les arts et la culture qu'il n'existe de hiérarchie entre les peuples. C'est d'abord cette conviction, celle de l'égale dignité des cultures du monde, qui fonde ce musée".

Et puis, Jacques Chirac, c'était une attitude, un comportement, une proximité. Il avait, comme on dit, le goût des autres. Chaque agent de la Ville qui l'a côtoyé s'en souvient. Il aimait les Français et il était aimé d'eux, comme le rappelait si justement le Président MACRON lors de son hommage à la télévision. Oui, c'est une page qui se tourne. La femme et la féministe que je suis, pleure aujourd'hui aussi ce Premier Ministre qui, en 1975, était là, bien présent auprès de Simone Veil, sa ministre de la Santé, et qui a fait voter, avec lui, la loi sur l'I.V.G., affirmant le droit des femmes à disposer de leur corps et de leur vie. Cette liberté arrachée, nous la lui devons un peu.

Pour terminer, je dirai simplement : Jacques Chirac était un humaniste. Il nous laisse en héritage sa vision d'une France apaisée et réconciliée avec elle-même, mais aussi avec le monde.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame.

Madame Laurence GOLDGRAB, dernière oratrice au titre des présidents et présidentes de groupe, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB.- Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes ici réunis, en ce moment solennel, pour rendre hommage à celui qui fut le premier, en 1977, à être élu au suffrage universel et à incarner la fonction de maire de notre Capitale telle que nous la connaissons, 105 ans après Jules Ferry, et œuvra à lui donner son envergure locale, mais aussi internationale, et ses lettres de noblesse. Il occupa ce poste entre 1977 et 1995, ce qui en fit une figure emblématique de notre collectivité, et il le restera pour longtemps. Il aimait profondément Paris, les Parisiennes et les Parisiens. Cette image est encore présente dans le cœur d'un grand nombre de nos administrés. Il a marqué l'Hôtel de Ville de sa patte et de sa chaleur humaine. Ceux qui étaient déjà là durant ses trois mandats s'en souviennent encore et en parlent toujours avec bienveillance 25 ans après son départ pour l'Elysée. Jacques Chirac, c'est donc un homme qui allait vers l'autre. Mais celui que l'on surnommait le "bulldozer" au début de sa carrière politique était avant tout un redoutable conquérant du pouvoir.

Dans les différents articles que j'ai eu l'occasion de lire ces derniers jours est revenue l'expression "résilience chiraquienne". C'est une expression qui définit bien ce parcours politique hors norme. Il a occupé toutes les plus belles fonctions politiques. Le parcours qu'il s'est construit le mena à la plus haute, celle de Président de la République. Ce parcours, que l'on partage ou combatte ses idées, a été inspirant au-delà des clivages politiques. De ce parcours, je retiendrai, comme beaucoup ce matin, son discours du Vél' d'Hiv' de 1995, le non à la guerre d'Irak, sa formule "La maison brûle", son engagement tôt dans la lutte contre le Sida sur la scène internationale, ou encore son engagement aux côtés de Simone Veil pour l'avortement et sa lutte contre l'extrémisme. Loin de moi l'idée de dépeindre un portrait idyllique, d'ailleurs nos familles politiques se sont toujours affrontées. Mais l'heure est au recueillement et à l'hommage d'un homme qui marqua à tout jamais le paysage politique français et nos institutions.

En tant que maire, il transforma incontestablement Paris au cours de ses trois mandats. Il marqua Paris et la politique sociale de Paris en permettant la création du Samu social, aux côtés du docteur Xavier EMMANUELLI et de ma collègue Dominique VERSINI, qui, je le sais, a été très touchée par sa disparition. Au-delà de l'étiquette politique, il était avant tout un véritable républicain et un humaniste qui avait compris le besoin d'aller vers ceux qui ne demandent plus rien. Il a contribué à poser un regard sur ceux qui ont tout perdu, et pour ceux-là en particulier, je souhaite lui rendre hommage. C'était un homme de culture et de mémoire, avec le musée du quai Branly ou le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme. Ses valeurs ne sont sans doute pas étrangères à ses racines radicales-socialistes qui ont été aux prémices de ses engagements. Je ne pouvais conclure, en tant que radicale de gauche, sans y faire référence.

Mes pensées aujourd'hui vont à sa famille, ses proches et tous les collaborateurs qui ont eu l'occasion, un jour, de croiser son chemin.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je vais libérer nos amis qui souhaitent… Vous pouvez encore rester puisqu'il y a encore des orateurs, mais au-delà des présidents de groupe, je veux vraiment vous remercier. Permettez-moi un instant avant de donner la parole aux autres orateurs.

Mes chers collègues, un certain nombre d'élus des groupes ont souhaité pouvoir prendre la parole au cours de cet hommage. Evidemment, il nous revenait de leur laisser la possibilité de le faire parce qu'ils ont été à ses côtés.

Je veux donner la parole au premier orateur, élu des groupes, M. Claude GOASGUEN, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Claude GOASGUEN.- Merci pour cet hommage. Car l'hommage est un exercice difficile. C'est un exercice qui n'est pas le jugement. Nous ne sommes pas là, ici, pour juger de la politique de Jacques Chirac. Nous sommes là pour rendre un hommage à celui qui, toute sa vie, a servi notre pays et a servi notre ville. Les historiens pourront débattre autant qu'ils le souhaiteront de ses actions politiques. Mais cela nous impose, à nous, d'être au-delà des contingences électorales et d'avoir un peu de continence dans les propos.

Je voudrais dire de Jacques Chirac, que j'ai eu l'honneur de servir aussi bien à Paris qu'au Gouvernement et à l'Assemblée, que c'était un homme exceptionnel et que toute sa carrière, d'ailleurs, est marquée par l'exception. On pourra dire de Chirac qu'il était de gauche ou de droite. Je ne suis pas sûr que les deux appellations lui collent parfaitement, dans la mesure où Jacques Chirac était en toute hypothèse un humaniste. Mais c'était un homme très surprenant par les décisions qu'il prenait. Je vais essayer d'en donner quelques exemples.

Voilà un homme qui est élu à Paris et va mener une politique, à partir de 1977, qui n'est pas une politique convenue d'un maire de droite, qui devrait d'abord servir ses propres partisans. Mais Jacques TOUBON l'a très bien rappelé : Jacques Chirac a eu tout de suite l'attention portée sur les arrondissements qui étaient le plus en difficulté, qui n'étaient pas les plus favorables à la droite, d'ailleurs, et quelquefois nous avons dû le lui reprocher. Néanmoins, c'était un homme qui s'était engagé à ne pas être sectaire et travaillait pour l'intérêt de la Ville de Paris. D'ailleurs, ici, dans cette Assemblée, où il y a encore quelques survivants, il était très attaché à l'opposition, à laquelle il rendait un hommage constant, aussi bien à Georges Sarre qu'à Bertrand DELANOË. Jean TIBERI en est le témoin. Je voudrais le saluer, j'ai oublié de le faire. Il était très attentionné à l'avis de l'opposition, non seulement sur le plan politique, mais aussi sur le plan matériel. L'opposition ne manquait de rien, voire même, parfois, elle en avait plus que la majorité. C'est toujours le même reproche que la droite lui reprochait de temps en temps. On n'attendait pas, de la part de ce combattant redoutable sur le plan politique, que tout d'un coup, il fasse une large ouverture à ceux qui étaient ses pires opposants. Et il le fit.

De la même manière, et c'est le deuxième exemple, il est élu en 1977. Il sort d'un statut où la Ville de Paris, en réalité, n'existe pas. La Ville de Paris, depuis un siècle et demi, est soumise à une tutelle tatillonne venant du bonapartisme qui fait que le Maire de Paris, le président du Conseil, est en réalité un organisateur des festivités nombreuses, et sans doute agréables, mais enfin qui témoigne d'une grande absence de la Ville de Paris sur le plan international. Jacques Chirac découvre tout de suite qu'il faut donner à Paris cette tension internationale qui est sa caractéristique. C'est la ville lumière internationale autour de la francophonie, qu'il va créer avec les adjoints. J'étais son adjoint aux relations internationales, avec Pierre LELLOUCHE, avec Didier QUENTIN, qui est aujourd'hui député. Nous avons parcouru le monde pour rétablir l'image de la ville de Paris autour de Jacques Chirac. Car, au fond, Paris n'était plus représentée que dans la littérature, au cinéma, dans une affection que l'on portait à la ville de Paris. Mais, là, Jacques Chirac a redonné une espèce de lumière universelle à la ville de Paris. En Afrique, bien entendu. En Asie, dont il aimait particulièrement la culture, là encore, côté iconoclaste. Il aimait davantage les cultures des arts premiers, ou de l'Afrique, ou de l'Asie, plutôt que la culture européenne qui ne le passionnait pas. Iconoclaste encore lorsqu'il est docteur honoris causa de l'université de Samarkand. Il faut connaître l'université de Samarkand pour être apprécié par les universitaires mongols ou de Samarkand. Il est docteur honoris causa, car il connaît parfaitement, par goût personnel et presque par contradiction personnelle, mieux l'histoire de l'Afrique et sa culture dans le détail, celle de l'Asie, celle du Japon, que la culture européenne française, pour laquelle il n'a pas de mépris, mais un intérêt qui est, je dirais, normatif normal.

Et puis, Jacques Chirac, tellement différent, tellement exceptionnel, qui mène l'exception et qui nous surprend. Il est exceptionnel et surprenant dans l'enthousiasme qu'il suscite. Car Chirac est un homme qui suscite l'enthousiasme. Il a autour de lui des combattants, qui ne sont pas seulement des combattants de sa propre formation politique. Je n'ai jamais été totalement d'accord avec les idées politiques de Jacques Chirac et je l'ai suivi aveuglément avec certains de mes amis qui ne venaient pas du même univers. C'était un homme qui avait un tempérament qui attirait. J'ai quelques souvenirs personnels. Je ne vais pas vous accabler de souvenirs personnels, mais j'en ai un avec Jacques TOUBON. Nous étions dans une école du 13e arrondissement de Paris. Quand Jacques Chirac est rentré dans cette école, c'était un spectacle incroyable, et dans d'autres écoles aussi, que ces gosses qui se jetaient sur lui littéralement, qui lui montaient sur les épaules. J'en ai même vu un qui montait sur sa tête en hurlant : "Chirac, Chirac, Chirac !" Rien n'avait été préparé.

Car cet homme, par son physique, par son nom, par l'empathie qu'il suscitait à l'égard des uns et des autres, suscitait un enthousiasme qui allait bien au-delà des critères politiques. Et cet enthousiasme, on l'a retrouvé. On l'a retrouvé dans le monde entier. Je me souviens des foules considérables d'Abidjan, des foules considérables, où je n'étais pas, mais que nous avons su apprécier à Alger, malgré toutes les difficultés. Des foules considérables en Asie, au Japon, où Jacques Chirac était l'équivalent de la grande vedette Alain DELON, que les Japonais adoraient. Il n'y avait que deux Français qui existaient : Jacques Chirac et Alain DELON. Personnellement, je préférais Jacques Chirac, mais les Japonais aussi. Un enthousiasme exceptionnel qui tenait, en réalité, à sa personnalité, à ce goût. Il s'arrêtait aussi bien dans les rues d'Osaka que dans les rues du 13e ou du 19e arrondissement. Car Jacques Chirac enthousiasmait.

Et cet enthousiasme - je voudrais finir ce bref hommage, j'aurai tellement de choses à dire avec nos compagnons - a perduré. Les derniers jours que nous avons connus montrent que cet enthousiasme n'est pas

tombé, bien au contraire. Pour des raisons qu'il faudra examiner de très près, Jacques Chirac est devenu encore plus populaire qu'il ne l'était de son vivant. Sans doute parce que des générations entières ont été marquées par les symboles de Jacques Chirac dans des émissions d'amusement. Le nom de Jacques Chirac est très populaire. Mais surtout, sans doute que les Français ont cru comprendre, dans ses derniers jours, à quel point la souffrance avait marqué cet homme, et sa discrétion. Voilà un homme qui était doté d'une vitalité exceptionnelle. Je n'ai jamais rencontré d'homme d'une telle vitalité. Et voilà que cet homme, dans les dernières années de sa vie, est tombé dans un silence dont aucun ne pensait qu'il était volontaire, mais que la souffrance le touchait profondément. Cette fin de vie de Jacques Chirac a sans doute contribué encore un peu plus à faire de lui un homme exceptionnel dans l'esprit des Français. Il faut se rappeler que le plus bel hommage qui a été réalisé, loin des jugements, est celui qu'a rapporté Madame la Maire, lorsqu'il parlait de François Mitterrand, son adversaire absolu, le combattant de sa vie. Que chacun ici se souvienne que voilà deux adversaires d'un très grand niveau qui, chacun, a rendu hommage à l'autre. Je trouve que c'est la plus belle des leçons que l'on peut donner à la politique à Paris comme dans toute la France.

Merci, en tout cas, de nous avoir donné cette possibilité.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Claude GOASGUEN.

Madame BERTHOUT, pour le groupe "100 % Paris".

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement.- Madame la Maire, Monsieur le Maire honoraire, Mesdames et Messieurs les Ministres, chers collègues, et puis, chers collaborateurs, parce que cet hommage vous concerne et vous touche aussi, je le sais.

A l'aune des interventions qui se sont succédé toute la matinée, on mesure évidemment à quel point Paris est en deuil. Comme partout en France, le chagrin est immense. Il est sincère et partagé par tous, vous l'avez rappelé ce matin, y compris par celles et ceux qui avaient combattu Jacques Chirac. Car, si Jacques Chirac nous ressemblait un peu, jusque dans notre humanité et nos paradoxes, il nous rassemblait surtout et singulièrement dans les grands moments de notre histoire commune, du "non" gaulliste à la guerre en Irak au discours du Vél' d'Hiv', en passant par les lois sur le handicap ou le soutien à la loi Veil, et tant d'actes fondateurs sur lesquels mes collègues sont très bien revenus toute la matinée.

La peine est palpable dans chacun de nos arrondissements où les administrés viennent témoigner leur reconnaissance et leur affection sur les registres que nous avons déposés à l'entrée de nos mairies. C'est particulièrement le cas dans le 5e arrondissement, où, Jean TIBERI le rappelait, Jacques Chirac était né, avait fait une partie de ses études et dont il avait été l'élu sans discontinuer 18 ans durant. S'il y a, comme le disait tout à l'heure Jacques TOUBON, une part de Jacques Chirac dans chaque Parisien, c'est que le premier Maire de Paris depuis Jules Ferry a considérablement redessiné le visage de la Capitale, avec des réalisations considérables, parfois méconnues et souvent presque inattendues : l'aménagement de 120 hectares d'espaces verts, le lancement de dizaines de Z.A.C., avec une attention particulière portée à l'Est parisien, l'arrêt de l'urbanisme des tours et d'innombrables projets culturels. Françoise de PANAFIEU, en particulier, le rappelait tout à l'heure. Ce qui en dit long sur l'ouverture d'esprit et la curiosité insatiable de Jacques Chirac. Création de la Maison de la Poésie, de la Maison européenne de la Photographie, lancement du musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, qui sera inauguré en 1998 par Jean TIBERI, rénovation complète du Châtelet, création du P.O.P.B., etc.

Mais ce bilan, qui est celui de l'action, n'aurait pas laissé une telle empreinte dans le cœur des Parisiennes et des Parisiens s'il ne s'était doublé d'un besoin constant, je le crois profondément, d'aider. Les témoignages, des plus humbles aux plus grands, sont innombrables : la réquisition des logements pour les sans-abri ou la création du Samu social à Paris, portée à ses côtés par Xavier EMMANUELLI et par toi, chère Dominique VERSINI, en sont la vibrante illustration. Alors, pour ses compagnons de route, pour celles et ceux qui ont travaillé avec lui ou pour celles et ceux qui sont nés et ont grandi en politique à l'ombre du grand Français - ce fut mon cas lorsque j'ai intégré, avant les présidentielles de 1995, le cabinet du Ministre Roger ROMANI, l'un des fidèles entre les fidèles de Jacques Chirac, puis plus tard, d'autres cabinets, dont celui de son Premier Ministre, Dominique de VILLEPIN - pour tous ceux-là et toutes celles-là, Jacques Chirac était un socle et une boussole incroyable de pugnacité, de courage, cela a été dit, de pragmatisme, d'empathie, et surtout, d'ouverture tous azimuts au monde et aux autres. C'est-à-dire, finalement, si l'on y réfléchit bien, une forme de liberté incroyable qui nous fait si souvent défaut en politique.

Puisse-t-il, là où il est, profiter de cette incroyable liberté pour embrasser le monde et les mondes. Je crois que ce n'est pas un hasard si, dans le très joli et très subtil fascicule donné à ceux qui venaient se recueillir sur son cercueil aux Invalides, la famille a voulu donner la parole, à la fin de ce fascicule, au Nobel indien Tagore. Je le cite : "A l'heure où l'homme brise ses liens mortels, la divine liberté ne lui est-elle pas révélée dans l'instant ?" Je crois que c'est aussi cela, Jacques Chirac. J'ai, à la fin de mon propos, une pensée amicale, attristée, profonde pour sa famille, en particulier pour son épouse, Bernadette CHIRAC, que j'ai eu le plaisir d'accueillir à la mairie du 5e arrondissement il y a un mois pour une cérémonie familiale. Je partage, nous partageons tous, au-delà de nos sensibilités politiques, leur immense douleur.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Madame BERTHOUT.

Monsieur Patrick TRÉMÈGE, pour le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Patrick TRÉMÈGE.- Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi, à l'entame de mon propos, de vous dire combien ont été appréciés les mots justes prononcés à l'endroit de Jacques Chirac. L'émotion est immense, singulièrement ici dans cet hémicycle, où il a présidé pendant 18 ans à la destinée de la Capitale. Ce fut, tous l'ont souligné, un très grand Maire de Paris. Tout d'abord, le premier à être élu démocratiquement et qui avait fait exister Paris comme commune de plein exercice. Ce n'était pas facile face à un Etat central souvent inquiet et parfois jaloux de l'émancipation de la Capitale. L'unité de Paris était son obsession. Il n'y avait ni Est, ni Ouest, ni Nord, ni Sud. Paris, mais Paris tout entier.

Au travers de ses innombrables visites dites "de terrain", il veillait tout particulièrement à l'équilibre des soutiens entre tous les quartiers. Ces visites, c'était également pour lui l'occasion de rencontres avec les Parisiens. C'était pour lui, et pour les élus qui l'accompagnaient, une véritable gourmandise, tant il adorait ce contact direct avec les Parisiens. Elles se faisaient toujours au pas de charge pour lui et au galop de charge pour les autres. Quand un gaillard d'un mètre 90 fait un pas, le bonhomme d'un mètre 70 en fait trois. Pas un passant ignoré, pas un commerce oublié. "Tous, sauf les coiffeurs pour dames. Par discrétion", nous apprenait-il. Les doléances reçues étaient dispatchées en fonction des élus présents. Charge à eux de régler le problème en 72 heures. Et malheur à celui qui tardait à remettre au Secrétariat du Maire une réponse satisfaisante. Cet homme-là transpirait la générosité. Il avait pour chacun le mot ou le geste qu'il fallait. Il transmettait de l'énergie, du positif, toujours du positif. D'autres ont souligné ses actions pour la Capitale. Je me bornerai, pour ma part, à quelques anecdotes qui m'ont marqué, si vous me le permettez.

La première, à titre personnel. Ayant eu à subir une bénigne intervention chirurgicale, je me rappelle, à peine arrivé en salle de réveil, avoir vu une infirmière venir ventre à terre avec un téléphone à la main pour me dire que le Maire de Paris souhaitait me dire un mot. La seconde avait pour cadre l'hôpital de La Salpêtrière, où, en visite avec Jacques TOUBON et Anne-Marie COUDERC, le Maire a souhaité se rendre au service des handicapés. De voir cet homme si rempli d'énergie tout à coup devenir un autre homme, avec des gestes d'une grande douceur, une énorme écoute que rien ne pouvait venir troubler. Enfin, et ce n'est pas la moindre, la dernière se passe en 1984, à l'occasion des Jeux olympiques. Une délégation d'élus se rend à Los Angeles. J'en suis. Au cours d'un accident de la circulation dramatique, un élu socialiste du 13e arrondissement, Daniel Benassaya, trouve la mort. Le Maire, immédiatement alerté, s'est évidemment chargé de prendre les choses en main et s'est offert en soutien à la famille. Mais bien plus, il a accompagné tout au long de leur scolarité l'éducation des enfants. Roger ROMANI et Jean TIBERI s'en souviennent.

Dimanche dernier, j'étais, comme des milliers de Parisiens, de Français, dans cette longue file, venus saluer la dépouille de Jacques Chirac. Tout au long de ces heures d'attente, j'ai pu mesurer combien cet homme était aimé et combien son humanité était ressentie par la population. Le souvenir d'un petit mot reçu il y a 30 ans, d'un bisou, d'une poignée de main, tous l'évoquaient. La communication était intense, une sorte d'arrêt sur image. A nous, les élus rassemblés ici, inspirons-nous dans nos actions, et quelles que soient nos opinions, de ce message d'humanité et de fraternité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur TRÉMÈGE.

Mme Dominique VERSINI. Chère Dominique, tu as la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe.- Merci, Madame la Maire.

Au moment où nous sommes tous réunis, en présence de tous ses compagnons, de Jean TIBERI, que je salue, pour un hommage au Président de la République Jacques Chirac, c'est l'occasion pour moi de partager avec vous un événement marquant de son mandat de Maire de Paris : la création du Samu social de Paris le 22 novembre 1993. Plusieurs d'entre vous l'ont cité. Je voulais juste revenir sur le contexte.

Dans ces années-là, les sans-abri étaient ramassés de force par la Brigade d'aide pour les sans-abri de la Préfecture de police, pour être conduits au centre d'hébergement et d'accueil pour les sans-abri de Nanterre, à la triste réputation. Un médecin, Xavier EMMANUELLI, qui assurait des consultations dans ce centre et constatait l'état de délabrement physique et psychique de ces grands exclus, imaginait, rêvait de créer un dispositif d'urgence qu'il voulait appeler "le Samu social", par analogie avec le Samu médical - c'est l'hôpital hors les murs. Le Samu social, c'est la société qui va au-devant des gens. Un Samu social composé d'infirmiers et de travailleurs sociaux pour aller à leur rencontre et leur proposer des hébergements d'urgence dignes, et gérés par des professionnels.

Nous avions présenté ce projet au Ministère des Affaires sociales et de la Santé, qui nous avait éconduits ne voyant pas la nécessité d'aller au-devant de personnes qui ne demandaient rien. Nous décidions alors de nous adresser au Maire de Paris. Jacques Chirac nous reçut rapidement et écouta avec une grande attention et beaucoup d'humanité les propos de Xavier EMMANUELLI qui décrivait l'enfer de la grande exclusion. Je crois que cela l'a vraiment touché profondément. Il décida immédiatement de nous aider à mettre en place ce projet totalement novateur, organisa le jour même une réunion de mise en route opérationnelle avec ses collaborateurs, décida de mettre toutes ses équipes au service de la création du Samu social de Paris.

Le 22 novembre 1993, alors qu'il avait neigé dans la nuit, un sans-abri était décédé en Ile-de-France. La création du Samu social, en réalité, était prévue pour le 15 décembre. Mais comme il avait neigé, Jacques Chirac a appelé Xavier EMMANUELLI dans son dispensaire et lui a dit, parce qu'il l'appelait comme cela : "Toubib, on crée le Samu social ce soir". En une journée, Jacques Chirac a mobilisé cinq camions et chauffeurs des T.A.M. qu'il avait affectés à cette nouvelle mission, de nombreux travailleurs sociaux du C.A.S.-V.P. volontaires pour faire des nuits avec les équipes de maraude, des infirmières de l'A.P.-H.P., une équipe de médecins d'astreinte pour faire le lien avec les urgences, un numéro de téléphone annoncé sur toutes les ondes toute la journée.

A 20 heures, nous nous retrouvons pour le briefing des équipes dans ce dispensaire de Denfert-Rochereau, qui est toujours un lieu d'accueil pour les sans-abri, et nous sommes tous ensemble réunis pour le briefing des équipes avant le départ en mission. Jacques Chirac est présent. Sa fille Claude, aussi. Nous partons avec lui à la rencontre des sans-abri cachés dans les recoins des rues de Paris. C'est vrai qu'à ce moment-là, moi qui venais de la société civile, je rencontre cet homme politique impressionnant et je le vois s'agenouiller, se mettre à terre, être près des autres, des plus pauvres, des plus petits, avec une vraie sincérité et une grande humanité. C'est à ce moment-là que j'ai vraiment mesuré l'importance de la volonté politique pour le progrès social. Je crois - et j'en suis sûre aujourd'hui, après 24 ans ou 25 ans d'engagement, je ne sais plus - que cet acte politique majeur, qui était parti d'un élan du cœur, mais aussi de la compréhension politique que la présence des sans-abri sur Paris ne pouvait plus se satisfaire du ramassage par la police, que cet acte politique allait entraîner des changements profonds dans l'organisation du travail social en France. Elu Président de la République, Jacques Chirac n'a jamais cessé de soutenir le Samu social. Il obligeait tous ses ministres à aller faire une nuit au Samu social. Il était intarissable, même en Conseil des Ministres. Ce Samu social, qu'il a porté, qu'il a voulu, que Xavier EMMANUELLI n'aurait jamais pu créer tout seul, même s'il était un extraordinaire homme de l'humanitaire, il n'a été voulu que parce qu'il y a eu la volonté politique du Maire de Paris. Ce Samu social est devenu une institution incontournable partout en France, dans tous les départements, dans de nombreux pays.

En ce jour d'hommage, je tenais à partager avec vous, mes chers collègues, ce souvenir qui en dit beaucoup sur la très grande humanité de celui qui fut un grand Maire de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Dominique.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, chers amis de Jacques Chirac, que vous soyez anciens ou nouveaux, tout le monde se réunit pour célébrer sa mémoire aujourd'hui et c'est bien justifié, cher Jean TIBERI, je m'associe bien évidemment à tout ce qui a été dit par mes collègues, quel que soit le bord de l'hémicycle auquel ils appartiennent. On a rappelé son action comme Président de la République, comme Maire de Paris, dans toutes ses facettes.

Permettez-moi, en quelques instants, très brièvement, de rappeler quel fut, au-delà de l'attachement avec les Français et les Françaises, avec les Parisiens et les Parisiennes, l'attachement qu'il eut avec le 6e arrondissement. Pour des raisons familiales, le 6e est au cœur de son existence. Tout d'abord, l'appartement familial, situé rue de Seine, où il apprendra le russe d'un vieil émigré qui était logé par sa famille. Ce qui explique, d'ailleurs, son attachement à la Russie. A deux pas de Sciences Po, à deux pas de Louis-le-Grand, ou après, au lycée Carnot où il étudiera, d'où son camarade de promotion à l'ENA, Michel Rocard, l'entraînera signer l'appel de Stockholm. Il fréquentera la permanence de la rue Visconti, pas la nôtre, mais la permanence qui deviendra celle du parti socialiste, et qui existe toujours d'ailleurs. Cela prouve qu'il y a une certaine permanence des choses dans cet arrondissement. Ses futurs beaux-parents habitent le boulevard Raspail. C'est donc tout naturellement qu'il se mariera place Saint-Sulpice en 1956, après bien d'autres, avant Jacques TOUBON, mais 10 ans après François Mitterrand qui s'y était marié en 1946 - clin d'œil supplémentaire - et où sa fille Claude s'y mariera également en 2011, comme vous le savez, Frédéric SALAT-BAROUX.

Comme chacun le sait maintenant, c'est rue de Tournon qu'il avait élu domicile depuis quelque temps, à moins de 10 mètres de l'appartement de ses parents. L'incendie de Notre-Dame a fait que c'est à Saint-Sulpice que l'hommage national lui a été rendu hier. Et quel hommage ! Devant des dizaines de Chefs d'Etat, devant des élus de tous bords. Premier Ministre, ancien Premier Ministre, trois anciens Présidents de la République. Beaucoup de commentaires ont été faits et je m'y associe, bien évidemment.

Quelques mots simplement, maintenant, sur les arbitrages, sur les décisions qu'il a prises au cours de ses années de Maire de Paris et qui ont été des arbitrages de haute valeur. Je rappellerai notamment l'arbitrage sur le marché Saint-Germain. C'était une opération complexe qui avait, dans les années 1980 et 1990, enflammé la Rive gauche. Fallait-il faire un nouveau Beaubourg sur le marché Saint-Germain, qui avait été détruit, ou fallait-il faire autre chose ? Parce qu'il connaissait bien - je le rappelle, l'appartement de sa famille était à quelques dizaines de mètres - il a eu la sagesse d'arbitrer, de demander à celui qui était son architecte préféré, M. Cacoub, de reconstruire le marché Saint-Germain sur les plans de Blondel, l'architecte qui, en 1811, avait effectivement construit ce marché. Nous avons eu un ensemble d'équipements publics tout à fait remarquable par le biais d'une dation. Nous en profitons encore aujourd'hui.

Un deuxième exemple tout à fait intéressant - cela nous rappelle des souvenirs lointains - la décision qu'il avait prise pour accueillir la statue de Dreyfus. Dreyfus, comme vous le savez, mes chers collègues, avait été dégradé dans l'enceinte de l'Ecole militaire. Robert BADINTER, qui habite également le 6e arrondissement - c'est un clin d'œil - avait souhaité que la statue réalisée par Tim soit implantée à l'endroit exact où le capitaine Dreyfus avait été dégradé, ce qui avait fait frémir quelques képis et quelques membres de l'état-major. Après beaucoup de réflexions, on a décidé, Jacques Chirac a décidé, avec Pierre Bas, avec Jean TIBERI, avec d'autres, de l'implanter dans un endroit un peu méconnu, je le reconnais, qui est à l'angle du boulevard Raspail et de la rue Notre-Dame-des-Champs. Mais c'est une magnifique statue et je vous propose, d'ailleurs, d'y consacrer peut-être davantage d'attention les prochaines années, à côté de la Congrégation de Sion, qui a toujours prêté attention et prôné la collaboration entre juifs et chrétiens.

Enfin, je mentionnerai la création du premier marché biologique de la Capitale, le marché Raspail, devenu maintenant l'allée Sonia-Rykiel, sur le terre-plein central du boulevard Raspail, en 1989. Enfin, à titre personnel, j'évoquerai le coup de fil qu'il m'avait passé lorsque je suis devenu maire d'arrondissement, il y a un certain temps. Il avait souhaité me dire que les adjoints, la Municipalité parisienne et ses grands directeurs étaient à ma disposition. Donc, comme beaucoup d'autres ici, je n'oublierai pas Jacques Chirac.

Je vous remercie, Madame la Maire, d'avoir bien voulu procéder à cet hommage bien mérité.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement.- Avec Jacques Chirac, ce héros du roman national dont chacun se remémore ici la stature altière, la poignée de main franche et le regard direct, avec ce géant de la politique française qui a tout connu, tout vécu, tout enduré d'un demi-siècle de notre histoire, avec lui, tant haï qu'adulé, "c'est le monde d'hier qui disparaît", pour paraphraser Stefan Sweig. Chirac, oui, c'est d'abord la passion de la France et des Français, et la volonté de s'inscrire dans l'épopée gaullienne sublimant cette "certaine idée de la France" que de Gaulle magnifie dans ses mémoires. C'est ce farouche défenseur de l'indépendance et de la grandeur française qui dit "non" à la guerre d'Irak face à l'Amérique de George BUSH, qui parachève la dissuasion nucléaire et la professionnalisation de l'armée.

Ce gaulliste pompidolien a su aussi être ce Premier ministre pro-européen qui défend l'acte unique, souscrit au traité de Maastricht, permet l'euro et entérine la constitution européenne. Sa vision gaullienne de la place de la France lui faisait considérer celle-ci comme une force d'entraînement visant à promouvoir un multilatéralisme qui avait une génération d'avance, tendant la main aux pays émergents et passionné par le dialogue avec les autres civilisations, asiatique, africaine et arabe. Son ouverture à toutes les cultures, son gaullisme intransigeant et son amour de la République, en firent le rempart infranchissable à la contamination par l'extrême droite. Sa droite à lui, c'était une droite humaniste, une droite profondément républicaine, modérément libérale et assez largement sociale, car sa grande cause, finalement, c'étaient bien les plus vulnérables et les plus humbles. Il était cet homme de la mémoire qui sut condamner la faute vichyste du pays, cet abolitionniste de toujours de la peine de mort, ce soutien déterminant de la loi Veil et le premier président à avoir fait accéder l'écologie au sommet de l'Etat par la Charte de l'environnement, le principe de précaution et la prophétie de Johannesburg.

Mais peut-être restera-t-il surtout comme celui qui a rendu la politique humaine ? C'est ce que nous avons tous éprouvé en travaillant à ses côtés, n'est-ce pas cher Jean-François, les deux Jean-François ? L'émotion, voire la tristesse, ressentie par les Français est à la mesure de l'affection qu'il éprouvait à leur égard. "Chichi", "Le Grand", "Jacquot" : les surnoms dont ils l'affublaient en témoignent. Sa profonde humanité, l'extrême attention qu'il portait aux autres, particulièrement dans la souffrance, en ont fait en quelque sorte un père de la nation. Son charisme exceptionnel, son énergie communicative et inépuisable, son sens politique inné, suscitait les fidélités et les dévouements. On lui aurait tout donné. On lui a tout donné.

Je lui dois mon engagement politique, avec Jean TIBERI, et mon mandat municipal comme benjamin du Conseil de Paris, puis son adjoint, car il savait faire confiance à la jeunesse. Bien qu'il fût le plus jeune chef de gouvernement depuis 1958, c'est à Paris que, pour lui, tout a vraiment commencé. Emporter Paris de haute lutte contre le candidat officiel du pouvoir, Paris se donne plus volontiers aux frondeurs, lui permis, comme premier Maire de la Capitale, après un siècle de tutelle préfectorale, d'affirmer aussitôt l'indépendance des institutions parisiennes, sans quoi, finalement, nous ne serions pas devenus ce que nous sommes aujourd'hui dans cette Assemblée. Même si l'Hôtel de Ville fut pour lui, c'est vrai, tantôt une citadelle pour tenir après les revers, tantôt un tremplin pour viser plus haut, victorieux, coup après coup, dans les 20 arrondissements, il a laissé une empreinte très profonde sur Paris, comme il l'a fait rayonner dans le monde entier.

Président, il développera la politique de la ville en France, maire humaniste, il lança la politique de rééquilibrage à l'Est parisien et le Samu social, alors que je vice-présidais la Maison de Nanterre, dont il cofinança aussi la totale rénovation. Président, il fit construire le musée des Arts premiers, qu'il appelait "primordiaux". Maire bâtisseur, il érigea des dizaines de Z.A.C. sans tour ! et d'équipements publics, comme le P.O.P.B. Le 15e arrondissement lui doit ses deux parcs : Georges-Brassens, André-Citroën et la Z.A.C. éponyme. Maire rigoureux, nous lui devons des finances équilibrées. Maire attentif, il veillait personnellement au bon entretien de l'espace public. Maire solidaire, sa

politique en faveur des familles et des aînés était exemplaire. Maire de proximité, il partageait à l'Hôtel de Ville, avec Bernadette, avec Claude - pour lesquelles j'ai évidemment une pensée affectueuse - le quotidien des agents, dont beaucoup eurent les larmes aux yeux quand il quitta l'Hôtel de Ville. Maire de terrain, il pouvait passer des heures entières à arpenter la moindre rue à la rencontre des Parisiens. Pas un seul n'a dû échapper à sa poignée de main et à son rituel : "Comment ça va ?"

Alors, oui, vous l'avez dit, Madame la Maire, "Paris est aujourd'hui en deuil"… et les Parisiens sont tous orphelins.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci, Monsieur le Maire.

Mme BOULAY-ESPERONNIER.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER.- Merci, Madame la Maire.

C'est avec émotion que je rends hommage à Jacques Chirac aujourd'hui. Moi qui fais partie de la génération d'après, ici, au Conseil de Paris, lui rendre hommage, c'est aussi rendre hommage à tous ceux qui ont travaillé avec lui, élus et collaborateurs, qu'il amenait à se dépasser tant son énergie et son charisme étaient grands. Je m'associe donc à tout ce qui a été dit depuis ce matin. Il a incarné Paris pendant 18 ans. Il a imposé un style, une vision pour la ville. Pas un Parisien qui n'était fier de Paris. Il était monté à l'assaut de Paris comme il était monté à l'assaut de la Corrèze. Il était devenu plus Corrézien que les Corréziens et le premier de tous les Parisiens. Doté d'une élégance à la Cary Grant, ce marathonien de la politique arpentait les rues de Paris inlassablement. A Paris, ce fut le maire de la synthèse, le seul à avoir réuni la gauche et la droite, l'Est et l'Ouest parisien. Le rêve de tout prétendant au siège de maire dans une ville, certes, sûrement moins fracturée qu'aujourd'hui, jusqu'à l'apothéose du "Grand Chelem" de 1983. Il faut dire qu'il a rebâti Paris, avec, notamment, de grands chantiers dans l'Est parisien. C'était un meneur d'hommes au magnétisme et au charisme extraordinaires, une capacité d'incarnation exceptionnelle si fondamentale en politique. Il savait, selon les mots de Mathieu BOCK-COTÉ dans "Le Figaro" de samedi dernier, "parler à la tripe de la troupe".

Jacques Chirac avait aussi une ambition économique pour Paris, puisqu'il l'a fait gagner face à Barcelone pour importer, à l'époque, Eurodisney dans la région capitale. Il avait aussi une vision culturelle pour la ville - cela a été largement évoqué - avec la création du Palais Omnisports de Bercy, la rénovation du théâtre de Châtelet, la Maison de la Poésie, ou encore le musée d'Art et d'Histoire du judaïsme. Il savait aussi faire preuve de pragmatisme, par exemple sur le sujet de la pyramide du Louvre de Ieoh Ming Pei, qu'il avait fini par embrasser après moult échanges avec François Mitterrand. Cela nous rappelle que c'est le pragmatisme qui doit l'emporter sur l'idéologie en politique. En matière solidaire, avec la création du Samu social, et en matière de mobilité, avec la création de la carte orange, incitant ainsi les Français à emprunter les transports en commun en prenant un abonnement. Sa phrase célèbre et la fureur avec laquelle il l'avait prononcée en parlant des radars : "On traque l'automobiliste au lieu de traquer les gangsters", pourrait avoir des accents singuliers aujourd'hui, en 2019.

Enfin, il inaugure, une fois devenu Président, le premier métro automatique parisien, la ligne 14, en 1998. Mon A.D.N. politique s'est construit, comme beaucoup de nos concitoyens, avec Jacques Chirac. Son héritage est contemporain : sur l'universalisme, sur l'écologie, par exemple. Des dictons modernes pour rappeler la responsabilité de la volonté politique : "Notre maison brûle, nous regardons ailleurs". Et son combat contre l'extrême droite, rappelant que les forces obscures sont sans cesse à l'œuvre. Enfin, aujourd'hui, une personnalité politique qui, si elle n'était pas parfaite, n'en demeure pas moins intemporelle et fondamentalement, essentiellement française.

Aujourd'hui, j'ai envie, en tant qu'élue, en tant que citoyenne française, de dire : "Au revoir et merci, Monsieur Jacques Chirac". Puisque c'était aussi un passionné de poésie, son jardin secret, je citerai Malraux : "La vérité d'un homme, c'est d'abord ce qu'il cache".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Je vais proposer à Jean-François LEGARET de conclure cet ensemble, et donc, d'être le dernier orateur. Mais il y a un orateur avant toi, Jean-François. Mais je préfère que tu conclues, puisque je pense qu'il y a une légitimité à avoir travaillé avec lui, sans doute plus grande. Alexandre VESPERINI ne m'en voudra pas de lui donner la parole avant.

Alexandre VESPERINI, d'abord, et je laisserai conclure Jean-François LEGARET, qui a très bien connu Jacques Chirac.

M. Alexandre VESPERINI.- C'est tout à fait compréhensible, Madame la Maire.

C'est vrai, qu'est-ce qui relie la génération, la mienne, celle du benjamin du Conseil de Paris, qu'est-ce qui relie la génération incroyablement optimiste et marquée par la guerre, celle de Jacques Chirac, à ma génération, la génération des dépressifs marqués par la pseudo-paix du village global ? Pourquoi, finalement, Jacques Chirac a-t-il tant marqué ma génération, cette génération qu'il avouait pourtant ne pas comprendre lors du débat sur le traité constitutionnel de 2005 ? J'y vois trois explications.

Chirac, c'était une époque, une action. C'était aussi un Paris, et pas n'importe lequel. Une époque, tout d'abord, avec ses libertés et ses dangers. Jacques Chirac était pompidolien - cela se voyait. Il ne fallait pas emmerder les Français, et il ne fallait pas l'emmerder. Il aimait sa liberté. Il était entier, comme l'étaient bien souvent dans les films de cette époque les personnages de Lino Ventura. Oui, cette époque, c'était "Chichi", c'était "Bebel", cette époque de liberté où l'on trouvait encore de l'alcool à la buvette de l'Hôtel de Ville, et non pas ces produits bien souvent sans saveur qui sont si fadasses comme certains de nos discours. Une époque de création et de fêtes, symbolisée notamment par la remise de la médaille de la Ville de Paris à Madonna. Une époque aussi assombrie par le virus du Sida, contre lequel Jacques Chirac lutta très rapidement, avec, à ses côtés, Line RENAUD, et de très nombreuses personnalités du monde culturel artistique qui trouvaient leur place à l'Hôtel de Ville.

Je viens de l'évoquer, cette époque avait aussi ses souffrances et ses meurtrissures, que Jacques Chirac a toujours combattues, notamment l'intolérance, la loi du plus fort imposée, par exemple, aux peuples autochtones auxquels il était si attaché. Cela a été rappelé. C'est aussi assez rare pour être signalé, il était à la fois un ami sincère et constant du monde arabe, et un philosémite intransigeant, un homme révolté par la Shoah qui a toujours été présent pour les Parisiens de confession et d'origine juive. Cette œuvre a été poursuivie par Jean TIBERI et par Bertrand DELANOË, ainsi que par vous, Madame la Maire.

Pour nous, les jeunes, Chirac, c'était aussi une action, une énergie. Contrairement à nous qui ployions sous les compléments alimentaires et les huiles végétales jusqu'au prochain "burnout", Jacques Chirac représentait une énergie quasi animale au service d'un but bien précis, la victoire électorale, la victoire à tout prix. Evidemment, je n'ai pas connu Jacques Chirac, mais j'ai été formé en politique par des élus qui étaient ses cadets et sont mes aînés. Ils m'ont appris ce qu'ils avaient reçu de lui. La détermination jusqu'à la fin du scrutin, celle qui nous fait dire que ce n'est jamais gagné, jamais perdu. La proximité avec ses concitoyens. La présence sur le terrain et la régularité, comme chaque dimanche. Le sens de la famille politique aussi, avec cette fameuse fraternité gaullienne qu'André Malraux décrit en parlant du métro à six heures du soir, cette fraternité qui ressemblait au R.P.R., qui reliait le haut fonctionnaire au repris de justice pour coller la même affiche. Mais aussi - pourquoi ne pas le dire ? - le sens de la famille politique, avec un esprit de clan pour le meilleur et pour le pire.

Chirac, enfin, pour moi, pour nous, les plus jeunes, c'est un Paris, pas n'importe lequel, un Paris qu'il faut toujours conserver en tête. Le Paris romantique de la rive gauche et de Saint-Germain-des-Prés - Jean-Pierre LECOQ l'a rappelé - un Paris auquel il appartient depuis l'enfance, et où, avec d'autres, j'ai pu le croiser à "La Palette" ou à "La Rhumerie", dans le quartier de Saint-Germain-des-Prés, là où la consommation de piña colada et de ricard grenadine va cruellement baisser dans les prochaines années. C'est aussi le Paris sublimé des identités locales, celle des Auvergnats et des Corréziens, celle des Bretons et des Corses. Je dirai même : "surtout des Corses". Le Paris des exclus et des "privés du gâteau", pour reprendre l'expression consacrée de Coluche, pour lesquels tant a été accompli. Je retiens notamment la condition des éboueurs, que Jacques Chirac a, pour beaucoup d'entre eux, sorti de la misère. C'est aussi le Paris des libertés communales, avec le statut instaurant le Maire de Paris. Sa rédaction doit beaucoup à Jacques Dominati, mais son maintien doit énormément à Jacques Chirac, à sa détermination et à sa ténacité, notamment en 1982 lorsque François Mitterrand voulut diviser Paris et casser son unité.

Enfin, je voulais citer Jean-Paul Sartre qui disait que "les morts sont la proie des vivants". C'est bien vrai, et on le verra malheureusement pour Jacques Chirac dans les semaines à venir. Ne comptez donc pas sur moi pour critiquer le premier de ceux grâce auxquels je suis probablement ici. Soyons dignes de cette époque si audacieuse, de cette énergie transgressive et de ce Paris authentique qui résonne encore chez les plus jeunes. Soyons-en assurés.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- M. Jean-François LEGARET.

Monsieur le Maire, vous avez la parole pour clore cet hommage.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement.- Merci, Madame la Maire.

Un homme qui, par sa carrure, sa stature, son envergure, sa culture, son humanisme, dépasse la dimension humaine. Un homme, Madame la Maire, mes chers collègues, chers amis fidèles, qui nous réunit dans un hommage presque unanime, mais malgré tout singulier et unique, et qui rassemble les Français dans la même émotion. Un homme qui aura aimé les Françaises et les Français, et passionnément transformé, servi, embelli Paris. Un Maire de Paris qui a créé cette fonction, avec une énergie et une volonté d'accomplir qui a transformé notre Capitale. Jean TIBERI, Françoise de PANAFIEU, Jean-Jacques AILLAGON, Jacques TOUBON et tous les intervenants ont rappelé le foisonnement de créations nouvelles qui ont donné à notre ville une plus grande qualité de vie et ont fait briller, diffusé dans le monde entier le rayonnement international de Paris.

Un homme de débat, d'écoute, de pluralisme, mais un homme ferme sur ses convictions profondes, même quand il était isolé ou minoritaire parmi ses amis politiques. La peine de mort, la loi Veil, la grande Europe, les menaces contre notre planète, la fracture sociale, le rééquilibrage de Paris vers l'Est, le rejet du populisme, du racisme, de l'antisémitisme, le dialogue entre les religions, entre les peuples, entre les civilisations. Jacques Chirac, au-delà de tous ses combats, perdus ou gagnés, au-delà de toutes ses fonctions au service des Parisiens et des

Français, et par-delà même les jardins secrets de sa très vaste culture, reste et restera une figure et un exemple. Parce que Jacques Chirac, c'est un comportement.

Je voudrais, alors que notre Conseil ne siège pas encore officiellement en cet instant, vous présenter un vœu qui s'adresse à tous les élus de notre Assemblée, les présentes et les présents, mais aussi à celles et ceux qui nous succéderont ici même. Ce vœu est le suivant : efforçons-nous, dans l'exercice de nos mandats et dans toutes les missions de notre vie, d'être fidèles au comportement de Jacques Chirac. Efforçons-nous, au nom de Paris, de toutes les Parisiennes et de tous les Parisiens, d'être dignes de lui.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Merci beaucoup, cher Jean-François LEGARET.

Merci à tous les collègues. Merci à vous toutes et à vous tous. Merci, Monsieur le Maire, de nous avoir accompagnés pendant tout cet hommage.

Nous aurons l'occasion, bien sûr, de revenir ensemble, de travailler avec la famille et avec les présidents de groupe sur le lieu qui portera sa mémoire. Ce lieu sera déterminé d'abord avec la famille, et ensuite, bien sûr, je pense que nous saurons tous nous rassembler.

Merci pour ce très bel hommage.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures, est reprise à quinze heures, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Mes chers collègues, nous passons à nos travaux.

Hommage à Roger Fichtenberg.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous nous retrouvons pour un hommage à Roger Fichtenberg, dont nous avons appris la disparition il y a une semaine.

Roger Fichtenberg était ce qu'on appelle communément une figure française et parisienne. Celles et ceux qui l'ont connu gardent de lui l'image d'un homme discret mais qui ne manquait jamais d'attention pour les autres. Roger, ces autres, il les rendait meilleurs sans jamais vouloir en recevoir un quelconque honneur. En fait, c'était un trait de sa personnalité, cette humilité qui est l'apanage des grands hommes, car Roger Fichtenberg faisait partie de ces hommes.

Homme de conviction, il a déployé toute son énergie pendant la Seconde Guerre mondiale dans les réseaux de résistance. Réfugié avec sa famille dans le Sud-Ouest de la France, il s'est engagé auprès des Eclaireurs israélites de France dès 1941 et il a contribué à sauver des milliers d'enfants juifs d'une mort plus que probable. Après les rafles survenues dans la zone libre à l'été 1942, il fonde avec d'autres camarades la branche clandestine du mouvement "la Sixième" et adopte le nom de clandestin de "Jaguar", en référence à son totem chez les scouts, "Jaguar délicat". C'est le temps des allers-retours en Suisse, en Espagne et bien souvent en Afrique du Nord, assorti pour les candidats au départ de la fabrication de faux papiers.

Tout ce temps, Roger Fichtenberg a tenu un journal codé qui l'a aidé à rédiger ses mémoires ; il les avait publiés en 2014 à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah. "On ne pensait pas à l'avenir, alors on était dans l'action", écrivait celui qui a participé à la libération d'Agen au côté des Forces françaises de l'intérieur.

Résistant, Roger Fichtenberg ne se plaignait jamais. Il avait le courage des grands héros de l'histoire, de ceux qui laissent une trace dans les livres, mais aussi la droiture et l'intégrité des hommes simples. Il a toute sa vie continué d'œuvrer pour la République et pour la transmission de ses valeurs aux jeunes générations. "L'ennemi d'un jour n'est pas l'ennemi d'une vie", avait-il coutume de dire aux élèves des collèges et lycées où il se rendait. Roger était un passeur, et avec lui, grâce à lui, la mémoire était vivante, passionnante.

C'est le témoin qu'il nous passe aujourd'hui, la responsabilité qui incombe à toutes celles et ceux qui l'ont connu, faire vivre sa mémoire et, à travers sa mémoire, faire vivre l'histoire de notre pays et de notre ville, Paris qu'il a tant aimée.

Président de l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement, membre du Conseil départemental de l'O.N.A.C., il mettait beaucoup d'énergie à organiser chaque année, et jusqu'à il y a quelques mois encore, les cérémonies mémorielles dans son arrondissement.

Roger Fichtenberg était un ami, un homme d'exception, un grand humaniste, quelqu'un qui nous manquera. Nos pensées vont aujourd'hui à sa famille, à ses proches, auxquels nous adressons nos plus sincères condoléances.

Je vous demande, en sa mémoire, d'observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Je vais donner la parole à plusieurs orateurs qui l'ont connu, qui l'ont bien connu pour beaucoup d'entre eux - c'était un amoureux du 11e arrondissement. Je vais donner la parole en premier lieu à Mme Laurence GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, dimanche 22 septembre, un grand homme s'est éteint à l'aube de son 98e anniversaire, Roger Fichtenberg.

Nous lui avons rendu un dernier hommage, mercredi 25 septembre, lors d'une belle cérémonie organisée en la mairie du 11e arrondissement, l'arrondissement qui l'a vu naître et s'éteindre, une cérémonie qu'il aurait sans doute appréciée, lui, le président, depuis des dizaines d'années, de l'Union des associations des anciens combattants et victimes de guerre du 11e arrondissement, l'organisateur en chef des cérémonies de son arrondissement.

Vous l'avez rappelé avant moi, le destin de Roger fut hors du commun. D'un petit Parisien du 11e, il est devenu une grande figure de la Résistance, membre de la Sixième, décoré de l'ordre national du Mérite et de la Légion d'honneur, dont il fut pour chacune de ces distinctions élevé au grade d'officier. Il reçut également la croix du combattant volontaire et la croix du combattant volontaire de la Résistance, et fut élevé au rang de chevalier des Palmes académiques. Et pour ses 90 ans, c'est avec beaucoup d'émotion qu'il reçut des mains de Bertrand DELANOË et de Patrick BLOCHE la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris, cette ville qu'il a tant aimée et pour laquelle il a tant donné.

Roger Fichtenberg, vous l'avez rappelé, Madame la Maire, était un homme d'engagement. Ce mot fut la ligne conductrice de son destin, le fil d'Ariane de sa vie ; tout au long de sa vie, il s'est engagé. Cela a commencé au cœur de la Seconde Guerre mondiale quand il découvrit le scoutisme et devint Eclaireur israélite de France, adoptant alors le totem de "Jaguar délicat". Son engagement pendant les plus sombres années de notre histoire contemporaine, il l'a mis au service des autres et en particulier des enfants juifs, qu'il sauva de la déportation au péril de sa propre vie. Lors de l'hommage à la mairie du 11e, l'un d'entre eux qui lui devait la vie a témoigné de son immense courage ; ce fut un grand moment d'émotion.

A la fin de la guerre, après avoir contribué à la Libération et avoir sauvé de nombreuses vies, il s'est engagé au Cojasor et avec son métier au Ministère pour aider ceux qui revenaient de l'enfer.

Dans sa vie personnelle, son engagement a pris la forme d'un amour profond de sa chère et tendre épouse Sarah, avec qui il partagea 47 ans de vie commune avant que la vie, ou plutôt la mort, n'en décide autrement. On ne les croisait jamais l'un sans l'autre. C'était incroyable, ce couple était absolument fusionnel, je m'en souviens avec beaucoup d'émotion et j'aimais beaucoup Sarah aussi.

Son engagement, il l'a poursuivi en consacrant du temps et de l'énergie à la transmission de la mémoire, pour ne jamais oublier, pour ne plus jamais recommencer les horreurs du passé qu'il avait combattues, en intervenant dans les collèges, en racontant son histoire mais aussi en tant que président de l'Union des associations des anciens combattants et victimes du 11e. Son engagement a également été celui d'un élu local, l'engagement pour la chose publique. Il fut conseiller du 11e arrondissement de 1983 à 1995, le premier élu parisien radical de gauche, et il nous a incontestablement ouvert la voie. Il fut également conseiller régional d'Ile-de-France entre 1986 et 1992, puis en 1997 et 1998.

Il avait un grand amour pour le 11e arrondissement, un arrondissement qu'il connaissait comme sa poche et qu'il arpentait quotidiennement. Il entrait dans le magasin de mon oncle dans le 11e arrondissement pour "papoter", et lorsqu'un client arrivait, il repartait et revenait le lendemain, et ainsi de suite tous les jours. Et même après ses mandats, il continuait à se rendre tous les jours à la mairie du 11e où il faisait le tour des bureaux, bavardant et blaguant - il était chez lui. C'est ainsi aussi qu'au fil des années il devint une figure incontournable du 11e arrondissement.

C'est pour cette raison que je souhaite vous proposer, au nom des élus radicaux de gauche et en particulier de Jean-Christophe MIKHAILOFF, élu radical du 11e ici présent et qui a été un compagnon politique et un véritable ami de Roger jusqu'au dernier moment, d'attribuer son nom à une rue ou à un lieu du 11e arrondissement.

Enfin, il y eut cet engagement militant pour défendre et faire vivre les valeurs du radicalisme qui lui était cher, l'humanisme, la fraternité, la défense de l'école publique, au Parti radical de gauche, au Parti radical-socialiste d'ailleurs, auquel il avait adhéré en 1954, puis au MRG, Mouvement des radicaux de gauche, en 1973. Au cours de ce parcours militant, il côtoya les grandes figures de notre famille radicale, telles que Michel Crépeau, Gaston Monnerville ou Pierre Mendès France, des personnalités qu'il admirait au plus haut point.

Membre du comité directeur du MRG, il fut l'un des fondateurs de la fédération de Paris et son trésorier pendant plus de 20 ans - c'est là que je l'ai connu. Si le radicalisme de gauche existe aujourd'hui à Paris, c'est en grande partie grâce à Roger Fichtenberg ; nous savons ce que nous lui devons. Personnellement, il m'a accueillie à la fédération MRG de l'époque et il m'a poussée à me présenter aux élections, il a réussi à me convaincre. Au début, j'étais un peu hésitante, mais je me souviens de sa fierté lorsque j'ai été élue, de ses yeux brillants du bonheur qu'il avait vraiment éprouvé à ce moment-là. C'étaient aussi les prémices pour moi d'une belle aventure ; je lui dois tout et je le remercie.

Nous pouvons être fiers, nous tous, d'avoir connu et côtoyé cet homme au regard rieur, jamais avare de bons mots, de blagues et d'humour, cet homme généreux, ce héros modeste et tranquille, notre ami Roger Fichtenberg.

Merci, Roger.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, chère Laurence GOLDGRAB.

Enfant du 11e, aimant le 11e, je donne la parole au maire du 11e, François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci d'avoir accepté d'organiser ce moment à la mémoire de Roger Fichtenberg. Comme cela a été rappelé, c'était une figure incontournable et très attachante de notre arrondissement et plus largement de notre ville.

Je ne vais pas retracer tout son parcours, car il a été longuement évoqué lors de la cérémonie que nous avons organisée en mairie du 11e arrondissement et dont vous avez rappelé les principaux traits : ce grand résistant qu'il fut et ces centaines d'enfants qu'il a sauvés d'une déportation plus que probable, à travers son engagement dans la Sixième, cette branche clandestine des E.I.F. sous le nom - cela a été rappelé - de Jaguar délicat.

Je voudrais aussi rappeler qu'en 1944 il s'engagea dans l'Armée secrète. Il fut affecté à l'état-major des Forces françaises de l'intérieur et c'est en cette qualité qu'il participa à la libération d'Agen où il occupa la Préfecture le 19 août 1944. Alors nommé adjoint au commandant de la prévôté militaire du Lot-et-Garonne, il prit les premières mesures de maintien de l'ordre et de rétablissement des libertés républicaines. Car s'il est bien une chose qui caractérise Roger, c'est la constance dans ses combats et dans les valeurs qu'il a portées jusqu'au bout de sa vie.

Une fois démobilisé, c'est au Cojasor qu'il rencontra sa chère Sarah - merci d'avoir rappelé sa mémoire. Sa perte en 1994 lui causa une immense douleur et je sais qu'aujourd'hui il peut être heureux de retrouver Sarah, puisqu'il est enterré à ses côtés.

Son engagement politique ensuite, comme cela a été rappelé, l'a conduit à être élu du 11e arrondissement et conseiller régional d'Ile-de-France.

Au-delà de ses engagements, son combat permanent pour la transmission de la mémoire, pour que jamais l'histoire ne bégaye, est tout à son honneur. Il nous a laissé ce livre, ce magnifique livre, "Journal d'un résistant juif dans le Sud-Ouest", ainsi que de nombreux témoignages filmés de son histoire.

Quarante et un ans durant, il a présidé les cérémonies patriotiques du 11e arrondissement et je voudrais terminer cet hommage en évoquant l'homme, l'homme amoureux de Sarah, cet homme bon vivant, cet homme amoureux, passionné de la vie, plein d'humour, jamais avide d'une blague, juive de préférence, l'œil rieur, et bien sûr cet homme engagé toute sa vie.

Vous l'avez proposé, Madame la Maire, lors de la cérémonie en mairie et aujourd'hui, cette proposition est renouvelée : qu'un lieu puisse accueillir sa mémoire, puisse porter sa mémoire. D'ores et déjà, nous travaillons ensemble sur cette piste pour que prochainement nous puissions avancer sur des propositions concrètes devant le Conseil de Paris.

Je vous remercie et je m'associe aux condoléances qui ont été adressées à sa famille et à tous ses proches. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je donne la parole à M. BARGETON, président du groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire, chers collègues, comme beaucoup de Parisiens, notre groupe a été très touché par le décès de Roger Fichtenberg, qui avait toujours réussi à allier engagement local et universalité des valeurs humaines.

Il grandit et fit une partie de sa scolarité dans le 11e arrondissement de Paris, et dut le quitter en 1940 à cause de l'invasion allemande, prendre le chemin de l'exode, mais il en devint élu local des années plus tard, en 1983 jusqu'à 1995. Toujours il y garda une profonde attache. Chaque année, par exemple, il s'impliquait dans les cérémonies en mémoire des résistants.

Il fut un grand résistant français. Grâce à son action et à celle de ses camarades, les Eclaireurs israélites de France, dès 1941, des milliers de personnes purent échapper à la déportation, à l'horreur, à la mort grâce à la fabrication de faux papiers et à l'organisation d'un réseau d'évasion. "Jaguar délicat", comment mieux décrire sa personnalité ? Il s'engagea dans l'Armée secrète puis dans les Forces françaises de l'intérieur et participa à la libération d'Agen.

Outre son engagement pour la liberté, son engagement politique, il consacra une grande partie de sa vie à la transmission de la mémoire et de l'histoire, celle de la Shoah et de la Résistance en particulier, pour que jamais nous n'oubliions ce que l'histoire a pu faire de pire comme de plus noble. Son témoignage écrit, "Journal d'un résistant juif dans le Sud-Ouest", en est une parfaite illustration.

Je suis né et j'ai grandi dans le 11e arrondissement, et j'ai pu à plusieurs reprises croiser, rencontrer et saluer cette grande figure de l'Est parisien.

En mon nom, au nom de notre groupe, nous adressons une pensée à sa famille et à ses proches.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Nicolas BONNET pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne vais donc pas être long.

Simplement, pour associer les élus communistes à cet hommage à Roger Fichtenberg, je pense notamment aux élus du 11e, à Hélène BIDARD, Adrien TIBERTI, Michel BILIS qui le connaissait bien et à Catherine VIEU-CHARIER, avec qui il avait beaucoup travaillé sur la mémoire.

Evidemment, cela a été dit, Roger Fichtenberg était très attaché au 11e arrondissement, là où il est né, là où il a vécu, un arrondissement qu'il avait dû quitter durant la période tragique de la guerre et de l'Occupation.

Nous saluons aussi, à travers sa mémoire, son engagement dans la Résistance, dans la clandestinité, dans l'Armée secrète, dans l'Etat-major des F.F.I. et surtout dans la libération d'Agen, et, enfin, le travail courageux qu'il a mené pour sauver et mettre à l'abri des jeunes enfants juifs. Travail de mémoire et de résistance, cela a été évoqué, Roger Fichtenberg en tant qu'élu a mené ce travail de manière remarquable dans le 11e arrondissement et auprès du Conseil de Paris.

Nous voulons ainsi associer le groupe Communiste à sa mémoire et saluer bien sûr sa famille, ses proches et sa famille politique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, mes chers collègues, pour cet hommage rendu à notre ami Roger Fichtenberg, et bien sûr que nous travaillerons sur un lieu qui portera son nom.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 a été affiché.

Les comptes rendus intégraux des séances des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ainsi que des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019 ont été publiés au Bulletin officiel des débats.

Est-ce qu'il y a des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas, ils sont donc adoptés.

2019 DASCO 108 - Communication sur la rentrée des enfants, des jeunes et des familles parisiennes.

Vœu déposé par le GEP relatif à la labellisation environnementale des établissements scolaires parisiens.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au recueil d'informations religieuses par les écoles et collèges privés sous contrats.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la pénurie d'enseignants dans les établissements des premier et second degrés.

Vœu déposé par les groupes PCF-FG et "Génération.s" relatif à l'accueil des élèves en situation de handicap.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap.

Vœu déposé par les groupes PCF-FG, "Génération.s" et GEP relatif au soutien de l'association "Droit à l'Ecole".

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au départ des familles de Paris et à la fermeture des écoles.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au recrutement des personnels chargés d'assurer la surveillance des traversées piétonnes dans les écoles.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'isolation thermique de l'école élémentaire Louis de Funès.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la diminution du nombre d'élèves.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la mise à disposition de salles par les mairies pour l'organisation d'anniversaires.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'ouverture des bibliothèques le dimanche pour les familles.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un Programme d'activités Vacances pour les élèves parisiens.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au service public parisien de restauration scolaire.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création d'un service d'accueil tout-en-un après l'école.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'expérimentation du sport les après-midis.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux travaux effectués durant l'été 2019.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un audit des établissements d'enseignement scolaire du 16e.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la lutte contre la pollution de l'air.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au déploiement des boîtes à livres et ludothèques mobiles dans les parcs et jardins.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'organisation de brocante des familles et à la création de ressourceries-recycleries.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au cadre de vie scolaire des élèves parisiens.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au dispositif de collecte et de traitement des couches usagées.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création de places en crèches.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à l'éveil musical pendant les 1.000 premiers jours de l'enfant.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un guichet "Paris Services Familles".

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la révision des rythmes scolaires.

2019 DASCO 81 - Divers collèges. - Dotations (1.400.000 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs.

2019 DASCO 82 - DAC - Subventions (266.000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir.

2019 DASCO 83 - Subvention (73.120 euros) et avenant n° 2 à la convention pluriannuelle avec le Mémorial de la Shoah pour un parcours d'histoire et de mémoire.

2019 DASCO 85 - Lycées municipaux. - Subventions (67.050 euros) pour le soutien aux projets éducatifs.

2019 DASCO 93 - Collèges publics. - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020.

2019 DASCO 94 - Collèges publics parisiens. - Dotations complémentaires de fonctionnement (347.165 euros), subvention d'équipement (8.000 euros) et subventions pour travaux (34.006 euros).

2019 DASCO 95 - Lycées municipaux. - Subventions (66.000 euros).

2019 DASCO 96 - Collèges publics autonomes. - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10.466.805 euros).

2019 DASCO 97 - Collèges imbriqués avec un lycée. - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2.717.564 euros).

2019 DASCO 98 - Lycées municipaux. - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542.582 euros).

2019 DASCO 99 - Collèges publics parisiens. - Subventions (549.151 euros) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges.

2019 DASCO 100 - Cours municipaux d'adultes. - Demandes de mesures gracieuses suite à annulation de cours dont la responsabilité incombe à l'administration. - Règlement intérieur.

2019 DASCO 105 - Hôtel de Fourcy, 8, place des Vosges (4e). - Désaffectation de son usage scolaire à compter du 31 août 2020.

2019 DASCO 107 - DDCT - Engagement de la Ville de Paris dans le programme des "Cités éducatives".

2019 DFPE 5 - Renforcer les activités ludiques et intergénérationnelles. - Stratégie de déploiement des activités ludiques dans l'espace public. - Subvention (33.000 euros) à quatre associations.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au projet de ludothèque dans le 15e.

2019 DFPE 6 - Concilier vie familiale et vie professionnelle / Parrainage de proximité. - Subventions (45.000 euros) et 1 avenant et 1 convention à 2 associations pour leurs actions dans les 13e, 18e, 19e et 20e.

2019 DFPE 35 - Subventions (4.618.937 euros), prorogation avenants n° 1, avenants n° 2, n° 3 et convention pluriannuelle d'objectifs à l'association "Crescendo" (11e) pour ses 20 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 47 - Subvention (103.891 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association "Les Ateliers pour les Petits" (18e) pour la halte-garderie "Les Ateliers pour les Petits" (18e).

2019 DFPE 48 - Subvention (250.607 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association "Centre d'Actions Locales du 18e" (18e) pour la halte-garderie "La Toupie" (18e).

2019 DFPE 49 - Subventions (297.110 euros) prorogations et avenants n° 3 à l'association "Le Dauphin Bleu" (18e) pour ses deux établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 50 - Subvention (61.899 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association "La Nouvelle Etoile des Enfants de France" (5e) pour la crèche collective A "Petits Pas" (19e).

2019 DFPE 51 - Subvention (82.154 euros) prorogation et avenant n° 3 à l'association "Plaisir d'Enfance" (19e) pour la structure multi-accueil "Le Nid des Tout Petits" (19e).

2019 DFPE 52 - Subventions (6.313.304 euros), prorogation, conventions et avenants à l'association "ABC Puériculture" (16e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 60 - Subventions (9.101.109 euros), prorogations, avenants et conventions à la Fondation Œuvre de la Croix Saint Simon (19e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 64 - Subvention (34.114 euros) et avenant n° 3 avec l'association "Halte-Garderie de l'Annonciation" pour la halte-garderie (16e).

2019 DFPE 82 - Subvention (1.255.624 euros), prorogation et avenants avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses six établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 83 - Subvention (2.802.094 euros), prorogation et avenants n° 2 et 3 avec l'association "La Maison des Bout'Chou" (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 98 - Subventions (3.583.705 euros), prorogation, conventions et avenants 2 et 3 à l'association "La Maison Kangourou" (L.M.K.) dans le 10e pour 16 établissements d'accueil de la petite enfance.

2019 DFPE 126 - Subvention (142.813 euros), prorogation et avenant n° 3 à l'association pour la diversité culturelle et sociale - l'Enfance en Couleurs pour la structure multi-accueil 6/10, rue Guillaume (11e).

2019 DFPE 128 - Subvention (77.592 euros) et avenant n° 3 à l'association "Halte-garderie du Grand Pavois" (15e) pour la halte-garderie (15e).

2019 DFPE 150 - Subvention (198.068 euros) et convention avec la Fondation de Rothschild pour son établissement d'accueil de la petite enfance 13-17, rue de Lamblardie (12e).

2019 DFPE 163 - Subvention (600.000 euros) et convention avec l'association "Léo Lagrange Nord - Ile-de-France", pour la création d'un multi-accueil au 88, boulevard Ney (18e).

2019 DFPE 167 - Subvention (110.599 euros) et prorogation avenant n° 3 avec l'association "AGF de Paris 12" pour la halte-garderie "Croque-Nuage" (12e).

2019 DFPE 170 - Subvention (438.869 euros), prorogation et avenants n° 3 avec l'association "Estrelia" (19e) pour ses trois établissements de la petite enfance.

2019 DFPE 172 - Subvention (74.563 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association "Pirouett'" (13e) pour la crèche parentale "Pirouett'".

2019 DFPE 176 - Subvention (621.765 euros), prorogation et avenant n° 3 avec l'association "GOSB" (20e) pour ses trois établissements de la petite enfance.

2019 DFPE 177 - Subvention (653.246 euros), prorogation et avenants n° 1 avec l'association "ESPEREM" (6e) pour ses quatre établissements de la petite enfance.

2019 DFPE 205 - Subventions de fonctionnement (129.895 euros), et convention à l'association "Union Départementale des Associations Familiales de Paris" - U.D.A.F (9e) pour son établissement multi-accueil "Level".

2019 DFPE 211 - Subvention (33.394 euros) et convention avec l'association "La Maison Kangourou" (10e) pour la création d'un multi accueil au 43-45, rue de Charonne (11e).

2019 DFPE 203 - Logement de fonction rattaché à la crèche collective 58, rue Mstislav Rostropovitch (17e). - Convention de gestion avec "Immobilière 3F".

2019 DFPE 207 - CC 18, rue de la Tour d'Auvergne (9e). - Convention avec Le Groupe Hospitalier Universitaire (GHU) Paris - Psychiatrie & Neurosciences relative à la prise en charge de travaux.

2019 DFPE 208 - Création de trois équipements de petite enfance. - Avenants aux conventions de subventionnement (1.949.600 euros au total) conclues avec la Caisse d'allocations familiales de Paris.

2019 DFPE 212 - Création d'un équipement de petite enfance 45, rue des Meuniers (12). - Demande de subvention (924.000 euros maximum) avec convention à la Caisse d'allocations familiales de Paris.

2019 DFPE 214 - Restructuration du jardin d'enfants 28, rue Hélène Jakubowicz (20e). - Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage Ville/Paris Habitat.

2019 DFPE 216 - Création d'un équipement de petite enfance 14/16, rue du Capitaine Marchal. - Demande de subvention (777.600 euros maximum) avec convention à la Caisse d'allocations familiales de Paris.

2019 DFPE 217 - Mise à disposition d'emprises dépendant de la crèche 15, rue Bardinet (14e). - Convention d'occupation du domaine public avec la société "CDC Habitat Social".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous abordons, dans l'ordre du jour de notre Conseil, la communication sur la rentrée des enfants, des jeunes et des familles parisiennes, DASCO 108, auquel il convient d'adjoindre les dossiers DASCO 81, 82, 83, 85, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 105, 107, DFPE 5, 6, 35, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 60, 64, 82, 83, 98, 126, 128, 150, 163, 167, 170, 172, 176, 177, 203, 205, 207, 208, 211, 212, 214, 216 et 217.

La conférence d'organisation a prévu un débat organisé, et ce débat, bien sûr, inclura dans les temps de parole définis la présentation des vœux, mais je vais introduire ce débat.

A Paris, depuis 2001, nous cultivons un service public pour les enfants, pour les jeunes, pour les familles. Cet investissement est essentiel si nous voulons que notre ville reste ouverte et vivante, une ville où toutes les familles, quels que soient leurs revenus, prennent plaisir à vivre. C'est pour cette raison que nous mettons tout en œuvre pour assurer une rentrée apaisée pour les enfants et leur famille, car je sais combien c'est une étape cruciale pour eux. C'est à la fois la joie d'un nouveau départ mais également un moment où il faut s'organiser, reprendre le rythme et faire attention à son budget.

Notre priorité absolue, c'est donc de prendre soin de la santé de nos enfants dans les lieux où leurs parents nous les confient. Je sais que cette rentrée a pu être teintée d'inquiétude pour certains parents, à cause de tout ce qu'ils ont pu entendre au sujet du plomb.

Je veux ici remercier Patrick BLOCHE pour son travail sur l'ensemble de ces sujets relatifs à l'enfance et aux familles. Je veux aussi, sur cette question plus particulière de la santé de nos enfants et sur cette question du plomb, remercier Anne SOUYRIS et l'ensemble des équipes et des services de la Ville qui nous ont permis de faire de cette rentrée une rentrée qui s'est bien déroulée dans ce contexte très particulier.

Dès le début, c'est-à-dire juste après l'incendie de Notre-Dame, mes équipes et moi-même avons pris ce sujet très au sérieux et communiqué en toute transparence sur les résultats de nos analyses. Nous sommes allés au-delà, d'ailleurs, de toutes les recommandations fixées par le Ministère de la Santé, par l'intermédiaire de l'A.R.S. Notre objectif était d'offrir à tous les enfants et à leurs parents une rentrée apaisée. Grâce à la mobilisation exceptionnelle des services de la Ville, tous les établissements publics dont nous avons la responsabilité ont pu ouvrir leurs portes en septembre.

Parce que la santé des Parisiens est notre priorité, nous irons bien sûr plus loin pour lutter contre toutes les formes de pollution, contre le plomb contenu dans le sol parisien depuis des décennies, y compris dans des zones qui n'ont pas été touchées par l'incendie de Notre-Dame, mais aussi contre la pollution de l'air. Là encore, la transparence est nécessaire, les Parisiens ont le droit de connaître la qualité de l'air que leurs enfants et eux-mêmes respirent. Nous avons donc mis en place une expérimentation avec Airparif et "Bloomberg Philanthropies" pour mesurer grâce à 150 capteurs la qualité de l'air extérieur aux abords des crèches, des écoles et des collèges parisiens.

Prendre soin de la santé de nos enfants passe aussi par leur alimentation et c'est pour cette raison que dans les crèches sont désormais servis 85 % d'aliments durables, 100 % de lait biologique dans les cantines scolaires ; nous nous sommes engagés à atteindre 50 % d'alimentation "bio" et durable d'ici la fin 2019. Pour que les enfants

passent une année entière dans de bonnes conditions, même lors des périodes de canicule, de plus en plus nombreuses, nous transformons les cours de récréation en oasis de fraîcheur grâce à la plantation d'arbres et à l'aménagement de zones d'ombre, de sols clairs et d'espaces de pleine terre qui laissent l'eau s'infiltrer.

Notre deuxième priorité, c'est d'accompagner les parents pour qu'ils puissent se concentrer sur ce qui est essentiel, la rentrée de leurs enfants. Parce que j'ai à cœur que Paris demeure une ville pour les familles mais que je sais que la vie coûte très cher quand on a des enfants, nous mettons tout en œuvre pour soulager les dépenses des familles.

Nous avons rendu les transports en commun gratuits pour tous les enfants de 4 à 11 ans, pris en charge la moitié du prix pour les collégiens et les lycéens et la totalité du Pass Vélib' pour les 14-18 ans.

Nous aidons également leurs parents à l'école, parce que pour certains enfants le repas du midi est le seul repas équilibré de la journée et il est important qu'il soit de qualité mais aussi que son prix soit accessible à tous : 13 centimes d'euros le repas, c'est le prix pour que les enfants des familles les plus modestes puissent en profiter.

Nous soutenons aussi les parents en augmentant le nombre de places en crèches. Rappelons-nous, Paris était en retard dans ce domaine, elle est aujourd'hui le premier département de France pour l'accueil des tout-petits en crèches. En septembre, la 4.000e place de crèche et la 2e maison d'assistantes maternelles dans le 11e arrondissement ont ouvert leurs portes pour ce mandat, et d'ici la fin du mandat, 1.000 nouvelles places auront encore été créées. De plus, nous nous sommes battus pour préserver les jardins d'enfants, pédagogiques, dont le modèle était mis à mal par un projet de loi. Nous les avons soutenus et nous continuons à les soutenir, je le dis ici à l'ensemble des personnels et aux parents, qui sont très attachés à ces jardins d'enfants.

Faciliter la vie des parents, c'est aussi leur offrir des activités de qualité avec leurs enfants. L'aménagement de la ville, des berges de la Seine aux 7 places, a eu pour objectif de favoriser la vie des familles. Dans ces espaces rendus aux piétons, on peut se promener plus librement et sereinement, lâcher la main de son enfant sans craindre pour sa sécurité.

Le sport est aussi une activité parfaite à pratiquer en famille. C'est pourquoi j'ai souhaité créer des espaces de sport à ciel ouvert, et je remercie là aussi Jean-François MARTINS, ce qui nous a permis d'offrir dans toute la ville des terrains de jeux grâce à ces espaces où les familles peuvent venir gratuitement faire du sport, mais nous avons aussi des terrains de jeux qui sont ouverts grâce à de nouvelles ludothèques en plein air.

Nous mettons aussi tout en œuvre pour faciliter la vie des jeunes étudiants, dont les parents sont parfois loin, grâce à la mise en place d'un bus de rentrée, chère Marie-Christine LEMARDELEY, où ils pourront trouver toutes les informations dont ils auront besoin. Parce que le logement est une source de préoccupation importante pour les jeunes, 1.000 nouveaux logements sociaux réservés aux étudiants ont été créés chaque année.

Enfin, pour qu'ils se sentent chez eux dans notre ville, nous organisons aussi une nuit étudiante le 9 octobre prochain dans les salons de l'Hôtel de Ville ; évidemment, l'ensemble des conseillers de Paris y sont conviés.

Des enfants en bonne santé, des parents dont les dépenses sont maîtrisées et dont la vie est facilitée, des étudiants entourés, ce sont les premières conditions d'une scolarité épanouie. Nous allons bien sûr au-delà pour offrir à tous les enfants les mêmes chances de réussite, et ce, dès le plus jeune âge.

Les études sont nombreuses à montrer que beaucoup de choses se jouent dès l'enfance. Dans les crèches, les petits Parisiens sont encadrés par du personnel 100 % qualifié, ce qui est d'ailleurs une spécificité de notre ville et une preuve de notre exigence. A l'école, nous avons choisi de conserver la semaine de 4 jours et demi d'école, qui est défendue par tous les grands spécialistes du sujet et appréciée par les parents. Ce rythme scolaire nous permet d'offrir aux enfants des activités gratuites et diversifiées, de grande qualité, pour que tous, dès le plus jeune âge, quel que soit leur milieu d'origine, aient accès à l'art, à la culture, au sport. Nous prolongerons cet effort au collège où nous avons renforcé le dispositif "Art pour grandir", qui permet notamment l'accueil d'artistes en résidence dans les établissements scolaires.

Les collégiens peuvent également profiter de leur école pendant les vacances, où nous testons les premiers centres de loisirs pour les adolescents. Je sais, Patrick BLOCHE, combien vous êtes attaché à ce dispositif "Tou.te.s au collège, c'est les vacances".

Dans une ville aussi diverse que Paris, il est essentiel d'aller plus loin dans la lutte pour la mixité scolaire en permettant plus de moyens dans les établissements qui en ont besoin. Dans les écoles du réseau d'éducation prioritaire, nous avons mis en place le dédoublement des classes de C.P. et de C.E.1. Je souhaite également lancer une réflexion avec les acteurs concernés sur la refonte du financement des collèges publics et privés, en fonction de critères de mixité sociale.

L'école doit véritablement être accessible à tous, y compris aux enfants en situation de handicap ; nous le savons, notre pays est très en retard dans ce domaine. Pour cette raison, l'accueil et la scolarisation dans les établissements parisiens de tous les enfants est pour moi une priorité. Dans ce but, nous renforçons l'accessibilité des bâtiments, nous proposons des classes adaptées avec l'Education nationale ou des unités d'enseignement à l'attention des enfants présentant des troubles du spectre autistique - je veux remercier Nicolas NORDMAN de nous

accompagner dans cette politique. Cette année, 8 nouvelles classes et unités ont ainsi ouvert leurs portes pour s'adapter aux besoins de tous les enfants. L'inclusion de tous les enfants et des jeunes est un enjeu pour l'avenir, car l'avenir, c'est aujourd'hui.

C'est cette ville que nous voulons cultiver, une ville où l'on prend soin de celles et ceux qui sont en difficulté, une ville où l'on découvre à leurs côtés un monde nouveau, une ville où l'on innove pour s'adapter à tous et où l'on crée des richesses inattendues et inestimables.

Je veux à nouveau remercier l'ensemble des adjoints et adjointes qui travaillent autour de Patrick BLOCHE sur ces politiques et bien sûr l'ensemble des maires d'arrondissement. Je veux remercier les services de la Ville pour le travail qu'ils font et notamment pour le fait d'avoir aussi inscrit la question des collèges. C'était une question, je ne dirais pas oubliée, mais puisque nous étions Ville et Département, souvenez-vous, les projets de délibération concernant les collèges ne passaient pas par les conseils d'arrondissement. Aujourd'hui, ils passent par les conseils d'arrondissement. Les maires d'arrondissement, tous les maires d'arrondissement sont extrêmement impliqués dans ce qu'il se passe dans leurs collèges, et je pense que cela nous fait progresser aussi, car la question des collèges à Paris est cruciale. C'est un âge particulièrement fragile et sensible que celui de l'adolescence et de l'entrée au collège.

Je pense qu'en faisant aussi de la question du collège une question de politique scolaire parisienne, nous sommes en train, là aussi, d'apporter des solutions et de réhausser le niveau de service que nous devons aux enfants et aux familles.

Je vous remercie.

Je vais à présent donner la parole aux différents orateurs des groupes.

Mme Léa FILOCHE pour le groupe "Génération.s".

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il est effectivement de coutume de débattre d'une communication sur la rentrée scolaire, tous les ans, et nous nous félicitons que cette coutume soit perpétuée cette année, mais nous espérons aussi qu'elle puisse continuer dans les années qui viennent, puisque nous pourrons ensemble débattre des effets de la mise en œuvre de nombreuses réformes nationales qui se succèdent et se superposent dans un tempo qui nous semble quelque peu précipité.

Nous voulons tout d'abord vous remercier, Madame la Maire, et votre adjoint, M. Patrick BLOCHE, pour cette communication engagée envers les jeunes et les familles. Il est certain que la Ville remplit sa mission de service public pour les 450.000 jeunes de moins de 25 ans qui vivent à Paris, malgré un cadre fixé par l'Etat de plus en plus contraint et de plus en plus précaire. En effet, l'éducation devrait être la priorité pour notre Gouvernement en termes de moyens. Au lieu de cela, il s'en désinvestit en précarisant l'Education nationale et en déléguant une part croissante de ses responsabilités aux collectivités. Cette communication intervient donc dans un contexte très anxiogène ressenti par toute la communauté éducative, des enseignants aux parents d'élèves, et par toutes les personnes en charge de l'encadrement du quotidien des enfants.

La mobilisation importante, autant de la part des enseignantes et des enseignants que des parents d'élèves, avant l'été comme en cette rentrée, montre que l'Etat doit mettre un terme à la réduction continuelle des moyens des établissements et des collectivités, ainsi qu'à la casse généralisée des services publics. L'Etat devrait ajuster les politiques publiques aux réalités sociales plutôt que de chercher à faire des économies sur le dos d'une baisse démographique tout à fait conjoncturelle.

Pour prendre un exemple, comme nous l'avions dénoncé lors d'un précédent Conseil, l'engagement pédagogique des collèges s'est vu fortement menacé par la baisse des dotations horaires globales de 655 heures dans les collèges parisiens, avec des conséquences très concrètes. Là où les établissements avaient la possibilité d'organiser des séances de soutien scolaire, de proposer l'enseignement de plusieurs langues étrangères, cette baisse impose des suppressions de classes, des suppressions de postes, d'options spécialisées et augmente très sensiblement le nombre d'élèves par classe. À ce jour, et cela, certes, ne date pas d'hier, les personnels de l'Education nationale se sentent totalement démunis pour assurer leur mission et aujourd'hui pointent un manque d'empathie, de compréhension de leur propre Ministère de tutelle, dont ils critiquaient déjà l'autoritarisme il y a quelques mois.

Cela se traduit, tout près de chez nous, à Pantin, par une école endeuillée : une directrice d'école a mis fin à sa vie dans l'enceinte de son établissement, mettant en lumière à travers une lettre envoyée à ses collègues les manquements de l'institution, menant notamment à la précarisation croissante des métiers d'enseignant et de chef d'établissement.

Effet collatéral de cette situation, les jeunes ne veulent plus se former au métier de professeur ou d'instituteur, entraînant une pénurie d'enseignants dans le primaire comme dans le secondaire, obligeant les rectorats à avoir recours à des contractuels, parfois mêmes dès la rentrée.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé. Nous souhaitons connaître rapidement l'ampleur de ce problème à Paris - combien de "profs" absents, sur quelle matière. Le Rectorat reste sourd à nos demandes.

Cette précarisation de l'Education nationale et notamment des métiers de l'éducation affecte d'autant plus la qualité de l'accompagnement pédagogique des jeunes et, de fait, la réussite des élèves.

Dans ce contexte, nous avons appris que 13 % des lycéens de première n'avaient pas eu le choix de leur spécialité. Alors à quoi bon réformer en profondeur pour simplifier et fluidifier, quand nos jeunes se trouvent finalement plus contraints qu'avant et surtout plus freinés dans la poursuite de leurs études ? Sûrement, les mois passant, nous aurons plus de recul pour mesurer les effets de la réforme du bac, mais nous sommes à ce stade très inquiets. L'Etat supprime des postes, semble vouloir remettre en cause l'éducation prioritaire et affiche sa bienveillance à l'égard du privé. C'est un vrai problème politique pour les élus "Génération.s" car nous croyons profondément qu'une partie des difficultés de notre pays est liée à un désengagement croissant de l'Etat dans l'éducation.

Au-delà, nous savons que notre majorité partage en effet la même vision d'une école publique comme un bien commun. L'éducation est la base de la société que nous construisons ; c'est ce que nous avons défendu il y a quelques mois lors de l'annonce de l'abaissement de l'âge de la scolarité obligatoire de 6 à 3 ans, obligeant les collectivités à financer à parité les écoles maternelles publiques et privées. Cela amènera la Ville à dépenser 12 millions d'euros supplémentaires par an - pour l'instant promis, on nous rembourse mais on attend toujours - au bénéfice des seuls établissements privés, sans aucune contrepartie de leur part, notamment dans l'objectif plus qu'urgent de la grande mixité sociale que nous attendons. Paris est la ville de France dans laquelle la ségrégation scolaire est la plus forte, faut-il le redire ici. Où sont les objectifs de l'Etat en la matière ? Nous attendons toujours.

En agissant ensemble, nous sommes satisfaits que la mise en place pour la première fois, à la suite de l'adoption de la niche proposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, permette de mettre un groupe de travail en place pour conditionner l'attribution des dotations aux collèges privés en les soumettant aux critères de la mixité sociale, parce que la mixité est une condition de la réussite éducative de toutes et tous et parce que nous devons agir vite. Nous nous félicitons de l'ouverture de nouvelles classes au sein des écoles pour l'inclusion scolaire, notamment à destination des enfants présentant des troubles du spectre autistique.

Nous voulons également saluer le projet de délibération DFPE 150 et l'ouverture d'une structure multi-accueil de petite enfance pouvant accueillir 30 % d'enfants porteurs de handicap. Nous réclamons cependant, autour d'un vœu déposé avec le groupe Communiste - Front de Gauche, que la Ville de Paris plaide à nouveau auprès du Gouvernement pour qu'il prenne rapidement les mesures permettant de déprécariser les accompagnants des élèves en situation de handicap, qui ont un métier et un rôle essentiels pour l'autonomie et la scolarité des jeunes porteurs de handicap.

Aussi, nous soulignons que l'intérêt prêté à la santé des jeunes Parisiens et les mesures mises en œuvre par la Ville à partir de la rentrée vont dans le bon sens, notamment la mise à disposition de protections hygiéniques pour des collégiennes du 10e arrondissement ; c'est une belle idée, à développer encore. Et concernant la protection des plus jeunes face à la pollution, il est vrai qu'entre l'incendie de Notre-Dame au mois d'avril et l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, il est important d'être proactif sur ces questions et de ne rien laisser passer en matière de qualité de l'air, notamment aux abords des établissements scolaires. Là encore, on peut aller plus loin.

Alors que 400 établissements scolaires ferment définitivement leurs portes dans les zones rurales, alors qu'en zones urbaines l'Etat rogne sur toutes les subventions et tous les budgets pour que des classes soient fermées, nous avons encore dû nous mobiliser en cette rentrée avec de nombreux enseignants et parents d'élèves contre des fermetures de classes. En accompagnant les parents et les équipes éducatives, il faut nous opposer fermement à ces décisions qui ne vont sûrement pas dans le sens de l'intérêt général. De la maternelle à l'université, l'égalité républicaine est donc mise en péril et il est clair que l'éducation n'est pas une priorité pour ce Gouvernement, contrairement à notre majorité municipale. Nos enseignantes et enseignants sont fragilisés, précarisés, la réussite de toutes et de tous n'est plus garantie, la révolution pédagogique doit encore avoir lieu. S'il y a un domaine où l'on ne peut pas faire d'économie, c'est bien celui de l'éducation. Sinon, c'est notre société tout entière qui en paiera les frais.

Je terminerai par une citation que vous connaissez toutes et tous et qui a certainement été reprise plusieurs fois dans cet hémicycle.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Madame FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Absolument. "Quand on ouvre des écoles, on fermera des prisons", et je vous invite à y être attentifs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je donne la parole à M. MENGUY pour le groupe "100% Paris".

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Madame la Maire.

Permettez-moi de rassurer tout de suite Léa FILOCHE. L'année prochaine, la rentrée scolaire fera bien l'objet d'une communication. Nous nous y engageons, Madame FILOCHE, et si vous êtes toujours élue, nous aurons plaisir à entendre vos interventions.

Par ailleurs, avant de commencer sur cette communication, je tiens tout de même à saluer au quotidien les relations que nous avons dans les arrondissements avec Patrick BLOCHE, l'adjoint chargé de l'éducation, et bien évidemment Sandrine CHARNOZ, responsable de la petite enfance. Vous avez souhaité, pour cette communication, lier les deux et je crois à tout le moins qu'il est assez élégant de citer ce tandem qui, je crois, est disponible pour les arrondissements, quelles que soient ses couleurs politiques.

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est votre dernière communication de cette mandature sur la rentrée scolaire. Comme toujours, vous faites le catalogue de tout ce qui vous paraît être une réussite et d'un certain nombre d'actions que vous menez depuis maintenant près de 20 ans à la tête de la Ville comme première adjointe ou Maire de Paris. Eh bien, nous les partageons.

Néanmoins, nous avons une interrogation sur l'efficacité réelle de cette politique. D'abord, parce qu'une communication doit évidemment se projeter vers l'avenir, quel que soit le temps de cette communication. Il faut, lorsqu'on est en responsabilité - gouverner, c'est prévoir -, se projeter vers l'avenir, alors que les indicateurs ne sont pas bons. Comment en effet considérer que cette communication est le réel reflet de ce qu'il se passe dans les écoles, alors que les effectifs sont en baisse drastique depuis de nombreuses années et que les prévisions de l'Académie ne sont guère plus optimistes ? 1.400 élèves en moins, Madame la Maire, ceux de septembre dernier. 12.000 élèves en moins depuis que vous êtes en responsabilité ; c'est énorme, c'est du jamais-vu. Et lorsque vous échangez avec les responsables académiques, ils expliquent que vraisemblablement, d'ici 2020, nous aurons perdu 21.000 élèves. 21.000 élèves en moins, vous pourrez dire que vous n'y êtes pour rien, vous pourrez dire que c'est un problème de logement, mais pas seulement. En effet, nous savons très bien que ces familles et ces élèves ne vont pas qu'en banlieue ; souvent, ils vont avant faire une demande dans le secteur privé. C'est qu'il y a donc un problème avec cette école publique parisienne, qui est d'une si grande qualité mais qui est, disons-le, mal aimée des familles parisiennes.

Nous devons, je le crois, nous interroger pour l'avenir, pour mobiliser des ressources, pour mobiliser des nouvelles idées sur trois niveaux.

D'abord, pour ces effectifs, vous vous étiez engagée à publier une enquête de l'APUR sur les réelles prévisions des effectifs. D'ailleurs, les mairies d'arrondissement n'ont pas du tout été associées à cette enquête qui avait été annoncée par Patrick BLOCHE, et l'un des vœux de mon groupe demande évidemment la publication de cette étude. D'autres idées existent, d'autres propositions ont déjà émergé. C'est le cas pour le groupe "100% Paris" présidé par Pierre-Yves BOURNAZEL, et Gypsie BLOCH reviendra sur ces questions à l'intention des familles.

Une seule idée peut-être, parce que c'est l'un de nos vœux, qui est de créer une ludothèque, une vraie ludothèque, Madame la Maire. Une vraie ludothèque. Vous verrez, venez voir, c'est intéressant. Une vraie ludothèque dans le 15e arrondissement. Reprenez cette idée et vous aurez le début d'une piste en faveur des familles.

Le deuxième point, ce sont les bâtiments. Jamais les bâtiments scolaires n'ont autant souffert de leur utilisation. Ils n'en peuvent plus, les bâtiments scolaires, que ce soient les écoles du premier degré ou les collèges. Madame la Maire, vous avez terminé votre propos sur les collèges ; les collèges parisiens souffrent, certains sont nouveaux, certes, mais d'autres sont plus anciens et n'ont plus les capacités matérielles d'accueillir autant d'élèves. C'est évidemment le cas de la pollution : les écoles parisiennes sont les établissements les plus pollués de Paris. Il n'y a pas une nouvelle pollution urbaine que l'on ne retrouve dans une école parisienne. Vous avez abordé la question du plomb, sujet essentiel, pour lequel ma collègue Florence BERTHOUT fera également un certain nombre de propositions.

Le troisième et dernier sujet, c'est le P.E.D.T. Le P.E.D.T. est désormais le socle de la politique scolaire et périscolaire à Paris. C'est cet acte fondateur, dont l'actuel sera bientôt terminé, qui doit déterminer pour l'avenir, Madame la Maire - pour l'avenir -, quel que soit d'ailleurs le choix des Parisiennes et des Parisiens en mars prochain, vous ou quelqu'un d'autre… Ce P.E.D.T. doit être une continuation, une amélioration, une projection pour les familles parisiennes, de sorte à rassurer les parents et mieux expliquer aux enfants ce qu'ils vont apprendre et comment ils vont l'apprendre. Qu'en est-il de ce prochain P.E.D.T., Madame la Maire ? Qu'en est-il de cet acte fondateur, pour lequel aucun des élus de cet hémicycle, aucune des mairies d'arrondissement n'est encore associée alors que, vous en conviendrez, il ne faudra pas rater le prochain, quand on prend l'exemple de celui qui existe aujourd'hui, né dans la douleur et vivant dans la souffrance ?

Madame la Maire, ma conclusion est simple. Il faut se projeter ; gouverner, c'est prévoir, je l'ai dit. Jeudi prochain, sur le temps scolaire, aura lieu une grève massivement suivie notamment à Paris, à la suite du suicide d'une directrice dans un département voisin. C'est un drame, évidemment. Mme FILOCHE a rappelé un certain nombre de contextes, et les personnels scolaires sont évidemment solidaires de ce drame. Votre responsabilité en tant que Maire de Paris, pour ces écoles avec des personnels en grève à plus de 25 %, sera de rassurer aussi les familles tout en comprenant la peine des personnels scolaires et de prévoir, comme la loi vous y invite fortement,

Madame la Maire, un service minimum d'accueil dans les écoles, afin que cette souffrance partagée soit compatible avec le fait d'accueillir des enfants dans les écoles et que les familles, encore les familles parisiennes, soient rassurées pour l'accueil de leurs enfants.

Voilà, c'est simple. Vous avez des possibilités immédiates. Ne ratez pas la fin de cette mandature pour les écoles, c'est tout ce qu'on vous demande, et les orateurs de mon groupe pourront développer d'autres idées que nous souhaitons voir reprises par votre majorité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme LECOUTURIER, pour l'UDI-MODEM.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Oui, Madame la Maire, merci beaucoup.

Ecoutez, je ne me suis pas concertée avec M. MENGUY, mais il se trouve que les thèmes développés vont être à peu près les mêmes.

Cette communication de rentrée, Madame, est la dernière de votre mandature et elle s'annonce donc comme un bilan de votre politique scolaire menée à Paris durant ces 6 dernières années.

Aujourd'hui, la question est simple, Madame la Maire : est-ce que les élèves, les collégiens, tous les jeunes en général et leur famille, est-ce que tous ces gens-là vivent mieux à Paris aujourd'hui, en 2019, qu'en 2014 lorsque vous êtes arrivée à la tête de l'Exécutif ? Sont-ils accueillis dans de meilleures conditions ? L'air qu'ils respirent est-il de meilleure qualité ? Leurs parents sont-ils plus heureux et ont-ils le sentiment de bien vivre à Paris ?

À toutes ces questions, je suis désolée, mais les réponses sont "non". Non, Madame la Maire, les élèves ne vivent pas mieux dans leur milieu scolaire et dans leur ville aujourd'hui en 2019 qu'en 2014. Non, les parents n'ont pas le sentiment d'être bien accueillis à Paris, puisqu'ils ne pensent qu'à quitter notre ville. Non, la politique éducative à Paris n'est pas au cœur de vos priorités, et non, vous ne mettez pas l'excellence pour tous les petits Parisiens dans vos mesures. Votre communication de rentrée s'apparente plus à un plan de communication, mais nous, nous vivons sur le terrain une autre réalité.

Cette année encore, Paris perd 1.400 élèves par rapport à l'année 2018. Dire aux familles "familles, je vous aime" dans la dernière ligne droite de votre mandature, cela ne suffit pas. Ou cela ne suffit plus, Madame la Maire, car le bilan de votre politique, c'est la fuite des familles de la Capitale. Et de l'aveu même de votre adjoint, M. BLOCHE, cette baisse des élèves n'est pas la résultante d'une fuite vers l'enseignement privé, mais bien la conséquence de la diminution de la population parisienne qui baisse de 12.000 habitants chaque année. Il convient de manière urgente de réduire l'hémorragie des familles qui ont des enfants, c'est-à-dire d'éviter le départ de celles qui vivent déjà à Paris et de rendre la ville plus attractive pour accueillir des familles qui souhaitent s'installer dans notre Capitale.

En effet, même si Paris agit comme un aimant pour y habiter, les contraintes de la vie quotidienne font que la magie se transforme en combat, en particulier pour les familles avec des enfants. Oui, il faut faciliter la vie des familles pour leur donner envie de rester à Paris, prendre de vraies mesures pour le logement, pour des modes de garde, pour l'accès aux activités sportives et culturelles, pour des transports accessibles, propres et sécurisés. C'est aussi pouvoir déposer son enfant à l'école, même en cas de grève du personnel enseignant ou d'animation, c'est trouver une école ou un collège de qualité, quel que soit son quartier, c'est être rassuré de savoir que son enfant est en sécurité à la sortie de l'école et sur le trajet qui le ramènera à son domicile.

Oui, la vie à Paris est devenue un combat pour les Parisiens et pour les familles en particulier. Il faut retisser ce lien de confiance que vous avez distendu pendant toute votre mandature. Il faut encourager les familles à rester sans être contraintes à partir en grande couronne, voire en province, pour pouvoir se loger dès l'arrivée du deuxième enfant, en proposant une politique de logement ambitieuse. Car aujourd'hui, même un couple de cadres supérieurs avec deux ou trois enfants a beaucoup de mal à rester locataire à Paris et encore plus à devenir propriétaire.

Vous insistez sur les travaux qui ont été réalisés dans les écoles parisiennes, pour atteindre un budget de 68 millions d'euros. Pour autant, cela n'a pas empêché de découvrir au mois de juin qu'une école en plein cœur du 16e arrondissement, l'école Murat, était sur le point de s'écrouler, faute de travaux d'entretien, mettant les familles de l'école dans l'inquiétude et les professeurs dans l'urgence de savoir où se passerait la rentrée.

Comment, Madame la Maire, peut-on arriver à cette situation extrême ? Comment vos services n'ont-ils pas pu prévoir une telle urgence ? Est-ce qu'une planification sérieuse des travaux dans les écoles parisiennes existe ? Vous parlez de mixité sociale dans les collèges et les arrondissements. Pourtant, cela n'a pas empêché M. BLOCHE, votre adjoint, encore, soutenu par certaines élues du 16e arrondissement, de demander le départ du lycée professionnel René-Cassin de notre arrondissement. Heureusement, nous avons été quelques élus, peu nombreux mais courageux, et appuyés par le Rectorat, à nous élever contre cette décision. En effet, voyez-vous, Madame la Maire, il y a d'une part les beaux discours et la communication, et de l'autre, les actes, les vrais, qui œuvrent pour une réelle mixité.

Au groupe UDI-MODEM, nous soutenons à 100 % la mixité dans les collèges et nous avons maintes fois défendu cette idée qu'une bonne mixité était un enjeu essentiel pour notre ville. Mais cette mixité doit se faire par adhésion et non par sanction. Nous, nous croyons qu'il faut renforcer l'attractivité des établissements pour lutter contre les stratégies d'évitement, en faisant une offre pédagogique de qualité avec des classes à horaires aménagés pour le sport, la musique, les classes internationales. Il faut impulser de l'ambition dans les projets d'établissement et les rénovations des bâtiments.

C'est votre politique de concentration des logements sociaux, voire très sociaux, qui déséquilibre une mixité sociale et fragilise tout un quartier et certains établissements. Et j'en suis témoin, encore une fois, dans le 16e arrondissement, où les écoles de secteur du collège-lycée Claude-Bernard, situé porte de Saint-Cloud, sont en pleine désaffection des familles, peut-être à tort, mais c'est une réalité que nous vivons sur le terrain. Là aussi, c'est devenu un combat pour les familles d'être dans la bonne école ou le bon collège pour avoir un enseignement de qualité. Sinon, il faudra faire le choix d'inscrire son enfant dans l'enseignement privé pour échapper à la mauvaise réputation de certains établissements.

Notre devoir d'élus, c'est d'assurer un enseignement de qualité et d'excellence dans toutes les écoles, dans tous les collèges et dans tous les lycées de Paris, en lien étroit avec le Rectorat, en remettant une population de classes moyennes dans les logements sociaux, en ayant des arrondissements attractifs, propres et sécurisés pour les familles.

Vous avez voulu faire une opération de charme auprès des familles, Madame la Maire, pour cette dernière rentrée de mandature, mais les familles ne sont pas dupes. Alors, je ne vais pas développer tous les thèmes de votre communication, mais, pour ne pas rester sur une note pessimiste, je voudrais saluer le dispositif, et je salue Christophe GIRARD qui est vos côtés, "Art pour grandir", car c'est par l'éducation et la culture que nous ferons des citoyens responsables, libres, critiques pour transformer le monde de demain.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous débattons aujourd'hui et pour la dernière fois de ce mandat de la rentrée des enfants, des jeunes, des familles parisiennes. C'est pour moi l'occasion de saluer l'action de l'Exécutif et en particulier de Patrick BLOCHE et Sandrine CHARNOZ pour le travail accompli et avant eux d'Alexandra CORDEBARD et Nawel OUMER qui ont eu la responsabilité de ces délégations au début du mandat.

La preuve de cette bonne rentrée 2019, s'il en fallait une, c'est que nous n'en avons que très peu entendu parler médiatiquement, ce qui en général est le signe d'une rentrée réussie car bien préparée. Il faut dire que Paris - Madame LECOUTURIER, permettez-moi de le dire - ne s'est pas contentée des discours, mais a marqué par des actes son engagement. Ces actes, ce sont les moyens consacrés aux familles, aux enfants, aux enseignants, à l'éducation. Avec l'équipe municipale, nous avons en effet un souci constant, et depuis plusieurs années, d'amélioration de la qualité de vie des élèves et des familles, en rendant notre service public plus proche des attentes et en offrant plus de moyens à ceux qui en ont le plus besoin, afin d'offrir une éducation de qualité partout. Nous sommes fiers de mener ensemble une politique progressiste dans laquelle l'éducation est au cœur de notre projet.

C'est bien sûr d'abord le cas avec l'accueil de la petite enfance, qui s'est considérablement amélioré et renforcé à Paris depuis 2001. En 18 ans, nous sommes tout simplement passés à la première place des départements de France en matière d'accueil collectif des jeunes enfants. Avant 2001, il y avait 38 places de crèche pour 100 enfants parisiens qui demandaient une place. Plus d'un enfant sur deux est désormais accueilli dans une structure financée par la Ville de Paris, et nous avons inauguré ce mois-ci la quatre millième place de crèche de ce mandat. Les efforts d'amélioration constante de la qualité de cet accueil sont également notables, comme en témoigne l'adhésion récente de 50 crèches au label QualiPARIS.

Notre conception progressiste de l'éducation se traduit également par des choix volontaristes en faveur de la mixité sociale et de la qualité des activités gratuites proposées à tous. C'est notamment pour ces raisons que nous avons fait à Paris le choix de maintenir l'actuelle organisation de la semaine scolaire répartie sur 4 jours et demi d'école. Cette organisation que nous avons voulue dès 2013 avec Bertrand DELANOË est pour l'ensemble des spécialistes la plus favorable aux apprentissages, en répartissant les cours scolaires sur 5 matinées régulières.

Je note d'ailleurs en cette rentrée, avec un peu d'étonnement et aussi d'amusement, que certains élus de l'opposition, dans ce Conseil, notamment certains maires d'arrondissement, qui se rapprochent de candidatures à la Mairie de Paris, s'étaient jusqu'à présent toujours prononcés contre la semaine telle qu'elle est organisée aujourd'hui et proposaient de supprimer ce système en cas d'alternance à la Mairie de Paris. Or, aujourd'hui, il n'est plus question de cela mais d'utiliser, si j'ai bien compris, à l'apprentissage de l'anglais le temps périscolaire tel qu'il est organisé actuellement. Lorsqu'on change d'avis, il est bien aussi de le reconnaître et de dire "oui, nous nous sommes trompés sur l'organisation du temps scolaire et nous proposons de l'utiliser à de nouveaux objectifs". Pourquoi pas ?

Mais quelle est la crédibilité de cet engagement lorsque depuis des années on contestait l'organisation horaire mise en place depuis 2013 ? C'est finalement une façon aujourd'hui de reconnaître que c'est nous qui avions raison avec la semaine de 4 jours et demi.

Et Paris a fait le choix d'offrir des activités périscolaires gratuites de qualité, avec la compétence de milliers d'animateurs qui ont été formés pour offrir aux enfants des activités construites par une équipe de professionnels. Nous assumons cette qualité et cette diversité des activités périscolaires proposées. Nous sommes satisfaits de l'amélioration, au fur et à mesure depuis 2013, de ces activités périscolaires et nous ne pensons pas aujourd'hui ni qu'il faille remettre en cause l'organisation du temps, ni qu'il faille mettre à bas tout ce qui a été construit en termes d'activités depuis.

Cette année encore, enfin, cette bonne rentrée est due aux efforts financiers et humains considérables que la Ville consacre à l'entretien des bâtiments scolaires, à la sécurité des élèves et des encadrants et à l'innovation. Je ne crois pas que le discours sur l'état qui serait mauvais des bâtiments scolaires à Paris corresponde à la réalité. Bien sûr, il y a toujours des travaux à faire. Bien sûr, il faut toujours améliorer la situation de nos bâtiments, mais avec 79 millions d'euros consacrés à la rénovation des équipements scolaires et de petite enfance cette année, ce sont près de 800 millions d'euros qui auront été consacrés dans l'ensemble du mandat, et cette somme budgétaire très importante se voit justement dans la qualité de l'entretien de nos établissements.

Ainsi, à titre d'exemple, 28 cours d'école ont été transformées en cours "oasis" pour lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur. C'est une étape très importante dans l'aménagement de la Ville et dans la contribution que tous les bâtiments municipaux peuvent apporter à la lutte contre le réchauffement climatique. C'est un exemple supplémentaire de notre action résolue pour une ville résiliente et qui s'adapte au changement climatique.

Autre exemple, l'installation de capteurs dans les crèches, les écoles, les collèges pour mesurer la qualité de l'air dans le cadre d'une étude scientifique très rigoureuse, loin des effets de manche et loin d'un règlement du problème de la pollution simplement en changeant la V.M.C., comme si c'était la solution à la qualité de l'air à Paris.

La transparence est d'ailleurs totale en matière de qualité de l'air puisqu'une carte en temps réel est désormais disponible sur le site Paris.fr pour s'informer des indices de pollution aux abords des établissements scolaires, et cette carte nous montre aussi les efforts que nous devons poursuivre pour atteindre les objectifs en matière de pollution.

Dans ce domaine comme sur la gestion de la crise du plomb après l'incendie de Notre-Dame, je veux saluer le professionnalisme avec lequel ces situations de crise sont gérées par l'Exécutif parisien, qui nécessitent par ailleurs des actions au long cours. Je veux remarquer que toutes les écoles publiques de Paris ont pu ouvrir à la rentrée et je veux saluer le travail et l'efficacité des services de la Ville pour avoir rendu cela possible.

En matière de santé, de qualité de vie, je voudrais aussi saluer les efforts pour la restauration scolaire, qui ont conduit à offrir plus de 50 % d'alimentation "bio" et durable dans les écoles et plus de 85 % dans les crèches. Ce sont des objectifs quantitatifs faciles à affirmer mais qui, dans une ville aussi grande que Paris, qui sert autant de repas chaque jour aux petits Parisiens, sont difficiles à atteindre. Je veux là aussi saluer les efforts politiques mais aussi d'organisation de la part de l'administration pour les atteindre. Je sais que la Ville poursuit aujourd'hui son travail en lien avec les maires d'arrondissement et les caisses des écoles des arrondissements pour augmenter cette proportion, sous réserve bien sûr de fournisseurs en circuits courts, et c'est une volonté politique que le groupe Socialiste et Apparentés accompagne et soutient bien sûr très fortement.

Enfin, je veux saluer une mesure courageuse, importante et efficace, je crois, en faveur du pouvoir d'achat des familles en cette rentrée, dont bénéficient toutes les familles parisiennes, mais d'abord bien sûr les plus modestes.

Je veux parler du remboursement intégral par la Ville de Paris du Pass Imagine R pour tous les enfants âgés de 4 à 11 ans et des mineurs en situation de handicap sans condition d'âge pour eux. C'est une mesure très concrète au grand bénéfice de toutes les familles parisiennes, importante dans le cadre du débat et de la préoccupation pour le pouvoir d'achat à laquelle les familles parisiennes n'échappent pas, bien loin d'une simple mesure de séduction, comme je l'ai entendu. Ce n'est pas une mesure de séduction mais une mesure très concrète dont je sais que les familles parisiennes sont très nombreuses à bénéficier dès cette rentrée. Je veux le saluer évidemment, je crois que cela marque l'engagement de l'ensemble de notre majorité.

Au nom du groupe Socialiste et Apparentés, je salue donc une action qui depuis le début du mandat va dans le sens de la réussite de tous les enfants, de l'égalité, de la mixité sociale et scolaire, de l'adaptation de la Ville aux défis du changement climatique aussi. Je salue une rentrée qui s'est bien passée grâce à l'action de la Ville, au professionnalisme de ses équipes, en particulier de la Direction des affaires scolaires et de la Direction des familles et de la petite enfance, grâce également au partenariat avec le rectorat de Paris, auquel, je le sais, l'Exécutif parisien est très attentif dans le souci de l'intérêt général.

Nous voterons donc bien sûr les projets de délibération attachés à cette communication et saluons le travail mené.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Je donne la parole à M. David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, en cette rentrée 2019, les études le disent, l'exposition des Parisiennes et des Parisiens à différentes sortes de polluants est critique et, comme beaucoup, je suis inquiet car ce sont les enfants, dont les organismes sont en pleine croissance, qui sont les premiers exposés. Il a beaucoup été question récemment de la pollution liée au plomb suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris ; les procédures face à un tel événement n'étaient manifestement pas prêtes et les institutions et organismes concernés ont trop tardé à agir. Quant à l'action de l'Etat, nous l'attendons encore.

Certes, nous sommes allés au-delà de ce que préconisent les consignes nationales en matière de tests environnementaux, puisqu'ils sont déclenchés dès que le seuil de vigilance est atteint, et je tiens d'ailleurs à saluer l'action de l'adjointe à la santé, Anne SOUYRIS, sur ce sujet.

Mais pour répondre aux craintes légitimes des parents d'élèves, il nous faut aller plus loin et être entièrement transparents dans la communication que nous faisons sur ces niveaux de pollution. Plus largement d'ailleurs, c'est la question de la pollution au plomb dans toute la Capitale qui est ici posée. C'est pourquoi nous demandons la création d'une cartographie en temps réel des niveaux de pollution au plomb, une sorte de "Plombparif", à l'image de ce qui se fait pour la pollution de l'air avec Airparif, avec un principe qui constitue, je le sais, la boussole de notre majorité, le principe de précaution.

Dans un registre proche, tout aussi important, la pollution de l'air, l'étude de l'association "Respire" a révélé en mars dernier des taux de pollution aux microparticules supérieurs aux normes de l'O.M.S. dans 100 % des écoles parisiennes. Il est plus que temps d'agir et c'est précisément ce que nous avons fait en organisant à la rentrée des blocages ponctuels de la circulation aux abords des écoles. C'est ce que nous faisons à ce Conseil en déposant un vœu demandant la piétonisation des rues où se situent des établissements scolaires ; il s'agit d'une question de santé publique. Les chiffres sont connus et ils ont été rappelés à plusieurs reprises, on estime à plus de 2.000 le nombre de décès annuels liés à la pollution aux particules fines à Paris.

Je suis inquiet enfin, car si je me réjouis, comme d'ailleurs tous les élus de mon groupe, de l'annonce de 100 % de lait "bio" dans les crèches pour tous les âges, mesure que nous avons portée depuis longtemps, le contrat pour ce lait "bio" a été passé malheureusement avec Nestlé, une multinationale dont on connaît trop bien les nuisances éthiques et écologiques à l'échelle planétaire. Son rôle dans la déforestation du Ghana et de la Côte d'Ivoire a été dénoncé par plusieurs O.N.G. et un article du "Washington Post" a confirmé début septembre les soupçons d'emploi d'enfants esclaves dans certaines de ses filières. Si nous voulons véritablement amorcer une transition écologique en faveur de l'humain, il nous faut être plus cohérents et conséquents dans le choix de nos fournisseurs.

Notre objectif, c'est de rendre nos écoles plus sûres, plus apaisées, plus vertes, moins bruyantes, notre objectif, c'est de mettre l'enfant au centre de l'école, et pour tout cela nous devons avoir une vision globale des enjeux.

Alors certes, oui, la place croissante de l'alimentation "bio" dans la composition des menus scolaires est une bonne chose. Le temps, d'ailleurs, est loin où nos propositions de repas éco-responsables valaient, aux écologistes notamment, d'être taxés de sectes par certains. Aujourd'hui, nous nous fixons l'objectif de 100 % bio dans les cantines et d'une diminution encore plus importante de la part carnée. A ce titre, je souligne que nous nous réjouissons que grâce à une délibération que nous avons portée au Conseil de juillet, des goûters "bio" durables vont être proposés dans les écoles alimentaires.

Enfin, nous avons un autre sujet, c'est celui du pouvoir d'achat. Cette année, Paris a encore perdu 1.400 élèves, les familles quittent une ville qui est devenue manifestement trop chère. Certes, des mesures comme la gratuité du "pass" Paris Access' pour les enfants, notamment pour les enfants en situation de handicap, vont bien entendu dans le bon sens, mais c'est insuffisant quand on sait que le véritable problème réside d'abord dans la cherté des loyers. La seule façon d'agir en la matière, c'est de réglementer le marché et de mettre en œuvre le blocage des loyers, ce qui signifierait pour les locataires une baisse des loyers de 7 à 10 % en 2025.

Je suis heureux de constater que cette proposition a déjà été reprise par plusieurs membres de cette Assemblée. Il nous faut, sur ce point, un consensus plus large sur cette question qui est une question essentielle. Droite, gauche, écologistes, mettons-nous d'accord sur cette mesure pragmatique et efficace, qui a été déjà adoptée par Berlin, et si nous y parvenons, nous pouvons espérer, avant la prochaine rentrée des familles à Paris, un retour justement des familles dans la Capitale.

Ma collègue Fatoumata KONÉ complétera mes propos et des propos de notre groupe sur cette rentrée scolaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je rappelle à tous les élus que, voilà… Soyons corrects, on ne tourne pas le dos aux orateurs en faisant salon à côté. C'est bien d'entendre la parole de chacun de nos collègues. Si vous avez des choses à vous dire, vous pouvez le faire à l'extérieur, cela ne gênera personne, vraiment.

Nous poursuivons. M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, quel contraste ! Quel contraste entre les politiques du Gouvernement pour l'éducation et le volontarisme de notre collectivité en la matière. Entre, d'un côté, les grands discours de messieurs MACRON et BLANQUER sur la jeunesse, contredits par les faits et, de l'autre, la politique résolue et constante de Paris qui met les moyens en face des besoins. Quel contraste entre la casse du service public qui se dessine au fil des réformes du Gouvernement et l'engagement de notre Ville pour étendre le service public sur ses missions. Quel contraste, d'un côté, entre la casse du cadre national des diplômes, la casse du statut des enseignants, bref, le détricotage obstiné de tout ce qui relève du service public et, de l'autre, l'engagement de la Ville pour recruter des personnels sous statut, créer une filière de l'animation, tenter des refontes de la carte scolaire pour plus de mixité.

Au fil de l'action de Jean-Michel BLANQUER et de ses discours fallacieusement scientifiques, se dessine une école vouée au tri social, où les enfants des premiers de cordée seront encore et toujours les grands favorisés et où les autres devront se contenter d'un enseignement de deuxième zone à l'américaine, où les trajectoires scolaires sont déterminées par la naissance et la classe sociale. Bref, au grand mouvement de démocratisation de l'enseignement succède un mouvement de "dé-démocratisation", pour reprendre les mots de Laurence de COCK.

La grève inédite du bac et le malaise profond qu'elle a révélé ont fait éclater au grand jour l'ampleur et la nocivité de cette politique. Prenons une mesure d'apparence progressiste, l'instruction obligatoire à 3 ans. L'immense majorité des enfants vont déjà à l'école dès 3 ans. Cette mesure est de facto un cadeau à l'enseignement privé : 12 millions d'euros aux écoles maternelles privées sous contrat à Paris, des écoles qui n'en avaient pas besoin, 12 millions d'euros qui viendront renforcer la ségrégation, alimentée par des établissements qui se permettent de refuser certains élèves mais pas les fonds publics.

En parlant de fonds publics et d'écoles privées, je me permets une parenthèse sur un point choquant que j'ai récemment découvert. Certaines écoles, collèges, lycées privés sous contrats pratiquent un fichage religieux. Ces établissements demandent aux familles voulant s'inscrire des informations sur les croyances des enfants, voire des parents. J'ai imprimé certains des dossiers demandés. On peut demander si l'enfant est baptisé, si oui, la date du baptême, la date de première communion, la date de profession de foi, de confirmation, la photocopie recto verso de la ketouba, la date de première communion, la paroisse de famille, la religion de l'enfant, celle du père, celle de la mère au cas elles seraient différentes, la catéchèse suivie, etc. Les dossiers, je peux vous les montrer, vous pourrez les consulter, je les laisse sur le bureau de mon voisin.

Les questions se suivent et se ressemblent ; ces établissements réalisent un fichage religieux. Cette pratique est en violation du Code de l'éducation. L'article L. 442-1 précise : "Tous les enfants sans distinction d'origine, d'opinion ou de croyance ont accès à l'enseignement privé dans le respect total de la liberté de conscience. La République reconnaît la liberté d'enseignement, elle finance les établissements privés sous contrat." Mais ce financement ne va pas sans contrepartie, et une des contreparties, c'est le respect du Code de l'éducation. Ces écoles ne peuvent pas prendre l'argent de tous les contribuables et mépriser en même temps la loi commune. Pourquoi donc récolter ces informations sur la religion si ce n'est pour sélectionner ?

Nous avons mené une brève enquête et trouvé 14 établissements ayant de telles pratiques. Nous demandons et continuons à demander la saisie de l'Académie de Paris pour qu'une enquête soit menée et que des sanctions soient prises.

Je referme cette parenthèse et reviens à d'autres vœux, les nôtres.

Bien sûr, un des sujets d'inquiétude est le manque de moyens humains. Nous connaissons les arbitrages budgétaires du Gouvernement et la saignée des postes d'enseignants : 1.242 postes d'enseignants disparaissent cette année. A Paris, les dédoublements des classes de C.P. et C.E.1 seront au nombre de 203 quand seulement 40 postes ont été accordés. On pourrait penser que c'est une erreur de calcul ; non, c'est une faute politique. Nous demandons par un vœu que la liste complémentaire soit ouverte afin de s'assurer que les besoins, notamment en remplacements, sont couverts par des enseignants sous statut.

Après les moyens humains, j'en viens aux moyens financiers. Vous l'avez rappelé, l'école publique est un bien commun qui doit permettre la réussite de tous les élèves. Et pour cela, la mixité sociale et scolaire est importante. Ainsi, le DASCO 96 introduit le principe de modulation du forfait éducatif en fonction de la mixité sociale. Je l'avais défendu ici même en juin dernier, c'est un levier d'action non négligeable pour l'avenir. J'en profite pour remercier Patrick BLOCHE et ses équipes pour leur travail et engagement sur le sujet.

Ce dispositif en faveur de la mixité s'ajoute à la création de l'Observatoire parisien de la mixité scolaire et de la réussite éducative que nous avions proposée, mais aussi aux expériences de multi-collèges que nous avions appuyées. L'expérience du 18e sur Berlioz et Coysevox donne des premiers résultats très prometteurs. En revanche,

nous sommes un peu dubitatifs sur l'expérimentation des cités éducatives. Quelles articulations avec le dispositif de l'éducation prioritaire, avec les enseignants ? Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je ne reviendrai pas sur notre désaccord au niveau des rythmes scolaires, qui devient peut-être historique mais qui reste d'actualité au vu des remontées du terrain. Cela dit, sur les rythmes scolaires, nous voterons certainement contre le vœu "100% Paris" pour étendre le périscolaire jusqu'à 19 heures. Cela ferait des journées de 10 heures 30 pour des élèves de moins de 11 ans. Quel bénéfice pour les enfants ? Etes-vous sérieux ? Quel bénéfice ? Aucun, tous les chronobiologistes vous le diront. Quel bénéfice pour les patrons qui voudront des salariés qui retardent leur fonction de parents ? Maximal, tous les syndicalistes vous le diront. Décidément, "pour quelques dollars de plus", la droite parisienne semble tout droit sortie d'un film de Sergio Leone.

Petite parenthèse pour M. MENGUY qui a visiblement quitté la séance, je pense que sa mention sur la tragédie de Mme Renon est tout simplement déplacée. On sait que son groupe, les députés de son groupe ont activement soutenu l'austérité appliquée à l'école, et s'ils avaient pris la peine de lire la lettre de Mme Renon, ils verraient que c'est bien cette austérité qui l'a fait craquer. Je pense donc qu'un minimum de décence aurait voulu que ce groupe fasse profil bas sur cette tragédie.

Je profite aussi de cette intervention pour revenir sur le dispositif "S.O.S. Rentrée", dont nous continuons à proposer la création pour venir en aide aux jeunes dans leur inscription administrative. En effet, aux difficultés de Parcoursup, s'ajoutent celles du dispositif Affelnet d'affectation à la sortie du collège, qui va se complexifier avec les nouveaux parcours de lycées.

J'attire maintenant votre attention sur les élèves en situation de handicap. Nombre d'entre eux ont connu une rentrée chaotique. La création par la loi "Blanquer" des pôles inclusifs d'accompagnement localisés, les P.I.A.L., n'a répondu en rien aux problématiques de l'inclusion scolaire. Au contraire, ces P.I.A.L. apparaissent comme un outil de gestion de la pénurie, augmentant le nombre d'enfants suivis par un accompagnant, flexibilisant la profession d'A.E.S.H. Nous demandons la suppression des P.I.A.L. et la revalorisation du métier d'A.E.S.H.

Enfin, je voudrais saluer les nombreux dispositifs de notre collectivité valorisant l'école publique, les opérations "Tous mobilisés", les résidences d'artistes, les rénovations d'écoles, les cours "oasis", etc. Tout cela contribue à un service public de qualité pour tous. Nous apprécions aussi l'accompagnement des collégiens dans le temps périscolaire, qui peut avoir une réelle incidence sur le climat social et in fine améliorer la réussite scolaire.

Après ces enjeux directement ancrés sur le quotidien des salles de classe, permettez-moi d'en venir à d'autres enjeux. Nous avons une attention toute particulière pour les jeunes isolés étrangers, qui n'accèdent trop souvent pas à l'éducation à laquelle ils ont pourtant droit. C'est indigne, et nous déposons un vœu pour soutenir l'association "Droit à l'école" qui leur vient en aide quotidiennement.

Par ailleurs, toutes les statistiques démontrent que de bonnes conditions d'études, ce sont aussi de bonnes conditions matérielles.

A l'heure où la spéculation chasse des familles de Paris, nous agissons pour alléger leur budget. Bien avant Emmanuel MACRON ou d'autres, nous avons mis en place une tarification sociale dans nos cantines. Le déjeuner ne coûte que 13 centimes d'euros aux familles les plus modestes. De même, la gratuité des transports pour les enfants jusqu'à 11 ans et la prise en charge de la moitié de la carte Imagine R pour les moins de 18 ans - deux propositions de notre groupe, d'ailleurs - agiront favorablement pour le pouvoir d'achat des familles.

Je conclus en saluant à nouveau l'engagement plein et entier de la majorité, de notre majorité de gauche pour l'éducation de tous les enfants. Léa l'a rappelée, vous connaissez la phrase de Hugo, "chaque fois qu'on ouvre une école, on ferme une prison". A l'heure où le Gouvernement ultralibéral ferme des postes dans l'éducation pour en ouvrir dans le même nombre dans la police et l'armée, on pourra apprécier que Paris place l'émancipation de tous les enfants au cœur de son action, car comme disait Mandela, "l'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AQUA.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER pour le groupe PPCI.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en 2019, 324.000 élèves ont effectué leur rentrée scolaire à Paris, soit 1.400 de moins que l'année dernière. Depuis 2010, 13.000 élèves ont quitté Paris, 26 classes ont ouvert tandis que 56 ont fermé, soit deux fois plus. Treize écoles parisiennes ont mis la clef sous la porte depuis 2014, faute d'élèves.

Tout d'abord, à plusieurs reprises, mes collègues et moi-même avions attiré votre attention sur la dégradation des conditions d'apprentissage dans certaines écoles parisiennes. J'avais, en novembre dernier, émis un vœu visant à mettre un terme à la pénurie d'assistants sociaux et de psychologues dans nos écoles, afin de lutter contre le harcèlement scolaire. C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et dont j'ai déjà porté la cause à plusieurs reprises ici même en novembre 2018, puis en avril 2019. Je vous avais demandé un bilan chiffré, un point sur les

mesures entreprises et sur l'évolution de la situation parisienne. Sur ce point et malgré quelques promesses, je n'ai jamais obtenu de réponse et le sujet n'est même pas mentionné dans votre communication.

Deuxièmement, concernant l'accompagnement des enfants handicapés, nous avions, en juillet 2018, fait voter au Conseil de Paris un vœu demandant que des centres de loisirs à parité, les C.L.A.P., soient rapidement ouverts dans le centre de la Capitale. Un an plus tard, notre vœu n'a pas été exaucé. Le dernier centre ayant ouvert est situé dans le 15e arrondissement et les arrondissements centraux en sont toujours dépourvus, ainsi que les 10e, 11e et 16e arrondissements.

Vous avez mis en place le remboursement intégral par la Ville du "pass" Imagine R pour les enfants en situation de handicap sans condition d'âge. Par conséquent, nous nous étonnons que la majorité ait rejeté, en juin dernier, un amendement déposé par Alexandre VESPERINI et les élus du groupe PPCI qui proposait d'aller plus loin dans la mesure et de rendre gratuits les transports en commun également pour les accompagnants principaux des jeunes personnes handicapées.

Troisièmement, les risques sanitaires se multiplient au cœur des établissements scolaires quand ce n'est pas la vétusté des locaux qui menace dangereusement la sécurité des élèves, comme ce fut le cas pour l'école Murat dans le 16e arrondissement. Outre la contamination au plomb de certaines écoles jouxtant Notre-Dame, dont 5 n'ont pu effectuer leur rentrée début septembre, l'hyperpollution des locaux représente un véritable danger pour la santé des élèves. Il ressort d'une étude de l'Alliance pour la Santé et l'Environnement que le taux de dioxyde d'azote dépasse le seuil recommandé dans 4 de ces écoles testées. Pour l'une d'entre elles, ce taux apparaît même comme exceptionnellement élevé.

Les scandales relatifs aux cantines scolaires ne cessent de s'accumuler depuis plusieurs années. Des sandwichs "triangle" accompagnés de tomates "bio" et locales venues d'Espagne ont été servis cette année aux élèves du 18e arrondissement par un prestataire dont la délégation de service public avait été renouvelée mi-2018. Pourtant, depuis février 2018, une pétition en ligne, rédigée par les parents d'élèves concernés, circulait ; elle demandait qu'un nouveau prestataire soit mandaté pour mettre fin à la gestion désastreuse des cantines scolaires.

Enfin et c'est un sujet essentiel, il devient évident que le maintien de la semaine de 4 jours et demi d'école dégrade les conditions d'apprentissage des élèves parisiens. Selon une étude du principal syndicat parisien du primaire, 98 % des 3.800 enseignants interrogés sont opposés au rythme adopté depuis 2013. Huit enseignants sur 10 sont favorables au retour à la semaine de 4 jours. A l'époque, plusieurs craintes avaient été évoquées : confusion entre rythmes scolaires et périscolaires, fatigue, dégradation des conditions de travail. Si l'on en croit les principaux concernés, la pratique les a confirmées.

Il y a à Paris un mouvement de fond qui réunit les enseignants, les parents d'élèves et les conseils d'école contre le maintien des rythmes actuels. Ce mécontentement n'est pas un cas isolé puisque 87 % des communes sont déjà revenues à l'organisation antérieure depuis l'adoption du décret en 2017. Le décret BLANQUER permet aux directeurs académiques des services de l'Education nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire afin de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur 4 jours.

Sur proposition des élus du groupe PPCI, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris, premièrement engage avec les partenaires scolaires parisiens, enseignants, élus, parents, animateurs, une réflexion sur l'opportunité de réviser l'organisation de la semaine d'école et, deuxièmement, autorise avec le Rectorat, les écoles qui en exprimeraient le souhait par un vote de leur conseil à déterminer leur propre organisation dès que possible et à titre expérimental.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame GOLDGRAB, présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, la rentrée est souvent l'occasion pour les élèves de prendre un nouveau départ, de rattraper leur retard dans les domaines où ils ont quelques lacunes, mais aussi de poursuivre de belles réussites. Si ce raisonnement s'applique aux petits Parisiens, nous pouvons également le calquer sur la politique menée par notre Exécutif dans le domaine des affaires scolaires.

Commençons par les réussites qui sont nombreuses quoi qu'en dise l'oratrice précédente.

D'abord, et les élus de mon groupe s'en félicitent, dans le secteur de la petite enfance, où la 4.000e place de crèche du mandat sera inaugurée cet automne. Cette rentrée est également placée sous le signe de la mobilité, puisque c'est la première où les petits Parisiens âgés de 4 à 11 ans bénéficieront de la gratuité du Pass Navigo. Si on y ajoute la prise en charge à moitié pour les collèges et les lycéens et la gratuité du Vélib' pour plus de 100.000 adolescents, nous obtenons un panel de mesures qui ravira les enfants et qui soulagera aussi financièrement de nombreux parents, car la rentrée doit également s'adresser à eux.

Au niveau de l'action de notre Ville menée au collège, je saluerai la mise en place des secteurs multi-collèges qui sont de vrais outils de mixité sociale et de lutte contre la ségrégation scolaire. S'il est, je pense, encore trop tôt pour établir un bilan, cette sectorisation est un moyen utile de lutte contre les stratégies d'évitement vers le secteur privé dans une ville où près d'un tiers des collégiens sont scolarisés dans le privé.

Dans la même veine et puisque dans cette majorité nous formons une équipe, j'aimerais saluer le travail de nos amis du groupe Communiste pour leur récente niche proposant une modulation des dépenses pédagogiques qui est un outil supplémentaire à l'éventail parisien en matière de lutte contre les inégalités scolaires.

Je me réjouirai aussi des mesures prises dans le domaine de l'éveil culturel, avec la mise en place des résidences d'artistes notamment dans les quartiers populaires. Nourrir dès le plus jeune âge l'esprit des enfants de manière variée les aidera plus tard à s'émerveiller, à créer et imaginer. Cette année également, ce seront près de 1.500 jeunes de 12 à 18 ans qui bénéficieront gratuitement d'un apprentissage de qualité dans divers domaines de la création numérique comme le cinéma, les jeux vidéo, la musique ou encore la programmation en 3D.

Alors oui, l'éventail parisien est grand mais une bonne politique s'observe aussi dans l'adaptation aux évolutions législatives. Je passerai sur la réforme des rythmes scolaires maintes fois évoqués sur ces bancs et juste avant moi, où notre choix du maintien de la semaine à 4 jours et demi a été salué par la Cour des comptes. Notre Ville, et je m'en félicite, s'est également fort bien adaptée au dédoublement des classes, au nombre de 203, C.P./C.E.1. Je tiens à saluer les premiers résultats de ceux-ci qui seront véritablement bénéfiques pour les élèves les plus défavorisés.

La mise en place des cités éducatives dans le quartier Méliès/Michelet dans le 19e ainsi que dans le quartier Perrin/Mendès France dans le 20e est à saisir pour permettre une meilleure coordination de l'ensemble des acteurs et proposer des parcours adaptés à nos jeunes Parisiens dès la petite enfance pour l'insertion en entreprise.

Alors oui, il y a aussi des problèmes, bien sûr, et nous devons agir : la fermeture de 52 classes cette année, conséquence directe du départ de nombreuses familles vers la périphérie. Oui, la diminution est moins marquée que les autres années, oui, la perte d'élèves a permis de dégager des marges pour le dédoublement des classes, mais non, nous ne pouvons pas nous en satisfaire. Une fois de plus, nous en revenons à la sempiternelle question du maintien des classes moyennes et populaires à Paris. Oui, nous agissons mais nous devons continuer à agir encore plus et en faire le point central de toute notre politique pour les années à venir.

Sur les crèches, on ne peut que se féliciter que près de 50 % de petits Parisiens bénéficient de crèches financées par la Ville de Paris, mais je pose là encore la sempiternelle question des 3,6 millions d'euros par année aux établissements confessionnels. Vous connaissez ma position sur ce sujet.

Et défenseurs d'un enseignement public de qualité, nous sommes inquiets du financement de l'instauration de l'instruction obligatoire dès 3 ans, qui pourrait représenter un montant de 12 millions d'euros que la collectivité serait seule à prendre en charge apparemment. Je sais que l'Exécutif y est lui aussi attentif et vous pouvez compter sur notre soutien.

Je reviendrai brièvement sur les décharges d'enseignement des directeurs d'école. Nous demandons, je demande depuis un certain temps non pas la suppression de la décharge d'enseignement, celle-ci étant tout à fait légitime, mais que le régime parisien se rapproche de la moyenne nationale. Rien ne justifie que les directeurs d'école parisiens soient déchargés dès 5 classes alors qu'en France, en moyenne, ils ne le sont qu'à partir de 14 classes, qui plus est quand cela coûte 12 millions d'euros à la collectivité.

Alors, nous devons toujours proposer, imaginer, inciter pour la réussite scolaire des petits Parisiens. Au fond, le message que je souhaite faire passer aujourd'hui, c'est que ce beau défi de l'école républicaine, laïque et gratuite se construise ensemble, avec et par l'action des élus au Conseil de Paris, de l'Etat, de l'Education nationale, mais aussi et surtout avec les enfants et leurs parents, ce que résume très bien cette communication.

Je vous en remercie et je remercie l'Exécutif pour son action.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame GOLDGRAB.

Je donne la parole à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, présidente du groupe les Républicains et Indépendants.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

En préalable, nous avons été un peu déçus - je crois que vous n'êtes pas limités dans le nombre de communications - que nous n'ayons pas du tout entendu parler depuis plus de 6 mois de la grève des urgences, qui est née à Paris au mois de mars. À titre personnel mais je crois qu'on est nombreux dans ce cas, j'ai été un peu étonnée de votre silence sur cette question ainsi que sur ce que la Ville peut entreprendre pour tout ce qui est en amont des urgences. J'ai rencontré le collectif Inter-Urgences, mais je crois que malheureusement cela n'a pas pu être le cas pour vous, Madame la Maire. Nous aurions vraiment aimé que la Mairie de Paris ait quelque chose à dire sur cette crise.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'abord, c'est une communication sur l'école, et il y a une conférence des citoyens organisée sur la question de l'hôpital.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Oui, je vais y venir. Face à l'inaction du Gouvernement sur ce sujet, nous aurions aimé que la Ville de Paris, en tant que présidente du Comité de surveillance de l'A.P.-H.P., ne laisse pas l'A.P.-H.P. un peu seule dans cette situation.

Autre élément qui manque dans la communication de notre point de vue, une communication pourtant fourre-tout qui ne laisse pas un sujet à l'écart, entre la petite enfance, la rentrée scolaire, les familles, etc., c'est la question du plomb. Plusieurs de mes collègues y reviendront, notamment Mme DATI, je pense, en tant que maire du 7e arrondissement.

Nous vous avons interpellée, Madame la Maire, dans un vœu, face à cette gestion qui a été tardive et défaillante. Nous avons pris connaissance du plan d'action que vous avez annoncé et nous aurions vraiment aimé que le Conseil de Paris puisse entendre l'ensemble des autorités expertes compétentes afin de disposer d'éléments d'information et d'analyse sur le plomb sur le territoire parisien. Ces auditions nous permettraient de recevoir d'autres autorités compétentes que vous, car vous n'êtes pas la seule compétente, comme vous l'avez rappelé, sur cette question : les autorités de l'Etat, le D.G.S., le Haut Conseil de la santé publique qui aurait dû être saisi en urgence dès l'été par la Ministre de la Santé. Or, fait inédit dans l'histoire des crises sanitaires, on ne l'a pas entendue sur ce sujet. Nous avons donc déposé un vœu en ce sens.

Même chose sur les absences. Nous regrettons beaucoup, et là aussi nous avons déposé un vœu, qu'aucun bilan précis ni aucune perspective ne soient tracés en matière de handicap ou d'accessibilité des écoles. On ne connaît pas le nombre d'enfants sans solution et on aimerait bien que vous précisiez en particulier les conséquences pour les enfants et la qualité de leur accompagnement ainsi que sur la mutualisation des aides humaines associées aux P.I.A.L. On aimerait aussi entendre des choses sur l'évolution du nombre d'élèves par niveau à Paris ; cela aurait été la moindre des choses dans une communication sur la rentrée scolaire. Nous avons là aussi déposé un vœu.

Sur la réalité des investissements et leur périmètre, qui sont annoncés dans la communication, on a plusieurs chiffres qui, à l'évidence, n'ont pas le même périmètre. Je rappelle qu'au budget primitif 2019 on a une baisse des investissements de 16 millions pour l'enseignement et la formation et de 6 millions en fonctionnement.

En ce qui concerne les crèches, il doit y avoir une faute de frappe dans la communication, puisque jusqu'à l'an dernier on était resté sur un programme pour votre mandature de 5.000 places d'ouvertures de crèches, alors qu'on n'en a que 4.000. Je suppose qu'il s'agit d'une faute de frappe.

Enfin, je voudrais évoquer une annonce qui s'est glissée dans la communication - sauf erreur de ma part, vous ne l'avez pas reprise à l'oral, Madame la Maire - et qui concerne le financement de l'enseignement privé. Je cite la communication écrite : "Nous concentrerons cette année notre attention sur le travail de refonte du financement des collèges publics et privés en intégrant une modulation significative du forfait éducatif en fonction de la mixité sociale." Les collèges privés à Paris, ce sont 40 % des collégiens parisiens, et le privé à Paris, ce sont 80.000 élèves, du primaire au lycée. Je pense qu'il est de notre devoir d'alerter les parents et les responsables de l'enseignement privé, et je ne sais pas s'ils ont été prévenus de ce point dans la communication.

Quatre observations. D'abord, le consensus, c'est de prendre en considération la mixité sociale et scolaire. En France, un élève sur deux, on le sait, passe à un moment dans le privé pour des raisons d'absence de réussite scolaire. Deuxièmement, je ne vois pas du tout comment on pourrait pénaliser des collèges publics, car cela me paraît totalement illégal, en conditionnant leur financement communal avec une modulation significative du forfait éducatif en fonction de la mixité sociale. Pour le public, cela me paraît illégal. Pour le privé, la loi Debré prévoit que les forfaits communaux doivent être les mêmes dans le public et dans le privé, donc deuxième souci d'illégalité. On aimerait avoir beaucoup de précisions sur ce point, sur vos projets dans ce domaine.

Il y a quelque chose qui manque également. L'obligation scolaire à 3 ans a été décidée par le Gouvernement, comme vous l'avez évoqué, Madame la Maire, ce qui va donner obligation aux communes, dont Paris, de financer les écoles maternelles privées. On souhaiterait savoir ce qu'il va se passer à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. LAURET, pour le groupe DP.

M. Thomas LAURET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je vais faire "rapide". On peut dire effectivement que la rentrée scolaire s'est bien passée. Elle s'est bien passée, probablement parce que les services de la Ville ont bien travaillé, mais aussi et surtout parce que l'Education nationale est une priorité du Gouvernement. La loi pour l'école a été votée avant l'été, la priorité a été donnée à l'école primaire, l'instruction obligatoire dès 3 ans est acquise, et le dédoublement des classes de C.P. et de C.E.1 en zone R.E.P. et R.E.P.+ est considéré depuis 2017 comme une réussite. A Paris, vous l'avez dit, ce sont

203 classes qui sont dédoublées et situées dans 103 écoles parisiennes. Au collège, le dispositif "Devoirs faits" se poursuit et rencontre la satisfaction à la fois des élèves, des parents et des enseignants.

Tout cela va continuer. Le projet de loi de finances de 2020 qui est en train d'être discuté prévoit une hausse de plus de 1 milliard d'euros pour l'éducation et la jeunesse, dont 80 % d'ailleurs pour les rémunérations et les primes des enseignants. Dans ces conditions, certains groupes politiques qui sont d'habitude très en faveur de l'Education nationale ont des positions qui me paraissent bien bizarres. Le budget est aussi en légère augmentation pour l'enseignement supérieur. Enfin, toutes les classes de grande section de maternelle seront plafonnées à 24 élèves à la rentrée 2020. Cela, c'est la réussite globale, et la Ville de Paris l'a accompagnée.

Pour autant, vous l'avez dit à plusieurs reprises, on a moins d'élèves cette année que les années précédentes, 1.400 de moins, 13.000 de moins depuis 2010. Mettre en avant la question du logement, la question du développement d'Airbnb, le prix du mètre carré, je ne crois pas que ce soit la seule explication.

Je crois que nous n'avons pas réussi - je dis "nous", collectivement - à faire en sorte que cette ville soit plus facile à vivre qu'elle ne l'était il y a 10 ans ou il y a 5 ans pour les familles parisiennes. C'est un questionnement profond qu'il nous faut avoir, que l'on soit de la majorité ou de l'opposition. Les solutions ne sont pas simples, évidemment, mais avec la question des tarifs, la question des services, la question de la circulation, la ville n'est pas vécue aujourd'hui comme bienveillante.

Enfin, sur le bien-être des enfants, cela a été dit, je crois qu'on a pris beaucoup de retard à Paris sur l'entretien des écoles et sur le plan de l'investissement. Alors, vous allez me dire qu'on a choisi d'investir sur d'autres sujets comme le logement, mais c'est un choix politique. Pour autant, les écoles primaires et de nombreux collèges sont extrêmement vétustes. On est dans une situation assez catastrophique. C'est, je crois, à la fois un déficit d'investissement, mais aussi un problème d'organisation. On est encore sur ce sujet victime d'une hypercentralisation de la gestion parisienne. Il faut donner plus de pouvoir aux chefs d'établissement comme il faut donner plus de pouvoir aux maires d'arrondissement pour gérer l'entretien courant des écoles. Quand on pense qu'on ne peut pas choisir de refaire la peinture d'une classe, sans même qu'il y ait des travaux lourds, je crois qu'on est dans un système qui reste très incohérent par rapport à ce qu'il doit être.

La pollution, cela a été abordé, je n'y reviens pas. Les cantines scolaires également, on sait bien qu'on a un effort à faire, c'est beaucoup de communication sur le "bio" et sur la qualité du service. Quand on a des cantines sous-traitées au privé, comme d'ailleurs quand elles sont gérées par le public, il faut un système de contrôle des marchés, il faut un suivi rigoureux, et c'est ce qu'il se passe dans le 18e arrondissement : les prestataires de restauration vous vendent du "bio" et ensuite achètent du "bio" fait à 10.000 kilomètres. Il faut les contrôler de façon extrêmement précise.

Enfin, il faut travailler également sur la question des rythmes scolaires, malgré le choix qui est fait de maintenir ce qui a été mis en œuvre il y a 5 ans. Il y a des sujets sur la durée de la pause de midi. L'encadrement est très faible entre midi et deux, les enfants restent trop longtemps, presque une heure et demie, dans les cours, livrés à eux-mêmes avec une surveillance très "limite". C'est un vrai problème à Paris, il faut travailler sur ce sujet et évaluer systématiquement les animations sur le temps périscolaire pour essayer d'accroître les enseignements et les activités les plus satisfaisants.

De ce point de vue, pour les crèches, nous faisons un vœu relatif à l'éveil musical lors des mille premiers jours de l'enfant, et j'espère que vous le voterez.

En conclusion, si cette rentrée scolaire est globalement une réussite, nous avons pris beaucoup de retard sur les questions d'entretien et d'organisation des écoles, à cause probablement d'une trop grande centralisation.

Je vous remercie de votre attention.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souhaite une bonne rentrée également à toutes les élèves parisiennes et à tous les élèves parisiens, petits et grands, à l'ensemble de la communauté scolaire, des parents aux enseignants en passant par l'ensemble du personnel.

Bonne rentrée également aux 1.400 élèves qui ont quitté Paris avec leurs parents, chassés par la spéculation immobilière en grande partie.

Bonne rentrée à toutes les écoles situées non loin de Notre-Dame, et je souhaite que les prélèvements pour le plomb y soient réguliers, qu'on cesse de prendre avec autant de légèreté et d'irresponsabilité cette situation aussi préoccupante, tant contaminée que contaminante.

Je souhaite une bonne rentrée aux agents du nettoyage, aux personnels de la DASCO, et qu'ils se réunissent au plus tôt en C.H.S.C.T., car c'est de leur santé au travail et de leurs droits qu'il s'agit.

Et non, à la différence de M. David BELLIARD, je ne tiens pas à saluer le prétendu professionnalisme de l'Exécutif, car j'estime au contraire que les responsabilités dans cet épisode sont extrêmement graves.

Je souhaite une bonne rentrée à l'ensemble des autres écoles avec une attention particulière pour les élèves de l'école Murat dans le 16e, comme ceux de Tlemcen dans le 20e, en espérant que cette année enfin, dernière année de mandat, les travaux programmés nécessaires auront bien lieu.

Je souhaite une bonne rentrée aux lycéens professionnels, avec notamment une pensée pour ceux de Théophile-Gautier, lycée dont ce Conseil a décidé de se séparer d'un des bâtiments en plein centre de Paris.

Je souhaite une bonne rentrée aux enfants du 18e arrondissement, si enfin leurs élus entendaient l'impérieuse nécessité de municipaliser leur cantine et d'abandonner les barquettes en plastique, en cellulose, de privilégier des vrais repas et non des pique-niques industriels.

Je souhaite une bonne rentrée aux enfants en situation de handicap malgré le manque d'accompagnement d'auxiliaires de vie scolaire.

Je souhaite une bonne rentrée à la communauté scolaire de l'école Goubet dans le 19e, qui s'est mobilisée pour que les trois familles qui vivaient à la rue ou sous tentes dans des campements aient accès à un hébergement. La mobilisation se poursuit, car pour l'instant les quelques nuitées ne se sont prolongées que pour quinze jours.

Je souhaite une bonne rentrée aux lycéens malgré la réforme du bac, une bonne rentrée aux étudiants avec une pensée particulière…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET…

Mme Danielle SIMONNET. - … à celles et ceux qui se retrouvent encore sur le carreau sans affectation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - … de terminer votre intervention.

Mme Danielle SIMONNET. - Et bonne rentrée - je termine - …

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET. - … pour les mineurs isolés étrangers…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame…

Mme Danielle SIMONNET. - … afin qu'ils aient enfin accès complètement à leurs droits.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - … Gypsie BLOCH, pour le groupe "100% Paris".

Mme Gypsie BLOCH. - Madame la Maire, mes chers collègues, des services publics au cœur de la conception de la ville, des politiques publiques municipales construites autour de l'enfant et de sa famille, Paris, une Ville toujours plus accueillante pour les familles. C'est ainsi que vous introduisez votre communication. Ce n'est malheureusement pas toujours ainsi que les familles vivent à Paris. Nous sommes plutôt sur une tendance "quitter Paris en famille". Contrairement à la plupart des métropoles régionales et des autres capitales du monde, Paris a ce triste privilège de voir diminuer chaque année le nombre de ses habitants.

La question que nous devons nous poser, c'est comment les retenir. Au-delà de la problématique du logement, qui bien sûr est essentielle, je crois que notre Ville peut faire mieux pour les enfants et pour leurs parents. Elle doit par exemple adapter ses services municipaux aux nouveaux rythmes des parents. C'est le sens des vœux que nous avons déposés avec mes collègues du groupe "100% Paris". Jongler entre vie professionnelle et vie familiale ne doit plus être synonyme, en fin de journée, de marathon.

Nous proposons ainsi que la Mairie crée un véritable accueil après la classe pour tous les élèves, qui englobe le goûter, l'étude et des activités artistiques et ludiques, tout en facilitant l'organisation des parents, contraints aujourd'hui par la fermeture du centre de loisirs à 18 heures. Un tel service replace avant tout les élèves sur un pied d'égalité, alors qu'aujourd'hui la sortie de l'école cristallise les inégalités entre les enfants. Oui, Monsieur AQUA, certains enfants restent seuls le soir chez eux jusqu'à 19 heures 30.

Dans le même sens, les crèches municipales doivent montrer la voie dans cette adaptation aux rythmes des enfants parisiens, en étendant l'horaire de fermeture à 19 heures 30. Seulement 9 établissements municipaux sur 480 proposent aujourd'hui des horaires élargis aux familles ; c'est encore très insuffisant.

Toujours dans le but de faciliter la vie des familles, nous proposons également de fusionner les Relais Informations Familles et le service Facil'Familles pour en faire des guichets uniques, physiques et dématérialisés, qui seraient dédiés à l'information et à l'accompagnement pour toutes les prestations et toutes les activités municipales qui concernent les familles.

Au-delà de ses services propres aux enfants, la Ville doit par ailleurs favoriser les moments de partage entre parents et enfants. Je pense par exemple à la création de parenthèses culturelles communes, dans l'emploi du temps tumultueux des parents et des enfants parisiens, en généralisant l'ouverture des bibliothèques le dimanche et en y réservant des créneaux exclusivement dédiés aux familles. À l'instar du parc, ce moment doit devenir un rituel familial fort où tous partagent et cultivent le goût de lire, d'apprendre et de découvrir. C'est également un enjeu d'égalité des chances entre les enfants. A l'heure où Internet prend beaucoup de place dans la vie des familles, il est nécessaire de remettre ce genre de lieu au centre de la vie de famille.

C'est l'égalité entre les enfants, encore, qui motive le vœu que mon groupe a déposé pour que la Ville de Paris expérimente, dans au moins une école et un collège par arrondissement, de nouveaux aménagements éducatifs libérant les après-midi des élèves pour la pratique sportive.

Paris doit en effet être pilote de l'expérimentation proposée en février dernier par les Ministres de l'Education nationale et des Sports, parce que les statistiques sur l'inactivité physique et la sédentarité des plus jeunes sont alarmantes : un quart des enfants de 3 à 10 ans, 50 % des enfants de 11 à 14 ans, deux tiers des jeunes de 15 à 17 ans. Les bienfaits du sport dès le plus jeune âge sont connus. Le sport limite l'obésité, augmente le niveau d'endurance et d'énergie, améliore le sommeil, redonne confiance en soi et bien sûr permet l'apprentissage des règles et le respect des autres.

L'école doit jouer ce rôle moteur pour inscrire l'activité physique dans la routine des enfants et des adolescents. Augmenter la pratique sportive chez les plus jeunes doit figurer également à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Voilà, mes chers collègues, les propositions que nous portons au débat afin de rendre Paris plus accueillante à l'égard des familles et pour faciliter leur quotidien.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Madame la Maire, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Mes chers collègues, comme chaque année, il est d'usage de faire le point sur la rentrée des familles parisiennes car, oui, il y a encore des familles et des enfants à Paris et particulièrement dans le 12e arrondissement.

En tant que maire, j'ai été pleinement mobilisée avec l'ensemble de mon équipe pour que la rentrée des élèves parisiens se déroule dans les meilleures conditions possible dans le 12e, de la maternelle au collège. Et je voudrais saluer le travail et le dialogue de qualité que nous pouvons avoir avec votre adjoint, Madame la Maire, cher Patrick BLOCHE, et la Direction des affaires scolaires sur des sujets qui relèvent beaucoup de la compétence des maires d'arrondissement.

Je suis aussi surprise d'entendre les critiques de certains de nos collègues de droite, élus dans les arrondissements d'opposition. Je les invite ainsi à se rapprocher de leur maire d'arrondissement pour participer, entre autres, aux orientations, aux choix budgétaires d'investissement dans les écoles de leur arrondissement, puisque c'est une compétence du maire d'arrondissement.

L'été a une nouvelle fois permis de réaliser un ambitieux programme de travaux dans nos écoles et nos collèges publics. Les investissements pour l'entretien et la modernisation de notre patrimoine scolaire ont de nouveau été très importants, qu'il s'agisse des travaux courants ou des opérations estivales d'envergure, isolation thermique, accessibilité des personnes à mobilité réduite, qu'il s'agisse des enfants, des personnels ou des parents, modernisation, mise en sécurité, etc. Ces investissements financiers ambitieux ont été critiqués en 2014, je m'en souviens, mais ils sont pourtant maintenus depuis 6 ans, et ils sont considérés comme insuffisants aujourd'hui.

Cet effort devra se poursuivre bien évidemment pour continuer à adapter nos bâtiments à la canicule et à tous les autres événements climatiques majeurs, qui deviendront malheureusement de plus en plus fréquents. À ce titre, je me félicite que dans le 12e, après avoir innové en construisant l'une des trois premières cours "oasis" de Paris, nous ayons accueilli deux nouvelles cours de ce type au sein d'une école maternelle et d'un collège public.

Ces nouveaux espaces, très appréciés des communautés éducatives, sont de nouveaux îlots de fraîcheur qui complètent le réseau existant pour mieux nous adapter aux températures extrêmes. Nous devons donc poursuivre et amplifier cette action mais aussi imaginer comment ouvrir ces cours d'école et de collèges en soirée sur le quartier, au bénéfice de tous les habitants, notamment lors des vagues de chaleur, ainsi que pour y faire du sport, comme l'ont souhaité les Parisiens dans le cadre du dernier budget participatif.

Je tiens à saluer ici le travail considérable des équipes de la DASCO et particulièrement des équipes de la circonscription des affaires scolaires, comme des sections locales d'architecture, qui ont permis de concevoir et de réaliser ces travaux dans de bonnes conditions et ainsi ouvrir en temps et en heure tous les sites scolaires à la rentrée.

J'observe également que les débats sur la restauration scolaire sont vifs, et je souhaiterais souligner l'engagement de la caisse des écoles du 12e arrondissement au sein de la charte "Mon Restau Responsable", de la Fondation pour la Nature et l'Homme, qui nous pousse à aller plus loin pour garantir une alimentation de qualité dans toutes nos cantines.

Je suis ainsi très fière que les repas dans le 12e soient préparés dans 12 cuisines de production, livrés en proximité en liaison chaude chaque jour, avec une part d'alimentation durable "bio" et labellisée de 53 % sur

5 composantes alors que dans beaucoup d'autres arrondissements le calcul se fait seulement sur 4 composantes, avec des produits de saison et quasiment pas de produits surgelés, ce qui n'est pas le cas partout, et un repas végétarien par semaine pour tous depuis plus de 3 ans. Désormais, tous ces repas sont également livrés par des véhicules propres au gaz naturel.

A l'heure des bilans de nos actions, j'invite donc chacun à dresser des bilans de manière complète sur ce sujet de la restauration scolaire et de ne pas se limiter à la question du pourcentage de "bio" ou du nombre de repas végétariens hebdomadaires.

Le 12e s'est également distingué l'an dernier par un grand débat autour de la mixité sociale et de la réussite éducative dans nos collèges publics, et une modification de la sectorisation ambitieuse du second degré. Nos engagements pour valoriser les collèges publics se sont une nouvelle fois traduits par de forts investissements, mais aussi par la pérennisation de dispositifs tels qu'"Action Collégiens" ou des classes à horaires aménagés, mais aussi le nouveau dispositif "Tou.te.s au collège, c'est les vacances". Cette politique porte ses fruits, car dans le 12e, à nouveau nous enregistrons une augmentation des effectifs, des élèves de nos collèges publics.

En revanche, je souhaite exprimer ici mon malaise sur les inscriptions et affectations des collégiens pour cette rentrée 2020. En effet, si la Ville de Paris est chargée de définir la sectorisation des collèges publics, c'est le Rectorat qui est responsable de l'inscription et de l'affectation des élèves. À la fin du mois de juin et pendant tout l'été, j'ai été saisie par de nombreuses familles du 12e arrondissement qui se sont retrouvées en difficulté pour inscrire leur enfant dans un collège public. Je regrette ce manque d'information et ces affectations tardives, qui nuisent à nos efforts collectifs pour rendre attractif le collège public.

Ainsi, dans la même logique que ce qu'il se passe dans le premier degré, je souhaiterais que la Ville de Paris puisse réfléchir à gérer en partenariat plus étroit et plus décentralisé entre le Rectorat et les maires d'arrondissement les inscriptions et les affectations des collégiens. Il me semblerait en effet plus efficace d'évoluer vers un système similaire à celui du premier degré de gestion en proximité des affectations et donc aussi des ouvertures et fermetures de divisions.

Je suis convaincue que la qualité des relations que nous entretenons avec l'Académie de Paris doit nous permettre d'avancer sur ces sujets.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Maire.

Je donne la parole à Mme Fatoumata KONÉ pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, comme l'an passé, la rentrée scolaire 2019 fait suite à un été particulièrement chaud et sec, avec plusieurs épisodes caniculaires enregistrés à Paris et des températures pouvant aller jusqu'à 35 degrés dans certaines écoles en juin. C'est une nouvelle et triste confirmation de la réalité du dérèglement climatique auquel nous devons nous préparer.

Pour ce faire, la Ville de Paris a pris un certain nombre de mesures. Au niveau de l'école, je pense par exemple aux 28 établissements scolaires qui vont bénéficier de nouvelles cours "oasis". Ces cours vont constituer de nouveaux îlots de fraîcheur qui devraient par ailleurs devenir accessibles aux riverains pendant les vacances scolaires. À ce titre, les écologistes ont fait adopter un vœu lors du précédent Conseil demandant qu'à chaque création de nouveaux établissements scolaires ou de petite enfance, la cour soit bâtie sur le modèle des cours "oasis". Nous espérons que les 6 établissements de petite enfance dont la création est rattachée à cette communication intégreront bien cette volonté du Conseil.

Du point de vue de la conception des écoles, nous tenons à saluer la création de l'école dite des trois petits cochons dans le 13e, qui devrait être une référence avec une construction bas carbone et sobre en énergie.

Paris reste la ville où la ségrégation scolaire est la plus élevée en France. Les collèges qui obtiennent les meilleurs résultats sont dans leur grande majorité des collèges privés, inaccessibles aux élèves issus des familles les plus modestes. Pour lutter contre cette tendance, des expérimentations de secteurs multi-collèges avaient été menées dès 2017, avec des résultats globalement positifs. On s'interroge donc toujours sur la raison pour laquelle l'extension du dispositif à d'autres quartiers, qui avait été annoncée, a été abandonnée. C'est un recul que nous regrettons. L'école républicaine est la base du vivre-ensemble, et un système à deux vitesses ne peut qu'accroître les disparités sociales.

Les écologistes continueront donc à militer pour l'extension des secteurs multi-collèges et d'autres expérimentations du même type, où des possibilités avaient été identifiées.

Cette rentrée 2019 est aussi celle de l'appropriation de la question écologique par la jeunesse. Le mouvement de protestation contre l'incurie de nos gouvernements en matière d'écologie, initié par Greta THUNBERG, continue à mobiliser des centaines de milliers d'élèves lors des vendredis pour le futur, à Paris et sur tous les continents. Il est donc de notre responsabilité d'élus d'écouter et d'accompagner leur indignation.

Mon groupe a ainsi porté un vœu de soutien à la mobilisation de la jeunesse lors du Conseil de mars 2019 ; nous en présentons un autre à ce Conseil pour demander le développement des labellisations écologiques des établissements scolaires parisiens. Il s'agit non seulement d'impliquer les élèves et le personnel éducatif dans la gestion écologique de leur établissement, mais aussi de développer leurs connaissances en la matière.

L'éducation artistique, valorisée dans cette communication avec le développement des résidences d'artistes au sein des collèges, aurait dû être accompagnée par une reconnaissance de celles et ceux qui enseignent les arts à nos enfants. Je rappelle que les professeurs de la Ville de Paris ne bénéficient ni de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves, dite prime I.S.A.E., de 100 euros bruts par mois et dont bénéficient les professeurs des écoles, ni du dédoublement des classes de C.P. et de C.E.1 en zone R.E.P. et R.E.P.+. Si la Ville tient véritablement à honorer les arts, elle se doit d'honorer celles et ceux qui les enseignent au quotidien en leur accordant a minima une prime d'évaluation et de suivi méritée.

Concernant l'accueil des enfants en situation de handicap, si la création de 4 nouvelles classes dites "unités localisées pour l'inclusion scolaire" est une bonne chose, elle ne suffira pas à compenser la hausse des besoins en la matière. Le statut des accompagnants d'élèves en situation de handicap, A.E.S.H., doit être déprécarisé pour réussir à recruter à hauteur des besoins et répondre à un objectif de zéro enfant sans solution adaptée. Et cela passe notamment par une revalorisation salariale.

Pour conclure, je tiens à rappeler que certaines estimations évaluent à 100.000 le nombre d'enfants privés en France du droit à l'éducation, faute de domiciliation ou de reconnaissance de minorité. Il s'agit des enfants des bidonvilles, des squats, des mineurs isolés étrangers, en attente de reconnaissance juridique, ou des enfants du voyage. Eux aussi doivent bénéficier de ce droit fondamental.

Nous soutenons donc l'appel du collectif "Ecole pour tous" adressé au Ministère de l'Education nationale et demandant notamment une simplification des pièces requises lors de l'inscription à l'école.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame KONÉ.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement.

Madame la Maire, vous avez la parole.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, le réel sujet qui aura marqué cette rentrée 2019, c'est évidemment le plomb dans les écoles. Les mesures prises à la demande de l'A.R.S. étaient peut-être suffisantes, mais elles n'ont pas été de nature à répondre aux inquiétudes croissantes des parents d'élèves quant à la découverte de plomb dans les établissements, suite à l'incendie de Notre-Dame.

En première ligne dans les arrondissements, nous regrettons de ne pas avoir été associés davantage aux actions menées à titre sanitaire ; les parents et les Parisiens l'ont d'ailleurs déploré. Cela aurait passé par une grande réactivité dans la prise de décision mais aussi dans son suivi, dans la concertation avec les élus, pour qu'ils soient en mesure de répondre aux attentes légitimes des parents. Je regrette aussi le choix qui a été fait d'avoir publié finalement des chiffres bruts, sans explications quant aux seuils de plomb. Un effort de clarification et de mise en contexte aurait été apprécié, car certains ont vu de l'opacité, dans l'absence de plus amples développements.

Rassurer, c'est surtout prendre des mesures efficaces. Dans le 7e arrondissement, j'ai donc organisé dès la semaine de la rentrée une réunion publique avec l'ensemble des directions impliquées dans la réalisation des tests, et avec l'A.R.S., pour apporter toutes les réponses utiles aux nombreux parents qui étaient inquiets.

Nous avons fait analyser dès le 9 septembre, même si elles étaient hors périmètre, les écoles Vaneau, Las Cases et Chomel. C'est cette réactivité qui était attendue par les familles. C'est vrai, les élus que nous sommes auraient vivement souhaité une réponse plus transparente à ce moment-là. C'est une question de responsabilité. Il était indispensable que nous retrouvions de la sérénité dans les écoles mais également à l'extérieur. La transmission d'informations claires, précises et la poursuite des analyses seront les meilleurs moyens d'y parvenir.

C'est dans cette mesure que nous avons déposé un vœu demandant des sessions d'auditions par les élus du Conseil de Paris, des directeurs et des préfets qui ont eu la charge de prendre les mesures nécessaires afin que toutes les informations soient connues de tous, et le lancement d'un comité permettant d'informer l'ensemble des élus parisiens quant à l'avancée des travaux d'analyse et de nettoyage.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Maire.

Mme BERTHOUT, pour le groupe "100% Paris".

Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, après le triste épisode de plombémie dont je crains qu'il ne soit pas totalement clos, surtout dans le centre de Paris, vous comprendrez que

j'axe mon propos sur les questions de lutte contre les pollutions et de santé publique à l'école, car le moins que l'on puisse dire est que la dernière rentrée de cette mandature ne s'est pas déroulée dans un climat de grande sérénité pour les familles parisiennes. L'ombre de l'incendie de Notre-Dame de Paris en avril dernier et ses retombées de poussières de plomb ont obscurci au sens littéral du terme la rentrée de nombreux enfants et donc de nombreux parents.

Il aurait pourtant pu en être bien autrement si vous aviez pris en compte dès après l'incendie les risques d'une telle pollution et immédiatement pris les mesures énergiques qui s'imposaient.

Au Conseil de Paris qui a suivi l'incendie, je vous avais alerté sur ce risque et sur les inquiétudes des parents et des associations de lutte contre le saturnisme ; on m'avait répondu à l'époque que des prélèvements allaient être réalisés et que les mesures seraient prises en lien avec l'A.R.S. J'ai compris avec stupeur en juillet par voie de presse qu'en réalité vous aviez en votre possession, début mai, des premiers résultats très préoccupants pour certains établissements - je pense, chez moi, notamment à Sommerard et à l'école du 28 rue Saint-Jacques - et qu'aucune transparence n'avait été décidée en direction des parents et de la maire d'arrondissement que je suis. Il aura fallu attendre fin juillet pour que les résultats des analyses soient enfin mis en ligne sur le site de la Mairie et surtout qu'il soit décidé d'étendre les prélèvements, ce qui a conduit à la mise en place d'un processus plus adapté de nettoyage des crèches et des écoles.

Beaucoup de temps a été perdu, je le regrette. Un mois après la rentrée des classes, l'inquiétude des parents reste vive, je l'ai mesurée en faisant une réunion d'information avec vos directeurs d'administration et l'A.R.S. le 18 septembre dernier.

C'est votre rôle, Madame la Maire, de les rassurer, de les accompagner, les rassurer en étant pleinement transparents. C'est pourquoi j'ai déposé un vœu demandant une nouvelle fois de publier une cartographie évolutive de la pollution au plomb sur tout le territoire parisien. Des prélèvements trimestriels permettraient de quantifier les résultats des actions entreprises. Je propose également par voie de vœu que soit mis en place devant chaque établissement un affichage spécifique pour les parents, pour les enfants et pour les enseignants, rappelant les bonnes pratiques et les préconisations utiles ; cela nous est demandé dans toutes les écoles et les crèches.

Il me semble enfin indispensable que vous preniez en compte la demande que j'avais déjà formulée en juin dernier dans cet hémicycle quant à un dépistage de plombémie pour l'ensemble des Parisiens vulnérables. Nous le savons, les enfants sont encore plus vulnérables que les adultes face à la pollution. Leur système respiratoire encore en développement subit une exposition proportionnellement plus élevée que les adultes - c'est leur avenir qui est en jeu -, et la pollution multiplie par deux le nombre d'enfants asthmatiques, provoque des retards dans le développement et favorise aussi - ce sont les cas les plus extrêmes - des maladies mentales. Je crois qu'à cet égard il faut que tous les plafonds retenus dans les cours des crèches soient les mêmes que ceux retenus dans les cours des écoles maternelles.

En mai dernier, par ailleurs, l'association "Respire" publiait une étude sur la pollution de l'air dans les écoles. Le bilan pour les établissements parisiens est préoccupant, notamment en matière de particules fines, puisque 97 % des établissements scolaires parisiens dépassent les seuils de pollution P.M.10 fixés par l'O.M.S. et 100 % d'entre eux les P.M.2,5. Il ne s'agit ici que de l'air extérieur. Or, on le sait tous, la qualité de l'air à l'intérieur des établissements est encore plus problématique alors que les enfants y passent 80 % de leur temps.

C'est pour cela, je crois, que la généralisation de capteurs dans les salles de classe est prioritaire, et cela, bien au-delà de l'expérimentation que vous lancez avec "Bloomberg Philanthropies". C'est l'objet d'un vœu que nous avons déposé avec mon groupe. Si vous n'y répondiez pas favorablement, je serais contrainte, en tout cas en tant que maire, de le financer sur mon budget d'arrondissement, à l'instar d'ailleurs de ce qu'a fait ma collègue Delphine BÜRKLI. Très belle initiative, chère Delphine.

Face à ce constat, l'association "Respire" appelle à la mise en place de zones à faibles émissions ; c'est désormais chose faite à l'échelle de la Métropole sous l'impulsion de mon ami le président Patrick OLLIER.

Nos collègues du groupe Ecologiste de Paris ont déposé un vœu pour réduire la circulation autour des écoles au moment des entrées et sorties d'écoles. Je crois que l'idée est intéressante et qu'elle mérite d'être expérimentée. Moi, j'ai déposé des vœux pour faire des propositions de méthodes afin d'y parvenir. Je pense que les maires d'arrondissement ont un rôle décisif à jouer pour favoriser la mise en place de telles expérimentations. Reste à définir évidemment de manière très précise les moyens humains et matériels à mettre en œuvre pour cela.

Pour le 5e arrondissement, plusieurs établissements me paraissent adaptés à ce type d'expérimentation - je me tourne en particulier vers Monsieur votre adjoint -, Pontoise, Poissy, Cujas et Victor-Cousin, mais cela doit être assorti de l'assurance que la Ville mettra à disposition…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - … des agents de la DPSP en renfort et en barriérage. C'est l'objet de mon deuxième vœu. Voilà, en conclusion.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, vous avez épuisé votre temps de parole. Merci.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Les défis climatiques doivent évidemment inspirer et structurer les politiques locales, et je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - J'ai presque cru que vous alliez parler de votre recours pour remettre des voitures sur les voies sur berges, mais je vous ai coupé la parole avant, c'est dommage.

M. Jérôme COUMET, pour le groupe Socialiste et Apparentés, maire du 13e arrondissement.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Cela a été rappelé, près de 200.000 élèves ont réalisé leur rentrée dans les 714 établissements scolaires de la Ville de Paris, et on peut dire collectivement que la rentrée s'est bien passée pour les petits Parisiens et qu'elle fut réussie. Les élèves et leurs familles ont ainsi pu se réjouir de la livraison de 3 nouveaux établissements dans Paris - deux écoles, un collège - et de la modernisation de nombreux autres qui contribue à améliorer encore leurs conditions d'apprentissage.

Cet été a été mis à contribution, comme d'ailleurs tous les étés puisque c'est la période la plus propice aux travaux de modernisation et de rénovation des établissements scolaires, et cet été à l'échelle parisienne, cela représente un investissement de 68 millions d'euros sur 409 établissements. C'est toujours intéressant de rappeler ces chiffres et je tiens à souligner cet engagement, fruit d'une politique évidemment ambitieuse d'investissement réalisée depuis plusieurs années.

A titre d'exemple, dans le 13e, cela a été plus de 4 millions d'euros investis dans les écoles et collèges, bien sûr dans les 64 écoles et 11 collèges de l'arrondissement, ce qui est quelque chose de tout à fait important. Mais, parmi ces 64 écoles, nous en comptons une nouvelle : je pense à la nouvelle école maternelle du 96, rue Jeanne-d'Arc. Cela a été rappelé il n'y a pas longtemps, elle a été construite en briques, en bois et en paille, et forcément, je ne sais pas qui a eu cette idée particulière…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Cherchez mon regard, Monsieur le Maire !...

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Elle a été évidemment appelée rapidement l'école des trois petits cochons. Cette nouvelle école, ce qui est intéressant, c'est qu'elle répond aux exigences environnementales et qu'elle est construite avec des matériaux biosourcés, recyclés ; on a eu l'occasion de l'inaugurer ensemble avec Anne HIDALGO.

Il s'agit aussi d'une école qui a été agrémentée de grands espaces de toitures végétalisées de 750 mètres carrés, d'un jardin pédagogique, des matériaux écologiques avec une empreinte faible sur l'environnement. Et ce qui est intéressant dans tout cela, c'est que le bâtiment s'avère également très lumineux, ouvert, spacieux - c'est une école très belle. On peut donc faire des choses très écologiques et très belles, c'est une belle démonstration.

Dès juin - il se trouve que c'était pendant le week-end de canicule -, nous avions organisé une journée portes ouvertes à destination des futurs enfants et de leur famille, et la fraîcheur ressentie, donc l'efficience de l'isolation naturelle, a été particulièrement appréciée. Je pense que cela a été une belle démonstration. Je rappelle d'ailleurs que cette école est le premier équipement public français à recevoir le label bâtiment bas carbone, B.B.C.A., niveau excellence. Là aussi, c'est un beau prix qui a été reçu.

Ce qui est toujours intéressant et important, c'est d'abord de toujours essayer de faire mieux, d'ouvrir des voies nouvelles, mais c'est également de faire le lien avec les équipes, les enseignants et les enfants, et on en a discuté avec eux pour que cette école serve aussi d'outil pédagogique sur la question environnementale.

Enfin, je rappelle que la cour de récréation, qui est donc importante, a été bien entendu faite aux normes de cours "oasis" ; c'est l'occasion aussi d'en faire état. Nous savons que les vagues de chaleur vont augmenter en fréquence, en durée, en intensité, nous savons le risque que cela peut représenter pour les personnes vulnérables, et pour faire face à ce risque, les cours d'écoles et des collèges ont été identifiées comme des leviers importants pour intervenir. Cela fait partie de l'urgence de la transformation de nos modes de vie, et la livraison de nouvelles cours "oasis" renforcera ainsi le nombre d'îlots de fraîcheur à Paris.

Cet été, 28 nouvelles cours "oasis" ont été livrées dans tout Paris, ce qui est un premier élément, un premier acte important, avec des revêtements clairs, avec le fait que l'infiltration des eaux de pluie soit favorisée. Le 13e, évidemment, a eu ses premières cours "oasis". Ce qui est intéressant, c'est que je note par exemple que dans le 13e arrondissement, dans le cadre du budget participatif 2019 qui vient de se clôturer, un projet qui a été déposé et prévoyant la transformation de cours d'écoles en cours "oasis" a été retenu par les habitants. Cela montre que les habitants comprennent cette démarche et commencent à s'emparer de ces nouvelles méthodes. C'est cela aussi qui est intéressant, c'est de voir que les esprits sont en train de changer.

Permettez-moi d'aborder une dernière question, si j'en ai le temps, mais rapidement. Sur un tout autre plan, j'ai une conviction profonde, c'est l'école accueillante qui doit l'être pour toutes et tous. Je ne suis pas le seul, évidemment, à défendre ce sujet, mais je tiens ici à rappeler les efforts sans précédent réalisés pour améliorer la scolarisation en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap. Dans le domaine scolaire, la Ville étend sa politique d'accueil et d'intégration ; c'est vrai aussi dans d'autres domaines mais c'est vrai particulièrement pour les enfants en situation de handicap au sein des services scolaires et périscolaires avec l'interclasse, les ateliers T.A.P.,

les études surveillées, les goûters récréatifs, etc., comme dans les centres de loisirs ordinaires. L'accessibilité universelle des écoles et des collèges est un vrai défi que nous voulons relever et que nous relèverons.

En 2015, un état des lieux du niveau d'accessibilité de chaque école avait été réalisé, et évidemment au regard du patrimoine parisien, comme partout ailleurs, nous partions de loin. Pour cette rentrée 2019, plus d'un tiers des établissements scolaires sont maintenant accessibles ou fortement ou partiellement sur tout Paris, et pour le premier comme pour le second degré, des crédits budgétaires dédiés avaient été votés à hauteur importante de 15 millions d'euros dès 2016 pour la période qui nous amène jusqu'à aujourd'hui.

Au premier semestre 2019, un centre de ressources sur l'enfance handicapée s'est transformé officiellement en mission éducation inclusive rattachée aux services centraux de la Ville afin d'améliorer cette transversalité entre les différentes équipes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci…

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je vais terminer rapidement par un sujet, c'est la transformation de l'école Yeo Thomas…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, il faut conclure, Monsieur le Maire, vous avez épuisé votre temps de parole.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - … qui sera totalement dédiée à la question, et je pense que ce sera un lieu tout à fait exceptionnel pour permettre à la fois de former les équipes et d'accueillir les enfants.

Merci à vous.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il reste deux oratrices du groupe les Républicains et Indépendants ; elles ont sept minutes à se partager à deux.

Madame BÜRKLI, vous avez la parole.

Madame la Maire.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Au-delà de la question du logement à Paris qui est fondamentale, la fuite des familles en dehors de la ville doit nous interroger aussi sur la qualité d'accueil des enfants dans les structures municipales et notamment les écoles et les collèges, puisque, chacun le sait ici, le sujet de l'éducation est une matrice forte de lecture de la qualité de vie, de ville, pour les parents.

C'est pour moi un enjeu crucial et nous devons être irréprochables sur trois axes forts, les trois piliers qui doivent être les nôtres en tant que municipalité : la qualité des locaux, l'alimentation des enfants et le périscolaire. Ces trois piliers qui sont de notre compétence viennent forcément en appui direct de la politique éducative menée par l'Académie, donc par le Gouvernement dont c'est la compétence et le rôle.

Ces trois piliers sont au cœur de mon action de maire d'arrondissement depuis 2014, puisqu'avec ces sujets nous sommes réellement au cœur des enjeux du quotidien des Parisiens.

Sur l'entretien des locaux tout d'abord, cela peut paraître prosaïque, voire banal mais c'est pourtant fondamental - chacun qui siège dans des conseils d'école ou participe à des visites d'architecture pourra le confirmer -, la qualité d'entretien des locaux scolaires est au cœur de la perception que les parents ont de l'univers dans lequel évoluent leurs enfants, jusqu'à parfois 10 heures par jour. Et je n'ai eu de cesse, dès 2014, d'engager la réfection de toilettes, des peintures, des cours d'école, sans oublier non plus les malfaçons du début des années 2000 dont j'ai malheureusement hérité dans des écoles qui n'avaient pas 10 ans en 2014 et que je ne pouvais pas me résigner à voir se détériorer à vitesse grand V sous prétexte qu'on devait s'estimer heureux d'avoir des écoles neuves.

Ce souci de l'image de l'école, ce souci d'offrir un cadre de travail digne pour nos enfants m'a amenée tout de suite à refuser que soient soumis au vote des habitants, dans le cadre du budget participatif, des projets de réfection de toilettes donnant le sentiment de mettre des écoles en concurrence avec d'autres et donnant ce sentiment très négatif d'un désengagement de la Municipalité.

C'est grâce à cette politique volontariste de travaux financés par l'état spécial du 9e que nous avons pu ouvrir en septembre dernier une classe de maternelle inclusive pour enfants atteints du trouble autistique, au 22 rue de Rochechouart, alors qu'en juin le C.A.S.-V.P. me disait ne plus avoir de budget et devoir reporter cette ouverture sine die, en sachant que nous travaillons avec l'A.R.S., avec le cabinet de Mme CLUZEL depuis 2 ans mais aussi avec la DASCO, y compris du temps d'Alexandra CORDEBARD, depuis plusieurs années à ce projet.

A l'aune de ce premier mandat, je propose donc, comme cela vient d'être voté par le Conseil régional d'Ile-de-France pour les lycées, que nous puissions réfléchir à la mise en place à Paris, à titre expérimental, de budgets d'autonomie pour les écoles, qui leur permettraient de conduire en lien avec les maires d'arrondissement des travaux de peinture et autres réparations sans devoir attendre et relancer éternellement le fameux logiciel de la Ville Web-

Sima. Nous avons la chance à Paris d'avoir des directeurs d'école en général déchargés de cours et très présents ; alors appuyons-nous sur leur expertise et leur réactivité pour assurer un niveau constant de qualité d'accueil.

Je voudrais aussi dire un mot sur les conditions climatiques. C'est très joli sur le papier journal, ces cours "oasis", mais 28 cours alors qu'il y a 656 écoles et 114 collèges à Paris, parce qu'il ne faut pas oublier les cours de collèges, excusez-moi, cela reste vraiment à la marge. D'ailleurs, les propositions de cours dans le 9e que j'ai faites aux services de la Ville pour être traitées en priorité sont toutes refusées depuis 2 ans. L'urgence climatique attendra, dont acte. Là aussi, il fallait prendre ses responsabilités, puiser dans les I.I.L., Investissement d'intérêt local, et dans l'E.S.A., Etat spécial d'arrondissement, pour ajouter des stores extérieurs dans des salles de classe très exposées, tendre des bâches au-dessus des cours d'école qui n'ont pas du tout de zones d'ombre, acheter - cela coûte 3 euros les 10 mètres - des kits de brumisateurs qu'on fixe sur l'arrivée d'eau dans les cours. Système D, certes, mais un système plutôt efficace que je vous recommande aussi.

Depuis cette rentrée, vous ayant alerté à de nombreuses reprises ici même sur le sujet, j'ai pris là aussi mes responsabilités et je me suis mise en conformité avec la loi Grenelle II et équipé les 150 classes des écoles maternelles élémentaires du 9e en capteurs d'air intérieur. Trois signalements m'ont été remontés depuis septembre, que je traite au cas par cas en revoyant les "process" humains, les ouvrants, les ventilations. Je soutiens donc totalement la proposition qui vise à revoir l'ensemble des systèmes de ventilation des écoles parisiennes.

Deuxième pilier, l'alimentation. Pour moi, c'est un sujet de santé publique essentiel, un sujet d'avenir pour la préservation de notre environnement et de nos ressources.

Mais comme le temps presse et que je veux laisser un peu de temps à ma collègue Alix BOUGERET, je voudrais aborder le troisième et dernier pilier, l'offre périscolaire. J'ai entendu certaines choses tout à l'heure, le temps du repas en fait bien sûr partie mais pas seulement. Vous connaissez mon engagement en faveur de l'ouverture d'une grande et réelle consultation des familles sur l'organisation du temps scolaire articulé avec le temps périscolaire après 6 années de réforme.

Je n'ai pas varié d'un iota sur ce point depuis 2014 et je continue de regretter cette porte que vous maintenez fermée sur ce sujet. J'ai entendu également dans votre communication les efforts sur les collèges pour le périscolaire, et je pense que pendant plusieurs années, les collèges étaient un peu le parent pauvre, un peu délaissé par le Département de Paris et que désormais la nouvelle frontière doit être celle des collèges.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il vous reste deux minutes, Madame BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Alors très rapidement. Merci, Madame la Maire.

Je voulais simplement attirer votre attention sur plusieurs points relatifs à votre communication. Je ne reviendrai pas sur la baisse des effectifs dans les écoles du premier degré, mais je voudrais au contraire plutôt attirer votre attention sur la hausse des effectifs dans les collèges.

C'est un sujet de préoccupation, notamment pour les 2 années à venir si j'en crois les prévisions des services de la DASCO. Il est urgent que l'on prenne la mesure de ce qu'il va se produire dans nos collèges. Dans le 17e arrondissement, c'est une préoccupation du maire du 17e et de moi-même ; nous allons devoir inscrire les enfants dans des collèges dont, pourtant, les effectifs doivent être maîtrisés. La Z.A.C. "Clichy-Batignolles", à titre d'exemple, certes a accueilli 4 nouvelles écoles sur le terrain, mais un seul collège qui est déjà plein depuis plus de 2 ans. Je pense donc qu'on n'a pas pris la mesure des choses pour les 2 années à venir.

Un autre point important sur lequel je voulais revenir, c'était l'inclusion des plus fragiles à l'école, comme cela a été évoqué à plusieurs reprises, puisque plusieurs unités d'enseignement ont été ouvertes à Paris, dans le 17e arrondissement à l'école Gilbert-Cesbron et dans le 9e arrondissement à l'école Rochechouart, projets là aussi accompagnés par les maires Delphine BÜRKLI et Geoffroy BOULARD.

Deux cris d'alarme pour terminer en fanfare, sans mauvais jeu de mots. D'abord, les rongeurs dans les écoles à Paris. Je pense que la Mairie de Paris n'a pas pris la mesure de la situation ; on ne compte plus les écoles, les classes où se baladent encore des souris et des rats. J'ai l'impression que…

On m'entend ? C'est très spécial, oui, très particulier.

Concernant la présence des rongeurs, il est urgent que la Mairie de Paris mette les moyens nécessaires pour pallier ces graves dysfonctionnements. Une brigade citoyenne a été mise en place dans le 17e arrondissement mais elle ne peut tout faire, et on ne peut accepter que des enfants se mettent même à jouer avec des souris dans les salles de classe - je vous laisse imaginer l'ambiance.

Un dernier cri d'alerte : les abords des écoles et les traversées des enfants. Nous avions déposé un vœu sur le recrutement des points écoles il y a plus d'un an, et j'aimerais savoir où l'Exécutif en est sur cette réflexion.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BOUGERET, merci à vous. Merci pour toutes ces interventions.

Je vais donner la parole tout d'abord à Jean-Louis MISSIKA pour un point relatif à la démographie parisienne, avant de donner la parole à Patrick BLOCHE, à Anne SOUYRIS et à Sandrine CHARNOZ si elle souhaite aussi ajouter un point.

Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Un point d'information et quelques précisions sur la démographie parisienne, parce que beaucoup d'orateurs ont cité des statistiques et je voudrais simplement rappeler quelques éléments qui me paraissent essentiels.

Tout d'abord, la démographie est une science de la longue durée, et prendre des chiffres sur quelques années n'a pas beaucoup de sens sur l'évolution démographique parisienne. Je voudrais donner un seul exemple. On parle beaucoup des derniers chiffres de l'I.N.S.E.E. disant que Paris a perdu 59.000 habitants entre 2011 et 2016, ce qui est parfaitement exact. Mais si jamais on prend un autre point de repère, par exemple 2006, et qu'on s'intéresse à l'évolution de la démographie parisienne sur les 10 dernières années, on s'aperçoit que Paris a gagné 10.000 habitants. Et si on s'intéresse aux 16 dernières années, on constate que Paris a gagné 60.000 habitants.

La vérité, c'est que Paris s'est stabilisée autour de 2.200.000 habitants et que cette stabilité autour de ce chiffre va vraisemblablement durer si nous sommes intelligents, notamment vis-à-vis d'Airbnb, jusqu'à l'horizon 2050.

J'en viens à la question du nombre d'enfants dans les classes, qui s'explique principalement par la baisse de la natalité et non pas par la fuite des familles. La baisse de la natalité, c'est un phénomène national, ce n'est pas un phénomène parisien, et je dirais même que le phénomène national est plus grave que le phénomène parisien : la baisse des naissances à Paris est réelle, comme dans le reste de la France, mais cette baisse est inférieure à celle du reste de la France.

Un dernier mot sur un propos qui m'a semblé relativement peu précis ou à tout le moins inexact, à savoir que ce phénomène était spécifique à Paris comparativement à d'autres capitales européennes. Pas du tout. Le phénomène de la baisse de la natalité est un phénomène européen et il est même plus grave dans un pays comme l'Allemagne que dans un pays comme la France. Il est donc plus grave dans une ville comme Berlin que dans une ville comme Paris.

Voilà ce que je voulais vous dire sur les questions démographiques qui ont été évoquées au cours de ce débat.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jean-Louis MISSIKA, pour remettre de la science et de la vérité dans nos débats.

Je donne à présent la parole à Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole, merci à toutes celles et tous ceux qui sont intervenus dans ce débat, quelles qu'aient été les opinions qu'ils ont pu exprimer. Cela l'a rendu riche, cela l'a rendu divers et cela a été une jolie confrontation démocratique sur des enjeux déterminants pour notre ville, puisqu'il s'agit de l'avenir même de notre ville à travers l'attention que nous portons aux enfants, aux élèves, aux collégiens et bien sûr à leur famille.

Dans son intervention certes réduite à deux minutes par le règlement, Danielle SIMONNET a dit "bonne rentrée, bonne rentrée, bonne rentrée". Merci, Danielle SIMONNET, oui, cela a été une bonne rentrée et, en l'occurrence, je la remercie d'avoir donné ainsi la tonalité de ce débat.

Je remercie également deux excellents maires d'arrondissement particulièrement investis dans le domaine scolaire, Catherine BARATTI-ELBAZ et Jérôme COUMET. Evidemment, Jérôme COUMET a dit sa fierté d'accueillir dans le 13e arrondissement l'école des trois petits cochons, mais je me permets de lui rappeler, ou de nous rappeler, qu'il n'y a pas que le 13e arrondissement à Paris et que nous ouvrons également à cette rentrée deux autres écoles dans le 17e et le 18e arrondissement, et Alix BOUGERET le sait pour le 17e arrondissement, mais aussi que nous avons profondément restructuré une école dans le 12e ainsi que trois collèges dans les 12e, 19e et 20e arrondissements.

Catherine BARATTI-ELBAZ a évoqué une question qui m'interpelle beaucoup. C'est le fait que nous soyons amenés à fixer ce qu'on appelle la sectorisation, aussi bien pour les écoles et pour les collèges, mais il s'avère que si c'est dans les arrondissements qu'on fait les inscriptions scolaires à l'école maternelle comme à l'école élémentaire, c'est en revanche de la compétence de l'Etat pour les inscriptions au collège. Je pense qu'il y aurait une certaine cohérence, en rapport avec son intervention, que ce soit notre collectivité qui assure aussi bien les inscriptions en école élémentaire et maternelle qu'en collège, car cela permettrait d'avoir une meilleure cohérence notamment pour la passerelle décisive entre le C.M.2 et la sixième.

Je vous remercie pour le fait que 31 vœux ont été déposés, dont 19 par le groupe "100% Paris" qui a été particulièrement productif.

Je tiens également à remercier chaleureusement le très beau service public parisien animé par deux grandes directions, la DASCO et la DFPE. Chaque jour, les agents de ces deux directions font preuve d'un engagement remarquable et d'un très grand professionnalisme que je tiens à mon tour à saluer.

J'ai été d'ailleurs étonné que Thomas LAURET puisse quelque part pointer un manque de décentralisation, soit administrative, soit politique, en direction des mairies d'arrondissement, et je dis cela en rapport avec l'intervention de la maire du 9e arrondissement, à laquelle je me permettrai simplement de dire que nous avons été surpris, voire désagréablement surpris d'avoir appris par voie de presse l'installation de capteurs d'air dans les écoles du 9e arrondissement. Il eut été sinon poli, tout du moins en cohérence avec la politique que nous portons avec la Maire de Paris, que vous puissiez vous inscrire dans un cadre qui soit scientifiquement contrôlé et qui nous permette effectivement de nous dire que les capteurs d'air que nous posons dans les écoles ont toutes les garanties nécessaires.

Nous avons été amenés cet été à faire face, évidemment, à des épisodes caniculaires, mais aussi aux conséquences de l'incendie de Notre-Dame, et je voudrais rappeler que nous avons su montrer là aussi la très belle qualité, la très belle réactivité du service public parisien.

Le maire du 6e arrondissement, Jean-Pierre LECOQ, est là. Il est lui aussi investi sur les affaires scolaires et particulièrement assidu en 6e Commission, il sait que nous avons su en un été refaire entièrement la cour de l'école de la rue Saint-Benoît. Je rappelle que toutes les écoles et tous les collèges publics étaient ouverts le jour de la rentrée scolaire, mais nous reviendrons à un autre moment de cette séance du Conseil de Paris sur la question du plomb.

De la même façon, je me permets de préciser à la présidente du groupe LRI, Mme CARRÈRE-GÉE, qu'il n'y a pas eu faute de frappe. La 4.000e place en crèche est en train d'être ouverte et nous atteindrons en mars 2020 le chiffre de 5.000 places en crèche qui avait été l'engagement en 2014 de la Maire de Paris.

Evidemment, il faut faire des travaux dans les écoles, 79 millions d'euros ont été dépensés dans 560 équipements de la petite enfance et dans les équipements scolaires. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, je donnerai un avis favorable au vœu n° 19 du groupe "100% Paris" relatif aux travaux effectués durant l'été 2019.

Par contre, je demanderai le retrait et je donnerai un avis défavorable au vœu n° 20 du même groupe relatif à un audit des établissements d'enseignement scolaire du 16e arrondissement, et j'ai trouvé qu'il y avait même quelque impudeur à ce que des élus du 16e arrondissement évoquent le cas de l'école Murat. Je le dis, je ne me suis jamais exprimé jusqu'à présent sur cette question, mais je me suis retrouvé, au nom de la Maire de Paris et avec la DASCO, bien seul au mois de juillet et au mois d'août quand il a fallu résoudre avec le Rectorat, dont je salue l'engagement, le problème du relogement des 13 classes de l'école Murat afin de leur permettre de faire une rentrée scolaire dont vous avez remarqué - on n'en a pas parlé - qu'elle s'est bien passée. Et je me suis retrouvé aux côtés des élus du 16e arrondissement, vous le savez, avec d'un côté - je parle de la majorité du 16e arrondissement - des élus qui étaient pour qu'on vide le lycée René-Cassin pour y installer l'école Murat, et de l'autre, d'autres élus, toujours de la majorité du 16e arrondissement, qui étaient au contraire pour qu'on maintienne le lycée René-Cassin et que, de fait, on trouve d'autres solutions pour reloger les écoles.

Je n'aurais pas évoqué cette question s'il n'y avait pas eu des interventions, dont je dis qu'elles ont été de mon point de vue particulièrement impudiques.

Mixité sociale, réussite éducative. Mixité sociale comme un moyen, pas comme un objectif. La réussite éducative de tous les élèves évidemment comme un objectif que nous poursuivons collectivement.

Ainsi, en l'occurrence, je voudrais répondre à Fatoumata KONÉ. Oui, pas de nouveaux secteurs multi-collèges, car nous avons fait un travail de profonde pédagogie avec, vraiment, l'idée de convaincre et de ne pas contraindre. Et, je le dis, nous n'avons pas réussi à convaincre notamment les parents d'élèves qui avaient leurs enfants en C.M.2 lorsque cette concertation a été menée.

C'est la raison pour laquelle je crois qu'il faudrait avoir une idée plus valorisée, si j'ose dire, de l'opération "Tous mobilisés". Je vous le dis, chers collègues, on parle mixité sociale et réussite éducative, et c'est la raison pour laquelle 16 nouveaux établissements ont rejoint ce dispositif à cette rentrée ; c'est vraiment redonner une belle image à des écoles et à des collèges le plus souvent dans les quartiers populaires. C'est là qu'on remet de la mixité sociale et qu'on permet à des parents d'avoir confiance dans ces établissements, dans leurs équipes éducatives mais évidemment aussi dans l'Education nationale, en oubliant, si j'ose dire, le privé.

De ce fait, concernant les 4 jours et demi, c'est extraordinaire, il faut se retrouver en séance du Conseil de Paris pour reparler des rythmes scolaires, qui n'ont été un sujet évoqué par personne en cette rentrée scolaire ! Ainsi, dire que c'est un combat d'arrière-garde est presque une évidence… Je voudrais, chers collègues, que vous ayez quand même… Enfin, voilà, je ne sais pas, c'est une chance de pouvoir justement avoir à Paris des activités périscolaires d'une telle qualité. On nous les envie, elles sont gratuites et elles permettent, effectivement, de donner du sens et du contenu à ce qu'on appelle la mixité sociale et la réussite éducative. Et je remercie aussi bien Rémi FÉRAUD que Laurence GOLDGRAB pour tout ce qu'ils ont dit en ce domaine.

De ce fait, les activités périscolaires et les presque 800 professeurs de la Ville de Paris - une particularité parisienne - contribuent évidemment à tout ce que nous portons.

Madame la Maire, vous avez évoqué qu'avec Bérénice DELPAL nous attachions beaucoup d'importance au collège. Nous avons une merveilleuse opération que nous avons expérimentée au printemps et que nous allons renouveler à la Toussaint dans 9 collèges, qui est "Tou.t.es au collège, c'est les vacances". En l'occurrence, c'est une expérience tout à fait fabuleuse qui montre combien nous nous renouvelons continuellement en ce domaine.

De plus, pour les déclinistes de tout poil, j'indique que les vacances "Arc-en-Ciel", loin de se déliter, sont en progression puisque ce sont 3.624 enfants qui sont partis cette année, contre 3.412 en 2018.

Vous avez évoqué - vous me regardez, Madame la Maire, je sais pourquoi - les enjeux environnementaux, et on reviendra plus tard en cette séance du Conseil de Paris sur les "Rues aux enfants". Il a été évoqué 28 cours "oasis" ; plutôt que de dire "ce n'est pas assez, il y a 653 écoles", ce que je sais, on aurait pu quand même pointer l'effort considérable que fait la Ville en ce domaine, avec d'ailleurs l'aide du F.E.D.E.R. pour 10 de ces cours "oasis".

David BELLIARD n'est plus là, je le regrette vivement, pour que je puisse le remercier de déclarer de façon aussi lumineuse mon action d'adjoint permettant ainsi de proposer un avenir radieux aux élèves parisiens. Cher David, je te le dis avec beaucoup de sincérité, qu'aurais-je fait au côté de la Maire de Paris sans toi ? Je me le demande régulièrement.

De ce fait, sur les capteurs, j'ai été amené, en répondant à Delphine BÜRKLI, à évoquer cette question qu'a également évoquée Florence BERTHOUT.

De ce fait, laissant sans doute de côté les problèmes d'alimentation et de restauration scolaires qui sont pourtant tout à fait essentiels, je voudrais dire à Léa FILOCHE et à Jean-Noël AQUA que je donnerai un avis favorable à leur vœu concernant les effectifs des enseignants, notamment des professeurs d'écoles, dans les établissements des premier et second degrés. Oui, il faut que la baisse, certes inégale selon les territoires, de la démographie scolaire à Paris ne soit pas prétexte à ce que nous perdions la qualité de l'encadrement actuel. Vos vœux sont donc particulièrement pertinents et je vous remercie de votre engagement qui rejoint le nôtre.

Sur l'école inclusive, Nicolas NORDMAN serait bien plus qualifié que moi pour vous répondre, mais nous donnerons évidemment des avis favorables aux vœux n°s 5 et 6 rappelant qu'on a créé 4 U.L.I.S. et 4 nouvelles unités d'enseignement à destination des enfants présentant un trouble de type autistique.

Voilà, chers collègues, j'ai oublié sans doute beaucoup de choses, je serai amené à émettre au nom de la Maire de Paris les vœux et les avis sur les différents vœux que vous avez soumis.

Mais je voudrais en guise de conclusion vous dire que tout cela, tout ce que nous avons évoqué à travers ce débat, c'est ce qu'est l'âme même du service public, être au service de toutes et tous et accomplir une mission utile aux autres.

On parle en ce moment, cher Jean-Louis MISSIKA, de communs. Voilà un bien commun tout à fait remarquable, ce service public parisien qui se met chaque jour au service de toutes et de tous et qui accomplit une mission, mais pas n'importe laquelle, celle d'être utile aux autres. Permettre aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle, garantir aux enfants, dès la crèche puis à l'école et au collège, des conditions propices à leur épanouissement, tels sont les objectifs que nous poursuivons, déclinons et approfondissons avec vous, Madame la Maire, année après année.

Permettre à chaque enfant d'aller à la rencontre de ses chances et de ses possibles, tel est plus que jamais le sens profond de notre action.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, cher Patrick BLOCHE. Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Anne SOUYRIS pour apporter aussi des précisions sur la question notamment du plomb.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne vais pas m'étendre sur la question, car demain nous allons y revenir plus largement, mais juste quelques chiffres.

A Paris, nous avons fait pas moins de 1.800 prélèvements dans les écoles, cet été, à partir du mois de mai jusqu'à la fin de l'été, et nous les continuons pour faire en sorte qu'aucun endroit d'aucune école ne reste au-dessus du seuil de 70 microgrammes par mètre carré. C'est tout ce que j'ai à dire. Je pense que c'est le plus important, nos enfants sont en sécurité.

J'ai proposé et nous avons tous proposé d'être toujours présents auprès des maires d'arrondissement quand ils faisaient une réunion dans les écoles. Quand il y a une demande de mesure dans des écoles qui sont hors périmètre, nous faisons ces mesures. Ainsi, je vous remercie de ce travail collectif qui a été très fructueux, et nous allons continuer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SOUYRIS.

Mme Sandrine CHARNOZ, vous souhaitez ajouter quelque chose sur la petite enfance ?

Mme Sandrine CHARNOZ. - Oui, et essentiellement répondre aux vœux, parce qu'on en a eu aussi de nombreux.

Je voudrais remercier les groupes pour leurs interventions et les vœux déposés. Je suis ravie, Madame la Maire, que la petite enfance soit cette année encore rattachée à la communication de rentrée dans le cadre du continuum éducatif auquel nous sommes tous attachés.

Je voudrais, puisque nous avons évoqué les 5.000 places, rappeler que ces 6 derniers mois, plus de 1.000 places de crèche ont été livrées et que 1.000 autres pourront l'être.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On va passer directement aux réponses sur les vœux, si vous le permettez.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Il y avait quand même des sujets sur la qualité d'accueil, notamment.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Alors répondez, mais on ne refait pas une nouvelle intervention ; c'était le sens de ma remarque.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Non, du tout. C'étaient mes propos liminaires pour remercier tout le monde, mais nous avons parlé de la satisfaction des familles, et justement, Madame la Maire, nous avons une enquête diffusée auprès de 11.000 familles parisiennes qui a relevé que 83 % des parents sont satisfaits du mode d'accueil de leur enfant et 91 % des parents pensent que leurs enfants sont eux-mêmes satisfaits de leur mode d'accueil, ce dont on peut se féliciter. C'était bien entendu un sujet des intervenants à ma gauche.

Sur les vœux, je vais demander le retrait du vœu n° 27 concernant l'éveil musical, car nous n'avons pas attendu la commission des 1.000 jours pour promouvoir des projets pédagogiques, tels que les chants et les comptines et l'éveil culturel, musical et artistique dans de nombreuses crèches, et j'en veux pour preuve un C.D. d'un chœur de professionnels qui est ainsi diffusé.

Sur le développement durable et sur le vœu portant sur notre expérimentation en cours avec les alchimistes, je voudrais émettre un avis défavorable car il est erroné. Cette expérimentation porte autant sur les crèches municipales que sur les crèches associatives, et s'il est au stade de l'expérimentation, c'est parce qu'il nous importe de valoriser l'ensemble de la chaîne et c'est ce à quoi nous travaillons.

Pour finir, il y avait des précisions demandées et des demandes, des attentes sur la conciliation des temps de vie, et je voudrais réaffirmer que c'est une des priorités de notre politique de petite enfance. Aujourd'hui, ce sont 4.846 places ouvertes jusqu'à 19 heures qui sont proposées aux familles parisiennes, dont 1.409 places proposées après 19 heures. C'est pour cela que je ne pourrai pas donner un avis favorable au vœu proposé.

Concernant la problématique des places et la charte Priorité Transparence, je m'étonne que les premiers à avoir refusé de signer la charte Priorité Transparence soient ceux qui aujourd'hui proposent de la mettre en œuvre. Cette charte, Madame la Maire, que vous avez initiée a permis cette transparence mais aussi d'aller beaucoup plus loin avec l'expérimentation de la cotation dans les 10e, 11e et 18e arrondissements et l'anonymisation dans le 12e arrondissement. Vous voyez donc le vœu n° 26 ne peut être retenu par notre Assemblée.

Je voudrais juste terminer en vous donnant le prochain rendez-vous de la petite enfance le 4 décembre pour la soirée des assistantes maternelles.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame CHARNOZ.

Nous allons à présent procéder au vote des vœux et des projets de délibération.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 1 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 357).

Le vœu n° 2 est-il maintenu ? Il est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 2 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 2 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 358).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 4 déposé par le groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 359).

Je mets aux voix, à main levée, le voeu n° 5 déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s", amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 360).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 361).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche, Ecologiste de Paris et "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 362).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 8 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 8 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 9 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 363).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 11 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 12 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 12 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 13 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 14 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 15 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 16 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 17 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 17 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 18 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 18 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 364).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 20 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 20 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 21 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 21 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 22 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 22 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 23 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 23 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 24 déposé par le même groupe, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 24 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 25 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 25 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 26 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 26 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 27 du groupe Démocrates et Progressistes, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 27 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 28 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 28 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 29 déposé par le groupe PPCI, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 29 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 30 déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le vœu n° 30 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 81.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 81).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 82 - DAC.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 82 - DAC).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 83).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 85.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 85).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 93.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 93).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 94.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 94).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 95.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 95).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 96.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 96).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 97.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 97).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 98.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 99.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 99).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 100.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 100).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 105.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 105).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 107 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

S'abstient ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASCO 107 - DDCT).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 5).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 6).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 35.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 35).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 47.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 47).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 48).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 50).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 51.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 51).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 52.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 52).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 60.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 60).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 64.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 64).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 82).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 83.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 83).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 98.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 98).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 126.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 126).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 128.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 128).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 150.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 150).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 163.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 163).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 167.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 167).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 170.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 170).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 172.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 172).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 176.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 176).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 177.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 177).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 205.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 205).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 211.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 211).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 203.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 203).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 207.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 207).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 208.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 208).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 212.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 212).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 214.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 214).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 216.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 216).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 217.

Qui est pour ?

Contre ?

Ne prend pas part au vote ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFPE 217).

Il n'y a pas de vote sur la communication DASCO 108.

Merci pour ce débat, pour ces votes et l'adoption de tous ces projets de délibération et vœux !

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous poursuivons nos travaux, 3e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. DARGENT, président de la 3e Commission.

M. Claude DARGENT. - Chers collègues, lors de sa dernière séance, la 3e Commission a débuté par une intervention de Pénélope KOMITÈS qui a souhaité mettre en avant les projets de délibération relatifs aux jardins partagés, au budget participatif 2016 "+ de nature en ville", et ceux pris dans le cadre de l'appel à projets "Animaux

en ville". Elle a présenté également le projet de délibération DEVE 104 concernant la reconquête de la Petite Ceinture, avec des subventions à deux associations pour des projets d'insertion professionnelle.

Christophe NAJDOVSKI a ensuite évoqué le projet de délibération DAC 779, qui organise une subvention à la R.A.T.P. pour le renforcement des transports lors de la "Nuit blanche" samedi prochain. Il a regretté à cette occasion que la présidente de la Région Ile-de-France refuse de financer le Plan Grande Nuit. La Ville doit en conséquence prendre en charge cette dépense, et Christophe NAJDOVSKI a demandé qu'un bilan réel de la mise en place de ce dispositif le 14 septembre dernier sans grande communication soit présenté.

Le projet de délibération DVD 72 relatif à la création d'un accès reliant la place de la Bastille aux quais du bassin de l'Arsenal a ensuite été présenté.

Intervenant à son tour, Paul SIMONDON a présenté deux projets de délibération : le DPE 24 sur le renouvellement de la convention avec l'éco-organisme ECO-DDS et le DPE 43 sur le Plan Compost parisien.

Ensuite, de son côté, Célia BLAUEL a signalé 4 projets de délibération : le DLH 36, subvention aux bailleurs sociaux pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïque en toitures, le DPE 40, subvention pour le projet "Coordination de la Résidence de l'eau" dans le 10e, le DEVE 114, subvention à l'association "Ecolo Info" et le DPE 46, accord Ville/Grand Paris pour la fourniture d'eau.

Enfin, Colombe BROSSEL a évoqué les nombreux projets de délibération qui passent à ce Conseil et qui concernent les quartiers populaires, avec la mise en place du Plan Quartiers Populaires, ainsi qu'un certain nombre de projets de délibération concernant la prévention de la délinquance et des risques.

A cette occasion, Pascal JULIEN a demandé une explication quant aux projets de délibération PP 60 et PP 61 qui portaient sur la destination des dons reçus à l'occasion de l'incendie de Notre-Dame. Le directeur financier de la B.S.P.P. a répondu en indiquant que ces dons étaient fléchés sur quatre priorités : les œuvres sociales, les dispositifs jeunesse, le lien mémoriel par l'intermédiaire des musées et les innovations en plus de celles déjà prévues. Ces dons vont permettre notamment l'acquisition d'un bras articulé de 51 mètres, qui n'était pas une priorité pour la B.S.P.P. mais qui peut donc désormais être mis en place. Ainsi, ces dons viendront s'ajouter au plan de modernisation.

Voilà en substance quelques-unes des interventions de cette 3e Commission.

Je vous remercie.

(M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

2019 DFA 90 - Prise de participation de la S.E.M. "IDF Energies" au capital de la S.A.S. "Equimeth" et au capital de la S.A.S. "Les Gabots".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous avons un amendement technique concernant le projet de délibération DFA 90.

Madame BLAUEL, il est technique ?

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Très technique. C'est simplement l'ajout d'un document relatif au projet S.A.S. "Les Gabots" pour décrire le projet de centrale solaire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 32.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 32 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 90 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DFA 90).

2019 DLH 36 - Subvention pour l'installation et l'exploitation, par la S.A.S. "Enercitif", de centrales photovoltaïques sur des toitures de Paris Habitat, Elogie-SIEMP et la R.I.V.P.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DLH 36, là aussi pour un amendement technique.

Madame BLAUEL ?

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Là aussi, c'est l'ajout d'un document. Il s'agit de la convention d'objectifs qui fixe les modalités et les conditions de versement d'une subvention au bénéfice de la société "Enercitif" qui déploie ce projet d'énergie renouvelable dont nous avons déjà beaucoup parlé.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 183.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 183 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 36 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DLH 36).

2019 DPE 46 - Protocole d'accord entre la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, en vue d'aboutir à une fourniture d'eau en gros.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 46 relatif à un protocole d'accord entre la Ville de Paris et la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, en vue d'aboutir à une fourniture d'eau en gros.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, c'est un plaisir tout particulier pour moi et mon groupe de voter pour ce projet de délibération qui scelle cet accord très important pour les usagers du service public de l'eau.

Nous avions très tôt dans cette mandature demandé cet accord et il est enfin réalisé ; c'est un réel progrès que nous saluons. Grâce à la remunicipalisation de l'eau à Paris, nous étendons la zone d'action de cette gestion publique au plus grand bénéfice des populations ; c'est cela, l'essentiel.

Avec ce protocole, nous démontrons à nouveau qu'il est possible de penser la conception, la gestion et la maîtrise de l'eau en gestion publique. Mieux encore, nous permettons une coopération, une solidarité, une mutualisation des capacités de production d'eau entre les territoires qui ont résolument fait ce choix du service public.

Ce protocole d'accord permet donc à "Eau de Paris" de distribuer au schéma d'alimentation en eau potable des communes de Lisses, Bondoufle, Evry-Courcouronnes, Ris-Orangis, Villabé et Grigny. Grigny est une ville au revenu médian faible et où les populations sont vulnérables, Grigny où le combat politique, notamment de son maire Philippe RIO, pour le service public revêt un sens tout particulier, car les services publics sont le capital de celles et ceux qui n'en ont pas, et Philippe a à cœur de le développer. Développer, étendre et améliorer ces services publics, c'est recréer de la cohésion et de la solidarité. Dans le cas d'espèce, celui de l'eau, c'est rendre effectif un droit, le droit à l'eau potable et à l'assainissement, droit de l'homme reconnu par l'O.N.U.

L'eau est donc un bien commun de l'humanité et ne peut être l'objet d'une quelconque marchandisation privée. Pourtant, aujourd'hui, 80 % des usagers et usagères regroupés dans 60 % des communes sont alimentés par trois multinationales qui se partagent le gâteau et les dividendes de la production et de la distribution de l'eau, et ce, alors que ces entreprises pratiquent un prix supérieur entre 20 et 40 % à celui appliqué dans les communes qui ont délégué le service au secteur public. Comment mieux démontrer que la gestion publique d'un service public est économiquement plus efficace que celle du privé ?

De fait, même le Conseil de la concurrence et de la répression des fraudes a démontré il y a quelques années que les multinationales Veolia - ex-Vivendi - Suez Lyonnaise des Eaux, Sahorre, avaient des intérêts communs mais contraires à ceux des usagers et des usagères.

La signature par la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et "Eau de Paris" d'un contrat de maîtrise d'ouvrage permet donc de rendre à l'eau son caractère de bien commun et non de simple marchandise. Cette coopération permet d'opposer l'eau des opérateurs privés, en situation de quasi-monopole, à l'eau publique. "Eau de Paris" pourra ainsi vendre l'eau au prix de 27 centimes le mètre cube, alors que l'opérateur privé l'a proposé au prix de 68 centimes le mètre cube, soit plus du double ; la différence est substantielle.

Dans les faits, le protocole que nous nous apprêtons à voter permettra de diminuer le prix de l'eau payé par les usagers et usagères, et ce, dans la perspective de justice sociale. Cette économie permettra un gain de pouvoir d'achat pour les usagers et usagères de 2 millions d'euros par an sur le territoire de Grand Paris Sud. Cela permettra aussi des économies pour les entreprises de ces communes, pensons-y, ainsi que pour les collectivités locales. Ces économies seront autant d'argent qui pourra être réinvesti dans le dynamisme de ces territoires, plutôt que de finir dans la poche des multinationales de l'eau et finalement dans celle de leurs actionnaires.

Au-delà de ces considérations financières, ce protocole de régie publique à régie publique permet d'assurer une plus grande transparence dans la gestion de l'eau et correspond à l'exigence démocratique de gestion d'un bien commun.

C'est particulièrement important car l'urgence climatique démontre aujourd'hui ce que nous disons depuis longtemps et que nous rabâchons : un pilotage public et une gestion démocratique des ressources - ici, la ressource en eau - sont les préalables nécessaires à un changement de modèle de production permettant à la fois de satisfaire les besoins humains et de préserver les ressources naturelles. Baisse du prix du mètre cube pour l'usager, transparence de gestion pour les citoyens, les populations y gagneront ce que les actionnaires y perdront.

Aussi, je suis particulièrement heureux qu'"Eau de Paris" puisse coopérer avec Grigny et les 5 autres communes de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. J'espère que ce protocole sera une première expérimentation concluante et qu'elle fera tache d'huile, excusez-moi de l'expression, un peu partout en France où d'autres collectivités envisagent sérieusement la remunicipalisation de l'eau.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. CONTASSOT pour cinq minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, il est extrêmement important que les biens communs comme l'eau, comme d'autres domaines, sortent du régime de la logique du profit. Il est tout à fait scandaleux que des biens essentiels à la vie puissent être mis entre les mains d'entreprises, de multinationales qui ont comme priorité non pas la satisfaction des besoins élémentaires liés à la vie, mais au contraire leurs objectifs de rentabilité et de distribution des dividendes.

Nous l'avons dit, nous nous sommes beaucoup battus pour le retour en régie de la gestion de l'eau à Paris, et c'est une excellente chose que nous ayons réussi à le faire.

Néanmoins, on ne peut pas se satisfaire de la situation quand on regarde un périmètre un peu plus élargi. Autour de nous, au sein de la Métropole notamment, on voit bien la volonté de certains de tout faire pour que, d'une manière ou d'une autre, il y ait un retour à un mode de gestion antérieur avec délégation de service public au bénéfice des grandes multinationales. Nous y sommes évidemment tout à fait opposés.

Pour autant, il nous semble qu'il faut aller vers une gestion intégrée au niveau de la Métropole, en régie publique, mais avec ce souci de sortir de cette logique de territoires extrêmement restreints, car, on le voit aujourd'hui, "Eau de Paris" a la capacité d'élargir sa zone d'influence, si je puis me permettre cette expression.

Pour ce faire, il nous semble qu'il faut deux choses. D'une part, pousser en effet à la mutualisation, ce qui n'implique pas nécessairement les mêmes modes de gestion dans un premier temps, et, d'autre part, faire en sorte que des outils nouveaux soient mis en place pour aider les communes qui n'ont pas forcément la capacité d'"Eau de Paris" ou cette ingénierie de très haut niveau détenue par la régie parisienne, pour les aider à la fois dans la recherche des meilleures pratiques mais aussi dans la gestion.

Il nous semble que la création d'une S.P.L. qui intégrerait une partie, tout ou partie de la capacité technique, intellectuelle, financière, commerciale d'"Eau de Paris" aiderait beaucoup un certain nombre d'autres territoires de la Métropole ou d'ailleurs, afin que ce retour en régie soit le plus rapide possible, le plus efficace possible et surtout le plus large possible.

Il nous semble donc qu'il va falloir faire évoluer toutes ces données dans un temps relativement court pour qu'on sorte enfin de cette logique du maximum de profit sur l'eau.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, merci, chers collègues, pour votre enthousiasme pour ce projet de délibération pour cette signature d'un protocole d'accord entre la Ville et la communauté d'agglomération de Grand Paris Sud qui préfigure bien évidemment un projet de collaboration bien plus poussé entre nos collectivités dans le domaine de l'eau, par le biais de notre entreprise publique "Eau de Paris".

Pour rappel, G.P.S. est une communauté d'agglomération qui est née dans le cadre de la loi MAPTAM en 2015, qui a pris la compétence "eau" en 2017 et qui a été animée par une importante réflexion sur sa gestion publique de l'eau - Paris qui a connu cela par le passé sait bien ce que c'est. Cela nous a donc amenés à avoir des contacts réguliers avec non seulement l'agglomération mais aussi le département. Evidemment, Jean-Noël AQUA l'a cité, le maire de Grigny, Philippe RIO, est un acteur important dans ce dossier. Au-delà de ces contacts, nous avons lancé des études qui nous ont amenés effectivement à souhaiter aujourd'hui formaliser cette volonté de faire un bout de chemin ensemble dans le domaine de l'eau, en commençant par ce partenariat de vente d'eau et peut-être, sans doute d'ailleurs, beaucoup plus demain.

Cette vente d'eau, nous la vivons, je crois, avec la communauté d'agglomération de Paris Sud comme une première étape. Vous l'avez dit, c'est une première pierre. Jean-Noël AQUA a parlé d'avantages positifs pour les usagers, notamment la baisse du prix, mais je crois que nous sommes tous convaincus que cette baisse du prix n'est largement pas l'alpha et l'oméga de la gestion publique. La force du modèle de gestion publique réside bien dans la force de son projet politique, celui de la défense du bien commun. J'ai coutume de dire qu'à "Eau de Paris" nous n'avons pas d'actionnaires qui attendent en fin de mois des dividendes sonnants et trébuchants, mais que nous avons la chance de travailler pour les Parisiens, les usagers, les générations futures et que nous sommes passés de la gestion du tuyau au fait d'être un acteur de la transition écologique de nos territoires.

Oui, je suis moi aussi convaincue et certainement pas à convaincre qu'il faut étendre le modèle de la régie. Mais, dans ce contexte, je voudrais redire quelle est la philosophie avec laquelle on travaille, que ce soit avec ma casquette de maire adjointe chargée de l'eau ou de présidente d'"Eau de Paris". "Eau de Paris" est toujours à disposition de tous les territoires qui souhaitent s'inspirer de l'expérience parisienne pour faire ce chemin et nous accompagnons ces territoires dans leur réflexion et avec notre expérience propre, mais Paris respecte aussi très fortement, et c'est normal, le choix des élus locaux dans leurs décisions. Il n'en reste pas moins qu'évidemment il va nous falloir inventer d'autres choses à l'avenir, mais je n'en dirai pas plus aujourd'hui.

Bien entendu que des choses comme celles que vous avez évoquées, Monsieur CONTASSOT, sont plus qu'en cours de réflexion, et qui sait, pourquoi pas, ce protocole d'accord nous amènera peut-être aussi sur des coopérations qui iront bien au-delà d'une simple vente d'eau, car là, on se met finalement sur le même terrain concurrentiel qu'une entreprise privée et cela n'a que peu d'intérêt, à mon sens, dans le cadre du projet d'"Eau de Paris".

Mais l'idée est bien de mutualiser nos compétences, nos philosophies et de savoir tant faire demain ensemble de l'ingénierie, de l'innovation dans le monde industriel que faire face aux grands enjeux comme ceux, en effet, de la protection face au dérèglement climatique ou encore aux événements climatiques extrêmes. De ce point de vue, le dossier, la question est très large et il y aura beaucoup à faire.

Merci beaucoup pour votre soutien, en tout cas, à ce projet de délibération.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 46.

Qui est pour ?

Qui contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 46).

2019 DVD 99 - Réseau de production, de transport, de stockage et distribution d'énergie frigorifique. Avenant n° 7, convention de fourniture d'énergie frigorifique et convention de transfert de service.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DVD 99 relatif au réseau de production, de transport, stockage et distribution d'énergie frigorifique.

La parole, pour commencer, est à M. le président Eric AZIÈRE, pour cinq minutes maximum.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaiterais revenir sur deux ou trois points abordés dans ce projet de délibération, à la portée essentiellement technique, mais qui permet d'évoquer plus largement votre gestion des réseaux de chaud et de froid parisiens, sujet sur lequel j'ai déjà eu l'occasion de m'exprimer, réseaux qui représentent d'ailleurs des atouts majeurs de notre Ville dans la lutte contre le changement climatique.

Le premier point concerne l'avenant de prolongation - encore un avenant de prolongation - de 12 mois du contrat avec Climespace concernant la D.S.P. froid. Vous faites référence, pour justifier cet avenant, à la préparation de la fin du contrat mais aussi et surtout aux délais imposés par la procédure de passation d'une D.S.P. En d'autres termes, alors même que la D.S.P. actuelle qui se termine en 2021 a une durée de 30 ans, ce qui, avouez-le, laisse le temps de voir venir, vous êtes de nouveau en retard sur ce renouvellement.

Or, ce retard aurait pu être évité puisque le projet de délibération a validé - cela n'a pas été simple, d'ailleurs - le principe d'une nouvelle D.S.P., seul mode de gestion à nos yeux capable d'assurer le niveau d'investissement nécessaire au développement du réseau tout en limitant les risques pour la collectivité. Cela a été validé en juillet dernier alors qu'on aurait pu le faire 6 mois avant.

Mais, 6 mois, c'est le temps qu'il vous a fallu pour vous assurer la gauche de votre majorité, plutôt partisane, elle, de la municipalisation. On l'a évoqué, le dogme de la municipalisation est passé de la gestion du réseau d'eau aux gestions des réseaux de chaud et de froid. N'en faisons pas un dogme, nous sommes suffisamment clairvoyants pour savoir juger avec pragmatisme de l'efficacité d'un mode de gestion. Surtout, n'en faisons pas un dogme.

En tout cas, il était moins une, sinon on s'exposait à un nouvel et ultime avenant, une prolongation ultime, et il y a un risque, encore une fois, d'annulation devant le tribunal administratif. On se souvient quand même du contrat transitoire de M.U.I., le mobilier urbain d'information, et de ses résultats catastrophiques, et pour la Ville, et pour les délégataires.

Pourquoi faut-il toujours attendre le dernier moment ? Finalement, si le pire est évité, nous perdrons tout de même collectivement un an avant que de nouveaux investissements soient lancés, un an avant de continuer à déployer le réseau de froid, un an dans la mise en œuvre de nouvelles solutions de lutte contre le changement climatique, le tout du fait d'un Exécutif encore une fois incapable de s'entendre avec sa majorité sur les choix de modes de gestion.

J'aimerais aborder l'autre point de ce projet de délibération dans lequel il nous est proposé de transférer la distribution de chaleur des Halles, qui est jusqu'à présent exceptionnellement gérée par le délégataire chargé du réseau de froid, à celui chargé du réseau de chaleur parisien, à savoir la C.P.C.U.

Ce transfert me permet donc d'aborder là encore plus largement la question de la gestion du réseau de chaleur parisien et plus particulièrement la question des augmentations tarifaires de la C.P.C.U. qui ne manqueront pas d'intervenir dans les prochains mois.

En effet, on se souvient qu'au mois de décembre dernier vous aviez dû retirer en catastrophe de l'ordre du jour un projet de délibération qui prévoyait une augmentation des tarifs de la C.P.C.U. de 8 % comme par hasard à partir de septembre 2020 - c'est mieux après les élections municipales. On se souvient aussi que ce projet de délibération intervenait près de 3 ans après la décision quasi irresponsable que vous aviez prise de geler les tarifs entre 2016 et 2019, alors que les contraintes extérieures auxquelles était soumise l'entreprise rendaient ce gel totalement déraisonnable. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce projet de délibération que vous avez été obligés de retirer fin 2018 ne proposait pas moins qu'un rattrapage tarifaire sensible. Cependant, là encore, faute d'accord avec votre majorité, vous avez été incapables de remettre ce projet de délibération à l'ordre du jour. C'est donc un dossier que vous avez laissé à vos successeurs.

J'ajoute que votre refus de transmettre aux groupes politiques l'audit économique du marché de la production et de la distribution de chaleur à Paris, évoqué dans le rapport de la Chambre régionale des comptes de janvier dernier, est à ce titre révélateur de l'opacité et du trouble que vous voulez maintenir sur ce dossier.

Au final, à force de jouer aux dés la gestion des réseaux parisiens de chaud et de froid, votre majorité aujourd'hui fracturée n'est plus en capacité d'en assurer une gestion véritablement responsable.

Je conclus. Dans la préparation de la prochaine D.S.P. froid, la politique tarifaire est irresponsable et pourrait mettre en danger l'équilibre de la C.P.C.U. Ces réseaux, en réalité, sont malmenés dans leur développement et leur modernisation, alors qu'ils représentent pourtant, je l'ai dit, un enjeu…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur le Président.

M. Eric AZIÈRE. - … fondamental dans l'atteinte des objectifs du Plan Climat.

Moi, je crois qu'on ne joue pas les enjeux économiques et financiers de la Ville dans un mercato préélectoral en tentant de ressouder une majorité largement fractionnée. Je regrette véritablement ce mode de fonctionnement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Les projets de délibération se succèdent et ne se ressemblent pas dans leur raisonnement et, en cela, je ne comprends pas les propos de M. AZIÈRE. En effet, dans le projet de délibération précédent, le DPE 46, tout le monde se mettait d'accord et était content que ce soit une régie qui gère l'eau à Paris, alors que là, on est sur une concession au privé, en l'occurrence à Engie, que ce soit la C.P.C.U. ou Climespace. Par conséquent, il n'y a pas du tout de dissension au sein de la majorité sur ce point, puisqu'il y avait une alliance entre vous et le Parti socialiste sur le maintien de la concession au privé. Ce n'est donc pas nous qui avons empêché cela.

Justement, nous, nous avons demandé le retrait du projet de délibération au dernier Conseil de Paris de façon à mieux travailler sur le réseau de Climespace, ce qui n'a pas été le cas. Ce n'est donc pas ce sujet et vous vous trompez totalement dans votre raisonnement.

Sur le fond, tout de même, je veux dire que ce projet de délibération, du moins ce triple projet de délibération en un, nous surprend car avec un avenant et deux conventions nous avons bien trois projets de délibération regroupés mais qui auraient pu être votés séparément.

Nous avons voté en juillet le principe de la délégation de service public pour le réseau de production, de transport, de stockage et de distribution d'énergie frigorifique, et aujourd'hui on nous propose un avenant de prolongation de ladite D.S.P. Nous avions protesté en juillet contre le fait de ne pas avoir un débat séparé sur le sujet, plutôt que de le noyer dans une communication générale sur le rafraîchissement de la Ville. Nous n'avions pas pu à l'époque exprimer notre position sur le devenir de la D.S.P. Climespace. Si nous sommes d'accord avec l'importance de cette D.S.P., nous contestons que la seule solution juridique soit celle de la concession au privé, ici à Engie, et que n'ait pas été étudiée sérieusement la possibilité d'une régie ou d'une S.E.M.O.P., qui est une position intermédiaire, pour permettre à l'Exécutif d'être présent sur la gestion du réseau, parce que nous pensons qu'il est important que l'Exécutif soit partie prenante de la gestion de ces réseaux qui sont stratégiques par rapport à un réchauffement de la ville.

Le rajout de ces trois conventions montre bien que nous ne sommes pas dans une stratégie globale mais dans une stratégie segmentée où on rajoute au fil de l'eau des éléments au lieu d'avoir une vision globale. L'avenant de prolongation de la D.S.P. est surprenant. Pourquoi ne pas l'avoir voté en juillet, comme nous l'avions demandé, pour mieux travailler sur le cahier des charges ?

Nous avons mis ici la charrue avant les bœufs, tout cela parce que l'Exécutif n'a pas une vision intégrée comme le voudrait une révision écologique du réseau. Il faudrait au préalable avoir le schéma directeur multi-énergies de la Ville pour mieux intégrer le réseau de froid à l'intérieur, afin d'éviter tout effet rebond et tenir compte des lois de la thermodynamique.

En effet, produire du froid, c'est consommer de l'énergie, et si le réchauffement de la ville devait entraîner une consommation plus importante d'énergie, nous risquerions alors de tomber dans un cercle vicieux, où combattre le réchauffement entraînerait une émission plus importante de gaz à effet de serre à l'origine du réchauffement. Vous avez compris le raisonnement : on veut lutter contre quelque chose alors qu'en fait on participe à ce contre quoi on lutte. Ce n'est pas du tout écologique. Par conséquent, nous marchons sur la tête car vous mettez en œuvre une gestion en silos séparés. Nous aurions dû mieux prendre en compte cette relation entre énergie et froid plutôt que de nous lancer dans l'inconnu.

La convention de fourniture d'énergie frigorifique à la centrale P.N.E. - c'est la deuxième convention - à Climespace est stratégique car, se basant sur la géothermie, elle permet de respecter une trajectoire zéro carbone pour 2050. Elle est longue ; cette convention va jusqu'en 43. Mais il y a une clause de rachat par la Ville en 2024. C'est l'exemple type d'entreprise qui doit entrer dans un schéma multi-énergies, que nous attendons toujours.

Au-delà de l'aspect technique et juridique de la convention, pouvons-nous savoir quelle est la vision stratégique de la Ville sur cette entreprise, comment se prépare 2024 avec l'éventuel rachat de l'entreprise P.N.E. ?

La deuxième convention de transfert de service de distribution d'énergie calorifique à la C.P.C.U. et à Climespace - deux concessions gérées par Engie, soit dit en passant - nous interroge également. Nous aurions par ailleurs voulu avoir accès aux annexes citées, car il y a au moins 6 annexes qui sont citées mais qui ne sont pas sur O.D.S. C'est dommage car il y avait des éléments assez intéressants dans ces annexes. Nous aimerions également avoir des précisions sur les 7 groupes électrogènes nécessaires à la production d'énergie, leur nature, leur âge, leur bruit.

Tout cela montre une nouvelle fois qu'une approche segmentée n'est pas adaptée au sujet énergétique. En tout cas, la précipitation de juillet n'était pas nécessaire, nous aurions pu prendre le temps de mieux anticiper les évolutions de la consommation, de la production énergétique, afin d'intégrer le réseau de froid de manière plus rigoureuse dans une approche énergétique.

En attendant des réponses à nos questions, nous allons nous abstenir.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Célia BLAUEL pour vous répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Des interventions révélatrices de la multitude d'enjeux et de questionnements sur ce dossier.

Pour remettre les choses dans leur contexte, nous avons effectivement adopté deux projets de délibération importants au mois de juillet : un premier projet de délibération qui était la validation du Schéma directeur du développement du réseau de froid à l'horizon 2030 et 2050, et un deuxième projet de délibération qui était l'approbation, en effet, du lancement d'une nouvelle délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du réseau de froid pour une durée maximale de 20 ans.

Le projet de délibération qui vous est présenté aujourd'hui, comme l'a dit Eric AZIÈRE, est finalement un projet de délibération technique pour enclencher toutes les procédures de mise en œuvre des documents que nous avons adoptés en juillet.

Il consiste à acter un certain nombre d'éléments techniques et, oui, à prolonger le contrat de 12 mois, pour des raisons éminemment techniques mais surtout pour permettre à la Ville et à nos services de consolider les documents de consultation des entreprises pour y intégrer tous les éléments du schéma directeur qui ont évolué aussi dans nos discussions au fil du temps, pour y intégrer toutes les demandes fortes dont nous avons collectivement discuté en amont et lors du Conseil de juillet, à savoir la question du renforcement du rôle de la Ville en matière de gouvernance dans la concession - et , vous le savez, c'est un de mes sujets, une de mes idées fixes dans le lien avec nos concessionnaires -, l'intégration d'une clause de revoyure, car c'est un grand changement philosophique dans nos liens avec les grands énergéticiens, et pour bien intégrer à ces documents la place particulière du réseau de froid comme un élément au sein d'une stratégie plus vaste de rafraîchissement de la ville afin de faire face aux vagues de chaleur qui vont - plus personne n'en doute désormais - s'intensifier sous les effets du dérèglement climatique.

Oui, nous avons donc souhaité, au vu de nos échanges, de vos demandes et en respectant ces échanges, prendre ce temps avant de nous engager pour une si longue durée.

Avant de nous engager dans cette délégation de service public, je voudrais quand même vous dire, Monsieur le Président, que non, la D.S.P. n'est pas le seul mode de gestion possible pour la question énergétique, particulièrement en cette période, et je trouve que vous manquez de créativité. Oui, c'est le mode de gestion qui a été retenu dans ce dossier, mais avant même d'en arriver à la question d'une gestion 100 % publique, il y a aujourd'hui de multiples options possibles dans le monde de l'énergie pour se poser ces questions et pour, justement, aller vers un pilotage de plus en plus local - mais je n'aurai pas le temps aujourd'hui de m'étendre sur ce sujet.

Sur la question de la C.P.C.U. et la question tarifaire, je propose qu'on ne refasse pas l'histoire mais qu'on ne torde pas non plus la réalité sur ce qui s'est passé. On a eu un grand débat sur les tarifs, notamment suite à un changement de T.V.A. qui s'appliquait au prix de la chaleur à Paris, changement de T.V.A. qui est tout de même le résultat d'une politique extrêmement ambitieuse et positive pour le territoire parisien en matière de transition énergétique, puisque ce changement de tarif est le fait du passage dans notre "mix" énergétique à plus de 50 % d'énergie renouvelable et de récupération, ce qui est extrêmement positif. En parallèle, oui, il y a eu une série très importante d'investissements en matière verte, c'est-à-dire la sortie des dernières usines au fioul dans notre ville, qui était aberrante, l'ouverture de l'usine de Saint-Ouen, un travail sur l'origine des énergies utilisées dans le réseau. En cela, en effet, on est arrivé à faire des investissements extrêmement lourds qui n'ont pas eu une répercussion aussi importante que nous l'avions espéré sur les tarifs. Oui, il y a eu ce débat sur le gel des tarifs. Nous avons surtout amené le concessionnaire à renoncer à ses dividendes 2 années de suite pour permettre ce gel des tarifs, et nous reviendrons sur cette question tarifaire. Oui, nous en reparlerons.

Je voudrais aussi dire que le gel n'est pas forcément synonyme de mauvaise gestion. Vous êtes par exemple bien placé en tant qu'administrateur d'"Eau de Paris" pour savoir qu'entre 2014 et 2020, le tarif de l'eau n'a augmenté que d'un peu plus de 1 %. Le prix de l'eau aujourd'hui est moins cher qu'à la sortie de la D.S.P. en 2010, comme quoi beaucoup de choses sont possibles et qu'il ne faut pas dire tout et n'importe quoi.

Je voudrais terminer en disant que nous ne vous avons pas attendu pour mener les réflexions sur la suite et notamment sur un schéma directeur combinant les problématiques de chaud et de froid, voire de recours au réseau d'eau non potable, qui sera demain un porteur de fluides important. Oui, il faut nous préparer, et nous nous y préparons, à la fin de la concession chaud, notamment pour poser une vision pour ce réseau, sans doute le plus complexe que connaît notre ville parmi les 4 réseaux d'énergie, par ailleurs tout de même essentiel dans la réalisation de la trajectoire de neutralité carbone. Nous y reviendrons, ne vous inquiétez pas, il arrive, le schéma multi-énergies est en cours.

Je suis par ailleurs, pour terminer sur une note positive, ravie que ces sujets de l'énergie, qui semblaient un peu au fond du couloir à un certain moment, soient enfin essentiels et partagés par l'ensemble de notre hémicycle, car ils sont effectivement essentiels si nous voulons tenir le pari de la neutralité carbone face au dérèglement climatique.

Je reste donc à votre disposition, y compris pour les annexes manquantes pour les partager avec vous, comme je le fais chaque fois.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 99.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 99).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au projet "Hercule" menaçant le service public de l'énergie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu n° 33 est relatif au projet "Hercule" menaçant le service public de l'énergie.

La parole est à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Plus fort que Jupiter, c'est Hercule. Hercule, singulier nom pour un projet qui veut imposer en force la casse du service public de l'énergie, Hercule qui voudrait aussi séparer E.D.F. en deux : d'une part, "E.D.F. bleu" regroupant la production d'électricité nucléaire, hydraulique et le transport de l'électricité, détenus à 100 % par l'Etat, d'autre part, "E.D.F. vert" avec Enedis, E.D.F. renouvelable, Dalkia, introduit en bourse à hauteur de 35 %.

La manœuvre revient à découper l'opérateur public pour privatiser les activités les plus rentables et laisser à la puissance publique, donc aux contribuables, les activités les plus coûteuses. Privatisation des profits et nationalisation des pertes, logique propre aux économies libérales, nous reconnaissons bien là la signature de La République en marche.

Injuste socialement, dangereux écologiquement, ce projet s'inscrit dans la droite ligne de la dérégulation du marché de l'électricité. Nous voyons bien que ces logiques de marché, basées sur la rentabilité à court terme, sont incompatibles avec le nécessaire développement à long terme d'un système de production décarboné de l'électricité et de l'énergie. Hausse des tarifs aux consommateurs, remise en cause de la péréquation tarifaire, insuffisance de l'investissement industriel dans de nouvelles productions non carbonées, menaces sur le statut national des électriciens et gaziers, recours accru à la sous-traitance et donc à une dégradation de la qualité du service rendu aux usagers, voilà ce que nous promet Hercule.

Notre collectivité, propriétaire des réseaux de distribution d'énergie, est concernée au premier plan par le projet du Gouvernement. Notre collectivité, qui s'est dotée d'un Plan Climat, vise une production locale d'énergie en 2050 de l'ordre de 20 % et doit s'engager pour le service public de l'énergie.

Ainsi, nous demandons à la Ville de Paris d'interpeller le Gouvernement pour qu'il renonce à ce projet de démantèlement du service public de l'énergie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Célia BLAUEL.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Là encore, je crains que deux minutes ne me suffiront pas pour aborder l'entièreté de la complexité de ce sujet, mais merci pour ce vœu qui met en lumière ce projet Hercule piloté par l'Etat, projet qui à mon sens est extrêmement révélateur du débat qui traverse actuellement notre société dans le monde de l'énergie et particulièrement de l'électricité.

Nous faisons face à une équation ardue aux multiples facteurs, d'une part comment finalement faire évoluer un modèle qui se révèle à bout de souffle, hérité des années 1970, basé sur une politique centralisée de l'énergie et basé sur le choix d'un seul outil industriel, le nucléaire, et d'autre part comment prendre en considération la nécessité de garantir un droit effectif pour tous à l'énergie, d'engager la transition énergétique et de prendre en considération, vous l'avez dit, la montée en puissance des territoires qui sont désormais des acteurs incontournables de la transition énergétique. C'est l'équation à résoudre pour faire émerger, comme vous l'avez dit, un réel service public de l'énergie et de l'électricité demain.

A titre personnel, je vous rejoins totalement sur le fait que le projet tel qu'évoqué aujourd'hui ne répond en rien à la promesse exprimée par E.D.F. de s'adapter à l'évolution du paysage énergétique. Je dirais même que c'est une vision excessivement court-termiste qui nous est présentée là.

Il nous reste cependant énormément d'inconnues et il est, à ce stade, terriblement délicat pour notre collectivité de prendre part à ce débat et à cette politique pilotée à l'échelle nationale et européenne. Cela ne nous empêchera pas de suivre les évolutions de cette question, de poursuivre par ailleurs notre travail qui est celui de faire entendre la voix particulière et spécifique des collectivités, notamment par ce travail que nous faisons depuis de nombreuses années au sein des réseaux français et européens de collectivités sur la question de l'énergie.

Je vous propose donc que de retirer votre vœu pour que nous puissions voir comment les choses évolueront sur cette question.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 33 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 33 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la prolifération d'algues dans le canal Saint-Martin.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 34 relatif à la prolifération d'algues dans le canal Saint-Martin.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK pour deux minutes.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, depuis plusieurs mois, nous assistons à une réelle prolifération d'algues au canal Saint-Martin, qui ne fait d'ailleurs aucun doute puisque le phénomène est tout simplement visible à l'œil nu depuis les bords mêmes du canal. On sait peu de choses sur le sujet, hormis que cette prolifération serait probablement liée à la pollution et à la chaleur.

Il me semble donc important qu'on puisse se pencher à titre scientifique sur la question, notamment parce qu'on peut imaginer aisément, même si j'ai des connaissances assez limitées en la matière, que ce n'est pas sans impact sur la biodiversité, que l'on sait particulièrement importante dans le canal Saint-Martin. Le phénomène n'est pas non plus sans poser de difficultés pour les embarcations sur le canal, puisque leurs hélices se prennent très souvent dans ces algues qui sont d'une longueur assez conséquente.

C'est pourquoi, par ce vœu, je propose deux choses. Premièrement, qu'une étude du phénomène de la prolifération d'algues soit lancée avec un examen des causes, un examen des conséquences et des risques, etc., et deuxièmement, que le dispositif qui a été mis en place, car je sais que la Ville a mis en place un début de dispositif sur le sujet contre cette prolifération, nous soit présenté et soit éventuellement adapté pour que le phénomène soit sans conséquence à la fois pour les embarcations et pour la biodiversité.

Je terminerai en précisant que ce vœu a été adopté à l'unanimité au conseil d'arrondissement et j'espère qu'il en sera de même dans notre Assemblée aujourd'hui.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Célia BLAUEL, pour vous répondre.

Mme Célia BLAUEL, adjointe. - Sans transition, du nucléaire aux algues du canal, merci, Madame la Conseillère, pour ce vœu qui nous rappelle que nous connaissons un phénomène depuis l'été 2016 de prolifération des algues dans le bassin de la Villette, dans le port de l'Arsenal, particulièrement dans le canal de l'Ourcq et un peu moins, finalement, dans le canal Saint-Martin depuis l'opération importante de chômage qu'on a eue il y a quelques années et qui nous a permis d'évacuer les vases.

En effet, cette prolifération, à ce stade, est attribuée au fort ensoleillement et aux périodes de chaleur que nous avons pu connaître, non pas aux pollutions mais aux nutriments présents dans l'eau. Cela a des conséquences, vous l'avez dit, désagréables notamment pour les propriétaires de bateaux dont les hélices se prennent dans ces algues qui endommagent un certain nombre de systèmes. Il n'y a pas d'impact à ce stade pour la faune, mais on pourrait effectivement avoir un problème de propagation de la lumière, d'oxygène. Pour le moment, il n'y a pas de problème puisque de nombreuses opérations de nettoyage, plus précisément de faucardage, comme on dit aux services des canaux, sont réalisées régulièrement pas ces derniers.

En lien avec votre demande, pas de souci, nous allons vous transmettre l'ensemble des éléments sur ces opérations à vous, les élus du 10e arrondissement, et par ailleurs aux élus de la 3e Commission, et j'accéderai aussi favorablement à votre demande d'étude, puisque nous avions de toute façon prévu de mieux comprendre ce phénomène.

C'est donc un avis favorable.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 34 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 365).

2019 DEVE 128 - Adhésion de la Ville de Paris à l'association "Alliance des collectivités pour la qualité de l'air".

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 128 relatif à l'adhésion de la Ville de Paris à l'association "Alliance des collectivités pour la qualité de l'air".

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

On traite avec ce projet de délibération d'un sujet grave, celui de la qualité de l'air, plus exactement, en réalité, celui de la pollution de l'air, laquelle est un fléau qui concerne toutes les grandes villes européennes : 400.000 personnes sont mortes l'année dernière, en Europe, de la pollution de l'air, 67.000 en France et, à Paris, la ville qui nous concerne le plus, 2.440 décès en 2019.

On ne va pas organiser un nouveau débat sur la question de la pollution de l'air à Paris, on ne va pas faire le bilan de la fermeture des voies sur berges, de la circulation de déport, du fait que la pollution de l'air a plutôt augmenté sur un certain nombre de voies qui subissent une circulation de déport, voies sur lesquelles le nombre d'automobiles n'a pas vraiment baissé ; le sujet n'est pas là. Mais j'observe que la Ville de Paris décide d'adhérer à cette association, l'"Alliance des villes pour la qualité de l'air", une association que je ne connaissais pas. Vous le faites à travers ce projet de délibération que vous nous présentez aujourd'hui.

Premièrement, ce projet de délibération, je l'ai déjà dit sur certains autres documents qui nous sont soumis depuis la mandature, me pose problème. En effet, la Ville de Paris adhère à cette association, et ce projet de délibération est tout d'abord très peu documenté. On a à peine une feuille recto-verso pour nous expliquer que la Ville de Paris a décidé d'adhérer, près de 3 ans après sa création, à cette association ou plutôt à cette démarche, puisqu'elle s'est en fait constituée en association plus récemment. Voilà, au bout de 3 ans quasiment, avec un projet de délibération, je le répète, assez peu documenté.

Deuxièmement, je voudrais dire qu'il y a quand même un problème. En fait, il y a un certain nombre de villes qui ont adhéré, si j'ai bien compris, dans différentes régions, et l'A.M.F., visiblement, n'est pas associée aux travaux de cette association. Vous pourrez peut-être nous répondre à ce sujet ; en tout cas, ce sont les éléments que j'attends de voir.

Enfin, troisièmement, ce que je voudrais, c'est vous demander pourquoi vous adhérez maintenant. Pourquoi vous n'avez pas décidé d'adhérer avant ? La Maire de Paris est présidente du C40, la Ville de Paris est une ville qui essaie d'être un peu en "lead", si je puis m'exprimer ainsi, dans le domaine du climat, de la lutte contre la pollution, et vous nous annoncez que vous rejoignez cette association sur laquelle, encore une fois, j'ai et nous avons très peu d'informations.

Alors, je voudrais, puisque la parole m'est donnée, tout de même plaider pour la cohérence de la stratégie de la Ville de Paris et la cohérence d'une manière générale de l'action des collectivités locales dans le domaine de la lutte contre ce fléau de la pollution de l'air. Voilà les questions que je me pose.

Encore une fois, je trouve que ce projet de délibération n'est pas assez documenté, nous avons très peu d'informations sur cette association. Et j'ajoute une chose sur cette association : il n'y a pas de site internet. Je suis allé chercher sur Google jusqu'à la page 3 et je n'ai pas trouvé de site Internet, je n'ai pas trouvé d'informations sur les réseaux sociaux, y compris sur LinkedIn.

Cette adhésion va coûter 2.000 euros à la Ville de Paris. Bon, ce n'est pas une somme très grande, même si pour une question de principe cela vaudrait le coup de s'y arrêter. Mais je me pose la question de la cohérence de ce type d'action, d'initiative. On traite ici d'un sujet difficile, d'un sujet grave, la pollution de l'air, et j'ai l'impression qu'on fait un peu une sorte de saupoudrage. Je voudrais savoir quelle est la motivation précise de la Ville de Paris et ce que la Ville de Paris peut éventuellement retirer de l'action de cette association. On ne nous dit pas dans ce projet de délibération si des objectifs ont été confiés à l'association. Est-ce qu'il va y avoir une étude, est-ce qu'il va y avoir un audit, par exemple éventuellement sur les voies sur berges ? Cela pourrait être intéressant d'avoir ce regard. Est-ce qu'on va avoir un parangonnage, pour prendre un terme français, un "benchmark", comme on dit aujourd'hui vulgairement en anglais, avec les autres villes qui ont adhéré à l'association, à l'alliance des villes pour la qualité de l'air ?

Bref, moi, je manque d'informations. Ce n'est pas la première fois que je le dis et je le dis sur d'autres sujets, je pense que si on veut vraiment donner du sens à nos travaux, à l'examen des projets de délibération, il faut que les

documents qui nous sont soumis soient beaucoup mieux étayés et qu'on puisse y voir clair dans la stratégie que la Ville de Paris veut déployer dans le domaine de la pollution et dans la lutte contre la pollution de l'air.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

M. Didier LE RESTE a la parole.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

En juin dernier, la justice reconnaissait pour la première fois une faute de l'Etat dans sa politique de lutte contre la pollution de l'air en Ile-de-France. Cela faisait suite à un recours d'une mère et de sa fille vivant près du périphérique et souffrant de problèmes respiratoires. Invisible, insaisissable et pourtant bien là, la pollution de l'air touche toutes les habitantes et les habitants de la Région Ile-de-France.

Oui, mais comment lutter ? Le tribunal de Montreuil a établi que l'Etat était coupable de manquements. Les associations ont salué ici l'inscription de ce principe de droit comme un acquis. Le fait de reconnaitre la carence de l'Etat, s'il peut éventuellement apporter une réparation aux victimes, n'apporte pas de solutions au problème à la pollution atmosphérique. C'est pourtant à ces questions que nous devons répondre. Comment agir pour la qualité de l'air ? Pourquoi l'Etat et plus largement les pouvoirs publics ne sont pas à la hauteur ?

Une partie de la réponse réside dans le fait que notre mode de production vise à une exploitation toujours plus intense des ressources pour engranger toujours plus de profit. En menant des politiques toujours plus libérales, en laissant rois le marché et le taux de profit, les pouvoirs publics se sont privés de moyens d'action. Or, nous devons nous redonner les moyens d'agir. La Ville de Paris fait déjà beaucoup en matière de lutte pour un air plus sain.

Ce projet de délibération est pour vous l'occasion de le rappeler et pour moi celle d'évoquer encore une fois de nouvelles pistes d'action proposées par notre groupe et à notre sens encore insuffisamment investies. De récentes études ont mis au jour le fait que les véhicules diesels polluaient en réalité davantage que ce qu'ils affichaient en laboratoire. La responsabilité de la pollution incombe donc au moins en partie aux constructeurs. Comment ignorer aujourd'hui que la mode est au S.U.V., autrement dit à un modèle de voiture plus lourd, plus polluant mais toujours plus vendu ?

Il est impératif d'agir ainsi à la racine du mal en contraignant les constructeurs à respecter les normes sur les motorisations. Le projet de loi de finances 2020 qui se profile doit renforcer le malus automobile sur l'achat des véhicules neufs et créer une grille beaucoup plus pénalisante pour les motorisations diesels. Les conditions d'attribution des vignettes Crit'Air doivent être revues à l'aune des dernières mesures sur la pollution réelle des véhicules établis. Mais pour que les Z.F.E. et toutes les dispositions visant à limiter la place de la voiture ne soient pas vécues comme uniquement punitives, il convient de mettre en œuvre des mesures d'accompagnement qui donnent les moyens aux automobilistes de s'adapter. Les aides au changement de véhicule doivent être substantiellement augmentées. Nous devons exiger de la Région le retour de la gratuité des transports en cas de pic de pollution. Plusieurs vœux déposés par nos collègues de gauche font ce type de proposition, et nous les soutiendrons.

L'actualité a mis en lumière la question plus particulière de la pollution dans les établissements scolaires et de la petite enfance. Vous faites le choix de les équiper de capteurs pour avoir une mesure fine de la pollution. Cette connaissance pourra nous permettre d'avoir ensuite une action plus ciblée et plus fine. Cependant, je relève que ces capteurs sont financés par un milliardaire américain. Cela doit nous amener à réfléchir à nos capacités d'intervention. Pourquoi devons-nous recourir à des financements privés pour agir ? Pouvons-nous nous reposer sur le monde de la finance ?

C'est ce que propose d'ailleurs Benjamin GRIVEAUX en annonçant créer un conseil de l'urgence climatique présidé par un spécialiste de la finance verte, bel oxymore qui ne parvient pas à dissimuler la supercherie. Si on peut faire confiance à La République en marche pour faire de Paris la capitale de la finance, pour le vert, on repassera. Je rappelle que la majorité de Benjamin GRIVEAUX a vidé de sa substance la proposition de loi de nos collègues communistes à l'Assemblée nationale pour la transparence dans l'utilisation de l'épargne populaire en matière énergétique.

Je termine avec une proposition que nos amis ont faite devant ce Conseil il y a 3 ans déjà, celle de faire plancher le Conseil des générations futures pour créer un Fonds européen de développement économique, social et écologique, un fonds qui pourrait recourir à l'emprunt directement de la B.C.E., se dégageant des logiques de marché financier, pour un bénéfice social et écologique.

Cette idée, nous devons la porter auprès des autres collectivités pour qu'elle voie le jour. C'est ce que nous pouvons faire au sein de l'"Alliance des collectivités pour la qualité de l'air".

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Avec ce projet de délibération, on est un peu gêné. Est-ce qu'on a un débat sur la question de la qualité de l'air ou est-ce qu'on a un débat sur l'utilité de l'association dans la contribution à la lutte contre la pollution ?

C'est vrai que cela peut être une occasion de parler de la question de la lutte contre la pollution, sauf que l'association dont il est question est une association qui, dans le peu d'informations que nous avons sur l'exposé des motifs, doit permettre aux collectivités d'échanger leurs expériences concrètes, de partager les bonnes pratiques et de confronter les difficultés. Là, on n'est pas tant dans le débat de la responsabilité de l'Etat sur la qualité de l'air, c'est-à-dire de l'Etat et des constructeurs de voitures, ni même de la Région et de la question de la gratuité, quoique j'aimerais bien, moi, qu'on puisse avoir un échange avec les différentes villes, et si possible s'il pouvait y avoir d'autres villes comme Aubagne, des villes qui ont expérimenté la gratuité des transports. Cela pourrait être intéressant de regarder, sous l'aune des expériences dépendant de municipalités comme la gratuité, quelles conséquences cela a sur la question de la pollution.

On est sur une problématique, comme l'explique le projet de délibération, étroitement liée au fait métropolitain. Mais, le fait métropolitain, quand on dit cela, on dit tout et on ne dit rien. Ce n'est pas une fatalité. À un moment donné, il y a eu un aménagement du territoire qui a été patiemment construit, organisé à la fois par des investisseurs et par des décideurs politiques, et qui a conduit à quoi ?

Prenons l'exemple de la Métropole du Grand Paris, pour laquelle les exécutifs successifs de ces trois mandatures ont eu une part importante, mais également le Conseil régional d'Ile-de-France ainsi que les gouvernements successifs. On se retrouve aujourd'hui dans une situation où vous avez un million de femmes et d'hommes qui viennent chaque jour travailler à Paris, mais qui ne peuvent pas s'y loger. Ainsi, la politique d'attractivité a été si bien réussie concernant la finance, que la spéculation s'est développée au point que les gens qui sont amenés à travailler à Paris ne peuvent plus s'y loger. On a aussi une situation d'attractivité économique qui conduit au fait qu'on a 1.790.700 d'emplois pour 1.095.000 d'actifs résidents, c'est-à-dire un écart en termes d'attractivité totale qui force aux grands déplacements, sans cesse, de celles et ceux qui doivent travailler à Paris sans pouvoir y vivre.

Ainsi, est-ce qu'on va avoir dans le travail entre ces différentes villes une réflexion et une remise en cause de la concentration métropolitaine, de l'attractivité néolibérale dans le cœur de la Métropole, pour une autre logique d'aménagement du territoire ? Cela montre bien que les questions écologiques et les questions sociales sont étroitement liées. Quand vous créez une politique libérale de concentration des moyens d'attractivité touristique, économique et financière, qu'est-ce vous faites ? Vous faites une organisation spatiale de type ségrégation sociale qui allonge les distances domicile/travail et qui, de fait, allonge les déplacements, qui eux, ne sont pas tous pris en compte par les transports en commun, et on se retrouve par conséquent avec une pollution due à un usage de la voiture qui se trouve toujours imposé et contraint.

Vous le comprendrez, je n'ai rien contre cette association, je ne connais rien de ce que fait cette association, puisqu'on ne nous dit rien. La subvention, elle va permettre quoi ? D'embaucher quelqu'un, de faire quel type d'étude ?... Il serait quand même intéressant de savoir quel est l'axe. Que la Ville participe et donne une subvention à une association et qu'elle ait par ailleurs une intention qui est de dire "interrogeons l'aménagement du territoire métropolitain" ou "interrogeons la pratique de la gratuité", je trouve que ce serait fort intéressant. Que notre Assemblée réfléchisse à l'échange avec d'autres collectivités d'élus.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

L'étude récemment publiée sur les émissions réelles des véhicules motorisés à Paris restera probablement dans les annales de l'histoire de la Ville et de sa victoire future contre la pollution de l'air, responsable de milliers de morts prématurés chaque année.

Quels en sont les principaux enseignements ? Tout d'abord, que tous les véhicules motorisés émettent beaucoup plus que les normes qu'ils sont censés respecter. Ensuite, que les moteurs diesels sont de loin les plus mauvais élèves et polluent sans commune mesure par rapport aux véhicules à essence. Par ailleurs, nous apprenons également que les deux-roues motorisés polluent beaucoup plus que les voitures et que leurs normes sont extrêmement en retard, alors que leur part modale augmente régulièrement. Enfin, les fortes températures, supérieures à 30 degrés comme cet été, entraînent une très forte augmentation des émissions des moteurs, notamment diesels, provoquant des pics de pollution entre autres à l'ozone.

De ces constats il convient de tirer les conséquences. Il n'est plus concevable de laisser les constructeurs mentir et profiter d'un système de contrôle de normes défaillant et inadapté. Les normes Euro sur lesquelles repose notamment notre système Crit'Air ne sont pas fiables. Il est donc urgent de réviser tout le système de certification Euro avec des contrôles en situation réelle, y compris dans des conditions de température élevée désormais

fréquentes et probablement de plus en plus fréquentes. Il faudra également faire pression sur les constructeurs pour accélérer le changement des normes pour les deux-roues motorisés.

Au niveau national, le système Crit'Air devra lui aussi être amélioré et il n'est notamment pas question d'accorder un tel traitement de faveur aux deux-roues motorisés par rapport aux voitures à essence.

Au niveau local, nous devons avec la Préfecture de police réviser les procédures d'urgence face aux pics de chaleur et de pollution. Les moyens techniques et humains doivent être mobilisés pour le respect de ces mesures, c'est une nécessité absolue. La mise en place de la Z.F.E., zone à faibles émissions, et la sortie prévue des véhicules diesels d'ici 2024 sont retardées et menacées par l'Etat et la Région, qui ne respectent pas leurs engagements, qu'il s'agisse du financement des contrôles automatisés, du renforcement des transports en commun et de leur accessibilité ou des aides au changement de véhicule.

Dans le même temps, la recherche et la prévention sur les particules ultrafines doivent se développer, et une vigilance extrême doit s'appliquer sur ces menaces encore peu connues.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Mairie de Paris a aujourd'hui une légitimité et des arguments plus forts que jamais pour faire entendre sa voix et appeler à la responsabilité l'Etat et la Région au nom de la vie et de la santé de milliers de Parisiennes et de Parisiens.

Dernier point, 2.000 euros de cotisation, ce n'est pas avec cela qu'on va faire des embauches, Madame SIMONNET.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci pour toutes vos interventions sur cet enjeu qui est bien sûr, évidemment, un enjeu majeur pour notre ville, à savoir la reconquête d'un air de qualité.

Nous sommes au cœur du triptyque indissociable santé/pollution/climat face à une problématique héritée de l'ère industrielle et dont les solutions sont forcément systémiques. Permettez-moi cette introduction, puisque beaucoup de choses ont été dites en termes de politique de lutte contre la pollution de l'air. Les pics à l'ozone troposphérique qui se multiplient en été en sont d'ailleurs un très bon exemple.

Le vote au budget participatif la semaine dernière d'un gros projet ou encore la fréquentation des cartes de la pollution mises en ligne sur Paris.fr en cette rentrée confirment, s'il en était besoin, l'importance accordée par les Parisiennes et les Parisiens à la qualité de l'air. Notre équipe municipale, je veux le rappeler, en a fait une de ses principales priorités de mandature, avec des politiques volontaristes contre la pollution du trafic routier, principale source des émissions.

Les premiers résultats sont là. Le trafic routier est en baisse structurelle, constante de 30 % en 10 ans avec un record annuel en 2018 de moins 5 %. Au bilan 2014 d'Airparif, je veux vous rappeler que 9 Parisiens sur 10 étaient potentiellement exposés à des niveaux de dioxyde d'azote au-delà de la réglementation. Au dernier bilan d'Airparif, en 2018, nous sommes descendus à 1 Parisien sur 3. C'est considérable. Est-ce satisfaisant ? Bien évidemment, non. Mais, comme de nombreux experts le démontrent, une ville comme la nôtre, avec ses compétences propres, est un échelon d'action pertinent, et nous l'avons prouvé, comme d'ailleurs bien d'autres villes du monde.

Nos résultats sont là, documentés scientifiquement, et ils nous poussent à ce qu'on les poursuive, à ce qu'on les intensifie et même à ce qu'on en élargisse le champ. C'est tout le défi de la zone à faibles émissions métropolitaines, élargir à l'échelle de la Ville dense notre Z.F.E., qui, je le souligne, est à ce jour la seule effective en France pour l'ensemble des véhicules.

La collaboration entre villes à l'échelle internationale, comme avec le Guapo ou le C40, ou encore à l'échelle nationale, est plus que jamais nécessaire dans cette dynamique. Il nous faut peser ensemble à tous les échelons, en particulier à l'échelle européenne sur la réglementation, nous en sommes bien d'accord, Monsieur CONTASSOT - et qui n'est plus là. Il nous faut échanger, il nous faut coopérer pour nous enrichir de nos tâtonnements, de nos avancées, renforcer notre plaidoyer bien sûr, afin d'accélérer vers un objectif commun : respecter les valeurs guides de l'Organisation mondiale de la santé sur la qualité de l'air.

Et c'est bien tout le sens du projet de l'"Alliance des collectivités françaises pour la qualité de l'air". Ce réseau, puisque vous avez trouvé peu d'informations à son sujet, notamment peu d'informations sur Internet, a commencé à se constituer en mars 2017, mais il n'en est qu'à son démarrage. Comme nous, chaque ville participante du réseau est en train d'y adhérer officiellement via des projets de délibération, comme celui sur lequel nous débattons aujourd'hui. C'est une association en création, les adhésions sont en cours et il y a bien évidemment projet de se constituer de façon beaucoup plus structurée. C'est ce que nous sommes en train de faire au sein de cette alliance.

L'alliance a pour objectif de réunir l'ensemble des collectivités de France qui sont confrontées au défi de la qualité de l'air et qui souhaitent mutualiser leurs expériences. Et ce, dans le contexte, comme vous l'avez rappelé, de procédures de contentieux européens et surtout face à une prise de conscience de plus en plus grande de l'urgence sanitaire qui nous oblige à des résultats au plus vite.

Cette alliance veut à la fois porter la voix des collectivités, échanger les expériences concrètes, et c'est déjà ce qu'elle commence à faire, en particulier et bien entendu sur les questions d'urbanisme, Madame SIMONNET, sensibiliser les élus à des outils parfois très techniques et confronter les difficultés.

Le réseau compte une trentaine de collectivités françaises à ce jour, dont les métropoles de Strasbourg, de Dijon, de Lille, de Grenoble, de Bordeaux ou de Lyon. Il s'est constitué en association il y a tout juste un an et j'ai l'honneur d'y représenter en Conseil d'administration notre Ville. Les projets y sont nombreux avec des partenariats qui sont en train de se construire, avec par exemple Santé publique France, l'A.D.E.M.E. ou encore la Fondation européenne pour le climat, avec Atmo France, mais aussi avec des partenariats en cours de réflexion avec le Ministère de la Transition écologique, et bien sûr avec une participation aux réflexions, autour de la table, de France urbaine.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut conclure, Madame SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Aussi, j'espère que notre Assemblée sera unanime à adopter notre adhésion à ce réseau, et bien évidemment je suis à votre entière disposition pour vous donner des explications et vous faire un retour sur les activités de ce réseau qui sont en train de se déployer.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

En espérant que vous ayez convaincu tout le monde, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 128.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 128).

Félicitations, Madame SOLANS, vous avez convaincu tout le monde.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la suppression des contenants composés de Bisphénol S.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au remplacement des barquettes plastiques des cantines scolaires.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons des vœux non rattachés.

Nous commençons par les vœux n°s 35 et 36 relatifs à la suppression des contenants composés de Bisphénol S et au remplacement des barquettes plastiques des cantines scolaires.

Pierre-Yves BOURNAZEL a déjà eu l'occasion de présenter ce vœu dans le cadre de la communication de la rentrée, donc il ne le refera pas. En revanche, Madame SIMONNET, vous vous étiez inscrite sur ces deux vœux.

Mme Danielle SIMONNET. - En juillet dernier, sur la base d'un état des lieux précis sur l'usage des plastiques dans les cantines scolaires parisiennes, il a été décidé un plan d'action de sortie progressive des plastiques dans la restauration collective pour 2019, avec la suppression des matières plastiques dans les cantines comme priorité pour la Ville de Paris et avec l'objectif de les remplacer par des alternatives biodégradables ou neutres pour l'environnement.

Ce plan d'action se traduit d'ores et déjà par des progrès louables réalisés en cette rentrée, concernant notamment l'usage du plastique dans les cantines. Plusieurs arrondissements, néanmoins, ont vu en cette rentrée le remplacement des barquettes en plastique jetables par des barquettes en cellulose, toujours jetables, et là, il y a un problème. L'association "Cantines sans plastique France" émet de fortes réserves sur cette solution, car elle relève d'une non-durabilité - on est sur des matériaux jetables qui nécessitent en plus un film plastique - et, en plus, on a un manque total de recul sur la réalité de ces matériaux, pour lesquels il faudrait user du principe de précaution.

Je tiens à saluer le collectif de parents "Cantines responsables du 19" - le 19e - qui a défendu dans plusieurs commissions "menus" le fait de ne plus utiliser ces barquettes-là et d'avoir plutôt recours à des barquettes en inox, par exemple. Il faut à tout prix que nous incitions l'ensemble des caisses des écoles à œuvrer différemment et à utiliser comme alternative aux barquettes en plastique et en cellulose des matériaux inertes comme le verre ou l'inox.

Voilà l'esprit de ce vœu, et même si les caisses des écoles sont présidées par les maires d'arrondissement et ont une autonomie, je pense qu'il est de notre rôle ici d'impulser cela. J'espère que ce vœu sera largement adopté par notre Assemblée.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, Aurélie SOLANS, sur les deux vœux, avec un avis de l'Exécutif sur les deux vœux.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Mes chers collègues, Madame SIMONNET, lors du Conseil de Paris de juillet dernier, je vous ai présenté l'état des lieux sur l'utilisation des contenants alimentaires plastiques utilisés dans toute la restauration collective parisienne. À cette occasion, j'ai également présenté le calendrier de travail et les concertations prévues. Celui-ci n'a pas évolué en ces quelques semaines, nous avançons comme annoncé. Mais c'est avec un grand plaisir que je peux vous le communiquer à nouveau.

Le maître d'œuvre a été désigné au mois d'août et réalise actuellement un travail de parangonnage. Le travail avec les gestionnaires commencera ces prochaines semaines pour déboucher sur un plan d'action en janvier 2020 avec des objectifs à court, moyen et long terme. Des alternatives existent déjà pour certains usages et certains plastiques ; elles ont été listées dans l'état des lieux et nous encourageons, en parallèle du travail de l'A.M.O., les gestionnaires à mettre dès à présent des solutions en place.

Pour rappel, nous parlons de 30 millions de repas par an avec des systèmes et modèles de restauration et de production différents selon les gestionnaires, selon les arrondissements et même au sein d'un même arrondissement.

Notre travail sur la sortie du plastique dans la restauration va plus loin que la lutte contre le plastique jetable ou les échéances réglementaires. Nous abordons le sujet de manière globale et nous nous intéressons à tous les plastiques en lien avec l'alimentation. Je rappelle le vœu voté par le Conseil de Paris en mai 2018 relatif à l'abandon des matériaux plastiques, qui prévoyait déjà, je cite, "l'étude des solutions alternatives privilégiant des matériaux inertes et non jetables", soit le verre, la céramique, la porcelaine ou l'inox. Cette ligne est bien celle retenue dans notre travail actuel, avec le maître d'œuvre et avec les gestionnaires de la restauration scolaire.

J'en profite pour souligner également que nous sommes bien en lien et échangeons avec le collectif "Cantines sans plastique", qui par son "benchmark" sur la France entière est une réelle source d'information et de conseil.

Je conclurai rapidement sur les changements déjà en cours dans notre commande publique, pour lesquels nous avons un plan de sortie des perturbateurs endocriniens depuis plusieurs années. Je le rappelle, les bisphénols A, F, S ainsi que la mélanine et le formaldéhyde ont été interdits progressivement à partir de 2010. En outre, depuis mai 2019, plus aucun biberon en plastique n'est acheté, seuls les biberons en verre sont autorisés. Toujours concernant les crèches, je rappelle que 90 % d'entre elles n'ont pas de liaison froide ni de liaison chaude et qu'il n'y a donc pas de barquettes utilisées dans ces établissements.

L'ensemble des services de la Ville s'est également mis en mouvement pour atteindre l'objectif d'une ville sans plastique jetable. En 2024, comme annoncé dans le programme Héritage des Jeux olympiques, la première conférence annuelle de sortie du plastique, que nous avons déjà annoncée dans ce Conseil en juillet dernier et qui réunira notamment les acteurs de la restauration et de la grande distribution, est prévue début novembre, ici, à l'Hôtel de Ville.

Il y aurait encore évidemment beaucoup à dire, mais le temps m'est compté. Je demande donc le retrait de ces deux vœux, le travail est en cours, et je vous remercie de votre intérêt pour un sujet aux conséquences majeures pour la santé et pour l'environnement.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Oui ? Une explication de vote, Monsieur TIBERI, allez-y.

M. Dominique TIBERI. - Merci.

Oui, juste un mot. Mme SIMONNET a rappelé l'autonomie des caisses des écoles en la matière, mais la Ville intervient par le biais notamment d'une subvention. La subvention principale, c'est surtout une subvention d'équilibre, mais il y a d'autres subventions qui prennent en compte les progrès en matière environnementale qui peuvent très bien s'inscrire dans cette incitation.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

C'est donc un avis défavorable sur les deux vœux en question, si j'ai tout bien compris.

Je mets tout d'abord aux voix, à main levée, le vœu n° 35 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 35 est rejeté.

Le vœu n° 36 est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 36 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 36 est rejeté.

2019 DDCT 129 - Renforcement des dispositifs déontologiques à la Ville de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 129 et l'amendement technique n° 186.

La parole est à Patrick BLOCHE pour l'amendement technique.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Il est technique. Défendu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien, il est défendu et technique.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 186.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 186 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 129 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 129).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux procédures de réponses devant le Conseil de Paris.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 37 relatif aux procédures de réponse devant le Conseil de Paris.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour deux minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce matin, nous avons eu un nouvel exemple de la gouvernance que je qualifierais de singulière de la Ville de Paris, c'est-à-dire l'utilisation de la presse pour revenir sur un vote d'il y a moins de 3 mois sur la question de la gare du Nord. On avait été habitué aux annonces réservées à la presse, parfois même alors que le Conseil de Paris siégeait. Il s'agit là de la version visible de ce type de gouvernance.

Je souhaite par ce vœu revenir sur la version moins visible, mais qui pose le même problème démocratique. Je vais vous donner 4 exemples. Deux questions écrites déposées, pour l'une d'entre elles, depuis plus d'un an sont restées sans réponse. Le bilan du nouveau règlement de voirie que nous avions demandé et qui devait se dérouler en 3e Commission n'a toujours pas eu lieu plus d'un an après ce vote - c'est la même chose pour le Plan Vélo. Et en juin 2019, la Maire de Paris s'était engagée à ce que des documents sur le marché des trottinettes électriques soient transmis à tous les membres de notre Conseil le souhaitant, mais après un certain nombre de relances auprès du cabinet de l'adjoint compétent, nous n'avons toujours pas reçu ces documents.

Ce ne sont que certains des sujets que mon groupe a portés qui sont restés sans réponse, mais je pense qu'on pourrait multiplier à l'envi ce type d'exemples.

Notre vœu demande une chose assez simple, finalement, mais qui manifestement ne l'est pas tant que cela : le respect des engagements pris à l'égard de notre Conseil, d'abord parce que notre règlement le prévoit et parce que c'est une question de respect de la parole donnée.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE, adjoint. - Merci, Monsieur le Premier adjoint.

Ce vœu concerne la possibilité pour les élus à la fois d'interroger l'Exécutif à travers des questions écrites et de faire des propositions par le biais des vœux.

En ce qui concerne les vœux, je voudrais rappeler à notre Assemblée que leur nombre, évidemment, a explosé entre 2001 et 2018. Tenez-vous bien, le nombre de vœux déposés a augmenté de 706 % pour atteindre en 2018 le chiffre de 1.452 contre 180 en 2001. Le nombre de vœux adoptés a augmenté de 577 % pour atteindre en 2018 le chiffre de 691 contre 102 en 2001. De ce fait, je l'avoue, un Conseil de Paris à moins de 200 vœux, c'est, je dirais, un Conseil de Paris "petit bras" ! C'est le cas, d'ailleurs, pour celui-là puisqu'on doit être à 182 vœux.

Quant aux questions écrites, la situation est la suivante et elle est de fait très maîtrisée. Il existe actuellement 17 questions écrites en cours de traitement ; les réponses pour 8 d'entre elles seront publiées prochainement.

Enfin, dernier point évoqué dans votre vœu, les demandes de présentation devant les commissions. Je me permets simplement de m'interroger sur la pertinence d'une telle demande depuis, hélas, que nous avons dû pour des raisons légales ne plus obliger les élus à signer la feuille de présence pour leur participation aux réunions de commissions.

J'ai constaté, tout du moins dans la 6e Commission, que nous n'avons quasiment plus d'élus. Lors de la réunion de la 6e Commission de la semaine dernière, il y avait, hormis les 3 membres de l'Exécutif, un seul élu. De ce fait, par rapport à ce que nous représentons et à l'image que nous essayons collectivement de donner, je nous déconseille de revendiquer une présentation devant les commissions. Je crains que ce soit, pour les personnes que nous solliciterons, une bien mauvaise image de nous-mêmes que nous pourrions donner.

Je conclurai en saluant le travail de l'ensemble des cabinets, des adjoints et de celui de l'administration qui assure le traitement de ces vœux et de ces questions écrites, et espérant avoir répondu à vos légitimes demandes, chère collègue, je vous demanderais en conséquence de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Est-ce que le vœu est retiré ?

Très bien. Je le mets donc aux voix avec un avis défavorable, je le comprends, Monsieur le Maire.

Oui, allez-y, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Une explication de vote.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Absolument.

M. Jérôme DUBUS. - La réponse qui a été donnée par Patrick BLOCHE n'est pas satisfaisante.

D'abord, il faudrait comparer l'augmentation des vœux avec l'augmentation des projets de délibération ; on aurait quelques petites surprises. Le nombre de projets de délibération depuis 2001 a aussi explosé, vous le savez très bien. Si.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il a baissé considérablement, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Non.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Pour vous donner un exemple, les modifications de délégations sur les marchés publics a permis…

M. Jérôme DUBUS. - Non ! Le nombre de projets de délibération est beaucoup plus important qu'avant, vous le savez bien.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - … de retirer des centaines de projets de délibération à chacun de nos Conseils, factuellement. Mais je propose qu'on revienne factuellement sur ces chiffres-là la prochaine fois, cela éclairera votre propos.

M. Jérôme DUBUS. - D'accord, qu'on ait des chiffres très précis depuis 2001. Depuis 2001, je ne parle pas de 2014…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il n'y a pas de problème, on vous fournira cela.

M. Jérôme DUBUS. - … mais depuis 2001, puisque c'est la comparaison qui a été prise.

Deuxièmement, vous avez réuni il y a un an à peu près, en 2018, en juin 2018, c'est-à-dire il y a un peu plus d'un an, une commission pour réviser le règlement de ce Conseil de Paris.

Cela n'a strictement rien donné, puisqu'on est dans une situation qui est encore pire que celle que nous connaissions il y a un an. Je me demande donc à quoi cela a servi de réviser ce règlement…

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Cela a été révisé, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - D'autant qu'on nous a dit "surtout, ne touchez au problème des vœux, parce que personne ne voudra approuver cette modification du règlement".

On avait proposé dans notre groupe qu'un certain nombre de vœux qui ne concernent pas directement la Ville de Paris ne puissent pas être déposés ; cela a été refusé.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Très bien, il faut conclure, Monsieur DUBUS. C'est une explication de vote, ce n'est pas une intervention sur le vote.

M. Jérôme DUBUS. - Oui, mais il ne faut pas non plus nous dire tout et son contraire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Il faut respecter le règlement intérieur, Monsieur DUBUS ; vous le rappelez souvent.

M. Jérôme DUBUS. - Exactement, c'est ce que je fais.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Madame la Présidente, à vous.

M. Jérôme DUBUS. - Mais ne nous dites pas tout et son contraire, merci.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Juste un rappel. Il y avait des questions orales autrefois, qui ont été transformées en questions écrites. Les questions écrites ne recevront jamais de réponse. Cela conduit certains élus qui essaient de faire leur travail à déposer des vœux.

Si les questions recevaient des réponses, et s'ils en recevaient en temps voulu, on n'aurait pas cette discussion aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je comprends donc que c'est toujours un avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 37 avec un avis plus que jamais défavorable, précise M. BLOCHE.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 37 est rejeté.

2019 DDCT 38 - Subvention (12.500 euros) et convention avec une association œuvrant aux réseaux de solidarité familles monoparentales dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires (11e).

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 38 : subvention et convention avec une association œuvrant aux réseaux de solidarité familles monoparentales dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le 23 septembre dernier, la mission populaire "Le Picoulet" a inauguré son nouvel accueil. Quel plaisir de voir autant de monde lors de cet événement. Etaient présents les bénévoles, toujours engagés et fidèles, le président de la mission, le directeur de l'établissement, les équipes du "Picoulet", la C.A.F. de Paris, la DASES, l'équipe de développement local, le maire de l'arrondissement François VAUGLIN, mes collègues et la meilleure d'entre nous, Colombe BROSSEL.

Le 23 septembre, nous n'avons pas simplement admiré la qualité architecturale des locaux transformés. Nous avons salué et rappelé la nécessité de l'engagement et de la fidélité du centre social aux principes qui structurent ses actions. L'inclusion sociale et la sociabilisation des personnes, le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire, la prise de responsabilité des usagers, le développement de la citoyenneté de proximité sont les finalités des actions menées par ce centre avec constance, dans un quartier "politique de la ville" qui connaît cette situation paradoxale d'être l'un des plus denses d'Europe mais aussi d'héberger nombre d'habitants extrêmement isolés et seuls. Le quartier Belleville-Fontaine au Roi compte 8 hôtels sociaux hébergeant 169 familles, dont 75 % sont des familles monoparentales.

Depuis un an, grâce au travail du Samu social, de plus en plus de familles hébergées à l'hôtel fréquentent le centre social "Le Picoulet". C'est donc très naturellement que "Le Picoulet" s'est positionné sur la mise en place d'un réseau des familles monoparentales logées en hôtel social.

En votant ce projet de délibération, qui, je l'espère, recueillera un vote unanime, "Le Picoulet" pourra ainsi identifier les besoins de ces familles, les accompagner vers les partenaires qui interviennent déjà dans sa structure, comme le S.S.P., la C.A.F., la Ligue des droits de l'homme ou des écrivains publics, mais aussi accompagner leur prise de lien avec les écoles, les centres de loisirs, les associations du quartier ou encore la P.M.I.

Vous l'aurez compris, mes chers collègues, à travers mes propos, je voulais rappeler l'importance des centres sociaux dans nos quartiers populaires et l'importance de cette jeune dame de 83 ans qu'est la mission populaire "Le Picoulet" dans le 11e arrondissement. En effet, la mission que ce centre exerce et les principes qu'il porte dépassent largement le simple travail d'un centre social, dont elle a reçu l'agrément en 1984.

Cette mission va bien au-delà et s'inscrit justement dans une constance, une pérennité et une longévité des principes qu'elle défend, d'humanisme, de solidarité qui sont chers à ce quartier.

Merci.

(M. Jean-Bernard BROS, adjoint, remplace M. Emmanuel GRÉGOIRE au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame OUMER.

Pour vous répondre, Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, chère Nawel OUMER. Merci d'abord d'avoir su trouver de jolis mots pour parler de cette vieille dame de 83 ans. Mais merci également, au-delà du centre social, de mettre en lumière le travail au quotidien, de tous les jours, de toutes les heures, de l'ensemble de ses acteurs qui font de l'animation, du lien social dans notre ville une réalité, une réalité structurante et en même temps une réalité de quartier.

Nous aurons l'occasion de parler et d'évoquer les centres sociaux à plusieurs reprises dans ce Conseil. Ce sont des acteurs indispensables dans notre ville, indispensables pour la vie au quotidien dans les quartiers, notamment les quartiers populaires, indispensables aussi parce qu'ils nous aident - quand je dis "nous", c'est notamment la Caisse d'allocations familiales et la Ville de Paris - à construire une politique publique qui ait du sens et qui permette de lutter contre les inégalités. Ce sont des acteurs avec lesquels il est toujours utile d'avancer et nous y prenons tous plaisir.

Permettez-moi de dire deux mots en rebondissant sur vos propos. D'abord pour signaler à l'ensemble de nos collègues, comme je l'ai fait en 3e Commission, que ce Conseil va nous amener à délibérer sur de nombreux sujets qui traduisent l'engagement pris et présenté par Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, sur ce qu'il avait appelé à l'époque le Plan Quartiers populaires. Ainsi, un certain nombre de projets de délibération disséminés dans notre ordre du jour mettent en acte l'ensemble des engagements pris et qui nous permettent d'accompagner plus encore l'ensemble des acteurs et des habitants des quartiers populaires parisiens.

Ce projet de délibération en est l'un des exemples puisque nous souhaitons, grâce à votre appui, aller plus loin encore sur la question de l'accompagnement des familles monoparentales, qui, comme vous le savez, sont nombreuses à Paris et nombreuses notamment dans les quartiers populaires. Lutter contre l'isolement des familles monoparentales est un sujet fondamental qui permet, en s'y penchant, de travailler sur l'insertion dans tous ses aspects et sous toutes ses facettes.

Depuis 8 ans maintenant, nous finançons des dispositifs d'accompagnement global des familles monoparentales. Grâce à ce projet de délibération, si vous l'adoptez, nous pourrons aller encore plus loin en accompagnant deux nouvelles associations : le centre social du "Picoulet", mais également la Maison du Bas Belleville qui, malgré quelques difficultés actuelles de locaux sur lesquelles nous travaillons intensément, a la volonté de porter localement ce dispositif.

Merci à eux, merci de répondre toujours présent lorsqu'il s'agit de lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires, merci d'inventer avec nous une belle politique publique.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 38.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 38).

2019 DDCT 128 - Subventions (90.000 euros) pour le développement d'usages positifs sur l'espace public à 15 associations pour le financement de 16 projets dans les quartiers populaires parisiens.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 128 et l'amendement technique n° 185 déposé par l'Exécutif.

Madame BROSSEL, pour l'amendement technique ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Il est technique.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 185.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement technique n° 185 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 128 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 128) Je vous remercie.

2019 DDCT 132 - Subventions (50.000 euros) à 2 associations pour l'accompagnement vers l'emploi de 50 femmes de 45 ans et plus dans les quartiers populaires parisiens des 14e et 18e arrondissements.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DDCT 132 : subventions de 50.000 euros.

Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, bien entendu, sur le principe d'accompagner les femmes vers l'emploi nous ne pouvons que soutenir les efforts de la Ville, et nous le faisons. Mais ce projet de délibération nous interroge à partir de deux questions : l'action dans le 18e et le choix d'un critère "femme de plus de 45 ans".

Dans le 18e, il existe déjà depuis 2005, une structure financée par la Ville pour accompagner les personnes les plus éloignées de l'emploi ; il s'agit du P.L.I.E. A sa création, sous l'impulsion de l'adjoint de l'époque et de sa présidente, le P.L.I.E. s'est donné comme une de ses priorités les femmes en retour vers l'emploi après avoir élevé des enfants, et souvent sans grande qualification. C'était partir des freins réels et des situations concrètes et non pas que de statistiques ou d'une presse qui découvre un problème pour les femmes de plus de 45 ans.

Compte tenu de l'existence d'un P.L.I.E. dans le 18e, pourriez-vous nous expliquer la plus-value et les compétences de l'association "Force Femmes" qui, par rapport au P.L.I.E., ne fait pas tout à fait le même travail, me semble-t-il ?

Le P.L.I.E. a un référent professionnel qui accompagne et qui peut bénéficier aussi dans son accompagnement des entreprises partenaires de l'E.P.E.C. Pour l'association, là, c'est autre chose, il faut obligatoirement le demander en ligne sur son site, alors que nous savons que dans les quartiers populaires la fracture numérique reste une réalité. Et après examen de cette demande, la personne sera reçue par une bénévole pour mettre en place son parcours pour lequel elle sera suivie par une autre bénévole.

Dans le même temps, merci de nous apporter aussi un éclaircissement sur l'association "Force Femmes", pour laquelle dans les documents joints au projet de délibération apparaissent une date de déclaration à la Préfecture du 11 janvier 2019 et une seule subvention - je ne sais pas pourquoi - de la Ville qui date de 2013, il y a 7 ans. Entre cette délibération de 2013 et celle d'aujourd'hui, quelle a été, dans le 18e, l'action de l'association ?

Une dernière information que vous pourriez nous apporter concerne le plan de financement qui s'équilibre avec une subvention de 25.000 euros en complément de celle demandée à la Ville, sans que ne soit indiqué par l'association de quelle fondation il s'agit et si la demande a été vraiment déposée.

Au-delà de l'association dans le 18e, la question du critère d'âge, plus de 45 ans, pour bénéficier de l'accompagnement par les deux associations nous interroge. En général, les seuils d'âge sont réglementaires vis-à-vis de prestations ou de seuils de dispositifs, par exemple les Missions locales ou certains programmes européens. C'est la première fois que je vois un critère d'âge pour des personnes en difficulté à accompagner, fixé par une association. Dans l'aide aux personnes, on pense à des critères sociaux, à des situations qui fragilisent les personnes. En quoi à 44 ans et demi on ne pourrait pas trouver une aide auprès de ces associations ? Il y a certainement quelque chose qui m'échappe.

Et pour le dire - vous l'avez sûrement perçu -, je n'accepte pas que ce seuil, au nom de la dignité des femmes, soit donné. J'espère que cette colère, peut-être partagée par les conseillers et donc les conseillères, refusera ce découpage des femmes en tranches d'âge pour les aider.

Pour justifier une telle proposition, j'anticipe qu'on va nous parler de statistiques, de tendances, d'expériences de terrain, souvent d'ailleurs sans base sérieuse, mais ce que je sais, c'est que la personne réelle en demande, dont je ne sais si elle a 40 ans ou 46 ans, seul un entretien, un bilan avec un professionnel construira avec elle l'accompagnement qui pourra l'aider.

Alors, devant toutes ces interrogations et ce critère qui me semble très discriminant, nous nous abstiendrons, et c'est le minimum que nous pouvons faire.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame PREMEL.

Pour vous répondre, Mme BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, chère Danièle PREMEL.

Merci, parce qu'au-delà de votre interpellation directe, je veux surtout retenir que nous continuons à travailler et à cheminer ensemble sur le chemin de l'accompagnement global vers l'emploi.

Je vais donc tenter non pas de vous rassurer - je ne ferai revenir ni vous-même ni votre groupe sur votre vote - mais de vous dire comment nous sommes arrivés à proposer ce projet de délibération et comment nous allons accompagner l'ensemble de ces étapes.

Quelques statistiques d'abord, vous ne m'en voudrez pas. Fonder de la politique publique sur des éléments rationnels est un bon point de départ.

L'évaluation à mi-parcours du contrat de ville a mis en lumière un certain nombre de phénomènes qui ne sont pas inconnus des acteurs de terrain. J'ai veillé jusqu'à présent à ne jamais rentrer dans de fausses oppositions et de ce point de vue, je vais continuer. La quantification, par quartier et par arrondissement, est un des éléments importants pour nous aider à travailler collectivement en matière de politiques publiques. De ce point de vue, l'augmentation des taux de chômage des plus de 45 ans a considérablement augmenté, atteignant près de 27 % dans les quartiers populaires.

Je reste persuadée - finalement c'est très en lien avec une partie des sujets évoqués lors du vote sur le projet de délibération précédent - que l'accompagnement global est ce qui permet de faire revenir sur le chemin de l'insertion et de l'accès à l'emploi un certain nombre de Parisiennes et de Parisiens qui n'y sont pas. Vous avez parlé d'une association, mais je me permettrai de citer la deuxième que nous connaissons bien, "Florimont" dans le 14e, qui accompagnera les habitants à peu près de la même façon que l'association que vous avez citée dans le 18e arrondissement et qui travaillera dans un environnement dans lequel il y aura nécessairement du travail en réseau. C'est une évidence dans le 14e comme dans le 18e, où par exemple les liens sont déjà pris avec l'association "A.D.A.G.E.", que nous connaissons et dont nous accompagnons le travail dans cet hémicycle.

Ce n'est que par cette intégration dans un réseau et par un accompagnement global, en s'appuyant sur ce réseau préexistant, que nous arriverons - c'est la volonté des uns et des autres - à lutter contre les inégalités dans les quartiers populaires ; avec des modalités de travail d'accompagnement individuel et d'accompagnement collectif bien connues.

Nous aurons un comité de lancement - je ne sais pas comment on peut appeler cela autrement - dès le début du mois d'octobre. Nous attendions d'avoir voté le projet de délibération avec chacune des deux associations et nous aurons évidemment un suivi fort avec elles, comme il en existe dans les autres arrondissements. Bien entendu, l'un des premiers objectifs pour ces deux associations, c'est évidemment de travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs de ce réseau de l'accompagnement vers l'emploi et je ne doute pas qu'elles le feront. Le P.L.I.E., l'un des acteurs fondamentaux, et l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, participeront aussi.

Vous pourrez en tout cas compter sur ma vigilance, sur le fait que la dynamique de l'accompagnement global soit bien celle qui guide l'ensemble des actions. Je suis évidemment prête à revenir devant le Conseil ou la 3e Commission pour vous présenter les résultats.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 132.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 132). Je vous remercie.

2019 DDCT 144 - DLH - Immeuble communal 1, rue de la Solidarité (19e). Attribution d'aide en nature, fixation du loyer et signature d'un bail pour la mise à disposition de locaux au profit d'une association.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 144 - DLH.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter ce projet de délibération de mise à la disposition d'un local à une association.

Permettez-moi de saisir cette occasion pour vous parler d'un autre local et de sa mise à disposition. Nous avons appris, par la presse et les réseaux sociaux, l'ouverture d'une maison des cultures L.G.B.T.Q.I. dans les locaux prévus initialement pour le centre des archives. Je suis très étonné, je ne suis pas le seul.

J'aimerais savoir quelles sont les motivations qui vous ont conduits à prendre une telle décision et pourquoi il n'y a pas eu d'information préalable et encore moins de concertation des associations et des élus membres de la commission chargée du projet du centre des archives. J'aimerais savoir, nous aimerions savoir, que devient le projet. Est-il remis en cause ?

Je rappelle l'intérêt de créer des archives, la nécessité de conserver la mémoire du mouvement homosexuel, tant au niveau culturel, historique que sociétal.

Il faut, me semble-t-il, faire la distinction entre les difficultés à mener à bien puis à organiser un projet d'une telle nature et sa nécessité. Si la nécessité est établie - elle l'est, il n'y a pas de doute, nous l'avons affirmée en votant les différents projets de délibération s'y rapportant -, alors il n'y a pas de difficulté qui ne puisse trouver de solution pour peu qu'il y ait une volonté politique sincère.

J'interviens aujourd'hui parce que je trouve tout à fait inconvenant qu'élus et associations soient tenus à l'écart. Il me paraissait important d'évoquer ce sujet ici pour que vous puissiez nous éclairer, éventuellement nous rassurer, nous, élus, et associatifs, sur vos intentions de créer un centre d'archives L.G.B.T.Q.I. Je dois vous dire que je n'aime pas vos méthodes de travail.

Il me paraîtrait plus constructif et respectueux de réunir dans les plus brefs délais et autour d'une table les différents partenaires associatifs et les élus. Des solutions concrètes existent, il s'agit de travailler dans la concertation et la transparence la plus totale. Si vous ne le faites pas, il appartiendra à l'équipe qui vous succédera en 2020 de le faire ; nous y sommes prêts.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Mme BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Monsieur HONORÉ, comment vous dire… J'ai le dos large et je veux bien être adjointe à tout dans cette maison. Mais, vraiment, je vous assure que je ne suis pas en charge de ce dossier.

Le projet de délibération sur lequel vous vous êtes inscrit - je le dis pour l'ensemble de mes collègues pour que vous puissiez partager mon désarroi - concerne un immeuble communal, 1, rue de la Solidarité dans le 19e arrondissement, un très bel arrondissement, avec attribution d'aide en nature, fixation du loyer et signature d'un bail au profit d'une association qui s'appelle "D2L".

Je vous jure que si vous m'aviez interrogée sur ce projet de délibération, j'aurais pu y répondre. Je suis absolument persuadée qu'il faut faire le débat comme nous l'avons fait auparavant, sur l'ensemble des projets de délibération, l'ensemble des questions d'actualité, voire l'utilisation de questions orales, si vous aviez une question à poser à l'adjoint en charge de ce dossier pour qu'il y apporte des réponses, et si par le plus grand des hasards nous considérons que le travail dans cet hémicycle est un tout petit peu sérieux et sert à avancer démocratiquement, je suis persuadée que vous auriez trouvé la façon de faire.

Alors, une toute petite partie de moi - toute petite - pense que ce qui était peut-être le plus important dans l'intervention que vous venez de faire, c'était de la faire et que finalement, la réponse vous importe peu. J'ai la naïveté de croire que faire de la politique publique quand on est élu, c'est une tâche noble et importante et qu'au-delà des combats qui peuvent nous animer les uns et les autres, c'est avancer ensemble dans le sens de l'intérêt général.

J'aurais été ravie de pouvoir vous répondre sur le projet de délibération sur lequel vous vous êtes inscrit. C'est une formidable association, "D2L". Ils ont de magnifiques partenariats rue de la Solidarité, cela fait vraiment progresser l'insertion, l'éducation à l'image, et le lien avec les jeunes comme les moins jeunes du quartier. Tenez, nous voilà dans l'accompagnement global, chère Danièle PREMEL, avec des projets absolument innovants, notamment en matière de T.I.G., car cela fait des années que "D2L" est l'un des plus gros accompagnateurs en matière de T.I.G.

Mais comme malheureusement vous ne cherchez pas à m'interroger sur le projet de délibération, Monsieur HONORÉ, je ne peux donc que vous renvoyer à un échange avec l'adjoint en charge de ce dossier qui sera ravi de vous répondre.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets néanmoins aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 144.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté, je vous remercie. (2019, DDCT 144).

2019 PP 60 - Don à la B.S.P.P. d'un million d'euros par le groupe "Galeries Lafayette".

2019 PP 61 - Don à la B.S.P.P. de cinq véhicules Toyota YARIS hybrides par la société "Toyota France".

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant les projets de délibération PP 60 et PP 61. Nous avons groupé les deux et la parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Un million. Un million d'euros offerts par un grand groupe privé à la B.S.P.P, et une entreprise, une firme automobile, d'ailleurs étrangère, offre, elle, 5 véhicules hybrides à la B.S.P.P.

J'ai interrogé, j'ai cherché, je n'ai pas trouvé d'antécédents dans les années précédentes, en tout cas de cette mandature. Cela ne doit pas être fréquent.

Je m'en réjouis parce que la B.S.P.P., c'est l'armée, c'est la Défense nationale. Je suis peut-être vieux "schnock", mais pour moi la Défense nationale doit être financée avec l'argent public, pas avec l'argent privé. Cela, c'est le premier questionnement que j'ai eu quand j'ai lu ces deux projets de délibération.

Alors bien sûr, on en a discuté en 3e Commission. J'en ai reparlé ensuite avec les fonctionnaires chargés des finances à la B.S.P.P., j'en ai parlé d'ailleurs avec le Général GALLET lui-même. Bien sûr, on me dit "mais cela ne se substitue pas au financement et au budget normal", on me dit "c'est du mécénat, sans contrepartie, ce n'est pas du sponsoring". D'accord, mais enfin ! Est-ce que l'acquisition, ou en tout cas la jouissance, d'un engin qui est un bras élévateur de 51 mètres, répond, oui ou non, à un besoin de la B.S.P.P. ? Si c'est oui, alors même mes amis pompiers ne m'ont pas totalement convaincu. On me dit "c'est un effet d'aubaine tout à fait exceptionnel". OK, OK.

A quoi servent les dons faits à la B.S.P.P. ? D'habitude aux œuvres sociales ou par exemple à la création du futur musée, qui ouvrira un jour ses portes à Saint-Ouen, le musée de la B.S.P.P.

Voilà, je reste un peu dubitatif. Nous allons voter pour ce projet de délibération parce qu'il est exceptionnel, mais je reste dubitatif.

D'ailleurs, rappelez-vous le Conseil de Paris de juillet dernier. Mme la Représentante du Préfet s'en souvient car nous avons accordé la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris sous une ovation, une standing-ovation, tout le monde était debout et applaudissait ou n'applaudissait pas, tout le monde était debout, sauf le Préfet, qui a une curieuse manière de ne pas rendre hommage à la B.S.P.P. Voilà, je voulais le dire depuis longtemps, je ne suis pas le seul à l'avoir observé, c'est un peu bizarre comme manière, mais on a l'habitude maintenant d'avoir un Préfet aux manières un peu bizarres. Ainsi, un peu plus ou un peu moins !...

En juillet, il s'est passé autre chose de très important, qui est le budget rectificatif, où on a accordé quand même ce que certaines presses ont qualifié à tort de coup de pouce - j'adore l'expression "coup de pouce" ! -, 2,8 millions en plus. Ce n'est pas un coup de pouce, excusez-moi ! Les pompiers sont en "burn-out", ils manquent de moyens, ce n'était pas un coup de pouce, c'était un signe politique qui annonçait, je l'espère, la reprise du plan de modernisation qui avait été hélas interrompu par le Préfet et la Maire de Paris en 2014, avec même une baisse du budget à 2,2 % contre laquelle mon groupe s'était élevé en faisant adopter des amendements.

Alors 2,8 millions, cela lui permet de voir l'importance du million proposé par ce groupe commercial à la B.S.P.P. Ce n'est pas rien, un million. Je regardais les documents, je n'ai pas vu l'évaluation du coût ou du prix des 5 véhicules hybrides, mais enfin, c'est important !

Voilà quelques remarques que je voulais vous livrer. Nous votons pour, nous espérons que ce sera un effet d'aubaine et rien de plus, mais nous le faisons sans être convaincus car, je le répète, soit la mise à disposition de ce bras élévateur répond à un besoin et cela doit être financé par l'argent public, soit, alors, je ne comprends pas vraiment. Mais certainement que les explications de Mme la Représentante du Préfet et éventuellement de Mme BROSSEL me convaincront.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur JULIEN.

Mme BROSSEL, qui est cette fois-ci dans son sujet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci, Pascal JULIEN. Je laisserai évidemment Mme la Représentante du Préfet de police vous répondre en détail sur les sujets, même si la B.S.P.P. a pu vous rassurer, nous rassurer en 3e Commission sur les motifs et les affectations de ces dons et nous assurer qu'ils ne viennent en aucune manière se substituer aux besoins couverts par les contributeurs du budget spécial.

Vous l'avez dit, je souhaite vraiment pouvoir le réaffirmer devant vous, nous sommes tous pleinement mobilisés pour accompagner la B.S.P.P. dans ses missions du quotidien comme pour les défis de l'avenir auxquels elle doit faire face. Ces questions, nous les travaillons depuis plusieurs années. La Maire et le Général GALLET ont eu l'occasion d'échanger à de nombreuses reprises sur ces sujets. Au-delà de ces échanges, les séances de la C.C.G.P. nous permettent d'avancer collectivement, parce que nous ne sommes pas seuls et qu'il y a l'ensemble des autres partenaires, vous le savez.

Je voulais peut-être d'un mot vous rappeler quelques éléments, aux uns et aux autres, puisqu'en effet à l'occasion du budget supplémentaire avant l'été, la Maire a souhaité - elle a été suivie par le Conseil de Paris - accompagner pleinement l'important plan de fidélisation et d'amélioration des conditions de travail des sapeurs-pompiers proposé par le Général GALLET. Au total, ce sont plus de 16 millions d'euros qui ont été mobilisés dès le budget supplémentaire, ainsi que pour l'A.F.I.L. un effort à la hauteur de celui qui avait été demandé par la B.S.P.P. de 2,78 millions d'euros. Ces mesures sont en cours de déploiement.

Je ne reviens pas sur la prime de mobilisation exceptionnelle à hauteur de 200 euros par sapeur-pompier, appelée plus communément prime "gilets jaunes", sans compter 2,3 millions d'euros de travaux d'amélioration et de rénovation des casernes, 1 million d'euros de prise à bail pour favoriser le logement et donc la fidélisation, 1 million d'euros pour améliorer les conditions d'habillement des sapeurs-pompiers, 780.000 euros pour permettre d'accroître le recours aux réservistes, 600.000 euros d'effets de protection et de renforcement des décontaminations, 360.000 euros pour accompagner le plan de formation, plus un certain nombre d'autres sujets comme la modernisation de la P.F.A.U. pour 740.000 euros, la réparation de bras articulés pour 400.000 euros, etc.

A cette occasion, c'est peut-être le plus important, la Maire a évidemment et clairement rappelé l'engagement de Paris sur le long terme aux côtés de la B.S.P.P. C'est donc le travail qui est en cours en ce moment, notamment pour construire le schéma budgétaire pour 2020 avec la B.S.P.P.

Nous aurons l'occasion en C.C.G.P. et en 3e Commission, comme lors du vote du budget au mois de décembre, de continuer à travailler ensemble pour relever collectivement les défis qui s'imposent. C'est ce qui fait évidemment la difficulté, mais c'est aussi ce qui nous permet de trouver ensemble, avec des partenaires fort différents les uns des autres, les solutions pour avancer.

En tout cas, soyez convaincu, cher Pascal JULIEN, de l'engagement qui est le mien et de l'engagement qui est celui de la Maire de Paris.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci pour cette réponse rapide et exhaustive.

Mme la Préfète.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, tout d'abord, je voudrais vous remercier pour l'intérêt que vous portez depuis de nombreuses années aux activités de la B.S.P.P., dont vous avez acquis désormais une connaissance parfaite du fonctionnement. D'ailleurs, la B.S.P.P. a souhaité vous témoigner sa reconnaissance en vous conférant le grade de 1re classe d'honneur. Je sais, puisque vous connaissez bien la B.S.P.P., que vous savez à quel point c'est quelque chose d'important pour les militaires et à quel point c'est une marque de reconnaissance qu'ils vous adressent. Je voulais donc vous remercier d'apporter dans cette enceinte ces sujets qui sont importants pour la sécurité des Parisiens et, au-delà, de l'agglomération de Paris.

Après l'incendie de Notre-Dame, on a fait face à un élan de solidarité absolument incroyable. La B.S.P.P. était sur les écrans de toutes les télévisions du monde entier, la technicité, le savoir-faire de la brigade a été mis en lumière par ses interventions à Notre-Dame, et un certain nombre de personnes ont voulu manifester leur soutien, de grandes entreprises mais aussi des particuliers qui ont souhaité témoigner de leur reconnaissance, de l'estime et de l'affection qu'ils ont pour la brigade au quotidien, et lui témoigner dans ces circonstances particulières de leur soutien.

On a fait face à un afflux de volontés de donner de l'argent, parfois même du temps, des gens ont souhaité aussi pouvoir intégrer les dispositifs B.S.P.P., aller tout simplement dans les casernes, et face à cet élan de solidarité, le Général GALLET, en plein accord avec le Préfet de police évidemment, a souhaité qu'on puisse fixer des règles pour que ces dons puissent servir à des choses utiles à la B.S.P.P.

Il a été convenu que ces dons seraient d'abord fléchés vers les œuvres sociales ; il y a des dons régulièrement et c'est effectivement plutôt vers les œuvres sociales qu'ils vont d'habitude. Egalement fléchés vers tous les dispositifs de jeunesse ; nous avons une association artistique et sportive à la B.S.P.P. qui est aussi un vecteur de rayonnement de la brigade et l'idée était aussi de pouvoir flécher ces dons vers ces dispositifs, vers la jeunesse. Les actions mémorielles évidemment, vous l'avez évoqué, et c'est là qu'on rentre dans le cœur du sujet, également profiter d'un certain nombre de ces dons pour tester des innovations.

Ainsi, le don qui a été fait, qui est un don d'un montant effectivement assez exceptionnel, servira à acquérir un bras élévateur aérien d'une hauteur qu'on n'a jamais atteinte, qui n'est pas utilisé aujourd'hui dans les concepts d'emploi de la B.S.P.P., et l'idée était à travers ce don de pouvoir tester cette innovation, voir si cela nous permet

d'intervenir dans de bonnes conditions à Paris où le gabarit des rues fait que ce type d'engin n'est pas toujours aisé à utiliser. Il va donc falloir que l'on regarde si on peut changer la doctrine d'emploi, s'il est utile de l'utiliser dans ces conditions. C'est donc un moyen pour nous de tester une évolution, une innovation qui peut-être confirmera l'intérêt d'avoir ces dispositifs, qui entreront peut-être dans une programmation ultérieurement, ou au contraire infirmera la possibilité de les utiliser.

On est vraiment dans quelque chose d'exceptionnel et de l'ordre de l'innovation et d'une nouvelle technologie que l'on souhaite tester, et ce don permettra de le faire.

Comme l'a dit Mme l'adjointe à la Maire, cela ne se substitue aucunement à des financements publics, à toute la programmation qui a été mise en œuvre. Je crois qu'on a démontré collectivement, avec le vote du budget supplémentaire qui a été exceptionnel dans son ampleur en juillet 2019 et les discussions en cours sur le Budget primitif 2020, qu'il y a une volonté partagée de l'Etat et de la Ville de Paris, mais aussi de tous les autres cofinanceurs puisque nous ne sommes pas les seuls, de continuer à faire en sorte que cette brigade qui est absolument exceptionnelle puisse continuer à rayonner, que les conditions de vie, les conditions de travail de nos militaires, auxquels nous sommes tous très attachés, puissent s'améliorer constamment et qu'on soit toujours à la pointe de la modernité. C'est ce que ce don nous permettra de faire entre autres, mais il ne se substitue aucunement à tous les dispositifs déjà mis en œuvre.

Quant au reste, Monsieur JULIEN, je voudrais juste rappeler que ce qui est important, c'est que les militaires de la B.S.P.P. savent qu'ils peuvent compter en toutes circonstances et à tout moment sur le soutien, l'estime, l'appui du Préfet de police, et c'est tout ce qui compte pour nous.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame la Préfète.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, PP 60).

Et je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération PP 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, PP 61).

Vœu déposé par les groupes SOCA, GEP et PCF-FG relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés n°s 38 et 39 relatifs à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins, et c'est M. Eric LEJOINDRE qui tout d'abord nous en parle.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, quelques mots pour présenter ce vœu qui a été adopté à l'unanimité par le Conseil du 18e arrondissement du 16 septembre dernier et qui concerne les difficultés que connaissent aujourd'hui un certain nombre de parcs et jardins à l'Est du 18e arrondissement. C'est une situation qui est bien connue, je ne vais pas y revenir longtemps.

Je veux simplement redire l'importance de l'engagement de l'ensemble des services publics dans ce secteur, à la fois en matière de travaux et en matière d'investissements publics, en matière de présence aussi de forces de la Ville et de la Préfecture de police, mais la réalité aussi des difficultés qui perdurent et qui doivent donc nous amener à travailler un peu différemment.

C'est le sens du vœu que nous avons déposé avec mes collègues du 18e, qui vise à renforcer encore l'action publique dans ces squares pour faire en sorte que nous puissions y retrouver la tranquillité à laquelle nous aspirons tous.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEJOINDRE.

M. HONORÉ a la parole.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est vrai que nous avons voté le vœu au Conseil d'arrondissement, mais il traitait du 18e arrondissement et je vais vous parler d'un vœu pour tout Paris.

De nombreux habitants se plaignent de ne pouvoir fréquenter les squares, parcs et jardins de la Ville de Paris en raison des troubles à la tranquillité publique qui y règnent. Dans certains squares, des personnes s'installent à demeure, commettent des incivilités et les riverains n'osent plus y pénétrer et se sentent exclus des lieux.

Or, par nature et fonction, les squares, parcs et jardins publics sont des espaces destinés à la quiétude et à la détente. Par ailleurs, Paris souffre d'un déficit important d'espaces verts, lieux de vie et de respiration, lieux de rencontre et d'échange intergénérationnels. Les Parisiennes et les Parisiens doivent pouvoir s'approprier ou se réapproprier ces espaces de verdure.

De fait, la présence de gardiens est absolument nécessaire pour assurer cette tranquillité dans le temps, et cela, de manière continue tout au long de la journée et non pas sur des créneaux horaires limités.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris", nous demandons d'assurer la tranquillité et la sécurité dans les squares, parcs et jardins de la Ville de Paris, de doter chaque square, parc et jardin de gardiens afin que les habitants puissent les utiliser dans de bonnes conditions et de mettre en place un plan de formation des personnes chargées d'assurer la tranquillité dans les squares, parcs et jardins de la Ville de Paris.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Mme BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, merci à Eric LEJOINDRE, le maire du 18e, et à Christian HONORÉ pour leurs interventions.

Nous nous sommes proposé de porter avec mes collègues de l'Exécutif qui sont là avec moi, Pénélope KOMITÈS et Paul SIMONDON, si vous en êtes d'accord, un vœu de l'Exécutif en substitution à vos deux vœux. Car les questions posées sont des questions qui mobilisent, qui doivent mobiliser et qui continueront à mobiliser l'ensemble des délégations qui sont les nôtres.

Vous me permettrez de rappeler quelques points. Sur la question des espaces verts, je le dis pour éviter les raccourcis qui vont trop vite, tous ne sont pas concernés. Pour un certain nombre d'espaces verts identifiés et sur lesquels nous travaillons et allons continuer à travailler, notamment dans le 18e arrondissement, nous sécurisons les espaces. Cela passe évidemment par un travail sur les espaces eux-mêmes. Avec Pénélope KOMITÈS, nous allons continuer à entretenir, agrandir et rénover les parcs et jardins.

Nous allons sécuriser en ayant recours, comme c'est le cas pour un certain nombre d'équipements, à des agents de sécurité supplémentaires autant que de besoin. En renforçant bien sûr les effectifs de la police municipale en préfiguration avec un rayonnement sur les espaces verts. Vous le savez, ces espaces verts sont au cœur des missions que nous avons souhaité porter autour de la promenade urbaine par exemple. Il y aura donc un renforcement de la présence humaine, un renforcement de l'action en faveur de la propreté dans ces secteurs, dans les espaces verts mais également aux abords, et cela passe aussi par un renforcement de la présence humaine de tous, notamment en travaillant le matin, l'après-midi après 16 heures 30 et les mercredis et samedis. Oui, nous souhaitons et nous devons accompagner le fait que les familles trouvent leur place dans un certain nombre d'espaces verts.

Cela passe enfin par un certain nombre d'actions en matière d'animation : des programmes d'activités à destination des familles, des activités dédiées au square de Marillac, l'extension, cher Jean-François MARTINS, du dispositif Paris Sport Dimanches à Éole et Rosa-Luxemburg, la ferme du square Bashung - pour permettre aux enfants de se réapproprier cet espace dont ils avaient été de fait exclus et qui avait dû être fermé - la réouverture prochaine de la buvette des jardins d'Éole en lien avec le club de prévention spécialisée, l'A.P.S.A.J., etc.

En outre, nous avons besoin d'un accompagnement de l'ensemble des forces de l'ordre pour interpeller toutes les personnes qui commettent des actes de délinquance et pour travailler sur le démantèlement des réseaux. M. le Préfet de police a été interpellé par une habitante du 18e sur le trafic qui intervient sous les yeux des enfants et des habitants. Copie nous en a été adressée.

Nous avons donc besoin de tous travailler ensemble pour retrouver de la quiétude et du plaisir à utiliser les espaces verts.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

En réponse aux vœux n°s 38 et 39, l'Exécutif a déposé le vœu n° 39 bis.

Le vœu n° 38 est-il retiré ? Oui. Je vous remercie.

Le vœu n° 39, Monsieur HONORÉ, est-il retiré ?

M. Christian HONORÉ. - Mme HIDALGO a dit : "On ne va pas mettre un éboueur devant chaque Parisien." Moi, je dirais : "On ne va pas mettre un policier devant chaque Parisien."

Votre vœu ne parle, Madame BROSSEL pardonnez-moi, que du 18e. Je vous conseille d'aller voir le square Louise-de-Marillac, vous verrez qu'on ne peut pas y entrer, vous verrez que c'est pareil pour Rosa-Luxemburg, pardonnez-moi de vous le dire, j'y vais assez souvent.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ…

M. Christian HONORÉ. - Par conséquent… Oui, mais je voulais le dire, Monsieur, parce que c'est trop facile de dire "tout va bien et il faut qu'il y ait des policiers partout". Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, est-ce que vous retirez votre vœu ? La question…

M. Christian HONORÉ. - Le vœu était de dire : il faut…

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Christian HONORÉ. - … qu'il y ait des gardiens continûment dans les parcs pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent utiliser ces parcs.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, ce n'est pas le temps de l'intervention, c'est le temps d'une réponse. Vous retirez votre vœu ou pas ?

M. Christian HONORÉ. - Je ne retire pas le vœu, je le maintiens, et vous allez…

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Très bien, je le mets… Merci… Explication de vote, Monsieur JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Il faudra me dire où on a dit qu'on mettait un policier derrière chaque Parisien et chaque Parisienne. On n'a jamais écrit cela. Relisez donc notre vœu.

En revanche, moi, je ne voterai pas le vôtre, ne serait-ce que parce qu'il y a un considérant étrange. Vous écrivez : "Considérant que ces troubles sont générés par des personnes qui occupent illégalement le domaine public." Je ne vois pas en quoi quelqu'un qui jette un mégot ou un paquet de papiers gras par terre ou qui se met à faire de la radio en mettant sa radio très fort occupe illégalement le domaine public. A qui pensez-vous quand vous dites cela ? Quelles sont vos arrière-pensées ? Soyez plus franc du collier !

Nous voterons contre ce vœu, ne serait-ce qu'à cause de ce considérant.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Nous passons au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 39 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 39 bis de l'Exécutif avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 366).

M. Christian HONORÉ. - Qui s'abstient ?!

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Qui s'abstient ? Merci, Monsieur HONORÉ. Exact, j'avais oublié qu'il y avait une abstention dans cet hémicycle.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à un rétablissement de la quiétude aux abords du passage Bullourde (11e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du vœu n° 40 relatif au rétablissement de la quiétude.

C'est M. CRAVENNE qui doit nous en parler.

M. François-David CRAVENNE. - En effet, merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est déposé à la demande pressante d'habitants du 11e arrondissement et particulièrement à la demande des riverains du passage Bullourde. En effet, de nombreuses nuisances, des plus mineures comme les jeux bruyants des enfants aux plus graves comme des trafics dangereux, posent de nombreux problèmes aux habitants, problèmes aggravés par le fait que ces Parisiens, et ils ne sont malheureusement pas les seuls à Paris, se sentent abandonnés par la mairie d'arrondissement et par la Mairie centrale.

C'est pourquoi, désespérés de ne pas pouvoir vivre tranquillement dans leur ville, dans leur arrondissement, dans leur quartier, ils demandent que la Mairie ne les oublie pas et qu'elle mette en œuvre certaines mesures aussi simples que la mise en place d'un panneau d'interdiction de jouer au ballon ou d'autres mesures qui demanderaient un plus gros effort de l'Exécutif, comme la pose d'une caméra de surveillance ou la mobilisation des services de la Ville.

Les Parisiens et en l'occurrence les riverains du 11e le méritent amplement.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur CRAVENNE.

Mme BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci.

Honnêtement, chers amis, l'exercice est toujours un peu difficile quand vous portez en Conseil de Paris un vœu très localisé sur lequel il y a eu un échange assez long en conseil d'arrondissement et où toutes les réponses, satisfaisantes ou pas, ont pu être apportées. Pour moi, en deux minutes, c'est assez complexe de vous répondre sur ce sujet.

Permettez-moi juste de rebondir sur une phrase, Monsieur CRAVENNE, que vous avez prononcée. Les riverains sont à ce point "abandonnés par la mairie d'arrondissement" que Stéphane MARTINET, adjoint en charge des questions de prévention et de sécurité, a reçu régulièrement des riverains du passage Bullourde en y associant la circonscription de la DPSP et le commissariat. Tous ensemble, ils ont acté le fait que des équipes de police devaient passer tous les soirs passage Bullourde.

Concernant l'implantation d'une caméra de vidéosurveillance, ma position est toujours la même mais je veux bien la répéter pour la 53e fois. La Préfecture de police installe - pardon, Madame la Représentante du Préfet de police, je n'ai plus le chiffre exact en tête et cela dépend des années - entre 80 et 100 caméras de vidéo-protection. Je soutiens les demandes et, lorsqu'elles remontent à travers moi, j'alerte régulièrement la P.P. en disant que ces demandes remontent par les mairies d'arrondissement, qu'elles sont donc légitimes et qu'il ne faut pas hésiter à le faire.

Par ailleurs, nous avons renforcé les équipes en matière de prévention des rixes. Évidemment, la mairie d'arrondissement travaille avec nos médiateurs. Le soutien de la Ville, notamment en matière de réponse éducative avec le club de prévention Olga-Spitzer, est constant et continu. Non, nous n'interdirons pas aux enfants de jouer au ballon dans la journée, mais, en revanche, nous voulons des adultes dans l'espace public qui travaillent avec des enfants seuls dans les rues. C'est un travail éducatif et nous accompagnons l'ensemble des acteurs qui doivent le faire.

Le maire du 11e a répondu en séance du conseil d'arrondissement : il souhaite expérimenter sur le T.E.P. Bullourde une ouverture le dimanche et pendant les vacances scolaires. Je pourrais vous parler également des jardinières et de l'ensemble des considérants de votre vœu, mais le temps qui m'est imparti s'achève et je vous proposerai de retirer votre vœu. Je suis à votre disposition pour continuer ces échanges.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Mme la Préfète qui souhaite compléter.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Oui, pour simplement vous donner quelques chiffres. Depuis le début de l'année, 133 interventions ont été réalisées par les effectifs du commissariat du 11e arrondissement dans ce fameux passage Bullourde. Cela a donné lieu à l'établissement de 45 contraventions pour tapage par éclats de voix, 26 pour des jets de détritus - on voit bien à quel point les incivilités sont prégnantes - et 2 pour non-respect d'un arrêté qui interdit la consommation et la vente à emporter de boissons alcooliques.

Je voudrais dire que la cellule d'écoute et de traitement des doléances des riverains reste très mobilisée et qu'il ne faut pas hésiter à nous faire remonter les difficultés puisqu'elles sont systématiquement examinées, prises en compte et qu'elles font l'objet d'un retour vers les riverains et d'un traitement avec les services de la DPSP.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que vous retirez votre vœu, Monsieur CRAVENNE ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 40 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 40 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la tranquillité publique dans les quartiers du 12e.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 41 relatif à la tranquillité publique toujours, mais dans le quartier du 12e.

Cette fois-ci, c'est Mme Valérie MONTANDON qui s'y colle.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu répertorie plusieurs nuisances sonores, notamment nocturnes, qui ont été répertoriées dans le 12e arrondissement. Certaines nuisances nocturnes proviennent de plages horaires tardives de travaux, notamment sur la place de la Bastille, d'horaires tardifs aussi de certaines animations comme dans le quartier Netter-Debergue ou ce sont encore des nuisances sonores dans l'utilisation tardive, en dehors des heures d'ouverture je précise, d'équipements publics comme le centre sportif Léon-Mottot ou encore le T.E.P. Louis-Braille.

Je vous avoue je n'ai pas apprécié la façon dont la majorité s'est dédouanée en conseil d'arrondissement du 12e, en se focalisant sur les activités de jour. Je voulais préciser qu'à aucun moment de ce vœu vous ne voyez une mention aux activités ayant lieu la journée. Les cris de joie des enfants ou des usagers qui se font pendant la journée font partie de la vie de quartier, je tiens à le préciser. Ce que je dénonce dans ce vœu, ce sont les nuisances sonores qui ont lieu la nuit, c'est-à-dire après 22 ou 23 heures en raison d'infractions sur la réglementation en vigueur.

Concernant la situation du passage du Génie, c'est un peu différent, ce sont des aménagements récents qui ont certes amélioré la situation dans une partie de la rue mais qui ont déplacé le problème des regroupements à d'autres endroits de la rue, et c'est pourquoi dans ce vœu je vous demande qu'un aménagement soit fait de façon globale dans toute la rue et qu'il y ait aussi une implication du bailleur Coallia dans le respect de l'ordre public.

Vous le voyez, dans ce vœu je demande qu'un effort particulier soit engagé par la Ville de Paris et la Préfecture de police pour faire respecter la tranquillité publique dans les quartiers concernés par les activités générant des nuisances sonores nocturnes, c'est-à-dire de vérifier la conformité des horaires du chantier de réaménagement de la place de la Bastille, de vérifier la conformité du marché Pop en vertu de la réglementation en vigueur et de prendre des dispositions pour empêcher les installations sauvages, comme je l'ai dit, dans le passage du Génie, et enfin de prendre des mesures nécessaires pour réduire les nuisances sonores nocturnes, je précise bien, qui impactent les résidences du quartier Saint-Eloi et du quartier Louis-Braille.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame MONTANDON.

Tranquillement, Madame BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame MONTANDON. D'abord, je vous remercie pour la précision que vous avez apportée, car ce n'était pas clair dans les échanges qui ont pu avoir lieu précédemment et ce n'est que dans le dernier considérant que le mot est en effet précisé, ce qui rend les choses plus claires. Je vous remercie pour cette précision.

Je suis confrontée à la même difficulté que pour le vœu précédent : deux minutes, c'est très court pour répondre à des échanges que vous avez déjà eus longuement dans le Conseil du 12e arrondissement.

En essayant de tenir dans le temps qui m'est imparti, je peux vous dire que du point de vue de la Ville, nous renforçons les moyens humains dédiés à la tranquillité et à la sécurité des Parisiens, notamment durant les moments, soirs, week-ends et nuits, où il y a une cristallisation des nuisances. On parle de nuisances sonores, mais nous pourrions parler d'autres situations où la présence d'effectifs humains dans l'espace public est un élément de tranquillité publique. C'est donc le choix résolu de la Municipalité. Nous allons continuer les opérations de tranquillité publique et d'îlotage auprès des habitants et aux sorties de métro lorsque les Parisiennes et les Parisiens rentrent du travail, aux abords des crèches et des écoles, en contact avec les gardiens d'immeuble. Notre engagement est résolu et nous allons accueillir les 200 nouveaux I.S.V.P. dans quelques semaines.

Vous voyez bien la difficulté qui est la mienne. Je pourrais vous répondre beaucoup moins bien que la maire du 12e arrondissement sur ce qui a été fait sur le chantier de la Bastille, sur le marché Pop, sur le passage du Génie, sur la résidence Saint-Eloi… Mais tout cela, vous l'avez déjà entendu. Honnêtement, je ne crois pas que ce soit la meilleure façon de travailler mais, je le redis, je suis à votre disposition pour travailler sur les sujets.

Je vous proposerai donc de retirer votre vœu, sinon j'y apporterai un avis défavorable.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Madame MONTANDON, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Non, je maintiens mon vœu et je voulais juste préciser qu'il est indiqué 4 fois "nocturnes" dans le vœu, et ce, dès le troisième considérant.

Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 41 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 41 est rejeté.

Vœu déposé par le GEP relatif à la prostitution intrusive rue Saint-Denis.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu n° 42 relatif à la prostitution intrusive rue Saint-Denis.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - C'est un vœu qui a été adopté par le conseil de quartier puis soumis au conseil d'arrondissement qui l'a lui-même adopté à l'unanimité. Ce vœu parle de souffrance, de la souffrance bien sûr des victimes de la prostitution qui exercent leur activité dans des situations complètement indignes puisque ces jeunes femmes, jetées sur un haut de trottoir, une trentaine de jeunes femmes, exercent leur activité dans l'espace public et même le plus souvent dans les parties communes des riverains alentour, ce qui crée de la souffrance aussi pour les riverains en raison des troubles graves exercés par ces activités, les prostituées exerçant sur les paliers, dans les escaliers, dans les cours en laissant diverses nuisances, avec, vous l'imaginez, des scènes souvent choquantes pour les riverains.

Le commissariat du 2e arrondissement fait ce qu'il peut en aidant les riverains à mieux se protéger. Mais ces nuisances durent depuis trop longtemps et il est un peu surprenant, et c'est l'objet de ce vœu, qu'il n'y ait pas une action beaucoup plus volontariste de la part de la Brigade de répression du proxénétisme, qui semble en incapacité de démanteler ce réseau dont l'activité perdure et qui s'étend depuis plusieurs années.

Le vœu est plutôt dans l'idée de lancer un défi au Préfet de police. Là où ses prédécesseurs ont échoué, peut-être que M. LALLEMENT arrivera à voir qui manipule ces pauvres victimes livrées à elles-mêmes dans une indignité la plus totale.

La deuxième partie du vœu demande que la politique pénale facilitant la constitution du flagrant délit d'achat de service de prostitution - je fais allusion à la loi du 13 avril 2016 - soit effectivement appliquée, puisqu'il semble que les policiers n'ont pas encore traduit dans les actes le fait que la sollicitation d'un achat de prostitution est désormais une infraction et qu'elle doit être à ce titre réprimée sans attendre le flagrant délit tel qu'on l'entendait jusqu'à présent.

C'est vraiment un problème grave que subissent les riverains, qui est en train de créer un véritable ras-le-bol dans cette partie de l'arrondissement et qu'il convient de régler le plus vite possible.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire du 2e arrondissement.

Mme BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Il ne faudrait pas que ce soit le lieu d'entamer un débat pour savoir s'il existe de la prostitution "bon enfant", mais je vais apporter évidemment un soutien et un avis favorable à votre vœu qui, vous l'avez dit, émane du conseil de quartier Sentier - Bonne-Nouvelle.

La lutte contre le proxénétisme, vous le rappelez, relève des compétences de l'Etat, de la Brigade de répression du proxénétisme mais également du Parquet. En effet, le volet judiciaire est essentiel, notamment pour obtenir des condamnations lourdes lors du démantèlement des réseaux. Vous le savez, la Ville de Paris est très impliquée. Dans le cadre du contrat parisien de prévention et de sécurité, c'est un axe important et une priorité de la politique partenariale de prévention, menée tant au niveau répressif que sanitaire et social. Nous travaillons beaucoup avec ma collègue Hélène BIDARD.

Quelques points rapidement. Au-delà du fait de faire procéder par la police, lorsqu'il en est besoin, à l'évincement dans les parties communes, l'objectif que nous nous fixons collectivement est d'impulser une bonne coordination du travail des différents acteurs mobilisés sur les problématiques de prostitution, notamment avec la mise en place de coordinations de prostitution dans plusieurs arrondissements, en présence de l'ensemble des

acteurs, P.P., commissariat mais également la B.R.P, le Parquet et les représentants des associations. Vous le savez, la Ville soutient les associations qui accompagnent les personnes en situation de prostitution dans le 2e arrondissement. "Aux captifs, la libération" organise 4 maraudes par semaine auprès des personnes en situation de prostitution avec le soutien de la Ville.

Il est vraiment essentiel que l'ensemble de ce travail puisse continuer à être mis en œuvre. Evidemment, la Ville vous accompagnera et accompagnera les riverains comme les personnes en situation de prostitution dans le 2e arrondissement.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Mme la Préfète.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, nous en avions discuté lors de notre dernière rencontre, vous le savez, le Préfet de police aime bien les défis et je pense donc que vous avez trouvé une bonne manière de lui en lancer un qui soit à la hauteur de ce qu'il aime faire, en l'occurrence un problème compliqué qu'il va falloir essayer de résoudre.

On a vu évoluer ces dernières années la nature de la prostitution dans ce quartier, une prostitution qui désormais s'exerce dans les halls d'immeuble, dans les parties communes et qui d'ailleurs est aussi sans doute un des effets collatéraux d'une action très affirmée de la Préfecture de police pour démanteler des hôtels de proxénétisme où on avait pu, à travers un long travail d'enquête, démontrer que des réseaux existaient et qu'ils tiraient profit de cette activité en mettant à disposition des chambres pour des prostituées. Il y a donc un effet d'éviction qui se retrouve aujourd'hui malheureusement en partie sur la voie publique, car cette dernière est devenue un espace plus compliqué pour les prostituées du fait qu'il y a des opérations de police et qu'elles ont plus de mal à se cacher, d'une certaine façon. Par conséquent, elles se retrouvent de façon plus gênante dans les halls d'immeuble.

Ce qui est problématique, c'est que dans les halls d'immeuble, les copropriétaires ne sont que des victimes et pas du tout des complices de cet état de fait. Juridiquement, la qualification de proxénétisme et l'existence d'un réseau qui tire profit de ces espaces et qui finalement réduit en esclavage sexuel ces femmes sont beaucoup plus difficiles à établir, ce qui explique que la B.R.P. a parfois des difficultés à établir l'existence de ces réseaux et à trouver tout ce qui matérialise le proxénétisme.

Cela ne l'empêche pas de continuer à travailler sur ce sujet et d'ailleurs de façon beaucoup plus résolue que les années précédentes, puisque de façon tout simplement numérique il y a eu 2 opérations d'envergure en 2017, 5 en 2018 et on en est déjà à 29 en 2019. Vous voyez qu'il y a quand même une intensification du travail de la B.R.P., qui a mené d'ailleurs au démantèlement d'un certain nombre de réseaux nigérians, comme nous en avions parlé. Néanmoins, tout ne semble pas être le fait de réseaux constitués ; c'est aussi le fait de prostituées indépendantes pour lesquelles les moyens d'intervenir et les moyens juridiques sont plus limités.

Nous allons ainsi continuer à travailler avec les copropriétés pour qu'elles puissent prendre les mesures passives qui empêcheront ces prostituées d'accéder aux parties communes. Je rappelle également qu'il y a un référent prostitution au commissariat, qui est chargé de récupérer toutes les doléances, et ce sont de précieuses sources d'information pour ensuite le travail d'enquête indispensable qu'il faut faire.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 42 avec un avis favorable, bien sûr, de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstention ? Il n'y en a pas.

Le vœu est adopté. (2019, V. 367). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants et Mme Olga JOHNSON relatif à l'insécurité dans le quartier de la porte de Saint-Ouen.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 43 relatif à l'insécurité dans le quartier de la porte de Saint-Ouen.

Mme CARRÈRE-GÉE a la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu effectivement que je porte au nom des élus de notre groupe et en particulier des élus du 17e arrondissement, le maire Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et Olga JOHNSON, un vœu qui vient après des demandes répétées d'installation de caméras de vidéo-protection place Louis-Loucheur, dans le 17e.

C'est un vœu qui s'adresse donc à vous, Madame la Représentante du Préfet de police, puisqu'il demande que la Préfecture procède à l'installation d'une telle caméra de vidéo-protection et que la Préfecture de police renforce le dispositif de sécurité et de tranquillité publique dans les quartiers, notamment en mobilisant davantage de moyens humains et matériels la nuit.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

J'apporterai un avis favorable à ce vœu. C'est un sujet sur lequel nous échangeons et nous travaillons régulièrement avec les élus du 17e. Même réponse de principe, évidemment, sur les questions des caméras : je rappelle que la vidéosurveillance n'est qu'un outil et non un objectif en soi et que la présence d'effectifs humains est tout aussi importante.

Simplement pour donner quelques éléments d'information, il y a vraiment un gros travail de coordination, de partenariat qui est mis en œuvre dans le 17e. Nous avons eu malheureusement l'occasion de nous y retrouver dans des circonstances désagréables et dramatiques, mais le travail continue. Grâce à Jean-François MARTINS, nous avions effectué une visite du centre sportif avec Alix BOUGERET. Les travaux de sécurisation sont en cours, notamment pour les alarmes anti-intrusion, les portes des vestiaires qui ont été changées, le portail véhicule du site qui a été remplacé et une herse anti-intrusion qui a été posée. Ce travail-là a été fait. Le G.P.I.S. est très présent sur ce secteur et les médiateurs de la Ville de Paris sont très présents sur les secteurs de la porte de Saint-Ouen et de la porte d'Asnières. Grâce à cette présence, ils ont pu intervenir et empêcher un certain nombre d'affrontements cet été. La présence des acteurs de prévention spécialisée - je pense à l'AJAM - a été là aussi un élément important tout au long de l'été.

Nous travaillons ensemble, notamment au sein de la S.E.N.O.M.E.D. et du G.L.T.D, en lien très fort avec le commissariat. Au-delà des questions qui animent les élus du 17e sur ce vœu, tous les acteurs sont réunis pour avancer ensemble sur les questions de sécurité et de tranquillité publique dans le quartier de la porte de Saint-Ouen.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Je mets en conséquence aux voix le vœu n° 43 avec un avis favorable.

Madame la Préfète, vous voulez dire un mot ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Puisque ce vœu était adressé à la Préfecture de police, Madame la Présidente, il y a eu effectivement plusieurs événements graves dans ce secteur, notamment le 21 juillet dernier, avec 4 jeunes qui ont été blessés par arme blanche. L'enquête a permis d'interpeller un individu qui, depuis, a été placé en détention provisoire, ce qui a contribué à réduire la tension dans ce quartier.

Simplement, il va falloir que l'on continue à y assurer une présence massive, dissuasive, visible. C'est ce que l'on fait avec les policiers de la Brigade territoriale de contact du 17e qui ont été affectés spécifiquement à la surveillance de ce secteur problématique qui est un des points noirs de cet arrondissement, avec des opérations de sécurisation régulières que l'on fait sur le créneau horaire le plus sensible, à savoir celui de 16 heures à 22 heures. C'est vraiment la fin de l'après-midi et le début de soirée qui posent problème.

En ce qui concerne les caméras, il y a déjà une caméra installée à l'angle de la rue Bréchet et de la rue Louis-Loucheur et 3 demandes de caméras supplémentaires sont en cours de traitement. Vous savez qu'on a un plan pluriannuel de développement de ces caméras et on a bien pris en compte le souhait d'installer une caméra place Louis-Loucheur. Mais on a une difficulté avec l'aménagement de cette place et il y a donc des contraintes techniques qui font qu'on n'est pas sûr de pouvoir installer la caméra exactement à l'endroit où elle serait intéressante pour nous du point de vue de la sécurité publique.

En tout cas, soyez assurés que c'est vraiment un des points d'attention particuliers du commissariat et de la Préfecture de police pour ce qui concerne le déploiement des caméras.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 43 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 368). Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au maintien d'une base dans chaque arrondissement pour les A.S.P.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 44.

Pas d'intervenant.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au droit de manifester.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la liberté de manifester.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n°s 45, 46 et 46 bis relatifs au droit de manifester.

M. Didier LE RESTE a la parole.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Une nouvelle fois, nous sommes amenés à évoquer en Conseil de Paris des événements, je dirais détestables, qui se sont déroulés dans le cadre de manifestations dans l'espace public et qui posent en creux de nouveau ce qu'on appelle la doctrine du maintien de l'ordre.

Je veux bien entendu parler de la manifestation du 21 septembre autour de la Marche pour le climat qui a été, passez-moi l'expression, singulièrement refroidie par l'intermédiaire des forces de police, intervenant sans trop de discernement face à ce qu'on appelle les "black blocs".

Pourquoi l'ambiance bon enfant du début de la manifestation a-t-elle rapidement viré à l'angoisse ? Pour quelle raison et sous quel ordre le cortège des manifestants s'est-il vite retrouvé nassé, pris au piège entre les "black blocs" et les forces de police ripostant, reconnaissons-le, sans retenue ? Et ce, au point que des personnes n'ayant rien demandé se sont retrouvées bousculées, gazées, ce qui a conduit d'ailleurs des organisations à demander aux manifestants de quitter le cortège.

Je fais d'ailleurs nôtre la déclaration du directeur de Greenpeace France à l'issue du 21 septembre qui a indiqué que le Gouvernement était plus fort pour agir contre les militants du climat que contre son dérèglement.

La question est de savoir si on peut encore manifester pacifiquement à Paris sans avoir peur de se faire gazer, question qui se pose avec beaucoup d'acuité.

Ayant une longue expérience des manifestations parisiennes, surtout sociales, et sans nier, je dirais, la complexité des situations, j'ai toujours du mal à comprendre quelle est la stratégie de la Préfecture de police face aux "black blocs", aux stratégies des "black blocs" qui sont maintenant bien connues des services de police. Comment se fait-il que ces gens-là puissent intervenir sous les caméras de télévision, prétendre à du vandalisme en cassant les commerces sans qu'il y ait sur le champ d'interventions des forces de police ?

Il est temps qu'on nous donne des explications mais aussi des assurances pour continuer de manifester dans de bonnes conditions.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je souscris à ce que vient de dire Didier LE RESTE et mon vœu va également dans le même sens.

On s'est retrouvé, ce 21 septembre, avec plusieurs manifestations qui étaient prévues, dont une à 9 heures à la Madeleine qui marquait la convergence entre les "gilets jaunes" et les associations de lutte pour la justice climatique, et on avait la Marche pour le climat prévue à 13 heures au départ du jardin du Luxembourg.

La manifestation du matin, qui était pourtant déclarée en préfecture par l'association "Attac" et le syndicat "Solidaires", a été interdite par la Préfecture de police. L'association "Attac", ainsi que "Solidaires" d'ailleurs, dépose une requête en référé-liberté contre cette entrave à la liberté de manifester. La Marche pour le climat a été brutalement interrompue par des jets de grenades de désencerclement sans sommation par les forces de l'ordre, dans le cortège même qui commençait sa manifestation.

Il revenait aux services de police et de la Préfecture de police de contenir et d'empêcher d'éventuelles violences en tête de la manifestation, de permettre à la manifestation autorisée d'avoir lieu sans heurt ni violence et de n'engager la force qu'en dernier recours, toujours selon le principe de proportionnalité, et non d'envoyer des grenades et des gaz lacrymogènes au milieu de la manifestation.

Mais moi, je vais vous dire, j'ai vraiment le sentiment que le Ministère de l'Intérieur a semblé plus prompt à utiliser des moyens disproportionnés pour empêcher la convergence des luttes qu'à garantir le droit de manifester et la sécurité des manifestants, alors que tel est son devoir, telle est sa responsabilité.

Face à cette violence de l'attaque, nombre de manifestants ont dû réagir en quittant la manifestation ; cela a été dit, certaines organisations ont même incité à quitter la manifestation. Il faut quand même prendre conscience que la France a été l'un des pays où la Marche pour le climat a été des moins massives, parce que cela fait des mois et des années que nous avons une répression des manifestations de plus en plus violente et que la politique du Gouvernement MACRON à cet égard est une remise en cause des libertés extrêmement inquiétantes.

Je terminerai pour dire qu'il faut qu'à travers ce vœu notre Conseil interpelle le Gouvernement sur la nécessité de défendre le droit de manifester et de mettre fin aux violences policières, dire qu'on exprime notre soutien à la démarche d'"Attac" et de "Solidaires", qui ont déposé une requête en référé-liberté contre l'interdiction de la manifestation, et qu'on demande une enquête indépendante sur les faits qui ont amené à l'interruption de la Marche pour le climat par des jets de grenades de désencerclement.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme BROSSEL tout d'abord.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Monsieur le Président, merci, mes chers collègues.

Je vous propose, si vous l'acceptez, un vœu de l'Exécutif relatif à la liberté de manifester et à la protection des libertés publiques.

Chère Danielle, sur le fond, ce n'est malheureusement pas très différent des échanges que nous avons déjà eu dans cet hémicycle. Car malheureusement, nous avons déjà eu ici des échanges de cette nature. Il n'est pas normal que nous ayons à revenir, séance après séance, sur des sujets comme celui-ci. Il n'est pas normal que nous n'arrivions pas - c'est un "nous" collectif - à concilier la liberté de manifester - manifester pour le 1er mai, manifester pour le climat - et les opérations de maintien de l'ordre.

Il est donc normal que ce sujet revienne une fois de plus devant notre Conseil, mais profondément anormal démocratiquement que nous en soyons encore là.

Nous connaissons tous le caractère complexe des opérations de maintien de l'ordre. Nous connaissons la mobilisation des services de police, dont les agents sont engagés dans des conditions extrêmement difficiles depuis maintenant 45 semaines. C'est une réalité et nous saluons collectivement, une nouvelle fois, leur engagement.

Ces vœux sont aussi l'occasion de rappeler, nous avons déjà eu ces échanges dans ce Conseil, que la liberté de manifester est une liberté fondamentale. Mais bien au-delà, que c'est l'histoire de Paris, une histoire commune, une histoire de mobilisations sociales. Il n'est pas normal que nous n'arrivions pas à assurer la liberté de manifester dans des conditions de déroulement pacifiques et protectrices de tous, dans la sécurité de tous, des riverains, des commerçants et des manifestants.

Alors, il va falloir que nous y arrivions ! Il va falloir que le Gouvernement rende effectif l'exercice de ce droit de manifester et il va falloir que, nous, élus parisiens, dans le rôle qui est le nôtre, nous veillions à ce que tout soit mis en œuvre pour le faire, en le faisant ensemble. Car profondément, c'est un échec démocratique que de nous retrouver, séance du Conseil de Paris après séance du Conseil de Paris, à constater l'échec de la liberté de manifester pacifiquement pour ces causes. Pardon d'insister, mais pour le 1er mai et la défense du climat, si nous ne sommes plus capable dans cette ville de pouvoir aller manifester avec ses enfants, serons-nous capables de le refaire encore ?

C'est un vrai sujet démocratique. Ne comptez pas sur moi pour donner des leçons ni aux uns ni aux autres, mais nous n'aurons pas d'autres solutions que d'y arriver et que d'y arriver ensemble.

Nous avions une proposition du GEP tout au départ, pour que le Préfet de police vienne en 3e Commission, dans un cadre d'échanges permettant d'expliciter les stratégies, les difficultés, les bilans et de répondre aux interrogations des élus. Ces échanges n'ont pas pu avoir lieu pour le moment, ce que je regrette. Je pense qu'ils doivent avoir lieu, car nous voyons bien qu'au-delà des aspects techniques de coordination, pour dire les choses pudiquement, il faut que nous arrivions à échanger démocratiquement sur ce sujet. Il n'est pas normal d'avoir peur quand on va manifester en 2019 dans ce pays - voilà, je le dis tout simplement -, comme il n'est pas normal pour les forces de l'ordre de se poser la question de leur propre protection lorsqu'elles assurent l'encadrement de la Marche pour le climat. Tout cela n'est pas normal et il va bien falloir, chers amis, que la vie démocratique, culturelle, associative, revendicative, contestatrice de Paris, qui est celle qui fait son identité, puisse vivre. Sinon, c'est un grand échec collectif que nous vivrons.

Je vous propose donc que nous trouvions le cadre de débat et de travail. Il y a beaucoup de choses dans le vœu que m'a volé Danielle SIMONNET et que vous avez tous. Je crois que cela permet au moins d'organiser ce cadre de travail.

En tout cas, la Ville de Paris, la Maire de Paris est évidemment disposée à ce que cela puisse continuer à exister.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Mme la Préfète a la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'attendais à ce que ce sujet puisse être abordé au Conseil de Paris et je ne doute pas que demain, lors des questions d'actualité, ce sujet reviendra sur la table. D'une certaine façon, vous avez raison, car c'est un sujet extrêmement important, la question de la liberté de manifester dans notre pays et plus particulièrement à Paris.

On va quand même rappeler que chaque année, et tant mieux, des centaines de manifestations revendicatives se déroulent dans le plus grand calme et la plus grande sérénité à Paris, comme partout ailleurs en France d'ailleurs, car justement nous avons réussi dans ces manifestations-là tout simplement à respecter un cadre légal qui garantit depuis des années la liberté de manifester en toute sécurité, c'est-à-dire des manifestations déclarées avec des organisateurs connus, avec lesquels la Préfecture dialogue en amont pour s'assurer que chacun fait sa part du travail en termes de service d'ordre et de sécurisation de la manifestation, avec des parcours identifiés à l'avance et qui sont d'ailleurs souvent sécurisés par les forces de l'ordre.

Ce à quoi on assiste depuis quelques mois est de nature tout de même un peu différente ; il y a des phénomènes nouveaux. Je ne vais pas vous refaire toute l'histoire mais nous avons un certain nombre de manifestations non déclarées qui se déroulent, qui ont donné lieu quasi systématiquement à des violences, qui ont amené d'ailleurs à une profonde remise en question à la Préfecture de police des méthodes d'intervention pour faire cesser des violences qui étaient inacceptables et pour faire cesser la casse qui entachait, en plus, l'image de la ville partout dans le monde. Je crois que c'est un combat que nous devions mener et je pense que depuis le mois de mars on a réduit fortement, justement, ces images de casseurs qui s'en prennent aux commerces de Paris de façon tout à fait gratuite et qui empêchent les Parisiens de vivre leur vie quotidienne.

Il y a aussi d'autres manifestations comme la Marche pour le climat qui sont, elles, parfaitement cadrées, normées, déclarées et qui ont d'ailleurs donné lieu à des réunions d'échange avec les organisateurs, à un dialogue tout à fait constant entre la Préfecture et les organisateurs.

Ces manifestations qui rassemblent des milliers de personnes sont devenues, pour certains groupes, ce qu'on appelle une porteuse, c'est-à-dire un vecteur sur lequel ils se greffent pour pouvoir se fondre dans la foule et commettre des actes de violence. Nous le savions malheureusement et nous l'avions anticipé pour la Marche pour le climat, nous l'avions dit dans les nombreuses réunions que le Préfet tient, puisqu'au moins une fois par semaine il voit a minima les maires d'arrondissement, la Mairie centrale et les associations professionnelles pour leur parler des dispositifs de maintien de l'ordre. Nous avions prévenu des semaines à l'avance qu'il y avait un risque d'infiltration de cette manifestation par des casseurs qui n'avaient d'autre but que de venir salir cette manifestation dont le message était extrêmement important.

Tout ce que le Préfet de police a fait dans la préparation et dans la conduite du maintien de l'ordre, en lien d'ailleurs avec les déclarants puisque c'étaient nos interlocuteurs, y compris pendant la manifestation, a consisté à empêcher d'abord que cette manifestation ne puisse avoir lieu. Rien n'aurait été plus terrible pour notre démocratie que cette manifestation ne puisse se tenir parce que des groupes de casseurs avaient décidé de venir la perturber.

C'est pour cela - et on pourrait vous l'expliquer de façon plus approfondie, je pense qu'il le fera demain - que nous sommes intervenus extrêmement rapidement dès les premiers troubles, afin de mettre fin rapidement aux agissements de ce bloc, qui a pris à partie les policiers. Cela a donné lieu à une réponse des policiers qui a consisté en l'envoi notamment de gaz lacrymogènes, malheureusement dans la foule qui était là et dans laquelle se trouvaient des casseurs mais aussi beaucoup de manifestants pacifiques. Malheureusement, c'est un peu pour cela que les casseurs viennent, c'est pour pouvoir se fondre dans la foule, c'est pour l'utiliser comme bouclier et d'une certaine façon prendre en otage des gens qui, effectivement, n'ont rien demandé d'autre que de venir simplement manifester pour le climat.

Nous avons veillé à ce que l'intervention soit rapide avant que le bloc ne se constitue pleinement. Nous avons veillé à tenir compte du fait qu'il aurait pu y avoir des mouvements de foule qui pouvaient être dangereux, et c'est pour cela qu'on les a pris en tenaille sur les côtés. Ils se sont repliés, pour certains, dans le cortège ; d'ailleurs, certains ont continué à commettre des exactions tout le long du parcours et je ne pense pas que c'étaient des manifestants pour le climat qui brûlaient les poubelles ou cassaient les abribus. En tout cas, je ne vois pas le lien.

Ainsi, tout ce que le Préfet de police a voulu faire et tout ce que les forces de l'ordre ont mis leur énergie à faire ce jour-là, c'était de faire en sorte que cette marche aille jusqu'à son terme. Et pour nous, c'est un succès que cette marche soit allée jusqu'à son terme, que les gens aient pu s'exprimer, que les slogans de la Marche pour le climat n'aient pas été couverts comme ils l'ont été au début par des slogans haineux qui n'avaient rien à voir avec le climat, et que justement le droit de manifester s'applique à Paris comme il s'applique ailleurs, parce que c'est ce à quoi on doit veiller.

J'aurai une pensée pour les forces de l'ordre qui sont intervenues dans des conditions difficiles, qui, je vous l'assure, trouvent aussi complexe que vous la question de la gestion de deux publics très différents, avec d'un côté des casseurs et de l'autre des manifestants pacifiques qui servent finalement de bouclier aux casseurs - je suis désolée de le dire, malheureusement c'est cynique mais c'est comme cela que cela se passe -, et qui, je crois, ont encore démontré leur très grand professionnalisme. Il n'y a pas eu de blessés graves ce jour-là, et on ne peut que s'en réjouir, que ce soit du côté des manifestants ou du côté des forces de l'ordre. Et les dégâts ont été en fin de compte assez limités.

Surtout, et je crois que c'est cela qu'on doit retenir, cette manifestation a eu lieu à Paris comme dans d'autres villes dans le monde, elle est arrivée à son terme et on a entendu les slogans des gens qui défendaient le climat.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

En réponse aux vœux n°s 45 et 46, l'Exécutif a déposé le vœu n° 46 bis. J'ai deux demandes d'explication de vote.

M. JULIEN, tout d'abord.

M. Pascal JULIEN. - Ecoutez, Madame la Représentante du Préfet, demain il va se passer ce qui s'est déjà passé quand le Préfet actuel - ce n'était pas le cas avec les précédents - est venu ici : il s'exprime, il tient un long monologue, on ne peut pas lui répondre, car c'est l'ordre du jour.

Nous lui avions demandé, à mon initiative, un vœu unanime du Conseil de Paris, d'accepter de venir discuter, donc échanger - échanger - tranquillement en 3e Commission. C'était le 11 juin. Il a eu le temps de réfléchir à la réponse ? Nous sommes début octobre. Alors rien que ce fait, Madame, discrédite la globalité de votre explication.

Par ailleurs, je souhaiterais être convaincu que ce Préfet est davantage au service de la République qu'il ne l'est au service des intérêts électoraux du Président MACRON.

Et enfin, vous évoquez les manifestants pacifistes - et pacifiques - qui servent de bouclier. Oui, l'image est forte, mais ne correspond pas toujours à la réalité perçue par des gens qui sont ici, sur des bancs différents. En revanche, nous avons vu parfois aussi, oui - et dire cela n'ôte rien à l'hommage que je rends aux forces de l'ordre - ces manifestants pacifiques pris pour cibles et pas seulement comme boucliers.

Alors il faudrait pouvoir discuter tranquillement, échanger les documents, et ne pas simplement se contenter, voilà, de venir du haut d'une tribune raconter un certain nombre de choses auxquelles nous n'avons pas le temps de répondre.

Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame la Préfète.

Pardon, Mme la Préfète qui répond tout de suite. Après, je vous donnerai la parole, Monsieur VESPERINI.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Monsieur JULIEN, le Préfet de police a un dialogue constant sur ces sujets, il fait une réunion tous les vendredis, à laquelle de nombreux élus sont invités, la Mairie est également représentée. D'ailleurs, vous veniez aussi pour en discuter et pour voir... Bon, en tout cas, cette réunion existe et elle a lieu toutes les semaines. Elle a eu lieu absolument toutes les semaines, y compris cet été.

Ensuite, effectivement, je pense que si on a des préjugés de la nature de ceux que vous venez d'évoquer, le dialogue sera compliqué. En tout cas, nous, nous sommes disposés au dialogue. Cette réunion existe, et je suis assez scandalisée par les insinuations que vous venez de porter.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

M. VESPERINI pour une explication de vote.

M. Alexandre VESPERINI. - Oui, le sujet du droit de manifester à Paris, avec les événements qu'on a connus, est un sujet trop grave, je crois, pour qu'il donne lieu à un certain nombre de récupérations politiques, à une tentative de récupération politique. Et je crois que c'est un peu la dérive qu'on est en train de prendre dans cette enceinte depuis quelques minutes.

Je voudrais simplement dire qu'à titre personnel je ne voterai pas le vœu proposé par l'Exécutif, car il ne sert pas à grand-chose, je suis désolé de le dire. Je ne peux qu'être en accord avec ce que dit Mme BROSSEL, moi aussi je suis pour que tout le monde puisse manifester dans de bonnes conditions, mais je crois que tout le monde est d'accord avec cela sur ces bancs.

En revanche, quand j'entends M. LE RESTE dire, poser la question "est-ce qu'on peut encore manifester à Paris ?", pardon, enfin je crois qu'on ne vit pas dans la même ville. Paris est probablement la ville en Europe où il y a le plus de manifestations par rapport au nombre d'habitants, et on continue à avoir un très grand nombre de manifestations, alors même que les forces de sécurité intérieure sont mobilisées par des défis sans précédent - je n'y reviens pas, on sait très bien de quoi on parle. D'accord ?

Ainsi, je veux bien qu'on parle du droit de manifester, mais j'aimerais que les orateurs de la gauche de la gauche, les insoumis, les communistes, etc., on les entende aussi un peu plus souvent, puisqu'ils défendent le service public, sur les conditions de travail des fonctionnaires de police, des gendarmes qui sont mobilisés de manière inédite tous les samedis et bien au-delà.

Je pense qu'à un moment donné, dans ce débat, il faudrait peut-être qu'on fasse un peu plus rentrer la raison et le bon sens dans nos discussions.

Enfin, c'est très bien que le Préfet de police s'exprime en 3e Commission, mais les groupes politiques peuvent parfaitement prendre rendez-vous avec le Préfet de police. C'est ce que nous avons fait au groupe PPCI, il nous a reçus et, voilà, nous avons pu échanger sur un certain nombre de choses, sur l'évolution de la doctrine du maintien de l'ordre.

Je pense, Monsieur JULIEN, que vous pouvez aussi vous déplacer.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Je rappelle à chacun d'entre vous que pour les explications de vote, c'est une minute. Merci.

Nous passons maintenant au vote… Le vœu du groupe Communiste est-il retiré ?

M. Didier LE RESTE. - Oui, il est retiré au profit de celui de l'Exécutif, qui traite plus largement des problématiques qui nous sont posées.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Très bien. J'en profite pour demander à Mme SIMONNET si le vœu est retiré au profit de… Non.

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 46 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 46 est rejeté. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 46 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 369). Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif au respect des libertés citoyennes militantes.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 47 relatif au respect des libertés citoyennes militantes, et c'est à nouveau Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Cette histoire est totalement surréaliste. Le 1er septembre dernier, un dimanche, aux abords du 1 rue de Vitruve - on est à proximité du marché de la place de la Réunion -, on a des militants de la France insoumise, qui comme chaque dimanche ont leur petite table, mettent leurs petites affiches et font signer, sur leur tablette, leur ordinateur ou leur téléphone portable, pour le référendum contre la privatisation d'Aéroports de Paris, cause par ailleurs que Mme la Maire soutient, mais là n'est pas l'objet. Ils militent, ils font œuvre d'acte de citoyenneté, d'engagement sur l'espace public.

Et que se passe-t-il ? Eh bien, un militant se voit verbaliser d'une amende de 68 euros au motif suivant : "dépôt ou abandon d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets hors des emplacements autorisés", par des agents de la Direction de la Prévention, de la Sécurité et de la Protection de la Ville de Paris, la préfiguration de la future police municipale. Je tiens à préciser qu'il n'y avait pas de tracts par terre, je tiens à préciser qu'il n'y avait même pas, ce qu'on fait sur d'autres marchés, d'affiches scotchées sur les potelets, puisqu'elles étaient posées sur des cartons avec des tendeurs, et vous imaginez que cette installation est totalement retirée pour pouvoir être réutilisée à chaque marché, vu le petit temps de fabrication qu'il a fallu.

On est donc face à une verbalisation inacceptable qui constitue une entrave à la liberté et qui ne vise ni plus ni moins qu'à dissuader de toute action citoyenne dans l'espace public.

Je tiens par ailleurs à rappeler qu'un vœu de l'Exécutif sur la question du référendum sur A.D.P. avait été adopté suite à un vœu que j'avais présenté, où la Ville de Paris s'engageait à mettre en place des affiches et un kit

d'information sur la procédure du R.I.P., et qu'on n'a toujours pas ni la fiche ni le kit d'information. Ainsi, je réitère ma demande de ce kit.

Mais on voit bien, dans ce contexte, que le travail des militants est essentiel. Je souhaite donc, à travers le vœu, que toutes les démarches de la Ville qu'il lui est possible de mettre en place soient faites afin que cette amende n'ait pas à être payée - il faut qu'il puisse y avoir un droit de recours - et qu'il y ait une formation au niveau de la Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de la Ville de Paris pour former les agents de sorte que cela ne se reproduise pas.

Or, le week-end, pas dernier mais celui d'avant…

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - C'est deux minutes, Madame SIMONNET, s'il vous plaît...

Mme Danielle SIMONNET. - … cela a failli se reproduire.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Mme BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup à Danielle SIMONNET pour ce vœu. Il a été longuement évoqué, je crois, en Conseil du 20e arrondissement.

Mme Danielle SIMONNET. - Adopté à l'unanimité.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Oui, absolument, et je sais que l'ensemble des élus regrettent cette verbalisation à l'encontre de militants.

Au-delà de la réponse sur le vœu, permettez-moi de me saisir de cette occasion pour dire que cette verbalisation a également été une occasion de progrès collectif. Le Secrétariat général de la Ville de Paris ainsi que le directeur de la DPSP ont rappelé, suite à cette regrettable verbalisation, la doctrine de tolérance quant aux actions militantes. Je le dis d'autant plus que nous rentrons dans une période de campagne électorale.

Nous ne lâcherons rien, et je suis à côté de mon collègue Paul SIMONDON, sur la lutte contre l'affichage sauvage. Car c'est un vrai sujet en matière de propreté dans notre ville et je sais que vous soutenez cette action, Madame SIMONNET. D'ailleurs, de janvier à août, les services de la Ville ont mené plus de 4.000 interventions qui ont permis de traiter des milliers de mètres carrés de murs souillés.

Mais les agents de la DPSP établissent systématiquement un constat avant et après le nettoyage pour transmission au Procureur. C'est pour lutter notamment contre ce qu'on appelle le "street marketing", en bon français, qui pollue nos rues. Mais aucune verbalisation pour des actions militantes ou citoyennes n'est bien sûr souhaitée. Nous sommes tous attachés à ce que le débat politique puisse prendre sa place dans cette ville et s'exprimer. D'autant plus autour du référendum d'initiative populaire qui, comme vous l'avez rappelé, a fait l'objet d'un vœu adopté en juin dernier. Tout ce travail d'explication et de transmission a été fait par la DPSP.

Néanmoins, dernier point, comme vous le savez, la Ville ne peut pas retirer l'amende, car elle relève désormais, comme toute verbalisation, du payeur public. Les amendes ne sont pas payées à la Ville mais bien auprès des services des impôts.

L'ensemble des réponses vous ayant été données lors du Conseil du 20e et ces consignes ayant été passées, je vous propose de retirer votre vœu. Je pense que vous ne le ferez pas et j'y apporterai dès lors un avis défavorable. Souhaitons surtout, ce qui me paraît plus important, que nous puissions ne plus nous retrouver à échanger sur des sujets comme celui-ci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame BROSSEL.

Madame SIMONNET, votre vœu est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Quel recours en cas de litige ? Quel recours en cas de litige ?! Quelle garantie que cela ne se reproduise pas ?

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Juste une réponse, pas une intervention, s'il vous plaît. J'ai compris qu'il était maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 47 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 47 est rejeté.

2019 DEVE 75 - Autorisation donnée à "Universcience" de déposer les autorisations d'urbanisme pour l'installation d'une structure éphémère dans le jardin Caroline Aigle du parc André Citroën (15e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 75 : autorisation donnée à "Universcience" de déposer des autorisations d'urbanisme.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE a la parole.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à partir de la fin 2020 et pour 4 ans, le Grand Palais et le Palais de la Découverte vont fermer leur porte pour une rénovation d'envergure de ces monuments hérités de l'Exposition universelle de 1900.

Si la fermeture du Grand Palais et son transfert provisoire sur le Champ de Mars ne sont pas enthousiasmants pour le quartier Suffren - la Motte-Picquet du fait des ballets de camions prévisibles et de la neutralisation partielle de cet espace vert pendant 4 ans, les travaux de reconfiguration du Palais de la Découverte présentent, eux, un aspect positif pour notre arrondissement puisque nous allons accueillir un palais hors les murs dans le quartier Citroën et plus précisément en bordure du square Caroline-Aigle.

En effet, soucieux de maintenir un contact de qualité avec le public et de continuer à promouvoir la culture scientifique auprès du plus grand nombre, les responsables d'"Universcience" ont décidé de réaliser un Palais de la Découverte éphémère. Cette structure imaginée par l'atelier "Construire" de Patrick BOUCHAIN, à l'issue d'un appel à manifestations d'intérêt, prendra la forme d'un alignement de 6 tipis de couleur de 14 mètres de haut. Ces constructions assez originales seront essentiellement dédiées aux démonstrations et activités scientifiques, avec notamment la création d'un planétarium de 50 mètres carrés.

Le site, dont l'ouverture semble prévue de septembre 2020 à l'été 2024, accueillera en semaine les écoles, les collégiens, les lycéens et, bien sûr, tous les Parisiens sur réservation.

Si ce sujet suscite un vif enthousiasme et participera à l'amélioration du quartier Citroën qui en a bien besoin, avec le maire du 15e nous ferons preuve de vigilance sur un certain nombre de points. Ainsi, les chapiteaux semblant être implantés à l'emplacement d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite, nous veillerons à ce que cet accès soit bien reconstitué à proximité. Je remercie d'ailleurs notre collègue Isabelle LESENS d'avoir soulevé ce point.

Nous serons par ailleurs très vigilants sur l'impact de ce projet sur les 4 arbres situés sur l'emprise retenue pour l'implantation des tipis.

Enfin, tout en étant très attentifs à la localisation et au déroulement du chantier, nous souhaitons tirer parti de cette période de construction pour organiser des visites pédagogiques à destination des écoles en lien avec le C.A.U.E.

Les équipes d'"Universcience", que je remercie, ont fait preuve d'un réel souci de concertation et d'une grande qualité d'écoute pour présenter le projet, à la fois devant le conseil de quartier Boucicaut-Citroën, lors de la fête de ce quartier, et en participant à plusieurs rencontres organisées à l'initiative de Philippe GOUJON, auxquelles ont été associés l'ensemble des acteurs locaux, que ce soit la bibliothèque Gutenberg, le centre d'animation, les écoles, le collège Citroën, les éducateurs de rue ou les associations du secteur.

Ce Palais de la Découverte hors les murs recueille une vraie adhésion locale et représente une belle opportunité pour notre arrondissement, pour les habitants du quartier Citroën et tout particulièrement pour les jeunes. Il me semble d'ailleurs que devant l'intérêt que ce projet suscite et le bénéfice qu'il apporte au quartier, nous pourrions émettre le vœu que d'éphémère, cette structure devienne pérenne et évolue, pourquoi pas, vers une annexe du Palais de la Découverte traitant des thématiques liées à l'évolution climatique.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Mme Joëlle MOREL, pour le groupe GEP.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Un exposé des motifs d'une seule page, voilà ce qui nous est donné pour décider ou non de la mise en place d'une structure éphémère haute de 12 mètres, structure de remplacement du Palais de la Découverte dans le 15e arrondissement qui sera fermé pour travaux jusqu'aux J.O. 2024.

Tout ce que nous savons, c'est que la structure éphémère fera 750 mètres carrés et sera composée de 6 modules de 12 mètres de haut, l'équivalent d'un immeuble de 3 étages, et celle-ci sera installée dans le jardin Caroline-Aigle, dans le parc André-Citroën. Je remercie Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE de donner des informations que nous n'avions pas jusque-là.

Quand on se rend sur place, on observe plusieurs choses. D'abord, ce petit jardin est extrêmement minéral et un îlot de verdure se trouve en son centre. Les jeux pour enfant et sa situation en marge du parc André-Citroën, donc

plus facile d'accès au pied des habitations, en font un espace très fortement apprécié des riverains et des enfants du quartier. Le parc est cerné sur trois de ses côtés par des immeubles relativement hauts. Nous sommes tous proches de Beaugrenelle et des endroits victimes du nouvel urbanisme de la dernière moitié du XXe siècle, avec des tours hautes, du béton et encore du béton.

Il est dit dans ce projet de délibération que la structure de remplacement du Grand Palais sera mise en place pour une durée de 60 mois. Quid de l'héritage de cette structure ? Sera-t-elle réutilisée au profit des habitants ? La Ville va-t-elle devoir payer pour préparer le site à l'installation de cette structure pour le déménagement ?

Le Palais de la Découverte, c'est aujourd'hui 479.000 visiteurs d'après le rapport d'activité 2018, un chiffre en hausse de 13 % par rapport à 2017. On se doute bien que l'intégralité des activités du Palais de la Découverte ne sera pas assurée, mais qu'est-ce qui est entendu par l'accueil d'activités pédagogiques et scientifiques ? Quelle est l'affluence attendue ? Le site est-il suffisamment bien desservi en transports en commun pour que les enfants de tous les arrondissements puissent profiter des activités ? Comment sera organisé l'afflux des touristes en toutes saisons ?

Nous avons demandé des précisions sur ce projet de délibération dans un mail du 17 septembre, mais il est resté sans réponse. Nous demandions ce que nous demandons aujourd'hui. Quelle pérennisation de la structure ? Quels usages ultérieurs ? Quels sont les plans, les visuels ? Quels sont les matériaux utilisés ? Y aura-t-il des abattages d'arbres ? Quid de cette installation provisoire à la Ville ? Quel impact pour la vie des riverains ? Le mail est resté sans réponse, même après que les écologistes ont notifié leur volonté de voter contre ce projet de délibération par manque d'information.

Encore une fois, un projet en lien avec les Jeux olympiques nous est imposé, sans information, sans consultation. C'est pourquoi le groupe Ecologiste votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Mme Pénélope KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci beaucoup.

C'est un projet de délibération qui n'a rien à voir avec les Jeux olympiques mais qui vise à pérenniser l'activité d'"Universcience" et du Palais de la Découverte pendant la durée des travaux de rénovation du Grand Palais, avec effectivement l'installation d'une structure éphémère dans un jardin qui, aujourd'hui, comme l'a dit Mme de CLERMONT-TONNERRE - je ne sais pas si on peut vraiment le qualifier de jardin -, est quelque chose d'extrêmement minéral.

Je souhaite rappeler que c'est une occupation, même si j'ai bien entendu ce que vous avez dit, Madame de CLERMONT-TONNERRE, qui ne pourra être tacitement reconduite. C'est le fournisseur d'"Universcience" qui rachètera la structure à échéance, la Ville se réservant la possibilité de récupérer les ouvrages après la période d'occupation. A l'intérieur des parois, nous aurons différents modules constitués d'ossatures en bois avec haute isolation thermique ainsi que des toitures en bois.

Aucun arbre n'est abattu. Il y en aura 4 qui seront transplantés aux frais d'"Universcience" et sans aucun dommage pour la pleine terre puisqu'un système particulièrement innovant est mis en place, avec ce qu'on appelle des technopieux qui seront retirés après le démontage.

S'agissant des coûts, l'installation et le démontage qui s'élèvent à 1,5 million sont à la charge d'"Universcience".

Je pense que c'est un projet intéressant pour le quartier, très attendu par les riverains et qui, bien évidemment, sera accessible non pas uniquement aux enfants du 15e arrondissement mais à tous les petits Parisiens qui souhaiteront s'y rendre.

Merci, Madame de CLERMONT-TONNERRE, également de nous avoir permis de travailler sur l'accessibilité du site avec "Universcience". C'est un beau projet pour une occupation limitée dans le temps, mais un projet qui s'inscrit bien dans le quartier et qui va permettre aussi de revivifier ce quartier, ce qui correspond bien aux discussions que nous avions eues avec le maire d'arrondissement.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 75.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 75).

2019 DEVE 104 - B.P. 2015 "Reconquête de la Petite Ceinture". - Subventions (31.217 euros) à deux associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la P.C. ferroviaire (12e, 14e, 15e et 20e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DEVE 104.

La parole est à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Un nouveau projet de délibération concernant la Petite Ceinture Ferroviaire, cela nous aurait manqué si on ne l'avait pas eu.

Reconquête de la Petite Ceinture Ferroviaire, quelle perspective attrayante, à la lecture du titre du projet de délibération. Hélas, trois fois hélas, cette reconquête nous semble bien loin des objectifs et ambitions que nous pouvons et devons avoir pour la Petite Ceinture. Je ne fais pas allusion aux chantiers d'insertion ouverts ou prolongés par ce projet de délibération, nous y sommes favorables et nous voterons pour ce projet de délibération. Ils permettent d'entretenir l'infrastructure de la Petite Ceinture et de favoriser l'emploi d'insertion. C'est important et vous connaissez l'engagement de mon groupe et de ma collègue Danièle PREMEL sur le sujet.

En revanche, je voudrais revenir une nouvelle fois sur votre projet de permettre, je cite, "des activités de loisirs culturels, sportifs, d'agriculture urbaine, de promenade sur la Petite Ceinture". Nous l'avons déjà dit à maintes reprises, nous sommes très réticents aux ouvertures au public qui peuvent dénaturer cette rocade ferroviaire et abîmer la biodiversité de friche, sur sa partie stratégique à l'Est et au Sud de la ville.

Naturellement, nous ne nous opposons pas aux ouvertures légères sur les tronçons qui ne peuvent plus rendre de service de transport. Mais les tronçons stratégiques de la Petite Ceinture ne doivent pas devenir un nouveau parc de la Ville, pas plus qu'un parc d'attractions pour les Parisiennes et les Parisiens. Cette infrastructure ferroviaire, j'insiste, a un service bien plus grand à rendre aux habitantes et aux habitants, donc un service de transport.

A l'heure où Paris connaît des pics de pollution à répétition, à l'heure où le Gouvernement contracte le réseau ferré national, à l'heure où il fait le choix irresponsable du transport routier au lieu de choisir le transport de marchandises par train, à l'heure où à Paris les transports en commun et les axes routiers sont de plus en plus saturés, à l'heure où 90 % des marchandises arrivent par camions, comment nous, majorité de gauche, progressistes et écologistes, pouvons-nous envisager la Petite Ceinture ferroviaire autrement que comme une infrastructure de transport pour rendre des services de mobilité à la collectivité et faire baisser de façon concrète les émissions de gaz à effet de serre ?

Notre projet pour la Petite Ceinture ferroviaire est de l'utiliser comme une infrastructure de transport à court et moyen terme. Nous avons fait de nombreuses propositions pour utiliser le rail avec des activités de loisirs ferroviaires, comme du vélorail, des trains expositions ou des trains de la découverte. On peut aussi imaginer dans un avenir proche la mise en service d'un métro automatique sur la Petite Ceinture. Tout ceci est dans le but d'utiliser la Petite Ceinture ensuite pour du transport et de la logistique en profitant de ses connexions avec les autres lignes de métro, de R.E.R. et des emprises ferroviaires.

Alors, vous faites semblant de nous entendre, vous brandissez le mot "réversibilité" comme un étendard, mais vous ne croyez pas à l'usage ferroviaire de la Petite Ceinture. Tous les signaux que vous donnez sur ces ouvertures ludiques de la Petite Ceinture mettent en péril un certain nombre de projets.

L'urgence climatique ne nous permet pas de repousser de 15 ans l'utilisation ferroviaire de cette Petite Ceinture. N'insultons pas l'avenir et osons le rail. Vous l'aurez compris, notre seule ligne de conduite pour la Petite Ceinture est la ligne de chemin de fer.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai très rapide. Évidemment qu'il faut pouvoir préserver la réversibilité fonctionnelle de la Petite Ceinture, mais je pense que ce n'est déjà plus le cas puisque vous avez plusieurs tronçons sur lesquels vous avez opéré des travaux, où il y a du béton qui a coulé et où les voies ne sont plus accessibles - je pense notamment à des endroits dans le 18e et dans le 19e - sans qu'à aucun moment il n'y ait eu de débat ici, qu'il n'y ait eu d'échange, de vote, de délibération à ce sujet.

Mais il faut surtout se rendre compte que la Petite Ceinture, c'est un espace de biodiversité essentiel à préserver. Quand on dit que c'est un espace de biodiversité essentiel, cela ne veut pas dire qu'on le considère comme un énième parc, pour reprendre les mots de Didier LE RESTE. On n'a pas assez de parcs à Paris, et un espace de biodiversité, c'est extrêmement important. On a des enjeux écologiques et environnementaux à défendre et il faut donc absolument préserver ces espaces de la Petite Ceinture, sans qu'il n'y ait trop d'activités dessus, sans qu'il n'y ait de nouvelles constructions. Je me remémore la bataille qui a été menée l'an dernier, bataille d'ailleurs

victorieuse, contre la délibération par laquelle l'Exécutif voulait créer une société par actions simplifiées pour justement, avec la S.N.C.F., faire rentrer du "cash" en organisant une marchandisation, quelque part, des emprises domaniales, des bâtiments, des anciennes gares qui se trouvent sur cette Petite Ceinture.

Il y avait une mobilisation de plusieurs élus, de plusieurs groupes avec évidemment des arguments, peut-être pas tous les mêmes mais complémentaires et qui convergeaient sur le refus qu'il y ait une telle logique libérale, au mépris de la préservation de la Petite Ceinture.

Maintenant, je trouve, dans ce projet de délibération, qu'on est sur un titre bien en décalage avec ce dont il est question. On a des subventions mais qui ne sont pas énormes et qui visent par le biais d'associations à permettre de préserver l'entretien de la Petite Ceinture, qu'il s'agisse de l'entretien sur des problématiques de collecte de déchets qui peuvent y être entreposés ou de travaux d'horticulture. On est, je pense, sans doute, en deçà.

Je voudrais au moins dans cette intervention dire que je préfère ce type de projet de délibération au projet de délibération qui avait été présenté il y a un an, et attention à toutes celles et ceux qui en période de campagne électorale voudraient faire de grands projets clinquants, "tape-à-l'œil" sur la Petite Ceinture. Il faut absolument la préserver en espace de biodiversité non construite.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Mme MOREL a la parole.

Mme Joëlle MOREL. - Dans la gazette du budget participatif de septembre 2018, magazine municipal qui détaille les avancées du budget participatif, à la page 9 un encart est dédié au programme de la reconquête de la Petite Ceinture. Il est dit que l'idée est que des aménagements permettant des activités de loisirs culturels, sportifs puissent y être faits dans le respect de la biodiversité, du patrimoine du lieu. Ce sont les mots de la Maire, pas les miens. Le plus intéressant, peut-être, c'est la suite de l'article - je cite : "Ce sont les Parisiens et les Parisiennes eux-mêmes, les usagers, les habitants, emmenés par des collectifs, qui vont imaginer les activités et les aménagements à prévoir sur ces sites dans le cadre du chantier participatif." Ou encore : "Le budget participatif contribue au financement du travail de concertation des collectifs et à une partie des réalisations qui en sortira."

Le programme d'envergure estampillé "reconquête de la Petite Ceinture", porté au budget participatif 2015 et qui émane de plus de 73 propositions, a comptabilisé presque 9.000 votes et mobilisé 7.700.000 euros sur la ligne du budget participatif. Vous nous répondrez certainement que les subventions sont versées à des associations chargées de l'entretien courant et de prestations horticoles et qu'elles permettent l'ouverture au public de la Petite Ceinture. Mais ces associations, à larges espaces d'insertion, font de superbes programmes d'insertion professionnelle et nous nous réjouissons que la Ville continue de travailler avec elles pour l'entretien écologique de la Petite Ceinture.

La préservation de la biodiversité est notre objectif principal et nous avons toute confiance dans ces associations. Néanmoins, l'argent de cette ligne budgétaire, budget participatif, devrait servir uniquement à réaliser des projets portés par des citoyens et des collectifs, et non pas à assurer l'entretien des espaces verts de la Ville.

Le groupe Ecologiste de Paris profite de cette occasion, encore une fois et comme à chaque Conseil, pour dénoncer cet usage détourné et abusif du budget participatif. Non, il n'est pas normal de faire passer ce type de subvention d'entretien de la Petite Ceinture sur un budget qui doit servir à mettre en place des projets par les citoyens.

On parle tout de même d'une somme de 70.000 euros. Cet argent devrait être pris en compte dans le budget courant de la Ville sous forme de budget d'investissement et de fonctionnement.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame MOREL.

Mme KOMITÈS, pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Monsieur LE RESTE, je ne referai pas le débat que nous avons depuis maintenant plus de 5 ans. Nous avons voté ensemble deux grands principes, la réversibilité et la protection de la biodiversité, mais nous avons des conventions de superposition avec la S.N.C.F. et je vous rappellerai, et vous le savez très bien, que ces terrains, que la Petite Ceinture appartient de toute façon à la S.N.C.F.

Je n'ai pas le sentiment, après l'avoir visitée et y avoir marché pendant de longues heures - que cela ressemble à un parc d'attractions ni même à un parc tout court, puisque notre volonté n'était pas d'en faire un parc et jardin. Il y a des activités non commerciales sur ce site. Moi, je n'ai rien contre le vélorail, on a quelques petits soucis techniques mais nous finirons par y arriver, et je ne vois pas en quoi les aménagements qui ont été faits jusqu'à présent remettent en cause la potentialité qu'un jour cette Petite Ceinture puisse retrouver des usages ferroviaires.

Madame SIMONNET, je vous affirme que les travaux qui ont été effectués sur les voies et notamment à l'intérieur des rails sont des travaux avec de la grave tout à fait enlevable sans problème.

Je vous rappelle, pour conclure, que le projet de S.A.S. ne constituait absolument pas des projets de constructions sur la Petite Ceinture mais différents projets d'installations. Aujourd'hui, je vous signale que nous n'avons plus aucun moyen et que, quelque part, demain la S.N.C.F. pourra décider de faire ce qu'elle voudra à l'intérieur des gares situées sur cette Petite Ceinture. Si nous avions monté la S.A.S., nous aurions pu travailler avec la S.N.C.F. Aujourd'hui, la S.N.C.F. fait ce qu'elle veut sur les différentes gares qui lui appartiennent.

Vous vous réjouissez de cette décision, mais peut-être qu'à un moment donné on s'en réjouira moins et on peut peut-être déjà s'en réjouir moins quand on voit ce qu'il se passe sur le renouvellement d'une convention dans le 19e arrondissement.

Madame MOREL, la quasi-totalité du budget participatif a été consacrée au travail des collectifs, au travail des aménagements citoyens, et les montants qui sont indiqués ici sont des montants qui sont effectivement très faibles par rapport à la globalité du budget participatif.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 104.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 104).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - La séance du Conseil de Paris est suspendue jusqu'à demain matin à 9 heures.

Chers collègues, bonne soirée.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 1er octobre 2019 à vingt-et-une heures, est reprise le mercredi 2 octobre 2019 à neuf heures, sous la présidence de M. Christophe GIRARD, adjoint).

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance a débuté.

2019 DEVE 133 - Convention de partenariat pour le développement de la nature, de la biodiversité et de l'agriculture urbaine au sein du patrimoine de Paris Habitat.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 133 : convention de partenariat pour le développement de la nature, de la biodiversité et de l'agriculture urbaine au sein du patrimoine de Paris Habitat.

Monsieur VESPERINI, vous avez la parole pour cinq minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Peut-être même moins de cinq minutes, Monsieur le Président. Merci à tous.

De quoi s'agit-il avec ce projet de délibération ? Il s'agit du partenariat que veut mettre en place la Ville de Paris avec l'office Paris Habitat, l'un des trois offices H.L.M. de la Ville, pour développer la nature en ville, l'agriculture urbaine et la biodiversité sur le patrimoine de ce bailleur. Il est très important, puisque c'est le principal bailleur, le premier, et il a dans son patrimoine - je l'ai lu dans le projet de délibération - 2.200 terrasses et 105 hectares exploitables.

Deux observations très courtes. Pour la première observation, voilà une initiative très salutaire et que l'on attendait, pour tout dire. La mission initiale des bailleurs sociaux n'est pas forcément de développer la végétalisation en ville. La mission essentielle d'un bailleur social est, comme chacun le sait, de loger les gens dans des conditions convenables et d'assurer l'équilibre financier de la trésorerie. Et on sait à quel point aujourd'hui les bailleurs sociaux doivent être particulièrement attentifs à ce deuxième élément.

Cela étant dit, il est important que les bailleurs sociaux soient beaucoup plus proactifs dans le domaine de la lutte contre le dérèglement climatique. Je pense, par exemple, à la rénovation énergétique des bâtiments et à la végétalisation, ce qui nous occupe aujourd'hui. Voilà donc une initiative tout à fait salutaire.

En deuxième observation cependant, je voudrais nuancer. C'est une initiative extrêmement tardive. Je voudrais vous relater, par exemple, un élément que je connais bien, puisque nous avons dans le 6e arrondissement un ensemble de Paris Habitat. J'avais écrit au tout début de ce mandat au directeur général - pas le directeur général actuel qui est très volontariste mais à son prédécesseur - afin que l'on puisse installer un toit végétal, même un potager sur le toit de l'ensemble de la rue Dupin qui serait animé par un restaurateur qui a toujours un établissement

au pied de cet ensemble. Il m'avait été répondu à l'époque que ce n'était pas possible, que c'était très compliqué. En gros, "Monsieur le Conseiller de Paris, rentrez dans votre cour, vous être gentil". Voilà !

Je constate que Paris Habitat est visiblement beaucoup plus volontariste. C'est ce que je crois voir et je m'en félicite. Encore une fois, je pense que cette initiative est salutaire mais je la trouve un peu tardive. Je pense qu'il faudrait être particulièrement vigilant sur ces applications dans les prochains mois.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Madame MOREL ?

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération était attendu depuis le début de la mandature et le groupe Ecologiste de Paris le salue. En effet, si notre majorité veut agir pour développer plus de vert dans notre ville, il est urgent d'y associer activement les grands bailleurs sociaux. Cette convention de partenariat est signée seulement à la fin de la mandature et le groupe Ecologiste de Paris déplore ce retard. Néanmoins, Paris Habitat est dorénavant moteur pour montrer l'exemple aux autres bailleurs et espérons qu'il va donc montrer l'exemple.

Composé de plus de 105 hectares et de 1 200 terrasses, le patrimoine végétal de Paris Habitat représente un potentiel important pour développer une gamme de végétaux variés et y développer la biodiversité. C'est bien évidemment en relation avec les locataires et toutes les amicales dans les différentes résidences que ce développement de la végétalisation devra être coconstruit, mis en œuvre et pris en charge le plus souvent possible par les locataires eux-mêmes.

Ces initiatives permettront une réappropriation du patrimoine et une valorisation des initiatives des locataires, en favorisant par exemple la création et le fonctionnement des jardins partagés. Je pense tout particulièrement à la résidence rues Oberkampf et Timbaud qui a créé, depuis plusieurs années à travers son amicale de locataires, le jardin Obervert. Cette initiative doit être soutenue et valorisée afin de recréer de la confiance et un meilleur vivre ensemble dans cette cité. Je pense aussi au jardin partagé au 125, rue du Chemin-Vert qui est dans une situation similaire.

L'inscription des 80 jardins partagés sur le patrimoine de Paris Habitat dans le dispositif de la charte Main verte favorisera, je l'espère, le travail en réseau des jardins partagés au sein d'un même arrondissement. Développer et accompagner la pratique du compostage au sein des résidences est également une action forte. Je pense aussi au compostage du 125, rue du Chemin-Vert qui reste très fragile car un gros travail d'accompagnement des locataires doit être engagé et soutenu.

Afin que chaque arrondissement puisse suivre et aider le développement de la végétalisation dans les résidences, il est nécessaire de rendre visible par une cartographie les sites ciblés par Paris Habitat et par la Ville, et de connaître la programmation des différents types d'intervention sur les cinq prochaines années, comme il est indiqué dans le projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci.

Je vais donc donner la parole à Mme KOMITÈS pour vous répondre.

Je salue l'assiduité très grande des femmes en plus grand nombre que nous, les hommes, ce matin, puisque vous êtes 11 femmes pour 6 hommes. C'est un constat : les femmes sont là !

Madame KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur VESPERINI et Madame MOREL. Pour être très claire, ce n'est pas parce que nous passons ce projet de délibération ce matin que nous n'avons pas commencé à travailler avec "Paris Habitat" depuis plus de cinq ans, puisque nous avons engagé de nombreuses actions avec "Paris Habitat". Même si j'entends, Monsieur VESPERINI, votre demande sur le 6e arrondissement, je dirai que c'est aujourd'hui le bailleur social avec lequel nous avons installé le plus de toits dans le cadre des opérations "Parisculteurs" et c'est toujours avec beaucoup d'enthousiasme que le directeur général me répond.

Ce projet de délibération correspond à une demande sur laquelle je m'étais engagée, il y a un an à peu près, de mémoire, pour effectivement passer des conventions avec les bailleurs sociaux afin de végétaliser, créer des jardins partagés, vérifier les toitures de ces bailleurs sociaux pour que nous puissions avancer. C'est donc bien un partenariat pour aller plus loin et ce n'est pas une nouveauté.

Avec ce partenariat, nous allons continuer à travailler pour localiser les jardins partagés. Nous nous engageons à former les agents de Paris Habitat sur la végétalisation participative, notamment à la Maison du jardinage. "Paris Habitat" s'est engagé aussi dans ses résidences à développer le permis de végétaliser et de créer des mini-pépinières. Là aussi, nous allons leur apporter notre expertise. C'est donc un partenariat, comme nous allons en passer d'autres avec les bailleurs sociaux.

Quant à votre projet, Monsieur VESPERINI, si vous voulez bien me redonner l'adresse, je vais regarder.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 133.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DEVE 133).

Je vous remercie.

2019 DEVE 141 - Subventions (19.100 euros) à 10 associations et un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville" dont 10.500 euros budget participatif.

M. Christophe GIRARD, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DEVE 141 avec un amendement n° 48 : subventions à dix associations et à un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville".

Madame SIMONNET est la première intervenante.

Mme Danielle SIMONNET. - C'est un projet de délibération important mais je trouve assez décevant. Nous allons accorder 19.100 euros de subvention à dix associations et à un établissement d'enseignement supérieur dans le cadre de l'appel à projets "Animaux en ville" et, parmi cette somme, 10.500 euros relèvent du budget participatif.

Je rappelle le point de départ, qui a pu occuper beaucoup nos débats ici dans cette Assemblée, sur la question de la condition animale et le rapport êtres humains et animaux en ville. C'était notamment le débat et le refus des cirques avec des animaux et je regrette qu'il ne soit toujours pas prévu de prise de décision de la part de la Ville, de manière beaucoup plus fonte forte et ferme, sur ce sujet.

Dans ce projet de délibération, on peut constater d'abord une grande diversité des associations. Il s'agit, par exemple, d'associations qui s'occupent d'élever et d'éduquer des chiens guides d'aveugles. Il s'agit aussi d'associations pour de futurs dispensaires vétérinaires pour les animaux de compagnie de personnes en grande précarité. Une association œuvre sur la réhabilitation des animaux issus de laboratoires. On a aussi - ce qui est original - un atelier de philosophie destiné aux enfants sur le rapport homme et animal. J'en passe.

Il y a également des associations qui gèrent des abris pour chats errants ou libres. Là-dessus, je tiens à signaler - je présente un vœu tout comme le groupe Ecologiste de Paris - que je regrette que la Ville mette insuffisamment de moyens suite au débat que nous avons eu en juillet sur la question des chats errants et des chats libres. Il faut mettre beaucoup plus de moyens, notamment pour prendre en compte toute la problématique à la fois de la stérilisation, de l'accompagnement et du soin des chats errants et libres.

Je vois, par ailleurs, deux autres soucis dans ce projet de délibération. Le premier est que vous subventionnez une association de pêcheurs. Certes, c'est pour des actions au service de la reproduction des poissons et de la nidification d'oiseaux, mais faut-il rappeler que consommer ou vendre du poisson à Paris est interdit à cause de la pollution ? Dès lors, pourquoi la pêche est-elle autorisée ? Je continue sur cette question : les poissons sont-ils considérés uniquement sous l'angle des loisirs pour l'homme, réduits à des objets, que l'on peut faire souffrir à coups d'hameçons dans la tronche et que l'on rejette dans la Seine, quand bien même la grande proportion de poissons que l'on va rejeter ne va pas survivre ? Est-ce le rapport que l'on engage avec les animaux, dont les poissons ?

Vous êtes, comme moi, régulièrement sollicités et informés par des photos qui montrent que, dans les associations de pêcheurs, si certains pêcheurs sont très attachés au respect de l'environnement et ont pu être, par exemple, des lanceurs d'alerte - je pense notamment du côté de Nanterre quand nous avions appris que l'entreprise Vinci avait pollué pendant plus d'un an la Seine en rejetant du béton à même le fleuve -, on a aussi beaucoup de soucis de pêcheurs qui abandonnent leur matériel de pêche, avec des conséquences terribles de pollution mais aussi sur les animaux - je pense notamment aux canards. Des associations travaillent sur ce sujet et cela me semble important.

Par ailleurs, je regrette que les projets retenus dans ce projet de délibération concernent uniquement des espèces animales aimées, comme les chats, les chiens, les oiseaux, les renards, les amphibiens, alors que l'appel à projets portait normalement sur tous les animaux en ville. Il y a d'autres catégories d'animaux, comme les animaux liminaires, qui nécessiteraient de faire un travail sur les représentations sociales. Je pense notamment à la question des rats, des souris, pour avoir un autre rapport à ces sujets. Hélas, aucun projet n'a été retenu.

Pour terminer mon intervention, je souhaiterais en profiter pour savoir où en est-on de la stèle des animaux de guerre ? Hélas, Mme VIEU-CHARIER n'est pas en séance, mais souvenez-vous, à l'occasion de l'anniversaire du centenaire de l'Armistice de la Première guerre mondiale, l'association "Paris Animaux Zoopolis" avait demandé la

création d'un monument à Paris en mémoire des animaux de guerre morts pendant la Grande guerre, avec le soutien notamment du "Souvenir français" et d'une trentaine d'associations de protection animale. Des vœux avaient été adoptés qui prévoyaient un groupe de travail sur la stèle et je voudrais savoir s'il y avait eu des réunions.

A ma connaissance, il n'y a pas eu une seule réunion depuis le 25 septembre 2018, mais il se peut que je sois mal informée. Or, il faut bien travailler à la forme de la stèle, au libellé du texte et au choix du lieu. Et est-il vrai que, du fait du retard sur ce monument, tous les autres projets adoptés en arrondissement ont été bloqués par la Mairie de Paris ? J'aimerais avoir plus de précisions à ce sujet.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Christophe GIRARD au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Joëlle MOREL ou Jacques BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je crois que c'est moi qui me dévoue !

Madame la Maire, chers collègues, je me réjouis de voir traduites en termes budgétaires les questions soulevées par la mission "Animaux en ville", animée par Pénélope KOMITÈS, et à laquelle les écologistes ont assidûment participé, que ce soit Joëlle MOREL, David BELLIARD ou moi-même. Cependant ce projet de délibération nous pose quelques questions.

Nous avons déposé un amendement demandant que la question animale fasse l'objet d'une ligne budgétaire pérenne et spécifique. En effet, le budget participatif me semble ici détourné de sa vocation première, puisqu'il sert à financer des projets initiés directement par les Parisiennes et les Parisiens et non pas à financer des initiatives suscitées et initiées par la Municipalité. Les écologistes demandent donc une ligne budgétaire spécifique consacrée à la condition animale. En raison du caractère transversal de ce sujet, qui touche à la fois la nature en ville, la propreté, l'urbanisme, l'alimentation et l'éducation, la prise en compte des animaux comme des êtres sensibles doit s'inscrire dans notre budget.

J'émets aussi quelques doutes sur les fonds attribués à une association parmi les dix qui nous sont proposées. En effet, je ne pense pas que l'association des pêcheurs concourt à lutter contre la souffrance animale, et en particulier celle des poissons. Je pense donc qu'elle n'a rien à faire sur cette ligne budgétaire, même s'il est proclamé que cette association va travailler au maintien de la biodiversité.

Nous souhaitons que les associations, qui travaillent sur les chats errants, soient suffisamment dotées, puisque les moyens qui leur sont attribués vont essentiellement être consacrés à la construction des abris pour ces chats et à l'éducation du public, ce dont je me réjouis avec le groupe Ecologiste, mais ces projets ne traitent pas d'une politique plus globale ; ils ne tiennent pas compte notamment des coûts générés par la stérilisation nécessaire de ces animaux, afin qu'ils ne prolifèrent pas, et de leur capture. C'est la raison pour laquelle nous aurions souhaité que ces associations soient mieux dotées.

Par ailleurs, les écologistes souhaiteraient - je pense que c'est prévu mais je voudrais insister un peu - qu'un suivi et un retour devant le Conseil de Paris soient faits concernant le travail réalisé par ces associations lauréates de l'appel d'offres dont le projet de délibération est l'objet.

Je vous remercie pour votre attention et je remercie par avance Pénélope KOMITÈS pour les réponses à toutes ces questions.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOUTAULT.

Pour répondre à toutes ces questions, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci aux intervenants.

Je vais rapidement répondre à votre question sur votre amendement, Monsieur BOUTAULT, puisque c'est un amendement budgétaire. Nous sommes au Conseil de Paris de septembre et on ne peut donc pas créer une ligne budgétaire aujourd'hui. C'est pourquoi je vous proposerais de retirer votre amendement et d'avoir effectivement cette discussion au moment du Conseil de Paris consacré aux questions budgétaires.

Nous avions déjà parlé, quand j'avais présenté la mission Animaux, d'avoir une ligne budgétaire dédiée à ce sujet, comme nous avons aujourd'hui à la Direction des Espaces verts une petite équipe qui s'occupe de ces sujets, de même que nous avons des correspondants dans toutes les directions.

Je voudrais vous dire également que c'était un appel à projets et non un appel d'offres ; ce sont les associations qui ont répondu, il y a eu effectivement une sélection mais nous avons quand même des projets divers. Je ne partage donc pas votre réflexion, mais j'ai déjà eu l'occasion de le dire à vous et à Mme SIMONNET sur la pêche. On n'y reviendra pas forcément.

Je voudrais vous dire - on parlera un peu plus tard de la population de chats errants - ce que nous avons décidé. Effectivement, des associations sont financées dans cet appel à projets pour la construction d'abris à chats pour le nourrissage, etc., puisque nous avons décidé effectivement de financer des associations pour ces actions.

Par contre, concernant la stérilisation, au regard du règlement sanitaire, la stérilisation relève aujourd'hui de la Préfecture de police et je ne vois pas pourquoi ce serait nous qui devrions payer à la place de la Préfecture pour ces actions. J'ai écrit à ce sujet au Préfet de police qui, par ailleurs, ne m'a pas répondu, de mémoire. Voilà sur ce sujet.

Bien évidemment, les associations, qui n'ont pas répondu à cet appel à projets, peuvent continuer à nous écrire pour avoir des subventions notamment pour ces abris à chats et le nourrissage ; ce sera traité classiquement comme pour toutes les associations qui peuvent demander des subventions. Après, c'est pris sur le budget participatif. On est en fin d'année et j'entends votre demande sur une ligne budgétaire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur BOUTAULT, le vœu est-il retiré ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Il s'agit d'un amendement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Effectivement un amendement, pardon. Pénélope KOMITÈS l'avait dit en premier.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Il est retiré compte tenu du quasi-engagement que vient de prendre Pénélope KOMITÈS de dédier une ligne budgétaire sur la question animale au budget du mois de décembre, je crois, durant lequel nous aborderons les questions budgétaires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 141.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 141).

2019 DEVE 142 - Communication sur la stratégie "Pigeons".

Vœu déposé par le GEP relatif à la méthode de gestion des pigeonniers.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 142 et le vœu n° 49. Le DEVE 142 est la communication sur la stratégie "Pigeons". Je donnerai successivement la parole à M. DUBUS, M. GUILLOT, Mme SIMONNET et Mme MOREL.

M. DUBUS a la parole.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, sur cette stratégie "Pigeons", c'est un peu comme les logements vacants à Paris : on dit toujours avant les élections qu'il y aurait 100.000 logements vacants et il y aurait 100.000 pigeons à Paris, puis finalement, après les élections, on s'aperçoit qu'il n'y a pas 100 000 logements vacants mais 25.000, et qu'il n'y a pas 100.000 pigeons dans les rues de Paris mais 23.000 ou 25.000.

Là, grâce au travail fait par cette association, on a la chance de savoir à peu près le nombre de pigeons à Paris. Il y en aurait environ 23.000, soit le quart de ce que l'on estimait, puisque les estimations, comme je viens de le rappeler, étaient plus ou moins autour de 100.000. On a donc un chiffre d'estimation à peu près précis et je remercie le travail fait par cette association à la fois sur le fond et sur la forme de manière constructive.

Evidemment, 23.000 pigeons à Paris, ce n'est pas énorme comparé aux 4 millions de rats également estimés dans notre Capitale. La stratégie "Pigeons" est un peu aléatoire par rapport à ce que nous devrions débattre ici, à savoir d'une stratégie anti-rats et non anti-pigeons.

On nous dit aussi qu'il n'y a que 9 pigeonniers qui accueillent à peu près 1.000 pigeons. Cela fait seulement 5 % des pigeons qui seraient dans un pigeonnier. Si mes calculs sont bons, 95 % des pigeons, même s'ils ne sont que 23.000, sont à l'extérieur des pigeonniers, c'est-à-dire qu'ils sont en liberté totale ; ils ne sont pas contrôlés, ils ne sont pas nourris, ils ne sont pas suivis, car seuls ceux qui viennent dans les pigeonniers peuvent être suivis, y compris dans les éventuelles maladies qu'ils peuvent transmettre.

Alors il y a des choses positives dans ce que vous nous annoncez. Il y a, par exemple, dans cette stratégie l'installation de nouveaux pigeonniers, mais j'ai l'impression que cela va prendre un peu de temps parce qu'il faudra consulter tout le monde, que les arrondissements fassent une demande. Je ne sais pas dans combien de temps on aura, par exemple, un doublement des pigeonniers, alors que c'est absolument nécessaire. C'est 9 pigeonniers et si vous considérez qu'il faut les doubler, pour atteindre à peu près 2.000 ou 3.000 pigeons accueillis, j'ai l'impression que l'on va prendre beaucoup de temps.

Puis ce qui est intéressant est que vous envisagez un espace de nourrissage conventionné. Je trouve que c'est une très bonne idée, sous réserve que l'on trouve une association ou des associations qui soient capables

évidemment de gérer ces espaces. Si ce n'est pas géré, ce sera pire que tout. Or, vous savez qu'une chose est de signer cette convention avec une association, une autre chose est de voir le résultat évidemment sur le terrain. Il faut vraiment que l'on ait des associations sérieuses qui s'engagent sur la durée et qui soient en mesure de nous apporter des solutions vraiment adéquates.

Puis il y a des points négatifs. Il y en a deux, à mon avis, dans cette stratégie mais qui peuvent être éventuellement corrigés. Il faut le dire très clairement, c'est d'abord la présence nuisible de ces nourrisseurs réguliers à Paris. C'est certes dit dans la stratégie mais on ne voit pas quelles sont les mesures mises en place pour faire en sorte d'avoir une diminution de ce nombre de personnes, qui d'ailleurs ne sont pas très nombreuses, et comment les prendre en charge ?

Vous dites, à juste titre et je peux en témoigner, que la verbalisation de ces personnes qui sont souvent des SDF n'est pas faisable ; elle est faisable mais sans résultat. Le problème n'est donc pas de les verbaliser mais d'accompagner ces personnes dans une stratégie de réinsertion dans la société - je me tourne vers Dominique VERSINI qui est concernée également par ce sujet - qui permette en fait que l'on n'ait plus ces personnes à la rue.

Enfin, deux cas sont essentiels et très emblématiques à Paris que la stratégie appelle "nourrisseurs". Ils sont situés, pour l'un à Beaubourg, on le connaît très bien, face au musée Georges Pompidou, et l'autre au pont Notre-Dame. Ce sont tout de même deux cas très emblématiques dans Paris qui, à mon avis, peuvent être réglés relativement facilement.

Le rôle de la Préfecture de police doit être également souligné. A mon avis, il ne s'agit pas de montrer plus de fermeté, mais montrer comment nous pourrions réinsérer ces gens, je viens de le dire, dans un processus qui permette d'évacuer ces nourrisseurs qui sont des plaies pour Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous invite à aller vers votre conclusion, Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire sur cette stratégie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

M. Didier GUILLOT n'est pas là, je vais donc donner la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je trouve qu'en trois mandatures, on a peu évolué finalement sur le sujet. On a peu évolué sur le sujet parce qu'on ne découvre pas aujourd'hui les solutions. On les connaît depuis longtemps : il faut à la fois développer les pigeonniers et dissuader les gens de nourrir les pigeons pour que l'alimentation des pigeons se fasse dans les pigeonniers. Ensuite, il est tout à fait possible de contribuer à secouer les œufs des pigeons pour ne pas avoir de petits pigeons ; et pour la stérilisation des pigeons, des associations le font très bien. Il est donc possible de résoudre ce problème et de pouvoir à la fois suivre la population des pigeons, sans être dans une logique de tuer des pigeons.

Puis on est aussi en capacité de travailler à la modification du regard que les hommes et les femmes portent sur les pigeons. Non, les pigeons, pas plus que les rats d'ailleurs, ne sont des dangers sur la ville et ne doivent organiser la peur sur la ville, sur la transmission de nombreuses maladies. Il faut bien sûr surveiller, accompagner et vérifier mais il est tout à fait possible de réguler.

Je tiens d'ailleurs à signaler que je soutiendrai l'excellent vœu du groupe Ecologiste qui insiste justement sur le fait qu'il vaut mieux travailler avec les associations qu'avec des entreprises privées. D'abord parce qu'avec une entreprise privée, on n'a jamais la garantie de son intérêt premier. Est-ce que son intérêt premier est d'encaisser l'argent que vous lui donnez ou vraiment de travailler au suivi de la population des pigeons ? Je pense que les associations sont beaucoup plus motivées pour effectuer un travail sérieux dans ces pigeonniers, avec aussi tout le travail de sensibilisation de la population adossé à cela.

Maintenant, franchement, trois mandatures et on en est là. On a si peu de pigeonniers, si peu de moyens accordés et je trouve cela vraiment regrettable. Je me souviens que la première fois que l'on en avait parlé, c'était dans un conseil du 20e arrondissement durant la première mandature de Bertrand DELANOË. Certains riaient, évidemment cela faisait sourire. Aujourd'hui, alors que l'on connaît l'ensemble des solutions potentielles, je trouve qu'il serait temps que l'on s'adosse réellement au sujet.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour conclure cette série d'interventions, la parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Symbole de paix dans l'antiquité, popularisé par de nombreux photographes amateurs et professionnels, comme Robert Doisneau, le pigeon fait partie de notre ville, de notre patrimoine et du quotidien de chaque Parisien et Parisienne. Interroger notre rapport à cette espèce, c'est plus largement questionner notre rapport aux animaux dans nos villes.

Depuis le début de la mandature, les écologistes sont intervenus à plusieurs reprises pour faire ouvrir le dossier des pigeons et des pigeonniers pour que la Ville soit plus bienveillante à leur égard. Nous avons porté à de multiples reprises cette question à l'ordre du jour du Conseil de Paris. Ce sont les écologistes qui sont à l'initiative de la création de la mission "Animaux en ville" et nous avons demandé la réalisation d'une étude sur les pigeonniers. Celle-ci est mentionnée dans le projet de délibération et c'est le point de départ de la stratégie "Pigeons" de la Ville, suite à ces multiples demandes en décembre 2017 et mars 2018.

En novembre 2018, quand la mission "Animaux" a rendu ses conclusions, nous avons demandé davantage de budget, et une politique publique cohérente et efficace pour mettre en place de nouveaux pigeonniers partout sur le territoire parisien, tout en réhabilitant les pigeonniers laissés à l'abandon.

A tous les débats budgétaires, par exemple en décembre 2018 ou en juillet 2019, nous avons réitéré inlassablement les demandes. En interne, nous n'avons cessé de demander l'étude menée par "Aerho" et "Espaces" sur les pigeonniers. Bien que livrée avec un an de retard, notre détermination a payé. Enfin, nous pouvons réfléchir ensemble, sereinement, à la place de tous les vivants en ville, y compris nos compagnons à plumes.

Nous apprenons dans cette étude que les Parisiens sont attachés à leurs 23.000 pigeons. Ils les observent et ils constatent, comme nous, que la gestion de la population des pigeons n'est pas efficace : il y a trop peu de pigeonniers qui ne fixent pas suffisamment les individus et les infrastructures sont peu entretenues par les opérateurs privés. Bref, une politique publique doit être améliorée.

Les citoyens et les citoyennes ne sont pas assez sensibilisés et associés à l'action municipale envers ces oiseaux. Pourtant, de nombreuses associations, comme "L'ambassade des pigeons" est très attentive aux propositions pour améliorer le bien-être de ces animaux dans nos quartiers parisiens.

Les écologistes se réjouissent de l'annonce d'une stratégie "Pigeons" par la Ville qui passe par une meilleure communication, un travail envers les nourrisseurs et surtout la création de nouveaux abris. Cependant, nous émettons des réserves sur le volet de la gouvernance, il faut que la Ville aille plus loin et se dote d'une délégation spécifique et transversale sur la question des animaux et de leur bien-être dans notre ville. Mais surtout et c'est le sens de notre vœu, il faut que la Ville prévoie que les pigeonniers soient gérés par celles et ceux les plus connaisseurs, les plus spécialistes et passionnés pour la gestion et l'entretien de ces pigeonniers.

Il faut aussi encourager les structures qui favorisent l'insertion de toutes et tous au monde du travail. Nous savons le faire à la Ville, comme en témoigne le marché des espaces verts sur la Petite Ceinture. C'est ce que demande notre vœu : que ce ne soit plus des privés, qui n'ont pas su mener à bien leur tâche, mais des structures de l'économie sociale et solidaire qui gèrent ces biens communs.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est une stratégie qui découle de l'étude que nous avions confiée et qui donne le nombre d'environ 23.000 pigeons aujourd'hui à Paris. Monsieur DUBUS, le nombre de 100.000 était calculé un peu à la louche, il y a maintenant longtemps. Il est donc intéressant d'avoir, comme vous le dites, des chiffres précis.

Je pense que nous avons aujourd'hui largement le temps d'installer de nouveaux pigeonniers. Le temps que j'écrive à un maire d'arrondissement et qu'il me réponde, il peut se passer généralement deux ou trois jours ; c'est donc assez rapide. Puis comme l'a dit Mme MOREL, c'est un sujet sur lequel nous travaillons depuis longtemps et je suis persuadée que les maires d'arrondissement savent déjà ce qu'ils souhaitent faire.

Je voudrais vous dire également que ce que vous avez pointé sur les nourrisseurs et la médiation est proposé dans cette stratégie : nous avons un item qui est le déploiement d'un travail de médiation sociale à destination des nourrisseurs avec lesquels, comme vous l'avez rappelé, il est difficile de travailler.

Ce qui est également intéressant dans cette stratégie, c'est que l'on a vu que le suivi se fait aussi en dehors des pigeonniers installés puisque l'étude montre qu'un certain nombre de pigeons se mettent sous les ponts et dans des endroits précis, et on va faire des expérimentations sur ce sujet.

Je réponds maintenant sur le vœu du groupe Ecologiste. Votre vœu propose que la gestion des pigeonniers soit réservée à des associations. Si on peut réserver des marchés pour des structures dont l'objectif est l'insertion de personnes éloignées de l'emploi, on ne peut pas réserver un marché en fonction du statut de ces structures. Les marchés réservés aux associations n'existent pas et on ne peut pas juridiquement répondre positivement à votre vœu.

Ceci étant dit, dans les clauses du cahier des charges de ce marché, nous allons intégrer des clauses d'insertion et j'imagine que les associations qui travaillent sur ce sujet répondront à ce marché. Nous y serons bien évidemment très sensibles. Nous avons bien sûr pensé à intégrer des clauses d'insertion dans cet appel d'offres. Je vous demande donc de retirer votre vœu. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pas de soucis. Je vais néanmoins d'abord demander à Jacques BOUTAULT s'il retire son vœu avant de donner la parole à qui de droit sur une explication de vote. D'ailleurs ce n'est pas du tout à Jacques BOUTAULT mais à Joëlle MOREL que je vais poser la question.

Mme Joëlle MOREL. - Le groupe Europe Ecologie retire son vœu, mais il faut peut-être écrire simplement "marchés spéciaux" dans ce cas et on peut le voter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers amis, je vous propose de continuer cette conversation. Le bout du chemin n'est manifestement pas très loin, comme aurait dit l'autre. Merci pour le retrait du vœu.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote. Le vœu a été retiré, chère Danielle, il n'y a donc pas d'explication de vote sur le vœu et c'est pourquoi je vérifiai avant.

2019 DEVE 143 - Lancement d'un A.M.I. pour la fourniture d'abris à chauves-souris aux copropriétés, aux bailleurs sociaux et aux jardins partagés. - Budget participatif 2016 "+ de nature en ville".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons donc au projet de délibération DEVE 143 qui est le lancement d'un A.M.I., forcément, pour la fourniture d'abris à chauves-souris aux copropriétés, bailleurs sociaux et jardins partagés. La parole pour cet A.M.I. des chauves-souris est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci. Après les pigeons, les chauves-souris !

En Ile-de-France, vingt espèces de chauves-souris ont été recensées. A Paris, si mes sources sont bonnes, il reste neuf espèces et nous connaissons surtout les pipistrelles qui sont les plus communes.

Les populations de chiroptères sont en déclin à Paris, en raison des pollutions lumineuses, du manque de nourriture, en particulier les insectes, de la rénovation massive des bâtis, du ravalement des façades, du manque des anfractuosités dans les murs, mais aussi le manque d'arbres et de haies, l'assèchement des zones humides et enfin le retrait des arbres morts dans les surfaces boisées. Ce sont ces raisons avant tout qui expliquent le déclin. C'est donc sur ces éléments que la Ville de Paris doit agir fortement dans l'objectif de retrouver les vingt espèces sur son territoire.

Néanmoins, le groupe Ecologiste se réjouit de ce premier pas en proposant aux bailleurs sociaux et jardins partagés de s'engager en faveur du maintien et du retour des chauves-souris dans nos villes. Nous pensons qu'il faut aussi proposer aux copropriétés privées qui disposent d'espaces verts et aux grandes entreprises ayant des parcs suffisants de s'engager dans la préservation des chauves-souris.

Le projet de délibération se concentre sur les pipistrelles et il faut aussi encourager le retour des autres espèces. Par exemple, le petit rhinolophe, de la taille d'un gros pouce, qui avait disparu depuis cinquante ans, a fait son retour depuis 2017 au bois de Vincennes. C'est une excellente nouvelle et c'est donc possible si on s'en donne les moyens.

Lors de la mandature, j'ai pu organiser en 2016, 2017 et 2018, à trois reprises, des ateliers au coucher du soleil dans le 11e arrondissement destinés aux riverains dans les jardins Gardette, Titon et sur le T.E.P. Ménilmontant pour observer les pipistrelles du 11e. Accompagnés par un spécialiste, ce fut à chaque fois une joie partagée et spontanée des familles d'entendre le vol de deux pipistrelles et parfois de les voir virevolter au-dessus de nos têtes pour chercher leurs abris dans le creux des murs ou les localiser dans le clocher d'une église.

La chauve-souris n'est pas un animal casanier qui rentrerait au même endroit chaque soir, elle ne niche pas. Il s'agit d'un animal hautement sociable, qui vit en colonies réparties en plusieurs endroits et qui a donc besoin de plusieurs abris. Selon la disponibilité en nourriture, le climat et ses humeurs, en particulier pendant la reproduction, la chauve-souris peut avoir jusqu'à dix gîtes dans la même saison.

Si vous voulez en savoir plus, je vous invite donc à venir nous rejoindre dans le 11e pour une nouvelle observation lors du prochain Jour de la Nuit, le samedi 12 octobre.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame MOREL, de me permettre de parler de cette initiative en faveur de la biodiversité. C'est effectivement un départ, une première action en faveur des chauves-souris, pas uniquement les pipistrelles mais bien de la totalité des espèces de chauve-souris.

Je crois que vous avez pointé un aspect qui est intéressant et que nous avons commencé à travailler notamment dans les bois, à savoir ce que vous appelez le respect des arbres morts. Effectivement, c'est le fait de

pouvoir laisser des arbres morts dans des espaces boisés pour que les différents animaux puissent y vivre et y rester.

Je note votre proposition sur les copropriétés et les grandes entreprises. Nous le ferons dans un second temps, mais c'est une excellente initiative. Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 143.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 143).

Vœu déposé par le GEP relatif à l'accès à l'eau dans les jardins partagés.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux non rattachés désormais.

Le vœu n° 50 est relatif à l'accès à l'eau dans les jardins partagés. Il est présenté par Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - C'est un vœu par lequel les élus écologistes de Paris attirent l'attention de l'Assemblée sur le besoin en eau courante des jardins partagés sur notre territoire. En effet, il nous semble qu'un certain nombre d'entre eux ne sont toujours pas raccordés au réseau d'eau potable.

Je dis eau potable parce que je pense notamment à une friche qui se trouve dans le 18e arrondissement et qui fait aussi des distributions alimentaires. C'est une friche dans laquelle il y a un potager, mais aussi des distributions alimentaires et de nombreuses activités. Cependant, depuis 2016, cette friche n'a toujours pas accès à l'eau courante, malgré les efforts du 18e arrondissement et notamment de M. le Maire ici présent.

Nous essayons donc de rattacher cette friche à l'eau courante sans succès. Nous avons déjà déposé un vœu au Conseil d'arrondissement pour ce faire. En le reproposant ici, nous espérons que cela fera prendre conscience plus largement du problème. Nous incluons également dans notre réflexion deux jardins partagés du 11e arrondissement.

L'important est que les jardins partagés aient accès à l'eau parce que, malgré leurs efforts pour faire des réserves, cela ne suffit malheureusement plus, notamment avec la canicule. En attendant éventuellement des infrastructures plus durables, il faut au moins que ces jardins puissent être raccordés à l'eau le plus rapidement possible et, pour la friche Polonceau, si possible avant la trêve hivernale.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Sandrine MÉES. Effectivement, comme vous le rappelez, la Ville de Paris s'engage à fournir, si nécessaire, une arrivée d'eau aux associations signataires de la charte Main verte. Je suis tout à fait favorable à ce qu'un raccordement à l'eau soit installé sur l'emprise que vous venez de flécher dans le 18e arrondissement, pour permettre à l'association de gérer et d'entretenir la friche Polonceau dans les meilleures conditions.

En ce qui concerne les jardins partagés Truillot et Titon, on avait passé une délibération avant l'été sur des récupérateurs d'eau et des oyas. Tous les jardins qui les ont demandés - il y en a énormément - seront dotés de ces équipements d'ici la fin octobre. Le jardin Truillot notamment recevra, comme il l'a demandé, un récupérateur d'eau et six poteries, et Titon un récupérateur d'eau et deux poteries.

Par contre, ces jardins sont par ailleurs tout à fait équipés de raccordements à l'eau. Pour Truillot, c'est le jardin partagé qui avait fermé trop fort le robinet sans s'en rendre compte et avait bloqué l'ouverture ; les réparations ont été effectuées. Le raccordement du jardin de la Folie-Titon est effectivement en panne mais en train d'être réparé et nous attendons la date d'intervention. Il y a en outre quelques jardins qui n'ont pas d'arrivée d'eau, cependant on le savait dès le départ faute de possibilités techniques. En tout cas, on essaie à chaque fois de trouver des solutions.

J'émets de toute façon un avis favorable sur votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 50 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 370).

Vœu déposé par le GEP relatif à une prise en charge des chats libres.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à la population de chats errants.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux n° 51 et n° 52 relatifs à une prise en charge des chats errants.

La parole est à Joëlle MOREL puis Danielle SIMONNET.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je crois que ce sera Jacques BOUTAULT, si vous me le permettez. Merci, Joëlle.

C'est un sujet que l'on vient d'aborder, il y a un instant, qui concerne la prise en charge des chats libres. A partir du moment où la Ville finance le nourrissage des chats, il faut être prudent puisqu'il ne s'agit pas de faire proliférer les populations de chats dans Paris mais plutôt de les réguler.

Il n'y a pas de débat sur le nourrissage : c'est la Ville de Paris qui le prend en charge, ainsi que les associations. Ou la Ville de Paris via les associations ! En revanche, la stérilisation pose problème : nourrir et abriter des chats ne peut pas se faire si, en même temps, on ne régule pas leur population.

L'article L. 211-22 du Code rural et le Règlement sanitaire du Département de Paris expliquent que l'identification des chats relève de la compétence de la Préfecture de police, alors que la stérilisation ne relève pas explicitement de la Préfecture de police et elle peut être du ressort de la Ville de Paris. Il s'agirait donc de nous mettre d'accord. Cette question doit être réglée entre les deux institutions, afin que nous ne menions pas une politique qui pourrait être contre-productive, à savoir entretenir des populations de chats sans avoir une régulation de ces populations.

Je suis très pragmatique, je souhaiterais que nous nous mettions autour d'une table et que nous partagions la charge de cette responsabilité qui consiste à permettre aux associations d'avoir des financements pour pouvoir tenir l'ensemble de la chaîne : l'identification des chats, leur capture, leur stérilisation, leur remise en liberté ou leur adoption, puis la construction d'abris dont ils peuvent bénéficier.

Merci de votre attention.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur BOUTAULT.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais totalement dans le même sens que Jacques BOUTAULT car c'est important. Il y avait dans la mission "Animaux" une volonté d'œuvrer en faveur des chats errants ou des chats libres. Cette mission avait affirmé que la Ville de Paris, en 2016, avait ramassé 203 chats, dont 39 avaient été restitués, 75 donnés à des associations et 17 euthanasiés, mais en fait aucun n'avait été stérilisé. Or, la stérilisation des chats errants est essentielle pour bien réguler la population.

Pour l'instant, ce sont les associations qui s'en chargent, dans la mesure de leurs moyens financiers et c'est un coût extrêmement important. Il faut donc que la Ville de Paris, lorsqu'elle s'engage pour le bien-être animal, assume de prendre en charge aussi la question des captures et stérilisations des chats errants. Cela permettrait une gestion éthique de la population des chats errants qui ne peut pas se faire de manière parcellaire ou en saupoudrage. Il faut prendre en compte toutes les actions et interventions qui sont nécessaires pour que le résultat soit efficace à l'arrivée : ce sont à la fois des abris où on les nourrit et on les soigne ; c'est permettre à des familles de les adopter, mais c'est aussi prendre en charge leur stérilisation et les accès aux soins.

Des villes ont réussi à prendre le problème à bras-le-corps. Je pense à la ville de Rome qui a pris en charge l'ensemble des actions nécessaires, notamment financièrement, pour assurer une gestion éthique de la population des chats libres. On peut aussi parler de villes comme Rosny, Gagny et Fontenay qui ont fait le choix d'assumer cette gestion, y compris financièrement.

Il ne faut pas dire à chaque fois : ce n'est pas nous, c'est la Préfecture ! Il faut assumer qu'on prend en charge avec la Préfecture et que la Ville finance l'ensemble des actions nécessaires, à la fois pour le bien-être des chats errants mais aussi pour le contrôle de leur population.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour répondre à ces deux vœux, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - J'ai déjà un peu répondu tout à l'heure. Je rappelle que, sous la précédente mandature, il y a eu un groupe de travail entre la Ville, les associations et la Préfecture pour tenter de

signer une convention, notamment pour la stérilisation des chats à Paris, qui relève bien, et spécifiquement à Paris, de la capture et la stérilisation de la Préfecture de police.

Alors, nous nous sommes engagés, Ville de Paris, à soutenir les associations pour l'installation d'abris à chats, le nourrissage de ces chats, et bien évidemment pour les aider aussi sur l'adoption de ces chats après. Mais ce que je souhaite, c'est que le Préfet d'abord réponde au courrier que je lui ai adressé car il n'a pas répondu, et que la Préfecture prenne sa responsabilité.

Je suis tout à fait d'accord, Monsieur BOUTAULT, avec votre proposition de se mettre autour d'une table avec la Préfecture de police pour trouver une solution à ce sujet. En revanche, il n'est pas question une fraction de seconde que la Ville paye pour une stérilisation qui n'est pas de son ressort à Paris.

C'est la raison pour laquelle je vais vous demander de retirer vos vœux et je demande formellement à Mme la Représentante du Préfet de police ici présente de bien vouloir monter une réunion sur ce sujet, avec notamment les associations qui travaillent aussi sur ce sujet, afin de déboucher sur une convention. Les associations m'avaient d'ailleurs expliqué que, sous la précédente mandature, la convention qui était assez intéressante n'avait pas été signée faute de volonté de financement de la Préfecture.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Madame la Représentante du Préfet de police ?

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci pour ces vœux qui nous sont adressés et qui m'ont permis de découvrir, puisque c'est une spécificité parisienne, qu'il est de la compétence du Préfet de police de réguler les animaux errants sur la voie publique, et d'autre part que des chats peuvent être émancipés, d'une certaine façon, et devenir des chats libres après stérilisation. Le Conseil de Paris est toujours un grand moment de découverte.

C'est cependant un sujet important et cela me permet de revenir sur les compétences du Préfet de police en la matière. Il est chargé de la régulation des animaux errants et de leur gestion. Dans ce cadre-là, les animaux errants, que ce soit les chiens ou les chats, sont récupérés sur la voie publique et conduits en fourrière par une société qui est titulaire d'un marché public.

Si ces animaux peuvent être stérilisés, ils accèdent au statut de chat libre. C'est donc bien une autre étape dans le processus. Une étape qui est aujourd'hui recommandée par le Ministère de l'Agriculture parce qu'il considère effectivement que cela permet de réguler la population et pas simplement de la sortir de la voie publique pour la mettre en fourrière, ce qui n'est pas toujours une solution pérenne et satisfaisante.

Vous nous avez écrit effectivement, Madame KOMITÈS, sauf à ce que j'aie mal compris le courrier - pardon parce que c'est un sujet que je ne traite pas tous les jours -, vous nous demandiez d'autoriser les associations à pouvoir procéder à l'identification et à la stérilisation. Ce n'est pas cela ? Donc j'ai mal compris le courrier. En tout cas, puisque c'est un sujet complexe et que vous posez le débat sur la table, je vous propose que l'on puisse en discuter, ainsi vous m'expliquerez un peu mieux de quoi il s'agit.

On mettra les services compétents de la Préfecture. Je peux vous dire qu'on est disposé à travailler avec les associations, sous réserve de signer des conventions qui encadreront strictement les questions sanitaires autour de la stérilisation de ces chats et la façon dont ils pourraient être éventuellement adoptés après. Notre souci est évidemment de veiller à la protection sanitaire des Parisiens et que des maladies ne se propagent pas sur ce biais.

Donc à bientôt pour une réunion sur ce sujet.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Le vœu n° 51 est-il retiré ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Pour stimuler la discussion à venir, nous allons maintenir notre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Un vœu de stimulation.

Il y a une demande d'explication de vote et de stimulation de Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je pense qu'il faut écouter les revendications des associations. Ce sont beaucoup de bénévoles qui s'investissent pour une cause animale. D'ailleurs, j'ai lu attentivement les messages envoyés, notamment par l'association sur l'évolution de la condition animale et je pense qu'ils ont raison de nous alerter. Pénélope KOMITÈS a aussi raison d'alerter le Préfet dans ses responsabilités.

La question qui nous est posée, c'est évidemment de mettre tout le monde autour de la table mais c'est aussi les moyens. Alors que les moyens soient mis par la Ville ou par le Préfet, c'est une question mais on ne peut pas échapper à cette question des moyens. Et l'Etat, notamment le Ministère de l'Agriculture que vous avez cité, a tout à fait les moyens aussi de verser des subventions aux associations, comme cela se passe dans d'autres secteurs de la vie associative dans le sport ou dans la culture.

Alors pourquoi, Madame la Préfète, vous ne répondez pas à la question qui est posée et qui sera posée aussi si on met tout le monde autour de la table : quels moyens l'Etat met à disposition pour la stérilisation de la population de chats et qui accompagne notamment les associations ?

Je vois dans d'autres communes avec des maires communistes que certains maires, parce que l'Etat par moments est défaillant, accompagnent ces associations. Donc je partage aussi l'avis de mes collègues. Comme Pénélope KOMITÈS l'a rappelé, nous accompagnons déjà des associations à Paris, notamment sur les abris à chats et sur la nourriture.

Je suis assez favorable aux vœux qui sont déposés. Je soutiendrai les deux vœux. Nous voterons pour et nous espérons que l'on pourra mettre tout le monde autour de la table, que la Préfecture saisira le Ministère de l'Agriculture et qu'enfin les associations pourront être subventionnées.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Il est rejeté… Mais bien volontiers, chers amis, nous recommençons. Levez bien la main et je m'adresse à l'ensemble de mes collègues.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 51 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Très objectivement, le vœu est totalement adopté. (2019, V. 371).

Ne vous emballez pas, cela continue.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 52 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ? C'est le même vote a priori de ce que je vois.

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc adopté. (2019, V. 372).

Merci.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'accès de la Petite Ceinture du 17e aux chiens tenus en laisse.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 53 relatif à l'accès de la Petite Ceinture du 17e arrondissement aux chiens tenus en laisse.

La parole est à Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est relatif à la possibilité que l'on donnerait aux propriétaires canins de tenir leur chien en laisse sur le tronçon de la Petite Ceinture, dite la coulée verte Pereire qui a été ouverte au mois d'août. C'est actuellement une interdiction. Dans les faits, elle est évidemment très fréquentée par des propriétaires canins, responsables et citoyens. Il y a peu d'espaces canins à l'échelle parisienne, même s'il y en a de plus en plus dans le 17e arrondissement notamment, et nous essayons d'en créer, d'en ouvrir et imaginer dans tous les quartiers.

Il est aujourd'hui interdit de promener son chien sur la Petite Ceinture, contrairement à d'autres sites parisiens similaires. C'est une demande forte de la part d'un certain nombre d'habitants. Évidemment, la condition est que ces animaux soient tenus en laisse pour prévenir tout risque. Nous serons naturellement très vigilants à ce que les propriétaires nettoient les déjections comme sur la voie publique.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Comme vous le rappelez, le tronçon de la P.C. du 17e arrondissement a été récemment ouvert au public, comme nombre de tronçons depuis 2014. Tous les tronçons sont interdits aux chiens. La Petite Ceinture est, comme nous l'avons évoqué hier, un paysage sans équivalent à Paris qui joue un rôle de trame verte fondamental.

Nous nous sommes engagés à conserver son caractère original dans le respect de son patrimoine ferroviaire et en particulier de sa biodiversité. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de ne pas autoriser l'accès des chiens sur les tronçons et ne pas multiplier les poubelles, les cendriers et les bancs, afin de garder ce caractère immuable de la nature.

Vous mentionnez un espace de la Petite Ceinture accessible aux chiens dans le 16e arrondissement. Non, c'est un espace canin qui est disposé non pas sur la Petite Ceinture, mais à l'entrée de la Petite Ceinture, au même niveau sur la chaussée, contrairement au tronçon du 17e qui est en tranchée et dont l'accès se fait par un escalier mécanique.

Ce tronçon est sans poubelle, comme nous l'avons décidé, et je ne peux donc pas émettre un avis favorable sur ce vœu, au regard de l'impact que pourraient avoir les chiens, même tenus en laisse, parce que l'on sait que souvent ils sont lâchés sur la Petite Ceinture.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai deux demandes d'explications de vote : M. BOULARD puis M. DUBUS.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - J'entends vos arguments, Madame KOMITÈS, mais, dans les faits, sachant que c'est valable sur tous les tronçons de la Petite Ceinture, il y a des propriétaires canins responsables qui enfreignent le règlement de la Petite Ceinture mais il faut peut-être le faire aujourd'hui adapter. Dans le 14e arrondissement, c'est la même chose et j'en parlais avec Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Quand on a 18.000 mètres carrés, comme sur la coulée verte, on peut peut-être trouver un endroit, un lieu déterminé, pour que les propriétaires canins puissent descendre leur animal. L'accessibilité n'est pas un problème. J'y suis allé encore, il y a quelques jours, et les chiens montent et descendent les escaliers ; ce n'est donc pas un argument valable. L'espace naturel, qui est l'autre argument que vous avancez, est tout à fait sujet à caution : on a aménagé la Petite Ceinture et l'espace naturel a donc été aménagé. Je ne comprends pas bien l'argument, mais je vous ferai d'autres propositions toujours en ce sens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BOULARD.

M. DUBUS pour une explication de vote limitée à une minute, je le rappelle.

M. Jérôme DUBUS. - Après les pigeons, après les chats, nous voici avec les chiens. C'est un conseil très animalier, c'est bien.

On a eu ce débat en conseil d'arrondissement sur un sujet. On n'a pas voté ce vœu parce que j'ai des difficultés à comprendre ou à envisager que tous les propriétaires soient extrêmement propres. A mon avis, si on ne met pas en face un processus de nettoyage et si on ouvre sans mettre ce processus de nettoyage en face, cela ne marchera pas. J'ai une confiance assez limitée sur le ramassage des crottes par les propriétaires des chiens, confer l'état des rues de Paris et ce sera vraisemblablement la même chose. Par conséquent, nous ne voterons pas ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Très bien, merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 53 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 53 est rejeté.

Bien tenté, Madame CARRÈRE-GÉE, mais là franchement, il est rejeté. Je veux bien qu'on le fasse sur chacun des vœux, mais il n'y a dans ce cas que cette partie de l'hémicycle qui a voté pour le vœu. Je veux bien le recompter mais… Madame CARRÈRE-GÉE, on se détend, je viens de prononcer la phrase : je veux bien que l'on recompte. Par contre, sauf à vouloir passer notre week-end ensemble, on va peut-être essayer d'accélérer. Je vous propose que nous le recomptions.

Qui est pour ? 1, 2, 3…10.

Qui est contre ? 1, 2, 3…14.

Je m'arrête là, c'est très serré. Le vœu est rejeté et je propose que nous continuions tranquillement nos travaux.

Il est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au parc Bercy.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu n° 54 relatif au parc de Bercy.

La parole est à Mme MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

En 2017, la Ville de Paris a demandé aux opérateurs d'autocars de la porte Maillot de déménager à la gare internationale de Bercy pour une partie, et pour une autre à la gare de Paris Seine. Dès le mois de mars 2018, j'avais alerté notre instance en Conseil de Paris par un vœu concernant les mauvaises conditions d'exercice et d'activité justement de ces autocars. Et depuis janvier 2019, il est à noter que l'ensemble des opérateurs a été déplacé à la gare routière Bercy Seine.

Le parc de Bercy est devenu un hall de gare. Il n'est pas équipé pour cela et n'a pas vocation non plus à le devenir. De nombreux voyageurs traversent le parc, ce qui engendre des dégradations des pelouses. Une dégradation des pelouses qui est aussi provoquée par le manque de poubelles, de nettoyage, mais aussi par les dépôts d'Algeco destinés à de nombreux chantiers. Les rats sont très nombreux et le déversement à ciel ouvert des ordures et des toilettes des cars dans la zone de dépotage accentue bien sûr le problème.

Le manque de propreté n'est pas le seul souci de ce quartier. Les riverains se plaignent de divers problèmes d'insécurité rencontrés régulièrement au sein du parc et de nuisances sonores, surtout la nuit, notamment provoquées par la présence d'attroupements de personnes parfois en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants, sans oublier bien sûr le trafic de drogue qui s'y déroule.

C'est pourquoi nous vous demandons à travers ce vœu d'abord d'améliorer la prise en charge des signalements des riverains, de renforcer les effectifs des patrouilles d'agents de sécurité, d'étudier un meilleur agencement de la gare routière, et notamment d'étudier une meilleure répartition en mettant en place plusieurs gares routières à Paris pour alléger le dispositif de Bercy. D'ailleurs je tiens à préciser qu'il y a d'autres groupes, notamment le groupe Communiste qui est intervenu à ce sujet, il n'y a pas très longtemps.

Ce parc a été créé par Jacques Chirac et cela a été rappelé à de nombreuses reprises hier lors de son hommage. Ce parc mérite donc de retrouver son identité initiale, sa salubrité et sa tranquillité publique.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci à vous.

Pour vous répondre, la parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame MONTANDON, ce n'est pas comme si l'Exécutif municipal et la mairie du 12e arrondissement, en lien permanent sur ce sujet avec les services de la Ville et le commissariat, ne s'occupaient pas de ce dossier. Vous savez que nous sommes extrêmement mobilisés pour apporter les réponses adaptées aux enjeux d'amélioration de ce parc.

Nous avons déjà investi plus de 1 million d'euros pour son réaménagement, sa rénovation et l'accessibilité de ses allées. Je ne peux pas vous laisser dire que cela manque de poubelles et nous en sommes également à la deuxième phase de dératisation.

S'agissant de la propreté, vous le savez, même si vous n'étiez pas à la marche exploratoire qui a eu lieu le 9 septembre dernier, nous avons équipé le parc d'abris bacs pour garantir une plus grande propreté de ce site et des poubelles supplémentaires ont été installées en octobre dans la partie ouest du parc. Et je vous signale, mais vous ne devez pas les fréquenter, que les sanitaires ont été modernisés afin de s'adapter à l'augmentation du nombre d'usagers. Puis la création d'un second sanitaire est à l'étude.

S'agissant du volet sécurité, les services de la DPSP assurent une veille quotidienne du jardin. Les inspecteurs de la Ville effectuent plusieurs rondes. La police nationale y est au moins une fois par jour. On a également la BIP qui prend le relais et qui assure plusieurs passages, ainsi que l'unité cynophile. Par ailleurs, le directeur de la DPSP à maintes fois l'occasion de répondre directement aux riverains, je le dis.

Le "skate-park" a fait l'objet d'un nettoyage approfondi cet été et nous travaillons avec les services pour développer le dispositif de sécurisation le plus pertinent. Nous avons décidé, pendant cette marche exploratoire, d'accompagner la pratique du volley pour délimiter un certain nombre de zones où les habitants pourront jouer.

S'agissant de la gare routière, l'Exécutif municipal s'est rapproché de la S.A.E.M.E.S. qui s'est engagée à renforcer les fréquences de passage de la société en charge du nettoyage. La S.A.E.M.E.S. réalise aujourd'hui des travaux de création d'un espace d'accueil à l'intérieur de la gare de Bercy Seine qui vont se terminer fin 2019 et une nouvelle gare routière devra être créée aussi fin 2023.

J'étais à la marche exploratoire et je me réjouis que vous ayez repris les demandes des habitants des conseils de quartier qui étaient là. Sachez que nous avons fait de même et que nous y travaillons.

Je vais donc émettre un avis défavorable sur votre vœu.

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 54 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 54 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'évaluation de la qualité écologique du jardin Truillot.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 55 relatif à l'évaluation de la qualité écologique du jardin Truillot. C'est François-David CRAVENNE qui le présente.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu, à la demande d'habitants du 11e arrondissement, vous demande de tirer un bilan un an après l'ouverture du jardin Truillot. En effet, sachant que malheureusement le 11e est très largement en dessous des normes préconisées par l'O.M.S. en nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant, l'ouverture du jardin Truillot a été accueillie, il y a un an, avec un grand enthousiasme par les riverains.

Cependant, au bout d'une année, il est temps de faire un bilan et de tirer les conséquences de ce qui ne fonctionne pas et surtout de ce qu'il est nécessaire, voire urgent, d'améliorer. Ce vœu en liste donc les priorités. Les habitants du 11e méritent vraiment que l'on soigne leurs trop rares espaces verts. Merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Je voudrais d'abord vous dire que, contrairement à ce qui est écrit dans votre vœu, le choix de privilégier la perspective entre l'église Saint-Ambroise et le boulevard Richard-Lenoir est le fruit non pas d'une idée que l'on aurait eue mais d'une concertation qui a duré cinq ans, de 2010 à 2015, avec les riverains, les usagers du site, les écoles, etc. Ce n'est donc pas une volonté de l'Exécutif municipal mais bien une demande des riverains.

Le fait de recréer un lien entre les boulevards Voltaire et Richard Lenoir permet de désenclaver ce jardin qui est situé effectivement au cœur d'une des zones les plus densément peuplées de Paris. Tout cela en accord bien évidemment avec l'A.B.F. C'est dans cette optique de désenclavement aussi que le choix a été fait de planter des arbres uniquement sur les côtés du jardin. Puis le choix de disposer les strates arborées, notamment latéralement, permet de réduire la réverbération du son.

En ce qui concerne la plantation des jeunes arbres, on en a planté 153 et 10 n'ont pas pris, ce qui arrive. Je ne sais pas si vous avez la main verte ou pas, mais quand vous plantez des arbres, de temps en temps cela ne prend pas et il faut les replanter. Puis ce sont 143 arbres qui se développent parfaitement et nous allons replanter les 10 qui manquent cet hiver.

S'agissant des allées du jardin, il y a le comité des usagers du jardin. Je pense que vous avez oublié ce comité des usagers du jardin qui s'est déjà saisi de ces problèmes au printemps dernier. La DEVE est en train de travailler à des solutions adaptées aux usages du jardin qui permettent cependant d'assurer la perméabilité des sols et c'est ce que nous faisons.

Puis je finirai par vous dire que, concernant l'excavation réalisée au niveau de ce que l'on a appelé l'hôtel à la bouteille, c'est la dernière phase des travaux d'aménagement de ce jardin qui va s'achever à la fin de l'année et qui a été aussi présentée en réunion publique dès 2015. On n'est donc pas sur un sujet que l'on découvre aujourd'hui. Nous travaillons aux enjeux d'amélioration de ce jardin et, franchement, je vous conseille d'aller la prochaine fois peut-être au comité des usagers.

Ce sera donc un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Une explication de vote de Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci.

Le jardin Truillot est ouvert depuis un an. C'est avant tout, par sa configuration, un lieu de passage entre deux boulevards et deux grandes stations, mais c'est aussi un espace de respiration. Le groupe Ecologiste demande plus de personnels pour l'entretien et la surveillance de ce jardin. Un comité des usagers se réunit la semaine prochaine et c'est à ce titre que le groupe Ecologiste ne votera pas ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Joëlle MOREL.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 55 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 55 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création d'une serre sur un toit au sein de l'ensemble immobilier Erard-Charenton.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 56 relatif à la création d'une serre sur un toit au sein de l'ensemble immobilier Erard-Charenton.

La parole est à Nathalie FANFANT pour le présenter.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, chers collègues, un projet de serre doit voir le jour sur un toit enclavé de l'ensemble immobilier Erard-Charenton. Au-dessous de cette construction de plusieurs mètres de haut se situe une teinturerie industrielle qui génère des émanations de produits chimiques nocifs dans l'atmosphère, principalement le perchlorate.

Sans étude préalable évaluant les risques de contamination des futures serres dans lesquelles seront cultivés des fruits et légumes, nous pouvons comprendre les légitimes interrogations des résidents, qui sont par ailleurs favorables à notre projet de végétalisation. Nous pouvons également nous poser la question de l'empreinte écologique d'un tel édifice situé sur un toit.

C'est pourquoi à travers ce vœu, nous demandons à la Maire de Paris de reconsidérer ce projet en gardant comme objectif principal la végétalisation de cet espace. C'est bien sûr une valeur ajoutée esthétique à l'ensemble immobilier, mais cela contribue également à limiter l'effet d'îlot de chaleur.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nathalie FANFANT.

Je donne la parole à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - J'étais ravie de voir que M. BOURNAZEL était très intéressé par la serre du 12e arrondissement.

Je voudrais vous rappeler que ce projet est un projet à l'initiative de Paris Habitat sur son patrimoine. Nous avons effectivement accordé un permis de construire au vu de la compatibilité avec le P.L.U. parisien. Ce permis a été accordé en septembre 2016, il a fait l'objet de deux recours par quelques habitants et tous les deux ont été rejetés par le Tribunal administratif de Paris. Le groupement de locataires a encore fait appel de ce jugement. Nous attendons que le tribunal statue. Il n'y a donc aucune raison de reconsidérer ce projet au niveau juridique.

Par contre, pour vous permettre de comprendre un tout petit peu mieux ce projet, il s'agit d'un projet d'agriculture urbaine porté depuis 2013 par "Toit Tout Vert", suite à des concertations très importantes avec les habitants du 12e arrondissement et d'Erard. Ils ont rencontré à peu près 200 foyers, dont de nombreux habitants de la résidence Erard-Charenton, qui attendent tous depuis ce moment leur panier tous les week-ends de légumes frais.

La serre doit monter au maximum à 6 mètres sur des résidences qui font 38 mètres de haut. L'impact paysager est donc extrêmement limité. C'est un projet porté par "Toit Tout Vert" qui est accompagné par la D.R.I.A.A.F. Puis autant vous dire que l'impact potentiel de l'activité de blanchisserie a été pleinement étudié et il n'y a absolument aucun risque pour les cultures, ce qui est heureux pour les riverains.

Sur l'impact des îlots de chaleur, c'est quand même mieux d'avoir des toits avec de l'agriculture que des toits avec du sedum, même si c'est bien quand on ne peut pas le faire. Mais ce serait quand même dommage de se priver d'un toit parisien où on a de la portance pour juste le végétaliser, sachant que tous les habitants du 12e arrondissement attendent vraiment ce projet et leurs légumes pour tous les samedis ou dimanches.

Je signale aussi que cette gentille association nous a quand même expliqué que la mare, que nous avions installée dans le jardin partagé pas très loin, développait les moustiques. Bien, nous en sommes là !

Ce sera un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pénélope KOMITÈS.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 56 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 56 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins durant l'été.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 57 relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins durant l'été.

La parole est à Edith GALLOIS pour le présenter.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Monsieur le Maire.

A Paris, 13 parcs et jardins sont ouverts toute la nuit l'été entre le 24 juin et le 8 septembre. Effectivement ces parcs et jardins peuvent constituer des îlots de fraîcheur pour certaines personnes qui seraient en situation difficile, surtout en période de forte chaleur, voire de canicule. Cependant, cette ouverture ne nous paraît pas nécessaire et encore moins opportune le reste de l'année.

Paris est une ville très dense, comme on le sait, et la plupart de ces jardins sont à proximité immédiate des habitations. Evidemment avec cette ouverture nocturne, il n'y a pas d'agents qui circulent et ils ne sont pas joignables à partir de 19 heures. Et n'étant pas surveillés, comme l'a souligné tout à l'heure mon collègue Christian HONORÉ, un certain nombre de nuisances se produisent ; ce sont des nuisances sonores, mais aussi des causes de nuisances importantes pour la faune et la flore et une atteinte à la biodiversité.

Puis des problèmes de sécurité peuvent être liés à cette ouverture. On sait bien que les gens qui vivent dans les parcs la nuit, ce n'est pas pour admirer les petites fleurs et les intentions sont parfois un peu divergentes. On voit, par exemple, que le jardin Martin Luther King a dû être fermé la nuit parce qu'il y avait trop de nuisances causées au voisinage.

Nous vous proposons donc que cette ouverture soit limitée dans le temps et dans la saison, afin de préserver la sécurité et la faune et la flore des jardins. Minuit maximum à proximité des habitations nous paraîtrait raisonnable, mais aussi qu'en amont de chaque ouverture les riverains soient éventuellement concertés. Et qu'à titre exceptionnel, en cas de déclenchement d'une alerte canicule, ces parcs et jardins soient ouverts 24 heures sur 24 afin que des gens puissent s'y réfugier.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Edith GALLOIS.

La parole est à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Madame GALLOIS, comme vous le savez, depuis 2015, nous adaptons effectivement les parcs aux usages des Parisiens l'été. Un certain nombre de sites sont retenus chaque année pour une ouverture nocturne estivale très prisée par les Parisiens qui souhaitent bénéficier d'espaces conviviaux, mais aussi d'îlots de fraîcheur au-delà des horaires habituels.

Contrairement à ce que vous dites, la Municipalité adapte des moyens spécifiquement pour ces nouveaux usages et ces parcs sont surveillés ; ils sont notamment surveillés par des agents de la DPSP, mais aussi par du gardiennage spécifique en fixe toute la nuit ; il y a des rondes toute la nuit dans ces parcs et jardins.

Quant à fermer à minuit, Madame GALLOIS, j'aimerais que vous m'expliquiez comment retrouver des gens qui décident de se cacher un peu dans le parc des Buttes-Chaumont à minuit ou une heure du matin vu l'immensité de celui-ci. Puis quand on aura fermé, je ne sais pas comment ils pourront sortir. À un moment donné, il faut faire preuve de pragmatisme.

Comme chaque année depuis 2015, avec les maires d'arrondissement, nous faisons un bilan complet de cette opération ; il aura d'ailleurs lieu le 10 octobre avec l'ensemble des maires d'arrondissement concernés. Sachez que nous évoquons chaque année les problèmes de propreté, de sécurité, de nuisances sonores, de l'état de la biodiversité, des travaux qui peuvent avoir lieu dans le parc, des remontées des riverains, des commissariats de police, de la PP, de la DEVE, de la DPE, de la DPSP et nous analysons et adaptons effectivement de temps en temps le dispositif.

Enfin, je vous rappelle que le parc Martin Luther King n'a pas été fermé au regard de nuisances sonores mais plutôt de la configuration du parc et des travaux qui s'y déroulaient.

C'est donc un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Maintenez-vous votre vœu, Madame GALLOIS ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 57 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 57 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 58 qui a le même objet mais qui est présenté par Jérôme DUBUS ; c'est toujours relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts.

M. Jérôme DUBUS. - Ce n'est pas tout à fait le même objet et c'est en réalité un vœu de rappel.

Nous avions demandé, il y a environ un an et demi, qu'une étude d'impact soit faite précisément sur l'impact de l'ouverture et donc de l'éclairage des parcs qui avaient été choisis pour une ouverture nocturne l'été. Depuis, un certain nombre de parcs ne sont plus soumis à cette ouverture nocturne. Simplement, il avait été prévu que cette étude d'impact soit réalisée.

Le vœu avait été voté de mémoire à l'unanimité, mais qu'en est-il un an et demi plus tard ? Où en sommes-nous ? Je n'ai aucune nouvelle sur cette étude d'impact qui est quand même importante puisque cet éclairage nocturne a une conséquence très claire sur la biodiversité. Où en sommes-nous ? Que comptez-vous faire ? Est-ce que l'étude a été lancée ? Est-ce que l'on va se réunir bientôt ?

C'est un vœu de rappel et un vœu d'information.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Jérôme DUBUS.

La parole est à Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci.

Effectivement, nous veillons attentivement à cet aspect. Nous avons lancé, avec ma collègue Célia BLAUEL, une étude sur l'influence des différents types d'éclairage sur la faune nocturne dans le square René-Le-Gall à Paris pour déterminer la manière optimale d'éclairer les espaces verts, afin de limiter l'impact de la pollution lumineuse sur la biodiversité nocturne en général.

Différentes configurations d'éclairage sont mises en œuvre pour déterminer les conditions d'une ouverture nocturne des parcs et jardins qui soient les moins dommageables possible pour la faune sauvage. L'étude est en cours mais nous avons réalisé un inventaire nocturne d'insectes cet été dans ce square et nous devrions avoir les résultats en octobre. Par contre, une étude d'impact nécessite de pouvoir faire des comparatifs sur plusieurs années pour mieux appréhender les liens entre l'éclairage et la biodiversité.

Ceci étant dit, je suis tout à fait favorable à ce que l'on vous présente déjà au moins les résultats de cette étude et je donne un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 373).

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux espaces verts et au renouvellement des arbres existants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au dernier vœu de la délégation de Pénélope KOMITÈS. Le vœu n° 59 est relatif aux espaces verts et au renouvellement des arbres existants. C'est Déborah PAWLIK qui le présente.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

Les Parisiens ont en effet besoin de verdure et ils le disent. En l'occurrence, Paris demeure l'une des villes les plus denses et les plus minérales au monde. Paris est aussi une ville qui compte peu ou en tout cas pas assez d'arbres : un arbre pour onze habitants hors bois, alors que Berlin ou Vilnius comptent quatre arbres par habitant.

Comme les arbres, c'est la vie et que la vie, c'est Paris, Mme HIDALGO a donc décidé de remédier à cette carence et a annoncé planter 20.000 arbres durant la mandature. C'est un objectif tout à fait louable, il est vrai, et un objectif auquel nous sommes tous extrêmement attentifs.

On nous a annoncé le 23 mars dernier que le 15.000e arbre de la mandature avait été planté sur la place de la Bastille. Bonne nouvelle mais vous vous êtes toujours bien gardés de nous dire combien d'arbres, dans l'autre sens et, en même temps, avaient été abattus. Pour ne prendre qu'un exemple, lors de l'aménagement du site Netter-Debergue dans le 12e arrondissement, la Ville a procédé à la coupe de pas moins de 39 arbres, dont un remarquable cèdre de l'Himalaya qui était centenaire.

Par ce vœu, nous demandons tout simplement d'avoir la réalité des chiffres, à savoir que vous puissiez nous indiquer le nombre et la nature des arbres abattus depuis 2014, ce qui permettra à chaque Parisien de savoir exactement combien d'arbres ont été finalement véritablement plantés pendant cette mandature. Nous demandons en même temps que vous nous communiquiez le nombre de mètres carrés d'espaces verts, de façades et toits végétalisés depuis 2015, ainsi que le nombre de mètres carrés d'espaces verts et végétalisés effectivement accessibles aux Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Déborah PAWLIK.

La parole est à Pénélope KOMITÈS pour vous répondre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Effectivement, je me réjouis comme vous que nous ayons planté le 15.000e nouvel arbre de la mandature le 23 mars dernier sur la place de la Bastille.

Merci de reconnaître les efforts importants que nous faisons pour végétaliser cette ville, tant en plantant des arbres qu'en faisant de l'agriculture urbaine, des nouveaux jardins, etc. Il y a un truc très bien, c'est la plateforme Végétalisons Paris qui vous permet de suivre les réalisations nouvelles mises en place sur le territoire parisien, grâce à des cartographies, des fiches complètes et des photos. Il est notamment possible d'accéder au bilan des plantations d'arbres plantés sous la mandature, qui grosso modo s'élèvent aujourd'hui à plus de 16.200, sachant que les saisons de plantation de novembre et décembre et de février et mars nous feront arriver à ces 20.000 arbres.

Je voudrais vous dire aussi que tous les arbres coupés, Madame PAWLIK, principalement et à 90 % pour des raisons phytosanitaires ou autres, sont systématiquement replantés. Tous les arbres coupés sont replantés et ainsi les 20.000 arbres sont bien 20.000 arbres nouveaux. Toutes les informations sont disponibles sur ce site.

Par contre, je vous redis que le cèdre de Netter n'était pas un cèdre de 100 ans puisqu'il avait maximum 20 à 25 ans. Sur Netter, je crois que nous aurons un bilan positif d'à peu près une quarantaine d'arbres en plus, comme sur la totalité des opérations que nous réalisons.

Voilà. Allez regarder la plateforme.

Ce sera un avis défavorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pénélope KOMITÈS.

Une explication de vote de Joëlle MOREL sur ce vœu.

Mme Joëlle MOREL. - On s'associera à ce vœu puisque la Ville de Paris est championne mondiale du climat. Nous avions déposé un vœu en juin 2019 où on demandait un diagnostic sur les arbres et, en cohérence, nous voterons ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je vous demande de vous exprimer le plus clairement possible pour que l'on ne vote qu'une fois.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 59 est rejeté.

Nous en avons fini avec les sujets qui concernaient Pénélope KOMITÈS.

2019 DVD 46 - Subventions (279.000 euros) et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons maintenant aux sujets qui concernent la délégation de Christophe NAJDOVSKI, avec un premier projet de délibération DVD 46 : subventions et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo.

La parole est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le développement du vélo ne repose pas uniquement sur le nombre de pistes cyclables ou sur les aides à l'achat du vélo électrique, mais aussi sur la relation des Parisiennes et des Parisiens au vélo, notamment dans les quartiers populaires. Cette nouvelle relation au vélo repose sur le développement d'une culture vélo et sur une pratique qui entre dans le quotidien des personnes. C'est cette démarche et la construction de ce nouveau rapport au vélo que propose chacune de ces associations avec leurs propres modalités et nous allons en parler.

Mais je voudrais plutôt l'illustrer pour que vous voyiez bien en quoi cela consiste. Cette approche est celle des associations, entre autres celle de "Retour Vert le Futur" que je connais par sa participation à "La Bonne Tambouille", le deuxième samedi du mois sur la place Mac-Orlan, en quartier "politique de la ville" dans le 18e arrondissement. Ce jour-là, ils arrivent parmi les stands, bien entendu à vélo triporteur.

L'atelier de réparation est installé sur l'espace public. Enfants, adolescents, adultes sont déjà là avec leur vélo. On ne donne pas à réparer, on les répare avec les membres de l'association ; on prend des conseils pour l'entretien ; on donne des vieux vélos ou des pièces pour qu'ils retrouvent une vie, un usage ; on prend des rendez-vous pour passer à l'atelier de l'association ; surtout, on parle vélo, utilisation et déplacements.

La participation est très représentative des populations du quartier pour qui, peu à peu, le vélo n'est plus qu'une machine à se déplacer ou à détériorer. C'est ce nouveau chemin qui ouvre et que proposent les neuf associations. Pour toutes ces raisons, nous allons soutenir fortement ce projet de délibération.

Je terminerai en reprenant le mot d'un auteur de roman de science-fiction : "A chaque fois que je vois un adulte sur une bicyclette, je ne désespère plus de l'espèce humaine."

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL. Effectivement, il ne faut pas désespérer de l'espèce humaine, c'est pour cela que nous sommes militants et élus.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'associe pleinement aux propos de Danièle PREMEL pour rappeler que si les infrastructures en faveur du vélo sont nécessaires - on peut constater d'ailleurs que la pratique du vélo a plus que doublé sur le boulevard Voltaire entre 2018 et 2019 -, le Plan Vélo ne se limite pas aux infrastructures : la dimension de la culture du vélo et de la diffusion de cette culture est tout aussi essentielle.

C'est cette dimension qui nous intéresse aujourd'hui avec ces associations qui font un travail remarquable : elles fournissent de nombreux services aux cyclistes, aguerris comme débutants, et elles sont très présentes, notamment dans les quartiers populaires.

Par ce projet de délibération, nous vous invitons à soutenir des vélo-écoles, comme "AICV" et "DAVS" qui apprennent aux adultes à faire du vélo ou les aident à se remettre en selle, afin de pouvoir affronter en toute confiance la circulation parisienne. Nous vous invitons également à soutenir les ateliers d'auto-réparation qui permettent à chacune et chacun de comprendre comment fonctionne son vélo, d'apprendre à le réparer et à maîtriser son outil. C'est par exemple le cas de "Solicycle" qui ouvrira d'ici un an deux nouveaux ateliers : un sur la promenade urbaine du boulevard de la Chapelle et un autre rue d'Oran dans le quartier de la Goutte-d'Or. C'est aussi, par exemple, le travail de "Mieux se Déplacer à Bicyclettes", M.D.B., qui anime la Maison du vélo et renseigne sur tous les sujets les cyclistes ainsi que tous ceux qui souhaitent se lancer.

Les services que proposent les neuf associations visées par le projet de délibération sont indispensables au développement de la pratique du vélo. Pour cela, je vous propose donc de voter ce projet de délibération et de leur attribuer les subventions proposées.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 46.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 46).

2019 DVD 53 - Parc de stationnement "Bac Montalembert" et "Gouraud" (7e). Principe de délégation de service public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Au projet de délibération DVD 53, un amendement technique n° 60 a été déposé par l'Exécutif. Est-ce technique ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire. Il s'agit simplement d'ajouter au présent projet de délibération l'avis favorable de la C.C.S.P.L. du 17 septembre dernier.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup de l'avoir présenté.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 60.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 60 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 53 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DVD 53).

2019 DVD 54 - Parcs de stationnement "Carnot et Prony" (17e). Principe de délégation de service public.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Au projet de délibération DVD 54, il y a également un amendement technique n° 61 déposé par l'Exécutif. Cher Christophe NAJDOVSKI ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. C'est le même amendement et le même objet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est le même amendement, donc même avis.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 61.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement technique n° 61 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 54 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DVD 54).

2019 DVD 90 - Tramway Tram 9 - Paris Orly-Ville. Convention de financement n° 4 phase réalisation avec l'Etat, la R.I.F., le Département Val-de-Marne, E.P.T. Grand-Orly Seine Bièvre et I.D.F.M.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à la mise en concurrence du monopole historique de la R.A.T.P.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DVD 90 auquel est rattaché le vœu n° 62. Cela concerne le tramway Tram 9 Paris Orly-Ville : convention de financement n° 4. - Phase réalisation avec l'Etat, la R.I.F., le Département du Val-de-Marne, l'E.P.T. Grand-Orly, Seine Bièvre et I.D.F.M. Que d'acronymes !

La parole est à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

L'ouverture à la concurrence du monopole historique de la R.A.T.P. pour l'exploitation des lignes de transports en Ile-de-France risque fortement de virer à la partie de Monopoly ! Nous en voyons déjà le premier lancer de dés avec l'attribution de l'exploitation de la ligne du tramway T9 à "Keolis", filiale de la S.N.C.F., par Ile-de-France Mobilités.

La question du T9 revient devant notre Conseil. Je ne reviens pas sur l'importance de la réalisation de cette infrastructure qui est nécessaire pour remplacer la ligne de bus 183, aujourd'hui la plus chargée d'Ile-de-France. En revanche, ce projet de délibération qui intervient sur son financement s'inscrit bien dans le contexte de l'ouverture à la concurrence du monopole historique de la R.A.T.P.

Notre majorité de gauche sociale et écologiste ne peut être muette face à ce qui se profile et qui n'est rien de moins que le démantèlement du service public des transports. Alors que le projet de loi d'orientation sur les mobilités est en discussion au Parlement, nous devons avoir une parole forte pour nous opposer aux mesures de démantèlement du monopole de la R.A.T.P.

Je rappelle que plusieurs articles de la loi d'orientation des mobilités prévoient l'ouverture à la concurrence de l'exploitation des lignes de bus en 2024, des lignes de tramway en 2029, des lignes de métro et RER en 2039. Les conséquences de cette ouverture à la concurrence seront pénalisantes pour les usagers, mais aussi pour les personnels qui travaillent et travailleront à l'exploitation de ce réseau morcelé.

Disposer d'un opérateur unique de transports permet des avantages certains en matière d'intermodalité des systèmes de transport. Or, le démantèlement du réseau de la R.A.T.P. conduira, selon toute vraisemblance, à un réseau de transports sans unité, dans lequel de multiples opérateurs de droit privé chercheront à exploiter le réseau pour dégager des profits pour leurs actionnaires.

Avec cette mise en concurrence, les personnels de la R.A.T.P. redoutent l'extinction de leur statut et une dégradation importante de leurs conditions d'emploi qui générera immanquablement une dégradation du service public pour les usagers.

Tout ce mouvement se fera au détriment de la qualité du service public rendu aux usagers et il y a fort à parier que ce nouveau modèle d'exploitation générera un très probable développement de la sous-traitance en cascade. Sous-traitance qui ne permettra nullement d'améliorer l'exploitation du réseau, mais qui aura pour seul et unique motif la logique d'abaissement des droits sociaux. Nous l'avons vu avec l'exemple de la S.N.C.F. : le Tribunal de Bobigny a condamné le gestionnaire d'infrastructures S.N.C.F. Réseau pour son recours à la sous-traitance qui est coûteuse, complexe et qui induit le plus souvent des malfaçons dans les travaux.

Par analogie, il est donc légitime de craindre que perdre le monopole de l'exploitation du réseau par une seule entreprise publique nous exposera sans nul doute à une baisse du niveau de sécurité du réseau des transports et à une moindre réactivité face aux incidents d'exploitation.

Au regard d'exemples intervenus dans d'autres secteurs, ce choix de mise en concurrence peut aussi engendrer une hausse des tarifs des transports en commun. Une telle hausse serait inacceptable alors que nous voulons réduire la place de la voiture dans notre région et que nous plaidons pour la gratuité des transports dans une logique sociale et environnementale vertueuse.

Ainsi nous demandons que la Ville de Paris alerte Ile-de-France Mobilités, la Région, le Gouvernement et le Parlement sur les risques que représente l'ouverture à la concurrence du monopole historique de la R.A.T.P. Notre collectivité sera la première concernée et sa voix doit être entendue. Puisque la Région Ile-de-France a décidé de commencer à soumettre à un appel d'offres l'exploitation de la ligne T9, nous demandons qu'un bilan social de l'exploitation de la ligne par le nouvel opérateur soit établi afin de mettre à jour les conséquences de ce choix politique.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI pour vous répondre, à la fois au projet de délibération DVD 90 et au vœu n° 62.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le présent projet de délibération sur la mise en place par la Ville de Paris d'un cofinancement pour la création de la ligne de tramway T9, qui reliera la ville d'Orly à la porte de Choisy, porte sur la question d'un cofinancement avec effectivement le choix de mise en concurrence du tramway T9 qui découle de la loi au niveau national.

Ce choix a fait l'objet de nombreux débats au sein du Conseil d'administration d'Ile-de-France Mobilités et nous partageons votre préoccupation, Monsieur LE RESTE, à travers de nombreuses interventions et des vœux que nous avons pu présenter au Conseil d'administration du S.T.I.F.

Ile-de-France Mobilités n'a toujours pas dévoilé précisément sa stratégie en matière de mise en concurrence de l'ensemble du réseau de transports franciliens. À partir de l'observation ou encore des retours d'expérience de mise en concurrence que nous pouvons avoir sur d'autres réseaux de transports collectifs, nous pouvons soulever au moins trois questions.

La première est celle du maintien de la qualité de service pour les voyageurs. Ile-de-France Mobilités doit garantir une qualité de service irréprochable que les usagers attendent, notamment suite au bond qualitatif offert par le passage au mode tramway. Nous attendons que des indicateurs de qualité de service soient transmis en toute transparence et de manière régulière.

Le deuxième élément porte sur les conditions de travail du personnel. Il est nécessaire de s'assurer qu'un bilan social est réalisé et régulièrement porté à notre connaissance.

Le troisième élément est la question de la transition écologique. Les réseaux de transports collectifs doivent continuer leur mutation vers des modes d'exploitation écologique et des matériels roulants propres. Là encore, il convient de s'assurer que la mise en concurrence ne va pas ralentir les investissements nécessaires à cette évolution.

Compte tenu de ce qui s'est passé concernant la mise en concurrence pour l'exploitation du tramway T9, mais aussi de la décision d'Ile-de-France Mobilités de généraliser la mise en concurrence pour les réseaux de transports en Ile-de-France, nous sommes favorables d'une part à ce qu'Ile-de-France Mobilités publie un bilan social de l'exploitation du tramway T9, et d'autre part à ce que la Ville de Paris demande à Ile-de-France Mobilités et à l'Etat ce que seront les modalités et les implications d'une telle mise en concurrence sur la qualité de service aux usagers, l'emploi et la sécurité du transport public.

Nous proposons quelques modifications formelles au vœu qui a été déposé par les élus du groupe Communiste. Il est en effet préférable d'avoir des éléments de bilan avant de tirer des conclusions sur la mise en concurrence de l'exploitation des différentes lignes même si - vous avez tout à fait raison sur ce point - il faut rester très vigilant sur les implications sociales de ces mesures.

Si vous acceptez ces amendements, nous pourrons donner un avis favorable à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Christophe NAJDOVSKI.

Didier LE RESTE, acceptez-vous les amendements de Christophe NAJDOVSKI ?

M. Didier LE RESTE. - Tout à fait, les amendements sont acceptés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Très bien. Le vœu n° 62 bénéficie d'un avis favorable de l'Exécutif en étant amendé.

La parole est à Jérôme GLEIZES pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Le groupe Ecologiste soutient le vœu déposé par le Parti communiste pour des raisons peut-être un peu différentes.

L'expérience européenne nous montre que la mise en concurrence des réseaux ferrés est un échec. Si on regarde l'expérience anglaise qui était parmi les premiers à mettre en concurrence les lignes - une ligne de tramway et une ligne de chemin de fer ont un peu la même logique -, cela a abouti à une dégradation du service par le fait de manque d'investissements.

La déconnexion entre la partie des investissements et la partie des usages de ces investissements est une catastrophe, d'un point de vue économique et c'est même une aberration. C'est pour cela que la voie française est un peu à contre-courant de ce qu'il se passe dans des pays comme l'Angleterre notamment, qui est tout de même un pays assez libéral et qui revient en arrière par rapport à cela.

Néanmoins, on peut critiquer aussi la R.A.T.P. dans la mesure où le R de régie dans R.A.T.P. est bien éloigné de ce qu'est une véritable régie, comme peut l'être par exemple la régie "Eau de Paris". Il serait donc bien, au niveau de la gouvernance de la R.A.T.P., que les élus soient plus impliqués dans l'organisation de la R.A.T.P. elle-même et que l'on ne passe pas uniquement par Ile-de-France Mobilités qui est l'opérateur auquel les élus sont associés. Il ne faudrait pas que la R.A.T.P., fonctionnant y compris comme une entreprise concurrentielle en faisant des appels d'offres à l'échelle internationale, s'éloigne de son principe de l'intérêt commun. Il faudrait trouver un chemin entre cette mise en concurrence, qui est totalement contre-productive pour l'intérêt commun, et le fait que la R.A.T.P. relève aussi de l'intérêt commun dans sa gouvernance elle-même.

Nous votons bien sûr le vœu de l'Exécutif amendé.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, tout d'abord le projet délibération DVD 90.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DVD 90).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 374).

2019 SG 42 - Mandat au coordinateur (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire) du projet InDid pour signer la convention de subvention avec la Commission européenne.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous arrivons au projet de délibération SG 42 : mandat au coordinateur, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, du projet InDid pour signer la convention de subvention avec la Commission européenne.

La parole est à Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit dans ce projet de délibération de valider un projet, pour lequel nous sommes dans un cadre collectif avec d'autres territoires, piloté par le Ministère de la Transition écologique et Solidaire et soutenu par la Commission européenne. Ce projet doit coûter un peu moins de 1 million d'euros et être subventionné à 50 % par le mécanisme européen pour l'interconnexion.

Ce projet, nous dit-on, a pour objectif d'expérimenter et de tester les conditions de développement des transports intelligents, connectés, autonomes, et notamment les infrastructures nécessaires à leur fonctionnement. Il est, en effet, important de préparer et anticiper les évolutions des technologies et des réglementations, alors que Paris sera bientôt la première ville de France où les opérateurs de la 5G souhaiteront la déployer après la distribution de la licence à la fin de l'année 2019.

Bien que les transports autonomes ne soient encore qu'un rêve avant de nombreuses années, certains services de transport peuvent compléter les offres de transports en commun et les modes actifs en facilitant notamment l'intermodalité. Anticiper permettra de choisir, de manière éclairée et indépendante, les aménagements utiles aux Parisiennes et aux Parisiens, et non de se faire imposer des technologies et usages hors de contrôle, qu'il est ensuite difficile de réguler dans le sens de l'intérêt commun.

Pour autant, nous regrettons sur la forme que, pour la signature d'une convention qui nous engage sur des actions d'un montant total pour la Ville d'un demi-million d'euros, la description de ces actions soit cantonnée à deux paragraphes de moins de dix lignes.

À la lecture de la convention, il semble que les deux projets présentés dans l'exposé des motifs soient destinés à être mis en œuvre dans le 13e arrondissement, et même dans la Z.A.C. "Paris Rive gauche", nous dit-on, mais il n'est pas mentionné où exactement. Y aura-t-il des candélabres remplis de cellules 5G près des écoles, des E.H.P.A.D., des hôpitaux, des parcs, des terrains de sport ?

Il eut été utile, voire respectueux de notre Assemblée, de préciser la nature, le calendrier, le déroulement et le pilotage, la gouvernance de cette expérimentation pour des questions de transparence. De même, eut-il été logique, voire peut-être même légal, de soumettre ce projet de délibération au Conseil du 13e arrondissement a minima, vu les sites évoqués dans le projet de délibération.

Cependant nous ne doutons pas que la Ville aura à cœur de permettre la transparence et l'implication des élus dans ce dossier sensible et stratégique, et nous voterons pour ce projet de délibération sous deux réserves.

Premièrement, que l'expérimentation respecte et se fasse sous l'égide de la Charte de la téléphonie mobile de la Ville de Paris. En effet, les acteurs de cette expérimentation, et notamment Nokia, ne font pas partie des opérateurs qui ont signé cette charte qui a pour but la protection de la santé des habitants.

Par ailleurs, les opérateurs de la 5G qui arriveront à Paris devront également entrer dans le cadre de cette charte visant à limiter les expositions aux ondes. Le fait que ces expérimentations se fassent dans ce cadre est tout à fait logique pour pouvoir tester les technologies et usages en conditions réalistes. Cela nous permettra une bonne entrée en matière dans l'intégration de ces futurs opérateurs dans la charte.

Notre deuxième réserve est qu'un comité de suivi et de pilotage associe les groupes politiques afin que les élus puissent suivre de près cette expérimentation.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Yves CONTASSOT.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Pourquoi la 5G et pourquoi pas le Wi-Fi puisque les voitures autonomes fonctionnent aussi avec le Wi-Fi ? Pourquoi la 5G ? C'est-à-dire pourquoi offrir aux opérateurs un nouveau "business" puisqu'il y a droit de péage ? Pourquoi rien dans le projet de délibération sur le danger sanitaire ? Il n'y a même pas de questionnements sur le danger sanitaire des ondes électromagnétiques, alors qu'il existe à la Ville de Paris un organisme et une charte, comme cela vient d'être évoqué, à laquelle il n'est pas du tout fait référence. De ce point de vue, je m'associe complètement aux propos d'Yves CONTASSOT.

Cette expérience va-t-elle réduire la flotte d'automobiles à Paris qui est quand même l'objectif numéro 1 de notre Municipalité ? Est-ce que cela favorise d'autres transports doux et d'autres pratiques comme l'autopartage ?

Et quelle garantie a-t-on sur l'utilisation des données produites par les véhicules connectés qui sont de véritables ordinateurs à quatre roues ? Rien sur ce point dans le projet de délibération ! Il est question de partenariat avec les industriels, sans que l'on ne sache ni qui, ni quoi, ni comment.

Puis sur le financement, si c'est basé sur la 5G, cela veut dire que l'infrastructure 5G va être financée, si je comprends bien, par la collectivité et non par l'opérateur. Etrange !

Ensuite, on le sent bien, il y a dans ce projet de délibération une philosophie : c'est la philosophie que toute innovation est bonne à prendre. Attention, je tiens à le dire, nous sommes par ailleurs tout à fait favorables au M.I.E., c'est-à-dire à ce mode de financement en Europe. Je crois que 70 % des financements vont au ferroviaire et, à l'échelle européenne, nos élus soutiennent cela, sauf bien sûr certains grands projets inutiles comme le Lyon-Turin. Cependant, à l'échelle européenne, puisqu'il s'agit d'un cofinancement européen comme ici à la Ville de Paris, les écologistes ne sont pas des adorateurs de toute innovation. Le progrès ne consiste pas à se mettre à genoux devant la moindre innovation en disant : c'est génial, c'est formidable ! La voiture autonome, c'est extraordinaire ! Non, non, non, surtout pas.

Je vais terminer en citant une jeune fille qui a été très décriée récemment parce qu'elle est intervenue devant l'O.N.U : "Comment pouvez-vous prétendre que le problème du réchauffement climatique sera résolu, comme vous le laissez croire, par quelques solutions techniques ? Des écosystèmes entiers s'effondrent. Nous sommes au début d'une extinction de masse et tout ce que vous faites, c'est de nous raconter des contes de fées de croissance économique éternelle." Fin de citation.

Oui, c'est là la philosophie et c'est ce qui nous sépare. Nous sommes pour le progrès, c'est-à-dire que nous prenons toute innovation qui alimente un développement soutenable et durable, qui tient compte des pollutions, y compris électromagnétiques, qui tient compte que le monde du point de vue des ressources en matières premières est un monde limité. Et vous, vous êtes des adorateurs du progrès : toute innovation est bonne à prendre ! Et sur cette espèce d'engouement pour les véhicules autonomes, nous sommes dubitatifs. Nous sommes, par exemple, favorables aux progrès qui permettent à un automobiliste d'être assisté et de réduire le problème des angles morts, pour prendre un exemple, en ayant une vue plus large.

Voilà, en quelques mots, beaucoup de questions de notre part et pas de réponses dans le projet de délibération. Nous allons écouter les réponses qui vont nous être faites. Si elles ne nous satisfont pas, nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pascal JULIEN.

Jean-Louis MISSIKA, rassurez Pascal JULIEN, il y a progrès et progrès.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Cher Pascal JULIEN, je ne sais pas si vous avez eu le temps de lire le livre que j'ai fait avec Pierre MUSSEAU qui s'appelle "Des robots dans la ville" à propos des véhicules autonomes ? Mais vous pourrez, si vous avez le courage de le lire, constater que je ne suis pas un adorateur de toute innovation, bien au contraire. Je défends dans cet ouvrage l'idée qu'il faut orienter l'innovation, notamment celle concernant les véhicules autonomes, pour pouvoir justement éviter qu'elle se traduise par une aggravation de la situation, que ce soit l'embolisation des villes par des véhicules conduits par une seule personne, voire par zéro personne puisqu'on parle de véhicule zombie à propos des véhicules autonomes. Je défends également la nécessité d'une régulation extrêmement ferme.

Le rapport qu'il y a entre cette réflexion d'ordre philosophique et ce projet extrêmement précis est directement lié à cela. Si les villes veulent maîtriser leur destin, il faut qu'elles soient capables d'expérimenter, de comprendre et de définir des règles du jeu, sinon ce sera justement la porte ouverte à tout et n'importe quoi en matière d'innovations technologiques dans le domaine des véhicules autonomes.

Plus particulièrement, un des enjeux majeurs, auquel nous sommes confrontés, est de faire en sorte que le véhicule autonome ne soit pas un retour au transport individuel mais soit entièrement dédié aux transports collectifs et c'est un des enjeux de cette expérimentation. Les systèmes de transports intelligents coopératifs - dont l'acronyme anglais est "C-ITS" - représentent une évolution technologique pour tous les services de transports, à commencer par les transports en commun. Par exemple, pour un opérateur comme la R.A.T.P., il s'agit de se préparer à une évolution pour les transports sur route équivalente au métro automatique en ce qui concerne les métros.

C'est pour cette raison que la Commission européenne a dédié un appel à projets de son programme M.I.E. pour Mécanisme pour l'interconnexion en Europe. Comme l'a dit Yves CONTASSOT, nous avons choisi de nous associer à la candidature portée par le Ministère de la Transition écologique, afin de bénéficier justement des échanges d'expériences avec les autres collectivités partenaires, les métropoles de Grenoble, cher Pascal JULIEN, et d'Aix-Marseille, et de nombreux acteurs universitaires et centres de recherche, comme le C.E.R.E.M.A. et l'institut VEDECOM.

Le projet a été retenu par la Commission européenne sous l'acronyme InDid qui vous est présenté pour "Infrastructures digitales de demain". Dans ce cadre, les investissements portés par la Ville seront financés à 50 % pour deux projets d'un montant total de près de 1 million d'euros.

Les projets parisiens proposés sont directement issus du projet "Paris 2 Connect" retenu dans le cadre du quartier d'innovation urbaine de Paris Rive Gauche, un programme d'expérimentation piloté par l'Urban Lab de Paris&Co. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons que ce projet se poursuive sur le quartier Paris Rive Gauche, sans qu'il ne soit possible aujourd'hui d'en dessiner précisément le tracé mais vous imaginez bien qu'il sera dessiné aussi en tenant compte de ces problèmes de risques. L'opérateur de technologie de communication est "ATC France" et l'autre partenaire est la R.A.T.P., auxquels s'ajoutent d'autres partenaires pour tester des solutions mutualisées d'infrastructures connectées.

Je voudrais insister sur ce point. Si nous ne sommes pas capables de numériser nos infrastructures, alors toute l'intelligence sera embarquée dans les véhicules et le secteur privé contrôlera la totalité du dispositif. C'est pour cette raison que la numérisation des routes et des rues est aussi importante, parce que c'est de cette façon que la Ville, grâce à cette infrastructure, pourra avoir son mot à dire en matière de gestion de cette mobilité connectée.

La première phase du projet a été dédiée exclusivement à des solutions connectées à destination des personnes malvoyantes. La deuxième phase, qui doit faire l'objet de la subvention attendue dans le cadre du projet InDid, portera tout particulièrement sur des expérimentations de navettes autonomes de la R.A.T.P., en particulier sur des communications de type 5G.

Sur cette technologie 5G, certains spécialistes - je ne suis pas un spécialiste en la matière - considèrent qu'elle est indispensable pour assurer la supervision des navettes et autres véhicules autonomes à un autre niveau de sécurité équivalent au métro automatique. Cette hypothèse reste à vérifier et c'est bien l'objet de ce projet.

Pour la Ville, s'engager dans un tel projet permet d'abord de mieux comprendre les intérêts et les inconvénients de telles technologies, et ensuite de faire des choix plus éclairés avant un déploiement éventuel. Etre partie prenante d'un tel projet, c'est aussi participer à la définition des standards de communication pour s'assurer qu'ils servent un maximum de services urbains. J'ai cité les solutions pour les personnes malvoyantes, mais ce pourrait être d'autres technologies, par exemple pour la gestion des feux afin de faciliter le passage du feu au vert quand des usagers en mode doux sont reconnus par une caméra.

Notre objectif à travers ce programme est bien de nous assurer que les standards technologiques, qui seront adoptés à l'échelle française et européenne, tiennent véritablement compte des spécificités urbaines, et en particulier des objectifs de mobilité durable que nous portons. Bien évidemment, il me paraît juste que la charte sur la communication électronique doit s'appliquer également à la 5G.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci…

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Quant au principe d'un comité de pilotage, proposé par Yves CONTASSOT, je n'y suis pas hostile. Il faut voir sous quelles modalités on pourrait le mettre en place mais cela ne me pose pas de problèmes particuliers puisque l'Urban Lab sera de toute façon partie prenante du projet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Jean-Louis MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 42.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, SG 42).

Vœu déposé par le GEP relatif à la piétonisation aux abords des écoles parisiennes.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'expérimentation de mesures de restriction de circulation autour des écoles.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'expérimentation de mesures de restriction de circulation autour des écoles du 5e.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons maintenant des vœux non rattachés.

Nous revenons vers Christophe NAJDOVSKI et nous allons examiner les vœux n° 63, n° 64, n° 65 et n° 65 bis relatifs à la piétonisation et l'expérimentation de mesures de restriction de circulation aux abords des écoles. Je ne l'ai pas fait exprès mais je suis très heureux de présider à cet instant notre séance.

Qui présente le vœu n° 63 pour le GEP ? C'est Fatoumata KONÉ.

Fatoumata KONÉ, vous avez la parole.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Il faut aborder ce vœu sous le prisme sanitaire et sécuritaire. L'objectif est effectivement de sécuriser les abords des écoles et également de faire en sorte d'assainir l'air autour et dans les écoles de Paris.

Je pense que nous avons tous été informés de l'étude, menée par les associations "Airparif" et "Respire" fin 2018, qui concerne la pollution de l'air dans les écoles et qui démontre que 100 % des écoles parisiennes sont polluées et que 26 % cumulent trois types de pollutions très graves : le dioxyde d'azote, le PM10 et le PM2,5.

Ces informations sont inquiétantes, d'autant plus que nous savons que la pollution de l'air est responsable de pathologies et maladies chroniques, telles que l'asthme, les bronchites aiguës, chroniques ou la toux rhinite. Des études démontrent également que la pollution de l'air a des conséquences sanitaires bien plus graves chez les enfants que dans d'autres catégories de la population.

De plus, de nombreux abords des écoles sont accidentogènes. En témoigne, dans le 19e arrondissement dans une des écoles rue Tandou, une petite fille qui a été renversée le jour de la rentrée scolaire par une voiture ; ce n'était pas grave puisqu'elle s'en est remise et il y a eu plus de peur que de mal. Cependant, en témoigne cette problématique d'avoir des véhicules motorisés qui peuvent circuler aux abords des écoles, ce qui nécessite d'aborder effectivement ce sujet très sérieusement.

Je veux aussi rappeler que des vœux ont été déposés par les élus écologistes et adoptés dans les conseils d'arrondissement des 18e, 17e, 5e, 20e, 10e et 12e. Il nous semble essentiel de revoir entièrement les règles de circulation à Paris pour les faire coïncider avec les impératifs environnementaux et sanitaires, qui sont par ailleurs rappelés dans le Plan Climat, le Plan Vélo et la stratégie "Paris piéton" de la Ville de Paris.

A ce titre, nous demandons différentes expérimentations pour commencer à travailler sur le sujet.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Fatoumata KONÉ.

Florence BERTHOUT, si j'ai tout compris, va présenter les vœux n° 64 et n° 65, si vous en êtes d'accord. Je vous donne la parole, Madame la Maire.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Une fois n'est pas coutume, je suis totalement d'accord avec ce que vient de dire Mme Fatoumata KONÉ, sauf que le diable est évidemment dans les modalités d'application.

Vous avez rappelé, Madame, à très juste titre, des chiffres qui doivent nous interpeller comme élus responsables. J'en citerai deux. Tout d'abord, l'association "Respire", je reviens sur ce point, estime que 100 % des crèches et des écoles parisiennes sont soumises à des niveaux de particules PM2,5 supérieurs aux normes de l'O.M.S. et 97 % pour les particules PM10. C'est un premier élément. Evidemment ce sont les jeunes qui sont les plus vulnérables avec les risques pathologiques que vous avez très bien rappelés.

En deuxième élément se rajoutent à cela des difficultés de sécurité. Mais franchement, ne nous cachons pas derrière notre petit doigt ! Si on mettait devant chaque sortie d'école des agents de la DPSP, on aurait moins de problèmes de sécurité et c'est chaque année évidemment compliqué d'obtenir les agents qu'il faut en nombre.

Le rapport du 4 avril de l'Unicef fait une préconisation de bon sens : il appelle à la mise en place de zones de circulation restreintes ambitieuses pour lutter contre la pollution dans les grandes villes, en prenant en compte les lieux sensibles. On a parlé des hôpitaux bien sûr, mais ce qui m'interpelle le plus, ce sont les écoles et les crèches.

J'ai donc déposé deux vœux. Je rappelle aussi que je me suis abstenue en Conseil d'arrondissement sur le vœu qui a été déposé parce qu'il n'était assorti d'aucune modalité pratique.

D'abord je demande, ce qui est tout de même le bon sens, que les maires d'arrondissement identifient, évidemment avec le Conseil d'arrondissement et la Ville, les écoles et les rues qui pourraient faire l'objet de mesures de restriction de circulation autour des écoles. La deuxième chose est qu'il faut que les moyens nécessaires au respect des restrictions de circulation soient mobilisés par la Ville de Paris, sinon on est encore dans du blabla et du blabla, à travers notamment la surveillance d'agents de la DPSP.

Puis comme je mets en application ce que je préconise au niveau parisien, j'ai déposé avec le groupe "100% Paris" et Mme STOPPA-LYONNET un autre vœu qui fait des propositions très concrètes, c'est que les écoles Pontoise, Poissy, Cujas et Victor Cousin soient désignées comme des écoles pilotes. Vous demandez qu'il y ait des propositions pilotes et je propose qu'elles soient dans le 5e arrondissement. Mais que l'on s'engage évidemment à mettre en place tous les moyens de contrôle nécessaires à la réussite de cette expérimentation, parce que si vous ne mettez pas les moyens qui sont nécessaires et si on est sur l'idée d'avoir un grand plan de circulation parisienne, on est sûr de ne pas y arriver.

Je propose donc très concrètement des écoles en disant : chiche ! mettons-le en place. Et je ne doute pas que l'Exécutif va donner un avis favorable sur ces deux vœux.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Florence BERTHOUT, merci, Madame la Maire.

Christophe NAJDOVSKI, qui ne se cache pas derrière son petit doigt, pour reprendre votre formulation, va répondre à ces trois vœux et j'imagine présenter le vœu n° 65 bis de l'Exécutif.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, vous le savez, nous avons fait de la lutte contre la pollution, notamment celle liée au trafic routier, une priorité de cette mandature. Dès 2015, le Plan de lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier s'est traduit par la mise en œuvre à Paris de la première zone à faibles émissions de France sur la base des vignettes Crit'Air. Et ce faisant, Paris a également défini une stratégie progressive et résolue de sortie du diesel.

Cette politique de réduction de l'usage de la voiture individuelle offre des résultats tangibles. Elle doit bien évidemment se poursuivre. "Airparif" fait état dans ses bilans annuels d'une baisse des niveaux moyens de pollution corrélée à la baisse du trafic motorisé. La circulation motorisée a ainsi reculé de 6 % en 2018 par rapport à 2017, un chiffre record, et de près de 40 % depuis 2002.

Le rapport publié par l'association "Respire" relève d'ailleurs que la baisse de la concentration de dioxyde d'azote la plus forte en Ile-de-France a eu lieu à Paris. Cependant, il nous reste encore beaucoup de chemin à faire puisque 26 % des établissements scolaires dépassent encore les seuils de pollution au dioxyde d'azote contre 66 % en 2012.

Pourtant, plus qu'ailleurs en Ile-de-France, la zone dense et notre ville au premier chef sont exposées à des niveaux de pollution préoccupants, ce que l'association "Respire" souligne aussi dans son rapport. Ce n'est, hélas, guère surprenant lorsqu'on sait que Paris, qui représente 1 % du territoire francilien, concentre 11 % du trafic routier.

Les enfants sont vulnérables face à la pollution de l'air liée au trafic routier qui entraîne des conséquences majeures sur leur santé. Le dioxyde d'azote, qui est principalement émis par le trafic routier et notamment les véhicules diesel, irrite les voies respiratoires et s'avère nocif pour les enfants asthmatiques ou malades.

Des sites d'expérimentation vont être ciblés dans un premier temps, afin que des fermetures pérennes ou ponctuelles de rues desservant les écoles interviennent dès la fin de l'année. Dans le 10e arrondissement, pour ne prendre que cet exemple, la rue Louis-Blanc a ainsi été partiellement piétonnisée depuis quelques semaines devant l'école éponyme, afin d'empêcher le trafic de transit. Un travail a été engagé dans le même sens pour cinq écoles parisiennes du 18e arrondissement. Dans le cadre piéton, je rappellerai que ce sont déjà 227 rues de Paris qui ont été piétonnisées et encore que 20 "Rues aux enfants" ont vu le jour dans cette mandature. Parmi elles, nombreuses sont celles qui desservent des établissements scolaires.

Les modifications de circulation induites par ce plan de piétonisation des rues desservant les établissements scolaires pourront être présentées dans le cadre d'une commission extra-municipale des déplacements et de partage de l'espace public au premier semestre 2020. L'identification de sites pilotes se poursuivra et de nouvelles rues pourront être ainsi piétonnisées dès la fin de l'année 2019.

A l'issue de cette phase d'expérimentation, la généralisation de cette mesure pourra être envisagée dès la rentrée scolaire de septembre 2020, ce que propose le vœu de l'Exécutif en réponse aux trois vœux présentés.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. J'ai laissé filer un peu le temps parce qu'il y a tout de même trois vœux à enjeux plus un vœu de l'Exécutif.

Florence BERTHOUT, pour une explication de vote d'une minute sur le n° 65 bis.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - "Comme d'habitude", comme dit la chanson, j'ai un esprit simple et je n'ai rien compris à ce que vous avez dit. On a eu un bilan de l'action absolument extraordinaire et inégalée évidemment de l'Exécutif sur le sujet ! Je vous fais des propositions précises. Je comprends que vous n'êtes pas d'accord avec le fait de nous donner spontanément des rues pilotes dans le 5e arrondissement, donc j'en prends note. Evidemment, il est urgent d'attendre !

Je voudrais revenir quand même sur le contenu du vœu, juste le premier alinéa : "Le Conseil de Paris, chers collègues, émet le vœu que soit présenté, lors des 3e et 6e Commissions en décembre 2019, un état des lieux de l'exposition à la pollution atmosphérique des établissements scolaires parisiens et du caractère accidentogène des rues." Ecoutez, si on en est là, on va aller très vite !

Moi, je financerai l'installation de capteurs, avec votre autorisation, Monsieur l'Adjoint, dans les écoles et les crèches. Parce que, pour faire le point, il faut des capteurs et vous n'avez pas installé des capteurs dans toutes les écoles. Je ne vois pas comment vous pouvez asseoir un plan en n'ayant pas de capteurs pour mesurer la pollution dans les écoles. C'est quand même tout à fait extravagant !

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup. On a compris que vous mainteniez vos vœux n° 63 et n° 64. Parce que vous ne comprenez pas Christophe NAJDOVSKI, mais je comprends Christophe NAJDOVSKI et je vous comprends aussi. Comme cela, c'est mieux quand on préside la séance.

Madame BERTHOUT, vous vous êtes exprimée très largement. Je me tourne vers Fatoumata KONÉ : est-ce que le vœu n° 63 est retiré au bénéfice du vœu n° 65 bis ?

Mme Fatoumata KONÉ. - Nous allons voter le vœu n° 65 bis, qui répond à une partie de nos demandes mais pas à toutes. Nous allons donc maintenir notre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - D'accord, c'est très clair, merci.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je veux juste terminer avec un détail parce qu'il nous semble important que les expérimentations soient faites sur les écoles les plus polluées et les plus accidentogènes et ce détail n'est pas mentionné dans le vœu. Par contre, Madame BERTHOUT, ce qui m'intéresserait...

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Non, je vous arrête tout de suite, Fatoumata KONÉ. Je vous ai demandé si vous mainteniez ou retiriez le vœu n° 63. Vous le maintenez et vous votez le vœu n° 65 bis. Non, ce n'est pas une explication de vote. C'était une demande de maintien ou de retrait du vœu.

Oui, mais pas en "live". A ce moment-là, prévenez-moi, cela facilite quand même la présidence de la séance. C'est un problème de respect, c'est tout. Je vous redonne la parole Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci. Simplement je voulais dire, par rapport au vœu de Mme BERTHOUT, que je serais curieuse de connaître les critères sur lesquels elle a choisi les quatre écoles qu'elle propose. Ce que nous demandons, c'est qu'il y ait quand même une concertation avec les chefs d'établissement et les habitants des quartiers, parce que piétonniser une rue a effectivement une incidence sur le quartier. En fait, on serait intéressé de connaître ses critères de choix.

Nous maintenons notre vœu et nous voterons le vœu de l'Exécutif comme je l'ai expliqué tout à l'heure.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Sincèrement, prévenez-nous. Si vous voulez une explication de vote, c'est légitime et c'est prévu par le règlement, mais il faut simplement que je le sache et que celles et ceux qui président la séance le sachent également.

De fait, je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 qui est maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 63 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 64 également maintenu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 64 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 65 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 65 est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 65 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 375).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au partenariat de la R.A.T.P. avec les plateformes de mobilité le vendredi 13 septembre.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 66 relatif au partenariat de la R.A.T.P. avec les plateformes de mobilité le vendredi 13 septembre dernier.

La parole est évidemment à Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, nous évoquons dans ce vœu le mouvement de grève des agents de la R.A.T.P. du 13 septembre dernier contre la réforme des retraites, qui s'annonce d'ailleurs comme une nouvelle attaque contre les droits visant à diminuer le niveau du montant des retraites versées. Je veux aussi rappeler que le droit de grève est un moyen d'expression à la disposition des salariés et il demeure un droit constitutionnel.

Que la R.A.T.P. cherche à optimiser l'organisation du service des transports, avec les moyens dont elle dispose en interne en temps de grève, est une chose, mais qu'elle s'évertue à casser la grève en faisant appel à des plateformes de mobilité privées, comme l'entreprise "Uber", en est une autre, inacceptable de la part d'une entreprise publique !

C'est pourquoi notre vœu vise à demander à la Ville de Paris d'interpeller la R.A.T.P., afin qu'elle renonce à de tels partenariats et qu'a contrario elle respecte les conditions d'exercice du droit de grève et consacre ses efforts à établir un dialogue social de qualité.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace M. Patrick BLOCHE au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Votre vœu met en lumière les différents partenariats noués par la R.A.T.P. avec des sociétés offrant des services de mobilité lors de la journée de grève qui s'est déroulée le vendredi 13 septembre dernier.

Comme vous, nous sommes étonnés de ces partenariats, et nous sommes d'autant plus étonnés que les services de déplacements publics ou historiques n'ont pas été mis en avant par la R.A.T.P. Ainsi Vélib', qui est un service public subventionné par des collectivités, au même titre que le métro ou le RER n'a pas été valorisé par la R.A.T.P. De même, la R.A.T.P. a privilégié les applications de VTC aux opérateurs historiques que sont les taxis.

Nous partageons donc la préoccupation que vous exprimez dans votre vœu. Nous vous proposons des amendements afin d'indiquer que nous souhaitons que soient privilégiés les services publics et non les applications privées. Nous proposons également de supprimer un considérant car ce ne sont pas, en effet, les affichages de partenariat avec des sociétés privées qui ont eu une influence sur le suivi de la grève.

Si vous acceptiez ces amendements, l'avis de l'Exécutif sera favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Christophe NAJDOVSKI.

Monsieur LE RESTE, acceptez-vous les amendements qui viennent de vous être proposés par l'Exécutif ?

M. Didier LE RESTE. - Les amendements sont acceptés.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 du groupe Communiste - Front de Gauche ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 376).

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'engagement des opérateurs de trottinettes électriques à la souscription d'une assurance.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 67 et n° 67 bis relatifs à l'engagement des opérateurs de trottinettes électriques à la souscription d'une assurance.

La parole est à M. Didier LE RESTE au nom du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous revenons sur le sujet des trottinettes avec ce vœu remonté du Conseil du 18e arrondissement. De fait, les accidents liés à l'utilisation des trottinettes dans notre ville se sont multipliés. Nous demandons donc que ces derniers souscrivent une assurance pour leurs utilisateurs.

Ce vœu vient renforcer nos demandes sur la régulation de l'activité de ces opérateurs de trottinettes qui se sont engouffrés dans Paris profitant du vide juridique sur le sujet. Car c'est bien le capitalisme qui se livre à une guerre

sans merci sur les trottoirs de Paris. L'enjeu pour les opérateurs est de déployer le plus de trottinettes le plus rapidement possible, afin de se retrouver en situation hégémonique et d'emporter le marché.

Nous avons demandé que leur activité soit régulée et encadrée en déposant un vœu au Conseil de juin dernier. Nous voulons que des conditions sociales soient imposées pour que ces entreprises ne recourent plus à des auto-entrepreneurs. Au moment où la charte et un appel à projets sont en cours de rédaction, nous portons à nouveau cette exigence devant notre Conseil.

Cette exigence doit aussi inclure les conditions de production de ces engins, leur durée de vie et leur recyclabilité. Nous souhaitons que le nombre de ces trottinettes soit limité afin d'éviter un envahissement de l'espace public : 15.000 engins, c'est le chiffre que vous proposez de retenir, c'est peut-être déjà trop.

Quoi qu'il en soit, la loi sur les mobilités qui se fait attendre doit nous donner le pouvoir de réglementer l'activité des trottinettes. Nous partageons les éléments mis en avant par le vœu de l'Exécutif que nous voterons, mais nous voulons insister à nouveau sur l'importance de la régulation de l'activité des trottinettes et sur l'encadrement, tant du point de vue social que sur le plan environnemental.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Didier LE RESTE.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, avec la Charte des bonnes pratiques, nous avons engagé un processus de régulation de l'activité des opérateurs de trottinettes électriques.

Nous avons ainsi mis en œuvre la limitation de la vitesse des engins à 20 kilomètres/heure au lieu de 25 et à 8 kilomètres/heure dans les voies piétonnes.

Nous avons mis en œuvre l'interdiction de stationnement dans les parcs, dans les zones de rencontre ou encore sur les berges de Seine rive droite et rive gauche.

Nous avons mis en œuvre une redevance d'occupation du domaine public ou encore un moratoire sur l'augmentation du nombre de trottinettes par opérateur. Nous avons ainsi pu limiter le nombre de trottinettes à environ 16.000 au lieu des 40.000 qui étaient annoncées au printemps, si nous avions laissé faire.

Concernant l'assurance, tous les opérateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des opérateurs importants la complètent avec une assurance garantie individuelle. Ce mouvement est donc engagé.

Nous nous apprêtons, par ailleurs, à lancer dans les meilleurs délais l'appel d'offres pour occupation du domaine public. Il doit permettre de passer une étape supplémentaire dans la régulation en limitant le nombre d'opérateurs à trois et en fixant le nombre maximal de trottinettes à 15.000 avec l'autorisation de stationnement uniquement dans 2.500 emplacements dédiés.

Il convient également de rappeler que nous agissons dans un cadre réglementaire national qui n'est toujours pas fixé : la loi d'orientation sur les mobilités n'est toujours pas votée ; le décret définissant le statut des trottinettes n'est toujours pas sorti.

Au sujet de ce décret, la Maire de Paris a écrit avant l'été au Ministre de l'Intérieur pour lui proposer de l'amender, afin qu'il soit bien précisé que le stationnement des engins de déplacement personnels motorisés pouvait être interdit sur les trottoirs. Or, nous avons été très surpris de la réponse du Ministre de l'Intérieur qui s'est opposé à cette proposition car, selon lui, je cite sa réponse : "La gêne causée aux autres usagers peut être qualifiée de temporaire et il y a notamment la possibilité de déplacer le véhicule à la main sur un espace peu gênant."

Alors que toutes les métropoles françaises tentent de juguler l'envahissement de l'espace public par les trottinettes, la réponse du Ministre est tout à fait stupéfiante, je dirais, et le stationnement des trottinettes sur les trottoirs ne serait pas un problème. Or, une telle position n'est pas acceptable.

Notre vœu nous engage à interpeller une nouvelle fois le Gouvernement sur la nécessité pour les collectivités de disposer des outils réglementaires adéquats, de manière à garantir la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public. Cela implique donc que le décret prévu par le Gouvernement donne la possibilité aux collectivités d'interdire le stationnement sur les trottoirs pour cette catégorie de véhicules.

Enfin, nous proposons au Gouvernement d'étudier la possibilité d'imposer l'immatriculation des véhicules, ainsi que le suggèrent certaines associations ; c'est le cas en Allemagne et cela permettrait un meilleur suivi des utilisateurs et une responsabilisation accrue de ceux-ci.

Je vous engage donc à voter le vœu de l'Exécutif de manière à ce que nous puissions bénéficier du meilleur cadre réglementaire possible pour réguler au mieux l'activité des trottinettes électriques en libre-service à Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Le vœu n° 67 est-il maintenu ou retiré, Monsieur LE RESTE ?

M. Didier LE RESTE. - Il est retiré au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 67 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 377).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'aide de la Ville de Paris pour l'achat d'un vélo ou d'un deux-roues électrique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le vœu n° 68 relatif à l'aide de la Ville de Paris pour l'achat d'un vélo ou d'un deux-roues électrique.

La parole est à Mme Maud GATEL pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque nous avons voté à l'unanimité de ce Conseil, le Plan Vélo, étaient prévues des subventions pour l'acquisition d'un vélo électrique. C'était nécessaire, compte tenu du coût que représente l'achat d'un vélo électrique et pour accompagner le développement d'une pratique à Paris.

On a assisté depuis lors à un quasi-doublement des demandes de subventions. Et parallèlement le temps d'attente, pour se voir rembourser ces 400 ou 600 euros, n'a cessé d'augmenter. D'ailleurs le site internet de la Ville de Paris ne mentionne plus ces quatre mois d'attente et il apparaît que le temps peut aller jusqu'à plusieurs mois supplémentaires. Or, cette subvention de 400 euros est une incitation extrêmement forte compte tenu du coût élevé des vélos à assistance électrique et cela pose un certain problème en termes de pouvoir d'achat pour ceux qui achètent ces vélos électriques.

Par ce vœu, nous souhaitons que l'évaluation du temps d'attente pour se voir rembourser ces 400 euros soit faite en 3e Commission et que des correctifs puissent être apportés à cette situation pour que le temps d'attente diminue. Je vous remercie donc, Christophe NAJDOVSKI, d'avoir bien voulu accéder à notre vœu et nous acceptons naturellement les amendements de l'Exécutif en ce sens.

Je voudrais juste revenir sur un débat qui a eu lieu hier quant au non-suivi d'un certain nombre de vœux et pour regretter à nouveau la position de l'Exécutif sur ce sujet. Mais je vois que, dès lors que vous proposez que l'évaluation du Plan vélo et de ses différents aspects soit faite en 3e Commission, vous ne considérez pas, vous Monsieur NAJDOVSKI, que les Commissions ne servent à rien pour ce faire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je vous remercie et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

M. NAJDOVSKI a la parole.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les subventions aux vélos à assistance électrique sont versées pour des vélos répondant aux normes d'homologation française, c'est-à-dire pour des vélos limités à 250 watts et à 25 kilomètres/heure. Nous exigeons la production d'un certificat de conformité à cette exigence. Compte tenu de l'explosion de l'offre et de la possibilité d'acheter sur Internet des vélos fabriqués n'importe où dans le monde, l'instruction des dossiers est parfois complexe et nécessite la fourniture d'éléments supplémentaires par le demandeur pour pouvoir accepter son dossier.

Sur les deux dernières années, nous avons eu à traiter environ 11.000 demandes par an, dont 70 % environ, soit 7.000 à 8.000 demandes, aboutissent au versement d'une aide d'un montant moyen de 330 euros. Le nombre annuel de demandes a triplé depuis le début de la mandature et nous étions, en 2014, à 3.660 aides accordées.

Les services de la Direction de la Voirie et des Déplacements se sont réadaptés pour faire face à la quantité de dossiers à traiter et la DVD a été autorisée à recruter trois personnes supplémentaires pour résorber le stock de dossiers non traités estimés à 4.000, dont 3.000 acceptés et en attente de traitement comptable. Aujourd'hui, le délai moyen de traitement, qui est de cinq mois, va être réduit grâce à l'arrivée de ces renforts.

Comme demandé dans votre vœu, nous vous présenterons ces moyens et ferons un point sur l'aide à l'achat de VAE lors de la 3e Commission du mois de novembre lors de laquelle nous présenterons le bilan du Plan Vélo.

Bien évidemment, les réunions de Commission sont tout à fait utiles. Je peux simplement regretter parfois que des présentations nous sont demandées en 3e Commission et que peu d'élus sont présents. Parfois les élus qui ont demandé en Conseil de Paris que ces présentations soient faites en Commission ne sont pas présents lors de celle-ci. Je précise que ce n'est pas votre cas, Madame GATEL.

La présentation de ce bilan n'a donc pas pu avoir lieu du fait justement d'un calendrier de présentation très chargé en 3e Commission. Par exemple, pour ce Conseil, nous avons présenté la stratégie "Paris piéton".

C'est pourquoi, afin que nous puissions voter votre vœu, nous avons proposé un amendement que, si vous l'acceptez, nous pourrons intégrer et accepter en votant favorablement votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci. Si j'ai bien compris, l'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 68 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 378).

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif aux engins de déplacement personnel et à la délimitation des espaces de stationnement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 69 relatif aux engins de déplacement personnel et à la délimitation des espaces de stationnement.

La parole est à M. Julien BARGETON au nom du groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui dit que, sans attendre, nous pouvons délimiter des espaces pour stationner les trottinettes sur des espaces réservés. On va peut-être me répondre qu'il faut attendre des textes de loi, mais je sais que beaucoup de villes en Europe l'ont déjà fait et il n'y a pas besoin de beaucoup de temps pour tracer de la peinture au sol, puisqu'il s'agit de cela.

Bien sûr, une fois que le décret sera en application, puisqu'il est en préparation et doit être soumis encore au Comité des normes après présentation au Conseil d'Etat, que la Ville puisse communiquer sur cette nouvelle réglementation, mais nous pensons que, sans attendre, comme l'ont fait beaucoup de villes, nous pouvons d'ores et déjà, pour simplifier la vie à la fois des usagers et de tous les Parisiens, délimiter des espaces de stationnement avec des traits de peinture.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BARGETON.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Ainsi que je l'ai mentionné précédemment en présentant le vœu de l'Exécutif sur la régulation des trottinettes électriques en libre-service, et comme nous l'avions déjà dit avant l'été, nous allons déployer d'ici la fin de l'année 2.500 emplacements dédiés aux trottinettes électriques en libre-service. Un travail très important a été réalisé à partir d'un logiciel enregistrant les mouvements réalisés en trottinette et une vérification a été faite par les sections territoriales de voirie que je remercie d'ailleurs à l'occasion.

Ces emplacements seront réalisés exclusivement sur chaussée et non sur chaussée et trottoir ainsi que vous le proposez dans votre vœu. En effet, les trottoirs doivent être sanctuarisés pour les piétons et la localisation d'emplacements sur les trottoirs aurait pour conséquence d'y encourager la circulation et le stationnement des trottinettes, ce qui nuirait à la sécurité des piétons.

Les réalisations d'emplacements débutent cette semaine. Je mentionnerai également le fait que votre vœu, qui insiste sur le futur décret, omet de souligner un certain nombre de manquements que nous avons relevés d'ores et déjà, notamment la question de l'interdiction du stationnement sur les trottoirs.

J'espère que vous soutiendrez la position de la Ville de Paris face à celle du Ministre de l'Intérieur qui veut autoriser le stationnement de ces véhicules sur les trottoirs et qui considère que la mise en fourrière ne serait pas une réponse adaptée pour une gêne qu'il considère, je le cite, comme étant "temporaire". J'espère que vous nous soutiendrez également sur la limitation des engins à 20 kilomètres/heure. J'espère enfin que nous pourrons avoir votre soutien sur ces différents points.

Je rappelle que nous n'avons pas attendu la publication du décret pour agir. Nos agents verbalisent la circulation et le stationnement sur les trottoirs. A ce jour, pour vous donner quelques chiffres, 333 personnes ont été verbalisées pour circulation sur les trottoirs et 4.267 procès-verbaux ont été dressés pour stationnement gênant de trottinette, puis ce sont 3.523 trottinettes qui ont été mises en fourrière.

Votre vœu ne répond pas à la nécessité de renforcer les règles de stationnement des trottinettes. Il se contente de vouloir accompagner une réglementation plus laxiste que le cadre que nous souhaitons mettre en place et l'avis de l'Exécutif sera donc défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote de M. CRAVENNE au nom du groupe LRI.

M. François-David CRAVENNE. - Mes chers collègues, la semaine dernière s'est tenue une réunion organisée par l'Exécutif qui avait pour objectif de faire le point sur le dossier des E.D.P.M. A cette réunion, M. NAJDOVSKI m'a assuré que tous les groupes seraient destinataires en amont du cahier des charges concernant le futur appel à projets des trottinettes, pour lequel nous aurons sûrement à formuler remarques et propositions.

Nous nous abstiendrons donc sur ces deux vœux tant que nous n'aurons pas pris connaissance du cahier des charges de l'Exécutif.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 69 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif à un bilan des aides à la mobilité propre et à l'acquisition de deux-roues électriques.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 70 relatif à un bilan des aides à la mobilité propre et à l'acquisition de deux-roues électriques.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu va aussi dans le sens de celui qui avait été déposé par Mme GATEL pour refaire le point sur les aides à la mobilité qui peuvent être présentées en 3e Commission mais qui peuvent aussi faire l'objet d'un document, soit remis, soit publié sur Internet. Que ce bilan permette aussi d'avoir la répartition par arrondissement et par type de véhicule et soit donc très précis. Puis que l'on puisse bien sûr travailler davantage sur les deux-roues électriques.

Des villes, notamment en Chine, sont totalement passées aux deux-roues électriques. Vous le savez, dans de grandes villes chinoises, il n'y a plus du tout de deux-roues thermiques. Nous pensons que nous pouvons aller plus loin sur ce sujet et que l'un des freins est notamment le prix d'acquisition des scooters électriques ; ce frein est un vrai blocage pour finalement changer de motorisation.

Malgré les différentes aides publiques, il y a sans doute un effort supplémentaire à fournir et c'est pourquoi nous souhaitons que nous puissions réfléchir tous ensemble à la façon dont nous pouvons étendre les aides pour les deux-roues électriques, afin de réduire la pollution de l'air et les nuisances sonores ; c'est effectivement impressionnant quand une ville passe en tout électrique pour les deux-roues, notamment en termes de bruit.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Julien BARGETON, et merci pour ce bel éloge du modèle chinois.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Je ne suis pas sûr d'être un adepte du modèle chinois !

Nos aides à l'achat de cyclomoteurs électriques sont limitées aux véhicules les moins puissants qui sont inférieurs à 50 centimètres cubes, suffisants pour circuler dans Paris et moins accidentogènes que des machines plus puissantes. Nous en avons d'ailleurs financé environ 130 en 2018.

Pour ce qui est des deux-roues motorisés plus puissants, des aides existent déjà au niveau régional pour les professionnels et au niveau national pour les particuliers. Concernant l'aide nationale, elle varie suivant la puissance du moteur et peut atteindre jusqu'à 900 euros.

Vous souhaitez par ailleurs connaître le bilan des aides à la mobilité. J'ai pu le mentionner dans une réponse à un vœu précédent : l'aide qui rencontre aujourd'hui le plus de succès est celle pour l'acquisition de vélo à assistance

électrique ; elle a été versée entre 7.000 et 8.000 personnes par an et nous avons consacré pour cela un budget de 10 millions d'euros depuis 2014. C'est un fait qu'aujourd'hui le vélo à assistance électrique est beaucoup plus populaire et demandé que le scooter électrique.

Il faut savoir qu'il y a également à Paris le succès des scooters électriques en libre-service avec deux opérateurs, "Cityscoot" et "Coup", qui montrent aussi que des véhicules de petites cylindrées sont tout à fait suffisants pour se déplacer sur le territoire parisien. Il ne nous paraît donc pas aujourd'hui pertinent d'étendre les aides à des véhicules plus puissants que les aides existantes, dans la mesure où des aides existent à l'échelle régionale ainsi qu'à l'échelle nationale. Nous voulons plutôt concentrer nos aides sur des véhicules moins puissants et qui sont plus conformes également à une circulation urbaine.

C'est la raison pour laquelle nous émettrons un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 70 du groupe Démocrates et Progressistes avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 70 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la qualité de l'air dans le métro.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la pollution aux particules fines et ultrafines dans les transports en commun franciliens.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons les vœux n° 71, n° 72 et n° 72 bis relatifs à la qualité de l'air et à la pollution aux particules fines et ultra-fines dans les transports en commun franciliens.

La parole est en premier lieu à Mme Laurence GOLDGRAB pour le groupe RG-CI.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, une étude récente est venue confirmer ce que l'on savait déjà : l'air dans le métro est de très mauvaise qualité. Pourtant, chaque jour, des milliers de Parisiennes et de Parisiens, mais aussi des touristes, s'engouffrent dans les bouches de métro et sont exposés à des taux de particules fines qui peuvent être dix fois supérieurs à l'air ambiant extérieur.

Cette étude du C.N.R.S. et de l'association "Respire" a aussi mis en exergue, c'est un exemple, que l'air à l'entrée des tunnels est encore plus vicié que sur le reste des quais. Ces chiffres sont alarmants et pourtant les usagers du quotidien sont assez mal informés sur la qualité de l'air qu'ils respirent. Selon nous, ce devoir d'information incombe aux pouvoirs publics, à l'heure où nous souhaitons transformer la Ville et encourager l'utilisation des transports en commun.

Par conséquent, mon groupe propose par ce vœu que la Ville saisisse la R.A.T.P. pour lui demander de développer davantage de systèmes d'information sur la qualité de l'air dans les stations via des informations claires et accessibles au plus grand nombre. La dépollution de l'air dans le métro et dans nos gares RER doit également devenir une priorité pour Ile-de-France Mobilités. Nous ne pouvons pas inciter les Franciliens à utiliser un réseau de transports nocif pour leur santé, sans mettre les moyens nécessaires en face pour améliorer la qualité de l'air. Par ailleurs, nous demandons que la R.A.T.P. communique sur les bons gestes à adopter dans le métro pour être moins exposés aux particules fines et autres polluants se trouvant dans l'air.

Merci beaucoup.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Nous passons au vœu n° 72 du groupe PPCI sur le même sujet et c'est M. VESPERINI qui le présente.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui ressemble évidemment au précédent et qui partage la préoccupation d'un très grand nombre de nos concitoyens qui, comme nous, prennent le métro et constatent que la pollution au sein du métro parisien ne baisse pas ; elle a plutôt tendance à augmenter et atteindre un certain nombre de pics, surtout sur plusieurs tronçons.

Nous demandons que la Mairie de Paris se mobilise davantage auprès de la R.A.T.P., afin que celle-ci se mobilise beaucoup plus sur ce danger. Le métro doit faire partie évidemment des modes de déplacement alternatifs à la voiture professionnelle et à la voiture personnelle individuelle, mais naturellement à condition que le métro s'adapte et prenne en compte la question de la pollution au sein des installations.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Pour répondre aux vœux n° 71 et n° 72 et présenter le vœu n° 72 bis, Monsieur NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Monsieur le Maire, la pollution de l'air est un sujet dont nous nous sommes déjà saisis et qui malheureusement demeure insuffisamment pris en compte par Ile-de-France Mobilités qui a, je le rappelle à M. VESPERINI notamment, compétence pour l'organisation des transports collectifs en Ile-de-France et la R.A.T.P. et la S.N.C.F. qui sont les deux opérateurs historiques qui gèrent les deux réseaux de transports ferroviaires souterrains.

Je me permets de rappeler que nous avons voté quatre vœux au Conseil de Paris. Ils visent tous la mise en place d'un plan d'amélioration de la qualité de l'air dans les espaces ferroviaires souterrains de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. Nous avons déjà demandé à Ile-de-France Mobilités de veiller à l'élaboration complète d'un tel plan, d'assurer le suivi de son exécution, de solliciter l'A.N.S.E.S. afin que des normes cohérentes soient définies en matière de qualité de l'air souterrain, et d'informer le public et les agents de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. des dangers de la pollution dans le réseau souterrain.

Conformément à l'un de ces vœux d'ailleurs, les représentants de la R.A.T.P. ont présenté en mai 2017 aux membres de la 3e Commission l'état de la qualité de l'air du métro, les mesures de suivi sanitaire et les mesures mises en œuvre pour réduire la pollution.

Toutefois les actions concrètes demeurent trop timides au regard de l'enjeu de qualité de l'air. La R.A.T.P. a certes mis en place, en avril 2018, un système de veille qui permet aux usagers de consulter, en temps réel sur un site Internet, les données relatives à la concentration en dioxyde d'azote, PM2,5 et PM10, mais ce système ne concerne que trois stations parisiennes. Par ailleurs, Ile-de-France Mobilités teste actuellement et jusqu'en décembre l'efficacité de deux systèmes de purification de l'air dans une station de métro et une station de RER. Cependant nous savons que la solution la plus efficace et durable pour réduire la pollution de l'air dans les espaces ferroviaires souterrains demeure le renouvellement du matériel roulant, avec notamment le déploiement de systèmes de freinage électrique.

Le vœu de l'Exécutif demande donc l'accélération du Plan de lutte contre la pollution dans les espaces ferroviaires souterrains. Il est en effet impératif d'accélérer le renouvellement du matériel roulant avec la généralisation du freinage électrique, mais aussi le renouvellement des ventilateurs des espaces souterrains ou bien encore l'installation de filtres à air au niveau des bouches d'aération situées sur l'espace public.

Enfin, pour une meilleure protection et information du public, nous rappelons une nouvelle fois qu'il est impératif que soient définies des normes adéquates en matière de qualité de l'air dans les enceintes ferroviaires souterraines, y compris sur les particules les plus fines. Nous demandons que la R.A.T.P. et la S.N.C.F. améliorent le dispositif d'information des voyageurs sur la pollution de l'air souterrain, ainsi que le demande à juste titre le groupe RG-CI.

Le vœu de l'Exécutif aborde le plus exhaustivement possible la problématique de la pollution de l'air dans le métro et dans le RER. Nous proposons des solutions et nous espérons qu'elles seront suivies par les autorités compétentes. C'est le sens du vœu présenté par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Le vœu n° 71 est-il maintenu ou retiré, Madame GOLDGRAB ? Retiré. Bien.

Le vœu n° 72 est-il retiré ou maintenu, Monsieur VESPERINI ?

M. Alexandre VESPERINI. - Il est maintenu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 72 est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 72 bis de l'Exécutif avec par définition un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 379).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux bus à hydrogène en Ile-de-France.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 73 relatif aux actions pour la qualité de l'air en Ile-de-France.

La parole est en premier lieu à M. Yves CONTASSOT et, s'il était là, cela nous aiderait. Comment fait-on ? Nous y reviendrons… Madame DASPET pour présenter le vœu n° 73 au nom du groupe Génération.s ?

Mme Virginie DASPET. - C'est pour le vœu suivant n° 74.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous allons donc passer au vœu n° 74 et c'est Mme DASPET qui le présente.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

De toute façon, ces deux vœux portent sur la question de la qualité de l'air à l'échelle métropolitaine, mais celui-ci est un peu plus comme une interpellation à I.D.F. Mobilités.

Nous avons appris comme vous et nous nous félicitons de l'expérimentation qui vient d'être lancée sur l'exploitation de bus électriques alimentés par piles à hydrogène. C'est une amélioration significative en termes de lutte contre la pollution de l'air puisque leurs moteurs n'émettent aucune pollution. Néanmoins, il ne faut pas oublier que derrière tout cela se pose la question de l'utilisation des ressources énergétiques renouvelables et donc de l'énergie grise liée à leur fabrication.

L'hydrogène, qui est utilisé par les bus que teste la Région et qui est fourni par Air Liquide, est issu de méthane fossile, un gaz hydrocarbure dont la production émet énormément de gaz à effet de serre. Le développement de cette filière, sous couvert de progrès écologique, serait en fait mortifère pour la transition écologique et énergétique de la France.

Pourtant, il existe, pour la production d'hydrogène, une technologie d'électrolyse de l'eau non polluante et décarbonée. Cette solution, véritable chaînon manquant de la transition énergétique, permet surtout de stocker l'électricité produite par les énergies renouvelables intermittentes. C'est cette filière qu'il nous faudrait soutenir et surtout qu'Ile-de-France Mobilités soutienne. Juste une précision : cette technologie est déjà opérationnelle puisqu'elle est notamment active dans la ville de Pau qui l'a choisie pour sa ligne première ligne de six bus à hydrogène. Pour cela, ils ont mis en service une station dédiée de production à hydrogène qui sera produit de façon complètement propre et alimenté par des panneaux solaires.

Voilà pour nous la direction qu'une politique d'innovation durable devrait prendre. C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui à travers ce vœu que la Ville interpelle Ile-de-France Mobilités afin qu'elle privilégie un hydrogène propre pour le carburant de ces bus expérimentaux.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame DASPET.

Pour vous répondre sur ce vœu n° 74, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

A travers ce vœu, vous portez votre vigilance sur la stratégie de transition écologique du parc des bus qui relève de la compétence d'Ile-de-France Mobilités et vous soulignez que l'expérimentation en cours à Versailles ne s'appuie pas sur un cycle global vertueux, du point de vue environnemental, puisqu'elle recourt à de l'hydrogène dit gris.

C'est une préoccupation tout à fait pertinente, même si elle ne concerne pas le territoire parisien. En effet, la production d'hydrogène, énergie non émettrice de polluants, a un coût énergétique important et peut être fortement émettrice de gaz à effet de serre. Pour que l'hydrogène puisse être considéré comme une source d'énergie s'inscrivant dans un cycle écologiquement vertueux, il convient que sa production puisse être réalisée, ainsi que vous le soulignez, par électrolyse en utilisant une électricité d'origine renouvelable.

Nous sommes donc tout à fait favorables aux demandes portées dans votre vœu. Il va en effet de soi que la stratégie d'Ile-de-France Mobilités en matière de transition énergétique doit s'inscrire dans une démarche conforme aux enjeux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et nous donnerons un avis favorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74 du groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 381).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux actions pour la qualité de l'air en Ile-de-France.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous repassons au vœu n° 73 relatif aux actions pour la qualité de l'air en Ile-de-France et c'est M. CONTASSOT qui le présente.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire, et excusez-moi pour ce petit décalage.

Ce vœu vise à faire en sorte que l'on poursuive les efforts qui ont déjà été faits en matière de lutte contre la pollution atmosphérique, et notamment que l'Etat, le Gouvernement améliore les dispositifs. On le sait, les vignettes Crit'Air pour les motos et même aujourd'hui pour les véhicules diesel ne sont pas adaptées.

Je serai très bref. Nous demandons une série de propositions pour que tout cela change rapidement, que la Préfecture de police et que la Région Ile-de-France améliorent aussi les dispositifs et que l'on aille plus loin en matière de transports en commun.

Je voudrais dire que, dans le cadre de la mise en place de la zone à faibles émissions de la Métropole, nous avons fait adopter un vœu qui interpellait notamment la Région et nous n'avons jamais eu de réponse à nos demandes. C'est donc le sens de ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vous remercie pour ce vœu qui rappelle les conclusions de l'étude ICCT, première étude à collecter autant de données des émissions réelles des véhicules dans le trafic urbain. Cette étude confirme une fois de plus que les véhicules diesel ne sont pas adaptés à la circulation en ville et elle révèle - c'est une nouveauté - qu'en cas de pics de chaleur, les émissions d'oxyde d'azote augmentent, ce qui contribue à entretenir et amplifier les pics d'ozone. Enfin, c'est la première fois que nous collectons des données concernant les deux-roues motorisés, en tout cas à cette échelle, ce qui révèle d'ailleurs leur contribution aux émissions de monoxyde de carbone et de dioxyde de carbone.

Nous souscrivons pleinement aux propositions portées par votre vœu, que nous portons d'ailleurs pour la plupart déjà. Nous rappelons notre souhait de pouvoir mettre en place le plus vite possible un contrôle automatisé des vignettes Crit'Air. Nous demandons au Gouvernement de renoncer au scandaleux projet de classement des véhicules répondant à la norme Euro 6 en Crit'Air 1. Nous nous adressons également à la Préfecture de police de manière à ce qu'il y ait la prise en compte des conséquences, en tout cas de cette étude, concernant les émissions de dioxyde d'azote en cas de forte température, avec l'interdiction de la circulation de tous les véhicules diesel en période de canicule pour prévenir tout pic d'ozone.

En conséquence, nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 73 du groupe "Génération.s" avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 380).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 75 relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces. C'est Mme Catherine LECUYER pour le groupe LRI qui le présente.

Mme Catherine LECUYER. - Monsieur le Maire, lorsque j'ai déposé ce vœu, il y a dix jours, j'étais dans l'attente avec les commerçants de la place de la Madeleine d'un rendez-vous avec vos services et nous l'avons eu hier matin, je vous en remercie. Il a permis aux commerçants de la place de revenir sur les difficultés qu'ils rencontrent depuis la réalisation, début avril, des travaux de réaménagement de la place de la Madeleine au niveau des angles Sud-est et Sud-ouest.

Ces travaux ont pour conséquence la déviation du flux des piétons qui ne passent donc plus devant leurs boutiques. Certains commerçants emblématiques de la place évoquent ainsi jusqu'à moins 38 % de perte de chiffre

d'affaires par rapport à l'année dernière, ce manque à gagner étant directement imputable à la nouvelle configuration des lieux. Cette situation n'est pas tenable financièrement et il est question pour certains de réduire leurs effectifs, voire de quitter la place de la Madeleine si rien n'est fait.

Plusieurs options ont donc été envisagées hier pour améliorer la situation avec vos services : à court terme car il y a urgence, c'est le déplacement ou la dépose du kiosque qui, lorsqu'il est ouvert, obstrue le passage, ainsi que la suppression de la signalétique qui incite les piétons au dévoiement ; à plus long terme, c'est la requalification du revêtement pour embellir et restaurer l'attractivité des lieux, voire l'aplanissement de l'ensemble des deux places.

Je voulais remercier vos services qui ont été vraiment à l'écoute et vous dire que les commerçants du 8e arrondissement ont été lourdement fragilisés par les épisodes des Gilets jaunes. Ils sont indispensables à la vitalité de notre arrondissement. Merci de tout mettre en œuvre pour préserver leur attractivité. Ce vœu n'ayant plus lieu d'être, je le retire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame LECUYER.

Nous avons bien compris que le problème avait été traité. Monsieur NAJDOVSKI, malgré tout ? Il est retiré, très bien.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux chantiers et à la remise en état des chaussées et des trottoirs.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 76 relatif aux chantiers et à la remise en état des chaussées et des trottoirs.

La parole est à vous, Monsieur BOULARD, pour le groupe LRI.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est un vœu que nous portons depuis de nombreuses années, notamment avec Brigitte KUSTER qui est à mes côtés ce matin, et c'est un sujet qui nous est cher : la tenue des chantiers et la remise en état notamment des chaussées et des trottoirs. Vous le savez, de nombreux concessionnaires interviennent sur l'espace public parisien. Ces opérations impactent régulièrement les chaussées et les trottoirs, donc les déplacements des Parisiens.

A l'issue de ces opérations, de nombreuses emprises, on le constate tous les jours, ne sont pas remises en état dans les délais impartis. Je rappelle que l'article 8 du nouveau Code de la voirie impose un délai maximum de 30 jours ouvrés. Je demande avec les élus Républicains et Indépendants que la Mairie de Paris renforce les contrôles sur la tenue des chantiers et sur la remise en état des chaussées et des trottoirs.

Que l'on fasse des travaux, oui. C'est forcément nécessaire sur des modernisations de réseaux de concessionnaires, que ce soit pour le chauffage, l'eau, l'électricité et le gaz, mais il faut rationaliser le calendrier et c'est un sujet sur lequel la Mairie de Paris pêche.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, je donne la parole à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler que les travaux qui se déroulent sur l'espace public parisien peuvent répondre à de nombreux objectifs : cela peut être la réalisation de projets immobiliers dont l'emprise empiète sur la voirie, le réaménagement de l'espace public pour accompagner l'usage de nouvelles pratiques de déplacement, ou bien encore l'entretien et la modernisation des réseaux et des transports souterrains.

Je rappelle également que l'espace public parisien est des plus sollicités, ce qui doit bien sûr se comprendre en lien avec la densité de notre ville et l'utilisation très importante de nos sous-sols qui sont très riches en réseaux de toutes sortes.

Concernant le suivi des chantiers, les services de la Ville de Paris sont engagés dans un travail de suivi et de contrôle des chantiers réalisés par les entreprises. Ainsi, un protocole de bonne tenue des chantiers a été élaboré et la DPSP procède à la verbalisation des chantiers mal tenus : ce sont 409 procès-verbaux dressés en 2017 et 1.082 procès-verbaux dressés en 2018 ; cela représente plus qu'un doublement, que ce soit pour non-respect des cheminements piétons, pour des questions d'emprise au droit des passages piétons ou de souillure de la voie publique. En 2019, bien évidemment, nous maintenons la même exigence en matière de bonne tenue des chantiers.

En ce qui concerne les travaux de remise en état de la voirie après travaux à la charge des concessionnaires, nous avons à maintes reprises rappelé avec fermeté les obligations de ces derniers en matière de délai de réfection. Lorsqu'un délai dépasse 30 jours ouvrés, nous demandons aux services de la Ville de mettre en demeure le responsable du chantier, de manière à ce que les travaux soient réalisés dans les deux semaines.

En conséquence, votre vœu est sans objet et l'Exécutif y donnera un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 76 du groupe Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 76 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur à la porte de Clichy.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 77 relatif à la bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur à la porte de Clichy.

La parole est à M. BOULARD, maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif à la création d'une bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur porte de Clichy. Je ne vais pas refaire toute l'histoire mais c'est un projet que nous portons avec Brigitte KUSTER depuis un certain nombre d'années à la mairie du 17e arrondissement.

Il y a eu plusieurs vœux sur ce sujet. Avec mon collègue maire de Clichy-la-Garenne, le Conseil départemental et les Parlementaires qui se sont associés, nous avons pu obtenir la création d'un comité de pilotage sous l'égide du Préfet de Région qui boude un certain nombre de réunions qui ont été constructives. Cela nous a permis de lancer une étude indépendante pour étudier la faisabilité de la création de cette bretelle d'accès porte de Clichy.

Ce serait à la fois une sortie de ville et de département, pour les Hauts-de-Seine et la ville de Clichy, mais également pour les Parisiens du Nord de Paris, des 17e et 18e arrondissements, et des administrations et des institutions qui sont arrivées - je pense naturellement au Tribunal de Grande instance mais aussi à la police judiciaire. Je pense aussi aux nombreuses entreprises qui sont arrivées dans la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". Il était donc nécessaire d'avoir cette étude pour objectiver cette création.

Nous avons eu les résultats de cette étude. Si vous étiez venu à la réunion, Monsieur NAJDOVSKI, vous auriez pu les obtenir. Vous avez été invité à tous les comités de pilotage qui ont été organisés par l'Etat sur cette question. D'ailleurs, la Direction de la Voirie et des Déplacements était présente.

Nous demandons simplement au Préfet de police qu'il se prononce au nom de l'Etat sur cette création de bretelle d'accès au périphérique extérieur porte de Clichy. Elle a un intérêt qui est évidemment de désaturer la porte d'Asnières et la porte de Clichy, qui sont très impactées, notamment avec l'arrivée du tramway, par des situations et des pics de pollution - il faut bien le dire, regardez la carte. L'accès au périphérique permettrait aussi de désengorger ces artères.

L'objectif, contrairement à ce qui a été dit depuis un certain nombre d'années, n'est pas un aspirateur à voitures. La création de cette bretelle d'accès à l'échéance 2025 permet de fluidifier le trafic et donc aussi de diminuer la pollution qui est importante sur les Maréchaux, notamment dans le 17e arrondissement. Je crois qu'il est nécessaire d'engager les moyens dès aujourd'hui parce que demain il sera trop tard.

Ma question s'adresse au Préfet de police. Je serais évidemment intéressé d'avoir la position de l'Hôtel de Ville, mais ce que j'ai lu dans la presse est un peu surprenant, dans la mesure où vous avez été associés depuis un an et demi à tous les comités de pilotage. C'est bien de faire des effets de manche au Conseil de Paris ou dans la presse, c'est mieux de venir discuter concrètement avec une étude objective menée par un cabinet reconnu sur le potentiel intérêt de cette bretelle d'accès qui va désengorger non pas uniquement Paris mais aussi les Hauts-de-Seine, Saint-Ouen et la ville de Clichy.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Nous allons procéder dans l'ordre : d'abord Christophe NAJDOVSKI, puis Mme la Représentante du Préfet de police répondra.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Alors que le Conseil de Paris a adopté très récemment le rapport de la Mission d'information et d'évaluation sur le périphérique - rapport cosigné par des élus de tous bords de notre Assemblée et qui préconise notamment un apaisement de la circulation sur le périphérique et une harmonisation du nombre de voies -, vous soutenez, Monsieur BOULARD, a contrario le projet d'ajout d'une nouvelle entrée pour apporter encore davantage de trafic, estimé entre 1.000 et 1.200 véhicules par heure, et la création d'une cinquième file de circulation pour absorber ce trafic. Cette

cinquième file aurait pour conséquences de rapprocher la circulation automobile d'immeubles d'habitation ou encore d'abattre des arbres.

Votre vœu omet par ailleurs que la création de cette infrastructure nouvelle aurait des effets négatifs sur la circulation du boulevard périphérique extérieur. Je cite le rapport : "La section du boulevard périphérique extérieur entre la porte de Saint-Ouen et la porte d'Asnières est ralentie du fait de l'injection de la nouvelle bretelle et de l'accroissement significatif du trafic sur la section courante du boulevard périphérique entre la nouvelle bretelle et la sortie vers la porte d'Asnières. Les temps de parcours sont augmentés sur cette section du boulevard périphérique." Fin de citation. En dehors du périphérique, nous pouvons également nous interroger sur les conséquences d'une telle mesure sur le fonctionnement du carrefour de la porte de Clichy.

Bref, Monsieur le Maire, c'est une proposition à rebours de l'histoire. Toutes les études montrent que créer de nouvelles infrastructures routières apporte des flux supplémentaires de véhicules et augmentent in fine le trafic. Mais vous persistez pourtant à croire en des recettes d'un autre âge, totalement orthogonales avec l'impératif de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la réduction de la pollution de l'air.

Je n'arriverai pas à vous convaincre sur ce point. Nous avons une divergence et des opinions diamétralement opposées et nous assumons cette divergence : vous pensez que nous pouvons résoudre le problème en aggravant le mal et ce n'est pas ce que nous pensons. Je serais ravi de pouvoir en discuter avec vous si on m'invite effectivement aux réunions. Donc je m'adresserai au Préfet de Région, de manière à ce qu'il m'adresse également le rapport dont je n'ai pas été destinataire.

C'est donc un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Mme la Représentante du Préfet de police, toute seule. Allez-y.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, bien que le Préfet de police représente l'Etat à Paris, je me prononcerai uniquement dans le cadre de ses compétences. Vous savez que depuis la loi de février 2017, ses compétences en matière de circulation ont été largement réduites : elles se résument sur 20 % des axes de Paris à assurer la police de la circulation, et sur d'autres axes qui ont été définis de simplement s'exprimer sur la possibilité pour les véhicules de secours et de sécurité de pouvoir passer et continuer à assurer leurs missions dans de bonnes conditions ; c'est le cas du périphérique.

Le seul enjeu pour la Préfecture de police dans ce dossier est la qualité et la rapidité des délais d'intervention des forces de secours et de sécurité. Tous les aménagements qui permettraient de réduire ces délais d'intervention recevraient évidemment notre avis favorable de principe, puisqu'on ne peut pas s'opposer à ce que des aménagements puissent aller dans le bon sens pour nous en termes de circulation des véhicules de sécurité et de secours.

Au-delà des enjeux de trafic et d'engorgement ou désengorgement possible à cet endroit, ce que l'on regardera est le fait qu'aujourd'hui l'absence d'un accès direct au périphérique pour les véhicules autour du tribunal contraint en fait nos services, qui assurent l'escorte des prévenus ou des personnes en garde à vue, à faire un détour sur des axes qui sont légèrement plus difficiles à tenir, avec des risques d'évasion plus élevés.

Cependant je laisserai le Préfet de Région Ile-de-France, qui suit ce dossier, à la fois regarder les conclusions techniques et ensuite déterminer la position de l'Etat dans ce dossier.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 77 du groupe Républicains et Indépendants avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 77 est rejeté.

Vœu déposé par les groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" relatif à l'entretien du parking des Ternes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 78 relatif à l'entretien du parking des Ternes.

La parole est en toute logique à M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement.

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu est relatif encore une fois à un vœu qui ne devrait pas être présenté au Conseil de Paris, mais si on est obligé de le faire, c'est que les choses n'avancent pas : il s'agit de l'entretien du parking des Ternes. Ce vœu est porté par Brigitte KUSTER et Catherine DUMAS, que je veux saluer, sur ce dossier qu'elle connaît bien.

Nous demandons tout simplement que la Ville de Paris demande à "Autocité" de débloquer en urgence les moyens nécessaires à l'entretien de ce parking pour en garantir à la fois la salubrité et la sécurité. Ce vœu est simple et très clair. L'état de délabrement général de ce parking est avéré. Je pense aux escaliers d'accès et il y a beaucoup de plaintes liées à la saleté. Je ne parle pas des différents trafics qui sont relevés également par des agents de surveillance. Ce parking des Ternes, qui est exploité par la société "Autocité", doit absolument être modernisé, restructuré et en urgence.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur BOULARD.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Suite au vœu similaire déposé et adopté lors du dernier Conseil du 17e arrondissement, la Direction de la Voirie et des Déplacements a instamment demandé à l'exploitant du parc "Indigo" de mettre en œuvre immédiatement les moyens nécessaires pour procéder à un nettoyage en urgence du parking.

La vigilance est renforcée sur l'ensemble des parcs qui étaient auparavant gérés par Spie "Autocité" et qui sont passés depuis peu sous le giron d'"Indigo" - votre vœu date un peu, Monsieur le Maire. Sans que cela dédouane le prestataire, il semblerait que le personnel Spie "Autocité" ait démissionné en partie et que la reprise en main par "Indigo" n'ait pas été assez rapide.

Toujours est-il qu'aujourd'hui des actions correctives ont été mises en place et donc je vous propose de retirer votre vœu qui n'a plus lieu d'être puisque les actions d'entretien nécessaires ont été réalisées.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Monsieur BOULARD, maintenez-vous votre vœu ou le retirez-vous ?

M. Geoffroy BOULARD, maire du 17e arrondissement. - Je le maintiens, c'est totalement surréaliste d'entendre que tout va bien dans ce parking !

Monsieur NAJDOVSKI, je vous invite quand vous voulez à venir dans le parking des Ternes. Je vous invite à venir aux portes d'Asnières et de Clichy aux heures de pointe. Vous verrez que vous aurez une tout autre vision des notes que vous lisez.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 78 des groupes les Républicains et Indépendants et "100% Paris" avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 78 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au déploiement des bornes de recharge électrique.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 79 relatif au déploiement des bornes de recharge électrique.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Ce n'est pas Florence BERTHOUT ? "100% Paris" ? Retiré. D'accord.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'aménagement du rond-point de la Chapelle.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 80 relatif à l'aménagement du rond-point de la Chapelle.

La parole est à M. Christian HONORÉ pour le groupe "100% Paris". Est-ce bien cela ? Allez-y, Monsieur HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, Paris est l'une des villes les plus denses du monde. Le déficit d'espaces verts à Paris, et singulièrement dans le 18e arrondissement, est très important. Alors que l'Autorité environnementale indique que l'objectif est de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant, Paris atteint difficilement 5,5 mètres et le 18e arrondissement n'arrive pas à 1 mètre carré par habitant.

Le parc de 3 hectares à la porte de la Chapelle ne suffit pas à compenser la bétonisation programmée du quartier. Les quartiers populaires méritent une attention toute particulière. En particulier, le carrefour de la Chapelle, qui est à la jonction des rues de la Chapelle, Boucry et Raymond-Queneau, n'est pas mis en valeur.

Ce n'est pas une demande nouvelle. Dès 2010, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous avions fait une lettre à l'adjoint au Maire de Paris pour lui demander qu'un effort soit effectué sur ce quartier et sur ce carrefour.

La Maire de Paris a annoncé la création de forêts urbaines, fort bien, mais les habitants du secteur aimeraient, ce qui est légitime, une amélioration de la qualité de leur environnement et se désespèrent de voir l'état de ce carrefour se dégrader.

C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris", nous demandons d'étudier la végétalisation du rond-point de la Chapelle, afin de donner à ce lieu un aspect agréable et vert, de travailler en lien avec les associations et les habitants du quartier à un nouvel aménagement urbain.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Pour vous répondre, M. NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Le rond-point de la Chapelle mérite effectivement un réaménagement profond et qualitatif, et c'est bien pour cela que nous l'avons déjà prévu. Le boulevard de la Chapelle se situe en effet en ligne directe avec les infrastructures sportives des J.O. 2024. À ce titre, il s'agit d'un axe inscrit dans les boucles cyclables olympiques que la Ville se propose d'accompagner, afin de créer un réseau cyclable métropolitain qui sera un des héritages de ces Jeux olympiques. Il est donc prévu que le boulevard et le rond-point par lequel il passe fassent l'objet d'un réaménagement afin d'y installer une piste cyclable de qualité.

Par ailleurs, le rond-point de la Chapelle se situe aux franges de deux zones d'aménagement : le lotissement Chapelle International en cours de construction à l'Ouest et la Z.A.C. "Chapelle-Charbon" à l'étude à l'Est. Dans le cadre de ces opérations, il est donc prévu de réaménager ce rond-point à l'horizon 2024.

Pour ce faire, une convention de participation financière de la SNEF sera à l'ordre du jour du Conseil de Paris de novembre. Cette participation vise à aménager la partie Ouest du rond-point qui est contiguë au lotissement Chapelle International avec justement une dominante végétale. Cette convention prévoit que les travaux soient réalisés dans un délai maximal de cinq ans à partir de sa notification.

En conséquence, votre vœu apparaît sans objet puisque le réaménagement et la végétalisation du rond-point sont déjà programmés et l'avis de l'Exécutif sera donc défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Un petit mot en réaction à cet échange. D'abord pour remercier Christophe NADJOVSKI d'avoir rappelé ce que j'ai moi-même rappelé au Conseil d'arrondissement il y a quelques semaines à Christian HONORÉ et à son collègue Pierre-Yves BOURNAZEL. Le travail sur le rond-point de La Chapelle était déjà entamé et d'ailleurs ce rond-point avait déjà fait l'objet, grâce au budget participatif, d'un premier réaménagement dont chacun a convenu qu'il n'était pas totalement abouti à ce stade, loin s'en faut. Le travail avance donc et heureusement qu'il avance non pas en posant des vœux mais parce que nous y travaillons.

Je voulais réagir aussi sur ce mot, que l'on entend revenir en permanence, de bétonisation. Je voulais rappeler que, sur l'ensemble des opérations d'aménagement du secteur de Paris Nord-Est, nous sommes aujourd'hui dans des situations où nous passons d'espaces 100 % bétonnés - c'était le cas de Chapelle International, c'est le cas de Chapelle-Charbon, c'est le cas des terrains Hébert, c'est le cas des terrains d'Ordener-Poissonniers qui aujourd'hui, dans la situation actuelle, sont des îlots de chaleur 100 % bétonnés - à des opérations d'aménagement, que nous portons ou co-construisons avec nos partenaires, qui visent justement à sortir de cette bétonisation, pour y faire bien sûr des espaces verts mais aussi des équipements publics, des logements et des lieux de travail. C'est donc exactement l'inverse de ce que Christian HONORÉ ne cesse de répéter que nous faisons dans tout le Nord-Est parisien. Et heureusement que nous sommes là pour le faire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Eric LEJOINDRE.

Un maire d'arrondissement a le droit d'intervenir au-delà d'une minute. C'était le cas tout à l'heure du maire du 17e arrondissement et cela ne vous avait pas dérangé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 80, qui a été déposé par le groupe "100% Paris", avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 80 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux travaux du viaduc de la ligne 6.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 81 relatif aux travaux du viaduc de la ligne 6.

La parole est à Mme Maud GATEL pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ces trois derniers mois, depuis début juillet, nous avons assisté aux travaux de rénovation du viaduc de la ligne 6 : un chantier absolument indispensable pour des raisons de préservation du patrimoine et de sécurité pour les usagers.

Nous avons assisté aux nuisances qui sont inhérentes à ce type de chantier, mais également à de nombreuses insuffisances liées à l'organisation de ce chantier. D'abord les informations à destination des riverains et des commerçants ont été absolument lacunaires. Puis les cheminements, tant piétons, cyclables que routiers, ont été interrompus et c'est encore le cas aujourd'hui. Puis les bus de remplacement, qui avaient été annoncés comme circulant toutes les deux minutes, se sont avérés en réalité être à un niveau totalement insuffisant.

Depuis le 1er septembre, le trafic du métro a repris. En revanche, les travaux de réfection se poursuivent, ce qui engendre la persistance de ces difficultés pour les riverains et les commerçants, en raison de l'interruption qui se perpétue des cheminements piétons et cyclables.

Notre vœu, qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 15e arrondissement, demandait trois choses : d'abord l'amélioration immédiate des cheminements piétons et cyclables, notamment en lien avec la Direction de la Voirie ; ensuite l'évaluation des possibilités d'indemnisation des commerçants concernés qui ont vu leur chiffre d'affaires chuter depuis plus de deux mois ; enfin à moyen terme la remise à plat des modalités d'organisation des travaux pour la dernière phase des travaux qui aura lieu à l'été prochain.

La proposition de vœu de l'Exécutif oublie totalement les commerçants qui ont vraiment eu à subir, en termes de chiffre d'affaires, un impact extrêmement important à l'occasion de ces travaux. En l'espèce, naturellement nous ne pouvons pas l'accepter et nous maintenons notre vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Pour vous répondre, la parole est à Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les travaux de modernisation par la R.A.T.P. de la ligne 6 du métro et de rénovation du viaduc du métro ont eu un impact important sur la vie locale. Si ces travaux étaient nécessaires, indispensables même, il me semble également que les mesures mises en place auraient pu être mieux évaluées et qu'elles se sont sur certains points avérées insuffisantes. En effet, nous avons pu constater une dégradation de l'accès des commerces et des restaurants, ainsi que des gênes pour les déplacements des piétons et des cyclistes. Vous soulignez également que le service de substitution a présenté quelques limites.

Si nous partageons la nécessité de réaliser ces travaux, nous partageons également le nécessaire soin que le maître d'ouvrage des travaux doit et devra apporter aux travaux programmés en 2020. En particulier, il convient de s'assurer, d'une part de l'information, et d'autre part que les emprises et le phasage des travaux tiennent compte au mieux de la vie locale et visent à réduire au maximum la gêne portée à cette vie locale.

Pour autant, l'indemnisation des commerçants que vous nous proposez nous semble difficile à évaluer, compte tenu de la durée assez courte des travaux par rapport à d'autres chantiers, tels que ceux liés à la réalisation du tramway par exemple. Nous proposons d'amender votre vœu en le limitant au deuxième point portant sur la concertation en vue de la seconde phase de travaux prévue l'été prochain, et en ajoutant les commerçants car la R.A.T.P. doit effectivement les associer davantage à la préparation du futur chantier.

J'ai pris note du fait que vous ne souhaitiez pas intégrer ces propositions d'amendement. Si vous ne les acceptez pas, je serai malheureusement amené à donner un avis défavorable à ce vœu. Malgré tout, je maintiens mes propositions d'amendement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

Les amendements ne sont pas acceptés, Madame GATEL, si j'ai bien compris ?

Mme Maud GATEL. - Absolument, ils ne sont pas acceptés et je ne comprends pas pourquoi on n'a pas un geste à l'égard des commerçants qui ont à nouveau extrêmement souffert.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 81 du groupe UDI-MODEM avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 81 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux déplacements des véhicules de secours.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 82 relatif aux déplacements des véhicules de secours.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI pour le groupe PPCI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu qui fait état d'une difficulté qui nous remonte et qui concerne tous les quartiers de Paris avec des voies qui sont les plus empruntées par les véhicules, à savoir la difficulté que connaissent les véhicules de secours pour circuler dans Paris. C'est une difficulté due à la fois aux nombreux travaux et chantiers, sur lesquels je ne reviendrai pas et que tout le monde connaît ici.

C'est aussi une difficulté due à l'évolution de la circulation à Paris et à la mise en place de pistes cyclables bidirectionnelles ; c'est une très bonne chose et j'ai le sentiment que les pistes cyclables bidirectionnelles auraient dû être mises en place bien avant 2017 et 2018 où il y a une accélération soudaine. Vous avez sans doute une promesse de ce point de vue à tenir, mais je ne sais pas si vous pourrez la tenir d'ici la fin du mandat.

Ces difficultés pour les véhicules de secours se sont multipliées au cours de ces derniers mois. Ce qui fait qu'on se retrouve aujourd'hui dans une situation assez alarmante pour un certain nombre de secours, puisqu'on a dépassé, dans certains domaines ces derniers mois, le fameux maximum théorique d'arrivée des secours qui est de quatre minutes. A Paris, nous pouvions nous féliciter, jusqu'à il y a encore peu de temps, du fait que les secours pouvaient arriver à destination et prendre en charge une personne à secourir en moins de quatre minutes. Désormais, c'est de moins en moins le cas.

C'est donc une difficulté qu'ont les véhicules de secours et qui a des conséquences très graves pour nos concitoyens. C'est cette réalité que nous voulons mettre au débat au sein de ce Conseil de Paris.

Notre vœu propose très concrètement que la Mairie de Paris l'étudie en lien avec la Préfecture de police, puisque les pompiers de Paris et les forces de sécurité sont sous l'autorité du Préfet de police. Nous demandons que la Mairie de Paris et la Préfecture de Police se rapprochent pour mettre en place un travail coopératif, de manière à ce que l'on puisse garantir la circulation des véhicules de secours.

Je dis cela évidemment sans aucune polémique, mais au-delà de tous les efforts que nous pouvons faire et que nous devons poursuivre dans le domaine de la circulation douce et des mobilités propres, il faut quand même prendre en compte cette question ; elle était secondaire, il y a encore quelques mois, et elle devient alarmante, je crois, depuis quelque temps.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Les secours ont accès à toutes les voies pour se déplacer le plus rapidement possible sur les lieux des sinistres. Le maillage des neuf centres de secours parisiens interdistants de 2 kilomètres leur permet de se déplacer au plus vite. La multiplication des voies cyclables d'un gabarit suffisant, comme les nouvelles pistes bidirectionnelles du Réseau Express Vélo pour laisser passer un véhicule d'intervention, est par ailleurs un atout pour le déplacement rapide des services de secours.

Les temps de parcours peuvent connaître des variations à la hausse et à la baisse, selon les parcours, ce qui reflète ce que l'on pourrait qualifier comme la vie normale d'une ville aussi dense que Paris. Mais je précise que le site de la B.S.P.P. fait état d'un délai moyen de présentation d'environ sept minutes, ce qui est bien en deçà de l'objectif opérationnel de dix minutes qui est celui confirmé aujourd'hui par la B.S.P.P., et non pas quatre minutes, Monsieur VESPERINI, dont on ne sait pas très bien d'où vous les sortez. À titre de comparaison, en France, le délai moyen d'intervention entre la prise d'appel et l'arrivée des secours se situe à 13 minutes et 13 secondes.

Comme annoncé par le Préfet de police lors du bilan du comité de suivi des berges en juin 2017, et après avoir constaté qu'il n'y avait pas eu de dégradation des temps d'intervention, les temps d'intervention font l'objet d'un suivi mensuel. Il n'y a donc pas besoin de lancer une nouvelle étude sur le sujet.

Nous mettrons bien évidemment tout en place pour améliorer ces temps d'intervention, si la situation le nécessitait, tout en notant néanmoins que des chantiers structurants du Réseau Express Vélo, comme celui de la rue de Rivoli ou encore du boulevard Sébastopol, sont maintenant terminés et que les voies réservées créées contribuent déjà à une très nette amélioration des temps de déplacement des secours.

Je rappellerai également que tous les projets d'aménagement de la voirie parisienne sont soumis pour avis à la Préfecture de police, qui fait toutes les remarques et prescriptions nécessaires, le cas échéant pour assurer les temps d'intervention des véhicules de secours. Cela se traduit par la possibilité d'emprunter des voies réservées à certaines catégories d'usagers : couloirs de bus avec séparateurs franchissables, pistes cyclables larges ou encore voies pompiers. Par ailleurs, nous enregistrons une légère hausse de la vitesse commerciale des bus en 2019, probablement en lien avec la mise en place de moyens renforcés de vidéo-verbalisation.

Nous travaillons avec la Préfecture de police en charge de la circulation aux carrefours à des expérimentations de dispositifs innovants permettant d'empêcher le blocage des carrefours par les automobilistes. Ces blocages sont malheureusement aujourd'hui la source d'une part importante des difficultés de circulation. Cela relève aussi de la question du respect des règles du Code de la route : on ne s'engage pas dans un carrefour qui est déjà fortement engorgé ; cela contribue malheureusement à mettre en difficulté toute une série de rues et de carrefours lorsque des personnes s'engagent dans un carrefour déjà lui-même engorgé.

Pour finir, notre politique des déplacements rejoint votre souci affiché concernant la santé publique de nos concitoyens puisqu'elle vise, par des aménagements en faveur des modes de déplacement non polluants, à diminuer la pollution de l'air.

Avec tous ces éléments, bien évidemment vous comprendrez que l'avis de l'Exécutif est défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur NAJDOVSKI.

La parole est à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur VESPERINI, vous parlez d'un sujet qui est un sujet de préoccupation pour le Préfet de police puisque, comme je le rappelais tout à l'heure, il n'a plus que des compétences résiduelles en la matière en termes de circulation. Il a compétence notamment pour s'assurer, sur un certain nombre d'axes dans Paris mais pas sur tous, que les véhicules de secours et de sécurité peuvent continuer à intervenir dans de bonnes conditions et des délais acceptables.

Comme l'a rappelé M. NAJDOVSKI, la question de ces délais d'intervention fait l'objet d'un suivi très régulier de notre part. Nous constatons une augmentation des délais d'intervention, qui sont encore contenus puisqu'on est en dessous effectivement des dix minutes et on tourne autour de sept minutes pour l'intervention des véhicules de secours de la B.S.P.P.

La difficulté peut apparaître lorsque les véhicules de secours dans le cadre d'une intervention d'urgence sont sans gyrophare quand ils ramènent des victimes vers les hôpitaux. Puisque le transport se fait sans les moyens spéciaux, forcément les temps de parcours peuvent être allongés, mais il ne s'agit pas dans ce cas d'urgence vitale ou même d'urgence.

Comme l'a rappelé M. NAJDOVSKI, nous continuons à travailler sur un certain nombre de mesures qui vont permettre de sanctuariser ces pistes et voies réservées pour les véhicules de secours qui sont partagées avec les bus, les taxis et d'autres catégories aussi de véhicules. Notre souci est d'éviter que ces voies réservées ne finissent par être encombrées par trop d'usagers, qu'elles soient empruntées par des personnes qui n'y ont pas le droit et que les carrefours qu'elles sont obligées de traverser soient eux-mêmes encombrés. Même si la voie est réservée, quand on arrive à un carrefour qui est encombré, les véhicules ne peuvent plus passer dans de bonnes conditions.

C'est vraiment un sujet de préoccupation sur lequel nous travaillons et assurons un suivi extrêmement régulier. Dans le cadre des pouvoirs que la loi et le règlement donnent au Préfet, nous veillons à ce que tous les aménagements de la Ville de Paris, qui nous sont soumis pour avis dans ce cadre, intègrent bien des voies réservées aux sapeurs-pompiers et aux véhicules d'urgence de la police, afin que l'on puisse assurer la continuité des secours et de la sécurité dans cette ville. Il est vrai qu'on a des délais d'intervention qui sont moins importants qu'ailleurs mais l'objectif est de les maintenir.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 82 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 82 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux cars de tourisme diesel et au transport par voie fluviale.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 83 relatif aux cars de tourisme diesel et au transport par voie fluviale.

La parole est à Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE pour le groupe PPCI.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE. - Merci, Monsieur le Maire.

En décembre 2014, Mme la Maire de Paris prononçait de manière assez péremptoire cette phrase : "Je n'accepte plus de voir Paris complètement encombrée d'autocars." En juillet 2019, Emmanuel GRÉGOIRE déclarait avec force : "Les cars ne sont plus les bienvenus dans l'hypercentre." Malgré ces belles paroles, je constate avec regret qu'à l'heure de la prise de conscience écologique et du discours soi-disant volontariste, dans la pratique presque rien n'a évolué dans ce domaine précis depuis cinq ans.

En début de mandature, j'avais déposé un vœu demandant que les autocars, qui ne respectent pas au moins la norme Euro 5, soient interdits dans Paris. A l'époque, par frilosité politique et manque d'ambition, ce premier vœu avait été rejeté par votre majorité. Aujourd'hui, alors que les ballets incessants de cars de tourisme multiplient leurs danses effrénées, je reviens à la charge sur ce sujet fondamental qui agace et inquiète les Parisiens.

Les cars de tourisme polluent l'air parisien, encombrent la circulation, ralentissent le trafic, détériorent la chaussée et contribuent à créer un sentiment d'anarchie routière dans la Capitale, ce dont elle n'a pas besoin.

Le vœu que je vous propose est une alternative par voie fluviale, techniquement ambitieuse et 100 % écologique. Dans ce projet, les autocars débarqueraient leurs passagers dans des parcs-relais, en amont ou en aval de la Seine. Depuis ces parcs-relais, des navettes fluviales achemineraient des touristes jusqu'à Paris, profitant dans un premier temps des neuf stations d'escale Batobus existantes pour visiter les sites touristiques qui sont, comme on le sait, majoritairement situés le long de la Seine.

Il faudra aussi rapidement améliorer les services de Batobus, non seulement en augmentant les stations d'escale dans Paris et jusqu'à la grande couronne, mais aussi en équipant Batobus d'une deuxième flotte qui serait 100 % électrique. Ce service moderne de navettes fluviales électriques permettra de décongestionner la Capitale et de lutter efficacement contre la pollution de l'air.

La Seine est une chance que Paris doit saisir. Or, aujourd'hui elle est, telle une autoroute vide et sous-exploitée. Je vous propose donc de réinvestir notre fleuve et de lui redonner son utilité perdue, et de voter donc ce vœu.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame BLADIER-CHASSAIGNE.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Paris anime une concertation permanente avec l'industrie du tourisme et les autocaristes, afin d'organiser au plus vite la sortie du diesel. La date de fin de circulation des autocars diesel a ainsi été fixée en concertation avec la profession à 2024, comme pour les autres véhicules, et nous avons d'ores et déjà d'ailleurs interdit les autocars qui ne répondent pas aux dernières normes Euro 5 ou Euro 6, lors de la précédente phase de mise en œuvre des vignettes Crit'Air dès juillet dernier. Cela répond déjà à un des considérants de votre vœu, Madame.

Comme a pu le rappeler récemment la Fédération nationale du transport des voyageurs à l'un des candidats à la Mairie de Paris - que d'ailleurs, je suppose, vous soutenez -, engager un calendrier plus rapide serait, je cite : "dogmatique et néfaste pour l'attractivité de Paris".

La conclusion de cette rencontre avec la Fédération nationale des transports de voyageurs est qu'il faut accompagner la profession pour qu'une offre alternative apparaisse sur le marché et qu'il faut travailler à des solutions innovantes. C'est exactement ce que nous faisons depuis 2014.

Rappelons-nous qu'en début de mandat, aucun constructeur ne fabriquait d'autocars propres. Grâce au marché de transport scolaire, circulent aujourd'hui dans Paris les premiers cars au gaz naturel véhicule GNV et ils sont maintenant disponibles à l'achat au catalogue des constructeurs. Sous l'impulsion de la Ville encore, des lignes de transport touristique et des lignes de moyenne distance ont également mis en circulation les premiers autocars électriques. Paris est en effet la seule collectivité à verser également des subventions à l'achat d'autocars propres.

Par ailleurs, si, comme le souligne l'un des considérants de votre vœu, la moitié des cars sont immatriculés à l'étranger, il convient de rappeler que Paris n'a pas les moyens de contrôler ces autocars. C'est la raison pour laquelle nous demandons et nous travaillons depuis plus d'un an avec la Préfecture de police pour que nous puissions obtenir le transfert d'une régie de recettes qui nous permettrait de collecter le montant de l'amende au moment de la verbalisation. Malheureusement, sans cet accord qui dépend de l'Etat, il est impossible pour nos A.S.P. de faire un contrôle efficace de ces autocars.

Les lignes touristiques relèvent, quant à elles, de la compétence d'Ile-de-France Mobilités qui vient, je le rappelle là aussi, de lancer un appel d'offres non sélectif et qui ouvre malheureusement la voie à la multiplication du nombre d'opérateurs et de cars.

Enfin, les cars dans Paris, il faut aussi le rappeler, ce sont aussi les cars de longue et moyenne distance, aussi appelés "cars Macron", dont l'activité était inexistante en 2014. L'Autorité de régulation "Arafer" ouvre des lignes sans recueillir l'avis des collectivités concernées. En 2018, ce sont 100.000 "cars Macron" qui ont utilisé la gare de Bercy, et malheureusement, si je peux utiliser ce terme, nous atteindrons probablement 200.000 autocars cette année sans la régulation nécessaire et sans que la Ville puisse s'y opposer.

Votre suggestion de réaliser des parcs-relais peut paraître intéressante mais actuellement aucun parc n'est dimensionné pour accueillir des autocars. Il faut évidemment lancer aussi cette réflexion à l'échelle métropolitaine et non pas simplement se débarrasser de nos problèmes sur les territoires voisins, comme nous l'avons fait par le passé avec nos déchets ou avec les cimetières. Et comme vous le relevez, ce n'est pas à la Ville de Paris d'imposer la création de parcs-relais sur telle ou telle commune.

Pour finir, l'idée de transporter des touristes par bateau est bien évidemment séduisante. Elle relève de la compétence d'Ile-de-France Mobilités. Je note d'ailleurs que cette question, qui avait été confiée aussi par le président de la Métropole à notre collègue Geoffroy BOULARD, est malheureusement restée lettre morte. Je n'ai plus de nouvelles, mais peut-être que M. le Maire du 17e peut nous donner des informations sur la mission qui lui avait été confiée par le président de la Métropole au sujet du transport de voyageurs sur la Seine.

Je pense qu'il est nécessaire que nous ayons une réflexion à l'échelle parisienne, métropolitaine, régionale sur la question du transport fluvial de passagers. On doit le faire en l'articulant avec la reprise des voyageurs par les lignes de bus touristiques, mais c'est une réflexion qui bien évidemment doit se faire en concertation avec tous les acteurs concernés.

En conclusion, je suis au regret de vous dire que ce que vous proposez dans votre vœu est irréaliste. C'est la raison pour laquelle l'Exécutif donnera un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 83 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 83 est rejeté.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à la circulation des bus rue du Faubourg-Saint-Denis.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 84 relatif à la circulation des bus rue du Faubourg-Saint-Denis.

La parole est à Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Monsieur le Maire.

En effet, actuellement vivre, travailler, circuler en deux-roues ou tout simplement marcher rue du Faubourg-Saint-Denis relève à peu près du miracle. Chaque jour, ce sont 1.600 bus, pas moins, qui y passent sur la portion entre la gare du Nord et la gare de l'Est, et les embouteillages qui en résultent ne sont évidemment pas sans conséquences puisqu'on a beaucoup de bruit, de la pollution et une mise en danger des passants. Bref, c'est tout simplement aujourd'hui du bonheur sous gaz d'échappement !

Le nouveau plan de circulation des bus n'est pas le seul responsable de cette situation, puisque les travaux engagés rue Lafayette le sont tout autant. En effet, 45 % de la circulation de cette portion de la rue du Faubourg-Saint-Denis constituent un report temporaire le temps des travaux rue Lafayette. La situation n'est évidemment plus ni acceptable ni tenable pour les usagers et les riverains et nous vous demandons, par ce vœu, de prendre vos responsabilités sur le sujet, Monsieur le Maire.

Premièrement, des solutions de délestage de la rue du Faubourg-Saint-Denis doivent être mises en route au plus vite, le temps de l'achèvement des travaux de la rue Lafayette.

Deuxièmement, il est de votre devoir, de la responsabilité de la Ville de solliciter la R.A.T.P. pour que l'acheminement des bus à vide se fasse par des itinéraires de délestage vis-à-vis de la rue du Faubourg-Saint-Denis, car il est fréquent que deux bus se suivent, généralement de manière très rapprochée, et que l'un des deux, voire les deux roulent à vide.

Enfin, il faut évidemment que des solutions soient présentées aux riverains, commerçants, professionnels du quartier et ce, au plus vite puisque la situation ne peut absolument plus durer.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame PAWLIK.

Pour vous répondre, Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

La fréquence des passages de bus sur une portion de la rue du Faubourg-Saint-Denis crée une situation problématique dont nous sommes tous conscients. Je rappelle que nous avons aujourd'hui un réseau de bus qui a été élaboré en concertation avec Ile-de-France Mobilités, mais nous avons malgré tout un souci sur cette portion et ce tronçon de la rue du Faubourg-Saint-Denis. Nous devons donc y apporter des solutions très concrètes et très rapides.

La mairie du 10e arrondissement a par ailleurs organisé plusieurs réunions d'information publique et d'échange avec les riverains, de manière à ce que l'on puisse également trouver des solutions. D'ailleurs, une troisième réunion est programmée le 16 octobre prochain par la mairie du 10e arrondissement.

Par ailleurs, j'ai moi-même demandé à la présidente d'Ile-de-France Mobilités que nous engagions au plus vite une étude qui vise à dévier l'itinéraire d'une ou deux lignes de bus - je pense en priorité aux lignes de bus 54 et 46 - de manière à ce qu'elles ne passent plus sur ce tronçon de la rue du Faubourg-Saint-Denis et que l'on dédensifie donc les passages de bus sur ce tronçon.

En deuxième élément, j'ai demandé également que l'on puisse équiper en bus électriques prioritairement les lignes qui passent sur ce tronçon, afin de réduire les nuisances notamment sonores ; élément qui est partagé avec la mairie d'arrondissement ainsi que les riverains.

Aujourd'hui cette demande et les études sont en cours. Nous aurons d'ailleurs normalement en novembre un retour d'expérience de la part d'Ile-de-France Mobilités et de la R.A.T.P. sur ces sujets.

Vous évoquez, par ailleurs, dans votre vœu les travaux effectués rue Lafayette. Ces derniers sont largement engagés et en voie d'achèvement.

Enfin, vous évoquez que des bus seraient acheminés à vide. Or, je précise que la R.A.T.P. n'emprunte pas la rue du Faubourg-Saint-Denis pour de telles manœuvres.

Nous avons donc ces deux éléments : dédensifier les bus sur la rue du Faubourg-Saint-Denis et déployer prioritairement des bus électriques sur cette même portion avec, pourquoi pas dès la fin de l'année 2019, les premières livraisons faites à la R.A.T.P.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance. Dans cette mesure, votre vœu devient sans objet et, si vous le mainteniez, je donnerai un avis défavorable.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'intervention de Mme la maire du 10e arrondissement, Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Monsieur NAJDOVSKI.

En effet, nous sommes dans la phase où nous devons de nouveau, pour la troisième fois, rencontrer la R.A.T.P. avec les habitants du quartier pour convenir ensemble d'un réaménagement.

Je n'ai rien à rajouter à la réponse de Christophe NAJDOVSKI sur le processus, mais je voulais simplement préciser à Mme PAWLIK que les reports de circulation des bus sont achevés. Ils n'ont plus lieu depuis cet été puisque les travaux de la rue Lafayette ne sont pas complètement achevés, il est vrai, mais il y a maintenant la circulation des bus dans le cadre normal. C'est ce qui nous a permis d'ailleurs d'observer que le nouveau plan de bus, dans sa réalité, devait être réformé. Je voulais apporter cette précision.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 84 du groupe PPCI avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 84 est rejeté.

2019 DPE 24 - Renouvellement de la convention avec l'Eco-organisme ECO-DDS.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DPE 24. Il s'agit du renouvellement de la convention avec l'éco-organisme ECO-DDS.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération assez important, je crois, qui mérite qu'on lui consacre quelques instants, surtout après ce qui s'est produit la semaine dernière, chez nos amis rouennais avec lesquels nous partageons la Seine, après la catastrophe de l'usine Lubrizol. De quoi parle-t-on ici ? On parle de la convention qui relie la Ville de Paris et l'éco-organisme ECO-DDS pour les déchets diffus spécifiques, donc des déchets particulièrement dangereux.

Cet éco-organisme gère la collecte de ces déchets et de quoi s'agit-il ? Quand on lit DDS, on parle de produits à base d'hydrocarbures ; ce sont des produits qui, en gros, concernent la vie de tous les jours mais ne sont pas des déchets comme les autres : c'est le white-spirit, la peinture, les phytopharmaceutiques ménagers, les détergents, les dégivrants, etc. Ce sont des produits dont l'utilisation ne faiblit pas et a plutôt tendance à augmenter, notamment dans les agglomérations où beaucoup de travaux ont lieu, qu'il s'agisse de travaux secondaires ou importants. C'est 355 tonnes à Paris, en hausse de 10 % entre 2017 et 2018. Je crois que le projet de délibération y fait allusion.

La Ville de Paris conclut cette convention avec cet éco-organisme qui a été mis en place en 2012 et qui concerne une filière de déchets assez particulière : c'est une filière REP, c'est-à-dire de responsabilité élargie du producteur, qui a du mal à se mettre en place, comme l'illustre par exemple la suspension de l'agrément que l'Etat avait remis à l'éco-organisme ECO-DDS. Maintenant, le Gouvernement a réattribué l'agrément national à l'éco-organisme ECO-DDS et c'est la raison pour laquelle la Mairie de Paris peut à nouveau contractualiser avec l'éco-organisme.

Je voudrais faire trois remarques qui concernent Paris et la gestion de ces déchets qui pose vraiment problème, parce que ce sont des déchets sur lesquels la recherche et l'innovation ne nous permettent pas d'avancer sur la valorisation de ce type de déchets.

Ma première remarque est le manque d'informations des Parisiens. Quand on a ce type de déchets à la maison, on n'a pas l'information nécessaire pour savoir comment le gérer : est-ce qu'on le jette dans la poubelle ménagère ou dans une autre poubelle ? On ne peut pas le mettre dans la poubelle jaune, ni dans la poubelle verte et faut-il le garder ? En première chose, c'est donc un problème d'information. Je le dis sans aucun esprit polémique, mais je pense qu'il faudra augmenter l'information des Parisiennes et Parisiens, et d'une manière générale des habitants des grandes agglomérations et des utilisateurs de ces types de produits. Je pense en particulier aux consommateurs finaux et non aux entreprises du secteur des travaux.

La deuxième remarque que je voudrais faire porte sur les espaces de tri. En effet, s'il faut mettre ces déchets dans un endroit particulier, on ne va pas les garder à la maison. Les espaces de tri sont trop peu nombreux à Paris. Le projet de délibération le dit : il n'y a que cinq espaces de tri qui accueillent ces déchets diffus spécifiques (DDS).

Pour ma troisième remarque, encore une fois mon sujet n'est pas du tout de faire de la polémique et dire que le producteur, le metteur sur le marché ne fait pas l'effort suffisant, ce n'est pas mon sujet. Mon propos est de dire que c'est une filière sur laquelle on a du mal à faire avancer la récupération de ces déchets. Du coup, la troisième remarque que je voudrais faire, c'est qu'il faudrait peut-être mettre en place un comité de suivi pour voir l'efficacité et évaluer l'application de cette convention entre la Mairie et l'éco-organisme.

Voilà ce que je voulais dire. C'est un sujet important, dont on parle trop peu et qui pourtant va monter en puissance dans les années à venir.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur VESPERINI.

M. Jean-Noël AQUA pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, si nous devons aujourd'hui renouveler la convention avec l'éco-organisme ECO-DDS, c'est à cause en fait du bras de fer qui a eu lieu entre l'Etat et cet éco-organisme. Bras de fer qui démontre que les éco-organismes ne sont probablement pas la bonne solution, le bon cadre, pour mettre en œuvre le principe de responsabilité élargie du producteur.

En désaccord avec le cahier des charges de réagrément 2018-2023 voulu par le Ministère, ECO-DDS a obtenu le prolongement de son agrément pour un an, agrément qui a expiré au 1er janvier 2019, ouvrant une situation assez inédite. Les déchets dangereux n'ont tout simplement plus été collectés pendant une période s'étendant du 11 janvier à la mi-avril 2019. Pendant cette période, ce sont les collectivités qui se sont trouvées contraintes d'assurer la collecte de ces déchets dangereux, se substituant aux obligations de l'éco-organisme sur la responsabilité élargie du producteur.

Le problème est que ces éco-organismes ne sont jamais rien d'autre que l'émanation des industriels et des distributeurs qui mettent sur le marché ces produits. La question n'est pas d'essayer d'avoir de la recherche et innovation pour savoir comment traiter ces produits. La question est comment arriver à diminuer l'utilisation de ces produits ? En l'occurrence, 32 industriels et 17 distributeurs pour les peintures et solvants de marques distributeurs siègent au conseil d'ECO-DDS présidé par le chimiste américain PPG, avec les marques Seignerie Gauthier, Bondex, etc. C'est là que le bât blesse.

Avec les éco-organismes, nous demandons au pyromane d'être pompier ! Beaucoup d'associations estiment qu'au terme de ce bras de fer, c'est ECO-DDS qui l'a emporté. En particulier, le Cercle national du recyclage a estimé que le réagrément d'ECO-DDS ne résolvait rien sur la question du périmètre de cette filière. Il semble ainsi qu'ECO-DDS a une interprétation restrictive de la gestion des déchets diffus spécifiques, induisant une séparation artificielle et coûteuse entre flux ménagers et professionnels, alors qu'il est difficile de distinguer les deux.

Par ailleurs, la somme forfaitaire de 625 euros par tonne de déchets ménagers dangereux collectés pendant la période de carence est insuffisante pour nous dédommager. Aussi nous souhaitons vous interroger sur ce sujet pour savoir si l'indemnisation, que nous percevrons pour la période où notre Ville s'est substituée aux obligations d'ECO-DDS, vous semble suffisante.

Enfin, notre intervention devant ce Conseil vise encore une fois à faire entendre la voix des collectivités face à la trop grande puissance des éco-organismes, qui sont une émanation des industriels. Il nous semble important de dire et de redire que la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur par ces éco-organismes est insatisfaisante.

La loi sur l'économie circulaire, qui est en discussion au Parlement, se propose d'apporter un certain nombre de réponses à ce problème. Vous semblent-elles appropriées ? Ce débat est l'occasion de rappeler et faire entendre au Gouvernement qu'il est grand temps de changer plus globalement de système, de paradigme, sur la gestion de ces déchets et de repenser la mise en pratique de la responsabilité du producteur.

Les éco-organismes doivent devenir des organismes de droit public et dépendre des collectivités qu'ils servent. Il nous semble plus approprié de défendre que le secteur public ou celui de l'économie sociale et solidaire doit être impliqué sur ces enjeux plutôt que des organismes de droit privé. Nous parlons de politique publique. Il est crucial que ces politiques soient menées par des acteurs publics, qui seuls peuvent permettre de développer une planification écologique de long terme.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jean-Noël AQUA.

Pour vous répondre, je donne la parole à Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

Mes chers collègues, les déchets diffus spécifiques (DDS) sont des déchets dits effectivement dangereux car ils présentent un risque significatif pour la santé et l'environnement, principalement les peintures, les colles, les solvants et les aérosols.

A Paris, ils peuvent être déposés par les usagers dans les déchetteries, mais aussi dans les déchetteries mobiles ou Trimobiles qui parcourent tous les quartiers de Paris. Ils peuvent également être enlevés à domicile chez les Parisiens qui font une demande de rendez-vous auprès de la propreté de Paris. Je suis toujours d'accord pour améliorer ce dispositif et faire diffuser le plus possible notre communication sur ce processus.

Une convention a été signée en 2015 entre la Ville de Paris et ECO-DDS, l'éco-organisme en charge de la collecte de ces déchets, pour leur enlèvement et leur traitement. L'agrément de l'Etat a pris fin à la fin de l'année 2018 car ECO-DDS ne souhaitait pas respecter le cahier des charges. Faute de renouvellement de cet agrément, il y a donc eu une interruption dans la collecte par ECO-DDS de janvier à mi-avril 2019 et, pendant cette période, la Ville s'est substituée à ECO-DDS pour assurer la collecte et maintenir une continuité de service.

Par arrêté du 12 mars, L'Etat a finalement prolongé l'agrément d'ECO-DDS jusqu'à fin 2024 et ce projet de délibération vise à autoriser la Maire de Paris à signer une nouvelle convention. Pourquoi seulement maintenant, c'est-à-dire près de six mois après le renouvellement de l'agrément ? Le rapport de force, le bras de fer entre l'Etat et ECO-DDS a continué après le début du nouvel agrément, puisque l'éco-organisme a présenté à la Ville de Paris, comme à toutes les autres collectivités locales, un projet de convention qui n'était d'abord pas discuté ni satisfaisant, à la fois sur ce que vous avez cité, c'est-à-dire l'ampleur de ce qui est bien à la charge d'ECO-DDS en termes d'origine de ces déchets, mais également sur le montant de l'indemnisation sur la période de transition.

Par la mobilisation de la Ville de Paris et son refus de signer cette première version de la convention, ainsi que de nombreuses autres villes, puis des associations de collectivités comme "Amorce", le bras de fer a permis d'améliorer la première version pour obtenir la proposition de convention qui vous est faite. Il y a eu des améliorations effectivement sur le montant d'indemnisation. La Ville, en l'occurrence, ayant déboursé environ 30.000 euros pendant la période de transition où elle a dû se substituer.

Pour répondre à M. AQUA, effectivement ce bras de fer et les péripéties autour montrent bien la limite du modèle français des éco-organismes et de l'organisation de la responsabilité élargie du producteur. Ils sont de fait organisés par et pour l'émetteur sur le marché, c'est-à-dire les pollueurs pour dire les choses très simplement.

Le projet de loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire, qui vient de passer au Sénat, propose des pistes d'amélioration. D'abord de nouvelles REP sont organisées, il faut quand même le dire, dont celle du tabac qui était demandée depuis longtemps. Anne HIDALGO, avant même d'être maire de Paris, demandait dès 2012 que l'industrie du tabac soit mise devant ses responsabilités.

Pour la gouvernance des éco-organismes, il y a eu aussi quelques progrès suite à un amendement du groupe Socialiste au Sénat. La version du projet de loi, qui va maintenant passer à l'Assemblée nationale, contient quelques améliorations, dont une association des représentants de collectivités locales, de l'économie sociale et solidaire, du réemploi et des associations de consommateurs. Ce n'est pas encore un poste de pilotage et on n'est pas sur un copilotage acceptable et sans doute souhaitable, mais on commence à avoir une amélioration et une réforme, timide encore, du modèle français d'éco-organisme.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur SIMONDON.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 24.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 24).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'affichage électoral lors des élections municipals.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 85 relatif à l'affichage électoral lors des élections municipales.

La parole est à Mme la Présidente Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, à chaque élection, même constat : certaines affiches totalement illégales se voient partout dans la Capitale et cette pratique d'un autre temps a été encore constatée cette année avec les élections européennes. Cela salit évidemment les rues de la Capitale et contribue à l'impression de mauvais entretien de certains quartiers.

Les élus Radicaux de gauche sont particulièrement mobilisés sur les problématiques de civisme et le maintien de la propreté dans nos rues, d'autant que le nettoyage de cet incivisme a un coût pour la collectivité. Nous partageons pleinement la position de la Maire de Paris de dire que nous sommes toutes et tous responsables de la propreté de la ville car nous ne pouvons pas avoir un agent de propreté derrière chaque citoyen. Nous pensons que les partis politiques, et ceux qui souhaitent être élus demain à la Ville de Paris, doivent montrer l'exemple.

Nous avons donc déposé un vœu pour demander que la Ville de Paris envoie à l'ensemble des candidats aux municipales un courrier rappelant les droits et obligations en termes d'affichage électoral, qu'elle envoie aux partis politiques concernés le coût du nettoyage des affiches retirées et enfin qu'un onglet soit prévu dans l'application "DansMaRue" pour signaler les affichages sauvages liés à la campagne.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Pour vous répondre, Laurence GOLDGRAB, la parole est à M. Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci.

L'affichage sauvage est effectivement une pollution visuelle, une dégradation de notre environnement. Le coût d'enlèvement et de nettoyage n'est pas négligeable pour la Ville, sans parler de la mobilisation des agents qui pourraient sans cela être affectés à d'autres tâches plus utiles, qu'il s'agisse des agents de propreté ou de la police municipale.

J'ai présenté en 3e Commission, la semaine dernière, le bilan de la lutte contre l'affichage sauvage plutôt de type publicitaire. Les moyens mis en œuvre sont très importants mais il nous manque encore des leviers suffisants. J'ai pu préciser devant la 3e Commission les pistes pour progresser et pour lesquelles nous avons besoin que l'Etat nous donne les leviers réglementaires.

La question de l'affichage politique en période électorale est similaire, par le sentiment de saleté et les coûts de nettoyage qu'elle entraîne, mais j'ai bien conscience de la spécificité de ce phénomène. Il s'agit aussi du fonctionnement de notre démocratie. Sur ce point, avant tout je tiens à dire que nous sommes mobilisés pour

augmenter la surface de l'affichage libre d'expression, associatif et non publicitaire. Nous sommes en train de l'augmenter et il est encore insuffisant à Paris.

C'est pourquoi votre demande me semble très judicieuse et je la retiens, à savoir écrire à toutes les têtes de liste déclarées pour leur demander simplement d'abandonner cette pratique et leur expliquer le niveau de coût pour la Ville que cela va représenter. Tous les candidats auront ainsi, je l'espère, à cœur de montrer aux Parisiens que leurs pratiques en période électorale sont en adéquation avec leur aspiration tout à fait légitime à une ville propre.

Par contre, pour ce qui concerne votre proposition de créer une catégorie sur l'application "DansMaRue", elle ne me semble pas indispensable dans la mesure où le traitement opérationnel est de même type, que ce soit un affichage électoral ou un affichage commercial. Pour les services, la prise en compte de ces signalements se fait exactement de la même manière et restons simples dans le fonctionnement de cette application.

Je vous ai fait parvenir quelques amendements qui modifient trois des considérants et se concentrent finalement sur un seul attendu : la demande d'écrire à tous les candidats pour leur expliquer le coût pour la Ville et pour les rappeler à leur responsabilité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur SIMONDON.

Les amendements que l'Exécutif apporte à votre vœu sont-ils acceptés, Madame GOLDGRAB ? Ils le sont.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 85 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2019, V. 382).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux conteneurs à vêtements.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le vœu n° 86.

Vous aviez demandé une explication de vote, Monsieur CRAVENNE, allez-y.

M. François-David CRAVENNE. - Merci.

Le groupe LRI a voté bien entendu pour puisque c'est un juste rappel à la loi. Mais nous aimerions légitimement savoir si la loi s'est bien appliquée à vous-même, Monsieur le Président de séance, dont les affiches sauvages aux élections européennes ont recouvert illégalement les murs de notre ville. C'est vrai ou pas ? On peut interpeller, évidemment ! Vous êtes pour ?

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - C'était votre explication de vote, je vous remercie.

Je vous propose d'examiner le vœu n° 86 relatif aux conteneurs à vêtements.

La parole est à Mme Valérie NAHMIAS pour deux minutes.

Mme Valérie NAHMIAS. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, à l'heure où l'objectif est la maîtrise des réductions des déchets, les vêtements et textiles usagers sont identifiés comme l'un des cinq gisements sur lequel il faut agir prioritairement afin d'atteindre l'objectif national de réduction de 10 % des déchets ménagers.

Les Parisiens jettent en moyenne 9 kilos de vêtements et de chaussures par an, 13 % vont à la poubelle ou directement sur le trottoir. La Ville de Paris met à disposition environ 300 conteneurs à textile sur son territoire, plus de 3.400 tonnes de textile sont collectées avec ce dispositif, chiffre en hausse année après année.

J'étais intervenue sur une demande d'amélioration de l'esthétique de ce mobilier urbain, dédié aussi bien à la collecte du verre que du textile. Aujourd'hui de nouveaux dispositifs sont mis en place, de bien meilleure qualité sur le plan esthétique, et ils ont été installés courant 2018. Mais malgré les améliorations constatées de ces nouveaux modèles de conteneurs, des difficultés persistent. Du fait d'un manque de robustesse du cadenas peut-être et de l'anti-intrusion, certains sont régulièrement pillés et des sacs de vêtements sont déposés à proximité des conteneurs lorsque ces derniers sont pleins. Les abords des conteneurs concernés se trouvent donc jonchés de vêtements, renforçant le sentiment de malpropreté.

Notre vœu est simple : en lien avec les opérateurs chargés de la gestion des conteneurs à textile de Paris, nous demandons de renforcer les dispositifs de sécurisation de ces conteneurs et d'assurer que ceux-ci soient vidés à une fréquence plus adaptée.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame NAHMIAS, et merci d'avoir tenu votre temps de parole.

Pour vous répondre, Paul SIMONDON.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Valérie NAHMIAS, pour cette question.

Les conteneurs à textile, qu'il s'agisse de ceux du Relais dans le 17e arrondissement ou de ceux d'Ecotextile dans d'autres quartiers, sont un élément indispensable de notre stratégie de réduction des déchets et de promotion du réemploi. Le parc des 308 conteneurs a permis l'an dernier de détourner 3.600 tonnes, qui ne sont pas allées à l'incinération mais bien vers le réemploi, et le gisement d'emploi dans un secteur d'économie sociale et solidaire est très important.

Merci aussi pour vos compliments sur la nouvelle esthétique de ces conteneurs. C'était une demande et j'en profite pour espérer publiquement que vous partagez aussi nos avis sur les nouvelles images des stations Trilib', que nous avons présentées aux groupes politiques au printemps et qui ont été dévoilées dans la presse la semaine dernière.

Mais pour venir au cœur de votre question, je partage complètement les préoccupations sur la sécurisation de ces conteneurs et sur l'effet déplorable que peut donner, pour la propreté dans une rue, le fait d'avoir un conteneur vidé au sol avec des amas de vêtements.

Les nouveaux conteneurs ont été améliorés d'un point de vue esthétique, c'est une chose. Ils ont été aussi améliorés sur les intrusions par la trappe où l'on peut mettre les vêtements et cela fonctionne assez bien.

Par contre, sur les effractions ou les ouvertures sauvages, on voit qu'il y a encore une grande fragilité. J'ai rencontré les équipes du Relais la semaine dernière qui travaillent sur ce sujet et en ont totalement conscience : ils participent d'abord à une augmentation des fréquences de collecte pour que les butins soient moins intéressants pour les pilleurs de conteneurs ; ils réfléchissent aussi à adapter les horaires et à avoir éventuellement des horaires plus nocturnes ; enfin, il s'agirait d'avoir un système de fermeture efficace commandé par téléphone portable. Ecotextile est sur le même type de réflexion.

Je veux vous assurer de ma mobilisation d'une part, mais aussi de celle des équipes du Relais et d'Ecotextile pour arriver très rapidement à une meilleure sécurisation de ces bornes, et vraiment faire reculer ce phénomène de bornes pillées qui dissuade y compris d'utiliser ce service très important d'économie circulaire.

Compte tenu de ces informations, je vous demanderai, s'il vous plaît, de bien vouloir retirer votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame NAHMIAS, est-ce que vous retirez votre vœu en conséquence ?

Mme Valérie NAHMIAS. - Je vois la volonté très positive d'améliorer. Je vais le retirer et resterai vigilante pour que ce qui a été proposé aujourd'hui se fasse réellement dans le temps. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Nous terminons la séance de ce matin sur cette note positive.

Dépôt de questions d'actualité.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Avant de suspendre notre séance, je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question est posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris et est relative "à la gare du Nord".

La deuxième question, posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "aux critères de priorisation des actions de la Préfecture de police pour assurer la sécurité des Parisien.nes".

La troisième question, posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris est relative "au projet gare du Nord 2024".

La quatrième question, posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris est relative "aux meublés touristiques à Paris".

La cinquième question d'actualité, posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative "aux modalités d'action de la Préfecture de police, à la sécurité du quotidien et aux relations avec les élus de Paris".

La sixième question, posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris est relative "à l'opération d'aménagement de la gare du Nord".

La septième question, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche est relative "à la gare du Nord".

La huitième question, posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants est relative "à l'espace public".

La neuvième question, posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à M. le Préfet de police "sur son engagement concernant la création de nouveaux postes d'intervenants sociaux dans les commissariats".

La dixième question, posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris est relative "à la santé des Parisiennes et des Parisiens".

Enfin, la dernière question d'actualité posée par Mme SIMONNET à Mme la Maire de Paris est relative "à Notre-Dame, au SIAAP et à l'usine Lubrizol".

Bon appétit à tous. Reprise de la séance à 14 heures 45.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous propose de prendre place.

Examen des questions d'actualité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, chers collègues, nous démarrons notre séance de questions d'actualité.

I - Question d'actualité posée par le groupe Démocrates et Progressistes à Mme la Maire de Paris relative à la gare du Nord.

III - Question d'actualité posée par le groupe "100% Paris" à Mme la Maire de Paris relative au projet gare du Nord 2024.

VI - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'opération d'aménagement de la gare du Nord.

VII - Question d'actualité posée par le groupe Communiste - Front de Gauche relative à la gare du Nord.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Première question déposée par M. BARGETON, au nom du groupe Démocrates et Progressistes.

M. Julien BARGETON. - Madame la Maire, chers collègues, par une tribune publiée pendant la séance du Conseil, signée par Mme CORDEBARD et M. MISSIKA, nous apprenons, grâce à la presse, votre revirement spectaculaire, d'un coup, sur le projet de la gare du Nord que vous souteniez depuis cinq ans et demi. Toutes les déclarations le montrent, d'ailleurs. Vous êtes coutumière du fait puisque le changement de pied sur la police municipale et l'annonce des forêts urbaines avaient débarqué en plein Conseil, au mépris du rôle des élus. Vous vous cachez, en plus, derrière deux "missi dominici" sur un sujet aussi structurant. Quand allez-vous sortir de votre silence assourdissant, arrêter de détourner le regard et assumer ?

Sur le projet, notre collègue Déborah PAWLIK avait dit l'essentiel des demandes, en particulier pour les riverains en matière d'accès, de sécurité ou de choix des commerces. Notre groupe est d'ailleurs comptabilisé dans les "contre" et le parti communiste dans les "pour", alors que c'est l'inverse. Mais enfin, ce genre de chose peut arriver. Je n'incrimine pas la séance. C'est la méthode qui choque. Nous assistons à un véritable déni de démocratie. Le fond… "La forme", pardon, "c'est le fond qui remonte à la surface", disait Victor Hugo. Et là, on y est pleinement.

Il y a deux mois, au dernier Conseil, l'adjoint en charge et son équipe montaient dans les travées pour convaincre tous les groupes de voter le projet de délibération de la gare du Nord, y compris ceux de l'opposition, en faisant un véritable lobbyisme proactif pour que nous puissions voter ce projet de délibération. Bon. L'automne a effacé l'été. "C'est la meilleure solution", tranchait alors l'adjoint en conclusion de son intervention. Je rappelle que l'avis du conseil du 10e arrondissement de la fin juin était favorable. Alors, où est l'intérêt des Parisiens ?

On voit le vôtre. Vous n'avez plus de majorité, en réalité, et vous tentez de la sauver puisqu'il faut faire voter le budget. C'est la coalition brinquebalante, le jeu d'appareil qui impose des décisions par le chantage et la menace. Puisque vous êtes leur chef, vous les suivez, selon la formule consacrée. En l'occurrence, les communistes. Je crois qu'une question est posée par le groupe Communiste, ce qui va démontrer que c'est bien sous la pression d'un partenaire que vous changez d'avis.

Madame la Maire, allez-vous présenter un nouveau projet de délibération puisque l'on en avait voté un et que vous n'êtes plus d'accord ? Allez-vous suspendre le Conseil qui, en réalité, ne devrait même pas continuer à siéger si l'on voulait respecter pleinement les élus pour présenter votre alternative, si elle existe ? Quel est ce projet ? Combien coûte-t-il ? Est-il dans le projet de budget qui a dû être à peu près ficelé par les services dans le cours des arbitrages fin septembre, début octobre, si je me souviens bien ? Vous devez forcément en connaître le montant, sauf à avoir pris cette position à la légère.

Enfin, sur quel autre sujet et à quel autre Conseil allez-vous changer de position, puisque nous sommes habitués aux revirements ? Nous préférerions être prévenus. Sous la pression, cette fois, mettons, des verts : reviendrez-vous une nouvelle fois, par exemple, en remettant en cause les Jeux Olympiques ? Il serait bon de le savoir puisque vous savez que j'ai l'impression que c'est désormais cette méthode. Quand prendrez-vous conscience que l'enfermement dans les vieux schémas politiques où les conclaves de partis font la loi, est précisément la façon de faire que rejettent nos concitoyens ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Il y a plusieurs questions se rapportant au même sujet, donc je donne la parole à présent au groupe "100% Paris" qui porte sur le même sujet.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet de police, chers collègues, lors de la présentation du projet "gare du Nord 2024" en juillet 2018, vous déclariez - je vous cite : "Ce réaménagement ambitieux de la gare du Nord va permettre de relever un double défi". Vous promettiez alors que la plus grande gare d'Europe allait devenir la plus belle et améliorer le cadre de vie des Parisiens qui vivent à côté. Si, lors de la concertation publique, un dialogue exigeant a été instauré entre la Ville et les porteurs du projet, vos représentants ne se sont pas opposés à l'opération lors de son examen par la Commission départementale d'aménagement commercial le 27 juin.

Le 10 juillet dernier, c'était l'examen de l'étude d'impact du maître d'ouvrage en Conseil de Paris. Je veux citer ici l'exposé des motifs : "Au regard de l'ambition de réaliser l'extension et la modernisation de la gare du Nord, première gare européenne, je vous propose de donner un avis favorable à l'étude d'impact environnemental de ce projet de construction". Pour être complet, cet avis a été assorti de trois réserves. J'avais moi-même alerté sur la nécessité de mieux insérer le projet dans le quartier, de l'ouvrir davantage côté nord, vers le 18e arrondissement, et d'accorder une attention particulière à l'entretien de la voirie, à la propreté et à la diversité commerciale.

Vous insistiez sur un bilan environnemental globalement neutre et positif sur plusieurs aspects et c'est au nom de l'intérêt général que nous avons suivi votre recommandation. Mardi matin, l'adjoint en charge du dossier et la maire du 10e arrondissement annoncent qu'ils entendent bloquer le projet. Surprise. L'intérêt général aurait-il disparu pour laisser place à un autre intérêt plus électoraliste ? Chacun l'a compris, les revirements se multiplient ces dernières semaines à mesure que les élections approchent. C'est désormais une véritable liste à la Prévert. Il y a eu la police municipale après qu'un sondage a montré que les Parisiens l'attendaient, la suspension du projet de bétonisation de Ménilmontant au lendemain des élections européennes - et c'est heureux - l'interdiction d'Airbnb dans le centre de Paris, après avoir écrit le contraire dans votre livre sorti il y a quelques jours. Dernière en date : la délégation de la compétence de la propreté aux mairies d'arrondissement, à laquelle vous n'étiez pourtant pas favorable, là aussi après la sortie d'un sondage montrant qu'il s'agissait de la préoccupation numéro 1 des Parisiens.

Vous annoncez, Madame la Maire, vous renoncez, mais vous ne gouvernez pas. Désormais, c'est la crédibilité de la Ville en tant que partenaire pour conduire les grands projets de transformation, qui est largement entamée. Alors, je ne sais pas à qui doit s'adresser ma question : à la Maire, qui est censée gouverner jusqu'en mars 2020 et qui avait une position claire jusqu'à présent, ou à la candidate qui annonce le contraire de ce qu'elle a elle-même porté pendant cinq ans ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, le 10 juillet dernier, c'est ici même, au terme d'échanges houleux, que vous faisiez approuver le projet de délibération DU 80 qui validait le projet d'aménagement de la gare du Nord. Par la voix de mon collègue Jérôme GLEIZES, nous avions exprimé, à l'époque, notre incompréhension que ce projet de délibération soit présenté à ce Conseil au vu, notamment, de la sévérité de l'avis rendu par la Commission départementale d'aménagement commercial 10 jours avant.

Vous imaginez quelle surprise fut la nôtre de découvrir, au gré d'une tribune puis de différents articles de presse, que désormais, vous et votre adjoint, qui aviez pourtant défendu mordicus le DU 80, vous ne soutenez plus le projet de la gare du Nord, avec ce titre théâtral : "Le torchon brûle entre la S.N.C.F. et la Ville de Paris". Alors, bien sûr, nous sommes heureux de voir que vous avez changé d'avis et que vous vous êtes ralliés à nos arguments. Mais un certain nombre de questions se posent. Maintenant, comment comptez-vous mettre en cohérence vos nouvelles positions et le vote du projet en Conseil de Paris ? Autrement dit, comment allez-vous faire pour annuler la délibération DU 80 ? Et plus important encore, comment comptez-vous peser sur la décision qui sera rendue, le 10 octobre prochain, par la Commission nationale d'aménagement commercial sur le projet "gare du Nord" ?

Plus largement, une question se pose : quelle conclusion devons-nous tirer de ce soudain changement de cap ? A qui devons-nous nous fier : à la délibération votée au dernier Conseil ou aux déclarations dans les médias ? Est-ce le signe ou le frémissement d'un véritable infléchissement de la politique urbanistique qui a été menée jusqu'alors ?

Vous nous voyez ravis, Madame la Maire, de ce revirement, s'il peut permettre au projet monstrueux de la gare du Nord d'être annulé.

Enfin, toutefois, une dernière question : peut-on s'attendre à ce même type de changement ou de revirement pour les autres projets qui impliquent la S.N.C.F. ou ses filiales, prévus, par exemple, sur les gares de Montparnasse et d'Austerlitz - qui prévoient, là aussi, une augmentation substantielle des surfaces commerciales - et sur les Z.A.C. "Bercy-Charenton" et "Paris Nord-Est" ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Dernière question sur ce sujet déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Monsieur Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, chers collègues, au mois de juillet 2018, nous avons appris, par voie de presse, le lancement du projet "gare du Nord 2024" annoncé par la direction de la S.N.C.F. en présence de la Maire de Paris et du 10e arrondissement. Dès lors, nous avions exprimé notre opposition sur le fond de ce projet qui nous semblait engagé sur de mauvais rails.

Pour rappel, le projet "gare du Nord 2024" prévoit de tripler la taille et de multiplier par cinq les services et les espaces commerciaux, tout en augmentant très peu l'espace et les structures liées aux activités ferroviaires. Surtout, il est prévu que la S.N.C.F. ne garde que 34 % des parts. C'est Auchan, à travers sa filiale Ceetrus, rebaptisée "Stationord", qui a vocation à devenir actionnaire majoritaire de la gare. Le montage financier laissait donc apparaître que le ver était dans le fruit, et que ce qui se préparait était, à terme, une véritable privatisation de la gare, contraire à l'intérêt général.

Les gares sont des lieux de passage, de rencontre, qui doivent permettre la circulation et la multi-modalité, l'offre de services liée aux transports, aux voyageurs et aux voyageuses, sans que ceux-ci ne soient sollicités pour consommer toujours davantage. Nous nous opposons au fait que les grandes enseignes commerciales puissent remodeler Paris et en faire la capitale de l'hyperconsommation. Les Parisiens ont besoin d'une vraie gare, pas d'un centre commercial géré par Auchan pour être une vitrine de la "start-up Nation" lors des J.O. de 2024. C'est pour cela que nous avons voté contre le projet de délibération présenté lors du Conseil de Paris de juillet dernier sur le dossier comprenant l'étude d'impact environnemental et la demande de permis de construire dans le cadre de la consultation préalable des collectivités.

Nous nous réjouissons donc qu'Alexandra CORDEBARD, Madame la maire du 10e arrondissement, et Jean-Louis MISSIKA, l'adjoint en charge de l'urbanisme, estiment aujourd'hui que la gare doit être entièrement consacrée à l'accueil et au confort des voyageurs, et que le projet "gare du Nord 2024" doit être revu de façon substantielle à l'instar, entre autres, de ce qui a été demandé en septembre dernier par un collectif d'architectes. Signalons que, ce matin, réunies en séance plénière du conseil social et économique de S.N.C.F. Réseau, les organisations syndicales de la S.N.C.F. ont toutes demandé l'arrêt du projet. Comme le disait notre camarade Henri Krasucki : "Nous avons souvent tort d'avoir raison trop tôt".

Alors que la majorité municipale parisienne est engagée à côté d'autres forces dans la mobilisation contre la privatisation d'A.D.P., il est cohérent que nous refusions collectivement que la plus grande gare de France soit privatisée. Les élus parisiens ont leur mot à dire pour défendre le maintien dans le giron public de la gare du Nord, première gare de France et d'Europe, avec plus de 200 millions de voyageurs par an. Tout en restant opposés sur le fond du dossier, nous avons formulé de nombreuses propositions pour améliorer le fonctionnement interne de la gare et pour désenclaver son environnement. Entre autres, nous proposons de développer les services ferroviaires à l'intention des usagers, de développer la présence d'autres services publics au sein de la gare, comme la présence d'un bureau de poste, et d'aménager la partie nord de la gare, permettant une meilleure circulation piétonne entre la gare du Nord et le boulevard de la Chapelle.

Nous vous demandons, Madame la Maire, quelle est la prochaine étape. Pouvons-nous travailler ensemble une proposition alternative d'aménagement de la gare du Nord plus sobre, qui respecte et réponde aux besoins des usagers, des personnels et des riverains ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le conseiller.

Je vais donner la parole, tout d'abord, à Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement, puis à Jean-Louis MISSIKA, pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, en deux mots, un court historique. Le projet "gare du Nord", tel qu'il a été présenté devant les Parisiens il y a un an, n'a pas cinq ans, mais bien deux ans. C'est ce choix que fait la S.N.C.F., d'ailleurs, contre notre avis, à Jean-Louis MISSIKA et à moi-même, d'un projet tel que vous l'avez vu en juillet 2018.

En responsabilité sur toute la séquence entre 2018 et maintenant, nous avons inlassablement, avec Jean-Louis MISSIKA, tenté, dans la discussion, dans un dialogue d'ailleurs musclé, de convaincre les porteurs du projet qu'en

l'état, il ne convenait pas. J'irai immédiatement sur la partie qui est la mienne, comme maire du 10e arrondissement : il ne s'intégrait pas dans le paysage du 10e arrondissement, ou, plus exactement, du Nord-Est parisien, qu'il grevait l'avenir sur 30 ou 50 ans sur nos capacités de construire, comme nous en avons besoin un éco-quartier dans le Nord-Est parisien. Il était trop dense. Inlassablement, nous leur avons demandé de le dédensifier. Il était tout à fait "anti-écolo" puisqu'il engageait une surface commerciale beaucoup trop importante, refusait absolument tout transport par rail, et engageait donc des dizaines et des dizaines de camions supplémentaires, sans parler de la phase de travaux. Il encombrait l'espace en nous interdisant et en nous empêchant de le réaménager. Nous avons discuté jusqu'au bout. Nous avons d'ailleurs obtenu un certain nombre d'amendements du projet qui nous donnaient l'espoir de pouvoir l'infléchir. Nous sommes allés au bout de l'exercice.

Je dirais, en conclusion, et je vais laisser Jean-Louis MISSIKA poursuivre : les quartiers populaires nord de Paris méritent mieux que ce projet en l'état. Pour autant, la gare du Nord a absolument besoin de se réaménager pour pouvoir accueillir les 900.000 voyageurs attendus en 2030. Il convient donc, comme le disait ce matin au Sénat le futur directeur de la S.N.C.F., de se remettre autour de la table, de trouver un espace de consensus pour faire de ce projet de réaménagement celui que les quartiers populaires de Paris méritent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je donne la parole à l'excellent Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci.

Merci, Madame la Maire, Monsieur le Préfet. Merci beaucoup.

J'aurais vraiment aimé et préféré que les questions portent sur le fond des arguments que nous avançons, Alexandra et moi, dans cette fameuse tribune du "Monde". Malheureusement, les questions sont des questions de pure forme, à savoir : est-ce qu'il s'agit d'un revirement ou est-ce qu'il ne s'agit pas d'un revirement ? Quel est le statut exact ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Si vous n'écoutez pas, vous n'aurez pas la réponse. Mais peut-être que la réponse ne vous intéresse pas ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Quel est le statut exact de la délibération qui a été votée au mois de juillet ?

Je voudrais également rappeler que cette tribune avait pour principale raison, en termes de date de sortie, d'expliquer pourquoi nous refusions d'accompagner la S.N.C.F. devant la C.N.A.C. pour défendre le projet commercial, comme nous avions refusé de voter en faveur de ce projet lors de la réunion de la C.D.A.C. Ce qui explique le refus de vote de la Ville de Paris, explique pourquoi la C.D.A.C. a retoqué le projet et pourquoi le projet va passer devant la C.N.A.C.

Je vais essayer de rappeler certains éléments du déroulement de ce projet, parce que je pense que, quand même, il y a des éléments à mettre en avant. Tout d'abord, nous demandons, et je crois que ce point de vue est partagé par tous les membres de ce Conseil, nous demandons tous la rénovation de la gare du Nord depuis longtemps, car sa situation est inacceptable en termes de sécurité, de propreté, de congestion. Toute la question qui se pose est : comment s'opère cette modernisation ?

La S.N.C.F. a lancé un appel d'offres pour choisir un opérateur privé qui devienne majoritaire dans une SEMOP, société d'économie mixte à opération unique. La Ville de Paris - je voudrais rappeler ce point parce qu'il est essentiel - n'a pas eu son mot à dire sur le cahier des charges, soit l'équation économique et urbaine du projet. La S.N.C.F. a choisi le projet porté par Ceetrus, qui était le plus intéressant financièrement. Le critère essentiel de ce choix a été un critère financier.

Je voudrais rappeler également qu'il s'agit d'un projet qui relève d'un permis de l'Etat, et non pas d'un permis de construire de la Ville de Paris. Et donc, à partir de là, nous sommes entrés dans une phase de négociation avec S.N.C.F. et Ceetrus. Nos demandes sont les mêmes depuis le début. Elles ont été relayées, aussi bien par Alexandra CORDEBARD que par moi, dans le cadre de réunions de négociation comme dans le cadre des réunions publiques. Elles concernent les éléments suivants : augmenter la taille de la vélo-station ; améliorer la station bus et la circulation des bus ; assurer une bonne intermodalité ; éviter l'engorgement du parvis et des rues alentour ; dédensifier le projet en enlevant notamment des commerces et des bureaux ; protéger le patrimoine aussi bien ancien, c'est-à-dire la halle d'Hittorff, que le patrimoine moderne, c'est-à-dire la halle de Duthilleul ; limiter les démolitions ; limiter les travaux ; avoir des commerces responsables ; assurer une véritable concertation avec les riverains et les voyageurs. On retrouve ces demandes à différents moments du projet : dans un vœu voté au Conseil de Paris de décembre 2018 ; dans un courrier adressé par le directeur de cabinet de la Maire à la présidente de la SEMOP de février 2019 - je tiens ce courrier à votre disposition ; dans les demandes répétées que nous avons faites à la S.N.C.F. ; enfin, je l'ai déjà évoqué, dans l'abstention de la Ville de Paris lors du passage en C.D.A.C. de ce projet.

Alors, oui, nous avons obtenu des avancées lors de ces négociations, mais de manière insuffisante, et nous sommes allés au bout de ce processus. Je dois dire que j'ai été vraiment très surpris par les interventions de Julien

BARGETON et de David BELLIARD, parce que j'ai vraiment l'impression qu'un article de journal a plus d'impact qu'une déclaration au Conseil de Paris. C'est peut-être, d'ailleurs, un signe du déclin…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur MISSIKA...

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Est-ce que vous pouvez me laisser finir ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur MISSIKA…

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est peut-être un signe du déclin de la démocratie, parce que le 10 juillet, dans cette salle - écoutez bien, Monsieur BARGETON ! - dans cette salle, le 10 juillet, je ne disais pas autre chose que ce qu'il y a écrit dans la tribune du "Monde".

Si vous me le permettez, je déteste l'autocitation, mais là, je vais faire de l'autocitation parce que je vais vous citer ce que je disais le 10 juillet : "C'est un dossier difficile, peut-être le plus difficile que j'ai eu à traiter de toute la mandature, tout simplement parce que la Ville de Paris, dans cette affaire, n'a pas la main. Nous devons choisir entre différentes postures. On peut choisir, et je la comprends très bien, la position de principe qui a été défendue par un certain nombre d'orateurs : soit nous nous opposons à ce projet et nous brisons le dialogue, mais il faut avoir à l'esprit que nous n'avons pas la possibilité de l'empêcher et de l'amender parce qu'il relève d'une décision de la S.N.C.F. et d'un permis Etat ; soit nous essayons de l'améliorer, de négocier avec la S.N.C.F, d'obtenir des avancées pour la Ville et pour les riverains. Moi, j'opte pour cette seconde solution et j'invite cette Assemblée à le faire".

Deuxième citation : "Il est très clair dans mon esprit que ce projet doit évoluer. Sa densité, sa programmation commerciale, les flux générés et leur typologie, la gestion de l'intermodalité, la gestion du chantier, ne sont pas, à ce jour, satisfaisants et nous manquons de garantie".

Est-ce que vraiment vous considérez, cher Julien BARGETON, que c'est une approbation d'un projet que de dire cela lors de la présentation du rapport de la commission d'enquête ?

J'ajoutais : "En ce qui concerne la prise en compte de l'intermodalité, je voudrais insister sur ce point : pour le moment, la situation ne fonctionne pas du tout". C'est ce que je disais le 10 juillet. D'accord ?

Pour toutes ces raisons, il ne vous a pas échappé que les représentants de l'Exécutif municipal se sont abstenus lors de la C.D.A.C., qui a donc, de ce fait, donné un avis négatif à cause du vote des associations.

Je continue à citer mon intervention de l'époque : "Nous souhaitons aujourd'hui que tous les éléments soulignés par les riverains, et ils ont été nombreux, et par les représentants des usagers de la S.N.C.F. soient négociés avec le porteur de projets. Et j'ajoutais : "Le dialogue avec Gares & Connexions continue. Je tiens à votre disposition un courrier de son directeur général qui va plus loin que le protocole, notamment en diminuant la surface commerciale de 1.000 mètres carrés". Et je disais : "C'est un bon début". Pour moi, la négociation n'était absolument pas terminée. Donc, quand je dis en juillet que c'est un bon début, cela veut clairement dire que la négociation doit se poursuivre.

J'ajoute, en ce qui concerne le fameux vote du 10 juillet, que : "L'avis du Conseil de Paris sur cette étude d'impact est purement consultatif. Il conditionne la possibilité d'une poursuite de dialogue et surtout, qu'il est amendé par des réserves" - excusez-moi, Monsieur BOURNAZEL - des réserves extrêmement importantes. "Des réserves sur le respect des ambitions environnementales du projet, sur la qualité de l'aménagement des espaces accessibles au public et à la gestion des flux de desserte, et sur la gestion de la phase chantier".

Je sais bien que nous votons énormément de projets de délibération dans ce Conseil et que l'on n'est pas obligé de les lire tous dans le détail, mais enfin, dire que nous avons approuvé le projet de la gare du Nord alors même que j'ai fait cette déclaration, d'une part, et que l'approbation est assortie de réserves extrêmement importantes sur les questions environnementales, les questions de gestion de chantier et les questions des flux, qui est pour moi la question essentielle, cela me paraît une présentation peut-être un peu tendancieuse de ce vote.

On retrouve exactement les mêmes réserves dans l'avis de la C.D.A.C. qui souligne que le projet propose une surface commerciale surdimensionnée, que le projet est étanche au regard de l'insertion urbaine, qu'il pourrait porter atteinte au tissu commercial environnant, que les coûts indirects supportés par la collectivité demeureront importants. Excusez-moi du peu, mais dire que ce projet est approuvé par tout le monde et que tout le monde est content et ravi, me paraît quand même un tout petit peu excessif.

Alors, qu'est-ce que représente la tribune que nous avons signée ? Nous avons poussé les négociations au maximum sur la base de ces réserves, exigé des contreparties pour la Ville de Paris, notamment via un projet urbain partenarial, obtenu une baisse des surfaces. Ce que nous constatons, c'est qu'aujourd'hui, le compte n'y est pas. C'est pourquoi nous avons publié, avec Alexandra, cette tribune, qui est une autre étape, certes plus musclée, mais une autre étape du processus de négociation. Nous considérons que les réserves votées par le Conseil de Paris et soulignées par la C.D.A.C. ne sont aujourd'hui pas satisfaites. Il est clair que nous devons obtenir davantage. 1.000 mètres carrés de réduction des surfaces commerciales, c'est largement insuffisant par rapport aux problèmes que pose ce projet. Nous ne pouvons pas accepter le projet tel quel. Ajouter 88.000 mètres carrés de surface à cet endroit, dans un quartier déjà dense et sujet à des conflits d'usage, n'est tout simplement pas raisonnable.

A-t-on vraiment besoin à cet endroit-là d'un centre commercial, de bureaux, d'une salle de spectacle, d'une piste de trail ? Bien sûr qu'il faut augmenter les espaces pour les voyageurs. Mais pourquoi ajouter des flux non nécessaires dans un espace qui est déjà confectionné ? La présence de ces espaces s'explique par le montage économique du projet, pas par leur intérêt urbain. Nous ne pouvons pas accepter que les riverains de la gare du Nord subissent autant de travaux et de densification pour une seule raison financière. C'est pourquoi nous avons proposé un financement public du projet. Si l'Etat, la Région, la Ville et la Métropole se mettent autour de la table et cofinancent avec le privé un projet raisonnable, nous pouvons aboutir à un meilleur projet faisable dans des délais plus courts.

Je crois qu'il faut se concentrer…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je crois qu'il faut se concentrer sur l'essentiel.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On parle d'un sujet important. Ecoutez, enfin !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Il faut se concentrer sur les services nécessaires aux voyageurs et aux riverains, et il faut respecter le patrimoine de cette gare. Si l'on conserve la halle Duthilleul et que l'on construit moins, le coût de l'opération peut être diminué et ses délais également. Les plus grands architectes français, cela a été rappelé, se sont exprimés sur le sujet et ont expliqué en quoi ce projet était irrespectueux du patrimoine de la gare et déraisonnable. J'ajoute que le délai que l'on nous donne comme étant celui des Jeux olympiques - la plupart des spécialistes, y compris d'ailleurs à la S.N.C.F., mais ils le disent, bien sûr, à mots couverts - ne pourra pas être tenu. Un tel projet donnera lieu nécessairement à des recours. Construire 90.000 mètres carrés en 3 ans à cet endroit-là précisément est irréaliste. C'est ce que nous confirment les spécialistes. Pourquoi, alors, ne pas se donner le temps d'améliorer un tel projet alors même que ce projet, celui dont nous parlons, ne sera pas prêt pour les Jeux olympiques ?

Tout comme en juillet dernier, j'invite donc à poursuivre la négociation avec la S.N.C.F. et à renforcer la pression des élus parisiens pour que ce projet soit revu et repensé dans l'intérêt des voyageurs et des riverains, qu'il y ait moins de commerces, moins de bureaux, plus d'intermodalité, plus d'espace et de confort pour les voyageurs, plus d'ouverture sur le quartier et sur la ville. Bref, faire une vraie gare au service de l'intérêt général, un commun urbain au service de tous et de toutes.

Je voudrais ajouter une chose. J'ai lu avec stupeur l'interview de Mme PÉCRESSE ce matin dans "Le Monde". Considérer qu'un commun urbain, qu'un service d'intérêt général doit être financé à 100 % par le secteur privé, sans financement public, est une vision dangereuse. Je ne la partage pas et la Maire de Paris ne la partage pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup pour vos excellentes réponses.

Avant de redonner la parole aux orateurs, je voudrais ajouter quelques points.

D'abord, le projet de la rénovation de la gare du Nord est un projet que nous portons depuis très longtemps, puisque la gare du Nord, telle qu'elle est aujourd'hui, ne convient pas au confort des voyageurs, qu'il y a des questions de gestion de l'espace public autour de la gare et dans la gare, qui, depuis longtemps, font problème. Ce sujet a été évoqué avec l'ancien président de la S.N.C.F. dès mon élection. Et d'ailleurs, un premier projet, présenté lors d'une conférence de presse par la S.N.C.F., montrait un projet de gare du Nord, sur lequel nous avions décidé d'avancer ensemble avec la S.N.C.F. C'était en 2014, 2015. Ce projet avait pour architecte Jean-Michel WILMOTTE. Il avait été présenté lors d'une conférence de presse qui avait réuni une bonne centaine de journalistes, dans une opération extrêmement forte de communication de la S.N.C.F. Et puis, un an et demi après, ce projet a été abandonné par la S.N.C.F. qui a considéré qu'il fallait que le projet soit beaucoup plus rentable et quasiment autofinancé par la vente de charges foncières au privé. Et donc, ils sont revenus nous voir quelques années plus tard avec un nouveau projet.

Nous savions, cela a été dit excellemment par Jean-Louis MISSIKA et par Alexandra CORDEBARD, que nous n'étions pas du tout dans un projet de la Ville, mais quand même, un projet où la Ville, puisque c'est là que cela s'insère, doit être partenaire et doit accompagner. Dès le début, nous avons dit : "Attention, la recherche d'un modèle économique et d'un financement qui fait une part très belle aux commerces pour financer la part de service public - puisqu'une gare, c'est d'abord un service public - cela ne nous convient pas s'il y a un déséquilibre". Nous l'avons dit dès le début. Dès le début, nous avons demandé que la dimension des commerces et des bureaux ne soit pas une dimension qui nuise à ce qu'est ce quartier, parce que nous nous insérons dans un tissu faubourien. Nous avons donc fait part de ces réserves.

Nous sommes des élus responsables. Nous avons accompagné ce travail. Dans le projet qui a été retenu in fine, il y a des choses extrêmement intéressantes et positives, mais il y a cette dimension de création d'un centre commercial dans le 10e arrondissement, quasiment à la place de la gare du Nord, qui n'est pas acceptable. Nous sommes dans notre rôle lorsque nous, les élus parisiens, nous portons ce que sont les intérêts des Parisiens. Nous sommes aussi dans notre rôle quand nous dialoguons et que nous essayons de ne pas tendre la situation, parce que

nous devons être partenaires d'une grande institution comme la S.N.C.F. Parce que la S.N.C.F. est propriétaire de terrains dans Paris. Et d'ailleurs, nous travaillons avec elle et nous arrivons en général à nous mettre d'accord sur la nature des terrains, sur leur évolution, en tenant compte du modèle économique, évidemment, dans lequel une part de privé doit intervenir pour soulager un peu la puissance publique.

Mais en tant que Maire de Paris, je ne peux pas accepter que l'on me dise : "Parce que c'est un terrain S.N.C.F., il faut en accepter toutes les conditions". Souvenez-vous lorsque nous avons eu à débattre d'un autre sujet avec une autre institution, chère à nos cœurs, l'A.P.-H.P. Souvenez-vous quand nous avons eu à débattre. C'était la mandature précédente. Il nous était demandé de faire du siège de l'avenue Victoria et de l'Hôtel-Dieu un hôtel 5 étoiles. On nous disait : "C'est normal, il faut que vous acceptiez parce que c'est cet argent qui va permettre de financer la rénovation hospitalière pour Paris, et ce sera bénéfique aux Parisiens". Mais nous avons dit : "Nous sommes prêts, bien sûr, à accompagner". Ce que nous avons fait. Et nous sommes tombés d'accord avec l'A.P.-H.P. sur un très beau projet pour l'Hôtel-Dieu. Nous avons pu avancer avec l'A.P.-H.P. parce que nous savons tenir compte de l'intérêt des Parisiens, tout en tenant compte de la nécessité d'un modèle économique pour permettre à ces grandes institutions d'y trouver leur compte. Mais là, le compte n'y est pas pour les Parisiens. Et donc, on va reprendre le travail.

Enfin, parce que c'est important, et cela a été très bien dit par Jean-Louis MISSIKA, le projet tel qu'il est proposé aujourd'hui a été rejeté en Commission départementale du commerce, parce que nous ne pouvions pas accepter. Imaginer que la Maire de Paris, la maire du 9e arrondissement, mon adjoint à l'urbanisme, mon adjointe chargée du commerce, nous acceptions, parce que l'on est en train de faire une nouvelle gare du Nord, un centre commercial au milieu de la gare du Nord. Qu'est-ce que l'on aurait dit ? A juste titre, que l'on ne respectait pas l'intérêt des Parisiens. Moi, je suis là pour représenter les Parisiens, y compris face à des institutions qui peuvent avoir évidemment leur logique, un modèle économique dans lequel la part du public est peu importante. Mais notre rôle à nous, les élus de Paris, c'est de porter les intérêts de notre ville et les intérêts des Parisiens.

Alors, nous allons continuer à travailler, continuer à avancer. Je crois que les choses ont été très clairement dites sur les positions qui ont été les nôtres depuis le début. Je suis plutôt fière de pouvoir accompagner dans cette réflexion la S.N.C.F. D'ailleurs, je pense que le président de la S.N.C.F. est sensible au fait que nous devons reprendre un dialogue qui n'entrave pas ses intérêts, mais qui respecte les nôtres.

Je vous remercie.

Je donne la parole à M. BARGETON, d'abord.

M. Julien BARGETON. - Vous ne m'avez pas convaincu. Ce revirement se fait dans l'intérêt seul de la majorité. C'est parce qu'il y avait un vœu de "Génération.s" - vous n'en avez pas parlé, Monsieur MISSIKA - sur lequel vous n'étiez pas sûr d'avoir la majorité, que vous avez sorti cette tribune. Cher Jean-Louis MISSIKA, n'inversez pas les choses. C'est vous qui, par une tribune, suspendez un vote. Ce n'est pas nous qui avons publié une tribune dans le journal. C'est vous qui corrigez, par la presse, ce que vous nous avez fait voter, en insistant d'ailleurs lourdement, y compris via vos équipes, pour que nous votions en juillet. C'est la réalité. Je l'ai vécue. C'est l'intérêt de la majorité qui fait que vous changez de position. Vous ne nous répondez pas sur le fait de savoir s'il faudra un nouveau projet de délibération, et quand. Vous ne nous répondez pas sur le fait de savoir combien cela va coûter. Vous dites : "Il y a co-financement". Combien ? Quand ? Vous dites que, de toute façon, on ne tiendrait pas les délais de 2024. Mais alors, c'est quand votre projet ? Qu'y a-t-il dans votre projet ?

On voit très bien que tout cela est une décision prise à la légère dans l'intérêt d'une majorité brinquebalante. Ce sera effectivement aux Parisiens - là, nous sommes d'accord - que nous représentons, d'en juger.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. BELLIARD, s'il le souhaite.

Ah non, pardon.

Monsieur BOURNAZEL, d'abord. Pardonnez-moi.

Monsieur BOURNAZEL, l'excellent M. BOURNAZEL.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Merci, Madame la Maire. Je n'oublierai pas.

Madame la Maire, simplement, il y a eu des revirements sur la police municipale, revirement sur la bétonisation du stade Ménilmontant, revirement sur la déconcentration des pouvoirs en matière de nettoiement, revirements heureux puisque ce sont les idées que nous portions. Et puis, là, il y a un nouveau revirement. Au fond, avec vous, il faut comprendre la chose suivante. Nous avions présenté et voté ce projet, mais nous étions contre. Au fond, avec vous, "pour" veut dire "contre" et "contre" veut dire "pour". Comprenne qui pourra. Gouvernance hasardeuse, Madame la Maire, efficacité malheureuse. Ce sont les Parisiens qui vont encore malheureusement trinquer.

M. MISSIKA nous dit : "Non, mais c'est la commercialisation. Il y a excès de commercialisation". Alors, allons au fond du sujet, Monsieur MISSIKA. C'est très intéressant. Qui a permis effectivement à Unibail d'avoir le plus grand centre commercial de centre-ville d'Europe, si ce n'est pas votre majorité ? Qui a commercialisé… Qui a voulu…

Non, non, Jacques Chirac. Précédente mandature : Mme HIDALGO était adjointe en charge de l'urbanisme. Qui a permis à Unibail de commercialiser les Halles, qui est aujourd'hui le plus grand centre commercial de centre-ville d'Europe ? C'est vous. Qui a voulu commercialiser, il y a quelques semaines, l'ensemble des bâtiments de la Petite Ceinture, mais vous avez finalement reculé ? C'est vous, Monsieur MISSIKA. Qui a porté le projet de tour Triangle ? C'est bien vous, Madame HIDALGO, et M. MISSIKA. C'est la réalité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avec vous aussi, Monsieur GOUJON, au début. Rappelez-vous.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Enfin, je voudrais dire qu'il y a un sujet qui n'a pas été évoqué, mais est important. Les habitants de ce quartier, comme celles et ceux qui viennent par la gare du Nord, que ce soit pour la vie quotidienne des Parisiens ou l'attractivité et l'image de Paris, nous disent que, malheureusement, ce quartier n'est pas suffisamment entretenu. Saleté des rues, problèmes de sécurité, problèmes de congestion de l'espace public…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Là, vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Problèmes de diversité commerciale, manque d'espaces verts et manque d'équipements de proximité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL. - Là, vous avez l'entière responsabilité, et vous n'avez pas posé les actes nécessaires.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur BOURNAZEL, merci.

David BELLIARD, puis Didier LE RESTE.

M. David BELLIARD. - Vous n'avez pas dit "excellent", mais je sais que vous le pensez.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - L'excellent David BELLIARD !

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Sur le fond, vous avez raison de rappeler que nous sommes d'accord sur la nécessité de rénovation de la gare du Nord, et que, oui, nous ne sommes d'accord ni sur le projet de la S.N.C.F., ni sur la philosophie de rentabiliser ou d'ultra-rentabiliser les gares. D'ailleurs, cela pose une question sur votre position, notamment sur les projets de la gare Montparnasse et de la gare d'Austerlitz. Notre divergence repose sur votre stratégie. Car, la réalité, c'est que vous avez fait une délibération de soutien assortie, certes, de réserves, contre notre position à l'époque, et que deux mois plus tard, vous faites une tribune qui dit l'inverse du texte que vous avez défendu contre une partie de votre majorité. En tant qu'élue, en tant que membre de la majorité, oui, cela pose un problème. La question de la cohérence et de la sincérité du vote est pour moi, je suis désolé, essentielle.

Enfin, j'ai posé un certain nombre d'autres questions dans la question d'actualité, mais je serai très heureux de lire votre prochaine tribune pour avoir les réponses.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

L'excellent Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Après cette séquence, j'ai l'impression que l'on commence à remettre le train sur la bonne voie.

Pour répondre à M. MISSIKA, au nom du groupe Communiste, je n'ai pas fait de déclaration de pure forme. Je m'en tiens au fond. Je dis à M. MISSIKA que nous avons des propositions pour améliorer l'organisation interne de la gare du Nord ainsi que les aménagements extérieurs dans un secteur très contraint. J'ai même des propositions à faire à la S.N.C.F sur les financements pour qu'elle trouve en interne les sommes nécessaires au financement de ce projet.

Je ne suis pas surpris que M. BARGETON défende le projet actuel, puisque j'ai bien compris qu'il défendait les intérêts du groupe Auchan, et nous, l'intérêt général. Ce projet pharaonique doit être arrêté, car il ne correspond ni aux besoins des usagers, ni à ceux des riverains. Il faut se remettre autour de la table, tel que vous l'avez proposé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur LE RESTE.

II - Question d'actualité posée par le groupe "Génération.s" à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux critères de priorisation des actions de la Préfecture de police pour assurer la sécurité des Parisien.nes.

V - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux modalités d'action de la Préfecture de police, à la sécurité du quotidien et aux relations avec les élus de Paris.

IX - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à M. le Préfet de police sur son engagement concernant la création de nouveaux postes d'intervenants sociaux dans les commissariats.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux questions suivantes. Nous allons regrouper trois questions qui s'adressent à M. le Préfet de police.

La première est déposée par le groupe "Génération.s", Madame Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, Monsieur le Préfet, j'aime ma ville, Paris, j'aime mon arrondissement, le 19e, et j'aime même le quartier dans lequel j'habite, Belleville. C'est sûrement le cas pour beaucoup d'entre nous ici, pour toutes celles et ceux qui vivent à Paris, sont de passage, ou même parfois contraints d'être là. Notre ville concentre une forte densité, une ouverture sur le monde, un réseau solidaire et économique. L'un des effets de tout cela, de notre métropole mondiale, mène à ce que Paris soit en mouvement permanent, de jour comme de nuit. Les joggers matinaux croisent les travailleurs de la nuit, les jeunes scolarisés dès le matin emplissent nos trottoirs, les travailleurs du jour croisent les nombreux touristes dans les transports comme dans les lieux culturels. Les promeneurs du week-end croisent les manifestants du jour. Dès le début des soirées, les lieux partagés et de loisir se remplissent jusqu'au milieu de la nuit.

Nous veillons ici à ce que notre ville puisse à tout moment offrir la possibilité, à toutes et à tous, de participer à tous ces temps de la ville en toute sérénité et sécurité. Cependant, depuis quelques mois, nous sentons que la liberté d'aller et venir sur l'espace public se restreint sérieusement. En parallèle, nous constatons que les forces de police sont à bout, épuisées moralement et physiquement. Une marche de la colère est d'ailleurs en cours, au moment où nous débattons.

La question que le groupe "Génération.s" souhaite vous poser est donc assez simple. Nous espérons qu'elle trouvera une réponse claire ici même ou en 3e Commission, où vous êtes toujours invité. Quels sont les critères de priorisation qui guident le déploiement de vos effectifs humains et de vos moyens matériels sur le territoire parisien ? Il nous semble important que vous puissiez les partager au moins dans cet hémicycle, car l'objectif commun que nous avons est bien de garantir la sécurité de toutes et de tous, tout en laissant vivre notre ville et laisser libres les Parisiennes et les Parisiens de vivre la ville. La Ville de Paris a pris ses responsabilités depuis les dernières évolutions législatives concernant la répartition des responsabilités de sécurité, que nous partageons avec vous. L'idée est de mieux coordonner, de mieux clarifier et surtout, de renforcer le service public de sécurité dans notre espace commun. Reste à vous de veiller à la sécurité des biens et des personnes en bonne intelligence, avec nos services municipaux et la réalité quotidienne de notre territoire.

C'est dans ce cadre que nous avons des questionnements sur vos choix stratégiques et tactiques. Pourquoi la situation des personnes à la rue, particulièrement pour les exilés, s'aggrave de jour en jour sans que ne soit envisagé un plan coordonné d'actions et de moyens adéquats ? Pourquoi avoir rendu difficile l'accès des piétons aux Champs-Elysées lors de la dernière journée sans voiture avec du matériel anti-émeute, et la fermeture de toutes les stations de métro ? Pourquoi baisser les moyens d'accompagnement des événements qui se déroulent sur la voie publique, sportifs ou culturels, tout en renforçant la liste des préconisations de sécurité que vous conditionnez à l'accord de la tenue de la manifestation diurne ou nocturne ? Pourquoi mobiliser non pas un, mais plusieurs camions de C.R.S. pour sécuriser les abords d'une réunion d'un candidat à l'élection municipale ? Pourquoi s'entêter dans une stratégie contestable du maintien de l'ordre pendant les manifestations, mettant en danger le droit même de manifester ? Pourquoi les services de la Ville semblent découvrir très régulièrement les décisions prises par vos propres services dès qu'il s'agit de laisser les Parisiennes et les Parisiens vivre leur ville comme ils l'entendent ?

Nous voulons, par cette question, rappeler que ce qui est fait à Paris, fait aussi sa diversité d'actions, d'événements, de protestations parfois, certes, de solidarité très souvent. Nous tenons à ce que cela puisse le rester de jour comme de nuit.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente.

Je donne la parole à présent à Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, permettez-moi de revenir sur les événements du week-end des 21 et 22 septembre à Paris, dont la gestion me semble mériter que l'on s'y arrête pour prendre un peu de recul. Je veux parler de l'encadrement des manifestations, des relations avec les élus parisiens, de l'attention portée aux habitants de notre ville. Nous verrons que les trois sont liés.

Le 21 septembre, plusieurs manifestations étaient prévues : une mobilisation des "Gilets jaunes", comme chaque samedi, une marche pour le climat et une mobilisation contre la réforme des retraites. Un dispositif policier conséquent avait été mobilisé. De nombreux témoignages ont fait état de la surprise des manifestants pacifiques,

des familles avec des enfants, pris dans des nasses sans pouvoir s'en extraire, victimes de tirs de grenades lacrymogènes et la panique de ceux qui souhaitaient s'extraire. Le Conseil de Paris vous avait adressé une invitation, demandant que vous veniez présenter un bilan des manifestations, sans que cela ne soit jamais suivi d'effet. Nous réitérons cette demande afin que nous puissions être éclairés sur la proportionnalité de l'action des forces de l'ordre devant ce Conseil de Paris.

Ceci m'amène, Monsieur le Préfet, à vous faire part de ma deuxième interrogation. Des garanties avaient été données devant notre représentation sur la bonne coopération avec la Municipalité. Nous nous attendions à ce qu'elles soient honorées. Or, nous avons constaté des décisions unilatérales de la Préfecture de police prises sans concertation avec les municipalités. Par exemple, cela a été rappelé à l'instant, celle de procéder à des fermetures de stations de métro le 22 septembre, coïncidant avec la journée du patrimoine, la journée sans voiture. Et donc, nous nous interrogeons sur les raisons de cette décision.

Une troisième interrogation me traverse. Ici même, des maires d'arrondissement ont témoigné devant vous de leur inquiétude devant le manque d'effectifs sur le terrain. Vous le savez, les attentes sont fortes. Nous avons voté à plusieurs reprises pour demander la transparence en matière d'effectifs. Le précédent Préfet de police s'y était engagé. Nous demandons que les effectifs soient maintenus, voire augmentés. Nous connaissons la très forte mobilisation des forces de l'ordre, qui, d'ailleurs, manifestent aujourd'hui. Il nous faut aujourd'hui connaître avec précision les raisons qui conduisent à délaisser le terrain au profit de l'encadrement des manifestations. D'autant que le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une diminution de 2.500 postes de policiers en France et une diminution du budget d'investissement, alors même qu'aujourd'hui, les policiers manifestent et demandent des garanties sur leurs conditions de travail.

Enfin, et j'en terminerai là, a été présenté le 17 septembre un nouveau "Plan Stups". Vous le savez, les lieux qui subissent ces difficultés sont très bien connus et identifiés. Nous avons besoin que les efforts soient portés sur cette problématique avec les effectifs de voie publique, mais aussi les services spécialisés de la Préfecture de police.

Monsieur le Préfet, nos interrogations sont nombreuses, nos craintes sont réelles. C'est pourquoi nous souhaitons que ces différents sujets fassent l'objet aujourd'hui, ici, de clarifications.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame de LA GONTRIE.

Je donne la parole à Mme la présidente du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, Madame Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, 110 femmes sont mortes depuis le 1er janvier 2019, tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint. 2018 a été aussi une année noire pour les personnes LGBT, avec une augmentation significative et inquiétante des actes LGBTphobes. Ces meurtres, ces agressions ne sont pas juste des chiffres. Ils sont la réalité de trop nombreuses victimes. Dans le récit des victimes, un élément revient malheureusement trop souvent : la difficulté, pour elles, de pousser les portes des commissariats. Des commissariats, on le sait, débordés et manquant cruellement de moyens humains et matériels. Des fonctionnaires de police à bout. En témoignent les manifestations de ce jour en réponse aux drames des mois passés.

Je sais l'engagement de la Ville sur ces problématiques et la mobilisation dont elle fait preuve, notamment à travers le "Schéma départemental d'aide aux victimes" auquel les maires d'arrondissement sont associés, tout comme je connais celui de la Préfecture de police, qui a notamment lancé un groupe de travail sur l'accueil des victimes dans le cadre du Grenelle sur les violences conjugales, lancé en septembre par le Gouvernement. Aussi, le rôle des intervenants sociaux dans les commissariats, les I.S.C., est devenu un enjeu primordial dans l'accueil des victimes de violence. Il existe actuellement 7 I.S.C. et leur présence dans les commissariats est un levier pour l'amélioration de l'accueil des victimes. Depuis 2015, on dénombre plus de 4.200 bénéficiaires de ce dispositif. Ces postes sont cofinancés par la Ville et le fonds interministériel de prévention de la délinquance. Je connais la volonté de la Municipalité de voir leur nombre augmenter au plus vite pour répondre à l'urgence.

En effet, la Municipalité a proposé la création d'un poste pour le commissariat du futur grand arrondissement central, où de nombreux actes de LGBTphobie ont été dénombrés, mais également dans le 10e arrondissement, territoire dense qui, en raison de l'implantation des gares, voit de très importants flux de population et où les faits de violence sont plus nombreux. Enfin, le 12e arrondissement, ce grand arrondissement qui abrite le bois de Vincennes et qui n'est pas couvert actuellement par ce dispositif.

La Ville a également proposé d'élargir l'action de ces intervenants à toutes les personnes victimes vulnérables. Pour aller plus loin, la Ville a proposé un projet de convention sur l'accueil des victimes d'actes LGBTphobes en commissariat, en lien avec les associations et, bien évidemment, les I.S.C. Car, si des progrès ont été faits ces dernières années, il reste du chemin à parcourir.

Par conséquent, Monsieur le Préfet de police, pouvez-vous nous confirmer votre engagement concernant la création de nouveaux postes d'intervenants sociaux dans les commissariats et le calendrier de leur création ? Pouvez-vous nous indiquer, Monsieur le Préfet de police, si la Préfecture de police s'associera à la convention proposée par la Ville ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Je donne la parole à M. le Préfet de police, puis à Colombe BROSSEL.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Mesdames et Messieurs les conseillers, permettez-moi en préalable de regretter, dans les différentes interventions, qu'il n'y ait pas un mot de remerciement pour les fonctionnaires et les militaires qui, depuis des semaines, s'investissent dans la sécurité.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Préfet, pardon, mais les trois orateurs en ont parlé.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, si vous voulez entendre mes réponses, laissez-moi parler.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Je crois que l'ensemble de ces fonctionnaires et de ces militaires s'investissent pleinement. Le 21 septembre, ils se sont investis pour faire réussir les manifestations qui se sont déroulées. Je dis bien : "pour faire réussir les manifestations". Car vous avez noté que les manifestations étaient empêchées par des gens qui veulent dégrader la cause même de ceux qui essaient de manifester pacifiquement. Nous sommes face à des processus de subversion des idées mêmes de ceux qui veulent les défendre. Ce sont des choses d'une extrême gravité, que je traite comme telle.

Pour reprendre les questions. Depuis mon arrivée, je m'emploie, nous nous employons à sortir de la spirale de violence, de la spirale de destruction qui s'était abattue sur cette ville depuis des mois et qui mettait un coup d'arrêt à la vie économique, à la vie touristique, à la vie sociale. Vous vous en étiez plaint, et à juste titre d'ailleurs. Au-delà, je crois pouvoir dire : qui donnait une image détestable de Paris. Nous avons, en la matière, rempli notre mission. Nous avons réussi à mettre fin à ce désordre et à ce chaos. Et c'est ce remerciement-là que je veux tout simplement faire aux fonctionnaires et aux militaires, car il est pleinement mérité. Je ne m'en arroge aucun bénéfice. Je ne dis pas que c'est grâce à moi. Je dis que c'est grâce à l'engagement de celles et de ceux que je cite là.

En matière de maintien de l'ordre, j'ai eu l'occasion, depuis que je suis arrivé, de m'exprimer des dizaines de fois sur la stratégie mise en place. Elle avait d'ailleurs été décrite par le Premier Ministre, dès le mois de janvier, rappelée de nombreuses fois par le Ministre de l'Intérieur. Donc, rien de ce que je ne fais n'est véritablement une surprise. J'applique effectivement, comme dans toute chose d'ailleurs, les instructions du Gouvernement. Le dispositif consiste à être réactif et mobile. Vous l'aviez, je crois, pour certains d'entre vous, demandé. Nous sommes réactifs et mobiles, c'est-à-dire faire en sorte de ne plus laisser faire les casseurs, d'intervenir dès le début, dès que se forment des regroupements susceptibles de provoquer la violence et la destruction. Il y a donc, dans le maintien de l'ordre tel qu'il est pratiqué, aucun secret caché, aucune chose qui ne serait pas connue des uns et des autres. Elles sont parfaitement claires. Elles ont d'ailleurs été dites devant le Parlement et dans l'ensemble des composantes de la représentation démocratique.

Cette réaction immédiate et rapide - et je crois que c'est un élément qui vous intéresse particulièrement - nous a permis, nous permet de limiter l'utilisation de la force. Il n'y a pas eu, le 21 septembre, de blessés graves. Il y a eu quelques blessés légers, c'est tout à fait juste. Mais, plus fondamentalement, car je vous sais attachée à cette discussion, le nombre de tirs de L.B.D. est, depuis que j'ai mis en place ce dispositif sur instruction du Gouvernement, très limité. Rappelez-vous ces chiffres. Le 8 décembre, 1.000 tirs de L.B.D. lors des manifestations. Lors de la manifestation, Madame la Sénatrice, du 21 septembre, 7 tirs de L.B.D. dans les manifestations de la journée. Ce sont 7 tirs de trop, mais 7 tirs nécessaires. Vous voyez bien que cette nouvelle tactique, ce nouveau dispositif, répond pleinement aux objectifs : limiter la casse, faire en sorte qu'il n'y ait pas de blessés. Et dernier élément, pas le moindre : faire en sorte que les manifestations arrivent à bon port. Tant la manifestation du 1er mai que celle du 21 septembre, ont abouti, sont arrivées. Ce n'était pas gagné d'avance, ni le 1er mai, ni le 21 septembre, puisque je le dis ici très solennellement : certains voulaient que cela ne se fasse pas ainsi. Certains voulaient empêcher la tenue des manifestations. Nous avons permis que les manifestations se fassent.

Je suis tout à fait prêt - pour répondre à votre demande, Madame la Maire - à recevoir des conseillers de votre Assemblée, dans la formation qui vous semblera la bonne, comme je le fais d'ailleurs déjà. Il y a dans cette salle un certain nombre de ceux que j'ai déjà reçus. Je suis prêt à les recevoir, y compris dans la formation de commission, si vous le souhaitez, pour revenir point par point sur le déroulement de la journée du 21 septembre, qui est, encore une fois, une véritable réussite. J'en félicite chacun des fonctionnaires et des militaires, y compris les sapeurs-pompiers, qui y ont participé.

Vous m'interrogez, au-delà du maintien de l'ordre, sur la façon dont nous nous organisons. C'est vrai, je l'assume parfaitement ici à cette tribune, parce que je n'ai pas l'habitude de renvoyer sur d'autres mes responsabilités. C'est de ma responsabilité. J'assume parfaitement avoir demandé aux organisateurs de soirées, de fêtes, de concerts, d'assurer ce qui est le minima en matière de sécurisation, leur propre sécurisation d'événement, que nous accompagnons bien évidemment, mais leur sécurisation de proximité. Cela se passe comme cela dans l'ensemble des villes de France. Il est normal, à partir du moment où la sécurité est une co-production, que

l'ensemble de ceux qui concourent à l'organisation concourent également à la sécurité. C'est vrai que ces forces, que je peux ainsi redéployer, je les mets tout à fait sur la sécurité de proximité. Vous pouvez d'ailleurs observer les résultats que nous obtenons, avec ce nouveau dispositif, sur la place de la Chapelle et sur un certain nombre de Q.R.R. J'y reviendrai dans les semaines qui viennent.

Vous m'aviez demandé - sans doute le temps qui se refroidit, j'imagine - de vous transmettre les statistiques de la délinquance. Je vous les transmettrai au début du mois d'octobre, comme je m'y étais engagé. D'ailleurs, vous pourrez noter un certain nombre d'évolutions, dont nous pourrons discuter tous ensemble.

Redéployer les effectifs en matière de sécurisation est une nécessité. J'ai même répondu à un certain nombre de vos demandes, tout à fait fondées d'ailleurs. Quand vous m'avez demandé, sur certains commissariats, de ne plus engager les fonctionnaires lors de manifestations, par exemple pour les commissariats du Nord-Est, Madame la Maire, je l'ai fait. Je n'utilise, par exemple, plus la BAC du commissariat du 18e dans les manifestations, parce qu'il est vrai que les fonctionnaires sont tout à fait utiles sur le terrain.

Sur la façon dont je vous informe, je reconnais que le 22, les choses n'étaient pas parfaites. L'information ne vous est pas arrivée, ni au bon niveau, ni avec la bonne formulation. Je l'assume pleinement. J'ai la responsabilité de la Préfecture de police et, en la matière, l'ensemble des informations ne vous sont pas arrivées. Etait-il nécessaire, ce déploiement ? Oui, il était nécessaire, car il y avait des menaces. Vous ne pensez quand même pas que je mobilise des fonctionnaires pour le plaisir de les mobiliser, ou par rapport à je ne sais quel objectif dont vous imagineriez qu'il fait partie de mes préoccupations. Je mobilise les fonctionnaires parce qu'il y a une menace. Tout au long du week-end, il y en a eu, y compris, vous le savez très bien, le samedi soir. Un certain nombre d'échauffourées ont continué dans la soirée de samedi sur les Champs-Elysées, avec des destructions, heureusement limitées, sur les Champs-Elysées, en particulier de kiosques. Face à une menace, nous nous sommes déployés. Vous avez noté que nous l'avons dissuadée. En permanence, c'est ce que nous faisons. Souplesse et réactivité. Je me félicite qu'une fois de plus, ce dispositif ait eu des effets le dimanche et ait permis d'ouvrir assez rapidement les stations de métro qui avaient été fermées dès le matin.

Vos informations, la façon de vous informer est une chose importante pour moi. Je tiens personnellement, tous les vendredis. Je redis ce que je viens de dire : je tiens personnellement, tous les vendredis, une réunion d'information à laquelle vous êtes toutes et tous invités. Je ne suis pas sûr qu'un Préfet de police l'a fait avant moi, mais peu importe. Depuis que je suis là, tous les vendredis. Bien sûr que cela a été lancé avant, mais je vous parle de mon mandat. Depuis que je suis arrivé dans ces fonctions, tous les vendredis, je tiens une réunion à laquelle j'associe également, depuis peu, les forces économiques. Je veux dire : "depuis peu, dans la même réunion". Je pense qu'il est très important que vous y soyez, Madame la Maire, en permanence représentée. C'est une chose importante, car cela permet de donner de l'information. Mais pas plus que vous, je ne prédis l'avenir. Car je ne sais pas exactement ce qui va se passer. Je donne un certain nombre d'indications sur les types de mobilisation, sur l'état de la menace, la façon de la traiter étant, comme je viens de le rappeler, largement connue. Donc, je crois que c'est un élément assez fondamental de la façon dont nous discutons.

Je me suis employé, par exemple pour les activités économiques, à normaliser la situation pour eux. C'est-à-dire que j'ai bien conscience que l'ambiance insurrectionnelle qui régnait se faisait notamment au détriment de l'activité économique. Lorsque je mets en place aujourd'hui des périmètres, je veille d'abord à essayer de les lever très rapidement. Je crois pouvoir dire, sur les dernières semaines, que cette normalisation a des effets puisque la plupart des commerces sur les Champs-Elysées sont ouverts tout à fait normalement et qu'il n'y a pas de difficulté en la matière.

Je tiens à informer les commerçants au travers d'une boucle numérique, qui permet, au fur et à mesure du déroulement des manifestations, comme vous d'ailleurs, de vous dire ce qui se passe. Car, à chaque manifestation, nous découvrons la façon dont cela se passe. J'ai, par exemple, été très surpris de voir la semaine dernière, sur la Technoparade, un groupe assez important de "Gilets jaunes" se former à l'avant de cette manifestation. Vous voyez bien que les pratiques des manifestants changent. Ce sont à la fois des manifestations autonomes, mais elles évoluent de plus en plus vers l'appropriation des manifestations des autres, comme d'ailleurs pour la manifestation sur le climat. Est-ce que c'est désormais un type de pratique auquel nous allons être confrontés ? Je n'en sais rien. Peut-être, peut-être pas. Peut-être que toutes les manifestations qui se dérouleront verront s'installer des gens qui n'ont rien à voir avec la manifestation et qui veulent effectivement provoquer des destructions. Nous verrons ensemble. Tout cela fait qu'au jour le jour, il faut, en pratique, être très attentif à l'évolution des choses.

Je crois pouvoir vous dire, encore une fois, mais je me trompe peut-être et peut-être me donnerez-vous une autre impression, qu'en matière d'ordre public, les objectifs fixés par le Gouvernement ont été atteints et que les choses vont, Madame la Maire, beaucoup mieux dans cette commune au moins qu'avant que je n'arrive.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne me permettrai pas de faire un commentaire sur le travail de vos prédécesseurs, avec lesquels je travaillais pourtant très bien. Peut-être qu'il y a aussi un fait que vous n'avez pas repris, à savoir notamment la diminution constante, et tant mieux, pour notre plus grand bonheur, de la mobilisation des "Gilets jaunes" et des manifestations de "Gilets jaunes", que nous avons subies des semaines durant et sur lesquelles nous avons travaillé avec votre prédécesseur.

Je vais donner la parole à Colombe BROSSEL, mais je voudrais tout d'abord vous dire deux choses.

D'abord, ici, à cette tribune, et je crois de tout temps, les élus parisiens, les maires, la maire que je suis, ont toujours manifesté à l'égard des forces de sécurité la plus grande gratitude et le plus grand respect. Nous avons toujours eu l'occasion de le dire, de l'exprimer, y compris debout, ici, lorsque nous avons presque tous salué le travail des pompiers de Paris. Mais pas que les pompiers de Paris, d'ailleurs. Les policiers, dont nous savons, parce que nous avons ici, nous, les élus parisiens, un profond respect pour la police nationale et pour ce qu'elle apporte à notre Capitale de sécurité. Sur ce point, je pense qu'il n'est pas besoin d'y revenir et que l'ensemble des forces de sécurité, qu'il s'agisse de la police, des militaires, des pompiers, tous savent l'attachement qui est le nôtre à leur fonction et le respect et l'affection que nous leur portons. C'est un premier point, pour qu'il n'y ait pas de sujet là-dessus.

Deuxièmement, cette ville est une ville éprise de liberté. Ce n'est pas nouveau. Cela fait partie de l'A.D.N. de Paris. C'est une ville qui a toujours considéré que, oui, la sécurité est la première des libertés. Mais je l'ai dit ici, à cette tribune, après les attentats de 2015 notamment : cette ville ne choisit jamais entre la sécurité et la liberté. Les deux font partie de notre vie, de notre patrimoine et de notre art de vivre. Et si, aujourd'hui, il y a un certain nombre de questions, c'est que nous avons des inquiétudes. Ces inquiétudes ne peuvent pas être levées par une réunion du vendredi après-midi à laquelle tous ici sont invités, y compris les forces économiques. Il se trouve que je suis Maire de Paris et que j'ai aussi quelques responsabilités en matière de sécurité. Jusqu'à présent, avec tous les préfets de police, nous avons eu la possibilité d'avoir ce travail républicain, approfondi, dans le respect des fonctions des uns et des autres pour l'intérêt des Parisiens. J'espère que nous arriverons à trouver cette façon de travailler qui, évidemment, ne peut pas passer par la réunion que votre prédécesseur tenait, et que vous avez poursuivie, le vendredi après-midi.

Ensuite, cela veut dire qu'entre le Préfet de police de Paris et le Maire de Paris, il y a d'autres temps, qui sont des temps de travail qui doivent s'organiser parce que les institutions nous commandent de les organiser, et comme, d'ailleurs, vous présenter devant la 3e Commission ce que tous vos prédécesseurs ont fait. Vous présenter devant la 3e Commission du Conseil de Paris : tous vos prédécesseurs l'ont fait. Il ne s'agit pas de mettre le Préfet au banc ou dans une situation qui serait inconfortable, mais de travailler tout simplement dans les lieux qui sont organisés pour que ce travail puisse se faire.

Enfin, le fait de découvrir des stations de métro fermées le jour de la journée sans voiture, toute la ligne 1, et un dispositif anti-émeute fermant tout le bas des Champs-Elysées, empêchant les Parisiens, les visiteurs de pouvoir s'y promener, me paraît quelque peu disproportionné. En tous les cas, j'aurais aimé pouvoir vous le dire avant et y travailler efficacement avant. Je ne pense pas que l'on ait eu à craindre une émeute provenant de cyclistes ou de familles capables de faire tomber les grandes herses qui étaient positionnées sur le bas des Champs-Elysées. Par ailleurs, pour ce qui est du métro, cela nous était déjà arrivé lors du 14 juillet, où toutes les stations de métro avaient été fermées, ce qui, pour le coup, peut poser aussi un problème de fluidité, de sécurité et d'évacuation des personnes. Mais là, pour la journée sans voiture, j'avoue que fermer toute la ligne 1… Nous avons eu l'occasion d'échanger. Je ne veux pas trahir les échanges que nous avons eus avec Eric AZIÈRE, qui n'est pas de ma majorité, sur ce qui s'est passé le jour… Mais l'excellent Eric AZIÈRE… Sur la journée sans voiture, mais nous étions nombreux à nous demander ce qui se passait exactement.

Donc, puisqu'il faut être positif, regarder l'avenir et toujours tirer les leçons de ce qui n'a pas fonctionné, j'imagine que pour la "Nuit Blanche" de samedi prochain, les stations de métro ne seront pas fermées pour permettre aux Parisiens de venir profiter de cette "Nuit Blanche". J'espère qu'elles seront ouvertes et permettront à la Ville - parce qu'il y aurait disproportion, là aussi - de profiter de cela.

Je pense qu'il faut avancer dans le travail qui est le nôtre et adopter chacun, dans le respect, la position qui est la sienne. J'ai toujours considéré qu'être Maire de Paris, c'est travailler en étroite liaison, en symbiose avec les institutions nationales, notamment sur les questions de sécurité. Et d'ailleurs, je n'ai même pas à le dire, puisqu'au pire moment de notre vie, nous, les Parisiens, nous avons éprouvé justement combien cette relation de respect et de travail en commun a été profitable, parce que cela a permis, peut-être aussi, aux Parisiens de se relever plus rapidement des drames que nous avons connus.

Moi, j'ai cette référence, qui est une référence réussie. Bien sûr, ce n'est pas toujours rose, ni dans la vie d'un Maire de Paris, ni dans celle d'un préfet de police, de voir des manifestations dévier vers la violence, et la vie sociale et économique de notre Capitale empêchée par ces violences. Mais nous avons toujours réussi à surmonter cela. Je ne doute pas que nous y arriverons si… Monsieur le Préfet, ce serait préférable, d'ailleurs, parce que si nous n'y arrivions pas, ceux qui en subiraient les conséquences seraient les Parisiens. Et moi, je pense à eux. Comme je pense à eux lorsque nous demandons qu'il y ait plus de policiers dans les différents commissariats, plus de policiers sur le terrain. Comme je pense à eux lorsqu'effectivement, nous vous proposons de libérer les policiers de tâches qui, peut-être à certains endroits, ont moins d'importance que d'être au front pour lutter contre la délinquance, les trafics de drogue, etc.

Non, la situation ne s'est pas améliorée dans la Capitale. Elle ne s'est pas améliorée. Il y a des quartiers entiers où cette situation est de plus en plus intenable. Dans tous les quartiers de Paris, il y a des situations intenables, que

ce soit à Balard, dans le 15e arrondissement, que ce soit dans le 18e arrondissement, dans le 10e arrondissement. Partout, la situation s'est détériorée. C'est pourquoi, d'ailleurs, pour soulager une partie du travail qui relève de la police nationale, je souhaite avancer rapidement sur la police municipale. Pour pouvoir justement apporter cette réponse qu'attendent les Parisiens, c'est-à-dire une présence de femmes et d'hommes qui font régner la tranquillité publique, et que la police nationale puisse se consacrer à ce qui est son travail. Mais, non, la situation ne s'est pas améliorée. Et j'espère que nous contribuerons tous à son amélioration.

Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Un mot en complément, parce que les sujets évoqués sont trop graves pour que nous nous laissions aller.

Je ne prendrai finalement qu'un exemple important sur la nécessité impérative, qui s'impose à chacun et chacune d'entre nous, dans cet hémicycle et ailleurs, de poser le cadre de coopération. Cela nécessite parfois de reconnaître que l'on n'a pas seul, soi-même ou son institution, la seule réponse et la seule clef. Par exemple, je me félicite que nous ayons été précurseurs, à Paris, sur le déploiement des intervenants sociaux en commissariat, chère Laurence. Pourquoi ? Ah, ce n'est pas un sujet qui fera la une des J.T. ou qui envahira votre fil Twitter : c'est l'accueil des victimes. C'est la possibilité donnée aux institutions de travailler ensemble pour que le service public prenne tout son sens, pour faire en sorte que chaque personne, dans les moments de plus grande fragilité, ait accès à une main tendue. La main tendue de l'ensemble de ceux qui se disent "On fait ensemble", pour pouvoir être au service de celles et ceux qui, à ce moment-là, ont besoin de la puissance publique, du service public. Ce ne sont pas que des chiffres, ce sont des personnes.

Je suis fière d'être élue dans cette ville et d'avoir pu très modestement - parce qu'on est toujours très modeste dans des processus collectifs - fière d'être élue à Paris où, grâce à ce dispositif partagé - très partagé puisque nous le cofinançons avec le Ministère de l'Intérieur via le F.I.P.D. - 4.200 victimes ont été reçues par les intervenants sociaux dans les commissariats à Paris. 20 % de ces personnes, alors qu'elles n'avaient pas porté plainte, y sont ensuite allées. En ce jour où nous apprenons que la 113e femme victime des coups de son conjoint est décédée, oui, je suis fière d'appartenir à une collectivité qui était précurseur en la matière. Je ferai tout pour que nous continuions à l'être, pour que jamais nous ne nous arrêtions en disant "On a bien fait le travail. C'est mieux qu'ailleurs". Non, chers amis, ce ne sera jamais mieux qu'ailleurs. A Paris, nous avons le devoir de nous dépasser, de répondre en permanence, non pas aux défis d'hier, mais à ceux d'aujourd'hui et de demain. Oui, nous avancerons, parce que oui, nous le devons. Parce que lutter contre les inégalités, notamment celles-ci, c'est ce qui fait le cœur de notre engagement, nous continuerons.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Est-ce que vous souhaitez reprendre la parole, Madame FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE. - Oui, quelques mots, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, d'abord, je souhaitais tout de même, si ce n'était pas clair dans mon propos, vous dire qu'évidemment, je rends hommage en permanence aux policiers, quel que soit leur statut, qui sont chargés de la sécurité des Parisiennes et des Parisiens. D'ailleurs, je vais vous lire une petite phrase que j'ai trouvée dans les journaux, de certains d'entre eux qui disent : "Il y a des consignes très verticales, voire aberrantes, mais la hiérarchie les fait appliquer. A l'inverse, les bonnes idées de la base ne remontent jamais". C'est aussi, je pense, un conseil que vous devriez écouter.

Par ailleurs, il y a des mélanges dans les manifestations. Moi, j'ai toujours manifesté à Paris depuis 25 ans. Il y a toujours eu des mélanges de manifestants, des convergences de luttes de toutes les manières qu'elles soient. Honnêtement. Des jeunes, des vieux, des "Gilets jaunes", des "Gilets roses", des "Gilets verts ". Paris a toujours été un lieu de mélange, et je souhaite que cela continue. La question est de savoir comment vous faites en sorte de ne pas respecter ce mélange-là - en tout cas, c'est ce qui s'est passé samedi dernier - de gazer la manifestation elle-même.

Je continue. Je me pose de vraies questions sur la question de la liberté de la presse et de la capacité de la presse à pouvoir relayer les différentes informations dans les cortèges, parce qu'aujourd'hui, ils n'ont plus accès aux différents cortèges, et c'est un vrai problème de démocratie pour moi.

Je continue. La sécurisation des autres événements à Paris. Evidemment, on ne peut pas comparer Paris avec le reste du monde. C'est une capitale, il y a beaucoup de monde, beaucoup d'activité. Donc, évidemment, il y a des besoins particuliers en matière de sécurisation, notamment des événements sportifs et culturels, ou des soirées nocturnes. Il y a des fermetures administratives de clubs qui ne sont pas acceptables. Il y a des complexités pour réguler les manifestations sportives qui ne sont pas acceptables. Donc, on peut redéployer… Vous pouvez me dire que vous vous cachez derrière le redéploiement de vos effectifs, mais à la Chapelle, encore aujourd'hui, 2.600 personnes vivent dehors sous le périphérique dans des conditions insupportables.

Je termine. Moi aussi, j'ai des comptes à rendre, Monsieur. D'accord ? Nous avons tous des comptes à rendre devant les Parisiens et les Parisiennes. Si nous ne sommes pas en adéquation avec vous, les comptes que l'on aura

à rendre ne seront pas bons et c'est collectivement que nous le paierons plus cher. Nous avons donc intérêt, toutes et tous, à travailler main dans la main de façon à ce que le quotidien des Parisiennes et des Parisiens soit vraiment sécurisé.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame FILOCHE.

Madame de LA GONTRIE.

Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE. - Monsieur le Préfet, vous occupez un poste singulier et la réponse très complète qu'a faite la Maire de Paris l'illustre. Nous avons une tradition ici, depuis au moins 20 ans, qui est cette coproduction en matière de sécurité entre la Ville et la Préfecture de police. Au fond, être contraint, dans une séance de questions, d'échanger avec vous est aussi le signe de ce qu'il faut améliorer. Vous l'avez noté vous-même et je vous en remercie. Vous acceptez de venir devant la 3e Commission, de communiquer les chiffres de la délinquance et vous reconnaissez que l'information n'a pas été satisfaisante le 22 septembre. Dont acte. Nous sommes d'accord, je pense, pour avoir assisté aux réunions que vous avez continué de tenir le vendredi, que ce sont des réunions d'information, mais au cours desquelles le dialogue est assez relatif.

Sur cet échange, j'ai posé des questions et je n'ai pas de réponses. Cela m'inquiète. Par exemple, lorsque j'ai pointé le fait que le budget annonçait 2.500 suppressions de postes de policiers en 2020, lorsque je rappelais que le budget d'investissement prévu au projet de loi de finances diminuait. Nous savons aujourd'hui que les policiers sont mobilisés. Ils le sont pour leur pouvoir d'achat, pour la reconnaissance et aussi pour avoir des conditions de travail dignes. Et puis, la question du lien avec les quartiers. Vous savez, Paris est une ville complexe, mais qui est composée d'arrondissements, de quartiers. Vous avez ici, quelle que soit leur couleur politique, des maires d'arrondissement qui connaissent mieux que chacun d'entre nous ne pourra le faire un jour, la situation dans leurs quartiers. Donc il faut travailler avec eux. Sur ce point, je ne vous ai pas non plus entendu.

Je note tout de même, parce que je suis une incurable optimiste, des engagements positifs dans votre état d'esprit, mais je pense qu'il faut que nous puissions poursuivre de manière encore plus positive demain.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame de LA GONTRIE.

Madame GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Je vais tout simplement reposer ma question. Allez-vous créer ces postes d'intervenants sociaux dans les commissariats ?

Si je pouvais avoir une réponse. Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Normalement, on ne fait pas de réponse. Mais puisque c'est une question précise, peut-être…

Disons que cela m'intéresse aussi. Voilà. On en parlera de manière bilatérale. C'est très bien. Merci beaucoup.

IV - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM à Mme la Maire de Paris relative aux meublés touristiques à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Mes chers collègues, nous passons à la question suivante. Elle est posée par Eric AZIÈRE, président du groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Bien. Merci beaucoup. Nous disons toujours ce que nous pensons et les lignes politiques, ou pour ce qu'il en reste, n'ont jamais troublé notre bon sens commun.

Tout le monde sait la menace que fait peser Airbnb sur le parc immobilier parisien. Contrairement aux effets de manche éloquents de l'Exécutif sur ce sujet, vous communiquez de manière incessante pour apparaître comme de farouches contrôleurs, rigoureux, du développement d'Airbnb dans la Capitale. Mais j'attire votre attention sur une faille dans le dispositif d'encadrement des locations de courte durée : c'est la transformation des locaux commerciaux et d'immeubles de bureaux en meublés touristiques qui échappent à la réglementation d'Airbnb.

Aujourd'hui, il est en effet possible de se rendre propriétaire de mètres carrés de bureaux, de changer la destination du bien en hébergement hôtelier, via une demande d'autorisation d'urbanisme auprès de la mairie, pour, ensuite, le louer sur Airbnb 365 jours par an. Car, contrairement à la destination "logement", la destination "hébergement hôtelier" n'est pas soumise au plafond des 120 nuitées annuelles prévues par la loi. Cette faille est déjà très connue des investisseurs amateurs ou professionnels. Elle leur offre une rentabilité financière hors du commun. Pour 100 mètres carrés de bureaux, par exemple, avec un prix d'achat autour de 9.000 euros le mètre carré et des coûts de transformation et de rénovation estimés entre 800 euros et 1.500 euros le mètre carré, l'investissement d'environ 1 million d'euros sera amorti en à peine 15 ans sur Airbnb, sans même tenir compte de l'augmentation de la valeur du bien. Si l'on ajoute à cela des conditions d'emprunt très favorables en ce moment sur

le marché, des possibilités d'achat via une S.C.I, l'investissement encore plus accessible, on peut s'attendre à un effet démultiplicateur.

Ce n'est pas marginal, ce trou dans la raquette, parce que cela concerne à Paris 800.000 mètres carrés de bureaux vacants aujourd'hui et plus de 8.000 locaux en rez-de-chaussée vacants, sur un total de 18 millions de mètres carrés de bureaux à Paris. Il est important d'avoir ces chiffres en tête.

Ma question est la suivante : pourquoi n'agissez-vous pas pour limiter les dégâts de cette faille ? Pourquoi ne pas avoir modifié le plan local d'urbanisme de la Ville pour encadrer, voire durcir, voire interdire le changement de destination des surfaces commerciales, puisqu'il s'agit d'une compétence de la Ville prévue par le Code de l'urbanisme ? Vous auriez pu le faire à tout moment. Pourquoi ne pas avoir durci les conditions d'attribution par de nouveaux critères, par exemple, du changement de destination, puisque c'est par cette procédure que les propriétaires peuvent transformer leurs locaux en hébergement hôtelier et en faire un meublé touristique à l'année ? On se demande si vous ne vous êtes pas simplement laissé déborder par le nombre de demandes de changements de destination. Car, en effet, il faut savoir que l'absence de réponse de la Ville sous un mois équivaut à une autorisation tacite. On imagine qu'il a dû y avoir de nombreuses demandes de changements de destination qui n'ont peut-être pas été traitées ou examinées en temps voulu par la Ville de Paris. Résultat : autant de questions qui montrent que la Ville a les moyens d'agir et que ce n'est pas la peine de rejeter la responsabilité systématiquement sur le Parlement ou le Gouvernement.

Donc, Madame la Maire, Monsieur BROSSAT, à vous d'agir, peut-être avec un peu plus de rigueur sur ce plan. Sinon, c'est le parc immobilier qui va en payer les dégâts.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

D'abord, Ian BROSSAT, puis peut-être des précisions de Jean-Louis MISSIKA.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci au président AZIÈRE pour sa question.

Vous évoquez la question de la lutte contre le développement anarchique d'Airbnb en général, avec, sur un plan plus précis, la transformation d'un certain nombre d'immeubles, qui sont des immeubles de bureaux ou plutôt des pieds d'immeubles qui étaient commerciaux et sont transformés en locations touristiques. C'est un vrai problème, vous avez raison de le dire. Il reste qu'aujourd'hui, dans le cadre de la réglementation actuelle, nous n'avons pas les moyens, les outils pour lutter contre la transformation de locaux commerciaux en locaux Airbnb. Et donc, de ce point de vue, nous sommes évidemment très conscients de ce problème. Cela fait d'ailleurs deux mois que j'ai écrit au Ministre du Logement, Julien DENORMANDIE, pour l'alerter sur ce phénomène et lui demander de prendre un certain nombre de dispositions nous permettant de lutter contre ce phénomène. Jusqu'à présent, je n'ai pas reçu de réponse.

Cela dit, vous avez raison de le dire. L'expression commune des élus de notre Assemblée pour obtenir un certain nombre d'avancées serait tout à fait justifiée.

J'ajoute un élément, puisque l'on parle d'Airbnb et d'outil législatif. Vous savez que la loi Elan prévoyait une disposition très claire. Il était écrit noir sur blanc dans la loi Elan qu'Airbnb aurait désormais l'obligation de transmettre trois fois par an l'ensemble de ses données, c'est-à-dire le nombre de logements loués et le nombre de nuitées concernées. Depuis un an, le Gouvernement n'a toujours pas publié le décret d'application permettant de préciser les modalités dans lesquelles ces transmissions de données devaient se faire. J'ai eu connaissance, entre-temps, d'un projet de décret qui prévoit que, contrairement à ce qui était écrit initialement dans la loi, on n'ait pas transmission des données trois fois par an, mais uniquement une fois par an, c'est-à-dire que la transparence serait moins forte. On peut quand même imaginer qu'un lobby se soit mêlé de cette affaire pour que l'on soit passé d'une transmission trois fois par an à une transmission une fois par an.

Et donc, je crois que nous pouvons collectivement demander au Gouvernement de publier ce décret de telle sorte, tout simplement, que les élus parisiens sachent de manière régulière combien de logements, de locaux sont loués sur Airbnb à Paris, et à combien de nuitées cela correspond.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - D'abord, je remercie Eric AZIÈRE de mettre l'accent sur ce sujet, qui me paraît être extrêmement important.

Je voudrais simplement rappeler que nous n'avons pas été lents dans la réaction puisque ce phénomène est relativement récent.

Deuxième point à préciser, il n'y a pas de changement de destination. Il y a une catégorie, dans le P.L.U., qui est "activité commerciale". Les opérateurs de ce type de logement, ou de résidences hôtelières, font rentrer leur activité dans cette catégorie "activité commerciale". En fait, il n'y a pas d'information donnée à la direction de l'urbanisme, par les opérateurs, d'un changement d'activité.

Donc, oui, il faut au minimum réviser le P.L.U. pour pouvoir gérer ce problème. Nous allons le faire. Mais vous savez comme moi que c'est un processus extrêmement lent, long, que de modifier ou réviser le P.L.U. Nous avons fait voter à ce Conseil, en juin dernier, une initiative de modification du P.L.U. autour des orientations d'aménagement et de programmation. Je pense que nous pouvons faire entrer dans la concertation le fait de créer une nouvelle catégorie.

J'ajoute qu'il y a un phénomène encore plus préoccupant que celui-là, que l'on pourrait appeler celui des "marchands de sommeil pour touristes". Non seulement il y a le phénomène que vous avez décrit, Monsieur AZIÈRE, mais nous entendons parfois parler de locaux où 30 touristes sont logés dans des conditions tout à fait choquantes et scandaleuses. C'est un phénomène dont nous sommes conscients, sur lequel nous souhaitons agir. Comme l'a dit Ian BROSSAT, il y a un sujet réglementaire à l'échelle nationale, mais il y a aussi un sujet P.L.U. Ce sujet P.L.U., nous l'avons pris en compte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur AZIÈRE, je vous redonne la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Sur le temps, Monsieur MISSIKA, Airbnb, c'est comme le nénuphar qui double de surface tous les jours. Quand il occupe la moitié de l'étang, il faut se faire un peu de mouron. Donc, le facteur temps, pour lequel vous dites : "On n'a pas perdu de temps", j'estime que vous en perdez parce que le développement d'Airbnb est exponentiel. Les marchands de sommeil touristiques montrent bien que, là aussi, on a toujours un temps de retard. C'est un peu ce que je reproche à la Mairie de Paris. Je pense, sans me tromper, que vous avez les outils en partie. C'est vrai que l'on a besoin que le Gouvernement et le Ministre du Logement se mobilisent également. Je ne confonds pas réviser le P.L.U. et le modifier. La procédure n'est pas tout à fait la même, si mes renseignements sont bons. Le Code d'urbanisme permet d'interdire dans le P.L.U. les constructions ayant une certaine destination. On pourrait imaginer que la Ville soit plus incitative, plus volontaire dans la façon d'avancer, ce qui permettrait peut-être de créer des conditions d'entraînement dans lesquelles le Gouvernement pourrait remplir sa part de boulot. Voilà ce que je veux dire.

C'est un grave et gros sujet.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

Je pense que nous partageons la même finalité. Il faut que l'on regarde tout ce qui peut nous permettre d'être le plus autonome possible, y compris les positions qui sont les miennes, qui font que cela marque aussi, je dirais, les limites que l'on souhaite voir vis-à-vis de ces plateformes, qui considèrent souvent qu'elles n'ont aucune limite.

Dans ce qui concerne aujourd'hui les Parisiens et sur lequel nous sommes tous extrêmement attentifs, il faut que chacun de nous y aille et que l'on utilise les bons outils. On essaye de mobiliser au niveau de la Ville. On va regarder s'il y a encore des choses que l'on peut activer qui n'auraient pas été repérées par nous aujourd'hui. En tous les cas, je constate que vous aussi, vous souhaitez que la question de ces locations saisonnières soit limitée parce que cela devient aujourd'hui un problème majeur pour les Parisiens.

Monsieur Dominique TIBERI, vous souhaitiez prendre la parole ?

M. Dominique TIBERI. - Brièvement. Merci, Madame la Maire.

Je précise que je soutiens la politique de la Ville concernant les excès d'Airbnb. Confidentiellement, j'en suis aussi victime, donc je la soutiens encore plus. En revanche, les pieds d'immeubles qui sont affectés et transformés en locations saisonnières de courte durée ne semblent pas entrer dans ces excès, parce que cela ne retire pas… Ce qui est gênant dans Airbnb ne retire pas du logement locatif sur le marché parisien, à la différence des appartements. Ce sont deux choses différentes. Le problème me paraît moins important. On a évoqué cette question au conseil d'arrondissement, mais je m'étonne que l'on fasse le parallèle entre les deux. Le plus urgent, ce sont les appartements d'habitation, plutôt que les locaux transformés, enfin, pour parler clairement, les boutiques.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bon. Jean-Louis, et l'on clôt là-dessus, parce que sinon, on engage un débat sur Airbnb.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, juste une réponse brève.

Qu'une boutique, qui doit normalement faire vivre la rue par la commercialité, soit transformée en logement touristique, me paraît poser un énorme problème pour la vie commerciale des rues de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais qui est d'une autre nature que la privation de logement.

VIII - Question d'actualité posée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relative à l'espace public.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien. Alors, question n° 8 présentée par Mme HAREL, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je vous remercie, Madame la Maire.

Trois quarts des Parisiens, 74 % exactement, déclarent que, pour eux, la propreté sera l'enjeu principal des prochaines municipales. Autrement dit, ils trouvent que notre ville est sale. 60 % des Parisiens disent qu'ils veulent changer le cap de l'action municipale. Autrement dit, ils ne sont pas contents de votre travail.

Vous, Madame HIDALGO, vous ne faites pas partie de ces 74 % d'insatisfaits de la propreté. Vous êtes, d'ailleurs, même assez contente de votre bilan. C'est ce que vous avez répondu à David PUJADAS, lorsqu'il vous a interrogée à la télévision la semaine dernière. Vous lui avez répondu sur ce sujet que, pour vous, il y a des résultats très positifs. Ah ? Il a aussi évoqué la une du "Guardian" qui vient de faire sa couverture - un média de plus - sur l'état déplorable de nos rues. Et là, vous avez rétorqué que, de toute façon, il y a des villes bien pires.

Madame HIDALGO, vous voyez comme nous tous des déchets partout, tout le temps. En plus, maintenant, c'est pire parce qu'ils s'accumulent le long des parpaings, partout où vous avez engagé des travaux. Madame HIDALGO, vous avez forcément, un soir, en rentrant du théâtre ou d'un dîner, traversé la place du Châtelet, qui est littéralement envahie par les rats une fois la nuit tombée. La saleté de Paris, ce n'est pas un jugement, ce n'est pas une opinion, c'est un fait qui est incontestable et que tout le monde reconnaît, sauf vous. Ce qu'il y a de paradoxal, c'est que, d'un côté, vous refusez d'admettre la situation, et de l'autre, vous désignez des coupables. La faute à qui ? La faute à nous, les Parisiens, qui sommes des cochons, qui sommes mal élevés, qui jetons n'importe quoi, n'importe où. Autant vous dire que cela passe très mal.

Dans un article du "Monde", au mois de février, on pouvait lire que, d'après votre équipe, s'il y a beaucoup de rats à Paris, c'est parce qu'il y a le changement climatique, et donc, on fait des pique-niques, et donc, on laisse traîner les déchets sur la voie publique. La semaine dernière encore, sur France Inter et sur LCI, vous avez réitéré cette vision. Vous avez souligné la mauvaise éducation des Parisiens qui est, selon vous, la cause principale de la saleté. Vous avez d'ailleurs dit chez M. PUJADAS que, malheureusement, on ne peut pas mettre un éboueur derrière chaque Parisien. C'est une vision un peu désolante de vos administrés.

Mais moi, je me demande si, un jour, vous, en tant que Maire de Paris, vous allez vous remettre en question. Vous dites que vous avez augmenté les moyens municipaux en matière de nettoyage. Pourtant, la situation s'aggrave. Cela doit au moins vouloir dire que les moyens sont mal employés. Peut-être, par exemple, concernant les mairies d'arrondissement - vous voyez, ces entités auxquelles vous n'avez pas donné beaucoup de compétences - on pourrait enfin se dire qu'elles sont les mieux placées pour gérer la propreté localement. Sauf qu'elles n'en ont ni le droit, ni le budget.

Alors, ma question est la suivante, Madame la Maire : allez-vous, au moins avant la fin de votre mandat, ouvrir les yeux sur la saleté de la ville que vous gouvernez ? Allez-vous enfin admettre cet échec, vous poser les vraies questions et engager un véritable plan d'action pour rattraper tout ce que vous n'avez pas fait depuis six ans ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Paul SIMONDON, pour vous répondre.

M. Paul SIMONDON, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame HAREL, pour votre question tout en mesure... Effectivement, au-delà des décristallisations médiatiques et des préoccupations électorales, la propreté, c'est avant tout une action quotidienne, un engagement quotidien et, en premier lieu, celui des agents de la propreté de Paris, des agents du service public qui sont présents sur le terrain, et que vous avez sans doute oublié de remercier effectivement.

La première des responsabilités face à la saleté présente dans les rues, c'est la responsabilité de la Mairie, celle d'organiser le nettoiement des rues, bien sûr. C'est bien pour cela que les moyens ont été renforcés. Vous savez que nous disposons d'un budget de 600 millions d'euros environ, qu'ils ont été renforcés avec plus d'agents sur le terrain - plus 212 depuis le début de la mandature - avec des moyens totalement modernisés, des engins de propreté qui sont sortis du diesel, tout neufs, qui sont pour beaucoup électriques et peuvent donc être utilisés plus tôt le matin sans réveiller les voisins, et surtout, avec des moyens qui sont adaptés. Quand on fait la fête l'été, on nettoie plus tard. On a des équipes de soirée jusqu'à 23 heures 30 et très tôt le matin sur les berges, car on sait que ces endroits sont très utilisés.

Concernant les rats, j'espère que vous aurez, puisque votre préoccupation a l'air importante sur le sujet, remarqué le déploiement des 3.500 nouvelles poubelles avec un coffrage anti-rat. Car s'il y a des rats, c'est avant tout parce qu'ils ont à manger. La première forme de dératisation, c'est de les priver de nourriture. C'est bien là-dessus que nous avons fait de gros progrès avec ces nouvelles corbeilles qui, par ailleurs, sont intéressantes esthétiquement.

Ces sujets ne sont pas nouveaux. Je ne les ai pas découverts en arrivant dans mes fonctions. Ils sont portés depuis le début de la mandature. Ils ont fait l'objet d'une M.I.E., comme vous le savez. D'ailleurs, sur les 45 préconisations de cette M.I.E. présidée par Florence BERTHOUT et rapportée par Eric LEJOINDRE, les 2 maires d'arrondissement, 24 sont déjà remplies, 14 sont en cours. Pour les autres, nous y travaillons. Aussi, ne vous inquiétez pas.

Face à cette situation et devant des réactions de Parisiens, que nous partageons, qui trouvent la situation non satisfaisante dans de nombreux quartiers - on le sait - il faut bien poser la question de l'incivisme, car personne ici, je pense, ne souhaite une ville où nous nettoyons toutes les rues 5 fois par jour, et où, après, tout le monde peut se comporter n'importe comment et jeter tous ses papiers à la rue. Et donc, la Ville, très logiquement, a renforcé ses capacités de verbalisation. Les Brigades de lutte contre les incivilités ont distribué 144.000 P.V. l'an dernier sur tous les sujets de propreté. La police municipale aura comme priorité absolue, justement, le respect de la propreté des rues de Paris, avec plus d'agents, sans doute avec des outils de verbalisation plus efficaces. Nous avons besoin d'évolutions réglementaires, que nous réclamons.

Sur tous ces sujets, notre objectif est le respect de la beauté de Paris, du travail des agents de propreté qui sont engagés sur le terrain 24 heures sur 24, toute l'année. Notre objectif, c'est le civisme. Parmi les moyens, oui, bien sûr, la répression, la verbalisation en fait partie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Paul SIMONDON.

Madame HAREL, conformément au règlement, vous pouvez reprendre la parole.

Mme Marie-Laure HAREL. - Je me demande l'intérêt des questions d'actualité, puisque les réponses sont absolument vides.

D'abord, nous saluons aussi le travail des agents de propreté parisiens. La question, vous me répondez complètement à côté de la plaque, parce que ce n'est pas la question des moyens, mais de leur emploi. Je ne conteste pas le fait que la Ville a éventuellement augmenté les moyens qui sont mis en œuvre pour nettoyer notre ville. Mais le résultat est mauvais. Donc les moyens sont sans doute, et très certainement, mal employés.

Je ne suis pas en train de vous incriminer. Contrairement à vous, je ne dis pas : "C'est de la faute de la Ville ou des Parisiens qui sont des gros dégoûtants". Je dis juste : "Nous avons un gros budget, des moyens qui existent et nous ne sommes pas fichus de les employer correctement". L'idée, c'est juste de se mettre tous autour de la table. La situation est clairement insatisfaisante. Vous venez de m'expliquer que vous faites le nécessaire et que ce sont les Parisiens qui se comportent mal. Ce n'est pas une réponse suffisante. Les 74 % de gens qui se plaignent de la propreté de Paris ne sont pas en hallucination. Ils se plaignent d'un fait, d'un état constant qui ne s'améliore pas à Paris. Je constate tout simplement, à travers votre réponse, que non seulement vous ne voulez pas voir la réalité en face, mais vous ne voulez rien faire pour l'améliorer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

X - Question d'actualité posée par le groupe les Républicains et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative à la santé des Parisiennes et des Parisiens.

XI - Question d'actualité posée par Mme Danielle SIMONNET à Mme la Maire de Paris relative à Notre-Dame, au SIAAP et à l'usine Lubrizol.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Question à présent de Jean-Pierre LECOQ, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un peu de douceur, maintenant.

Madame la Maire, mes chers collègues, chacun le sait, c'est à Paris que l'espérance de vie - je ne parle pas de la durée de vie politique, mais de l'espérance de vie humaine - est la plus forte, comme d'ailleurs dans de nombreux centres urbains, puisque la capacité d'intervention des secours, la prise en charge par notre système de santé, public ou privé, est infiniment plus rapide que dans certains territoires. C'est à Paris que nous disposons des meilleurs spécialistes et de centres de dépistage performants, même si nous savons que les médecins installés en secteur 1 diminuent fortement, malheureusement, et que les urgences de plusieurs hôpitaux sont saturées.

Au-delà de cette situation, dans laquelle les responsabilités s'enchevêtrent et doivent nous mobiliser davantage dans l'avenir, se pose le double défi de la santé publique et de la santé environnementale. Si, en matière de prévention et de santé publique, nous avons progressé, nous sommes encore trop dans le curatif et pas assez dans le préventif. C'est un mal français, nous le savons, mais il nous faudra progresser dans l'avenir. Nous avons à Paris des services remarquables, qu'il s'agisse de la santé scolaire, des services de santé de la DASES ou des spécialistes des organismes associés : Airparif, etc. Ils doivent davantage travailler en réseau et communiquer avec les moyens de la Ville, qui pourront leur être dédiés de façon supplémentaire, en direction de la population parisienne. Toutes les pathologies doivent être évoquées, toutes les addictions doivent être combattues.

Nous avons beaucoup progressé dans la lutte contre le tabac. Nous devons faire de même contre les fléaux que sont l'alcool et les drogues, qui touchent les plus faibles et les très jeunes. D'autant plus que les réseaux sociaux et les produits venus d'ailleurs peuvent commettre des ravages. Nous avons tous en mémoire des situations dramatiques. Mais avec la santé publique, au-delà de la santé publique, la santé environnementale, nous le savons, est en train de devenir un enjeu crucial, d'autant plus facile à appréhender que la complexité des situations s'ajoute à

la méconnaissance des populations pour susciter la peur, l'angoisse, voire la panique. Loin de moi l'idée d'attiser les peurs, comme certains s'y sont employés cet été, même si, dans l'affaire du plomb, l'Agence régionale de Santé aurait dû être plus prédictive et ne pas se contenter de penser que seules les berges environnantes et le pourtour de Notre-Dame avaient été touchés. Nous sommes dans une période où la sous-information conduit à la désinformation. Le dramatique incendie de Rouen l'illustre parfaitement.

Au-delà des constats faits dans ce domaine depuis quelques années, je pense à l'air vicié du métro, problème sur lequel la R.A.T.P. depuis 10 ans semble avoir plus qu'un métro de retard, ou des mesures faites dans un certain nombre de nos crèches et de nos écoles, je souhaite, Madame la Maire, que ces problèmes de santé environnementale soient, dans l'avenir, pris à bras-le-corps par toutes les directions de la Ville. Ces exigences doivent aussi s'étendre à toutes les grandes opérations privées qui ont été bénies par l'adjoint au maire compétent et sont autant de ventilateurs potentiels à particules de toutes natures. Nous savons que la qualité de l'air ne se limite pas à l'impact de l'automobile. Elle peut être aussi imputée à beaucoup d'autres phénomènes, que beaucoup semblent découvrir aujourd'hui avec stupeur.

C'est pourquoi, mes chers collègues, je souhaite que ces sujets soient une priorité de l'action municipale dans les prochains mois et les prochaines années.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Puisqu'il y a deux questions qui relèvent de la santé environnementale, je vais donner la parole à Mme Danielle SIMONNET, puis Anne SOUYRIS répondra.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, avec le changement climatique et l'effondrement des écosystèmes, la santé environnementale est au cœur de la question écologique et aux racines de la justice sociale.

Avec l'incendie de Notre-Dame, Paris n'a pas seulement connu une tragédie, ce 15 avril. Notre ville a aussi traversé le brouillard volontaire d'un mensonge en réunion, révélé par une journaliste de Mediapart, Pascale PASCARIELLO. Grâce à son travail et à celui d'associations lanceuses d'alertes, notre conscience du risque en termes de santé environnementale a été éveillée. "Libération" nous apprend ainsi : "Le 6 mai, réunion en catimini dans les bureaux de l'A.R.S. Le laboratoire de la Préfecture de police de Paris vient de présenter les résultats des premiers prélèvements devant la Ville de Paris, le Centre antipoison, la Caisse régionale d'Assurance Maladie et la Direction générale du travail. Les autorités, toutes, sont présentes, donc informées, mais décident, à l'issue de la réunion, de ne pas rendre l'information publique. Mediapart accède aux résultats et les publie le 4 juillet. Les taux de concentration seraient 400 à 700 fois supérieurs au seuil autorisé. Le Ministre de la Culture avait sollicité un bureau d'études spécialisé dans la dépollution qui préconisait un confinement total de la cathédrale et la décontamination du plomb. Le projet a été enterré, au risque d'une grave crise sanitaire". Pourquoi, là aussi, la Ville n'a rien dit ? Comment est-ce possible, Madame la Maire, Madame l'adjointe à la santé, que la Mairie de Paris ait décidé de dissimuler des informations vitales pour la santé publique ? Est-on aujourd'hui sorti du mensonge ?

Le 3 juillet, une station d'épuration, Seine-Aval, du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne, est en feu. Il s'agit d'un site Seveso "seuil haut". Des tonnes de poissons morts jonchent la Seine dans les jours qui suivent. L'association "Robin des Bois" alerte à nouveau. La Seine était alors en période d'étiage. Les égouts de l'Ouest parisien venaient de recevoir de lourdes charges de poussière de plomb après, notamment, l'incendie de Notre-Dame. De plus, l'usine du SIAAP en question avait fait l'objet de 4 mises en demeure du préfet des Yvelines en 2018. Pourtant, du côté des représentants de la Ville de Paris au sein du SIAAP, qui siègent dans cette Assemblée aussi bien du côté de la majorité que de son opposition, silence radio. Est-on encore dans le déni ?

La semaine dernière, l'usine Lubrizol, site Seveso "seuil haut", est consumée par les flammes. A nouveau, mensonge et déni. Vous n'êtes, bien sûr, pas en cause cette fois. Mais cette série de catastrophes le long de la Seine, comme un emballement du système néolibéral, avec des réglementations allégées, des moyens de contrôle sans cesse affaiblis pour des profits qui détruisent tout sur leur passage, nous rappellent à vos fautes et à la nécessité de reconsidérer totalement notre rapport à l'environnement. La Seine est un bien commun. Elle est un fleuve vivant. Notre santé et nos vies sont affectées, et dépendent de cet environnement. Elles sont liées à la santé des rivières, des sols et de toute la biosphère.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il faut conclure, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, pourquoi ces mensonges, ces dénis au cœur de Paris, dans notre agglomération ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme Danielle SIMONNET. - Que comptez-vous faire pour réparer ces fautes et enfin, protéger la…

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Anne SOUYRIS pour deux réponses différenciées aux deux questions portant sur la santé.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci à M. LECOQ et à Mme SIMONNET de ces questions, pour des raisons différentes. En tout cas, je vais commencer par le plomb qui nous a occupés l'été.

J'aimerais, Madame SIMONNET, que vous m'écoutiez. Parce que souvent, vous posez les questions et après, vous n'écoutez pas les réponses, ce qui est toujours un peu problématique.

Je vais vous répondre sur vos questions.

Si, si. Tant mieux.

En tout cas, la réponse à votre question est multiple.

Vous posez souvent les mêmes questions, mais je vais vous répondre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Ecoutez, au moins !

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vais vous répondre.

Tant mieux. Je vais vous répondre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous n'y seriez pas, si c'était la maternelle.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Sur les questions de plomb, loin de vous mentir, Madame SIMONNET, nous avons sans cesse, depuis le mois de mai…

Je ne sais pas si vous vous en souvenez, mais au mois de mai, il y a déjà eu un Conseil de Paris et j'avais déjà interpellé l'Etat pour demander qu'il y ait une cartographie publique sur ces questions. Nous avions déjà eu des réunions. Il y en a eu tout le long. Il y a eu des mesures prises sans cesse. Je l'ai rappelé hier. Il y a eu en tout 1.800 mesures à Paris, ce qui n'est pas rien. Nous avons décidé, parce que l'Etat avait une réactivité très lente, de publier nous-mêmes les résultats à partir du mois de juillet en permanence et au fil de l'eau.

Nous continuons à demander une transparence complète, parce qu'effectivement, vous avez raison sur un point. Il ne peut pas y avoir de santé environnementale s'il n'y a pas une complète transparence. Je fais partie des gens qui se considèrent comme des lanceurs d'alerte. Nous avons été des lanceurs d'alerte à Paris et nous avons fait même mieux que cela. Nous y avons répondu et nous avons agi. Et nous avons agi en mesurant, en communiquant, en dépolluant et en ayant systématiquement un train d'avance sur ce que l'Etat demandait. Nous avons élargi à chaque fois toutes les demandes émanant de l'Etat. Par exemple, les seuils étaient à 70 microgrammes par mètre carré en moyenne dans les écoles. Nous sommes allés voir toutes les zones précisément polluées à plus de 70 microgrammes, pour les dépolluer. Si vous voulez me poser des questions précises - il n'y en a pas, malheureusement, dans votre question d'actualité - je vous y répondrai.

Concernant Rouen, bien entendu, je ne peux pas vous répondre. Néanmoins, je regrette que l'Etat, encore une fois, ait dit qu'il n'y avait, a priori, rien à voir et à entendre, et mis tant de temps à donner un certain nombre de renseignements.

Pour finir sur une question que vous abordiez concernant la SIAAP, je peux vous dire une chose. L'incendie qui a eu lieu le 3 juillet n'a littéralement rien à voir avec la question du plomb à Notre-Dame. Effectivement, il y a eu des problèmes, des poissons morts à ce moment-là dans la Seine, dus à cet incendie. Cette question est en voie de règlement et, je le répète, cette question n'a rien à voir avec celle du plomb. Donc, si vous le voulez bien, nous y reviendrons à un autre moment.

Pour la question qu'abordait M. LECOQ, je pense que la santé environnementale, vous avez raison, est une grande révolution dans notre manière de voir la santé publique. On a eu, avec la question de l'amiante, la première crise de santé environnementale. Ce fut une crise très grave, avec beaucoup de déni de l'Etat, beaucoup de mensonges, beaucoup de retard et beaucoup de morts. Depuis, il aurait fallu que l'Etat apprenne à changer ses méthodes pour agir vraiment rapidement, en amont des situations critiques, en tout cas, en réactivité rapide et transparente quand il se passait quelque chose, ou quand on ne savait pas tout. C'est souvent la question en matière de santé environnementale.

A Paris, nous avons décidé de prendre cette situation à bras-le-corps. Vous l'avez vu cet été et à la rentrée. J'estime, avec Mme la Maire, qu'il fallait et qu'il faut impérativement se saisir de la question de la santé environnementale - ici en l'occurrence, la question du plomb - en faisant un travail plus approfondi sur cette question, avec d'abord l'obtention d'une cartographie, d'une photographie de Paris sur la question du plomb, et puis, en ayant une action en la matière avec une aide de l'Etat pour ce qui est des normes, et enfin, en élaborant une vision globale sur ce qu'il s'agit de faire effectivement de manière transversale sur la santé environnementale.

C'est une révolution culturelle, parce que nous n'avons pas encore assez la culture de la prévention et nous n'avons pas cette culture transversale qui nous permet de travailler vraiment en réseau. Mais nous sommes en train de la construire à Paris. J'espère que nous pourrons en faire un modèle plus général en France.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS, pour votre réponse et votre travail.

Juste avant de redonner la parole à M. LECOQ, puis à Mme SIMONNET, vous dire que l'on a aussi - cela a été dit - dans les services, insisté sur le rôle des P.M.I., qui sont extrêmement engagés sur toute cette mise en place d'une santé environnementale dans laquelle il y a un service très concret, avec un rapport direct aux parents, aux mamans, en général, qui vont dans les P.M.I. avec les bébés, et que ce tissu que nous avons de services à Paris est vraiment un tissu avec une administration, des médecins extrêmement performants et engagés, ce qui nous permet de développer. Ce qu'il faut vraiment développer aujourd'hui, c'est la mise en place d'une politique de santé environnementale à partir de cet acquis parisien que nous avons.

Monsieur LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci pour la réponse.

Je n'ai pas vocation à être lanceur d'alerte en permanence, ni prévisionniste, ni prédicateur, mais, à mon sens, il y a trois sujets sur lesquels il faudra s'interroger davantage au cours des prochains mois. Trois exemples. Il y en a sans doute d'autres.

J'ai parlé des opérations privées, des grandes opérations qui vont être très nombreuses dans la Capitale. Quand on démolit puis que l'on reconstruit, c'est générateur d'un nombre très élevé de nuisances. Je pense à toutes les opérations essentielles qui vont se dérouler : Bercy-Charenton, Montparnasse, etc. Il faudra vraiment s'y pencher avec beaucoup d'attention.

Deuxième possibilité, je parle maintenant des pôles dangereux qui sont à proximité de la Capitale. Je pense notamment à Gennevilliers. C'est à proximité de Paris. C'est Seveso. Si l'on a un incendie à Gennevilliers, on sera, bien sûr, aussi impacté qu'à Rouen, que l'impact qu'a suscité à Rouen l'usine Lubrizol.

Troisième remarque, on n'en a pas parlé parce que l'on n'a pas le temps de tout évoquer : le bruit. C'est une pathologie sur laquelle nous n'avons pas travaillé à Paris. Je sais bien que, maintenant, c'est de la responsabilité de la Métropole, mais le bruit est une pathologie essentielle, cruciale qui suscite autant, je dirais, de pathologies, de difficultés que la qualité de l'air.

Je souhaite donc que l'on puisse travailler ensemble dans les prochains mois, prochaines années, car nous avons une responsabilité très importante en la matière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Normalement on ne reprend pas la parole, mais Anne SOUYRIS, cela ne va que dans le sens de ce que vous venez de dire, Monsieur LECOQ.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Sur le bruit, nous avons fait une semaine de santé environnementale la semaine dernière. Cela a été l'un des sujets majeurs évoqués et nous avons un vrai travail. Je vous réponds. C'est un peu comme avec Mme SIMONNET.

Sur cette question, nous avons vraiment un travail en cours, je vous rassure. Pour ce qui est de l'interaction des sujets, je voulais vous répondre tout à l'heure. Vous savez que la M.M.P.C.R. - vous parliez des addictions, parce que vous avez parlé de beaucoup de sujets - nous abordons toute la question de la prévention avec la mission de prévention, qui est quelque chose d'unique en France puisque c'est une mission qui non seulement traite toutes les addictions, mais aussi traverse notre périphérique et va jusqu'au 93, nous permettant de beaucoup mieux agir sur cette question en dépassant les territoires administratifs, ce qui est absolument essentiel pour un sujet qui déborde complètement de Paris.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Franchement, la question de la santé environnementale exige un service public de santé environnementale. Or, le bilan des trois mandatures a été d'externaliser, privatiser au maximum les services de santé environnementale. On a les capacités en interne - vous le savez pertinemment - de pouvoir faire ces évaluations et cette cartographie au niveau du plomb. C'est donc dès avril qu'il fallait le faire, et pas attendre juillet. Comment expliquez-vous que les agents du nettoyage sont intervenus sans qu'il n'y ait aucune recommandation particulière les concernant, au mépris de la santé au travail ? Comment se fait-il que les C.H.S.C.T. ne se sont toujours pas réunis depuis avril, qu'il s'agisse de la DASCO, de la petite enfance ? Rien n'a été fait. Comment expliquez-vous que les parents des enfants qui fréquentent ces écoles n'ont toujours pas reçu de courrier particulier ? Il y avait une assemblée générale à la Bourse du travail, avec les associations, les syndicats, les parents d'élèves. J'y étais. Vous pouviez y aller, Madame la Maire. Vous auriez entendu la colère, les inquiétudes et les interrogations de l'ensemble de ces acteurs, parce qu'il y a eu un déni, un mensonge et que les mesures d'urgence n'ont pas été prises.

Je ne vous ai pas entendu, Madame SOUYRIS, exiger que la décontamination soit totale sur Notre-Dame, comme les recommandations de santé environnementale du principe de précaution auraient dû l'exiger. Je vous le dis : on vient de subir une épreuve sur l'Hôtel-Dieu - elle n'est pas finie - et dans un vœu, je relaierai les demandes de ce collectif d'associations. Mais que l'on réfléchisse : on a besoin de redévelopper un service public en santé environnementale et de prendre au sérieux les principes de précaution.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il y a vraiment beaucoup de choses tellement fausses, mais qui ont déjà été rappelées ici, que je ne vais même pas prendre la peine de les répéter.

Nous avons terminé avec ces questions d'actualité.

2019 PPCI 1 - Portes de Paris : des espaces de vie au cœur du Grand Paris - un plan coordonné de réaménagement des portes de Paris et d'atténuation des fractures urbaines.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen de la proposition de délibération du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, relative aux portes de Paris, aux espaces de vie au cœur du Grand Paris, au plan coordonné de réaménagement des portes de Paris et d'atténuation des fractures urbaines.

Je donne la parole à M. DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cette proposition de délibération porte effectivement sur le réaménagement des portes de Paris. Ce n'est pas un dossier nouveau puisque, depuis un certain nombre d'années, des portes, environ une vingtaine, ont fait l'objet soit d'une réhabilitation et d'un réaménagement, soit de projets qui vont être réalisés dans les années prochaines. Simplement, je rappelle que les portes de Paris, c'est environ 8 % du territoire parisien, 6 % de la population, 125.000 personnes, 65.000 logements, beaucoup de logements sociaux situés entre les Maréchaux et le boulevard périphérique. Certains projets sont en cours. Je pense à la porte de Montreuil, à la porte Maillot. D'autres sont en cours d'interrogation, de réflexion. Je pense à la porte de la Villette, à la porte d'Orléans, à la porte de Saint-Cloud, à la porte de Sèvres. Mais il y a un certain nombre de caractéristiques sur les enjeux du réaménagement de ces portes.

D'abord, c'est un enjeu de santé publique. Les portes concentrent les territoires les plus pollués à Paris, où les niveaux de pollution sonore sont les plus importants. C'est aussi un enjeu environnemental. On a une organisation à peu près libre du bâti qui a entraîné des discontinuités urbaines et, petit à petit, une privatisation de l'espace public, avec un certain nombre de dépôts de déchets qui sont malheureusement caractéristiques de certaines portes. C'est aussi un enjeu de transport puisque les portes, actuellement, en tout cas celles qui n'ont pas été réaménagées, soit environ une quinzaine, sont hostiles aux piétons et aux cyclistes et souvent envahies par les voitures. C'est un enjeu économique puisque les portes de Paris sont les espaces, malgré les efforts qui ont été faits depuis un certain nombre d'années, qui restent les plus précarisés de la Capitale : taux de chômage et taux de pauvreté les plus importants. C'est aussi un enjeu de sécurité puisqu'un certain nombre de portes, notamment au Nord et à l'Est de Paris, font petit à petit l'objet de mouvements d'insécurité extrêmement importants. Enfin, c'est un enjeu métropolitain puisqu'aujourd'hui les portes font l'objet d'une triple fracture, d'une triple césure. Avec l'hyper-centre de Paris, puisque l'on a cette césure du boulevard des Maréchaux. Une césure avec la première couronne à cause du boulevard périphérique. Un certain nombre de constatations ont pour origine la M.I.E. Une césure entre les portes elles-mêmes puisqu'un certain nombre d'entre elles a été réhabilité et d'autres pas.

Dans cette proposition de délibération, nous avons fixé, dans un réaménagement global des portes de Paris, six objectifs.

Premier objectif : ouvrir Paris sur la Métropole, s'affranchir de la barrière du boulevard périphérique, faire en sorte que les portes soient surtout des entrées et non plus des sorties de notre ville.

Deuxième objectif : intégrer les portes dans le tissu urbain de la Capitale. Je l'ai dit tout à l'heure : nous avons vu que le boulevard des Maréchaux, même si l'arrivée du tramway a un peu changé les choses, reste une barrière un peu infranchissable.

Troisième objectif : maîtriser et fluidifier la circulation automobile.

Quatrième objectif : faire des portes des espaces de vie multifonctionnels. Je l'ai dit tout à l'heure : 6 % de la population de Paris vit actuellement sur les 38 portes de notre Capitale.

Cinquième objectif : associer à la définition du projet toutes les décisions allant du citoyen aux collectivités extra-parisiennes. Je pense non seulement aux communes de la première couronne, mais également à la Métropole du Grand Paris.

Sixième objectif : coordonner les opérations de réaménagement des portes dans une logique globale. C'est cela qui nous importe le plus puisqu'aujourd'hui, les portes qui ont été réaménagées l'ont été non pas dans une

logique globale, mais plutôt dans une logique d'arrondissement. Il est bien logique que les maires d'arrondissement soient les coordinateurs des réaménagements des portes, mais il faut que nous soyons dans une logique beaucoup plus globale.

Voilà les objectifs que nous avons fixés à cette proposition de délibération. Je remercie le cabinet de Jean-Louis MISSIKA qui nous a beaucoup aidés sur sa rédaction, qui nous a ouvert un certain nombre d'éléments. Je souhaite bien évidemment que nous ayons aujourd'hui un avis favorable sur cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

(M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON.

Où est-elle ? Elle est là ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je remercie le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants de porter ce sujet de l'aménagement des portes de Paris à notre attention au Conseil de Paris. Je rappelle que notre candidate commune en 2014, Monsieur DUBUS, avait soutenu un projet ambitieux pour les portes de Paris.

Les 11 grands projets de rénovation urbains, que nous appelons le "G.P.R.U.", ont été une première étape dans la requalification des portes de Paris, mais les projets ont une vision trop parcellaire, sans lien entre eux si ce n'est le T3. Ils ont souvent été beaucoup moins ambitieux que leurs objectifs initiaux présentés lors des phases de concertation aux habitants. Je prendrai comme exemple le G.P.R.U. de la porte de Vincennes, qui ambitionnait dans un premier temps une couverture partielle du périphérique au niveau de la porte de Vincennes, dans le 20e arrondissement. Les habitants des logements environnants ont été très déçus par l'abandon du projet.

Le revêtement antibruit du périphérique est, certes, une avancée, mais trop modeste pour compenser les bienfaits qu'aurait procurés une couverture même partielle du périphérique. Le périphérique, en effet, c'est le quotidien de pas moins de 100.000 habitants qui vivent de part et d'autre de cette autoroute urbaine, un lieu où bruit et pollution nuisent à une vie paisible et sereine. Pour repousser les frontières, Paris doit effacer la barrière du périphérique et ouvrir ses portes sur le Grand Paris. Nous nous accordons tous pour recoudre Paris et ses villes voisines. Il y a, certes, quelques avancées. Je pensais au "gymnase-pont" entre la ville de Paris et la ville de Saint-Mandé, au niveau de l'avenue Courteline. Là encore, c'est un exemple qui devrait être développé à une plus grande échelle.

Les initiatives mentionnées, comme le prolongement de la rue Baron-Le-Roy dans la Z.A.C. de Bercy-Charenton, sont un saut de puce par rapport à l'enclavement du quartier de Bercy. C'est d'ailleurs pour cela que notre projet de couverture des rails à Bercy-Charenton permettrait de construire un chaînon manquant entre Bercy et Charenton. Quand j'utilise le terme "chaînon manquant", ce n'est pas le mien mais celui de l'APUR qui, en 2008, avait étudié une couverture de ce lieu. Je regrette fortement, Monsieur DUBUS, que sur l'aménagement de la Z.A.C., vous consentiez aussi facilement au projet de la majorité qui, justement, ne permet pas de recoudre Paris et sa banlieue, si ce n'est par le simple prolongement d'une seule rue. Je vous avoue qu'après le débat que nous venons d'avoir aujourd'hui sur la gare du Nord, je me dis qu'un rétropédalage sur Bercy-Charenton pourrait bientôt être à l'ordre du jour. Enfin, je ne perds pas espoir. Quand je vois aussi, Monsieur DUBUS, qu'à la fin de votre intervention, vous dites que vous avez fait cette proposition de délibération avec l'aide de M. MISSIKA, je comprends pourquoi vous actez aussi facilement la Z.A.C. "Bercy-Charenton" dans vos considérants.

Ah, non, non…

En ce qui concerne l'état actuel des nœuds autoroutiers aux portes de Paris, nous n'avons pas attendu votre proposition de délibération. Concernant l'échangeur de Bercy, mentionné dans la proposition de délibération comme les "bretelles les plus encombrées de la Capitale, avec un taux d'occupation allant jusqu'à 61 %", j'avais déposé un vœu en juin 2018 pour que la Ville engage une étude complémentaire à la rénovation de l'échangeur de Bercy dans le cadre de l'aménagement du projet de la Z.A.C. Je rappelle les choix budgétaires de 2018 et de 2020 du Gouvernement, qui privilégie d'ailleurs la rénovation de l'existant à la construction de nouvelles infrastructures routières. Je sollicitais ainsi l'aide financière du Gouvernement. Je précise que ce vœu a été adopté à l'unanimité.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faut conclure, s'il vous plaît.

Mme Valérie MONTANDON. - Je rappelle aussi que dans le cadre du "Plan Antibouchon", j'ai invité en juin dernier la Capitale à utiliser les fonds régionaux…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - C'est trois minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Mis à disposition par la Région Ile-de-France pour étudier les solutions innovantes sur les quais et sur les jonctions de Paris…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il faut conclure.

Mme Valérie MONTANDON. - Mais sans trouver d'échos favorables.

Alors, oui, les futurs aménagements des portes de Paris doivent se coordonner avec un plan de sécurité et de développement de vidéosurveillance conséquente. L'illustration de l'insécurité de la porte de la Chapelle…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci de conclure, Madame MONTANDON. C'est trois minutes, l'intervention.

Mme Valérie MONTANDON. - Ah bon ? Je croyais que c'étaient cinq.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Ah, non, pas du tout. C'est trois minutes par intervenant.

Mme Valérie MONTANDON. - Alors je conclus, si vous le permettez, sur la position de vote.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Concluez.

Mme Valérie MONTANDON. - Je voulais vous dire que nous allons nous abstenir sur votre proposition de délibération, parce que, d'abord, comme je vous l'ai dit, nous trouvons que votre projet acte la Z.A.C. "Bercy-Charenton", mais aussi parce qu'il manque un fil conducteur, Monsieur DUBUS.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Mme Valérie MONTANDON. - Par exemple, nous suggérions qu'une requalification des portes…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Non. C'est une phrase de conclusion.

Mme Valérie MONTANDON. - Sur la culture ou sur, en effet, des centres de vie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Votre paragraphe de conclusion.

Mme Valérie MONTANDON. - Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je rappelle : les intervenants, c'est trois minutes.

Nous allons avoir Didier GUILLOT, Nathalie MAQUOI, Nathalie FANFANT, Eric AZIÈRE, Rémi FÉRAUD, Jérôme GLEIZES, Nicolas BONNET-OULALDJ, Laurence GOLDGRAB et Danielle SIMONNET.

Trois minutes chacun.

Didier GUILLOT.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants propose à la Ville d'initier un plan global et coordonné de réaménagement des portes de Paris afin d'en faire des espaces de vie. Différents objectifs sont poursuivis, auxquels nous souscrivons pleinement. Je pense à la réorganisation globale des déplacements prenant en compte notamment les cyclistes et les piétons, à la continuité urbaine entre les portes de Paris et les communes voisines ou encore à la végétalisation de ces portes. Car, quelle est la situation actuelle ? Elle n'est pas satisfaisante. D'abord, en termes sanitaires. Les portes de Paris sont soumises à une grande pollution du fait de leur proximité avec le boulevard périphérique et, pour certaines d'entre elles, avec les connexions aux autoroutes ou aux routes nationales. Cette pollution atmosphérique et sonore impacte fortement la santé des habitants. Ensuite, en termes de cadre de vie, certaines portes sont très minérales et à la fois peu végétalisées, attractives et dynamiques.

Rappelons, d'ailleurs, que la moitié des logements sociaux parisiens - 10 % du parc parisien - est située entre l'anneau du périphérique et celui du boulevard des Maréchaux. Dans le 18e arrondissement, par exemple, la porte de la Chapelle concentre un certain nombre de problématiques, que nous connaissons tous, liées à la propreté, aux incivilités, à la sécurité et à la pollution. Si, bien sûr, des projets ont été menés ou sont en cours par la Mairie - je pense à la porte d'Ivry ou à celle de Montreuil - il nous faut définir et réfléchir à un cadre global d'aménagement, afin de créer une harmonie entre les différentes portes de Paris qui suivront les objectifs communs répondant aux enjeux climatiques et sociaux d'aujourd'hui. Laisser tout de même de la flexibilité dans l'exécution des projets doit être une garantie.

Ces points d'entrée de Paris sont utiles, mais ne peuvent se destiner à n'être que des points de passage. Ces portes doivent dépasser leur fonction première et se transformer en lieux de vie à dimension métropolitaine, intégrant, bien sûr, les questions économiques et culturelles. Cette réflexion doit s'inscrire dans la continuité de la M.I.E. du boulevard périphérique. Je rappelle que notre groupe avait fait un certain nombre de propositions sur ces portes. D'abord, de faire effectivement des aménagements piétons et cyclables importants sur chacune des portes. J'invite tout cycliste ou piéton à tenter de franchir les portes de la Chapelle ou de Bagnolet à vélo. Cette expérience s'apparentera à un grand moment de solitude. De supprimer les pavés sur les grandes places des portes de sortie du boulevard périphérique. D'ouvrir de nouvelles portes uniquement pour les circulations douces, soit en passerelle, soit en tunnel, là où le boulevard périphérique est en hauteur ou en tranchée, et ensuite, de changer le nom des portes en indiquant systématiquement le nom de la ville située à chacune des portes : les villes de Saint-Denis, Levallois-Perret, Neuilly, Boulogne ou autres qui n'ont pas leur nom de porte accolé au nom des quartiers parisiens.

Enfin, de créer des lieux dédiés aux fêtes privées pour redonner de la vie, là où la Ville a bien souvent concentré des lieux de stockage, de traitement de déchets ou le service technique sous le boulevard périphérique.

Nous souhaitons donc qu'elle puisse nourrir des réflexions futures sur ces places.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, cette niche présentée a le mérite de nous offrir un débat organisé sur un sujet essentiel et prioritaire pour "Génération.s", la question de l'équité territoriale pour les quartiers populaires. L'amélioration urbaine des portes de Paris est une ambition identifiée depuis longtemps. C'était aussi l'une des conclusions issues de la mission sur le périphérique. On a été plusieurs à le rappeler. La Ville a déjà initié une dynamique, avec de nombreuses portes transformées en places. Par exemple, elle a été citée : la dynamique qui va permettre à la porte de Montreuil d'évoluer. Une réflexion qui vise à réduire la pollution, à renforcer la liaison entre Paris, Montreuil et Bagnolet, grâce à de nouveaux franchissements beaucoup plus faciles pour les piétons et les vélos. Et aussi, avoir une nouvelle place.

Ces espaces publics, mieux intégrés avec la ceinture verte, vont améliorer le cadre de vie des habitants, dont la plupart sont des piétons. Dans ce quartier populaire, qui fait également l'objet d'un programme de rénovation urbaine pour améliorer l'habitat, la présence du marché aux puces est une caractéristique unique et importante. C'est pourquoi, pour nous, la requalification des places repose sur le fait de prendre en compte les spécificités de chacun des lieux de vie plutôt qu'une recette standardisée. On peut retenir les grandes lignes essentielles qui vont se retrouver dans plusieurs réaménagements. Fluidifier le trafic grâce à une réduction nette de la place dédiée uniquement à la voiture au profit de la circulation à vélo, pour les piétons dans un premier lieu. Dans les usages, nous suggérons aussi d'inverser la priorité aujourd'hui accordée aux voitures pour retrouver un espace public vivable, agréable. Ce sera aussi progressivement le cas sur le périphérique, puisque notre M.I.E. a préconisé une réduction progressive du nombre de voies pour rendre l'air respirable pour les habitants des portes et des abords du périphérique.

La sécurité est un enjeu important dans ces espaces. Les caméras sont déjà très présentes, notamment sur le périphérique. Plutôt que d'en rajouter, nous pensons plus efficace d'améliorer ces espaces urbains à travers l'éclairage, l'agencement des espaces, la réappropriation par les piétons de l'espace public. Il est aussi important de dire que seule une présence humaine, incarnée par la police nationale plus importante en nombre, permettra de réguler ce qui concerne la criminalité et la délinquance. Par ailleurs, nous apprécions les amendements de l'Exécutif pour améliorer les chemins, les tunnels, les passerelles, qui permettent aux riverains de circuler entre les portes et des deux côtés du périphérique, de relier et de tisser les territoires.

Enfin, pour que l'ensemble de cette démarche de réaménagement ait du sens pour les habitants de part et d'autre du périphérique, la concertation et la co-construction sont indispensables. Associer les citoyens le plus en amont et le plus étroitement possible garantit la réussite et la qualité de ces réaménagements. Ces requalifications doivent s'inscrire dans un rééquilibrage territorial, dans une dynamique d'équité territoriale, notamment pour résoudre les déséquilibres entre les bureaux et les logements au niveau local comme au niveau de la Métropole.

Profitons aussi de ces réaménagements pour créer des jardins supplémentaires, des espaces végétalisés. Dans notre contribution à la M.I.E., nous l'avions déjà dit pour le périphérique : notre groupe sera attentif à protéger et préserver l'opportunité de l'espace qui serait libéré par les voies supprimées du boulevard périphérique, et à privilégier sa remise en pleine terre.

Pour les raisons que j'ai évoquées, nous nous abstiendrons sur cette proposition de délibération.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je rappelle que c'est trois minutes et je donne la parole à Mme Nathalie FANFANT.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Paris est une petite ville de 105 kilomètres carrés entourée par son périphérique. Nous en avons largement parlé lors de la M.I.E. Avec plus de 2 millions d'habitants, elle est la capitale la plus dense d'Europe et l'une des plus denses du monde. Il est donc irréaliste de vouloir continuer à densifier. Ce n'est pourtant pas l'avis de votre adjoint en charge de l'urbanisme, qui avait déclaré il y a quelques mois en Conseil de Paris : "La densité est le premier atout de notre ville". Et ajoutant : "Si nous construisons à Bercy-Charenton ou à gare des Mines sans densité, nous échouons". Et bien, voyez-vous, cette vision est en totale contradiction avec l'idée que nous nous faisons de la ville durable. Cela n'a rien de vraiment surprenant puisque ces propos abondent dans votre sens, Madame la Maire, vous qui aurez passé votre mandat à hyper-densifier cette ville, à bétoniser Paris, tout cela au

détriment de la qualité de vie des Parisiennes et des Parisiens. Cela dit, je note aujourd'hui que nous avons largement parlé du triple salto arrière sur la gare du Nord. Mais bon, passons.

En fin de mandature, pourtant, vous avez renoncé, face à la mobilisation des habitants, de Pierre-Yves BOURNAZEL et de nos collègues du groupe Ecologiste, à la bétonisation du stade Ménilmontant. Votre premier adjoint a même laissé entendre que la densité du projet de la Z.A.C. "Bercy-Charenton" pourrait être revue à la baisse. Je prie pour cela. On a bien compris l'objectif. A six mois des élections, personne n'est dupe. Le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants nous soumet aujourd'hui une proposition de délibération sur le réaménagement des portes de Paris. Il faut le dire : ces espaces sont particulièrement inhospitaliers, pollués, souvent sales et particulièrement inadaptés pour les piétons et les vélos. Cette proposition de délibération reprend un certain nombre de constats et d'objectifs évoqués lors de la M.I.E. périphérique qui s'est tenue il y a quelques mois, et à laquelle j'ai participé.

Nous partageons évidemment cette nécessité de recoudre Paris avec les communes riveraines et de faire des portes des lieux plus attractifs, durables et propices aux circulations douces. Les portes représentent aussi une formidable opportunité pour le monde de la création. Inventons de nouveaux lieux dédiés aux arts et à la culture, et attirons des artistes internationaux. Paris en a aussi besoin. Des conservatoires, des salles de répétition, des ateliers d'artistes, des incubateurs. La Ville de Paris peut et doit être à l'avant-garde de ce type de réalisation. Pierre-Yves BOURNAZEL, dès 2013, avait d'ailleurs formulé plusieurs propositions très concrètes.

Alors, je le répète : si nous partageons les objectifs, nous ne cautionnons pas les projets pharaoniques et anti-écologiques de la tour Triangle et de la Z.A.C. "Bercy-Charenton", liés, eux aussi, au réaménagement des portes de Paris. Aucune remise en question n'a été évoquée ici. C'est pourquoi nous voterons contre cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Monsieur Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci.

Je voudrais féliciter le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants de nous offrir des axes de réflexions et d'actions sur le réaménagement des portes de Paris. C'est un sujet essentiel : d'abord, avec un meilleur partage de l'espace public entre la voiture, les piétons et les autres mobilités, visant à faire des portes parisiennes de véritables plateformes intermodales ; une fluidification du trafic au niveau des portes ; une redynamisation économique des quartiers autour des portes ; la sécurisation des portes ; et bien sûr, l'indispensable et impérative concertation avec les citoyens, avec les habitants et les collectivités autour de Paris. Je trouve qu'il y a trois points sur le fond qui sont très importants.

Le premier point : encore une fois, je félicite les rédacteurs et Jérôme DUBUS pour cette proposition qui apparaît comme le pendant de la réflexion sur le boulevard périphérique, réflexion que nous avons eue en M.I.E., présidée par Laurence GOLDGRAB, à laquelle ont fait référence Nathalie MAQUOI et Nathalie FANFANT. Il pourrait être intéressant, d'ailleurs, de conduire le plan de réaménagement des portes de Paris dans une démarche commune avec la transformation du périphérique. Parce que cette proposition de délibération se base en grande partie sur le constat de la M.I.E. "Périphérique" auquel elle a le mérite d'apporter des réponses complémentaires. Et donc, cette complémentarité me semble être une synergie intéressante à exploiter.

Deuxième bon point : cette proposition s'inscrit dans une vision métropolitaine, que le groupe UDI-MODEM a toujours défendue. Un tel réaménagement des portes parisiennes permettrait, en effet, de faciliter les continuités urbaines et les échanges entre Paris et la première couronne, et ainsi, de faire émerger de nouvelles centralités à l'échelle de la Métropole du Grand Paris. C'est cette dimension métropolitaine que nous voulons souligner et soutenir dans la démarche qui est proposée, et qui va de pair avec la concertation avec les communes et les départements riverains, dont je parlais précédemment.

Troisième bon point : les suggestions formulées par la proposition de délibération ont le mérite de mettre en lumière les territoires périphériques qui concentrent malheureusement une multitude de difficultés et de handicaps, et de penser une approche concertée et coordonnée pour y répondre. C'est un point intéressant.

Un quatrième point sur la forme : à ce stade, la proposition de délibération soumet des préconisations, un peu comme nous l'avons fait dans le rapport, et n'enferme pas ces opérations d'aménagement dans des projets trop contraints. Il ne s'agit donc pas de se prononcer sur des projets enfermés dans un concept. C'est une approche qui, à mon avis, a le mérite d'offrir des points de convergence et de rassemblement du plus grand nombre autour de ce projet.

Ce sont les quatre raisons qui font que nous soutenons pleinement cette proposition et que nous serons heureux de voter pour.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la proposition de délibération du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants qui nous est présentée, permet de revenir sur l'une des ambitions que doivent relever Paris et la Métropole, c'est-à-dire la transformation des portes de Paris en places du Grand Paris. En créant les conditions d'existence même du Grand Paris, le travail sur les portes, que la Ville de Paris a engagé depuis 2001, avec Bertrand DELANOË, et depuis 2014 avec Anne HIDALGO, a pour objectif de réduire la fracture entre Paris et sa banlieue, d'améliorer la qualité de vie des habitants et de recoudre le tissu urbain que nous avons hérité de l'histoire. Le grand projet de renouvellement urbain lancé en 2001 - vous avez raison de l'avoir rappelé dans la proposition de délibération - vise aussi à améliorer le cadre de vie des quartiers périphériques de Paris, désormais centraux dans la Métropole.

Depuis lors, au travers de débats, le Conseil de Paris a travaillé pour construire une vision la plus commune possible à même de répondre à ces enjeux. Le rapport de la M.I.E. sur l'avenir du périphérique, présidé par Laurence GOLDGRAB et rapporté par Eric AZIÈRE, a été adopté à l'unanimité en juin dernier. C'est l'exemple même de la maturité de ce débat dans nos rangs, puisqu'il nous a permis collectivement d'avancer sur la question centrale de la frontière qui se dresse entre notre ville et sa périphérie. Je note, d'ailleurs, que certaines des mesures avancées dans la proposition de délibération ont été discutées dans le cadre des travaux de la M.I.E. et que, pour certaines, elles n'ont pas été retenues. Mais je m'en tiendrai à l'esprit de consensus qui règne aujourd'hui, ou quasi-consensus, sur la question de l'avenir du périphérique. Je retiens surtout que plusieurs des mesures soumises par la proposition de délibération font partie des préconisations contenues dans le rapport de la M.I.E. adopté récemment. Je pense, par exemple, à la préconisation n° 32 de ce rapport qui avançait qu'il fallait continuer la requalification des portes et favoriser des entrées de ville apaisées, propices à la marche, au vélo, aux circulations douces, en créant des passerelles enjambant le boulevard périphérique, et qu'il fallait travailler à l'éclairage et aux aménagements urbains afin de rendre plus agréables les traversées piétonnes des zones frontières entre Paris et sa banlieue.

C'est donc à l'échelle du Grand Paris qu'il faut désormais penser l'urbanité. La Ville doit développer des coopérations et des projets urbains facilitant les échanges, et repenser l'avenir du périphérique avec ses voisins. Nous partageons donc la plupart des constats dressés dans la proposition de délibération et nous nous en félicitons. Il nous faut mettre fin à l'accaparement de l'espace public par l'automobile sur ces sites. Je sais que l'Exécutif proposera quelques amendements en ce sens.

C'est pourquoi nous voterons la proposition de délibération, qui souligne la très large conviction partagée entre nous qu'il faut encore améliorer, réaménager et embellir nos portes pour en faire des traits d'union et de véritables lieux emblématiques du Grand Paris.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Cela continue, là. Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, nous ne pouvons pas déconnecter le devenir des portes de celui du périphérique, comme c'est écrit dans la proposition de délibération. La construction du périphérique, en grande partie sur l'enceinte dite "de Thiers", explique essentiellement le délaissement des portes de Paris. Par ailleurs, je dois vous dire que nous avons du mal à saisir la plus-value de cette niche par rapport à la M.I.E. périphérique, où cela a déjà été dit. D'une certaine manière et au premier regard, cette niche pourrait paraître consensuelle. Nous partageons, en effet, le constat sur la pollution liée au périphérique. La pollution de l'air et les nuisances sonores sont des problématiques dont nous parlons très régulièrement ici, en général à l'occasion d'une intervention sur un projet de délibération actant une Z.A.C. ou un grand projet d'aménagement. Nous alertons à chaque fois sur le fait de créer des équipements sensibles, des crèches ou des écoles, autour du périphérique, qui est émetteur principal de pollution. De la même manière, nous sommes d'accord avec le besoin de végétalisation des portes et sur le problème de liaison pour les cyclistes. Mais si nous partageons en partie les objectifs, que je viens d'énoncer, nous ne partageons pas complètement les moyens et surtout l'ambition que nous avons pour ces lieux très particuliers que sont les portes.

Car l'enjeu aujourd'hui n'est plus la rénovation des portes. C'était l'enjeu des années 2000. Aujourd'hui, alors que nous sommes presque en 2020, nous ne pouvons faire l'économie de le penser dans un cadre bien plus global de ce que nous voulons comme transformation du périphérique. Dès la deuxième page, on peut lire que l'objectif est de concilier la qualité de vie des habitants et la fluidité du trafic automobile, dans une logique de migration des nuisances inhérentes à ce dernier. Je suis désolé, mais je ne comprends pas cet objectif et la manière dont il est formulé. Par ailleurs, nous ne le partageons pas. Car, si cette proposition de délibération nous enseigne à quel point les portes sont encombrées et saturées, elle précise aussi que la solution à cette problématique ne saurait exclusivement passer par une restriction de la place de la voiture. Nous sommes également contre ce point.

Je me tourne donc vers l'Exécutif. Cette démarche de fluidification fait-elle consensus dans notre Assemblée ? Je ne pense pas. Il m'avait semblé que la Maire de Paris, au contraire, menait une politique de réduction de la place

de la voiture. Par ailleurs, alors qu'il est urgent de créer de nouveaux pôles d'attractivité pour désengorger la Métropole du Grand Paris, le rayonnement métropolitain revient à de nombreuses reprises. Là encore, nous nous plaçons dans une autre perspective. A cette vision d'un monde concentré sur la Métropole du Grand Paris, nous pensons qu'il est temps de développer l'attractivité d'autres territoires. La Métropole est déjà extrêmement attractive, la Capitale trop dense et ses transports saturés. Arrêtons d'amplifier un phénomène déjà intenable.

Dans cette logique, cette niche fait l'historique des projets menés autour du périphérique sur lesquels il y avait beaucoup à dire, et pas que du bien. Un certain nombre d'entre eux semble directement venir des années 1980. Je parle de ce qui est cité : le T.G.I., "1.000 arbres" ou encore la tour Triangle. Cela nous paraît tout à fait inapproprié. De toute façon, nous nous sommes toujours opposés à cela. Nous ne voulons pas encore créer des bureaux vides ou des hôtels pour alimenter la spéculation. Nous voulons créer de l'activité locale et non délocalisable, utile à Paris et à ses habitants. Nous voulons éviter que la porte de Montreuil, comme la porte de la Chapelle, soit inutilement densifiée. Nous voulons sortir de la logique selon laquelle les droits à construire se font toujours au détriment des usages et du territoire. Les projets concernant la porte de Montreuil le montrent bien : on transforme les puces en galerie marchande, ce qui est contraire à l'esprit même des puces. Les bâtiments ponts en sont un autre exemple. Ils sont tellement onéreux que, pour les rentabiliser, il faut aller toujours plus haut. Nous sommes également opposés à cette montée. Contrairement à ce qu'a dit M. MISSIKA, nous ne sommes pas contre le principe d'espace aménagé sur le périphérique, mais nous sommes contre de nouvelles barres qui cachent l'horizon.

Il me reste… J'avais fait une intervention de cinq minutes, donc je vais aller sur ma conclusion.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Oui, s'il vous plaît.

M. Jérôme GLEIZES. - Selon cette niche, supprimer le périphérique n'est pas la question. Mais encore faut-il s'accorder sur ce que veut dire "supprimer le périphérique".

Et ma conclusion de conclusion. Après que M. DUBUS a avoué que cette proposition de délibération a été élaborée avec l'aide de M. MISSIKA, nous comprenons mieux nos désaccords. Nous ne partageons ni la vision rebelle, ni les solutions de cette proposition de délibération. C'est pourquoi nous votons contre.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je rappelle : trois minutes pour les interventions.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais, dans le prolongement de ce qu'ont dit mes collègues, parce que M. DUBUS nous soumet une proposition de délibération dans la suite de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le périphérique, à laquelle nous sommes nombreux à avoir participé. Nous retrouvons dans cette proposition de délibération beaucoup de choses qui ont déjà été dites dans cette M.I.E., dans cet hémicycle, portées par Jean-Louis MISSIKA. Evidemment, nous ne pouvons que soutenir des choses que M. DUBUS reprend dans cette proposition de délibération, qui ont été portées par la majorité municipale. D'ailleurs, la M.I.E. précise, à notre demande ainsi qu'à celle d'autres groupes, qu'une planification des interventions sur le périphérique et les portes d'entrée soit proposée. Vous le soulignez depuis 2001 : des travaux importants ont été réalisés par la Ville et les communes environnantes pour améliorer les entrées de ville et rendre plus agréables ces nouvelles places qui étaient souvent dégradées. Les portes de Vanves et des Lilas sont de vraies réussites. Pourtant, ces portes restent encore trop souvent des lieux de transit, peu agréables pour les piétons et les usages des circulations douces, dont le vélo. Ils sont encore des espaces qui cumulent les handicaps. Ils sont aussi, faut-il le rappeler, des lieux où la pollution bat des records. Pourtant, 125.000 Parisiens habitent à proximité du périphérique et des portes de Paris. Leurs conditions de vie et de ressources sont parmi les plus difficiles de la population parisienne.

Votre diagnostic est donc le nôtre. Il convient, au cours de la prochaine mandature, de donner un coup d'accélérateur à ces projets. Cela passe notamment par un budget d'investissement à la hauteur. Je vous rappelle, Monsieur DUBUS, qu'en 2014, le groupe Communiste et la majorité municipale s'étaient engagés sur un investissement à hauteur de 10 milliards d'euros, dont 3 milliards sur le logement social, et avaient pointé les quartiers les plus populaires, notamment les portes de Paris. Vous avez été l'un des premiers à contester, à plusieurs reprises dans cet hémicycle, cet investissement, et à voter contre un grand nombre de nos projets de délibération. Projets de délibération que nous avons eus lors de Conseils de Paris et qui montrent que la machine était bien en marche, notamment la Z.A.C. "Bercy-Charenton", la porte de Montreuil, la Z.A.C. "Gare des Mines" et celle de "Python-Duvernois", qui sont bien enclenchées. Ces projets se font en lien avec les collectivités voisines et c'est une bonne chose. La population parisienne doit être concertée. D'ailleurs, l'exemple de Python-Duvernois est à retenir comme une méthode réussie. Je tiens à remercier nos collègues Jacques BAUDRIER et Jean-Louis MISSIKA.

Vous soulignez le succès de l'"Arc de l'innovation". Je vous rappelle la philosophie qui le sous-tend. Il vise à créer des emplois à l'Est et à rééquilibrer les activités économiques dans notre Capitale. Je souligne, à juste titre, le déficit d'emplois et de commerces à proximité des portes de l'Est et du Nord. Vous oubliez les préconisations que j'avais faites dans la M.I.E. "Fabriquer à Paris" : renforcer l'attractivité économique dans cette zone en y installant des bases logistiques, des recycleries, mais aussi de l'artisanat et de la production industrielle.

Je termine, en disant que votre proposition de délibération est un appel peu discret pour le renforcement du maillage des caméras de vidéosurveillance sur ces portes. Vous connaissez notre position : nous sommes évidemment contre. Mais nous remettrons notre vote à la prudence et suivrons l'avis de l'Exécutif.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - La parole est à Mme Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le président du groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, mes chers collègues, je vous remercie de nous donner l'occasion de revenir sur le sujet très important de l'aménagement des portes de Paris. Effectivement, ce sont des sujets que nous avons largement traités ensemble lors de la mission d'information et d'évaluation sur l'avenir du périphérique, à laquelle vous avez participé, et qui nous a occupés pendant de nombreux mois. Bien sûr, je partage les constats que vous tirez dans l'exposé des motifs. Bien sûr, Paris est encerclée. Le périphérique est une barrière physique qui conditionne la qualité de vie de nombreux Parisiens, et pas seulement, puisque des deux côtés, c'est la même chose. Dans Paris et en dehors de Paris. L'usage des portes doit être remanié. L'enjeu de santé publique apparaît évident. Nous avons tous été stupéfaits, dans cette mission, d'entendre des chiffres extrêmement alarmants, dont nous avions connaissance, mais avec les précisions qui s'imposent dans une mission.

Je rappelle les chiffres de l'A.P.-H.P. Ce sont plus de 1,2 million de consultations pédiatriques entre 2010 et 2015 - selon les derniers chiffres, puisque nous n'avons pas encore les plus récents - pour asthme, pour maladie respiratoire. Il est évident que nous avons tous ressenti un choc. Cela a guidé nos travaux et cela doit continuer à les guider. Bien entendu, nous devons lutter inlassablement pour améliorer la qualité de vie et contre ces nuisances.

En lisant le délibéré, j'ai eu, bien entendu, une impression de déjà-vu. Notre collègue Rémi FÉRAUD l'a rappelé. C'est la préconisation n° 32 de la M.I.E. qui prévoit de continuer la requalification des portes, de favoriser les entrées de ville apaisées, propices à la marche, au vélo, aux circulations douces, en créant des passerelles enjambant le boulevard périphérique, en travaillant à l'éclairage et aux aménagements urbains, afin de rendre plus agréables les traversées piétonnes des zones frontières entre Paris et sa banlieue. Il y a une complémentarité entre le périphérique et les portes de Paris. Je n'y reviens pas.

Nous allons voter cette proposition de délibération puisqu'elle s'inscrit totalement dans la droite ligne des travaux de la M.I.E. Oui, bien sûr, il y a encore beaucoup à faire sur les portes de Paris, mais je sais que la Mairie est largement engagée pour venir à bout de la transformation de ces points stratégiques pour la Métropole, anciennes portes d'entrée et de sortie de Paris qui doivent demain assurer la continuité du territoire métropolitain, si nous voulons concrétiser la Métropole du Grand Paris et dire adieu à la fracture territoriale.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour une minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Cette proposition de délibération, si nous l'adoptions, que se passerait-il ? Pas grand-chose, en fait. Les mauvaises logiques de conception très néolibérale de la ville, c'est-à-dire considérer que l'on doit absolument avoir une capitale métropole centre qui joue l'attractivité, et donc, les portes, ce sont simplement les portes d'entrée pour aller vers le Centre. Donc, toujours cette logique d'attractivité du territoire. Ce n'est pas ainsi que l'on doit repenser totalement les portes. Il y a tout de même cette idée qui est, hélas, très fortement marquée dans cette proposition de délibération, avec également le fait d'assumer de continuer avec le périphérique et la voiture.

Dans le même temps, il y a beaucoup de choses avec lesquelles on ne peut être que d'accord, à savoir repenser la qualité de vie à ces portes. Comment peut-on mieux vivre à ces portes ? Bref, j'ai un peu l'impression qu'il n'y a pas énormément de choses qui changent. Il y a un bel exemple à travers l'aménagement de la porte des Lilas. Sur cette porte, il y a eu beaucoup moins de constructions, beaucoup moins d'hyper-densification. On a pensé "continuité espaces verts" et "équipements publics", et non pas hyper-densification. C'est ce dont ont besoin les autres portes. Elles ont besoin aussi de penser cela.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne voterai pas cette proposition de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Jean-Louis MISSIKA, puis à Jérôme DUBUS.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci.

Je remercie les différents orateurs pour leurs interventions sur ce sujet.

Cette proposition de délibération portée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et par Jérôme DUBUS s'inscrit dans la continuité de l'ambition que nous avons portée durant cette mandature, et même durant les mandatures précédentes, de transformer les portes de Paris en places du Grand Paris.

Les portes de Paris sont certainement l'une des typologies d'espace qui doivent radicalement évoluer, tout comme les places parisiennes, et bien sûr, le périphérique. Les portes de Paris ont été conçues, ou plutôt modifiées à l'ère du tout-automobile et d'une ville enfermée dans ses frontières, le périphérique traçant en quelque sorte la frontière entre Paris et sa périphérie. Elles doivent aujourd'hui être pensées avant tout pour les piétons et les mobilités douces, et pour la continuité urbaine avec les villes voisines. De manière logique, les places du Grand Paris auront donc une esthétique et un usage complètement différent.

Comme le rappelle la proposition de délibération, nous avons déjà engagé de nombreuses transformations. Certaines portes sont en travaux, d'autres vont l'être prochainement. D'un bout à l'autre de Paris, on voit l'ampleur des possibilités et des transformations nécessaires, avec, à l'ouest, la porte Maillot, où nous prolongeons le bois de Boulogne et créons un aménagement cohérent avec les transformations côté Neuilly. A l'Est, la porte de Montreuil, où nous venons d'annoncer le projet lauréat de "Reinventing Cities" qui permettra d'offrir de meilleures conditions au marché aux puces, d'animer la place et d'accompagner la refonte des espaces publics. Nous avons piloté ce projet en partenariat avec "Est Ensemble", la ville de Montreuil et la ville de Bagnolet. Les modes d'intervention diffèrent. On sait que chaque porte a sa personnalité et son identité. On sait déjà aussi que les couvertures du périphérique n'ont pas vocation à être multipliées étant donné leur coût et leur impact, mais aussi étant donné la nécessité de garder la possibilité que le périphérique soit un couloir écologique, une fois que nous aurons maîtrisé la circulation automobile dans Paris.

Nous devons inventer un urbanisme agile, qui permette de transformer les portes rapidement et de les traiter toutes. Les trois plus grands défis seront sûrement les secteurs de la porte de la Chapelle, de Bagnolet et de Bercy, étant donné l'ampleur des nœuds autoroutiers et des changements à opérer.

J'en profite pour rappeler à Mmes FANFANT et MONTANDON quelque chose que nous avons déjà amplement débattu à propos du projet Bercy-Charenton. Couler une dalle de béton sur le faisceau de la gare de Lyon est la pire des solutions, je dis bien la pire, en matière de préservation de la pleine terre et d'espaces libres. La proposition que vous faites est incroyablement plus mauvaise que celle que nous défendons.

Chaque porte a son histoire, mais nous devons garder en tête des principes communs et forts si nous voulons en faire des places. Pas de place sans un espace majoritairement piéton. De lieux de passage, les portes doivent devenir lieux de promenade, de loisir, de destination. C'est exactement ce que nous faisons à la porte de Montreuil. Pas de place du Grand Paris sans continuité urbaine. Si nous voulons que les gens viennent aux portes de Paris et aient envie d'y rester, il faut créer de la vie, transformer les délaissés en espaces animés, et donc, il faut parfois construire. Car nos portes sont des espaces souvent disproportionnés par rapport aux flux. Pas de place du Grand Paris sans évolution majeure du périphérique. Les portes sont des nœuds et il faut donc que l'infrastructure autour change aussi radicalement. Les travaux engagés à la suite de la consultation sur les routes du futur du Grand Paris par le Forum métropolitain et la M.I.E. sur le périphérique, vont dans ce sens.

Nous travaillons avec les communes voisines pour faire changer le périphérique à court et moyen termes. Les voies réservées, les coulées vertes auront un impact sur les portes elles-mêmes. La Maire de Paris a lancé cette idée de "l'atelier du périphérique", qui me paraît être la bonne structure, justement, pour une gouvernance partagée de la transformation du périphérique.

En suivant ces principes, je suis convaincu que nous pourrons engager un acte urbain majeur pour le Grand Paris et pour la qualité de vie de tous les riverains de ces portes. Je vous invite donc à voter cette proposition de délibération, avec quelques amendements qui vous ont été envoyés. Je voudrais tout de même les citer parce qu'ils me paraissent importants. D'abord, en ce qui concerne le paragraphe page 11, nous proposons d'ajouter une phrase concernant l'intégration urbaine : "qui doit se faire en incluant dans le périmètre de réflexion les espaces entre les portes", et pas seulement les portes. En ce qui concerne - cela renvoie à ce qu'a dit M. Jérôme GLEIZES - une autre partie du paragraphe 11, nous proposons de remplacer "maîtriser et fluidifier la circulation automobile" par "maîtriser la circulation automobile et promouvoir les circulations douces". Nous parlons, bien sûr, d'apaisement du trafic. Pour répondre à la question de Nicolas BONNET-OULALDJ, nous proposons également une modification du paragraphe 8 concernant le plan de vidéosurveillance parisien. Le groupe Parisiens, Progressistes, Constructifs et Indépendants, je crois, nous a dit qu'il était prêt à accepter ces amendements.

Je vous propose donc de voter cette proposition de délibération avec les amendements en question.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Monsieur DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - A tous les orateurs, bien évidemment.

Cette proposition de délibération, j'ai vu qu'elle suscitait l'intérêt puisque, visiblement, beaucoup d'orateurs l'ont lue, ce qui est déjà pas mal. Ce n'est pas toujours le cas lorsque l'on présente des niches. J'ai vu qu'elle avait été étudiée avec attention.

Je relève, par exemple, Monsieur GLEIZES, que la réduction de la place de la voiture figure parfaitement dans cette proposition de délibération, même si un amendement de l'Exécutif va la compléter. En ce qui concerne la densification - ce n'était pas le sujet des portes - nous demandons, justement par cette proposition de délibération, à fixer un cadre général. Après, chaque projet futur, puisqu'il en reste à peu près 18, fera l'objet d'une concertation sur la densification ou pas. Ce n'était pas tout à fait l'objet de cette proposition de délibération que de porter le débat sur la densification de Paris.

Sur le logement social, président BONNET, bien évidemment, il faut remettre de la mixité sur ces territoires. C'est évident. Aujourd'hui, on a 80 % à 90 % de logements sociaux sur ces territoires entre les Maréchaux et le périphérique. C'est évident que, sur le logement, dans ces territoires, il faudra remettre de la mixité. C'est tout à fait notre objectif. Encore une fois, ce n'était pas l'objet de rentrer dans cette précision aussi importante dans la proposition de délibération.

Sur le rappel de la M.I.E. "Périphérique", Laurence, beaucoup a été réintégré dans cette proposition de délibération puisque les deux sont liées. Les trois césures sont là : la césure vis-à-vis de l'hyper-centre de Paris, avec le boulevard des Maréchaux ; la césure avec les communes limitrophes et la première couronne avec le périphérique ; et la césure entre les portes elles-mêmes, entre celles qui sont rénovées et celles qui ne le sont pas. 20 et 18. Enfin, 20 en projet en tout cas.

D'ailleurs, je vous fais le pari que l'on retrouvera dans tous les projets des candidats, dans six mois, aux municipales, le réaménagement des portes, même de ceux qui, aujourd'hui, votent contre. Malheureusement, mes chers collègues, avoir raison trop tôt est un très grand tort.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Sur ces bonnes paroles, je mets aux voix, à main levée, d'abord l'amendement n° 31 du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 31 est adopté.

Ensuite, je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 191 de l'Exécutif, qui nous a été présenté par Jean-Louis MISSIKA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 191 est adopté.

Et donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération PPCI 1, ainsi amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est adoptée. (2019, PPCI 1).

2019 DP 1 - Pour un Paris associatif : faciliter l'accompagnement des associations.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant au deuxième débat organisé : la proposition de délibération relative à un "Paris associatif, faciliter l'accompagnement des associations", présentée par le groupe Démocrates et Progressistes.

Je donne la parole à Julien BARGETON pour cinq minutes.

Je rappelle, pour les différents orateurs, que les interventions sont de trois minutes, sauf pour Julien BARGETON qui a cinq minutes. Les autres ont trois minutes, pour ceux qui ont un groupe. Et pour Danielle SIMONNET, ce n'est qu'une minute.

Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Monsieur le Maire, chers collègues, les associations parisiennes jouent un rôle primordial dans notre Capitale. Elles contribuent à l'intérêt général grâce à leurs projets et promeuvent un certain nombre de valeurs, telles la solidarité et la fraternité. Cependant, malgré les nombreuses actions engagées par les pouvoirs publics, et également des pouvoirs privés visant à les aider, beaucoup d'associations de quartier restent

confrontées à des défis importants, notamment financiers et de visibilité, comme le montrent les différents rapports et études. Je pense au baromètre de la vie associative parisienne, qui datait de fin 2014. Que disait-il ? Qu'un accès plus large aux nouvelles formes de financement est la priorité après l'accès plus large à des locaux. C'est donc la deuxième priorité. Cette demande devrait être partagée sur de nombreux bancs de cette Assemblée. Cette diversification des formes de financement fait partie de la feuille de route de votre adjointe chargée de la vie associative, et est également rappelée dans le vœu de l'Exécutif datant de 2014. Il y avait aussi eu un vœu du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants - que notre Conseil a voté - qui demandait à réfléchir à comment développer le mécénat des T.P.E./P.M.E.

La "Charte des engagements réciproques", signée avant l'été, prévoit de contribuer à la pérennisation des associations en les aidant à identifier et à mobiliser des financements adaptés. Je vous cite : "Cette proposition de délibération va dans le sens de cet objectif. C'est pourquoi je sais qu'elle va se heurter à un refus et je le regrette. Nous ne parlons pas de l'engagement financier de la Ville. La proposition, c'est de finalement diversifier les modes de financement". Le débat, je le crains, va se focaliser peut-être sur le plan national, alors que cette proposition de délibération demande deux choses simples : un forum et une plateforme. Un forum organisé pour promouvoir les rencontres entre les associations parisiennes et les entreprises, notamment les T.P.E. et les P.M.E. C'est un grand rendez-vous du mécénat participatif et d'entreprise. C'est vrai qu'il y a le forum national des associations. Il y a des fondations. Mais il y a parfois un prix de participation qui, à ce forum, s'élève à 195 euros, ce qui est un véritable frein pour les petites associations. Notre forum se veut municipal, local, gratuit et intégrant les petites entreprises. D'ailleurs, nous avons voté l'encouragement du mécénat des P.M.E. en établissant une franchise de 10.000 euros, alors qu'auparavant il y avait un plafond qui limitait beaucoup le financement par des petites entreprises et des associations.

Après le forum, deuxième proposition : permettre aux entreprises, et même aux citoyens, de soutenir directement des projets associatifs parisiens présentés sur une plateforme numérique municipale. Certains projets associatifs nécessitant un important financement pourront même être issus du budget participatif dans le cadre du vote des Parisiens. Ainsi, il peut être envisagé de soumettre les projets non retenus aux "start-up" parisiennes souhaitant s'impliquer, ou aux citoyens. Cela se baserait sur le volontariat, la participation citoyenne. Il s'agit finalement de lancer une plateforme de "crowdfunding" municipal.

Nous souhaitons, en plus de ces deux propositions, qu'il soit, en troisième temps, étudié la possibilité de relancer l'opération "carte microDON" qui n'avait pas été prolongée, alors qu'en un week-end, elle avait permis de récolter près de 165.000 euros, selon les documents de la Ville. Il est aussi envisageable, si ce n'est pas possible, de lancer une opération similaire visant à recevoir des micro-dons au profit des associations de quartier qui seraient présentes dans des lieux fréquentés, comme les supermarchés ou d'autres. Il s'agit de permettre aux citoyens qui le souhaitent de financer un projet qui les touche directement, qui leur tienne à cœur, au plus près de chez eux, en arrondissant le prix de ses courses, par exemple, durant le temps d'un week-end. De nombreux maires d'arrondissement avaient d'ailleurs soutenu et félicité ce projet publiquement. Je pense à la mairie du 12e arrondissement. Le monde associatif évolue. Il s'est structuré, professionnalisé, avec de grandes organisations désormais.

De l'autre côté, le monde de l'entreprise a changé. Je sais que tout le monde ne partage pas cette évolution, mais moi, j'y crois. Les entreprises intègrent de plus en plus un objet social et environnemental. La loi Pacte s'inscrit dans les différentes lois qui avaient été votées précédemment sur l'économie sociale et solidaire. Désormais, les entreprises prennent des causes à bras-le-corps. Nous ne sommes plus dans cette opposition entre les associations et les grandes entreprises, qui était le monde de l'éducation populaire et le monde des grandes entreprises. Aujourd'hui, nous avons une gradation différente, et opposer les fonds publics et les fonds privés a de moins en moins de sens. D'ailleurs, le fonds de dotation de la Ville est financé par les entreprises au profit, notamment, d'associations culturelles. Je sais que le Gouvernement va être sans doute critiqué. Je m'y attends. S'il n'existait pas, je me demande parfois ce que la majorité dirait. Sur le périmètre de la vie associative, le budget se situe à plus de 660 millions, qu'il croisse de 8,5 % en 2020 par rapport à 2019. C'est 51 millions d'euros de plus en direction des associations au plan national, cela sans compter les crédits pour le service civique ou pour les baisses de cotisations pour les associations employeuses. Mais au-delà, notre proposition se veut être une proposition locale, concrète et pragmatique.

Merci beaucoup.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je vais annoncer les orateurs : Laurence GOLDGRAB, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Virginie DASPET, Sylvie CEYRAC, Olga JOHNSON, Rémi FÉRAUD, Joëlle MOREL, Danièle PREMEL, Déborah PAWLIK, Danielle SIMONNET.

Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le président du groupe Démocrates et Progressistes, je crois que nous serons tous d'accord pour dire à quel point nos associations sont indispensables à la vie parisienne. Elles sont un relais, une présence sur nos territoires, où nous ne pouvons pas

tout. Qu'elles soient sportives, culturelles ou caritatives, elles procèdent toujours de la même logique : celle du don de soi et souvent, sans compter ses heures. Paris dispose d'un merveilleux tissu associatif, avec près de 700.000 bénévoles répartis dans plus de 70.000 associations. Si leur dynamisme n'est pas à dénier, on sent, ces dernières années, une inquiétude du monde associatif quant à son financement. En effet, ces dernières années, elles furent les premières impactées par les baisses de dotations aux collectivités, mais aussi par la fin des emplois aidés. Ne nous le cachons pas. L'idée de réfléchir à de nouveaux modes de financement va donc dans le bon sens. Mon groupe a d'ailleurs déjà alerté sur ce sujet en novembre 2016, mais également en décembre de l'année dernière, où nous demandions : "que la Mairie de Paris engage une réflexion suite aux annonces du Gouvernement de favoriser le mécénat des T.P.E./P.M.E. pour pouvoir amorcer de nouvelles sources de revenus et ainsi, financer des projets relevant du domaine de la culture, de l'éducation, des solidarités et du social, dans une logique vertueuse". Bref, le sujet n'est pas nouveau.

Concernant votre proposition de délibération, si l'article premier ne me pose aucun problème, j'émets des réserves quant aux deux articles suivants. Votre proposition de plateforme de "crowdfunding" municipal m'interroge particulièrement. Est-ce à la Municipalité de tout organiser ? Est-ce également à la collectivité parisienne d'encadrer le micro-don et de le promouvoir ? Les Parisiens attendent-ils de nous que nous organisions et proposions ce type de service ? Par ailleurs, quel message envoyons-nous au monde associatif ? Celui d'un désengagement à venir ? Nous ne le souhaitons pas. Autant de questions qui incitent les membres de mon groupe à ne pas voter cette proposition de délibération.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne vais pas abuser de mes trois minutes. Pas une envie folle de consacrer beaucoup de temps à commenter l'agenda politique des uns et des autres. J'ai lu les quatre pages de cette proposition de délibération. On aurait peut-être pu l'écrire en moins de quatre pages. C'est sur la forme. Sur le fond, arrivé en page 2, M. BARGETON, puisque c'est l'auteur de ce texte, reproche implicitement à la Municipalité de ne pas avoir mis en œuvre un vœu de 2014. Je n'ai pas toutes les dates en tête, mais il me semble qu'il a eu quelques responsabilités à ce moment. Sur le fond, même remarque. Je crois que personne ne conteste qu'il faut aider les associations, que ce soit la Ville qui se charge de faire du "crowdfunding" ou de faire une plateforme pour les associations. Je ne vois pas bien. Franchement, cela me paraît même assez contraire au principe de la liberté associative. Donc, voilà. Abstention.

En revanche, on proposera un vœu tout à l'heure pour demander… Je crois que la dernière communication sur la politique de la Ville en faveur des associations date de 2017. Pour les associations, le rôle de la Ville est très important. On n'a pas beaucoup d'informations. Ce n'est pas très transparent. On ne l'accuse de rien, mais ce n'est pas transparent. On voudrait bien un bleu budgétaire sur la politique associative. Je pense que ce serait rudement utile.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Voilà. Merci.

La parole est à Mme Virginie DASPET.

Mme Virginie DASPET. - Merci.

Je ne vais pas abuser non plus de mon temps de parole, d'autant plus que je vais reprendre un certain nombre des éléments qu'a énoncés Mme GOLDGRAB, auxquels je souscris totalement. Vous m'en excuserez, je vais faire quelques redites.

Tout d'abord, vous dire que vous allez peut-être être un peu surpris, chers collègues, mais en fait, nous avons quelques points de convergence avec cette proposition de délibération. Puisqu'à demi-mot, elle reconnaît le désinvestissement de l'Etat dans le financement des associations. Puisqu'à demi-mot, elle reconnaît le travail mené par la Ville de Paris pour continuer à accompagner et sécuriser nos associations, notamment via des conventions pluriannuelles d'objectifs. Puisqu'à demi-mot, elle reconnaît l'urgence pour les associations de trouver des financements alternatifs pour survivre au désengagement de l'Etat, notamment à la perte des emplois via les contrats aidés. Là, cela va être bien sûr nos points de convergence.

Ce que nous suggère cette proposition de délibération, c'est de suppléer ces carences en organisant la collecte auprès des entreprises et des particuliers, faire appel à la citoyenneté au mieux, voire même à la charité. C'est un peu : "A votre bon cœur, Messieurs, Dames". Tout d'abord, le mécénat putatif de T.P.E./P.M.E. A quel titre la Ville de Paris devrait emporter l'organisation ? De quelle façon ? Peut-être via un forum aux allures de "speed dating" ? Ensuite, la création d'une plateforme de "crowdfunding". Pour finir, la promotion du micro-don. Encore une fois, est-ce bien, là, le rôle de notre collectivité ?

Toutes ces solutions de collecte, si elles peuvent contribuer au financement de projets ponctuels, ne pourront jamais assurer des ressources pérennes pour les associations parisiennes et en particulier celles qui œuvrent sur des actions très sociales, moins communicantes pour de potentiels donateurs, moins rentables en termes d'image pour de potentiels mécènes. Est-ce à nous d'organiser la concurrence entre associations ? Est-ce à nous de la cautionner aussi bien en termes philosophiques qu'en qualité, de fait, de tiers de confiance ? Nous ne le croyons pas.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre, et nous appelons, chers collègues, à voter contre cette proposition de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Sylvie CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Monsieur le Maire.

Je souhaite remercier nos collègues du groupe Démocrates et Progressistes pour avoir choisi aujourd'hui de mettre en lumière les associations parisiennes. Je veux saisir cette occasion pour saluer leur travail, leur volontarisme, le dynamisme de toutes ces associations et leur présence tout à fait indispensable dans la vie de notre société, sans oublier, bien sûr, les très nombreux bénévoles qui y participent. Sans elles, nombre de dispositifs que nous votons allègrement ici, en Conseil de Paris, ne verraient pas le jour. Votre proposition de délibération le rappelle : la Ville de Paris attribue près de 250 millions d'euros en subventions de fonctionnement aux associations pour des projets qui contribuent à promouvoir la culture, le sport, les loisirs, la solidarité, etc. Cet important soutien financier de la Ville peut même parfois être mal perçu. C'est un peu nébuleux dans le budget. Ce sont parfois des millions d'euros votés et une centaine de subventions dans une seule et unique délibération. Malgré les efforts des directions de la Ville, la méthode manque de visibilité. A part en détenant un fichier Excel annexe, il est très mal aisé de savoir à quelle hauteur une association est soutenue par la Ville.

Par ailleurs, on peut regretter deux choses : l'accès à "Paris Asso", ex-"Sympa" qui n'était pas du tout sympa, pour les petites associations est souvent compliqué, comme elles nous le disent très régulièrement. Deuxièmement, il n'existe pas de document qui recenserait toutes les subventions directes et indirectes perçues par une association, et peu de bilans des actions engagées. Le soutien de la Ville est surtout insuffisant pour stabiliser les associations dont les financements sont divers, mais qui, pour certaines, aboutissent souvent à une certaine dépendance à l'égard des collectivités et/ou de l'Etat.

C'est pourquoi l'objet de votre proposition de délibération est très à propos. Comment faire pour mieux accompagner les associations parisiennes, véritable bras armé de la collectivité dans certains secteurs de la vie municipale ? Les nouvelles formes de contribution et de financement que vous soumettez, sont évidemment connues mais peu exploitées par la collectivité. Favoriser le mécénat d'entreprise des T.P.E./P.M.E. en organisant un forum annuel dédié à la mise en relation entre les associations en quête de financement et les entreprises, me semble effectivement être indispensable. Ce forum annuel doit, à mon sens, être dupliqué au niveau des arrondissements. Car, comme les micro-dons que vous appelez à relancer, la logique de proximité est fondamentale pour construire des liens durables prompts à stabiliser les associations.

J'ai souvent constaté moi-même, et apprécié d'ailleurs, l'aide apportée par les commerçants ou les habitants proches de l'association à soutenir, en particulier dans le domaine de l'aide aux plus démunis, permettant ainsi de leur faire découvrir des associations à leur porte et à participer au lien social, si nécessaire dans une grande ville. De même, à voir l'élan des participants et le succès de certaines opérations de financement participatif citoyennes ou de diverses cagnottes, la création d'une plateforme numérique de "crowdfunding" municipale est devenue une nécessité pour aller plus loin que la plateforme actuellement soutenue par la Ville, "L'ECHO citoyen". La Ville sera encadrée, mieux organisée, peut-être. Donnez une plus grande visibilité et une efficacité à un tel dispositif.

Vous l'aurez compris, mon groupe votera cette proposition de délibération et espère, pour nos partenaires associatifs, qu'elle pourra très rapidement se concrétiser pour les aider.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Olga JOHNSON.

Mme Olga JOHNSON. - Monsieur le Maire, chers collègues, je souhaiterais tout d'abord remercier le groupe Démocrates et Progressistes pour cette proposition de délibération qui aborde un sujet crucial pour les 70.000 associations parisiennes : celui du financement. C'est vrai qu'aujourd'hui, l'investissement de la Ville est très important. Mais je dois rappeler tout de même qu'il ne couvre que 2.600 associations sur les 70.000. Et donc, l'idée de réfléchir à des financements alternatifs me paraît très appropriée. C'est dans un contexte de contraintes de plus en plus fortes sur les finances publiques, et où le monde associatif se professionnalise. On vient de le dire. Aider à la mobilisation de nouveaux leviers de financement, notamment auprès des T.P.E./P.M.E., et adapter les enjeux spécifiques du monde associatif parisien à de nouveaux modèles qui ont fait leurs preuves, comme le financement participatif ou le micro-don, nous paraît une bonne chose. Nous soutiendrons bien sûr, vous le comprenez déjà, ces propositions.

Mais je souhaiterais revenir plus particulièrement sur le sujet du micro-don. Alors que vous soumettez dans la proposition de délibération de relancer l'opération de micro-don, je vous propose éventuellement d'aller plus loin, au risque de choquer. Pourquoi, alors que de nombreux Parisiens paient aujourd'hui directement sur leur téléphone, ne pas imaginer, avec l'entreprise micro-don, un système totalement dématérialisé ? Les associations pourraient collaborer avec des commerces locaux pour que soit proposé directement aux clients d'arrondir leurs achats à la caisse, sans avoir besoin d'acheter une carte au préalable. Je ne le vois pas du tout comme de la charité, mais plutôt comme un lien de solidarité avec les associations très utiles sur notre territoire. Ils en tireraient de multiples avantages. Cela existe déjà. Cela a déjà été expérimenté. De même, pourquoi ne pas aller plus loin en proposant à la Ville de Paris de travailler à la mise en place - pour les agents qui le souhaitent ; bien entendu, cela reste quelque chose d'optionnel - de l'arrondi salarial ? Certaines grandes capitales européennes le font, ce qui permet de financer les associations. Prélever directement à la source. La Ville doit pouvoir mettre en place ce genre de système.

Quoi qu'il en soit, nous soutenons cette proposition de délibération et trouvons un peu dommage, d'après ce que j'entends, que l'Exécutif ne fasse pas de même alors qu'il a justement fait adopter, lors du dernier Conseil, une "Charte des engagements réciproques" entre les associations et la Ville, dans laquelle cette dernière s'engageait "à informer les associations sur les sources de financements privés". Quels sont-ils ? J'aimerais bien que l'on ait l'occasion d'en parler.

Au-delà des questions de financement, pour dépasser un peu le cadre, je souhaiterais rappeler que les associations parisiennes manquent cruellement de moyens logistiques, de locaux, d'espaces de travail, d'outils adéquats, notamment la plateforme "Sympa", qui s'appelle désormais "Paris Asso", qui fait l'objet de nombreuses réclamations. Je le vois dans le cadre de la politique de la ville. Nous avions proposé d'agréger la question de la refonte de cette plateforme dans la "Charte des engagements réciproques", ce qui n'a pas été repris. Donc, nouvelle proposition, nouvelle solution, comme le forum, que nous soutiendrons. Pour moi, ce n'est en rien un désengagement de la Ville que de compléter les financements des associations par de l'innovation.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire ;

Cette proposition de délibération est d'abord l'occasion de revenir sur le dynamisme, la richesse du tissu associatif parisien, et aussi sur l'action ambitieuse que la Ville de Paris mène, responsabilité dont a la charge Pauline VÉRON dans l'Exécutif. Car le tissu associatif de la Capitale, cela a été rappelé, c'est près de 70.000 associations, près de 700.000 bénévoles. Ils constituent un bien commun inestimable pour notre ville, pour ses habitants, source de lien social, de fraternité, de citoyenneté, qui fait pleinement partie de l'économie et de la vie de Paris.

A l'heure où l'on peut s'engager dans des activités très ponctuelles, nous considérons aussi qu'il revient pleinement à la collectivité de soutenir les associations qui favorisent un engagement plus profond et pérenne. Ainsi, nous assumons de soutenir le milieu associatif au travers de subventions importantes. En 2016, je crois, 260 millions d'euros de subventions ont été attribués à près de 2.600 associations de toutes tailles et dans tous les secteurs d'activité. Bien sûr, en parallèle, la Ville accompagne les acteurs du monde associatif pour qu'ils diversifient leurs sources de financement, et elle s'engage à tous les stades de développement des associations, avec de nombreux dispositifs. Elle s'engage aussi à simplifier les démarches, avec, par exemple, un portail unique association sur "paris.fr" qui recense l'ensemble des outils et services disponibles.

Mais la proposition du groupe Démocrates et Progressistes n'est qu'en apparence, et en apparence seulement, en adéquation avec cette ambition politique que nous portons. Nous ne sommes pas dupes. Nous n'oublions pas les décisions qui ont été prises depuis 2017 au niveau national et qui ont impacté très négativement le financement des associations. Je pense que cette proposition de délibération vient comme une forme de compensation. Nous n'oublions pas la suppression des emplois aidés qui a durement impacté le milieu associatif, la suppression de l'I.S.F. qui a aussi entraîné la suppression d'une niche qui correspondait à un financement très important des associations. Nous n'oublions pas non plus la hausse de la C.S.G. sur les retraités, qui ont diminué les dons aux associations en conséquence. Nous craignons aussi qu'avec l'esprit de la proposition de délibération, le tout marché l'emporte dans la conception de la vie citoyenne et associative, à un moment où nous pensons que ce serait une grosse erreur.

Donc, si nous ne nous opposons pas à la diversification des ressources du milieu associatif, nous ne pouvons suivre cette proposition de délibération qui relève d'une conception libérale que nous ne partageons pas, qui ne manque pas de sel quand on sait les reculs pour les associations, encore inscrits dans le projet de loi de finances qui arrive aujourd'hui. Une proposition de délibération qui pousse encore plus loin la logique de substitution au désengagement de l'Etat, puisqu'il s'agit pour la Ville, non plus de s'y substituer, mais de proposer aux Parisiens de s'y substituer. Nous ne voterons donc pas cette proposition de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Le monde associatif est d'une grande diversité. Il est toujours très délicat de gommer cette complexité et d'apporter des propositions qui s'adressent à l'ensemble des associations, surtout en ce qui concerne la promotion de nouveaux modes de financement. Derrière le mot associatif, se cachent des réalités bien différentes selon les secteurs, les fonctionnements, la présence ou non de salariés, les sources de financement. La proposition pour un "Paris associatif, faciliter l'accompagnement des associations", présentée par le groupe Démocrates et Progressistes, est, de plus, basée sur l'étude du baromètre de la vie associative parisienne, qui a le mérite d'exister, mais date de 2014. 5 années se sont déroulées. 5 années pendant lesquelles les financements de la vie associative se sont particulièrement détériorés. Les chiffres sur lesquels nous nous appuyons ne sont pas la réalité d'aujourd'hui. L'Etat se désengage de la vie associative. Le financement public de l'Etat diminue fortement et de nombreuses associations sont aujourd'hui très fragiles. D'autre part, la Ville de Paris a fait le choix de généraliser les appels d'offres. La généralisation du système des appels d'offres est déjà un bouleversement important du fonctionnement des associations.

Avant d'envisager la promotion de nouvelles formes de contribution et de financement, tels que le mécénat, le "crowdfunding" ou le micro-don, le groupe Ecologiste de Paris souhaiterait avoir une vision précise des appels d'offres initiés par la Ville de Paris et quelles sont les conséquences de cette généralisation sur le fonctionnement des associations parisiennes. En 2014, selon l'étude du baromètre de la vie associative parisienne, 29 % des associations avaient candidaté à un appel d'offres. Ce sont essentiellement des associations du domaine de l'éducation populaire, de la formation et de l'insertion qui avaient tendance à y répondre en 2014. 5 ans après, qu'en est-il ? Quelles sont les conséquences sur le fonctionnement des associations ? Le mécénat, le "crowdfunding", le micro-don, se portent plus volontiers sur des associations liées à l'humanitaire que vers des petites associations culturelles, qui survivent dans une grande précarité. Rappelons que 26 % ont un budget inférieur à 1.000 euros. Deux-tiers des associations culturelles sont dans ce cas.

Alors, face à l'ensemble de ces complexités, le groupe Ecologiste de Paris votera contre ces propositions, qui risquent avant tout de favoriser le désengagement de l'Etat et de fragiliser encore plus les associations. Car les vrais sujets pour les associations sont : la simplification des démarches, la mise à disposition de locaux à tarif préférentiel, l'accompagnement à la communication des actions menées. C'est sur ces points que nous devons travailler et faire des propositions.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je dois avouer que nous avons été surpris par cette proposition de délibération. Que votre groupe s'intéresse à la vie associative est une bonne chose, mais cela ne réparera jamais le mal que le Gouvernement que vous soutenez a fait au milieu associatif. Vous serez ceux qui ont fait le plus grand plan social en sacrifiant les emplois aidés sur l'autel de l'austérité budgétaire. La Ville de Paris a dû, sur son budget 2018, trouver les moyens pour que des associations ne meurent pas du fait de l'arrêt des financements d'emplois. La philosophie de votre proposition de délibération entérine un abandon, celui que le financement public ne doit plus être central dans la vie des associations. Nous pensons, à l'inverse, que la vie associative, pilier central de notre vie démocratique, doit être financée par un triptyque : l'Etat, les collectivités locales et les adhérents. C'est le seul moyen de garantir l'indépendance des associations. Le financement via le mécénat et/ou le sponsoring des entreprises doit pouvoir exister, mais ne doit jamais devenir majoritaire. Il y aurait un danger, celui que, finalement, les intérêts privés guident les choix des associations.

La proposition que vous faites peut paraître anodine, mais je sais qu'elle ne l'est pas. De plus, et vous l'admettrez, la tendance lourde qui pèse sur la vie associative est bien son instrumentalisation. Le glissement d'un financement aux structures vers le seul financement des projets est déjà un frein au développement associatif. Sa dépendance lourde aux décisions intéressées des entreprises privées est une rupture d'égalité dans l'accès des associations à ces financements. La tendance est bien celle que les entreprises ne prennent pas la place des financements publics. Cela me rappelle la mesure avancée par certaines entreprises, de donner des jours de bénévolat à leurs salariés, mais ceux-ci doivent choisir dans une liste établie par l'entreprise elle-même.

Nous continuerons de défendre le principe du financement aux structures associatives et pas seulement à leurs projets. Nous continuons de penser qu'en matière de vie associative, comme pour la culture ou le sport, le financement public de l'Etat, comme des collectivités, doit rester important. Favoriser la rencontre entre les associations et les entreprises peut exister, mais cela doit rester à la marge. L'indépendance associative est à ce prix. Les propositions que vous faites amoindrissent le rôle des pouvoirs publics et renforcent la dépendance des associations au monde de l'entreprise. C'est un choix de société, et ce choix n'est pas le nôtre.

Nous voterons donc contre cette proposition de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Monsieur le Maire, chers collègues, certaines propositions présentées dans ce Conseil sont particulièrement ancrées dans notre temps et empreintes de modernité. La proposition de délibération qui nous est présentée aujourd'hui par le groupe Démocrates et Progressistes en fait résolument partie. Car, oui, nous devons réfléchir à de nouvelles modalités, de nouvelles opportunités pour apporter tout le soutien nécessaire aux acteurs associatifs de notre ville. Oui, nous devons décloisonner la sphère publique et la sphère privée au service de ceux qui s'engagent à Paris. Oui, nous devons innover pour que notre tissu associatif puisse continuer à fructifier dans la droite ligne de la démarche initiée par le Gouvernement dès le mois de décembre 2017. C'est cela aussi, finalement, être une ville moderne, à savoir ne plus avoir peur de faire tomber les frontières pour accompagner autrement les acteurs associatifs, et ce, pour plusieurs raisons.

Premièrement, parce que les Parisiens disent ouvertement leur envie de décider par eux-mêmes les causes qu'ils soutiennent. En témoigne le dynamisme de la philanthropie en France et, a fortiori, dans notre Capitale, puisque 8 personnes sur 10 déclarent chaque année faire des dons à des associations, des fondations ou projets aux couleurs diverses. Autant de causes qu'ils souhaitent soutenir et accompagner. Deuxièmement, Paris possède un tissu associatif unique en France - et l'on peut s'en réjouir - avec près de 70.000 associations. Une énergie au service de l'engagement inégalable, mais qui, par le nombre d'acteurs, entraîne évidemment un constat certain : la collectivité ne peut en aucun cas soutenir chacune des structures en place. Ce n'est évidemment ni possible, ni souhaitable pour les finances de notre Ville. Troisièmement, pour moi, il est temps de faire entrer un peu d'oxygène dans le dispositif. C'est justement ce que permettra la proposition qui nous est faite aujourd'hui par le groupe Démocrates et Progressistes. Car, quand on sait que parmi les 2.500 associations aidées par notre Ville, 85 % le sont depuis 2013, on se dit qu'il est quand même temps de changer la méthode et de faire enfin entrer de nouveaux acteurs.

Ce constat n'est d'ailleurs pas que le mien. C'est aussi celui de l'Inspection générale de la Ville, qui a pointé les manquements en matière de désignation des structures subventionnées et de suivi des crédits alloués l'an dernier. A ce titre, j'ai, pour ma part, mis plus d'un an en début de mandat à obtenir, dans le 10e arrondissement, un état des lieux complet du financement de chaque association lorsqu'une demande de subvention nous était présentée en conseil. Un outil de suivi somme toute assez simple, mais qui n'avait pourtant jamais été mis en place. Alors, oui, que ce soit par la création d'un forum, la mise en œuvre d'une plateforme de financement participatif ou la promotion des micro-dons, permettre la rencontre du privé et de l'associatif, comme nous le propose aujourd'hui le groupe Démocrates et Progressistes, relève d'une logique résolument positive pour tous. Le donateur aura l'assurance que sa contribution sert à une cause qui lui tient à cœur. L'association aura de nouveaux horizons de financements. Enfin, la Ville jouera son rôle de mise en réseau des acteurs du territoire au service de tous les Parisiens.

Avec ces propositions, nous participons finalement tous à l'avènement d'une véritable société de l'engagement au service de la collectivité. Avec mon groupe, nous voterons donc cette proposition de délibération avec beaucoup d'enthousiasme. Je remercie le groupe Démocrates et Progressistes de l'avoir portée.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mais quel cynisme, cette proposition de délibération, franchement ! On est face à un Gouvernement qui s'est attaché à vider les caisses de l'Etat par une politique fiscale sans précédent de cadeaux aux plus riches et aux actionnaires, diminuant totalement les capacités de financement en termes de politique publique aux associations, qu'il s'agisse de subventions directes par l'Etat ou indirectes par le biais des collectivités qui se sont retrouvées totalement asphyxiées. On a un Gouvernement qui, par ailleurs, en supprimant les contrats aidés est responsable directement de la mort de tant d'associations. Et maintenant, vous assurez le service après-vente, qui est, finalement, de permettre aux associations de se débrouiller avec le mécénat, avec les dons. Voilà. A votre bon cœur, Messieurs, Dames. Voilà, pour toute politique publique en faveur du respect de la liberté associative.

Donc, non, je ne peux que voter contre cette proposition de délibération. Ce qui est important, c'est au contraire de penser une politique qui garantisse les libertés associatives et de vrais financements publics, mais qui ne mette pas non plus les associations sous la main du clientélisme.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Pauline VÉRON, et ensuite, Julien BARGETON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, cher Julien BARGETON, vous le savez, la Ville de Paris, cela a été rappelé par de nombreux élus dans ce débat, est en dialogue permanent avec les associations pour essayer de bâtir une politique ambitieuse de soutien aux associations parisiennes. Nous avons eu l'occasion, dans cet hémicycle, à plusieurs reprises, de débattre de cette question de la vie associative et de la vie des associations à Paris, que ce soit à l'occasion du vote du plan de soutien à la vie associative en mars 2017, ou plus récemment, en juillet dernier, quand vous avez adopté à l'unanimité la "Charte des engagements réciproques" entre la Ville de Paris et les associations. Une charte qui était l'aboutissement de six mois

d'un travail et d'un dialogue entre de très nombreuses associations et la Ville de Paris. A aucun moment, les associations n'ont fait part d'une demande prioritaire d'engager plus encore le dialogue avec le secteur privé. J'y reviendrai.

Je voudrais, avant de reprendre les différents points qui sont demandés dans cette proposition de délibération, apporter quelques éléments de réponse aux différents orateurs des différents groupes.

Madame CARRÈRE-GÉE, je vais vous le transmettre, mais chaque année, en 7e Commission, je distribue un document que j'ai essayé d'enrichir, qui fait état de notre politique de subvention de la Ville de Paris, comment se répartissent les subventions, à quelles associations, pour quels montants. Nous avons ajouté les subventions en nature, les locaux. Je vous le transmettrai en tant que présidente du groupe, mais je le donne aux élus de votre groupe en 7e Commission.

Je voudrais également dire que nous avons fait un travail de transparence inégalée, puisque tout est en "open data" sur le site de la Ville - en accès facilité - non seulement toutes les subventions qui ont été attribuées à toutes les associations par la Ville de Paris depuis 2014, mais aussi toutes celles que nous n'avons pas attribuées. Souvent, le plus intéressant est d'aller voir éventuellement quelles associations ne seraient pas subventionnées. Je crois que l'on ne peut pas faire plus transparent dans l'attribution des subventions.

Enfin, Madame PREMEL, je voudrais préciser que, non, il n'y a pas… Pardon, Madame MOREL, il n'y a pas du tout une généralisation des appels d'offres pour financer les associations puisqu'aujourd'hui, cela représente moins de 10 % des subventions attribuées aux associations parisiennes. C'est exceptionnel pour une collectivité locale et j'y suis particulièrement attachée. Donc, non, il n'y a absolument pas de généralisation par l'appel à projets.

Je voudrais revenir sur les différentes propositions. L'opération "microDON", cher Julien BARGETON, c'est moi qui l'ai mise en place lorsque j'étais adjointe de Bertrand DELANOË, en 2013. Pendant 5 années de suite, nous avons, avec l'entreprise "microDON", permis d'utiliser ce dispositif pour permettre du financement de proximité des associations parisiennes. C'est l'association "microDON" elle-même - qui travaillait avec Monoprix, Franprix et le Crédit Municipal - qui, au bout de 5 années, nous a demandé de cesser ce dispositif puisqu'ils l'ont généralisé. En effet, aujourd'hui, dans la plupart des grandes enseignes à Paris, vous pouvez faire un micro-don à l'occasion de vos achats. Il n'est pas nécessaire d'avoir une carte spécifique, Madame JOHNSON. Il suffit de dire que vous arrondissez vos courses. Vous pouvez donner à des associations, et parfois même à des associations parisiennes locales qui participent à ce dispositif. Je ne vois donc pas l'intérêt de revenir en arrière puisque c'était une mise en place du dispositif qui est aujourd'hui généralisé.

Sur le forum visant à mettre en place les liens entre les associations et les entreprises, oui, il existe le FNAF, le "Forum National des Associations et des Fondations", qui a lieu, d'ailleurs, dans 15 jours. Nous invitons toutes les associations parisiennes qui veulent s'y rendre. Nous leur offrons l'entrée. C'est l'endroit où, chaque année, les associations peuvent rencontrer les fondations et les entreprises qui financent les associations. Je ne vois pas l'intérêt de dupliquer une opération qui existe, qui est identifiée et joue déjà son rôle à Paris en direction des associations parisiennes.

Enfin, je voudrais rappeler que, bien sûr, nous organisons régulièrement dans les maisons de la vie associative et citoyenne, au carrefour des associations parisiennes, des événements qui permettent aux associations de se rapprocher du tissu économique local pour mettre en place des partenariats, des mises à disposition de locaux, du mécénat de compétence, du mécénat tout court. Ce sont - notamment dans le 12e et le 19e arrondissement, mais la liste est longue, des événements que nous organisons tout au long de l'année. Parce que nous n'avons pas une position dogmatique sur le fait qu'effectivement, ponctuellement, ou même plus largement, le secteur privé puisse venir aider les associations. Mais aujourd'hui, ce n'est fondamentalement pas le sujet des associations. Déjà 56 % du financement des associations vient du secteur privé. Pourquoi ? Parce que le financement public est en chute libre depuis 2017 et que le privé joue déjà son rôle dans le fait de soutenir les associations. Les associations nous demandent essentiellement de continuer à pouvoir bénéficier des subventions publiques parce que, pour certaines, il n'y a pas d'autres solutions que de faire appel à des subventions de l'Etat ou à des subventions des collectivités locales, parce que ce n'est pas dans la stratégie de certaines entreprises, de leur mécénat, que d'aider certaines associations.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Il va falloir conclure.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Je voudrais rappeler quelques chiffres avant de conclure.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Rapidement parce que c'est cinq minutes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - La suppression de la réserve parlementaire qui n'a pas été compensée, c'est moins 25 millions d'euros pour les associations. La suppression des contrats aidés, c'est 1,3 milliard d'euros en moins pour les associations. Pour les associations de "quartier politique de la ville", c'est 37,2 millions d'euros en moins depuis 2017. Sans compter, comme l'a rappelé Rémi FÉRAUD, la baisse des dons du fait de la réforme de l'impôt de solidarité sur la fortune, qui représente une baisse de presque 5 %.

Face à cela, nous, Ville de Paris, nous avons, malgré les dotations de l'Etat, maintenu la totalité de notre subvention aux associations. Cela n'a pas été sans un effort budgétaire très important pour sanctuariser cela.

Comme l'a très bien dit Rémi FÉRAUD, je crois que non seulement nous avons déjà mis en œuvre un grand nombre des dispositifs que vous suggérez dans votre proposition de délibération, mais nous ne sommes pas dupes de votre proposition qui consiste à nous faire croire qu'aujourd'hui, le débat et l'actualité des associations serait de pouvoir augmenter le financement par les entreprises et par le privé, alors que le sujet de fond et d'actualité des associations…

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci de conclure.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Est de pouvoir retrouver un montant de subvention publique qui soit à la hauteur de leur rôle dans la société, de leur rôle d'intérêt général qui est très précieux.

Voilà, pour toutes ces raisons, pourquoi l'Exécutif émettra un avis défavorable sur votre proposition de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

La parole est à M. Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - Cette proposition de délibération, qui remontait du monde associatif, a reçu le soutien du Conseil de Paris citoyen, que vous avez mis en place, et qui souhaitait la voir adopter. Vous la rejetez, alors que vous vous enorgueillez de la démarche participative. Le Conseil citoyen de la Ville était favorable à son adoption. La plateforme que la Ville a mise en place pour le bénévolat, c'est bien, mais le "crowdfunding", c'est non. Le forum pour l'emploi, c'est bien - c'est exactement la même chose, de la médiation - mais pour financer les associations, c'est non. Le fonds pour Paris, c'est bien - c'est bien du financement par les entreprises - mais notre proposition, c'est non. Ou alors, que la majorité dénonce le fonds pour Paris. Vous pouvez toujours faire voter un vœu demandant, Madame PREMEL, qu'il n'y ait plus de fonds pour Paris. C'est vraiment du sectarisme.

C'est vrai que cette proposition de délibération n'est pas politicienne. Elle ne balaie pas le bilan municipal d'un revers de main. Justement, c'est ce qui rend le refus de la voter incompréhensible. Je regrette les œillères idéologiques qui conduisent à aligner la position du parti Socialiste sur la France Insoumise et sur le parti Communiste. Je vous le dis.

Eh oui ! Mais c'est vrai. C'est ce que j'ai entendu.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - On laisse M. BARGETON finir, s'il vous plaît.

M. Julien BARGETON. - Cela vous fait mal de l'entendre, mais c'est ce que j'ai entendu.

Les associations financées par les citoyens ne sont pas moins indépendantes. En soi, le financement par l'Etat ou la Ville n'est pas, au contraire, la garantie de l'indépendance. Ce que j'ai entendu sur l'opposition citoyen/entreprise/Etat me paraît relever d'un débat daté, schématique, sectaire et hallucinant. Je vous le dis comme je le pense.

C'est paradoxal, pour cette majorité, de refuser l'implication municipale dans la médiation, dans la mise en réseau sur ce sujet, alors que vous ne cessez de la réclamer pour d'autres sujets, en disant qu'il faut municipaliser telle ou telle chose ou qu'il faut que la Municipalité s'investisse dans le secteur privé. C'est un paradoxe total par rapport à ce qui est proposé. Je ne vois qu'une raison pour laquelle vous vous y opposez, c'est parce que vous n'avez pas eu l'idée, l'initiative, de faire adopter vous-mêmes un projet de délibération.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - On laisse M. BARGETON finir, qui va vers sa conclusion.

M. Julien BARGETON. - Je vais vers ma conclusion.

C'est parce que vous n'avez pas eu l'initiative vous-mêmes de faire adopter cette proposition de délibération et que vous en profitez, comme toujours, pour renvoyer la défausse sur l'Etat. La responsabilité, ce n'est pas nous. C'est la faute aux autres. Alors même que l'on avait voté des vœux qui allaient dans ce sens, qu'il y a une charte d'engagement qui va dans le même sens, parce que notre groupe propose, vous n'en voulez pas. Je trouve cela dommage. Le monde associatif aurait eu besoin d'un consensus sur ce sujet, sachant qu'évidemment, c'est en complément et que cela l'a toujours été. Vous avez refusé de l'écouter par œillère idéologique. Je le regrette profondément.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de délibération DP 1 sur le Paris associatif, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération est donc rejetée. (2019, DP 1).

Compte rendu de la 4e Commission.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à la 4e Commission.

Conformément au règlement intérieur, je vais donner la parole à Mme Marie ATALLAH pour trois minutes.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Monsieur le Maire.

La 4e Commission s'est réunie le 23 septembre, de 9 heures à 11 heures, en présence de 17 élus, des représentants du cabinet de la Maire et de nos adjointes et adjoints, ainsi que des services du C.A.S.-V.P. et de la DASES.

69 projets de délibération et 23 vœux sont inscrits à l'ordre du jour de notre Commission. Chacune et chacun de nos 6 adjointes et adjoints ont procédé à la présentation des projets qui les concernent.

Au-delà de la poursuite du renouvellement des financements et des subventions pour les acteurs de la Ville, que ce soient les associations ou des structures autres, nos adjointes et adjoints ont présenté leurs projets de délibération et mis l'accent sur des sujets, soit importants parce qu'ils sont importants, soit parce qu'ils sont nouveaux. Par exemple, Mme BROSSEL a présenté ses projets de délibération. Elle est chargée de la prévention spécialisée à l'intégration. Elle a surtout attiré l'attention sur la création d'un nouveau centre social dans le 15e arrondissement. M. NORDMAN, chargé des personnes handicapées et de l'accessibilité, a signalé les nouveaux projets comme l'accès à "Nuit blanche", a attiré l'attention sur le projet de réduction des délais de traitement des demandes par la M.D.P.H., ou encore la création d'un service de gestion des situations complexes en partenariat avec l'A.R.S.

Mme SOUYRIS, en charge de la santé, a notamment attiré l'attention sur trois sujets d'actualité. Elle a rappelé, d'abord, le programme de la "Semaine parisienne de la santé environnementale", se déroulant, comme tous les ans, dans tous les arrondissements, du 23 au 28 septembre. Elle a procédé à la distribution du programme à tous les membres de la Commission. Elle a ensuite longuement présenté le plan d'action concernant l'éradication du plomb dans tous les espaces du territoire de Paris suite à l'incendie de Notre Dame. Enfin, elle a fait le point concernant le traitement de la problématique du "crack" dans le quartier de la porte de la Chapelle, avec la création d'un nouvel espace de repos, afin d'apporter une réponse médico-sociale à la situation d'urgence vécue par les publics consommateurs en errance dans ce quartier.

Concernant les projets de délibération de Mme VERSINI, en charge des solidarités, de la lutte contre les exclusions, de l'accueil des réfugiés et de la protection de l'enfance, Mme VERSINI a mis l'accent sur un nouveau projet de réseau de solidarité agissant en faveur des familles monoparentales dans les quartiers populaires. Elle a aussi attiré l'attention sur l'élargissement de l'intervention de la Ville auprès des jeunes étrangers en errance dans le quartier de la Goutte-d'Or, avec un co-financement par le Fonds Asile Migration et Intégration en partenariat avec le Ministère de l'Intérieur.

Mme BIDARD, pour finir la présentation des projets de délibération, en charge de l'égalité femmes/hommes, de la lutte contre les discriminations et de la défense des droits de l'homme, a rappelé que 109 féminicides se sont produits en France depuis le début de l'année. Pour renforcer l'action de la Ville, elle a signalé une convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Concernant les vœux, 23 vœux ont été déposés. Mme BERTHOUT, Mme KONÉ, Mme STOPPA-LYONNET ont pu présenter les vœux de leur groupe. Concernant Mme BERTHOUT, il s'agit de la réduction du délai de convocation du partenaire violent à la suite du dépôt de plainte. Mme KONÉ a présenté le vœu de l'accessibilité du métro parisien aux personnes en situation de handicap. Mme STOPPA-LYONNET a évoqué les 4 vœux concernant le plomb lié à l'incendie de Notre-Dame.

J'ai fini. Je vous souhaite un bon débat. Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci beaucoup.

2019 DDCT 121 - DPSP - Subvention (15.750 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DDCT 121 : subvention et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes.

La parole est à Mme Marinette BACHE pour cinq minutes.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, Madame l'adjointe, chers collègues, la place de la femme dans la cité doit être l'égal de celle de l'homme. Il y a ceux qui en parlent, qui font de la "com" et des promesses, et il y a ceux qui agissent. Notre

ville agit. Elle est même une ville pilote en ce domaine. Que d'actions menées ! Les marches exploratoires, l'aide aux associations chargées d'accompagner dans leur démarche les femmes victimes de violence, les débats, conférences, animations, ateliers, projections, et même les défis sportifs organisés tout au long de l'année et plus encore chaque 25 novembre, Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, et chaque 8 mars, Journée internationale de lutte pour les droits des femmes. J'ajoute l'apprentissage du français, une porte nécessaire pour certaines femmes afin de connaître et faire valoir leurs droits. Je n'oublie pas le rôle essentiel de la Mairie dans l'accompagnement des personnes prostituées vers une sortie de la prostitution, alors que d'aucuns voudraient qu'on la banalise, comme s'il s'agissait d'un travail ordinaire.

Merci, donc, pour votre engagement qui lie efficacité et symbolique. J'en veux pour preuve l'accueil des femmes sans abri au sein même de l'Hôtel de Ville de façon pérenne depuis le 11 décembre 2018. Contrairement à Valérie PÉCRESSE qui annonce à grands coups de "com" un centre d'hébergement d'urgence pour les mères et les enfants dans le bâtiment régional aux Invalides, puis, l'hiver passé, le ferme, vend le bâtiment et s'en lave les mains. Vous inscrivez notre action municipale dans la durée, car il est inadmissible de répondre à la précarité par une politique précaire.

La Ville, donc, est pionnière en ce domaine, que ce soit par la mise en place de l'Observatoire des violences faites aux femmes en 2014, ou la mise en place du dispositif de protection "femmes en très grand danger" depuis juillet 2012. C'est le cœur de ce projet de délibération. Le bilan positif de ce dispositif a permis qu'il soit transcrit dans la loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, avec la généralisation du téléphone portable d'alerte et son extension aux femmes victimes de viol. Notre dispositif "femmes en très grand danger" se développe ainsi avec régularité et constance. Ce sont des vies de femmes et d'enfants qu'ainsi nous contribuons à sauver. Le premier droit d'un être humain est, bien sûr, de rester en vie, de ne pas mourir sous les coups, et qui plus est, sous les coups de son conjoint. Et des coups, pourtant, il y en a. Chaque année, ce sont 219.000 femmes qui en sont victimes, dont les trois-quarts subissent des violences répétées. Nous en sommes ce jour à 113 féminicides.

Pour l'heure, le budget national annuel consacré à la lutte contre les violences conjugales est estimé à 79 millions d'euros, selon le Haut Conseil à l'Egalité. Or, pour ce même Haut Conseil, ce sont 506 millions d'euros qu'il faudrait pour lutter efficacement contre les violences conjugales. Pendant ce temps, Marlène SCHIAPPA annonce un petit million d'euros et Edouard PHILIPPE fait un embrouillamini, faisant comme si l'enveloppe globale des 200 millions consacrés annuellement à l'égalité femmes/hommes était destinée exclusivement aux violences faites aux femmes. L'avenir du Grenelle doit cesser de relever de la "com" et rejoindre l'efficacité et la symbolique parisiennes. Le plus tôt serait le mieux, car le premier effet du Grenelle est éminemment positif. Il a suscité l'intérêt, créé du débat public. Il a amplifié la liberté de parole de ces femmes. Même s'il est imbécile et navrant de voir des Wallerand de SAINT-JUST ou des Elisabeth LÉVY minorer le phénomène des violences conjugales, celles-ci sont désormais considérées par l'ensemble des Françaises et des Français comme une réalité inadmissible.

Depuis le Grenelle, à Paris, la déclaration des violences subies par les femmes a augmenté de 20 %. Il y a fort à parier qu'il en soit de même ailleurs. Les associations ne pourront pas tenir le rythme ainsi provoqué sans que des fonds leur soient rapidement alloués par le Gouvernement. Elles risquent de perdre le bénéfice de cette avancée majeure. Il y a donc urgence à agir.

Comme l'a souligné la Maire de Paris, le féminicide, la violence à l'égard des femmes n'est pas un fait domestique. C'est un fait politique. Bravo, donc, à la Maire et à son adjointe, Hélène BIDARD, de développer et renforcer ainsi par ce projet de délibération le dispositif de protection des femmes en très grand danger, et plus généralement, d'être le moteur et l'avant-garde du combat contre les violences sexistes et pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre groupe est très heureux de pouvoir soutenir ce projet de délibération qui apporte son soutien financier au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles.

Depuis le début de l'année, 113 femmes sont décédées sous les coups de leur mari ou compagnon. C'est une monstruosité. Je sais le travail qui est fait par la Municipalité parisienne, avec Hélène BIDARD, sur ce sujet s'appuyant sur le travail de l'Observatoire des violences faites aux femmes. L'action symbolique de la Ville sur les murs de notre Hôtel de Ville a eu un fort impact dans la population. Nous vous avons soutenu dans ces actions de visibilité qui ne sont pas que la somme des drames individuels, mais bien une question de société. L'action des militantes féministes qui ont collé sur nos murs, ces dernières semaines, des messages militants a tout notre soutien. Cette subvention permet de continuer et d'amplifier une action née en Seine-Saint-Denis et qui a pris de l'ampleur à Paris depuis 2012.

Le C.I.D.F.F. est acteur de cette opération de la remise aux femmes d'un téléphone appelé "femme en très grand danger". De 15 téléphones, nous sommes passés à 30 aujourd'hui. Ce sont autant de femmes qui peuvent

recourir à ce téléphone si elles sentent ou ressentent un danger imminent. Son bilan est excellent, tant en matière de réaction de la police que dans la sensation de sécurité des femmes qui en sont dépositaires. A part la question du téléphone, il y a aussi la nécessaire création de places d'hébergement et de logement. La loi existe et elle protège les femmes en danger, mais il y a encore trop de cas où ces femmes se sentent seules. L'éviction du mari violent et condamné n'est pas encore suffisamment mise en œuvre. Bien souvent, les femmes préfèrent quitter le logement et elles doivent pouvoir trouver des solutions dans des hébergements spécialisés ou dans des logements qui ont été créés à cet effet.

Notre première délibération de groupe, en 2014, avait pour but d'accélérer la construction de lieux spécifiques pour les femmes victimes de violences et réserver des appartements pour celles qui choisissaient l'autonomie. Le bilan est positif et nous aurons rempli notre programme durant cette mandature. Nous sommes quelques semaines après le Grenelle des violences conjugales. Les associations attendaient un effort du Gouvernement en direction des associations, qui sont en première ligne. Elles ont été déçues parce que la Secrétaire d'Etat n'a pas transformé l'essai. Les subventions des associations féministes baissent dans le budget 2020 qui sera en discussion dans quelques semaines. Nous devons continuer notre mobilisation, femmes et hommes côte à côte, pour que reculent les violences faites aux femmes. Il faut réprimer, c'est certain, mais il faut aussi éduquer et sensibiliser la société sur cette situation.

Nous sommes fiers que la Ville, elle, contrairement au Gouvernement, augmente ses subventions aux associations qui interviennent pour les droits des femmes. Nous voterons donc ce projet de délibération avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Merci.

Je ne vois pas Fadila MÉHAL, donc je donne directement la parole à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens d'abord à saluer l'initiative qui a été menée par la Maire de Paris. Cette cérémonie était extrêmement forte. Pouvoir voir et lire le nom de toutes les femmes assassinées : c'est important de le dire. On n'ose plus donner le chiffre parce que, chaque jour, une de plus peut arriver. On devrait d'ailleurs se dire que si nous en sommes à 113 assassinats de femmes, 113 féminicides, cela veut bien dire qu'il y a aussi 113 assassins et que la caractérisation d'assassin sur les responsables fait également partie de la bataille des consciences. De la même manière qu'il est important que notre Assemblée, conformément à des vœux qui, à ce sujet, sont présentés par d'autres groupes, salue les militantes qui ont collé et continuent à coller sur les murs de notre ville ces alertes, pour que cesse cette banalisation, comme s'il s'agissait de faits divers. Cette bataille contre la domination patriarcale qui fait qu'une femme, un homme peut décider de sa vie ou de sa mort, est une bataille essentielle pour nos émancipations, à nous les femmes, mais essentielle aux émancipations de l'ensemble de notre humanité.

Alors maintenant, oui, pour pouvoir agir, les permanences téléphoniques, les actions les plus concrètes immédiates sont essentielles pour savoir qui contacter, comment être écouté, entendu, quelle première démarche faire. On ne cesse de le dire : il manque aussi des places d'hébergement. Car, bien sûr, on doit poursuivre cette bataille menée par les associations féministes, qui est de dire : "C'est à l'homme d'être écarté du foyer conjugal quand il est responsable de violence". Néanmoins, dans la réalité intermédiaire actuelle, il faut absolument permettre aux femmes de pouvoir s'échapper. Quelle tragédie quand on entend tous les témoignages de ces femmes qui étaient allées alerter au commissariat, étaient allées jusqu'à déposer plainte, alors que le nombre de femmes qui assument d'aller jusqu'au dépôt de plainte est déjà, hélas, proportionnellement si faible ! Finalement, rien n'avait été fait. Donc, tout doit changer.

Le Grenelle sur la question des violences faites aux femmes est une insulte à l'enjeu de la bataille, parce qu'accorder un million quand un milliard serait nécessaire, avoir mis autant de temps pour cette cérémonie de communication et ces réunions alors que toutes les propositions sont sur la table depuis si longtemps. S'il y a une responsabilité extrêmement importante de la part de la politique du Gouvernement, de l'Etat, dans cette lutte, la collectivité, néanmoins, a aussi toute sa part à prendre. Mais je défendrai dans un vœu - le vœu n° 89 ultérieurement - les mesures que la Ville se doit de prendre. Mais, bien évidemment, je voterai pour ce projet de délibération. Je reviendrai, dans la présentation du vœu, sur l'enjeu. Il y a un an, on a voté un vœu sur la proposition que j'avais pu faire, d'un lieu complet de prise en charge globale des femmes victimes de violences, avec tous les aspects prévus. C'est voté, mais quand est-ce que la Ville va se donner les moyens de le faire ? Parce que s'il y a une responsabilité de l'Etat, la Ville et le département doivent être modèles. Vous avez d'autres villes en France qui le font. La ville de Nantes a montré l'exemple. Donc, nous devons aussi assumer de pouvoir le faire. Si d'autres villes en sont capables, pourquoi une capitale comme Paris, avec un budget de 8 milliards d'euros, ne serait-elle pas capable de le faire ?

J'attire votre attention sur des lieux historiques, comme le Palais de la Femme. Il accueille des femmes victimes de violences et en grande précarité. Sauf que le Palais de la Femme est un lieu où l'on est censé simplement passer, de manière transitoire. Pas plus de deux ans pour être accompagnée vers le logement, le logement social d'abord. Le Palais de la Femme, historiquement, était un lieu qui devait être non mixte. Parce que l'on est bien consciente, ici, que lorsque l'on est victime de violences, on se doit de se retrouver dans un lieu de non-mixité, entre femmes. Alors,

je réitère, mes chers collègues, la nécessité que l'on écoute les femmes du Palais de la Femme et que l'on fasse redevenir ce lieu en un lieu de non-mixité. Aujourd'hui, l'une des femmes du Palais de la Femme va sans doute être écartée du Palais de la Femme, parce qu'elle l'ouvre, et parce que quand vous l'ouvrez et subissez cela, oui, parfois, vous l'ouvrez avec les mots qu'il ne faut pas.

J'aimerais que toute l'attention soit apportée au Palais de la Femme et à celles qui luttent depuis trois ans, pour qu'aucune ne soit brisée davantage qu'elle ne l'a été par la vie jusqu'à présent, alors qu'elles sont de magnifiques combattantes.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, j'interviendrai sur deux projets de délibération en même temps : celui concernant la subvention pour le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes, et sur celui concernant la subvention à la coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception.

Quand j'ai écrit mon intervention, le compteur affichait 112. On en est à 113. 113 femmes sont mortes assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint. 113 féminicides. Dans le monde, ce sont plus de 40.000 femmes ou jeunes filles qui ont été tuées par un compagnon, un ex-fiancé ou un membre de la famille. Notre histoire et celle de l'humanité sont rythmées par le combat de nombreuses femmes. Ces dernières années encore, en Argentine, en Pologne, en Iran, des mouvements d'une importance inédite se sont constitués. Ils sont à l'origine d'une prise de conscience jusqu'alors inégalée. Dans le même temps, nous apprenons que le Gouvernement diminue de 25.720 euros le budget pour l'égalité femmes/hommes et la lutte contre les violences, pour l'année prochaine. Alors même que nous sommes en plein Grenelle, qui doit d'ailleurs prendre fin le 25 novembre prochain, et que les pistes de réflexion restent vagues, les solutions proposées ne paraissent pas à la hauteur des enjeux et de l'urgence. Encore une fois, je ne comprends pas l'inconscience du Gouvernement et son inaction : rogner sur 25.000 euros alors que les associations féministes demandent un milliard. Quelle provocation !

Nous le savons pourtant bien : quand la société est déstabilisée, fragilisée, ce sont les femmes les premières victimes, les femmes dont on attaque les droits, les femmes dont on réduit les libertés. Alors que d'autres pays, comme l'Espagne, mettent en place des dispositifs volontaristes afin que les femmes ne soient pas les premières victimes des crises sociales et environnementales, notre Gouvernement rogne sur 25.000 euros. L'Espagne a mis en œuvre des processus juridiques ambitieux et qui portent leurs fruits. La situation n'est évidemment pas idéale, mais en créant 106 tribunaux dédiés aux affaires de violences conjugales, en donnant 72 heures au juge pour instruire les dossiers des victimes présumées, en donnant 15 jours à ces mêmes juges pour organiser un procès, les victimes sont rapidement prises en charge, mises à l'abri et protégées.

La Ville de Paris est, dans le cadre de ses obligations et de son budget contraint, pourtant très proactive dans le domaine de la lutte pour les droits des femmes et celle contre les violences faites aux femmes. Je sais l'engagement de la Maire de Paris et d'Hélène BIDARD, que je salue. Nous soutenons les associations féministes. Nous finançons des places d'hébergement spécifiques aux femmes à la rue. Nous les accueillons même dans nos maisons communes. Nous finançons des initiatives de prévention. Hier soir, la tour Eiffel était habillée de rose. Le combat contre le cancer du sein est loin d'être fini. Hier encore, lors de la communication de rentrée, nous avons salué la mise à disposition gratuite de protections périodiques pour toutes les collégiennes du 10e arrondissement. Enfin, nous soutenons les engagements et les combats de chacune et de chacun.

Nous voterons évidemment ces deux projets de délibération, parce que le droit des femmes à choisir leur maternité est fondamental, parce que le droit à l'avortement est régulièrement remis en cause en France, en Europe et dans le monde, parce que la Ville doit participer et faciliter la mobilisation de toutes et tous le 8 mars. Nous voterons également la subvention qui permet de maintenir le dispositif "femmes en très grand danger", qui permet d'équiper 30 femmes de téléphones portables directement reliés à un central de secours. Ce dispositif a permis, depuis 2012, à 95 femmes d'être sous protection ainsi qu'à 226 mineurs d'être aussi protégés avec leur mère. Cependant, je pense que nos institutions doivent intervenir bien en amont, dès le premier coup, dès la première alerte, dès la première menace, que notre Justice est beaucoup trop lente et met beaucoup trop de femmes en danger.

Je conclurai en vous invitant toutes et tous à vous mobiliser le 23 novembre pour participer à la grande marche nationale contre les violences sexistes et sexuelles.

Je vous remercie.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Mesdames et Messieurs, chers collègues, compte tenu de la gravité du sujet, ce projet de délibération sera, je l'espère, adopté à l'unanimité dans l'esprit de mobilisation générale de notre société contre les violences conjugales, largement soutenu par la Ville de Paris.

Le dispositif de téléassistance pour la protection des personnes en grave danger, ou "Téléphone Grave Danger", que nous vous proposons ici, avec Colombe BROSSEL, de renforcer et de stabiliser dans la durée, est le résultat d'une très bonne coopération avec divers partenaires, coordonnée par l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. La Ville de Paris ne rechigne jamais à construire des partenariats quand ils se font dans la confiance et le respect des engagements mutuels. C'est le cas pour le "Téléphone Grave Danger", avec le Parquet et le Tribunal de grande instance de Paris, la Préfecture de police et la Préfecture de Paris via le Fonds interministériel de prévention de la délinquance, la Région Ile-de-France, "Orange" pour la téléphonie, "Alliance Assistance" pour la téléassistance, et le "Centre d'Information pour le Droit des Femmes et des Familles" de Paris.

Lorsque ce n'est pas le cas, d'ailleurs, je considère qu'il est de notre responsabilité d'interpeller les pouvoirs compétents. Vous avez évoqué, Madame SIMONNET, la question de travailler sur un lieu unique avec l'Etat. Effectivement, nous avons besoin d'un partenariat et d'un travail sur ce sujet rapidement, puisque nous soutenons le fait qu'il y ait un lieu unique pour l'accueil des femmes victimes de violences. A ce propos, nous aurons l'occasion de parler du Grenelle des violences conjugales dans quelques minutes, avec l'examen d'un vœu de l'Exécutif. Mais, puisque vous avez évoqué la chose, je veux répéter ici que nous sommes stupéfaits d'apprendre que l'Etat vient d'annoncer la baisse du budget du secrétariat d'Etat à l'Egalité entre les femmes et les hommes. En effet, cela pourrait apparaître comme une provocation. C'est extrêmement triste de voir que nous en sommes là.

J'en reviens au "Téléphone Grave Danger", mesure fondamentale pour la protection des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Sur décision du Procureur de la République, ce dispositif facilite la protection des femmes reconnues comme étant en très grave danger, grâce à un téléphone portable permettant de susciter l'intervention rapide des services de police. Vous l'avez rappelé, tous les deux jours et demi, en France, une femme meurt assassinée par son conjoint ou ex-conjoint. Le nombre de féminicides s'élève aujourd'hui, après cet après-midi, à 113 depuis le 1er janvier dernier. L'année dernière, 21 enfants sont morts, co-victimes, dans le cadre de violences conjugales.

Les auteurs des violences sont le plus souvent connus du Parquet pour des faits antérieurs ou parce que la victime avait déposé plainte. Ils sont majoritairement inscrits dans un cadre juridique contraignant : contrôle judiciaire, sursis, mise à l'épreuve, avec interdiction de paraître devant la victime, ou encore ordonnance de protection. La question se pose de renforcer la prévention et leur prise en charge pour lutter contre la récidive. Il est aujourd'hui question d'améliorer l'efficacité de ces mesures avec la mise en place d'un bracelet électronique. Le service pénitentiaire d'insertion et de probation, le S.P.I.P., de notre territoire - qui, au 1er mars dernier, suivait 515 personnes sous main de justice pour violences conjugales - n'a toujours pas, à ma connaissance, été saisi par le Ministère de tutelle pour une application, pourtant annoncée par la Secrétaire d'Etat sur Twitter, début janvier 2020.

Aussi, je vous propose d'en revenir ici, de nous concentrer sur le T.G.D., qui a déjà fait la preuve de son efficacité, vous l'avez dit. Un téléphone avec une téléassistance opérationnelle 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Depuis 2012, 95 femmes en ont bénéficié et 226 enfants mineurs. 87 interventions justifiées de la police ont donné lieu à 9 interpellations. En 2018, 44 femmes et 69 enfants ont ainsi été placés sous protection. Le téléphone a été utilisé 25 fois, donnant lieu à 19 interventions immédiates de la police et 5 interpellations. Tous les téléphones aujourd'hui disponibles à Paris sont utilisés soit directement par les femmes, soit réservés pour la sortie d'incarcération du conjoint ex-violent.

Je me permets de le répéter, puisque vous rappelez que la Secrétaire d'Etat s'était offusquée en disant que les T.G.D. n'étaient pas utilisés. A Paris, ils le sont tous. C'est en effet une honte qu'ils ne le soient pas partout.

Nous vous proposons de passer de 25 à 30 téléphones - l'année dernière, nous avions déjà augmenté de 5 ; nous ré-augmentons de 5 téléphones mis à disposition - et d'augmenter en conséquence la subvention au C.I.D.F.F. qui accompagne les femmes dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs. Le rôle du C.I.D.F.F. est clef pour la mise en œuvre concrète du dispositif, puisque l'association émet des signalements et accompagne les femmes tout au long de ce dispositif, avec un accompagnement complet.

Je rappelle aussi que la Ville a réservé 5 appartements pour les femmes concernées par le dispositif, et que Ian BROSSAT a fait évoluer la cotation pour que les femmes bénéficiaires du T.G.D. se voient attribuer 30 points pour l'accès au logement social, en plus des mesures facilitant leur mutation.

Un dernier mot peut-être sur le "fonds Catherine". Vous avez dû le voir avec le Grenelle. Pour vous informer qu'il y a bien un "fonds Catherine" en Ile-de-France dans le cadre du Grenelle. C'est un reliquat du budget de la Secrétaire d'Etat. Il s'agit de 105.000 euros pour toute l'Ile-de-France, soit 13.000 euros pour Paris. Sachant que nous avons 12.900 femmes déjà accompagnées par les associations, cela fera un euro par femme, soit moins d'un café. Vous comprendrez notre désarroi face à de telles propositions budgétaires et notre colère. Néanmoins, nous diffuserons l'appel d'offres de l'Etat pour cette subvention du Secrétariat d'Etat.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 121 - DPSP.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DDCT 121 - DPSP).

2019 DDCT 133 - Subvention (8.000 euros) à la Coordination nationale des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, au titre du droit des femmes.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner le projet de délibération DDCT 133.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, dans la continuité des débats du précédent projet de délibération, je souhaitais que l'on puisse évoquer ce projet de délibération, et plus particulièrement la nécessité de toujours préserver, maintenir et lutter pour que le droit à l'avortement reste un droit et un acquis pour les femmes. Lors de l'hommage rendu par notre Assemblée, la Maire de Paris a rappelé que le Président Jacques Chirac avait été le Premier Ministre du Gouvernement qui avait légalisé l'avortement. C'était en 1975. Je vous livre une citation que vous connaissez tous : "N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse, pour que le droit des femmes soit remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis". 44 ans après la promulgation de la loi Veil, la justesse de l'avertissement de Simone de Beauvoir peut malheureusement se vérifier dans le monde entier, y compris en France.

Vous l'avez rappelé à plusieurs reprises dans vos interventions précédentes, des millions de femmes et d'hommes se sont mobilisés pour acquérir ou pour préserver ce droit : en Espagne, il y a trois ans, puis en Pologne l'année suivante, en Irlande en 2018. Et maintenant, c'est au tour des Argentines et des Américaines. Aujourd'hui, une vingtaine de pays interdisent totalement l'I.V.G. Une petite cinquantaine seulement autorise l'I.V.G. sous conditions. Enfin, seulement, aussi, 58 pays autorisent l'avortement sans condition. Ainsi, si ce droit ne semble pouvoir être remis en cause en France, il demeure contesté et sa mise en œuvre est encore entravée aujourd'hui : d'abord, par la suppression de 130 centres d'I.V.G. en 15 ans ; puis, par la baisse des subventions au planning familial ; et aussi au quotidien, lorsque les professionnels de santé font jouer leur clause de conscience.

Cette année encore, des milliers d'opposants à l'avortement ont défilé à Paris contre "la banalisation de l'I.V.G.". Qui a déjà connu cette procédure et peut encore dire, aujourd'hui en 2019, que c'est un acte banal ? Ce n'est jamais le cas pour aucune femme qui pratique cet acte et doit subir cette épreuve. Parce que cela reste une épreuve. C'est un droit, mais cela reste une épreuve. Quand je fais le tour du monde de ces combats et reviens en France où c'est un droit sans condition, fort heureusement depuis 44 ans, il me semble nécessaire néanmoins de rappeler quel est notre rôle aujourd'hui dans une collectivité comme la nôtre : c'est de continuer la bataille culturelle. Parce qu'aujourd'hui, lorsque l'on parle de banalisation de l'I.V.G., c'est que la bataille culturelle n'est pas gagnée. Précisément, ce projet de délibération nous place au cœur du sens de notre action en tant que collectivité, en tant qu'élus agissant auprès des associations, auprès de tous les acteurs impliqués dans le quotidien de nos concitoyennes pour faire entendre le fait que ce droit est absolu pour les femmes, qu'elles doivent en être informées, qu'elles ne doivent pas être découragées. C'est tout le sens de notre action à notre niveau.

Aujourd'hui, c'est pour cela que nous devons continuer à combattre : qu'elles aient cet accès, qu'elles se sentent libres de faire ce choix si elles le souhaitent et qu'il ne soit jamais remis en cause.

Merci.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère Nawel OUMER, et du coup, Léa FILOCHE, qui a parlé juste avant. J'en profite.

Samedi dernier, le 28 septembre, les associations œuvrant pour les droits des femmes étaient dans la rue à l'occasion de la "Journée internationale pour le droit à l'interruption volontaire de grossesse". Ce droit élémentaire pour les femmes, celui de choisir sa maternité, quand et avec qui elles le souhaitent, celui de disposer de son corps, est encore à conquérir dans de très nombreux pays où il reste illégal, même en cas de viol ou d'extrême danger pour la vie de la mère. Ce droit est menacé par la montée de forces d'extrême droite et des conservatismes religieux en Italie, malheureusement, en Pologne, en Hongrie, au Brésil ou encore aux Etats-Unis, où des hommes populistes se font les porte-parole des conceptions les plus réactionnaires sur les droits des femmes à leur corps et leur famille.

Paris est solidaire des combats des femmes pour l'accès de toutes à un I.V.G. libre et gratuit dans le monde. Ce droit est à défendre dans les pays où il existe, France comprise, également contre les politiques d'austérité.

Pourquoi ? En France, une femme sur trois - c'est un chiffre stable à ce jour - a recours à une I.V.G. dans sa vie. Pourtant, le nombre de centres d'I.V.G. a été réduit drastiquement dans notre pays. 130 fermetures en 10 ans. 40 % des maternités ont fermé en quelques années. Très souvent, des centres d'I.V.G. leur sont accolés. La possibilité du choix entre les méthodes se réduit parce que les informations ne sont pas données aux femmes en temps et en heure, parce que les cadences et l'organisation du travail dans les hôpitaux rendent difficiles la pratique des trois méthodes possibles pour avorter. C'est une question qui se pose à Paris, même s'il faut bien reconnaître notre chance d'être notamment doté de 22 centres de planification et d'éducation familiale, qui accueillent et accompagnent les femmes dans leur choix. Paris est engagé, aux côtés des personnels de santé, des associations et des femmes, pour défendre la qualité du service public et l'accès de toutes aux trois méthodes, dans les conditions de dignité que peut offrir un pays développé, c'est-à-dire avec des personnels formés et en nombre suffisant.

C'est en rappelant son attachement au droit à la contraception et à l'I.V.G. que nous avons, à Paris, rendu hommage, il y a très peu de temps, en présence du Professeur René FRYDMAN et de l'historienne Michelle PERROT, au Docteur Pierre Simon, médecin, gynécologue obstétricien, pionnier de l'accouchement sans douleur, cofondateur du mouvement français pour le planning familial en 1956, dont les combats aboutirent en 1967 au vote de la loi Neuwirth légalisant l'usage des méthodes contraceptives, qui fut aussi l'un des maîtres d'œuvre de la loi Veil en 1975. Je me disais alors que le meilleur hommage de cet allié des droits des femmes était de poursuivre sa recherche obstinée du progrès humain. Voici trois avancées, à mon sens, à conquérir pour les droits des femmes à disposer d'elles-mêmes : la suppression de la double clause de conscience spécifique sur le droit à l'I.V.G., l'extension du délai de recours à l'I.V.G. pour passer de 12 à 14 semaines, et l'inscription de ce droit parmi les droits humains inaliénables listés dans le préambule de notre constitution.

La Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, la C.A.D.A.C., que nous finançons par ce projet de délibération, est une structure nationalement reconnue pour la défense des droits des femmes, leur droit sur leur corps et maîtriser pleinement leur fécondité. Elle participe ainsi à faire vivre une culture de l'égalité à Paris. Elle participe à la mobilisation des Parisiennes et des Parisiens autour du droit à la contraception et à l'I.V.G. avec les autres associations, notamment aussi dans le cadre du 8 mars, la "Journée internationale de lutte pour les droits des femmes".

Je vous propose ici de subventionner l'action de la C.A.D.A.C. pour un montant total de 8.000 euros.

Je vous remercie encore de votre intervention.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 133.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 133).

Vœu déposé par les groupes SOCA et PCF-FG relatif à la mise en œuvre de moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au délai de convocation du partenaire violent à la suite du dépôt de plainte.

Vœu déposé par Mme Danielle SIMONNET relatif à des mesures d'urgence pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint, président. - Nous allons passer maintenant à l'examen de vœux non rattachés : les n° 87, n° 88, n° 89 et n° 89 bis de l'Exécutif.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL pour présenter le vœu n° 87.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu, qui a été présenté et voté par la majorité du conseil d'arrondissement du 18e arrondissement, pointe l'écart qui existe entre les discours du Gouvernement et les décisions budgétaires de ce dernier, sans doute par œillères idéologiques. Si la lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité, alors il faut abonder financièrement les moyens octroyés au 3919, qui est la ligne dédiée aux femmes qui peuvent ainsi alerter sur les violences dont elles sont victimes. Si l'Etat consacre 530 millions d'euros à l'égalité femmes/hommes et 79 millions d'euros pour les violences faites aux femmes, pourtant, les associations voient leurs crédits diminuer, pendant que l'ampleur du drame ne fait que croître. 113 femmes tuées en 2019. Oui, 113 femmes tuées en 2019.

Alors, le milliard d'euros que réclament les associations ne peut qu'être entendu. Le Grenelle des violences conjugales a été un moment d'espoir, que la Secrétaire d'Etat a vite refroidi. C'est malheureusement le projet de loi de Finances qui fait foi. Et là, on voit bien que les engagements pris ne sont pas suivis d'effets. Les élus signataires redemandent à la Maire de Paris qu'elle relaie et amplifie la demande des élus du 18e arrondissement pour que l'on passe du déclaratif à la preuve, que l'on passe aussi à une réelle augmentation des subventions.

Je vous remercie.

(Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, remplace M. Frédéric HOCQUARD au fauteuil de la présidence).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit donc d'un vœu qui est présenté par le groupe "100% Paris", en particulier Pierre-Yves BOURNAZEL, Florence BERTHOUT et Ann-Katrin JÉGO, et qui porte sur la réduction du délai de convocation d'un partenaire violent à la suite d'un dépôt de plainte. Aujourd'hui, entre le dépôt de plainte, sa transmission au Procureur de la République, qui décide, s'il y a lieu, de poursuivre l'auteur présumé des faits, de prononcer une mesure alternative aux poursuites, ou encore de classer l'affaire sans suite, et lorsque le Parquet poursuit l'auteur des violences, ce dernier est convoqué au commissariat. Mais il peut y avoir un délai important, qui peut excéder plusieurs semaines, entre le dépôt de plainte et la convocation, et pendant ce délai, les violences… comment dire… il y a un risque majeur pour la femme qui a porté plainte. Et donc, le vœu vise à ce que la Maire de Paris interpelle le Procureur de la République pour réduire le délai de la convocation du partenaire violent.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Mme SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, le vœu que je dépose demande qu'il y ait à nouveau au moins un centre global d'accompagnement des femmes victimes de violences, qui voie le jour à Paris avant la fin de l'année 2019. J'ai bien vu qu'un vœu de l'Exécutif est présenté, mais ce vœu est en net recul par rapport à 2018 sur ce point, puisqu'il demande une expérimentation auprès du Gouvernement, alors qu'en 2018, nous ne demandions pas l'expérimentation au Gouvernement.

La Ville de Paris assumait ses responsabilités. Je vous rappelle une chose : la Ville de Nantes a mis un million d'euros pour créer un centre global. C'est la Ville qui était à l'initiative, en lien avec le département et sans l'Etat. Evidemment que je suis totalement favorable à la reprise dans le vœu de l'Exécutif de ce que je mets dans le vœu initial, qui est que la Mairie de Paris interpelle de nouveau le Gouvernement pour que des moyens conséquents, évalués à un milliard et non un million, soient alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes, mais j'estime que nous devons également être exemplaires. Si d'autres villes, qui ont moins de moyens financiers que nous, ont pu le faire, alors nous pouvons le faire. A quoi cela sert-il que l'on ait voté un vœu il y a un an si, un an après, alors que la situation est encore plus urgente et montre qu'il faut réagir, nous soyons encore en deçà ?

Je vous le dis, sur la lutte contre les violences faites aux femmes, on s'honorerait à être une Ville et un Département modèles, au lieu de dire, à chaque fois : "C'est la faute au Gouvernement". Oui, le Gouvernement est responsable. Oui, sa politique est inacceptable, et l'hypocrisie de mettre un million quand un milliard est nécessaire, est totalement scandaleuse. Démontrons ce que nous sommes en capacité de faire.

Je vous remercie. Vous le comprendrez, je maintiendrai mon vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne d'abord la parole à Mme BIDARD, puis à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Je vous demanderai de retirer ces vœux au profit du vœu de l'Exécutif, où nous avons repris beaucoup de choses : la nécessité d'un plan national d'éradication des violences conjugales, sexistes et sexuelles, et la prévention des féminicides.

Nous avons proposé, dans ce vœu de l'Exécutif, des solutions. Il manque des moyens, cruellement, des moyens financiers, notamment pour les services de l'Etat. Si nous voulons que les plaintes soient traitées plus rapidement et que le Procureur puisse traiter plus rapidement, il lui faut des moyens supplémentaires. Nous avons, avec la Ville de Paris, augmenté deux années d'affilée de plus de 20 % les subventions aux associations, mais les Ministères n'ont pas augmenté pour pouvoir suivre l'augmentation du dépôt de plainte sur les violences faites aux femmes, que ce soit au niveau de la police ou de la justice. Bien au contraire, nous venons de le dire, une baisse du budget de la Secrétaire d'Etat est prévue dans le projet de loi de finances.

Nous faisons donc des propositions et demandons que des moyens supplémentaires soient alloués aux associations, au 3919, la mise en œuvre réelle des sanctions prévues par la loi et la prise en charge des conjoints et ex-conjoints violents pour éviter la récidive, la formation des officiers de police judiciaire, qu'ils soient plus nombreux pour pouvoir prendre ces plaintes, le développement de l'accueil de centres dédiés. Je ne vous refais pas toute la liste.

Une chose sur le lieu unique. On va ouvrir une "cité de l'égalité et des droits des femmes" avec les associations. Il y aura des accueils faits par les associations. Pourquoi avons-nous besoin de l'Etat pour… On va l'ouvrir, c'est fait, les travaux ont commencé. Là où nous parlons d'autre chose, c'est que le lieu unique que nous visions, c'était un lieu unique avec les U.M.J., où l'on peut déposer plainte, donc avec la P.J. Pour cela, nous avons besoin que l'Etat organise ce lieu unique avec nous. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas de contact pour travailler sur ce lieu unique. C'est pourquoi nous sommes bloqués sur un lieu unique d'accueil d'urgence.

Je vous demanderai donc de retirer vos vœux pour ces raisons. Sachez que l'on travaille dans cet esprit.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Je voulais juste revenir sur ce sujet extrêmement important pour rappeler l'ensemble des engagements déjà pris par la Préfecture de police pour améliorer l'accueil des femmes victimes de violences, en milieu policier et dans nos commissariats, puisque l'on sait bien qu'il y a parfois un obstacle : l'idée d'aller se présenter au commissariat, soit pour déclarer une main courante, soit pour porter plainte, en tout cas, pour faire part des violences subies. La Préfecture de police a d'ailleurs souvent été précurseur sur le sujet au niveau national. Nous sommes pleinement engagés aujourd'hui dans toutes les réflexions autour du Grenelle des violences faites aux femmes.

Nos axes de travail sont d'abord la protection plus efficace des victimes, avec, par exemple, l'augmentation du nombre de "Téléphones Grand Danger" - cela est fait en lien avec le Parquet - mais également la prise en charge des auteurs sous un aspect social, grâce à nos intervenants et psychologues placés auprès d'un certain nombre de commissariats.

Des protocoles de main courante informatisés ont également été mis en place. Ils permettent de suivre l'ensemble des faits déclarés. Un certain nombre de femmes ne veulent pas tout de suite s'engager dans le processus de dépôt de plainte. Il est donc important qu'elles puissent, à travers ces mains courantes, au moins déclarer les premiers faits et que l'on puisse les traiter derrière. Et puis, il y a la formation des personnels dédiés à l'accueil des victimes. C'est un axe sur lequel le vœu revenait et que nous devons encore renforcer, même si cela existe. Il y a 174 policiers référents "violences conjugales" à la DSPAP. Ils interviennent en matière d'accueil, de prise en charge des victimes, principalement dans le cadre des brigades locales de protection de la famille, qui fonctionnent bien et nous donnent entière satisfaction ici, à Paris. Leur rôle consiste justement à former et sensibiliser les autres policiers sur la législation en vigueur, à assurer l'accueil et l'audition des victimes, et surtout le suivi de leur dossier en lien avec l'association et l'ensemble des partenaires que nous avons.

Nous allons également continuer à travailler à la création de pôles psychosociaux, à savoir ce binôme entre les psychologues et les intervenants sociaux en commissariat. J'en profite d'ailleurs pour signaler que la Préfecture est évidemment favorable à la création de nouveaux postes d'intervenants sociaux dans les commissariats. Nous essaierons, dans la mesure du possible, de les coupler à des psychologues pris en charge intégralement par l'Etat. Nous travaillons dans le cadre du Grenelle de la lutte contre les violences faites aux femmes. Nous animons un groupe de travail sur le sujet de l'accueil dans les commissariats, qui travaille notamment sur l'élaboration d'une grille d'évaluation du danger, sur l'amélioration de la formation initiale et continue des policiers, sur l'amélioration de l'accueil de façon générale dans les commissariats, sur le recueil de preuve sans plainte en milieu hospitalier et sur une cartographie de l'ensemble de nos partenaires associatifs pour que l'on continue à pouvoir s'appuyer sur eux.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse aux vœux n° 87, n° 88 et n° 89, l'Exécutif a déposé le vœu n° 89 bis.

Je vais d'abord demander si le vœu n° 87, déposé par les groupes Socialiste et Apparentés et Communiste - Front de Gauche, est retiré au profit de l'Exécutif.

Oui ? Très bien. Merci.

Le vœu n° 88, déposé par le groupe "100% Paris", est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

INTERVENANTE. - Nous le maintenons, mais nous voterons aussi le vœu de l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 88 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 88 est rejeté.

Je passe au vœu n° 89 déposé par Mme SIMONNET. Est-il retiré ?

Mme Danielle SIMONNET. - Non, non.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 89 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu n° 89 est rejeté.

Je mets à présent aux voix, à main levée, le vœu n° 89 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 383).

Vœu déposé par les groupes "Génération.s" et PCF-FG relatif à la tolérance des affichages de sensibilisation aux féminicides.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 90 relatif à la tolérance des affichages de sensibilisation aux féminicides.

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI, pour deux minutes.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en moyenne, une femme est tuée tous les deux jours et demi par son conjoint ou son ex-conjoint. 111 crimes de haine contre les femmes ont déjà été recensés au 27 septembre. Etre tuée en France en 2019, parce que femme, est intolérable. Aucun de ces actes n'a été soudain. Tous ont été précédés de violences, de menaces, signalées souvent. Il existe des solutions concrètes pour empêcher ces meurtres sexistes. Les femmes victimes de violences doivent pouvoir être prises en charge, accompagnées dès le premier signalement dans un commissariat ou un espace d'écoute, afin que des dispositions préventives de protection, d'éloignement, soient prises. Les agents bénévoles doivent bénéficier d'une formation spécifique pour accompagner ces femmes, l'Etat doit agir massivement pour créer des places spécifiques d'hébergement, simplifier l'accès à un nouveau logement, organiser le suivi social pour permettre à une femme qui se sent en danger d'être libre de partir, quelle que soit sa situation matérielle et financière. De plus, il est indispensable de tout mettre en œuvre pour accompagner, soigner les agresseurs qui souffrent parfois de troubles d'ordre psychique.

La Ville de Paris soutient l'ensemble de ces revendications qui sont portées par les associations féministes. On les soutient de manière très forte. La Ville de Paris soutient aussi le mot d'ordre : "Nous voulons un milliard". Face à un Gouvernement qui ne répond pas à cette demande et cette urgence, notre société a choisi de se mobiliser contre les féminicides. Des associations, des individus, aujourd'hui, comme dans les rues de Paris, certes, en affichage sauvage. Leur objectif est de rendre visibles les féminicides, visibles pour les passants, mais visibles surtout pour celles qui n'osent pas parler.

Le vœu a été adopté par le Conseil du 20e arrondissement. Il est porté par les groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche. Nous souhaiterions que le Conseil de Paris décide que les agents de la Ville soient tolérants face à ces affichages et que la Ville poursuive son soutien à cette campagne de sensibilisation, via les moyens de communication et affichage public, et le soutien, et l'autorisation des événements et manifestations organisés sur l'espace public parisien sur cette question essentielle.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

Pour vous répondre, la parole est à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Vous avez, toutes et tous, pu lire sur les murs de notre ville ces inscriptions en noir et blanc interpellant les Parisiens et les Parisiennes, et les pouvoirs publics, sur les violences conjugales. Je veux réaffirmer ici, haut et fort, le soutien de la Ville de Paris à l'ensemble des mobilisations portées par les associations féministes œuvrant contre le sexisme, la culture du viol et les féminicides. Paris porte des valeurs d'égalité. Elle les porte dans ses choix de politique publique, comme dans sa parole publique et sa gestion de l'espace public. Nous agissons en luttant contre les publicités sexistes, en nous battant pour la mixité dans l'espace public, avec des marches exploratoires de femmes, l'intégration du critère de genre dans les grands projets d'urbanisme, ou encore avec la priorité donnée aux noms de femmes, par Catherine VIEU-CHARIER, dans les dénominations de lieux.

C'est aussi, tout naturellement, que nous donnons un avis favorable à ce vœu. Colombe BROSSEL a rappelé hier la doctrine de la Ville de Paris, à savoir - je la cite : "La tolérance quant aux actions militantes, qui s'applique ici à

ces collages de sensibilisation qui entrent dans une autre catégorie que les affichages sauvages commerciaux haineux, que nous combattons avec fermeté avec Paul SIMONDON et les équipes du service de la propreté". La consigne a donc été repassée après cette verbalisation regrettable. C'est pourquoi nous donnerons un avis favorable à ce vœu.

Je veux en profiter pour répéter l'importance d'intervenir sur ces questions de féminicides concrètement, en donnant un exemple. Le Préfet CADOT a fait un déplacement lors du Grenelle au C.H.R.S. "Le Phare", qui accueille des femmes victimes de violences. Un mois après, nous apprenons qu'il est menacé de fermeture, avec la baisse de 50 % des subventions de l'Etat pour l'hébergement et l'arrêt sec des subventions pour l'accueil de jour. Vous voyez qu'il faut être concret, avoir de la suite dans les idées.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais mettre aux voix le vœu n° 90 des groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche, avec…

Madame CARRÈRE-GÉE, je vous en prie.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je regrette qu'il ait fallu déposer ce vœu. Des personnes ont été verbalisées de façon totalement surprenante sur ces questions.

On votera évidemment ce vœu. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 90 des groupes "Génération.s" et Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 384).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la subvention de l'association "Les Amis du Bus des Femmes".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous informe que le vœu n° 91 relatif à la subvention à l'association "Les Amis du Bus des Femmes" est retiré de l'ordre du jour de notre séance.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au métier d'hôtesse.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant au vœu n° 92 relatif au métier d'hôtesse.

La parole est à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, et particulièrement chères collègues femmes, connaissez-vous le "2P2S" ? Le "2P2S" est votre seconde nature ? Non ? Alors, vous ne pourrez jamais être une bonne hôtesse. J'ai découvert cette condition du métier d'hôtesse en regardant les annonces de recrutement de postes d'hôtesses. Ponctualité, présentation, service, sourire : le "2P2S" est votre seconde nature. Oui, pour être recrutée, c'est écrit tel quel dans les annonces, le "2P2S" doit être ma seconde nature. Dans l'événementiel, les qualités recherchées de l'hôtesse concernent essentiellement les "soft skills". Il s'agit de compétences dites "douces", contrairement aux "hard skills" qui désignent les compétences démontrables et des connaissances techniques.

Ainsi, on attend d'une hôtesse d'accueil événementiel - je n'invente rien, c'est écrit sur le profil de poste - qu'elle soit souriante, agréable, sociable, ponctuelle, qu'elle présente bien, élégante, soigneuse, ait une bonne condition physique, le goût du relationnel et de l'échange, qu'elle fasse preuve d'assurance, d'une bonne contenance, reste polie en toutes circonstances, qu'elle connaisse les normes de bienséance et de comportement en société, qu'elle maîtrise au moins l'anglais. Ah, tiens, voilà un "hard skill", compétence démontrable. Notez que jamais on ne parle du physique et du corps dans les annonces. Il faut aller chercher les fiches métier, dans lesquelles sont écrits : "C'est un métier où le physique, évidemment, compte. Diplomate dans toutes les situations, elle parvient à garder son calme et son sang-froid devant n'importe quel interlocuteur". Mauvais esprit - je complète : "Même lorsqu'elle se fait draguer". Bon, j'arrête là. Tout est dit et plus percutant que nos considérants.

Bien entendu, ce secteur est marqué par la précarité, un faible rapport de force collectif, une discrimination à l'embauche selon le poids, la taille, la couleur de peau et l'âge. Mais les temps changent. La pétition de juillet 2019 et l'appel en août à la création d'un plan d'urgence afin de lutter contre les comportements sexistes dans cette profession, ont commencé à construire un nouveau rapport de force. L'an passé déjà, à l'occasion du tour de France, la question du sexisme dans la profession s'était posée.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame PREMEL, il faut conclure.

Mme Danièle PREMEL. - Je rappelle que pour lutter contre cette exploitation essentiellement féministe, le groupe Communiste - Front de Gauche propose par ce vœu que la Maire demande à Mme Muriel PÉNICAUD de se rapprocher des organisations syndicales et des collectifs créés, et réponde à la demande d'un plan d'urgence réalisée en août 2019 et largement relayée. Que la Maire de Paris s'engage, pour les événements qu'elle organise…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame PREMEL, il faut conclure.

Mme Danièle PREMEL. - Qui nécessitent le recours du personnel d'accueil, à aller vers une mixité de la profession. Je finis. Que la Ville de Paris impose une charte de bonnes pratiques aux prestataires qui recourent à des hôtes et à des hôtesses pour les événements en lien avec les activités de la Ville de Paris.

Je vous remercie des quelques minutes que vous m'avez accordées.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BIDARD, pour vous répondre.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, chère Danièle PREMEL.

Nous riions jaune pendant vos propos. C'est, pour le moins, assez incroyable. Je vous remercie d'attirer l'attention du Conseil sur ces conditions insupportables qui entourent encore le métier d'hôtesse. Vous avez souligné les stéréotypes sexistes qui perdurent et la précarité qui marque ce secteur. Nous partageons, en effet, et vous l'avez rappelé, nous avions partagé le souhait de faire évoluer la cérémonie protocolaire d'arrivée du Tour de France sur les Champs-Elysées. Nous avions attiré l'attention, sans suite, de l'ancienne Ministre des Sports et des organisateurs du Tour de France. Malgré cette prise de position, la Secrétaire d'Etat chargée de l'égalité femmes/hommes a déclaré récemment que ce sujet ne faisait pas partie de ses priorités. Nous allons néanmoins continuer.

Nous allons interpeller, comme vous nous y invitez, la Ministre du Travail pour qu'elle se rapproche des organisations syndicales et des collectifs créés pour répondre à la demande d'un plan d'urgence. Vous savez qu'il existe une pétition "Pastapotiche", qui a déjà été signée par près de 40.000 personnes. Il faut revaloriser ces métiers fortement féminisés qui souffrent du sexisme. Il faut que soit ratifiée la convention contre le harcèlement sexuel et les violences au travail de l'O.I.T., pour favoriser un environnement général et une tolérance zéro sur ces questions.

S'agissant des événements que la Ville autorise sur le domaine public, des prescriptions relatives à la nature de l'organisation relèveraient plutôt du domaine incitatif. Mais nous allons engager un chantier de travail sur ce sujet. Au niveau de la Ville de Paris, sachez que la Direction de la communication, notamment, mobilise ses agents, hôtes et hôtesses d'accueil des équipes, des salons et expositions, ou de la boutique de "Paris Rendez-vous", lors des manifestations ponctuelles comme la "Foire de Paris", dans lesquelles elle veille déjà au respect de ces attendus. Mais je crois qu'il faut, tous ensemble, travailler sur ces conditions de travail inadmissibles et surtout renforcer la mixité dans ce travail.

C'est donc un avis favorable.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 92 du groupe Communiste - Front de Gauche, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 385).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux actes LGBTQI-phobes.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu n° 93, relatif aux actes LGBTQIphobes.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Madame la Maire.

La multiplication des agressions verbales ou physiques, dont sont victimes des Parisiennes et des Parisiens LGBTQI, est inquiétante. Elles prennent une ampleur alarmante quant à leur violence et leur répétition. Ces agressions ont cette particularité que leur cause et leur origine sont l'intolérance et le rejet de la différence. Les actes homophobes ont cette singularité que les agresseurs refusent à leurs victimes le droit d'être ce qu'elles sont. Ils nient leur singularité, leur droit même à l'existence. Mais Paris est la ville de la liberté, la ville des libertés. Paris est la ville refuge où viennent les homosexuels qui veulent pouvoir vivre leur vie librement et en toute sécurité. Elle a un devoir et une responsabilité singulière. Le rôle des associations qui accompagnent et aident les victimes, comme celui de la Ville de Paris, pour lutter contre les actes homophobes, sont déterminants et incontestables.

Le Conseil de Paris s'honorerait à voter un vœu similaire à celui que nous avons adopté à l'unanimité le 13 juin 2016, qui demandait que la Maire de Paris porte plainte systématiquement contre les messages appelant à la violence contre les forces de l'ordre. Nous demandons, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus "100% Paris", que la Maire de Paris porte plainte systématiquement contre les messages appelant à la violence et contre toute agression à l'égard des personnes LGBTQI. Je voudrais vous dire que ce vœu ne nous appartient pas. Nous accepterons tous les amendements et les modifications que vous souhaitez, pourvu que la Ville de Paris ait un geste fort de soutien aux LGBT.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup.

Votre vœu fait pleinement écho au plan adopté suite aux annonces de la Maire de Paris en novembre 2018 pour lutter contre les LGBTphobies, plan porté par le premier adjoint. Depuis, la Ville de Paris est intervenue auprès de l'Etat pour renforcer la formation sur les LGBTphobies des policiers et gendarmes, pour améliorer l'accueil des victimes dans les commissariats, avec un courrier envoyé par la Maire au Ministre de l'Intérieur en mars 2019, resté sans suite à ce jour malheureusement.

Nous avons intégré la lutte contre les LGBTphobies comme axe de travail prioritaire au "Schéma départemental d'aide aux victimes d'infractions pénales", avec un projet de convention signable par la police, la justice et les associations LGBT d'aide aux victimes. Pour l'instant, refusé malheureusement aussi par la Préfecture de police. Mais nous allons continuer à en discuter. Nous avons incité à la nomination de référents et référentes pour les victimes LGBT dans chaque commissariat de Paris, avec la proposition d'une convention dans l'attente d'un retour du Parquet. Nous avons créé un groupe thématique LGBTphobie dans les réseaux d'aide aux victimes, dans les 10e, 11e et 19e arrondissements. D'autres arrondissements sont à venir. Nous avons programmé deux sessions de sensibilisation, en lien avec les associations "Vers Paris sans Sida" et "Acceptess-T", dans les P.A.D., les M.J.D. et les accueils du Barreau de Paris. Une procédure est en train d'être mise en place pour lutter contre les auteurs d'inscriptions haineuses dans l'espace public, signalées via l'application "DansMaRue".

En ce qui concerne votre demande plus précise, ces mesures ne nous empêchent pas aujourd'hui de nous adresser directement des signalements, de les adresser directement au Procureur de la République, comme le Parquet nous y invite d'ailleurs. Nous avons donc eu la discussion avec eux. Le Parquet nous invite plutôt à faire des signalements directs au Procureur pour apporter une réponse pénale immédiate et le déferrement des auteurs. D'ailleurs, je remercie le Procureur de son engagement sur ce sujet. La Ville n'intervient donc pas sur le plan procédural lorsque le Parquet traite déjà les situations. Pour ne pas faire doublon sur ces enquêtes déjà en cours, elle ne se constitue donc pas partie civile et ne dépose pas plainte. Il s'agit d'être le plus efficace possible, et donc, d'être plutôt en lien directement avec le Parquet en trouvant la voie la plus efficace et rapide pour agir. Actuellement, saisir le Procureur directement pour la Ville sera le plus efficace dans une réponse pénale plutôt que de déposer plainte. C'est pourquoi nous allons garder la procédure de signalement au Procureur.

Je vous demande donc de retirer ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, est-ce que ce vœu est retiré ? Vous me dites oui ou non.

M. Christian HONORÉ. - Je vais vous répondre, Madame. Voilà.

C'est un sujet trop sérieux…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, je vous demande de me répondre par oui… Monsieur HONORÉ…

M. Christian HONORÉ. - Les actes homophobes continuent. Par conséquent, Madame, je vous laisse le soin de voter contre ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, je vous ai demandé si vous le retiriez ou pas.

M. Christian HONORÉ. - Je vous ai répondu. Je vous ai dit : je vous laisse le soin de voter contre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien. Je comprends que vous ne le retirez pas, donc je vais le mettre au vote.

M. Christian HONORÉ. - Voilà.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci. Je suis un peu lente, Monsieur HONORÉ, de temps en temps. Voilà. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 93, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu n° 93 est rejeté.

2019 DASES 227 - Subventions (13.500 euros) à trois associations pour des actions d'animation de la vie sociale, convention avec l'association "Necker-Falguière".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 227 : subventions pour 13.500 euros à 3 associations pour des actions d'animation de la vie sociale, convention avec l'association "Necker-Falguière".

La parole est à Mme CEYRAC.

Mme Sylvie CEYRAC. - Merci, Madame la Maire.

La fermeture définitive du centre social OCM-Ceasil, en décembre 2017, dans le 15e arrondissement, a laissé un vide considérable dans ce quartier, où la présence d'un centre social est indispensable, je dirais même une nécessité absolue. La fermeture intervenue après plusieurs années de gestion chaotique et la reprise de cette très ancienne association du 15e par un groupe dans des conditions confuses, ont amené la C.A.F. et la DASES à ne pas renouveler leurs agréments. La mairie du 15e a pu, dans un premier temps, obtenir du bailleur social "La Sablière" la conservation d'un local annexe, rue Georges-Duhamel, et grâce à l'action et à la réactivité de la Ville et de la C.A.F., de mettre en place dès janvier des ateliers de soutien scolaire pour finir l'année scolaire 2017-2018, afin de ne pas pénaliser encore plus les enfants inscrits au centre social. Puis, un travail a été fait pour mettre en place un E.V.S. - espace de vie sociale - qui est aujourd'hui labellisé par la C.A.F. et la Ville, et géré par l'association "Espace de partage éducatif, social et environnemental" du quartier Necker-Falguière.

Ses actions seront organisées autour de trois axes. Cadre de vie, espace public, sensibilisation des habitants du quartier aux enjeux environnementaux par des goûters, "Zéro Déchet", végétalisation de pieds d'arbres, collecte de piles usagées, distribution hebdomadaire de paniers "bio" par l'association "Le panier Blomet", etc. Mixité sociale, avec des ateliers cuisine, peinture, mais aussi parentalité réunissant enfants, jeunes et adultes, des actions en faveur de la jeunesse, soutien scolaire, sorties, etc. Et coordination d'un réseau associatif.

La création de cet E.V.S., que nous avons soutenue, est certes une avancée, mais il ne peut remplacer un centre social. Je rappelle que notre arrondissement, qui compte 240.000 habitants, n'a plus qu'un centre social, à l'autre bout de l'arrondissement d'ailleurs, alors qu'au vu de sa population, il devrait en compter peut-être 3.

Je tiens à remercier Mme BROSSEL pour l'aide et le soutien apporté pour y parvenir.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci beaucoup, Madame CEYRAC. Quelques mots rapides pour vous confirmer que ce soutien de la Ville de Paris est plein et entier et, surtout, qu'il continuera. Vous l'avez rappelé, le non-renouvellement de son agrément au centre social OCM-Ceasil par la Caisse d'allocations familiales n'est pas une décision anecdotique. Ce non-renouvellement a laissé, en effet, un grand vide dans un quartier et un arrondissement où il y a un certain nombre de besoins. Je crois que le travail d'objectivation qui a été fait par la DSP-CST dans le 15e, ainsi que par l'ensemble des services de la Ville et de la C.A.F., absolument remarquable, a permis de mettre en lumière des fragilités. Il a également peut-être permis de rappeler, à ceux qui ont rapidement imaginé qu'il n'y avait pas de besoins d'animation et de lien social dans ces quartiers, que les besoins étaient réels. En effet, nous avons travaillé avec la mairie du 15e, en l'occurrence vous-même, et la Caisse d'allocations familiales, sur la montée en compétences, l'organisation et la labellisation de deux espaces de vie sociale : "Ensemble aux Frères Voisin" et "Necker-Falguière", même si ce dernier a un nom beaucoup plus long.

Ce projet de délibération permettra, s'il est adopté, de subventionner ce second espace de vie sociale à hauteur de 10.000 euros. Nous proposerons au Conseil de Paris, au mois d'octobre, une subvention d'investissement pour leur permettre d'équiper le local. Nous avions voté en février une subvention de fonctionnement à "Ensemble aux Frères Voisin". Mais vous avez raison, nous portons ensemble cette ambition. L'action doit s'amplifier. C'est pourquoi nous avions échangé, il y a quelques mois, avec le maire du 15e arrondissement et avec vous à propos d'un projet d'implantation d'un nouveau centre social à Bargue-Procession. Depuis, les services ont travaillé sur ce projet et je les en remercie. Ils nous ont présenté les premières pistes que nous avons partagées avec le maire du 15e et avec vous-même, Madame CEYRAC.

Ce document nous ouvre une perspective d'implantation, y compris physique, d'un centre social. Nous sommes, je le crois, sur un très bon chemin partagé avec la Caisse d'allocations familiales. C'est un sujet sur lequel nous échangeons régulièrement. Je verrai son nouveau directeur parisien dans quelques jours. Cela fait déjà partie des sujets sur lesquels nous avons échangé. Tout ceci se construit plutôt bien. J'ai sollicité le Secrétariat général

pour qu'il puisse réunir l'ensemble des services concernés, afin que nous commencions à lancer toutes les études opérationnelles. Nous sommes sur le bon chemin. En tout cas, je peux vous assurer du soutien plein et entier de la Ville de Paris, car il y a des besoins et il faut que nous construisions ensemble la réponse à leur apporter.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 227.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 227).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au manifeste "Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale et de transformation des territoires".

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Nous examinons le vœu n° 94 relatif au manifeste "Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale et de la transformation des territoires".

La parole est à Mme Léa FILOCHE pour deux minutes.

Mme Léa FILOCHE. - J'ai signé et vous ? Oui, Madame la Maire, mes chers collègues, j'ai signé le manifeste de la fédération des centres sociaux et culturels de France, intitulé "Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale et de la transformation des territoires". Notre ville compte 34 centres sociaux et socioculturels, dont 28 sont en gestion associative et 6 sont gérés par la Caisse d'allocations familiales. S'il est besoin de le rappeler, nos centres sociaux occupent un rôle central pour la cohésion sociale territoriale. En tant qu'élue du 19e arrondissement, je peux attester de la coopération serrée, fructueuse, entre notre mairie et tous les centres sociaux de notre territoire. Je salue d'ailleurs les équipes d'animation, de direction et les bénévoles.

Alors même que les centres sociaux participent à la transformation sociale de nos territoires, à la solidarité sur le territoire parisien, à la démocratie locale, encore une fois, nous ne pouvons que constater que l'Etat se désengage. Il se désengage des territoires de la politique de la ville et la C.A.F. diminue ses financements.

En signant ce manifeste, mes chers collègues, chère Maire, chers conseillers, chers adjoints, nous témoignons de l'intérêt que constitue la présence d'un centre social dans un quartier, un village, un territoire, aux côtés d'autres acteurs qui œuvrent avec eux à un meilleur vivre local, toujours à entretenir et à renouveler, mais aussi à un faire ensemble qui reste à inventer. A travers ce manifeste, nous réaffirmons que les collectivités locales ont besoin de services publics et de services au public de qualité, d'acteurs et d'interlocuteurs engagés au profit de l'intérêt général, mais aussi de lieux où les habitants peuvent être accueillis, où ils peuvent réfléchir, construire des démarches collectives, où les forces vives et les acteurs peuvent se rencontrer, se concerter, où les habitants sont considérés comme des personnes et des acteurs, où les questions sociales et culturelles sont exprimées et mises en débat, où l'on peut se mettre autour d'une table, réfléchir ensemble et définir des stratégies. C'est aussi un lieu où l'on peut jouer, s'amuser, apprendre, comprendre.

Nous vous invitons donc, Madame la Maire de Paris, chers collègues, toutes et tous, à signer ce manifeste, et que chacun des nombreux élus que nous sommes ici ce soir puisse le faire activement.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Pour vous répondre, deux choses, chère Léa FILOCHE. Merci d'avoir mis en lumière les centres sociaux et, au-delà des centres sociaux, la démarche qui est la leur. J'avais très modestement participé à leur démarche d'élaboration. Une démarche d'élaboration collective s'appuyant sur l'ensemble des territoires. J'y avais participé très modestement. C'est bien naturellement que j'ai signé et que je vous invite évidemment à signer.

J'avais envie de revenir d'un mot sur le manifeste en tant que tel, parce que j'aurais pu prononcer exactement la même intervention que vous, chère Léa FILOCHE, sur la place des centres sociaux dans l'ensemble de Paris. Je voulais revenir sur leurs axes de travail, parce qu'ils sont fondamentaux. Le premier principe, c'est l'accueil inconditionnel de tous les publics. C'est un sujet sur lequel nous nous battons tous les jours, sur lequel nous ne transigerons pas, sur lequel nous ne lâcherons rien. Nous ne lâcherons rien pour les centres sociaux, comme nous ne lâcherons rien sur aucun des sujets : l'accueil doit être inconditionnel dans les centres sociaux comme il doit l'être dans d'autres sujets en matière sociale.

Je le répète : nous avons un vrai différend avec le Gouvernement sur ce sujet. Tous les ans, nous votons dans cet hémicycle un certain nombre de vœux sur la question des A.S.L. C'est une question de principe, comme je l'ai dit

à chaque fois. Une question de principe de réalité, parce que nous connaissons nos quartiers et que nous sommes en lien avec l'ensemble des acteurs associatifs dans les quartiers populaires. Nous savons aussi que cette barrière à l'entrée, totalement absurde et stupide, qui a été mise en œuvre par le Gouvernement, qui consiste à réduire à peau de chagrin les financements pour les A.S.L. dans les centres sociaux, est aussi un déni de réalité. Une absurdité. Donc oui, nous continuerons à nous battre pour que ce premier principe de l'accueil inconditionnel continue à vivre à Paris. A Paris, on accueille inconditionnellement parce qu'on n'est pas là pour faire rentrer des gens dans des cases, mais pour faire en sorte que les Parisiens avancent et construisent ensemble. Nous continuerons donc à nous battre sur ce sujet.

Le deuxième principe, c'est la participation citoyenne. Evidemment, on ne peut qu'accompagner ce principe. La co-construction des politiques publiques avec les acteurs de terrain, c'est ce que nous essayons modestement, chaque jour, de faire.

Donc, oui, signons, signez le manifeste des centres sociaux.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 94 du groupe "Génération.s", avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2019, V. 386).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à un audit de l'Inspection générale des services sur le GRAJAR.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 95 relatif à un audit de l'Inspection générale des services sur le GRAJAR.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je voudrais, à travers ce vœu, réaffirmer d'abord tout notre attachement au rôle essentiel que jouent les clubs de prévention dans nos quartiers et nos quartiers populaires. C'est un travail déterminant que d'œuvrer en faveur de la protection de l'enfance, de l'adolescence, par l'éducation spécialisée. Cela se fait dans le cadre des missions du Département. Pour revenir sur la définition du Code de l'action sociale et des familles, ce sont des actions de prévention de la marginalisation et d'aide à l'insertion dans des lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale. On est face à une difficulté qu'il faut bien regarder en face, c'est qu'il y a un "turnover" énorme dans les clubs de prévention, me dit-on, qui n'est pas propre à celui dont mon vœu initial était l'objet, le GRAJAR.

Je voudrais, par ailleurs, préciser que pour être allée dans le quartier "Emile Bollaert-Rosa Parks", dans le 19e arrondissement, j'ai rencontré des jeunes qui sont extrêmement attachés au travail qu'ont pu effectuer pendant des années leurs éducateurs, des jeunes pour qui ces rencontres avec un éducateur spécialisé ont changé sans doute leur vie, parce que, par des actions concrètes, des voyages, des initiatives, des projets, ils se sont mis à avoir à nouveau une estime d'eux-mêmes plus positive, à reprendre confiance, à être en capacité de se projeter et à construire, qui des passions, qui des parcours professionnels.

Ce rôle est déterminant. Je pense que l'on ne le redira jamais assez. C'est bien par le renforcement des moyens alloués aux clubs de prévention, aux centres sociaux, à l'éducation populaire, au mouvement associatif, à l'éducation, à la culture, que l'on permet justement aux quartiers humainement de se développer, et pas par des logiques sécuritaires.

Au moment où j'ai écrit ce vœu, on était face à une difficulté dans ce club de prévention, qui n'est sans doute pas propre à…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, il faudrait conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - On a 12 personnes qui ont soit démissionné, soit ont été licenciées en l'espace de 3 ans, sur 15. Mme la Maire adjointe, m'explique que ce n'est pas propre à ce club de prévention. Comment pouvons-nous, au niveau de la Ville, mieux accompagner les clubs de prévention face à ces difficultés ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à Mme BROSSEL, pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Danielle SIMONNET.

Je vous propose de nous éloigner du cas spécifique du GRAJAR sur lequel nous avons eu l'occasion d'échanger. Je répète ici que le GRAJAR a procédé - c'est le choix de cette association indépendante - à un licenciement pour faute suite à des faits graves. Il n'appartient pas à la Ville, ni à moi-même, de juger ces

licenciements. En revanche, je peux vous rassurer, cela me paraît le plus important, en vous disant que les deux nouveaux éducateurs sont arrivés le 1er octobre. Ainsi, les effectifs sont maintenant présents sur le terrain.

Il me semble plus intéressant, au-delà de ce cas spécifique, d'abord, de réaffirmer notre soutien aux éducateurs de rue. C'est un métier difficile, compliqué. La situation de "turnover", extrêmement important dans les équipes de prévention spécialisées à Paris, est commune à l'ensemble des clubs de prévention. De même que la vacance de poste - nous en discutons à chaque budget, chère amie - est un élément récurrent pour les clubs de prévention spécialisés à Paris. Le chiffre de 10 % de vacance de poste en moyenne est une réalité qui s'impose à nous. Cette situation, comme je le disais, existe dans plusieurs arrondissements et dans l'ensemble des clubs de prévention spécialisés, à un moment ou à un autre.

Les accompagner, notamment dans la durée. Merci de votre vote sur la dernière convention, qui nous a permis de faire en sorte que cette convention avec les clubs de prévention ne soit plus de trois ans, mais de quatre. Je rappelle qu'il n'y a plus que la Ville de Paris qui assure un financement. Par ailleurs, d'autres départements ont fait le choix de se désengager. L'Etat n'accompagne absolument pas la présence d'éducateurs spécialisés dans les rues. Donc accompagner sur quatre ans, permettre de travailler dans un cadre de convention stabilisé, est aussi une façon de stabiliser les équipes. Nous allons continuer à le faire.

Merci, en tout cas, de réaffirmer ce soutien aux clubs de prévention. Je vous proposerai de retirer ce vœu, car je crois que le plus important est que l'on puisse continuer ensemble à manifester ce soutien.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, vous retirez ce vœu ? Oui, très bien.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à l'accessibilité du métro parisien aux personnes en situation de handicap.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 96 relatif à l'accessibilité du métro parisien aux personnes en situation de handicap.

La parole est à M. BELLIARD… Mme KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci.

Je voulais rappeler que 1,3 million de personnes en situation de handicap vivent en Ile-de-France, soit 12 % de la population francilienne. A ce titre, rappeler également que sur les 303 stations de métro parisiennes, seules 15 sont accessibles aux personnes à mobilité réduite, soit environ 3 %, ce qui est vraiment très peu.

Nous sommes effectivement conscients que le métro parisien ne pourra pas être totalement mis en accessibilité. Toutefois, il faut reconnaître que 3 %, ce n'est vraiment pas assez. Il nous semble important de s'atteler à augmenter ce pourcentage. Nous avons appris que la R.A.T.P. a effectué plusieurs études entre 2012 et 2014 sur la mise en accessibilité du métro parisien. Ces études n'ont jamais été publiées. Notre vœu vise donc à obtenir ces études pour pouvoir évaluer la possibilité de mettre en accessibilité un certain nombre de stations de métro à Paris. Il serait également opportun de mettre à jour ces études. On demande également, en cas de refus de la R.A.T.P. de communiquer ces résultats, ce qui serait tout de même dommage, que la commission d'accès aux documents administratifs soit saisie pour pouvoir obtenir, enfin, ces études.

Pour finir, nous demandons également qu'un groupe de travail associant la Ville de Paris, la R.A.T.P., la Région, la Métropole du Grand Paris, le ministère de la Transition écologique, entre autres, soit mis en place dans les plus brefs délais afin de déterminer, à partir des résultats de ces études, la faisabilité des travaux visant à rendre accessibles toutes les stations du métro parisien qui peuvent l'être. L'objectif de ce vœu vise à continuer à travailler, à mettre en accessibilité un certain nombre de stations du métro parisien pour pouvoir dépasser ce pourcentage de 3 %.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Nicolas NORDMAN.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues.

Merci, Madame KONÉ, de ce vœu. Nous abordons ce sujet de manière régulière devant le Conseil de Paris. Je sais que ce sujet est convergent entre nous, ce dont je me félicite. C'est en effet le quatrième vœu que nous abordons dans cette instance sur l'accessibilité du métro. Je vais prendre l'occasion qui m'est donnée pour donner quelques éléments d'information sur le sujet, puisqu'en plus de ces différents vœux, les élus parisiens ont présenté un vœu au conseil d'administration d'"Ile-de-France Mobilités", écrit à la présidente de Région, Mme Valérie PÉCRESSE - je rappelle que la Région assure la compétence des transports publics - afin que, précisément, nous puissions organiser une réunion à son initiative pour aborder cette question très importante de la mise en accessibilité de certaines stations du métro. Evidemment, c'est un projet très attendu et nécessaire.

Je profite de cette occasion pour vous dire que nous avons reçu une réponse de la présidente de Région, qui date du mois de mai. Elle nous dit qu'elle est favorable à ce que nous puissions organiser cette rencontre. Depuis,

nous l'attendons. Je suis, avec mon collègue Christophe NAJDOVSKI, évidemment très disponible pour participer à cette réunion. D'ailleurs, le vœu que vous avez proposé nous permettra peut-être de le rappeler et le demander une nouvelle fois.

C'est donc pour toutes ces raisons, avec quelques amendements que je vous ai proposés, que j'émets un avis favorable à l'adoption de ce vœu.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Est-ce que les amendements sont acceptés ? Très bien.

Je mets aux voix le vœu ainsi amendé…

Pardon. Madame CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Nous allons voter ce vœu parce que c'est toujours intéressant de connaître les études. Le sujet est techniquement connu depuis belle lurette. A vrai dire, je regrette qu'en période électorale, on brandisse des slogans de cette nature. Tout le monde sait, vous l'avez d'ailleurs dit en présentant le vœu, que l'accessibilité du métro parisien, si l'on devait faire un saut quantitatif très important, représenterait une dépense considérable.

Pendant toute la mandature, les personnes en situation de handicap ont eu des difficultés majeures à se déplacer. Et plus que jamais, il y a des solutions innovantes possibles pour offrir… Ce que demandent les personnes handicapées, c'est un transport fiable, sûr, rapide et où elles n'ont pas besoin de prévenir assez tôt, etc. Il y aurait beaucoup d'idées à mettre en œuvre pour cela. On peut toujours brandir l'accessibilité du métro et dire que tout cela est de la faute de Mme PÉCRESSE, mais, franchement, je n'aime pas trop ce type de prise de position électoraliste.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame CARRÈRE-GÉE… Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 387).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'inscription de la langue des signes dans la Constitution française.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 97 relatif à l'inscription de la langue des signes dans la Constitution française.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Un vœu qui fait suite à la demande de nombreuses associations de personnes sourdes et à la prise de position de la Maire de Paris pour lui demander, comme elle s'y est engagée, de saisir le Gouvernement afin que la langue des signes soit inscrite dans la Constitution française, puisqu'il s'agit d'une langue française orale qui fait partie du patrimoine français et représente le moyen de communiquer de beaucoup de personnes en France.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Présidente.

Monsieur NORDMAN, vous avez la parole.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint. - Bien évidemment, j'émettrai un avis favorable à ce vœu, d'autant que, vous l'avez rappelé, la Maire de Paris, à l'occasion du congrès mondial des sourds qui s'est déroulé à Paris au mois de juillet, a exprimé cette position de reconnaissance dans la Constitution française de la langue des signes. D'ailleurs, j'ai eu l'occasion de rappeler cette position lors d'un grand rassemblement qui s'est déroulé samedi dernier, à l'occasion de la "Journée mondiale des sourds". Cette position a été et est très favorablement accueillie, même revendiquée par un certain nombre d'associations de personnes sourdes.

Au-delà de cette position de principe, je souhaite profiter de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler quelques actions très concrètes réalisées par la Ville de Paris, de promotion de la langue des signes française. Par exemple, comme cela avait été l'objet d'un vœu adopté en séance de Conseil de Paris l'année dernière, nous allons proposer des cours de langue des signes française au catalogue des cours municipaux pour adultes. C'est une nouveauté. La semaine dernière, j'ai eu l'occasion de visiter l'école Turenne, qui - je ne sais pas si vous le savez - est la seule école parisienne qui assure un enseignement en langue des signes pour les enfants de maternelle et de primaire.

Nous allons nous mobiliser afin que cet enseignement soit poursuivi puisque, malheureusement à Paris - pour cela, nous allons saisir l'Education nationale - il n'y a pas la possibilité de poursuivre cet enseignement au collège et au lycée. C'est donc, là aussi, un sujet très important qui nécessite notre mobilisation. J'indique également, pour le rappeler, qu'il existe à Paris des pôles sourds, avec des accueils en langue des signes française pour les personnes. Ces lieux sont très utiles et très visités.

Je souhaite insister sur un point important. Nous soutenons évidemment les initiatives qui permettent de valoriser la langue des signes française. Il n'en demeure pas moins que les personnes qui n'utilisent pas la langue des signes comptent aussi. Je pense à celles ayant perdu l'audition et qui n'ont pas appris à signer, à celles qui ont fait le choix de coder et donc d'utiliser le langage parlé complété, ou encore à celles qui ont des implants cochléaires. Il faut que, dans les actions que nous menons à la Ville de Paris, nous puissions nous adresser à toutes des personnes sourdes, dans leur diversité.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 388).

2019 DASES 240 - Participation (222.016 euros) - Convention mise à disposition à titre gracieux de matériels par l'Association La Vie Active au profit de la Ville de Paris, destinés aux consommateurs de drogues en errance.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 240 concernant la participation de 222.016 euros - convention mise à disposition à titre gracieux de matériels par l'association "La Vie Active" au profit de la Ville de Paris, destinés aux consommateurs de drogues en errance.

Je vais donner la parole à M. HONORÉ, qui est en grande discussion, pour cinq minutes maximum.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, nous allons voter les projets de délibération DASES 238 et 240 concernant l'installation d'une salle de repos porte de la Chapelle. Installer une salle de repos, un accueil de jour pour les plus démunis, ceux qui n'ont rien, les exclus de notre société, parce qu'ils sont détruits par la drogue, soit qui ont fui la violence et la faim qui règnent dans leur pays, est une nécessité absolue. Je veux saluer, une fois encore, le travail des associations telles que l'Armée du Salut, Médecins du Monde, et toutes les autres, bien entendu. Leur dévouement est remarquable. A la porte de la Chapelle, les problèmes les plus durs et graves se cumulent : afflux de réfugiés, de migrants, drogués, trafics de tous ordres, la sécurité que réclament et que l'on doit aux habitants.

Deux écueils, mes chers collègues, sont à éviter. D'abord, que les partenaires se renvoient mutuellement les responsabilités. Sur le style, ce n'est pas moi, c'est l'autre. Ce n'est pas parce que des élus, la Maire de Paris en tête, vont sur place avec caméras et photographes, que les problèmes seront résolus. Dire que le Gouvernement, au mieux ne fait rien, au pire se désintéresse du problème, n'est pas juste et n'apporte rien. Le "buzz" et la communication sont inutiles et inefficaces. L'autre écueil est de considérer qu'un seul des partenaires a la solution. Ce n'est pas vrai non plus. C'est un ensemble d'actions. C'est la multiplication, la mutualisation des moyens et des expertises qui permettront d'avancer.

Je propose donc la création d'un comité de pilotage regroupant l'Etat, la Préfecture de police, la Ville, la Région, l'A.P.-H.P., les associations. Et pourquoi ne pas y joindre des représentants des groupes du Conseil de Paris ? Ce comité de pilotage pourrait avoir un responsable doté du pouvoir de décision délégué par tous les partenaires. On me dit que ce comité existe. Certes. Mais si les problèmes perdurent depuis des années et s'aggravent - je ne mets en cause personne - c'est qu'il y a tout de même un problème à résoudre. C'est que le mode opératoire n'est pas adapté à l'hétérogénéité des problèmes. Les problèmes soulevés par la présence des réfugiés, des migrants, des drogués, des trafiquants - santé, hygiène, sécurité - ne peuvent pas être abordés par une approche individuelle, aussi responsable soit-elle.

Je voudrais que ce sujet extrêmement grave et complexe soit abordé sans considération ni posture politique, et que tous ensemble, nous travaillions dans l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Anne SOUYRIS.

Nous étions sur le projet de délibération DASES 240, Monsieur HONORÉ.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Madame la Maire, cher Monsieur HONORÉ, j'ai plusieurs axes, parce que je vais répondre aussi au projet de délibération qui suit sur le même sujet. En tout cas, sachez une chose : pour le comité, oui, nous avons déjà fait un comité de pilotage, qui dure depuis à peu près un an et demi, avec tous les partenaires que vous dites. Effectivement, les groupes ne sont pas représentés, puisque c'est moi qui représente actuellement la Mairie pour l'ensemble, puisque je suis déléguée à la santé. En tout cas, à la fin, c'est à vous de voter, comme aujourd'hui, ce type de projet de délibération, ce qui vous permet d'avoir un espace de décision.

Ce comité a permis d'élaborer un "Plan Crack" complètement inédit. Oui, jusqu'à présent, vous avez raison, il n'y a pas eu assez de politiques sur cette question. Le crack n'a pas été pris en charge à la hauteur des enjeux et de la bonne manière, c'est-à-dire comme un problème de santé publique très grave et de sécurité publique. En l'occurrence, je pense que c'est le cas depuis six mois. Nous avons commencé à mettre en œuvre ce "Plan Crack", notamment à la Chapelle, mais pas seulement, sur un certain nombre d'axes que je vais développer après. Je peux vous rassurer de ce côté.

Concernant la convention que vous commentez, puisque c'est la signature de la convention de mise à disposition à titre gracieux de matériels par l'association "La Vie Active" au profit de la Ville de Paris, destinés aux consommateurs de drogues en errance, celle sur laquelle vous vous exprimez, sachez juste que des conteneurs vont être mis à disposition par une association de Calais pour les migrants auprès des usagers de crack, sur la colline, début novembre. Normalement, si tout se passe bien, si nous votons aujourd'hui, ces conteneurs seront mis en place pour faire des espaces de répit et de repos début novembre.

Merci, Monsieur HONORÉ.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 240.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 240).

Nous passons maintenant au projet de délibération DASES 238 - DLH relatif à des conventions avec l'association "Aurore"…

Excusez-moi.

2019 DASES 213 - Subventions (359.200 euros) dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages .Convention.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons d'abord le projet de délibération DASES 213 relatif à l'attribution de subventions de 359.200 euros dans le cadre du plan d'action de la Ville de Paris pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages.

La parole est à Mme FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, je me suis inscrite sur ce projet de délibération et sur le suivant. Du coup, je vais faire une seule intervention pour les deux projets de délibération. Anne SOUYRIS l'a dit à l'instant : ce sont des sujets très similaires.

Ces deux projets de délibération mettent en lumière un plan d'action qui montre que nous agissons concrètement, directement dans la perspective de la réduction des risques, dans un domaine qui, on peut se le dire entre nous, très clairement, pollue le quotidien de beaucoup de Parisiennes et de Parisiens. La Ville est investie depuis plusieurs années sur ces questions et sur les dommages liés à l'usage de drogues. Nous le savons : le Nord-Est parisien est très concerné par ces sujets. C'est dans ces arrondissements que la question de la régulation de l'espace public se pose de plus en plus.

Même si nous rappelons régulièrement les manquements et les désengagements de l'Etat, la mise en œuvre de ce plan d'action pour une meilleure régulation de l'espace public et une politique coordonnée de réduction des risques et des dommages à Paris, est un exemple de travail partenarial efficace entre la Ville de Paris, la Préfecture de Région, l'Agence Régionale de Santé, la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives, la Préfecture de police et le Parquet de Paris. Ce plan permet donc de renforcer les dispositifs sanitaires et sociaux existants portés par de nombreuses associations, telles qu'"Aurore", l'association "SAFE" et "Oppelia Charonne". Ces dispositifs de proximité permettent de développer les maraudes et la médiation sociale quotidienne, de faciliter l'accès du matériel de réduction des risques et le suivi d'une bonne centaine de personnes en sortie de rue avec le service "Assore".

L'élue du 19e arrondissement que je suis et les nombreux riverains, comme l'équipe municipale, le maire, les associations, les bénévoles, ne peuvent que constater que la question du crack est en augmentation dans nos arrondissements. Ce sont des conséquences sanitaires et sociales importantes, avec des consommations sur l'espace public très fortes et visibles qui mettent en danger de nombreux riverains, avec des problématiques pour régler des situations très complexes qui demandent que de multiples acteurs s'y intéressent. Le choix de la Ville de cette concertation multipartite donnant sur ce plan d'action triennale est, pour moi, très important.

Le deuxième projet de délibération concerne la mesure n° 12 de ce plan d'action, à savoir la mise en place de lieux de repos pour les publics en errance. C'est un choix très important qui est fait : que ce lieu soit situé à l'endroit de la consommation, donc à la porte de la Chapelle, que ce soit géré par des associations, "Aurore" en particulier qui a une très grande expertise sur le sujet et dirait bien mieux que moi ce que j'essaie d'expliquer ici.

C'est un dispositif qui va être ouvert 7 jours sur 7, 6 heures par jour. Il a vocation à viser les usagers dont les parcours de drogue sont complexes, qui échappent aux dispositifs existants, et qui, en plus, ne sont pas dans les radars actuels de nos travailleurs sociaux. Il vise à proposer des solutions adaptées, en attendant non seulement l'ouverture d'une salle de consommation à moindre risque sur ce secteur - je le souhaite vraiment - mais aussi des hébergements et des logements, avec des accompagnements et des soins adaptés qui permettent enfin que l'espace soit pacifié et retrouve sa base vitale, qui est celle que tout le monde y vive correctement.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Léa FILOCHE.

Effectivement, ce "Plan Crack" se met en action. Nous signons une partie de la convention avec des subventions complémentaires. Vous savez qu'il y a quatre axes à cette convention. Un axe d'hébergement et de logement. Vous l'avez dit. Un axe de maraude qui est très important, puisque cela a permis d'avoir - cela est déjà mis en place - tous les jours des associations qui viennent voir les usagers de drogues, en particulier sur la colline, mais aussi dans le métro, sur les différentes lignes qui sont occupées par les usagers de crack, où cela pose des problèmes de sécurité et de santé publique pour ces personnes. Et puis, toute la question de l'information, de la prévention auprès des personnes et de l'accompagnement social. Cela est toujours un peu plus compliqué parce qu'il y a tout l'aspect de comment on fait venir ces personnes, souvent en grande déshérence, aux soins. La situation dont vous parlez, en mentionnant les S.C.M.R., j'en reparlerai tout à l'heure. C'est vrai que la question de l'espace de consommation contrôlée permet d'accompagner une consommation, et donc, d'en sortir pour partie.

Je vous remercie. Je parlerai, lors du prochain projet de délibération, de la salle de repos.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 213.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 213).

2019 DASES 238 - DLH - Conventions avec l'association AURORE - Mise à disposition par la Ville de Paris de l'espace de repos et de répit Porte de la Chapelle (18e) et subventions de fonctionnement et d'équipements (145.000 euros).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 238 - DLH concernant des conventions avec l'association "Aurore" pour la mise à disposition de l'espace de repos et de répit porte de la Chapelle.

La parole est à Mme PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Mois après mois, année après année, la porte de la Chapelle est un peu devenue la grande oubliée du territoire parisien, et ses habitants, les principaux laissés-pour-compte. Ce quartier est devenu tristement célèbre pour sa colline du crack, ses campements à ciel ouvert coincés entre le périphérique et l'A1, où la misère rivalise avec la violence. Cet espace s'est transformé en quelques années et est désormais le point névralgique du crack à Paris, qui emmène avec lui des femmes et des hommes véritablement jusqu'aux portes de l'Enfer. Le crack a envahi les sous-sols, les parkings, les squares de notre ville et, évidemment, tue au quotidien.

Face à ce fléau nous avons accueilli avec impatience et espoir le "Plan de mobilisation cordonnée de lutte contre le crack", un plan rassemblant tous les acteurs : l'Etat, la Ville, la MILDECA, la Préfecture, le Parquet. Bref, un

plan que nous avons soutenu en mai dernier. Nous soutiendrons aujourd'hui l'application de son action n° 12, à savoir la création d'un lieu de repos pour les consommateurs à la Chapelle. Et ce, pour deux raisons.

Premièrement, il faut protéger et accompagner les toxicomanes. Les protéger en leur permettant tout simplement de trouver un peu de répit. C'est d'ailleurs le titre de ce projet de délibération. Quelques heures de repos, des soins d'hygiène de base. Les accompagner également parce qu'il s'agit aussi de les encourager vers un parcours de soins. Il ne faut pas être naïf : ces "invisibles de la Chapelle", comme on les appelle régulièrement, échappent à de nombreux dispositifs existants. Donc, espérons que cette salle permette au moins de les regarder à nouveau.

Deuxièmement, il s'agit aussi de préserver l'espace public et d'en limiter les troubles. C'est impératif puisque, là aussi, on sait très bien que ce trafic, cette consommation entraîne avec elle son lot de violences.

Je dirais : pourquoi ne pas essayer cette salle de repos ? Mais on ne peut pas en rester là. Puisque installer une salle sans suivi, sans retour d'expérience et sans autre dispositif adjacent, ne servira évidemment à rien. En la matière, je dois dire que je trouve le projet de délibération un peu timide sur le sujet. J'attends donc des éléments de réponse précis, tangibles, Madame SOUYRIS, sur le suivi et les autres dispositifs envisagés.

Par ailleurs, la question de l'affluence possible inquiète et m'inquiète particulièrement. Seules 28 nuits seront, en effet, mises à disposition, alors que la seule colline du crack rassemble à elle seule plus d'une centaine d'occupants chaque jour. Il y a donc un risque de saturation immédiate du dispositif. En la matière, je dois tout de même dire que Mme la Maire de Paris a beau jeu de se rendre sur la colline du crack toutes les semaines, mais elle ferait mieux de mettre les moyens utiles là où il y a évidemment un manque aujourd'hui.

De la même manière, je suis inquiète, en tout cas dubitative, quant aux modalités de fonctionnement de la salle et au personnel présent. Il me semble, en effet, que seules quatre infirmières seront sur place. Si l'objectif est aussi de pouvoir accompagner les toxicomanes dans une démarche de soins, cela semble bien peu. Donc, a minima, un partenariat avec l'A.P.-H.P. devrait être envisagé. Là aussi, j'aimerais vous entendre, Madame SOUYRIS, sur le sujet.

Pour terminer, il faut aussi ouvrir les yeux sur les racines de ce fléau, à savoir le trafic. La technique des dealers est finalement bien rodée : exploiter la misère, donner gratuitement ses premières boules de crack pour, ensuite, faire tomber les primo-consommateurs dans un engrenage infernal. Nous le savons tous. Il est impératif et plus que jamais nécessaire de continuer à aller de l'avant sur la lutte contre les trafics. Je tiens à saluer l'action des forces de l'ordre et du Préfet de police en la matière, qui ont mené, depuis le début de l'année, pas moins de 430 opérations contre les dealers dans le quartier de la Chapelle. Et puis, il faudra résorber les causes de la situation actuelle, si difficile à la Chapelle, en menant une large reconquête de l'espace public, la condition sine qua non pour que la situation puisse être de nouveau apaisée.

Malgré ces réserves, nous voterons ce projet de délibération puisque c'est un pas, certes modeste, mais un pas quand même. Nous sommes attentifs à cette question et aurons un suivi tout particulier sur le fonctionnement de la salle de repos.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Mme PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, sur ce projet de délibération, essayons de dépasser les images stéréotypées et les amalgames. Cette action ne se situe pas dans la problématique des réfugiés et de leur accueil, ni dans celle de la consommation des différentes drogues sur l'ensemble du territoire parisien. On parle, dans ce projet de délibération, d'une démarche médico-sociale particulière envers un public poly-consommateur, en errance aux alentours de la Chapelle. La prise de position sur ce projet de délibération doit être prise à partir de son objet et des modalités proposées, et non pas d'utiliser ce projet de délibération comme une tribune pour d'autres motifs.

Devant ces vies brisées, ces errements dans l'espace public, ces tensions et agressivités à la porte de la Chapelle, nous devons imaginer une solution, une action qui prenne en compte la problématique des poly-consommateurs de drogues, notamment du crack, et le quotidien difficile et parfois insupportable des populations de ces quartiers. Les seules évacuations des campements, les seules propositions d'hébergement ont montré leurs limites, car ces hommes et ces femmes drogués et en errance n'ont plus de lien social, sauf dans une relation de dépendance avec leurs revendeurs.

L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies note ainsi que l'existence d'un système d'échange entre toxicomanes et vendeurs est parfois perçue comme de l'entraide. Cette relation se fonde sur un certain sentiment de communauté et de solidarité qui existe entre les usagers et leurs dealers. Ne laissons pas le seul lien social de proximité aux dealers. C'est tout l'enjeu de l'espace repos. Répondre en proximité aux dégradations de l'état de santé, à retrouver un lien social d'écoute et au besoin de repos, est non seulement une action au bénéfice de ces personnes poly-consommatrices, mais vise à constituer une autre relation aux autres et à l'environnement.

N'opposons pas les aides aux actions envers un public consommateur de drogues et le but de regagner un espace public serein.

Pour se prononcer sur ce projet de délibération, refusons les démagogies. Ayons le courage politique de dire que la drogue et l'immigration ne sont pas la même chose, comme on l'a laissé trop souvent entendre. Oui, nous soutenons le travail de la Ville de Paris qui, malgré la faiblesse des interventions de l'Etat, œuvre au quotidien pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent vivre au maximum en tranquillité.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce projet de délibération qui répond à une approche sanitaire et sociale, tout en visant un espace public et un environnement à la Chapelle moins difficile pour les familles qui y habitent.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame PREMEL.

Madame ATALLAH, vous avez la parole.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, en juillet dernier, nous avons adopté un projet de délibération portant sur l'ouverture d'un espace d'accueil et d'hébergement d'urgence pour consommateurs de crack en errance, un "sleeping" ouvert 24 heures sur 24, à proximité des Jardins d'Eole, qui constitue l'un des points de fixation des usagers de cette drogue dans le Nord-Est parisien. Etant donné la saturation du "sleeping" en l'espace de deux mois, le présent projet de délibération pour la création d'un nouvel espace de repos et de répit, ouvert la journée, au plus près des consommateurs de crack de la colline, nous semble être une excellente nouvelle pour prendre en charge la situation d'urgence sanitaire et sociale de ces publics.

Ce nouvel espace s'inscrit dans une logique de réduction des risques et des dommages - ne nous trompons pas d'objectif - puisque ce lieu permet d'offrir au public non seulement un temps de repos, mais aussi un temps de dialogue avec les professionnels, qui pourront essayer de proposer un accompagnement personnalisé et adapté au besoin de chaque personne, selon son évolution vers une démarche de prise en charge de santé physique et/ou psychologique. Ce lieu de repos et de répit constitue donc un outil essentiel en matière de lutte contre la consommation de crack, pour laquelle il n'existe pas de produit de substitution. Cet espace est très utile pour créer un premier lien avec ces consommateurs en errance vivant à la marge de notre ville. Il peut leur permettre de se reposer et peut-être se reconstruire pour accéder à leur droit à la ville, au même titre que les autres habitants.

Merci, donc, pour la création de ce lieu de repos au plus près de consommateurs en errance sur le secteur de la célèbre colline du crack. Car nous savons bien que la proximité du lieu est une dimension importante pour espérer attirer ce public vers une démarche sanitaire et sociale utile. Nous tenons également à saluer le choix des partenaires pour gérer ce lieu : les associations "Aurore" et "Gaïa", acteurs reconnus pour leurs compétences en matière de prise en charge sanitaire et sociale des usagers de drogues.

Nous rappelons que cet espace de repos constitue un maillon primordial dans le cadre de la mise en œuvre du "Plan global de mobilisation coordonnée sur la problématique du crack à Paris", et soutenons à nouveau cette démarche territoriale intégrée associant tous les acteurs : les services de la Ville, les associations de quartier, l'A.R.S., la Préfecture et la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives.

Avant de conclure, nous espérons que le présent dispositif sera considéré juste comme une étape et pas comme une fin en soi. Car, oui, nous regrettons que l'opportunité de créer une nouvelle salle de consommation à moindre risque liée à l'inhalation, ne soit pas saisie. L'arrêté du 15 juillet 2019, pris par la ministre de la Santé, permettait bien d'expérimenter des salles de consommation à moindre risque pour accueillir les consommateurs par inhalation. La seule salle qui existe à Paris accueille déjà 200 visiteurs par jour et n'est donc pas en mesure d'accueillir les nombreux consommateurs de crack du Nord-Est parisien.

Pour accélérer la mise en œuvre du plan parisien pour lutter contre la consommation du crack, le groupe Ecologiste propose que ce présent projet évolue très vite vers la création d'une salle de consommation à moindre risque, pour mieux accompagner les usagers et les aider à aller vers une étape de prise en charge de leur santé.

Nous votons donc pour ce projet de délibération et tenons à féliciter notre adjointe, Anne SOUYRIS, son cabinet, ainsi que nos services et tous les acteurs du terrain, pour leur engagement courageux et volontariste pour réintégrer le secteur de la porte de la Chapelle dans un fonctionnement apaisé de l'ensemble du territoire de l'Est parisien et dans une démarche de ville inclusive et solidaire.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci à Marie ATALLAH. Merci à Déborah PAWLIK. Merci à tous ceux qui se sont exprimés sur ce sujet, à Léa FILOCHE, qui est partie. En fait, c'est

un sujet qui nous occupe depuis un certain temps. Je crois qu'il y a vraiment un aboutissement, même si ce n'est pas une fin en soi et même si…

Excusez-moi, Danièle PREMEL. Merci d'être également intervenue sur ce sujet.

Je pense que cette question - cela a été dit parfois - traverse les camps politiques. C'est un sujet qui est insupportable parce que, visiblement, il montre qu'il y a une réelle impuissance actuelle des pouvoirs publics à prendre en charge une partie de la population. C'est un fait. Après, on n'a jamais envisagé cette question, en se disant : "On ne peut rien faire". Depuis que je suis là, et même avant, le sujet était déjà sur la table. Nous avons réussi à mettre quelque chose en place, 7 jours sur 7. A un moment, quelqu'un a dit : "6 jours sur 7". C'est vraiment 7 jours sur 7 pendant lesquels cette salle de repos et de répit sera ouverte. Cette salle permettra de commencer à prendre en charge les personnes d'un point de vue médical et social, et de commencer un accompagnement vers l'hébergement. Parce que, vous savez, une partie allait déjà en hébergement et revenait toujours sur cet espace.

C'était un sujet important que d'avoir un espace qui, en plus, permet d'espacer les prises de consommation. Vous savez que, pour le crack, il n'y a pas de produit de substitution. L'une des rares possibilités pour agir sur la consommation, c'est celle d'offrir un moment de répit, de repos, surtout aux personnes en grande déshérence qui n'ont pas d'hébergement. C'est un premier pas.

Je vous le dis, parce que nous mettons tout de même un million d'euros, à 50/50 avec l'A.R.S. Je crois que Mme PAWLIK disait : "Cela ne sert à rien d'aller se promener, il faut mettre de l'argent". On peut aller se promener sur place et mettre de l'argent. Je pense que, d'ailleurs, il faut aller se promener sur place. J'incite chacun à le faire. En effet, c'est ce qui permet à un élu de pouvoir agir en toute conscience. Je trouve cela tout à fait respectable.

Le deuxième point que je voulais aborder, c'est la question de la salle de consommation à moindre risque. Nous en discutons beaucoup depuis le 15 juillet, date à laquelle un arrêté nous a permis de commencer à y réfléchir de manière concrète. Nous allons nous retrouver avec l'A.R.S. pour commencer à voir comment nous pouvons le faire ; avec M. LEJOINDRE, le maire du 18e arrondissement, avec différents acteurs, pour commencer à penser, y compris, évidemment - j'allais dire "avant tout" - avec les habitants et les riverains pour qu'il puisse y avoir une vraie concertation qui appuie ce projet. C'est important, parce que vous savez tous - je crois que vous l'avez un peu dit - que la première des choses, c'est de pouvoir commencer à accompagner ces personnes, là où elles sont, c'est-à-dire dans la drogue et en général exclusivement dans la drogue, que la colline est déjà un espace de consommation ouvert sauvage. Le fait de faire un espace de consommation contrôlée à cet endroit consiste simplement à remettre de l'humanité dans ce circuit. C'est extrêmement important de le faire aussi vite que possible. Je vous dirai l'évolution de ce processus.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 238 - DLH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DASES 238 - DLH).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 98 relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière.

La parole est à M. LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Nous savons tous que les dispositifs parisiens d'hébergement d'urgence sont de plus en plus saturés, de mois en mois. Les appels au 115 sonnent la plupart du temps dans le vide, et lorsque les opérateurs arrivent à décrocher, dans de nombreux cas, ils ne peuvent pas apporter de proposition d'hébergement d'urgence. L'aggravation de la situation se voit notamment par l'augmentation du nombre de femmes avec des enfants, y compris de jeunes enfants, qui restent sans solution d'hébergement. Ce défaut de prise en charge par l'Etat se reporte, en ce qui concerne les femmes enceintes et les mères de nourrissons, sur l'A.P.-H.P. qui est tenue de les accueillir pour le mois précédent et suivant l'accouchement.

La maternité de l'hôpital Lariboisière, qui accueille nombre de patientes de milieux défavorisés, est particulièrement impactée par ce phénomène. La presse s'est fait l'écho, cet été, des conditions indignes dans lesquelles des mères vivaient au sein de la maternité de l'hôpital Lariboisière, faute d'hébergement d'urgence ou de lits disponibles à l'hôpital. Les conditions d'accueil de ces patientes : changer les bébés sur des sièges dans les

salles d'attente des urgences, dormir à même le sol dans les couloirs ou se laver au lavabo, devoir courir dans Paris pour quémander de la nourriture auprès des associations. Nous ne pouvons accepter que des enfants vivent leurs premiers jours dans de telles conditions à Paris. Nous ne pouvons accepter que des mères qui viennent d'accoucher vivent dans ces conditions au cœur de la capitale.

Le Gouvernement a annoncé en 2018 un plan d'économie de 57 millions d'euros sur les C.H.R.S., dont 20 millions d'euros dès l'année 2018. En dépit des constats faits et des nombreuses alertes des associations, un arrêté a été publié le 25 mai 2019, qui reconduit les tarifs plafonnés des C.H.R.S. L'annonce des 10 millions d'euros mobilisés pour renforcer l'accompagnement vers et dans le logement des personnes accueillies…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur LE RESTE, il faudrait conclure.

M. Didier LE RESTE. - Ou en centre d'hébergement, ne compense pas la réduction des financements.

Enfin, afin de prendre le temps d'orienter les femmes et de leur laisser le temps de respirer après leur accouchement, nous demandons également que l'A.P.-H.P. mette en œuvre l'article 95 de leur règlement intérieur et leur propose un lit, le temps qu'un logement ou un hébergement d'urgence leur soit attribué par l'Etat. Cette situation n'est pas isolée et concerne d'autres hôpitaux. Il faut donc agir vite.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Monsieur LE RESTE, vous savez, je suis d'accord avec vous, et je vais même aller plus loin. Je pense qu'en fait, cette situation existe, non seulement à Lariboisière, mais aussi dans d'autres hôpitaux parisiens. C'est un problème qui se pose sur tout le circuit des femmes enceintes, à partir du moment où elles sont enceintes jusqu'au moment où elles accouchent, et après, quand elles ont des enfants très jeunes. On a vu, cet été, émerger cet aspect qui est absolument insupportable - nous sommes d'accord - sur lequel j'ai souhaité me pencher avec l'A.P.-H.P., l'Etat, c'est-à-dire avec la DRIHL, et avec l'ARS, de manière à créer un dispositif qui nous permette, ainsi qu'aux femmes, de faire en sorte d'anticiper cette situation avec les femmes à la rue et enceintes, pour qu'elles ne soient plus en situation de rue au moment où elles accouchent et pour qu'il y ait une prise en charge effective de leur situation tout au long de leur grossesse et les premières années, de préférence avec une insertion à la clef.

Non seulement je suis favorable à votre vœu, mais je vais vous dire aussi que c'est le début d'un travail pour que cela n'existe plus, non seulement dans les couloirs de l'A.P.-H.P., mais également dans la rue, ni avant ni après. Vous savez qu'à la Ville, nous avons mis en place un certain nombre de filets. Bien sûr, il y a tout le circuit des P.M.I. Il y a aussi ce que l'on a mis en place l'année dernière à l'Hôtel-Dieu, enfin, c'était durant la dernière année scolaire, le 15 avril dernier. Malheureusement, c'était une mauvaise date, puisque c'était l'accident de Notre-Dame. Nous n'en avons donc pas beaucoup parlé. C'est un accueil pour les femmes qui attendent des enfants et sont dans la rue, que la Ville a mis en place à l'Hôtel-Dieu pour les prendre en charge dès ce moment-là et faire en sorte que les choses se passent bien. Nous nous attendions à avoir une file active de 100 personnes maximum. Nous avons finalement déjà 230 femmes concernées. Nous avons un blocage…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SOUYRIS, il faudrait conclure.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je finis ma phrase et m'arrête.

Nous avons un blocage complet sur les questions d'hébergement. Ce n'est pas seulement sur ces femmes et ces familles, mais c'est un vrai souci. C'est donc sur ces sujets que nous travaillons particulièrement avec Dominique VERSINI. Faites-moi confiance, nous y reviendrons pendant ce Conseil et en dehors des Conseils.

Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 389).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'offre de soins de proximité dans le 18e.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 99 relatif à l'offre de soins de proximité dans le 18e arrondissement.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Dans le contexte du projet "Grand Hôpital Paris Nord", et d'ailleurs, sans préjudice de notre appréciation sur le bien-fondé de ce projet, considérant le déficit d'offres de soins dans le 18e arrondissement, nous formons le vœu que la Mairie de Paris se saisisse de toutes les opportunités liées à la construction de ce grand hôpital ainsi que des dispositions de la loi de 2019, pour améliorer l'offre de soins de proximité dans le 18e arrondissement.

Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Madame CARRÈRE-GÉE, je vous rassure, nous avons déjà pensé cette question et nous y travaillons. D'abord, en termes d'offres de proximité, vous savez que nous avons déjà mis en place plusieurs M.S.P. - maisons de santé pluri-professionnelles - dans le 18e arrondissement, notamment une récemment dans l'hôpital Bichat, pour avoir une offre de soins en articulation avec l'hôpital de proximité. Sur la question de l'hôpital et du projet qui est en train de se monter, la Ville est attentive au maintien de l'offre de soins diversifiés et de qualité sur le site Claude-Bernard : psychiatrie, plateau de consultations de médecine de spécialité, maintien d'une offre de soins non programmés, offre de périnatalité, néphrologie et dialyse, sont parmi les pistes actuellement envisagées. Je vous tiendrai bientôt au courant de la manière dont cela évolue.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous le retirez ?

Non ? Très bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au centre de santé de l'Épée-de-Bois.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons au vœu référencé n° 100 relatif au centre de santé de l'Epée de Bois.

La parole est à Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, il s'agit d'un vœu déposé par Florence BERTHOUT et les élus du groupe "100% Paris", qui concerne le centre de santé de la Ville de Paris, l'Epée de Bois. La Ville a investi puisqu'elle y a fait plusieurs mois de travaux. Le centre de santé a rouvert ses portes en octobre 2018. L'idée de renforcer l'offre de soins en secteur 1 dans l'arrondissement, avec notamment un élargissement des horaires, et aussi avec un très beau projet médical qui concerne la gériatrie, c'est-à-dire la prise en charge médicale des seniors, avec même un centre de l'Epée de Bois hors les murs avec des consultations à domicile. Sur le principe, c'est formidable.

Simplement, nous avons été très surpris d'apprendre, sans aucun préavis, sans aucune concertation, avec la mairie d'arrondissement, que le cabinet d'ophtalmologie du centre de santé de l'Epée de Bois avait fermé courant septembre. La première partie du vœu demande que vous reveniez sur la décision de fermer le cabinet d'ophtalmologie du centre de santé de l'Epée de Bois. La deuxième partie du vœu concerne une offre de consultation en rhumatologie et en cardiologie, deux spécialités essentielles à la prise en charge des seniors, pour le centre de l'Epée de Bois. C'est ce que nous demandons depuis longtemps.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci de cette question.

Vous le savez, nous avons un problème à Paris pour recruter des médecins généralistes, mais surtout des spécialistes. En l'occurrence, je reprends d'abord votre deuxième alinéa concernant la question de la rhumatologie et des cardiologues. Nous avons un premier problème pour les recruter. Ce recrutement est en cours. Je vous rassure : cette question, je l'espère, va être très bientôt réglée.

La question de l'ophtalmologie est un peu la même, c'est-à-dire que nous avions deux ophtalmologues, dont une est déjà partie à la retraite. L'autre fait encore quelques heures au centre Edison. Ce que je vous propose - parce que je n'ai pas pris la décision de supprimer cette consultation - c'est que nous cherchions activement, ce que nous faisons, pour avoir de nouveau une ophtalmologue ou un ophtalmologue, en tout cas, un certain nombre d'heures dans cette enceinte. On va essayer de voir si, avec le centre Edison, il peut y avoir, en attendant, quelques heures déférées à l'Epée de Bois, et retrouver un matériel plus compact pour l'ophtalmologie, de manière à avoir des salles partagées entre l'ophtalmologie et d'autres types de consultations, puisque l'espace est tout de même relativement contraint.

Je me permets de vous rassurer et de vous demander de retirer votre vœu, simplement parce que je suis d'accord avec vous, que ce sujet est une question de difficulté de recrutement et non pas de volonté politique.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Est-ce que vous retirez ce vœu ?

Mme Dominique STOPPA-LYONNET. - Nous ne le retirons pas, ce d'autant que…

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame, je vous demande juste si, oui ou non, vous le retirez. Donc, vous ne le retirez pas.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au dispositif de la Ville de Paris de détection et de nettoyage du plomb.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux référentiels en crèche et en maternelle pour le suivi de la contamination au plomb.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux mesures de suivi de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'organisation d'un dépistage élargi de la plombémie pour l'ensemble des parisiens vulnérables.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'information pour limiter les contaminations au plomb.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la pollution au plomb liée à l'incendie de Notre-Dame.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à des mesures de prévention et d'information contre les risques liés au plomb après l'incendie de Notre-Dame.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant aux vœux référencés n° 101, n° 102, n° 103, n° 104, n° 105, n° 106, n° 107 et n° 107 bis relatifs au dispositif de la Ville de Paris de détection et de nettoyage du plomb.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE, pour deux minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je voudrais présenter ce vœu. Je l'avais évoqué lors de mon propos sur la communication de la rentrée scolaire.

C'est un vœu qui détaille des éléments illustrant le caractère tardif et défaillant de la gestion de la crise sanitaire liée à la dispersion de plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame, qui ne pointe d'ailleurs pas la responsabilité exclusive de ces défaillances à la Ville de Paris, tant s'en faut, mais de la Ville de Paris et de l'Etat. Nous avons demandé, par ce vœu, que la Maire de Paris organise l'audition par les élus de Paris des autorités expertes compétentes, pour disposer de tous les éléments d'information et d'analyse sur la présence de plomb sur le territoire parisien, que notamment nous auditionnions, puisqu'ils sont tous compétents, le Préfet de police, le Préfet de Paris et d'Ile-de-France, le D.G.S. - le Directeur Général à la Santé - le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé, le DRAC, ainsi que les experts mandatés pour l'étude épidémiologique indépendante. D'ailleurs, on peut ajouter le président du Haut Conseil de la Santé Publique, puisque c'est de lui que dépend la fixation de règles sur le

plomb dans l'espace public. Nous demandons également que soit mis en place un comité de pilotage du plan d'action de la Ville que vous avez annoncé, en impliquant tous les maires d'arrondissement et les représentants des groupes politiques.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour mon premier vœu, c'est cela ? Parce que j'en ai quatre.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame BERTHOUT, si vous pouviez présenter les quatre ensemble.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Non, non.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Donc, vous les présentez un par un, si vous voulez.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Ah, oui, un par un, parce que ce sujet est très important.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Vous avez au maximum huit minutes, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Rassurez-vous, je ne vais sans doute pas utiliser les huit minutes, mais quand même.

Le premier vœu, c'est pour que la Maire de Paris publie une cartographie évolutive de la pollution au plomb sur tout le territoire parisien, avec des prélèvements trimestriels dans les crèches, les écoles et les aires de jeux. Je lis lentement la fin, parce que…

J'ai de l'estime pour vous, Madame SOUYRIS, mais là, franchement, le vœu, qui est la voiture-balai que l'Exécutif s'apprête à déposer, me stupéfie. Parce que j'ai compris que l'on ne voulait pas prendre ce vœu qui dit les choses très clairement. Cela veut dire quoi, une cartographie ? Cela veut dire pour chaque école, chaque crèche, vous savez les mesures qui ont été prises. Vous n'avez pas à aller, comme c'est le cas aujourd'hui, sur le site de la Ville de Paris, où tout y est, c'est vrai, mais vous téléchargez un rapport, puis vous en téléchargez un deuxième, puis il faut mettre sur un petit papier toutes les mesures qui ont été mises dans le rapport. Ce que je veux, ce que nous demandent les parents, ce que nous demandent les Parisiennes et les Parisiens, c'est simplement un tableau consolidé. Je sais que dans telle crèche, des mesures ont été faites début juillet, fin août, dans telle et telle salle. Voilà les résultats : dans la cour de récréation, dans la salle de restauration. C'est d'autant plus indispensable que je me permets de vous rappeler, chers collègues, que tout le monde s'y perd un peu entre les 70 microgrammes par mètre carré qui sont dans les salles des écoles, mais c'est une moyenne, les 5.000 microgrammes qui sont pour les trottoirs et les chaussées, les 1.000 microgrammes qui sont pour les cours des écoles, les 300 milligrammes par kilo qui sont pour les jardins.

C'est cela, une cartographie évolutive. Que nous répondez-vous, l'Exécutif, dans le vœu ? Que soit maintenue une transmission, une publication régulière des informations relatives aux prélèvements de plomb dans les équipements et espaces publics. Encore heureux que l'on va transmettre les rapports ! Il n'y a donc rien de nouveau au soleil. Et puis, que soit établie, publiée régulièrement, mise à jour par l'A.R.S. une cartographie de ces prélèvements, d'après les données de la Préfecture, de la Ville, des autres services de l'Etat qui en ont la charge. Franchement, on se moque un peu du monde !

Si, effectivement, ces deux alinéas veulent dire la même chose que mon vœu, prenez mon vœu, parce que je sais ce que cela veut dire en langage simple, compréhensible par tout le monde. Je ne sais pas ce que veut dire l'autre vœu de l'Exécutif.

Il faut que je présente le deuxième, Madame la Maire ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - C'est au choix, Madame BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je poursuis ?

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Oui, poursuivez.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Pour le deuxième vœu, je vais à l'essentiel. Ce n'est pas du tout repris dans le vœu de l'Exécutif. Il s'agit simplement d'organiser un dépistage de plombémie pour l'ensemble des Parisiens vulnérables, et d'organiser une consultation et un dépistage de plombémie pour les personnels municipaux. Ce n'est pas dire : "Vous avez le loisir d'aller à tel endroit pour faire des analyses". C'est ce que l'on appelle l'organisation d'un dépistage.

Troisième vœu : que l'ensemble des prélèvements réalisés…

Je suis prête à le retirer, Madame SOUYRIS, parce que vous m'avez dit que c'était déjà le cas.

J'ai consulté le site de la Ville de Paris. Il dit que dans les cours - je vous le signale, en tout cas, sur votre site - pour les écoles, indifféremment écoles maternelles et élémentaires, on retient 100 microgrammes par mètre carré pour toutes les écoles. Dans ce cas, j'ai demandé que dans les cours des écoles maternelles, les normes retenues soient les mêmes que dans les cours des crèches, pour des raisons sanitaires évidentes. Vous me dites que c'est déjà fait, mais ce n'est pas ce qui apparaît sur votre site. Mais dont acte.

Enfin, je souhaite que la Mairie de Paris appose un affichage à destination des parents et un autre adapté aux enfants rappelant les bonnes pratiques et les préconisations utiles devant chaque équipement municipal. Il faut qu'on le fasse vite, car tous les parents nous le demandent. Je vais vous donner un seul exemple. Il faudrait que les petits qui vont dans la cour de récréation et mettent la main à la bouche, puissent se laver systématiquement les mains. Sinon, évidemment, ils vont ingurgiter du plomb. Sauf que l'on n'a absolument pas d'indication et de mode opératoire à l'entrée des crèches et des écoles maternelles. Les parents sont extrêmement inquiets. C'est l'objet du dernier vœu qui est demandé chez moi unanimement, par la communauté éducative et par les associations de parents d'élèves.

Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame BERTHOUT.

La parole est à M. AZIÈRE, pour présenter le vœu n° 106.

M. Eric AZIÈRE. - Merci.

En effet, je m'associe à tout ce qui a été dit par Mme BERTHOUT. Moi aussi, je suis soucieux parce que les remontées du terrain, en particulier dans les parcs et les jardins, traduisent une inquiétude particulière. Cette détection de plombémie dans Paris est ponctuée de son lot de nouveaux périmètres, de nouvelles pollutions, et crée un climat extrêmement sensible auquel il faut répondre en apportant des réponses claires, fiables, transparentes, sécurisantes. Je suis frappé de voir que beaucoup de prélèvements, la quasi-totalité, pour ne pas dire la totalité, ont été faits au sol, et que rien n'a été fait sur le feuillage et sur les branches des arbres parisiens. En l'occurrence, comme vous le savez peut-être, c'est l'automne.

Or, l'automne va avoir son lot de feuilles, de branches et de branchages qui vont joncher le sol. Je voudrais savoir si l'on peut prendre la mesure de ce risque qui est les dépôts de plomb après le nuage de Notre-Dame et l'incendie. Le "process" de redéposition des résidus et des poussières de plomb a touché le feuillage parisien, ce qui, à ce moment-là, serait une inquiétude réelle pour ceux qui profitent des parcs et des jardins à Paris, les enfants qui jouent et "shootent" dans les tas de feuilles. J'ai pu remarquer qu'au jardin du Luxembourg, on n'a pas détruit les feuilles. Est-ce qu'il y a véritablement un souci sur ce plan ?

Le vœu que je propose demande que l'analyse du taux de plomb dans les parcs et jardins parisiens soit étendue à l'analyse des feuillages tombés au sol, y compris des branchages, ce qui poserait d'ailleurs la question, s'ils étaient véritablement pollués, de leur destruction, et que la Mairie de Paris, en lien avec l'A.R.S. et avec tous les ministères concernés, regarde au bout du compte le périmètre de pollution par rapport au panache de fumée. Parce qu'évidemment, la discussion sur le périmètre me paraît importante. Un nuage de fumée, c'est comme Tchernobyl : il ne s'arrête pas aux grilles des jardins et ne se dépose pas sur le sol en évitant les feuilles.

C'est la raison pour laquelle j'aimerais que vous puissiez nous apporter des réponses sur l'analyse du feuillage et du branchage parisiens.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, nous avons déjà abordé ce sujet dans les questions d'actualité. Nous y revenons par un grand nombre de vœux parce que c'est un sujet extrêmement important. Nous sommes face à un scandale du plomb extrêmement grave. On revient sur les révélations du journal "Mediapart", qui, en juillet dernier, a montré que les taux de pollution au plomb étaient de 400 à 700 fois supérieures aux normes dans l'édifice et aux alentours. Il y a aussi des révélations plus récentes qui montraient que le Ministère de la Culture avait enterré le "Plan Décontamination", pourtant préconisé par un bureau d'études indépendant qui avait été sollicité. Je fais référence également aux "New York Times", qui a démontré, carte en 3D à l'appui, l'ampleur de la contamination du cœur de Paris et même au-delà. Il y a des mesures d'urgence à prendre, qui n'ont, hélas, pas été prises, ni fin avril, ni en juillet, ni pendant l'été.

Je les rappelle dans ce vœu, car on ne les retrouve pas dans le vœu de l'Exécutif. Il s'agit que le chantier soit confiné pour éviter la dissémination par ré-envol des poussières de plomb qui contaminent l'édifice. Vous abordez, dans votre vœu de l'Exécutif, la cartographie rigoureuse de la pollution au plomb. Il faut qu'elle soit actualisée à intervalles réguliers. Il faut que tous les résultats d'analyses concernant la pollution au plomb soient rendus publics. Il faut que soit créé à l'Hôtel-Dieu non seulement un centre de dépistage, qui existe, mais aussi de suivi clinique, psychologique et social, s'inscrivant dans la durée pour toutes les personnes exposées. Cela veut dire quoi ? Les pompiers, les travailleurs, les riverains, les agents de la Ville de Paris, toutes les personnes qui, à un moment donné, peuvent y être confrontées. C'est une situation grave.

Je rappelle qu'à la Bourse du travail, se sont constitués en collectif les parents d'élèves, les syndicats, les associations. Prenez la mesure de la situation.

Je vous remercie.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Merci, Madame la Maire, de me donner la parole.

Concernant l'ensemble de ce que vous dites et demandez avec vos vœux, d'abord, je voudrais faire juste un petit retour sur expérience. Cet été, nous avons - c'est très important de le répéter - non seulement opéré des mesures très rapidement. Quand je dis "cet été", à partir du mois de mai, nous avons mesuré les taux de plomb dans les écoles, les crèches, les espaces autour de Notre-Dame. Ensuite, c'est vrai qu'il y a eu un temps où l'on n'a pas communiqué directement puisque nous attendions et travaillions surtout avec l'Etat pour essayer d'avoir une coordination. Cela a fini tout de même par se passer, mais ce fut compliqué. Cela fait que cette cartographie est apparue plus tardivement que ce que nous aurions souhaité.

Néanmoins, cette cartographie globale est arrivée sur le site de l'A.R.S. au mois de juillet, avec les différentes mesures prises par l'Etat et par la Ville. Comme nous estimions que ce n'était pas assez rapide, nous avons souhaité communiquer nous-mêmes systématiquement chaque jour, au fil de l'eau. Des données relativement brutes, vous avez raison. Néanmoins, l'avantage était de les avoir immédiatement, de rassurer ou bien d'inciter chacun à prendre des responsabilités particulières. C'était vraiment la première des choses. Nous n'avons jamais reculé devant ces responsabilités.

Le deuxième point, sur la cartographie évolutive, je vais vous répondre. Je trouve que c'est présent dans le vœu. Peut-être que c'est mal exprimé, moins bien que ce que vous faites. Sachez cependant une chose : de la même manière, pour la cartographie, au départ, nous donnions nos données brutes à l'A.R.S. et à la Préfecture. Maintenant, nous avons mis une cartographie en ligne. Nous avons notre propre cartographie. Je ne sais pas si vous l'avez vue, mais en tout cas, elle existe. Elle est nouvelle. On a mis du temps à la faire, parce que c'était assez compliqué. Nous avons donc une cartographie propre de l'Hôtel de Ville, que je serai ravie de vous montrer, qui est sur le site. L'objectif est de la réactualiser rapidement et régulièrement, ce qui est toujours plus compliqué que de donner les données brutes. Mais vous avez toujours les données brutes, d'une part, et la cartographie, d'autre part.

Pour les cours de maternelle, je vous réponds précisément parce que, très vite, l'A.R.S. nous avait dit 1.000 microgrammes par mètre carré pour les cours d'école. C'est la norme qu'il nous a été enjoint de respecter, ce que nous avons fait évidemment. Mais nous avons souhaité aller plus loin et nous rapprocher au maximum de 70. Parfois, c'est difficile. Je ne sais pas ce qui est écrit sur le site, mais il existe parfois des cours de récréation où nous sommes un peu au-dessus de 70. Mais sachez que notre objectif est, à chaque fois, d'arriver à 70, parce que nous sommes tout à fait conscients que les enfants tombent par terre en maternelle. En tout cas, je regarderai de près.

La situation sur les questions des préconisations. A l'entrée des crèches, nous l'avons indiqué. Sachez que des lettres ont été envoyées systématiquement à toutes les familles et que toutes les équipes éducatives, que ce soit dans les écoles, les crèches ou les P.M.I., ont eu des informations pour elles-mêmes, d'abord, ainsi que des préconisations pour entourer les enfants sur cette question. Par exemple, le renforcement du lavage des mains a été fait et continue d'être fait.

Il faut que j'aille vite pour répondre, mais il y a beaucoup de sujets.

Sur la question des feuillages, nous avons pris en considération cette question en faisant un peu différemment de ce que vous préconisez, mais qui est important en termes d'action et de prévention. C'est le fait de changer la méthode de nettoyage : au lieu de disperser et de ramasser les feuillages, les aspirer. Les méthodes de nettoyage qui vont être mises en place seront une forme d'aspiration pour répondre à cette inquiétude de savoir s'il y a ou non du plomb sur les feuillages. Je ne suis pas contre l'idée. Ce n'est pas nous qui nous occupons de cela, mais on pourrait tout à fait le faire.

En revanche, l'important est de le faire, parce que la réalité, c'est que je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas de plomb. C'est idiot, mais enfin, c'est tout simple. Il doit certainement y en avoir. L'important est de les aspirer, que les feuilles ne restent pas au sol, et quand elles tombent, que l'on ne fasse pas comme c'était fait jusqu'à présent, avec une forme de dissémination qui, effectivement, peut remettre du plomb ailleurs que sur les feuilles.

Sur les questions de Mme SIMONNET concernant en particulier l'Hôtel-Dieu, je sais que vous m'avez déjà posé la question et que je vous ai répondu, mais on aime bien ce petit dialogue, donc on va le continuer. Concernant l'Hôtel-Dieu, j'estime que le suivi dont vous parlez est très important. Il est demandé par les associations et est pris en compte actuellement par moi-même. Mais au lieu de le faire à l'Hôtel-Dieu, je fais en sorte, avec l'A.R.S., que les choses se fassent au centre de santé Edison, dans le 13e arrondissement, en relation avec le "Centre Antipoison" et l'A.R.S., de manière qu'il puisse y avoir un vrai suivi. Si les choses doivent être améliorées - certainement elles ont à l'être - nous continuerons à les améliorer. L'Hôtel-Dieu fait partie du processus, mais plus dans la détection et le diagnostic. C'est aussi un choix de l'A.P.-H.P., qui, pour autant, met des moyens au niveau du "Centre Antipoison".

Je crois que j'ai répondu à une bonne partie des choses. Simplement, s'agissant de la question du confinement, elle ne se pose pas de la même manière pour l'amiante et pour le plomb. Là, il ne s'agit que de plomb. Donc, la question qui est très importante, c'est : comment… Cela ne nous appartient pas, mais c'est quelque chose sur lequel on fait pression et l'on parle beaucoup à l'Etat, notamment à la DRAC, sur cette question, à savoir :

comment on continue à fermer ce chantier et faire les mesures en permanence au sol et dans les airs, là, en ce moment, durant toute la phase - c'est ce qui est fait d'ailleurs - de renforcement du bâti, qui est la phase actuelle du chantier ? Parce qu'effectivement, il n'est pas impossible que cette phase de renforcement aboutisse à une redissémination du plomb. Mais déjà on a obtenu le fait qu'il y ait des dalles témoins et des relevés et des mesures toutes les semaines.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame SOUYRIS, s'il vous plaît.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - La prochaine…

Je termine juste la fin de ma phrase.

La prochaine étape sera que ce soit publié.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Bien. J'ai deux demandes d'explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, n° 107 bis.

Mme CARRÈRE-GÉE, M. AZIÈRE, puis Mme BERTHOUT.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Très brièvement, sur le vœu n° 107 bis de l'Exécutif, nous ne le voterons pas. Je suis assez sidérée que l'Exécutif, sur cette question en plus, sur une crise sanitaire qui impose d'agir bien, vite, s'impose à lui-même des exigences d'une… Voilà. J'ai lu le vœu, quand même. Vous nous demandez de voter un vœu vous autorisant à informer les médecins généralistes de votre plan d'action. Il a été présenté, sauf erreur de ma part, le 15. Si, si. C'est le texte, que les informations relatives au plan d'action contre la pollution au plomb de la Ville soient communiquées aux médecins généralistes afin de renforcer l'efficacité du suivi de leurs patients. J'imagine que vous l'avez déjà fait. Le plan d'action a été présenté, je crois, le 18 septembre. Il y a donc deux semaines.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame CARRÈRE-GÉE, c'est une minute, l'explication de vote.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vous invite à lire les propositions de ce vœu. Les bras m'en tombent !

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Tout le monde les a lues, Madame CARRÈRE-GÉE.

Une minute, Monsieur AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - En ce qui concerne le vœu de l'Exécutif, je le voterai et notre groupe le votera, parce que renforcer les tests, les dépistages, faire l'isotopie du plomb, la publication de la cartographie, tout ce qui va dans un peu plus de renseignements, un peu plus de transparence, c'est très bien. Mais je vous annonce par avance que je maintiendrai mon vœu sur le feuillage, parce que votre réponse était tout de même assez intéressante. On ne vérifie pas parce qu'il est évident que le feuillage est pollué.

Mais si le feuillage est pollué, c'est un sujet en soi très important. Il faut vérifier à quel taux il est pollué, quels sont les risques et les dangers. Après, vous dites : "On va aspirer les feuilles". Une fois qu'on les a aspirées, on va les digérer ? Comment on les élimine ? On les brûle ? Si on les brûle, on dissémine de nouveau des particules dans l'air. Quelle est la méthode de destruction qui suit l'aspiration, si j'ose dire ? Tout ceci me semble d'un amateurisme complet, pour dire les choses précisément. C'est la raison pour laquelle je voterai votre vœu, mais je maintiendrai le mien.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à Mme BERTHOUT.

Ensuite, j'ai une dernière explication de vote de M. JULIEN. Puis, nous passerons au vote.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je ne voterai pas ce vœu, car, pardonnez-moi, mais il ne veut pas dire grand-chose.

Désolée, chère collègue, je suis souvent d'accord avec toi, mais ce n'est pas une cartographie que l'on nous propose. Une cartographie, ce n'est pas uniquement faire une carte en nous disant : "Là, des mesures ont été faites dans telle école, dans tel centre d'animation, etc." C'est un tableau qui consolide les résultats. Or, ce n'est pas le cas aujourd'hui. On a juste une carte, où l'on sait que l'on a fait effectivement une mesure ici ou là. C'est tout.

La deuxième chose, franchement, six mois après un drame sanitaire potentiellement majeur, on nous explique que l'on va mettre en place des modalités de coordination entre la Ville, les experts, les maires d'arrondissement et les groupes politiques. Ecoutez, ce n'est pas très sérieux. Ce qu'a dit ma collègue Marie-Claire CARRÈRE-GÉE est tellement vrai. On va communiquer un plan d'action aux médecins généralistes. J'espère qu'ils l'ont déjà.

Enfin, je répète qu'il n'y a aucune préconisation écrite. Il y en a dans les crèches, c'est tout à fait vrai. On nous le demande, les parents et le corps enseignant, pour les écoles maternelles. Cela n'existe pas et je demande que ce soit mis en place.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vais demander à Mme SIMONNET si elle maintient le vœu n° 107.

J'ai une explication de vote sur le vœu n° 107. C'est cela, Madame CARRÈRE-GÉE ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Très rapidement. J'aurais souhaité que Mme l'adjointe puisse répondre au vœu que l'on a déposé demandant une audition de l'ensemble des autorités concernées par la crise. Merci.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - La parole est à M. JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Nous suivrons l'Exécutif et voterons le vœu de l'Exécutif, parce que la Mairie, franchement, dans cette affaire, a fait le job. Je voudrais bien, d'ailleurs, pouvoir en dire autant de la Préfecture. Mais là, il n'en a pas été question dans notre débat. La Mairie a fait le mieux possible étant donné celui qu'a fait ou n'a pas fait la Préfecture. C'est la première chose.

Ensuite, vous souhaitez, Madame, que le Préfet, la Préfecture vienne discuter. Bonne chance ! J'essaie, depuis longtemps, qu'il vienne pour discuter en 3e Commission et je me heurte à un refus systématique. On n'a pas un Préfet qui est vraiment un homme de dialogue. Donc, bon courage à vous, sur cette question comme sur l'autre !

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Monsieur JULIEN, merci.

Je vais donner la parole à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Je me vois dans l'obligation de rallonger encore cette séance, mais je ne peux pas laisser dire cela, parce que dans les jours qui ont suivi l'incendie, une semaine après, il y avait déjà des réunions entre la Mairie d'arrondissement, la Préfecture de police, l'A.R.S. et tous les services concernés, par exemple, la DRAC. C'est un travail qui, d'ailleurs, nous a permis d'avancer sur ce dossier et de prendre des décisions en commun.

Donc, je ne peux pas laisser dire que le Préfet de police n'aurait pas travaillé avec les élus, avec la Mairie de Paris sur ce sujet qui est extrêmement important et mérite que l'on dise les choses telles qu'elles ont été.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci, Madame. Bien.

Nous allons passer au vote.

Le vœu n° 101, déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, est-il retiré ?

Non, on passe au vote, je suis désolée.

Madame CARRÈRE-GÉE, il y a eu 8 minutes de réponse de l'Exécutif. A ce stade, il est 9 heures. Je suis désolée, il y a eu une réponse. Madame la présidente, il y a eu une réponse de 8 minutes de l'Exécutif. L'Exécutif vous a répondu. Vous considérez que l'Exécutif ne vous a pas répondu, l'Exécutif vous a répondu.

Madame CARRÈRE-GÉE, si vous voulez poser des questions par écrit à Mme SOUYRIS, elle vous répondra.

Madame CARRÈRE-GÉE, l'Exécutif a pris plus de 8 minutes à vous répondre.

Je vous demande donc si vous maintenez le vœu n° 101.

Je vous ai entendu, Madame.

Je mets au vote le vœu n° 101 avec un avis déf…

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je demande une suspension de séance.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je crois que nous allons suspendre la séance jusqu'à demain matin.

Madame CARRÈRE-GÉE, 5 minutes de suspension de séance.

(La séance est suspendue une minute).

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre.

Le vœu n° 101 est-il maintenu ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Oui, Madame.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Les vœux n° 102, n° 103, n° 104 et n° 105, déposés par le groupe "100% Paris", sont-ils retirés au profit du vœu de l'Exécutif ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 102 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 103 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Madame BERTHOUT, s'il vous plaît !

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Le vœu n° 106, déposé par le groupe UDI-MODEM, est-il retiré ?

M. Eric AZIÈRE. - Il n'est pas retiré.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 107 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 107 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 390).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'usage détourné du protoxyde d'azote dit gaz hilarant.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la vente et la consommation de gaz hilarant par les mineurs.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous propose, pour terminer, d'examiner, si cela ne vous dérange pas, les vœux référencés n° 108 et n° 109 relatifs à l'usage détourné du protoxyde d'azote dit "gaz hilarant", ainsi que sa vente et sa consommation pour les mineurs.

J'ai deux intervenants : M. FÉRAUD et Mme GOLDGRAB.

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Madame la Maire, de nous permettre de finir cette séance avec la question du gaz hilarant, c'est-à-dire un gaz de pressurisation d'aérosol alimentaire ou utilisé en milieu hospitalier, qui est détourné de son usage en raison de son effet euphorisant. Ces produits sont très prisés des jeunes, notamment des mineurs, dans certaines régions en France et de plus en plus à Paris même, alors qu'ils sont en vente libre dans les commerces ou sur Internet pour un coût modique. Nous n'échappons pas, et de moins en moins, à Paris à la banalisation de l'usage du protoxyde d'azote et de son détournement. De nombreux maires ont alerté l'Etat sur cette situation. C'est ce que nous voulons faire également aujourd'hui au Conseil de Paris, car ce détournement pose de nombreuses questions d'un point de vue sanitaire, comme d'un point de vue de sécurité publique et environnementale.

C'est pourquoi notre vœu demande à la Préfecture de police de communiquer, en lien avec l'A.R.S., un état des lieux précis des incidents liés au détournement d'usage du gaz hilarant à Paris. Ensuite, notre vœu demande qu'une campagne de sensibilisation et de prévention soit menée, notamment en milieu scolaire, par la Ville de Paris en lien avec l'appui des commissariats. Je sais que l'Exécutif aura, à ce sujet, un amendement à proposer, que nous acceptons par avance.

Cette question arrive en fin de séance et peut paraître un peu anecdotique, mais elle est en réalité très importante. L'enjeu risque de monter dans les mois qui viennent dans les quartiers parisiens.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Madame GOLDGRAB, vous avez la parole.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Ce sont des petites bouteilles destinées à la confection de la crème chantilly. Elles sont en vente libre à un coût tout à fait modique. C'est pourquoi les ados en sont friands. Mais ils ne connaissent pas les dangers. Les dangers peuvent aller jusqu'à la détresse respiratoire. C'est pourquoi : mêmes attendus.

En revanche, nous demandons carrément que la Maire de Paris prenne un arrêté interdisant la vente de gaz hilarant aux mineurs jusqu'aux conclusions du rapport de l'Agence Nationale du Médicament devant évaluer les risques d'addiction, comme de nombreuses villes l'ont fait. Et évidemment, cette campagne de sensibilisation.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme SOUYRIS.

J'ai bien compris que vous acceptiez déjà les amendements que celle-ci allait vous proposer. Puis la parole sera à Mme la Représentante du Préfet de police.

Mme Anne SOUYRIS, adjointe. - Je vous remercie.

C'est effectivement un sujet très grave. D'abord, il se multiplie chez des jeunes, des très jeunes, même des enfants. C'est le nouveau sujet. C'est un détournement de produit que l'on trouve facilement dans le commerce et qui, même si on l'interdit, sera toujours accessible. D'où le fait que je vous demande d'enlever le caractère d'interdiction, qui est inutile, mais de garder tout l'aspect de prévention et de faire une véritable grande campagne de prévention, comme on a pu le faire sur la chicha, ou sur d'autres sujets, dans les écoles, avec la police, avec les services et les associations qui viennent dans les écoles et dans les collèges.

Je suis d'accord avec vous : c'est un sujet qui devient de plus en plus important actuellement. C'est comme tous les autres contournements de produits, qui, en plus, sont maintenant accessibles par Internet très facilement. C'est pourquoi je vous demande simplement de ne pas agir sur l'interdiction, qui est souvent contre-productive parce qu'elle empêche de faire de la prévention, puisque cela devient un usage encore plus clandestin.

Merci beaucoup.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Merci.

Madame, vous avez la parole.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Vous m'avez sollicitée pour avoir un état des lieux précis des incidents dont nous avons eu connaissance. A la Préfecture de police, nous n'avons pas eu connaissance d'incidents majeurs. Depuis le début de l'année, on nous a signalé quatre faits sur lesquels on nous a dit que des personnes consommaient ce type de substance.

Et donc, on s'est déplacé dans trois cas sur quatre et ce n'était pas avéré. Pour l'instant, c'est un phénomène d'une ampleur très limitée à Paris, mais qui a touché d'autres villes et a donné lieu à un certain nombre de reportages dans les médias, qui ont eu aussi cet effet de prévention. Donc, nous allons continuer à surveiller ce phénomène et s'assurer qu'il ne prend pas d'ampleur. Les missions de partenariat des commissariats seront prêtes à participer à des actions de prévention, si c'était nécessaire, auprès des publics les plus concernés.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 108 déposée par le groupe SOCA, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 391).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 109 déposée par le groupe RGCI, amendée par l'Exécutif.

Mme GOLDGRAB est d'accord.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 392).

Merci à vous. Nous reprendrons la séance demain matin avec Mme VERSINI.

La séance est suspendue.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mercredi 2 octobre 2019 à vingt-et-une heures dix minutes, est reprise le jeudi 3 octobre 2019 à neuf heures, sous la présidence de M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, merci d'être aussi nombreux pour reprendre cette séance.

2019 DASES 201 - DDCT - Subventions (386.500 euros), avenant n° 2 et conventions pour le fonctionnement de 7 accueils de jour Parisiens (5e, 10e, 15e, 18e et 20e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous allons débuter avec les projets de délibération portés par Dominique VERSINI.

Pour commencer, nous examinons le projet de délibération DASES 201 - DDCT relatif à l'attribution de subventions, d'un avenant et de conventions pour le fonctionnement de sept accueils de jour parisiens.

La parole est à Christian HONORÉ, pour le groupe "100% Paris".

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter cette subvention pour le fonctionnement de sept accueils de jour destinés aux personnes en situation de grande exclusion. J'aimerais en profiter pour attirer votre attention sur des situations concrètes. Des domiciliés rencontrent des difficultés pour obtenir certaines prestations de la part des services sociaux de la Ville de Paris via la mairie d'arrondissement, le C.A.S.-V.P., ou les P.S.A. Je rappelle ce qu'est la domiciliation : une adresse postale dans une structure qui permet aux personnes sans domicile de recevoir du courrier.

Je suis déjà intervenu sur ce problème. Je reviens sur ce sujet en vous citant trois cas précis, trois cas concrets.

Le "pass" Paris senior pour le transport, l'allocation compensatrice pour le handicap, le Paris Solidarité senior, minima sociaux retraités. Comment peut-on envisager, par exemple, de retirer à un malvoyant une allocation compensatrice perçue jusqu'alors ?

Ces prestations ont été refusées sous prétexte que la personne ne pouvait pas justifier d'un logement sur le territoire parisien. C'est forcément le cas puisqu'elles n'ont pas de domicile. C'est quand même facile à comprendre. Pour des motifs administratifs, réglementaires, dont les conséquences sont graves et que je juge discriminatoires, la Ville de Paris n'alloue pas des prestations pourtant nécessaires, indispensables, à des personnes parmi les plus démunies et en situation de grande précarité.

Il y a des angles morts, des lacunes dans le dispositif auxquels il va falloir trouver des solutions. Je vous ai déjà alerté, Madame la Maire, sur ces situations extrêmement difficiles, auxquelles il est urgent d'apporter une réponse satisfaisante. Je vous remercie d'y porter attention dès aujourd'hui. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cher Christian HONORÉ, vous avez utilisé le biais de ce projet de délibération pour parler d'un tout autre sujet, mais c'est votre droit. Néanmoins, ce n'est quand même pas très correct. D'autant plus que je trouve absolument choquant les propos que vous tenez à l'égard des services sociaux parisiens. Les services sociaux parisiens, ce sont 5.000 agents du Centre d'action sociale de la Ville de Paris qui travaillent en lien avec l'ensemble des agents de la Caisse primaire d'Assurance Maladie, de la C.A.F., du Pôle Emploi.

Je trouve qu'avoir une telle image de notre service public parisien, alors que notre service public parisien, nos services sociaux sont les seuls à avoir des permanences ouvertes au public quand tous les autres ne peuvent être joints que par Internet, franchement, je vous le dis très sincèrement, je trouve cela extrêmement choquant.

Vous parlez de logement, vous confondez différentes notions. Je vous rappelle que le C.A.S.-V.P. va ouvrir très prochainement un lieu de domiciliation administrative qui permettra de doubler le nombre de domiciliations administratives. Il ne faut pas confondre domiciliation administrative, qui, c'est vrai, est la porte ouverte à l'instruction de tous les droits possibles, et logement, qui est quand même un autre sujet. Ce n'est pas parce que les gens n'ont pas un logement ; le logement, c'est autre chose. Les gens ont besoin d'une domiciliation administrative.

J'ai expliqué, à de nombreuses reprises en 4e Commission, que nous étions en train d'augmenter de façon conséquente l'accès aux domiciliations administratives, que nous avions ouvert un appel à projet pour que des associations facilitent la domiciliation administrative. Vous ne voulez pas reconnaître le travail, pourtant reconnu de tous, de nos services sociaux, c'est votre problème, Monsieur HONORÉ.

Maintenant, s'il y a des problèmes au cas par cas, je suis bien sûr à votre disposition pour y répondre, et essayer de trouver des solutions. Mais je ne vous laisserai pas dire que nos services sociaux parisiens, que le Centre d'action sociale de Paris ne donne pas l'accès à toutes les aides facultatives que Paris met à disposition des personnes en grande difficulté.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 201 - DDCT.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 201 - DDCT).

2019 DASES 211 - Subvention d'investissement (23.000 euros) et convention avec l'association Linkee pour son action de lutte contre le gaspillage alimentaire.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 211 relatif à l'attribution d'une subvention d'investissement et d'une convention avec une association pour son action de lutte contre le gaspillage alimentaire.

La parole est à Jacques BOUTAULT, pour le groupe Ecologiste de Paris. Monsieur le Maire…

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, merci.

Chers collègues, je me réjouis de cette convention avec Linkee Paris qui travaille à la lutte contre l'exclusion et contre le gaspillage alimentaire.

Dans notre arrondissement, l'association compte, parmi les partenaires de l'antenne, des "Restos du Cœur", ainsi que Emmaüs, ou encore l'Espace Solidarité Insertion, que nous avons ouvert récemment avec la collaboration de Dominique VERSINI, rue Thorel, qui accueille des familles qui sont à la rue.

L'association Linkee distribue les invendus des traiteurs et chaînes de restauration, mais aussi des restes de repas de grands chefs. De ce fait, le travail de Linkee s'inscrit pleinement dans la stratégie de lutte contre le gaspillage alimentaire que nous menons dans notre arrondissement depuis 2014, puisque nous avons mis en place le recyclage des déchets dans les cantines scolaires, mais aussi auprès des particuliers, comme vous le savez, Monsieur le Président de séance.

L'action de Linkee s'adresse d'ailleurs en complémentarité avec d'autres acteurs associatifs du centre de Paris, tels les Éco-Charlie qui récupèrent les invendus de plusieurs magasins "bio" de l'arrondissement, ou encore de l'association "Une bonne action", qui distribue des repas aux personnes démunies.

Linkee s'implique pleinement dans une démarche écologique. Cette subvention d'investissement va, d'ailleurs, leur permettre d'acquérir pour leurs bénévoles des vélos triporteurs, pour élargir leur maillage territorial et partenarial.

C'est pourquoi je suis très satisfait de ce partenariat qui va dans le sens de ce que l'arrondissement promeut depuis de longues années, en termes d'alimentation "bio" pour tous, en termes de mobilité durable, et en termes de lutte contre l'exclusion.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 2e arrondissement, cher Jacques BOUTAULT, merci d'évoquer ce projet de délibération qui illustre la nécessaire articulation entre la lutte contre le gaspillage alimentaire et tous les projets d'aide alimentaire que nous avons sur le territoire parisien.

En effet, c'est au cœur de la politique que nous menons avec l'ensemble de l'Exécutif depuis le début de la mandature, que ce soit dans le cadre du plan stratégique parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire, porté par Antoinette GUHL, ou dans le cadre de la stratégie de Paris pour une alimentation durable, adoptée au Conseil de Paris de mai 2018 et portée par Célia BLAUEL et Aurélie SOLANS.

Cette volonté fait écho aux travaux que nous menons depuis le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion pour piloter l'aide alimentaire à Paris. J'ai d'ailleurs réuni, il y a deux semaines, avec l'Etat, le Copil des acteurs de l'aide alimentaire qui travaille à la coordination de l'offre, mais également à mieux articuler la lutte contre le gaspillage alimentaire, comme vous le faites vous-même dans votre arrondissement, et à mieux coordonner les distributions alimentaires, en soutenant les associations dans l'animation de coopérations locales entre elles, et en encourageant le développement d'intermédiaires spécialisés dans la ramasse, ce qui permet aux petites associations sans moyen logistique de rester sur leur cœur de métier.

L'association Linkee, qui est installée dans votre arrondissement, s'inscrit pleinement dans ces deux leviers. Depuis 2016, les Parisiens, engagés auprès de l'association et encadrés par l'équipe de Linkee et s'appuyant sur une application dédiée, récupèrent des invendus alimentaires et les apportent aux associations de solidarité, ce qui permet d'en faire bénéficier immédiatement des publics en grande précarité.

En 2018, ce sont plus de 48 tonnes de produits qui ont été redistribuées aux associations par 2.134 bénévoles. C'est pourquoi, mes chers collègues, nous vous proposons de soutenir l'action de cette association, en lui versant une subvention d'investissement de 23.000 euros qui, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, cher Jacques BOUTAULT, permettra l'achat de deux triporteurs avec remorque isotherme, et leur permettra aussi de développer leur application qui est très importante.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 211.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 211).

2019 DASES 243 - Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association la table ouverte pour ses actions d'aide alimentaire dans le quartier de la Goutte d'or (18e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 243 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'association "La table ouverte" pour ses actions d'aide alimentaire dans le quartier de la Goutte-d'Or.

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe "100% Paris".

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter, bien évidemment, cette subvention pour l'association "La table ouverte". Je voudrais vous en parler deux secondes.

Elle fait, avec son président Rachid ARAR, un travail formidable dans les quartiers. Avec Pierre-Yves BOURNAZEL, nous allons parfois, lorsque nous y sommes invités, participer, comme c'est tout à fait normal, à la distribution de repas chauds sur la friche Prouvènço qui, par ailleurs, accueille aussi de bons moments festifs et de convivialité. D'ailleurs, Mme Sandrine MÉES pourra vous en parler tout à l'heure.

Au-delà de la générosité de ce geste tout naturel, c'est une façon pour nous de se confronter physiquement à la réalité des plus démunis, de mettre un visage sur ces femmes et ces hommes qui ont faim. C'est donner un peu de chaleur humaine. J'en profite pour saluer toute cette équipe et la remercie de tout ce qu'elle fait.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci.

Effectivement, c'est une association, comme le disait mon collègue, M. HONORÉ, qui fait un travail vraiment très important sur le quartier de la Goutte-d'Or, notamment par la distribution de repas.

Je voulais souligner, en m'inscrivant, que cette distribution alimentaire se fait malheureusement sans qu'il n'y ait encore d'arrivée d'eau sur la friche, où ils distribuent leurs colis. J'en ai déjà parlé hier. Nous avons déjà voté à l'unanimité un vœu qui concerne ce problème. Je voudrais dire que c'est vraiment important pour une association qui fait de l'aide alimentaire, de pouvoir aussi faire ces distributions dans de bonnes conditions, donc en ayant un accès à l'eau potable, cela devient vraiment urgent.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chers Christian HONORÉ et Sandrine MÉES, merci pour votre intervention qui me permet encore de développer à nouveau l'action de la Ville en faveur de l'aide alimentaire et toute la coordination qui est mise en place avec l'ensemble des associations qui, comme l'association "La table ouverte", participent justement à cette générosité de Paris pour les plus démunis.

Vous le savez, je pilote un comité de pilotage qui, justement, coordonne autour de la DASES l'ensemble des actions. Je connais bien aussi Rachid ARAR puisqu'avec ma collègue Colombe BROSSEL, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de me rendre, comme vous, auprès de cet homme chaleureux et généreux, et de voir son action sur le terrain.

Madame MÉES, vous avez abordé une question à laquelle, je crois, Pénélope KOMITÈS a répondu hier. Les choses sont en cours.

Je voulais quand même dire qu'à Paris, ce sont 4,6 millions de repas qui sont distribués dans 120 points de distribution, avec colis, repas chauds, petits-déjeuners, restauration assise, épicerie solidaire, et que Paris soutient l'ensemble de ces associations. Ce sont 6 millions d'euros par an, que nous votons ici, sur différentes subventions qui sont d'ailleurs votées à l'unanimité. De ce fait, elles ne posent aucun sujet. Mais c'est une contribution importante.

Je veux aussi souligner encore une fois le travail du Centre d'action sociale de la Ville de Paris qui a doublé le nombre de restaurants solidaires, qui sont passés de six à douze. Les restaurants solidaires sont des restaurants qui, le midi, assurent des repas pour les personnes âgées de nos arrondissements, et qui, le soir, accueillent, sur la base du volontariat, des agents du Centre d'action sociale de la Ville, les personnes sans domicile fixe et leur servent des repas. Nous avions, en début de mandature, six restaurants, il y en a douze. Nous avons ouvert, au mois de juin, les portes du douzième restaurant dans le 18e arrondissement, et je m'en réjouis.

Vous le savez, on soutient aussi la Goutte-d'Or et M. Rachid ARAR qui, par son action, contribue à faire bénéficier 20.000 personnes de repas chauds, midi et soir, tout au long de l'année. Je crois que l'on peut être fier de cette solidarité citoyenne. On peut être fier aussi de les aider, comme je vous invite à le faire aujourd'hui, avec une subvention de 20.000 euros au profit de l'association "La table ouverte", dans le 18e arrondissement. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 243.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 243).

2019 DASES 245 - Subventions (2.124.225 euros) et conventions avec plusieurs organismes pour leurs actions en réponse aux besoins fondamentaux des réfugiés à Paris ; adhésion à l'ANVITA. Budget participatif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 245 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec plusieurs organismes pour leur action d'aide aux réfugiés et adhésion à l'ANVITA.

La parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Madame la Maire, chers collègues, ce projet de délibération nous propose de renouveler les subventions accordées à trois partenaires majeurs de notre action sociale, France Terre d'Asile, Emmaüs Solidarité et le Centre d'action sociale protestant.

Il illustre bien la complémentarité des actions de ces associations qui œuvrent en faveur d'un accueil digne des exilés à Paris. France Terre d'Asile va ainsi bénéficier d'une subvention pour sa maraude "Migrants 75" qui, depuis 2016, va au-devant des publics primo-arrivants sans domicile fixe pour leur offrir une aide juridique, administrative et les orienter vers les structures d'hébergement.

La subvention pour Emmaüs Solidarité va permettre de financer le centre d'accueil de jour Henri IV et le centre d'hébergement d'urgence migrants, le C.H.U.M., d'Ivry-sur-Seine, tous les deux dédiés aux familles, couples, femmes isolées réfugiés.

A l'heure où plusieurs centaines de familles dorment à la rue du fait de la saturation des centres d'hébergement d'urgence, nous souhaitons saluer tout particulièrement le travail du C.H.U.M. d'Ivry qui constitue un modèle malheureusement unique en son genre en Ile-de-France et même en France.

Durant leur séjour qui varie généralement entre six semaines et deux mois, voire plus, les familles bénéficient d'un accompagnement à la fois médical, social, juridique, éducatif et culturel. Bref, un accueil véritablement digne et humain, tel qu'il devrait systématiquement l'être pour ces personnes qui ont souvent traversé l'enfer pour arriver jusqu'ici.

C'est ce type de modèle qu'il nous faut dupliquer d'urgence aujourd'hui, pour abriter les familles qui ne trouvent toujours pas de solution d'hébergement. Techniquement, c'est tout à fait réalisable. Je rappelle que la construction de ce centre sur pilotis s'est faite en trois mois seulement. C'est pourquoi notre groupe dépose un vœu demandant la réquisition des espaces disponibles pour accueillir de telles structures.

Quant au Centre d'action sociale protestant, la subvention qui lui est accordée vise à financer son centre d'hébergement pour demandeurs d'asile de Bourg-la-Reine, dédié aux femmes demandeurs d'asile, isolées, enceintes ou avec enfants en bas âge, celles-là mêmes qui sont parfois contraintes de dormir par terre dans les maternités, ou que nous avons croisées dans les campements de la porte d'Aubervilliers, alors même que certains ont le statut de réfugié. C'est dire à quel point l'Etat manque à ses devoirs les plus élémentaires. Heureusement, des structures comme le Jardin du monde existent, où ces femmes pourront en outre bénéficier d'un suivi en périnatalité et parentalité, mais pour les rares élues, combien restent en situation...

Je suis désolée, il y a une discussion à ma droite. Vraiment, cela me gêne. Je suis désolée. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Allez-y, reprenez.

Mme Fatoumata KONÉ. - Mais pour les rares élues, combien restent en situation de rue. Cette complémentarité des actions associatives au niveau local doit également être réalisée au niveau national.

En effet, si Paris accueille le plus grand nombre d'exilés en France, la question de leur accueil se pose sur tout le territoire national, et plus particulièrement sur les grands axes de passage de cette population. C'est pourquoi nous nous félicitons que ce projet de délibération vienne également acter et concrétiser un vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris, adopté au Conseil d'avril 2019, à savoir l'adhésion de la Ville de Paris à l'Association nationale des villes et territoire accueillants, ANVITA, qui œuvre à mutualiser les connaissances et les bonnes pratiques relatives à l'accueil des populations exilées.

Nous rejoignons ainsi plusieurs villes, comme Grenoble, Metz ou Strasbourg qui font déjà partie de l'association, mais aussi des communes directement voisines de Paris, comme Ivry-sur-Seine, Montreuil ou Saint-Denis. Nous espérons que cette adhésion sera l'occasion de développer nos relations avec ces villes pour améliorer, diffuser et coordonner nos politiques d'accueil.

Outre sa participation, nous espérons que la Ville sera force de proposition, en tenant compte de l'expérience qu'elle a pu acquérir depuis le début de la crise de l'accueil des exilés en Europe.

A l'heure où le Gouvernement multiplie les mesures visant à précariser encore davantage les personnes exilées, réforme de l'aide médicale d'Etat, suppression de la carte de retrait de l'allocation pour demandeurs d'asile A.D.A., diminution de cette même aide, la société civile doit pouvoir s'appuyer sur des collectivités territoriales qui refusent ces politiques indignes et oppressives.

Nous voterons bien évidemment en faveur de ce projet de délibération. J'encourage celles et ceux qui pourront se rendre, aujourd'hui et demain, à la conférence qui se situe au Musée national de l'Histoire de l'immigration, à la porte Dorée, conférences organisées en partenariat avec l'ANVITA et à laquelle participent plus de 180 actrices et acteurs des migrations, et qui porte précisément sur cette alliance société civile et collectivités locales.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci pour le tempo totalement respecté.

Madame Dominique VERSINI, vous avez la parole.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Fatoumata KONÉ, merci pour votre intervention qui me permet de saluer, une nouvelle fois, le travail exemplaire de nos partenaires associatifs qui contribue à apporter un minimum de dignité aux personnes sur les campements, et à mettre à l'abri les plus vulnérables d'entre elles.

Oui, la société civile peut être fière, et elle reconnaît l'engagement d'une grande collectivité comme Paris, depuis le début de la crise de l'accueil des migrants.

Vous avez rappelé l'ouverture du centre d'Ivry, qui s'est fait sur un terrain de la Ville de Paris, avec la volonté de la Maire de Paris, et je rappelle l'ouverture du centre de la porte de la Chapelle, qui s'est fait dans les mêmes circonstances, quand personne ne voulait trouver de solutions - quand je dis personne, c'est l'Etat - et apporter de solutions à l'accueil des migrants.

Malheureusement, depuis la fermeture de ce centre de la porte de la Chapelle, l'Etat n'a pas souhaité donner suite à ce dispositif de premier accueil, qui a quand même permis d'accueillir plus de 25.000 personnes de façon digne pendant 18 mois. Malgré l'ouverture de dispositifs dont il faut reconnaitre qu'ils dysfonctionnent totalement, les permanences de l'Etat et les C.A.E.S., centres d'examen d'accueil de la situation, aujourd'hui, les campements du Nord-Est atteignent une ampleur inégalée. A ce matin, le décompte de France Terre d'Asile était de 3.260 personnes présentes sur les campements de la porte de la Chapelle.

Vous le savez, depuis le début, Paris poursuit et amplifie l'aide que nous apportons à ces personnes. Avec Anne HIDALGO, nous nous rendons toutes les semaines pour interpeller l'Etat dans le sens de tous les vœux que nous avons votés en Conseil de Paris.

Vous avez salué, et je le fais également, le travail d'Emmaüs solidarité, qui est notre partenaire depuis le début sur la porte de la Chapelle, sur le centre d'Ivry, sur l'accueil de jour du boulevard Henri IV, que Paris finance à 100 %, puisque, pour les familles, depuis la fermeture de la "bulle", l'Etat a refusé toute solution. Nous avons donc nous-mêmes pris nos responsabilités, ouvert l'accueil de jour, et mis à disposition de nombreux lieux.

Vous avez parlé de Bourg-la-Reine, c'est un bâtiment de la Ville, un ancien établissement de l'Aide Sociale à l'Enfance, que le Centre d'action sociale gère, comme il gère d'autres missions difficiles, comme celle des mineurs de la Goutte-d'Or.

Aujourd'hui, la situation est complexe dans le Nord-Est parisien. L'Etat refuse d'apporter les solutions que nous demandons, c'est-à-dire un accueil inconditionnel pour toutes les personnes présentes sur les campements. Pour les familles, nos équipes sont en permanence sur le terrain. Le Samu social n'arrive pas à répondre aux demandes. Ce sont 300 familles qui restent à la rue chaque soir.

Pour ce qui concerne la Ville, ce sont 1.300 personnes en famille qui sont prises en charge au titre de l'Aide sociale à l'Enfance. Nous en sommes à la situation suivante, c'est que nous avons plusieurs bâtiments que nous souhaitons proposer à l'Etat qui, pour l'instant, est aux abonnés absents. Mais pour notre part, nous sommes prêts.

Bien évidemment, nous sommes heureux que ce projet de délibération soit l'occasion d'officialiser notre participation aux travaux de l'ANVITA et de pouvoir ainsi, comme nous le faisons déjà, mais là de façon officielle, échanger avec des villes qui, comme nous, accueillent des personnes en situation d'exil qui se trouvent sur notre territoire.

C'est un projet de délibération positif qui vise à soutenir des associations exceptionnelles, auxquelles nous rendons collectivement hommage, Emmaüs, le C.A.S.-V.P. Là, ce n'est pas le cas dans ce projet de délibération, mais je veux aussi associer l'Armée du Salut, qui est au quotidien auprès des migrants, dans l'accueil humanitaire que nous avons ouvert, dont nous avons parlé à l'occasion de l'un des autres projets de délibération. D'ailleurs, sur ces sujets, et c'est normal, il y a des sujets à tous les Conseil de Paris.

Aux côtés de ces associations, Paris et la Maire de Paris continuent à plaider pour un accueil inconditionnel de toutes les personnes et de proposer un maximum de bâtiments pour pouvoir mettre à l'abri tous ceux qui sont en situation de rue, ce qui est absolument intolérable.

Vous avez parlé des campements de la porte de la Villette. Je me suis moi-même rendu sur place. J'ai mis à l'abri des familles et j'ai trouvé des solutions pérennes pour toutes. J'ai obtenu un engagement du Préfet CADOT de mettre toutes les familles présentes sur le campement, à l'abri dans des lieux de façon prolongée. Je ne dis pas pérenne, parce qu'après je ne sais pas ce que l'Etat fait, mais je sais ce qu'il s'est engagé à faire, c'est-à-dire à ne pas les laisser sortir au bout de trois jours, puisque c'est un point de discussion très fort et des débats très musclés que nous avons, à savoir que les familles doivent être prises en charge au long cours. Aussi, il y a des associations comme "Utopia" dont il faut reconnaître le dévouement, qui permette de repérer ces familles, d'obtenir de l'hébergement citoyen.

Mais je crois qu'aujourd'hui, nous sommes dans une situation où les collectivités, les associations, les Parisiens qui assurent de l'hébergement citoyen doivent demander de façon très ferme à l'Etat, la mise à l'abri de toutes les familles avec enfants, et de toutes les personnes en général.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 245.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 245).

2019 DASES 257 - Conventions avec le Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) et avec le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du cofinancement par le Fonds Européen Asile, Migration et Intégration (FAMI) du projet d'accueil et d'accompagnement des mineurs en errance de la Goutte d'Or.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 257 relatif à des conventions avec le Centre d'action sociale protestant (C.A.S.P.) et avec le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du co-financement par le Fonds européen Asile, Migration et Intégration dans le cadre du projet d'accueil et d'accompagnement des mineurs en errance de la Goutte-d'Or.

La parole est à Mme Sandrine MÉES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, c'est avec une certaine fierté et beaucoup d'espoir que les élus écologistes de Paris voteront ce projet de délibération.

On s'est inscrit notamment pour souligner les qualités de ce dispositif, à partir de témoignages de première main.

La Ville a montré avec ce projet d'accueil et d'accompagnement des mineurs en errance de la Goutte-d'Or, réalisé en partenariat avec le Centre d'action sociale protestant, qu'elle était capable de s'adapter à une situation inédite et angoissante, celle de l'errance de mineurs isolés migrants, dans les rues de notre quartier, déjà en butte à des difficultés, notamment en butte au trafic de drogue, avec déjà - il faut bien le souligner - des déficits d'effectifs de la police, et face aux mineurs isolés, un déficit de savoir-faire.

Dans ce contexte où l'Etat a des difficultés à proposer des solutions réelles, le Département a pris le relais. Évidemment, il est impossible à notre échelle de résoudre les causes profondes de l'exil de ces jeunes, les difficultés économiques de leurs familles aggravées souvent par le dérèglement climatique, la carence éducative, les addictions. Mais à défaut de résoudre toutes ces difficultés, je peux témoigner que ce dispositif contribue à les atténuer, parce que la présence des éducatrices et des éducateurs et le lien qu'elles et ils construisent avec les jeunes, permet à la violence et à la souffrance de diminuer.

Les éducatrices et les éducateurs ne sont jamais loin des jeunes, c'est rassurant pour les jeunes, c'est rassurant pour la population, et c'est vraiment apaisant pour les riverains. On n'a plus, comme au tout début, ces jeunes entièrement livrés à eux-mêmes. Le comportement de ces jeunes, qui savent qu'ils sont quand même sous des regards d'adultes responsables, est vraiment influencé par cet encadrement.

Les élus écologistes avaient soutenu ce dispositif, lors de sa création fin 2017. La participation de l'Etat s'était jusqu'à présent limitée à l'affectation à temps partiel de deux employés, bien que le problème soit international. En effet, le parcours de ces jeunes les mène souvent à traverser la France depuis l'Espagne, et les mêmes problèmes apparaissent dans d'autres villes, comme Montpellier ou Rennes.

La première année du projet fut marquée par les difficultés à recruter, du fait de la difficulté de la mission, mais finalement une équipe de talent a pu se constituer.

En 2018, un local a pu être ouvert non loin du quartier de la Goutte-d'Or, rue Marcadet. C'est un vrai refuge pour les jeunes. Je salue les riverains qui ont compris l'importance de l'action menée, parce qu'il n'est pas du tout facile de voir débarquer des jeunes aussi instables, aussi étranges, dirais-je, près de chez soi. L'équipe est en constant dialogue avec les riverains pour apaiser les tensions qui peuvent exister.

La Ville a réussi à aller au-delà de ses obligations en finançant ce dispositif qui bénéficie non seulement à des mineurs, mais en réalité aussi à des jeunes majeurs, parce que la frontière administrative qui sépare ces deux publics est parfois trompeuse. Leur vulnérabilité est souvent la même.

Compte tenu du coût total élevé du dispositif, c'est une excellente nouvelle d'apprendre ce co-financement du Fonds européen Asile, Migration et Intégration, qui a été sollicité pour près de 2,5 millions d'euros, qui permettra de couvrir 75 % du coût total prévisionnel éligible pour la période 2018-2020. Que l'Europe devienne partie prenante du

dispositif, c'est un progrès énorme, même si évidemment, nous aurions aimé que l'Etat s'investisse davantage directement.

Dès lors, je reviens sur une proposition que le groupe Ecologiste fait régulièrement. Pourquoi la Ville n'innoverait-elle pas également sur l'accueil des jeunes isolés étrangers ? Je pense aux exilés majeurs qui sont bien souvent tout aussi vulnérables que les jeunes en errance, du fait des traumatismes qu'ils ont vécus pendant leur exil.

Le groupe Écologiste de Paris avait déposé un amendement budgétaire au Conseil de juin 2018 pour que soit créé un centre d'accueil et d'hébergement pour jeunes majeurs isolés. Nous continuons de penser que la Ville s'honorerait à financer un tel centre. Qui sait si cet engagement ne serait pas suivi de celui de l'Europe, comme cela est en train de se réaliser pour les jeunes en errance de la Goutte-d'Or.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, chère Sandrine MÉES, merci pour cette description extrêmement précise et juste du dispositif, tel qu'il est géré par le C.A.S.P., le Centre d'action sociale protestant.

Lorsque sont arrivés ces enfants qui étaient vraiment de très jeunes enfants au départ, maintenant des adolescents, nous avons été très interpellés, à la fois sur nos missions, puisqu'il s'agit d'enfants en danger à la rue, et à la fois, sur une problématique internationale face à laquelle l'Etat, une fois de plus, ne voulait absolument pas s'impliquer.

Évidemment, devant l'urgence et la gravité de la situation, Paris, comme toujours, a pris les devants et a décidé de financer un dispositif inédit. Vous l'avez très bien décrit. Il correspond absolument à la réalité de ce qui est fait. C'est un travail difficile, dans un environnement de jeunes mineurs et de groupes de jeunes majeurs qui, eux, n'ont pas le même parcours de vie, ce qui rend difficile et d'autant plus louable l'action des éducateurs de terrain, qui parfois, font face à des violences sur eux-mêmes, sur les locaux, et aussi, essaient d'apaiser les jeunes entre eux.

Je vois Colombe BROSSEL qui travaille sur ce sujet avec moi. Ce n'est pas facile, à la fois de gérer la Préfecture de police qui fait un peu la sourde oreille, l'Etat qui ne se considère pas trop concerné sur la question de la santé de ces enfants qui sont pourtant dans un état de santé gravissime, en très grand danger, et l'Aide sociale à l'Enfance qui fait le maximum, sachant que beaucoup d'entre eux ne veulent pas de la prise en charge de l'Aide sociale à l'Enfance. C'est donc un système assez fou.

Néanmoins, les éducateurs sont présents. C'est bien pour les enfants, même si cela ne règle pas tout. C'est bien pour le quartier parce que c'est rassurant aussi pour les gens qui y vivent, les familles, les commerçants. Tous se sentent rassurés à l'idée de pouvoir parler avec ces éducateurs, face aussi à une problématique qui est très angoissante.

C'est un dispositif pour lequel, en décembre 2017, on a voté à l'unanimité une première subvention de 685.000 euros pour six mois. Puis en 2018, on a voté la subvention complémentaire de 475.000 euros, afin que le C.A.S.P. puisse poursuivre son activité. Ensuite, comme finalement le sujet ne régressait pas, malgré le fait que la seule idée de l'Etat ait été de faire appel à la police marocaine pour essayer de repérer les gamins sur le terrain, ce qui a été d'une assez grande inefficacité, nous avons revoté, début 2019, une subvention de 1,3 million d'euros pour les deux prochaines années. Enfin, c'est chaque année 1,3 million d'euros.

On s'est dit qu'il était important que l'Etat aide, mais l'Etat ne veut pas aider avec son argent, notre argent collectif d'ailleurs. Nous avons sollicité le financement du F.A.M.I., le Fonds Asile, Migration et Intégration, un fonds européen dans le cadre de la politique commune de l'Union européenne en matière d'immigration et d'asile.

Nous avons sollicité l'équivalent de 50 % de la somme des deux années, 2,5 millions, qui nous sera versée, qui nous sera garantie. Pour la Ville, ce sera 50 % en réalité du coût. C'est une bonne nouvelle. Pour le reste du co-financement, cela dépendra de l'action du C.A.S.P. et des informations ultra-précises. En effet, le F.A.M.I., c'est intéressant, mais c'est une telle machine administrative qui demande de telles précisions, comme les noms, prénoms, adresses, noms des parents, etc., que les enfants ne sont parfois pas même capables de donner.

En tout cas, le F.A.M.I. remboursera à la Ville 50 %. Pour le reste, nous verrons. Je pense que, comme vous l'avez dit, c'est déjà cela qu'un co-financement européen permette de le faire. Bien sûr, nous allons continuer à demander à l'Etat de s'impliquer.

Quant aux jeunes majeurs isolés, qui ne font pas partie de ce groupe d'enfants, comme je vous l'ai dit, les jeunes majeurs pour nous relèvent du droit commun des majeurs, même si je suis tout à fait d'accord avec vous sur leur vulnérabilité, puisqu'ils sont plutôt entre 18, 19 et 21 ans, qui est plus grande. C'est vrai que nous avons demandé un centre d'hébergement à l'Etat qui ne veut pas en entendre parler. Nous pensons que l'on pourrait peut-être déjà plus s'orienter vers un lieu d'accueil qui pourrait permettre de les aider et de les accompagner dans leurs démarches. Mais pour le reste, il faut quand même que de temps en temps, l'Etat fasse son boulot. Sinon, on ne voit

plus la différence entre notre collectivité locale qui fait énormément, et l'Etat qui fait le minimum. En tout cas, nous aurons l'occasion de reparler de ces sujets. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 257.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 257).

2019 DASES 259 - Subventions (50.000 euros) et conventions avec 3 associations pour leurs actions de distribution de paniers solidaires en direction de personnes en situation de précarité (14e et 10e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 259 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec trois associations pour des actions de distribution de paniers solidaires.

La parole est à Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération nous permet de rappeler que le surpoids des jeunes affecte 24 % des enfants d'ouvriers, contre 12 % des enfants de cadres. Ces chiffres, publiés il y a quelques semaines par la Direction de la Recherche, des études de l'évaluation et des statistiques sont sans appel. Ils viennent nous rappeler, s'il était besoin, que les inégalités socioéconomiques ont des conséquences dans tous les champs de la vie, en l'occurrence, pour le sujet qui nous occupe actuellement, en matière d'alimentation. De fait, les plus démunis, les classes populaires doivent avoir le droit à une alimentation de qualité, au même titre que les classes sociales les plus favorisées.

Les actions de solidarité alimentaire doivent intégrer la question d'une nourriture saine et de saison. Dans cet esprit, nous avions proposé la création de paniers solidaires en lien avec les halles alimentaires. C'est l'idée que ces produits frais de saison, issus d'une agriculture responsable, puissent être accessibles aux plus modestes. Il est important de ne pas leur proposer systématiquement, par commodité, des produits déjà transformés.

Ainsi, nous sommes très heureux de pouvoir voter ce projet de délibération qui fait suite à une proposition des élus communistes lors des débats budgétaires sur le budget supplémentaire, en juillet 2018.

En effet, le développement des halles alimentaires à Paris est un projet qui a été impulsé puis fortement soutenu par les élus communistes depuis le début de ce mandat. Nous souhaitons que ce projet puisse se développer, s'inscrire dans la durée et bénéficier à un maximum de Parisiennes et de Parisiens.

Dans cette optique, les halles alimentaires doivent être ouvertes aux familles les plus précaires. Pour cela, un accompagnement spécifique est nécessaire. Il s'agit avec ces paniers de mettre en œuvre une double solidarité vis-à-vis d'agriculteurs et agricultrices qui peuvent bénéficier d'un juste prix de vente pour leur production d'une part, vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens les plus précaires pour leur permettre de bénéficier de produits de qualité d'autre part.

Ainsi, dans le 10e arrondissement, le centre Emmaüs de la rue de Nancy a intégré, dans son projet social, un travail sur l'alimentation. Le partenariat avec la halle alimentaire du 10e permettra donc aux familles de pouvoir cuisiner des produits frais de saison et de qualité, l'occasion pour les résidentes et les résidents qui, le plus souvent, bénéficient de plateaux-repas, de pouvoir retrouver le plaisir de cuisiner en famille. L'éducation au goût et le plaisir de l'échange culturel autour d'un repas sont constitutifs d'une alimentation de qualité.

Dans le 14e arrondissement, le développement d'un partenariat entre l'épicerie sociale, le marché solidaire et la halle alimentaire, "La Panaméenne", permettra de faire bénéficier de produits de meilleure qualité les bénéficiaires de l'aide alimentaire parisienne. Nous nous réjouissons de la mise en place de ces partenariats qui vont permettre de créer des ponts entre les acteurs locaux et des publics autour de l'objectif partagé de démocratisation de l'accès à une alimentation de qualité.

Je remercie Dominique VERSINI et ses équipes qui ont travaillé pour que ces projets voient le jour. Si la restauration scolaire fait régulièrement l'objet de débats au sein de ce Conseil, nous parlons moins souvent de la restauration collective parisienne pour les plus modestes, comme des restaurants solidaires ou de la qualité des produits proposés dans le cadre de l'aide alimentaire pour les plus modestes. Cette première subvention sera, nous l'espérons, le début d'une expérimentation qui a vocation à être dupliquée si les résultats sont probants, ce dont nous ne doutons pas.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Conseiller, cher Didier LE RESTE, merci d'intervenir sur ce projet de délibération qui illustre une très belle expérimentation que nous lançons dans les 10e et 14e arrondissements, sur proposition de votre groupe, grâce à la mobilisation des associations partenaires, des services de la Ville et des mairies d'arrondissement.

Effectivement, cette expérimentation s'inscrit pleinement dans le Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, parce que, comme vous l'avez dit, l'alimentation est quelque chose de très important, auquel tout le monde a droit, ou devrait avoir droit. Malheureusement, toutes les statistiques, comme vous l'avez montré, démontrent que, dans les familles les plus pauvres, c'est sur l'alimentation que les familles se privent, et privent ainsi les enfants qui ont besoin d'une alimentation équilibrée et qui, de ce fait, développent des obésités, que l'on voit particulièrement dans ces familles où c'est un marqueur. C'est vraiment le comble de l'injustice sociale.

C'est pourquoi je suis vraiment très heureuse que l'on puisse porter cette expérimentation sur les paniers solidaires, grâce à la mobilisation de halles alimentaires. J'en profite pour remercier Olivia POLSKI qui s'est impliquée aussi sur le projet.

Dans le 10e arrondissement, cher à mon cœur puisque j'y habite, je connais bien la halle "Kelbongoo". Je sais la qualité des paniers alimentaires qui vont pouvoir être commandés par le centre d'hébergement d'Emmaüs de la rue de Nancy. Les familles seront comme tous les consommateurs, elles auront juste à présenter une carte de fidélité qui leur permettra de ne pas payer les produits. C'est vraiment très précieux. C'est du direct circuit court, producteurs consommateurs. C'est super.

En plus, dans le centre d'hébergement, les familles vont pouvoir cuisiner. On sait que pour les personnes en situation de grande exclusion qui sont dans nos centres d'hébergement, ce qui est extrêmement important, c'est de pouvoir cuisiner un plat pour leurs enfants, c'est fondamental.

Dans le 14e arrondissement, les familles accompagnées par l'épicerie solidaire, le marché solidaire, iront dans une halle alimentaire, "La Panaméenne", et selon le même fonctionnement, dans ce cas, elles ne paieront que 50 % du prix total.

Un beau projet de délibération, que j'espère l'on pourra développer à l'infini, parce que c'est la sagesse, et c'est l'équilibre et la bonne santé des enfants. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 259.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 259).

2019 DASES 273 - Prolongation de la mise à disposition de la Ville de Paris d'un bâtiment dénommé le "Dock des Alcools" et avenant à la convention de sous-occupation au bénéfice de la Fondation de l'Armée du Salut.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 273 relatif à la prolongation de la mise à disposition de la Ville de Paris d'un bâtiment dénommé le "Docks des alcools", et avenant à la convention de sous-occupation au bénéfice de la Fondation de l'Armée du Salut.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe EGCP.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, une intervention très rapide pour mettre en valeur ce projet de délibération que le groupe "Génération.s" va soutenir, puisqu'il a vocation à formaliser et à prolonger une convention d'occupation d'un local, pour pouvoir avoir un lieu de repos, un lieu où l'on puisse se poser, se laver, et puis où l'on puisse aussi éventuellement commencer des démarches sociales diverses.

Ce local est situé dans un lieu dont on vient de parler longuement, qui est autour de la porte de la Chapelle, là où se trouvent aujourd'hui les 3.260 personnes en situation d'exil, sur notre territoire. J'avais envie de souligner ce projet de délibération parce qu'en fait, il y en a de nombreux, évidemment, qui concernent les réfugiés, mais en général, ils impliquent tous une somme financière importante. Celui-ci n'en implique pas puisque c'est une convention d'occupation.

En fait, pour moi, c'est significatif et révélateur du fait que l'on essaie de trouver toutes les possibilités, tous les moyens à notre disposition, pour trouver des solutions. C'est là que c'est assez révélateur de la difficulté dans laquelle notre Ville, Dominique VERSINI en particulier, la Maire de Paris, bien entendu, est confrontée, c'est qu'on ne sait plus très bien vers quoi se tourner. On en est à essayer de trouver des systèmes D, à s'appuyer sur des réseaux associatifs aussi, évidemment, mais on voit bien que tout cela ne suffit pas et ne peut pas résoudre la difficulté profonde dans laquelle toutes ces personnes sont actuellement. Je voulais le souligner.

Je voulais aussi profiter de mon intervention pour, encore une fois, dire que les engagements de la Ville sont très importants dans le cadre du Plan de mobilisation de la communauté de Paris, adopté il y a plus de quatre ans maintenant sur ces questions, mais que sans l'Etat, on n'y arrivera pas.

Il est essentiel qu'il y ait, de la part de l'Etat, une implication beaucoup plus forte, financière, politique, administrative, de coordination. C'est son rôle, sa place. Aujourd'hui, on utilise les moyens que nous avons pour pallier ce désengagement, évidemment répondre aux besoins fondamentaux. Mais c'est pour moi gravissime ce qu'il se passe dans ces endroits. Il faut utiliser tous les moyens que l'on a pour rappeler en permanence l'Etat à ses devoirs et ses obligations.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Madame la présidente, chère Léa FILOCHE, merci d'être intervenue sur ce projet de délibération qui n'a aucun enjeu financier, mais qui est quand même quelque chose d'important pour nous et pour l'Armée du Salut, c'est la possibilité de continuer à occuper ce lieu un peu improbable, je dirais, situé sous la porte de la Chapelle. Finalement, la Maire de Paris, face à la résistance de l'Etat dans la non-réponse à toutes nos demandes de mise à l'abri de l'ensemble des personnes présentes sur ces campements indignes de la porte de la Chapelle, la Maire de Paris n'a eu d'autre choix avec vous, mes chers collègues, que de décider de financer un accueil humanitaire de jour, que nous avons confié à l'Armée du Salut, dont nous finançons entièrement le fonctionnement qui se fait avec leurs professionnels et énormément de bénévoles venus de partout dans Paris.

Sur le lieu qui est absolument essentiel, c'est un bâtiment qui nous est mis à disposition par le propriétaire de la Compagnie de Phalsbourg. C'étaient des docks, des halles de stockage. Je ne sais pas ce que cela va devenir. En attendant, le Président de cette société est venu sur place voir ce qui se passait. Devant cette situation, il a dit à l'Armée du Salut qu'il continuait à nous mettre à disposition ce local, le temps que nous ayons une solution. On reste optimiste, j'allais dire, pessimiste, mon inconscient parle tout seul. Mais on reste optimiste, on pense bien que l'Etat va mettre à l'abri l'ensemble des personnes situées sur des campements entre la porte de la Chapelle et la porte d'Aubervilliers.

Ce matin, ce sont 3.260 personnes qui sont présentes. Il y a eu une opération de mise à l'abri, mais elle a porté sur 362 personnes : 300 hommes et 62 personnes vulnérables, soit 10 % des personnes. Je le dis très simplement. La semaine prochaine, il y aura 300 autres personnes.

En attendant, on laisse des personnes vivre dans des conditions absolument indignes, indignes de la France, indignes des lois, lorsqu'il y a des réfugiés statutaires, lorsqu'il y a des demandeurs d'asile. Je dis même lorsqu'il y a des "Dublinés", car pour les "Dublinés", nous pourrions décider, pas nous, la Ville, mais l'Etat pourrait décider d'examiner leur situation et leur demande d'asile. D'ailleurs, si les gens restent et se cachent dans les recoins de la ville, c'est parce qu'au bout de 12 à 18 mois, ils peuvent voir réexaminer leur demande d'asile. Quand on dit que la demande d'asile a énormément augmenté en France et à Paris, ce sont ceux qui se cachent dans les recoins de la ville qui finissent par demander l'asile, ce qui est leur droit.

C'est donc un lieu improbable qui permet de donner le minimum que l'on doit à l'humanité d'un être humain, c'est-à-dire se doucher, aller aux toilettes. On n'a pas l'impression de faire un truc exceptionnel, mais cela a l'air d'être tellement exceptionnel et cela a l'air de générer tellement de stress de la part de nos dirigeants, que, j'avoue, cela m'étonne souvent.

Néanmoins, sont sur place l'Armée du Salut que je salue, Aurore, France Terre d'Asile, le centre médico-social municipal de Belleville, le Samu social, et la Compagnie de Phalsbourg, tous ceux qui, quoi qu'il advienne, seront toujours aux côtés des plus démunis, aux côtés des exilés.

Je vous remercie vraiment d'avoir permis que l'on puisse parler de ce lieu qui vraiment demeure pour moi une interrogation. J'espère que les parlementaires, car nous avons eu la visite de parlementaires la semaine dernière, en vue du débat qui aura lieu lundi prochain, ont pu comprendre ce qui s'y vit, et comprendre la vérité de la situation et de l'indignité que nous apportons à des êtres humains, à des familles, et aussi, dans lesquelles on fait vivre les habitants de la porte de la Chapelle et de la porte d'Aubervilliers. Franchement, quand on sort du métro de la porte de la Chapelle, c'est quelque chose. On a l'impression que l'on est sur une autre planète. J'espère que tout cela sera réglé de la façon la plus digne et la plus respectueuse des droits humains. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 273.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DASES 273).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux familles sans-abri à Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu référencé n° 110, relatif aux familles sans-abri à Paris, et déposé par le groupe Ecologiste de Paris.

La parole est à Fatoumata KONÉ, pour deux minutes.

Mme Fatoumata KONÉ. - On a déjà parlé de ce sujet, juste avant, on en a parlé également hier, sur un vœu qui a été déposé par le groupe Communiste.

Je voulais simplement rappeler que ce vœu, c'est un vœu d'alerte sur la situation critique des familles à la rue à Paris. Le dispositif d'hébergement parisien est complètement saturé. On a des alertes de toute part, des associations, des bénévoles, de tout le monde. On est inquiet car le froid arrive, et on se demande comment ces familles vont pouvoir résister à ce froid à la rue.

Ces familles n'ont d'autre choix, pour l'instant, que de s'installer dans les campements du Nord-Est parisien. On connaît la situation indigne de ces campements. On peut imaginer comment ces familles, ces enfants tout petits peuvent réussir à vivre dans cette situation. Je peux en témoigner. Cet été, un campement avait été installé, notamment par l'association "Utopia 56", dans le parc de la Villette, dans le 19e arrondissement. J'ai été surprise par le nombre de femmes enceintes sur le campement. Notamment le jour de l'évacuation, une femme avait été transférée à l'hôpital pour accoucher et elle a accouché le soir même. Une autre a accouché dans la journée. On se demande comment des femmes enceintes peuvent vivre dans ces conditions d'hygiène catastrophiques.

Ce vœu vise à interpeller déjà l'Etat sur la situation, essayer de trouver des solutions d'hébergement, peut-être multiplier ce centre d'hébergement d'urgence à Ivry qui a été créé justement pour les familles et pour les femmes enceintes, qui est exemplaire, qui gagnerait à être multiplié à Paris, en Ile-de-France et en France, tout simplement. Je ne vais pas rentrer dans le détail des propositions et demandes que nous faisons. Mais l'objectif, c'est d'essayer de trouver des solutions très rapidement pour ces familles à la rue.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, chère Fatoumata KONÉ. Vous avez raison, la présence accrue de familles à la rue, contraintes de dormir dans les gares, les hôpitaux, les campements du Nord-Est parisien, est une situation plus que préoccupante. J'ai moi-même alerté, au mois de juillet, par une tribune parue dans "Libération". C'est un sujet dont je ne cesse de parler et sur lequel je reste convaincue de l'urgence de trouver des solutions, et sur le fait que, devant la présence de familles avec enfants et de femmes enceintes, il devrait y avoir un sursaut collectif, et il ne devrait n'y avoir aucune hésitation de la part de personne.

Je sais que, dans cet hémicycle, tout le monde est d'accord sur le principe. Mais je pense que peut-être n'ai-je pas été assez convaincante vis-à-vis des autorités de l'Etat. Pourtant, j'ai eu l'impression, dans les discussions que j'ai eues avec le Préfet, d'avoir même été aux limites du bon échange et de la courtoisie dans le respect, mais dans l'indignation quand même.

Pour ma part, comme cofondatrice du Samu social de Paris et ancienne Défenseur des enfants, je veux le rappeler à Mme la représentante du Préfet de police, je suis vraiment époustouflée, je suis inquiète qu'on laisse, avec une telle indifférence, 300 familles à la rue, pour lesquelles le Samu social n'est pas capable de trouver une solution, alors que j'ai personnellement proposé au Préfet, plusieurs centres appartenant à la Ville, plusieurs bâtiments municipaux, et que nous sommes dans l'attente de pouvoir les ouvrir.

Je pense notamment à celui que la maire du 10e arrondissement a mis à disposition dans sa mairie, le tribunal d'instance de la mairie du 10e. Nous sommes en attente, comme si ce n'était pas une urgence. Avec Fatoumata KONÉ, nous nous sommes vus lorsque "Utopia", qui héberge les familles dans l'hébergement citoyen, et il faut rendre hommage aux familles parisiennes et de la banlieue qui accueillent et à "Utopia" qui, à sa façon, comme un lanceur d'alerte, nous met la réalité devant les yeux. J'y étais, j'ai mis à l'abri une quarantaine de familles dans l'un de nos gymnases. J'ai négocié avec le Préfet CADOT qui a bien voulu m'entendre et s'engager à mettre à l'abri toutes les familles qui étaient sur place.

Nous y sommes retournés, et qu'est-ce j'ai retrouvé ? Des femmes enceintes, une femme qui maintenant se trouve dans un centre d'hébergement, mais statutaire, statut de réfugiées, qui a passé six mois porte de la Chapelle, qui m'a raconté sa peur, son angoisse, avec son gros ventre, son autre enfant de 9 ans. Comment est-ce possible de vivre des choses pareilles ? Je vous assure, c'est très bouleversant. C'est très facile de prendre des décisions, d'écrire des décrets et des arrêtés. Mais de parler aux gens, de voir des femmes et des hommes qui sont comme nous, qui en plus ont le statut de réfugié, ou qui sont sur la demande d'asile, qui l'auront peut-être, se retrouver avec leur gros ventre et leur bébé dans les bras, pour moi, c'est insupportable. Cela me fait mal, mal à la République que j'aime. Je le dis au nom de toutes les hautes fonctions que j'ai eues, qui ne sont pas celles de quelqu'un d'écervelé, je ne comprends pas.

On redemande donc, une fois de plus, à travers ce vœu, que toutes les personnes soient mises à l'abri, qu'aucune famille avec enfant ne reste dehors, parce que c'est quelque chose que l'on payera très cher, le jour où quelqu'un décèdera dans la rue. On peut remercier les familles, les associations, on peut remercier les services de la Ville, car il y a actuellement quand même l'Aide sociale à l'Enfance qui prend en charge 1.300 personnes au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance. Je le redis à mes collègues, nous avons plusieurs bâtiments municipaux que nous sommes prêts à mettre à disposition. Mais pour cela, nous avons besoin de l'Etat car la prise en charge des demandeurs d'asile et des réfugiés statutaires, c'est aussi la mission de l'Etat.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Les amendements proposés sont-ils acceptés ? Ils sont acceptés.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 393).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la création d'un service d'accueil pour les personnes sans-abri à la mairie du 1er arrondissement.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n°s 111 et 111 bis déposés par le groupe "100% Paris" et l'Exécutif, relatifs à la création d'un service d'accueil pour les personnes sans-abri à la mairie du 1er arrondissement.

La parole est à M. le Maire, Jean-François LEGARET, pour le groupe "100% Paris".

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, Dominique VERSINI, il y a quelques instants, appelait à un sursaut collectif. Elle a raison. La réalité l'impose. D'abord, nous approchons de la période hivernale. Ensuite, le nombre des sans-abri à Paris est celui que nous connaissons, avec ce phénomène des familles avec enfant qui est extrêmement préoccupant.

Je pense que Dominique VERSINI admettra que le 1er arrondissement a devancé cet appel depuis longtemps, puisque petit arrondissement, il a quand même la plus grande concentration de présence et d'actions des associations caritatives, puisque c'est le siège historique de Emmaüs, de "La clairière", de "Aux captifs, la libération", de "La soupe Saint-Eustache", de "Noël aux Halles", de la Mission polonaise. "Les Restos du Cœur" y sont implantés, ainsi que les "Relais du Cœur", les "Bébés du Cœur", "La bagagerie main libre", qui a été la première bagagerie ouverte à Paris. Il y a les équipes de la Croix-Rouge et il y a modestement ce que la mairie du 1er fait pendant la période hivernale. Ce sont des éléments factuels.

Puis, il y a le fait, comme on sait avec la fusion des arrondissements, trois mairies du centre de Paris n'auront pas d'usage déterminé dans six mois : la mairie du 1er, la mairie du 2e et la mairie du 4e arrondissement.

J'ai un retour d'expérience dans le 1er arrondissement. C'est la raison pour laquelle, après que la Maire du Paris et le maire du 13e aient fait connaître qu'ils refusaient la création d'un centre dans le 13e, qui est un arrondissement déjà très bien doté en actions caritatives, certes, j'ai écrit à la Maire de Paris, le 8 août, pour faire des propositions. Je n'ai pas été honoré d'une réponse de la part de la Maire de Paris. Il est grand temps que nous puissions en parler.

La proposition qui est faite, c'est que l'on puisse déjà se mettre autour d'une même table avec la Mairie de Paris, bien sûr, mais aussi avec la Région d'Ile-de-France et avec l'Etat, de manière à ce que l'on ait une coordination. Voilà la proposition que nous avons faite avec Edith GALLOIS, élue du 13e, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris".

Je réponds tout de suite que le vœu n° 111 bis, qui a été déposé par l'Exécutif, me paraît aller dans une bonne direction, avec un appel à participation de toutes les mairies d'arrondissement de Paris. Je ferais simplement une suggestion à Dominique VERSINI. Quand elle parle d'une concertation travaillée avec l'Etat, je me permettrais d'ajouter, et la Région d'Ile-de-France. Je pense qu'il serait utile que cette concertation soit ouverte à toutes les parties prenantes, y compris pour régler, avec les responsables du métro, la question des sans-abri du métro, qui est effectivement un problème social et humain extrêmement lourd.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Avant la réponse et puisque le lien a été fait avec le 13e arrondissement, la parole est à M. le Maire, Jérôme COUMET.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Je voulais remercier mon collègue.

Je pense que le bon sens est en train de l'emporter. Du côté du 13e, il n'y a pas un refus à toute nouvelle installation, puisque nous avons ouvert des locaux qui dépendent de l'A.M.L.I., boulevard Blanqui, des locaux provisoires pour une trentaine de familles. Mais vouloir créer un centre de 200 à 400 places dans le 13e, comme il était annoncé, n'était pas sensé et n'était pas conforme aux bons équilibres que l'on pourrait attendre dans Paris.

Je salue cette initiative de Jean-François LEGARET. Il faut que, maintenant, l'on travaille à la bonne répartition des lieux d'accueil dans Paris. C'est quelque chose d'extrêmement important. Du côté de la Ville de Paris, notre seule demande, c'est de rencontrer la Région. On l'a écrit avec la Maire de Paris, je l'ai écrit moi-même, je les ai relancés à plusieurs reprises en cette rentrée. Pour l'instant, c'est une fin de non-recevoir. Du côté de la Ville de Paris, il n'y a pas d'obstacles à rencontrer la Région, mais pour se rencontrer, il faut être deux. Je compte donc également sur Jean-François LEGARET pour faire passer le message à Valérie PÉCRESSE car le bon sens, comme il l'a dit, serait de se mettre autour d'une table pour trouver une issue favorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre et présenter le vœu de l'Exécutif n° 111 bis, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Monsieur le Maire, Jean-François LEGARET, je sais que, depuis des années, l'hiver, vous avez toujours été volontaire pour accueillir des personnes sans-abri. C'est très bien. C'est tout à votre honneur. Nous le reconnaissons vraiment.

Aujourd'hui, la situation est inégale dans les différents arrondissements de Paris. Il y a 23.000 places d'hébergement d'urgence dans Paris. Tous les arrondissements n'accueillent pas de la même façon les personnes sans-abri. Quand je dis accueillir, ce n'est pas avoir des services d'accueil, des accueils de jour, des services sociaux, etc. C'est aussi avoir des centres d'hébergement.

Pour compléter ce qu'a dit le maire du 13e arrondissement, dans le 13e arrondissement qui est un arrondissement historique de l'accueil avec les grandes associations, comme "La Mie de pain", "la Cité du Refuge, ce sont 1.600 places qu'il y a quand même dans le 13e arrondissement. Ce sont seize centres d'hébergement. Nous soutenons tout à fait le maire du 13e, et pas que, mais aussi les habitants du 13e car je les ai rencontrés. Il y a eu des réunions publiques. Il faut aussi parler avec les gens. Dans un arrondissement où il y a déjà énormément d'hébergement, on est quand même à même de pouvoir demander qu'il y ait d'abord une concertation. On n'arrive pas sous prétexte que l'on est propriétaire de quelque chose, et pouf ! on pose ses valises. La vie, ce n'est pas comme cela.

Nous avons donc, depuis le début, visé à développer une répartition, un rééquilibrage territorial, avec Ian BROSSAT d'ailleurs. C'est ainsi que nous avons ouvert des centres ensemble, comme "Allée des fortifications", boulevard Exelmans, dans un arrondissement qui ne comportait pas de centre d'hébergement. Il est normal de procéder dans l'ordre. Aujourd'hui, on le voit bien, et la maire du 16e peut en témoigner, cela se passe extrêmement bien.

Concernant plus précisément le vœu, vous proposez - et on s'en réjouit - que votre mairie, dans le cadre de la fusion des quatre premiers arrondissements de Paris, que la mairie du 1er puisse être, je n'ai pas compris si c'est un centre d'hébergement à lui seul, ou une halte. En attendant, ce sera une halte déjà cet hiver. Tout cela dépend aussi du travail que nous menons avec l'Etat.

D'ailleurs, la Maire de Paris a écrit à tous les maires d'arrondissement pour leur demander de bien vouloir accueillir, dans leurs locaux, une halte. Vous étiez déjà volontaire, c'est le cas. La mairie du 10e, c'est le cas. La maire du 5e l'a fait immédiatement dans les premières, après que nous avons ouvert la halte à l'Hôtel de Ville. Nous allons ouvrir une halte dans la mairie du 18e. Tout ceci n'est pas du tout un problème.

Maintenant, dans le cadre de la fusion des quatre premiers arrondissements, un travail doit se mettre en place avec les Parisiens, les conseillers de quartier, etc., pour connaître la destination de chacun des locaux. On est tout à fait d'accord pour qu'il y ait une halte dans la mairie du 1er arrondissement, comme c'est le cas aujourd'hui, mais on

doit le travailler avec l'Etat, parce que l'Etat peut tout faciliter ou tout bloquer. On doit le travailler avec l'Etat, surtout s'il s'agit d'un dispositif pérenne, parce que l'Etat est plus favorable à des dispositifs hivernaux. Disons-nous les choses en vrai. Ce travail va se faire. On est tout à fait d'accord pour que cette discussion puisse avoir lieu. En attendant, cet hiver, comme d'habitude je l'espère, il y aura la halte dans le 1er arrondissement, et je vous en remercie. Et on va travailler à ce qu'il puisse y avoir une halte pérenne dans cette mairie du 1er arrondissement.

J'ai largement dépassé mon temps de réponse. Je vous prie de m'en excuser.

Pour finir, je me permets de vous inviter à retirer votre vœu, et à voter le vœu de l'Exécutif, sans quoi j'émettrai un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote sur le vœu de l'Exécutif pour Mme Edith GALLOIS.

Mme Edith GALLOIS. - Nous ne retirerons pas notre vœu. Nous vous remercions d'avoir repris notre proposition qui va dans un bon sens, c'est une avancée et on s'en réjouit. On est tous pour un rééquilibrage territorial de l'accueil.

Je voudrais ici m'exprimer au nom des habitants du 13e arrondissement. Ils ne sont pas pour ne pas avoir d'accueil, au contraire. Je pense que le 13e arrondissement, et Jérôme COUMET l'a rappelé, est un arrondissement très accueillant. Simplement, dans ce quartier-là, il y a déjà plus de 1.000 places d'accueil pour 500 mètres carrés. C'est beaucoup et cela risque de troubler l'équilibre social de ce quartier du 13e.

L'idée n'est pas de creuser des tranchées, mais de trouver des solutions. Nous sommes dans une démarche pragmatisme et constructive. Avec notre vœu, avec Jean-François LEGARET, nous avons pensé que sa proposition était bonne pour que le 13e puisse se libérer, non pas de ce poids, mais de ce problème sociologique pour les habitants du 13e arrondissement, afin qu'il puisse y avoir un transfert dans son arrondissement. Je n'ai pas bien compris votre réponse. On a bien compris que vous étiez pour un rééquilibrage. C'est ce que je vais retenir, puisque c'est positif. En tout cas, nous ne retirons pas notre vœu et nous voterons celui de l'Exécutif. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Deuxième explication de vote pour Mme Léa FILOCHE. J'en profite, n'y voyez rien de personnel, Madame FILOCHE, pour inviter les uns et les autres à respecter les temps de parole. La séance n'en sera que plus respectée dans son tempo.

Madame FILOCHE, une minute pour l'explication de vote.

Mme Léa FILOCHE. - Absolument, d'ailleurs peut-être même moins. Les élus "Génération.s" voteront le vœu de l'Exécutif. Nous nous joignons aux explications de Dominique VERSINI.

La question du rééquilibrage - et ce n'est pas l'élue du 19e arrondissement qui va dire qu'il n'en faut pas dans Paris - se pose au niveau de l'accueil des exilés, des personnes sans-abri, bien entendu. Mais elle se pose aussi sur beaucoup d'autres sujets. Je trouve un peu facile votre position aujourd'hui de venir nous dire que vous voulez accueillir des réfugiés, alors que le 1er arrondissement est bien connu pour avoir un faible taux de logements sociaux. Le rééquilibrage est valable pour tous... Oui, excusez-moi.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Troisième explication de vote pour M. Julien BARGETON, pour le groupe DP.

M. Julien BARGETON. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons les deux vœux. Je trouve dommage de ne pas s'en tenir au vœu initial. Mais cela n'empêche pas de voter le vœu de l'Exécutif.

Je dis cela parce que nous sommes sur des sujets compliqués. Et là, nous avons une proposition positive qui émane d'un arrondissement, qui dit, dans une situation compliquée, avec un choix de localisation, avoir une proposition constructive à mettre sur la table. C'est vrai qu'il faudra bien décider de l'avenir des mairies d'arrondissement.

À partir du moment où nous avons un geste qui est fait et qui est précis, cela ne veut pas dire qu'après, il ne faut pas retravailler avec les différents partenaires, l'Etat, la Région, la Ville, la mairie du 1er, évidemment qu'à partir du moment où on vote ce vœu, il y a un travail à faire derrière. Mais acceptons-en l'augure. Ensuite, on approfondit avec les groupes politiques et les différents partenaires. Je pense que l'on peut parfois saisir directement une main ainsi tendue. Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Il reste deux explications de vote. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, pour une minute.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci. Très rapidement, nous voterons le vœu de l'Exécutif.

Juste pour préciser, j'entends M. BARGETON nous donner son explication. En réunion publique, les représentants de la Région sont venus nous expliquer que c'était sur demande de Matignon que le projet avait été avancé sur le 13e. J'entends qu'il y a une volonté et je pense que le contre-vœu de l'Exécutif essaie justement d'avoir une position commune. Je ne comprends pas la volonté de maintenir un vœu initial, comme pour essayer d'en faire une opération politicienne. Je pense que nous parlons là d'un sujet qui est important, qui est délicat, qui concerne beaucoup de personnes.

En fait, je trouve que d'essayer d'instrumentaliser la chose de cette façon est malheureuse et n'est pas à la hauteur du sujet. Je le regrette. Malheureusement, sur ce dossier, on le voit à coups de communiqués des uns et des autres sur Twitter et autres, un certain nombre d'élus politiques ne remplissent pas leurs responsabilités.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Dernière explication de vote, Monsieur Jacques BOUTAULT, vous avez la parole.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Merci, Monsieur le président de séance.

Il faut reconnaître que ce que fait le maire du 1er arrondissement, tous les hivers, en accueillant des S.D.F. pour la soupe et l'hébergement, est une action sociale qu'il faut remercier et souligner. Celle-ci pourra perdurer, je l'espère, suite à la fusion des quatre arrondissements centraux.

Mais je voudrais rappeler au maire du 1er arrondissement qu'il y a eu beaucoup de concertations, des appels à idées qui ont permis de s'orienter vers le fait que la mairie du 2e arrondissement aurait peut-être - cela n'est pas encore décidé - cette vocation d'accueillir les centres d'action sociaux des quatre arrondissements centraux, et des personnes en difficulté, à la rue, en réaménageant ses locaux. Il n'est donc pas possible, au détour d'un vœu, de préempter pour le 1er arrondissement, une action pérenne en matière d'action sociale, alors même que les appels à idées ont concouru à dire que c'était plutôt les locaux de la mairie du 2e arrondissement qui étaient pertinents en l'occurrence. C'est la raison pour laquelle je suivrai, et le groupe Écologiste suivra, l'Exécutif et ses préconisations de vote.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. LEGARET, comme maire d'arrondissement et synthétiquement.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci.

Ce que vient de dire Jacques BOUTAULT démontre qu'il a été concerté, que la Maire de Paris l'a consulté. Je n'ai pas été gratifié du même traitement. Je n'ai eu aucune concertation avec la Maire de Paris. J'ai appris, par la presse, que la Maire de Paris avait l'intention d'utiliser les locaux de la mairie du 1er dans le futur, pour un service tourné vers le tourisme. Je rappelle qu'il y a d'ailleurs un office du tourisme qui a déjà ses locaux dans le 1er arrondissement. C'est tout ce que j'ai eu comme information. Il y a une différence de traitement entre les maires d'arrondissement, cela se confirme.

Je poserai une question à Dominique VERSINI : accepte-t-elle de modifier le vœu n° 111 bis, en ajoutant le mot la Région d'Ile-de-France avec l'Etat. Je crois que Jérôme COUMET partage cette idée, que l'on puisse tous se retrouver autour de la table. C'est la question que je pose. Cela conditionne un peu notre vote sur le vœu n° 111 bis.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Réponse très rapide à cet amendement oral.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Nous ne modifions pas le vœu parce que l'hébergement est de la responsabilité de l'Etat. Nous discutons avec l'Etat. C'est l'Etat qui a la possibilité de dire oui ou de dire non.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Nous allons passer au vote du vœu n° 111 du groupe "100% Paris", qui n'a pas été retiré, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 394).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la mise à l'abri des mineurs isolés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons aux vœux référencés n°s 112 et 112 bis relatifs à la mise à l'abri des mineurs isolés.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je regrette vraiment de ne pas avoir pu prendre la parole sur le débat antérieur parce que, honnêtement, c'est fort peu clair. Le fait que tout le monde puisse enfin se mettre autour de la table pour ouvrir de nouveaux lieux d'accueil et des centres pour les sans-abri apparaît être une évidence.

À travers ce vœu, je voudrais vous interpeller suite à l'association "Utopia 56" qui, fin août, nous a alertés sur une situation. Lorsque des mineurs isolés se retrouvent à dormir à la rue, ils les ont accompagnés au commissariat. Hélas, les commissariats des 18e et 19e arrondissements n'ont strictement rien fait et ont renvoyé ces jeunes dehors.

Or, il faut prendre conscience que la circulaire du 31 mai 2013, relative aux modalités de prise en charge des mineurs non accompagnés, précise que la phase de mise à l'abri est réalisée dans le département où le jeune se déclare mineur isolé étranger, a été repéré ou s'est représenté, c'est-à-dire indépendamment de toute évaluation préalable de la minorité des personnes.

Selon le Code de l'action sociale des familles, les services et établissements publics et privés, susceptibles de connaître des situations de mineurs en danger ou qui risquent de l'être, participent au dispositif départemental, et ces services doivent transmettre sans délai au président du Conseil départemental ou au responsable désigné par lui.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire qu'en fait, il aurait été de la responsabilité des commissariats de les envoyer directement dans les structures dépendant du Département et de l'Aide sociale à l'Enfance pour que les jeunes soient immédiatement mis à l'abri.

Je voudrais, Madame VERSINI, que vous me précisiez ce cadre juridique. J'aurais aimé que Mme la Représentante du Préfet nous précise également, car j'estime qu'il pourrait y avoir une enquête auprès du Préfet de police, pour faire la lumière sur la responsabilité des agents de police dans ce genre de situation.

Enfin, je souhaiterais que l'on demande au Procureur de Paris et à la C.R.I.P., la Cellule de recueil des informations préoccupantes, d'ouvrir une enquête afin de savoir si une procédure de mise à l'abri a bien été entamée par ces agents, et surtout, que l'on puisse avoir une formation de l'ensemble des agents du service public susceptibles de se retrouver face à cette situation pour que le droit soit respecté, que tout jeune mineur isolé étranger soit mis à l'abri.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la conseillère de Paris, chère Danielle SIMONNET, vous le savez, je ne vous apprends rien, depuis 2015, Paris voit arriver énormément de jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés et sollicitant, à ce titre, notre protection.

Je l'ai dit de nombreuses fois dans cette Assemblée. En 2015, 1.500 jeunes se sont présentés pour demander une prise en charge A.S.E. En 2019, nous en sommes à 8.000 évaluations que nous faisons dans le respect des décrets et arrêtés et en refusant d'appliquer le décret qui nous inviterait à orienter les jeunes préalablement à la Préfecture de police.

Vous savez combien nous travaillons sur ces questions, combien nous avons renforcé les effectifs du D.E.M.I.E. de la Croix-Rouge, qui sont passés de douze équivalents temps plein en 2016, à 44 en 2018.

Voilà tout le travail qui a été fait, mais sur les deux minutes, je vais venir directement sur votre question. Je veux dire aussi que chaque jeune qui se présente est mis à l'abri dans l'attente de son évaluation, sans tri préalable, comme c'est souvent induit par certains. Ce sont 269 places qui sont utilisées chaque nuit, mais il est tout à fait extensible et, l'hiver dernier, nous avons été jusqu'à 600 places. Il y a une inconditionnalité de l'accueil.

Sur les commissariats de police, il a pu y avoir quelques loupés. Mais nous travaillons avec les commissariats de police pour que les jeunes repérés la nuit, qui peuvent être des mineurs non accompagnés mais aussi des jeunes en fugue de leur famille ou d'un autre département, puissent être orientés, comme c'est le rôle, vers notre lieu d'accueil, la M.A.E., la Maison de l'accueil et de l'enfance. En général, à quelques loupés près de ce que je comprends, cela se fait.

Nous travaillons avec les commissariats de police pour que cela puisse être une procédure claire et comprise par tous. Le principe, c'est celui-là. N'ayez pas de doutes qu'avec Colombe BROSSEL, nous ayons ce travail et ce dialogue avec la Préfecture de police, pour que les commissariats, lorsqu'il y a des changements de commissaires ou d'agents sur des fonctions, puissent bien comprendre que la mission, c'est bien de nous les orienter ; ensuite, c'est nous qui évaluons le jeune, quant à savoir s'il est mineur ou majeur. Je vous invite à voter le vœu de l'Exécutif.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre également, la parole est à Mme CAMILLERI, la Représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, vous m'interrogez sur cet incident qui a lieu dans la nuit du 30 août dernier, et je vais y revenir. Mais peut-être de façon générale, vous rappeler le cadre dans lequel on travaille avec la Mairie de Paris.

Aujourd'hui, et depuis plusieurs mois, des mineurs isolés se présentent effectivement dans les commissariats de Paris pour être pris en charge la nuit. En effet, la journée, la question ne se pose pas, puisque l'accueil est ouvert et qu'ils peuvent s'y présenter d'office.

Donc ils se présentent dans les commissariats. Depuis le 1er janvier, nous avons eu 660 présentations sur l'ensemble des commissariats parisiens, dont plus de la moitié dans les commissariats du 2e District, c'est-à-dire le Nord-Est parisien.

Nos services sont mobilisés et sensibilisés sur les modalités de mise à l'abri urgente des mineurs à Paris, et sur le rôle de la Ville de Paris qui assure, à travers son service d'Aide sociale à l'Enfance, le soutien matériel, éducatif et psychologique de ces mineurs et leur mise à l'abri dans l'attente de l'évaluation de minorité. À chaque fois que les policiers sont mis en présence d'un mineur en situation de détresse, donc quelqu'un qui se présente comme mineur spontanément au commissariat, un contact est pris systématiquement avec les services de l'Aide sociale à l'Enfance de la Ville de Paris, et un avis est sollicité auprès de la section mineurs du Parquet de Paris pour qu'elle puisse éventuellement prendre une ordonnance de protection pénale.

Concernant les événements du 30 août dernier, deux individus se sont présentés. Ils étaient accompagnés par l'association "Utopia 56" Ils se sont présentés à 23 heures 30 dans les locaux de police du 18e arrondissement, rue de la Goutte-d'Or. Nous avons donc sollicité un avis du Parquet, qui a décidé de ne pas délivrer l'ordonnance provisoire de placement et a donné pour instruction d'inviter ces jeunes, accompagnés par cette association, à se rendre par leurs propres moyens à la Maison d'accueil de l'enfance, Eleanor Roosevelt, située dans le 20e arrondissement de Paris.

C'est sur ces instructions que les policiers ont agi. Ce n'est pas ce qui se passe d'habitude. D'habitude, ce sont les policiers qui les accompagnent, et je précise en dehors de tout cadre réglementaire qui les y oblige, jusqu'à la Maison d'accueil de l'enfance. Comme nos policiers, notamment dans le 2e District, sont fortement mobilisés sur des missions opérationnelles de police-secours notamment, il arrive que ces jeunes soient obligés d'attendre pendant plusieurs heures à l'accueil du commissariat. Comme nous convenons tous que ce n'est pas forcément une situation satisfaisante de laisser des mineurs qui se présentent comme tels, patienter des heures dans un accueil de commissariat pour être ensuite pris en charge par des policiers et emmenés dans un service d'accueil, nous travaillons, depuis déjà quelques mois, avec la Ville de Paris pour améliorer le processus et faire en sorte que l'ensemble des droits de ces mineurs soit respecté, mais aussi que les conditions d'accueil et les heures d'attente soient réduites et qu'ils soient pris en charge encore plus rapidement la nuit.

Je pense que sur ce point, il n'y a aucune matière à polémique et que nous travaillons parfaitement ensemble pour améliorer encore la situation. Mais je tiens à préciser que les policiers ont agi conformément aux instructions légales qui leur sont données.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je donne la parole à Fatoumata KONÉ, pour une explication de vote. Une minute.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je voulais déjà savoir si Danielle SIMONNET maintenait son vœu, avant de faire une explication de vote.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Le vœu de Mme SIMONNET est-il maintenu ? Oui, il est maintenu.

Mme Fatoumata KONÉ. - Auquel cas je fais mon explication de vote. Nous allons voter pour le vœu de l'Exécutif qui me semble, pour une grande partie, répondre aux requêtes du vœu de Danielle SIMONNET. On va s'abstenir sur le vœu de Danielle SIMONNET pour certaines raisons.

Je voulais simplement préciser qu'en tant qu'élue, j'étais interpellée par des bénévoles de "Utopia 56" sur ces situations, concernant les commissariats des 18, 19 et 20e arrondissements qui sont les plus sollicités dans ce cadre, précisant que les personnes comprenaient que les jeunes puissent attendre plusieurs heures dans les commissariats avant d'être accompagnés sur les lieux d'hébergement, puisque les policiers ont beaucoup de travail en l'occurrence la nuit, mais une interpellation sur le fait que les policiers précisent aux bénévoles présents, car je veux rappeler qu'il

s'agit de bénévoles, des gens qui ont peut-être autre chose à faire la nuit et qui prennent le temps de pouvoir accompagner, recueillir ces jeunes, les accompagner et les rassurer.

Finalement, le témoignage précise aussi que certains jeunes, après avoir passé plusieurs heures dans le commissariat, sont remis à la rue. Je pense qu'un travail avec les policiers pour éviter que ce type de situation se reproduise, est largement nécessaire. Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 395).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à la situation des personnes exilées.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 113 déposé par le groupe "Génération.s".

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

Encore une fois, nous voilà obligés de revenir sur la part de responsabilité entre l'Etat et la Ville, sur la question des personnes qui vivent actuellement dans les campements, au moins du Nord-Est parisien.

Le chiffre a déjà été donné ce matin, ce sont 3.260 personnes aujourd'hui qui vivent dans ces campements. On le sait bien, on le constate, et on regrette que, depuis la fermeture du centre humanitaire de la Chapelle, où la situation n'était déjà pas idéale, là, la situation des personnes en situation d'exil ne fait que s'aggraver, se détériorer. Tout ceci devient une urgence sanitaire et sociale pour tout le monde.

Comment pouvons-nous accepter, mes chers collègues, cette situation ? Vous rendez-vous compte qu'aujourd'hui, nous devons négocier chaque euro avec les services de l'Etat ? Souvent, nous nous retrouvons d'ailleurs le bec dans l'eau, comme c'est le cas au sujet du co-financement de la halte humanitaire dont on vient de parler, gérée par l'Armée du Salut dans le 18e arrondissement. Comment peut-on accepter que des femmes enceintes ou qui viennent d'accoucher se retrouvent dans des situations qui mettent en péril la vie de leurs nouveau-nés et leur propre vie, sans qu'aucune prise en charge soit organisée ?

Mon questionnement est sincère. Il ne souhaite pas être polémique, mais émettre des alertes. En effet, la Ville fait globalement tout ce qui est en son pouvoir pour parer au plus urgent, et en cela, je souligne encore une fois que les équipes de terrain de la Ville, en partenariat avec les bénévoles des associations, font vraiment un énorme travail. Ces agents, ces salariés, ces bénévoles opèrent un petit travail de fourmi, des choses en dentelle pour essayer de sauver quotidiennement des vies. Il nous semble important de leur rendre hommage très régulièrement.

Mais notre engagement collectif, aussi important qu'il puisse être, n'est pas suffisant et ne le sera pas tant que l'Etat restera sourd au cri d'alarme lancé notamment par ces travailleurs sociaux qui sont fortement sollicités et très en tension. L'Etat est globalement aux abonnés absents. Le nombre de places d'hébergement est insuffisant, le dispositif national d'asile est lui aussi insuffisant.

Comme il faut le rappeler, nous allons le faire, comme nous le faisons à chaque Conseil. La Ville de Paris est engagée dans un accompagnement de toute personne à la rue de manière inconditionnelle, qu'elle soit "dublinée", déboutée ou demandeuse d'asile statutaire. Ne pas faire le tri, jamais. Ne pas les renvoyer. Cela coûte même plus cher à la fois en argent et même en préjugés qui sont diffusés dans l'idée des gens que les réfugiés prennent la place, prennent l'argent. Tout cela est en plus politiquement une catastrophe.

Je ne vais pas perdre trop de temps sur ce point, et je finirai par rappeler ce que nous demandons. Nous demandons que l'Etat assume ses prérogatives, que l'Etat se concentre pour accompagner plus particulièrement les femmes enceintes et que l'Etat renforce ses dispositifs d'accueil sur tout le territoire.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Présidente, chère Léa FILOCHE, d'avoir porté à nouveau votre voix sur cette question qui nous mobilise tous depuis 2015, d'une façon sans fin. Il n'y a pas eu un Conseil de Paris, depuis le début de l'arrivée des migrants, qui n'ait été consacré à cette question.

Aujourd'hui, l'actualité récente fait qu'il va y avoir un débat à l'Assemblée sur le sujet. Le Président de la République a assuré vouloir regarder en face la réalité de l'immigration. Nous, nous la voyons tous les jours, et les habitants des 18e et 19e arrondissements la voient en permanence et en quotidienneté.

Je veux rappeler que la Ville de Paris et les Parisiens sont confrontés depuis des mois et des mois à une crise humanitaire inédite. Vous l'avez dit, ce sont plus de 3.260 personnes qui vivent dans des conditions déplorables, faute de prise en charge par l'Etat dont c'est la compétence et la responsabilité. A l'approche de l'hiver, l'inquiétude ne peut qu'être vive. On constate une dégradation très nette de l'état de santé physique et mentale des personnes, et un fort sentiment d'abandon des acteurs de terrain et des riverains.

Heureusement que sont là les associations dont nous avons parlé, l'Armée du Salut, Emmaüs, les Restos du Cœur, bref, tous ceux qui sont là, au risque d'être mis en danger, parce que ce ne sont pas des missions faciles.

Ce que nous demandons, c'est l'évacuation totale, la mise à l'abri totale des campements, et pas seulement 320 personnes, comme cela a été fait ce matin. Ce n'est pas sérieux. On a réussi à travailler avec l'Etat parfois, dans les années précédentes, et à mettre à l'abri 3.000 à 4.000 personnes. Ce n'est tout de même pas la faute de la France et de Paris, si des personnes arrivent pour chercher refuge en France sur notre territoire. Il est normal que l'Etat assume ses responsabilités, comme la Ville le fait. Il n'y a pas si longtemps, en juin 2018, on a mis à l'abri toutes les personnes du campement dit du Millénaire.

Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autres choix que de mettre à l'abri l'ensemble des personnes. C'est très bien de débattre, mais de toute façon, les personnes sont là ; elles ne sont ni reconduites, ni intégrées. Même celles qui pourraient être intégrées, comme les statutaires, ne le sont pas. En plus, je le redis, sur les plus vulnérables comme les femmes, les femmes enceintes, les enfants, là vraiment, on est en dessous de tout, alors qu'on est vraiment le pays des droits de l'Enfant, que la France a été le premier signataire de la Convention internationale des droits de l'Enfant. Je rappelle que les droits de l'Enfant, c'est pour tous les enfants du monde, ce n'est pas que pour les nôtres. C'est pour tous les enfants du monde. C'est cela qui est très important, si on veut construire un monde en paix.

Ce vœu me paraît important. Sous réserve de quelques amendements, que j'espère vous accepterez, nous sommes favorables à ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Les amendements proposés sont-ils acceptés ? Le vœu, sous forme amendée, reçoit un avis favorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 396).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 114 relatif au Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants.

Il est présenté par Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pense que tout le monde connaît le travail d'intérêt général effectué par le Bureau d'accueil et d'accompagnement des migrants, le B.A.A.M. La situation actuelle de crise de l'accueil à Paris rend d'autant plus précieux ce travail qui s'est manifesté par un service de conseil juridique, des activités culturelles, des cours de français à destination de populations en situation d'exil à Paris.

Le B.A.A.M., c'est une structure qui repose fortement sur le bénévolat, dont la tenue et la diversité des activités n'auraient pas été possibles sans le bénéfice apporté par l'occupation d'un espace, au sein de l'espace des Grands Voisins loués auprès des structures Aurore et Plateau Urbain.

Or, depuis le 6 septembre 2019, le B.A.A.M. n'a plus de local pour exercer ses activités, malgré les promesses de relogement non tenues par l'organisme Plateau Urbain. Le retrait de ce local met directement en danger la poursuite des activités du B.A.A.M. Quand vous connaissez, puisqu'on ne cesse d'en parler, la détérioration des politiques d'accueil qui pousse à déléguer tout ce travail d'accueil aux associations, il faut absolument que nous réagissions et que nous trouvions des locaux pérennes à l'association pour qu'elle puisse reprendre ses activités au plus vite, et dans des conditions dignes.

Je pense que c'est de notre rôle de favoriser le dialogue entre Plateau Urbain et "Aurore" pour que, compte tenu de la situation de cette crise de l'accueil, les associations d'aide aux personnes migrantes exilées, qui louent encore des locaux à ces organismes, puissent être garanties de continuer leur activité.

De fait, ce sujet pose aussi la question de l'occupation précaire. Qu'est-ce que l'on fait quand on a des structures dans de l'occupation précaire qui répondent pleinement à l'intérêt général ? Comment leur permettre d'être bien plus pérennes dans leur installation dans la ville ? En effet, de fait, elles participent de la vie de la ville et non pas juste d'une parenthèse, quand l'intérêt général auquel elles répondent, lui, est hélas bien pérenne. J'espère que ce vœu sera adopté par la majorité des conseillers de Paris.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, à la fois Mme Dominique VERSINI et Mme Pauline VÉRON, pour une minute chacune.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère Danielle SIMONNET, sur la question des locaux, c'est Pauline VÉRON qui vous apportera des éléments de réponse. Bien évidemment, tout le monde reconnaît le travail fait par le B.A.A.M., il n'y a pas du tout de problématique sur la qualité du travail et des juristes.

Maintenant, sur tout ce que vous évoquez, sur les confiscations de tentes, les stratégies d'éloignement des exilés, etc., pardon, je voudrais vous rappeler quand même que la Maire de Paris se rend chaque semaine sur les campements du Nord-Est parisien pour dénoncer l'indignité des conditions dans laquelle plus de 3.000 personnes survivent actuellement, et rappeler sans relâche l'Etat à assurer sa mission.

Je pense que nous n'avons pas à nous justifier sur l'accueil humanitaire que l'on a mis en place : les douches, les sanitaires, les distributions alimentaires. Je trouve que c'est quand même assez déplacé.

De même, lorsque vous dites de façon répétitive, parce que c'est un leitmotiv pour vous, qu'on laisse les mineurs isolés, que l'on fait des contrôles au faciès, tout cela est faux, et je regrette, j'y ai déjà répondu. Personnellement, je suis défavorable à votre vœu. En revanche, Pauline VÉRON va vous donner la réponse concernant le B.A.A.M.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Dominique, effectivement, comme toutes les associations parisiennes, le B.A.A.M. doit respecter la procédure que nous avons mise en place pour les demandes de locaux associatifs. C'est une procédure transparente, avec un formulaire en ligne sur le site de la Ville et, ensuite, un examen par le Secrétariat général et une commission, qui s'appelle la Commission d'attribution des locaux associatifs, qui nous a permis d'ailleurs de nettement progresser et d'améliorer le "process" pour accompagner et trouver des locaux pour les associations.

Concernant le B.A.A.M., nous ne pouvons pas examiner la demande de local, puisqu'aucune demande de local n'avait été déposée sur le site "Paris.fr", comme le prévoit la procédure.

Nous leur avons depuis demandé de déposer cette demande, ce qui va nous permettre d'étudier leur dossier, afin de leur proposer des locaux qui correspondent à la superficie demandée, à la localisation, en tout cas, au maximum. Nous avons d'ailleurs déjà une piste dans le 12e arrondissement, d'un local qui pourrait éventuellement leur convenir.

Vous le voyez, aucune difficulté, comme l'a dit ma collègue Dominique VERSINI, avec cette association. Simplement, le fait que, dès lors que les associations respectent la procédure, nous les accompagnons pour trouver un local. On demande donc le retrait.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication de vote, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Je pars donc du principe que vous n'allez pas le retirer.

En fait, je suis gênée par la démarche. Ce qui me pose problème, c'est de déposer un vœu pour demander un local pour une association. En tant qu'élue, et c'est mon cas, nous sommes très régulièrement sollicités par des associations pour des demandes de locaux. Si on y répondait de cette manière, je pense que l'on ne s'en sortirait

pas. Du coup, il y a d'autres manières de faire. Je connais le B.A.A.M., je soutiens l'association, etc., mais la démarche me gêne.

Pour autant, on va s'abstenir sur le vœu puisque je vois que, dans les attendus, on demande quand même que l'on se penche sur la demande des sollicitations et des besoins en locaux des associations. Mais étant gênée par cette démarche, je vais m'abstenir et je ne voterai pas contre.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour une explication de vote pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous sommes un peu fatigués de voir tout le temps… Nous avons déposé le vœu quasiment le même, en tout cas au niveau des considérants, que Mme SIMONNET. Il passera en 7e Commission. On se demandait, dans notre groupe, s'il allait falloir que l'on dépose nos vœux à la S.A.C.D. pour qu'ils soient protégés en droits d'auteur. Comme nous sommes un peu fatigués de ces copiages permanents et de ces recyclages permanents, nous voterons contre. Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote du groupe "Génération.s", Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Moi aussi, je suis gênée par ce vœu, parce que, évidemment, je soutiens le B.A.A.M. et nous soutenons toutes leurs actions, y compris en particulier dans le 19e arrondissement. Ce n'est pas un sujet. Mais si nous devions faire un vœu à chaque fois que nous sommes sollicités par une association pour faire une demande de local, déjà, on en prête très régulièrement et on perdrait beaucoup de temps. En plus, cela ne mettrait pas les associations à niveau d'égalité, comme le fait le "process" qui est proposé aujourd'hui par la Ville de Paris. Donc, moi, cela me pose un problème.

Par ailleurs, sur le B.A.A.M., très honnêtement, je suis ravie de savoir qu'ils veulent faire une demande officielle à la Ville de Paris pour avoir un local. Jusque-là, selon les échanges que j'ai eus avec eux, ce n'était pas vraiment leur sujet. Leur sujet n'est pas de rentrer trop dans les institutions, de ne pas être redevables de l'institution. C'est aussi la difficulté que l'on a avec ce type d'associations qui sont très précieuses, je ne remets pas cela en cause, mais qui ont un rapport à l'institution qui n'est pas le même que d'autres. Du coup, le fait de rentrer dans des démarches officielles, parfois, n'est pas leur première demande. Nous voterons contre ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale 6, rue d'Aboukir, dédié aux femmes victimes de violences.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant aux travaux de la 5e Commission. Je vous demande d'excuser son président, M. Philippe DUCLOUX, absent pour raisons familiales.

Nous passons directement à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu référencé n° 115 du groupe Écologiste de Paris, relatif à la création d'un centre d'hébergement et de réinsertion sociale rue d'Aboukir.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, c'est un vœu qui a été adopté à l'unanimité du Conseil du 2e arrondissement, qui fait suite au départ de la société Enedis, d'un immeuble qu'elle occupait quasiment depuis une centaine d'années, rue d'Aboukir. Ce bâtiment, c'est la Ville de Paris qui en est propriétaire.

Nous avons tous été émus hier par le 113e féminicide qui a été commis cette année en France, une femme poussée par la fenêtre par son ex-conjoint. Cela pose cruellement la question du relogement des victimes qui sont violentées par leur conjoint, puisque les meurtres sont la partie visible de cet iceberg. En effet, on compte 216.000 victimes par an de femmes violentées par leur conjoint. Cela pose la question du relogement de ces victimes, avec ou sans enfant.

L'Exécutif suggère de prendre sur le contingent de logements de la Ville de Paris. Il y a un vœu du groupe "100% Paris" qui soulève la question de la cotation par point pour l'accès des femmes victimes de violences. Ces diverses interventions sont révélatrices de la pénurie des moyens d'accueil pour ces femmes qui vivent une situation d'urgence.

Or, les nuitées d'hôtel, qui sont encore le recours majoritaire à ce jour, ne permettent pas à ces femmes de se protéger, et de vivre dans un environnement pérenne et sécurisé. De même, les femmes victimes de violences ont besoin d'un accompagnement spécifique. C'est pour pallier ce besoin que nous souhaitons réinvestir cet immeuble laissé vacant de la rue d'Aboukir, pour y créer un centre d'hébergement et de réinsertion sociale destiné aux femmes victimes de violences. C'est l'objet du vœu que je vous présente.

Je vous remercie d'y donner une suite favorable.

(Mme Olivia POLSKI, adjointe, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre, en deux minutes maximum.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement, pour ce vœu. Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le sujet à de nombreuses reprises dans cet hémicycle. La mise à l'abri des publics vulnérables est une priorité de la Ville de Paris. Avec plus de 21.000 places d'hébergement ouvertes, nous sommes mobilisés aux côtés des publics les plus fragiles.

Sur la question plus spécifique, évoquée par vous, des femmes victimes de violences, il est incontestable que l'hébergement et l'accès au logement sont des éléments essentiels de protection et de stabilisation. Trois structures spécifiques vont d'ailleurs voir le jour prochainement à Paris, et ce sont des avancées très importantes. A l'adresse que vous citez, rue d'Aboukir dans le 2e, je suis favorable à ce qu'une étude soit réalisée, afin de regarder la possibilité de créer un centre d'hébergement et de réinsertion sociale. J'émets donc un avis favorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Écologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 397).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la privatisation de la Pyramide du Louvre par "Airbnb".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 116 relatif à la privatisation de la pyramide du Louvre par "Airbnb".

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour deux minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, notre vœu vise à alerter sur une ville qui pourrait, à terme, devenir "AirbnbLand". Je m'explique. "Airbnb" est une entreprise qui a dévoyé une idée généreuse au départ, celle d'échanger son appartement pour découvrir d'autres destinations. Désormais, cette plateforme se présente comme un moyen d'arrondir ses fins de mois. Et si c'était vraiment cela...

Ce qu'"Airbnb" ne dit pas, c'est qu'elle favorise la spéculation immobilière en couvrant les personnes qui ne respectent pas la loi, ni en nombre de jours de location, ni dans le fait d'enregistrer auprès de la Ville ces locations. Les conséquences, nous les connaissons : un assèchement du marché de la location, voire de la vente. Mais en plus et surtout, "Airbnb" est champion de l'optimisation fiscale et ne paye pas en France les impôts qu'elle devrait payer.

Ses opérations de communication et de séduction à l'égard d'institutions, comme le Louvre, sont scandaleuses. On ouvre les portes de l'un des plus beaux musées du monde à une entreprise sans scrupule, qui pense que tout peut s'acheter. Ces partenariats abîment l'image de l'institution du Louvre.

Notre demande est simple : que le Gouvernement arrête de tergiverser sur le décret concernant la transmission des données "Airbnb" aux collectivités locales, et qu'il le publie. La Ville de Paris a eu une mauvaise expérience avec "Airbnb" en lui louant les Catacombes. Nous avons alerté et nous avons été entendus. L'Etat doit, à l'image de la Ville, rompre avec ce loup "Airbnb" qui n'a qu'un rêve : qu'on lui ouvre la porte de la bergerie et qu'il dévore toutes les brebis.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie, Madame Danièle PREMEL.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre en deux minutes.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous, Madame la Maire, merci à Danièle PREMEL et au groupe Communiste - Front de Gauche pour ce vœu qui concerne "Airbnb". On évoque souvent, dans cette Assemblée, les nuisances liées à cette plateforme, nuisances liées au fait qu'elle conduit à la transformation massive de logements en hôtels clandestins, nuisances aussi liées au fait que cette entreprise ne respecte pas la fiscalité française. "Airbnb", cette année, ce sont 150.000 euros d'impôts, soit autant qu'un hôtel trois-étoiles à Périgueux, alors même que le chiffre d'affaires d'"Airbnb" n'est pas tout à fait équivalent.

La question est simple : un établissement public, placé sous tutelle du ministère de la Culture comme le Louvre, doit-il accepter que des opérations promotionnelles, au profit d'"Airbnb", se déroulent en son sein ? Évidemment, non ! Parce qu'en permettant au Louvre d'accueillir cette entreprise pour une initiative promotionnelle, d'une certaine manière, le ministère de la Culture lui donne un brevet de respectabilité que cette entreprise ne mérite pas.

Je le dis d'autant plus librement que, par le passé, il est arrivé que la Ville de Paris noue ce type de partenariat, et nous y avons mis un terme en 2015, précisément parce que nous avons constaté qu'"Airbnb" ne respectait pas la loi. Après avoir tenté de discuter avec "Airbnb", nous avons fait ce constat et nous avons donc mis un terme à ces partenariats.

Vous demandez par ce vœu, et nous aussi puisque nous allons émettre un avis favorable, au Gouvernement de mettre un terme à ce type de partenariat, et de ne plus accueillir, au sein d'établissements publics, des partenariats, des initiatives promotionnelles, au profit d'"Airbnb". Avis favorable, donc.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix le vœu n° 116... Une explication de vote de la part de M. BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Un établissement culturel de l'Etat qui accueille un partenariat avec un acteur économique qui pratique l'optimisation fiscale, c'est vraiment du cynisme insupportable. Que cette entreprise qui ne paie presque pas d'impôts en France, qui dépeuple le centre de Paris, qui contribue à la fermeture de ses écoles et transforme, de fait, le centre de Paris en un musée de pierres démuni de ses habitants, cela relève du mépris pour ses habitants.

Nous voterons avec vraiment beaucoup de conviction le vœu qui a été proposé par le groupe Front de Gauche.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 398).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au gel des loyers dans le parc privé.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à une votation citoyenne sur l'encadrement des loyers.

Vœu déposé par l'Exécutif relative au gel des loyers dans le par privé et à un nouvel acte de decentralization pour le logement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n°s 117, 118 et 118 ter, relatifs au gel des loyers dans le parc privé.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour deux minutes.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, la question d'une régulation ou du gel des loyers dans le parc privé n'est pas qu'une question parisienne. Elle se pose dans beaucoup de grandes métropoles : Berlin, New York, Vienne, Barcelone, pour n'en citer que quelques-unes. Toutes sont confrontées à un phénomène de loyers élevés, en augmentation non maîtrisée et ayant pour conséquence la fuite des habitants. C'est dire que le seul marché ne régule plus au bénéfice des citoyens, mais bien à celui des investisseurs et de l'argent roi.

Seule la puissance publique au service du commun peut agir d'une manière concrète et protéger les habitants. Ce n'est pas une soviétisation comme certains le crient, mais bien un mouvement de fond pour assurer un équilibre social que nous devons mettre en place. Cette recherche entre dans le mouvement historique de la décentralisation et la reconnaissance de la capacité du local à gérer son territoire, dans le cadre d'un pacte social national.

C'est pour cela que notre vœu lie le gel des loyers à celui d'une nouvelle étape de décentralisation. Qui peut mieux que la Ville rappeler que Paris est habité par une majorité de locataires ? Qui peut mieux que la Ville contrôler la dérive des meublés touristiques ? Qui peut mieux que la Ville agir sur le mécanisme de dissociation du foncier et du bâti ?

De 2015 à 2017, le seul encadrement des loyers avait permis la stabilisation des prix après des décennies d'augmentation. Ne soyons pas frileux. Regardons et inspirons-nous des solutions mises en place par les grandes métropoles, pour faire face à ce problème. C'est pourquoi le groupe Communiste - Front de Gauche propose, dans son vœu, que la Maire de Paris demande au Gouvernement le gel des loyers dans le parc privé de logement, que la Maire de Paris demande au Gouvernement un nouvel acte de décentralisation, pour avoir plus de pouvoir, pour agir sur son territoire, et lutter contre les dégâts causés par le marché immobilier.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - La situation est catastrophique. Bientôt, Paris sera définitivement une ville réservée aux riches et aux touristes. Il faut savoir que les ouvriers et les employés, qui représentaient 36 % de la population parisienne en 2001, ne représentent plus que 25 % aujourd'hui des Parisiennes et des Parisiens, quand ils représentent 51 % de la population totale. Cette discrimination est inacceptable.

Paris, de fait, chasse ses classes populaires, une partie de ses classes moyennes. Alors, que fait-on ? Qu'est-ce qui va changer avec le vœu de l'Exécutif qui est proposé ? La majorité, par le biais de la Maire, va demander au Gouvernement : s'il vous plaît, on aimerait bien qu'il puisse y avoir un gel des loyers, est-ce que vous voudriez bien nous déléguer la compétence ? On connaît la réponse. Ils diront non. Est-ce qu'un seul élu ici a la naïveté de croire que l'actuel Gouvernement Macron va décider d'encadrer les loyers sur Paris, va décider de donner cette compétence ? Non, vous le savez bien.

Alors, quels moyens on se donne pour essayer d'atteindre cet objectif ? Sinon, c'est du "pipeau" politicien qui permet juste de dire : on avait dit, il aurait fallu donner la compétence sur l'encadrement des loyers.

Je propose une méthode. Puisque ce n'est pas forcément possible juridiquement que l'on ait le droit de faire un référendum sur cette question, au vu de l'encadrement du référendum, que l'on fasse une votation. On en a bien fait sur le climat, alors que tout avait déjà été voté dans cette assemblée et qu'il y avait donc zéro enjeu. Faisons une votation des Parisiennes et Parisiens, pour ou contre le gel des loyers. Je dirais même, pourquoi pas, la baisse des loyers. Parce que, franchement, la situation est tellement scandaleuse, inacceptable, où la spéculation sur le logement a bien emporté sur le droit au logement, la question de la baisse se justifierait.

Du coup, organisons, à travers une votation, les moyens du rapport de force et de la bataille des consciences, sur cette logique du marché totalement inacceptable, qui fait que la finance a totalement envahi la ville. Voilà pourquoi je maintiendrai mon vœu.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je remercie chaleureusement Danièle PREMEL et le groupe Communiste - Front de Gauche pour le vœu qu'ils ont présenté. On voit bien que la question du logement est, pour beaucoup de Parisiens, une vraie difficulté. Je voudrais simplement signaler deux choses. La première, c'est qu'il faut quand même voir que le premier pilier de notre politique du logement, celui qui consiste à développer du logement social, porte ses fruits. Il y a aujourd'hui 550.000 Parisiens qui vivent en logement social, un Parisien sur quatre quasiment qui vit en logement social.

S'il y a encore 25 % d'ouvriers et d'employés à Paris, c'est parce que nous avons développé le logement social, comme nous l'avons fait depuis maintenant 18 ans dans la capitale, et que nous sommes passés de 13 % à 21 % de logements sociaux.

Il reste, vous avez raison de le dire, Danièle PREMEL, que, dans le secteur privé, les prix sont devenus particulièrement prohibitifs. Il nous faut donc, par conséquent, mettre en place de nouvelles mesures. Vous évoquez la question du blocage des loyers. Le maire de Berlin a décidé de bloquer les loyers pour cinq ans. Oui, cela aurait du sens de prendre une initiative telle que celle-là à Paris ; oui, cela aurait du sens de pouvoir mettre en place des mesures plus strictes, pour éviter cette envolée des loyers et faire en sorte que le parc privé soit accessible aux familles modestes et aux classes moyennes.

C'est la raison pour laquelle nous réclamons, par ce vœu de l'Exécutif, un nouvel acte de décentralisation qui permette aux villes, aux collectivités, au plus près des habitants, de prendre un certain nombre de mesures telles que le blocage des loyers, telles qu'une limitation plus stricte des résidences secondaires, également sur "Airbnb". C'est ce que nous proposons dans ce vœu de l'Exécutif que je vous invite à voter.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Il y a une explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Vu la situation du prix du logement à Paris, la question du blocage des loyers devient une obligation des outils qu'il faut avoir au niveau des collectivités territoriales pour y arriver. C'est pourquoi nous soutenons cette mesure depuis très longtemps. Cette mesure sera insuffisante parce que le problème, c'est qu'il va falloir arriver à faire baisser le prix du mètre carré, parce qu'à 10.000 euros le mètre carré, cela fait beaucoup. Forcément, cela entraîne des coûts sur tout, et notamment sur la question des loyers.

C'est pour cela que sur la question de la votation citoyenne, les Écologistes voteront aussi le vœu de Mme SIMONNET. On connaît, bien sûr, la répartition des compétences. On connaît l'état du Gouvernement. Nous savons très bien que, dans la situation actuelle, le Gouvernement ne va jamais autoriser le blocage des loyers. Déjà que cela a été très compliqué avec l'encadrement du loyer, on n'imagine pas qu'il soit en capacité aujourd'hui d'arriver jusqu'au blocage du loyer. C'est pourquoi il est important de faire une action de pression à partir des citoyennes et des citoyens, pour qu'aussi cette mesure vienne par en bas, parce qu'elle n'arrivera pas par en haut.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse aux vœux n°s 117 et 118, l'Exécutif a déposé le vœu n° 118 ter. Le vœu n° 117, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif, s'il vous plaît ?

Oui. Merci.

Le vœu n° 118, déposé par Mme SIMONNET, est-il retiré au profit de l'Exécutif, s'il vous plaît ?

Mme Danielle SIMONNET. - Il est maintenu, et je n'ai pas eu, dans la réponse de M. BROSSAT, la moindre explication de son refus d'une votation.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 118 ter déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 399).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif aux opérations de dératisation.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 119 relatif aux opérations de dératisation.

La parole est à M. CRAVENNE, pour deux minutes maximum, s'il vous plaît.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu est présenté par les élus Républicains du 17e arrondissement et vise à contraindre les bailleurs sociaux à se mobiliser techniquement et financièrement afin de lutter contre la présence envahissante des rats, au sein des immeubles, parkings, caves et espaces verts dépendant du parc social de la Ville.

Charité bien ordonnée commençant par soi-même, l'Exécutif se doit d'être impitoyable dans la lutte contre les rongeurs, au sein même de son propre patrimoine, et de mobiliser en conséquence et avec fermeté ses bailleurs sociaux. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Madame la Maire, chers collègues, la lutte contre la prolifération des rats est une préoccupation que nous partageons ici. Je connais, par ailleurs, la passion de M. BOULARD pour cette question. Je

me permets de préciser que cet enjeu concerne toutes les grandes métropoles du monde. Il suffit de voir la situation à Londres ou à New York où les plaintes et signalements de rats sont en augmentation depuis plusieurs années.

Je souhaite, puisque vous avez déposé ce vœu, signaler autre chose. C'est que la présence des rats n'est pas une caractéristique propre au logement social. Présenter les choses de cette manière renforce une stigmatisation que je combats et que nous continuerons à combattre ici.

J'en veux d'ailleurs pour preuve la visite réalisée par mon collègue Paul SIMONDON, adjoint en charge de la propreté, pas plus tard que ce week-end aux abords du parc Martin Luther King, dans le 17e arrondissement, qui a pu constater, dans plusieurs espaces privés, dans plusieurs copropriétés, une absence totale de prise en compte et d'action face à la problématique des rats. Ce n'est pas le cas chez nos bailleurs sociaux qui prennent ce sujet au sérieux.

En effet, Monsieur CRAVENNE, quand je parle, c'est moi qui parle…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Attendez, s'il vous plaît, c'est moi qui fais… S'il vous plaît, Monsieur…

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Ce n'est pas de l'autoritarisme, c'est simplement…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est le respect de la parole de chacun. Il l'a respectée quand vous avez pris la parole. S'il vous plaît. Monsieur Ian BROSSAT, la parole est à vous. Je vous laisse la parole, Monsieur BROSSAT, allons-y. Monsieur CRAVENNE, s'il vous plaît, c'est chacun son tour. M. BROSSAT vous répond. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Les bailleurs sociaux se tiennent aux côtés de la Ville pour garantir aux Parisiennes et aux Parisiens, une qualité de vie répondant à leur exigence, aussi bien en matière d'hygiène que de confort.

Cet engagement se traduit par une mobilisation financière notamment, avec des budgets qui ont été revus à la hausse, mais aussi un dialogue plus nourri, permettant une meilleure coopération avec les services de la Ville. Un exemple : l'entretien et le ramassage des déchets ont été renforcés dans les espaces à risques.

Cette coopération concerne également les techniques et les dispositifs existants et émergents pouvant contribuer à la dératisation. Bien sûr, il reste encore du travail, mais je peux vous dire que les bailleurs sociaux sont totalement mobilisés sur cette question et qu'ils continueront à l'être, en lien avec les services de la Ville. J'émets donc un avis défavorable à ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux punaises de lit dans les logements sociaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n°s 120 et 120 bis relatifs aux punaises de lit dans les logements sociaux.

La parole est à M. Christian HONORÉ. Je vous laisse deux secondes pour vous installer.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, la présence de punaises de lit est un fléau qui peut entraîner, chez certaines personnes et les enfants en particulier, des troubles de santé importants. Le coût de l'éradication des punaises de lit est élevé. Il excède souvent très largement les capacités financières des locataires des logements sociaux. C'est ainsi que des locataires tardent à intervenir, lorsqu'ils n'y renoncent pas tout simplement avec, pour conséquence, tous les problèmes d'hygiène et de santé auxquels ils sont confrontés.

Différents vœux et interventions ont eu lieu au Conseil. Je vous rappelle le vœu que nous avions déposé avec Pierre-Yves BOURNAZEL, dès le 16 juin 2014, demandant une campagne d'information et de sensibilisation sur les risques pour la santé. Nous demandions aux bailleurs sociaux de prendre en charge les opérations de désinsectisation.

Aujourd'hui, la R.I.V.P. a mis en œuvre un processus qui va dans ce sens : information des locataires invités à signaler la présence de punaises de lit, prise en charge par la R.I.V.P. de 60 % du coût de l'intervention par une

entreprise diligentée par le bailleur. Les 40 % restants bénéficient d'une prise en charge mutualisée par l'ensemble des locataires sur un budget abondé par une cotisation de 2 euros par an pour chaque locataire.

Je pense que les autres bailleurs de la Ville de Paris peuvent et doivent s'inspirer de ce mode opératoire. En conséquence, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100 % Paris", nous demandons que soit étudié un processus d'intervention pour l'éradication des punaises de lit dans les logements sociaux de la Ville de Paris, avec une prise en charge des coûts partagée entre les bailleurs et les locataires. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire, et merci à Christian HONORÉ pour ce vœu.

La question des punaises est une question qui se pose à tout Paris, notamment aux logements sociaux, mais pas exclusivement. Vous signalez les actions que nous menons, elles sont réelles, notamment les actions menées par la Régie immobilière de la Ville de Paris, qui a effectivement mis en place une méthode qui permet de traiter les punaises de lit dans les logements sociaux qui sont infestés.

Cette méthode est le fruit d'une concertation que nous avons initiée et qui a permis de réunir, en juillet, les trois bailleurs de la Ville ainsi que les associations de locataires. L'objectif : définir les priorités et répartir le plus équitablement possible les coûts des interventions parce que, vous le savez, les interventions pour désinfester les appartements coûtent cher, et il est donc bon de mutualiser ces coûts entre les locataires et les bailleurs.

Les négociations ont abouti à la R.I.V.P. Je veux vous rassurer, Monsieur HONORÉ, elles sont en bonne voie à Paris Habitat et à Elogie-SIEMP. Ces accords permettront de définir un cadre d'intervention plus précis est plus lisible pour chacun.

Les bailleurs de la Ville sont bel et bien mobilisés et ce que je vous propose, c'est de voter le vœu de l'Exécutif qui répond, je crois, à votre préoccupation et qui donne des précisions sur ce qui se passe chez nos deux autres bailleurs sociaux.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur HONORÉ, votre vœu est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Christian HONORÉ. - Ce qu'a dit M. BROSSAT, je suis tout à fait d'accord avec lui. Tout à fait. Simplement…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est oui ou c'est non. C'est comme cela.

M. Christian HONORÉ. - Attendez, Madame, je suis désolé, c'est assez important pour qu'on en parle. Merci. Ce que je veux dire, c'est que je suis d'accord avec M. BROSSAT…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - C'est oui ou non, retirez-vous votre vœu au profit de l'Exécutif ?

M. Christian HONORÉ. - Par conséquent, je vais voter son vœu, mais j'aurais aimé que dans le vœu, il y ait les déclarations qu'il vient de faire à l'instant, que je ne retrouve pas dans le vœu.

Par conséquent, je maintiens mon vœu et je vote le vœu de M. BROSSAT. Mais vous me laissez parler, Madame, excusez-moi.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Une explication de vote, c'est oui ou non, et c'est pour tout le monde pareil. Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 400).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la rénovation du parc social.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n°s 121 et 121 bis relatifs à la rénovation du parc social.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour deux minutes.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

La Ville annonce fièrement produire chaque année 7.500 logements sociaux qui incluent les conventionnements et les préemptions. Donc au final, la Ville ne crée environ qu'entre 2.000 et 2.500 nouveaux logements par an.

Derrière cette politique du chiffre, il y a pourtant ceux qui habitent dans le parc social et qui observent un déficit d'entretien, comme des pannes d'ascenseur qui peuvent durer des semaines, des problèmes d'isolation phonique, et puis surtout, les immeubles sont souvent des passoires énergétiques. Un seul chiffre pour rappel : 20 % de l'empreinte carbone du territoire parisien sont dus aux émissions du secteur résidentiel. Il y a donc une véritable urgence écologique.

Alors, quand on voit que les sommes allouées par les bailleurs sociaux à la rénovation du parc étaient de 195 millions d'euros en 2015, 171 millions d'euros en 2016 et 135 millions d'euros en 2017, j'y vois un paradoxe. D'un côté, nous votons le Plan Climat en 2017 et, de l'autre, nous perdons beaucoup de temps sur des leviers que nous pourrions actionner rapidement pour réduire l'empreinte carbone.

La rénovation énergétique d'un logement permet de diminuer de 53 % en moyenne la consommation énergétique. Or, au rythme actuel, environ 4.500 rénovations par an, il faudra attendre 2060 pour que l'intégralité du parc soit rénovée.

Par ce vœu, nous demandons à la Mairie de Paris, en lien avec les bailleurs sociaux, d'établir un calendrier de rénovation plus ambitieux, en doublant l'effort de rénovation du parc social pour que 100 % des logements soient traités avant 2030. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire et merci au groupe "100% Paris" pour ce vœu.

La rénovation du parc social parisien est une préoccupation très forte de notre Exécutif. Vous connaissez les objectifs ambitieux du Plan Climat en la matière. C'est la rénovation de 5.000 logements sociaux par an, et c'est un engagement que, jusqu'à présent, nous avons systématiquement tenu puisqu'en dix ans, entre 2008 et 2018, nous avons réalisé la rénovation énergétique de 50.000 logements sociaux, c'est-à-dire une réalisation tout à fait conforme à l'engagement qui figure dans notre Plan Climat.

Ces ambitions se traduisent par un engagement financier conséquent de la Ville et des bailleurs et, vous le savez, ce n'est pas évident dans un contexte où les bailleurs sociaux ont été largement ponctionnés, suite à une décision du Gouvernement. Mais face à la nécessité de lutter contre le dérèglement climatique, nous cherchons, malgré tout, à amplifier nos efforts et nous allons donc continuer.

Vous le verrez en 2020 encore avec 5.000 logements sociaux qui, une fois de plus, seront rénovés avec un petit élément à avoir en tête, c'est que nous avons évidemment commencé par les rénovations énergétiques qui étaient les plus simples à réaliser, celles qui demeurent sont les plus compliquées. Ce sont notamment les bâtiments en briques rouges autour de Paris, cela suppose souvent plus de créativité et des efforts plus conséquents. Mais en tout cas, le volontarisme politique est là, et nous avons bien l'intention de continuer ce travail à un rythme soutenu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 121, l'Exécutif a déposé le vœu n° 121 bis. Voulez-vous faire une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif ?

Mme Julie BOILLOT. - Bien entendu, totalement d'accord avec ce que vient de dire Ian BROSSAT. Mais en plus des déclarations, il faut des objectifs. Nous maintenons notre vœu et nous nous abstiendrons sur celui de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 401).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la sous-location dans le parc social.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 122 relatif à la sous-location dans le parc social.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour deux minutes.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Le phénomène de locations de courte durée dans la capitale a, de toute évidence, contribué pour partie à l'augmentation des loyers, en raréfiant l'offre de logements sur le marché. Certains évoquent le chiffre de 20 à 30.000 logements qui seraient sortis du circuit de la location classique. Si la location de courte durée est réglementée avec l'interdiction de louer plus de 120 nuitées et l'obligation d'inscrire son logement sur le site de la Ville de Paris pour obtenir un numéro d'enregistrement, il semble pourtant que des logements du parc social de la Ville puissent encore être proposés à la sous-location.

Or, le Code de la construction et de l'habitat interdit la sous-location d'un logement social, sous peine d'une résiliation de bail et d'une amende pouvant aller jusqu'à 9.000 euros. Un article de presse, paru le 22 juillet dernier, faisait état de 822 annonces suspectes dans Paris qui concerneraient des logements du parc social. Au regard de la crise du logement qui touche la capitale et de la difficulté notamment pour les classes moyennes d'accéder au logement social, il est urgent de mettre fin à ces pratiques aussi illégales qu'indécentes.

Dans notre vœu, nous proposons à la Mairie de Paris la mise en place de mesures fortes et immédiatement opérationnelles : d'abord, le blocage de la demande d'enregistrement du logement social sur la plateforme de la Ville, et la communication aux plateformes de location de courte durée de l'intégralité des adresses du parc social. Nous demandons également que, sur cette base, les adresses concernées soient immédiatement retirées de la location et que les contrôles exercés par les bailleurs soient renforcés et les locataires systématiquement sanctionnés. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Quelques remarques rapides. Merci à vous pour ce vœu qui soulève un problème. Ce problème existe, il y a de la sous-location dans le parc social. Cela dit, soyons honnêtes aussi, l'écrasante majorité des annonces qu'on trouve sur "Airbnb" sont des annonces qui relèvent du parc privé. On a donc affaire sans doute à quelques centaines de logements qui, aujourd'hui, sont sous-loués et qui appartiennent au parc H.L.M.

Je partage avec vous l'indignation totale que cela suscite. Il n'est pas acceptable que des logements financés par le contribuable servent ensuite à enrichir des gens qui les sous-louent par le biais de plateformes de location touristique. Donc, sévérité totale et je considère qu'à chaque fois que quelqu'un sous-loue son logement H.L.M., il a vocation à être expulsé. La sanction doit donc tomber et être extrêmement claire.

D'ailleurs, à ce sujet, Paris Habitat nous signale une quarantaine de nouvelles procédures chaque année, avec une vingtaine de décisions d'expulsion à la clé. En tout cas, la consigne que nous avons passée aux bailleurs, c'est la sévérité totale en cas de sous-location sur "Airbnb".

Deux remarques sur ce vœu qui font que je ne pourrai pas l'adopter. Premièrement, votre vœu réclame que la Ville de Paris bloque toute demande d'enregistrement d'un logement social sur sa plateforme d'enregistrement. Ce n'est pas applicable juridiquement, parce que le numéro d'enregistrement, tel qu'il est conçu par la loi, ce n'est pas un régime d'autorisation, c'est un régime d'enregistrement. Les contrôles se font donc a posteriori et non pas a priori. La loi ne nous permet pas de faire ce que vous nous proposez, même si ce serait, ma foi, assez juste. Si vous avez des parlementaires qui sont à même de modifier la loi, pourquoi pas, mais en l'état actuel, ce n'est pas possible.

Deuxième demande que vous portez, c'est que la Ville de Paris communique aux plateformes de locations de courte durée, l'intégralité des adresses du parc social parisien. Nous pourrions le faire, mais cela ne règle pas le problème, parce que, comme vous le savez, nous avons aussi du logement social dans le diffus. Par conséquent, si nous donnions des adresses, inévitablement, elles ne seraient pas complètes.

Tout cela fait que je ne peux pas voter votre vœu, mais en tout cas, je partage l'état d'esprit général qui est celui d'en finir avec cette sous-location dans le parc social.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à l'accès au logement social des victimes de violences familiales.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la priorité des victimes de violences familiales pour l'attribution d'un logement social.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n°s 123, 124 et 124 bis relatifs à l'accès au logement social des victimes de violences familiales.

La parole est à Mme Ann-Katrin JÉGO, pour quatre minutes maximum.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Pour ce premier vœu déposé par Florence BERTHOUT et le groupe "100% Paris", je reprendrai simplement les éléments de sa demande puisqu'elle s'excuse, elle a été retenue pour des raisons d'obsèques.

Florence BERTHOUT émet le vœu que la Maire de Paris flèche davantage d'appartements dans le parc social de la Ville pour le relogement de femmes victimes de violences conjugales, et que la Maire de Paris confie aux maires d'arrondissement, un contingent de logements sociaux à attribuer aux femmes victimes de violences conjugales, sous réserve, bien entendu, d'un passage en Commission d'attribution d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Ian BROSSAT, pour quatre minutes maximum.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci à vous pour ce vœu. Nous partageons l'état d'esprit général, là aussi. Vous savez d'ailleurs que le Conseil de Paris a voté la construction de trois nouvelles structures d'accueil spécifique dans les 10e, 12e et 20e arrondissements pour les femmes victimes de violence. Ce sont 140 places qui vont être créées. Je crois que nous pouvons tous nous en réjouir. D'ailleurs, cette délibération avait donné lieu à des votes unanimes, et tant mieux

Vous évoquez la question du contingent des mairies d'arrondissement. Je suis surpris parce que, comme vous le savez, les maires d'arrondissement font ce qu'ils veulent de leur contingent. Vous avez donc la possibilité de dédier, sur votre contingent, des logements à des femmes victimes de violences. C'est une possibilité que vous avez. Je vous encourage d'ailleurs à le faire.

Enfin, concernant la cotation, la Ville de Paris permet déjà aux femmes victimes de violences d'avoir une cotation beaucoup plus importante, et c'est ce qui fait que nous relogeons très régulièrement des femmes victimes de violences sur le contingent de la Ville de Paris.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Madame JÉGO, normalement, l'examen était commun, n° 123 et n° 124, donc si vous voulez nous dire quelques mots de votre vœu n° 124.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je n'avais pas cette information. Je souhaite présenter le vœu n° 124.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je comprends bien, mais on avait dit qu'il fallait faire une présentation commune. Mais allez-y.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Avec ce vœu, je souhaite à nouveau attirer votre attention sur la situation des victimes de violences conjugales, qui est extrêmement préoccupante et malheureusement toujours d'actualité. Pour preuve, à chaque fois que l'on s'exprime sur le sujet, il faut commencer par vérifier le nombre exact de morts qui ne cesse d'augmenter.

Comme vous pouvez le lire dans notre vœu rédigé il y a seulement quelques jours, on dénombrait 109 victimes en France depuis le début de l'année. Or, ce matin, en consultant le recensement établi par "France Féminicide", on en compte 113. Cent treize femmes ont été assassinées depuis le 1er janvier 2019. Je ne sais pas combien de fois il faudra répéter et alerter pour que ces horreurs soient sérieusement prises en compte et que les moyens adéquats soient également pris pour endiguer ce fléau.

La 113e victime avait 21 ans, son conjoint l'a jetée du douzième étage de leur immeuble. Il avait été condamné pour violences conjugales à un stage de citoyenneté. Je vous laisse apprécier.

Sur ce sujet terrible, vous savez combien l'accès au logement est capital pour la mise à l'abri d'abord immédiatement, et Paris manque cruellement de logements d'urgence - mais ce n'est pas l'objet de ce vœu - pour un appartement ensuite permettant de se reconstruire et d'envisager un nouvel avenir. A Paris, pour l'attribution des logements sociaux, les violences font l'objet d'une cotation spécifique. Vous en parliez à l'instant.

Pardon, mais c'est un point important, si vous voulez suivre le mode de calcul.

Six points sont attribués aux victimes de violences, auxquels sont ajoutés douze points lorsque la personne fournit un justificatif, dépôt de plainte ou main courante, soit une cotation maximum de dix-huit points.

Ce système de cotation, établi par vos soins, attribue par ailleurs trente points en cas d'événements graves portant atteinte à l'intégrité physique ou psychologique des occupants. J'avoue ne pas très bien saisir cet écart de traitement. Aussi, avec le groupe "100 % Paris", je vous demande de remédier à cette anomalie, cette aberration, et de modifier la grille de cotation des demandes de logements sociaux, en assimilant les violences familiales à des événements graves. Ce ne serait que justice.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur BROSSAT, sur ce vœu, s'il vous plaît ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - J'y ai déjà répondu. Cela dit, si vous souhaitez que cette question puisse être discutée au prochain Comité de suivi de la cotation, pourquoi pas. Mais c'est d'ailleurs ce que je propose dans le vœu de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Les vœux n°s 123 et 124, déposés par le groupe "100% Paris", sont-ils retirés au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Pardonnez-moi, mais le sujet est trop important pour qu'on les mélange. Je souhaite les dissocier et je trouve la réponse plus que courte compte tenu de l'enjeu. Nous sommes dans une situation d'urgence. Je ne vois pas comment on peut répondre qu'on va l'étudier.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Mais une partie de votre réponse est dans le vœu de l'Exécutif. C'est ce que vous a répondu Ian BROSSAT.

Sur le vœu n° 123, est-ce que vous le maintenez ? Et le vœu n° 124 ?

D'accord. Donc, vous maintenez les deux.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 123 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 124 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 124 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 402).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la réquisition et l'affectation de bâtiments vide pour les personnes sans abri.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n°s 125 et 125 bis relatifs à la réquisition et l'affectation de bâtiments vides pour les personnes sans-abri.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Tout comme sur la question de l'encadrement à la baisse des loyers ou du gel des loyers, la vraie question sur l'application de la loi de réquisition des immeubles vides pose la question de la méthode, dans notre politique municipale.

Revenons un peu sur l'historique. En mai 2018, à l'initiative du groupe Écologiste, un vœu a été adopté demandant l'établissement et la transmission aux élus de la Ville de Paris de la liste des bâtiments et des logements vacants dans notre ville, afin de donner lieu à l'affectation rapide d'un certain nombre de ces surfaces vacantes aux logements de ménages ou de personnes sans-abri.

Ensuite, en septembre 2018 - je reprends ce vœu -, je demande que la Ville de Paris transmette aux services de l'Etat concernés, cette liste de bâtiments et de logements vacants, avant la fin de l'année en cours, pour mettre en œuvre leur réquisition, c'est-à-dire avant fin 2018.

Finalement, il faut attendre mars 2019 pour que M. Ian BROSSAT - c'est ce qu'on apprend dans le vœu de l'Exécutif - envoie un courrier au Gouvernement pour demander l'application de la loi de réquisition. Et on en est toujours là, avec rien qui ne se passe. Bien.

Donc, je souhaite, à travers ce vœu, que la publication soit immédiate de la liste qui a dû être effectuée par les services, des bâtiments et des logements vacants recensés par la Ville, ainsi que la demande de leur réquisition par le représentant de l'Etat, conformément aux engagements antérieurs de l'Exécutif municipal. Et surtout, qu'on se pose la question.

Le regret que j'ai, et je vais faire une autocritique sur mon vœu, c'est que j'aurais dû demander une votation comme pour le gel des loyers, et je le ferai du coup au prochain Conseil de Paris, parce qu'on ne s'en donne pas les moyens.

Dernière chose, ce que je demande, on en a parlé tout à l'heure, c'était la question des mairies d'arrondissement, qu'elle puisse être étudiée dans leur transformation. Je salue le maire du 1er arrondissement, et c'est pour cette raison que j'ai bien voulu voter le vœu. J'avoue que je ne comprends toujours pas pourquoi dans le 13e, vous êtes opposés au centre d'hébergement proposé par le Conseil régional.

Mais je vous demande, à travers ce vœu, aussi qu'enfin on se dise que la priorité à l'Hôtel-Dieu, ce n'est pas d'y mettre un restaurant gastronomique et des commerces de luxe, mais sans doute de pouvoir respecter l'histoire et la tradition hospitalière, et qu'une partie de l'Hôtel-Dieu soit, par exemple, un lieu d'accueil des exilés, des sans-abri ou des femmes victimes de violences. Tout est possible. Mais là, on a du bâti accessible. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Il y a beaucoup de questions évoquées de manière assez confuse. D'abord un point, la Ville de Paris a fait un choix, depuis plusieurs années maintenant, de mobiliser tout le foncier municipal disponible pour faire de l'hébergement d'urgence. Il n'y a pas un immeuble appartenant à la Ville de Paris et dans lequel il est possible de faire de l'hébergement qui, aujourd'hui, n'est pas mobilisé pour faire de l'hébergement d'urgence. Je pourrais faire la liste de l'ensemble des lieux qui sont mobilisés, c'est absolument considérable.

Prenez un exemple. La caserne Exelmans, dans le 16e arrondissement, accueille aujourd'hui de manière d'ailleurs tout à fait apaisée - et je voudrais remercier l'ensemble des élus du 16e qui ont permis cela - plusieurs centaines de migrants dans de très bonnes conditions. Il en est de même dans de très nombreux autres bâtiments à Paris.

Deuxièmement, nous avons travaillé avec l'Etat pour faire en sorte que les bâtiments, qui appartiennent à l'Etat et qui sont dans Paris, puissent être eux aussi mobilisés, et cela fonctionne très bien. Sur l'ensemble des bâtiments de l'Etat dans lesquels nous pouvions faire de l'hébergement, nous en faisons.

Vous évoquez, vous, les immeubles qui relèvent du secteur privé. D'abord, je note avec satisfaction que vous reconnaissez, pour la première fois, que le droit de préemption est une compétence de l'Etat et non pas une compétence de la Ville, puisque, jusqu'à présent, vous demandiez à la Ville de réquisitionner des bâtiments. Vous reconnaissez, aujourd'hui, que c'est une compétence du Préfet. Tant mieux, cela progresse. Donc nous continuons,

ensemble, à exiger du Préfet, et je le fais ici, qu'il réquisitionne les bâtiments vacants, qui sont des bâtiments privés et dans lesquels nous pourrions faire de l'hébergement.

Je note d'ailleurs qu'un certain nombre de réquisitions citoyennes ont abouti à des préemptions de la Ville. L'immeuble de la rue de Valenciennes, par exemple, qui avait été occupé par "Jeudi Noir", va être transformé en logements sociaux par la R.I.V.P. C'est un bon exemple et cela contre montre qu'avec le mouvement social, nous arrivons à faire de très belles choses. Nous continuons à dire que le droit de réquisition est un droit qui devrait être transféré aux collectivités au plus près des populations. C'est ce que nous disons et ce que nous continuerons à dire ici.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 125, l'Exécutif a déposé le vœu n° 125 bis. Madame SIMONNET, voulez-vous faire une explication de vote ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je n'ai pas droit à une explication de vote. Donc, je dis juste…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne retire pas mon vœu, mais je voterai néanmoins celui de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci. Le vœu n° 125, déposé par Mme SIMONNET, n'est pas retiré. Il y a un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 403).

Je vous remercie.

2019 DU 39 - Réinventer la Seine, Usine des Eaux d'Ivry - Désignation du lauréat - Autorisation de signature protocole de cession, promesse de vente 1ère phase - Principe du déclassement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 39 - Réinventer la Seine, usine des Eaux d'Ivry - désignation du lauréat.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Voici encore un nouveau projet de "Réinventer la Seine", un de ceux qui ont survécu aux multiples critiques adressées à cet appel à projet.

Notre groupe souhaite réitérer son étonnement face à la contradiction entre les efforts affichés de concertation et de coordination, à travers les travaux de l'Atelier Seine, dont la dernière séance est prévue d'ici le prochain Conseil et qui apportera les conclusions et recommandations, en matière notamment de protection du paysage et patrimoniales, et cette méthode d'aménagement, exactement inverse, consistant à vendre des emprises ponctuelles à l'imagination de quelques investisseurs privés.

L'aménagement des abords de la Seine mérite une vision globale, cohérente, harmonieuse, concertée, réfléchie et partagée au niveau métropolitain. Sur le fond de ce projet, qui paraît, dans la pratique, comme une extension de la Z.A.C. "Ivry Confluence", à laquelle il est collé, sur les 59.000 mètres carrés prévus contre 15.000 mètres carrés de surfaces de plancher construits actuellement, ce sont encore 16.000 mètres carrés de bureaux, 12.000 mètres carrés de commerces et activités, 365 places de parking, et seulement un peu moins de 10.000 mètres carrés de logements sociaux programmés sur les 22.600 mètres carrés de logements.

Le terrain sera cédé en deux phases pour un prix total de 27 millions d'euros, avec un intéressement prévu pendant dix ans, en cas d'augmentation des surfaces de plancher. Le promoteur n'aura, comme à l'accoutumée, que quinze ans d'obligation de maintien du respect des programmes prévus.

Par ailleurs, ici encore, un projet de partenariat urbain de 5,8 millions d'euros permet de réaliser, par les financements privés, des équipements publics en échange d'une exonération de la part communale de la taxe d'aménagement qui est, comme par hasard, passée de 5 à 20 % depuis 2018 sur ce secteur.

Ce sont toujours les mêmes méthodes d'appels à projets urbains qui sont utilisées aujourd'hui pour l'aménagement de l'usine des Eaux d'Ivry. Vous le savez, nous sommes opposés à ces méthodes. C'est pourquoi nous voterons, à nouveau, contre ce nouveau projet de délibération.

Par ailleurs, je voudrais quand même rappeler qu'il y a une nécessité absolue d'avancer sur les décisions concernant le tracé de la ligne 10. Le refus de la Région d'organiser de nouvelles réunions sur ce sujet est inacceptable, et nous souhaiterions que la Ville interpelle Valérie PÉCRESSE pour que ce dossier puisse avancer.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie pour votre concision.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Pour compléter l'argumentaire de M. CONTASSOT que nous partageons, ce qui ne devrait pas surprendre M. MISSIKA, nous avons d'autres arguments en plus.

Le premier argument est sur la question de la concertation. Il semblerait que cette vente ne soit pas passée en Conseil municipal d'Ivry, alors qu'ils étaient membres du jury. Alors, peut-être qu'ils vont passer après ce vote, mais il semblerait qu'à ce jour, la délibération ne soit pas passée au Conseil municipal d'Ivry. Peut-être que sur ce point, je peux avoir une réponse. Cela pose un problème sur les relations entre Paris et sa banlieue, notamment sur le patrimoine de la Ville qui se trouve au-delà du territoire de Paris. C'est la première question en termes de concertation.

La deuxième, c'est qu'à un moment, il faudra aussi faire le bilan de ces A.P.U.I., et leur impact sur la spéculation immobilière et le prix du mètre carré. Cette fois-ci, c'est Quartus qui est le bénéficiaire de cette opération et que, si on calcule rapidement, ce sont 28 millions pour une surface totale de 59.150 mètres carrés, soit un prix moyen de 2.100 euros.

Nous sommes quand même sur des prix qui sont relativement faibles, par rapport au montage des opérations par la suite. Bien sûr, là-dessus, il y a un peu de tout. Il n'y a pas que du logement, il y a aussi du bureau. Mais la question, de manière générale, c'est qu'il faudrait peut-être aussi faire une analyse économique des conséquences de toutes ces ventes, parce que c'est beaucoup de patrimoine des collectivités territoriales qui est cédé par-ci par-là à travers toutes ces opérations.

Comme nous maintenons toujours notre opposition à la question des cessions, que nous préférons faire des baux emphytéotiques plutôt que des cessions, c'est pour cela que nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie pour vos interventions. Il s'agit d'un projet de délibération qui vise notamment à désigner le projet "Manufacture sur Seine", lauréat de l'un des 35 sites de l'appel à projets "Réinventer la Seine". Il s'agit de l'ancienne usine des Eaux d'Ivry-sur-Seine en bordure de la Z.A.C. "Ivry Confluences", un site d'environ 9,1 hectares. L'enjeu était d'ouvrir cet ancien bâtiment industriel et les bassins de filtration sur la ville, en proposant des réponses aux nouveaux usages urbains.

Afin de désigner le projet lauréat, un jury international s'est réuni et a retenu le projet "Manufacture sur Seine" porté par Quartus. Ce projet s'est démarqué des quatre projets finalistes, car il proposait une réactivation de l'histoire du lieu. Je précise que toute la démarche a été menée en bonne intelligence avec la mairie d'Ivry, que le maire d'Ivry a participé au jury, mais surtout que la programmation, et j'insiste sur ce point par rapport à ce qu'a dit M. CONTASSOT, a été définie en fonction des demandes de la Ville d'Ivry et en fonction de la programmation de la Z.A.C. "Ivry Confluences".

Donc, s'il y a moins de logements en général et moins de logements sociaux, c'est une demande explicite de la Ville d'Ivry, par rapport à ce qui est prévu sur la Z.A.C "Ivry Confluences".

C'est un projet qui prévoit de développer, sur 59.000 mètres carrés, une programmation mixte et foisonnante : des logements 50 % de libres, 50 % de sociaux, une résidence pour étudiants et chercheurs, un hôtel, des espaces de travail, un "Fablab", une école d'agroécologie, une école de photographie, des commerces, de l'artisanat et de l'activité.

Le projet intègre une dimension sociale importante en proposant, à l'image des Grands Voisins à Saint-Vincent-de-Paul, une ambitieuse stratégie d'animation et de préfiguration du site avec les futurs usagers, notamment avec les personnes en insertion du centre d'hébergement d'urgence présent sur le site.

Enfin, ce projet est exemplaire d'un point de vue environnemental, avec la forte présence d'agriculture via une pépinière sous serre et des toitures végétalisées, le respect du patrimoine - vous savez qu'il y a là-bas la halle de Perrault, un très bel objet d'architecture industrielle qui sera entièrement conservé -, une réflexion poussée sur le cycle de l'eau avec une réutilisation importante de l'eau des bassins.

Le caractère le plus original de ce projet, c'est la structuration d'une filière de construction en terre crue issue des déblais du Grand Paris Express. Une partie du projet sera conçue avec des terres excavées par la construction de la ligne 15. L'économie circulaire est donc un fil rouge essentiel du projet, de même que l'utilisation de matériaux biosourcés.

Je tiens à rappeler, à propos de cette question des cessions qui nous sépare, qu'au global sur les appels à projets urbains innovants, il y a plus d'occupations d'espaces publics ou de baux que de cessions. En revanche, ce site est une cession, car ce n'est pas un actif stratégique pour la Ville de Paris, et c'était également la volonté de la mairie d'Ivry que la Ville de Paris se dessaisisse de ce bien.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 39.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 39).

Je vous remercie.

2019 DU 93 - DVD - Inventons la Métropole du Grand Paris - Site de la Porte de Saint Ouen (17e) - Approbation du protocole foncier avec BNP Paribas Immobilier et principe du déclassement du domaine public.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 93 - DVD "Inventons la Métropole du Grand Paris" - site de la porte de Saint-Ouen dans le 17e arrondissement.

La parole est à M. Yves CONTASSOT pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Sans surprise, nous voterons comme pour le précédente projet de délibération contre ce projet. Il s'agit ici d'un appel à projets dans le cadre du concours "Inventons la Métropole du Grand Paris" qui propose de construire 18.000 mètres carrés au niveau de la porte de Saint-Ouen, sur un terrain bordé par une bretelle de sortie du périphérique.

Nous sommes intervenus hier, dans ce Conseil, à l'occasion de la "niche" PPCI, sur la nécessité de privilégier un réaménagement coordonné, cohérent et concerté de cette porte. Même si nous nous sommes abstenus, la délibération a été votée. Cela avait d'ailleurs été une des conclusions de la Mission d'information et d'évaluation sur le périphérique. Pourquoi encore s'accrocher au modèle de la vente par appel à projets urbains innovants ?

Par ailleurs, nous nous étions exprimés, lors de notre participation à cette M.I.E., sur l'importance de ne pas obérer ni préjuger de la liberté des générations futures quant au devenir du périphérique et de ses abords. Nous étions également convenus collectivement du danger de la densification à outrance de ces espaces.

Ce projet de 18.000 mètres carrés, composés en majorité de bureaux et d'hôtellerie, ne rapportera en l'occurrence que peu à la Ville, au vu du coût de la reconstruction du parking public sous le bâtiment : 20 millions d'euros sur les 38 millions de charges foncières.

Je vous le redis, nous voterons contre ce projet.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Tout comme M. CONTASSOT, je voterai contre ce projet de délibération. Je pense qu'il faudrait peut-être qu'on arrive à trouver une nouvelle nomination de ces dispositifs ; plutôt que de mettre "Réinventer Paris", "Réinventer la Métropole", "Réinventer la Seine", on pourrait dire "Réinventer la spatialisation du capitalisme". Ce serait honnête, et ce serait la réalité. "Réinventer l'attractivité néolibérale, touristique, commerciale, de bureaux", ce serait plus pertinent.

A travers ces projets de délibération, on voit bien toute la logique en matière urbaine, en matière de conception de la ville. Alors qu'auparavant on pouvait considérer que le rôle des élus était d'être des aménageurs de la ville, les élus sont devenus, avec M. Jean-Louis MISSIKA et cette majorité municipale, des placiers d'intérêts privés, des placiers de spéculateurs et promoteurs qui font main basse sur la ville.

Sur la porte de Saint-Ouen, qu'est-ce qu'on pense qui est utile et qui correspond aux intérêts de la population ? Est-ce de faire 7.000 mètres carrés de bureaux alors que nous sommes une ville excédentaire en bureaux et en emplois ? On sait que le déséquilibre entre emplois et habitations est, pour une grande part, responsable du fait qu'il y a un million de déplacements qui rentrent dans la ville par jour pour aller travailler, avec tout ce que cela induit d'aberrations écologiques.

Donc, 7.000 mètres carrés de bureaux, 3.700 mètres carrés pour un hôtel, 3.000 mètres carrés pour une auberge de jeunesse, dont on ne sait par ailleurs plus en détail le statut, parce que, dans les auberges de jeunesse, il y a celles qui sont en structure économie sociale et solidaire associative, et celles, qui pullulent, qui sont en fait du "low cost" de logement pour touristes. On se retrouve donc avec une attractivité touristique renforcée, alors que le tourisme de masse est ce qui est en train de tuer notre ville, et qui est aussi une aberration écologique.

Ensuite, 1.000 mètres carrés pour une résidence de "co-living". J'adore quand on met des mots anglais parce que, généralement à chaque fois, c'est comme l'innovation, c'est qu'il y a un loup. Ce sont des résidences de colocations de courte durée. On aurait pu envisager autre chose. On est une ville étudiante, on aurait pu se dire qu'il y a un besoin de développer du logement étudiant, donc, on préempte et on transforme en logements étudiants. Il y a besoin de logement social dans notre ville, donc on préempte, on fait du logement social.

On n'arrête pas de me reprocher de faire des vœux pour défendre l'accès des associations à des locaux, mais on sait qu'on manque de locaux associatifs. Eh bien non ! On fait 450 mètres carrés de commerces, quand on pourrait faire des locaux associatifs. Il y a néanmoins un "Fablab", des minibus pour le" Fablab", et un pôle de mobilité. Je ne sais pas exactement ce que cela recouvre. Cela pourrait être des projets forts intéressants, mais en aucun cas, ils ne sont tributaires de tous ces autres aspects du projet qui, à mon avis, ne vont pas dans le bon sens.

On choisit un projet porté par B.N.P. Paribas Immobilier, allez-y, faites-vous plaisir sur la ville. Evidemment, le lieu était à repenser, c'était une station-service Total, des parkings, et la station pouvait nécessiter d'être refaite. Mais franchement, au lieu de penser nous-mêmes la Ville, on permet aux intérêts privés de faire main basse sur une concession de la Ville qui, selon moi, ne répond pas du tout à l'intérêt général.

Vous pouvez saluer, de manifestation en manifestation et de marche pour le climat, les slogans qui disent "changeons le système, pas le climat". Mais, vous, à chaque fois, qu'est-ce que vous faites ? Vous accompagnez le système et, résultat, vous portez une responsabilité sur les conséquences de ce système.

Je voterai contre ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2014, M. MISSIKA a beaucoup évolué sur les questions d'urbanisme. Sur ce projet, je pense que c'est le MISSIKA de 2014, pas le MISSIKA de 2020, et notamment de ce qu'il a pu écrire dans la note pour "Terra Nova".

Je pense que, dans quelques années, voire beaucoup plus tôt, on dira : "Ah ! Ce n'était pas ce qu'il fallait faire." Déjà, le modèle économique est repris dans "Terra Nova", et on est toujours en désaccord. Je ne vais pas insister sur la question de la cession de façon à rapporter des recettes pour la Ville pour pouvoir acheter ailleurs. C'est un modèle économique que l'on peut critiquer, mais en soi, le projet urbain derrière ce projet de délibération, c'est vraiment un projet d'autres temps. On va encore faire des bureaux alors que, dans ce secteur, il y a des bureaux inoccupés. On va le faire avec une charge foncière à 2.800 euros le mètre carré, dans un secteur très attractif, où beaucoup de monde vient. B.N.P. ne va pas trop mal s'en sortir. On va faire un énième hôtel de standing dans un quartier où il y en a déjà beaucoup. Là, la charge foncière est à 1.500 euros.

On est vraiment dans un modèle où l'on va sur-densifier, alors qu'on sait qu'il faut dé-densifier, surtout sur des secteurs déjà densifiés. On va monter en hauteur alors qu'on sait que cela va poser un problème avec le réchauffement de la ville.

Tout cela fait qu'on est vraiment dans un secteur où l'on devrait faire un projet moins dense, moins haut, plus adapté aux modifications climatiques. Non, on continue à faire ce qu'on faisait précédemment. J'ai vu qu'il y a eu un grand revirement sur la gare du Nord. Même sur la porte de Montreuil, on a commencé à dé-densifier, mais on n'est pas encore allé assez loin. Il faudrait encore dé-densifier ce projet de façon à ce qu'il puisse être adapté aux transformations à venir qui, malheureusement, feront qu'on ne sourira pas face à ces projets qu'on aurait pu éviter en 2019 et qui vont avoir des conséquences désastreuses d'ici 2050.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est un débat récurrent et intéressant, d'ailleurs. Mais je voudrais quand même faire quelques remarques. D'abord, dire à Mme SIMONNET que, premièrement, il est faux de dire qu'il y a des bureaux vacants à Paris. Le taux de vacance a atteint un niveau tellement bas à Paris que c'est extrêmement difficile de trouver des bureaux… Laissez-moi terminer, Madame.

Deuxièmement, si jamais on est, comme vous semblez le faire croire, attentif aux mouvements pendulaires entre le Nord et l'Est, où se trouvent les logements, et l'Ouest où trouvent les bureaux, il faut construire des bureaux dans les quartiers populaires. C'est pour cela que construire des bureaux à la porte de Saint-Ouen me semble tout à fait utile. On ne peut pas dire, d'un côté, qu'il faut créer des emplois, si jamais on n'est pas capable de créer des bâtiments qui vont permettre d'accueillir ces emplois. Il y a, dans votre position, un côté absolument absurde qui consiste à vouloir une chose et ne pas vouloir les bâtiments qui permettent que cette chose advienne.

Deuxième remarque, cela concerne les propos de Jérôme GLEIZES. Parler de sur-densification quand on a un programme de 17.900 mètres carrés sur une parcelle de 4.300 mètres carrés, à partir de quel moment on va parler d'une densité raisonnable. Cette densité est totalement raisonnable. Si jamais on descend en-dessous, on se retrouve dans la situation des villes américaines où il faut prendre sa voiture pour aller acheter une baguette.

Il y a un moment donné où il faut, dans ce débat sur la densité, se mettre d'accord sur le niveau de densité minimum, permettant de faire que cette ville reste une ville dense, c'est-à-dire une ville parisienne, c'est-à-dire une ville où il est possible de trouver des commerces de bouche sans avoir besoin de prendre une voiture ou un transport en commun. Franchement, je vous invite à réfléchir à cela, parce qu'aujourd'hui, votre position est incohérente.

Vous dites que vous êtes contre ce type de densité et vous dites que vous êtes contre l'étalement urbain, mais en dessous de ce type de densité, c'est de l'étalement urbain. A un moment donné, il va falloir que vous vous preniez la tête et que vous disiez précisément quel est le niveau de densité que vous considérez comme raisonnable, dans des friches comme celle-là, parce que nous parlons d'une station-service. Nous parlons d'un endroit où il n'y a aucune continuité urbaine entre Paris et Saint-Ouen. Nous fabriquons, grâce à ce type d'initiative, de la continuité urbaine entre Paris et Saint-Ouen.

Excusez-moi d'être un peu véhément, mais franchement, je commence à en avoir un peu par-dessus la tête de cette façon de parler d'urbanisme sans être cohérent. Ce que je vous demande, c'est de la cohérence et de la consistance dans votre argumentation. C'est ce que j'ai fait dans ma note pour "Terra Nova", qui reprend l'ensemble de la politique menée par cette Ville depuis 2014. Il n'y a pas de changement de posture de notre part.

Quelques mots sur ce projet, oui, des bureaux, et j'assume le fait qu'il y ait des bureaux parce que si l'on veut des emplois, il faut des bureaux, un incubateur, un "Fablab". Il y a également quelque chose qui me paraît essentiel, qui a beaucoup été soutenu par les puciers de Saint-Ouen et par le maire de Saint-Ouen, c'est une école de formation aux métiers des Puces. Il y a, dans ce projet, à la fois, un lieu d'animation, un lieu de référence pour ceux qui fabriquent à Paris, en proposant des services liés à toute la vie du produit, de l'incubation jusqu'à la vente en passant par la fabrication. Ce projet s'inscrit pleinement dans une dynamique de maintien d'activité à Paris, et il me semble que cela va bien dans le sens de notre projet pour Paris.

Dernier élément important, c'est le fait que ce projet est à la hauteur de nos ambitions environnementales, avec des engagements portant principalement sur des matériaux biosourcés et la production d'énergies renouvelables. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 93 - DVD.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 93 - DVD).

Je vous remercie.

2019 DU 110 - APUI Site Réservoirs de Passy (16e) - Désignation du lauréat - Déclassement. Signature d'un EDDV, d'une promesse de bail à construction et d'un bail à construction. Dépôts d'autorisations d'urbanisme.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants, M. GABORIAU, Mme BOULAY-ESPERONNIER, M. HÉLARD, Mmes LECOUTURIER, BOILLOT et JÉGO relatif à la concertation sur le projet "Le Chai Subaquatique".

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Maintenant, nous examinons le projet de délibération DU 110 et le vœu référencé n° 126. Il s'agit du site des réservoirs de Passy dans le 16e arrondissement et de la désignation du lauréat.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération nous propose d'accorder, pendant cinquante ans, l'usage d'un terrain de la Ville, dans le 16e arrondissement, à une société privée qui va y développer des activités d'œnologie, des activités aquatiques,

notamment de la plongée, de la culture avec l'aquaponie, et de la vinification par chai subaquatique, le tout pour une redevance très modeste, puisqu'elle ne s'élève qu'à 200.000 euros de loyer fixe avec une part variable de 2 % du chiffre d'affaires.

Pourquoi d'ailleurs une part variable aussi basse ? Pourtant, dans un tel quartier, celui de Passy, les prix des vins produits, qui ne seront pas "bio", faut-il le rappeler, seront relativement honorables, car on parle de 35 euros la bouteille.

Par ailleurs, quels seront les prix des différentes activités et services proposés ? Seront-ils accessibles ou, encore mieux, calculés en fonction d'un quotient familial pour les usagers ? Il est à craindre que le centre de plongée ne sera probablement pas à la portée de toutes les bourses, à l'image de la fameuse et superbe piscine Molitor. A-t-on vraiment encore besoin d'un endroit certes innovant, mais réservé à l'éternelle même clientèle, dans un quartier qui manque cruellement de mixité sociale, en termes d'activités et d'animation ?

Enfin, l'utilisation de l'eau et de l'électricité pour de telles activités sera forcément importante. Quelle garantie a-t-on sur la limitation de ces consommations ?

Pour ces diverses raisons, notre groupe s'abstiendra, il ne votera pas contre ce projet de délibération, puisqu'il n'y a pas de cession mais un bail.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Il n'y a pas une cession, mais c'est quand même très problématique. Durant toute la mandature, nous avons eu des débats sur les appels à projets "Réinventer". Vous connaissez maintenant bien nos arguments.

Parmi eux, je citerai les enjeux patrimoniaux de certains sites, dont celui-ci. L'enjeu était pour nous de les rendre au public, afin que les Parisiennes et les Parisiens puissent profiter de ces lieux qui sont de véritables biens communs, et non une privatisation, même au travers d'un bail.

Sur le site des Réservoirs, le sujet est encore plus complexe, car ils englobent à la fois des enjeux patrimoniaux et des enjeux environnementaux, puisqu'on le sait, lorsque les bassins sont mis en eau, ce sont de véritables îlots de fraîcheur qui font office de climatiseur naturel. On aurait peut-être dû les inclure dans la communication sur le rafraîchissement de la ville.

Concernant le projet dont il s'agit ici, il trouve place sur ce lieu magnifique, à caractère justement hautement patrimonial et historique que sont les réservoirs de Passy.

Paris a, depuis le XIXe siècle, un double réseau d'eau potable et non potable que l'on doit à Eugène Belgrand. Ces réseaux sont une infrastructure urbaine unique et, à ce titre, nous devons en tirer profit. L'eau non potable a, pour notre ville, une valeur écologique majeure, dont le réseau est encore, selon nous, sous-utilisé. Ce réseau unique, en son genre, nous sera de plus en plus utile, voire indispensable, avec l'augmentation des températures liée au dérèglement climatique.

Les bassins des réservoirs sont de véritables poumons de fraîcheur dans des quartiers denses et qui étouffent lors des fortes chaleurs. Nous pensons que ces lieux irremplaçables doivent être protégés de la pression foncière folle de Paris, qui la transforme de plus en plus en machine à "cash", sur le bien commun des Parisiennes et des Parisiens qui doit être à ce titre ouvert à toutes et tous.

A ce titre, le projet qui a été retenu, lors du jury du 19 décembre dernier, ne nous satisfait pas totalement. C'est le modèle même de "Réinventer Paris" qui est contraire aux objectifs que nous voyons pour ce site. Le projet lauréat est apporté par des entreprises privées avec de gros travaux à prévoir, les usages proposés du site vont forcément être réorientés vers une privatisation du site. Ce qui est évident, c'est que le modèle économique est très difficile à trouver sur ce type de site, nous l'avons dit durant toute la mandature, et il n'est pas toujours vrai, l'appel à projets "Réinventer Paris" n'est pas compatible avec l'ouverture gratuite de ces espaces au public.

Pour ces raisons, c'est là qu'est l'aspect le plus problématique. Le bail à construction de cinquante ans nous paraît hallucinant sur le long terme. Cela nous amène à 2070. Peut-on même imaginer une minute à quoi ressemblera Paris en 2070, dans cinquante ans ? A quel point sans doute les enjeux de l'eau, de stress hydrique seront prédominants ? A quel point ces bassins pourraient devenir stratégiques ? Ne ferions-nous pas mieux de conserver ces bassins précieusement pour les destinées à venir, au cas où ? Les confier au privé nous semble réellement problématique. En cela, nous trouvons ce projet de délibération très léger.

M. MISSIKA n'écoute pas, ce n'est pas grave.

Par ailleurs, nous pensons à voir l'intérêt pour le quartier de ce projet qui nous semble, encore une fois, posé sans réelle raison, à part celle d'en tirer profit financier. Nous pensons que nous passons ici à côté de l'enjeu de ce site exceptionnel, qui n'était pas l'innovation mais bien de le rendre au public.

Pour ces raisons, l'utilisation du site pour des intérêts commerciaux et l'absence d'une réelle ouverture vers l'extérieur dans une logique de gratuité, nous nous sommes abstenus au jury et nous voterons contre ce projet de délibération en séance du Conseil de Paris. Je vous remercie de votre attention, sauf celle de M. MISSIKA qui a d'autres discussions à avoir bien plus importantes que celle de m'écouter.

Je pense que nous risquons, dans dix ans ou vingt ans, de regretter notre choix lors de cette séance du Conseil.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie. Il y a un brouhaha global. Excusez-moi, si vous pouviez, s'il vous plaît, avoir des discussions plutôt à l'extérieur. Se sont multipliées les petites conversations dans tous les sens. Ce serait mieux qu'on puisse entendre les orateurs.

La parole est à M. Pierre GABORIAU pour présenter votre vœu n° 126, s'il vous plaît, pour trois minutes maximum. Avant que vous preniez la parole, j'insiste, ce sont trois minutes que vous avez. S'il vous plaît, pour qu'on puisse entendre M. GABORIAU. Merci.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les réservoirs de Passy faisaient partie des sites soumis à l'appel à projets urbains innovants "Réinventer Paris 2". De toutes les candidatures pour ce site, celle du chai subaquatique est peut-être apparue comme la plus innovante, mais aussi et surtout comme la plus respectueuse du lieu.

En effet, les réservoirs de Passy constituent un patrimoine exceptionnel. Exceptionnel par son caractère architectural singulier, mais aussi parce qu'il constitue un véritable espace de respiration rare en milieu urbain dense.

Les réservoirs de Passy sont aussi devenus un îlot de développement de biodiversité assez inédit dans Paris intra-muros. L'attachement des riverains à la qualité de ce site historique est donc fort. Ils l'ont d'ailleurs bien exprimé à l'occasion de la réunion publique d'information organisée sur place, lors du lancement de l'appel à projets "Réinventer Paris 2".

Si nous voterons favorablement ce projet de délibération qui propose d'attribuer le site à la Société extraordinaire des réservoirs de Passy pour son projet de chai subaquatique, nous souhaitons avoir toutes les garanties que, d'une part, ce projet sera conduit en concertation avec les riverains et les élus du 16e, et que, d'autre part, les engagements pris par la candidate de respecter l'insertion urbaine du site en ne développant aucune construction, même modeste, en élévation sur les réservoirs eux-mêmes soient respectés.

C'est une condition majeure d'acceptabilité du projet au niveau local. A ce stade, comme je l'évoquais, seule a été organisée une réunion publique d'information sur l'appel à projets lui-même, en novembre 2017. Depuis, aucune autre action de concertation n'a été engagée. Or, l'aménagement urbain doit se faire pour et avec les riverains, et prendre en considération toutes les complexités d'une vie de quartier. L'étroite collaboration avec les riverains pour mener un projet sur un tel site est plus que nécessaire, afin d'aboutir à un aménagement digne du site des réservoirs de Passy et des attentes de la population.

C'est en ce sens que je vous propose ce vœu, voté à l'unanimité du conseil d'arrondissement du 16e, qui vous demande qu'en collaboration avec la Société extraordinaire des réservoirs de Passy, lauréat du concours, la Mairie de Paris garantisse l'organisation d'une procédure de concertation et d'information des riverains, sur le projet d'aménagement des réservoirs de Passy, préalablement à tout dépôt de demande d'autorisation d'urbanisme et, que conformément au projet présenté au jury, les engagements pris pour qu'aucune construction en émergence du réservoir ne soit réalisée, soient strictement respectés. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, pour cinq minutes.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie beaucoup les orateurs. S'il vous plaît… Je remercie beaucoup les orateurs.

Effectivement, c'est un sujet extrêmement important et extrêmement intéressant, tout simplement parce que la question qui était posée, c'est que faire d'un bâtiment aussi exceptionnel sur le plan patrimonial, mais aussi atypique et fermé par rapport à la ville. Je ne sais pas si vous visualisez ce bâtiment, c'est une espèce d'immense mur qui est au croisement de deux rues. C'est aussi, M. GLEIZES l'a très bien dit, un îlot de fraîcheur où l'eau joue un rôle absolument fondamental.

Est-ce qu'il est possible de donner une seconde vie à un bâtiment aussi difficile, alors même qu'il continue à fonctionner en tant que réservoir d'eau non potable ? La réponse est oui. C'est-à-dire que le projet que nous avons choisi, est un projet qui respecte le bâtiment, qui respecte les riverains, et qui permet d'avoir pour les Parisiens accès à un lieu qui, auparavant, était inaccessible.

Donc, il devient ouvert sur la ville, ouvert au public, et effectivement, il y a une forme d'innovation dans cette vinification sous-marine. Ce qui me paraît essentiel, c'est que sur les quatre bassins existants, les deux bassins Copernic et Bel-Air, qui n'étaient pas dans le périmètre de l'appel à projets, restent utilisés pour le stockage d'eau

non potable destinée à l'alimentation gravitaire du réseau d'eau non potable pour la partie sud et ouest du 16e arrondissement.

Concernant le plus petit bassin, visible de l'extérieur, qui concerne une réserve incendie qui n'est plus utilisée depuis des années, et qui était dans le périmètre de l'appel à projets, les lauréats ont souhaité le laisser en eau sans exploitation particulière.

Enfin, le réservoir Villejust, composé de deux compartiments superposés et fermés par une dalle engazonnée sur une emprise d'environ 3.000 mètres carrés, jusqu'alors fermé au public et invisible depuis l'extérieur, sera remis en eau afin d'y implanter les activités de plongée et de vinification.

Concrètement, cela veut dire que ce projet n'affecte en rien l'exploitation et les volumes d'"Eau de Paris". Les équipes de notre régie travaillent d'ailleurs main dans la main avec la Direction de l'urbanisme et l'équipe lauréate, et permet, au contraire, une remise en eau d'un bassin qui ne l'était plus, redonnant à voir la beauté du patrimoine parisien lié à la gestion de l'eau.

Enfin, Yves CONTASSOT l'a rappelé, la particularité et l'importance patrimoniale de ce site nous ont conduits à favoriser un bail à construction plutôt qu'une vente. Ce bail à construction est envisagé sur cinquante ans, au regard de l'investissement important pour cette opération. Le caractère complexe de ce site implique des études et des interventions exigeantes.

Il s'agit ici d'un projet qui s'inscrit dans une dynamique de maintien d'activités à Paris, avec une mise en valeur d'un patrimoine presque oublié et qui devient un lieu de production agricole et d'activités ouvert sur le quartier. Il me semble que cela va dans le sens de l'animation et de l'attractivité que nous souhaitons apporter dans cette partie du 16e arrondissement.

En ce qui concerne le vœu porté par les élus du groupe les Républicains et Indépendants sur la mise en œuvre d'une concertation, je vous prie de noter que l'équipe lauréate a déjà commencé à rencontrer les associations locales et qu'elle nous a indiqués se tenir à leur disposition pour l'organisation d'une visite du site et d'une présentation du projet. Bien évidemment, j'émets un avis favorable à ce vœu. Merci à tous.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V.404).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 110.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 110).

Je vous remercie.

2019 DU 192 - ZAC Saint Vincent de Paul (14e) - Renforcement de la conservation patrimoniale et approbation du nouveau plan des espaces publics en résultant.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 192 concernant la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" dans le 14e arrondissement, avec le renforcement de la conservation patrimoniale et l'approbation du nouveau plan des espaces publics en résultant.

La parole est à M. Éric AZIÈRE, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

M. Éric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération vise à préserver, sur le site de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul, la chaufferie, sa cheminée et le cèdre de la cour. C'est vraiment le cèdre qui cache la forêt d'aberrations qui caractérisent ce projet.

Ce qui frappe d'emblée, c'est quand même l'absence totale de vision et d'imagination sur ce projet, qui aurait pu transformer une opportunité foncière de trois hectares et demi payés 92 millions d'euros, c'est-à-dire bon marché à l'A.P.-H.P. Et pour quel objectif ? Maintien de 60 % du bâti existant. Alors, mis à part un bâtiment, l'intérêt architectural et patrimonial du site n'est pas la qualité première des bâtiments de l'ancien hôpital, quand on s'en approche. En surélévation, on va porter le gabarit des bâtiments au taquet des hauteurs autorisées.

Enfin, dans sa configuration globale, cet hôpital était déjà un enclos urbain, ce qui pouvait d'ailleurs se concevoir pour un hôpital, mais pour le projet urbain qui lui succède, au lieu d'ouvrir le site sur la ville, d'en faire un

quartier refondu dans l'arrondissement, on maintient l'enclos par le maintien des murs d'enceinte, doublés d'un chemin de ronde.

Le lot conservé est surélevé pour accueillir 10.200 mètres carrés de logements sociaux et 1.200 mètres carrés de logements d'activités. Les bâtiments Oratoire et Robin, conservés, sont destinés à accueillir 5.800 mètres carrés de logements et 1.200 mètres carrés de commerce. L'îlot Pinard, ancienne maternité, est conservé et reconverti en équipements publics et 1.400 mètres carrés de locaux d'activités. L'îlot Chaufferie et Petit, chaufferie conservée avec sa cheminée - c'est le projet de délibération d'aujourd'hui - est destiné à accueillir une part de logements. Le bâtiment Lepage est destiné à être détruit au profit de 2.570 mètres carrés d'habitat participatif et l'îlot Denfert est destiné à accueillir un équipement privé d'intérêt général et 1.000 mètres carrés de logement.

Au total, 43.000 mètres carrés de logements, 6.000 mètres carrés de commerces, un équipement culturel privé et 5.000 mètres carrés de services publics - crèche, écoles, gymnase. C'est bien le moins qu'on puisse faire pour les 1.500 habitants qu'on va entasser sur ce site dans 600 logements, soit 440 habitants au kilomètre carré, une densité qui va atteindre le double de la moyenne parisienne. Bravo !

Le cèdre conservé ne masque pas la misère végétale qui est la surface allouée aux espaces verts : une surface de 4.000 mètres carrés, soit 10 % des trois hectares et demi de la parcelle. On est loin des forêts urbaines de la gare de Lyon ou du dos de l'Opéra. Là, en l'occurrence, pourtant, il y avait peut-être plus d'opportunités foncières.

Vous savez qu'en matière de projet urbain, Monsieur MISSIKA, le groupe UDI-MODEM n'a jamais été tiède ou timoré, et a soutenu vos initiatives quand elles apportaient du beau, du mieux, de l'innovation, de l'audace, de la modernité, de l'invention urbaine.

Alors, je suis navré, mais la Z.A.C. "Saint-Vincent-de-Paul" est un gâchis urbain phénoménal qui n'est pas digne de l'imagination, de la créativité des acteurs de la rénovation de l'urbanisme parisien que vous avez pourtant su, quelquefois, mobiliser sur d'autres projets.

En conclusion, je vous demanderai de m'épargner, dans votre réponse, l'argument de l'augmentation du nombre de logements dans l'arrondissement, en particulier de logements sociaux et très sociaux dans un arrondissement qui en compte déjà plus de 30 %. Je vous remercie par avance.

Nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes, s'il vous plaît.

Mme Danielle SIMONNET. - J'en profiterai d'abord pour rappeler à M. Jean-Louis MISSIKA, suite à la réponse qu'il m'a faite précédemment concernant les mètres carrés de bureaux vides, où vous disiez qu'il n'y en avait pas dans Paris. Alors, il faudrait peut-être regarder dans votre majorité, votre Exécutif avec M. Ian BROSSAT - normalement, il est assis à côté de vous - et que vous essayez de voir pour que les vœux de l'Exécutif soient raccord. En effet, dans le vœu de l'Exécutif précédemment proposé par Ian BROSSAT, il y a un considérant qui dit "considérant l'objectif parisien de transformer 250.000 mètres carrés de bureaux vides en logements d'ici 2020". En même temps, c'est peut-être le moment ou jamais, 2020, c'est bientôt, que vous preniez conscience qu'il y a beaucoup de mètres carrés de bureaux vides.

Pour en revenir maintenant sur le projet de délibération dont il était question, je dirai à M. Éric AZIÈRE, non, il n'y a pas trop de logements sociaux ni dans Paris ni dans cet arrondissement. C'est faux. Je ne sais pas comment vous expliquez la situation dans laquelle nous sommes. Au contraire, il n'y a pas assez de logements sociaux et, dans ce projet, il n'y a pas assez de logements réellement sociaux, très sociaux. Parce que cette majorité qui continue à faire 30 % de logements P.L.S. parmi les logements sociaux, cela amène à ce que votre construction de logements sociaux n'a pas absorbé la disparition de loyers accessibles dans le parc privé. Vous n'avez pas su l'absorber.

Et voilà pourquoi vous avez totalement contribué à la gentrification de Paris, et il n'y a plus 36 % d'ouvriers employés, il n'y en a plus que 25. Votre seule réponse de l'Exécutif est de dire si cela n'avait pas été nous, cela aurait été pire encore. Sans doute, avec d'autres majorités, c'eut été pire, mais reconnaissez que, pour faire rêver et redonner sens à la politique, dire que nous, nous incarnons le moins pire, on fait mieux. Soit on a la volonté et on aspire à faire une ville qui réponde à l'exigence de justice sociale et climatique, et à ce moment-là, on se donne d'autres ambitions.

Bien sûr, justement avec ce projet de délibération, je trouve également que nous manquons d'ambition. La Ville manque d'ambition. J'estime que ce projet d'éco-quartier pose des problèmes de densification qui ne respectent pas l'urgence écologique, et aussi l'histoire du lieu et l'urbanisme du quartier.

Mais cela pose aussi et surtout des problèmes de justice sociale dans la programmation du projet. Oui, nous n'avons pas assez de logements et de logements vraiment sociaux, et trop peu de prise en compte de l'écosystème qui s'était développé. Je rappelle que l'écosystème qui s'était développé, c'est par exemple l'association B.A.A.M. qui, de fait, se fait dégager de ce lieu. Je regrette le sectarisme du groupe Communiste à l'égard de mon vœu. Il devrait se féliciter que nous soyons plusieurs groupes à défendre une même association, mais pour information du

groupe Communiste, à chaque fois que je défends un vœu qui concerne une association, je fais relire ce vœu par l'association. Donc, c'est une conception, une façon d'agir et de faire.

Donc, sur trois hectares et demi, il eut été possible de penser autrement le projet. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, s'il vous plaît.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie les différents orateurs et oratrices. Ce projet de délibération, qui est assez technique, découle de choix forts que nous avons faits pour ce quartier.

Je voudrais dire à M. AZIÈRE, tout de suite, d'entrée de jeu, que je suis stupéfait par la phrase qu'il a prononcée à propos du patrimoine de cet hôpital. Quand je me suis emparé de ce dossier, ma première préoccupation a porté sur qu'est-ce que l'on pouvait préserver d'un bâtiment, qui est un bâtiment tout à fait exceptionnel et qui fait partie du patrimoine parisien. Donc dire que les bâtiments que nous avons préservés ne méritaient pas d'être préservés et auraient pu être démolis me paraît absolument stupéfiant, Monsieur AZIÈRE.

Je vous signale que la plupart des historiens du patrimoine, l'architecte des Bâtiments de France et la Commission du Vieux Paris ne pensent pas tout à fait comme vous, parce qu'ils se sont battus pour que nous gardions le plus possible de ces bâtiments historiques. D'ailleurs, nous les avons entendus, puisque ce projet de délibération tient compte… Non, écoutez, ce n'est pas parce qu'un bâtiment est de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe siècle qu'il n'a pas un intérêt patrimonial. C'est une vision du patrimoine qui, excusez-moi, est beaucoup trop restrictive. Il y a, à Paris, des bâtiments des années 50 ou des années 80 qui sont extrêmement intéressants et qui font partie du patrimoine architectural de la ville, et c'est ce que nous avons fait en ce qui concerne Saint-Vincent-de-Paul.

Deuxième remarque, quand vous parlez de logement social et que vous globalisez la part du logement social dans le 14e arrondissement, là, vous plaisantez quand même sérieusement. Le déficit en logement social se fait quartier par quartier, et non pas à l'échelle d'un arrondissement et, dans ce quartier-là, nous sommes dans un quartier déficitaire en logement social.

Troisièmement, quelques chiffres sur les espaces publics du projet : 4.750 mètres carrés d'espaces verts publics, 1.250 mètres carrés de voierie végétalisée et perméable, 4.500 mètres carrés d'espaces végétalisés privés en cœur d'îlot. Nous dépassons les 30 % d'espaces libres par rapport à la surface totale. Nous créons des espaces verts continus, alors qu'ils sont aujourd'hui morcelés et dégradés. J'ajouterai que nous sommes à proximité du jardin de la fondation Cartier, que nous discutons avec la fondation Cartier pour créer une ouverture entre l'éco-quartier et le jardin de la fondation Cartier, et que nous avons, à droite et à gauche, de cet éco-quartier, deux immenses parcs qui sont des parcs effectivement privés appartenant à des congrégations. Mais avec l'une de ces congrégations, nous sommes en discussion pour pouvoir ouvrir et rendre ce parc accessible à la population.

Dire que ce quartier est en déficit d'espaces verts, c'est ne pas avoir la vision globale de l'ensemble du quartier. Enfin… Je vous dis que nous sommes en train de négocier l'ouverture de l'un des deux parcs pour l'accès du public.

Sur le reste, on a déjà beaucoup débattu, à de nombreuses reprises, de ce projet Saint-Vincent-de-Paul. Nous sommes en cours de consultation sur plusieurs lots. Nous sommes confiants étant donné le niveau d'exigence des cahiers des charges et d'intérêt des équipes. Nous avons mis en place des processus d'avis citoyens pour les jurys d'architecture, ainsi que des panels de citoyens sur les futurs logements sociaux, afin de recueillir des avis à toutes les étapes du projet.

Nous avons également poussé l'occupation temporaire le plus longtemps possible, et les Grands Voisins sont devenus des co-aménageurs aux côtés de Paris et Métropole Aménagement. Saint-Vincent-de-Paul est reconnu comme un lieu pionnier de l'urbanisme. Donc, contrairement à ce que vous dites M. AZIÈRE, je suis fier de ce projet, c'est un projet d'avant-garde et c'est un projet absolument magnifique.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 192.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 192).

Je vous remercie.

2019 DU 208 - Cession par adjudication des lots de copropriété 2 et 7 de l'immeuble 3, quai Malaquais (6e).

2019 DU 210 - Cession par adjudication du Lot n° 1 situé 7-11, impasse Delaunay (11e).

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 208 relatif à la cession par adjudication des lots de copropriété 2 et 7 de l'immeuble 3, quai Malaquais, dans le 6e.

La parole est à M. VESPERINI, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, voilà un projet de délibération sur lequel nous allons nous abstenir. Je vais vous expliquer pourquoi à travers trois observations.

Première observation, qui est plus un rappel historique pour les gens qui ne le sauraient pas, je pense que c'est important qu'on le rappelle, il s'agit là d'un des derniers lots que possède la Ville de Paris, dans le cadre de ce que l'on appelle le domaine privé de la Ville de Paris, dans un quartier des plus prestigieux de la capitale, le quartier de la Monnaie, le quartier Saint-Germain-des-Prés.

Il s'agit de ces appartements dont la Ville de Paris est propriétaire depuis la fin du XIXe siècle, possession qu'elle avait prise dans le cadre du prolongement prévu de la rue de Rennes jusqu'à la Seine. Après, la Ville a gardé tout cela, probablement d'ailleurs pour empêcher ou accompagner ce prolongement, si jamais il devait se poursuivre. Ce prolongement n'a pas eu lieu, fort heureusement. Je fais partie de ceux qui se félicitent qu'on puisse arpenter ce quartier, la rue Visconti, la rue des Beaux-Arts, la rue Bonaparte, etc. et de voir ces hôtels particuliers du XVIe et du XVIIe siècles. Mais évidemment, ce domaine privé a été utilisé parfois à des fins personnelles, parfois à des fins collectives et institutionnelles, mais enfin, tout cela a donné lieu à un certain nombre d'abus sur lesquels je ne veux pas revenir. Donc, à partir de la fin des années 90, la Ville de Paris a procédé à la cession de ces lots.

Nous sommes maintenant en 2019 et nous arrivons à ce moment où nous cédons les derniers lots de ce domaine privé dans le quartier Saint-Germain-des-Prés, dans le quartier de la Monnaie, plus exactement quai Malaquais, avec cet appartement de 96 mètres carrés, un trois-pièces dont on nous explique qu'on ne peut le transformer en logement social.

Déjà, je voudrais revenir sur un point. C'est qu'il a fallu la détermination de la Municipalité du 6e arrondissement avec Jean-Pierre LECOQ pour qu'au bout de quelques années de combat, la Ville de Paris consente à convertir une partie de ses logements en logements sociaux, de manière à ce qu'on puisse augmenter la part de logement social dans le 6e arrondissement, et particulièrement dans ce quartier.

Je vais m'abstenir sur ce projet de délibération pour trois raisons. D'abord, parce que je voudrais qu'on m'explique précisément pourquoi on ne peut pas convertir cet appartement en logement social parce que, visiblement, un logement social ne pourra peut-être pas être concerné, mais quand je vois le prix à la vente par adjudication, 1,7 million d'euros, je me dis qu'il y a des gens dans le secteur privé susceptibles d'utiliser cet appartement et de le reconvertir éventuellement en lieu d'habitation.

Deuxième observation que je voudrais faire, c'est sur l'opacité et le manque de transparence dans lequel se réalise ce type de cession. Les riverains, les voisins, bref, les habitants de ce quartier ne sont pas forcément informés, ne sont même pas du tout informés de cette cession. Je le regrette, parce qu'il ne s'agit pas de n'importe quel type d'appartement, de n'importe quel type de quartier. Les fenêtres, je rappelle que même si c'est un rez-de-chaussée avec barreaux, donnent sur la Seine, sur le Louvre, sur une place qui d'ailleurs pourrait être beaucoup plus valorisée. On est à deux pas de l'Académie française et de l'Institut. Je trouve qu'à un moment donné, ce type de cession devrait se réaliser avec beaucoup plus de transparence et en associant beaucoup plus les copropriétaires.

La troisième observation que je voudrais faire, qui est en lien avec la précédente sur la transparence, puisqu'on fait cela sous le boisseau, évidemment, on ne peut pas évoquer l'utilisation de cet espace à d'autres fins que le logement, alors qu'on pourrait tout à fait envisager que ce rez-de-chaussée soit utilisé pour faire un atelier d'artiste, une galerie d'art. Vous savez à quel point les galeries d'art dans ce quartier sont importantes pour le rayonnement de Paris, le rayonnement de Saint-Germain-des-Prés. Bref, on pourrait le transformer en espace pour de nombreuses choses, en associant, encore une fois, les riverains, les voisins, les associations, la mairie du 6e arrondissement.

Bref, je trouve que cette cession est à la fois rapide, qu'elle manque de transparence. Je trouve qu'on n'est vraiment pas dans une opération stratégique. La Ville de Paris ne témoigne pas d'une importance et néglige un peu ce domaine privé qui fait vraiment partie du patrimoine historique de la Ville de Paris, dans un quartier très prestigieux, le projet de délibération le dit. Je trouve qu'il y a un décalage total entre l'importance de ce lieu, même s'il s'agit d'un rez-de-chaussée, et de l'autre, l'utilisation qu'on veut en faire, c'est-à-dire qu'en gros, la Ville de Paris vend les bijoux de famille. C'est l'impression que cela donne.

C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai et je vous invite à vous abstenir également, mes chers collègues, parce qu'à un moment donné, encore une fois, l'importance de ce lieu justifie que cela se fasse de manière beaucoup plus transparente avec des projets. Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMMONET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Monsieur VESPERINI, je ne vous invite non pas à vous abstenir, mais à voter contre. Il faut être clair : soit c'est la liquidation des bijoux de famille et on est simplement là dans une opération de cession pour faire un peu de cash qui rentre dans les caisses de la Ville, en plus du cash sous-évalué parce qu'objectivement, j'aimerais bien comprendre pourquoi en plus, dans la vente de ces biens patrimoniaux, à chaque fois, on en rabat énormément ; soit ces lieux pourraient servir à l'intérêt général, parce qu'on ne cesse de nous expliquer que, dans le rééquilibrage en logement social dans les arrondissements plus bourgeois, il n'est pas facile, par la préemption, de pouvoir développer du logement social dans le diffus, et là, on a une possibilité et on préfère privilégier la cession.

Donc, moi, je suis vos arguments qui sont de dire : soit ces logements peuvent être transformables en logements sociaux, soit en ateliers, parce qu'il peut y avoir plusieurs types d'activités d'atelier. Mon intervention vaudra pour le 3, quai Malaquais comme pour le 7-11, impasse Delaunay. Je ne comprends pas pourquoi on s'en défait et on fait cette liquidation des biens de la Ville pour finalement le privé, alors qu'on pourrait en faire un usage de logement social ou d'atelier.

Du coup, je préfère qu'on vote contre si on est sur cet argumentaire-là, parce qu'une abstention ne va pas empêcher le projet de délibération de passer. Vous êtes bien conscient que si vous appelez à s'abstenir, le projet de délibération sera adopté, et ce sera vendu. Il faut être conséquent. Une abstention, c'est quand on trouve que c'est dommage, mais ma foi, on pense pourquoi pas... Il faut être conséquent. Si on pense que c'est une erreur de la Ville, alors, on appelle à voter contre. Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Si j'ai bien compris, cette intervention vaut aussi pour le projet de délibération d'après, le DU 210. Cela veut dire que, sur les réponses, Monsieur MISSIKA, on essaie de faire une réponse groupée, s'il vous plaît.

Je vous donne donc la parole, pour cinq minutes. Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur VESPERINI, Madame SIMONNET, est-ce que vous pensez sérieusement que si jamais nous avions pu transformer cet appartement en logement social, nous ne l'aurions pas fait. Cela a été examiné à la loupe, compte tenu du fait qu'on est dans le 6e arrondissement de Paris par la DLH et c'est après cet examen qu'il a été jugé que la configuration de cet appartement ne se prêtait pas à la création d'un logement social. C'est la raison pour laquelle la mise en vente a été décidée.

Monsieur VESPERINI, vous nous reprochez une chose et son contraire. Vous dites qu'il n'y a pas de transparence, c'est une vente par adjudication. Peut-il y avoir quelque chose de plus transparent qu'une vente par adjudication ? Je rappelle à Mme SIMONNET que 1,360 million d'euros, c'est la mise à prix et que nous ne savons pas à quelle valeur ce bien sera vendu.

D'autre part, Monsieur VESPERINI, quand vous dites qu'il faut associer les copropriétaires à cette vente, ce n'est pas tout à fait de la transparence, c'est la création d'une forme, je n'ose pas dire de délit d'initié, mais en tout cas, on demande à des initiés de s'emparer d'un bien, alors qu'il doit être mis en vente à tous ceux qui veulent l'acheter.

Je précise que ce type d'adjudication est devenu maintenant minoritaire dans les pratiques de cession de la Ville de Paris puisque, comme vous le savez, principalement, nous préférons choisir des lauréats qui proposent le meilleur projet et non pas le projet le plus cher, sauf que là, on est sur un bien tout à fait particulier et que l'adjudication nous paraît être la meilleure solution.

J'appelle tous les conseillers de Paris à voter ce projet de délibération, parce que si nous voulons faire que le compte foncier nous permette de créer du logement social, nous avons besoin de nous débarrasser de ces biens non stratégiques.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 208.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 208).

Il est adopté à l'unanimité.

Non, pas à l'unanimité. Vous avez raison. Il faut lever la main.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 210.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 210).

Je vous remercie.

2019 DU 225 Opéra Bastille (12e) - Mise en compatibilité du PLU avec le projet de construction d'ateliers de décors et d'aménagement d'une salle modulable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 225 et l'amendement technique n° 192. Il s'agit de l'Opéra Bastille - mise en compatibilité du P.L.U. avec le projet de construction d'ateliers de décors et d'aménagement d'une salle modulable.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je serai beaucoup plus courte, ne retrouvant pas mes notes. Mais j'aurais une question à vous poser. Je me souviens d'avoir vu un article dans la presse qui s'inquiétait sur le fait que les travaux d'agrandissement de l'Opéra Bastille pourraient nuire au bon accès à l'hôpital des Quinze-Vingts.

Je voulais savoir quelles garanties sont données à la Ville pour permettre vraiment l'accès à l'hôpital. Quelles concertations sont établies avec l'hôpital ? Avoir plus de précisions sur ce projet, avant de pouvoir décider s'il faut le soutenir ou pas.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Vous parlez du sujet de l'accessibilité de l'hôpital des Quinze-Vingts. Je voudrais vous dire, d'abord, que nous sommes face à une situation très particulière puisqu'il s'agit de l'Opéra Bastille, c'est donc un permis Etat. La Ville ne délivre pas de permis de construire, c'est l'Etat qui délivre le permis de construire.

Il y a eu, bien sûr, une commission d'enquête, et donc, la Ville, en la matière, ne peut que tenir compte de l'avis du commissaire enquêteur. Le commissaire enquêteur, qui a été saisi, a donc étudié précisément cette question. Cela a fait l'objet d'une réponse détaillée par laquelle il est indiqué que le projet de création d'un nouvel accès à l'hôpital n'a été mentionné que très tardivement, en février 2019, par les représentants de l'hôpital, et qu'aucune servitude foncière préexistante ne pourrait justifier l'exercice d'un droit de passage sur la propriété de l'Opéra de Paris, puisque les Quinze-Vingts ne disposent d'aucun débouché direct sur la rue de Lyon.

Le commissaire-enquêteur indique également que le projet de l'Opéra de Paris ne s'oppose à aucun projet que pourrait développer le centre hospitalier sur son territoire.

Nous prenons acte de ce jugement de la commission d'enquête, et le permis sera délivré par l'Etat. Voilà ce que je peux vous dire, en l'occurrence, sur ce sujet.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets d'abord aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 192 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 192 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 225 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DU 225).

Il est donc adopté à l'unanimité.

Non, abstention. Je ne vous avais pas vu. Très bien. Mais il faut lever la main, s'il vous plaît. Je vous ai regardé et je ne vous ai pas vu.

On ne va pas polémiquer, c'est accepté !

2019 SG 51 - Conventions de coopération.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération SG 51 - conventions de coopération - et l'amendement technique n° 127 déposé par l'Exécutif.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS, pour cinq minutes maximum, s'il vous plaît.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Bonjour, Madame le Maire, merci.

Le présent projet de délibération que nous voterons, bien sûr, nous propose quatre nouvelles conventions de coopération, dont l'une entre Paris, Issy-les-Moulineaux et Vanves, l'objectif étant de concourir à la construction métropolitaine et au renforcement des liens entre ces territoires.

Il est l'occasion de montrer cette triple utilité de la Métropole pour conduire des projets métropolitains, pour la mise en commun de bonnes pratiques sur la base du volontariat entre communes, mais également pour faciliter la coopération entre arrondissements parisiens et communes limitrophes.

On voit bien que certains sujets importants pour Paris relèvent d'une logique métropolitaine, car c'est le niveau géographique pertinent où ils doivent être traités ou planifiés, celle de la zone dense comme c'est le cas, d'ailleurs, pour les métropoles de province. A l'évidence, il s'agit des sujets de logistique, d'économie circulaire, mais aussi en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement, de règlementation en matière de bruit ou encore d'aménagement d'espace métropolitain, de gestion des milieux aquatiques ou de politique de l'habitat, voire de politique économique ou de développement du numérique.

Toutes ces thématiques doivent être envisagées à l'échelle de la Métropole, soit qu'elles permettent de rassembler des communes de la Métropole sur la base du volontariat et de bonnes pratiques. Je crois que c'est un élément tout à fait essentiel. Je mentionnerai, bien sûr, la Z.F.E., la règlementation en cours, plus exactement prévisible en matière de trottinettes. Soit aussi parce que la Métropole est la mieux à même de définir et/ou de conduire certaines politiques publiques en liaison avec les communes.

Bien sûr, c'est le cas des SCoT, du Plan Habitat, du Plan Climat Energie Métropolitain, du Plan Inondation, essentiel pour notre ville, ou des projets comme "Inventons la métropole", le plan de lutte contre le bruit ou les Z.A.C. métropolitaines, où la Métropole prend toute sa place.

Mais en parallèle, comme je le disais, le Grand Paris ou la Métropole, c'est aussi une capacité de coopération renforcée entre les arrondissements limitrophes de Paris et les communes proches qui ont des sujets d'intérêt concrets communs et qui, bien sûr, ne tiennent pas compte des limites administratives entre Paris et ces communes proches.

C'est d'ailleurs ce dernier point qu'illustre parfaitement la convention tripartite qui concerne le 15e arrondissement et les communes limitrophes de Vanves et Issy-les-Moulineaux, et qui s'articule autour de cinq actions tout à fait importantes pour nous.

Il s'agit évidemment de renforcer les liaisons douces, notamment la mise en cohérence des différents schémas d'aménagement, notamment avec le R.E.V. parisien, de renforcer les continuités écologiques, l'émergence d'une nouvelle trame verte pour relier les parcs André-Citroën, Suzanne-Lenglen et l'ile Saint-Germain d'Issy, de relier le parc Jean-Paul II à Issy au parc Suzanne-Lenglen au débouché de la rue Victor-Hugo ; de développer une mobilité urbaine faiblement émettrice en gaz à effet de serre, c'est le cas du prolongement de la ligne de métro 12 et du développement et la gestion des modes d'autopartage.

Il s'agit également d'améliorer le traitement et la gestion des espaces d'interface en collaboration avec l'APUR qui, d'ailleurs, fait un excellent travail pour la Métropole. Dans ce cas-là, je veux bien évidemment parler de l'élaboration d'une convention ad hoc pour fixer les conditions de désenclavement des 850 logements des Frères Voisin et permettre l'accès aux équipements sportifs et culturels des communes, pour le 15e notamment, l'accès à la piscine Alfred Sevestre et à la médiathèque centre-ville d'Issy, à des tarifs équivalents à ceux pratiqués pour les Isséens.

Un groupe de travail spécifique a été envisagé pour étudier la possibilité à ce que des jeunes du 15e puissent intégrer des établissements scolaires du second degré et le conservatoire d'Issy. Il s'agit aussi des questions de requalification des portes de Paris et des quais, du lancement d'une étude urbaine sur le secteur de la place des Insurgés de Varsovie, et évidemment une réflexion sur les évolutions paysagères des sites limitrophes avec Issy. Je veux, bien sûr, parler des alentours de la station-service et la déchetterie, des tabliers du périphérique, des abords des rues Louis Armand et d'Oradour-sur-Glane, de l'Aquaboulevard.

Vous me permettrez aussi d'insister, avant de conclure, en citant quelques exemples concernant le numérique, un sujet qui m'est cher, pour indiquer les pistes de coopération que nous envisageons avec Issy-les-Moulineaux, très à la pointe en matière de transformation digitale. C'est tout d'abord d'essayer de présenter des candidatures conjointes avec Issy-les-Moulineaux au Fonds métropolitain pour l'innovation numérique, portant sur l'aménagement de voirie avec une signalisation dynamique porte de Sèvres et quai d'Issy, ou encore sur les espaces d'interfaces, Frères Voisin, Aquaboulevard, avec, pourquoi pas, du "Smart Lightning". La réflexion aussi autour de l'usage de la

robotique humanoïde avec "Softbank Robotics", implantée dans le 15e arrondissement, et tout ce qui tourne autour de projets de logistique urbaine autour de l'Aquaboulevard sur lesquels nous pourrions nous associer.

Je ne voudrais pas omettre la mise en place d'un partenariat entre le Parc des Expositions porte de Versailles et le Centre des congrès, tous les deux gérés par la Ville de Paris. Permettez-moi aussi de mentionner un travail et des échanges qu'en tout cas, dans le 15e arrondissement, nous voulons avec les grandes entreprises possédant des incubateurs, Nestlé, par exemple, ou l'organisation conjointe des Etats généraux de l'innovation.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Monsieur COURTOIS, s'il vous plaît, vous êtes à cinq minutes 17, déjà, et le temps de parole est de cinq minutes.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Juste un mot. Nous voulons aussi prévoir l'accueil d'élèves au lycée numérique Louis Armand et, pour ne rien oublier, un travail sur les mobilités avec le "Sea Bubble" et la navette autonome.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour cinq minutes maximum.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Mon collègue Daniel-Georges COURTOIS a tout dit. Je dirai le reste.

C'est vrai que son investissement, dans ce projet de convention et de partenariat, a permis de réaliser un gros travail. Je remercie la Ville de Paris ainsi que les communes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves, pour ce qui concerne le 15e. Déjà aussi, grâce à la Métropole, dans le cadre des projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", nous avions pu envisager, et d'ailleurs presque réaliser la modernisation, la requalification de deux portes de Paris qui étaient jusqu'à présent des friches urbaines et qui, depuis dix ans, servaient de dépôts de voirie. Le premier concerne la porte Brancion et Vanves, le deuxième concerne la porte d'Issy et la ville d'Issy-les-Moulineaux.

Mais au-delà de ce qui vient d'être dit, et fort bien dit, je voudrais vraiment insister sur les perspectives de désenclavement qui se dessinent enfin. Cela fait longtemps que nous le demandons, mais maintenant les choses sont parties, et bien parties pour les habitants du secteur des Frères Voisin, cette immense barre de près de 1.000 logements sociaux, qui est tout au bout de cette enclave dans Issy-les-Moulineaux et dont les habitants, depuis des années, souhaitaient pouvoir accéder aux équipements sportifs, culturels et scolaires de la ville d'Issy. Et aussi, je me réjouis que la Ville de Paris s'apprête à lancer une étude urbaine sur l'évolution de ce site qui fait 35 hectares, qui comprend l'Aquaboulevard, l'héliport, les Frères Voisin, le parc Suzanne-Lenglen. Merci d'y associer la mairie du 15e.

Ce sont 2.400 habitants qui sont concernés et qui ont exprimé, à plusieurs reprises, la difficulté d'accès aux équipements publics parisiens culturels, éducatifs, sportifs. Cela permettra, comme Daniel-Georges COURTOIS l'a dit, l'accès aux collèges d'Issy-les-Moulineaux, les collèges du 15e étant éloignés, aux équipements sportifs, à la médiathèque, au conservatoire, et le tout à des tarifs qui sont ceux réservés aux habitants d'Issy-les-Moulineaux, avec une réciprocité, bien sûr.

La zone d'étude et de partenariat pourrait être élargie à Vanves, avec la piscine Roger Aveneau, qui pourrait servir de repli lorsque la piscine de la Plaine est fermée, ce qui arrive malheureusement assez souvent, et au gymnase Maurice Magne, ainsi qu'à d'autres équipements sportifs isséens, comme le palais des sports Robert Charpentier, qui viendraient ainsi compléter l'offre parisienne. Il y a encore des choses à voir, bien sûr, mais il y a des partenariats qui déjà se sont dessinés. Nous accueillons aussi des sportifs d'Issy-les-Moulineaux, bien sûr. Il y a une coopération lorsque le 15e accueille les événements sportifs de la F.I.F.A. notamment, sur Suzanne-Lenglen.

D'ailleurs, la Ville de Paris aussi subventionne le club de très haut niveau de Paris-Issy 92. Suzanne-Lenglen accueille deux associations sportives isséennes de l'athlétisme. Un événement commun pourrait être porté - c'est ce qui existe dans la convention - avec une part portée par une association qui traverse Issy et Paris, la "corrida" de Noël.

Un mot encore pour évoquer la rénovation du secteur des Frères Voisin. Vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, que nous avions fait adopter un vœu à l'unanimité du Conseil de Paris pour permettre l'application du Plan Climat à la cité des Frères Voisin. Le projet de "Paris Habitat" ayant été réduit à l'époque à un montant de travaux très insuffisant, même s'il était utile, de 5 millions, permettait de changer les radiateurs et de réparer les ascenseurs. Mais le Plan Climat, ce sont plusieurs dizaines de millions d'euros, il avait été estimé à 50 millions d'euros, de façon à requalifier complètement cette cité, et notamment de permettre le ravalement complet des bâtiments qui sont des passoires thermiques. Donc changer les radiateurs dans une passoire thermique n'est pas suffisant.

Je voudrais remercier la Ville d'avoir bien voulu adopter à l'unanimité cet amendement que nous avions proposé, il y a quelques mois. Maintenant, il faut que les choses commencent le plus vite possible, étant donné que l'amélioration des conditions de vie des habitants des Frères Voisin est évidemment un souci que nous partageons.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, s'il vous plaît.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier les différents orateurs et oratrices au sujet de ce projet de délibération. Il fait suite aux nombreuses coopérations que nous avons votées au Conseil de Paris de juillet dernier. Je vous rappelle que nous avions eu une communication de la Maire sur le Grand Paris, et que beaucoup de projets de délibération de coopération étaient associés à cette communication.

Comme nous l'avions évoqué en juillet, ces conventions bilatérales nous permettent de traiter des questions essentielles d'interface avec des territoires, en plus des projets métropolitains que nous traitons, comme l'évolution du périphérique et des autoroutes du Grand Paris.

Dans ce projet de délibération, nous ajoutons ainsi des coopérations avec Issy-les-Moulineaux et Vanves qui nous permettront notamment d'améliorer les conditions de vie dans le quartier des Frères Voisin, avec Montrouge pour traiter la porte d'Orléans, avec Saint-Mandé pour améliorer nos frontières et les alentours du bois, enfin avec ParisEstMarne&Bois pour l'évolution de l'A 4 et des grandes infrastructures, et la coopération autour de l'Arc de l'innovation.

Ces coopérations sont essentielles et nous permettent de poursuivre l'ouverture de Paris sur la Métropole, l'atténuation de nos frontières et l'amélioration des conditions de vie de ceux qui vivent dans ces territoires frontières.

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 127 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 127 est adopté.

Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 51 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, SG 51).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la demande de réouverture du passage Mare-Cascades (20e).

Vœu déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif à une réouverture du passage Mare-Cascades.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons maintenant à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n°s 128, 129 et 129 bis sont relatifs à la demande de réouverture du passage Mare-Cascades dans le 20e.

La parole est à Mme CALANDRA, pour deux minutes.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, entre la rue de la Mare et la rue des Cascades, une liaison piétonne traverse une résidence propriété de "Paris Habitat". Auparavant ouverte au public, elle est fermée depuis 2003. Or, sa réouverture est une très forte demande des habitants du quartier, du conseil de quartier, ainsi que de plusieurs associations dont "Les coteaux de Belleville", qui est très active dans le quartier. C'est également une demande de la maire que je suis, de la mairie d'arrondissement, s'agissant d'un projet défendu par l'équipe municipale du 20e, depuis des années.

Nous en avions déjà parlé dans la précédente mandature, et j'en ai parlé avec plusieurs présidents et directeurs généraux de "Paris Habitat". Il s'agit d'un passage qui fait office de raccourci. Je rappelle que les rues en pente de Belleville ont une topographie très particulière et qu'il est compliqué de passer parfois d'un îlot d'immeubles à un autre. Il s'agit donc d'un passage fort utile, qui plus est, sécurisé, puisqu'il n'y a pas de voitures, notamment pour les écoliers qui doivent traverser la rue de Savies.

Il permettrait, s'il était rouvert, une liaison piétonne allant de la rue des Pyrénées à la Petite ceinture. Il pourrait également être un nouveau jardin ou un lieu végétalisé, accessible au public, en tout cas en journée. Par ailleurs, le regard patrimonial de la Roquette, qui fait partie de l'ensemble des regards des sources du Nord, s'y trouve et est, de fait aujourd'hui, totalement inaccessible au public. Enfin, cette liaison piétonne est inscrite au P.L.U. de Paris.

L'Amicale des locataires de "Paris Habitat" s'oppose à la réouverture de la liaison par crainte de nuisances sonores, d'incivilités, voire pire, ce que je comprends parfaitement, et "Paris Habitat" nous oppose des contraintes de gestion réelles, telles les nécessités d'ouverture, de fermeture ou l'entretien du jardin, et les questions de sécurité de ses locataires.

Depuis plusieurs années, je suis intervenue, à de nombreuses reprises, pour tenter de trouver un consensus entre les légitimes inquiétudes de "Paris Habitat" et de ses locataires, et les habitants du quartier qui souhaitent la réouverture de ce passage. Dès 2016, par exemple, faisant suite à une pétition lancée par "Les Coteaux de Belleville", j'ai informé "Paris Habitat" de notre volonté d'ouvrir le passage Mare-Cascades. Nous avons organisé une marche exploratoire avec les habitants. J'ai également saisi le commissaire de police du 20e pour l'interroger sur la sécurité du lieu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - S'il vous plaît, Madame la Maire…

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - J'ai ensuite obtenu qu'une étude technique et de faisabilité soit réalisée par un organisme indépendant, ce qui a été fait en 2018. Je souhaiterais que les conclusions de cette étude soient validées et reprises à son compte par la Ville de Paris, et je souhaiterais que l'on puisse enfin trouver une solution de compromis pour ouvrir ce lieu, qui est important pour les habitants du quartier.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Monsieur Jérôme GLEIZES, s'il vous plaît.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

1996, vingt-trois ans que les habitants attendent le respect de ce passage inscrit dans le P.L.U.

En 1996, c'était le temps de l'O.P.A.C. On discute, on fait des réunions, on met des points de blocage, et toujours pas de passage. Je ne reviens pas sur les arguments avancés par Mme la maire du 20e, qui sont les arguments de pourquoi les habitants veulent cela, sauf sur la partie des locataires de l'O.P.A.C., maintenant "Paris Habitat".

Il n'est plus temps de tergiverser, il faut appliquer le droit. C'est inscrit dans le P.L.U. C'est une servitude de passage qui doit s'exercer. C'est pour cela que le vœu présenté par les élus Socialistes, Écologistes et "Génération.s" et Communistes reprend un vœu voté en conseil de quartier de Belleville, voté en conseil d'arrondissement, qui est différent de celui présenté par Mme la Maire. Celui présenté par le vœu n° 129 est beaucoup plus clair dans les exigences et il ne rajoute pas de réunions en plus pour retarder encore plus cette ouverture de passage.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Merci pour votre concision.

La parole pour vous répondre est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais essayer moi aussi d'être concis. Je crois que tout a été dit sur le sujet. Les interlocuteurs connaissent mieux que moi l'histoire de ce lieu.

Afin de permettre un consensus, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui reprend vos remarques et qui consiste à demander de concrétiser la liaison piétonne au P.L.U. et les engagements d'ouverture au public, de prévoir l'ouverture au public du passage en journée et tous les jours de la semaine, et que la Ville réalise, dans les meilleurs délais, une étude juridique, technique et financière, comprenant notamment la mise en place d'une convention entre la Ville et "Paris Habitat", en associant les citoyens, les locataires et les acteurs du quartier aux modalités de cette gestion, afin de concrétiser l'ouverture du passage Mare-Cascades. Je vous propose donc de retirer vos vœux et de voter le vœu de l'Exécutif qui en fait la synthèse.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse aux vœux n°s 128 et 129, l'Exécutif a déposé le vœu n° 129 bis. Le vœu n° 128, déposé par le groupe Socialistes et Apparentés, est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - J'accepte de retirer mon vœu au profit de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Le vœu n° 129, déposé par les groupes Ecologiste de Paris, Communiste - Front de Gauche et "Génération.s", est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

M. Jérôme GLEIZES. - Sur ce type de vœu, nous faisons confiance à M. MISSIKA. On sait que cela va être exécuté derrière. Sinon, nous redéposerons ce vœu, mais il est habitué à ce type de situation. Nous lui faisons confiance sur ce sujet

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Les vœux n°s 128 et 129 sont retirés.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 405).

Il est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Alors, abstention. Je vais arrêter de parler d'unanimité.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la publicité dans le 2e.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 130 relatif à la publicité dans le 2e arrondissement.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT qui est quelque part ou pas ? Jérôme GLEIZES du coup. Très bien. S'il vous plaît, pour deux minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est moi qui vais présenter le vœu en l'absence de M. Jacques BOUTAULT.

Ce vœu a été voté dans le 2e arrondissement. C'est un vœu très important puisqu'il vise à faire du 2e arrondissement, un arrondissement pilote sur la question d'une ville sans publicité, et nous demandons qu'il soit repris au niveau du Conseil de Paris.

Je rappellerais des éléments importants, notamment par rapport à la question écologique. Considérant qu'un panneau publicitaire analogique consomme entre 758 et 948 kilowatts-heures par an, et un panneau numérique entre 6.818 et 12.565 kilowatts-heures par an. Cela va au contraire du Plan Climat. Nous demandons donc à ce qu'on essaie de faire du 2e arrondissement, un arrondissement sans publicité. J'espère que nous pourrons y arriver.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA, s'il vous plaît.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je regrette que M. BOUTAULT ne soit pas là parce que je voulais lui demander s'il voulait créer la République autonome du 2e arrondissement.

Vous le savez, il y a un marché, et ce marché s'applique à tous les arrondissements de Paris. Entre parenthèses, en ce qui concerne le 2e arrondissement, on parle de 26 panneaux, dont six comprennent des plans du quartier. Le volume de mobiliers implantés dans le 2e représente 1,6 % du volume total des mobiliers implantés dans Paris.

Je vous rappelle également que ces panneaux ne sont pas publicitaires. La moitié de ces panneaux, c'est-à-dire 50 %, sont consacrés à de l'information municipale, et c'est une information municipale très utile pour les habitants. Je ne vois pas pourquoi on priverait de cette information municipale, les habitants du 2e arrondissement.

Comme vous le savez, une révision du Règlement local de la publicité est en cours. Nous avons décidé d'engager une évaluation environnementale et nous aurons des résultats bientôt, contrôlés par l'autorité environnementale. Ces résultats nous permettront de prendre des décisions, puisque les modifications qui seront apportées à notre R.L.P. tiendront compte du résultat de cette étude et de la concertation.

Pour dire les choses plus précisément, si l'impact carbone de la publicité numérique est supérieur à celui du papier, la Maire de Paris ne donnera pas suite à la publicité numérique.

Concernant les arbres, ces panneaux ne nous empêchent absolument pas de mener, en parallèle, une politique en faveur des plantations, et donc de continuer à rafraîchir la ville. Je vous propose de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Une explication de vote, Monsieur Yves CONTASSOT, s'il vous plaît.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération parce que, si nous sommes tout à fait favorables à la réduction de la partie publicitaire du marché et pas de la partie information municipale, il nous semble qu'il serait préférable de dire que plutôt que de faire un îlot au cœur de Paris, c'est sur l'ensemble de Paris que la diminution devrait porter. Nous sommes d'accord avec l'objectif de réduction, mais pas tout à fait d'accord avec les modalités proposées. C'est pourquoi nous nous abstiendrons.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Jérôme GLEIZES. - Puisqu'il y a une demande de retrait, j'ai droit à avoir une prise de parole.

Je rappellerai que la mairie du 2e a été pilote dans le 100 % "bio" au niveau de la caisse des écoles, elle aurait aussi pu être pilote dans les questions de publicité. Je pense que l'argument de M. MISSIKA est un peu à côté de la plaque par rapport à ce vœu.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Là, on est au-delà… Est-ce que vous retirez votre vœu ? C'est oui ou non ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes Communiste - Front de Gauche et "Génération.s" relatif à la dénomination Westfield du Forum des Halles.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous examinons les vœux référencés n°s 131 et 131 bis relatifs à la dénomination Westfield du Forum des Halles.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour deux minutes, s'il vous plaît.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je vais être court, Madame la Maire.

Nous avons appris que le Forum des Halles s'appelait maintenant Westfield. Westfield est une marque du groupe Unibail qui gère le Forum des Halles, et nous sommes face à une opération qu'on appelle de "naming", comme on en a déjà connu dans d'autres cas, sur le Palais Omnisport de Bercy, sur Jean Bouin, sur l'Arena II. On voit, dans notre espace public, fleurir de plus en plus ces marques.

Mais les Halles, ce n'est pas n'importe quoi. Les Halles, c'est un quartier historique de Paris, c'est un équipement avec l'une des premières gares d'Europe, des équipements publics, une piscine, des équipements de jeunesse, un cinéma, ce sont plusieurs millions, voire un milliard d'euros investis par la Ville pour moderniser ce Forum.

Nous apprenons par la presse qu'un groupe, qui gère le centre commercial, rebaptise ce lieu, et donc ce quartier. Evidemment, nous nous y opposons et nous proposons au Conseil de Paris un vœu pour que la Ville de Paris demande à Unibail de revenir sur leur décision d'appeler le Forum des Halles Westfield, que la Ville de Paris applique strictement le Règlement local de publicité afin que l'espace public ne soit pas envahi par la publicité, que la Ville de Paris s'oppose à toute opération de "naming" lorsque son aval est requis, et que la Ville de Paris mette en place un dispositif afin de s'assurer que les opérateurs partenaires de la Ville n'aient pas recours à des opérations de "naming".

Je vous remercie.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur BONNET-OULALDJ, je suis tout à fait d'accord avec vous sur le caractère particulier du site des Halles et sur la vigilance que la Ville de Paris doit avoir sur ce lieu. C'est un lieu qui a vocation, au-delà des commerces, à accueillir de nombreux équipements publics, des rues publiques, un jardin, un important pôle de transport.

Avec l'apparition du nom Westfield sur le site, la Ville a bien sûr été très vigilante pour éviter justement cette confusion entre l'action commerciale menée par le groupe Unibail et la vision globale des Halles.

Vous savez qu'Unibail a racheté Westfield, un groupe américain, et qu'il a souhaité afficher le nom de son groupe sur ses enseignes. Il a obtenu les autorisations nécessaires en matière d'enseignes pour y apposer cela sur les zones strictement commerciales, en respectant bien sûr le Règlement local de la publicité et des enseignes.

Je rappelle que le Forum, c'est avant tout un lieu de vie, de loisirs et de mobilité qui dépasse la vocation purement commerciale, d'où notre investissement pour la rénovation des lieux. Je vous propose un vœu qui exprime cette position, et je vous demande de retirer votre vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

En réponse au vœu n° 131, l'Exécutif a déposé le vœu n° 131 bis…

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour une explication de vote.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous avons cosigné ce vœu avec le groupe Communiste - Front de Gauche parce qu'il nous semblait important que la position de la Ville soit très claire sur ces questions de "naming" qui pullulent dans notre ville et polluent non seulement nos visuels, mais aussi l'histoire et l'identité de Paris.

On s'associe à ce vœu et on s'associe aussi au vœu de l'Exécutif qui nous est présenté. Il est vraiment essentiel que l'on puisse empêcher, et c'est là que la Ville doit réfléchir à ses outils, ces détournements de lieux symboliques, qu'ils puissent être récupérés par des marques n'ayant qu'un seul objectif, y placer leurs produits, et donc rendre tout ce qui nous entoure, tant d'un point de vue culturel, éducatif que d'un point de vue des loisirs, systématiquement rattaché à des marques commerciales. C'est très important que la Ville puisse trouver les bons outils pour empêcher cela.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Vous n'avez pas indiqué si vous retiriez le vœu. Il est retiré.

La parole est à M. AZIÈRE, pour une explication de vote.

M. Éric AZIÈRE. - Très simplement, sur le fond comme sur la forme, nous partageons les arguments qui ont été développés et nous voterons pour le vœu de l'Exécutif, regrettant une dernière fois, je ne sais pas si cela a été dit, que la dénomination ne soit même pas francophone pour le cœur de Paris. C'est dommage.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 406).

Rappel au règlement.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Un rappel au règlement, allez-y.

Mme Déborah PAWLIK. - Madame la Maire, mes chers collègues, je souhaiterais procéder à un rappel au règlement sur le fondement de l'article 12 et demander une suspension de séance. L'article 12 dit que la Maire présente au Conseil de Paris des projets de délibération, des communications, des vœux.

Aujourd'hui, je pose la question : où est la Maire de Paris ? Qu'a-t-elle de mieux à faire ce matin que de venir expliquer elle-même, devant notre Conseil, devant celles et ceux qui ont été aussi élus par les Parisiens, son revirement soudain sur le projet de la gare du Nord ? Qu'a-t-elle de mieux à faire que de venir dire qu'après avoir soutenu le projet pendant cinq ans, elle a fait volte-face et elle a renié ses engagements ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Madame, vous êtes président de groupe ?

Mme Déborah PAWLIK. - Je suis la représentante du président de groupe et c'est possible sur le fondement de l'article 5 du Règlement intérieur. J'ai donc tout à fait le droit de procéder à ce rappel au règlement. Je peux aller chercher le règlement si vous ne le connaissez pas suffisamment. Il n'y a pas de difficulté.

Qu'a-t-elle de mieux à faire aujourd'hui que de nous expliquer…

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Je vais vous empêcher d'aller au-delà.

Mme Déborah PAWLIK. - Honnêtement, il faut être sérieux. Il est 13 heures, et on ne va pas débattre d'un sujet aussi important en séance pour les habitants du 10e arrondissement et les Parisiens, sans la Maire de Paris. Oui, il faut qu'elle vienne s'expliquer. Elle a fait porter son renoncement par voie de presse par son adjoint. Son silence est assourdissant.

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - Nous vous avons bien entendu. Vous allez bien au-delà de ce que vous vouliez exprimer au départ. Merci.

Mme Déborah PAWLIK. - Je demande une suspension pour qu'on reprenne le débat...

Mme Olivia POLSKI, adjointe, présidente. - De toute façon, il est 13 heures. Je vous remercie. Ce n'est pas une suspension de séance. C'est moi qui vous dis seulement qu'il est 13 heures et que nous reprendrons à 14 heures 30.

La séance est suspendue.

Je vous remercie.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint).

Attaque dans l'enceinte de la Préfecture de police.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Mes très chers collègues, je vous propose que nous nous levions un court instant. Désolé de perturber l'organisation de notre séance, mais vous le savez, nous avons été informés et la Maire l'a été par le Préfet de police au cours du déjeuner, d'une attaque dont nous ne connaissons à l'heure qu'il est, ni les causes ni les circonstances exactes, donc je ne me prononcerai pas sur les informations qui fuitent dans la presse.

La Maire évidemment s'est rendue immédiatement sur place aux côtés du Préfet de police, il s'agit évidemment d'une affaire grave, et avant de reprendre nos travaux, nous souhaitions prendre un moment collectivement, non pas pour faire une minute de silence parce qu'on aura l'occasion d'organiser un moment d'hommage solennel, mais simplement pour dire publiquement notre amitié, notre affection à la Préfecture de police, à l'ensemble des victimes, à leurs familles et leur dire que nous sommes à leurs côtés.

La Maire est avec le Préfet de police, avec le Président de la République, avec le Ministre de l'Intérieur qui se sont également rendus sur place. Nous vous communiquerons dans l'après-midi et dès que nous en serons autorisés, des informations plus complètes, mais je souhaitais que nous prenions ce moment à la demande de la Maire pour témoigner de notre solidarité et proposer aux représentants des groupes, s'ils le souhaitent, de dire un mot également, que nous puissions ensuite reprendre nos travaux normalement si ce mot a encore un sens cet après-midi.

Madame la Présidente, pour le groupe LRI, y a-t-il une demande de prise de parole ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme l'ensemble de mes collègues, je voulais dire ma consternation et aussi ma révolte. Une nouvelle fois, comme vous l'avez souligné, on ne connaît pas les circonstances précises ni les intentions, mais quoi qu'il en soit le lieu n'est pas anodin, c'est Paris, c'est la Préfecture de police, c'est l'Etat, ce sont les fonctionnaires de police qui, avec beaucoup de professionnalisme, d'engagement, de combativité dans des circonstances qui pour eux à titre individuel ne sont jamais faciles, sont attaqués.

Je pense qu'il nous appartient de trouver les meilleurs moyens, mais je vous fais confiance sur ce point naturellement, Monsieur le Maire, pour trouver les moyens de transmettre non seulement au Préfet de police, mais aussi à tous les policiers parisiens et à tous les policiers de France le témoignage de toute notre solidarité et évidemment de compassion pour les personnes qui sont blessées et pour les familles des victimes.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Y a-t-il une autre demande de prise de parole ?

Madame la Maire, allez-y.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12e arrondissement. - Quelques mots pour associer peut-être notre groupe à l'émotion collective devant ces nouvelles qui sont difficiles à imaginer, à comprendre, qu'un tel drame ait pu se dérouler au sein même des locaux de la Préfecture de police. Bien évidemment, il faudra que nous prenions le temps correctement de rendre hommage aux victimes et peut-être aujourd'hui nous associer à l'émotion générale, et dire la totale solidarité des élus de Paris avec les fonctionnaires de police et les familles des victimes qui sont endeuillées avec nous aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur Jean-Didier BERTHAULT ?

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais également, au nom de notre groupe, témoigner toute notre sympathie et notre solidarité au personnel de la Préfecture de police et dire que nous nous associons aux propos qui ont été tenus, il est encore trop tôt pour tirer les conclusions, mais en tout cas, ce moment nous rappelle que, au sein même de la Préfecture de police, puissent se passer de tels agissements est bien évidemment choquant.

Je voudrais dire, et l'on a eu notamment l'occasion d'avoir quelques débats encore hier, que l'attachement des Parisiens à cette police de qualité, à la Préfecture de police aujourd'hui, est encore plus important qu'a un autre moment. Je crois qu'il était essentiel de le rappeler et surtout de dire que nous avons aussi, dans les périodes que nous avons connues ces derniers mois, une exemplarité à avoir, je pense, au sein de ce Conseil plus qu'ailleurs, et

j'espère que cette solidarité générale qui s'exprime à ce moment-là et dans ces circonstances dans cet hémicycle saura aussi trouver un écho dans d'autres circonstances.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Madame Maud GATEL ?

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire, pour associer mon groupe aux propos qui ont été tenus par vous et par l'ensemble des représentants de cette Assemblée. C'est avec consternation et effroi que nous avons appris les événements qui se sont produits à quelques mètres de notre hémicycle. Comme le disaient les uns et les autres, la Préfecture de police de Paris et ses personnels, ce sont nos partenaires dans la sécurité des Parisiens et aujourd'hui en cette instant, j'ai une immense pensée pour les personnels de la Préfecture de police de Paris, les victimes et leurs proches.

Je vous remercie.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Madame Danièle PREMEL ?

Mme Danièle PREMEL. - Dans un moment aussi important que cela, c'est-à-dire lorsqu'il y a un drame à Paris, au nom de notre groupe, on est tous là ensemble pour partager ce moment d'émotion et cette pensée pour les victimes, pour les forces de police qui sont autour, et je crois que l'on doit être uni et que nous pouvons là, dans un temps qui n'est pas encore une minute de silence en tout cas, dire que nous sommes, quels que soient les horizons dont nous venons, ensemble.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Monsieur Jacques BOUTAULT ?

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Au nom des élus écologistes du Conseil de Paris, je tenais à apporter ma solidarité à l'ensemble du personnel de la Préfecture de police et mes condoléances aux familles des personnes assassinées. Merci d'avoir organisé ce temps de parole qui nous rassemble tous pour dire la conviction, la volonté de Paris d'être une ville de paix et de la tolérance, une ville qui rassemble, et une ville qui porte les valeurs de la non-violence auxquelles le groupe écologiste est particulièrement attaché. Rien, jamais, ne justifie de tels actes.

Merci pour ce moment d'hommage.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Madame Laurence GOLDGRAB ?

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais rendre hommage aux policiers assassinés, une nouvelle fois les forces de police sont touchées, dans Paris. Je voudrais présenter mes condoléances à toutes les familles des victimes et rendre hommage à tous les policiers de Paris, les remercier pour leur courage et leur profonde compassion, rendre hommage aux forces de police qui sont à notre service.

Je suis très émue et je voudrais vous remercier également de nous avoir tous réunis pour ce moment de solidarité entre nous, conseillers de Paris, forces de police, Préfecture, et également le Préfet de police.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur Mao PENINOU ?

M. Mao PENINOU. - Mes chers collègues, pour l'instant nous ne savons pas grand-chose, simplement qu'un drame s'est produit dans l'enceinte de la Préfecture de police. C'est un lieu symbolique fort pour notre ville, et au nom de mon groupe je voulais exprimer notre solidarité et nos pensées envers l'ensemble des fonctionnaires de la Préfecture de police et au-delà, l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens une nouvelle fois touchés dans leur chair.

Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci.

Monsieur Yves CONTASSOT ?

M. Yves CONTASSOT. - Au nom du groupe "Génération.s", quels que soient les désaccords que l'on a pu avoir avec la manière dont le Préfet de police a pu gérer les derniers événements, nous sommes totalement solidaires et nous l'avons dit hier, Léa FILOCHE l'a dit, nous sommes solidaires de l'ensemble des personnels de la Préfecture de police, et nous distinguons bien les deux.

Dans ces circonstances, effectivement, nous sommes extrêmement solidaires des propos que vous avez tenus. Il est beaucoup trop tôt pour analyser ce qui s'est passé, vous l'avez dit, on le saura, j'espère, on saura en tirer les leçons.

En tout cas, vis-à-vis des familles, des personnels, nous voulons leur rendre hommage et leur présenter nos condoléances.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Monsieur Alexandre VERPERINI ?

M. Alexandre VESPERINI. - Quelques mots de solidarité, mais à l'égard des personnels de la Préfecture de police qui travaillent en face de chez nous, qui travaillent à la Préfecture sur l'Île de la Cité, qui travaillent sur le quai de Gesvres que nous connaissons bien.

On a toujours tendance à dire et à rappeler ici, toutes tendances confondues, la dangerosité, l'exposition aux risques des hommes et des femmes de la Préfecture de police qui sont en uniforme.

Mais, cet événement tragique nous rappelle aussi que les gens qui travaillent dans les bureaux, en face, qui ne sont pas forcément en uniforme, qui s'occupent de missions qui ne sont pas forcément des missions de sécurité publique, qui sont aussi au service des Parisiens, prennent aussi des risques, et au nom du groupe PPCI nous pensons à eux.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint, président. - Merci à tous, je transmettrai immédiatement à la Maire de Paris, qui transmettra au Préfet de police les vœux d'amitié, d'émotion et de solidarité de notre Assemblée.

Nous vous proposons de suspendre nos travaux jusqu'à 16 heures.

Nos travaux sont suspendus et merci à tous de vos messages.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance est suspendue le temps de prendre connaissance de la communication du Conseil parisien de la Jeunesse (voir annexe n° 1).

(La séance, suspendue à quatorze heures cinquante-cinq minutes, est reprise à dix-sept heures quinze minutes, sous la présidence de Mme Célia BLAUEL, adjointe).

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au projet d'extension et de transformation de la Gare du Nord.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous reprenons donc nos travaux par l'examen des vœux référencés n°s 132 et 132 bis relatifs au projet d'extension de la transformation de la gare du Nord.

La parole est à Yves CONTASSOT, pour deux minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Madame la Maire.

Ce n'est pas ma première intervention sur le projet d'extension de la gare du Nord et CEETRUS, et ce ne sera peut-être pas la dernière.

Les impacts négatifs sur le climat, la surconsommation, l'équilibre métropolitain et du quartier, la densification, les déplacements, l'écosystème des salles de spectacle à Paris, tout cela a déjà été maintes fois évoqué.

La nouveauté aujourd'hui, c'est qu'il s'avère que sur le plan architectural également, nous avons pu constater l'opposition quasi unanime d'architectes et urbanistes affirmant que ce projet est réellement inacceptable. Il dénature la composition d'une des gares les plus historiques de Paris, porte d'entrée de millions de visiteurs et d'usagers quotidiens d'Ile-de-France, en occultant la haute façade par une passerelle qui remplacera l'accès direct des voyageurs aux quais.

En effet, comment peut-on accepter un projet qui rallonge et complexifie les cheminements des voyageurs et voyageuses, alors même que l'objectif proclamé est précisément l'inverse ?

Comment peut-on accepter, surtout, que cela soit fait dans l'unique intention de les piéger dans un parcours commercial imposé à l'image des galeries d'aéroport ?

Contrairement aux aéroports, une gare est, encore heureusement, un lieu de passage populaire dont l'entrée n'y est pas réservée ou privatisée. La gare est un endroit de rencontres, de départs, de retrouvailles, un endroit de mélanges.

Ce lieu, loin de devenir un centre dynamique et attractif pourrait devenir, si le projet était mis en œuvre, repoussant et insupportable, y compris pour les riverains et les Parisiennes et Parisiens.

Nous souhaitons que le Conseil de Paris réaffirme sa ferme opposition à ce projet en l'état et que la gare du Nord reste un bien commun des voyageurs qui l'empruntent et de ses riverains.

Afin d'avancer sur ce projet, nous demandons également l'organisation d'une réunion publique pour que les usagers et riverains puissent s'exprimer et obtenir toutes les informations sur ce projet.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je remercie les élus du groupe "Génération.s" et Yves CONTASSOT pour ce vœu, qui s'inscrit dans la suite de notre débat d'hier. Je rappelle que nous avons quatre questions d'actualité et que ce débat a été approfondi et détaillé, ce qui fait que je ne reviendrai pas sur les éléments évoqués.

Je rappellerai simplement que les éléments soulignés dans ce vœu rejoignent les demandes que nous portons depuis le début dans notre dialogue avec la S.N.C.F., le fait de favoriser le confort des voyageurs, de dédensifier le projet, de diminuer les espaces de commerces et de bureaux, et d'améliorer l'intermodalité.

On retrouve ces éléments dans les réserves émises par le Conseil de Paris de juillet, lors du vote où nous prenions acte de l'étude d'impact. Je rappelle que ces réserves n'ont toujours pas été levées. On retrouve également ces réserves énoncées de manière extrêmement forte par la CDAC lors de son avis négatif sur ce projet.

Afin de reprendre ces éléments débattus hier, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui indique que la Ville de Paris saisira le Gouvernement et la S.N.C.F. pour que l'intérêt général, celui des riverains et des voyageurs, soit remis au centre du projet de rénovation de la gare du Nord. Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis saisie de trois demandes d'explication de vote, de Mme Déborah PAWLIK, Éric AZIÈRE, puis Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour une minute chacun.

Allez-y, Madame PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Merci, Madame la Maire.

Le vœu qui nous est présenté aujourd'hui, le vœu bis de l'Exécutif, est avant tout un aveu de faiblesse de la Maire de Paris.

Monsieur MISSIKA, j'ai bien entendu vos explications et vos tentatives de retournement sur le fait que vous auriez émis des réserves, mais dans toutes les réunions publiques auxquelles j'ai participé, les échanges en Conseil d'arrondissement, en Conseil de Paris, jamais vous n'avez fait part d'une telle réserve sur le projet.

C'est un projet que vous avez, à la vérité, soutenu depuis cinq ans. Alors oui, ce vœu est un aveu de faiblesse, car tout le monde a bien compris que la volte-face de la Maire de Paris n'avait rien à voir avec la question des surfaces commerciales ou avec le financement du projet, la seule question qui est en jeu aujourd'hui, c'est de ne pas faire voler en éclat votre majorité.

Aujourd'hui, la Maire de Paris ne tient tout simplement plus ses troupes et les revirements vont s'enchaîner dans les prochains mois au gré des mouvements d'humeur de vos alliés d'hier et de vos ennemis de demain.

Nous découvrons les décisions, contre-décisions et autres rétropédalages dans la presse, mais ce n'est pas le pire. Le pire, c'est qu'évidemment, les grands oubliés…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure, c'est une explication de vote, on ne va pas refaire les débats.

Mme Déborah PAWLIK. - C'est un projet d'importance, on n'a même pas eu de débat sur ce sujet.

Je pense que vous pourriez a minima me laisser 30 secondes supplémentaires, ce ne serait pas du luxe.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - 20 secondes.

Mme Déborah PAWLIK. - On apprend tout cela par voie de presse, mais ce n'est pas le pire, le pire c'est que les grands oubliés de ce sujet, de vos revirements, Monsieur MISSIKA, ce sont les oubliés du quartier de la gare du Nord. J'aurais honte à votre place, demain, d'aller expliquer aux habitants du quartier de la gare du Nord de Paris qu'ils sont les grands oubliés dans cette affaire.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur Éric AZIÈRE ?

M. Éric AZIÈRE. - Je suis un peu surpris de ce vœu de l'Exécutif.

J'ai un peu l'impression, en lisant votre tribune d'hier, d'assister à une pièce de la Comédie française, cachez ces mètres carrés commerciaux que je ne saurais voir. Par de pareils projets, mes amis sont blessés.

En l'occurrence, c'est vrai que vous avez accompagné ce projet, vous ne le découvrez pas aujourd'hui, nous en avons parlé ensemble il y a deux mois et demi et je me souviens de ce que vous m'aviez dit sur vos réserves comme sur la nécessité d'aller jusqu'au bout.

Les yeux dans les yeux, Monsieur MISSIKA, pouvez-vous me dire que vous êtes véritablement contre ce projet ? Contrairement à ce que vous avez dit hier, vous savez très bien que ce projet va aboutir. Vous savez très bien qu'il va être mené à terme et vous savez très bien que dès le permis de construire qui lui sera accordé, les travaux commenceront au début de l'année prochaine, et il sera fini avant les Jeux Olympiques.

Alors arrêtons ces postures et travaillons ensemble au sein du projet urbain partenarial pour essayer d'améliorer ce projet. C'est l'instance dans laquelle chacun peut apporter sa contribution afin qu'il devienne le projet de tous. Mais ne nous ridiculisons pas dans des postures. Votre vœu supplétif est un pansement sur la jambe de bois de l'Exécutif en réalité.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, pour une minute.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Votre vœu démontre, s'il en était besoin, le peu de crédit à accorder à votre parole, je vous renvoie à la délibération du mois de juillet.

Pardon Madame ?

Si on peut décompter, oui !

Le projet de délibération DU 80 qui décrit un véritable Eden ferroviaire, avec tous les avantages pour les voyageurs : la revitalisation du quartier existant, l'urgence d'une mise en service pour les JO bien sûr, tout ce que cela va améliorer pour le quartier, la revitalisation du quartier, les circulations piétonnes, les bus, les vélos, les écostations, tous les "trucs" verts, les espaces de vente à l'économie sociale et solidaire, etc., bref, c'était difficile de rêver mieux.

Aujourd'hui, on change complètement de pied, votre vœu démontre aussi le peu de crédit accordé à vos engagements, puisque dans cette tribune surréaliste vous dites que la Ville de Paris est prête à assumer sa part financièrement. Dans le vœu, évidemment on ne parle plus de sou, ni le principe ni le montant…

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Il va falloir conclure.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Et naturellement, ni la Région ni l'État n'ont été consultés, c'est assez facile de faire des annonces avec l'argent des autres.

Nous ne voterons pas ce vœu, nous vous laissons régler en interne ce qui apparaît comme étant votre principale préoccupation : acheter à la hausse les voix de vos potentiels alliés pour les municipales.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je suis saisie de deux autres explications de vote. La parole est à Julien BARGETON.

M. Julien BARGETON. - J'ai posé les questions hier, on n'a eu aucune réponse. Quelles conséquences en termes de délai ? Quel projet alternatif ? Quel montant financier est-il prévu dans le budget ? Pourquoi ce revirement ? Nous n'avons eu aucune réponse sérieuse de la part de l'Exécutif.

Mais en fait on a eu la réponse dans la presse, comme d'habitude, sur ce projet, puisqu'on a d'abord appris le retournement par une tribune dans "Le Monde", et il fallait lire aussi "Le Monde" du lendemain où Mme Léa FILOCHE disait : "c'est un geste qui était attendu pour que nous soutenions Mme HIDALGO".

Voilà ! La réponse est là.

Ce n'est pas la peine d'avoir la réponse de Mme HIDALGO et de M. MISSIKA, on a la réponse de Mme FILOCHE qui hésite entre visiblement, se rallier aux Verts ou se rallier à Mme HIDALGO, et donc, il fallait cela pour pouvoir finalement sauver, rabibocher cette majorité brinquebalante. Ce n'est pas l'intérêt général, c'est la coalition que l'on essaie de sauver vainement, mais je trouve que c'est vraiment une façon absolument incompréhensible de mener l'action publique, c'est-à-dire de se retourner, de changer d'avis, uniquement pour des raisons politiciennes.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BARGETON.

Dernière explication de vote…

S'il vous plaît, on se calme !

Explication de vote de Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Pour les écologistes, il est sain que les gens changent d'avis. Vous avez changé d'avis, vous, beaucoup dans cette Assemblée, sur la question des voies sur berge. En 2001, vous y étiez tous opposés. On avait dû retarder d'une semaine Paris-Plages, parce qu'il y avait des manifestations.

On a vu que le débat avançait. Le fait que M. MISSIKA ait changé de position, pas totalement parce qu'il ne reconnaît pas qu'il a changé de position, mais il a quand même changé de position, je suis d'accord avec l'opposition,

mais l'important est de faire avancer le débat vers la question telle qu'elle est portée dans la tribune, et cela va dans le bon sens, sauf que ce que l'on veut, ce sont des actes. C'est pourquoi la mise en œuvre du vœu nous paraît très importante pour commencer à montrer qu'un projet alternatif est possible. C'est pourquoi nous soutenons ce vœu-là.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci pour toutes ces interventions.

Nous allons donc passer au vote sur ces vœux.

Le vœu n° 132 du groupe "Génération.s" est-il retiré au profit du vœu de l'Exécutif ?

Rapidement, Monsieur CONTASSOT, s'il vous plaît.

M. Yves CONTASSOT. - Je voudrais juste rappeler à ces personnes que notre vœu a été déposé bien avant que la tribune ne soit publiée, mais cela, ils l'ont sans doute un peu oublié. Deuxième élément, nous n'avons jamais changé d'avis sur la question. Il n'y aurait pas de vœu de l'Exécutif si nous n'avions pas déposé notre vœu.

Je regrette simplement que l'on n'ait pas amendé notre vœu par les propositions de l'Exécutif, cela aurait été mieux, mais dans un souci de compromis, nous acceptons le vœu de l'Exécutif.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - J'entends qu'il est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 407).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la préservation et au développement de la biodiversité.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 133 relatif à la préservation et au développement de la biodiversité.

La parole est à Geoffroy BOULARD que je ne vois pas… à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Madame la Maire.

Par ce vœu, Geoffroy BOULARD, Alix BOUGERET et les élus du groupe les Républicains et Indépendants émettent le vœu que la Mairie de Paris veille à ce que toute opération urbaine, réhabilitation ou construction, réalisée sur son territoire respecte le principe suivant : un arbre abattu, un arbre replanté sur le site concerné, sauf bien sûr en cas d'une contrainte technique majeure justifiée par l'opération. C'est un engagement très simple à prendre.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais émettre un avis favorable à ce vœu. Je voudrais vous rassurer, nos grandes opérations d'aménagement, que ce soient les Z.A.C. ou les opérations dans le diffus, sont des opérations où la question de la préservation de la biodiversité est toujours prise en compte. Autant que possible, les projets urbains doivent répondre à d'autres objectifs bien sûr, tels que créer des équipements publics, des logements sociaux, rénover des quartiers, mais je pense que dans l'ensemble nous faisons ce travail, nous acceptons ce principe face à des besoins de plus en plus forts pour rafraîchir la ville, préserver notre biodiversité.

Il faudra sûrement revoir certaines parties de P.L.U. portant sur ces sujets durant la prochaine révision ou modification du P.L.U., qui aura certainement lieu lors de la prochaine mandature, pour voir comment combiner les besoins de verdir la ville, de la rafraîchir, avec les autres besoins.

Avis favorable.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Explication de vote de M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est pour la prochaine rédaction du vœu. Faites encore un effort, ce n'est pas un arbre abattu, un arbre replanté, c'est d'éviter d'abord de supprimer un arbre dans les projets architecturaux.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Je suis désolée, Madame CARRÈRE-GÉE, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 408).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la densification du quartier Maine-Montparnasse.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant les vœux référencés n°s 134 et 134 bis relatifs à la densification du quartier Maine-Montparnasse.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE, pour deux minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Je vais prendre 20 secondes pour répondre que si tel est le cas, Monsieur, n'hésitez pas à soutenir la municipalité du 17e arrondissement, puisque le vœu sur les arbres concerne un projet du 17e arrondissement.

En ce qui concerne le quartier Montparnasse, ce vœu fait suite à notre stupéfaction. Lors de la présentation du projet Maine-Montparnasse, nous avons été stupéfaits de voir apparaître au milieu de la forêt urbaine "place Raoul-Dautry", un immeuble face au Monoprix. Nous vous demandons qu'aucune construction ne soit réalisée sur cet espace, dans un quartier très dense.

De plus, pour des questions de perspective, c'est vraiment une grosse verrue qui, certes, est seulement provisoire dans un projet provisoire, mais nous souhaitons entendre des engagements sur ce point. Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais vous proposer, Madame CARRÈRE-GÉE, un vœu de l'Exécutif en lieu et place de votre vœu, si vous l'acceptez.

Nous avons déjà eu l'occasion de débattre de l'avenir du quartier Montparnasse dans ce conseil. Je voudrais juste rappeler quelques éléments. D'abord, le projet dont nous parlons est une esquisse de projet, des intentions urbaines, avec la prolongation de la rue de Rennes jusqu'à la gare, une forêt urbaine, des commerces de rue. Ce n'est pas un projet finalisé.

Je trouve que c'est un peu mettre la charrue avant les bœufs de discuter à ce stade de l'implantation de tel ou tel bâtiment, alors que nous en sommes encore à négocier les bases du projet avec la copropriété.

Je vous rappelle que nous devons faire avec une copropriété de plusieurs centaines de copropriétaires, dans cet urbanisme qui est de fait un urbanisme négocié par la nécessité.

Sur le projet lui-même, comme je l'ai déjà dit, l'implantation des bâtiments, la programmation, sont encore à discuter avec les riverains et la copropriété. Les possibilités sont ouvertes, nous n'avons pas d'a priori, hormis ces intentions urbaines et la volonté de diversifier les programmes.

Il faut seulement maintenant avoir en tête que la constructibilité aura un impact direct sur le financement public de l'opération, puisque le projet tel que présenté est tout juste à l'équilibre. Tout mètre carré en moins devra être pris sur le budget de la Ville de Paris. C'est un débat qui devra avoir lieu en Conseil de Paris lorsque le projet sera plus abouti, et donc vraisemblablement lors de la prochaine mandature.

Depuis le début, nous portons auprès des copropriétaires le souhait de ne pas augmenter la densité commerciale de ce projet. Ainsi, le projet tel qu'il a été imaginé par Richard ROGERS diminue la surface des commerces par rapport à l'existant.

Aujourd'hui, la priorité me semble être la négociation avec la copropriété pour aboutir à un projet accepté par toutes les parties prenantes, ce qui est déjà en soi très complexe. Nous devons avancer avec les urbanistes, concerter et aboutir ensuite à un projet commun. Nous pourrons alors discuter en Conseil de Paris de la pertinence de tel ou tel bâtiment, sachant qu'il faudra une procédure très lourde de déclaration de projet et d'échange foncier sur laquelle le Conseil de Paris aura à se prononcer à de très nombreuses reprises.

J'émets donc un avis défavorable à ce vœu, ou je vous propose de retirer votre vœu au profit de celui de l'Exécutif, de façon que nous puissions laisser ouvert le champ des possibles. Merci.

(M. Jean-Bernard BROS, adjoint, remplace Mme Célia BLAUEL au fauteuil de la présidence).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole, pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - Ce qui nous pose problème dans le vœu n° 134, c'est qu'il ne concerne qu'un bâtiment alors que plusieurs bâtiments posent problème dans le projet. C'est pourquoi nous trouvons qu'il ne va pas assez loin par rapport à nos positions dans tous les arrondissements concernés.

Par rapport au vœu de l'Exécutif, bien sûr, on ne peut que soutenir une concertation supplémentaire, mais avec quand même deux questions. Je n'aurai pas la réponse puisqu'il n'a pas le droit de réponse : quels moyens et marges de manœuvre pour la concertation seront donnés à travers ce vœu ? Quels seront les objectifs de dédensification sur le projet à venir ? Parce que ce que nous reprochons, c'est la densification actuelle du projet, donc des esquisses de projet.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Madame CARRÈRE-GÉE, votre vœu est-il retiré ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Il peut amender mon vœu si la partie 14e lui va. Il n'est évidemment pas retiré, le 14e n'a pas vocation à recueillir tous les immeubles refusés par d'autres arrondissements.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Il n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 409).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à la parcelle du 105, avenue du Général Leclerc.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 135 relatif à la parcelle du 105, avenue du Général Leclerc.

Madame CARRÈRE-GÉE, vous avez la parole.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Mon vœu concerne une parcelle sise au 105, avenue du Général Leclerc, il y a actuellement une maison, un jardin protégé, et un projet de construction d'un immeuble d'habitation. Il y a eu une demande de permis de construire qui n'apparaît plus sur le site de la Ville de Paris, nous formons le vœu qu'aucun permis de construire conduisant à une densification de cet espace, qui est une des rares respirations sur l'avenue du Général Leclerc, ne puisse être accordé.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame, je vais émettre un avis défavorable à votre vœu. Non pas que je sois en désaccord avec vous sur le fond, mais simplement parce que ce que vous demandez n'est pas légal. Un permis de construire doit être instruit par la direction de l'urbanisme. On ne peut décider d'un refus de permis de construire par un vœu du Conseil de Paris. Il faut que l'instruction du permis de construire par la direction de l'urbanisme se fasse dans le cadre du plan local de l'urbanisme, et que le refus soit fondé en droit en s'appuyant sur le Code de l'urbanisme.

Après vérification auprès de la direction de l'urbanisme, un permis de construire est bien en cours d'instruction à cette adresse. Un premier permis de construire a déjà été refusé parce que le projet était inacceptable pour des raisons d'insertion urbaine. La Ville de Paris n'a pas attendu votre vœu en Conseil de Paris pour le refuser, parce que la procédure choisie était la procédure traditionnelle.

En ce qui concerne le nouveau permis de construire, la direction de l'urbanisme a consulté différents services qui doivent maintenant rendre leur avis. Il semble que le projet présente toujours des problèmes d'insertion urbaine et de qualité architecturale. La mairie du 14e arrondissement a d'ailleurs rendu un avis défavorable sur ce permis de construire.

La direction de l'urbanisme s'appuiera sur les différentes réponses obtenues pour rendre un avis en se référant au plan local de l'urbanisme, et refusera le projet s'il s'avère irrecevable.

Je vous propose de retirer votre vœu, ou j'émettrai un avis défavorable.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Madame CARRÈRE-GÉE, votre vœu est-il maintenu ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Il demeure légal, même si c'est irrationnel d'accueillir les engagements de M. MISSIKA, et donc, je retire mon vœu. Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, parfait.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif aux clubs de jeux.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu référencé n° 136 relatif aux clubs de jeux.

La parole est à M. Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Monsieur le Maire, quelques dates : mai 2015, octobre 2015, mars 2017, février 2018, novembre 2018, octobre 2019, voyez la constance, par six vœux successifs nous vous avons alertés sur les dangers de l'ouverture de "casinos sans machine à sous", dénommés clubs de jeux.

Un seul a été adopté à l'unanimité, exigeant un débat, mais ce débat a été écarté par l'introduction de ce que je pourrais qualifier d'un cavalier, par le gouvernement de gauche dans le projet de loi de révision du statut de Paris.

La gauche municipale comme la gauche nationale aura donc réintroduit les établissements de jeux à Paris pour succéder aux cercles de jeux, heureusement fermés par la Préfecture de police.

L'une des explications en est que la Ville en attend une recette de 10 à 12 millions d'euros, alors que les cercles lui rapportaient moins de 1 million !

Me basant néanmoins sur les rapports soulignant les risques d'addiction au jeu, 20.000 victimes en France, et de lien avec la criminalité organisée, j'ai appelé le gouvernement dans le débat parlementaire à l'époque, tout en fermant les cercles de jeux, à ne pas autoriser cette nouvelle forme de casino, qui permet de plus de s'affranchir des appels d'offres municipaux.

La seule politique efficace, je m'adresse au Préfet de police, est de donner à la police des jeux les moyens nécessaires à la répression des parties de poker clandestines, qui continuent ailleurs, car un joueur disposant de fortes sommes d'argent liquide ne viendra jamais les jouer dans une structure où il sera contrôlé ! Les casinos eux-mêmes s'en désengagent.

Les clubs de jeux désormais pullulent, l'Impérial Club a été le premier à ouvrir dans le 13e, malgré un vote unanime du conseil du 13e arrondissement. Tout en l'annonçant avec des relances ségrégationnistes : "nous ciblons les Asiatiques" ! Les amicales chinoises en France s'en sont offusquées et déploraient cette mauvaise nouvelle pour le quartier. L'avis négatif du Préfet de police et du service central des jeux n'a pas empêché le ministre de l'Intérieur de l'époque de l'autoriser, suscitant l'indignation du préfet DELPUECH en plein Conseil de Paris, "cela s'est fait contre mon avis".

Pour terminer, depuis lors, ces nouveaux casinos ouvrent à tour de bras, notamment sur les Champs-Elysées : le Paris Elysées club, le club Montmartre, le club Circus, le club des Champs-Elysées dernier en date, avec ses 27 tables de jeux qui viseraient 100.000 visiteurs par an. Les casinos seront-ils bientôt plus visités que la Tour Eiffel ?

Pour mettre un terme à cette inflation des jeux d'argent, nous demandons clairement la révocation des autorisations d'ouverture et un nouveau débat au Conseil de Paris.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'ai déjà eu l'occasion, Monsieur GOUJON, de m'exprimer, puisque chaque fois que vous avez déposé un vœu, j'y ai répondu.

Notre position, là aussi, comme pour la gare du Nord, n'a pas changé. Je serai assez court, la priorité est toujours de lutter contre les parties clandestines de jeux et les troubles à l'ordre public qu'elles créent. Je le répète, la question n'est pas d'être favorable ou pas aux casinos à Paris, mais d'expérimenter une nouvelle catégorie d'établissements de jeux sous forme de sociétés commerciales, sans machine à sous, dont la régulation dépendrait uniquement de l'État et dont l'accès serait limité aux seuls membres de clubs.

Je vous rappelle, Monsieur GOUJON, que c'est l'État qui délivre ces autorisations.

Vous rappelez l'opposition des riverains à la création d'un club de jeux dans le 13e arrondissement, c'est exact, il y a eu en novembre 2014 quatre vœux émanant d'élus de groupes de la majorité et de l'opposition. Ces vœux auxquels j'avais émis un avis positif reprenaient l'opposition telle qu'elle avait été notifiée par les saisines répétées du

maire du 13e arrondissement au Préfet de police et au Ministre de l'Intérieur, pour s'opposer à ce projet décidé sans concertation, ni avec les élus ni avec la population.

Nous maintenons notre opposition à cet établissement, qui a été autorisé par le Ministère de l'Intérieur, ce qui prouve que malgré notre avis, ce genre de décision est pris par l'État, mais nous sommes toujours défavorables à votre opposition à tous les clubs de jeux à Paris. Je crois que nous devons aller au bout de cette expérimentation pour voir si cela marche ou si cela ne marche pas, et à partir de là prendre une décision. J'émets donc un avis défavorable à votre vœu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Monsieur GOUJON, vous maintenez votre vœu ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Je ne comprends pas pourquoi M. MISSIKA s'oppose à un cercle de jeux, celui du 13e, et pas aux autres. Sa position est totalement incohérente.

Je maintiens donc mon vœu, bien sûr.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par M. GOUJON et Mme de CLERMONT-TONNERRE relatif à l'héliport de Paris.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu référencé n° 137.

La parole est toujours à M. GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

La commission de l'héliport s'est réunie il y a quelques jours. Aucun engagement de baisse du trafic n'est tenu, puisqu'il y a une hausse de 6,6 % encore en 2018 après déjà une hausse de 7 % en 2017. Une hausse du trafic commercial de 0,3 % de janvier à août 2019, aucune disparition du trafic de transit alors que cela avait été promis dans la charte.

Les vols touristiques se maintiennent à cause d'une faille dans la réglementation. Les nuisances environnementales, sonores et atmosphériques, via l'héliport sont considérables, elles impactent 200.000 riverains. 3.000 à Paris et 9.500 dans les Hauts-de-Seine sont directement exposés à plus de 45 décibels, selon Airparif.

Le survol du Ministère de la Défense a été interdit par la DGAC, donc une nouvelle trajectoire a été créée, qui permet aux appareils de survoler les immeubles d'habitation du 15e, le long du boulevard extérieur, 104 vols en 2018, 767 en 2019. Quid du danger aussi pour le Ministère ? On pourrait parler de la Tour Triangle également, on n'en parle plus…

Nous savons que la cession arrive à expiration en 2024, il y a une proposition commune de la Mairie de Paris et de la mairie du 15e de fermer définitivement l'héliport. En 2009, le Secrétaire d'État de l'époque avait annoncé à terme la fermeture de l'héliport. Il y a des alternatives, un rapport fait par le Préfet de Région permettant d'implanter des hélistations sur quatre ou cinq sites dans le Grand Paris.

Lors de l'approbation du nouveau Plan Climat de la Ville de Paris, notre amendement demandant la fermeture définitive de l'héliport a été repris par la majorité municipale et intégré dans le Plan Climat de la Ville de Paris, et d'ailleurs après une intervention fort brillante de M. MISSIKA.

La fermeture de l'héliport permettrait d'aménager plus de 7 hectares d'espaces verts et sportifs, c'est l'objectif unique. Depuis peu, des études urbaines ont été lancées par la Direction de l'Urbanisme. Le projet de centre de bus temporaire au sein de l'héliport a été abandonné par la R.A.T.P., donc rien ne s'oppose à ce que ce vœu soit adopté, que les études urbaines intègrent la suppression complète de l'héliport, et que la mairie du 15e soit associée aux différents comités de pilotage.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GOUJON.

La parole est à M. MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Monsieur GOUJON, Monsieur le Maire du 15e arrondissement, voilà un sujet sur lequel il n'y a pas la moindre feuille de papier à cigarette entre votre position et la nôtre, ce qui veut dire que M. BARGETON va en prendre ombrage et y voir une manœuvre électorale. Que voulez-vous, c'est comme cela.

Votre vœu fait référence à des études pour lesquelles la Ville de Paris va lancer un appel d'offres. Il comporte deux lots :

- un lot études urbaines programmatiques et environnementales visant à élaborer une stratégie urbaine et opérationnelle servant de cadre aux projets publics et privés susceptibles de se développer dans le secteur Aquaboulevard – Héliport - Frères Voisins - Suzanne Lenglen.

- Un lot études sur le devenir de l'héliport visant à déterminer les conditions et modalités d'une réduction significative de l'emprise de l'héliport. Vous l'avez dit, on parle d'une superficie exceptionnelle d'environ 35 hectares, correspondant à l'ancienne plaine de Vaugirard aménagée dans sa configuration actuelle à partir des années 1960, après avoir servi de champ de manœuvres militaires et de base aérienne.

La Ville est nue-propriétaire de la quasi-totalité du secteur, à l'exception de la cité des Frères Voisins, propriété de "Paris Habitat", du site SMA Hôtel Okko et de la pointe située à cheval entre Paris et Issy-les-Moulineaux sur le rond-point Victor Hugo. La Ville de Paris est pleinement propriétaire du parc Suzanne Lenglen. Sur les autres terrains, elle a consenti des transferts de droits à des tiers.

Dans ce contexte, la Ville de Paris souhaite construire une vision stratégique et opérationnelle du devenir du secteur Aquaboulevard - Héliport - Frères Voisins - Suzanne Lenglen, servant de cadre aux projets publics et privés susceptibles de se développer dans ce secteur.

Vous demandez dans votre vœu que la mairie du 15e soit associée aux différents comités de pilotage, il n'y a aucun problème et vous le serez.

L'autre attendu concerne la possibilité d'une suppression complète de l'héliport. Nous sommes sur une position similaire. Nous avons demandé à l'État que toute solution soit étudiée permettant de se passer d'un héliport en plein Paris, afin de lancer ce grand poumon vert et de restructurer l'ensemble de ce site qui est beaucoup trop enclavé.

Ce que nous souhaitons, c'est une remise à disposition de ce terrain avant même le terme de la convention fixé en 2024, donc avis favorable à ce vœu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Donc, je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. GOUJON et Mme de CLERMONT-TONNERRE, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 410).

Je vous remercie.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la cimenterie Calcia.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons nos travaux avec l'examen du vœu référencé n° 138.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pourrais intituler ce vœu "laisse béton". "Laisse béton, laisse calcaire, laisse ciment", puisque cela résume bien l'enjeu écologie dont il s'agit.

En décembre 2018, un vœu avait été adopté, que j'avais présenté, j'en remercie encore M. Jean-Louis MISSIKA, pour que le Conseil de Paris, conformément aux ambitions du Plan Climat, contribue à développer de nouvelles constructions à base de matériaux de type terre excavée du Grand Paris, paille de la région Ile-de-France, ou bois issu de la métropole. En somme, un BTP bois - terre -paille issu de l'écoconstruction étant donné que le ciment est vraiment très problématique. Il est responsable d'entre 8 et 9 % des émissions mondiales de CO2, et il faut savoir que la fabrication même du ciment est extrêmement problématique.

Ce vœu parle du Vexin, j'ai eu la chance de pouvoir aller les soutenir. Vous êtes à équidistance entre Paris et Rouen, une campagne magnifique, et le parc naturel du Vexin est superbe. Ce sont des terres agricoles à préserver.

Or, un projet de carrière géante menace des centaines d'hectares de terres agricoles et des nappes phréatiques vitales pour la biodiversité et la santé environnementale.

Il faut savoir que ce projet de cimenterie Calcia de Gargenville est un des sites industriels les plus polluants d'Ile-de-France et que les émissions toxiques et le gaz à effet de serre constituent un danger pour Paris, la vallée de la Seine, l'Ile-de-France et le climat.

Localement, certains qui défendent absolument qu'on développe sur tous ces hectares de nouveaux sites d'extraction, notamment à Brueil pour la cimenterie Calcia de Gargenville disent : "la France et la région Ile-de-

France ont absolument besoin de calcaire, de ciment pour l'ensemble des grands projets inutiles et imposés du Grand Paris, et notamment les J.O.

Or, c'est faux. Je suis contre bon nombre de projets du Grand Paris et pour l'abandon des J.O., mais sachez que la France est en surproduction de ciment. Cet argument productiviste est donc fallacieux.

Je vous demande, à travers ce vœu, de soutenir les citoyens, les associations qui se battent contre ce projet et donc, que l'on s'exprime contre ce projet d'ouverture d'un nouveau site d'extraction pour la cimenterie Calcia à Gargenville

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Chère Danielle SIMONNET, enfin un vœu pour lequel je vais pouvoir donner un avis favorable. C'est un grand événement, cela va paraître suspect à M. BARGETON, mais tant pis.

Comme vous le savez, nous menons une politique active pour remplacer le béton par des matériaux biosourcés, et pour limiter l'utilisation de béton inutile, en favorisant la conservation plutôt que la démolition. D'ailleurs, c'est exactement ce que nous devrions faire à la gare du Nord.

Je suis convaincu que nous devons diminuer drastiquement la consommation de béton issu de sable en voie d'extinction et de ciment qui est l'un des plus gros polluants de la planète.

Nous avons été alertés par nos collègues des Yvelines et du Val-d'Oise sur ce projet de carrière pour la cimenterie Calcia, et nous partageons les inquiétudes des habitants de ces territoires. L'heure est au changement de mode de construction et non au grignotage de nouveaux territoires pour le béton. J'émets donc un avis favorable concernant ce vœu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Il y a une explication de vote de M. GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - C'est pour apporter notre soutien à ce vœu. On parle souvent du pétrole, mais le ciment est l'un des plus gros émetteurs de gaz à effet de serre.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 411).

C'est exceptionnel pour Mme SIMONNET !

C'est en béton !

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la charte "en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien".

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous examinons le vœu référencé n° 139 relatif à la charte en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien.

La parole est à Mme SIMONNET, pour deux minutes, je vous le rappelle.

Mme Danielle SIMONNET. - Le 26 août dernier, qu'apprend-on dans la presse ? Une super charte "en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien" dans une perspective démocratique, le terme est important, écologique, sociale et non lucrative, respectueuse de l'intérêt général. C'est ce que je souhaite, mais ce qu'il n'y avait pas forcément dans la charte.

En fait, la charte en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien est signée fin août. C'est-à-dire pas à l'issue d'un débat au Conseil de Paris avec la possibilité d'amendement. On ne va quand même pas respecter cette démocratie des élus représentants les Parisiennes et les Parisiens. Cela n'a pas non plus été une charte aboutie après un dialogue avec les associations. Quand même, il ne faut pas exagérer. Ni un débat avec les conseils de quartier, encore moins, non.

Cela a été une charte qui n'a été visiblement discutée qu'avec les partenaires. Je les cite : Elogie, SIEMP, ICADE Promotion, Novaxia, Paris Commerces, Paris Habitat, RATP Group, SEMAEST, SOREQA, Quartus, La Banque des territoires, Colliers, Gecina, Kaufman & Broad, Paris & Métropole Aménagement, Pariseine, RIVP, Sogaris, SNCF Immobilier.

On est sur une charte avec des partenaires publics et privés, mais indépendamment de toute réflexion démocratique sur ce que nous pensons nécessaire de faire dans le cadre de l'occupation temporaire.

Objectivement, avant qu'il y ait l'usage définitif d'un bâtiment, qu'on puisse réfléchir à quoi cela peut servir de manière intermédiaire, c'est une bonne chose. Sauf qu'on sait bien, un bilan et des expériences antérieures ont montré que vous avez saisi l'occasion pour faire des friches pour faire rentrer de l'argent.

La démarche lucrative doit être absolument exclue, et l'occupation temporaire doit être un outil au service d'expériences démocratiques et écologiques, sociales non lucratives respectueuses de l'intérêt général. Je souhaite que l'on puisse retravailler cette charte. Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, vous avez fait un effort, 2 minutes 20.

La parole est à M. MISSIKA, pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame SIMONNET, vos vœux se suivent mais ne se ressemblent pas. D'abord, cette charte fait suite à un vœu porté par le groupe Ecologiste de Paris lors du Conseil de Paris de novembre 2016. Nous avons ensuite pris le temps d'en définir les principes de manière collégiale et nous avons beaucoup travaillé avec les associations qui ont participé à la rédaction de cette charte aux côtés de toutes les directions de la Ville concernées.

C'est vrai que nous avons des opérateurs gestionnaires de foncier ou propriétaires de foncier pour la signature de cette charte, et pour cause, parce que ce sont eux qui doivent proposer les espaces si nous voulons aller au-delà de ce que nous faisons aujourd'hui, comme les Grands Voisins, à l'hôpital Saint-Vincent de Paul. Si nous voulons que le secteur privé participe à ce principe de l'occupation temporaire, qui est un principe extrêmement important.

L'idée, c'est de débloquer des mètres carrés disponibles qui ne l'ont pas été pendant trop longtemps en partie parfois à cause d'attitudes un peu trop radicales comme la vôtre.

Il faut vraiment que vous compreniez que cette charte a pour objectif de constituer un groupe de partenaires engagés, de façon à mettre en œuvre des projets d'occupation temporaire parfois extrêmement difficiles à mettre en œuvre, engageant de nombreuses difficultés réglementaires qui empêchent un projet, parfois notamment d'hébergement d'urgence de voir le jour.

Il est donc nécessaire de se pencher collectivement sur les questions de dérogation aux normes et d'adaptation des processus administratifs, afin de pouvoir accompagner les projets d'intérêt général qui sont si nombreux à chercher des lieux pouvant les recevoir.

En ce qui concerne l'hébergement d'urgence, excusez-moi de vous le dire, il est écrit noir sur blanc dans la charte que les partenaires s'engagent à donner la priorité à l'hébergement d'urgence et l'insertion par l'activité économique lorsque le bâti et la temporalité du projet temporaire le permettent parce que, oui, il y a des bâtiments qui ne sont pas faits pour cela.

Cette charte est un projet jalon, elle est très positive, et j'émets donc un avis défavorable à votre vœu qui relève de la stratégie bien connue de la surenchère.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GLEIZES, pour une explication de vote.

M. Jérôme GLEIZES. - M. MISSIKA rappelait que cette charte était à l'origine un vœu des écologistes, mais cette charte a dévoyé la raison de notre vœu. D'ailleurs, nous avons fait une tribune à propos de ce dévoiement. Les espaces ne doivent pas être marchandisés. Nous avons des contre-exemples comme le TEP Ménilmontant où l'on peut avoir des "trucs" alternatifs sans avoir de marchandisation comme cela s'est fait dans le 12e arrondissement.

C'est pour cela que nous votons le vœu de Mme SIMONNET, car cela va dans le sens du vœu qui était à l'origine de cette charte.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DCPA 17 - Extension groupe scolaire Ivry-Levassor : convention de mécénat avec ARTERIA pour la mise à disposition de la connectivité LoRaWAN et l'appui méthodologique associé.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet DCPA 17.

La parole est à M. CONTASSOT, pour cinq minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Même moins que cela.

Ce projet consiste à rénover et étendre le groupe scolaire Ivry - Levassor avec un certain nombre de matériaux modernes biosourcés, expérimentaux. A cette occasion, il nous est proposé une convention avec Arteria, afin qu'on puisse suivre le projet, notamment du point de vue de la surconsommation d'énergie, de la température, de l'hydrométrie, etc. Pour ce faire, il est prévu notamment qu'il y ait des capteurs, y compris dans une salle de classe, qui seraient toute la journée en mesure de ces différents paramètres.

Il nous semble pour le moins étonnant d'abord que les fédérations de parents d'élèves n'aient pas été consultées, qu'on installe des capteurs dans une classe alors que partout on nous demande d'éviter de mettre des éléments qui communiquent autrement qu'en filaire. Là, ce ne sera pas du filaire, ce sera par communication de type téléphonique.

Cela me paraît assez contradictoire avec tout ce qu'on a dit jusqu'à présent dans ce domaine. On ne comprend pas très bien pourquoi cela se fait comme cela, alors que pour mesurer la température ou l'hygrométrie en continu, des appareils existent depuis des dizaines et des dizaines d'années et le font très très bien, et qu'on n'est pas tenu d'avoir ces mesures en temps réel pour pouvoir réagir.

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération, bien que la construction soit de qualité, mais les conditions dans lesquelles on va suivre les différents paramètres ne nous satisfont pas.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. BAUDRIER.

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Yves, votre intervention va me permettre d'évoquer ce projet emblématique de la Ville de Paris pour s'inscrire dans la sortie du tout béton que nous évoquions à l'instant. C'est essentiel pour nos constructions publiques, le travail que nous réalisons pour réduire notre empreinte carbone. Aujourd'hui, le secteur de la construction émet 9 millions de tonnes de CO2 par an à Paris. C'est un très gros enjeu.

La Direction des constructions publiques s'inscrit complètement dans les objectifs de Plan Climat et tous les projets lancés dernièrement prennent en compte ces objectifs. Tous les projets visent le nouveau label E+C- pour avoir des bâtiments les plus vertueux et sobres possibles.

Ce projet d'Ivry - Levassor est particulièrement important dans cette stratégie, puisqu'il s'agit d'un démonstrateur pour l'ensemble de nos futures constructions publiques. Il permet à la DCPA de venir tester de nouvelles méthodes de construction et des matériaux tels que la terre crue, le recyclage des cartons ou encore la paille, pour concevoir des bâtiments publics encore plus exemplaires.

Toutes les innovations testées dans cette opération sont vouées à se retrouver dans le cahier des charges des futures constructions.

Je voudrais apporter des éléments de réponse et de précision à l'interrogation d'Yves CONTASSOT, qui j'espère le rassureront entièrement, puisque les 15 capteurs qui seront installés par notre partenaire Arteria à l'intérieur des murs, des planchers et plafonds viendront relever l'évolution de la température et de l'humidité pendant trois ans, mais ces capteurs dotés de la technologie LoRaWan émettront un message par jour sur une durée inférieure à une seconde, avec une puissance radio quatre fois inférieure à celle d'un téléphone portable. Cette technologie est très en dessous des normes d'émission radio sans effet sur la santé.

J'espère que ces arguments l'auront convaincu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BAUDRIER.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DCPA 17.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DCPA 17).

Nous avons terminé les travaux de cette Commission.

2019 DAE 80 - Subventions (550.000 euros) et avenants à conventions avec divers organismes de recherche dans le cadre de l'appel à projets Émergence(s).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous passons à la 6e Commission. J'ai à excuser Mme Annick OLIVIER, qui est retenue. Et nous rentrons dans le vif du sujet avec l'examen du projet de délibération DAE 80.

La parole est à Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Mes chers collègues, je voudrais revenir sur le dispositif Emergence(s), qui est l'objet de ce projet de délibération. C'est un soutien à la recherche, qui est bien appréciable depuis quelques années, mais particulièrement en ce moment.

Rappelons le contexte par rapport à un certain nombre de contrevérités qui ont pu être dites hier ou avant-hier sur le budget de la recherche, parce qu'effectivement, LREM est coutumier des "fake news", cela devient un marronnier, mais Mme VIDAL a prétendu dans sa communication que le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche était en augmentation sans, dans sa conférence de presse, nous donner de chiffres exacts.

Quand on obtient le bleu budgétaire, on se rend compte que le budget couvre juste l'augmentation liée à l'inflation, donc c'est un budget constant pour l'enseignement supérieur et la recherche, alors même que nous avons 25.000 étudiants supplémentaires à accueillir sur l'ensemble des universités françaises.

Donc, nous sommes bel et bien dans un contexte budgétaire d'austérité qui est manifeste et incontestable. C'est une vision essentiellement comptable. Une vision de court terme, et qui oblitère évidemment notre potentiel de développement de recherche.

A l'heure où par ailleurs nous avons de nombreuses urgences climatiques, urgences en matière énergétique, urgences à comprendre les évolutions de nos sociétés, cette vision de la recherche très comptable est non seulement myope sur l'avenir, mais aussi complètement irresponsable.

J'entends certains des candidats parler de sciences pour gouverner la ville de demain. C'est piquant de voir qu'ils soutiennent à l'Assemblée nationale l'austérité pour la recherche, et c'est piquant de constater que notre majorité de gauche à la Ville de Paris mène une politique contraire, peut-être avec moins de communication, mais un soutien qui est bien réel et constant.

Dans l'ensemble des projets, beaucoup de projets intéressants vont être soutenus par ce projet de délibération : la recherche sur les cellules souches neuronales, le stockage du carbone dans les sols, les circuits quantiques supraconducteurs, l'analyse des biens symboliques, celle de la ville informelle, etc. Il y a beaucoup de sujets passionnants que nous allons soutenir, qui méritent pleinement notre soutien, un soutien inconditionnel qui permet la création, la liberté de recherche et permet bien évidemment l'avancée du front des connaissances. Nous saluons donc ce projet de délibération.

Permettez-moi de redire en ces lieux un sujet sur lequel nous avons un point de vigilance. Comme je le disais, nous sommes dans un contexte austéritaire. Nous sommes aussi dans un contexte de pilotage de la recherche, un pilotage à courte vue. Un pilotage lié à une recherche sur contrat, un contexte où les fonds récurrents ne cessent de baisser au profit de projets, et ce dispositif participe, certes dans une modeste mesure, mais participe de ce financement sur projets.

Et donc, nous continuons à exprimer notre volonté d'encadrer l'attribution de ces contrats Emergence(s) sur des laboratoires qui auraient recours à du financement non récurrent, un recours relativement limité. Nous savons que nous avons une convergence d'idées sur ce point-là, mais nous ne voyons rien venir, en tout cas quand j'épluche les différents laboratoires qui ont été bénéficiaires de ces contrats Emergence(s).

A l'avenir, ce sera une piste à creuser : qu'on arrive à limiter l'attribution de ces contrats Emergence(s) sur des laboratoires qui sont, on va dire, les moins bien dotés en matière de financement récurrent.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme LEMARDELEY.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chers collègues, cher Jean-Noël AQUA, merci pour votre intervention sur ce projet de délibération qui vise à ajuster le montant des subventions pour les équipes de recherche lauréates comme nous le faisons régulièrement.

C'est également et surtout pour moi l'occasion de revenir sur le programme Emergence(s), qui depuis 2009 apporte un soutien financier à des équipes de recherche pour une durée de quatre ans.

Vous le savez, vous l'avez rappelé, cet appel à projets va au-delà des compétences municipales, est unique en France, et notre objectif est de soutenir la recherche dans tous les champs disciplinaires avec pour critère l'originalité, la qualité du projet, et le fait que les chercheurs aient soutenu leur thèse depuis moins de 10 ans.

Mercredi dernier, le 18 septembre 2019, avait lieu la cérémonie de distinction des 15 lauréats 2018 de ce dispositif Emergence(s), marquant les 10 ans de ce beau programme de financement des jeunes équipes de recherche.

Le rapport du Conseil scientifique de la Ville de Paris qui a été commandé par la Maire Anne HIDALGO à l'occasion de cet anniversaire des 10 ans souligne, je cite, "la pleine réussite à porter au crédit de la Ville de Paris du dispositif Emergence(s)".

Le programme est plébiscité par les lauréats, les comités scientifiques et les responsables des institutions de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ainsi, Emergence(s) a permis de financer les travaux de 140 jeunes chercheurs lauréats du dispositif, reconnus aujourd'hui comme particulièrement prometteurs ou déjà incontournables dans leur champ disciplinaire. Au total, ce sont 32 millions d'euros qui auront été mobilisés au profit de la recherche fondamentale dans tous les champs disciplinaires.

Concernant l'interrogation quant au taux de financement récurrent dans les dossiers de candidature déposés, je vous rappelle, comme je vous l'ai déjà indiqué en novembre 2018, que ce point est renseigné par les équipes lors de leur dépôt de dossier. Nous avons communiqué ces taux, et je me tiens à votre disposition pour échanger sur ce point.

Néanmoins, la question de la récurrence du taux de financement de la recherche publique vient, et nous pouvons le regretter, souvent avec le temps et l'ancienneté des équipes de recherche et précisément l'objectif de cet appel à projets est d'amener les jeunes équipes à grandir, à se lancer. Ce taux n'est donc pas retenu comme critère. Même si nous le demandons, nous ne le retenons pas comme critère pour le soutien de la Ville de Paris dans son appel à projets.

Je vous invite donc à voter ce projet de délibération.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 80).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le vœu référencé n° 140 relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.

Je donne la parole à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Je voulais revenir sur l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants hors Communauté européenne. Vous connaissez le raisonnement des Macronistes sur le sujet. C'est en gros : le savoir, c'est comme le luxe, plus c'est cher meilleur c'est.

C'est un raisonnement à côté de la plaque quand on parle de savoir. C'est une aberration, elle prive le tissu universitaire de talents, l'intelligence des étudiants n'est évidemment pas corrélée au portefeuille de leurs parents, les premiers de cordée ne sont pas forcément les plus créateurs intellectuellement. Cela détruit la mission de l'université, vous savez que le mot université provient précisément de sa mission universelle. Cela détruit aussi la nécessaire coopération entre les pays.

Dans une période où l'on parle de partage des connaissances, notamment pour affronter la question du réchauffement climatique, c'est une vraie aberration que de limiter l'accès des étudiants étrangers aux universités françaises, qui sont souvent détentrices d'un savoir utile par rapport à ce dossier. C'est aberrant à de multiples titres, à part la logique comptable.

Nous avions déjà fait passer un vœu en décembre, en cette Assemblée, et la Ville s'était positionnée contre cette augmentation.

Beaucoup d'universités ont, de façon très intéressante, refusé cette augmentation, avec des conseils d'UFR, des conseils d'universités, des motions diverses et variées qui se sont toutes opposées à cette augmentation des frais d'inscription pour les étudiants non communautaires, mais pas toutes. Certaines ont multiplié par 10 leurs frais d'inscription, 3.000, 4.000, 5.000 euros pour s'inscrire dans les universités françaises.

Evidemment, on se doute bien que c'est l'annonce de l'augmentation à venir pour tous les autres.

Dans notre vœu, ce que nous souhaitons, c'est avoir une visibilité des conséquences de cette mesure sur les universités parisiennes, notamment sur l'application de cette mesure, l'effet sur l'inscription des étudiants étrangers. Avoir des chiffres du Rectorat, et même dans les universités françaises, parisiennes en particulier, qui auraient décidé de refuser cette augmentation, de voir l'évolution du contexte, en quoi cette augmentation aurait pu affecter les inscriptions des étudiants étrangers.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Merci, Jean-Noël AQUA, pour ce vœu qui me permet de revenir sur l'attachement de la Ville de Paris à être une ville d'accueil pour toutes celles et tous ceux qui désirent y faire leurs études supérieures.

Le dispositif "Bienvenue en France", qui se met en place cette année, prévoit une augmentation des frais d'inscription pour les étudiants extracommunautaires de 1.000 %. Ils passent en licence de 170 à 2.770 euros, en master de 243 à 3.770 euros, et en doctorat de 380 à 3.770.

Dans les établissements d'enseignement supérieur parisiens, 67.000 étudiants internationaux étaient inscrits l'an dernier, dont 75 % sont des étudiants extracommunautaires.

Malgré l'annonce de la mise en place de bourses, cette mesure risque d'accentuer la reproduction sociale à l'université et d'avoir un impact négatif sur les étudiants originaires du continent africain. Ils et elles sont les plus nombreux, mais aussi les plus fragiles sur le plan économique.

Les établissements d'enseignement supérieur ont cependant la possibilité, dans la limite de 10 % par an, d'exonérer les étudiants étrangers de ces frais d'inscription supplémentaires. A Paris, vous l'avez rappelé, la quasi-totalité des universités ont fait ce choix. En effet, comme nous, ces établissements considèrent que l'attractivité ne passe pas par une augmentation massive des frais d'inscription. Faire reposer le financement des études supérieures sur la solidarité familiale revient à attirer les enfants des familles les plus riches.

De plus, la campagne de communication renforcée de la part de la France cible les pays émergents, Chine, Inde, Vietnam, or parmi les 10 pays qui envoient le plus d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur français, 6 sont en Afrique francophone et 45 % des étudiants internationaux sont africains.

La Ville de Paris depuis 2001 s'engage sur le plan de la vie étudiante en général et de la politique d'accueil des étudiants internationaux en particulier. La Maire de Paris, Anne HIDALGO, n'oppose pas excellence universitaire et inclusion sociale. Au contraire, elle défend une double tradition d'accueil et de rayonnement scientifique et la perpétue en soutenant des dispositifs d'accueil comme le "Welcome desk", plate-forme multipartenariale à la C.I.U.P. et au Crous de Paris, dont le financement de la Ville de Paris s'élève à 118.000 euros.

C'est un investissement volontariste sur une compétence régalienne qui vise à être à la hauteur de l'histoire d'hospitalité, d'accueil indéfectible de la Ville de Paris.

C'est pourquoi je propose un amendement de votre vœu pour que nous demandions à avoir communication sur les chiffres de l'évolution du nombre d'étudiants étrangers à Paris, et par grandes zones d'origine géographique, de manière à ce que nous ayons des éléments objectifs quant à l'impact de cette mesure.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable à votre vœu avec l'amendement proposé.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Monsieur AQUA, amendement accepté ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 412).

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif aux bacheliers non affectés à l'issue de la procédure ParcourSup.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons avec le vœu référencé n° 141.

La parole est à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme nous avons pu le souligner mardi dernier lors de notre intervention concernant la rentrée scolaire, ce moment de l'année est de plus en plus difficile pour les enfants comme pour les parents.

La situation des étudiants n'est d'ailleurs pas beaucoup mieux. On vient de parler de la question des étudiants étrangers, mais l'enseignement supérieur est aussi très impacté par le manque d'investissement de l'État dans l'éducation, par une politique discriminatoire, presque assumée d'ailleurs, dont font encore les frais les plus fragiles socialement.

En effet, lors de la conférence de presse du 20 septembre 2019, la ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Frédérique VIDAL, s'est félicitée d'un bon bilan de seulement 1.175 bacheliers restés sans affectation à l'issue de la procédure ParcourSup.

Comment pouvons-nous nous féliciter que "seulement" 1.175 jeunes prennent des mois de retard dans leur formation parce qu'ils rencontrent des difficultés administratives à trouver un établissement, notamment à Paris, qui puisse les accueillir, ou même qu'ils se retrouvent sans établissement pendant toute une année scolaire, retardant et déstabilisant leur projet professionnel et leur projet d'avenir ?

Comment se satisfaire que 423 jeunes venant de filières technologiques et 718 de filières professionnelles puissent, un mois après la rentrée, se retrouver sur le carreau ?

On a calculé, 97 % des jeunes non affectés sont issus des filières professionnelles et technologiques, et font aujourd'hui les frais de cette sélection indigne via la nouvelle application du Ministère.

Nous étions déjà intervenus avec d'autres groupes sur l'opacité de la plate-forme autour du mode d'affectation des lycéennes et lycéens dans le supérieur, et sur les critères discriminants que comprennent les algorithmes dont nous n'avons toujours pas le détail.

Nous le répétons, le baccalauréat doit être le passeport d'entrée de l'enseignement supérieur pour toutes et tous, et tous les jeunes qui voudraient poursuivre leurs études supérieures.

N'ayant aucune visibilité aujourd'hui sur le nombre de jeunes Parisiens non admis, nous demandons par ce vœu l'application de données claires sur la situation de ces jeunes, ainsi que sur le suivi de leurs dossiers.

Nous voulons également que le Conseil de Paris réaffirme son opposition à la sélection à l'entrée dans l'enseignement supérieur et son attachement à ce que chaque jeune puisse étudier dans la filière de son choix.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme LEMARDELEY, pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Chers collègues, chère Léa FILOCHE, merci pour votre vœu relatif à ParcourSup et à la situation des bacheliers qui restent sans affectation au moment de cette rentrée.

La demande de transparence des élus locaux, des syndicats professionnels et étudiants, des fédérations de parents d'élèves quant à l'accès des jeunes bacheliers à l'enseignement supérieur est légitime. Nous le savons, le nombre de places dans l'enseignement supérieur, en particulier à Paris, est limité. De plus en plus de lycéens jeunes bacheliers se retrouvent sans solution à la procédure d'accès ParcourSup.

Il est essentiel pour nous d'avoir un suivi précis sur la situation des étudiants parisiens et de connaître la façon dont est prise en compte leur situation. Je suis d'accord avec vous pour dire que tous les bacheliers doivent pouvoir continuer leurs études supérieures à Paris et que le baccalauréat doit demeurer le passeport d'entrée dans l'enseignement supérieur. Je rappelle que le Bac est le premier grade universitaire, on l'oublie trop souvent.

Je souhaite rappeler également notre ferme opposition à toute sélection à l'entrée de l'université, et notre attachement à ce que chaque étudiant puisse poursuivre ses études dans la filière de son choix.

Pour toutes ces raisons, j'émets un avis favorable si le vœu est légèrement amendé.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci. Madame FILOCHE ?

Parfait, tout est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 413).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 7e Commission.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous changeons de Commission. Nous passons à la 7e Commission, avec l'intervention du président de la 7e Commission, M. TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Lors de notre dernière séance sur ce projet de délibération à l'ordre du jour, en début de séance j'ai prévenu que c'était ma dernière présidence, car pour des raisons professionnelles je ne pouvais plus continuer à assumer sérieusement ce rôle.

Bien évidemment, on a entamé notre réunion. Les trois adjoints ont présenté la plupart de leurs projets de délibération. Pour Pauline, on a mis en avant les projets de délibération regroupés dans le budget participatif. On a bien mis en avant le fait que ce type de soutien de la Ville aux initiatives citoyennes est désormais très important, très acquis, et c'est l'un des éléments les plus importants peut-être de notre mandature.

Concernant Patrick KLUGMAN, on a là aussi étudié la plupart, voire la totalité des projets de délibération. J'en ai seulement souligné deux, le projet de délibération DGRI 31, au sujet de la subvention-convention avec l'association Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme, et le projet de délibération DGRI 33, concernant l'association Maison des journalistes, pour vous en donner les plus importants.

Par rapport à Jean-François, j'ai mis en avant les trois projets de délibération concernant des lieux de pratiques sportives plutôt intéressantes : le centre sportif parisien d'Ile-de-France de Puteaux, les parcs interdépartementaux de Choisy et du Tremblay.

Concernant les amendements, on avait un amendement et trois vœux non rattachés déposés.

La prochaine Commission se réunira le 4 novembre, merci beaucoup.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

2019 DGRI 49 - Subvention (25.000 euros) avec convention à l'association pour la Forêt Vierge pour un programme de réhabilitation du périmètre de la réserve du Haut Xingu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous accueillons le projet de délibération DGRI 49.

Je donne la parole à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Je voudrais attirer l'attention du Conseil sur ce projet de délibération. Mais si vous le permettez, en 10 secondes, je voudrais remercier Sergio pour son travail au sein de la 7e Commission. Merci à toi, tu as su animer pendant ces 4 années cette Commission avec intérêt, en nous faisant des visites et différentes choses.

Je reviens sur le sujet du projet de délibération. Il s'agit, dans le cadre de l'aide d'urgence, de 25.000 euros attribués à l'association pour la Forêt Vierge. Si j'attire votre attention, c'est que cette association lutte pour la protection de l'Amazonie. Elle a été mise sous les projecteurs par le cacique Raoni.

Le cacique Roani, vous vous en souvenez, a été fait citoyen d'honneur de la Ville en 2011 à l'unanimité. J'en parle maintenant parce qu'on reparlera tout à l'heure de citoyenneté d'honneur, et je ne suis pas certain que les personnalités soient comparables.

Le cacique Roani s'est beaucoup battu au cours de ces dernières années pour l'Amazonie, et alors que BOLSONARO ne veut pas voir l'incendie qui prend de l'ampleur, le danger qui pèse sur le poumon de la planète, il était vraiment important pour la Ville de Paris, mais aussi pour l'humanité en général, que nous marquions notre soutien par cette action.

Je remercie la majorité d'avoir fait cette proposition.

Nous voterons ce projet de délibération et je vous en remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN, pour vous répondre.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

A mon tour de remercier Sergio TINTI pour un remarquable travail d'animation de la 7e Commission, et aussi Pierre AURIACOMBE, parce que c'est vrai que l'animation des relations internationales, je le dis à dessein au moment de l'examen de ce projet de délibération, car tout à l'heure nos débats seront peut-être plus agités, cela a été un plaisir de conduire cela tous ensemble, et de chercher à comprendre nos points de vue, à les rapprocher parfois, et agir ensemble à l'international au nom de la Ville de Paris.

Effectivement, ce projet de délibération au titre de l'aide d'urgence est important. Il vient d'une interpellation du cacique Raoni, qui est le gardien de 16 populations autochtones qui gardent la forêt amazonienne. Il nous a fait transmettre le message, la Maire de Paris l'a reçu à deux reprises. Il s'agit de l'aider à accomplir ce mandat impossible, qui est particulièrement en danger aujourd'hui.

Nous avons vu ces incendies dans la partie brésilienne de la forêt, il y a quelques semaines. Et nous nous sommes simplement dit que nous ne pouvions pas rester insensibles à son appel.

Ce projet de délibération comporte deux volets.

Le premier, c'est l'attribution d'une subvention de 25.000 euros à l'association pour la Forêt Vierge.

Le deuxième volet, tout aussi important, c'est l'envoi d'une équipe d'experts de la Ville de Paris dans l'État du Mato Grosso pour réaliser des études et aider les populations autochtones à se saisir d'outils de préservation de la forêt.

Tant pour nos équipes que pour ces populations, c'est une véritable source d'enrichissement mutuel. Je vous demande de bien vouloir accueillir favorablement ce projet de délibération.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 49.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DGRI 49).

Adopté à l'unanimité, merci pour la forêt !

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Luiz Inácio Lula da Silva, ancien président du Brésil.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du vœu référencé n° 181 relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Luiz Inácio Lula da Silva, ancien président du Brésil.

La parole est à M. Patrick KLUGMAN, pour commencer.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous avons décidé de saisir le Conseil de Paris, sans doute et je l'espère d'ailleurs pour la dernière fois, d'un vœu attribuant la citoyenneté d'honneur à l'ancien président du Brésil, Lula DA SILVA, "Lula".

Je voudrais d'abord rappeler ce qu'est la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, parce que je ne voudrais pas qu'il y ait d'incompréhension.

La Citoyenneté d'honneur est un titre que nous avons créé sous l'égide de Bertrand DELANOË, qui n'est pas un titre honorifique, mais un titre de protection. Toutes les personnalités récipiendaires de la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris ont toutes en commun, au moment où elles se sont vu attribuer cette distinction, de ne pas être en mesure de la recevoir parce qu'elles étaient, soit en danger, soit emprisonnées.

C'est cela la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris, c'est un titre de protection conféré à des personnes qui sont en danger dans leur intégrité physique ou leur liberté fondamentale, et la Ville de Paris, pour ce qu'elles incarnent ou ce que l'oppression dont elles font l'objet démontre, a décidé de se porter à leur secours.

Evidemment, c'est sans doute compliqué d'attribuer une citoyenneté d'honneur à un ancien président de la République accusé de corruption. Et je veux vous démontrer pourquoi, non seulement ce n'est pas impossible mais que c'est même nécessaire. Je prendrai 40 secondes pour cela si vous me le permettez.

Attribuer une citoyenneté d'honneur, défendre quelqu'un, ce n'est pas, quand il s'agit d'un homme politique, dire que l'on est d'accord avec lui, dire que l'on est de gauche, de son camp, que l'on apprécie son bilan, cela n'a même rien à voir.

S'agissant de Lula, pourquoi nous vous proposons cette citoyenneté d'honneur aujourd'hui ?

Pour une raison simple. Non pas parce que c'était un grand président de gauche d'un grand pays. Non pas parce qu'un pouvoir funeste a pris sa suite, mais simplement parce que nous avons la conviction, à la suite des révélations faites par le journal "The Intercept" au mois de juin dernier, que l'enquête qui a visé le président Lula, qui s'appelait "Lava Jato", a été motivée par des considérations purement politiques pour empêcher celui qui était alors le favori d'une élection présidentielle de se présenter, pour le déclarer inéligible et l'incarcérer, et il est encore à ce jour incarcéré.

Cela ne veut pas dire que nous pensons que Lula est innocent. Cela ne veut pas dire que nous le soutenons, parce qu'il est d'un bord politique ou d'un autre. Cela veut juste dire que dans un pays, la justice a été manipulée au point d'interférer sur un scrutin politique pour empêcher un opposant politique de jouer son rôle, de lui retirer sa liberté fondamentale, de l'incarcérer et que ces révélations se sont faites aux yeux de tous, que le Comité des droits de l'Homme de l'ONU, qui n'est pas un organe partisan, a demandé au gouvernement brésilien d'assurer ses libertés civiles et ses droits civiques, ce qui n'a pas été respecté.

Nous savons de ces révélations que le juge MORO, qui a enquêté sur Lula et qui est aujourd'hui évidemment le ministre de la Justice du Brésil, a suggéré au procureur d'inverser l'ordre des étapes prévues ; qu'il s'est demandé, en donnant des ordres, si cela ne faisait pas trop longtemps qu'aucune opération n'était menée contre Lula ; qu'il a demandé d'annuler des conférences de presse de Lula ; qu'il est donc intervenu directement sur une enquête et que

des procureurs ont reconnu que des accusations ne faisaient d'aucun élément tangible, mais qu'il fallait incarcérer cet homme.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Il faut conclure, Monsieur.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Nous voilà à la conclusion, à la question de savoir, et qui est simple : est-ce que cet homme a fait l'objet d'une accusation politiquement instrumentée ? A l'évidence, oui. Est-ce qu'il est empêché ? A l'évidence, oui. A-t-on infléchi sur un scrutin politique majeur dans un grand pays, qui a contribué à une confiscation de la démocratie dans ce pays ? A l'évidence, oui.

Pour ces raisons-là, et ces raisons-là seulement, je vous demande de voter la citoyenneté d'honneur de M. Lula DA SILVA.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Un certain nombre d'interventions et d'explications de vote, à commencer par M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

La majorité nous demande de mettre au même niveau LULA, avec le cacique Roani dont on vient de parler et son action en faveur de l'Amazonie.

Je vous en parle car ce sont deux personnes de nationalité brésilienne. Vous dites, on les met au même niveau. C'est bien ce que vous nous demandez aujourd'hui. Vous ne nous demandez pas si l'on soutient bien ainsi l'action de M. BOLSONARO, bien évidemment que non.

Vous ne nous demandez pas si l'on pense que les conditions du procès de M. LULA sont équitables. On ne le pense pas, bien évidemment. Le sujet aujourd'hui c'est : met-on au même niveau M. Roani et M. LULA, alors que M. LULA, qu'on le veuille ou non, est impliqué, l'avenir le dira, mais pour l'instant, dans un procès de corruption.

Vous venez de nous dire que l'O.N.U. demandait qu'il y ait un procès équitable en sa faveur. Ce n'est pas l'objet de votre vœu. Si l'objet de votre vœu était un soutien en faveur d'un procès équitable, nous pourrions le voter.

La Citoyenneté d'honneur, je l'ai dit plusieurs fois dans cette instance, cela doit être quelque chose de consensuel. Or, ici, je ne suis pas sûr qu'on ait le consensus. Vous aurez surement la majorité, mais pas le consensus.

Nous, nous ne voterons pas ce vœu, nous le regrettons, et nous avons parfois l'impression, je regrette de le dire ici, que c'est un vœu politique pour faire plaisir, une fois de plus, à une partie de votre majorité.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une explication de vote toujours.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous pouvons être fiers de l'acte que nous allons poser dans quelques instants : attribuer la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Lula, ancien Président du Brésil.

Nous pensons d'abord à l'homme, à l'ouvrier, le syndicaliste, le fondateur du parti des travailleurs, le président du Brésil. Cet homme que rien ne destinait à devenir un jour chef d'État de la première puissance économique d'Amérique latine.

Dilma ROUSSEFF, qui lui a succédé, exprime fort bien dans une interview parue le 17 septembre 2019 dans "L'Humanité" et sur la scène de la Fête de l'Humanité, les raisons de la condamnation et de l'incarcération de Lula.

Il y a l'esprit de la revanche d'une caste qui n'a jamais accepté le suffrage universel, et par deux fois l'élection du président de gauche issu du peuple. Il y a la revanche d'une caste qui n'a jamais accepté la politique de redistribution sociale de Lula, qui a fait sortir 36 millions de Brésiliens de la pauvreté, et a fait que 37 % des étudiants viennent des classes populaires. Il y a la revanche d'une caste dont les regards se tournent vers les États-Unis, qui n'a jamais accepté des changements politiques progressistes en Amérique latine.

Le juge qui a envoyé Lula en prison est désormais l'objet de révélations qui démontrent le caractère politique de cette décision, qui ne s'appuie sur aucun élément probant de la corruption. Parce qu'il était l'espoir du Brésil, il fallait l'abattre, mais sa pugnacité, son espoir dans le Brésil fraternel et solidaire n'a pas disparu.

Puisse notre vœu et la cérémonie de décembre au cours de laquelle vous remettrez cette distinction à Dilma ROUSSEFF, peser pour que la justice brésilienne retrouve un visage humain d'intégrité et que cela contribue à faire libérer Lula des geôles où il n'aurait jamais dû entrer.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

Madame Léa FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE. - Les élus du groupe "Génération.s", évidemment, se réjouissent de l'adoption de ce vœu, sachant que nous avions déjà fait adopter un vœu au mois de juillet dernier par ce même conseil, demandant, effectivement, que la Ville de Paris redemande une enquête et fasse rappel aux différentes structures internationales

de façon que le procès puisse avoir lieu dans des cadres équitables. Surtout, que l'on demande sa libération en attendant que toute la lumière soit faite sur sa situation.

Nous nous réjouissons qu'aujourd'hui, la Ville aille encore plus loin en demandant que Lula puisse aussi bénéficier d'une forme de protection de la Ville de Paris, vous l'avez bien décrit. Nous espérons, effectivement, que tout cela pourra permettre à Lula d'enfin sortir de prison. Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame FILOCHE.

Monsieur GLEIZES ?

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur AURIACOMBE a posé la bonne question : faut-il le comparer à Raoni ?

La relation entre les écologistes et Lula a toujours été très compliquée, puisque Marina SILVA a été candidate face à lui. Lula a produit beaucoup de déceptions dans la société brésilienne, notamment dans les forces progressistes, mais aujourd'hui toutes les forces progressistes, même celles qui se sont opposées à Lula, considèrent que le procès était inéquitable.

Tout le monde considère que BOLSONARO aujourd'hui fait une politique de répression contre tout le monde, contre la LGBTQI, contre le mouvement des sans-terre, contre les peuples autochtones, et c'est pour cela tout justement que la réponse à Raoni est très intéressante, parce qu'aujourd'hui, les peuples autochtones soutiennent Lula, non pas pour ce qu'il a fait mais pour ce qu'il est, parce qu'il est en prison de manière tout à fait inégalitaire. Des corrompus, il y en a des milliers, et sans doute beaucoup plus que ne l'a été Lula, et jamais pour enrichissement personnel.

Aujourd'hui, c'est important que la Ville de Paris… Comme l'a très bien dit M. KLUGMAN, ce n'est pas pour défendre le parcours de Lula, ce n'est pas parce qu'il a été syndicaliste et qu'il est devenu président, mais parce qu'aujourd'hui cette personne doit être protégée, parce qu'elle est en prison de manière inéquitable, elle n'a pas eu le droit à un procès équitable et on l'a bien vu avec le parcours du juge qui est devenu aujourd'hui ministre de la Justice et profite de sa position pour encore plus empêcher un procès équitable par rapport à cela. Ce n'est pas pour rien que l'ONU s'intéresse à ce dossier.

Et donc, la semaine dernière, il y avait un événement organisé par "Autres Brésils" où j'ai posé la question à des gens qui n'étaient pas forcément pro Lula, des gens du mouvement des sans travail, des peuples autochtones qui ont dû s'opposer à Lula quand il était président, et qui disent aujourd'hui, "on est obligé de soutenir Lula, parce que ce qu'il se passe au Brésil est dangereux pour nous tous progressistes" et notamment avec la mère de Marielle Franco, qui a été assassinée par des fascistes. Ce ne sont pas des gens de droite extrême mais de vrais fascistes, qui s'assument comme fascistes.

À ce titre, Paris doit protéger LULA, donc nous voterons ce vœu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

Monsieur FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la Citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris constitue une protection pour une personne menacée dans son intégrité, dans ses droits, injustement menacée dans sa liberté ou privée de liberté.

C'est très exactement la situation dans laquelle se trouve LULA, ancien Président du Brésil, actuellement incarcéré au terme d'un procès inique et de plus en plus unanimement reconnu comme tel.

C'est le Comité des droits de l'Homme de l'O.N.U. lui-même qui a demandé aux autorités brésiliennes d'assurer les droits civiques et politiques de LULA, notamment le droit d'être candidat à la dernière élection présidentielle, ce qui n'a pas été le cas. Et plus le temps passe, plus les éléments se révèlent, plus il apparaît que le procès de Lula n'a eu qu'un seul but : empêcher qu'il se présente aux dernières élections, qu'il avait de bonnes chances de remporter.

Dans ce cadre, je trouve que le geste d'Anne HIDALGO de nous proposer ce vœu donnant la citoyenneté d'honneur de la Ville de Paris à Lula est important, et je regretterais que nous ne puissions pas le voter à l'unanimité, car nous sommes nombreux à considérer que Lula a été un grand président du Brésil, qui au-delà d'un bilan, comme tout bilan, contrasté, a fait reculer la pauvreté de manière considérable en préservant la démocratie.

Mais bien au-delà, nous estimons qu'aujourd'hui, lui attribuer la citoyenneté d'honneur permet de défendre un homme, une grande figure, qui est privé de liberté injustement.

Aussi, comme lorsque nous avons inauguré récemment dans le 10e arrondissement le jardin Marielle Franco, nous envoyons un signe, un signe d'espoir et de soutien à toutes celles et tous ceux qui luttent dans la grande difficulté aujourd'hui pour un Brésil démocratique, un Brésil libre, un Brésil qui protège sa diversité, l'ensemble des minorités, qui préserve aussi l'Amazonie.

En donnant la Citoyenneté d'honneur à LULA, nous enverrons un signe de soutien très important à tous les démocrates du Brésil. Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur FÉRAUD.

Monsieur PENINOU ?

M. Mao PENINOU. - Monsieur le Maire, chers collègues, peu de choses à ajouter par rapport à ce qui a pu être dit sur Lula lui-même, sur son parcours, sur cette réussite de la gauche réformiste au Brésil, et sur la manière dont aujourd'hui les forces les plus réactionnaires de ce pays ont organisé ce procès.

Nous n'avons aucun désaccord de la première à l'avant-dernière ligne de votre vœu.

Nous n'avons pas vraiment un désaccord avec la dernière ligne, mais une vraie question.

Patrick KLUGMAN nous a expliqué ce qu'il y avait derrière le terme de citoyens d'honneur, de protection. On pourrait les uns les autres deviser sur à quel point dans la situation actuelle et vu les forces mobilisées dans le monde pour Lula, nous allons apporter une protection à l'ancien président brésilien aujourd'hui au Conseil de Paris, mais c'est un autre débat.

Mais au-delà de cela, c'est la question de la citoyenneté d'honneur qui commence à nous poser problème, sur la manière dont c'est fait.

Elle vise à sauver des gens. Je ne suis pas sûr que ce soit la situation aujourd'hui.

On va voter ce vœu, pour dire les choses très clairement, parce qu'on est d'accord avec le fond, avec le fait qu'il faille soutenir Lula aujourd'hui, mais nous demandons d'abord que, y compris vu la période dans laquelle on rentre, ce soit la dernière fois sous cette mandature que ce type de décoration, d'honorer, bref, cette citoyenneté d'honneur soit délivrée.

Également, qu'il y ait un vrai débat entre nous sur quels sont les critères, comment on le fait, et comment on le prépare avant les conseils de Paris, pour que l'on n'ait pas à avoir ce type de débat ici, alors que le moment est au rassemblement, pour soutenir un démocrate progressiste aujourd'hui en prison du fait de ses idées.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

Madame CARRÈRE-GÉE ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Très brièvement, c'est effectivement une position extrêmement difficile dans laquelle vous nous mettez, si l'on veut que les mots aient un sens.

Protéger Lula qui a été mis en prison, on est d'accord, et M. FÉRAUD, je crois, disait combien il aurait souhaité un vote à l'unanimité.

Dans "citoyen d'honneur", il y a citoyen et honneur. Dans citoyen, il y a l'idée de protection, d'honneur... L'idée que l'on préjuge l'honnêteté, le fait que Lula n'était pas en situation de corruption, c'est assez délicat.

Donc, je m'associe totalement à ce qu'a dit Pierre AURIACOMBE, et si vous acceptiez de déposer un vœu disant les choses simplement et disant que le Conseil de Paris soutient et veut protéger Lula, on le voterait sans problème.

La Citoyenneté d'honneur, on sera contraint de s'abstenir.

Franchement, je déposerais bien ce vœu, mais je n'en ai pas le pouvoir en tant que conseillère de Paris. L'exécutif, je crois, peut déposer un vœu à tout moment.

Si vous souhaitez vraiment quelque chose de symbolique, fort et unanime, faites-le.

Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame CARRÈRE-GÉE.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je tiens, au contraire, à féliciter cette initiative, féliciter ce vœu, c'était important à travers ce vœu aussi, que la Ville de Paris assume son rôle de tribune internationaliste.

Je pense vraiment qu'il faut être conscient qu'après le coup d'État judiciaire à l'encontre de Dilma ROUSSEFF, tout a été fait pour empêcher Lula de se présenter aux élections, dans un procès sans preuves. Un juge qui a fait condamner Lula est devenu d'ailleurs ministre de BOLSONARO.

Nous ne voulons pas seulement, à travers cette citoyenneté d'honneur, demander la libération de Lula, nous voulons que Lula soit innocenté au regard des éléments dorénavant connus de toutes et tous. Au-delà du judiciaire, c'est bien un procès politique que nous dénonçons ici.

Alors oui, ce signe d'amitié, de soutien de Paris aux yeux du monde entier exprime notre aspiration à la justice et à la démocratie.

"Lula libre, Lula libre !"

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Il n'y a plus d'intervenant.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 414).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à la situation des maires turcs de Diyarbakir, Mardin et Van.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons nos travaux avec le vœu référencé n° 182.

M. KLUGMAN a la parole, sur la situation des maires turcs.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Mes chers collègues, je voudrais vous demander de voter un nouveau vœu sur proposition de l'Exécutif municipal, car effectivement c'est notre pouvoir, c'est aussi parfois notre devoir, c'est un vœu de soutien aux maires kurdes de Diyarbakir, Mardin et Van en Turquie.

Je vais faire très simple et très court, souvent dans ce Conseil nous avons attiré l'attention et pris des votes pour pointer la situation de ce qu'il se passe notamment pour les Kurdes de Turquie, et plus largement pour la situation des opposants en Turquie. Nous avions d'ailleurs voté la citoyenneté d'honneur de Can DÜNDAR, ce grand journaliste turc qui a été menacé de mort et visé par une procédure extrêmement injuste qui lui a valu son exil avec sa famille.

Les maires kurdes ont été réélus, élus démocratiquement, et au terme d'une procédure absolument incroyable, ils viennent d'être administrativement relevés de leur pouvoir au profit d'autres personnes qui, elles, ne sont pas élues. C'est une confiscation pure et simple de la démocratie.

Ici, au Conseil de Paris, nous avons initié un mouvement de protection des maires en danger.

Je tiens à dire, parce que parfois l'histoire nous donne des raisons et des motifs de satisfaction, au début de cette semaine, nous avons reçu avec la Maire de Paris, le nouveau maire d'Istanbul, qui a ravi la ville d'Istanbul au pouvoir terrible et répressif de l'AKP d'ERDOGAN. De grandes villes, les principales villes commencent à revenir dans un giron démocratique et se battent face à un pouvoir extrêmement difficile, mais les maires kurdes, eux, n'ont pas cette capacité et donc subissent un joug administratif extrêmement dur.

Et donc, je voudrais vous demander de soutenir les maires kurdes de Diyarbakir, Mardin et Van en Turquie, en nous alarmant de cette situation de confiscation de la démocratie locale, de la démocratie tout court, et de simplement, au terme de ce vœu, qu'ils soient rétablis dans leurs droits, dignité et fonctions.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur KLUGMAN.

Une explication de vote de Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Nous voterons évidemment ce vœu essentiel.

ERDOGAN n'en finit pas de régler ses comptes avec les démocrates qui s'opposent à sa politique. Les forces armées spéciales ont, le 19 août 2019, conduit des opérations contre les municipalités reconquises en avril par le parti démocratique du peuple, le HDP.

Les co-maires de nombreuses villes dont celles de Diyarbakir, Mardin et Van ont été destitués par le ministre de l'Intérieur et remplacés par des administrateurs issus de l'AKP.

Au total, 418 maires et militants du HDP sont emprisonnés.

Fragilisé par sa défaite à Istanbul, ERDOGAN n'en poursuit pas moins ses purges et le démantèlement du système municipal kurde, car celui-ci impulse des politiques publiques en faveur de la jeunesse, de la culture, de l'environnement, de l'égalité hommes/femmes, véritable alternative à la corruption généralisée, au népotisme et à la prédation capitaliste conduite depuis Ankara.

Les municipalités kurdes étaient devenues la cible d'ERDOGAN depuis 2015, puisque 94 maires sur 102 avaient déjà été arrêtés.

La veille du scrutin de 2019, le président turc a lancé par anticipation la destitution des futurs édiles.

Cette violence du pouvoir traduit l'anéantissement de l'espace politique au Kurdistan de Turquie où la signification des élections est d'emblée entachée de nullité. Un régime qui s'affranchit de la légitimité des urnes bascule inéluctablement dans la dictature.

C'est pourquoi nous voterons ce vœu.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 415).

2019 DAE 247 - Subvention (40.000 euros) et convention avec l'association Vacances et Familles (93200).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons nos travaux avec l'examen du projet de délibération DAE 247.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Il s'agit d'une subvention à l'association Vacances et Familles Ile-de-France, qui permet l'accès aux vacances pour des familles qui en sont exclues. Il faut voir qu'actuellement, 44 % des ménages percevant moins de 1.900 euros par mois ne partent pas en vacances, donc c'est un dispositif qui est très important.

La Ville de Paris attribue une subvention de 40.000 euros cette année à cette association, et on s'en réjouit.

Je voudrais quand même revenir sur ce point parce que l'an passé, alors que nous nous en étions déjà ému à l'époque, vous aviez abaissé unilatéralement cette subvention à 30.000 euros.

Alors, année électorale joue, bonne nouvelle, on repasse à 40.000. Alors pourquoi cette baisse ?

En tout cas, c'est positif, c'est déjà une bonne chose, mais pourquoi l'aviez-vous baissée, pour la remettre à 40.000 euros ?

Par ailleurs, en 2017 nous avions eu les chiffres : 82 familles, 312 personnes étaient parties avec cette association, c'est un succès.

2018, les chiffres n'ont pas été communiqués, nous sommes aujourd'hui à fin 2019, pourquoi ? J'imagine qu'il y avait moins de monde vu que la subvention avait baissé.

C'est très positif, cette association, mais il faut nous répondre sur ce point.

Par ailleurs, je reviendrai également et vous vous souvenez que vous aviez voulu aussi toucher aux vacances "Arc-en-ciel". Devant le tollé que cela avait provoqué dans cette Assemblée, tant à droite, à gauche, qu'au centre, vous étiez revenus dessus.

Oui, en effet, il y a des personnes que l'on doit aider pour partir en vacances, et je ne trouve pas cela logique de rogner sur ces budgets. Mais dans ce cas, vu que nous revenons à 40.000 euros, nous le voterons avec plaisir. Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur AURIACOMBE.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Nous fournirons à M. AURIACOMBE les chiffres qu'il a demandés.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 247.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 247).

2019 DAE 281 - Convention d'occupation du domaine public - Appel à propositions 125 avenue des Champs-Elysées (8e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du projet DAE 281.

La parole est à M. Sergio TINTI.

M. Sergio TINTI. - Très bien prononcé !

Merci, Monsieur le Maire.

Paris est l'une des villes touristiques les plus visitées au monde. Il faut en être fier et préserver cet atout. C'est le sens du schéma du développement touristique qui s'étale jusqu'en 2022 et que nous soutenons bien évidemment.

Nous avons bien soutenu cette initiative de doter Paris d'une vision pour un secteur très important de son économie.

Le projet de délibération ici prévoit l'implantation par convention d'occupation du domaine public, d'un kiosque au 125, avenue des Champs-Elysées. Nous approuvons cette décision.

D'abord, parce que l'emplacement nous semble pertinent et parce que son rôle et le contenu qu'on lui donnera sont intéressants.

Il est intelligent de travailler à de nouvelles entrées pour un tourisme parisien qui sorte des sentiers battus et fasse découvrir un Paris pittoresque, mais aussi un Paris qui bouge, un Paris culturel et architectural.

L'avenue des Champs-Elysées est sans nul doute l'un des sites les plus visités de Paris. Nous savons que depuis que nous avons déplacé l'office de tourisme à l'Hôtel de Ville, nous avons perdu cette capacité à capter une masse importante de touristes. Avec ce kiosque sur la plus belle avenue du monde, nous nous dotons d'un guichet indispensable à la prise de contact avec les touristes.

Le contenu ensuite nous semble intéressant. A côté de circuits classiques qui comporteraient une série de visites des monuments emblématiques de notre ville, nous devons proposer aux touristes de nouveaux circuits, de nouveaux itinéraires, qui offrent à voir de Paris d'autres atouts.

Vous connaissez l'engagement de notre groupe sur la nécessité de soutenir et valoriser la production locale par exemple, je sollicite bien évidemment le travail de mon camarade Nicolas BONNET-OULALDJ sur la question.

Toutes les personnes désireuses de venir à Paris doivent pouvoir trouver à s'héberger et vivre l'expérience de Paris. En famille, en couple, seul ou entre amis, Paris doit être accessible. A cet égard, la mise en place d'offres à destination des familles ou encore le développement des offres à destination des petits budgets doivent être privilégiés.

Nous soutiendrons bien sûr ce projet de délibération, mais nous devons être attentifs à n'exclure personne. La durée expérimentale d'une année permettra de tirer un bilan et de réfléchir à l'adaptation et la pérennisation de ces kiosques touristiques à l'avenir.

Paris, c'est le Paris de la multitude, de la diversité, du luxe et du populaire, du sport de rue et des belles infrastructures, des braderies, des petits troquets et grandes brasseries. Paris peut et doit rendre heureux chaque touriste. Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

Pour vous répondre, la parole est à M. MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci. Effectivement, c'est un appel à propositions qui pour nous était extrêmement important, parce qu'il avait deux vocations.

La première était d'offrir sur les Champs-Elysées, haut lieu touristique de Paris, un nouveau point de services pour les visiteurs, qui manquait, et à la fois d'en faire un lieu d'expérimentation et de démonstration de solutions innovantes.

Je veux dire qu'ici en matière touristique, l'innovation ne peut se résumer à une somme d'éventuelles ruptures technologiques ou de digitalisation de tout, mais ce qui est innovant en matière de tourisme, c'est précisément peut-être de proposer d'autres formes de visites et d'expériences.

C'était en ce sens que nous avons écrit l'appel à manifestations d'intérêt, qui a conduit à la désignation de la société des Lignes touristiques, appelée plus communément Open Tour dans les rues de Paris, et qui nous propose un projet sur lequel elle fera la promotion sur ce site des Champs-Elysées, qui est plutôt un site d'expérience touristique assez traditionnelle, d'emmener ces visiteurs vers d'autres types d'expérience, avec deux volets en particulier qui sont ceux que nous attendions.

Le premier, c'est d'autres modes de déplacement pour visiter Paris que l'autocar, avec notamment des propositions de guides et de visites à vélo et à pied.

Deuxième élément, d'aller vers d'autres quartiers de Paris et d'autres types de commerces parisiens, notamment un travail annoncé avec des entreprises innovantes dans le domaine de l'agriculture urbaine.

Cela va nous permettre en haut des Champs-Elysées, d'abord, et c'était important, d'envoyer un signal aux commerçants des Champs-Elysées qui ont connu une année touristique compliquée pour les raisons que chacun sait, et en même temps de mettre sur l'un de nos grands lieux touristiques, un symbole du tourisme que nous souhaitons pour l'avenir, un tourisme qui se déplace autrement qu'en autocar et qui a d'autres consommations que des produits fabriqués à l'autre bout de la planète.

Et donc, c'est un très bel appel à projets sur lequel cette réponse est non seulement une réponse immédiate, mais aussi sans doute un premier horizon à suivre pour globalement l'ensemble du tourisme parisien.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 281.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 281).

2019 DJS 30 - Subventions (136.000 euros) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3e, 5e, 6e, 8e, 10e, 11e, 12e, 14e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e) et le Comité des OMS (4e).

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Nous poursuivons avec l'examen du projet de délibération DJS 30.

La parole est à M. VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire, c'est un projet de délibération qui traite des subventions de la Ville de Paris aux offices du mouvement sportif des différents arrondissements.

Je voudrais poser deux questions à l'adjoint chargé du Sport.

La première question : quel est le rôle des O.M.S. dans la politique de la Ville de Paris dans le domaine de la pratique sportive ?

La deuxième question : quel est le rôle, plus généralement, des O.M.S. dans la pratique sportive en général à Paris, en dehors de l'action de la Ville ?

Première question sur le rôle des O.M.S. dans la politique de développement de la pratique sportive à Paris, les O.M.S. ont été créés il y a plusieurs décennies maintenant, la Ville de Paris, par ce projet de délibération, va verser 136.000 euros aux différents O.M.S. de la Ville, d'arrondissement. J'observe que 5 O.M.S. d'arrondissement, eux, ne sont pas subventionnés ou n'ont peut-être pas fait la demande.

Je constate qu'il y a évidemment des O.M.S. qui marchent très bien, je pense par exemple à celui du 16e, je pense à celui du 11e aussi, mais il y a des O.M.S. aussi dont l'activité pose question, interroge, et c'est un euphémisme que de le dire.

Par exemple, si je clique sur l'adresse du site Internet de l'O.M.S. du 6e arrondissement, je fais "O.M.S. 6.fr", je tombe sur un site de marque de chaussures. Si je clique sur O.M.S. du 15e arrondissement, je vais tomber sur un site en langue coréenne.

Je n'ai pas de sport à faire dans le 15e, mais il y a une diversité d'activités dans les différents O.M.S. d'arrondissement, certains marchent très bien, et certains non pas forcément moins bien, mais je m'interroge sur l'activité de ces O.M.S.

M. MARTINS va me dire, "mais c'est l'affaire des mairies d'arrondissement qui conventionnent avec les O.M.S. d'arrondissement". Cela étant dit, dans ces cas-là je voudrais voir clair dans l'action de la Ville de Paris par rapport aux O.M.S., parce que soit la Ville de Paris considère que les O.M.S., c'est une quantité négligeable et c'est aux mairies d'arrondissement de s'en occuper, mais dans ces cas-là qui contrôle ?

Cela veut dire qu'il n'y a plus de coordination des O.M.S. au niveau de la Mairie centrale, donc ce projet de délibération n'a plus grand-chose à faire dans ce Conseil, il ne faut plus en débattre.

Soit la Ville de Paris s'occupe vraiment des O.M.S., dans ce cas on le fait plus sérieusement et l'on redonne des objectifs un peu plus précis aux différents O.M.S., en lien naturellement avec les maires d'arrondissement.

Mais là je pense qu'à un moment donné, il faut peut-être que la Mairie centrale se positionne. Des O.M.S. fonctionnent très bien dans les mairies d'arrondissement, sur lesquels la Mairie centrale n'a pas grand-chose à dire, il faut laisser les choses qui marchent se poursuivre.

Mais, il y a un certain nombre d'arrondissements dans lesquels les O.M.S. ne marchent pas très bien, ou en tout cas ne se distinguent pas par leur suractivité, et dans ce cas-là, il y a des questions à se poser, parce qu'on verse des subventions qui ne sont certes pas énormes pour certains arrondissements, mais elles sont reconduites chaque année, et encore une fois cela fait une subvention de 136.000 euros cette année pour l'ensemble des O.M.S. parisiens.

La deuxième question que je pose, mais je la pose encore sans aucune malice, c'est simplement une question sur le rôle des O.M.S., le développement des pratiques sportives, c'est finalement quel est véritablement le rôle des O.M.S. ?

Il y a deux missions importantes, et je parle sous le contrôle de Sergio TINTI qui a fait une mission sur ce sujet.

La mission d'information, de communication, en gros, la rentrée scolaire arrive, j'ai envie que mes enfants fassent du sport, je vais sur le site Internet de l'O.M.S., si possible un site qui fonctionne, et je trouve un peu les sites des associations qui bougent sur les sujets sportifs. Très bien.

Cette mission est concurrencée aujourd'hui par Internet, par la communication directe que mènent un certain nombre de clubs sportifs, qui marche très bien, et de ce point de vue, la question de l'intérêt d'un O.M.S. peut parfois se poser dans certains territoires.

Le deuxième rôle des O.M.S., et c'est un rôle assez important, c'est l'organisation, la coordination quelque part des activités sportives par arrondissement, et dans ce domaine, il y a encore des efforts à faire. Par exemple, si je veux faire un tennis dans les jardins du Luxembourg, dans les courts qui appartiennent à la Mairie de Paris, c'est vraiment très compliqué. Les horaires sont rigides, les coûts sont quand même assez importants, ce n'est pas véritablement modulable.

Et là encore, je n'ai pas forcément besoin d'avoir recours à l'O.M.S. pour qu'il me dise en gros à quelle heure je peux jouer, à qui je dois payer et où je dois m'adresser.

A un moment donné, il faut peut-être poser la question du rôle des O.M.S. : est-ce l'information, est-ce l'organisation ? Normalement, les O.M.S. ne peuvent pas être exploitants, être opérateurs sportifs, certains O.M.S. se sont comportés parfois comme tels et ont arrêté de le faire, c'est bien. Mais on continue finalement de verser des subventions sans qu'il y ait de véritables stratégies d'aide à la pratique sportive et au développement de la pratique sportive, et cette question, qui est toujours en suspens, devra être tranchée dans le cadre du prochain débat pour les élections municipales. Merci.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Monsieur Sergio TINTI ?

M. Sergio TINTI. - Avec notre intervention, nous voulons mettre en avant d'abord le caractère groupé du projet de délibération, permettant un examen commun des subventions aux offices du mouvement sportif et au Comité des offices du mouvement sportif parisien, et ainsi de les envisager de manière globale et générale.

Cela nous permet bien évidemment de rappeler notre action auprès de Jean-François, afin que ces subventions puissent être votées et donc passées le plus tôt possible dans l'année.

Ce projet de délibération nous permet aussi de souligner l'attachement de la Ville, par le biais de ces subventions, à ces instances sportives locales. Néanmoins, et à la suite de l'inspection générale et de la lettre de mission qui m'a été adressée par la Maire de Paris, nous avons observé un cadre très hétérogène de l'organisation locale des O.M.S. dans les différents arrondissements.

Les O.M.S. restent, certes, des instances locales riches en valeurs, mais ils devront certainement être capables de se réinventer pour répondre aux changements et aux évolutions des pratiques sportives parisiennes.

Dans cette perspective, nous voterons bien évidemment cette subvention. Merci, Monsieur le Maire.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai eu l'occasion de m'exprimer en Conseil d'arrondissement pour m'étonner de la très grande disparité finalement entre les différents offices du mouvement sportif, parce que chaque arrondissement a peut-être une tradition et une expérience différente, mais il y a aussi un rapport démocratique qui peut poser question.

Dans le 20e, on m'a expliqué que si la subvention était trois fois moins importante que dans d'autres arrondissements, c'est parce qu'on estimait plus démocratique finalement que l'adjoint en charge des Sports pilote l'ensemble des politiques.

D'abord, je ne pense pas que les O.M.S. aient vocation à piloter seuls l'ensemble des politiques, mais il y a quand même une histoire à travers les offices du mouvement sportif, toutes les associations s'y impliquent, et il est possible d'avoir une implication directe sur la réflexion entre la gestion des créneaux, des équipements sportifs, des manifestations sportives, des possibilités pour encourager la population de l'arrondissement, toutes générations, à s'impliquer dans une activité sportive.

Or, quand les subventions à l'O.M.S. tombent, en compensation y a-t-il un Conseil de la vie associative qui se réunit avec les associations sportives pour les impliquer d'une autre manière dans le débat sur la stratégie et la politique du sport sur les arrondissements ? Non, que dalle ! Rien !

Après, on peut nous dire, il y a l'objectif des Jeux Olympiques Paris 2024, cela va être un fabuleux accélérateur, mais il n'y a pas eu plus de débat sur le sport dans l'arrondissement, ce n'est pas vrai, rien !

Je ne sais pas comment cela se passe dans les autres arrondissements, mais les échos qui me remontent, c'est que oui, on a toujours l'adjoint au sport qui s'occupe des créneaux, sans forcément qu'il y a un vrai débat démocratique avec les associations.

Il ne s'agit pas non plus que les associations prennent la main sur une gestion quasi clientéliste des créneaux, pas plus que l'adjoint d'ailleurs.

La question est, quelle transparence démocratique, quel contre-pouvoir associatif, citoyen, pour garantir que les choix sont faits en fonction de l'intérêt général et pas en fonction d'autres critères ?

Je trouve qu'à travers ce projet de délibération finalement, une espèce de voile pudique est mis sur l'autonomie des arrondissements dans la gestion vis-à-vis des O.M.S.. On laisse faire, donc à quoi servons-nous, puisque c'est à nous ici qu'il revient de délibérer sur ces subventions ?

Il devrait y avoir un certain nombre de critères, on ne devrait financer les O.M.S. qu'à partir du moment où l'on sait qu'il y a tel fonctionnement démocratique, telle garantie, mais avec des obligations dans les arrondissements, des obligations aussi au niveau de l'administration et de la DJS pour garantir un cadre démocratique dans la transmission de la transparence des politiques menées et la capacité que les associations ont à être porteuses de propositions.

Il y a vraiment tout à revoir en termes de démocratie dans le fonctionnement des politiques sportives dans l'ensemble de nos arrondissements et en termes de cohérence parisienne, et je ne ressens pas, mais peut-être que l'adjoint va nous dire l'inverse, une impulsion qui permette une certaine cohérence donnée à l'ensemble des arrondissements. Ce, même si je peux concevoir, et j'entendrais tout à fait ce discours de la part de l'adjoint à Mme HIDALGO, Monsieur MARTINS, vous me direz que certains arrondissements sont habitués à de telles traditions, qu'il est difficile de bousculer.

Mais à ce que moment-là, que l'on dise clairement et que l'on organise à l'occasion des rencontres qui ont lieu à l'Hôtel de Ville entre tous les mouvements sportifs, un débat réel sur le devenir des O.M.S., et que cela puisse donner l'occasion à une communication, un rapport ici présenté avec un débat et la possibilité pour que les groupes et les non-inscrits amendent. Un vrai débat politique sur la place des O.M.S. et quel rapport démocratique sur les politiques sportives sur l'ensemble des arrondissements nous souhaitons.

Là, pour l'instant, c'est un voile pudique, on accepte qu'il y ait une disparité totale d'un arrondissement à un autre. Le 20e, trois fois moins élevé que le 16e arrondissement pour les subventions aux O.M.S., cela ne m'enchante guère.

Je vous remercie.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

A quoi servent les O.M.S., nous a interrogés notre camarade M. VESPERINI.

A quoi servent les O.M.S., Monsieur VESPERINI, c'est la liberté d'association qui les fonde, qui définit ce à quoi ils servent.

Les O.M.S. sont des associations loi 1901 librement constituées par les clubs sportifs de l'arrondissement. Je n'ai ni à en choisir l'objet, ni même à l'apprécier.

Cependant, ce que j'ai à apprécier, c'est la nature de ce qu'ils font et à quel point ce qu'ils font participe du service public municipal du sport et que par conséquent ceci justifie que nous puissions engager l'argent des Parisiens à ce titre-là. Et c'est ce qui, Monsieur VESPERINI, Madame SIMONNET, justifie les différences de montant des subventions.

Les O.M.S. ne sont pas subventionnés, j'entends le propos potentiel de Mme SIMONNET, en fonction du nombre d'habitants ou du nombre de clubs sportifs. Ils sont d'abord subventionnés en fonction de ce qu'ils font.

Et c'est vrai qu'il y a une grande hétérogénéité des O.M.S. Des O.M.S. font beaucoup de choses, l'O.M.S. du 16e arrondissement, qui touche une subvention importante.

Des arrondissements n'ont même plus d'O.M.S., le 7e arrondissement, le 13e arrondissement, le 15e est en soins palliatifs.

Il y a même des arrondissements qui n'ont plus d'O.M.S., ce qui n'empêche pas du reste la vie sportive de s'organiser.

Dans la discussion que j'ai eue avec les O.M.S. et avec la coordination des O.M.S. parisiens, quelles sont les deux fonctions que la Ville attend des O.M.S. ?

La première, c'est d'avoir un syndicat des clubs. On a besoin, tant dans l'arrondissement qu'à l'échelle de Paris, d'avoir un interlocuteur avec qui précisément, Madame SIMONNET, faire de la démocratie sportive. Avec qui, par exemple, échanger quand nous avons décidé de mettre en place les créneaux autonomes qui permettent de donner les clés de nos gymnases après 22 heures aux clubs, afin de créer un créneau supplémentaire de 22 heures à minuit.

On a besoin des O.M.S. comme syndicat, comme porte-parole des clubs avec qui discuter des modalités.

Quand nous décidons que les créneaux préalablement attribués sur un an passent à une attribution sur deux ans afin de donner de la sérénité et le temps de développer un projet sportif, nous avons besoin, tant à l'échelle des arrondissements qu'à l'échelle de Paris, d'avoir un syndicat, un porte-parole des clubs avec qui nous pouvons discuter.

C'est la première fonction, c'est finalement d'organiser, effectivement, les points de vue des clubs et des associations sportifs auprès de nous.

La deuxième fonction, c'est que les O.M.S., à l'échelle des arrondissements, doivent être le fer de lance qui incite les gens à la pratique sportive et incite à l'inscription dans les clubs sportifs. Ce qu'ils font tour à tour en participant à la création d'un forum des sports quand cela existe ; ou aux foulées du 14e arrondissement, qui incitent les jeunes collégiens à courir ; ou à un festival d'arts martiaux dans tel autre arrondissement. Et c'est sur la base précisément de tous ces projets que l'on va subventionner, comme l'ensemble des associations parisiennes.

Ensuite, le dernier élément, oui, une partie de cette gestion est décentralisée aux mairies d'arrondissement. D'abord, parce que près des deux tiers du parc et des équipements de la direction des Sports sont inscrits à l'inventaire des mairies d'arrondissement, et donc sont de nature à ce que la discussion sur les créneaux se fasse localement.

Ensuite, Monsieur VESPERINI, oui j'en assure le contrôle, puisque jusqu'à preuve du contraire, les mairies d'arrondissement ne peuvent pas passer de convention avec des clubs, ni subventionner. C'est donc bien l'argent de la Ville de Paris, donc l'argent du Conseil de Paris, donc c'est bien tant le bureau des subventions que la direction de la Jeunesse et des Sports qui en contrôle la bonne exécution et le fait que cela corresponde aux objectifs que nous leur avions fixés.

A ce titre, en revanche, Monsieur VESPERINI, on parlera du tennis, mais il n'a rien à voir avec les O.M.S. Je rappelle que les tennis du Luxembourg ont été concédés au Comité départemental de tennis qui désormais les opère.

Sur la transparence plus générale, Madame SIMONNET, quelles sont les consignes données pour donner de la cohérence à la politique sportive ? Je regrette que vous n'étiez pas là au Conseil de Paris du mois de juin, puisque nous avons adopté "Paris plus sportive", qui donne les lignes avec l'augmentation des créneaux grand public, avec l'augmentation des créneaux féminins… laisse-moi finir, Danielle, je ne t'ai pas coupée, de sorte que l'on ait autant de créneaux féminins que de créneaux masculins dans nos équipements, le doublement des créneaux handisport à horizon 2024, ce sont des objectifs qui ont été fixés et travaillés avec les mairies d'arrondissement pour donner de la cohérence.

Après, dans le travail quotidien, on donne de la cohérence, parce qu'il y a à peu près 10 arrondissements qui n'ont pas de terrain de foot et de rugby parce qu'il n'y a pas la place. Les 10 premiers arrondissements, à l'exception du 7e dont on peut considérer qu'il y a le terrain Emile-Anthoine, bien qu'il soit géographiquement dans le 15e.

Si je ne faisais que de la gestion "arrondissementière", les gamins du centre de Paris ne feraient pas de foot, parce que les arrondissements périphériques, qu'ils soient d'ailleurs dans la majorité ou dans l'opposition, préfèrent toujours leurs clubs locaux. C'est bien pour cela que nous faisons de la cohérence, nous, en attribuant.

Je termine en disant que l'on ne pourra jamais, Madame SIMONNET, je le regrette peut-être un peu, décider des 3,6 millions d'heures de créneaux ici dans ce Conseil.

On essaie de le faire de manière transparente. Désormais, l'ensemble, gymnase par gymnase, est disponible sur "paris.fr", mais vous-même, Madame SIMONNET, qui êtes très attachée à la question des conflits d'intérêts, vous imaginez bien qu'une association qui est demandeur d'un créneau n'est pas la mieux placée pour juger si l'autre association qui l'a eu était bien la meilleure pour l'avoir.

M. Jean-Bernard BROS, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 30.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 30).

(M. Patrick BLOCHE, adjoint, remplace M. Jean-Bernard BROS au fauteuil de la présidence).

2019 DJS 87 - Centre sportif parisien de l'île de Puteaux - Délégation de service public avec le groupement Fédération Française de Tennis - Urban Soccer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DJS 87 relatif au centre sportif parisien de l'île de Puteaux, délégation de service public avec le groupement Fédération française de tennis.

M. Sergio TINTI a la parole.

M. Sergio TINTI. - A la suite de la dissolution du syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs d'Antony et de Puteaux, la collectivité parisienne a récupéré la gestion du parc de l'île de Puteaux.

Par son emplacement et ses équipements, il permet à la Ville de Paris de proposer aux Parisiennes et Parisiens de nombreux terrains de tennis et des terrains de grands jeux, si précieux pour satisfaire la demande croissante dans notre ville.

Il nous est proposé aujourd'hui de passer d'une gestion en régie à une gestion en délégation en service public. L'approbation de ces modes de gestion externalisée des équipements n'est pas dans l'ADN de notre engagement politique, vous le savez. Notre conseil en a délibéré en 2017 et la délégation de service public a été votée, dont acte.

Nous sommes heureux de voir que le délégataire choisi est la Fédération française de tennis. La fédération sportive délégataire est donc portée par l'intérêt général et le développement de la pratique de son sport.

Il y a l'intérêt indéniable de la Ville à conclure avec le regroupement de la Fédération et Urban Soccer, à savoir la réfection des terrains de grands jeux et la disponibilité de ces derniers pour la Ville de Paris, ses clubs et associations mais également le développement du sport de raquette.

Aussi, comme le rappelle très bien le projet de délibération, les 31 millions d'euros d'investissement du délégataire sont une opportunité de valoriser le patrimoine de l'ile de Puteaux.

Nous souhaitons quelques précisions, non pas sur le modèle de la D.S.P. que le projet de délibération expose parfaitement, mais plutôt sur l'utilisation concrète de l'île de Puteaux et le public visé.

Si l'île de Puteaux est plutôt bien utilisée par les Parisiennes et les Parisiens que le parc d'Antony, elle ne s'adresse pas, de prime abord, à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. Pour le dire plus concrètement, les enfants de l'Est parisien pourront-ils bénéficier des équipements de l'île de Puteaux ? Ou comment faire en sorte que les petites Parisiennes et les petits Parisiens puissent profiter des terrains de grands jeux, de tennis ou même découvrir le padel ?

A-t-on la garantie que le délégataire, porteur d'une double mission de service public par la délégation qu'il tient du Ministère d'une part, et de la Ville pour la gestion du parc d'autre part, a la volonté de mener une politique d'accès au sport pour toutes et tous ? C'est un sujet majeur pour une ville comme Paris, qui doit savoir innover et proposer une offre sportive de plus en plus variée et attentive, et qui est désormais ville olympique.

Il est essentiel que ce choix de mode de gestion alternative à la gestion en régie n'ait pas pour conséquence la compartimentation du territoire parisien, et de fait une rupture d'égalité à la pratique sportive.

Il est inscrit dans le projet de délibération un chapitre relatif à la mise à disposition des équipements au bénéfice de la Ville de Paris. Peut-on avoir aujourd'hui l'assurance que les trois jours dédiés à la Ville de Paris, prévus au sein de la D.S.P., seront utilisés pour des manifestations sportives et qu'ils accueilleront les Parisiennes et les Parisiens de tout Paris, singulièrement de l'Est Parisien ?

Le délégataire a-t-il une quelconque obligation d'accueil des petites Parisiennes et petits Parisiens le mercredi après-midi, par exemple ?

Pour nous ces questions sont d'une importance cruciale pour approuver totalement ces projets, merci Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI.

La parole est à Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - 12 hectares sur l'ile de Puteaux face au bois de Boulogne et à la plaine de Bagatelle sont déjà dévolus aux activités sportives et ce, depuis plusieurs décennies. C'est un site très fréquenté qui accueille en moyenne 70.000 visiteurs par an. Tennis, football, golf, aire de jeux, les activités sont multiples et les tarifs fixés par le Conseil de Paris.

Si l'on comprend la volonté de la Municipalité de maintenir ces activités de service public sur quatre terrains de grands jeux rénovés, et ce sans en supporter les coûts de gestion, au bénéfice des associations, des clubs, des établissements scolaires pendant la journée mais aussi des habitants le week-end, on constate aussi que suite à un infructueux nous nous faisons tordre le bras par l'unique candidat trouvé qui soit en capacité de gérer un site de cette taille.

Nos quatre terrains de grands jeux rénovés et éclairés ne nous coûteront peut-être rien en frais de gestion, mais ils auront un coût écologique certain du fait de l'artificialisation des sols de la deuxième moitié de l'île pour répondre à l'exigence du candidat de créer des activités annexes afin d'optimiser son modèle économique.

Un malheureux exemple de plus que les contraintes budgétaires priment sur le climat.

A l'heure des vibrants discours de campagne sur la végétalisation de Paris et la création d'îlots de fraîcheur, c'est une mauvaise décision. Aussi, le groupe Europe Ecologie votera contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Pour répondre aux orateurs, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Juste un rappel sur l'histoire de ce site, qui était à l'origine le syndicat interdépartemental du parc des sports Puteaux - Antony.

En 2015, constatant la répartition très inégale des visiteurs entre le site de Puteaux et le site d'Antony et dans leur grande sagesse, les deux exécutifs des départements ont décidé de scinder ce parc en deux et de confier définitivement le parc d'Antony au Département des Hauts-de-Seine, et l'île de Puteaux à la Ville de Paris.

Ce syndicat interdépartemental du parc des sports Puteaux - Antony nous coûtait 1,5 million d'euros par an en budget de fonctionnement.

1,5 million d'euros par an de budget de fonctionnement d'une part, et d'autre part, nous avons convenu, dès la reprise de ce site désormais 100 % dans le giron parisien, que la reprise en régie était temporaire dans une délégation de service public future.

Pourquoi avoir choisi ce mode de gestion ? D'une part, parce que nous considérons qu'il y a une partie évidente de service public, celle des terrains de grands jeux.

Nous avons un besoin criant de terrains de grands jeux au Nord, au Sud, à l'Est, à l'Ouest de Paris, nous avons besoin de ces terrains de grands jeux de foot et de rugby, et nous avons besoin de garder la main sur ces terrains, c'est pour mieux répondre à M. TINTI. La programmation, l'attribution, et la tarification des quatre terrains de grands jeux de Puteaux se feront aux tarifs de la Ville de Paris, décidés par la Ville de Paris, pour y mettre les clubs et associations amateurs que vous connaissez bien et qui pourront s'entraîner et faire leurs compétitions de football et de rugby.

Nous avons estimé, en revanche, que les activités de golf et de tennis sur l'île de Puteaux étaient de nature à pouvoir être concédées et qu'elles n'étaient pas prioritaires dans le périmètre du service public municipal.

Par ailleurs, que c'étaient des activités qui, au pied de La Défense, pouvaient être, oui, le mot horrible, des activités rentables. Des activités qui permettaient à un concessionnaire, et réjouissons-nous que celui-ci soit associatif et fédéral et lui-même délégataire de service public au titre de fédération sportive, car il va ici exploiter des terrains de tennis, de padel et de foot à 5, et que l'équilibre général de l'opération va lui permettre de gérer pour nous, sans que cela ne nous coûte un centime, ces quatre terrains de foot et de rugby sur lesquels nous mettrons nos clubs et nos associations librement, comme nous le faisons sur nos propres terrains ailleurs.

Nous passons donc d'une situation où nous avions la moitié des créneaux de foot sur quatre stades dont deux délabrés, à une situation où nous allons récupérer tous les créneaux sur quatre terrains en bon état, remis à neuf, qui nous coûtaient 1,5 million d'euros et qui désormais nous apporteront une redevance aux alentours de 300.000 euros par an.

Je trouve que nous pouvons être très fiers de ce projet de délibération, qui nous permet de préserver le patrimoine public parisien parce qu'on va y permettre de faire des investissements, augmenter le nombre de terrains grands jeux pour les clubs parisiens, et en même temps ne pas faire supporter un coût à la collectivité qui était bien au-delà de ce que cela aurait dû lui coûter, dans un montage avantageux qui permet à ceux qui travaillent à La Défense sans doute de trouver des activités comme le tennis à la pause entre midi et 2.

Je suis ravi que ce ne soit pas l'argent des Parisiens qui paie pour cela, mais que cet argent permette aux gamins des clubs parisiens de faire du foot sur l'île de Puteaux.

C'est donc un très beau projet de délibération sur lequel, oui, il y a des choix politiques que nous pouvons assumer et revendiquer.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 87.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DJS 87).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif au gymnase Roquépine.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, avec un premier vœu, le vœu référencé n° 142 relatif au gymnase Roquépine, et c'est Catherine LECUYER qui va le présenter.

Mme Catherine LECUYER. - Chers collègues, je suis intervenue ici même plusieurs fois pour déplorer l'occupation illégale du gymnase Roquépine dans le 8e arrondissement, à deux pas de l'Elysée, tout au long du premier semestre 2019.

Ma pétition lancée en mai dernier et réunissant plus de 600 signatures exprimait à l'époque clairement l'urgence d'agir.

Après sept longs mois d'occupation, l'équipement sportif a enfin été libéré fin août.

Je souhaite insister aujourd'hui sur les très lourdes conséquences de cette occupation. Des associations se retrouvent en effet extrêmement fragilisées financièrement, certaines même ne s'en remettent pas et ne s'en remettront pas tout court.

Le plus vieux club de sabre de Paris, le "Paris Escrime" est en liquidation judiciaire après 30 ans d'existence.

Rappelons que depuis quatre ans, le gymnase Roquépine et ses usagers ont dû faire face à une réquisition dans le cadre du Plan grand froid, puis à deux occupations illégales. Une en novembre 2017 et l'autre dont nous sortons à peine depuis janvier 2019, sans parler des samedis marqués par les Gilets jaunes, tout cela décourageant les adhérents les plus motivés de reprendre leur cotisation.

Pour revenir au "Paris Escrime", ce club magnifique a perdu au fil de l'eau la moitié de ses adhérents, pour terminer à une poignée ne permettant plus la pérennité financière de ce club.

D'autres associations essaient difficilement de retrouver la confiance des adhérents malgré l'angoisse d'une nouvelle occupation l'hiver prochain.

Monsieur le Maire, les associations contribuent à la vitalité de nos quartiers. Elles participent au lien social, elles sont pourvoyeuses d'emplois, nous devons les aider. C'est l'objet de ce vœu par lequel je sollicite un accompagnement financier de ces associations par la Ville.

J'en profite pour évoquer rapidement la sécurisation du gymnase Roquépine, qui mérite une grande attention. Je suis passée voir la remise en état du gymnase jeudi dernier, bien que celui-ci ait rouvert ses portes depuis quelques jours, aucune sécurité supplémentaire n'a été mise en place pour le moment. Il est urgent de s'en occuper très rapidement, les associations ne se remettraient pas d'un nouvel arrêt de leurs activités.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame LECUYER.

Monsieur Jean-François MARTINS ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame LECUYER.

Vous avez raison, la situation qu'a traversée le gymnase Roquépine mais surtout ses usagers et les clubs sportifs du 8e arrondissement est absolument terrible.

On a tous payé une situation absurde liée à la proximité géographique de ce gymnase avec l'Elysée.

Parce que, dans sa grande sagacité, D.A.L., qui a occupé le gymnase, a considéré que parce que c'était le gymnase le plus proche de l'Elysée, alors Emmanuel MACRON allait l'entendre sur des revendications sur le logement.

On s'est bien rendu compte assez rapidement que la revendication à l'égard du Gouvernement était un leurre et que le D.A.L., dans cette histoire, poursuivait des objectifs bien moins avouables comme celui ouvertement de demander des coupe-files sur le logement social, ce qui était évidemment inacceptable.

Danielle, est-ce que tu veux dire que tu assumes le fait que le D.A.L. accepte de dire, il faut que des familles aient un coupe-file par rapport à celles qui ont demandé légitimement et attendu la procédure, parce que c'était la revendication du DAL ?

Mme Danielle SIMONNET. - *(Intervention hors micro).*

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - N'interrompez pas Jean-François MARTINS, qui n'a que deux minutes.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Ce que demandait le D.A.L., c'était une rupture de l'égalité dans l'attribution des logements sociaux, ce qui est inacceptable.

En revanche, c'est tout aussi inacceptable, en plein mois de décembre, de remettre à la rue ces familles, bien entendu. C'était donc le premier des bons sens, malheureusement, d'une certaine manière, de maintenir cette occupation pour ne pas remettre des personnes à la rue et demander l'intervention de la force publique.

Evidemment, cela a eu des conséquences importantes sur les clubs, on va les traiter et l'on a commencé à faire un rendez-vous individuel avec chacun des clubs qui ont été concernés. On travaille en collaboration avec la mairie du 8e arrondissement.

La bonne nouvelle, c'est que le gymnase a été nettoyé, remis en état. Le système de sécurité incendie a été remis en œuvre depuis le 13 septembre et 50 nouveaux tatamis ont été installés, ainsi qu'un certain nombre de dalles de faux plafonds qui ont été changées, parce que le gymnase était dans un état malheureusement assez dégradé. On va revoir chacune des associations.

Je propose un amendement parce que je ne veux pas donner une jurisprudence qui dirait, il y a un droit aux chèques en blanc de la Ville de Paris pour compenser toutes les pertes. On doit analyser chaque situation. C'est pourquoi je vous propose un vœu qui permet de procéder, au terme de la saison sportive, à un bilan individualisé de chaque association touchée par cette indisponibilité, afin d'évaluer son impact et la manière dont la Ville peut l'accompagner.

Mme Catherine LECUYER. - J'accepte cet amendement. Pour revenir sur la sécurisation des lieux, j'y suis passée, il n'y a aucune nouvelle sécurisation de la porte d'accès au gymnase. Donc, sincèrement, il y a une grande prise de risque à laisser le gymnase en l'état.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 416).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la lutte contre l'homophobie dans le football.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons aux vœux n°s 143, mais aussi 143 bis relatifs à la lutte contre l'homophobie dans le football.

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - En deux minutes, ce n'est pas simple mais je vais bien devoir y arriver.

L'homophobie dans le foot cela suffit, ce n'est pas une fatalité ni un folklore, c'est un délit ! Il va falloir absolument que l'on agisse, parce que cela se poursuit, cela continue et c'est insupportable.

Cette homophobie décomplexée s'est manifestée le 18 mars dernier dans une vidéo publiée sur les réseaux sociaux où Patrice EVRA, ancien capitaine de l'équipe de France de football, avait déclaré après une défaite du Paris Saint-Germain contre Manchester United : "Paris, vous êtes des pédés ! Ici, ce sont les hommes qui parlent".

Des citations comme cela, on pourrait en avoir des tonnes, et en septembre encore on a vu des matchs avec des banderoles et des slogans homophobes insupportables.

Alors, on fait quoi ?

A travers ce vœu, je vous propose que la Ville de Paris exprime publiquement son soutien à l'action en justice contre les injures homophobes de Patrice EVRA contre les Parisiens, portée par le collectif "Rouge Direct" et les associations "Stop homophobie" et "Asso Mousse", et que l'on étudie tous les recours judiciaires possibles pour s'associer à cette plainte.

Donc, vraiment une première chose concrète et je salue ces trois associations et le combat qu'elles mènent.

Deuxième chose, je propose que la Ville de Paris, qui est quand même propriétaire du Parc des Princes, intervienne en direction du Paris Saint-Germain pour que des actions soient engagées par le club. Qu'il fasse vraiment cesser ces actes homophobes lors des matchs et à défaut de quoi la convention qui lie la Ville de Paris et le club, concernant l'utilisation du Parc des Princes, pourra être revue. En clair, il va falloir un peu de pression.

Je propose également, troisième chose, une mission d'information et d'évaluation sur l'homophobie dans la pratique du football, parce qu'on a signé une charte contre l'homophobie en 2011 et qu'en est-il aujourd'hui ?

Il faut conditionner les aides aux associations sportives à la mise en place d'actions de sensibilisation, de formation et d'éducation populaire sur le respect de la diversité et de la lutte contre les discriminations entre autres, et les LGBT-phobies. En clair, ce sont les points 5 et 6 de la charte, qu'il puisse y avoir vraiment du concret.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Jean-François MARTINS pour vous répondre et présenter le vœu n° 143 bis par la même occasion.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, merci, Madame SIMONNET. C'est un sujet évidemment grave, important, d'actualité, et puisque vous en faites un vœu, sans doute médiatique.

C'est un problème qui dépasse simplement le football, le sport, vous avez dit stop à l'homophobie dans le foot, stop à l'homophobie dans la société et dans le foot y compris.

Avec deux sujets à mon avis de nature différente que vous mélangez, Madame SIMONNET, et je me permets de les traiter différemment : la lutte contre l'homophobie dans le "supportérisme", la culture de supporter, et de celle des clubs amateurs qui sont sans doute de nature différente.

Sur la seconde partie, et notamment le travail sur la lutte contre les discriminations, notamment la LGBT-phobie dans le sport, là encore, en juin, en adoptant le "Paris plus sportive" nous avons à la fois des actions de formation des dirigeants associatifs, des éducateurs, de nos propres agents dans les stades, de façon à pouvoir détecter et prendre en charge ce type de comportement.

Le premier sujet, celui sans doute qui motive votre vœu, celui du "supportérisme", est à prendre à différents niveaux. L'homophobie, vous l'avez dit, n'est pas une opinion, ce n'est pas une culture, ce n'est pas un folklore, c'est un délit ! Et à partir du moment où c'est un délit, c'est à la chaîne pénale, que nous ne sommes pas Ville de Paris, de prendre des sanctions, et nous soutiendrons évidemment publiquement toutes les sanctions qui seront prises à l'égard de ceux qui organisent ou participent à des propos et des chants homophobes.

Deuxième sujet, le sujet non pas de la justice mais du Ministère et des fédérations sportives qui prennent des décisions que nous ne sommes pas en capacité de prendre sur la régulation dans les stades : les suspensions de matchs, les pénalisations des clubs qui ont été l'objet de ce type d'injures homophobes, de sorte que la régulation se fasse par les organes qui ont autorité.

Je me réjouis d'ailleurs, peut-être pourrait-on se réjouir, que le Parc des Princes soit un stade qui n'a pas fait l'objet de suspension de stade pour chants ou injures homophobes, contrairement à d'autres villes de France.

En revanche, là où il y a encore un chemin que nous pouvons prendre et c'est celui que nous vous proposons de prendre avec le vœu bis, c'est un meilleur travail avec les groupes de supporters, pas seulement du football, de l'ensemble des clubs de haut niveau parisiens, et des associations de lutte contre l'homophobie qui ne se connaissent pas assez, ne dialoguent pas assez, et que la Ville peut prendre la responsabilité de cet échange vertueux pour les deux parties.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, cher Jean-François MARTINS. Maintenez-vous votre vœu, chère Danielle SIMONNET, ou le vœu n° 143 bis vous convient ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je maintiens mon vœu, parce que je trouve que le vœu n° 143 bis, c'est beaucoup de paroles, de promesses, et les actes n'y sont pas.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Il est maintenu. Du coup, sur le vœu n° 143 bis, je donne la parole à Sergio TINTI pour une explication de vote d'une minute.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis plusieurs années, la parole se libère concernant les LGBTQI-phobies dans le sport. D'abord, par la voix des sportives et sportifs eux-mêmes victimes des discriminations, et plus récemment au regard des comportements et slogans scandés par certains supporters lors de certaines compétitions.

Nous pensons que la Ville peut être un médiateur entre les acteurs sportifs et les associations impliquées dans la lutte contre ce type de discrimination. Et plus largement, dans la lutte contre toutes les discriminations.

Nous saluons l'initiative commune de Jean-François MARTINS et Hélène BIDARD de mettre autour de la table clubs, supporters, associations, et tous les acteurs pertinents afin que toutes et tous ensemble nous avancions vers plus d'égalité.

Nous voterons le vœu n° 143 bis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre concision, cher Sergio TINTI.

Je mets donc tout d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 417).

Nous en avons terminé avec les dossiers concernant Jean-François MARTINS.

2019 DDCT 139 - Renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous abordons ceux concernant Pauline VÉRON, avec le projet de délibération DDCT 139 et l'amendement n° 144. Il s'agit d'un projet de délibération qui vise à renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen.

La première oratrice inscrite sur ce projet de délibération est Valérie NAHMIAS, à qui j'ai le grand plaisir de donner la parole.

Mme Valérie NAHMIAS. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, renforcer la démocratie participative et l'engagement citoyen, c'est un sujet passionnant, qui a le privilège du consensus.

Oui, à l'heure des réseaux sociaux où la parole est ouverte et donnée, il est logique que la démocratie soit plus participative et le citoyen plus engagé. C'est être en phase avec le besoin de la société de plus de communication, d'échange, de participation active et je dis bien active.

Mais si on veut que cela fonctionne, il faut lui donner du sens à cette participation et une réalité à cet engagement. D'ailleurs, savez-vous combien de nouveaux outils de participation citoyenne ont été développés ces dernières années ? 5, 7, 12 ? 20 ! Plus de 20 outils comme le budget participatif, la plateforme "Je m'engage Paris", la carte citoyenne, les forums, et on passe par les conseils, Conseil de quartier, des générations futures, des Parisiens, de la jeunesse, des citoyens, de la nuit, des Européens, des préconseils citoyens et des associations à présent.

Sans oublier, bien sûr, les multiples dispositifs de e-consultation : "Madame le Maire, j'ai une idée" ; "Attention, Paris pétition" ; "Ah ! Pourquoi pas", atelier citoyen ; "Attention, il y a un goûter citoyen" ; oh, mais il y a aussi le kiosque citoyen. Bien sûr, tout cela formalisé avec une nouvelle charte parisienne en bonne et due forme.

Pourtant, selon une étude de 2017, près de 45 % des Parisiens ne se sentent pas du tout impliqués dans les grandes décisions qui concernent leur ville, 30 % se considèrent très peu impliqués.

A la suite de la conférence citoyenne de mai dernier, cinq nouvelles propositions ont été effectuées. Ce sont de bonnes propositions, qui se rajoutent néanmoins au millefeuille de dispositifs existants sur la mobilisation des jeunes, l'accès aux citoyens, les référendums, l'Assemblée, la revalorisation de l'engagement. Ces propositions sont intéressantes et nous tenons, au nom du groupe UDI-MODEM, à remercier tous ceux et celles qui ont participé à leur élaboration.

Néanmoins, elles nécessitent plus de précisions, par exemple sur la jeunesse, beaucoup de belles intentions mais rien de concret. Sur la Maison citoyenne mobile, avouez que c'est ironique de créer un tel dispositif après avoir supprimé quatre maisons des associations. Finalement, les citoyens vous rappellent que la proximité a du bon.

Enfin, sur les votations locales régulières, comment s'assurer de la sincérité du vote et des sujets de votation ? Aucune réponse fournie. Quant à l'Assemblée des Parisiens, quel rôle, quelle composition, comment sont-ils choisis ? Mais en fait, ne sommes-nous pas finalement ici une assemblée de Parisiens ?

Mais au bout du compte, à quoi cela sert ?

Sûrement, elles seront mises en place, mais ensuite ?

On ne doit pas se moquer des citoyens, ni des élus, ni des personnes qui s'impliquent.

Responsable d'un conseil de quartier comme ma collègue ici présente Olga JOHNSON, je l'anime de façon journalière. Je constate au fil des semaines que même les plus impliqués se démotivent. Combien de propositions sans réponse concrète ? Combien de volontés d'investissement sans aboutissement réel ? Combien d'aboutissements sans réalisation finale ? Combien d'exemples où ni élus, ni membres de conseils, ni concitoyens de

quartiers n'ont eu de possibilité de s'informer ou de proposer ? Combien d'exemples où les propositions effectuées n'ont pas été finalisées, et cela sans explications ?

C'est comme cela que vous considérez les citoyens qui s'impliquent. Vous proposez des idées intelligentes, vous allez jusqu'à détailler comment nous allons les mettre en place, instaurer un dialogue, former, accompagner, du verbe, du verbe, encore du verbe et de la poudre aux yeux.

On disait dans l'antiquité "donnez-leur du pain et des jeux". Aujourd'hui ce serait, "donnez-leur des outils de démocratie participative".

Voilà pourquoi, à force, les citoyens se démotivent à s'engager.

Vous n'allez pas au bout de la transparence d'information sur les tenants et aboutissants. Votre démocratie participative consiste malheureusement trop souvent à la recherche de plébiscites sur des projets que vous avez déjà choisis, ou des projets qui devraient être déjà effectués, comme certains projets du budget participatif rattachés à des investissements qui auraient dû de toute façon être consentis par la Ville. Ou au contraire, trop de projets choisis et élaborés sans aucune concertation. Je peux vous citer, Madame VÉRON, La forge et le belvédère sur Martin Luther King.

Le pire, c'est quand un dossier est terminé, validé, que les citoyens se sont investis et qu'au final rien ne sera réalisé. Là aussi je vous donne un exemple concret : la cantine de l'école Pereire.

Enfin, quand il émane des solutions aux projets d'un conseil et que ce dernier n'a ni reconnaissance ni considération comme le Conseil de la Jeunesse qui a pu l'évoquer ce jour, oui, nous voulons plus de démocratie participative, mais nous voulons mieux de démocratie participative, dans le respect, l'écoute, la prise en considération des idées fournies dans l'action et l'acceptation de la volonté citoyenne.

Cela ne passe pas par la multiplication des dispositifs aussi bien soient-ils, mais par l'évaluation, l'investissement, l'efficience des outils existants.

Je conclus, quant à en remettre certains en question, pourquoi pas, sinon cela reste simplement de la communication. Il faut reconnaître qu'en cela et en cette matière vous êtes experts, mais ce n'est pas l'attente des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Valérie NAHMIAS.

La parole est à la présidente Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Très brièvement, c'est le projet de délibération en lui-même, il n'y a pas grand-chose à en dire. La participation citoyenne est une très belle idée qu'a promue Anne HIDALGO et qu'ont dévoyée Anne HIDALGO et sa majorité.

On le regrette, on prend des concepts et on les vide de sens, parfois jusqu'à l'escroquerie intellectuelle d'ailleurs, et je ne pense pas que les Parisiens en soient dupes.

Que ce soit le budget participatif, une idée magnifique mais avec un total manque de transparence, qui dépose les projets ? Je crois que l'on n'est même pas obligé de donner son numéro de téléphone quand on dépose un projet. Aucune déclaration de conflit d'intérêts aussi. Il y aurait beaucoup de choses à faire pour renforcer la transparence des procédures, pour éviter, ce qui serait la moindre des choses, que le budget participatif serve à financer des dépenses obligatoires.

Quand on regarde le site "Idee.paris.fr" ce que je fais souvent, on voit des consultations avec des votes allant de 6 à 200 participants. Pour une ville de 2 millions d'habitants, on se dit que c'est un bilan assez faible.

Les pétitions, c'est la même chose, il faut attendre 5.000 signatures pour qu'une pétition soit soumise à l'attention d'Anne HIDALGO, avec aucun débouché garanti.

Les conférences citoyennes en forme d'entonnoir, comme un sondage mais avec 20 participants, ou bien comme ici il y a une démocratie participative entonnoir avec un projet de texte issu du grand débat national, 9.000 personnes au départ, puis 3.000 contributions, et 20 personnes à la fin.

Il y a des propositions intéressantes, mais comme les votations locales régulières, etc., mais en fin de mandature, cela vient un peu tard.

Le projet de délibération n'est qu'une déclaration d'intentions, donc sans débouchés concrets, donc on s'abstiendra sur ce projet de délibération, merci.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente, on ne vous a pas minutée, mais je vous remercie d'avoir fait moins de cinq minutes.

La parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Quand j'entends les deux précédentes oratrices, je dois dire que je ne m'attendais pas à un procès en règle de la politique menée depuis six ans par notre majorité.

J'avais préparé une intervention disant tout le bien que je pense de ce projet de délibération que je soutiens, que mon groupe soutient, et que nombreux d'autres orateurs soutiendront, je pense, parce qu'il est l'aboutissement et une étape supplémentaire dans la politique que nous menons et toute la place que nous donnons au citoyen dans l'élaboration de l'action publique qui est la nôtre.

Je dois dire qu'aujourd'hui entendre ce type d'intervention est finalement très décevant et très blessant pour le travail qui a été fait par ces Parisiens qui se sont impliqués, qui ont répondu à la proposition faite par la Maire et par Pauline VÉRON, justement d'aller plus loin.

Oui, 20 outils ont été créés, et encore tant mieux. Aujourd'hui, vos interventions montrent que nous avons deux conceptions totalement différentes qui s'affrontent de ce qu'est la participation citoyenne, de ce qu'est la démocratie locale et le souhait de s'écouter, de construire, de co-construire, voire de co-décider, parce que manifestement, non, vous n'avez toujours rien compris à ce qu'est le budget participatif.

Le budget participatif, ce n'est pas de demander aux Parisiens de décider des dépenses que nous n'aurions pas faites s'ils n'avaient pas décidé. C'est justement de leur laisser la possibilité, dans une dépense qui de toute façon sera faite, de choisir où et comment la faire.

Vous n'avez rien compris au bout de six ans, c'est regrettable.

Quand j'entends aujourd'hui Mme NAHMIAS nous donner des leçons d'écoute et de concertation, alors qu'elle vole l'autonomie de décision et de gestion des habitants parce qu'elle anime un Conseil de quartier à la place des habitants, je trouve cela un peu fort de café.

Revoyez un peu le fonctionnement de ce que c'est l'écoute, la discussion et la possibilité aux habitants de vous dire des choses, de décider eux-mêmes, avec les éléments et les outils qu'on leur offre. Revoyez un peu votre façon de faire et on en reparlera, parce que vous l'avez dit vous-même, vous trouvez que nombre de choses ne fonctionnent pas, et que faites-vous ? Parce que vous voyez que cela ne fonctionne pas, vous abandonnez et rayez tout de la carte ?

Nous proposons, nous faisons des choses innovantes. Nous voyons que des choses ne fonctionnent pas, nous en prenons acte, en discutons, et proposons de nouveaux outils. Voilà ce que nous avons fait pendant six ans.

Vous appelez cela un millefeuille, voilà la vision différente que nous avons, et nous ne renonçons pas justement, nous n'abandonnons pas, nous ne sommes pas dans des postures comme vous.

Donc, soyez un peu respectueuse du travail qui a été fait et de l'implication des habitants qui s'investissent. C'est la première fois que nous avons un projet de délibération qui est construit avec les Parisiens, dont le contenu est proposé par les Parisiens, vous devriez vous en réjouir, vous devriez voir ce qu'il y a de positif au lieu de dire oui c'est bien, mais bon...

Vous partez dans un procès totalement infondé. Ce n'est pas le lieu, respectez le travail qui a été fait ! Respectez le travail qui a été fait ! Vous ne représentez que vous-même.

Je respecte, parce que là vous avez une attitude… Moi aussi je suis scandalisée aujourd'hui de voir que vous ne respectez absolument pas, vous ne vous attachez absolument pas au travail qui est fait.

Je ne tiens pas de conseil de quartier précisément.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Si vous voulez dialoguer entre vous, il n'y a aucun problème, mais je voudrais que Nawel OUMER, sans être interrompue, termine son intervention.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Chacun s'exprime librement.

Mme Nawel OUMER. - Vous avez dans cette proposition des innovations qui sont portées, qui sont demandées par les Parisiens, qui ont bien voulu y participer.

Cette innovation démocratique s'inscrit dans une continuité et aujourd'hui nous en arrivons là parce que précisément, nous avons fait beaucoup depuis 2014, mais aussi depuis 2001, dans tous les dispositifs et toutes les propositions que nous avons portés.

Le travail a été fait au fur et à mesure des événements, au fur et à mesure des propositions qui apparaissaient, au fur et à mesure des interpellations.

Nous avons tenu compte aussi l'année dernière de la crise démocratique qu'ont représenté les "Gilets jaunes". Nous avons engagé un débat, nous avons ouvert des espaces, des lieux de contribution. Toutes ces contributions exprimées ont été analysées dans le cadre de la conférence de consensus. Elles ont pu donner lieu à des débats, des échanges avec des chercheurs, des professionnels, des acteurs de la vie démocratique, pour que nous puissions aboutir sur quelque chose de nouveau et qui réponde aux demandes des habitants.

Ce projet de délibération s'appuie sur cet avis citoyen, à partir du moment où les constats établis et les recommandations faites ont pu être faits dans le dialogue et ont pu rapprocher les Parisiennes et les Parisiens de leurs élus.

Les cinq axes présentés dans ce projet de délibération répondent aux préoccupations formulées, je vous le disais, et nous permettront de renforcer l'implication, encore une fois, de toutes et tous dans la vie de la cité.

J'en termine : bien évidemment, je soutiens très vivement, très fortement ce projet de délibération.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Nawel OUMER.

Je donne la parole à Alexandre VESPERINI, certain que son intervention permettra de rétablir une certaine sérénité dans cet hémicycle.

M. Alexandre VESPERINI. -. On voit que la majorité est passionnée par le sujet de la démocratie participative. La preuve, le président de groupe socialiste qui devait intervenir n'est même pas là. On voit que le débat est tellement important que vous avez décidé de le tenir en fin d'après-midi, un jeudi soir à 19 heures.

Je dois dire que depuis le début du mandat, j'ai vu de nombreuses déclarations bavardes, j'ai vu de nombreuses discutailles et parlotes, mais je crois que ce projet de délibération va probablement décrocher la palme, vraiment ! J'espère que c'est l'aboutissement de votre réflexion dans le domaine de la démocratie participative, parce que si l'on va plus loin, je ne sais pas où l'on va aller dans le niveau de vide intersidéral, franchement.

C'est vraiment le festival de l'enfoncement de portes ouvertes, de contresens politiques. Il y a des cours de droit constitutionnel qui se perdent à mon avis. Et puis, des contradictions en surnombre.

Ce projet de délibération fait cinq propositions pour améliorer la vie de la démocratie participative.

Premièrement, c'est toujours pareil, il faut donner l'envie aux jeunes de s'engager. Les jeunes, on a l'impression que c'est une catégorie de personnes en perte d'autonomie. Il faut leur parler différemment. Et je cite, vous dites : "on va améliorer les outils de communication à leur destination". Je ne sais pas, il y a des outils de communication spéciaux pour les jeunes et spéciaux pour les seniors, visiblement. Mais c'est toujours pareil, c'est votre façon de traiter les jeunes. "On va faire des labels jeunes, des maisons pour les jeunes", vous voulez toujours enfermer les jeunes dans la même catégorie.

Ils n'ont pas besoin de vos outils de communication pour s'engager par ailleurs, on le voit avec les marches pour le climat. Plus ils sont jeunes et plus ils s'engagent, ils n'ont pas besoin de vous.

Deuxième proposition : on va créer des maisons citoyennes mobiles. On est là en plein dans la contradiction, vous avez supprimé beaucoup de maisons de la vie associative, certaines ne marchaient pas vraiment mais d'autres ne marchaient quand même pas si mal, et vous recréez des maisons citoyennes mobiles. Ce sont les mobile-homes de la démocratie participative. A l'heure d'Internet, je ne vois pas pourquoi vous faites des choses physiques.

Troisième proposition concrète : organiser des votations citoyennes. Vous les organisez déjà, puisqu'il y a déjà des budgets participatifs tous les ans. Je comprends pourquoi ça ne marche pas, car les questions que vous posez c'est : êtes-vous pour qu'on plante 10.000 arbres ? Etes-vous pour améliorer la voirie, on va mettre 1 million d'euros ? Je suis plutôt pour, je viens à vélo en général, j'ai envie que la Mairie de Paris accélère la démocratie participative, mais surtout la démocratie opérationnelle sur ces sujets.

Les votations citoyennes, ça marchera lorsque vous interrogerez les Parisiens sur de vrais sujets de clivage, sur la végétalisation, etc. Quand vous les associerez à vos projets d'urbanisme.

Par exemple sur le quartier de la Gare du Nord, pourquoi ne fait-on pas une votation citoyenne avec les habitants de ce quartier ? Ce serait utile de voir cela.

Quatrième proposition, je cite : "valoriser l'engagement des citoyens en organisant des échanges réguliers avec les élus". J'organise des échanges moi aussi. Si je n'organise pas d'échanges et si je ne rencontre personne, je ne mérite pas mon poste. Cela voudrait dire que les élus ne font pas ce "job" de rencontres régulières avec les électeurs ? On a besoin d'un avis citoyen pour savoir… Il y a des gens comme Mme NAHMIAS qui veulent la démocratie, ce sont des gens dangereux. Il faut les remplacer le plus vite possible.

"Last but not least", cerise sur le gâteau : on va créer une "Assemblée des Parisiens". C'est là que l'on est dans le droit constitutionnel, parce que s'il faut créer une "Assemblée des Parisiens", à quoi sert le Conseil de Paris ? On n'a qu'à tous se dessaisir de nos postes, démissionner en bloc, Mme HIGALGO la première, puis on crée une espèce de grande "Assemblée de Parisiens".

On ne sait pas bien comment cela va fonctionner. Vous dites, on va la mettre en place par des procédés participatifs. Pas de précisions. On nage dans le baratin le plus complet. Franchement !

Et on est là en train de débattre de ces sujets. On mobilise le Conseil de Paris pour savoir si on est pour ou contre une assemblée des Parisiens. Franchement, nos concitoyens seront surpris d'apprendre qu'on va se dessaisir de nos pouvoirs, parce qu'on ne fait pas bien notre travail.

La vérité, pour conclure, c'est quoi ?

C'est que le bilan de cette mandature est catastrophique à de nombreux égards, sur la vie quotidienne, la propreté, de nombreux sujets, et plus la Mairie de Paris est en échec, plus on bavarde. Et plus on fait de démocratie participative, plus on se réunit pour savoir s'il va faire beau demain, si l'on est pour ou contre la végétalisation, pour ou contre le ciel bleu. C'est du bavardage, ça n'intéresse absolument pas les gens.

Marie-Claire CARRÈRE-GÉE disait tout à l'heure que quand on va sur "idee.paris.fr", on est effaré par la faiblesse du nombre de suffrages que peuvent rencontrer certaines propositions, mais c'est normal. Si les Parisiennes et les Parisiens veulent s'exprimer, ils ont des élus. Je pense que les élus doivent être au niveau de leurs responsabilités et quelque part, je termine là-dessus, 2 secondes, Mme OUMER a eu 5 secondes de plus…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Elle avait été interrompue.

M. Alexandre VESPERINI. - Elle fait partie de la majorité, c'est normal.

Nous n'avons pas besoin d'une démocratie participative bavarde, mais d'une démocratie représentative qui décide.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - La parole, sans transition, est à Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Sans transition. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, la question de la participation est complexe. C'est toute la question de la représentation. Comment, à partir d'échantillons d'avis d'un panel de personnes, nous pouvons parler d'avis citoyen ?

La Ville de Paris multiplie les procédés de démocratie participative. Nous avons entendu un avis citoyen au Conseil de juillet. Un Conseil des générations futures a rendu en juin 2019 des propositions sur le civisme à Paris. Nous avons entendu le Conseil parisien de la jeunesse.

Tant de personnes qui se font le relais de la pensée des Parisiennes et des Parisiens. Sans oublier le succès que rencontre le budget participatif parisien chaque année et qui témoigne de l'intérêt majeur des Parisiennes et des Parisiens pour les politiques parisiennes.

Pourtant, je tiens à rappeler rapidement que la question de la participation reste cruciale si on l'étudie en fonction du territoire. Comment atteindre les personnes les plus éloignées de la participation ? Leur avis compte tout autant.

Permettez-moi de saluer en ce sens les dispositifs mis en place par le cabinet de Pauline VÉRON, par exemple la Caravane de la participation, qui a parcouru les quartiers de Paris pendant la Conférence de consensus pour recueillir les avis des Parisiennes et des Parisiens, et aujourd'hui la présentation de la délibération citoyenne.

Les 1.116 contributions nous permettent de visualiser des thèmes qui intéressent les Parisiennes et les Parisiens, sur lesquels nous devons travailler. La Ville de Paris, une ville durable et inclusive.

Le projet de délibération est très clair et je ne reviendrai que sur quelques points qui ont attiré l'attention de mon groupe. Il est proposé de remettre aux jeunes un certificat d'engagement, aux Parisiennes et Parisiens qui souhaitent s'engager pour la ville.

Notre groupe ne peut qu'être d'accord avec cette proposition qui s'apparente à un signe de reconnaissance envers les 20.000 citoyennes et citoyens qui ont rejoint les volontaires.

Je trouve qu'un tel certificat pourrait être remis au sein des espaces parisiens dédiés à la participation citoyenne. Des espaces de "Paris Jeunes" et les centres de "Paris Anim'" pour les jeunes, même plus généralement les kiosques citoyens ou les maisons des associations par exemple.

Ces dispositifs efficaces peuvent permettre aux volontaires de s'informer sur les différentes propositions de la Ville en matière d'engagement, mais peuvent aussi permettre de rencontrer d'autres personnes qui s'investissent par d'autres biais et contribuent à la vitalité démocratique de la ville.

Permettez-moi de revenir sur la proposition de créer une Assemblée de citoyennes et de citoyens. La Ville de Paris a déjà mis en place différentes instances, afin que la société civile parisienne se retrouve et échange sur différents sujets et enjeux parisiens : Conseil citoyen, Conseil des générations futures, Commission parisienne du débat public, Conseil de la nuit, Conseil de la musique, Conseil parisien de la jeunesse, etc.

Notre groupe se questionne donc sur la pertinence de créer une nouvelle instance représentative. Ne devrions-nous pas renforcer les dispositifs de participation existants, et pourquoi pas élargir les domaines de compétence des conseils existants, les mettre en lien avec les arrondissements et proposer des thématiques plus locales ?

Car l'idée de voir de plus en plus de personnes s'investir est effectivement intéressante, mais nous risquons de retomber dans un public proche de celui qui façonne déjà nos conseils. Cela vaut également pour les votations citoyennes que vous proposez.

La question de la temporalité évoquée dans le projet de délibération est importante, mais il me semble que les instances existantes peuvent tout à fait intégrer cette dimension dans leurs missions, vu que le renouvellement ne se fait jamais intégralement. La question de la transmission peut donc être un point important à développer.

Les citoyennes et citoyens ont d'ailleurs exprimé leur volonté de s'associer directement avec les instances existantes. Toutefois, permettez-moi à ce titre de vous questionner sur l'avenir du Conseil des générations futures mis en place suite à notre proposition de 2014, créé en 2016, qui fait aujourd'hui face à des changements structurels importants.

Nous nous interrogeons sur l'avenir de cette instance consultative indépendante, qui a brusquement vu sa gouvernance évoluer, ce qui va peut-être avoir des répercussions sur le fonctionnement de cette instance dont les membres sont plutôt satisfaits et redoutent une période d'instabilité liée à cette décision.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danièle PREMEL.

La parole est maintenant à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Dans un jeu, l'important c'est de participer, mais quand nos vies sont en jeu, l'important c'est de pouvoir décider. Du coup, nous avons un débat, parce que si on écoute M. VESPERINI, la décision doit être surtout réservée à la démocratie représentative. Je ne le pense pas.

Entre deux élections, quel doit être le pouvoir des citoyens ? Est-ce que pour autant, ce serait la démocratie occupationnelle, tel qu'on le voit trop souvent sous cette majorité ?

J'aimerais revenir sur le budget participatif. J'ai toujours regretté qu'on réduise à 5 % le budget d'investissement de la démarche participative. En plus, j'ai toujours estimé qu'il est problématique de faire croire qu'on faisait participer les citoyennes et citoyens sur la ventilation de 5 % seulement du budget d'investissement, mais que par contre on se moquait de leur avis sur les grands projets.

On n'a pas demandé l'avis des citoyens sur les Jeux Olympiques. On n'a pas demandé l'avis des citoyens sur Bercy Charenton. On n'a pas demandé l'avis des citoyens sur la question de la Tour Triangle. On n'a pas demandé l'avis des citoyens sur la publicité qui envahit la ville, notamment avec les panneaux numériques.

On n'a pas demandé l'avis des citoyens sur les sujets essentiels, mais on veut bien les faire participer sur… pas du superficiel, mais ce qui n'est pas essentiel néanmoins, parce que la logique du budget participatif, ce n'est pas de financer l'essentiel. En plus de cela, on a hélas trop souvent vu que des sommes du budget participatif étaient détournées pour financer d'autres politiques essentielles. Cela pose donc un problème.

Mais revenons-en au projet de délibération. Je présente un amendement à ce projet de délibération parce que néanmoins, je prends au sérieux les propositions qui ont été formulées par la Conférence citoyenne : "Comment les Parisiennes et les Parisiens peuvent-ils davantage contribuer aux décisions publiques en dehors des élections municipales ?"

Parmi ces propositions figurait notamment la suivante : "osez des référendums parisiens".

Moi je dis oui, osons instaurer un référendum d'initiative citoyenne locale à l'échelle de Paris, permettant aux Parisiennes et Parisiens de soit rejeter une délibération parce qu'ils sont en désaccord, soit d'être force de proposition d'une délibération.

Le mouvement massif des "Gilets jaunes" exprime cette revendication démocratique forte d'un référendum d'initiative citoyenne. C'est une mesure emblématique qui permettrait aux citoyennes et citoyens d'avoir un réel pouvoir de décision, et non pas seulement d'être consultés ou impliqués dans des processus de décision où elles et ils ne sont pas en position de trancher.

On sait que selon de nombreuses études, plus de 70 % de la population serait favorable à une telle mesure de R.I.C. au niveau national. Pourquoi ne pas le proposer aussi au niveau local ?

Regardez également les mobilisations de marches pour le climat, qu'expriment-elles ? Que c'est aux citoyens de définir l'intérêt général, qu'ils doivent être associés, veulent pouvoir contrôler leur vie, et exigent qu'on puisse leur rendre des comptes. Et ils souhaitent pouvoir participer à la décision.

Oui, dans le contexte actuel, il est important d'assumer cela. Or, la proposition formulée par l'Exécutif, c'est quoi ? C'est d'organiser des votations, ce qui revient juste à multiplier les logiques de plébiscite sur les thèmes décidés par l'Exécutif, qui sont l'inverse d'une logique du référendum où les sujets qui font débat seraient tranchés par le peuple d'une manière souveraine avec en plus, pour eux, la possibilité de choisir les sujets.

Une démocratie moderne et innovante demanderait, au contraire, que les élus assument de s'engager à soumettre au vote par référendum local tout projet qui n'aurait pas été explicitement formulé dans le programme et les engagements de campagne de la Municipalité élue par exemple, puisque Mme la Maire de Paris n'avait pas proposé, lorsqu'elle était candidate, les Jeux Olympiques.

A partir du moment où elle change de position, c'est son droit, elle devrait soumettre cette décision à référendum auprès de toute la population parisienne, voire sur un tel sujet, cela aurait sans doute dû être un référendum francilien.

Je propose un amendement qui est le suivant : "Mettre en place le référendum d'initiative citoyenne. La Ville de Paris s'engage à soumettre au vote par référendum local tout projet, qu'il s'agisse d'une proposition nouvelle ou d'une opposition à un projet de l'Exécutif relevant de ses compétences, pour lequel au moins 5 % des Parisiennes et Parisiens demanderaient un référendum par voie de pétition".

Sur l'article 7 : "Assumer la mise en place de référendums locaux sur les projets portés par l'Exécutif. L'Exécutif s'engage à soumettre à un référendum local tout grand projet qu'il souhaite mettre en place et qui n'était pas inclus dans son programme au moment de son élection, ni dans ses engagements de mandature".

J'espère que cet amendement sera adopté majoritairement, parce que là au moins, on respecterait de manière concrète une des propositions qui ont été formulées justement par celles et ceux qui ont participé à cette conférence citoyenne.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Je donne la parole à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je ne m'attendais pas à ce que ce débat sur la démocratie participative remette un peu de débat gauche/droite dans cet hémicycle aussi tardivement. C'est plutôt une bonne surprise.

La démocratie participative, ça ne se décrète pas, ça se construit. Cela se travaille. On avance, on tâtonne, parfois on doit même reculer parce qu'on peut s'être planté. C'est tout à fait possible. Il n'y a pas de démocratie participative idéale. Elle doit en permanence s'inventer. C'est cela aussi qui fait sa force.

C'est ce que globalement, je trouve, la Ville de Paris a réussi à faire depuis six ans. Aller chercher des habitants qui ne sont pas dans les cadres habituels des conseils de quartiers, essayer de les intéresser à la vie de leur cité, prendre le meilleur de celles et ceux qui sont dans certains quartiers, qui sont un peu isolés, parfois âgés, parfois très jeunes, et partir de leur vécu pour pouvoir y compris fabriquer et construire des politiques publiques, pour moi tout cela a du sens.

Je ne sais pas, Monsieur VESPERINI, peut-être avez-vous peur que toutes ces personnes prennent votre place. C'est bien possible. Si c'est cela votre vision de la démocratie participative, je comprends que cela vous inquiète.

Lors du Conseil de Paris du mois de juillet dernier, nous échangions sur cet avis citoyen, nous avions pris le temps d'échanger sur les dispositifs mis en place par la Ville de Paris pour participer pleinement au grand débat national. Ce que l'on nous avait promis comme moment merveilleux de démocratie pour permettre à toutes celles et tous ceux qui le souhaitent d'exprimer leurs besoins, les envies, les visions pour eux-mêmes, pour la ville, ou même pour le pays.

Plus nous créerons des conditions pour que chacun et chacune puisse s'exprimer et être entendu, plus, je le crois sincèrement, nous trouverons les solutions pour répondre aux enjeux que nous devons relever.

Un des axes de l'avis était de développer les outils de la démocratie directe. Nous voici deux mois après, alors que le Gouvernement lance encore d'autres grands débats sur des sujets "flotteux", par exemple sur les retraites. Je pense que l'on connaît déjà tous ici les termes du débat : creusement des inégalités, davantage d'injustice, plus de précarité, etc.

Mais là, aujourd'hui, nous voilà deux mois après avec la présentation de l'avis citoyen du premier projet de délibération co-écrit par les Parisiennes et les Parisiens, reprenant des dispositions formulées dans cet avis citoyen.

Tout l'été, 1.200 habitantes et habitants volontaires se sont saisis de cette opportunité par l'intermédiaire des kiosques ambulants, par des groupes focus, des groupes de travail, par une plate-forme numérique mise à disposition pour cet exercice de co-écriture d'un projet de délibération.

Je tiens donc, au nom des élus "Génération.s", à féliciter toutes les habitantes et tous les habitants qui ont participé à cet exercice inédit. C'est avec enthousiasme que nous voterons ce projet de délibération.

Nous nous retrouvons pleinement dans des propositions et des dispositifs que ce projet de délibération permettra de mettre en œuvre. Nous le savons, un de nos nouveaux défis est de faire vivre la démocratie à tous les niveaux, à tous les âges et à toutes les classes sociales, même si cela fait peur à certains, et de manière permanente et pas seulement le temps des élections.

Oui, nous sommes d'accord avec les propositions pour renforcer la mobilisation des jeunes Parisiennes et Parisiens. Nous sommes d'accord pour créer des réseaux de maisons citoyennes mobiles, parce que l'expérience des kiosques ambulants a été extrêmement positive.

Nous sommes particulièrement d'accord avec l'organisation de votations locales régulières, car nous sommes persuadés que la construction et l'appropriation de politiques publiques passent par là. On va devoir y arriver à un moment ou un autre.

Nous sommes d'accord pour valoriser l'engagement des différents volontaires de Paris, mais aussi des bénévoles qui font vivre la solidarité à Paris. Je pense que nous devons travailler ensemble pour que cette valorisation passe aussi par une reconnaissance sous la forme d'une validation d'acquis de l'expérience.

Enfin, nous soutenons la création d'une Assemblée de Parisiennes et de Parisiens.

C'est donc un vote pour, qui doit poser les bases d'une autre manière de concevoir la démocratie, c'est vrai. Elle s'invente au quotidien. Les exigences de démocratie participative augmentent aussi avec la mise en place de tous ces outils. Il faut que l'on soit en capacité d'y répondre. Nous voterons avec bonheur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, chère Léa FILOCHE.

Je donne la parole à la dernière intervenante, qui en l'occurrence est Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération sonne un peu comme un bilan concernant la consultation citoyenne pendant la mandature. De nouvelles méthodes ont été expérimentées lors de notre mandature : budget participatif, grand débat, pré-conseil des citoyens, consultation des générations futures, et les Parisiens étaient à chaque fois au rendez-vous.

C'est cela que je souhaite aussi bien mettre en avant. C'est la volonté des Parisiens et des Parisiennes de participer. C'est un chemin, un chemin fragile, la participation, et c'est un chemin que l'on doit faire avec les citoyens et les citoyennes.

Ce projet de délibération est une sorte de point d'entrée. Une déclaration d'intentions qui correspond aux valeurs portées par les écologistes. Alors oui, on vous rejoint. Il faut mobiliser davantage les jeunes, les écouter et s'adapter à leur méthode de revendication, à leur mode de vie et de communication.

Malheureusement, cette volonté ne semble pas partagée par tous. On le voit ce soir, encore, quand on se réfère à la gestion disproportionnée et inadéquate des forces de l'ordre lors de la dernière marche pour le climat ou le gazage des jeunes de "Extinction rébellion" au Pont de Sully en juillet dernier.

C'est parce que les jeunes sont les plus méfiants face aux politiques qu'il faut décloisonner le dialogue et encourager les partenariats, comme il est proposé ici avec les maisons citoyennes mobiles.

Ainsi, le dialogue citoyen hors les murs est une proposition intéressante, nous semble-t-il, pour tenter peut-être encore une meilleure participation, notamment avec les plus éloignés de la chose démocratique.

Les offres dédiées dans la carte citoyenne, la mise à disposition d'espaces pour les jeunes encouragée, l'encouragement de la participation des jeunes dans les conseils de quartiers souvent trop vieillissants, ou encore la programmation de débats à l'Hôtel de Ville par les jeunes eux-mêmes nous semblent aussi intéressants.

Les votations locales sont malheureusement le point le plus important, mais le plus vague du projet de délibération. Oui, les écologistes veulent plus de consultations, et ce sur tous les sujets, notamment les plus structurants. Nous avions demandé par exemple une votation pour les J.O. et pourtant la Maire de Paris n'a pas osé la votation locale pour reprendre les mots du délibéré.

Si nous nous réjouissons sur le principe, nous souhaitons porter à la prochaine mandature le droit de votation et non seulement de la consultation comme il nous est proposé.

Nous nous inquiétons, parce qu'il est dit par exemple dans le projet de délibération que "la ville pourra requalifier les votations". N'est-ce pas déjà brider les éventuels sujets gênants ?

Sur la valorisation de l'engagement citoyen, nous avions demandé que les volontaires puissent aussi proposer des missions à la Ville, mais ceci n'a, semble-t-il, pas été retenu. Les volontaires doivent pouvoir trouver toujours plus de sens dans leurs missions en nous interpellant sur des sujets qui leur tiennent à cœur et qui ne sont pas forcément dans la feuille de route de la mairie centrale.

Nous nous réjouissons par ailleurs que le futur Conseil de Paris citoyen puisse amener à poser des questions d'actualité. C'est un signe de transparence légitime que nous devons faire aux Parisiens.

Nous regrettons les contours encore flous concernant la création d'une Assemblée des Parisiens et des Parisiennes. Cette proposition suscite une question : quelle articulation entre les conseils de quartiers d'arrondissement, les conseils citoyens, les conseils des générations futures, le Conseil citoyen de la jeunesse, la Commission parisienne du débat public, le Conseil des Européens, le Conseil des étudiants, le Conseil de la nuit, le Conseil de Paris ?

La démocratie participative ne se résume pas à une multiplication des instances. Nous souhaiterions des garanties sur avant tout la transformation politique et l'effectivité des avis et des combats qui sont portés par chacune de ces instances.

Nous remercions Pauline VÉRON d'avoir consulté les groupes politiques en amont du passage de ce projet de délibération.

En conclusion, sur le principe, les écologistes rejoignent la volonté de l'Exécutif de mettre en place plus de participation dans la question citoyenne. Et le groupe écologiste propose d'ouvrir une nouvelle étape : la déclinaison de ces processus dans les arrondissements, la possibilité aux volontaires de la ville de proposer des actions, et enfin, celle de donner du pouvoir décisionnel aux citoyens.

Nous voterons l'amendement concernant les référendums locaux proposé par Danielle SIMONNET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Joëlle MOREL.

Pour répondre aux orateurs et oratrices, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je tenais au préalable à remercier la Direction de la démocratie des citoyens des territoires, et plus particulièrement le service de la participation citoyenne.

L'exercice démocratique a été, ce projet de délibération écrit par les citoyens eux-mêmes n'aurait pu être possible sans la mobilisation et l'investissement dont ils ont fait preuve et la capacité d'innovation et d'adaptation.

Je souhaite sincèrement remercier les Parisiennes et Parisiens qui ont participé à cet exercice inédit de participation citoyenne, notamment les participants à la Conférence des citoyens du mois de mai, dont l'avis a servi de base à ce projet de délibération.

Ce projet de délibération qui vise, on en a tous parlé, le renforcement de la démocratie participative et de l'engagement citoyen à Paris marque l'aboutissement d'un dialogue qui a été engagé avec les Parisiennes et les Parisiens en ce début d'année.

Le grand débat national dans sa version parisienne a été l'occasion de recueillir leur parole, leurs idées, et leurs propositions. Et grâce à des dispositifs variés et innovants, je pense notamment aux 12 heures d'expression libre, ici même dans cet hémicycle, qui ont quand même été un grand moment de démocratie, ou même à la Caravane de la participation citoyenne, cette démarche de conférence parisienne de consensus a permis le recueil de plus de 9.000 contributions de Parisiens et a été marquée par son exemplarité et sa réussite.

Ce projet de délibération est aussi le symbole d'une nouvelle étape dans notre conception des politiques publiques. A travers elle, c'est en effet la voix directe des Parisiennes et des Parisiens qui s'exprime dans cet hémicycle. Ce sont eux qui ont été à l'origine du texte qui est soumis au débat et à votre vote. Ce sont eux qui l'ont amendé, l'ont corrigé, l'ont complété et ont permis d'aboutir à cette version qui vous est aujourd'hui présentée.

Excusez-moi, Monsieur VESPERINI, vous n'avez absolument rien compris. Dans votre intervention, vous m'avez parlé des propositions que je faisais dans ce projet de délibération. Vous n'avez rien compris. Je n'ai absolument rien écrit dans ce projet de délibération. Ce ne sont que les Parisiens qui ont proposé. Vous trouvez cela idiot, inintéressant, sans intérêt, mais ce sont les Parisiens qui l'ont proposé. Ce n'est pas moi.

Et donc, excusez-moi, mais vous faites preuve d'un tel mépris que je ne pensais pas que c'était possible encore pour un élu, ici à Paris, avec tout ce que l'on a fait sur la démocratie participative, que vous puissiez de façon aussi directe afficher un tel mépris pour la démarche de démocratie participative.

C'est la première fois en France qu'une collectivité ose donner aux citoyens la plume directement pour rédiger un projet de délibération. C'est un pari que nous avons souhaité relever et nous n'en sommes pas déçus. Avec cette écriture, les services ont pu échanger avec les participants. Les personnes qui ont participé à l'avis citoyen, qui ont participé sur la plate-forme numérique ont pu améliorer leur connaissance de la Ville et ainsi participer directement à des propositions concrètes.

Ce travail des citoyens a été foisonnant, et manifestement ils s'en sont saisis puisqu'il a été favorable au développement de lieux qui ont permis de prendre la parole et de participer.

Brièvement, cinq propositions concrètes venant des habitants eux-mêmes ressortent de ce projet de délibération.

Première proposition : renforcer la mobilisation des jeunes Parisiens. On le voit avec les marches pour le climat, l'appétit citoyen des jeunes est grand et nous devons y répondre.

Deuxième proposition des citoyens : créer un réseau de maisons citoyennes mobiles. Autrement dit, avoir des dispositifs de proximité qui permettent d'aller à la rencontre de tous les publics pour assurer au maximum la participation de tout le monde.

Troisième proposition : l'organisation de votations locales, c'est-à-dire permettre à des groupes d'habitants, des collectifs de citoyens, des associations et à la Ville de Paris de proposer de construire ensemble des projets de votation citoyenne. Madame SIMONNET, ce ne seront pas que des propositions qui viennent de la Ville. Bien entendu, l'idée est aussi que des citoyens puissent proposer des sujets de votation.

Quatrième proposition : valoriser l'engagement des citoyens avec par exemple la remise d'un certificat d'engagement aux Parisiens qui s'engagent dans des d'actions en faveur de l'intérêt général dans notre ville.

Vous l'avez longuement évoqué dans vos interventions, cinquième proposition : créer une assemblée des Parisiens. L'objectif est bien de permettre aux citoyens qui le souhaitent de participer directement aux décisions municipales dans la durée, à travers cette assemblée.

Aujourd'hui, par exemple, le parlement germanophone en Belgique expérimente depuis septembre ce dispositif. En Irlande, dans l'État du Texas, en Colombie britannique ou dans la ville de Gdansk, ce type d'Assemblée a été testé à des degrés variés et nous pouvons nous en inspirer.

Ce projet de délibération, en réalité, c'est une très belle feuille de route que nous confient les citoyens pour les mois qui viennent, avec des propositions ambitieuses pour continuer à développer la participation citoyenne à Paris.

Ces propositions, nous allons maintenant y travailler avec les citoyens eux-mêmes, et c'est bien parce que nous sommes respectueux des formes, du fait de faire les choses avec les citoyens, que nous n'avons pas encore dans ce projet de délibération des choses précises sur comment nous allons mettre en place tous ces dispositifs, puisque justement nous allons en discuter avec les Parisiens eux-mêmes et que nous allons continuer ce processus.

Oui, nous sommes très ambitieux dans notre politique de participation citoyenne.

Puisque d'autres dispositifs ont été évoqués, notamment le budget participatif, la carte citoyenne, la forme "je m'engage.paris", je voudrais dire que oui nous sommes fiers d'avoir mis en place tous ces dispositifs. D'ailleurs, ils rencontrent leur public. Le problème d'une éventuelle multiplication des lieux de prise de parole, c'est si nous avions créé des dispositifs dont les Parisiens ne se seraient pas saisis. Aujourd'hui, ce sont 230.000 personnes…

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Pouvez-vous conclure, Madame la Maire. Vous avez atteint 6 minutes 30.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Je voudrais répondre aussi sur l'amendement, en disant à Danielle SIMONNET que ce qu'elle propose est complètement contraire au Code général des collectivités territoriales, donc je ne peux émettre un avis favorable.

Quant aux référendums locaux qu'elle propose, nous sommes contre, puisqu'ils ne permettraient pas aux Parisiens non inscrits sur les listes électorales, ou aux Parisiens qui ne sont pas français, ou qui ont entre 16 et 18 ans, d'y participer. Je pense que ce serait un recul.

Je voudrais faire une petite conclusion, mes chers collègues. Je pense que nous pouvons être fiers de ce projet de délibération et de l'innovation qu'il représente. Je ne pensais pas que l'on pouvait être décemment opposé au renforcement de la démocratie participative et de l'engagement citoyen à Paris. Je vois que sur ce sujet, les clivages politiques existent encore.

C'est parce que je crois à la démultiplication des formes d'expression des citoyens pour répondre à la crise de la représentation, à la crise du politique, mais aussi à la qualité de l'écoute et de l'échange pour favoriser une démocratie interactive, et donc plus continue pour reprendre l'expression de Pierre ROSANVALLON, que je crois profondément en l'utilité et en la nécessité non seulement de permettre cette écriture d'un projet de délibération par les citoyens eux-mêmes, mais aussi la mise en œuvre de dispositifs permettant l'exercice concret de la démocratie, comme nous le faisons à Paris.

Voilà à quoi ça sert. Et voilà pourquoi je vous invite à voter ce projet de délibération et à rejeter l'amendement proposé par Danielle SIMONNET.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 144 déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 144 est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 139.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 139).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'attribution de locaux aux associations d'aide aux migrants.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 145 relatif à l'attribution de locaux aux associations d'aide aux migrants.

Il est présenté par Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est le même vœu que Danielle avait présenté ce matin. Je ne vais pas vous redonner tous les éléments. C'est pour trouver un local à l'association B.A.A.M. Il est vrai qu'aujourd'hui, les délais sont particulièrement longs pour l'obtention de locaux associatifs. Il y a une grande demande de ces locaux.

Ils ont une pétition de soutien signée près de 3.000 fois. Dans ce vœu, on parle à la fois du B.A.A.M. et du fait que la Ville puisse garantir une neutralité dans l'attribution de locaux et de subventions aux associations en rendant les procédures d'attribution de locaux sur son patrimoine ou sur les pieds d'immeubles du parc social plus transparente.

Nous souhaitons également qu'une attention particulière soit portée aux associations et collectifs d'habitants qui aident les migrants et les personnes en situation de grande précarité. Je pense aussi à l'association "Droit à l'école", qui cherche des locaux fixes, pour laquelle nous avons adopté un vœu de soutien lors de la communication de rentrée en ce début de conseil. Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, chère Raphaëlle PRIMET, la Ville de Paris accorde une grande importance aux associations d'aide aux migrants et les aide à trouver des locaux. Ainsi, très récemment, nous avons pu trouver un local pour "SOS Méditerranée.

Concernant le BAAM, aucune demande de local n'avait été faite sur "Paris.fr" comme le prévoit la procédure, donc nous n'avions pas connaissance de leur recherche. Nous leur avons demandé depuis de déposer une demande, ce qui nous permettra d'étudier leur dossier afin de leur proposer des locaux adéquats. Nous avons d'ailleurs une piste dans le 12e arrondissement pour un local qui pourrait leur convenir. Je vous propose de retirer votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Retirez-vous votre vœu, Madame PRIMET ?

Mme Raphaëlle PRIMET. - Non. S'il y a une solution, elle n'y est pas encore, donc on laisse le vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Ce n'était pas la procédure normale, donc je ne peux pas répondre positivement.

Mme Raphaëlle PRIMET. - On le maintient quand même.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Vous le maintenez, très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association "Nogozon".

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 146 relatif à l'association "Nogozon".

La parole est à Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - L'association "Nogozon" s'est constituée au départ, il y a plus de cinq ans, par un collectif de jeunes originaires de Turquie et solidaires de la mobilisation de la jeunesse en Turquie sur la place Taksim, du printemps de 2013.

Cette association s'est localisée dans le 19e, puis s'est implantée dans le quartier Ménilmontant depuis environ deux ans. Au point de départ, ils dispensaient surtout des cours de français, des permanences d'accès au droit de façon hebdomadaire, pour des hommes et des femmes de nationalités extrêmement diverses.

Et puis, ils ont aussi développé des permanences plus spécifiques pour les intellectuels journalistes turcs et kurdes victimes des grandes purges du gouvernement d'ERDOGAN dont on a pu parler tout à l'heure dans cette Assemblée.

Ils se sont mis aussi à développer avec des jeunes, des familles du quartier, des activités variées avec des partenariats avec des associations, des cours de percussion, de la salsa, du théâtre, du tango, des soirées de projection, des ciné-débats, etc. Ils travaillent également avec la bibliothèque des Couronnes. Ils ont toujours payé leur loyer, je ne sais plus si c'est entre 1.000 et 1.500 euros par mois, donc pas donné.

Le problème est qu'ils sont menacés d'expulsion, c'est la SIEMP qui est propriétaire, mais elle avait contracté avec "Antipodes Evénements" mais pas avec l'association directement.

Mais vraiment, il faut tout faire, je sais bien que la réponse qui va nous être donnée est qu'il faut rentrer dans les clous habituels, mais que tout soit fait, c'est le sens de ce vœu, pour accompagner cette association, pour négocier avec la SIEMP et retarder son expulsion le temps de trouver une solution, parce que de belles associations comme celle-là dans un quartier populaire dans le 20e, on en a besoin.

Et qu'il y ait une réflexion, pourquoi la SIEMP veut les virer ? Parce que la SIEMP veut faire un local commercial à la place. Souhaite-t-on développer prioritairement les locaux commerciaux, ou se dit-on qu'il y a un manque de locaux associatifs, donc on pourrait peut-être dire à la SIEMP, non, là on voudrait des locaux associatifs ?

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est clair. Merci, Danielle SIMONNET.

La parole est à Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, Danielle SIMONNET, chers collègues, l'association a été reçue vendredi dernier par le directeur de la gestion locative d'Elogie-SIEMP, afin de trouver une solution temporaire et d'établir un état des lieux de la situation.

Vous l'avez rappelé, ils étaient dans une sous-location illégale, puisque Elogie-SIEMP n'avait même pas connaissance de leur présence dans ce local.

Nous avons demandé que l'exécution de la procédure soit retardée au maximum le temps de trouver une solution de relogement. De son côté, "Nogozon" a déposé une demande officielle de locaux via le site "Paris.fr" pour que ce soit examiné, comme pour l'autre association, en CALAss, et qu'on puisse regarder si des locaux pourraient convenir.

Nous l'avons mise en lien avec le G.I.E. Paris Commerces qui s'occupe des locaux des bailleurs sociaux, pour voir si elle ne pouvait pas trouver des locaux par cette voie.

Chaque année, grâce au travail avec le G.I.E. en CALAss et grâce au travail de la CALAss, nous trouvons des solutions de locaux pour une soixantaine d'associations.

Madame SIMONNET, vous n'allez pas déposer un vœu pour chaque association qui cherche un local. Ce n'est pas la procédure normale, j'ai mis en place une procédure transparence avec un formulaire, avec des demandes traitées par le Secrétariat général de la Ville. Nous avons un travail avec le G.I.E. qui permet de trouver de nombreuses solutions dans des locaux non commerciaux réservés aux associations.

J'émets un avis défavorable à la fois parce que nous travaillons à trouver une solution pour cette association, et pour la forme parce qu'on ne va pas avoir un vœu par association qui recherche un local.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON.

J'ai deux explications de vote d'une minute chacune.

La parole est à Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous allons voter le vœu, parce que la réponse de Mme VÉRON correspond à ce qui est demandé dans le vœu. On ne demande pas une dérogation par rapport à une association. C'est une association mise devant le fait accompli malgré elle. Elle est tout à fait d'accord pour respecter les règles, sauf qu'elle ne connaissait pas les règles.

Comme la proposition qui leur a été faite vendredi dernier correspond à ce qu'il y a dans le vœu, je ne comprends pas pourquoi il n'y a pas d'avis positif sur le vœu. Pour être cohérents entre la réponse de l'Exécutif et la rédaction du vœu, nous allons voter ce vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci. C'est clair.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour une explication de vote de son groupe.

Mme Raphaëlle PRIMET. - La première chose que je voudrais dire, c'est que l'on votera pour. Je pense que l'on peut quand même malgré tout décider de prioriser certaines associations en tant qu'élus et dire, celles-ci sont plus importantes que d'autres. Ce sont des choix politiques.

Je voterai pour. J'aurais pu en faire un autre en copiant tout ce qu'avait dit Danielle, mais j'ai préféré simplement voter le sien.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Créez peut-être un même parti, cela vous aidera, ou soyez dans le même groupe.

Nous passons au vote de ce vœu n° 146 avec un avis défavorable de l'Exécutif, parce que j'imagine qu'il n'est pas retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée…

On revote. Je demande à tout le monde de s'exprimer sur ce vœu de Danielle SIMONNET.

Qui est pour le vœu ?

10 !

Incontestablement, la proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 418).

On a les victoires que l'on peut, chère Danielle. Nous en avons terminé…

Je n'ai pas dit que celle-là n'était pas belle…

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je donne la parole à l'éminent président de la 1ère Commission, l'honorable Pierre GABORIAU, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, pour qu'il puisse nous faire le compte rendu des travaux de la 1ère Commission. Il a 3 minutes pour cela.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, nous avons tenu notre commission avant le Conseil de Paris, et je voulais remercier le directeur de la Direction des Finances et des Achats, M. Guillaume ROBERT, qui a siégé pour la dernière fois dans notre Commission et nous a fait ses adieux. Je voulais le remercier pour l'accompagnement qu'il a pu faire dans cette 1ère Commission sur tous les dossiers importants de la Ville et lui souhaiter le bel avenir qu'il mérite dans son nouveau "job".

Nous avons donc, avec Emmanuel GRÉGOIRE, comme à l'habitude, passé en revue le tableau de bord financier, la fiscalité immobilière d'abord avec un mois d'août 2019 qui s'établit en trésorerie à 132,2 millions d'euros par rapport à 2018, 138,1. Ce montant est donc en diminution de 4,2 %.

Sur les 9 premiers mois de l'exercice 2019, le montant de la D.M.T.O. exécutée cumulée s'élève à 1.182 milliards, en progression de 7,4 % par rapport à août 2018.

En août 2019, la DRFip a enregistré 3.588 transactions, contre 3.669 en août 2018, soit une baisse de 2,2 %. Aucune vente supérieure à 100 millions d'euros n'a été enregistrée.

En ce qui concerne la dette de la Ville, elle n'a pas bougé par rapport à notre dernier Conseil et s'établit au 13 septembre dernier à 5.948 milliards.

Plusieurs dossiers ont été évoqués lors de cette Commission, en particulier, je voudrais signaler la modification et la communication sur le projet d'achèvement de la gestion extinctive de C.M.P. Banque. Plusieurs interventions de nos collègues, et nous allons voir dans le suivi de cet ordre du jour de notre Conseil, les intervenants. Mais en gros, tout le monde se réjouit que ce dossier se termine comme il est proposé aujourd'hui.

Enfin, notre collègue Mme POLSKI a apporté des précisions sur les deux projets de délibération concernant la mise en place des dispositifs d'aide en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris : exonération de droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale dont l'activité économique a été fortement perturbée par l'incendie du 15 avril 2019.

Monsieur le Maire, je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - C'est nous qui vous remercions, Monsieur le Président de la 1ère Commission.

2019 DFA 87 - Rapports des mandataires du Conseil Municipal dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2018.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 87 concernant les rapports des mandataires du Conseil municipal dans les conseils d'administration ou de surveillance des sociétés de la collectivité parisienne pour l'exercice 2018 et l'amendement n° 147 déposé par l'Exécutif.

C'est un amendement technique, Jean-Bernard BROS ?

M. Jean-Bernard BROS, adjoint. - Oui, Monsieur le Maire, c'est un amendement technique. Il y avait des mandataires en retard, donc on les a inscrits après pour le rapport général.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci pour votre concision.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 147 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 147 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 87 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DFA 87).

2019 DAE 277 - Appel à Projets Paris Tous en jeux (1ère Vague).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAE 277 concernant un appel à projets "Paris tous en jeux" première vague.

Ce sera Sergio TINTI qui assurera la première vague d'interventions.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe communiste est à l'initiative de la charte sociale pour les J.O. 2024, qui encourage l'insertion par l'activité économique et impose des clauses de responsabilité sociale et environnementale dans les marchés publics.

25 % du montant global des marchés seront réservés aux T.P.E., P.M.E. et aux entreprises de l'économie sociale et solidaire. 10 % des heures travaillées des futurs marchés seront consacrés à des publics à l'insertion professionnelle.

La cartographie des emplois mobilisés par les J.O. 2024 cible des besoins en matière d'emploi, notamment dans les secteurs du BTP, du tourisme et de l'événementiel. Cet automne, avec le programme "Paris tous en jeux", 1.000 places de formation supplémentaires dans les secteurs concernés par les J.O. vont être ouvertes pour les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Cet appel à projets, qui favorise l'insertion professionnelle, met l'accent sur l'approche et la formation faite aux personnes éloignées de l'emploi.

Notre groupe salue le rôle de la Ville qui encourage le rapprochement entre les opérateurs et la mutualisation des moyens et favorise l'articulation avec les dispositifs d'information et d'accompagnement à l'emploi existants et déficients.

Nous apprécions par ailleurs le fait que Pôle Emploi fasse partie du jury de cet appel à projets. Notre groupe se réjouit de voir que "La Table de Cana" a été retenue pour sa proposition de formation professionnalisante et diplômante à destination des femmes éloignées de l'emploi qui souhaitent préparer un CAP cuisine. Depuis 30 ans, cette association parie sur les talents de la personne qui se présente bien souvent sans qualifications et sur ses capacités de progrès. Son but principal étant de leur permettre de retrouver une place dans la société.

L'A.P.I.J. propose pour le secteur de bâtiment, une formation linguistique avec un parcours contextualisé sur les métiers du bâtiment. Ce genre de formation permet d'être efficace et opérationnel sur un métier en particulier et valorise l'apprenti qui peut progresser plus rapidement.

On remarque que les formations peuvent se croiser, mais que les acteurs de l'insertion pour l'emploi interagissent. Les associations "Clair et Net" et "L'île aux langues" travaillent ensemble pour proposer des formations qualifiantes.

L'innovation également est au cœur de cet appel à projets, l'enjeu étant dans un second temps de construire des formations adaptées à un public ciblé au préalable et qui diffère des offres existantes sur le territoire.

Sur le secteur du BTP, les J.O. 2024 vont permettre une offre d'emploi conséquente. Notre groupe s'interroge sur les types de contrats qui seront proposés. De tels chantiers vont nécessiter l'appel à des prestataires et sans doute des travailleurs détachés.

Nous insistons, aux côtés des organisations syndicales, pour que ces travailleurs bénéficient des mêmes avantages que les autres employés. Cet appel à projets concerne des formations déjà existantes et nous avons pris note des diplômes proposés.

Au vu de la cartographie des emplois directement mobilisés par les Jeux Olympiques et Paralympiques publiée en mars 2019, nous nous interrogeons sur la deuxième salve d'appels à projets qui va avoir lieu et sur les formations qualifiantes et leur localisation qui seront proposées. Nous nous félicitons que la Ville de Paris fasse des Jeux Olympiques 2024 une porte d'accès à l'emploi durable.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Sergio TINTI, vous êtes finalement le seul orateur inscrit à cette heure.

Je donne tout de suite la parole à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur TINTI, pour ce que vous avez dit. Vous avez beaucoup dit. Vous avez dit à peu près tout ce que l'on pouvait savoir sur cet appel à projets, qui se veut un appel à projets pour mieux accompagner le public le plus éloigné jusqu'en 2024, et faire de cette échéance de 2024 vraiment une session qui permettra aux personnes les plus éloignées de l'emploi, aux jeunes, mais aussi aux personnes qui en sont vraiment très éloignées, d'être prêtes pour 2024, parce que c'est une aubaine.

2024, nous aurons des dizaines et des dizaines de possibilités d'emploi. Ce serait vraiment fort dommage de ne pas faire profiter les personnes les plus éloignées, des quartiers défavorisés, des personnes au R.S.A. de cette opportunité.

Justement, nous souhaitons ne pas avoir recours aux travailleurs détachés. Ne pas avoir recours à toute cette population qui sera peut-être nécessaire, mais nous souhaitons vraiment être au plus près des quartiers, des quartiers populaires, des personnes les plus éloignées en les formant de façon qu'elles soient performantes pour les secteurs qui auront vraiment des besoins.

Il y a une première salve qui répond aujourd'hui à un besoin d'un certain nombre d'associations qui sont déjà prêtes, vous les avez citées, elles sont prêtes à postuler et à former dès janvier 2019.

Et puis, nous avons souhaité faire une deuxième salve pour que l'on soit le plus précis et le plus innovant et qu'on puisse permettre à des associations de nous proposer des projets qui vont un peu au-delà des formations classiques. Et donc, vous avez cité Pôle Emploi qui est avec nous et peut juger, avec nous, de la pertinence de certains projets et de ne pas devenir une espèce de millefeuille par rapport aux formations déjà proposées par ailleurs.

Nous avons été lauréats de "100 % inclusion" avec "Toutes championnes, tous champions" qui est aussi un programme de formation, mais qui sera sur des prérequis plus basiques. Nous souhaitons, nous, Ville de Paris, aller en avant pour permettre des CDI, un travail plus pérenne et innovant, être prêts pour 2024, mais être aussi opérationnels après 2024, et dans tous les secteurs.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Afaf GABELOTAUD.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 277.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 277).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux accidents du travail.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Il y a quatre vœux. Je vous proposerai d'ailleurs de lever la séance à l'issue de l'examen de ces quatre vœux non rattachés.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour présenter le vœu référencé n° 148 relatif aux accidents du travail.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Chers collègues, un accident survenu le 30 juillet dans le quartier de la Place d'Italie a fait 1 mort et 3 blessés graves suite à l'effondrement d'une passerelle à 20 mètres de hauteur. Ce nouveau drame a conduit notre groupe à vous proposer ce vœu.

En effet, les accidents du travail sont encore trop souvent minimisés et sous-estimés à la fois par le patronat et par la Sécurité sociale. Ils sont considérés comme une sorte de fatalité liée aux risques du métier dans encore beaucoup trop d'entreprises.

Ainsi, en 2017, sur 1,2 million d'accidents du travail déclarés, à peine plus des deux tiers, 870.000, ont été retenus comme tels.

S'il n'existe aucune donnée précise sur le nombre global d'accidents mortels du travail en France, l'Assurance maladie dénombre au moins 530 salariés du secteur privé décédés sur leur lieu de travail en 2017. Ces chiffres excluent les personnes tuées sur leur trajet domicile-travail, 250, celles mortes des suites de maladies reconnues professionnelles, 300, et une partie des personnes qui se suicident au travail.

Nombre de ces accidents du travail arrivent dans les secteurs des transports, du bâtiment, dans les services et dans la métallurgie.

Les entreprises parisiennes sont concernées. Aussi, nous demandons que la Mairie s'adresse à l'État pour que soit renforcé le corps des inspecteurs du travail par une augmentation des effectifs et par une augmentation des moyens alloués.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

Je donne la parole à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chère collègue, merci pour votre vœu qui nous interpelle sur des drames hélas trop communs encore en France et à Paris. Comme vous le soulignez très justement, les derniers chiffres officiels relatifs aux accidents du travail en France publiés et analysés par l'Assurance maladie datent de 2017 et du dernier rapport sur les accidents du travail.

Je ne peux d'ailleurs que conseiller la lecture de ce document très instructif sur la santé et la sécurité professionnelle en France aujourd'hui.

Malgré une tendance globale acceptable, si l'on regarde réellement sur le long terme, sur le temps, on ne peut que s'alarmer de la persistance et de l'augmentation de certains drames dans le monde professionnel, notamment dans les métiers que vous avez cités, bâtiment, transport, etc.

Si le risque zéro n'existe pas, il est du ressort de la puissance publique, et c'est le rôle de l'État, de s'assurer que le droit protecteur des salariés comme des employeurs est respecté.

Or, à force de raboter la puissance publique, à force de chercher des économies, il est toujours plus difficile pour la puissance publique d'exercer ses missions de contrôle, mais également de prévention. La prévention est essentielle, notamment dans certains métiers où le simple respect et l'application des règles élémentaires de sécurité peuvent permettre d'éviter des incidents, voire des drames.

La dernière communication du ministère du Travail donne l'illusion que l'Inspection du travail dispose des moyens d'agir et qu'elle va toujours pouvoir faire davantage que l'année précédente.

Or c'est mathématique, avec des suppressions de postes cela est impossible. De 2.210 sections d'inspection du travail en 2017, on est passé à 2.112 début 2019, et on va tomber, mathématiquement toujours, à 2.000 à peine d'ici trois ans selon les dernières annonces.

C'est pour ces raisons que l'État doit impérativement revenir sur cette situation et donner à l'Inspection du travail les moyens d'effectuer ses missions de prévention et de contrôle indispensables à tous les salariés et aux entreprises.

Je donnerai donc un avis favorable.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 419).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la fermeture de quatre bureaux de poste.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 149 relatif à la fermeture de quatre bureaux de poste.

La parole est à nouveau à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Depuis cet été, mes chers collègues, ce sont quatre bureaux de poste qui connaîtront des suppressions ou des transformations. Pour compenser, La Poste utilise une recette que nous connaissons bien, elle ouvre des "relais poste" chez les commerçants ou dans les supérettes, avec pour conséquence une confusion entre commerce et service public. Confusion entretenue par le groupe La Poste, qui voudrait transformer les usagers en clients.

Or, "La Poste relais" n'offre pas le même service aux usagers que les bureaux de poste. Dans un commerce travaillent des commerçants dont le métier n'est pas le service public postal.

Dans un bureau de poste de plein exercice, ce sont des agents formés, qualifiés et assermentés qui délivrent le service public de proximité et de qualité.

Trois bureaux de poste disparaissent de la carte : le bureau de poste Citroën dans le 15e a fermé. Le bureau d'Anjou dans le 8e et le bureau Père-Lachaise dans le 11e fermeront cet automne.

Dans le 9e, le bureau de poste Rochechouart est transféré dans le carré Pro de la rue Choron, et La Poste en profite pour ouvrir un nouveau "La Poste relais" dans le quartier.

Dans le 11e, le bureau Père-Lachaise est à proximité des quartiers prioritaires de la politique de la ville, Belleville - Fontaine-au-Roi. Sa fermeture est liée, elle, à la spéculation immobilière, puisque le propriétaire va augmenter substantiellement le loyer, ce qui est intolérable.

Les élus communistes du 11e ont déposé un vœu pour demander qu'une solution soit trouvée. Nous reprenons ici leur demande et l'étendons aux autres bureaux de poste menacés. Il est important que notre Conseil maintienne son opposition à la transformation de bureaux de poste en postes relais.

Ces bureaux de poste participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers. Ils sont le capital de ceux qui n'en ont pas, nous devons les défendre.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Afaf GABELOTAUD, pour vous répondre.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame PRIMET pour votre vœu, merci de nous rappeler une nouvelle fois votre attention, notre attention sur ce sujet important qui est la présence portale à Paris.

Nous sommes saisis, lors de très nombreuses séances du Conseil de Paris, de vœux concernant les mutations de La Poste, son implantation, le recul du service public postal dans les quartiers, et la transformation des bureaux de poste dans de nombreux arrondissements.

L'attachement de l'Exécutif et du Conseil de Paris a été rappelé à plusieurs reprises à l'occasion de nombreux vœux qui vous rappellent l'importance d'établir une relation partenariale exigeante, toujours plus exigeante et encore plus exigeante a priori avec La Poste.

Cependant, la fermeture régulière depuis 2014 de bureaux de poste à Paris et les mobilisations locales en cours dans plusieurs arrondissements autour de bureaux de poste nous interpellent encore et encore sur la stratégie de La Poste.

La fermeture programmée de ces trois bureaux de poste, comme toujours dans les quartiers populaires, ne nous impacte pas forcément ici, mais nous impacte réellement notamment quand il s'agit de quartiers populaires. Leurs missions essentielles ne seront pas remplacées par le développement des postes relais, je vous l'accorde, ce n'est pas le même métier. Ce ne sont pas les mêmes publics, ce ne sont pas les mêmes personnels.

En effet, les partenariats avec des entreprises de commerce de proximité, de postes relais, ne sauraient être qualifiés de services publics et nous ne souhaitons pas que ce développement se fasse au détriment du maillage territorial essentiel des bureaux de poste de plein exercice et de leurs employés, qui assurent auprès des Parisiens un service public postal de qualité.

Nous ne sommes pas en zone rurale, nous sommes à Paris. Cela peut marcher, mais cela nous interroge sur la stratégie de La Poste en règle générale, en l'occurrence en milieu urbain et à Paris en particulier.

Nous discutons avec le groupe La Poste sur la situation de ces quatre bureaux de poste et je tiens à votre disposition l'intégralité de ces échanges, donc je donnerai un avis favorable de l'Exécutif à votre vœu.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 420).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux grévistes de l'Hôtel Ibis Batignolles.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif au soutien des grévistes de l'Ibis Batignolles (17e).

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Nous en arrivons à l'examen, normalement cela aurait dû être un examen commun des vœux référencés n°s 150 et 151, mais à l'heure qu'il est, seul le vœu n° 150 sera présenté… Pardon, c'est une erreur que j'ai commise…

Mme Raphaëlle PRIMET. - C'est le même sujet.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Je croyais que le vœu n° 151 était présenté par Danielle SIMONNET et je ne la voyais plus. Mon inquiétude était grande, mon désarroi profond… De ce fait, les deux vœux vont être présentés, et sans aucune confusion, la parole sera d'abord à Raphaëlle PRIMET pour le vœu n° 150 et à Léa FILOCHE pour le vœu n° 151.

La parole à l'une, puis à l'autre.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Depuis le 17 juillet, à l'hôtel Ibis des Batignolles, la mobilisation dure. Les grévistes, en grève illimitée, luttent contre le sous-traitant STN et ne lâchent rien.

Ces salariés, principalement des femmes, femmes de chambre, gouvernantes, occupent courageusement chaque jour le parvis devant l'hôtel Ibis pour dénoncer la précarité, les conditions de travail et les pressions qu'elles subissent au quotidien.

C'est un viol de l'une des femmes de chambre par l'ancien directeur de l'Ibis Batignolles qui a mis le feu aux poudres et fait déborder le vase. La direction de STN n'envisage pas d'ouvrir de négociations avec les grévistes. Grâce à la passivité du groupe Accor, propriétaire de la chaîne d'hôtels, STN joue le pourrissement.

Le marché liant STN et Accor doit être renégocié dans quelques semaines et d'ici là STN ne cherche aucune porte de sortie, cherchant à mettre toutes les grévistes au pied du mur. Mais le comité de soutien qui regroupe des personnalités de sensibilités différentes ne relâche pas ses efforts, avec des rassemblements tous les vendredis depuis le début de la grève.

Ce vœu se rajoute aux nombreux vœux que nous avons déposés durant cette mandature pour dénoncer les pratiques des sous-traitants comme STN dans le secteur du nettoyage et de l'hôtellerie.

Si je m'écoutais, je dirais, il y en a marre ! C'est insupportable que ces pratiques subsistent en 2019.

En conséquence, nous demandons dans ce vœu, d'une part, que la Mairie de Paris interpelle la direction de STN pour qu'elle réponde positivement aux revendications des grévistes, et d'autre part, que la direction d'Ibis Batignolles intègre les salariés de la société STN dans le personnel de l'hôtel et avec leur ancienneté.

C'est bien, comme le dit la C.G.T., une bataille pour la dignité humaine contre un système d'exploitation capitaliste, raciste et sexiste mis en place par le groupe Hôtel Accor à l'hôtel Ibis.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Raphaëlle PRIMET.

La parole est à Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Depuis le 17 juillet, les femmes de chambre de l'hôtel Ibis Batignolles sont en grève. Ce n'est pas le premier conflit social qui touche l'hôtellerie parisienne, et les femmes et les hommes de chambre en particulier. On se souvient du conflit du Park Hyatt de Vendôme ou celui de l'hôtel Holiday Inn de Paris, porte de Clichy. En dehors de Paris, à Marseille, un conflit social vient de prendre fin après 167 jours de grève.

Mes chers collègues, qui, ici, serait en capacité de nettoyer, ranger et réinstaller 3,5 chambres en une heure ? Qui ici accepterait d'être rémunéré à la tâche et non même pas à l'heure, donc sans la prise en compte des heures supplémentaires ?

Nous en conviendrons toutes et tous ici, ces femmes ont un emploi mal rémunéré, pénible et usant. A cela s'ajoute une précarité sociale liée à leur contrat de travail et des conditions de travail insupportables à cause des cadences infernales.

Leurs revendications salariales et contractuelles sont légitimes : passer à 2,5 chambres en une heure et surtout être employées directement par l'hôtel où elles travaillent quotidiennement, au lieu d'être sous l'autorité d'une entreprise sous-traitante, ce qui par ailleurs soulève un certain nombre de questionnements relatifs à leur propre gestion des ressources humaines.

Des enquêtes pour harcèlement moral et sexuel sont en cours ou pour des sanctions injustifiées sur des salariés blessés ou malades. Depuis le 17 juillet, les négociations et le dialogue sont au point mort, que ce soit avec l'hôtel, qui appartient au groupe Accor, ou avec l'entreprise sous-traitante, STN TEFID.

Cette situation ne peut plus durer, ces femmes ne peuvent pas rester dans l'insécurité, la souffrance professionnelle et encore moins dans la précarité. Ce n'est pas notre vision du travail à Paris, comme ailleurs. Ces salariées doivent pouvoir travailler dignement et vivre de leur salaire. Nous devons affirmer notre soutien à ces travailleuses, le groupe Accor doit prendre ses responsabilités et embaucher ces travailleuses avec l'ancienneté qui leur est due.

De plus, l'entreprise STN doit rapidement prendre des mesures urgentes afin de faire respecter le droit du travail, que soit mis fin à toutes les situations de harcèlement, violence ou discrimination, et qu'elles soient fortement sanctionnées.

Je vous remercie.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci beaucoup, Léa FILOCHE.

Pour répondre aux deux oratrices, la parole est à Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais répondre aux deux vœux simultanément, puisqu'ils sont concordants.

Merci pour vos vœux qui nous interpellent sur une situation compliquée au sein de l'hôtel Ibis Batignolles. Vous l'avez rappelé, depuis le 17 juillet 2019, une partie du personnel STN travaillant au sein de l'hôtel Ibis est en grève.

Ces salariés en situation difficile ont pourtant des revendications plutôt simples et de droit : régularisation des cadences de travail, déclarations de travail dissimulées, fin de la sous-traitance avec l'embauche directe par l'hôtel Ibis Batignolles. Ce qui fut une pratique courante dans l'hôtellerie jusqu'à il y a quelques années.

Un panier-repas à un coût raisonnable. Vous avez rappelé les coûts. C'est assez inquiétant d'être payé à 2 euros le panier-repas aujourd'hui, je ne sais pas ce que l'on mange pour 2 euros. Le remboursement de leur titre de transport. Des conditions indispensables pour se rendre sur leur lieu de travail et travailler correctement.

Les emplois liés aux métiers de l'hôtellerie sont difficiles et exigeants. Travailler dans l'hôtellerie implique des prestations de très grande qualité que seuls des employés valorisés et respectés sont susceptibles de réaliser, au regard des résultats importants engrangés par les entreprises du secteur de l'hôtellerie et de l'importance de ce secteur dans la ville de Paris. Leur comportement vis-à-vis de leur personnel se doit d'être exemplaire.

Attachée au respect des droits des salariés et à la possibilité pour toutes et tous de travailler dans la dignité, je crois que les demandes du personnel de l'hôtel Ibis doivent être entendues par les directions et traitées dans le respect du droit du travail.

Les directions de ces deux structures, STN TEFID employeur des salariés, et le groupe Accor possédant l'hôtel Ibis Batignolles, ne peuvent ni s'affranchir de leurs responsabilités en termes de conditions de travail, ni faire obstacle à l'application du droit de représentation syndicale ou droit de grève.

Favoriser le dialogue social, c'est aussi favoriser une meilleure gestion de l'entreprise ; une optimisation des prestations proposées ; un meilleur traitement des employés. Le dialogue social doit donc se poursuivre.

De plus, les accusations de situations de harcèlement et de violence doivent être traitées très sérieusement et dans le respect des droits des victimes et de ceux mis en cause.

Je donnerai donc un avis favorable de l'Exécutif à ces vœux, avec une petite demande d'amendement sur le vœu que vous avez présenté, Madame Léa FILOCHE, puisque je vous propose de supprimer le dernier considérant : "considérant l'impact pour la Ville de Paris, actionnaire majoritaire de l'équipement public POPB - AccorHotels Arena, d'un scandale social de cette gravité touchant le groupe Accor", puisque cela est très à côté de la situation de la réalité de l'hôtel ibis.

Si vous n'y voyez pas d'inconvénient et si vous acceptez l'amendement, je donnerai un avis favorable, et un avis favorable aussi au vœu nº150.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, beaucoup Afaf GABELOTAUD.

Le vœu n° 150, avis favorable, et le vœu n° 151, avis favorable si amendé. L'amendement est accepté ? Il est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 150 déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 421).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 151 déposée par le groupe "Génération.s", amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 422).

Rappel au règlement.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Le président Éric AZIÈRE a souhaité faire un rappel au règlement, il a évidemment la parole.

M. Éric AZIÈRE. - Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président, cher Patrick BLOCHE. Cela vous concerne directement, puisque cela concerne les conditions de travail dans ce Conseil de Paris.

On a changé visiblement le dispositif des écrans de contrôle qui nous informent sur le déroulement de l'ordre du jour. Ils clignotent régulièrement depuis le début de ce Conseil de Paris, et comme vous l'aurez remarqué, cela crée une luminance un peu violente, un peu plus forte me semble-t-il qu'auparavant. La lumière de ces écrans, c'est une lumière LED, ce sont des lumières riches en ondes courtes, ce qui est de nature à perturber un peu notre vision.

L'A.N.S.E.S. a publié un rapport sur ce point, qui me semble suffisamment sérieux pour que… Je ne demande pas qu'on résolve le problème immédiatement.

De plus, vous aurez remarqué, comme c'est le cas actuellement, la police de caractères a diminué, ce qui affaiblit la lecture que nous avons de ces écrans de contrôle.

Par ailleurs, quand nous prenons la parole sur un projet de délibération ou quand vous arrivez dans la salle du Conseil pendant une discussion, vous n'avez pas le rappel du projet de délibération, mais simplement le nom de l'orateur.

Tout ceci fait que j'aimerais bien que pour le prochain Conseil de Paris, on ait peut-être une réunion technique entre nous pour traiter de ce problème, mais je ne voudrais pas qu'on reste perturbé par ces éblouissements réguliers, sachant que l'écran qui clignote le plus régulièrement est celui qui est tourné vers les bancs de l'opposition. Je n'y vois pas d'intention maligne, mais je préférerais que les choses soient remises techniquement dans un ordre permettant un bon déroulement et un bon travail du Conseil de Paris.

M. Patrick BLOCHE, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président, pour votre intervention. Comme vous êtes dans une position centrale, soit la gêne est double, soit évidemment, vos propos concernant l'opposition, vous les formulez dans le sens de l'intérêt général.

J'avais un échange, il y a quelques instants, avec le directeur de la DDCT, François GUICHARD, et nous avions les mêmes observations sur la luminosité beaucoup trop forte, et sur la taille des caractères qui s'est réduite. Effectivement, on va y remédier. Votre intervention n'en était que plus opportune.

Mes chers collègues, nous reprendrons donc la séance demain matin à 9 heures. Nous continuerons l'examen des projets de délibération de la 1ère Commission, en l'occurrence ceux concernant la délégation du premier adjoint, Emmanuel GRÉGOIRE.

A l'heure qu'il est, si nous gardons une autodiscipline collective, nous devrions terminer en milieu d'après-midi. Voilà l'indication que je peux vous donner, qui peut évidemment varier. J'espère que cette séance chaotique, avec beaucoup d'imprévus, arrivera à son terme pour que nous puissions passer un week-end plus serein.

Je vous souhaite une bonne soirée, merci.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le jeudi 3 octobre 2019 à vingt-et-une heures, est reprise le vendredi 4 octobre 2019 à neuf heures, sous la présidence M. Paul SIMONDON, adjoint).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, la séance est reprise.

2019 DFA 81 - Délibération précisant que la collectivité parisienne ne fait pas usage des exonérations facultatives de TEOM pour 2020.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose que nous commencions notre séance avec le projet de délibération DFA 81 relatif à une délibération précisant que la collectivité parisienne ne fait pas usage des exonérations facultatives de TEOM pour 2020.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe "Génération.s".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Devant cet hémicycle complet, qui s'intéresse à cette question, je voudrais d'abord dire que c'est une excellente chose que la Ville ne fasse pas usage des exonérations facultatives, car il n'y a pas de motif légitime qui justifierait de le faire. Cela dit, je voudrais revenir sur la question même de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, sujet que j'ai eu l'occasion d'aborder à de nombreuses reprises dans notre hémicycle, à propos de laquelle il avait été décidé par l'Exécutif qu'il y aurait une expérimentation, à tout le moins, après réflexion et groupe de travail, sur la question de la fiscalité incitative en matière de collecte des déchets. Le temps passe, les mois s'enchaînent, mais la redevance, elle, patine.

La question est simple. Pourquoi n'y a-t-il aucune réflexion, aucun groupe de travail comme promis ? Pourquoi n'y a-t-il aucune avancée dans ce domaine alors que la loi prévoit l'obligation de la mise en place d'une fiscalité incitative à très court terme maintenant ? Est-ce que l'on fera cela dans l'urgence, à la dernière minute, ou est-ce que l'on peut travailler un peu sérieusement en amont pour réfléchir aux différentes modalités de mise en œuvre ? Elles sont extrêmement diverses suivant les différentes collectivités, mais toutes ont conclu au même résultat : cela se traduit par une baisse significative du volume de déchets produits. C'est donc extrêmement positif à tous égards, sachant que la TEOM est l'une des taxes les plus injustes puisqu'elle est assise non pas sur les déchets, mais sur la valeur locative des biens occupés. C'est à peu près aussi stupide que la taxe d'habitation dans son fondement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Les deux autres orateurs prévus n'étant pas encore parmi nous, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur CONTASSOT, nous avons eu souvent l'occasion d'échanger sur le principe de la TEOM incitative. Vous savez que c'est évidemment un principe dont la philosophie nous agrée, puisqu'il s'agit de faire une fiscalité qui soit assise sur les quantités produites de déchets, et donc, par nature, incitative, c'est-à-dire tendant à inciter les Parisiens et les entreprises à moins produire de déchets puisqu'ils seraient moins taxés. Cependant, vous connaissez l'extrême complexité technique de mettre en place une TEOM incitative à Paris, qui est liée à deux éléments.

L'un des éléments est celui de la mesure des tonnages, même si nous sommes déjà opérationnels de ce point de vue. La seconde, c'est d'individualiser les poubelles, etc. Je confirme ici - ce que nous avons eu l'occasion de dire plusieurs fois - que nous sommes favorables, à terme, à la mise en place de la TEOM incitative. Le législateur l'a bien prévu ainsi. On ne peut pas dire que nous n'y travaillons pas. Les services y travaillent. Il est évident qu'en début de prochaine mandature, quelle que soit l'équipe qui en aura la responsabilité, elle devra prendre des décisions. Pour l'instant, c'est une instruction technique. Mais je serais ravi de demander aux services de faire un point d'analyse de la Direction des finances, des achats et de la DPE, pour faire un point d'étape et savoir où ils en sont de l'analyse technique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 81.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 81).

2019 DDCT 122 - Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif aux critères de répartition des dotations d'animation locale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 122 concernant les États spéciaux d'arrondissement.

La parole est à M. Jérôme DUBUS, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, qui présentera notamment le vœu rattaché, référencé n° 152.

M. Jérôme DUBUS. - Non, ce n'est pas "notamment", Monsieur le Maire, merci, mais c'est "principalement". Ce n'est pas tout à fait la même chose, mais ce n'est pas grave.

Je voudrais revenir, comme chaque année d'ailleurs, puisque c'est un vœu récurrent, sur les critères de calcul de la dotation d'animation locale. Elle est là pour financer les dépenses liées à l'information des habitants de l'arrondissement, à la démocratie et à la vie locale, et en particulier, aux activités culturelles et sportives, ainsi qu'aux interventions motivées sur les travaux d'urgence dans un certain nombre d'équipements de proximité. Je prends le cas du 17e arrondissement, que je connais bien.

Cette dotation d'animation locale a été créée en 2001. Elle finance notamment les dépenses des conseils consultatifs de quartiers. Nous avions à peu près 400.000 euros de dotation d'animation locale en 2001. Nous en avons à peu près 400.000 aujourd'hui. En réalité, cette dotation d'animation locale a baissé en volume depuis 2001. Les critères choisis ne me semblent pas pertinents. C'est la raison pour laquelle, chaque année, nous déposons ce vœu. L'Exécutif nous avait promis une réflexion sur le sujet, la création d'un groupe de travail. Tout ceci n'a pas été fait. Je conçois, maintenant, que ce soit un peu tard, à six mois des élections. Néanmoins, c'est un sujet. Car ces critères n'ont pas bougé depuis 2001.

On a donc des dotations d'animation locale un peu figées par arrondissement. On a parlé beaucoup de la démocratie locale hier, en fin de séance. Les conseils consultatifs de quartier sont tout de même une expression de la démocratie locale. Or, leurs dotations, qu'elles soient en matière d'investissement ou de fonctionnement, n'ont pas bougé de 1 euro depuis 2001. Je veux bien tout ce que l'on veut, que l'on fasse vivre les démocraties locales, mais, à un moment, il faut regarder ce qui se passe sur le terrain et les moyens dont disposent ces conseils consultatifs de quartier.

Je propose une modification des critères de calcul. Cela reviendra, bien évidemment, après les élections. Mais il me semble qu'il y a au moins une nécessité de s'interroger sur le sujet.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Vous savez que l'article L.2511-39-1 du C.G.C.T. fixe…

Monsieur DUBUS.

Ce n'est pas pour cela. Tout le monde peut être écouté.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Toutes les réponses de l'Exécutif doivent être écoutées.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - L'article L.2511-39-1 du C.G.C.T. fixe le montant de la dotation d'animation locale et son principe de répartition d'application de critères déterminés par le conseil municipal, et tenant compte de la population de chaque arrondissement. Il est vrai que le sujet de la répartition revient régulièrement devant notre Conseil, mais nous avons proposé de reconduire pour 2020 les pratiques antérieures. Ce n'est pas en cette année 2020 que nous allons les faire évoluer. Je rappelle le principe : tout d'abord, c'est l'attribution à chaque arrondissement d'une dotation forfaitaire qui est égale entre tous les arrondissements.

Ensuite, 50 % de crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement. Il y a déjà une prise en compte du facteur de population, avec un chiffre actualisé sur la population au 1er janvier 2019 et l'attribution de 50 % de crédits en fonction de critères socio-économiques, qui est sous-divisé en deux ensembles : 40 % au prorata de la répartition par arrondissement des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence, et 10 % au prorata des effectifs scolaires. Quand on répartit les choses, il y a toujours une forme de perfectibilité sur les critères de répartition.

J'avais déjà dit que nous étions ouverts à la discussion pour le faire évoluer, mais il n'a jamais été dans notre esprit de le faire pour l'exercice budgétaire de 2020. Mais ce sujet, j'en suis sûr, se réinvitera lors de la prochaine mandature.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc d'abord aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, assortie d'un avis que j'ai compris défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DDCT 122).

2019 DDCT 124 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DDCT 124 sur lequel Emmanuel GRÉGOIRE souhaite nous présenter l'amendement technique n° 184.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Correction technique.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci. Il est présenté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 184 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 184 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 124 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DDCT 124).

2019 DFA 82 - Lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur l'exploitation du Camping de Paris situé dans le Bois de Boulogne (16e).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à une tarification sociale et à l'artificialisation des sols.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DFA 82 relatif au lancement d'une procédure de délégation de service public portant sur l'exploitation du "Camping de Paris" situé dans le bois de Boulogne, 16e arrondissement.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, qui présentera notamment le vœu rattaché, référencé n° 153.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, toute mon intervention est dans le vœu puisque nous sommes ici dans le lancement d'une délégation de service public concernant le seul camping de la Ville de Paris, qui se situe dans le bois de Boulogne. Nous avons deux inquiétudes par rapport à cette délégation de service public et aimerions que le cahier des charges soit beaucoup plus cadré, de façon à prévenir plutôt que guérir, c'est-à-dire voter "contre" si l'attribution de la DSP ne nous convient pas à la fin.

Deux éléments importants dans notre demande. Le premier, c'est que, vu la proximité du camping dans le bois et de la Seine, nous demandons une non-artificialisation du camping dans le projet à venir. Je rappellerai qu'hier, sur l'île de Puteaux, qui n'est pas très éloignée du bois, M. MARTINS n'a pas voulu répondre à l'argumentaire des critiques que nous faisions sur le projet sur l'artificialisation sur l'île de Puteaux, avec l'installation de terrains de sport. Nous avons le même problème vis-à-vis du bois, du camping, c'est-à-dire qu'il faut à tout prix, dans cette zone, éviter l'artificialisation, non seulement pour des problèmes de biodiversité, mais aussi par rapport à la question du risque d'inondation, toujours prévisible. C'est le premier point.

Le deuxième point : nous savons tous que les campings dans les villes et les grandes villes, notamment à Paris, permettent notamment aux jeunes de venir à Paris à des tarifs abordables, que même dans des cas extrêmes, où les gens se retrouvent à la rue et travaillent - les travailleurs pauvres - ils peuvent temporairement habiter dans les campings. Il est important que, pour le futur prestataire de cette DSP, il y ait une tarification sociale, que l'on maintienne au minimum la tarification actuelle. S'il s'avérait que les propositions des candidats soient à des prix trop élevés de façon à augmenter la redevance pour la Ville, bien sûr, ce serait bénéfique pour la Ville en termes de redevance, mais ce serait totalement contradictoire avec les autres objectifs de la Ville qui sont l'intérêt commun, donc permettre à des gens d'accéder au camping, notamment à des jeunes, à des prix abordables.

Voilà ce qui est écrit dans le vœu. Nous aimerions que ce vœu soit voté avec le lancement de la DSP sur le camping.

Merci de votre attention.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur GLEIZES.

Je prends le point de ne pas avoir répondu sur l'artificialisation des sols à Puteaux hier, dans mes cinq minutes. Je prendrai le temps d'avoir une discussion plus rapprochée avec le groupe des Verts sur ce sujet.

Sur les deux points que vous évoquez, sur l'artificialisation des sols du camping, je souscris à 200 % à votre propos. Le site est, par ailleurs, sur un espace boisé classé, donc il l'est légalement, mais cela ne peut pas faire de mal de rappeler que l'identité de ce lieu est éminemment végétale, forestière, boisée, et qu'en aucun cas, y compris si cela permet au preneur de lui rappeler qu'il ne peut imaginer tout projet de cette nature, votre vœu est utile.

Sur la question de la tarification, autant je partage l'idée que nous avons un rôle à garantir une palette d'hébergements à Paris qui permettent d'accueillir tous les publics. C'est ce que nous avons fait. Aujourd'hui, par exemple, sur l'ensemble des parcelles qui appartenaient à la Ville dans le cadre du "Plan Hôtelier", nous sommes à 62 % de ce que nous avons cédé vers des hôtels trois étoiles et moins. Quand nous avons fait des opérations, nous avons permis de passer le parc des auberges de jeunesse de 4.000 chambres à près de 9.000 aujourd'hui. Notre priorité va dans la gamme hôtelière, vers l'accessibilité et les tarifs abordables. A tel point, d'ailleurs, que sur ce camping, Monsieur GLEIZES, la D.S.P. précédente nous conduisait et nous conduit aujourd'hui à une tarification qui coûte 28 euros.

Je dois démentir une chose dans votre propos : il n'y a personne qui réside à l'année ou des travailleurs de longue durée qui résident au camping. La question nous a été posée. J'ai regardé. Il n'y a pas de travailleurs pauvres dans ce camping. On a posé la question au directeur, on a demandé dans les différentes évaluations. C'est un camping exclusivement touristique. Il n'y a pas ce type de pratiques, qui existent dans des villes de province et sont documentées, mais auxquelles nous n'avons pas eu à faire face.

C'est pourquoi, j'ai une limite à mettre une tarification sociale ou un prix plancher dès maintenant sur ce sujet. Je n'oublie jamais qu'imposer un tarif bas à un concessionnaire de délégation de service public, c'est imposer un coût pour les impôts des Parisiens, et qu'aujourd'hui, je ne sais pas justifier aux Parisiens que leurs impôts serviraient à garantir que le touriste allemand en camping paye 28 euros et pas 29 ou 30, si c'est ce que le concessionnaire estime comme un modèle équilibré de délégation de service public.

Pour autant, comme je partage l'idée d'accessibilité, je vous propose d'amender votre vœu, donc de garder le premier tel quel sur l'artificialisation des sols, et de vous proposer cet amendement qui permet de dire : dans un souci d'accessibilité du plus grand nombre, que la tarification de ce camping soit l'un des éléments d'appréciation des offres des candidats. C'est ce que nous avons fait sur d'autres délégations de service public et qui nous a donné satisfaction.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Est-ce que cet amendement est accepté ?

M. Jérôme GLEIZES. - Notre vœu n'est qu'un vœu. On sait qu'il n'est pas impératif. On maintient notre vœu, je suis désolé.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Donc, l'amendement est refusé. J'en déduis que l'avis est défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 82.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 82).

2019 DFA 75 - Communication sur le projet d'achèvement de la gestion extinctive de CMP Banque, groupe Crédit Municipal de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DFA 75 concernant une communication sur le projet d'achèvement de la gestion extinctive de CMP Banque, groupe Crédit Municipal de Paris.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Président.

Il ne s'agit pas d'un projet de délibération, mais d'une communication, plus précisément. D'abord, je remercie l'Exécutif de réaliser cette communication sur la situation du Crédit Municipal de Paris. C'est un acte d'information à l'égard des conseillers de Paris qui est nécessaire et salutaire, je crois, puisque la situation du Crédit Municipal de Paris nous a un peu tous alarmés. Je vous fais un petit rappel historique.

Le Crédit Municipal de Paris a le monopole de prêt sur gage, comme tous les crédits municipaux de France. Bertrand DELANOË avait décidé, il y a quelques années, de demander au Crédit Municipal de Paris d'exercer une activité concurrentielle, comme n'importe quelle autre banque. Cette activité a tourné au fiasco assez rapidement. Le fiasco avait une facture, 42 millions d'euros, qui ont dû être versés par la collectivité - la Mairie de Paris, donc les Parisiens - pour permettre d'éteindre l'activité, en tout cas de payer les créances du Crédit Municipal de Paris, qui, naturellement, n'avait absolument pas les capacités d'exercer cette activité concurrentielle qui n'était pas dans sa mission initiale et n'est pas dans la mission initiale des crédits municipaux.

L'opposition avait, à de nombreuses reprises, alerté l'Exécutif de l'époque, celui de Bertrand DELANOË, sur cette situation alarmante qui devenait très préoccupante. In fine, l'Exécutif actuel, celui de Mme HIDALGO, a décidé, en lien avec le Crédit Municipal de Paris, d'éteindre cette activité, avec un coût assez important de 42 millions d'euros. Le bilan de cette activité concurrentielle était très faible puisqu'en réalité, sur les clients de cette activité concurrentielle, que l'on appelait "CMP Banque", seuls entre 8 % et 17 % des clients étaient véritablement Parisiens. C'était une activité très coûteuse pour la Ville, qui ne rencontrait pas l'assentiment et le succès auprès des Parisiens, alors que le Crédit Municipal de Paris est naturellement dédié a priori aux Parisiens.

Maintenant, la Ville de Paris va donc mettre 42 millions d'euros sur la table afin de procéder au transfert effectif de la propriété des créances, d'ici fin novembre, début décembre. Nous nous en réjouissons au sein du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, et, je crois, l'ensemble des groupes au sein du Conseil de Paris. Je voudrais citer Christian SAINT-ÉTIENNE, membre du conseil d'administration du CMP, qui surveille de près cette question.

Je ferai une petite remarque. Sur le CMP, je ne voudrais pas que l'on passe d'un extrême à l'autre, que, finalement, après une suractivité, après avoir demandé au Crédit Municipal de Paris de faire ce qui n'était pas dans ses missions, on se désintéresse complètement de cette activité. L'activité de prêt sur gage fonctionne bien. D'ailleurs, je crois que tous les crédits municipaux de France fonctionnent bien avec cette activité de prêt sur gage. Mais il y avait également une activité de microcrédit. Je crois qu'elle est toujours en exercice au sein du Crédit Municipal de Paris. J'aimerais bien que l'on puisse avoir des informations plus précises dans ce Conseil, ou qui nous soient communiquées. Pas forcément dans le cadre du Conseil de Paris, parce que quatre jours, c'est déjà très long.

On n'est pas obligé de passer par le Conseil de Paris, mais on pourrait peut-être avoir quelques informations complémentaires, plus précises, plus détaillées, sur ce que la Ville de Paris, en tant qu'actionnaire à 100 % du CMP, compte faire de l'activité de microcrédit, une activité très intéressante qui permettrait à beaucoup de Parisiens et de Parisiennes de faire avancer leur situation financière, qui, parfois, peut rencontrer certaines difficultés, surtout dans une ville où les problèmes de pouvoir d'achat sont plus importants que ce que l'on croit et que ce que l'on veut bien dire dans les médias.

Merci à vous.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Sur cette communication qui, effectivement, ne donnera pas lieu à vote, Madame Danielle SIMONNET.

Et donc, je donne directement la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE pour vous répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Effectivement, il s'agit d'une communication sur un dossier bien connu de notre Assemblée puisque nous en avons parlé plusieurs fois. Il s'agit du point final à la gestion extinctive de CMP Banque, filiale à 100 % du Crédit Municipal de Paris, et dont la décision a été prise, en 2015, de fermer cette filiale progressivement, qui faisait l'objet d'un processus un peu long. Deux observations.

La première. A l'époque, nous avons procédé à une recapitalisation de 42 millions d'euros du Crédit Municipal de Paris, qui était, d'une certaine manière, l'estimation du coût de la gestion extinctive. Heureux de constater à la fin que c'est effectivement en ligne avec les prévisions et qu'il s'agit ici de l'apurement des encours résiduels de CMP Banque, que nous cédons donc à un opérateur tiers, en l'occurrence EOS, ce qui permettra d'engager la procédure de retrait d'agrément et de fermeture définitive de CMP Banque.

Je voudrais remercier particulièrement deux personnes : le président Bertrand GAUDILLÈRE, qui est absent, et le directeur général de CMP Banque, parce qu'ils ont veillé, pendant la gestion extinctive de CMP Banque, à accompagner les personnels. En effet, tous les personnels ont été accompagnés et reclassés à la Ville ou dans d'autres structures, dont CMP Banque, ce qui était pour nous un impératif moral. Merci beaucoup de vous être inscrits sur ce projet de délibération. Le conseil d'orientation stratégique de CMP Banque continuera à suivre les autres activités de CMP Banque. Monsieur VESPERINI a raison d'en rappeler l'importance et le fait qu'elles se portent très bien.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

2019 DFA 77 - Garantie à 80 % du service des intérêts et de l'amortissement d'emprunt(s) (44.000.000 euros) à souscrire par la SPL Paris & Métropole Aménagement pour l'opération ZAC Gare des Mines-Fillettes (18e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons donc directement au projet de délibération DFA 77 relatif à l'opération Z.A.C. Gare des Mines-Fillettes, 18e arrondissement, et plus précisément, à la garantie apportée à l'emprunt par la S.P.L. "Paris & Métropole Aménagement".

La parole est à M. Christian HONORÉ, pour le groupe "100% Paris".

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons voter la garantie d'emprunt pour l'opération "Gare des Mines". Nous avons déjà eu l'occasion de nous exprimer sur cette opération d'envergure et très importante pour le quartier. Je vous rappelle, une fois encore, notre demande plus importante d'espaces verts, de commerces, de logements, pour éviter la surdensification que vous organisez. Parce que nous voulons être constructifs et servir l'intérêt général, nous avons déposé des amendements, avec Pierre-Yves BOURNAZEL, qui ont été adoptés, et nous en sommes heureux, même si nous considérons que c'est encore insuffisant. Je vais me permettre de vous les rappeler.

Nous insistons sur la densité de Paris et singulièrement du 18e arrondissement. La part de logements sociaux dans le quartier excède l'objectif des 25 % fixés par la loi S.R.U. Il est primordial de favoriser la mixité sociale dans tous les quartiers de Paris. Avec nos amendements, nous avons obtenu que les immeubles n'excèdent pas les 35 mètres de hauteur et que dans la répartition des trois types de logements, 50 % de logements sociaux soient réservés aux étudiants et aux apprentis, 30 % des logements intermédiaires soient attribués au corps enseignant et au personnel administratif de l'Education nationale. Cela répond aux besoins générés par l'arrivée de 18.000 personnes - étudiants, enseignants, chercheurs - avec la création du campus Condorcet. Enfin, il y aura 35 % de logements libres. De plus, sur les 4.600 mètres carrés de commerces, de services et de restauration, nous avons mis l'accent sur l'exigence de la diversité commerciale de qualité. Beaucoup reste à faire pour ce quartier qui connaît de très grandes difficultés, afin qu'il acquière équilibre et harmonie.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Très rapidement puisqu'en fait, votre intervention, Monsieur HONORÉ, porte sur le fond du projet de délibération adopté en avril 2019, c'est-à-dire le projet de délibération DU 47 qui approuvait l'opération d'aménagement "Gare des Mines-Fillettes".

En l'occurrence, nous sommes sur un projet de délibération strictement financier, puisqu'il s'agit de la garantie à 80 % du service des intérêts et de l'amortissement, comme c'est l'usage sur les grandes opérations. Des emprunts de 44 millions d'euros vont être souscrits par la S.P.L. "Paris & Métropole Aménagement" pour l'opération d'aménagement de cette ZAC. A l'époque, de nombreux échanges avaient déjà été consacrés à la programmation détaillée de la ZAC et à l'excellent travail de Jean-Louis MISSIKA et de Ian BROSSAT en toutes circonstances.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci pour cet hommage.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DFA 77).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à deux bleus budgétaires "Logement" et "Subventions aux associations" lors du débat du budget primitif 2020.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'étude des deux vœux non rattachés, en commençant par le vœu référencé n° 154 relatif aux deux bleus budgétaires "Logement" et "Subventions aux associations" lors du débat du budget primitif 2020.

La parole est à Mme la présidente du groupe les Républicains et Indépendants, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce vœu vous est présenté en prévision de la séance budgétaire de décembre. Nous souhaitons vous demander la publication, à l'occasion de l'adoption du budget primitif 2020, de deux bleus budgétaires concernant deux politiques essentielles : celle du logement et celle de la vie associative, qui représentent, si on les regroupe, à peu près 7 % du budget total de la collectivité. Je crois que cela fait trois ans qu'il n'y a plus de bleu "logement", alors que c'est l'une des priorités de l'action municipale et un sujet de préoccupation majeur pour les Français.

Je rappelle, sans vouloir être trop solennelle, l'article 15 de la déclaration des droits de l'homme : "La société a droit de demander compte à tout agent public de son administration". J'ai sous les yeux le "texto" d'un ami, qu'il m'a envoyé le 3 juin 2019, rappelant que le compte administratif de 2018 n'était toujours pas publié sur le site de la Ville de Paris. Nous avons droit, nous, élus, et tous les citoyens ont droit à avoir de l'information budgétaire, en particulier sur les actions essentielles de la Ville de Paris.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup.

Quelques éléments. D'abord, depuis 2014, nous avons considérablement renforcé la transparence, la simplicité, la lisibilité de nos comptes, sous plusieurs effets. Le premier, c'est la réforme du statut de Paris, qui a permis, en fusionnant la Ville et le Département, d'avoir un budget unique et beaucoup plus clair. Le deuxième, c'est que nous avons mis en place une nouvelle architecture budgétaire avec le vote dit "par fonction", qui permet, en réalité, de se substituer aux bleus.

En effet, on faisait des bleus pour retraiter de la comptabilité, qui était, il faut bien le reconnaître, d'un grand manque de clarté, dans la mesure où c'était ventilé non pas par politique publique, mais par nature de dépenses et de recettes. Il y a donc une fonction spécifiquement consacrée, qui ne s'appelle pas "logement", mais "aménagement des territoires et habitats". C'est une fonction de notre nouvelle nomenclature comptable qui permet d'analyser précisément ce que vous demandez. Elle est présente dans le rapport financier 2019 et au compte administratif 2018. Enfin, grâce au processus d'expérimentation de la certification des comptes, dans lequel nous nous sommes engagés, nous avons pu produire, en routine, de façon très transparente, un certain nombre d'informations.

Par ailleurs, vous avez raison de rappeler que nous n'avons pas publié le compte administratif dans les temps. Je l'avais d'ailleurs moi-même reconnu et j'avais fait en sorte qu'il soit publié avant que vous ne présentiez le vœu en séance, lors de la séance budgétaire de juin dernier. C'est vrai que ce sont toujours des documents extrêmement complexes à produire, à mettre en page, etc. Mais vous aviez raison de nous rappeler à cela. Peu de Parisiens se jettent sur notre compte administratif, et c'est dommage parce que c'est un document beaucoup plus important que le budget. On y consacre souvent moins d'attention.

Si vous convenez que l'analyse du budget par fonction permet de répondre à votre demande, je vous proposerai de retirer votre vœu. Sinon, j'émettrai un avis défavorable.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ?

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Il est évidemment maintenu. Le rapport financier, c'est bien, mais une page et un camembert pour décrire une politique du logement à 450 millions d'euros de dépenses, cela ne me paraît pas un niveau d'information suffisant pour les élus et pour les citoyens.

Je vous remercie. Le vœu est maintenu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile au 150 avenue Parmentier (11e).

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 155 relatif à l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile au 150, avenue Parmentier.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci.

Il s'agit de l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile qui serait situé à proximité de l'école élémentaire publique Parmentier, à proximité des deux écoles maternelles et élémentaires Parmentier du 111-155 avenue Parmentier, de l'école maternelle Piver, de l'école Saint-Joseph, du centre sportif Parmentier, dans lequel il y a aussi un gymnase et la piscine Catherine-Lagatu, et au sein d'une zone résidentielle dense, familiale et populaire. Et donc, forcément, les gens ne veulent pas de ce relais de radiotéléphonie mobile. Je pense qu'ils ont bien raison de le contester.

A travers ce vœu, je propose que la Ville de Paris fasse opposition à l'exécution des travaux déclarés pour l'installation de ce relais et à son positionnement définitif. Je demande que l'affichage légal des déclarations, permis, et notamment la déclaration du permis, soit effectué sur les voies correspondantes, pour informer en toute transparence les habitants des travaux opérés dans leur bâtiment et leur voie de circulation. Je pense qu'il est important que la Ville de Paris fasse respecter scrupuleusement le préambule de la "Charte parisienne relative à la téléphonie mobile" qui date du 30 mars 2017 et exige : "de continuer à faire l'objet d'une gestion concertée répondant à des critères de transparence et d'information". Je cite le texte : article 2 relatif à la garantie d'une "bonne information sur les projets d'implantation ou de modification des antennes relais", et notamment les alinéas 3 et 4 relatifs à l'information des habitants et des locataires, relatif à l'organisation d'une "concertation permanente et efficace". Et l'article 6 visant à favoriser la sobriété à l'exposition aux champs électromagnétiques.

Bref, si l'on faisait au moins respecter cette charte, ce serait une bonne chose. Je pense que ce vœu ne pourra qu'être adopté.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, vous vous faites, je l'imagine, le relais de riverains inquiets de l'installation de cette antenne. Nous sommes toujours disponibles pour répondre aux riverains sur ce sujet, parce que nous savons que c'est un sujet parfois compliqué, y compris ambivalent : on ne veut pas d'antenne, mais on veut, bien sûr, pouvoir téléphoner. Vous savez que la Ville de Paris a adopté une charte de la téléphonie mobile. Si je réponds à votre vœu, c'est que je préside la C.C.T.M., la "Commission Consultative de Téléphonie Mobile", qui vise au suivi de l'instruction des demandes d'installation d'antennes et au respect scrupuleux de la charte par les opérateurs. C'est mon seul rôle. Est-ce que les critères de la charte, notamment les articles que vous avez mentionnés, ont été respectés ? En l'état, force est de constater que oui.

Premièrement, l'affichage a bien été effectué sur l'immeuble concerné. Cependant, il a été mis en place rue Goncourt et pas sur la façade Parmentier, parce que, sur la façade Parmentier, l'intégralité du linéaire est occupée par une banque. Il y a eu un constat d'huissier confirmant l'installation correcte de l'affichage à hauteur d'homme, ce qui est l'usage. Deuxièmement, sur la déclaration préalable, un courrier de demande de recours gracieux contre l'arrêté de la Maire, a été envoyé et une réponse sera apportée par la Direction de l'urbanisme, comme c'est l'usage. Conformément à la charte, la mairie d'arrondissement a été saisie. Elle a fait un boîtage d'informations avec très peu de retours.

De ce fait, la mairie n'a pas organisé de réunion publique parce qu'il n'y avait pas de demandes suffisamment importantes en ce sens. Enfin, j'en viens au plus important. Concernant le respect de ce qui est le cœur de notre charte, à savoir l'exigence d'un niveau maximum d'exposition à 5 volts par mètre, ce qui fait de Paris la ville la plus protectrice d'Europe en la matière - là où je rappelle que les valeurs limites d'exposition s'échelonnent nationalement

de 36 à 41 volts par mètre - toutes les mesures confirment que l'on est nettement en deçà du seuil de 5 volts par mètre. Par ailleurs, nous rappelons que chaque riverain peut demander gratuitement une mesure de contrôle en champ réel s'il a des doutes et souhaite avoir des réponses précises sur la réalité de son logement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, premier adjoint. - Comme je l'ai dit en C.C.T.M., cela respecte la charte, donc nous devons donner un accord d'installation.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote pour le groupe Ecologiste de Paris.

Monsieur Pascal JULIEN, pour une minute.

M. Pascal JULIEN. - Si le vœu est maintenu ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Posons la question.

Le vœu est-il maintenu ? Oui.

M. Pascal JULIEN. - De toute évidence, il y a tout de même des gens, peut-être peu nombreux, qui ne sont pas contents de cette antenne relais. Quand on sait que deux, trois, quatre personnes protestent, cela veut dire qu'il y en a beaucoup plus qui ne sont pas contentes, mais se taisent. J'ai eu une discussion avec le cabinet du premier adjoint. J'aurais souhaité un vœu bis. A ce moment-là, j'aurais sans doute voté le vœu bis.

En l'absence, nous voterons pour le vœu de Danielle SIMONNET. Parce qu'il faut expliquer : il n'y a pas eu de réunion. Cela a été dit et c'est dommage. C'est au cours d'une réunion que l'on explique. On aurait pu imaginer aussi, comme cela s'est souvent fait, de prendre des mesures avant et après l'installation.

Voilà les raisons de notre vote.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu…

Explication de vote, Monsieur VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Très rapidement. Monsieur le Maire. Merci.

Sur les antennes-relais, deux remarques. Au groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, on va s'abstenir sur ce vœu. Premièrement, il faut savoir une chose sur les antennes relais : moins on installe d'antennes-relais, plus les téléphones sont dotés d'ondes.

A un moment donné, il faut avoir un discours crédible vis-à-vis de nos concitoyens et reconnaître que l'on a besoin d'antennes-relais, même si elles doivent être - je remercie Danielle SIMONNET de mettre ce sujet au débat - très surveillées. Deuxièmement, concernant l'information de nos concitoyens, il arrive régulièrement, dans tous les quartiers de Paris, que des copropriétés, des riverains se plaignent de l'installation d'infrastructures de téléphonie. Ils ne sont pas forcément informés. C'est vrai qu'il y a un petit défaut d'information.

Je termine cette courte explication de vote pour dire que, sur les antennes-relais, il y a un dernier sujet que l'on n'évoque pas assez : le recouvrement des loyers que peut encaisser la Ville de Paris et les infrastructures appartenant à la Ville qui accueillent ces antennes-relais. Je crois qu'un certain nombre de "factures"…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

M. Alexandre VESPERINI. - … pourraient être recouvrées plus rapidement si l'on agissait avec un peu plus de rigueur. Je crois que le premier adjoint devrait…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

M. Alexandre VESPERINI. - Sans malice, je crois que c'est un sujet qu'il va falloir évoquer de manière plus sérieuse et approfondie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DAE 214 - Subventions (10.000 euros) et conventions avec deux structures en faveur de l'économie de plateformes coopératives.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAE 214 relatif à l'attribution de subventions et de conventions avec deux structures en faveur de l'économie de plateformes coopératives.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

"Au secours, mon patron est un algorithme" : c'est le titre de l'émission "Cash Investigation" qui, la semaine dernière, a mis au jour ce que nous dénoncions depuis longtemps : les ravages de l'économie de plateformes. Notre groupe avait fait adopter un vœu en septembre 2017 pour soutenir les plateformes numériques vertueuses qui pourraient voir le jour, afin de leur offrir du soutien et de la visibilité pour contester l'hégémonie des plateformes hautement financiarisées et à but lucratif, plateformes qui exploitent toujours plus durement leurs travailleurs en les contraignant à un travail à la tâche toujours moins bien rémunéré.

Cet été, nous l'avons vu, les livreurs à vélos parisiens ont exprimé à plusieurs reprises leur mécontentement concernant leurs conditions de travail, notamment via des rassemblements place de la République à Paris. Cela faisait suite à des modifications tarifaires de "Deliveroo", notamment sur les modifications tarifaires des courses courtes qui prévalent à Paris. A la fin du mois, c'est une baisse de revenu de 20 % à 30 % pour les livreurs. L'auto-entreprenariat, qui prévaut dans le domaine de la livraison à vélo, soumet donc les cyclistes à ce type de mesure. Aussi, je souhaite notamment pointer l'intérêt du projet "Olvo", société de livreurs à vélo, basée dans le 10e arrondissement, que nous avons eu le plaisir de rencontrer. Car, mis à part le vélo, il n'y a rien de commun entre "Olvo" et "Uber" ou "Deliveroo". Et encore, "Olvo" a fait le choix de vélos cargos fabriqués en Bourgogne, faisant ainsi travailler l'économie locale. La majorité des livreurs qui travaillent pour "Olvo" en sont sociétaires. Le modèle choisi est celui du salariat et de la démocratie en entreprise, où les travailleurs sont impliqués dans la gouvernance de la structure. C'est un modèle respectueux du droit des travailleurs mis en pratique par cette entreprise, que nous devons encourager.

Nous dénonçons souvent l'"ubérisation" de la société et ses travers. Avec le soutien à ces coopératives, nous montrons qu'un autre modèle est possible. Tout dépend du choix de société que nous voulons voir à l'œuvre. Les deux projets que vous nous proposez de soutenir en sont l'exemple. L'aide de notre collectivité à ces structures est un premier pas qui doit en appeler d'autres, car la situation de ces travailleurs "ubérisés" est tout bonnement inacceptable. Fabien GAY et Pascal SAVOLDELLI, sénateurs communistes, ont participé en 2019 au tour de France dénommé "Pédale et tais-toi", avec un collectif composé de coursiers, de syndicalistes, de militants de mouvements de jeunesse, pour rencontrer ces travailleurs précaires payés à la tâche. Ils présentent au Sénat une proposition de loi relative aux statuts des travailleurs des plateformes numériques. Fruit de ces rencontres et des échanges, elle vise à faire entrer ces travailleurs dans le droit social commun et à réparer l'insuffisance de la loi d'orientation sur les mobilités, en passe d'être adoptée par la majorité "En Marche !"

Nous engageons les élus parisiens qui siègent au Parlement à soutenir ce projet, car, dans notre ville, ces travailleurs précaires sont bien trop nombreux. Nous apportons un soutien convaincu à ce projet de délibération qui montre qu'une organisation du travail, alternative à celle de l'exploitation extrême des plateformes numériques, est possible.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Chers collègues, Monsieur le Maire, merci au groupe Communiste - Front de Gauche, qui, avec une grande constance, apporte son soutien aux coopératives et à l'innovation sociale. Ici, de quoi s'agit-il ? Vous l'avez très clairement exprimé : c'est de soutenir un modèle alternatif à cette nouvelle économie collaborative, qui est prédatrice de richesses et d'acquis sociaux. Devant cette nouvelle économie, en réalité, nous, élus, nous avons trois possibilités.

Nous avons une première possibilité, celle d'interdire. Il en a été question. Peut-être qu'à un moment donné, il sera utile de le faire. La deuxième possibilité, celle de réguler. Il y a eu un certain nombre de régulations, que ce soit pour Airbnb, Uber, etc., mais encore insuffisantes pour l'instant. La troisième possibilité, celle d'innover et d'inventer un modèle alternatif. Ce projet de délibération s'inscrit dans cette troisième voie, celle de permettre l'innovation. Nous allons soutenir "Olvo". C'est une coopérative de livreurs qui commence à connaître un développement intéressant et prometteur. Ils ont notamment décroché un marché important, celui d'Ikea à la Madeleine.

Ils ont choisi un format dont tous les visionnaires actuels vous diront qu'il est dépassé, complètement révolu : celui du salariat. Mais bien plus que celui du sociétariat, c'est celui du sociétariat, où chacun a le droit de gouverner son entreprise. Oui, dans cette coopérative, les livreurs ont quelque chose de tout à fait particulier, c'est un contrat de travail et une protection sociale. C'est tout de même fou qu'aujourd'hui, on en soit à dire qu'un modèle qui défend

un contrat de travail et une protection sociale soit une avancée. Oui, dans ce monde "ubérisé", aujourd'hui, c'est une avancée. Il nous faut défendre ces initiatives. C'est tout l'esprit des projets d'économie sociale et solidaire que nous défendons ici, dans cet hémicycle, et que je défends avec acharnement sur le terrain. C'est également le cas du projet "CoopCycle", que je vous présenterai et proposerai de soutenir au prochain Conseil de Paris.

Ce projet de délibération porte également sur le soutien à la "Coop des Communs" qui regroupe et structure différentes initiatives sur les communs, un sujet qui, je crois, génère un intérêt croissant dans cet hémicycle. Je vous invite donc, si ce sujet vous intéresse, à participer au forum organisé par la "Coop des Communs". Ce sera le 11 octobre à la Bourse du travail. C'est l'objet de la deuxième structure qui est soutenue dans ce projet de délibération.

Je vous invite, bien sûr, à voter "pour".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 214.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 214).

2019 DPE 43 - Plan compost parisien 2016-2020 - Avenant à la convention de partenariat avec le SYCTOM.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DPE 43 relatif au plan compost parisien 2016-2020 - avenant à la convention de partenariat avec le SYCTOM.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

L'idée de compostage sera emblématique de notre mandature. Son accueil auprès des populations parisiennes aura été enthousiasmant et symbolisera l'avancée des valeurs écologistes auprès des enfants, des jeunes, des familles. A tous les niveaux, dans les écoles, dans les copropriétés, chez les bailleurs, dans nos appartements, dans les jardins partagés, dans les hôpitaux, les entreprises, les "start-up", les crèches, les commerçants, les administrations, la volonté de vouloir s'associer à ce grand élan écologique à travers le compostage, est aujourd'hui partagée. Il faut être témoin de l'installation d'un site de compostage dans une école maternelle, comme je l'ai fait à l'école Servan, dans le 11e arrondissement, pour mesurer combien, pour les enfants, pour le personnel, pour l'équipe enseignante, accompagnés par les animateurs missionnés par le SYCTOM, le projet d'un site de compostage est positif et fédérateur. Il faut être témoin de l'installation d'un site dans une copropriété, chez un bailleur, où l'ensemble des locataires, des enfants aux parents, en passant par des personnes isolées, est créateur de lien social.

A travers ces gestes simples, nous mesurons les prises de conscience. Nous n'avons qu'une seule planète, elle est fragile. Il faut, ensemble la préserver. Pour beaucoup de Parisiens, les gestes du compostage sont entrés dans notre quotidien, mais il reste encore beaucoup à faire. Je constate chaque jour que la demande est énorme et que le travail des différents services doit s'accélérer pour répondre à la demande croissante.

Le "Plan Compost 2016-2020" a permis de donner un coup d'envoi et de bien cerner toutes les questions liées au compostage, telles la qualité du compost produit, la quantité des flux entrants et sortants, les filières de broyat, la nécessité de mise à disposition de broyeurs. Mais aujourd'hui, il faut un coup d'accélérateur et poursuivre tout particulièrement l'installation des composts collectifs en pied d'immeuble et les composts de quartier. Le nombre de composts de quartier, 21, est encore bien trop faible. 12 sont installés sous la responsabilité des jardins partagés et 4 seulement dans un square. Dans le 11e arrondissement, après l'avoir voté au budget participatif, les Parisiens du 11e sont obligés de passer par des pétitions pour demander la création de nouveaux sites. D'ailleurs, tellement en colère de ne pas être entendu, un collectif a décidé de créer de manière autogérée un site de compost sur l'espace public.

Par ce projet de délibération, nous renouvelons le dispositif d'accompagnement proposé par le SYCTOM depuis décembre 2015, ce qui lui permettra l'acquisition de matériel de compostage, et je l'espère, d'accélérer le soutien et la bonne volonté des Parisiens.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci, Madame MOREL, de cette intervention, toujours en faveur du compostage. C'est un sujet récurrent dans notre hémicycle.

Je profite de ce projet de délibération, qui est un avenant à la convention de partenariat avec le SYCTOM, en particulier dans l'aide et l'accompagnement qui sont apportés à la Ville sur la fourniture de lombricomposteurs familiaux. Je profite de cet avenant pour vous donner quelques chiffres sur l'état des lieux du "Plan Compost 2016-2020".

Aujourd'hui, à quelques mois de la fin de ce "Plan Compost", nous pouvons être fiers de dire que nous avons plus de 800 points de composts collectifs d'immeubles ; que nous avons plus de 20 composteurs de quartiers ; que nous avons distribué plus de 3.000 lombricomposteurs familiaux ; que nous avons 200 écoles équipées de composteurs, soit 1 école sur 4 à Paris ; que nous avons également mis en place un certain nombre de services directement aux Parisiens, notamment via Internet, pour les aider et les accompagner dans leurs initiatives par rapport au compost.

Vous m'interrogiez sur les nouveaux points à venir. Je voulais vous dire que 7 nouveaux sites viennent d'être identifiés dans des parcs et jardins pour accueillir des composteurs collectifs, qui verront le jour très prochainement. En 2020, nous aurons atteint l'ensemble des objectifs du "Plan Compost" que nous nous étions fixés.

Dans le même temps, ce "Plan Compost" répond à la question et à la problématique des biodéchets, qui, par ailleurs, est traitée dans certains arrondissements expérimentaux : le 2e, le 12e et le 19e, par une collecte en porte-à-porte des biodéchets. Ces 2 systèmes ont vocation à continuer à exister côte à côte, à permettre, dans un cas, une collecte en porte-à-porte, et pour celles et ceux qui le souhaitent, un compostage de proximité. Pour le tri, vous avez la poubelle jaune et maintenant les stations Trilib' sur l'espace public. Pour les biodéchets, vous allez avoir les bacs marron et le compostage de proximité. Telle est la politique que nous avons voulu mener sur les biodéchets. Sur la partie du compost, on peut dire que l'ensemble de nos objectifs sera atteint.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci pour ces réponses.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPE 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DPE 43).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'association CIP 20.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu non rattaché sur ces projets de délibération, le vœu référencé n° 156 relatif à l'association CIP 20.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - CIP 20, quelle magnifique association ! Je veux vraiment que l'on fasse tout notre possible pour la sauver. Cette association a été créée par des femmes de quartiers populaires du 20e arrondissement, du 140 Ménilmontant, de Belleville-Amandiers, des femmes qui ont construit ce restaurant traiteur, une structure d'économie sociale et solidaire, qui a permis la création de 6 emplois pour des femmes précaires. Je pense que nous sommes toutes et tous fiers de cette structure. Par ailleurs, la Ville s'est fortement impliquée pour permettre et accompagner la création de cette association, ainsi que l'"Agence pour le Développement de l'Economie Locale", le "Contrat urbain de cohésion sociale".

L'équipe de développement local a sans cesse soutenu cette association. Sauf que la suppression des contrats aidés, la difficulté d'y faire face, la difficulté pour ces femmes de porter et de gérer cette association, fait qu'elle est dans une situation où elle pourrait très bien mettre la clef sous la porte d'ici la fin du mois de novembre, si tout n'est pas fait pour la sauver.

A travers ce vœu, je souhaite que l'on tienne compte de leur appel et du courrier qu'elles ont adressé à la Maire de Paris, pour qu'une aide exceptionnelle de 40.000 euros leur soit accordée afin de leur permettre de terminer l'année. J'invite tout le monde à aller manger là-bas. D'abord, parce que c'est bon, parce qu'il y fait bon, parce qu'au-delà d'un restaurant et d'un traiteur, c'est devenu un lieu de vie et d'échange dans ce quartier, un vrai projet de vie, une aventure humaine et collective, un endroit où l'on discute, où l'on échange, où il y a énormément de manifestations culturelles. Allez les soutenir !

Fin juillet, on a donné 350.000 euros à SEB pour l'économie circulaire, alors donner 40.000 euros au CIP 20, il me semble que cela devrait être possible.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Dommage que votre intervention se termine ainsi, puisque, non, il faut relire les projets de délibération qui sont votés en Conseil de Paris et peut-être regarder avec un peu plus de précision, ou

alors faire preuve d'un peu plus d'honnêteté intellectuelle. Non, nous n'avons pas donné 350.000 euros, comme vous le prétendez sur les dernières délibérations, à SEB.

Ceci étant dit, revenons maintenant à la question de CIP 20. C'est une très belle structure qui a été accompagnée par les services de la Ville, par de nombreux élus dans cet hémicycle, non seulement lors de sa création, mais aussi au cours de son développement, pour qu'elle soit aujourd'hui ce qu'elle est, c'est-à-dire un traiteur solidaire du 20e arrondissement.

Nous sommes nombreux, Madame SIMONNET, à être très attachés à cette structure. Nous sommes nombreux, dans cet hémicycle, à être très attachés à cette structure, à la soutenir. Je vais citer ma collègue Colombe BROSSEL - qui se lève juste à ce moment-là - puisqu'il s'agit d'une structure des quartiers populaires, et bien sûr, la mairie du 20e arrondissement qui l'accompagne depuis le lancement.

Lorsque nous avons appris que cette structure était en difficulté - puisque, oui, dès la fin de l'été, nous en avons été informés - je n'ai pas attendu votre vœu, Madame SIMONNET, pour dire qu'il fallait que nous l'accompagnions. Mais je vais tout de même donner un avis favorable à votre vœu, même si nous l'avions devancé par les actes, sous réserve d'une modification. Parce que le soutien financier qui est appelé de vos vœux, et qui, bien entendu, va être en partie nécessaire pour aider cette structure, nécessite malgré tout que nous réfléchissions à comment assurer la pérennité de cette structure très belle. Nous voulons que dans 10 ans, d'autres femmes des quartiers puissent travailler pour CIP 20, puissent effectuer ce travail de traiteur et de cuisine collective, puissent avoir une passerelle et profiter de ces contrats d'insertion qui permettent de travailler et d'avoir un beau service de restauration.

J'entends tout à fait votre demande. Nous l'avions en partie anticipée. Ce que je veux, c'est également que nous l'accompagnions avec un plan de développement qui nous permette d'être rassurés, que tous les ans nous n'ayons pas à faire face à ces difficultés.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - C'est ce que je propose. Je sais que la mairie du 20e arrondissement est tout à fait en phase avec cela. Avec Colombe BROSSEL, nous allons réunir l'ensemble des financeurs…

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Et étudier…

J'ai terminé.

Réunir l'ensemble des financeurs et étudier toutes les solutions de pérennisation possibles pour cette structure.

Je vous demande donc d'accepter l'amendement que je vous ai proposé. Sous cette réserve, je suis favorable à ce que nous votions ce vœu.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET ? Oui. L'amendement est accepté.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée. (2019, V. 423).

2019 DRH 16 - Modification des statuts particuliers des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes, des contrôleurs de la Ville de Paris et des adjoints techniques d'administrations parisiennes.

2019 DRH 44 - Modification du statut particulier du corps des techniciens des services opérationnels.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous propose que nous examinions maintenant conjointement les deux prochains projets de délibération. Ils concernent la modification des statuts particuliers des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes, des contrôleurs de la Ville de Paris et des adjoints techniques d'administrations parisiennes, pour le projet de délibération DRH 16, et du corps des techniciens des services opérationnels, pour le projet de délibération DRH 44.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je souhaite m'exprimer ici au sujet de ces deux projets de délibération qui ont soulevé de nombreuses questions et un très long débat lors du dernier CSAP. Ces deux projets de délibération ont d'ailleurs reçu un avis défavorable lors de cette réunion.

Il aurait été bienvenu que la Ville le précise dans l'exposé des motifs pour que les élus du Conseil de Paris soient informés. En tout cas, ce qui est flagrant dans le cas de ces deux projets de délibération, c'est le manque de préparation et de dialogue avec les syndicats en amont, qui n'a pas permis de présenter des projets de délibération qui fassent un minimum de consensus. Seuls deux syndicats ont voté "pour", la C.F.D.T. et l'UNSA, les autres votant "contre" ou s'abstenant.

Le projet de délibération DRH 16 est relatif à une modification des statuts particuliers applicables au corps des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes, des contrôleurs de la Ville de Paris et des adjoints techniques d'administrations parisiennes. Le projet de délibération DRH 44 concerne une modification des statuts particuliers du corps des techniciens des services opérationnels de la commune de Paris. Ils visent tous les deux à créer des débouchées supplémentaires en catégorie B, notamment pour des auxiliaires de puériculture et des adjoints techniques de la petite enfance. Il y a des désaccords de diverses natures, comme la longueur des débats exceptionnels au CSAP l'a bien montrée. Même si la volonté est bonne, trop de détails n'ont pas été envisagés et ne permettent pas de voter pour ce projet de délibération.

Le DRH 16 est celui qui pose le plus de problèmes. Ce projet de délibération multiplie les petites spécialités dans ce corps des techniciens supérieurs des administrations parisiennes. Il faut savoir que sur les 10 existantes, 3 regroupent 75 % des effectifs. Du côté des contrôleurs, la DVD et les agents prônaient plus de corps de maîtrise, donc correspondant plus à la réalité. Du côté des adjoints techniques et du génie climatique, il s'agit, certes, d'une légère avancée avec un peu plus de débouchés en catégorie B, mais attaquant au passage le métier en catégorie C. Pour une cinquantaine de salariés, il pourrait même y avoir des baisses de salaires alors que les missions seraient plus importantes, après l'application de ce projet de délibération.

Pour les auxiliaires de puériculture, le sujet, s'il permet l'accès à la catégorie B, pour un corps essentiellement féminin qui en était privé jusque-là, il reste que les moyens mis en œuvre ne sont pas à la hauteur. De plus, cette ouverture en catégorie B concernera 130 agentes sur 3 ans pour un corps de 4.700 personnes. Sans la création des postes nécessaires, ces auxiliaires passant en catégorie B ne pourront pas exécuter leurs nouvelles missions. Elles devront continuer, à titre exceptionnel, à remplacer les vacances de postes et agents, ce qui ne correspondra plus à leurs qualifications. Autant dire que, vu les difficultés liées au manque de postes, l'exceptionnel risque de devenir la norme. Il ne s'agit pas de créations de postes, mais d'une transformation de ces derniers. Il faut plus de moyens et plus de créations de postes. On nous annonce 45 postes de référentes hygiène et sécurité pour environ 500 établissements. Cela ne répond pas aux besoins. Il y a un écart énorme.

Pour conclure, je le répète : la DRH de la Ville devrait prendre le temps du dialogue avec les représentants des personnels afin d'écouter leurs propositions émanant de leur connaissance du terrain et ainsi, pouvoir présenter des projets de délibération qui fassent davantage consensus au Conseil de Paris.

Nous nous abstiendrons sur ces deux projets de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Monsieur le Maire, merci.

Chère Raphaëlle PRIMET, merci de vous être inscrite sur ce projet de délibération. Je vous remercie d'avoir participé, comme très souvent, à cette réunion du CSAP, à laquelle j'associe également Fadila MÉHAL et Eric LEJOINDRE, qui avaient pris la peine d'être présents à cette réunion qui avait donné lieu à des échanges nourris, notamment sur ces deux projets de délibération, le DRH 16 et le DRH 44.

Permettez-moi de repréciser que la première prévoit la création de deux spécialités nouvelles. Tout d'abord, la spécialité de génie climatique, destinée à mettre en adéquation un niveau de recrutement de nos professionnels, et ce, au niveau des besoins qui sont ceux de notre administration. C'est non seulement une avancée pour les agents, mais aussi qui répond à des besoins et à un niveau de recrutement adéquat en ce secteur. Vous savez tout l'engagement de la Ville qui s'est renforcé dans ce domaine de la maîtrise de nos énergies.

L'autre spécialité qui est créée porte sur les déplacements. Elle permet d'offrir aux actuels contrôleurs de la spécialité "pré-fourrière" et "fourrière" un cadre de mission qui correspond davantage à leurs fonctions. Vous l'avez souligné, des échanges nourris ont eu lieu sur deux éléments majeurs. Je sais que vous en avez tenu compte dans votre appréciation globale de ce projet de délibération. Ce sont des mesures que l'on retrouve dans le DRH 16 et le DRH 14. Ce sont de nouveaux débouchés que nous proposons aux auxiliaires de puériculture et de soins qui n'en avaient pas. Si l'on ne vote pas ce projet de délibération, ces agents n'ont pas de perspective d'avancer, d'avoir une filière dans leur secteur d'activité.

Donc, ce n'était pas un sujet totalement nouveau pour les O.S. présents à ce CSAP. La DRH y travaillait depuis un certain nombre de mois. Des questions ont été soulevées très légitimement. Au cours de la réunion, des réponses

ont déjà été apportées. La DFPE était présente pour y répondre. Ces questions trouveront leurs réponses dans la deuxième phase de discussion avec les organisations syndicales et, au premier d'entre elles, celles de la DFPE. Je sais que tout le monde convient et mesure l'importance d'acter aujourd'hui. Il faut saisir l'occasion de créer ces nouveaux débouchés en catégorie B pour ce corps extrêmement féminisé, qui subit, qui plus est, des conditions de travail difficiles, car elles sont souvent soumises à un risque majeur de T.M.S. Ces débouchés sont autant d'éléments pour leur permettre d'évoluer de manière volontaire et ne pas se retrouver dans des situations de nécessité de reconversion.

L'enjeu majeur de ces deux projets de délibération, vous l'avez dit, est le suivant : 45 A.P.S. vont pouvoir accéder, c'est un début, au corps des T.S. dans la spécialité "prévention des risques professionnels". C'est un besoin qui correspond réellement à la Ville. Le tout n'est pas de créer de manière superficielle un débouché en catégorie B, mais de répondre à des besoins. C'est pourquoi cela prend du temps. En l'occurrence, on a une opportunité réelle. Le DRH 44 permettra à 65 APS d'accéder au corps des techniciens des services opérationnels dans une nouvelle spécialité essentielle, la coordination de l'accueil des enfants porteurs de handicap. Voilà pour l'essentiel.

Compte tenu de ces éléments, des échanges qui vont continuer à avoir lieu pour rassurer les O.S., pour avancer sur les éléments de formation et d'encadrement des missions, je ne peux que vous inviter à voter favorablement ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour commencer, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DRH 16).

Je mets ensuite aux voix, à main levée, le projet de délibération DRH 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DRH 44).

2019 DILT 6 - Autorisation de vente de véhicules du Service Technique des Transports Automobiles Municipaux.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DILT 6 concernant une autorisation de vente de véhicules du Service technique des transports automobiles municipaux.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, il s'agit ici d'un projet de délibération qui concerne le parc de véhicules de la Ville de Paris. Il y a tous les types de véhicules dans la flotte automobile, je suppose : des véhicules de fonction et des véhicules techniques qui permettent aux agents d'exercer leurs missions. Compte tenu de l'évolution des mobilités et du vieillissement naturel des véhicules de la Ville de Paris, il est donc normal que celle-ci procède à la cession d'un certain nombre de véhicules et de matériels de la Ville.

Je regrette que ce projet de délibération soit aussi sommaire, parce que, justement, il a un intérêt : celui d'y voir un peu plus clair sur les cessions que vous engagez dans votre flotte automobile. Il s'agit d'une cinquantaine de véhicules, si je lis bien. On a les numéros d'immatriculation, mais, très franchement, ce n'est pas ce qui m'intéresse le plus. Ce qui m'intéresse, c'est de connaître la caractéristique de ces véhicules, le nombre de kilomètre atteints. De quoi s'agit-il ? Est-ce que ce sont des voitures avec chauffeurs ? Des véhicules techniques d'entretien ? Je ne sais pas.

L'automobile à Paris est tout de même un sujet important. Ce n'est pas cet Exécutif qui me démentira. Je regrette que l'on ait un projet de délibération sommaire, lacunaire. Je demande des informations sans aucune malice. Je pense que les Parisiens méritent qu'il y ait plus d'informations dans cette Assemblée sur ce que la Ville fait de ses véhicules.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur VESPERINI, vous avez tout à fait raison. Je ne peux pas nier le caractère quelque peu sommaire de ce projet de délibération. Je vais donc essayer de répondre à vos interrogations légitimes sur la nature des véhicules qui font l'objet de ce projet de délibération.

Déjà, je vais vous rappeler le cadre réglementaire dans lequel nous nous situons. Ce projet de délibération, qui a déjà pu être soumis au Conseil de Paris, s'impose à nous dans la mesure où nous sommes tenus, par le Code général des collectivités territoriales, de présenter les ventes de véhicules dont la valeur dépasse 4.600 euros.

Différents véhicules sont ainsi proposés à la vente. Il s'agit minoritairement de berlines et essentiellement de poids lourds. Les acheteurs sont principalement des professionnels et, de temps en temps, des particuliers. En l'occurrence, il s'agit plutôt des berlines. Ce sont uniquement des professionnels s'agissant des poids lourds. Concernant les berlines concernées, elles ont les Crit'air 1 et 2.

Vous savez tout l'effort qui est fait par notre Ville pour se doter d'une flotte de véhicules très propres, comme l'on dit. Evidemment, ces véhicules sont en parfait usage de fonctionnement. J'espère avoir répondu à vos principales interrogations sur les caractéristiques. Je n'ai pas de visuel à vous donner, mais je peux vous donner plus d'informations en dehors de cette enceinte.

Je ne peux que vous inviter à adopter ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 6.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DILT 6).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif au processus de recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la Petite enfance.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés, en commençant par le vœu référencé n° 157 du groupe "100% Paris". Il est relatif au processus de recrutement des responsables d'établissement d'accueil de la petite enfance.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce vœu est porté par Florence BERTHOUT et mes collègues du groupe "100% Paris", et concerne le processus de recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la petite enfance, un sujet très important quand on sait la difficulté à recruter ces responsables et ces directrices, notamment le manque de directrices remplaçantes auquel nous sommes confrontés actuellement dans plusieurs établissements. Jusqu'en mai 2016, les maires d'arrondissement ou leurs adjoints à la petite enfance pouvaient participer aux comités de sélection, de recrutement de ces responsables de crèche, jusqu'à ce que la Ville de Paris souhaite faire évoluer ce processus.

Le premier argument qui a été développé par la Ville était de dire que les maires d'arrondissement ou leurs adjoints n'étaient peut-être pas suffisamment disponibles pour participer à ces comités et que, parfois, cela pouvait retarder ce processus. Non seulement cet argument n'est pas très convaincant, mais aussi cela peut dénoter un sentiment de défiance vis-à-vis des élus de la petite enfance. Participer à ces comités a un plus. Aujourd'hui, on peut continuer à donner notre avis en recevant le C.V. d'une responsable présélectionnée. Mais c'est toujours beaucoup plus intéressant de participer à ces comités, de voir les questions qui leur sont posées et les réponses apportées.

Suite à des vœux déposés en novembre 2008, la Ville, via un vœu bis, nous avait dit qu'elle prévoyait un groupe de travail sur la charte des arrondissements et notamment sur cette question du recrutement des responsables. Malheureusement, cela n'a pas abouti. Nous demandons donc que la Maire de Paris revoie les modalités de recrutement de ces responsables, en prévoyant que le maire d'arrondissement ou son représentant participe à ces auditions préalables à leur nomination.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Merci, Madame la conseillère.

Je sais effectivement que Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, est très attachée à ce sujet. Directement, je ne vois aucun élément qui me pose un problème dans le rappel des faits à la lecture des considérants. Néanmoins, l'un des considérants rappelle, et vous le faites vous-même, le vœu de l'Exécutif qui a été voté en novembre dernier. Je note qu'il n'a pu être mis en œuvre à ce jour.

On peut le regretter, mais c'est bien ce cadre de travail qui doit être mis en œuvre prochainement. Je l'espère et j'y veillerai avec mes collègues concernés pour que cela soit fait. Dès lors que cette réflexion plus globale ne sera pas mise en œuvre avec l'ensemble des interlocuteurs, on ne peut raisonnablement pas trancher sur les modalités de désignation, comme le demande Mme BERTHOUT dans le cadre d'un vœu comme celui-ci.

Je serais donc au regret d'émettre un avis défavorable si vous deviez maintenir votre vœu.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

J'imagine qu'il est maintenu ? J'imagine bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux régimes spéciaux de retraite concernant les éboueurs, les égoutiers et les fossoyeurs.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 158 relatif aux régimes spéciaux de retraite pour les éboueurs, les égoutiers et les fossoyeurs.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, en ce moment, le Gouvernement est en train de prévoir une contre-réforme de notre système de retraite en voulant instaurer un système soi-disant universel de retraite par points et mettre à terre notre système de retraite par répartition. Il s'agit aussi pour lui d'engager de grandes régressions, notamment en remettant en cause les régimes spéciaux.

L'objet de ce vœu n'est pas tant de faire le tour de la question de notre système de retraite par répartition à défendre, mais d'attirer l'attention sur la question des régimes spéciaux. Je sais que l'Exécutif a tenu à m'alerter sur le fait que la situation des agents de la Ville éboueurs, égoutiers et fossoyeurs dépend de régimes spécifiques internes à la Ville et non pas de régimes spéciaux. Mais cela relève de la même logique. Donc, le vœu qui vous est présenté peut très bien être amendé comme suit, et à chaque fois qu'il y a les mots "régimes spéciaux", qu'ils soient inscrits "régimes spécifiques". Quelle est la philosophie ?

S'il y a des régimes spécifiques à la Ville, notamment pour les éboueurs, les égoutiers et les fossoyeurs, qui partent à la retraite respectivement à 57 ans pour les uns ou à 52 ans pour les autres, au lieu de 62 ans actuellement pour l'ensemble des salariés relevant du régime général, c'est parce que c'est un acquis social conquis de haute lutte. Pourquoi ? Parce qu'il fallait prendre en compte la très grande pénibilité de leur profession. Il faut réaliser que les conditions de travail des égoutiers sont largement documentées, que l'on doit tenir compte du taux de mortalité. C'est une profession qui, hélas, pâtit d'une espérance de vie réduite de 7 %, selon des études conduites. Il faut savoir que les professionnels de l'assainissement ont une espérance de vie inférieure de 17 années par rapport à la population de référence. Est-ce que vous vous rendez compte ?

A travers ce vœu, je demande que la Maire de Paris s'engage en faveur de la défense et du maintien des régimes spéciaux et spécifiques de retraite à l'instar de ceux des éboueurs, égoutiers et fossoyeurs, qu'elle interpelle le Gouvernement en ce sens et exprime son soutien au mouvement de grève pour défendre notre système de retraite. Je pense que c'est un vœu qui devrait pouvoir, je l'espère, être soutenu par la majorité municipale.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Véronique LEVIEUX.

Mme Véronique LEVIEUX, adjointe. - Je vous remercie.

Je remercie Danielle SIMONNET d'avoir déposé ce vœu, car il nous permet de revenir sur la situation de certains agents de la Ville qui bénéficient de conditions spécifiques de départ à la retraite en raison de la pénibilité de leur profession. Je cible évidemment la trilogie : égoutiers, éboueurs, fossoyeurs.

Afin d'éviter toute confusion - vous avez commencé à préciser le contenu de votre vœu - je souligne la distinction entre les catégories de départs anticipés dont peuvent bénéficier nos agents, et c'est notre préoccupation première, et les régimes spéciaux à proprement parler, car ce sont deux sujets différents.

Les corps de la trilogie, dont vous défendez le régime de retraite, bénéficient, pour les égoutiers, de la catégorie dite "insalubre", et pour les éboueurs et les fossoyeurs, de la catégorie dite "active". Ces deux dernières catégories regroupent un nombre d'emplois limité, soumis à des risques particuliers et à des fatigues exceptionnelles. Nous le savons. Pour autant, il ne s'agit pas de régimes spéciaux qui, par définition, renvoient à des corps de métiers disposant d'un régime de retraite spécifique et d'une caisse de retraite propre.

Je souhaiterais rappeler dans un second temps qu'il s'agit d'un sujet sur lequel la Ville est particulièrement investie, non seulement pour l'aménagement et le suivi de ses caractères propres, mais surtout pour améliorer les conditions de travail et d'exercice de ces métiers particulièrement difficiles. Lors des dernières instances, les organisations syndicales, dans le cadre du débat sur la réforme des retraites que vous évoquez, ont déjà eu l'occasion de faire part à la Ville, à moi-même, à la Direction des ressources humaines, de leurs inquiétudes légitimes concernant la réforme à venir et la situation spécifique de ces trois professions.

J'ai pris l'engagement d'interpeller le Gouvernement pour leur faire savoir notre préoccupation, celle des agents et de nos organisations syndicales, et notre détermination pour que ces corps de métier, soumis à des risques importants, continuent de bénéficier de conditions de départ à la retraite tenant compte de leur pénibilité. Je viens ainsi d'écrire à Jean-Paul DELEVOYE, le haut-commissaire en charge de ce dossier. Je me ferai fort de vous transmettre la copie de ce courrier.

Compte tenu des éléments de précision et de distinction nécessaires, je ne peux pas donner un avis favorable à votre vœu, mais je vous remercie d'avoir pointé cette situation dans le cadre de nos débats du Conseil de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Madame SIMONNET va confirmer qu'elle maintient son vœu ? Elle confirme.

J'ai une demande d'explication de vote pour Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, le groupe les Républicains et Indépendants.

Madame la présidente.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne pourrons pas voter ce vœu. Néanmoins, je tiens à préciser que, dans le cadre d'une réforme des retraites qui pourrait intervenir et aurait pour conséquence la fusion des régimes et une remise à plat des dispositions concernant la pénibilité, bien évidemment, mon groupe soutient toute politique qui aura pour effet de prendre en considération la pénibilité effective des agents de la Ville concernés par des travaux difficiles. On parle de ces trois catégories. Il peut y en avoir d'autres. Ce n'est pas nécessairement non plus en fonction des catégories. Il peut y avoir des agents dont les conditions d'exercice individuelles rendent le travail pénible. C'est le premier point. Nous y sommes particulièrement attachés.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Ainsi qu'à une diminution de la pénibilité du travail au cours de la vie active.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Deuxième explication de vote pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

Monsieur Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Au sein du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, on s'interroge sur la question suivante : qu'est-ce que la réforme des retraites vient faire au Conseil de Paris ? Mais enfin, puisqu'il en est question, je voudrais simplement dire une chose à Mme SIMONNET : tous les pays qui ont mis en place un système de retraite par points, pas par capitalisation, ont pu garantir une hausse de la pension de retraite des carrières les plus pénibles.

Si, si.

Je rappelle…

Puisque le débat est là. Premièrement.

Deuxièmement, depuis 2003, toutes les réformes, gauche et droite confondues, ont permis de faire avancer les conditions de départ à la retraite de ces publics, vers lesquels il va falloir continuer à être très attentif. De ce point de vue, je remercie Danielle SIMONNET d'avoir mis l'accent sur ces professions qui sont les plus pénibles de la Ville de Paris.

Au groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, je pense que l'on fera "NPPV".

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2019 DAE 180 - Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - Modification du règlement.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de deux projets de délibération qui concernent les marchés découverts, en commençant par le projet de délibération DAE 180 : il s'agit de la modification du règlement des marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris. Et également l'amendement n° 159 déposé par le groupe "100% Paris".

Pour commencer, la parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Monsieur le Maire, je voulais m'exprimer surtout sur le deuxième, en tout cas, faire masse des deux interventions. C'est possible ?

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Je vous donnerai la parole sur le deuxième.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - D'accord.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Donc, non. On m'a dit non.

Pour l'instant, il s'agit uniquement du projet de délibération DAE 180.

Monsieur VESPERINI, vous avez la parole, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un projet de délibération que, naturellement, on votera au groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, puisqu'il est toujours bienvenu que l'Exécutif municipal s'intéresse à la situation des marchés découverts à Paris. Oui, l'Exécutif a raison de le faire puisqu'en réalité, beaucoup de marchés découverts souffrent, comme vous le savez. Le succès de ces marchés découverts est inégal selon les quartiers. Je crois qu'il est important de revoir ce règlement, notamment pour permettre aux commerçants de s'adapter à la concurrence.

Le projet de délibération fait état de la concurrence des AMAP contre les marchés découverts. Je ne crois pas que ce soit les AMAP qui concurrencent les marchés découverts, mais plutôt les supermarchés ou les chaînes comme "Bio c' Bon" par leurs prix. Il faut tout faire pour inciter les Parisiennes et les Parisiens à fréquenter davantage les marchés découverts et apprécier cette qualité de vie, cet art de vie à la française et à la parisienne, qui a un prix mais représente l'âme de Paris.

Il y a un certain nombre d'avancées. Vous voulez créer des espaces de convivialité. C'est l'une des pistes que l'on doit étudier et qu'il faut accélérer pour permettre à certains marchés découverts de rencontrer davantage de consommateurs. Je me demande même s'il ne faudrait pas inciter les commerçants des marchés découverts à travailler davantage avec les commerçants qui, eux, sont permanents, par exemple les débits de boissons, les licences IV, etc. Cela permettrait peut-être de créer une communauté de vie qui inciterait les consommateurs à acheter sur les stands des marchés découverts et ensuite à consommer, soit sur place à côté des stands, dans ces espaces de convivialité auxquels vous faites référence, soit, avec un système d'accord, sur les terrasses des commerçants qui sont là toute la semaine et n'ont rien à voir avec les commerçants des marchés découverts.

C'est une idée que l'on pourrait développer parce que c'est vrai qu'un certain nombre de marchés découverts tirent la langue, pour employer une expression triviale, dans certains quartiers de la ville.

Merci.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sur ces marchés découverts, je m'étais déjà inscrite plusieurs années auparavant sur ces débats. Qu'il s'agisse des marchés découverts alimentaires biologiques ou de tout type de marché découvert à Paris, pourquoi a-t-on recours à des délégations de service public des marchés pour les gérer ? Pourquoi n'est-on

pas capable d'avoir une régie directe en interne à la Ville pour assurer l'organisation de ces marchés ? Je ne comprends toujours pas l'intérêt de la chose.

Après, on modifie…

Comment ? Non, je ne vois pas l'intérêt, parce que, forcément, une entreprise privée a besoin de dégager une marge de profit pour exister. D'ailleurs, elle peine à dégager une marge de profit. De ce fait, la qualité du service est relative. On sait que ceux qui vendent sur les marchés ont du mal avec les augmentations de tarifs qu'on leur a imposées de fait d'année en année. Je pense qu'il relève davantage de la Mairie de Paris, en régie directe, d'articuler l'animation de ces marchés en lien avec la vie associative locale, pour que l'on ait une logique de vie sociale plus cohérente et pas seulement des attractivités à caractère commercial. Autour d'un marché, on peut créer d'autres activités. Ce n'est pas le même métier que d'être dans la logique de placier, dans celle des installations techniques qui font le marché et dans l'organisation de l'animation locale. En revanche, je pense que la Ville serait davantage en capacité de coordonner ces différentes missions.

Après, que l'on modifie le règlement pour s'assurer, enfin, qu'il n'y ait plus de sacs plastiques, car on en voit toujours beaucoup sur les marchés, qu'il n'y ait plus de pailles, que l'on prenne en compte l'engagement de livraisons non polluantes ou ce genre de chose, c'est du bon sens. C'est évident.

J'interviens sur les deux projets de délibération à la fois. Quand je vois, sur le projet de délibération DAE 255, que l'on est toujours dans les mains des mêmes opérateurs sur les marchés, je pense que l'on n'évolue pas. On ferait mieux, en interne, de reconquérir la compétence et de se poser la question, non seulement de la compétence technique, mais surtout de la compétence de l'animation d'une ville. Faire vivre une ville, c'est aussi organiser son animation, et donc, s'appuyer et mettre en synergie le mouvement associatif, qui peut créer une possible réappropriation de leur ville par les citoyens et les citoyennes, avec une réflexion sur une appropriation de leurs marchés.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Nous avons hésité longtemps avant d'amender ce projet de délibération et surtout ce règlement, mais nous avons décidé de ne pas le faire. La raison est simple : ce règlement n'est pas appliqué. Sur le papier, il est très bien : promotion des circuits courts, espaces de convivialité, réglementation des sacs plastiques, stationnement des véhicules de commerçants. Dans les faits, sur de nombreux marchés, ce n'est pas respecté. Par exemple, si je prends le marché qui est juste à côté de chez moi, celui de Belleville, le stationnement des véhicules de commerçants n'est pas du tout respecté. Ils se garent n'importe où. Cela oblige des interventions du commissariat, des services de la Ville.

Dans cette partie du règlement, il y a la question de son application et des moyens que l'on se donne pour le faire respecter. C'est la difficulté du projet de délibération d'aujourd'hui. Quelles sont les garanties, et surtout, quels sont les moyens ? Si j'ai une réponse de Mme POLSKI, c'est par rapport à cela. Comment va-t-on faire respecter enfin ce règlement amélioré, en lien avec l'interdiction d'avoir des sacs plastiques ? Vous pouvez aller au hasard sur les marchés. Vous verrez que sur beaucoup d'entre eux, il y en a encore, alors que c'est interdit par la loi. Comment fait-on pour faire respecter ce règlement ? Après, on verra si l'on peut l'améliorer.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour présenter notamment l'amendement n° 159 du groupe "100% Paris".

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la création d'espaces de convivialité doit tenir compte de l'environnement immédiat du marché, notamment des commerçants sédentaires implantés à proximité. Ceci a pour but de prévenir toute concurrence frontale. Aussi, il convient d'associer les maires d'arrondissement pour que les espaces de convivialité soient parfaitement adaptés aux spécificités des marchés dans lesquels ils seront déployés. C'est pourquoi, sur proposition du président Pierre-Yves BOURNAZEL, les maires d'arrondissement Jean-François LEGARET, Florence BERTHOUT, Philippe GOUJON et les élus du groupe "100% Paris", nous souhaitons qu'après le premier alinéa de l'article 31 soit inséré l'alinéa suivant : "Le lieu d'implantation des espaces de convivialité sera arrêté en concertation avec la mairie d'arrondissement".

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, effectivement, l'actuel règlement des marchés découverts s'appliquant aux commerçants est en vigueur depuis décembre 2014. L'évolution de la réglementation nationale, ou même communautaire, les objectifs de la politique municipale en matière d'alimentation durable, ou même la mise en œuvre de nouvelles missions exigées dans le cadre de la nouvelle délégation de service public, qui est examinée dans le projet de délibération suivant, demandent une modification du règlement. D'ailleurs, celles-ci ont été rédigées en étroite concertation avec les représentants des commerçants, dont la fine connaissance des marchés parisiens est précieuse à l'élaboration de ce travail.

Les modifications portent essentiellement sur quatre points : la question du stationnement des commerçants, la promotion des circuits courts, le développement de l'offre de traiteur en semaine et d'espaces de convivialité. A ce titre, je suis favorable à l'amendement déposé, dont vous avez parlé, Monsieur GABORIAU, pour inclure les mairies d'arrondissement dans le choix des lieux d'implantation des espaces de convivialité. Il n'est pas question de créer de la concurrence avec les commerçants autour. En revanche, nous en sommes persuadés, c'est l'une des conditions pour créer une dynamique pendant la semaine sur les marchés, notamment pour attirer les actifs. Il faut trouver ce subtil dosage. Evidemment, les maires d'arrondissement connaissent très bien leur tissu local, donc, bien sûr.

Monsieur GLEIZES, sur la question de l'application du règlement, d'abord, si l'on fait un nouveau règlement, on ne peut pas demander d'avoir fait appliquer ce que l'on met dans le nouveau règlement avant. C'est la première chose. C'est pourquoi on a fait un certain nombre de modifications. Après, sur la question des contrôles, c'est la DPSP qui les fait concernant certains sujets. Pour d'autres, c'est le commissariat qui doit le faire. Par exemple, concernant le respect de la législation sur les sacs plastiques, sur lequel nous allons plus loin dans ce règlement, je voudrais vous dire qu'à ma demande, nous avons mené une grande campagne en juin dernier et que plus de 140 rappels au règlement ont été faits sur les marchés parisiens. Derrière, il y a une échelle de sanction en fonction du nombre de rappels. A un moment donné, quand il le faut, y compris pour des raisons graves, des sanctions sont prononcées contre les commerçants. Il y a donc un respect de la réglementation. Evidemment, les placiers sont là pour nous faire remonter les sujets et des inspecteurs de la DPSP passent régulièrement sur nos marchés alimentaires. L'idée est de continuer. Nous sommes très vigilantes, avec ma collègue Colombe BROSSEL, à ce que ce règlement soit respecté.

La question des sacs plastiques n'est évidemment pas un sujet simple, parce qu'il y a une filière de vendeurs à la sauvette de sacs en plastique très fins. Ils arrivent le matin et font des distributions par ailleurs. Il faut probablement une mobilisation de la Préfecture de police, mais dans un contexte que l'on sait complexe, pour démanteler certaines filières qui viennent approvisionner les commerçants ainsi.

Bref, nous ne lâchons rien. Nous avons nos propres sanctions. Je peux même vous donner un état des sanctions qui ont été prononcées cette année sur nos marchés alimentaires.

Je vous incite tous à voter ce règlement qui va nous permettre de continuer à aller plus loin dans l'application des volontés de la Maire de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je commence par mettre aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 159 déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 159 est adoptée.

Maintenant, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 180 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAE 80).

2019 DAE 255 - Marchés découverts alimentaires et biologiques - Attribution des délégations de service public des secteurs A et B.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 255 relatif aux marchés découverts alimentaires et biologiques, toujours : attribution des délégations de service public des secteurs A et B.

Cette fois-ci, la parole est à M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le groupe les Républicains et Indépendants.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous voterons contre ce projet de délibération. J'avais déjà eu l'occasion de m'exprimer sur ce point. On est dans un secteur où les acteurs historiques sont peu nombreux et très implantés, où les risques d'entente entre ces acteurs sont évidemment très élevés. La priorité est donc d'augmenter, de stimuler la concurrence, l'offre, l'apparition de nouveaux acteurs. Au lieu de faire cela, alors que l'on avait trois lots sur l'ensemble de Paris, on passe à deux. Le résultat de la procédure, c'est que l'on reprend deux des acteurs historiques sur les trois. Il y en a un qui est évincé. On n'a donc aucun renouvellement, moins de concurrence qu'avant et à peine une légère augmentation de la redevance.

On a déjà eu ce débat et on nous a expliqué que, justement, à cause du nouveau règlement et des investissements importants que l'on demandait aux acteurs, il y avait un problème d'économie d'échelle et que l'on était obligé de passer à deux lots pour que les prestataires s'y retrouvent. Personnellement, les explications ne m'ont pas convaincu. Je voterai donc "contre".

Second point, je profite de ce projet de délibération pour m'interroger sur le devenir du marché Sainte-Cécile, place Sainte-Cécile. Nous avons fait une demande dans le 9e arrondissement, il y a longtemps déjà. Nous avons eu un accord de la Préfecture le 3 juin dernier et nous n'avons toujours pas de nouvelles sur ce dossier. Je profite de cette occasion pour poser la question à Mme POLSKI.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, pour le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous sommes tous d'accord pour dire que les marchés parisiens sont malades aujourd'hui. A travers cette nouvelle délégation de services publics, vous souhaitez les dynamiser. On ne peut que s'en féliciter. Car, aujourd'hui, nous avons d'un côté les grands marchés du week-end, qui se portent bien, où il y a beaucoup de monde, où l'on prend plaisir à aller, et de l'autre, les petits marchés, ceux de la semaine, qui se portent mal. Dans mon arrondissement, le 16e arrondissement, le marché à Molitor, le marché à porte Maillot, rassemblent trois ou quatre commerçants. Ils se portent très mal.

Pour ceux d'entre nous qui sont allés faire un tour ce mercredi 2 octobre au marché à côté de la mairie du 4e arrondissement, il devait y avoir cinq ou six commerces d'alimentation, trois ou quatre autres commerces, et plus de commerçants que de clients. On voit bien qu'en semaine, ces marchés se portent assez mal.

Aujourd'hui, vous nous proposez de redynamiser tous ces marchés. Vous avez notamment le déploiement de nouveaux services, le panier de la semaine, les petits prix et surtout, les espaces de convivialité. C'est très important, il faut les développer. Il faut donner envie aux Parisiens et aux personnes qui travaillent à Paris d'aller sur ces marchés en semaine. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Ce que vous nous proposez, en réalité, n'est pas suffisant. Vous avez parlé avec les associations, je n'en doute pas un seul instant. Peut-être êtes-vous allée vous-même ou vos services, discuter avec les commerçants, notamment en semaine. Une chose ressort fréquemment chez ceux avec lesquels j'ai parlé : aujourd'hui, tous les commerçants ne vont pas venir les jours de semaine. Seule une partie d'entre eux va venir. Est-ce normal, ou pas ? Est-ce qu'on l'accepte, ou pas ? A partir du moment où il y a de moins en moins de commerçants les mardis, mercredis, jeudis et vendredis, c'est vrai que les gens viennent moins. Quand on en parle avec les commerçants qui font leur travail correctement, ils sont frappés par cela.

Vous voulez aider les commerçants, mais vous savez très bien qu'aujourd'hui, sur le renouvellement des concessions, c'est très dur pour eux. Les choses ont changé. C'est un métier très dur. Ce sont des gens qui vont se lever à 4 heures du matin pour être à Rungis à 5 heures. Quand ils vont arriver dans Paris, ils vont rentrer rapidement. Mais aujourd'hui, quand vous avez un camion et que vous devez repartir vers la banlieue, car ils habitent en banlieue pour la plupart, c'est dur de quitter Paris à 14 heures. Je sais bien que l'on veut lutter contre la voiture et la pollution, mais il faut être cohérent. Si l'on veut des marchés, ces gens ont des camions et c'est normal. Il faut donc les aider pour trouver des solutions.

Pour conclure, je dirais que, dans ce projet de délibération, il y a des choses positives, et nous avions voté le principe en novembre 2008. Maintenant, nous trouvons que l'on ne va pas assez loin aujourd'hui dans ce qui est proposé. Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour le groupe "Génération.s".

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Lorsque nous avons débattu en amont de ce projet, nous avions dit que nous ne comprenions pas pourquoi il fallait passer de trois lots à deux lots, avec l'argument qui nous était opposé que cela favoriserait la concurrence. On voit le résultat : sur l'un des deux lots, un seul candidat, et sur l'autre, très peu de candidats. On est donc très loin de l'objectif annoncé d'un accroissement de la concurrence. Et ce n'est pas une surprise. Dès lors que l'on fait des lots beaucoup plus gros et compte tenu de la nature des opérateurs sur ce marché, il était évident que, pratiquement,

seuls les deux candidats finalement retenus étaient susceptibles d'avoir ces marchés. On est donc tout à fait en dehors de la logique qui a prévalu dans d'autres domaines.

Je pense notamment, par exemple, aux marchés de collecte, où l'on a cassé le monopole des deux grands en allotissant de manière beaucoup plus petite l'ensemble des appels d'offres et des marchés. Nous ne comprenons pas cette logique. Nous ne la comprenons pas. Il y a, en dehors de Paris, des opérateurs plus petits qui auraient pu avoir une partie de lots. Mais, évidemment, quand on fait des lots aussi importants, on leur ferme l'accès aux marchés parisiens. C'est donc l'inverse de ce que nous avons souhaité.

Je ne vais pas être beaucoup plus long. S'il y a quelques éléments positifs sur ce qui est demandé aux futurs attributaires, on est tout de même très loin de ce que nous voulions.

Par conséquent, nous ne voterons pas ce projet de délibération. Nous nous abstiendrons.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Chers collègues, Monsieur le Maire, sur ce projet de délibération, nous sommes aussi intervenus très en amont. D'ailleurs, nous avions fait un vœu sur le lancement de la D.S.P. J'aimerais savoir où en est l'exécution de ce vœu par rapport au fait qu'un marché serait sorti pour tester une gestion alternative par rapport à celle actuelle de la DSP. J'aimerais bien avoir des assurances pour savoir vers quel marché et vers quel type de structure juridique l'on se dirige.

Ce projet de délibération est assez prévisible dans son résultat. Même pour l'économiste que je suis, ce serait assez facile à modéliser pour montrer que, dans ce type de marché, on tend vers la situation de monopole. De fait, comme il n'y a pas de gestion publique, cela devient un monopole privé. En plus, on est dans une situation où il peut y avoir des ententes oligopolistiques. On sait que certaines familles se partagent le marché depuis très longtemps et alternent. On voit que, par rapport au sortant, il y en a un qui va disparaître, l'entreprise CORDONNIER, et deux marchés vont changer de main entre BENSIDOUN et DADOUN. Tout cela était assez facile à anticiper.

La question qui se pose aujourd'hui, est la suivante : ce mode de gestion par la DSP n'est pas adapté à ce type de structure. En effet, vous considérez qu'il y a une homogénéité sur les lots alors que les 72 marchés sont hétérogènes. D'ailleurs, vous le reconnaissez dans votre projet de délibération puisque le marché Aligre a été sorti. Il a une gestion à part. En fait, on pourrait en sortir d'autres. Si je ne prends que le 20e arrondissement - j'ai déjà cité cet exemple - le marché de Belleville n'a pas du tout le même type de produits et de population que le marché Gambetta. C'est une réalité.

Et donc, si le marché a une nature différente, l'offre est forcément de nature différente et la demande également. Il faudrait segmenter en fonction de la typologie de marché. Ce serait beaucoup plus adapté de faire un choix d'allotissement par arrondissement plutôt que de faire un choix par nature de marché. Certains marchés sont plus biologiques que d'autres. Certains sont plus bas prix que d'autres. C'est la réalité de ces marchés. Vous ne voulez pas reconnaître cette réalité, donc vous continuez sur cette même logique.

Une fois que l'on a dit cela, la question suivante se pose : faudrait-il passer par une concession, comme c'est ici le cas, c'est-à-dire par un opérateur externe ? Que fait le concessionnaire ? La seule chose qu'il a à faire, c'est de faire payer les places aux titulaires ou aux volants. C'est ce qui détermine le chiffre d'affaires et là-dessus qu'est basée la redevance. C'est assez stable. Ce n'est pas du tout basé sur le chiffre d'affaires des commerçants.

A partir du moment où cette fonction est relativement stable, il serait mieux d'inciter à avoir des coordinations de commerçants et ne pas passer par des intermédiaires, parce que ceux-ci ont un coût, et en fait, on les paie. Supprimons ces intermédiaires et aidons les commerçants. C'est notre proposition sur la S.C.I.C. Faisons des S.C.I.C. pour que l'on ait des coopératives de commerçants et aidons-les à s'organiser, de manière à avoir un juste prix gagnant pour la Ville, pour eux et pour les habitants.

Ce modèle est tout à fait inadapté. Je suis désolé, les faits nous le montrent. A partir du moment où il n'y a qu'un acteur sur le marché A et deux sur le marché B, c'est un échec. Il faut l'avouer. Si le marché était vraiment concurrentiel, on aurait cinq dossiers sur le A, et quatre ou cinq dossiers sur le B. Or, ce n'est pas le cas. Paris est le seul à faire des lots aussi grands.

Les petites villes, quand elles recoupent leurs marchés, c'est cinq marchés. En l'occurrence, vous regroupez 30 marchés. Quel acteur peut aujourd'hui répondre à 30 marchés ? Il ne peut y avoir que de très gros. Un petit ne le peut pas. C'est de la logique économique. Ce n'est même pas de l'idéologie. A un moment donné, il faut admettre que c'est un échec. Il faut changer de mode de gestion, tester quelque chose d'alternatif, par exemple, avec une S.C.I.C. ou autre chose, ou revenir en régie. Je suis désolé, la ville de Grenoble est revenue ou restée en régie pour la gestion de ses marchés. C'est donc possible. Cela permet d'avoir un contrôle beaucoup plus sûr.

Ensuite, faut-il externaliser certaines fonctions au concessionnaire ? Par exemple, la question de la propreté. De toute façon, le service de la Ville passe après, tout le temps. Je vois bien, à Belleville, que le service de la Ville passe. Actuellement, c'est CORDONNIER qui ramasse quelques cartons, mais l'essentiel est fait par le service de la Ville. Peut-être que l'on paie deux fois le même service. Ce serait mieux de dire que l'on assume, que c'est la Ville

qui fait cette partie et que le concessionnaire se consacre uniquement à l'organisation des commerces. Et ne pas lui demander en plus d'agir sur des questions de sécurité et de propreté. Tout cela est dans une impasse et les faits nous le montrent. A un moment donné, il faut reconnaître ses erreurs, en disant : c'est un échec, on fait autre chose.

C'est pourquoi nous ne voterons pas ce projet de délibération.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Mes chers collègues.

Ce projet de délibération vient clore le processus qui avait été initié ici même, dans notre Conseil, en novembre dernier, visant à renouveler la D.S.P. des marchés découverts alimentaires et biologiques pour la période 2020-2026. La Ville a demandé, pour cette nouvelle délégation de service public, d'aller encore plus loin dans le renforcement de l'attractivité et de l'animation des marchés.

Comme cela a été dit, c'est un enjeu, notamment pour les marchés de semaine, puisqu'il y a une évolution du comportement des Parisiens dans leur mode de consommation. Le deuxième objectif était le renforcement des missions en matière de collecte de déchets et de nettoiement, puisque c'est une très grande demande sur les très gros marchés qui fonctionnent bien. Et puis, l'accentuation des actions en faveur du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. A ce titre, la présence des producteurs en circuit court et des vendeurs de produits "bio" va être augmentée. Il va y avoir un renouvellement complet des structures qui abritent les commerçants, pour un montant total de plus de 3 millions d'euros, et des espaces de convivialité créés sur 10 marchés, en lien avec les mairies d'arrondissement. Cela a été évoqué.

De plus, les délégataires financeront deux études qui permettront de faire évoluer les marchés et d'améliorer leur attractivité. D'une part, une étude de fréquentation, permettant à la Ville d'avoir un état de la fréquentation des marchés. D'autre part, une étude pour la conception de nouveaux stands et de barnums innovants, pratiques, esthétiques, nous permettra de redynamiser cette image. En outre, ils devront mettre en œuvre une application des marchés parisiens permettant aux actifs et aux personnes à mobilité réduite de commander en ligne auprès des commerçants de nos marchés. Les actions de récupération des invendus et de distribution aux personnes en difficulté toucheront un nombre plus important de marchés, puisque nous aurons 10 marchés supplémentaires.

Monsieur GLEIZES, en novembre 2018, nous avons voté, à votre initiative, un amendement qui sollicitait - je cite : "qu'une étude soit menée afin qu'un marché découvert de l'une des deux D.S.P. soit géré via une société coopérative d'intérêt collectif qui réunirait la Ville, un gestionnaire de marché, des commerçants, des associations de consommateurs de quartier ainsi que les conseils de quartiers ou conseils citoyens, en lien avec les mairies d'arrondissement. Le délégataire du secteur concerné devra y participer". Nous avons acté cette demande dans le cahier des charges de la prochaine D.S.P. qui entrera en application en janvier 2020. Les deux futurs délégataires devront proposer des études conformément au cahier des charges. Le marché alimentaire en question n'a pas été choisi préalablement à l'étude, car c'est cette étude qui va nous permettre de définir le marché le plus pertinent au regard de l'implication des commerçants, des délégataires, de l'environnement économique, de l'avis des conseils de quartier. Un certain nombre de données ne peuvent pas nous permettre de l'imposer ainsi.

Nous avons également prévu une amélioration de la propreté des marchés - cela a été dit - parce que cela fait partie des demandes importantes. Ce n'est pas redondant avec ce qui est fait aujourd'hui par les services de la Ville. C'est simplement qu'il y a des besoins extrêmement importants, surtout sur la question du tri des déchets et de la collecte des biodéchets.

Les délégataires devront changer leur flotte de véhicule et s'équiperont de véhicules roulant au G.N.V. Cela aura un coût extrêmement important pour eux, de 3,7 millions d'euros d'investissement, conformément à l'objectif que l'on s'est fixé de sortie du diesel en 2024.

Evidemment, ce sont des nouveautés et des demandes pour nos marchés qui vont venir les redynamiser, mais qui auront des conséquences financières pour chacun d'entre eux, pour les délégataires, pour les gens qui répondent. Cela a été modélisé par les services de la Ville. L'allotissement réduit à deux secteurs permet de favoriser des économies d'échelle - c'est évident, notamment pour la question de la flotte de véhicules, pour celle des barnums, de la gestion de tout cela - et de stimuler une concurrence, contrairement à ce que vous pensez, dans un secteur d'activité où il y a peu d'acteurs crédibles. Gérer 72 marchés à Paris : on ne peut pas avoir 72 opérateurs non plus. Quand on demande autant d'investissements à des délégataires, on n'a pas tant de… Et des investissements que, normalement, vous devez être censés partager, enfin, nos objectifs politiques en la matière. Il faut être cohérent : on ne peut pas tout avoir.

Envisager un maintien à trois lots aurait demandé 1,8 million d'euros supplémentaires sur la durée de la DSP. Ce n'était pas possible dans l'état actuel des choses. Cet allotissement à deux secteurs a permis une concurrence réelle entre des candidats et de nombreux investissements, que l'on n'aurait pas eus si l'on était resté à trois secteurs.

Au regard des propositions qui ont été faites par les candidats, je vous propose…

Mais j'oubliais, pour M. de FROMENT. Excusez-moi. Il y a eu un avis favorable à la demande de la Préfecture de police à propos du plan que nous leur avons transmis pour votre marché Sainte-Cécile. Maintenant, nous attendons l'avis de la Direction de la Voirie et des Déplacements sur ce plan. Une fois que l'avis sera délivré, la DAE lancera une étude de commercialité.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 255.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 255).

2019 DAE 240 - Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64.073 euros) et conventions avec les kiosquiers.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à un bilan des nouveaux kiosques.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DAE 240 relatif à l'attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64.073 euros) et conventions avec les kiosquiers, sur lequel le groupe "100% Paris" a déposé le vœu référencé n° 160.

La parole est à M. Pierre GABORIAU, pour présenter en particulier le vœu n° 160.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le déploiement des nouveaux kiosques parisiens a débuté en avril 2018 et est en passe de s'achever. L'un des objectifs du renouvellement des kiosques était d'améliorer l'activité de la vente de la presse sur l'espace public pour soutenir la profession de kiosquier. Ces nouveaux kiosques ont aussi pour but la mise en œuvre de services innovants pour compenser le déclin de la vente de presse. Le prototype de kiosque avait enregistré 7 % de chiffre d'affaires en plus que l'ancien kiosque qu'il remplaçait. Toute politique publique doit être évaluée pour juger de son efficacité, pour, si besoin, adapter les mesures prises. C'est pourquoi, sur proposition du président Pierre-Yves BOURNAZEL, des maires Florence BERTHOUT et Jean-François LEGARET, et des élus du groupe "100 % Paris", il est émis le vœu qu'un bilan de l'évolution du chiffre d'affaires des nouveaux kiosques parisiens soit produit d'ici à la fin de l'année.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs.

Vous m'interrogez, Monsieur GABORIAU, sur l'impact des nouveaux kiosques en matière de chiffre d'affaires pour les kiosquiers. Ceux-ci ont l'obligation de transmettre à la Ville de Paris leur chiffre d'affaires presse uniquement. Malheureusement, le hors presse relève uniquement du déclaratif de leur part. Ceux qui veulent peuvent nous le transmettre, ceux qui ne veulent pas ne nous le transmettent pas. Il n'y a aucune obligation légale puisque ce sont des travailleurs indépendants. Nous sommes aujourd'hui en capacité de produire un bilan de l'évolution du chiffre d'affaires presse uniquement et sur une trentaine de kiosques puisque l'on est dans un cadre de renouvellement.

Je vais vous proposer de retirer votre vœu, parce qu'en fin d'année, les résultats que nous aurons en notre possession porteront sur un faible nombre de kiosques, puisque l'on n'aura pas suffisamment de recul sur ce qui a été fait. Je suis en mesure de vous dire, d'ores et déjà, que les messageries de presse ont évalué les ventes des 116 premiers kiosques posés jusqu'en juin par rapport à l'ensemble des points de vente de presse à Paris. Les résultats font apparaître un écart positif de 6,9 % sur les ventes de presse, dans un contexte national de baisse continue. Vous voyez que c'est extrêmement positif.

Les évolutions du chiffre d'affaires de la trentaine qui est en train d'arriver laissent apparaître une augmentation moyenne d'un peu plus de 13.000 euros par kiosque sur ces deux trimestres. C'est plutôt positif. Après, le renouvellement de nos kiosques ne portait pas uniquement sur ce point, puisque vous vous souvenez qu'il s'agissait aussi des conditions de travail améliorées des kiosquiers et du maintien d'une vitrine de la presse dynamique dans Paris.

Les chiffres demandent confirmation et stabilisation dans le temps, mais ils indiquent bien que le changement d'édicule, en plus d'améliorer les conditions de travail, semble participer à une évolution du chiffre d'affaires presse à la hausse pour eux. Je reviendrai devant le Conseil de Paris dès que nous aurons des chiffres plus représentatifs.

Je vous remercie.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Explication de vote de M. TIBERI.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Monsieur le président.

Concernant l'évolution du chiffre d'affaires dont la Ville tiendra compte, je voudrais que l'on tienne compte aussi de cet impact négatif sur l'évolution, à savoir la période entre la fermeture de l'ancien kiosque et l'ouverture du nouveau. Parfois cette période est beaucoup plus longue que prévu. Je pense au kiosque de la place Monge dans le 5e arrondissement, mais il y en a d'autres. Je voudrais que l'on intègre ces difficultés qui rallongent la période où le kiosquier se trouve sans travail.

Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 160 est-il maintenu ?

M. Pierre GABORIAU. - Monsieur le Maire, merci beaucoup.

Compte tenu des explications de notre collègue, nous retirons le vœu et comptons sur notre collègue pour donner des éléments plus complets le moment venu, quand les chiffres seront plus certains. Merci beaucoup.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 240.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 240).

2019 DAE 292 - Mise en place de dispositifs d'aide en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris.

M. Paul SIMONDON, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAE 292 relatif à la mise en place de dispositifs d'aide en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, je salue la volonté de la Ville de Paris de mettre en place des dispositifs d'aide en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris. La Ville a ajouté à l'aide que fournit l'Etat une aide supplémentaire financière, par le biais de prêts d'honneur renouvelables ainsi que de garanties bancaires, qui permet aux commerces de bénéficier d'apports en trésorerie à court et moyen terme. La Ville va donc au maximum de ses prérogatives.

Je vais en profiter pour répondre aux divers questionnements liés au problème du plomb situé dans la zone de la cathédrale. Beaucoup de personnes se sont exprimées. Toutes n'ont pas le même degré d'information. Cela se ressent à la lecture de vos vœux. Après l'incident de Notre-Dame, le 15 avril 2019, la Ville de Paris a suivi les recommandations formulées par les autorités sanitaires, en premier lieu l'Agence Régionale de Santé. La première réunion à destination des riverains et en présence de l'Agence Régionale de Santé a d'ailleurs eu lieu le 15 mai, à la mairie du 4e arrondissement. On constate donc l'intention d'informer au mieux les habitants directement impactés. Différentes mesures et opérations de nettoyage renforcé ont été réalisées dans les écoles, les crèches et les aires de jeux dans le périmètre de la cathédrale. En somme, tout lieu pouvant accueillir des enfants. Tout l'été, aussi, la Ville a réalisé des prélèvements et des analyses de plomb suivis d'opérations de nettoyage, selon les recommandations du ministère de la Santé.

Récemment, la Ville de Paris a présenté un plan d'action contre la pollution au plomb dans la continuité de son "Plan Paris Santé Environnement". Ce plan s'inscrit dans une cohérence avec le "Contrat local de santé" entre la Ville, l'Etat et l'Assurance Maladie visant à éradiquer le saturnisme infantile sur le territoire parisien. Le groupe Communiste - Front de Gauche affirme que la Ville a fait beaucoup, mais l'Etat doit faire plus. Lors de l'incendie de Notre-Dame, on a vu l'Etat agir très vite pour lever des fonds et sauver le monument. Des financements, il y en a eu : des millions et des millions. N'est-il pas envisageable qu'une part de cette somme soit injectée pour l'aide sanitaire ? On peut imaginer une redistribution pour la Ville qui a participé aussi à l'effort afin d'améliorer les questions de la santé publique. Il est nécessaire de faire le maximum pour que la population continue à vivre dans de bonnes conditions sanitaires. Les risques liés au plomb sont encore là, et les inquiétudes demeurent pour beaucoup d'habitants.

Suite à un point d'information au sujet de l'incendie du 12 septembre, l'Agence Régionale de Santé n'a pas totalement éclairci la situation, en déclarant que la teneur en plomb pouvait être liée à d'autres sources que l'incendie de la cathédrale Notre-Dame, et cite l'exemple de certains immeubles parisiens haussmanniens, dont la teneur en plomb est très élevée. Il y a la question des normes en milieu urbain qui ne sont plus adaptées à la réalité. Précisons qu'aucune norme sur les surfaces extérieures n'existe en France. A rebours des principes de précaution, l'Agence Régionale de Santé a donc fixé un seuil de référence particulièrement élevé, et donc, potentiellement inadapté.

Nous demandons à l'Etat de prendre ses responsabilités et de proposer de vraies mesures afin de mettre en place les conditions de gestion du problème. Une grande concertation doit être lancée et une grande enquête sur ce sujet, afin de régler le problème qui interroge les Parisiennes et les Parisiens, mais aussi les touristes et ceux et celles qui travaillent à côté de cette zone.

Je vous remercie.

(M. Nicolas NORDMAN, adjoint, remplace M. Paul SIMONDON au fauteuil de la présidence).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

On apprend, jour après jour, qu'au-delà des questions de santé, il y a tout de même eu beaucoup de dysfonctionnements du côté de l'Etat. On apprend ainsi que, dès la mi-avril, un rapport avait été remis au ministère de la Culture faisant état de la nécessité d'un confinement de Notre-Dame et d'une protection, d'une décontamination au plomb, rapport qui a été enterré volontairement par le ministère de la Culture, ce qui s'est traduit d'ailleurs, par les conséquences que l'on a vues sur les écoles, les habitations, l'espace public.

Par ailleurs, l'Etat s'était engagé à venir en aide aux riverains, aux commerçants. A ce jour, il semble que pas un centime n'ait encore été versé. C'est donc à la Ville de venir se substituer, d'une certaine manière, ou compléter les défaillances de l'Etat. Cela fait beaucoup. On n'est sans doute pas au bout de nos peines en la matière.

Nous sommes évidemment favorables à ce projet de délibération. Là encore, j'aurais pu ajouter que les salariés de ces commerces n'ont pas été informés, contrairement à ce qui s'est passé pour les salariés qui travaillent sur le site même de la cathédrale. On voit bien que, dans ce domaine, nous sommes très loin d'une gestion intelligente, rigoureuse et appliquant les principes élémentaires de précaution vis-à-vis des populations.

Donc, nous allons voter évidemment ce projet de délibération, mais nous souhaiterions aussi que la Ville soit plus exigeante vis-à-vis de l'Etat pour que l'on ne se retrouve pas à nouveau, dans quelque temps, devant d'autres difficultés.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme FILOCHE. Non, à Mme SIMONNET, qui est absente.

Je donne donc la parole à Mme Olivia POLSKI, pour vous répondre.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, je ne vais pas revenir sur ce qui a été dit concernant les aspects de santé, parce que je pense que cela a été beaucoup débattu, y compris par ma collègue Anne SOUYRIS, très mobilisée sur le sujet.

Je voudrais simplement vous dire qu'en ce qui concerne l'impact économique, la Maire a été sollicitée par l'association des commerçants puisqu'il commence à y avoir un nombre de licenciements extrêmement important. Eux disent que l'on en est, avec le diocèse, à près de cent licenciements prévus. Eux ont beaucoup de mal, parce qu'après l'événement, toute la sécurisation de l'île a bloqué la circulation.

Le maire du 4e arrondissement est extrêmement mobilisé pour les aider. Mais, de fait, c'est très compliqué, il y a beaucoup moins de passants, de touristes qui viennent. Nous n'avons pas la compétence d'aide économique, puisque c'est une compétence régionale, mais nous avons voulu nous mobiliser très fortement pour les aider, les soutenir, pour préserver les emplois. La Maire a souhaité que nous activions tous les leviers à notre disposition. Nous avons donc fait une exonération des taxes sur les terrasses et les étalages, une campagne de communication à l'intention des Parisiens, le renforcement de notre "Plan Destination Paris" à l'intention des touristes, etc.

Pour Notre-Dame, nous avons d'ailleurs adopté une délibération qui porte sur l'exonération des droits de voirie. L'Etat a, pour sa part, mis en place un dispositif d'aide de 350.000 euros, mais, à ce jour, les commerçants de l'île de la Cité ne l'ont pas encore perçu. D'ailleurs, ils l'estiment insuffisant, puisque le montant maximal par entreprise serait de 3.000 euros. Et surtout, c'est trop tardif puisque les premiers versements n'interviendront pas avant fin 2019, début 2020. Ils nous ont donc alertés sur leur forte baisse de chiffre d'affaires et évoquent de nombreux licenciements derrière.

Nous avons souhaité proposer une aide supplémentaire à ces commerçants, rapide et personnalisée. Nous mettons en œuvre un dispositif d'accompagnement prenant la forme d'avances remboursables qui permettront aux

commerçants d'équilibrer leur trésorerie et de sauvegarder des emplois. Ce dispositif sera piloté par l'association "Paris Initiative Entreprise", qui démarchera directement les entreprises du secteur.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAE 292.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAE 292).

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au soutien de l'économie indépendante de proximité.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 161, visiblement, n'est pas présenté. De ce fait, le vœu n° 161 bis de l'Exécutif n'est pas présenté non plus…

Allez-y.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Merci.

Mes chers collègues, la demande qui a été faite dans le vœu n° 161, notre objectif, c'est d'abord que soient réalisés - et c'est notre demande dans le vœu de l'Exécutif - un bilan du dispositif "Vital'Quartier 2" ainsi qu'une analyse de l'état du commerce et de l'artisanat dans les secteurs concernés. Sur toute la partie librairie, on avait déjà pris des engagements, avec mon collègue Frédéric HOCQUARD et la Maire elle-même, pour pérenniser les 30 librairies et maisons d'édition concernées. Après, sur le reste du périmètre, nous pensons qu'il faut vraiment faire une étude plus précise et que l'opportunité d'une prolongation soit jugée à cette aune. Raison pour laquelle nous faisons ce vœu.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix le vœu n° 161 bis de l'Exécutif…

Une explication de vote. J'ai plusieurs demandes d'explications de vote.

Allez-y.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Pour vous indiquer que nous aurions souhaité une prolongation au-delà de 2021, sur 5 années, de "Vital'Quartier 2", en raison de l'inquiétude qui émane des commerçants sur la prolongation de leur bail avec la SEMAEST, en particulier des libraires. C'est la raison pour laquelle nous maintenons notre vœu. Nous voterons le vœu de l'Exécutif, et nous souhaitons qu'un travail soit fait pour pérenniser cette très bonne action de revitalisation de nos quartiers et de lutte contre la mono-activité.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci beaucoup.

Effectivement, on était un peu inquiets. On trouve que le vœu de l'Exécutif est tout de même très en retrait par rapport au vœu initial, que l'on préfère évidemment, puisque lui mentionne non pas une étude d'opportunité de prolongation du contrat, mais une prolongation pour 5 ans. Evidemment, on votera ce vœu s'il est maintenu.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 161 étant maintenu, je le soumets aux voix, avec un avis défavorable…

Pardon.

Monsieur VESPERINI, pardon. Allez-y. Pour une explication de vote.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le président.

Au nom du groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants, ce vœu nous donne l'occasion d'intervenir à propos de "Vital'Quartier 2". Je souhaite que l'on mette en place "Vital'Quartier 3". Je regrette que, même si nous sommes en fin de mandature, l'Exécutif n'ait pas montré une attention beaucoup plus importante à l'égard des libraires et des commerçants indépendants qui bénéficient de cette initiative tout à fait salutaire. Quand on interroge les libraires et les commerçants indépendants qui bénéficient du dispositif "Vital'Quartier", ils sont un peu inquiets sur les suites qui pourront être données quant à ce dispositif. Je pense notamment à son financement.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 424).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'indemnisation des commerçants suite aux travaux de voirie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 162 relatif à l'indemnisation des commerçants suite aux travaux de voirie.

La parole est à Mme CARRÈRE-GÉE.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Merci, Monsieur le Maire.

Des travaux d'envergure particulièrement pénalisants pour les commerçants de la rue Didot sont intervenus au cours des derniers mois et sont appelés à se prolonger. Je tiens à souligner ici, pour le dénoncer vraiment très vivement, que l'information initiale des habitants comme celle des commerçants a été gravement défaillante. Nous avons été informés par la pose de barrières, et pas par un autre moyen.

Les travaux ont d'ailleurs été totalement interrompus pendant l'été, alors qu'il n'y aurait eu que des avantages à profiter de la période estivale pour diminuer les inconvénients graves liés à ces travaux, pour des commerces qui sont tous en situation fragile dans cette rue. Nous demandons, par ce vœu, que la Mairie informe sans délai chacun des commerçants des procédures à suivre pour obtenir une indemnisation et déclenche au plus vite cette procédure.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame la présidente, vous m'interrogez dans votre vœu sur l'indemnisation des commerçants suite aux travaux de voirie rue Didot, dans le 14e arrondissement. Ces travaux se sont déroulés en 2 phases. Une première phase du 22 mai au 15 juillet, qui consistait à désamianter la chaussée. Une seconde phase du 2 septembre au 15 janvier prochain, qui consiste à élargir les trottoirs et à créer un contresens cyclable avec séparateur pour protéger les vélos.

L'information aux riverains et aux commerçants a été constante, puisque pas moins de 5 notes d'information ont été produites pour expliquer la nature et la durée des travaux. J'admets, toutefois, que la première lettre d'information a connu un dysfonctionnement au moment de sa distribution. Cela a été la toute première. Une réunion publique a d'ailleurs été organisée à la mairie du 14e arrondissement le 11 juillet dernier pour répondre à toutes les questions des riverains et des commerçants sur ce chantier. Des visites de chantier de l'Exécutif municipal du 14e arrondissement ont été organisées le mois dernier afin de répondre aux différentes interrogations.

S'agissant de la procédure d'indemnisation, je vous rappelle que les préjudices occasionnés sont susceptibles d'indemnisation dans les conditions définies par la jurisprudence administrative, à savoir l'existence d'un préjudice actuel et certain présentant un caractère anormal et spécial, et en lien direct avec les travaux. J'ajoute qu'à chacune des phases du chantier, les commerçants étaient informés des recours possibles en cas de constatation d'une perte de chiffre d'affaires liée aux travaux, auprès de la Ville, de leurs assurances, voire du tribunal administratif pour une

procédure contentieuse. Par ailleurs, les commerçants ont la possibilité - à chaque fois, partout - de solliciter un dégrèvement des redevances dues pour leurs terrasses et étalages auprès de la Direction de l'urbanisme s'ils n'ont pas pu exploiter pendant les travaux.

Pour toutes ces raisons, l'information des commerçants sur les procédures à suivre ayant été formalisée, j'émets un avis défavorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la location de courte durée des locaux commerciaux.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner les vœux référencés n° 163 et n° 163 bis relatifs à la location de courte durée des locaux commerciaux.

La parole est à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, les locaux commerciaux peuvent être loués sur "Airbnb" sans tenir compte de la limite des 120 nuitées par an. Il s'agit alors d'un moyen légal de louer un bien en location meublée de courte durée, toute l'année, à Paris. Il est majeur de préserver le commerce de proximité et la diversité commerciale dans tous les quartiers de la capitale.

Le changement de destination des locaux commerciaux en hébergements hôteliers peut conduire à terme à une désertification commerciale de certaines rues de certains quartiers. C'est la raison pour laquelle Pierre-Yves BOURNAZEL, Florence BERTHOUT et les élus du groupe "100% Paris" demandent qu'un changement de destination d'un local commercial en hébergement touristique ne soit accepté sans l'aval du maire d'arrondissement, que la prochaine révision du P.L.U. intègre de nouvelles voies qui assurent une protection du commerce et de l'artisanat. Une cartographie sera préparée en amont en lien avec les maires d'arrondissement et les associations de commerçants.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POLSKI, qui présentera également le vœu n° 163 bis.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous remercie pour votre vœu qui rejoint une préoccupation majeure de l'Exécutif. Cela a d'ailleurs été dit mardi, lors des questions d'actualité. La Ville s'est effectivement engagée très fortement contre un développement non maîtrisé de la location meublée touristique à Paris, dans un marché du logement très tendu. Dans ce cadre, nous sommes convaincus que seul un encadrement juridique et fiscal ferme de ce secteur nous permettra d'agir concrètement. La loi Elan a introduit un arsenal de sanctions qui permet à la Ville de contrôler l'activité de location de meublés de courte durée. Nous avons mis en œuvre, dès 2017, un dispositif de télé-service de délivrance des numéros d'enregistrement pour toute location de meublé touristique de courte durée, afin de faciliter le contrôle par les agents. Le développement de la location meublée touristique ne s'arrête pas aux logements. Nous assistons désormais à une transformation de certains commerces en hébergements touristiques de courte durée.

Vous proposez, dans votre vœu, que le changement de destination d'un local commercial en hébergement touristique ne puisse être accepté sans l'aval du maire d'arrondissement. J'invite le député que vous représentez, Monsieur Pierre-Yves BOURNAZEL, à agir car il faudrait un cadre législatif adapté et l'informe du fait que l'avis d'un maire d'arrondissement ne constitue malheureusement et en aucun cas une base juridique pour établir un refus. Il faut pouvoir s'appuyer sur des éléments réglementaires du Plan Local d'Urbanisme pour cela. Le P.L.U. permet aujourd'hui de s'opposer à la transformation de locaux commerciaux en hébergements hôteliers sur certaines voies protégées. Vous n'êtes pas sans savoir que nous avons augmenté, lors de la modification du P.L.U. en 2016, de 15 % les linéaires commerciaux et artisanaux protégés, soir 295 kilomètres de voies au total. Je rappelle que ces protections doivent être juridiquement justifiées afin de ne pas contrevenir au droit de la propriété et de la liberté d'entreprendre. Jean-Louis MISSIKA a évoqué hier des pistes pour la prochaine révision du P.L.U.

En ce qui concerne votre proposition de concerter les mairies d'arrondissement dans le cadre d'une révision du P.L.U, je rappelle que la dernière révision s'est faite en totale concertation avec les mairies d'arrondissement. Votre proposition n'a donc rien de nouveau.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Oui, bon. Ce n'est pas grave.

Je vous proposais dans le vœu que la Maire de Paris saisisse l'Etat pour instaurer un cadre législatif adapté.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 425).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants et Mme BERHTOUT relatif aux conditions d'exercice de l'activité de bouquiniste.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 164 relatif à une amélioration des conditions d'exercice de l'activité de bouquiniste.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le président.

Chers collègues, j'associe à ce vœu Jérôme DUBUS, l'auteur initial de ce vœu, et Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, également cosignataire. Ce vœu concerne les 247 bouquinistes de la Capitale, qui sont associés depuis près de 130 ans à l'image et au rayonnement de Paris. Ils ont des défis nombreux à relever, comme beaucoup de libraires. Il s'agit en réalité d'une grande librairie à ciel ouvert. Pour les aider dans ce défi, nous avions proposé que la Mairie de Paris propose leur classement au patrimoine mondial de l'UNESCO. Ce vœu avait été adopté.

Dans la même veine, à son niveau, l'Etat avait décidé, en mai 2018, de mémoire, d'inscrire les bouquinistes de Paris au patrimoine immatériel culturel français. Ce genre de classement, quand on y entre, peut avoir deux types de conséquences très différentes. Soit cela permet aux personnes ou au concept qui y entre d'être promu et mieux valorisé, soit cela peut entraîner un enterrement de première classe. C'est ce que nous redoutons un petit peu.

C'est la raison pour laquelle nous formulons un nouveau vœu avec nos collègues. Ce vœu vise tout simplement à ce que l'on mette déjà en place la stratégie des petits pas, à commencer par l'éclairage. Nous proposons que, dès cet hiver, l'éclairage des bouquinistes soit assuré par les services de la Ville de Paris, de manière que l'on puisse mieux valoriser les bouquinistes sur les quais de Seine. C'est la première chose. Ensuite, que la Ville de Paris réaffirme son soutien au vœu que nous avions présenté, à notre intention, à l'intention désormais de la Ville de Paris, de faire inscrire les bouquinistes de Paris au patrimoine immatériel de l'UNESCO.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Monsieur, vous m'interrogez, par votre vœu, sur les conditions d'exercice de l'activité de bouquiniste qui est soumise, comme tous les métiers d'extérieur, à des aléas climatiques évidents. La Ville de Paris est très attachée aux bouquinistes puisque c'est la plus grande librairie à ciel ouvert sur pas moins de 3 kilomètres, qui accompagne non seulement les touristes mais aussi les Parisiens et les Parisiennes depuis tant d'années. Toutefois, il est vrai

que, l'automne arrivant, les conditions d'exercice de leur travail sont évidemment de plus en plus contraignantes. Nous travaillons déjà avec eux, par le biais de l'"Association culturelle des Bouquinistes de Paris", à l'amélioration de leurs conditions de travail.

Par exemple, nous avons regardé au cas par cas les implantations de nouvelles sanisettes, afin qu'elles puissent correspondre, autant que faire se peut, aux contraintes des bouquinistes et de l'environnement proche.

S'agissant des problèmes d'éclairage, je peux vous affirmer que nous faisons le maximum, en lien avec les services concernés, pour réduire les délais d'intervention en cas d'éclairage défaillant. En effet, les bouquinistes travaillent à la lueur des réverbères. Ils doivent pouvoir être réparés rapidement en cas de panne.

Vous n'êtes pas sans savoir que Ville de Paris a adopté un "Plan Lumière" au Conseil de Paris du mois d'avril, à l'initiative du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Ce plan a notamment pour objectif la création d'un comité de la lumière coordonnant la mise en valeur du patrimoine parisien. Les bouquinistes appartenant pleinement à ce patrimoine, ce comité pourra proposer des améliorations sur les quais de Seine qui profiteront aussi aux bouquinistes.

Comme vous le voyez, le travail que nous menons se fait de manière permanente avec eux, que ce soit pour améliorer leurs conditions d'exercice, soutenir leur campagne d'inscription au patrimoine mondial immatériel de l'UNESCO, ou encore pour lutter contre les vendeurs de souvenirs qui détournent la profession de bouquiniste sur les quais de Seine.

Pour toutes ces raisons, le travail étant déjà mené et à continuer, je vous propose de retirer votre vœu ou j'émettrai un avis défavorable.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré ? Non.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Compte rendu de la 2e Commission.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen des projets de délibération de la 2e Commission.

Conformément au règlement intérieur du Conseil, je donne la parole à Mme Béatrice LECOUTURIER, présidente de la 2e Commission.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la 2e Commission s'est réunie le 23 septembre dernier.

Mme TAÏEB a présenté le bilan des "Journées européennes du patrimoine", qui, cette année encore, ont été un grand succès à Paris. Mme TAÏEB a rappelé la qualité des chefs-d'œuvre, notamment ceux de nos églises parisiennes. Elle a ensuite fait un point d'étape concernant l'inscription des rives de Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO. Enfin, elle a rappelé les principaux projets de délibération de sa délégation, dont le DAC 425 relative aux subventions de 4 bibliothèques patrimoniales parisiennes et à la signature d'une convention. A ce sujet, M. AIDENBAUM est intervenu.

Mme TAÏEB a également évoqué la dénomination de "l'esplanade des ouvriers de la tour Eiffel", qui se trouve sous la tour Eiffel, en hommage à tous ces hommes qui étaient parfois de véritables acrobates pour construire notre grande dame.

Ensuite, Mme Catherine VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation. Elle nous a annoncé vouloir redonner les prénoms aux plaques des femmes célèbres qui ornent les rues de Paris pour faire renaître les femmes historiques à Paris. Ainsi, la rue Récamier deviendra, mes chers collègues, la rue "Juliette Récamier", par le projet de délibération DU 167.

Puis, M. Christophe GIRARD a présenté ses principaux projets de délibération, en faisant un focus sur l'association "L'Art pour grandir" qui offre aux enfants une éducation artistique de grande qualité.

M. GIRARD rappelle que le samedi 5 octobre, se tiendra la 18e édition de la "Nuit Blanche". Quant à moi, j'ai demandé à Christophe GIRARD s'il pouvait nous tenir informés de l'installation de l'œuvre de Jeff KOONS. Il y est en

ce moment. Il nous a confirmé que le bouquet de tulipes sera bien inauguré aujourd'hui et qu'il n'y avait aucun problème.

M. HOCQUARD a ensuite présenté ses projets de délibération, en rappelant la "Techno Parade" qui a eu lieu le 28 septembre.

Ensuite, les vœux et les amendements ont été présentés par les élus présents, que je remercie pour leur présence. Un amendement et 12 vœux ont été déposés. Mme MAQUOI a présenté plusieurs vœux, dont celui de "La Vache Bleue" et celui de la dénomination "Toni Morrison" au square dit "des Amandiers", dans le 20e arrondissement.

Madame PRIMET a présenté le vœu relatif à la dénomination d'un lieu "René Crevel". Elle précise que le vœu sera modifié et redéposé en 1ère Commission.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur la 2e Commission, qui est toujours un plaisir à présider.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci à vous.

2019 DAC 311 - Budget participatif : Mise en œuvre du projet Des couleurs éclatantes à la Goutte d'Or et à la Chapelle. Subvention (5.226 euros) et convention avec l'association Esquisses (18e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons passer à l'examen des projets de délibération.

Nous commencerons par le projet de délibération DAC 311.

Je donne la parole à M. Christian HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, nous allons nous abstenir sur ce projet de délibération sur la mise en œuvre du projet "Des couleurs éclatantes" à la Goutte-d'Or et à la Chapelle.

Je saisis l'occasion de ce projet de délibération pour vous signaler qu'une association du 18e arrondissement, "Cavé Goutte-d'Or", très impliquée dans notre arrondissement, a adressé un courrier au maire et aux adjoints au maire du 18e portant sur ce projet de délibération, sur la requalification du passage Boris-Vian et sur les projets culturels dans les quartiers populaires. Pierre-Yves BOURNAZEL, au cours du Conseil d'arrondissement du 16 septembre, a relayé oralement ces demandes. Or, jusqu'à présent, aucune réponse n'a été adressée à cette association, qui faisait part de ses remarques, critiques et faisait des suggestions.

J'interviens aujourd'hui pour rappeler que les associations font un travail formidable, s'investissent avec passion pour leurs quartiers. Elles méritent considération et respect. L'une des manifestations de cette considération et de ce respect est de répondre à leur intervention. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais qu'ici, aujourd'hui, on puisse apporter, aux remarques et suggestions de l'association "Cavé Goutte-d'Or", les réponses qu'elle attend.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci.

Comme la présidente de la 2e Commission l'a souligné, Christophe GIRARD est actuellement en train d'inaugurer le bouquet de tulipes de Jeff KOONS, dans un jardin situé à l'arrière du Petit Palais. Je voudrais remercier tous les services de la Ville qui ont permis cette installation, laquelle n'a pas été une mince affaire. Ceci étant dit, je répondrai à toutes les questions qui seront posées à l'endroit de Christophe GIRARD.

Je vous remercie, cher Christian HONORÉ, vous avez raison de saluer le travail des associations. Je vous remercie pour votre intervention qui me permet d'évoquer le projet de la fresque participative sur le mur du local attenant à la bibliothèque Goutte-d'Or. Ce projet, porté par l'association "Esquisses" sous l'intitulé "Des couleurs éclatantes à la Goutte-d'Or et à la Chapelle", a pour objectif d'embellir ces quartiers en réalisant des œuvres colorées et joyeuses. Il a été plébiscité par les Parisiens dans le cadre du budget participatif 2018. Cette association intervient dans le quartier de la Goutte-d'Or, avec la volonté de créer des espaces de partage et de tisser des liens de confiance entre les habitants. Depuis le mois de juillet, elle a déjà organisé de nombreux ateliers participatifs. Nous ne pouvons donc que nous féliciter de la réalisation de ce projet de fresque, choisi et conçu par et pour les habitants du quartier.

J'ajoute, enfin, que ce projet a été voté à l'unanimité du Conseil du 18e arrondissement, qui s'est tenu la semaine dernière, démontrant ainsi que les élus se rejoignent parfois sur de beaux projets symboliques importants par-delà leur clivage politique.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 311.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 311).

2019 DAC 80 - Convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du Théâtre de la Ville (4e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 80 concernant une convention d'occupation du domaine public relatif à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du théâtre de la Ville.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, le sujet des bâches publicitaires est toujours complexe. La publicité à Paris, comme ailleurs, tente progressivement de se déployer sur des panneaux numériques, augmentant ainsi son pouvoir d'incitation à la surconsommation ainsi que son empreinte énergétique et écologique. Nous souhaitons donc que la Ville interdise le développement des supports publicitaires numériques, dans le but de réduire notamment la pollution lumineuse. Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de la prochaine mandature, quand nous réviserons le R.L.P.

Vous le savez, notre groupe est attaché à l'encadrement de la publicité. C'est pourquoi, sur la question des bâches, nous demandons la mise en place d'une charte afin de prévenir et éviter les dérives. Cette démarche n'a pas abouti. Nous le regrettons. J'espère que nous allons pouvoir retravailler sur cette question et trouver une solution acceptable.

Ce qui nous pose un problème, c'est l'utilisation de l'espace public, des monuments historiques, sans avoir de contrôle sur les contenus des messages publicitaires diffusés. Il s'agit d'un sujet de société. Comment sortir de cette dépendance à la publicité ? La publicité encourage les Parisiennes et les Parisiens, les Franciliens, les touristes, à consommer à outrance, alors que les enjeux environnementaux et le contexte de précarité dans lequel se trouvent beaucoup de ces personnes nécessite au contraire de s'interroger sur notre mode de consommation et notre mode de vie.

Nous soulignons régulièrement l'importance de lutter contre toute privatisation ou appropriation privée de l'espace public. Nous sommes persuadés qu'il faut taxer les grandes entreprises plutôt que de leur demander des financements par le biais de partenariats publicitaires. Nous savons que, quand on le veut, on peut mettre en place des cadres plus restrictifs que la loi. Même si les financements supplémentaires représentent une part de recettes non négligeables pour la Ville, nous pensons que c'est par l'impôt que nous réussirons à faire évoluer les choses, en taxant les multinationales pour injecter l'argent dans la culture ou pour la rénovation de bâtiments. Nous souhaitons investir pour l'intérêt général sans être obligés d'équilibrer nos actions de rénovation via des publicités orchestrées par les grandes entreprises.

Dans nos propositions pour la prochaine mandature, nous souhaitons continuer à lutter contre les publicités sexistes et discriminatoires sur le mobilier urbain parisien. Dans ce projet de délibération, on apprend que c'est ATEM qui signera la convention d'occupation du domaine public. Sur l'année 2017, elle réalise un chiffre de plus de 14 millions d'euros. La question que nous nous posons est celle de la nature du message que les Parisiens verront sur cet échafaudage.

Dans l'attente d'une réponse, nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Ma position, vous la connaissez. Je suis contre cet envahissement de la publicité dans l'espace public. En l'occurrence, il s'agit d'une convention d'occupation du domaine public relative à l'installation et à l'exploitation d'un espace d'affichage sur l'échafaudage de restauration du théâtre de la Ville. En d'autres termes, la Ville profite du fait qu'elle fait des travaux et a de grands échafaudages, pour apposer des immenses publicités qui vont lui permettre de collecter des recettes pour contribuer au financement de ces travaux. La Ville va volontairement participer à aggraver l'envahissement publicitaire, alors que l'esprit de son engagement en faveur du "Plan Climat" devrait l'amener à réduire l'envahissement publicitaire dans la ville. Je pense qu'il faudrait au contraire assumer une ville sans publicité.

Quand on prend la mesure de l'urgence climatique, dans les 10 années qui viennent, il faut tout changer radicalement. Cela veut dire qu'il faut aussi changer notre rapport à cette société de consommation, qui, à travers son matraquage publicitaire, pousse à toujours plus de consommation, cherche à générer de nouveaux besoins, de nouveaux désirs, et donc, de nouvelles frustrations, pour être toujours dans une fuite en avant dans le dogme de la croissance. Il faut sortir du dogme de la croissance. La Ville doit jouer son rôle dans le ralentissement et la sortie de la logique consumériste. Cela passe aussi par le refus. C'est un débat, pour moi, extrêmement simple : le refus de ces panneaux d'affichage sur les échafaudages.

Après, vous pouvez dire ce que vous voulez, vouloir des publicités qui soient respectueuses de l'égalité femmes/hommes, de tout un tas de choses. Mais le principe même de la publicité, c'est de trouver n'importe quel argument pour vendre. Par exemple, quand vous penserez avoir réussi à préserver cet affichage d'échafaudage de la domination patriarcale, vous retomberez dans un autre rapport de domination. Je suis convaincue que c'est insoluble.

Vous dites également qu'il faut prendre en compte des aspects de développement durable. Je sais bien que dans le choix des matériaux, dans le choix du recyclage ou pas des bâches, il y a des possibilités de prendre cela en compte. Mais tout de même, quelle hypocrisie ! Le rapport le plus écologique possible, c'est justement un échafaudage sans publicité.

Je voterai donc contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Monsieur le Maire, je n'ai pas grand-chose à ajouter ni à enlever à ce que viennent d'exprimer Raphaëlle PRIMET et Danielle SIMONNET. Je ne vais donc pas être trop long.

Les Ecologistes ne voteront pas ce projet de délibération qui autorise la Ville de Paris à contribuer à la pollution publicitaire par dérogation de son règlement local de publicité, puisque c'est le Code du patrimoine qui permet, sur les monuments classés, d'afficher ces publicités, dont, précise le projet de délibération, les recettes seront entièrement dédiées à la restauration de l'édifice. C'était inutile de le préciser puisque c'est la loi.

Les Ecologistes pensent que la publicité est une agression contre les citoyens, particulièrement quand cette publicité se trouve dans l'espace public, puisque nous ne pouvons pas y échapper. Le droit d'échapper à des messages commerciaux qui contribuent à formater notre comportement, à l'obsolescence marketing des biens, même s'il y a des limites inscrites dans le projet de délibération, souvent sexistes, voire dénigrants pour certaines personnes, ne sont pas admissibles. C'est la raison pour laquelle nous sommes inquiets. La Ville semble de plus en plus "accro", dépendante, de cette manne publicitaire pour l'entretien de son patrimoine. Je trouve cela inquiétant.

Par ailleurs, le règlement local de publicité nous prépare la possibilité pour les particuliers de pouvoir eux-mêmes afficher des publicités sur leurs échafaudages quand ils restaurent leurs bâtiments. On nous habitue à ce type de bâche publicitaire. Je trouve que c'est très dangereux, non seulement pour l'esthétique de la ville, mais aussi pour notre liberté de ne pas recevoir ces messages publicitaires et je suis inquiet pour notre ville dont les bâtiments en ravalement vont devenir des panneaux de "pub".

Pour toutes ces raisons, j'invite mes collègues du groupe Communiste - Front de Gauche à ne pas seulement s'abstenir, compte tenu de ce qu'a dit Raphaëlle PRIMET, mais à faire comme les Ecologistes, à aller jusqu'au bout de leur logique et à voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci à tous les orateurs sur cette question très importante.

Ce projet de délibération vient préciser l'une des opérations relatives au chantier de rénovation du théâtre de la Ville que nous avons pris l'engagement de remettre aux normes et de rénover entièrement, pour permettre un meilleur accès au public et faire un théâtre adapté aux exigences artistiques, techniques et de confort du XXIe siècle. Cela s'inscrit dans notre stratégie de mise en valeur du patrimoine, que nous portons avec Christophe GIRARD. L'entretien et la rénovation du patrimoine font partie des grandes réussites de ce mandat. Je veux bien sûr parler du "Plan Eglises", puisque cela me concerne, mais aussi du tout nouveau musée de la Libération de Paris - musée du Général Leclerc - musée Jean-Moulin, et bientôt le musée Carnavalet. Les Parisiens peuvent également admirer, depuis mi-septembre, la splendide restauration du Châtelet.

Concernant le chantier de rénovation du théâtre de la Ville, il était prévu en plusieurs phases. Il a été proposé à la Maire de Paris de les regrouper, ce qu'elle a accepté. Les recettes issues des publicités sur les façades couvriront

le coût de la phase non budgétée initialement, c'est-à-dire la restauration des façades. La mise en place de cette bâche permettra donc de rénover entièrement le théâtre et de finaliser ce chantier de rénovation en un seul tenant.

Je vous rappelle que nous avons pris l'engagement auprès des Parisiens de diversifier les sources de financements de la Ville, dans un contexte où la péréquation nous contraint à adopter de nouvelles stratégies si nous ne voulons pas diminuer notre niveau de service public.

Ce projet de délibération permet de choisir un prestataire pour exploiter l'espace publicitaire sur les échafaudages du théâtre de la Ville pendant 13 mois, de décembre 2019 à décembre 2020. Le candidat retenu est ATEM, qui a déposé une offre économiquement supérieure aux autres et respecte surtout les critères écologiques demandés. Une rencontre avec les restaurateurs directement concernés par le chantier s'est tenue en septembre, à la mairie du 4e arrondissement, en présence des cabinets d'Olivia POLSKI, du maire du 4e arrondissement, de Christophe GIRARD et des services de la Ville. Cette rencontre s'est très bien passée. On peut rappeler que ces recettes importantes pour la Ville de Paris, entre 3 millions et 5 millions d'euros, permettront la rénovation des façades du bâtiment. Aucune publicité opposée à la réglementation en vigueur ne sera proposée. La Ville de Paris, en lien avec la mairie d'arrondissement, donnera un avis conforme à toutes les publicités proposées.

Enfin, le prestataire retenu s'est engagé par écrit à ce que les visuels proposés soient de haute qualité esthétique et ne contiennent pas d'objets contraires aux valeurs portées par la Ville de Paris. Vous en avez cité quelques-unes, mais je vais vous rappeler les restrictions demandées : l'armement, la pétrochimie, les voitures non-électriques, les jeux en ligne, les sites de rencontres, les offices de tourisme de pays ne respectant pas les droits de l'homme, le tabac et l'alcool.

J'espère avoir répondu à vos inquiétudes, même si je sais ne pas pouvoir vous faire changer d'avis sur cette question liée aux bâches publicitaires !

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 80.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 80).

2019 DAC 183 - Convention avec l'association Théâtre musical de Paris relative à la participation d'amateurs à des représentations de spectacles.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au projet artistique du Théâtre du Châtelet.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 183 et le vœu référencé n° 165 qui s'y rattache.

La parole est à M. Mao PENINOU, pour la présentation du vœu rattaché.

M. Mao PENINOU. - Il est présenté.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, Mme Karen TAÏEB, qui peut aller peut-être aussi rapidement.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Je vais dire de quoi il s'agit.

Merci à Mao PENINOU pour sa prompte intervention ! Merci de me donner l'occasion de parler du théâtre de Châtelet, qui, comme vous le savez, vient de rouvrir après deux ans et demi de travaux, qui lui ont permis de retrouver tout son lustre d'antan et d'être doté d'une technologie parmi les plus avancées d'Europe. J'en profite pour remercier les équipes de la DAC et de la DCPA, qui ont travaillé jour et nuit pour que la Maire de Paris puisse inaugurer ce théâtre le 13 septembre dernier, avec le très beau spectacle "Parade", le premier de la programmation de la nouvelle directrice Ruth MACKENZIE, que je tiens également à saluer. Plus que jamais, la Ville de Paris investit pour son patrimoine et la culture.

Je comprends les préoccupations de Mao PENINOU et de Fadila MÉHAL. Vous défendez comme nous le principe de l'intermittence du spectacle et de l'application des règles de droit concernant l'emploi des artistes. Vous n'ignorez donc pas que la participation des amateurs à des spectacles est strictement encadrée par la loi. Ce projet de délibération a vocation à se conformer au décret d'application qui prévaut à l'ensemble des mesures relatives à cette pratique culturelle et exige, à ce sujet, une convention entre l'établissement et la collectivité territoriale. Il limite notamment de manière très précise le nombre de représentations dans lesquelles peuvent intervenir des amateurs chaque année et fixe les contreparties obligatoires à la participation des amateurs dans le cadre de spectacles payants.

Je vous rappelle que nous avons toujours défendu la possibilité pour tous les Parisiens de pratiquer une activité artistique dans les meilleures conditions, que nous avons recruté les nouveaux directeurs du Châtelet pour qu'ils mettent en place une politique culturelle audacieuse qui permette à chacun de s'approprier ce théâtre et de le vivre pleinement. C'est ainsi que nous parviendrons à faire participer de nouveaux publics parfois trop éloignés, pour des raisons géographiques ou sociales, des activités culturelles.

C'est la raison pour laquelle la nouvelle direction a organisé de très nombreux ateliers, notamment avec des habitants de Seine-Saint-Denis. Cette pratique amateur ne se substitue en aucun cas à la pratique professionnelle. Leurs rôles sont parfaitement distincts. Elle permet à des centaines de Grands Parisiens de suivre des ateliers et de connaître le théâtre par un autre biais que simplement en assistant à un spectacle. Elle nous permet de mêler intimement culture et éducation, comme nous l'avons toujours souhaité.

Nul ne pouvant ignorer la loi, c'est la raison pour laquelle nous vous proposons cette convention pour appliquer la loi et son décret d'application.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Sur le vœu, l'avis de l'Exécutif est défavorable.

Est-il maintenu ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Démocrates et Progressistes, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 183.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 183).

Je vous remercie.

2019 DAC 199 - Subvention (10.000 euros) à l'association Conseil international de la musique.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération de délibération DAC 199 relatif à l'attribution d'une subvention de 10.000 euros à l'association "Conseil international de la musique".

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, je suis très heureuse de voir aboutir un dossier dans lequel notre groupe s'est fortement impliqué et sur lequel je voulais attirer votre attention. Cette subvention est symbolique, mais très importante. Elle marque l'intérêt de la Ville pour une initiative qui renoue avec l'histoire. Il y a 70 ans, au sortir de la guerre, naissait à Paris le "Conseil international de la musique". C'était l'un des ponts qui continuaient à exister entre deux blocs ébranlés par la guerre froide. La musique jouait une nouvelle fois son rôle, celui de permettre le dialogue entre les artistes sur tous les continents.

Cette sixième édition va permettre à des musiciens du monde entier d'échanger sur les cinq droits de la musique. Faut-il les rappeler ? La liberté d'expression, qui, nous le savons, n'existe pas partout puisque des musiciens sont interdits de jouer dans certains pays. L'accès à l'éducation musicale de toutes et tous, car, là aussi, il y a encore des efforts à faire pour que les filles puissent accéder à la culture musicale. L'accès à la participation, qui prend un relief particulier dans un monde où la concentration des lieux de diffusion peut être un danger pour la pluralité de l'expression musicale. L'accès aux médias, moyens de production et de diffusion. La reconnaissance d'une rémunération équitable pour tous les musiciens.

Nous savons que le "streaming", l'immédiateté de la diffusion sur les réseaux sociaux et les plateformes de diffusion, ont bouleversé le paysage musical. Les musiciens doivent pouvoir récupérer une part des profits faits par ces plateformes qui, bien souvent, ignorent la spécificité du droit d'auteur. Ce droit, né en France, consubstantiel de la philosophie des Lumières, doit continuer à être défendu, surtout quand les supports se multiplient. Ce congrès a permis que les revendications et les expériences des musiciens du monde entier se fassent entendre. Il a aussi été la boîte de résonance des courants musicaux qui irriguent la planète et ravissent nos oreilles.

Pour toutes ces raisons, nous soutiendrons ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Chère Raphaëlle PRIMET, je vous remercie pour cette intervention.

Nous sommes heureux et fiers que le "Forum mondial sur la musique", après être passé par de grandes villes internationales, telles que Moscou, Beijing, Los Angeles ou Tunis, ait pu se tenir pour la première fois à Paris à l'occasion de cette sixième édition. D'autant que cette année est hautement symbolique puisque le "Conseil international de la musique", qui porte ce forum, fut fondé à Paris il y a 70 ans.

Lorsque nous avons reçu les organisateurs du "Forum mondial sur la musique", il y a quelques mois, nous avons été marqués par le thème de cette édition - les cinq droits de la musique en action - et le projet du "Conseil international de la musique" qui s'inscrivent pleinement dans les valeurs que nous défendons. Valeurs que nous portons quotidiennement lorsque nous nous engageons aux côtés de tous les acteurs professionnels et amateurs qui œuvrent pour la création, la diversité des formes d'expressions, défendent la profession et l'accès à la pratique culturelle pour tous.

Pour toutes ces raisons, nous sommes heureux d'apporter notre soutien à cette organisation et à ce forum, qui, par la qualité de son programme et de ses invités, a contribué au rayonnement culturel de Paris, capitale de toutes les musiques.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 199.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 199).

2019 DICOM 21 - Conventions de partenariat "Nuit Blanche 2019".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DICOM 21 concernant des conventions de partenariat "Nuit Blanche 2019".

Je donne la parole au premier orateur, M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, "chaque partie s'engage à ne pas nuire à l'image, à la réputation et au prestige de l'autre partie". C'est l'article 4.3 de la convention de mécénat entre la Ville et LVMH, annexé au projet de délibération DICOM 21.

Nous voterons contre ce projet de délibération, car, pour nous, elle nuit à l'image, à la réputation et au prestige de l'une des parties de ce contrat, à savoir à la Ville. Il est en effet délétère, pour notre collectivité, d'avoir un partenariat avec LVMH, fondation de Bernard ARNAULT dont la mauvaise image fiscale entacherait l'événement et notre collectivité. Je voudrais dire et redire tout l'intérêt que nous avons pour cette belle opération "Nuit Blanche". Faire sortir l'art dans la rue, donner à tout un chacun une respiration culturelle nocturne, permettre aux familles de découvrir la création et les lieux insolites, tout ceci est précieux. Grâce à ma collègue Danièle PREMEL et à la Métropole, cette belle opération sort du périphérique et s'étend sur l'Ile-de-France. C'est justement parce que nous estimons grandement les "Nuits Blanches" que nous ne voulons pas les voir salies.

Petit rappel, non exhaustif malheureusement, des polémiques autour de Bernard ARNAULT et du groupe LVMH. En 2013, Bernard ARNAULT demande la nationalité belge, puis y renonce face au scandale qui "commençait à abîmer sérieusement sa réputation, mais aussi celle de son groupe". Ou quand le business et la raison motivent un comportement que l'on aurait pu espérer citoyen et au fondement du contrat républicain : payer ses impôts.

Cette reculade n'a pas empêché Bernard ARNAULT de confier à une structure belge l'essentiel de ses actions dans LVMH Belgique, où les donations anticipées ne sont assujetties qu'à 3 % de taxe. En 2017, les "Paradise Papers" mettent au jour une partie du puzzle de la fortune offshore du patron de LVMH, qui a placé des actifs dans 6 paradis fiscaux différents. S'ajoute un dernier acte, cette semaine - c'est tout chaud, sorti du four : l'association "Lanceur d'alertes" a révélé que de grands groupes français ne publient pas leurs comptes alors que la loi les y oblige. Parmi ces groupes, LVMH. Fabien ROUSSEL, député communiste du Nord, a choisi d'assigner en justice l'actionnaire majoritaire de LVMH, Bernard ARNAULT, afin que LVMH réponde à l'exigence de transparence, légale et certainement morale.

Voilà pourquoi nous voterons contre ce projet de délibération. Nous pouvons comprendre la nécessité de trouver des partenaires pour l'organisation d'événements culturels, souvent populaires. Mais si notre collectivité en est réduite à le faire, c'est bien parce qu'elle souffre de la baisse des dotations et des politiques d'austérité qui nous privent de ressources pour notre action publique. Cette austérité est aussi la conséquence de la fraude fiscale massive des ultra-riches et des grands groupes. Ce sont entre 60 milliards et 100 milliards d'euros qui manquent chaque année dans les caisses publiques. De quoi combler 100 % du déficit public. Face à ces contraintes budgétaires, le mécénat d'entreprise peut sembler être une bouée de secours. Mais c'est comme boire de l'eau de mer quand on a soif : cela aggrave le mal.

Que cherchent ces mécènes, agents économiques rationnels ou plutôt, j'aurais envie de dire, égoïstes ? Ces entreprises se rachètent avant tout une image. Elles y gagnent, en termes d'image, beaucoup plus qu'elles ne dépensent. Elles y gagnent en termes d'image infiniment plus que ce qu'aucun budget "com" ne pourrait leur apporter : l'image de l'action collective. Enorme supercherie. Nous savons que ces "mécènes" y gagnent surtout en termes d'image, mais aussi financièrement. Un rapport de la Cour des comptes a établi que la dépense fiscale liée au mécénat d'entreprise est passée de 90 millions d'euros en 2004, à 930 millions d'euros en 2016. Multipliée par 10. Ces "mécènes" bénéficient d'avantages fiscaux massifs qui sont autant de recettes dont se prive l'Etat, recettes qui permettraient, par exemple, d'avoir une politique culturelle plus indépendante de ces grands groupes. La boucle est bouclée.

La question de la nature de nos partenariats revient fréquemment. Nous avions acté, ici même, notamment à la demande du groupe "Génération.s", une charte qui encadre nos partenariats. Il est urgent que ce travail aboutisse, car, en attendant, nous naviguons un peu à vue. Dans cette attente, notre groupe votera donc contre ce projet de délibération. Certains partenariats sont légitimes, mais le partenariat avec LVMH, le plus gros soutien financier avec 100.000 euros, ne passe pas. La lutte contre l'évasion et l'optimisation fiscale est cruciale, tant pour des raisons de justice sociale que d'efficacité économique. Il est important que notre collectivité se montre ferme en la matière et refuse des liens ou des partenariats avec des entreprises qui les pratiquent. Nous avions fait jurisprudence sur le cas d'HSBC. Nous avions gagné que la Ville cesse de contracter avec ce genre de banque pour ces opérations financières.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci…

M. Jean-Noël AQUA. - Je salue d'ailleurs Emmanuel GRÉGOIRE, qui avait eu le courage et l'absence de complaisance coupable dont avait fait preuve Julien BARGETON.

Nous voulons désormais aller plus loin et lutter contre l'évasion fiscale dans notre politique de mécénat également.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sans surprise, je voterai contre ce projet de délibération, parce que c'est la logique même du mécénat qui pose un problème. Quelle est la logique ? C'est : vous laissez des grandes entreprises, des seigneurs de la finance, appauvrir l'Etat à coup d'évasion fiscale, comme cela a été excellemment décrit par Jean-Noël AQUA. Les caisses de l'Etat sont donc vidées par ces vols en bandes organisées de grands actionnaires. C'est de cela dont il s'agit. Il faut tout de même réaliser qu'un Bernard ARNAULT, LVMH… Il faudrait regarder concrètement, en comparaison, à combien d'hôpitaux correspond son évasion fiscale. Les caisses sont vides.

De ce fait, les baisses des dotations de l'Etat aux collectivités organisent des saignées, et donc, les collectivités, pour assurer les politiques publiques, en appellent aux dons des seigneurs de la finance, des mécènes. On retombe dans la logique : "A votre bon cœur, Messieurs, Dames", "Mon bon seigneur, vous allez bien soutenir nos manifestations culturelles". C'est une aberration. Par ce processus de mécénat, nous faisons en sorte de donner une bonne image à ces grandes entreprises, à qui il faut dire : "Merci, patron". Non, on ne dira pas "Merci, patron Bernard ARNAULT", ni "Merci, patron de la Société foncière lyonnaise", ni "Merci, patron de Saint-Gobain", ni "Merci, patron d'Evesa", ni "Merci, patron d'Unibail". Et j'en passe. Ça suffit. Nous ne devons pas rentrer dans cette logique.

Si nous sommes attachés aux "Nuits Blanches", et nous devons l'être, c'est-à-dire une manifestation populaire qui permet de populariser l'art contemporain. Moi qui suis fille d'artistes, oui, j'y suis attachée, même si j'aimerais que l'on puisse avoir un état des lieux financier entre la commande publique d'œuvres pérennes et les moyens alloués sur les manifestations portées sur l'art éphémère. Attention à ne pas privilégier l'un par rapport à l'autre. Il me semble important que notre politique en matière d'art contemporain contribue à la diversification de la monstration de l'ensemble des créations à un moment donné, et ne privilégie pas l'événementiel au non-événementiel. Nous ne devons pas faire dépendre nos politiques culturelles, qu'il s'agisse d'art contemporain ou d'entretien du patrimoine, du bon vouloir des puissances de l'argent, qui, elles, échappent à l'impôt.

En ce qui concerne ce qui a été dit précédemment sur les chartes qui encadrent, mais quel "pipeau", les chartes qui encadrent ! Quelles garanties aurez-vous que les entreprises ne pratiquent absolument pas l'évasion

fiscale et respectent le droit du travail ? Donnez-moi un mécène modèle : cela n'existe pas. Il faut donc cesser le recours au mécénat par ces grandes entreprises privées.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais commencer mon intervention en partageant avec vous mon regret que Christophe GIRARD ne soit pas présent dans notre débat sur ces sujets. Je le regrette vraiment parce que c'est important que les adjoints qui portent des dossiers, notamment celui-ci, puissent venir expliquer ce qui se passe. Je remercie d'ailleurs Karen TAÏEB de pouvoir y répondre et de pallier son absence.

Je voudrais aussi dire que je me reconnais tout à fait dans l'intervention de Jean-Noël AQUA du groupe Communiste - Front de Gauche, et complètement dans la description qu'il a faite de l'évasion fiscale et des difficultés que la Ville a en essayant de compenser les désengagements de l'Etat.

Pour ce qui nous concerne, lors du Conseil de Paris du 5 février dernier, nous avions déposé un vœu pour que la Ville de Paris se dote d'une nouvelle charte de partenariat et de mécénat, ayant pour objectif de définir un cadre de collaboration définissant des règles selon lesquelles se reconnaissent les signataires, afin de garantir la protection de la mission, des valeurs, de la réputation et de l'intégrité de la Ville de Paris. La charte que nous utilisons aujourd'hui date de 2006. Sincèrement, ce n'est pas très sérieux. Cette charte ne répond pas à nos valeurs éthiques et à nos engagements forts pour le respect des droits internationaux, notamment dans le domaine des droits des travailleurs et des travailleuses, mais aussi dans la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques. Nos partenariats doivent respecter et protéger les normes éthiques et nos engagements politiques, afin de les mettre en conformité et en cohérence avec les objectifs de nos politiques publiques. Le cadre que nous avons est vieux de 13 ans.

Malgré le travail des services de la Ville, malgré le travail des groupes politiques, nous n'avons pas réussi à nous mettre toutes et tous d'accord sur cette charte, et nous le regrettons, encore une fois. Cette situation n'est pas acceptable. Alors, même si nous nous félicitons du très beau programme de cette nouvelle édition de la "Nuit Blanche", à laquelle j'invite toutes les Parisiennes et tous les Parisiens à se joindre, ce programme est rendu aussi possible grâce à la participation de partenaires et de mécènes, certes.

Nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre au nom de l'Exécutif, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, mes chers collègues, pour vos interventions.

Chère Léa FILOCHE, c'est vrai que Christophe GIRARD n'est pas là, mais les sujets de mécénat, cela ne vous a pas échappé, concernent également ma délégation liée au patrimoine. Je tiens aussi à remercier les mécènes qui participent à la restauration de certains de nos édifices, notamment cultuels.

Il nous appartient de trouver un équilibre dans le financement des manifestations culturelles entre l'apport public et la participation des partenaires privés. A mon sens, il est important que des acteurs économiques implantés sur le territoire parisien et bénéficiant de son attractivité contribuent à financer un rendez-vous culturel majeur comme "Nuit Blanche". Nous sommes à la veille de cette 18e édition. J'ai noté, cher Jean-Noël AQUA, votre jeu de mots sur "elle nuit", pour parler de "Nuit Blanche". Je voudrais revenir sur "Nuit Blanche", parce que c'est de cela dont il s'agit. C'est un événement important, très suivi par les Parisiens et tous les amoureux de Paris. Nous avons choisi, avec la Maire de Paris, de confier cette édition 2019 à Didier FUSILLIER, qui a imaginé un projet artistique ambitieux, avec une forte présence dans l'espace public et une dimension sportive qui préfigure nos ambitions dans la perspective des Jeux Olympiques de 2024.

S'agissant des partenaires, cette "Nuit Blanche" a suscité un engouement très particulier. D'abord, du fait de la spécificité de certains projets, tels que la parade, les grandes traversées et le vélodrome lumineux, et aussi du fait de la dimension métropolitaine de "Nuit Blanche". Tous nos partenaires ont un lien direct avec la programmation proposée, qu'il s'agisse de la dimension artistique propre à "Nuit Blanche" ou de la thématique sportive. Certains d'entre eux ont souhaité exposer des œuvres pendant un temps plus long. C'est le cas de S.N.C.F. Gares & Connexions ou des Aéroports de Paris.

Christophe GIRARD a ainsi eu le plaisir d'inaugurer en avant-première de "Nuit Blanche", sur le parvis de la gare de Lyon et l'aéroport d'Orly, des expositions d'œuvres qui seront visibles jusqu'à samedi, avant de rejoindre la grande parade qui défilera entre la place de la Concorde et celle de la Bastille. "Nuit Blanche" rayonnera, cette année encore, dans tout Paris et la Métropole. C'est un événement extrêmement populaire, très attendu chaque année par les Parisiens et les visiteurs de la capitale, gratuit, accessible à tous.

Pour répondre à Danielle SIMONNET, ce ne sera pas "Merci, patron", mais "Merci, la culture".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 21.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DICOM 21).

2019 DU 195 - Dénomination place Claude Nougaro (18e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 195 relatif à une dénomination place Claude Nougaro.

Je donne la parole à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, nous ne voulions pas… poète, musicien et interprète, à la voix et au phrasé inimitable, ait une place à Paris. Nougaro était Toulousain et fier de l'être. Il était aussi profondément Parisien. Il avait plaisir à parler à tout le monde. Les conversations de bistrots inspiraient ses textes. Celles et ceux qui fréquentaient le "Lux Bar", rue Lepic, pouvaient le voir deviser avec Bernard Dimey ou avec Michèle, la femme de ménage des prostituées de Pigalle, avec le policier en faction devant le Moulin-Rouge ou la marchande des quatre-saisons. Nougaro inventait la langue en s'inspirant des dialogues populaires : "Je suis heureux ce matin, car je veux manger des oursins dans les bras d'une catin". Perpétuellement réinventeur de la langue au carrefour du jazz et de la java, sans oublier la bossa-nova, Nougaro était une éponge que tout rythme, toute musique inspirait. Alors, même si on l'écoute moins aujourd'hui, on peut dire qu'il est le grand-père des slameurs.

Le lieu choisi, à l'angle de l'avenue Junot et de la rue Caulaincourt, est un bon choix. On aurait pu aussi donner le nom de "Claude Nougaro" à la place des Ternes, car il a longtemps été le voisin de Jeanne Moreau.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, chère Raphaëlle PRIMET, pour cette intervention sur l'hommage que la Ville de Paris rendra prochainement à Claude Nougaro. Merveilleux poète et parolier hors pair, immense artiste, Claude Nougaro a bousculé la chanson française traditionnelle en lui insufflant de nouveaux rythmes inspirés du jazz, de la musique africaine et italienne. Bien sûr, "Le jazz et la java", "Armstrong" ou "Toulouse" sont autant de titres que nous avons tous aimés fredonner, que nous fredonnons et aimons encore. Amoureux de la langue française, il représente, comme Georges Brassens ou Barbara, le génie de la poésie chantée et la délicatesse des harmonies.

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons attribuer le nom de "Claude Nougaro" à une emprise située dans le 18e arrondissement, entre la rue Caulaincourt et l'avenue Junot, où il a vécu, au n° 28, pendant de nombreuses années. Claude Nougaro aimait profondément Montmartre, ses artistes, son passé, ses maisons, mais aussi ses cabarets, comme "Le Lapin agile", où il refaisait le monde avec ses amis chansonniers. Bien sûr, il est difficile de ne pas penser à Toulouse lorsque l'on évoque Claude Nougaro. On dit d'ailleurs qu'il aurait repris le carillon de l'église du quartier des Minimes dans la musique de "Ô Toulouse". Mais ce serait oublier ses liens avec Paris. Un lien familial, d'abord, car son père fut baryton à l'opéra de Paris. Un lien musical, ensuite, puisqu'il chanta dans nos plus belles salles de concert et écrivit sur mai 1968 la chanson "Paris mai". Enfin, c'est un lien affectif qui unit la ville de Paris et Claude Nougaro du fait de son attachement à Montmartre. Car, bien que né à Toulouse, Claude Nougaro était un vrai Parisien.

C'est pourquoi, chers collègues, je vous invite à voter ce projet de délibération qui nous permet d'honorer Claude Nougaro et, par lui, son œuvre poétique patiemment édifiée au fil de ses 50 années de carrière portées par une voix et un accent reconnaissables entre tous.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 195.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 195).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à la protection de l'art urbain.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Les vœux référencés n° 166 et n° 166 bis sont relatifs à la protection de l'art urbain.

Pour commencer, je donne la parole à M. BOURNAZEL, qui n'est pas là. Donc, à Monsieur…

Allez-y, Monsieur HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, je vous présente le vœu déposé par Pierre-Yves BOURNAZEL, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT et les élus du groupe "100% Paris". L'œuvre de Banksy réalisée à la suite des attentats du 13 novembre 2015, a été dérobée en janvier 2019. Une autre œuvre de l'artiste a été volée dans la nuit du 1er au 2 septembre dernier. D'autres artistes, tels qu'Invader ou C215, ont également vu certaines de leurs œuvres volées ou vandalisées dans les rues parisiennes.

L'art urbain est aujourd'hui pleinement intégré au paysage parisien. Il contribue à l'attrait de la capitale. C'est la raison pour laquelle nous proposons un vœu selon lequel une vigilance accrue soit portée aux œuvres d'art urbain parisiennes, en particulier celles d'artistes ayant déjà fait l'objet d'une dégradation. Bien évidemment, il ne s'agit pas pour nous de mettre un policier devant chaque œuvre. Les œuvres du "street art" ont un caractère éphémère. Les artistes en ont bien conscience. Cependant, ce qui pose un problème, c'est que, dans les faits, des gens volent ces œuvres à des fins commerciales.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Christian HONORÉ, je vous remercie pour ce vœu sur la protection de l'art urbain parisien, préoccupation de nombreux élus dans cet hémicycle et pour laquelle je vous propose un vœu de l'Exécutif.

Il s'agit d'un sujet passionnant qui soulève de nombreuses questions sur l'évolution du "street art", sa prise en compte comme l'une des formes de l'art contemporain et la nécessaire reconnaissance de ses artistes. Nous pensons naturellement à Banksy - et regrettons que l'une de ses œuvres ait été volée à proximité de Beaubourg, il y a quelques semaines - mais également à MISS TIC, M. CHAT, dont les œuvres font désormais partie de notre ville.

Mais qu'y a-t-il de commun entre l'œuvre d'un "street" artiste reconnu, par exemple, le travail réalisé par le Portugais Vhils sur le mur de l'hôpital Lariboisière, dans le cadre de l'appel à projets "Embellir Paris", et ces graffitis colorés réalisés illégalement sur une devanture du boulevard Magenta ? Doit-on créer une catégorie protégée d'artistes officiels de "street art" ? Ne contribuerait-on pas alors à dénaturer cette pratique ? Nous ne sommes pas favorables à ce que tout soit organisé, réglementé, encadré. Pas sûr, d'ailleurs, que les artistes eux-mêmes le souhaitent. N'oublions pas qu'une certaine désobéissance a toujours motivé et nourri la création dans ce domaine et que l'art urbain a, par nature, une vocation éphémère et parfois même transgressive.

Il n'apparaît, à mon sens, pas pertinent d'envisager de placer une protection physique, comme vous l'avez dit, un agent de la Ville de Paris, une caméra de vidéo-protection à l'endroit où serait apposée une œuvre de "street art". Qui pourrait, d'ailleurs, juger de l'œuvre qui mériterait une telle protection ? Je pense que, sur ces questions, nous devons chercher une réponse avec les artistes eux-mêmes, sachant que notre réflexion doit porter non seulement sur les œuvres qu'il importe de protéger, mais aussi sur ce qu'il ne faut pas nécessairement retirer.

C'est pourquoi, après avoir fait le point avec nos collègues chargés de la sécurité, de la propreté - Colombe BROSSEL et Paul SIMONDON - nous échangerons avec les artistes et les écouterons. Nous tenons à ce qu'ils aient le dernier mot. C'est le sens de ce vœu de l'Exécutif, un vœu qui nuance le vôtre en y ajoutant l'association étroite avec les artistes, à mon sens fondamentale.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur HONORÉ, le vœu est-il maintenu ?

M. Christian HONORÉ. - Ce vœu n'étant pas le mien, par courtoisie et par honnêteté intellectuelle, je le maintiens.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - D'accord.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 426).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Démocrates et Progressistes relatif au dispositif "l'Art pour Grandir" et aux œuvres d'art dans l'espace public.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 167 relatif au dispositif "L'Art pour grandir".

Je donne la parole à M. Mao PENINOU.

M. Mao PENINOU. - Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit du dispositif "L'Art pour grandir" et l'objet de ce vœu est de connaître précisément l'état d'avancement, de la part de l'Exécutif et de ses services, de l'intégration des œuvres d'art dans l'espace public.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Cher Mao PENINOU, merci pour ce vœu qui me donne l'occasion de parler du dispositif "L'Art pour grandir". Comme vous le savez, il fait partie des engagements que la Municipalité porte et fête cette année sa 10e édition. En effet, l'accès de tous aux œuvres d'art est un objectif majeur et ambitieux de la politique éducative et culturelle de la Ville de Paris. Avec Patrick BLOCHE, que je remercie, nous veillons à ce que ce dispositif permette de fournir à tous les enfants, en particulier à ceux les plus éloignés de la culture, des programmes d'éducation artistique et culturelle afin qu'ils puissent découvrir et s'initier à des pratiques artistiques dans leurs écoles, dans les collèges et sur l'espace public.

Le dispositif "L'Art pour grandir" s'est particulièrement développé cette année dans les quartiers populaires. Le déploiement a été significatif puisqu'il touche 49 collèges, dont 75 % dans les quartiers populaires, 230 centres de loisirs, 260 écoles, et il implique la participation de 90 établissements culturels ou associatifs. Je pourrais citer le projet emblématique "Passage" qui s'inscrit dans le cadre de la reconquête urbaine de la porte de la Villette. Les enfants des écoles du 19e arrondissement, d'Aubervilliers et de Pantin ont été amenés à enquêter sur le terrain, à découvrir les processus de réalisation des œuvres d'art sur l'espace public, en lien avec la compagnie "(S)-vrai". Toujours dans le cadre de ce dispositif, le "Collectif GFR" organise des parcours visites des œuvres de "street art" dans le 13e arrondissement afin de sensibiliser les établissements scolaires à leur environnement artistique. Enfin, des projets à destination des familles sont organisés chaque année dans le cadre de "Nuit Blanche", avec une sélection d'œuvres à découvrir ainsi que des ateliers, des visites ludiques organisées en présence des artistes.

Voilà ce que je pouvais apporter comme informations.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer ce vœu.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Monsieur PENINOU, le vœu est-il retiré ou maintenu, puisque vous avez eu tous les éléments d'information ?

M. Mao PENINOU. - Non, nous le retirons.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est retiré. Voilà. Donc, pas de vote.

Merci.

2019 DAC 73 - Subvention (15.000 euros) à l'association Ktha compagnie pour la mise en œuvre et le fonctionnement du programme BEA-BA (20e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 73 relatif à l'attribution d'une subvention de 15.000 euros à l'association "Ktha compagnie", pour la mise en œuvre et le fonctionnement du programme BEA-BA (20e).

La parole est à Mme Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un très beau projet de délibération pour le 20e arrondissement. La compagnie "Ktha" est installée au cœur du quartier des Amandiers et y développe son travail de création dans l'espace public, bien sûr. Et puis, surtout, un lieu mutualisé à d'autres compagnies intervenant aussi dans la rue. C'est un lieu ressource pour toutes celles et ceux qui souhaitent s'essayer à l'art dans l'espace public. Une première expérience a eu lieu en 2016 et en 2017. C'était le PAVE, c'est-à-dire le "Programme d'Accompagnement Vers l'Extérieur". Les habitants ont pu voir le résultat des compagnies ainsi accompagnées.

Pour partager les savoir-faire artistiques, techniques, spécifiques à l'art dans la rue à Paris et toutes ses contraintes dans une ville très dense, une ville capitale où les autorisations sont compliquées, la "Ktha" a imaginé un projet, un "bureau d'entre-accompagnement Banane-Amandiers". "Banane", du nom de l'une des résidences d'un bailleur social très célèbre dans le quartier. Ainsi, on a quatre à cinq compagnies accompagnées pendant deux ans, avec de la mise à disposition d'espaces, des échanges. Le PAVE, bien sûr, va se poursuivre et donnera lieu à une sortie publique. Enfin, un projet nous a beaucoup séduits dans le 20e arrondissement, que la Ktha propose de préfigurer : c'est une ZEF, une "Zone d'Expérimentation Facilitée". Les Amandiers, grâce à la mise en réseau de tous les acteurs du quartier, des services de la Ville, seront déclarés un lieu d'expérimentation artistique dans l'espace public.

Merci, vraiment, pour le soutien de la Ville qui vient renforcer l'identité culturelle de ce quartier en politique de la ville, qui participera à faire de la rue des Amandiers une rue de la culture.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Frédéric HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame MAQUOI, pour votre intervention. Effectivement, cette subvention va venir renforcer le travail de soutien que nous faisons en direction de la compagnie Ktha, qui met en place un programme d'accompagnement dans les quartiers populaires du 20e arrondissement, que nous connaissons bien. C'est un programme de transmission, un programme d'accompagnement de l'art dans l'espace public. C'est un dispositif novateur qui va permettre de renforcer tout le travail que nous faisons pour défendre et soutenir les arts de la rue. C'est également la possibilité - je le souligne parce qu'il faut le dire et insister dessus quand nous le faisons - d'installer des compagnies, de la création, des artistes, à l'intérieur d'ensembles urbains de quartier populaires.

Pour toutes ces raisons que vous avez excellemment expliquées, je ne détaillerai pas plus l'ensemble de ce projet. Je vous donne rendez-vous le 11 octobre prochain, puisqu'un événement aura lieu avec une compagnie qui sera accueillie dans le 20e arrondissement, avec une première étape de travail qui s'appellera le projet "Parking". Rendez-vous le 11 octobre pour admirer l'ensemble du travail artistique "art de la rue" qui est réalisé dans le 20e arrondissement.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 73.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 73).

2019 DAC 69 - Subvention (10.000 euros) à l'Association française pour le cirque de demain pour l'organisation de son festival, et convention.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous revenons un instant en arrière pour un amendement technique déposé par l'Exécutif sur le projet de délibération DAC 69 relatif à l'attribution d'une Subvention (10.000 euros) à l'Association française pour le cirque de demain pour l'organisation de son festival.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 168 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 168 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 69 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 69).

2019 DAC 77 - Subvention (3.223.000 euros) et avenant avec l'Association de soutien au théâtre privé.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAC 77 relatif à l'attribution d'une subvention de 3.223.000 euros et d'un avenant avec l'"Association de soutien au théâtre privé".

La parole est à Mme Carine PETIT.

Mme Carine PETIT, maire du 14e arrondissement. - Merci, cher collègue.

C'était pour souligner ce projet de délibération qui montre le soutien de la Ville de Paris avec un montant important, qui est d'ailleurs en augmentation cette année de 100.000 euros par rapport à l'année dernière, à l'"Association pour le soutien du théâtre privé". Le montant de la subvention s'élève à plus de 3 millions d'euros. C'est une association qui a été créée il y a plus de 40 ans pour mettre en place un réseau et un fonds de solidarité entre les théâtres privés parisiens. Pour être maire du 14e arrondissement, la rue de la Gaîté est une rue qui connaît, et c'est heureux, une forte concentration de théâtres privés. Cet apport de financement public à cette association est important pour soutenir les théâtres qui peuvent parfois connaître quelques difficultés de fonctionnement dans leur soutien à la création et à la production.

Je voulais insister, puisqu'hier, nous avons écouté les représentants du Conseil parisien de la jeunesse. Dans cette subvention, est incluse une aide pour ces théâtres qui leur permet, avec un objectif très précis qui lie cette association aux théâtres et à la Ville de Paris, d'offrir un tarif réduit aux jeunes Parisiens de moins de 26 ans pour une première place à un montant de 10 euros. On sait combien sont appréciés cette aide publique et ce système de réseau de soutien et d'entraide, avec l'objectif particulier de faire accéder les jeunes Parisiennes et Parisiens au théâtre, de les habituer ainsi à découvrir les programmations, avec un tarif adapté à leur vie de jeunes étudiants ou de jeunes actifs.

Je vous remercie pour votre attention sur ce petit éclairage d'une subvention classique, néanmoins importante.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame la Maire.

Effectivement, c'est une subvention récurrente. Cela fait de nombreuses années que nous soutenons le théâtre privé. Comme vous le voyez dans le 14e arrondissement, cela permet à des théâtres, grands ou petits, de développer leurs activités et de travailler à la diversité de la créativité de leurs scènes dans le théâtre privé, à travers le soutien à cette association.

A l'intérieur de cette convention, nous avons des objectifs de soutien à un dispositif de mutualisation et d'aide aux déficits, quand les spectacles sont en déficit et coûtent plus cher que ce qu'ils peuvent rapporter. Nous avons aussi des objectifs d'ouverture, c'est-à-dire permettre qu'il y ait des tarifs bas pour les jeunes proposés par ces théâtres.

Dans le cadre de la renégociation, puisque c'est une convention que nous sommes en train de renégocier pour les années suivantes, à partir de 2020, j'ai souhaité, en discussion avec le ministère de la Culture - car, si nous apportons la moitié de la somme, le ministère de la Culture apporte l'autre moitié - que nous puissions ajouter deux nouveaux objectifs sur la notion de parité. Aujourd'hui, nous soutenons la question de la parité, de l'égalité hommes/femmes à travers les questions de la culture. A l'intérieur de cette convention que nous avons à travers le fonds de soutien aux théâtres privés, sur des questions liées à la parité, que nous puissions renforcer la parité afin de mieux promouvoir des formes avec des autrices, des metteuses en scène et des directrices de théâtre. Ce n'est pas souvent le cas.

La deuxième chose, c'est sur la question de la diversité. Pour ceux qui ont suivi la "Cérémonie des Molières" cette année, nous voyons l'ensemble du milieu théâtral présent à cet endroit. Il y avait un comédien qui s'appelait Fary. Il a fait une intervention qui n'est pas passée inaperçue pour bon nombre d'entre nous, rappelant que, dans la dernière nomination pour la "Cérémonie des Molières", sur les 45 nominés, 44 étaient blancs. La question de la diversité et celle de la parité vont aussi faire partie des objectifs que nous allons fixer à l'intérieur de cette convention, car nous souhaitons que, dans le domaine du théâtre comme dans celui de la culture, les planches, les salles de cinéma, les écrans - en l'occurrence, on est sur les planches - soient à l'image de la diversité et de la mixité de notre ville.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 77.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 77).

2019 DAC 187 - Subvention exceptionnelle (50.000 euros) et convention avec l'association Technopol - Techno Parade (2e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 187 relatif à l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 50.000 euros et d'une convention avec l'association "Technopol - Technologie Parade" (2e).

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci.

Chers collègues, le 28 septembre dernier, défilaient 300.000 amateurs et amatrices de musiques électroniques. Ces 300.000 "teufeurs" ou curieux ont défilé ou ont dansé du quai François-Mitterrand jusqu'à la place d'Italie. La Technologie Parade parisienne est l'une des plus anciennes d'Europe. Cela fait donc 21 ans qu'une fois par an, nos rues s'animent au son de leurs basses. C'est un rendez-vous du monde de la nuit qui se met en lumière. C'est le rendez-vous des musiques émergentes françaises et internationales, et la vitrine annuelle des musiques et cultures électroniques du monde entier.

Ce 28 septembre, c'était l'événement festif du week-end, mais c'était aussi l'un des événements politiques du week-end. En effet, cette année, cette fête s'est déroulée dans une ambiance un peu particulière. Plus revendicative que jamais, elle avait pour mot d'ordre : "Dansons pour Steve". En hommage au "teufeur" de 24 ans, Steve Maia Caniço, un animateur périscolaire, décédé noyé à la suite d'une intervention policière lors d'une soirée techno, le soir de la "Fête de la musique" du 21 juin dernier.

D'ailleurs, une intervention policière sur laquelle se posent encore des questions quant à sa légitimité. En témoigne la banderole de tête portant le nom de "Steve", accompagnée de pancartes "Justice pour Steve". L'affaire n'est toujours pas élucidée et l'intervention des C.R.S., toujours pas justifiée. Un hommage festif et respectueux pour ce jeune qui aimait la musique et prenait plaisir à ces fêtes. Un jeune qui n'aurait jamais dû mourir le soir de la "Fête de la musique", événement festif et musical, et qui devrait le rester.

Les mots des organisateurs sont clairs : "Il faut rétablir un climat de respect et de confiance, et demander aux différentes autorités de se comporter avec beaucoup d'ouverture d'esprit avec les festivals et les clubs". Car, oui, c'était aussi le rendez-vous politique de l'ensemble de la communauté culturelle parisienne et du monde de la nuit. Les inquiétudes, les incompréhensions augmentent depuis quelques semaines.

A Paris, les relations entre les organisateurs aguerris d'événements, notamment de musiques actuelles, et la Préfecture, se durcissent. Nous pensons notamment à "Dehors Brut", qui s'est vu notifier une fermeture administrative pendant plusieurs semaines après la mort d'un "teufeur" due à une overdose. Une sanction très dure pour ce club qui, en 12 ans, n'a jamais rencontré de problème de cette ampleur. Cette sanction ne changera rien à la situation si l'on ne repense pas profondément la politique qui privilégie toujours la répression à la prévention. D'ailleurs, cela a été précisé dans une tribune publiée dans "Libération", portée par l'adjoint Frédéric HOCQUARD.

Nous avons tenté, mercredi dernier, lors des questions d'actualité, de mieux comprendre les critères qui guident les décisions de notre Préfet de police. Nous attendions des réponses supplémentaires sur le travail de sécurisation des événements culturels, notamment nocturnes. Vous l'avez tous remarqué : en vain.

Comme vous l'avez compris, nous soutenons cette délibération permettant à "Technopol", l'association qui, de par ses actions en faveur d'une plus large diffusion de musiques actuelles auprès des publics, contribue vraiment au rayonnement aussi bien français qu'international de notre ville.

Considérant l'intérêt de ses activités à Paris et son implication, nous vous demandons de soutenir ce projet de délibération afin d'apporter à l'association les moyens d'organiser encore les rencontres musicales qui font la richesse de notre ville.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame FILOCHE, pour cette intervention.

Effectivement, la Techno Parade, événement parisien s'il en est, dont nous avons fêté les 21 ans cette année, où je me suis rendu avec la Maire de Paris, qui vient maintenant régulièrement à la Techno Parade. De nombreux participants, beaucoup de jeunes. Une édition de la Techno Parade qui s'est extrêmement bien déroulée. Comme quoi, on peut défiler nombreux, faire la fête dans les rues de Paris et que les choses se passent bien. Je tiens aussi à saluer l'effort qu'ont fait l'ensemble des services de sécurité pour le bon déroulement de la Techno Parade. Il faut aussi dire quand les choses se passent bien.

La Techno Parade vient clôturer la "Paris Electronic Week", qui, pendant 4 jours, à Paris, vient mettre en valeur les musiques électroniques. Vous savez que les musiques électroniques ne sont plus des musiques marginales, comme elles pouvaient l'être il y a quelques années. Elles sont parfois considérées comme marginales, mais les récentes études de la SACEM montrent que 18 % des jeunes de 15 à 25 ans écoutent principalement des musiques électroniques. Elles font partie du paysage culturel de cette ville. D'ailleurs, de nombreux grands artistes sont présents, jouent régulièrement à Paris. De ce point de vue, la Techno Parade est un moment festif, ouvert, populaire.

Il y a aussi les questions liées autour de l'organisation et des conditions de sécurité. Or, si la Techno Parade s'est bien passée, on peut regretter qu'il y ait aujourd'hui un climat autour de ces questions qui soit rendu plus difficile. C'est aussi un climat en termes de débat politique, puisque vous avez actuellement une proposition de loi au Sénat qui vise à durcir les conditions d'organisation de ce que l'on appelle les "free parties", qui ne nous concernent pas à Paris car il n'y en a pas. Mais cela révèle le climat qu'il peut y avoir là-dessus.

Vous avez rappelé les discussions et les sujets que nous avons eus vis-à-vis de la fermeture d'un certain nombre de clubs à Paris, en l'occurrence de leur fermeture pour des raisons administratives. Vous avez rappelé l'ensemble de ces choses.

Je crois que l'on doit pouvoir trouver une sortie par le haut sur ces questions, afin qu'un point d'équilibre soit trouvé et surtout, que sur les questions de musiques électroniques, qui se portent principalement dans la vie nocturne, les questions de sécurité ne viennent pas mettre sous cloche le développement de la vie nocturne, le développement des musiques électroniques. Tous ces moments sont des moments festifs, démocratiques, conviviaux et de respiration. Cela a été rappelé ce matin par Didier FUSILLIER qui parlait de "Nuit Blanche", qui sera le prochain événement fort dans la rue de démonstrations festives, culturelles et populaires samedi soir. Ces moments sont aussi des moments de partage, culturels, inventifs et créatifs, que l'on s'enorgueillit d'avoir dans notre ville. Il faut tout faire pour qu'ils continuent à bien se dérouler.

C'est pourquoi nous avons subventionné de manière plus forte la Techno Parade et "Technopol", notamment pour venir les renforcer, car ils ont eu des demandes en termes de besoins de sécurité plus importantes. Ils ont dû mettre plus de moyens à disposition là-dessus. Cela explique l'augmentation de notre subvention à cet endroit.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 187.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 187).

2019 DAC 245 - Signature d'un protocole d'accord, d'un bail civil, d'une convention d'occupation du domaine public et d'une convention d'objectifs avec l'association La Générale Nord-Est (14e).

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 245 relatif à la signature d'un protocole d'accord, d'un bail civil, d'une convention d'occupation du domaine public et d'une convention d'objectifs avec l'association "La Générale Nord-Est" (14e), sur lequel l'amendement technique n° 187 a déposé par l'Exécutif.

Je mets directement aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 187 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 187 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 245 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2019, DAC 245).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'activité de l'établissement "Le Clara" (11e).

Vœu déposé par le groupe les Républicains et Indépendants relatif à l'établissement "Le Clara".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 169 et n° 170 sont relatifs à l'activité de l'établissement "Le Clara".

Je donne la parole à M. François VAUGLIN.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Représentante du Préfet de police, je voudrais commencer mon intervention en saluant dans l'épreuve et en remerciant les policiers et tous les représentants de la Préfecture de police, avec lesquels nous entretenons les meilleures relations constructives de travail. Toutefois, nous avons un grave problème, que vous connaissez puisque vous êtes venue vous-même à la rencontre des riverains pour prendre en compte leurs attentes.

"Le Clara" est un établissement qui, depuis une année, nous pose de graves difficultés, avec des rixes qui ont lieu quasiment à toutes les sorties d'"after", notamment le week-end. S'agissant de soirées qui se terminent au petit matin, nous avons la population, notamment les enfants, qui, de 8 heures à 10 heures du matin, rencontrent des gens ivres, drogués, combatifs. Il y a eu une rixe de 70 personnes, où l'on a vu les vigiles de cet établissement sortir avec des grandes bombes lacrymogènes pour taper sur les forains du marché situé juste à côté. Nous avons, depuis des mois, des litres de sang qui s'écoulent sur le pavé tous les week-ends.

Il est donc nécessaire que nous arrivions à faire fermer cet établissement. Je ne vois pas d'autres solutions aujourd'hui. Tout a été essayé. La première fermeture d'un mois, qui a eu lieu en novembre dernier, a été une bonne nouvelle. Elle a été suivie d'une deuxième fermeture, puisque le week-end après cette première fermeture administrative, le week-end suivant !, de nouveaux débordements ont été connus.

Il est absolument indispensable que l'on puisse remettre en place ce système de cliquet qui fait que le Préfet, habituellement, augmente les peines lorsqu'il y a récidive. En l'occurrence, cette fermeture a été suivie d'une fermeture de neuf jours seulement suite à la récidive constatée. Depuis, des récidives ont lieu tous les week-ends.

Ce vœu a été voté à l'unanimité de notre Conseil d'arrondissement. Je vous demande vraiment, et au nom de l'ensemble des habitants de ce quartier, de rétablir l'ordre, de mettre un terme définitif à cette situation et de faire fermer "Le Clara".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. CRAVENNE.

M. François-David CRAVENNE. - Merci, Monsieur le Maire.

A la suite du vœu précédent qui a été voté à l'unanimité par le Conseil du 11e arrondissement, nous rééditons notre demande de janvier dernier, à savoir que la Mairie de Paris fasse fermer ou au moins mobilise et mette en œuvre tous les moyens nécessaires, en lien avec la Préfecture de police, pour faire cesser les multiples nuisances aux abords de l'établissement "Le Clara". Les riverains de ce lieu du 11e arrondissement n'en peuvent plus et il est grand temps de les entendre.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Oui, je pense que la Préfecture, Madame la Représentante du Préfet de police…

Monsieur le Maire, merci.

Monsieur le Maire du 11e arrondissement, je ne peux qu'aller dans votre sens concernant le vœu que vous avez porté. Si, effectivement j'ai pu avoir des échanges avec le Préfet de police sur des questions d'excès de zèle sur des fermetures d'établissements qui me semblaient respecter tout à fait les normes de bon fonctionnement, on n'est absolument pas dans ce cas pour ce qui concerne "Le Clara". Il faut tout faire pour que cet établissement cesse l'activité qu'il peut avoir et cesse le désordre, le bazar récurrent qui peut se développer.

Je dis cela aussi parce que, sur les questions de vie nocturne, on a mis en place, depuis plusieurs années, un certain nombre de commissions, de régulations qui permettent - il y a une commission de régulation des débits de boissons dans le 11e arrondissement - de développer la vie nocturne et de la réguler. Il en va aussi du

développement de la nuit. Je sais que le maire du 11e arrondissement est particulièrement attaché, dans un arrondissement où la vie nocturne est importante, à son développement et à sa bonne qualité.

Or, elle ne peut se développer qu'à partir du moment où des établissements - qui sont une minorité, on le sait, et représentent une marge par rapport à l'ensemble des établissements de nuit dans le 11e arrondissement ou ailleurs - respectent le voisinage et les habitants. En l'occurrence, ce n'est absolument pas le cas. J'ai même été saisi par des gens qui sortent, plutôt des fêtards, qui sont étonnés que l'on puisse tolérer un tel type de fonctionnement. Je dis cela aussi parce que cela renvoie, si l'on laisse perdurer cela, vis-à-vis de ceux qui sont dans la norme, de ceux qui se plient à la régulation, le fait que l'on peut faire n'importe quoi et qu'après tout, il n'y aura pas de sanction.

Il faut effectivement tout faire pour que la Préfecture, qui a la main là-dessus, et non la Ville de Paris… Je le dis par rapport au vœu déposé par Mme CARRÈRE-GÉE pour lequel j'émettrai un avis défavorable, puisque vous demandez que la Mairie se substitue à ce que peut faire la Préfecture de police. Autant je suis pour que la législation… Si, c'est marqué dans les attendus. Autant je suis pour que la législation soit modifiée de ce point de vue, mais en l'état actuel de la législation, nous ne pouvons pas nous substituer là-dessus. Je soutiens donc fortement la question de la fermeture de cet établissement. Je soutiens le fait que la Préfecture mette tous les moyens à sa disposition pour agir contre cet établissement qui, si j'ai bien compris, essaie de contourner la législation pour continuer à agir.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à Mme la représentante du Préfet de police.

Mme LA REPRÉSENTANTE DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de commencer cette intervention en disant que, comme vous le savez, la Préfecture de police a connu un drame terrible hier. Au nom du Préfet de police et de l'ensemble des personnels de la Préfecture de police, je voudrais vous remercier pour les nombreux messages de sympathie et de soutien qui nous ont été adressés ces dernières heures. Nous avons été tous très sensibles, à commencer par le Préfet de police, à la présence de la Maire et de ses équipes auprès de nous, très vite après ce drame, à la présence également du maire du 4e arrondissement, qui est notre arrondissement d'accueil dans cette ville. Le Préfet de police a déjà eu l'occasion d'écrire à la Maire hier soir pour lui transmettre ses remerciements et les adresser, à travers elle, à l'ensemble des personnes ici présentes. Il aura l'occasion, un peu plus tard, de rédiger des courriers personnels à tous ceux qui ont bien voulu nous témoigner de leur amitié et de leur sympathie. Nous les prenons comme autant de marques de confiance et de soutien à l'action quotidienne des policiers, des militaires, des agents administratifs de la Préfecture de police.

Puisque cette action ne doit pas s'arrêter, quoi qu'il arrive, je vais répondre à ce vœu sur "Le Clara", en m'excusant de n'avoir pu être présente hier pour répondre à M. GOUJON sur le vœu sur les établissements de jeux, mais il recevra une réponse écrite. Je m'y engage.

En ce qui concerne "Le Clara", c'est un établissement qui a attiré notre attention très vite. Très vite après mon arrivée, Monsieur le Maire, vous m'avez conviée à une réunion sur place, avec des collectifs d'habitants, pour regarder de près cette situation qui est absolument inacceptable, où certains riverains ne peuvent plus vivre dans leur appartement en raison des activités de cet établissement. Nous avons donc décidé ensemble de mettre chacun les moyens dont nous disposons. Je réconcilie l'ensemble des vœux à cette occasion puisque, que ce soit la Mairie ou la Préfecture de police, nous avons les moyens de constater des infractions, mais c'est bien la Préfecture de police qui peut ensuite prendre les éventuelles mesures de sanction administrative. C'est ce que j'entends dans les vœux.

Nous avons mis en commun nos moyens. La Préfecture de police a fait sa part du travail, surtout en essayant de diriger des contrôles sur cet établissement et en essayant de mettre l'ensemble de ses services, et donc, l'ensemble des réglementations possibles, en marche pour pouvoir fermer cet établissement si des manquements y étaient constatés. Nous avons procédé à un contrôle, il y a quelques jours, qui a permis de relever un grand nombre d'infractions. Je vous confirme, Messieurs, que ces contrôles ayant donné des résultats, nous nous sommes engagés dans une procédure contradictoire, durant laquelle nous notifierons aux exploitants tous les manquements relevés. Cela donnera lieu aux mesures les plus appropriées. Je ne les détaillerai pas et je ne le peux pas, puisque je respecte profondément cette phase de contradictoire. Nous écouterons les explications qu'ils auront à nous donner.

Cela dit, cet établissement continuera à attirer notre plus grande vigilance. Notre mission est de rétablir la tranquillité publique dans l'espace public à Paris, la tranquillité à laquelle chacun d'entre nous a droit, et de concilier cela. C'est tout à fait possible, comme l'a rappelé M. HOCQUARD, de concilier cela avec la liberté de sortir le soir, de prendre un verre, de faire la fête. Dans cette ville, tous les jours, un grand nombre d'établissements, d'exploitants extrêmement responsables, démontrent que c'est tout à fait possible de le concilier. D'ailleurs, nous avons des échanges fructueux avec eux et leurs représentants. En l'occurrence, nous sommes dans une situation très

différente. Je ne voudrais pas que cet établissement jette l'opprobre sur l'ensemble des autres exploitants qui font leur travail correctement et font honneur à leur profession.

Merci beaucoup.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Avant de soumettre ces vœux aux voix, j'ai une demande d'explication de vote de Mme Joëlle MOREL.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme il a été dit, les riverains de l'établissement situé au 8 bis rue Sedaine sont témoins, depuis plusieurs années, de violences et de rixes régulières tous les week-ends. Ils sont excédés et ne comprennent pas que les services de la sécurité de la Ville et ceux de la Préfecture ne se donnent pas les moyens de faire cesser ces incidents.

Comme vous l'avez entendu, Madame la représentante du Préfet, nous demandons tous ici la fermeture définitive de cet établissement.

Nous voterons les deux vœux.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 169 déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 427).

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 170 déposée par le groupe les Républicains et Indépendants, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe "Génération.s" relatif à "La Vache Bleue".

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le vœu référencé n° 171 relatif à "La Vache Bleue".

Je donne la parole à Mme Léa FILOCHE.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Une intervention très rapide concernant "La Vache Bleue". C'est une association qui, depuis 1993, occupe des locaux sous les voûtes de la petite ceinture. C'est une association très implantée, qui permet véritablement de faire vivre la vie culturelle et artistique dans un quartier, où lorsqu'ils se sont installés, il n'y avait rien du tout. Ils ont défriché, participé à l'organisation d'une vie culturelle et artistique qui n'existait pas. Ils ont permis aux riverains d'acquérir beaucoup de richesses d'un point de vue culturel. Ils ont entretenu beaucoup de choses au niveau du tissu social. Ils sont indispensables au quotidien.

La mairie du 19e arrondissement s'est inquiétée du renouvellement de la convention qui régit leurs locaux sous la petite ceinture, puisque la convention prend fin le 31 décembre prochain et que, dans les démarrages des discussions qui avaient lieu avec Nexity - le porteur d'affaire de la S.N.C.F. sur ce sujet, à cet endroit - celui-ci avait décidé d'avoir des critères de sélection qui mettaient un niveau de commercialisation et de commercialité du lieu très élevé. Cela ne correspond pas du tout au projet de "La Vache Bleue".

Entre le vœu que nous avons voté collectivement au conseil d'arrondissement de la mairie du 19e arrondissement et aujourd'hui, il y a eu des évolutions. Plusieurs critères ont évolué. Aujourd'hui, la S.N.C.F. s'engage à ce que l'aspect culturel de l'appel à projets qui va arriver soit bien à 50 % culturel et s'engage aussi à ne pas augmenter le loyer pendant un an. Nous sommes globalement satisfaits. On a encore quelques inquiétudes, notamment parce que les 50 % des activités culturelles sont certes une avancée, mais nous le répétons ici : "La Vache Bleue" n'a pas d'aspect commercial dans leurs activités. Elle se contente de la culture et c'est déjà beaucoup à cet endroit. Ne pas augmenter le loyer pendant un an est une bonne chose, mais quid des années n+1 et n+2 ? Cela reste encore assez flou pour nous.

Il est important que la Ville de Paris soutienne cette association, comme elle soutient "La Main" dans le 15e arrondissement, "La Générale" dans le 14e arrondissement, "Le Cent" dans le 12e arrondissement, "Le 59" dans le 1er arrondissement et "La Gare" dans le 19e arrondissement. Au même titre, "La Vache Bleue" est une association indispensable au tissu local et nous y tenons beaucoup.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Madame FILOCHE.

Merci pour ce vœu sur la question de "La Vache Bleue". Vous l'avez rappelé, la Ville soutient les démarches artistiques, créatives, qui se nichent souvent dans des lieux plutôt interstitiels et intermédiaires.

Comme vous l'avez rappelé, le bailleur Nexity, qui gère le patrimoine de la S.N.C.F., a demandé à "La Vache Bleue" de bien vouloir quitter avant le 31 décembre 2019 le lieu dans lequel elle est. Le maire du 19e arrondissement, François DAGNAUD, que je salue, a interpellé de manière ferme la S.N.C.F. là-dessus, qui a répondu que, dans le cadre de cet appel à projets - nous avons "fait pression" sur elle dans le cadre de cette discussion - le caractère de collectif d'artistes puisse rester à l'endroit et être présent dans les voûtes, celles de la S.N.C.F. La S.N.C.F. a répondu récemment à travers ce courrier. Elle mettra les choses en concurrence, parce qu'elle doit le faire suite à l'ordonnance du 19 avril 2017. Vous le savez, nous y sommes nous-mêmes soumis. Je crois que le caractère artistique, créatif de cet endroit devra pouvoir être maintenu. Je le dis d'autant plus que, non seulement à la mairie du 19e arrondissement, mais aussi à la Mairie de Paris, nous serons attentifs à cette question.

Merci pour le vœu que vous avez présenté et qui attire toute notre attention. Merci au maire du 19e arrondissement pour les nombreux échanges qu'il a pu avoir et la force que nous avons pu faire peser par rapport à la question de la S.N.C.F.

Je vous demanderai, fort des informations que je vous donne ici, de retirer votre vœu, parce que, que ce soit côté 19e arrondissement ou côté Mairie centrale, nous serons vigilants pour qu'à cet endroit, dans ce lieu interstitiel, celui de "La Vache Bleue", le travail artistique créatif puisse continuer, car il y va de la diversité artistique, créative et culturelle de cette ville.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il retiré, Madame FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE. - En effet, au vu des informations, avec mon collègue Bruno LAPEYRE, avec lequel je porte ce vœu dans le 19e arrondissement, nous allons le retirer. J'insiste sur le fait que nous serons très vigilants sur la suite de cette convention.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Vœu déposé par le groupe Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants relatif à une dénomination en hommage à Karl Lagerfeld.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Nous allons examiner maintenant le vœu référencé n° 172 relatif à une dénomination en hommage à Karl Lagerfeld.

La parole est à M. Jérôme DUBUS.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Monsieur le Maire.

J'attendais que l'Exécutif se manifeste sur la personnalité de Karl Lagerfeld, mais rien n'est venu. Il est décédé le 19 février 2019. Je ne vais pas retracer sa carrière, tout le monde la connaît ici. Il est décédé à l'hôpital américain de Paris à Neuilly. Il a fait toute sa carrière à Paris. Chacun sait qu'il était né à Hambourg. Il a apporté énormément à la mode française, et donc, à Paris. Il a été ambassadeur de notre ville. Un hommage lui a été rendu en juin 2019 auquel participait la Ville. En 2017, il a reçu la médaille Grand Vermeil de la Ville des mains de la Maire de Paris. Son influence et sa capacité à faire rayonner notre ville n'est pas en cause. Au contraire, il a beaucoup apporté à notre ville, à la mode et à la culture françaises. Il a été l'un des grands couturiers, l'un des grands modistes, l'un des grands créateurs de la mode française. Sa personnalité rayonnait très largement au-delà du milieu de la mode.

Le Président de la République lui a également rendu hommage. Je crois qu'il est maintenant temps, puisque nous sommes 10 mois après son décès, que Paris se détermine et que notre Conseil de Paris rende hommage, par la dénomination d'un lieu - une place, une rue, un bâtiment - à cette grande personnalité que fut Karl Lagerfeld, personnalité totalement atypique, très mystérieuse. Le livre de Raphaëlle BACQUÉ donne quelques éclaircissements sur sa personnalité. Il restera, pour nous, une marque parisienne, une marque française extrêmement importante.

Je vous remercie.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je donne la parole à M. HOCQUARD.

M. Frédéric HOCQUARD, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci, Monsieur DUBUS.

Ce sera évidemment un avis favorable que j'apporterai à votre vœu, parce qu'il est normal que la Ville rende hommage à Karl Lagerfeld. Elle le fera. Comme vous l'avez rappelé, de nombreux hommages ont été organisés depuis sa mort. On rendra hommage, à travers Karl Lagerfeld, à son caractère créatif, touche-à-tout. Il est intervenu dans le domaine de la mode, mais aussi dans un certain nombre d'autres domaines.

Je crois aussi que cela vient rappeler, symboliser - comme nous l'avons fait à l'occasion de la plaque que nous avions mise pour Azzedine Alaïa, juste à côté d'ici, rue de la Verrerie - le caractère attractif de cette ville dans le domaine de la mode, où nous attirons les talents, où, quand ils viennent ici, dans le domaine créatif et de la mode, ils s'épanouissent, trouvent leur envol, prennent leur élan. C'est aussi cela que vient rappeler le parcours de Karl Lagerfeld. Je ne vais pas le rappeler ici. Vous avez cité l'excellent livre de Raphaëlle BACQUÉ qui raconte le parcours de Karl Lagerfeld.

En accord avec ma collègue Catherine VIEU-CHARIER, j'émets un avis favorable à la commission de dénomination des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux, pour que nous trouvions un endroit adéquat pour rendre hommage à Karl Lagerfeld. Nous le ferons, comme nous l'avons fait pour Sonia Rykiel et Azzedine Alaïa, à l'occasion - ce n'est pas dans votre vœu, mais je me permets de l'ajouter - d'une semaine de la mode. Cela permet de marquer, à l'occasion de cet événement, ce qui constitue la force de la mode française, c'est-à-dire sa créativité artistique.

Merci.

M. Nicolas NORDMAN, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe PPCI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 428).

Je vous propose, mes chers collègues, de suspendre la séance jusqu'à 14 heures 30, où nous aurons à examiner notamment le projet de délibération DAC 604 et l'ensemble des projets de délibération de Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Bon appétit.

Et Mme TAÏEB !

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de Mme Colombe BROSSEL, adjointe).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Chers collègues, je vous propose de reprendre notre séance.

2019 DAC 604 - Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner le projet de délibération DAC 604 relatif à la présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux Paris.

Prendrons successivement la parole évidemment Bernard GAUDILLÈRE, Mme LECOUTURIER, M. VESPERINI qui nous rejoindra peut-être, Danielle SIMONNET également. Je vous cherchais et ne vous avais pas vu. M. JULIEN, M. GLEIZES qui nous rejoindra éventuellement, et évidemment répondra Karen TAÏEB accompagnée de Jean-Louis MISSIKA.

Monsieur GAUDILLÈRE, la parole est à vous.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Je rappelle que l'existence d'un bilan annuel de la Commission du Vieux Paris et du débat annuel en Conseil de Paris est une innovation de cette mandature ; il n'y en avait pratiquement jamais auparavant. Aujourd'hui, ce sont des éléments précieux de la transparence à laquelle les Parisiens ont droit dans un domaine aussi sensible. C'est la

dernière fois de cette mandature que ce débat a lieu et je vais donc élargir mon propos à ces six années, au-delà de 2018.

Comment caractériser la CVP d'aujourd'hui ? D'abord par son indépendance. Elle est, certes, inscrite dans nos statuts mais son respect a été très variable dans son histoire - c'est une litote. Depuis 2014, après la lettre de mission de la Maire et le vœu unanime du Conseil de Paris, cette indépendance a été totalement respectée - je dis bien : totalement respectée. Le fait que son président ne soit pas un adjoint à la Maire, contrairement aux mandatures précédentes, a sans doute beaucoup aidé à cette situation.

Elle se manifeste dans tous les domaines. Nos débats sont libres et la fixation de notre ordre du jour est également libre. Il est arrivé dans le passé que des sujets importants soient interdits à la Commission du Vieux Paris alors que, depuis 2014, aucun sujet patrimonial de quelque importance ne lui a échappé. J'y ai veillé sans relâche et, je l'espère, sans faille.

La deuxième caractéristique de la CVP est le rythme très soutenu de ses travaux. Au cours de ses dix réunions annuelles, elle examine grosso modo 120 à 130 dossiers par an. Elle fonde ses discussions sur des dossiers de séance, dont la qualité et l'érudition sont reconnues par tous.

Troisièmement, la CVP a une composition très éclectique : des élus - j'en vois un certain nombre sur ces bancs -, des architectes, des historiens, des urbanistes, des universitaires, des responsables d'associations de défense du patrimoine. On aurait pu craindre que cette variété n'aboutisse à des affrontements, il n'en est rien. Les points de vue ne s'affrontent pas, ils se complètent. La quasi-totalité de nos vœux est adoptée dans un consensus unanime, ce qui en principe - je dis bien en principe - devrait en accroître l'autorité.

Quatrièmement, la CVP se conforme aujourd'hui à un idéal permanent de transparence. Elle publie, sur le site Paris.fr, ses dossiers de séance dont je viens de parler, un résumé de ses débats, bien entendu son bilan annuel, le texte de ses vœux et le tableau des suites que la Municipalité leur a réservées.

J'aborde justement ce sujet des suites. Jusqu'à 2014, le degré de respect des vœux de la CVP était assez nébuleux. Depuis 2014, nous avons mis au point une méthode rigoureuse, claire et surtout identique d'année en année : un tableau extrêmement détaillé, publié comme je viens de le dire, indique pour chaque immeuble concerné le détail des vœux pris par la CVP et des décisions prises par la Municipalité. Pour les chiffres exacts, je renvoie à chacun de nos bilans annuels et je vais résumer en simplifiant beaucoup.

Pour environ un tiers des adresses, le promoteur modifie son projet en fonction des vœux de la CVP et ce sont pour nous de précieux succès. Je cite un certain nombre d'exemples dans le bilan.

Pour un autre tiers, le promoteur se refuse à modifier son projet et la Municipalité décide, elle, de refuser le permis demandé. Nos bilans successifs citent quelques exemples où la Municipalité a ainsi rejoint notre combat.

Puis il y a le troisième tiers, pour lequel la Municipalité accorde le permis demandé, en ne tenant aucun compte du vœu de la Commission du Vieux Paris. Là aussi, nos bilans citent divers exemples qui me paraissent assez choquants. Les explications données par la Municipalité sont, j'ose le dire sans la moindre acrimonie, très nébuleuses, et certaines d'ailleurs sont carrément fausses. Nous citons des exemples dans le bilan 2018. Sur ce point, chacun peut avoir ses convictions. En tout cas, nous avons, nous, membres de la Commission de très forts regrets.

Je conclus. Personne dans cet hémicycle, j'imagine, ne conteste l'importance de la préservation du patrimoine dans l'une des villes les plus patrimoniales du monde. Chacun sait aussi qu'à Paris le poids des valeurs foncières, de la spéculation, et pour dire les choses un peu plus simplement le poids et la force de l'argent menacent fréquemment des immeubles patrimoniaux, en tout ou partie. Or, je rappelle une évidence…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Cher Bernard, je vous invite à aller vers votre conclusion.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Oui, tout de suite.

Les atteintes au patrimoine sont irréversibles : on ne ressuscite pas un élément architectural ou un élément de paysage saccagé. La Ville a donc une mission de régulation et, au sein de la Ville, la Commission du Vieux Paris a ce rôle central d'alerter, de résister et de convaincre. Elle le fait jusqu'ici avec l'appui unanime du Conseil de Paris, ce dont elle vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, en préambule, permettez-moi de saluer à nouveau la grande qualité du travail accompli par la Commission du Vieux Paris, et bien évidemment de son président, Bernard GAUDILLÈRE, pour la sauvegarde de notre patrimoine parisien. Nous voyons bien que le patrimoine connaît à l'heure actuelle un engouement croissant chez nos concitoyens, soucieux de préserver les grands témoins architecturaux qui ont fondé l'histoire de notre pays et de notre ville en particulier.

Permettez-moi d'ailleurs de regretter, en tant que présidente de Commission culture, qu'aucune communication sur le patrimoine n'ait été présentée devant notre Assemblée depuis l'élection de Mme HIDALGO. Je pense que le patrimoine de Paris, envié dans le monde entier tant pour sa grandeur, sa richesse, sa variété et sa diversité, méritait une communication devant notre Assemblée. Le patrimoine à Paris, qu'il soit majestueux, flamboyant ou plus modeste, fait partie intégrante du quotidien des Parisiens. En témoigne l'immense émoi qu'a suscité l'incendie de Notre-Dame.

Vous vous êtes engagés en 2015 à ce qu'un bilan de la Commission du Vieux Paris soit débattu chaque année devant le Conseil de Paris, ce qui n'était pas le cas, comme l'a rappelé le président GAUDILLÈRE, lors des précédentes mandatures, et les élus de cette Assemblée vous en sont très reconnaissants, car tout ce qui va dans le sens de la transparence va dans le bon sens. Indépendance et transparence, ce sont bien là les deux conditions essentielles pour un bon fonctionnement de la Commission du Vieux Paris.

Alors que penser de ce bilan ? Force est de constater que la tonalité du bilan est assez critique envers votre majorité. Nous parlions à l'instant de transparence et d'indépendance, qui devait présider entre la Mairie de Paris et la Commission du Vieux Paris, et je salue effectivement cette indépendance de la Commission dans ses conclusions.

La Commission regrette le manque de transparence quant à la justification des refus de suivre les vœux émis par la Commission. Notre groupe avait demandé dès 2015 que la Ville justifie systématiquement le non-suivi des vœux de la Commission. En 2018, non seulement la proportion du suivi des vœux a baissé, passant de 75 à 57 %, mais de plus les justifications semblent très insuffisantes, puisque de l'aveu même de la Commission, les éléments de refus de la part de la Ville sont invérifiables. Peut-on parler encore réellement de transparence ?

La CVP a recommandé une protection des monuments historiques pour trois bâtiments : la Cité de l'Argentine, avenue Victor Hugo dans le 16e arrondissement, l'Hôtel-Dieu dans le 4e arrondissement et l'Institut George Eastman dans le 13e arrondissement. Pouvez-vous nous dire si la Ville de Paris a effectivement bien fait ces demandes de classement auprès de l'Etat ?

Mais le point qui semble le plus préoccupant est celui des autorisations de surélévation par la Ville de Paris. Le bilan nous informe que, sur 143 demandes d'autorisation, 106 ont été acceptées, soit 74 % d'acceptation. Ce que dénonce la Commission, au-delà de la multiplication des surélévations, c'est finalement une surenchère financière accordée à des logements de grand standing à 66 % des autorisations, loin devant des immeubles du parc social ou des bureaux.

Dans un contexte de forte pression du marché immobilier, il est de notre responsabilité d'élus de ne pas céder à certaines tentations financières que ne comprendraient pas les Parisiens. Car quel visage veut-on donner à Paris demain ? Un Paris qui céderait à une spéculation financière ou au contraire une ville soucieuse de son patrimoine que nous ont laissé l'Histoire et ses architectes à travers les époques ?

C'est une vraie question qu'il convient de nous poser pour notre politique d'urbanisme qui se doit impérativement de respecter l'héritage patrimonial qu'elle a reçu. Non, Paris ne doit pas devenir un musée effectivement, mais pour autant elle doit résister aux sirènes de la spéculation immobilière et à certains choix architecturaux qui détruiraient la beauté de notre ville.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Monsieur VESPERINI, vous avez la parole.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer le travail de la Commission du Vieux Paris, présidée par Bernard GAUDILLÈRE et au sein de laquelle siègent des collègues du groupe PPCI, Céline BOULAY-ESPERONNIER et Thierry HODENT qui suit très attentivement les travaux de CVP.

Je l'avais déjà dit l'année dernière, je dois reconnaître que la qualité rédactionnelle du rapport est à noter. Encore une fois, si les textes des organismes associés à la Ville de Paris étaient du même niveau que ce texte que l'on a sous les yeux, je pense que les travaux de notre Assemblée ne s'en porteraient que mieux.

Maintenant, je voudrais faire trois observations.

D'abord je ferai une petite observation micro-historique. On revient de loin, car quand j'ai commencé le mandat avec vous, on ne savait pas très bien ce qu'on allait faire de la Commission du Vieux Paris. On évoquait même au début de cette mandature la suppression de la Commission du Vieux Paris qui était accusée d'être une survivance du XIXe siècle, qu'on n'avait plus besoin de cela, que c'était le tout modernité où on construit, etc. En réalité, on voit bien que l'on a besoin de la Commission du Vieux Paris et de ses avis. Grâce à Bernard GAUDILLÈRE et au travail des membres de la nouvelle Commission, on a pu empêcher un certain nombre de projets qui étaient funestes pour le patrimoine de la Ville de Paris. Ou au contraire, on a pu amender un certain nombre de projets, afin qu'ils soient plus conformes à ce que les Parisiens attendent du patrimoine de leur ville.

Maintenant, la deuxième observation que je voudrais faire est que je ne voudrais pas que cette situation se dégrade, qu'il y ait un rétropédalage et que l'on aille vers la situation qui prévalait avant 2014, à savoir quand la Ville de Paris se soustrayait un peu aux réflexions de la Commission du Vieux Paris. C'est un peu les inquiétudes que je décèle dans le rapport qui nous est soumis aujourd'hui. On nous parle en détail, par exemple, du fait que le nombre de réunions entre les services de la Mairie et la Commission du Vieux Paris a baissé très sensiblement. Je lis également que les informations que la Ville de Paris donne à la Commission du Vieux Paris, après que la Commission a transmis certaines demandes et avis, ont baissé. En gros, la CVP donne des avis mais elle n'a pas forcément les retours de la Ville de Paris, ce qui est tout de même dommage.

Enfin, je constate avec regret qu'un certain nombre de désaccords entre la CVP et la Ville sont incompréhensibles. Je ne fais que reprendre ici l'expression du président GAUDILLÈRE et celle-ci est même reprise dans le texte. Qu'il y ait des désaccords entre la Ville et la CVP, c'est bien normal, elle est là pour cela. En revanche, que les désaccords ne soient pas suffisamment justifiés ou qu'ils suscitent l'incompréhension des membres de la CVP et de son président, c'est tout de même surprenant et je tenais à le noter.

Pour ma troisième remarque qui sera conclusive, il est bien dommage que l'on prenne cette tendance ou qu'elle soit notée en tout cas par le rapport car, en réalité, l'importance d'une commission comme la CVP est absolument capitale. On le voit aujourd'hui dans tous nos débats qui commencent à essaimer dans le cadre de la campagne des élections municipales. De quoi parle-t-on visiblement à la CVP ? On parle de surdensification, de végétalisation, de rénovation énergétique, d'esthétique urbaine, de surélévation. Bref, on parle de sujets qui sont vraiment au cœur des préoccupations des Parisiens.

Tous ces sujets sont en train de monter en puissance et, de ce point de vue, on a besoin véritablement de cet organisme. Un organisme qui a gagné, de haute lutte, une forme d'indépendance, peut-être pas forcément aboutie mais il y a en tout cas une indépendance. Puis il y a de plus la transparence, puisque les Parisiens peuvent aujourd'hui consulter sur Internet les travaux de la CVP.

Pour terminer, cette fois sur l'avenir de la Commission du Vieux Paris, je l'ai déjà dit l'année dernière, je crois que le nom de la Commission du Vieux Paris ne correspond pas forcément aux discussions que nous pouvons avoir au sein de la CVP. "Vieux Paris", très franchement, cela fleure bon le XIXe siècle ; cela a beaucoup de charme mais je crois que le nom pourrait, par exemple, prendre en compte les questions environnementales, de climat et de rénovation énergétique.

On ne peut pas laisser non plus Paris se muséifier. Béatrice LECOUTURIER l'a dit et elle a tout à fait raison, parce qu'il va falloir approfondir et accélérer la rénovation de nos immeubles, notamment la rénovation énergétique, et toute forme de rénovation peut avoir des conséquences esthétiques. Le lien entre la rénovation énergétique et l'esthétique devrait être au cœur des travaux de Commission du Vieux Paris, et c'est la raison pour laquelle je crois que le nom pourrait peut-être changer et prendre en compte davantage les questions liées au climat.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Danielle SIMONNET n'est pas là et je vais donc donner la parole à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Première question : la Ville a-t-elle, comme lui demandait la Commission, relayé auprès de l'Etat une demande de protection pour au moins deux adresses : la Cité de l'Argentine dans le 16e et l'Hôtel-Dieu dans le 4e ?

Deuxième question : la Maire avait demandé à la Commission de réfléchir particulièrement sur la question des surélévations, d'où la création d'une sous-commission ad hoc. Pourquoi alors la Ville n'a-t-elle jamais saisi la Commission sur une seule des 143 demandes de permis de construire adressées à la DU en la matière ? En effet, c'est la Commission qui s'est elle-même autosaisie de 27 dossiers.

Troisième question : seul un quart des 143 demandes de surélévation a été rejeté par la Ville. Néanmoins, ces 37 refus prouvent que la municipalité conserve un arsenal juridique sérieux pour s'opposer aux surélévations, malgré les modifications législatives de 2015 qui leur sont plutôt favorables. Peut-on nous garantir, pour chacun des 106 permis accordés, que la surélévation ne porte aucune atteinte aux caractéristiques architecturales des bâtiments concernés ni à l'harmonie du paysage environnant ?

Quatrième question : la Municipalité partage-t-elle l'avis du rapport selon lequel la diversité des hauteurs d'immeubles est une richesse du paysage parisien, l'existence d'une architecture basse un des témoignages de l'histoire de la capitale et cette beauté très variée l'un des fondements de la séduction de Paris ? Je le rappelle car comment expliquer que les trois quarts des demandes soient accordées alors que, semble-t-il, elles n'ont pas vraiment été examinées.

Cinquième question : depuis 2015, la Commission publie chaque année un tableau reproduisant intégralement le contenu de tous les vœux émis durant l'année avec les suites qui lui ont été données. Or, 43 % des vœux de la Commission ne sont pas suivis d'effet. C'est énorme pour une Commission, qui est certes indépendante dans son fonctionnement mais beaucoup moins dans sa composition : elle est présidée de droit par la Maire de Paris, qui en

nomme l'écrasante majorité des membres, lesquels prennent leurs décisions à l'unanimité. Et 43 % des vœux ne sont pas suivis. Pourquoi ? Aux demandes de justification de ces rejets, les réponses de la Ville - cela a été dit et rappelé - sont tantôt lacunaires, tantôt ne correspondent à aucune réalité. Comment va-t-on faire pour savoir ce qu'il en est ?

Sixième question : des réunions de concertation existent qui mettent autour de la table les services de l'urbanisme, la Commission, les promoteurs et architectes responsables de projets demandeurs du permis de construire. Ces réunions sont organisées par la Direction de l'urbanisme sur des adresses ayant fait l'objet d'un vœu de la Commission. Pourquoi cette concertation est-elle tombée de 37 réunions en 2017 à 19 seulement en 2018 ?

Les surélévations à Paris, par leur nombre et leur rythme de construction, sont inquiétantes : elles nivellent le paysage, le standardisent ; elles privent les usagers de la ville d'espaces de respiration et de lumière ; elles ôtent aux rues et aux bâtiments le charme de la différence et le plaisir de la profondeur de champ ; elles densifient Paris, qui est déjà la ville la plus dense du monde. Cette densification est à l'œuvre dans le rapport, par exemple avec la parcelle Émile Zola qui a entraîné la suppression d'un espace vert.

Et où trouve-t-on cette bétonisation par la surélévation ? Dans 66 % des cas, c'est dans les immeubles de grand standing et, à parts égales de 14 %, dans les logements sociaux et les bureaux. Le rapport observe avec raison que ces chiffres montrent le poids déterminant des valeurs foncières dans le mouvement des surélévations et l'ampleur du mouvement dans les prochaines années, si la Municipalité ne souhaitait pas le freiner.

Alors, cher Jean-Louis MISSIKA, vous qui n'êtes plus à un revirement près, à quand une tribune dans la presse pour rétropédaler sur ce sujet des surélévations ? Cela nous ferait plaisir, parce que cela nous fait plaisir chaque fois que vous ralliez, même un peu tard, même par opportunisme, une position longtemps acquise ou des propositions des Ecologistes.

Enfin, pour conclure, je souhaite une très longue vie à la Commission du Vieux Paris, qu'elle garde son indépendance, sa capacité de contre-pouvoir. Et je souscris à la proposition effectivement de modifier peut-être son appellation.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Nous sommes d'accord que Jérôme GLEIZES n'intervient pas ? Merci.

Pour vous répondre, je vais donner la parole à Karen TAÏEB, puis à Jean-Louis MISSIKA.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je vous remercie bien sûr pour l'ensemble de vos interventions.

Cher Bernard GAUDILLÈRE, vous l'avez dit, c'est le dernier bilan de la CVP de cette mandature. Bien que cela ait déjà été largement rappelé par l'ensemble des orateurs, je souhaite à mon tour en souligner la qualité, la qualité des personnes qui composent cette Commission mais bien sûr la qualité des débats.

C'est aussi l'occasion de dire combien la CVP joue un rôle important en matière de préservation du patrimoine parisien. Madame la Présidente de la 2e Commission, la mandature n'est pas terminée et je peux envisager, si vous le souhaitez, de venir présenter une communication patrimoine.

La Commission du Vieux Paris, puisque c'est de cela dont il s'agit, est une instance experte et de très grande qualité, où de nombreux échanges ont lieu, ce qui permet l'élaboration d'avis et de conseils d'une très grande richesse. Je veux remercier Bernard GAUDILLÈRE qui préside cette instance avec un très grand sérieux et une très grande rigueur, une rigueur incontestable.

La CVP poursuit avec ardeur ses objectifs d'indépendance et de transparence, vous l'avez souligné, comme l'a souhaité la Maire de Paris, Anne HIDALGO, dans la lettre de mission qu'elle vous a confiée, cher Bernard, en début de mandature. Cher Pascal JULIEN, de vous rappeler que justement cette transparence fait que c'est la Commission elle-même qui établit l'ordre du jour. En aucun cas, on ne peut apporter des sujets et autant de surélévations peuvent être proposées dans le cadre de cet ordre du jour.

Il m'est également important de rappeler que si les travaux de la Commission du Vieux Paris sont possibles - certains ont souligné et remarqué la qualité de ce bilan -, c'est grâce au professionnalisme des services de la sous-direction du Patrimoine et de l'Histoire qui sont chargés de la rédaction de documents et des analyses historiques et patrimoniales qui nourrissent les travaux de la Commission du Vieux Paris. Je veux saluer en particulier Daniel IMBERT, secrétaire général de la CVP et Laurent FAVROLE, chef du département de l'histoire de l'architecture et de l'archéologie de Paris ainsi que toute son équipe.

Les débats qui s'y tiennent, la recherche d'un avis unanime et les vœux pris par cette instance sont autant d'éléments qui permettent d'alimenter les réflexions et les prises de décisions de la Ville sur les différents projets à étudier, mais je laisserai mon collègue Jean-Louis MISSIKA répondre sur ces points.

Les vœux émis sur la CVP permettent d'engager ensuite des discussions avec les pétitionnaires, les architectes ou les promoteurs, lorsque des propositions doivent être rediscutées avec eux, et les prises de décisions de la CVP sont extrêmement constructives à cet égard. J'ai à l'esprit cet escalier de l'appartement où est mort Émile Zola, qui a été démonté et pour lequel nous sommes intervenus.

Je souhaiterais également revenir sur les demandes de protection d'Etat que le bilan annuel de la CVP présente, cela a été soulevé. Comme vous tous, je suis très attachée à ces demandes qui permettent la sauvegarde de nos bâtiments au caractère patrimonial remarquable. Je souhaite redire que le service instructeur à la Ville n'est autre que le D.H.A.A.P., celui-là même qui a en charge la CVP.

Madame LECOUTURIER, vous avez cité quelques exemples, notamment la Cité de l'Argentine dans le 16e arrondissement. Cette demande de protection avait été faite alors que je n'étais pas encore adjointe à la Maire de Paris. De toute façon, cela ne peut se faire sans un travail conjoint avec "Paris Habitat" qui porte actuellement un programme de logements sur ce site.

Concernant l'Hôtel-Dieu, le vœu émis par la CVP a bien été transmis par mes soins à Martin HIRSCH, mais mon courrier est resté sans réponse jusqu'à ce jour.

Enfin, concernant l'Institut George Eastman que j'ai eu l'opportunité de visiter, la Municipalité a vivement défendu cette demande de protection en Commission régionale du patrimoine et de l'architecture ; celle-ci a été retenue et sera abordée lors de la prochaine C.N.P.A.

En conclusion, je rappellerai l'intérêt majeur et indiscutable que représente cette Commission du Vieux Paris. Je ne peux que me réjouir des conditions d'exercice et du rôle indispensable que cette CVP joue en matière de préservation du patrimoine parisien. C'est le trait d'union utile et nécessaire entre la CVP, la DU. et la Délégation du patrimoine dont j'ai la charge.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour compléter, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Effectivement, c'est notre dernier débat sur la Commission du Vieux Paris. Je voudrais en profiter pour dire à Bernard GAUDILLÈRE, d'abord que cette Commission a été pour moi un lieu extrêmement important. Comme il le sait, j'ai essayé d'assister à toutes ses réunions. Cela a été pour moi un lieu de débats, de discussions, de controverses et de conversations extrêmement enrichissants. Et d'un certain point de vue également un lieu de formation permanente car j'y ai appris beaucoup de choses.

Je voudrais dire que cette Commission justement s'intéresse aux détails et regarde les permis de construire, y compris pour des petits bâtiments qui se trouvent dans le diffus et qui font partie d'un patrimoine du diffus beaucoup moins important que les grands bâtiments historiques. Ce travail est absolument essentiel.

L'un des sujets de controverses et de discussions important dans cette Commission est comment concilier le patrimoine d'hier et d'aujourd'hui avec les besoins actuels, c'est-à-dire jusqu'à quel point on peut accepter des transformations et comment faire qu'il y ait une seconde vie du bâtiment, sans que pour autant le patrimoine soit abîmé. Je ne peux m'empêcher en l'occurrence, puisque cela nous a beaucoup occupés hier et avant-hier, de faire référence à l'avis de la CVP sur la Gare du Nord qui rejoint notre position. Et je constate, Madame LECOUTURIER, que votre groupe n'est pas vraiment sur cette position. Donc vous vous affranchissez de la défense du patrimoine quand cela vous arrange.

Alors que dire de l'année 2018, des projets que nous avons découverts et des études spécifiques qui ont été menées ? Je crois que ce bilan, comme l'a dit d'ailleurs Bernard GAUDILLÈRE, est tout à fait honorable, même si l'on peut toujours faire mieux et on peut toujours faire mieux. Je ne vais pas m'attarder sur les chiffres mais plutôt sur le résultat du travail. J'en profiterai pour apporter quelques précisions sur les orientations de la Ville de Paris en matière de préservation du patrimoine et des interventions sur le bâti existant.

En matière de suivi des vœux et de consensus, comme chaque année, je rappelle que les avis de la Commission du Vieux Paris sont des avis parmi d'autres dans le cadre des autorisations d'urbanisme, dont certains sont régaliens, comme ceux de la Préfecture de police ou des Architectes des Bâtiments de France. La Direction de l'urbanisme n'a donc pas tout pouvoir. Notamment quand cela sort du cadre du Plan local de l'urbanisme, la Direction de l'urbanisme doit toujours motiver juridiquement ses avis. D'où le fait que certains vœux ne peuvent être parfois suivis ou que certains refus sont attaqués et aboutissent à des recours qui sont gagnés par les pétitionnaires.

J'ajouterai à cela - Bernard GAUDILLÈRE ne l'a pas évoqué - une augmentation significative des études de faisabilité. Ce qui veut dire que l'on étudie le dossier bien avant le dépôt du permis de construire. Naturellement cela n'apparaît pas dans le bilan mais cela permet d'orienter le projet très en amont et cela évite une critique du travail de l'architecte a posteriori.

En matière de groupe de travail, après l'étude de thématiques très intéressantes les années précédentes sur les surélévations et les rénovations du Plan Climat, nous avons pu échanger sur les parcelles d'angle. Ce sujet me

paraît extrêmement important. J'avais à plusieurs reprises insisté sur la nécessité de se pencher sur leur devenir face aux intérêts grandissants des porteurs de projets que je rencontrais, et surtout face au peu de respect qu'ils manifestent pour les bâtiments en prévoyant des démolitions systématiques. Au-delà de la CVP, avec la Direction de l'urbanisme et les A.B.F., nous avons donc été d'une très grande vigilance sur les opérations de ce type.

Parmi les autres travaux réalisés par la CVP - on en a beaucoup parlé -, les projets de surélévation ont été regardés de près. Je voudrais rassurer Pascal JULIEN : la Ville de Paris est tout à fait en adéquation avec les remarques de la CVP sur les surélévations. Je me permets d'ajouter, aux statistiques produites par la CVP, le fait qu'il n'y a pas les projets qui ne sortent pas car ils n'atteignent même pas le stade du permis de construire à la suite des échanges que les maîtres d'ouvrage ou les architectes ont eu avec la Direction de l'urbanisme, les A.B.F. ou moi-même.

Je voudrais vous rappeler, cher Pascal JULIEN, que c'est la suppression du C.O.S., le coefficient d'occupation des sols, qui a ouvert la voie aux surélévations et à cet appétit pour les surélévations, et cette loi a été portée par Cécile DUFLOT, si j'ai bonne mémoire.

Comme j'ai pu l'affirmer dans différentes tribunes ou écrits, la Ville de Paris ne permet pas de remplir à outrance les dents creuses. Nous veillons à la fois à une bonne insertion urbaine permettant de conserver…

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais vous inviter à aller vers votre conclusion.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vais essayer.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Oh, vous allez y mettre tout votre talent !

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Nous veillons à la fois à une bonne insertion urbaine permettant de conserver la particularité de notre tissu urbain, la conservation de certains vides, l'épannelage des toits. Nous y sommes attachés.

Quelques perspectives : il me semble que la CVP, avec l'expertise du D.H.A.A.P., pourrait s'intéresser à la place du végétal en ville - c'est un grand sujet de controverse - et la mutation des patrimoines tels que les garages.

Je souhaite remercier les membres de la CVP et les équipes des services de la Ville de Paris. La CVP a encore une fois permis à plusieurs projets de s'améliorer, tout en s'inscrivant dans un Paris durable, contemporain et patrimonial.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup à tous les deux.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2019 DU 130 - Dénomination esplanade des Ouvriers de la Tour Eiffel (7e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 130 relatif à la dénomination esplanade des Ouvriers de la Tour Eiffel.

La parole est à Didier LE RESTE, puis à Pascal JULIEN. Karen TAÏEB répondra.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Que notre collectivité rende hommage aujourd'hui aux ouvriers de la Tour Eiffel, après avoir rendu récemment ici même hommage aux cheminots, voilà une décision qui me va droit au cœur.

Un vœu de 2011 mis en pratique en 2019, on peut dire que c'est long, mais cette dénomination viendra parachever le travail de réorganisation de l'accueil et des espaces qui entourent la Tour Eiffel.

La Tour porte le nom de son ingénieur visionnaire. Il était temps que les 50 cadres techniciens et les 132 ouvriers soient associés à ce monument, symbole de notre ville. Les ouvriers de la tour sont mieux payés que sur d'autres chantiers à la même époque, mais ils sont confrontés à des conditions de travail tout à fait exceptionnelles pour l'époque : le travail est non seulement en extérieur mais aussi en hauteur. Les 12 heures par jour l'été et les 9 heures l'hiver justifient amplement ces salaires.

Etés caniculaires, hivers très durs, les ouvriers ont eu l'occasion de cesser le travail à plusieurs reprises pour obtenir des augmentations. Ainsi, en septembre 1888, ils obtiennent 0,15 franc d'augmentation. Le 20 décembre de la même année, en revanche, les grévistes sont moins nombreux. La prime de 100 francs de fin de chantier décidée par Eiffel, les délais qui courent et qui risquent de voir le chantier non achevé pour l'inauguration de l'Exposition universelle suffisent à isoler les récalcitrants, qui seront appelés les indispensables, surnom des grévistes ayant été renvoyés à des tâches subalternes.

Eiffel ne peut se permettre un conflit social long. Il prévoit même des cantines aux deux étages de la tour pour que les salariés ne perdent pas de temps pendant leur pause déjeuner, et il leur octroie un tarif très avantageux pour l'époque.

Les ouvriers métallurgistes sont fiers de ce chantier. Ils savent que le génie français a besoin de leurs compétences. Leur travail est minutieux bien qu'il s'applique à des poutrelles de plusieurs centaines de kilos, mais ils avaient déjà testé ces techniques en montant le viaduc de Garabit, dans le Cantal.

Le jour de l'inauguration, ils défileront juste derrière les officiels. Il n'y aura à déplorer qu'un mort sur ce chantier. Il s'appelait Angelo Scagliotti, il était de cette communauté d'Italiens de l'Est de la France. Venu avec sa compagne un jour de congé, il montrait le chantier fini, il y décède. Les conditions de sa mort restent confuses : écrasé par un ascenseur, faisant une chute de vélo ou basculant dans le vide ? On n'a jamais su. Eiffel, par peur du scandale, versera une pension à sa veuve, exigeant qu'elle se taise et qu'elle retourne en Italie. Elle se taira et finira ses jours en Haute-Saône, sans jamais rien révéler des causes du décès de son époux.

C'est l'un des mystères de la Tour Eiffel. Cette belle dame n'aurait pu voir le jour sans la conjugaison de l'ingéniosité d'Eiffel mais aussi de la qualification et de l'investissement des ouvriers. Il faut saluer les 500 salariés et 250 agents directement employés par la S.E.T.E. qui gère aujourd'hui la tour Eiffel et qui continue de faire vivre cette œuvre collective. Pour l'anecdote, leur branche de référence reste la métallurgie. Ils sont donc les filles et les fils de ceux qui ont monté la tour. Je les salue ici.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LE RESTE.

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci, Didier LE RESTE, pour cet exposé.

C'est quand même extraordinaire, quand il y a un projet de délibération à propos d'une dénomination se rapportant à monsieur "Machin" ou à madame "Trucmuche", on en a une page et demie à deux pages. Et là, le projet de délibération sur les ouvriers, il vous est "torché" en cinq lignes, rien de plus. Donc, je remercie Didier d'accorder aux ouvriers autant d'importance que l'on peut en accorder à M. Chirac, à monsieur "Je ne sais pas quoi", à madame "Autre chose", et cela fait du bien à entendre. C'est le premier point.

En deuxième point, je me réjouis évidemment de ce projet de délibération parce que mon groupe ne cesse de demander que l'on accorde des noms qui ne soient plus simplement pour des personnalités, parce que l'histoire ne s'incarne pas qu'à travers des personnalités, elle s'incarne à travers des collectifs et en voici un bon exemple.

C'est la raison pour laquelle j'avais suggéré la rue des cheminots dans le quartier. On l'a fait et c'est très bien, je t'en remercie. Pour que cela incarne des valeurs. J'avais obtenu aussi la rue de la concertation, par exemple, ou encore la rue du fret pour le quartier Chapelle International, mais il y a trop peu encore de noms d'animaux, de choses géographiques. Nous avons une rue du soleil. Eh bien, j'attends la rue du vent ! Le vent, ici, on sait ce que c'est, on en brasse parfois.

Nous avons au moins une bonne raison d'approuver ce projet de délibération, c'est qu'il s'agit d'ouvriers. Et une fois encore, je regrette que, dans ce cas, on ait été si bref dans l'exposé des motifs, alors que l'on est si long et excessivement long dans tellement d'autres cas.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci.

Mes chers collègues, cher Didier LE RESTE et cher Pascal JULIEN qui êtes intervenus sur ce projet de délibération, je vous remercie pour vos interventions, qui me tiennent particulièrement à cœur puisque c'est lors de la précédente mandature, vous l'avez souligné, en 2011, que je déposais un vœu afin qu'un lieu porte le nom des "Ouvriers de la tour Eiffel". Vous n'étiez pas encore élu, cher Pascal JULIEN, donc vous n'avez pas pu m'inspirer cette façon de nommer d'autres personnes que des noms réels.

Je veux évidemment remercier ma collègue Catherine VIEU-CHARIER qui a rendu cela possible. Je suis donc fière aujourd'hui, car non seulement le vœu est exaucé mais le lieu qui a été choisi me comble puisqu'il se situe sous la tour dont le nom sera "Esplanade des Ouvriers de la Tour Eiffel".

Cent trente ans après son inauguration, un hommage sera ainsi rendu aux très nombreux ouvriers qui méritent une partie de cette lumière focalisée à juste titre sur celui qui a imaginé cette tour audacieuse de 300 mètres, Gustave Eiffel, et qui a offert à Paris une sculpture désormais consubstantielle, indissociable de notre capitale, photographiée et visitée chaque année par des millions de personnes du monde entier.

Si nous devons cette prouesse architecturale et technique à Eiffel, aux ingénieurs et architectes, rien n'eut été possible sans les ouvriers qui ont porté, assemblé, monté ce gigantesque mécano à bout de bras et de jambes, car les ouvriers devaient se rendre sur leur poste de travail à pied : 317 marches en 6 minutes pour la première plateforme - pour vous donner une idée, ce sont 300 marches qu'il faut gravir pour arriver au sommet de la tour Saint-Jacques -, 674 marches en 21 minutes pour la deuxième et 1.710 marches pour atteindre le sommet en 33

minutes. Rien n'eut été possible sans les chefs de chantier, les chefs de piles, ces fameuses piles de pont, les charpentiers, les forgerons, les monteurs, les manœuvres, les riveurs, les frappeurs, les gardiens de jour, les gardiens de nuit. Il fallait quatre hommes pour poser un seul rivet et il y en a 2.500.000 ! C'était construire cette tour de 318 mètres et de 1.100 tonnes aux 18.000 pièces de fer.

La sécurité était de toute évidence une très grande préoccupation pour Gustave Eiffel. Il n'y a eu aucun mort sur le chantier à proprement parler, même si on a évidemment, comme vous l'avez fait, cher Didier LE RESTE, une pensée pour l'un des ouvriers, Angelo, qui, en dehors des heures de travail, certains disent un dimanche, pris un risque inconsidéré en marchant sur cette poutrelle dangereuse dont, hélas, il chuta.

Sur la Tour en construction étaient installés des garde-corps. Pour éviter la chute d'objets, ces derniers étaient retenus par des sangles. Autre précaution, nul n'avait le droit de se disputer avec un collègue car une rixe là-haut peut être fatale. Même si ces ouvriers au courage immense étaient aguerris à ce travail, les risques qu'ils ont pris furent énormes. J'imagine le jour où le dernier rivet a été posé pour que la "Dame de Feré puisse toucher le ciel. Il aura fallu, pour que cet exploit architectural soit rendu possible, deux ans, deux mois et cinq jours de travail titanesque.

Les ouvriers de la Tour Eiffel méritaient cet hommage et, à travers eux, tous les invisibles qui œuvrent cachés dans l'ombre.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 130.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2019, DU 130).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'attribution du nom de Théodore Vacquer, pionnier de l'archéologie à Paris à une rue ou un lieu du 4e arrondissement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner successivement les vœux référencés n° 189 et n° 190 déposés l'Exécutif.

Le vœu n° 189 est relatif à l'attribution du nom de Théodore Vacquer, pionnier de l'archéologie à Paris, à une rue ou un lieu du 4e arrondissement.

La parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Peu connaissent Théodore Vacquer. Pour ma part, c'est dans le cadre de ma délégation en charge du patrimoine, notamment dans sa partie liée à l'archéologie, que j'ai découvert cette éminente personnalité.

Je veux saluer le travail des archéologues de la Ville, notamment pour ce qu'ils font en matière d'archéologie préventive sur le terrain, mais aussi pour cette carte archéologique interactive qui est désormais en ligne sur Paris.fr et qui a nécessité de très longues heures de travail. Il nous est ainsi possible, si vous ne l'avez pas encore fait, de découvrir en un seul clic les trésors historiques cachés sous le sol parisien.

Théodore Vacquer est le pionnier de l'archéologie parisienne. En 1841, alors qu'il suit les travaux de nivellement entrepris sur le parvis de l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, il assiste à la mise au jour fortuite de sarcophages mérovingiens : c'est le point de départ de sa vocation d'archéologue. En 1844, il mettra au jour de nombreux vestiges gallo-romains dans l'île de la Cité et nous lui devons également la découverte de l'amphithéâtre gallo-romain de Lutèce aux abords de la rue Monge.

Il mourut le 25 mai 1899 dans son appartement de l'Île Saint-Louis dans le 4e arrondissement. C'est pour cette raison que j'ai déposé ce vœu dans le 4e arrondissement, vœu voté à l'unanimité. Mais 120 ans après sa mort, je vous propose de lui rendre cet hommage mérité en donnant le nom de ce pionnier de l'archéologie parisienne à une rue du 4e arrondissement notamment.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 429).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à l'inscription des façades sur rue de l'immeuble sis 7, rue des Rosiers au titre des monuments historiques.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le vœu référencé n° 190, déposé par l'Exécutif, relatif à l'inscription des façades sur rue de l'immeuble du 7, rue des Rosiers au titre des Monuments historiques.

La parole est à Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Jusqu'à sa fermeture en 2006, nombreux sont ceux qui ont goûté le tarama du restaurant "Jo Goldenberg", célèbre lieu de la gastronomie juive polonaise du XXe siècle. Il faisait partie du Pletzl, du Marais, du célèbre quartier juif de Paris, qui se reconstruisait après l'horreur des rafles de la déportation et de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale. Faut-il, hélas, le rappeler ? Le 9 août 1982, le restaurant Jo Goldenberg fut le théâtre d'un terrible attentat antisémite qui a fait 6 morts et 22 blessés.

Depuis 2006, le restaurant "Jo Goldenberg" est fermé et différents commerces se sont succédé sans aucun lien avec l'histoire ou le patrimoine culturel de ce lieu. En 2010, j'ai même dû déposer un vœu car, lors de travaux effectués par la nouvelle boutique, la plaque en mémoire des victimes avait disparu. Une nouvelle plaque a été ainsi inaugurée en 2011, en présence de Bertrand DELANOË notamment et de feu Jo Goldenberg.

De ce restaurant, il ne reste plus que la façade jaune pâle en pâte de verre polychrome qui date vraisemblablement des années 1920. Si je propose ce vœu de l'Exécutif, c'est qu'à travers celui-ci, il s'agit de garder la mémoire de ce restaurant chargé d'histoire, en demandant que la DRAC étudie l'inscription des façades, seul vestige de ce restaurant qui est situé à l'angle de la rue des Rosiers et de la rue Ferdinand Duval, au titre des Monuments historiques.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 430).

2019 DAC 529 - Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Association des Amis du Musée des Sapeurs-Pompiers de Paris (AAMSPP).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DAC 529 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'"Association des amis du musée des sapeurs-pompiers de Paris".

La parole est à Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Merci.

Je m'étonne d'ailleurs d'être le seul à intervenir sur ce projet de délibération parce que le Musée des sapeurs-pompiers, ce n'est pas rien, c'est extrêmement important.

Je me réjouis de cette contribution financière de la Ville de Paris à cette création. Je me réjouis aussi qu'il ne soit pas installé à Paris intra-muros mais à Saint-Ouen ; cela va dans le sens du Grand Paris que nous souhaitons et c'est l'occasion de rappeler que la B.S.P.P. ne protège pas que Paris mais les trois départements limitrophes.

Enfin, je ne vais pas développer ici pourquoi nous avons besoin d'un tel musée, je pense que les événements de ces derniers mois ont suffisamment montré qu'il faut faire comprendre, porter, diffuser les valeurs de protection, de solidarité et de courage des sapeurs-pompiers de Paris.

Nous voterons évidemment avec enthousiasme ce projet de délibération.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, cher collègue, cher Pascal JULIEN, pour cette inscription.

En effet, ce projet est un vieux projet, puisque je l'ai trouvé en arrivant en 2008, mais cela n'a pas été sans mal et on a eu beaucoup de difficultés à avancer. Mais ça y est, on avance. Avant l'été, j'avais eu l'occasion déjà de visiter les locaux et me rendre compte de la réalisation de ce musée, et surtout de la richesse de la collection du musée des sapeurs-pompiers de Paris.

Il est important bien évidemment de faire connaître l'histoire des Sapeurs-pompiers de Paris et l'existence de leur patrimoine qui est tout à fait unique dans le monde. Rendre cette collection accessible au public permettra évidemment de mieux connaître la B.S.P.P., de cultiver aussi le travail de mémoire et de maintenir des traditions propres au corps des sapeurs-pompiers de Paris.

Il y a eu deux grands anniversaires ces derniers temps, notamment le 50e anniversaire de la B.S.P.P. que nous avons commémoré avec une très grande exposition qui a eu lieu dans la salle des Prévôts et la salle des Tapisseries, mais aussi sur le parvis de l'Hôtel de Ville. Puis nous avons eu l'occasion de rappeler la création de ce corps par Napoléon Ier en 1811.

Je regrette de ne pas avoir pu donner plus d'argent à ce projet. J'espère que mes successeurs le feront parce qu'on a vraiment besoin que la Ville s'implique dans ce musée. Je pense qu'il y a encore un gros effort à faire et qu'il faudrait vraiment se pencher sur une subvention beaucoup plus importante.

J'en reviens à la réalisation de ce musée. Vous en avez parlé, Monsieur JULIEN, il est situé dans un bâtiment qui appartient à la Ville de Paris, au 89, rue du Docteur Bauer à Saint-Ouen et il devrait ouvrir en 2022. Il abritera bien sûr des véhicules emblématiques de l'histoire du corps, des matériels ayant marqué l'évolution des procédures et de la lutte contre l'incendie et le secours aux victimes, des uniformes, des documents audiovisuels.

Il y aura surtout des archives absolument remarquables. Il faut savoir que les pompiers, lorsqu'ils revenaient d'un incendie ou d'un sinistre, dessinaient et peignaient à l'aquarelle tout le décor, toute la situation et on est devant des choses absolument incroyables. C'est-à-dire que dans le moindre détail, comme dans une bande dessinée, on vous raconte comment le feu a pris, comment le corps des Sapeurs-pompiers est monté à l'assaut des immeubles, avec moult détails qui sont peints ou dessinés à l'encre de Chine. Il faut vraiment voir ce travail. J'étais très enthousiaste et je ne sais pas même ici si des gens le connaissent, car franchement je l'ai découvert. Il n'y avait pas d'images ni de photographies autrefois, il n'y avait rien de tout cela, donc il ne restait que la main de l'homme, son œil et sa mémoire pour restituer, point par point, tous les événements qui avaient eu lieu sur un sinistre. Je suis ici un peu enthousiaste, mais je vous assure que c'est formidable.

L'association du musée organisera aussi des parcours pédagogiques, évidemment en premier lieu pour les scolaires, ainsi que des expositions temporaires. Vous qui viendrez après moi, je vous en supplie, faites que ce musée vive parce que cela fait douze ans que je rame pour qu'il émerge ! Il émerge mais il va falloir l'aider, l'aider, l'aider. La subvention de malheureusement 10.000 euros participe à cela, notamment cette année pour la numérisation de ces fameux documents dont je viens de vous parler et qui constituent un fonds historique précieux. Mais je compte sur vous, vraiment, pour continuer cette œuvre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 529.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DAC 529).

Je vous remercie.

2019 DEVE 129 - Dénomination "square du 21 avril 1944" attribuée à l'espace vert central du site Chapelle International (18e).

Vœu déposé par le groupe "100% Paris" relatif à une dénomination en hommage aux combattants africains et des outremers venus libérer Paris.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DEVE 129 et le vœu référencé n° 173 qui s'y rattache, concernant la dénomination "Square du 21 avril 1944" attribuée à l'espace vert central du site Chapelle International.

La parole est à M. HONORÉ et c'est Mme Catherine VIEU-CHARIER qui répondra.

M. Christian HONORÉ. - Madame la Maire, nous allons bien entendu voter la dénomination du "Square du 21 avril 1944" pour rappeler la date où les femmes ont enfin obtenu le droit de vote et d'éligibilité.

Cependant, M. Olivier ANSART, président de l'association "ASA" dans le 18e arrondissement, est étonné que sa proposition de commémorer un autre événement n'apparaisse pas ici. En effet, ce même jour d'avril 1944, un bombardement dans le secteur de la porte de La Chapelle a fait des centaines de victimes. Il serait bien utile, pour alimenter la mémoire collective, que sa proposition soit mise en œuvre.

En outre, je profite de ce projet de délibération pour vous soumettre une autre demande.

La Libération de Paris, le 25 août 1944, est une date à jamais inscrite dans l'histoire de notre pays et de notre ville.

La Libération de Paris, c'est le combat des Parisiennes et des Parisiens, mais ils n'étaient pas seuls et nous savons la part éminente des combattants venus de l'extérieur verser leur sang pour notre liberté, et parmi eux des Français d'Afrique du Nord, pieds noirs, tirailleurs algériens, marocains, tunisiens, zouaves, spahis, goumiers, tirailleurs de l'Afrique subsaharienne, sans oublier les résistants de la France d'Outre-mer, des dissidents des Antilles, des Guyanais, des Réunionnais, des Tahitiens et des Néo-Calédoniens.

Le Président de la République, Emmanuel MACRON, a émis le vœu d'honorer la mémoire de ces combattants. Je rappelle également la "Lettre ouverte aux maires de France métropolitaine et des Outre-mer", signée par 160 responsables associatifs, intellectuels et personnalités, le 12 septembre 2019, pour nommer des rues en hommage aux soldats africains et de l'Outre-mer.

Paris sait leur devoir beaucoup. C'est la raison pour laquelle, avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe "100% Paris", nous proposons qu'un lieu à déterminer, une voie, un espace public, un parc, soit dédié à la mémoire des combattants venus des pays africains et de l'Outre-mer libérer Paris.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Cher collègue, cher Christian HONORÉ, je vous remercie de votre intervention qui va me permettre d'expliciter toutes ces dénominations du quartier de Chapelle International.

Comme acté lors de la Commission de dénomination du 15 avril dernier, le projet de délibération voté à l'unanimité du Conseil d'arrondissement du 16 septembre va rendre hommage au jour où les femmes ont eu le droit de vote en France. Mais nous avons également pensé à la date symbolique, pour le quartier de Chapelle International, du bombardement du 21 avril 1944, vous avez raison de nous le rappeler, faisant des centaines de morts et de blessés, des milliers de sinistrés dans le 18e arrondissement et à la Plaine-Saint-Denis. Histoire que peu de gens connaissent et ce sera très bien de le rappeler.

A Paris, les grandes dates de l'histoire se superposent et je propose que la future plaque de la Direction des Espaces verts indique cette double actualité du 21 avril. Le jardin, qui est situé entre la rue Lydia Becker et la rue Léon Bronchart, cheminot, Juste parmi les nations, sera d'ailleurs tout à fait symbolique de ce point de vue. Je tiens d'ailleurs à saluer, puisque j'en ai l'occasion, le travail de la Direction des espaces verts. Le jardin est encore en travaux mais le projet de délibération actant la dénomination officielle peut déjà être voté à notre séance.

Sur votre vœu, bien évidemment concernant les combattants africains et d'Outre-mer, j'émets un avis favorable pour une étude de cet hommage. Mais sachez que nous travaillons déjà en lien très étroit avec la Direction générale des Outre-mer sur ces sujets qui nous paraissent extrêmement importants. Chaque année, les cérémonies de ravivage de la flamme sous l'Arc de Triomphe sont mises en œuvre par la D.G.O.M., spécifiquement pour ces soldats dont vous nous avez parlé, c'est-à-dire ces combattants africains et d'Outre-mer, notamment en mai et en novembre pour chacun des deux conflits mondiaux et ce, depuis novembre 2017. Cette cérémonie complète le dépôt de gerbes effectué évidemment chaque 8 Mai et chaque 11 Novembre devant la plaque commémorative aux soldats "Rhin et Danube" quai Henri IV.

Bien qu'un hommage soit rendu à l'ensemble des soldats, un soldat ou un groupe de soldats en particulier est nommé lors de ces ravivages de flammes. Respectivement, je vais vous en citer quelques-uns : en novembre 2017, le soldat kanak Kalepo Wabete, dont la dépouille a été rapatriée du cimetière militaire de l'Aisne jusque dans son île natale de Tiga ; en mai 2018, quatre soldats martiniquais ont été honorés ; en novembre 2018, Camille Sosthène Mortenol, commandant guadeloupéen de la défense antiaérienne de Paris ; en mai 2019, tout le bataillon du Pacifique ; en novembre 2019, le soldat guyanais Saint-Just Borical, disparu lors de l'offensive de Verdun en 1916 et dont la dépouille n'a été découverte qu'en 2011.

D'autre part, des conférences annuelles sont organisées par la D.G.O.M. sur la mémoire des soldats ultramarins, notamment animées par l'Académie des sciences d'Outre-mer qui est présidée par Pierre GÉNY, un ancien Conseiller de Paris que vous connaissez sans doute. En novembre 2018, une conférence sur les soldats guadeloupéens a été animée par l'historienne Sabine ANDRIVON-MILTON. Est prévue aussi en novembre 2019, c'est-à-dire très bientôt et je vous y invite, une conférence sur l'engagement des troupes du Pacifique dans les deux conflits mondiaux.

En outre, le monument au Soldat noir mort pour la France est en cours de restauration par la Direction des Affaires culturelles.

Vous voyez, nous ne sommes pas sans rien. J'émets donc un avis favorable à votre vœu, en précisant que nous poursuivons la valorisation de l'héritage du Jardin tropical dans le 12e arrondissement pour toutes ces mémoires.

Je proposerai également dans quelques instants un vœu de l'Exécutif en hommage à Claude Mademba Sy que je vous présenterai tout à l'heure.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe "100% Paris", assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2019, V. 431).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 129.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DEVE 129).

2019 DU 166 - Dénomination parvis Élise et Célestin Freinet (4e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le projet de délibération DU 166 relatif à la dénomination du parvis Elise et Célestin Freinet.

La parole sera à Raphaëlle PRIMET, puis Jean-Noël AQUA ? Non, Raphaëlle PRIMET seulement.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, notre groupe se réjouit de pouvoir rendre hommage à Elise et Célestin Freinet, tous deux originaires des Hautes-Alpes. Ce couple de pédagogues engagés aura marqué l'éducation nouvelle par leur réflexion autour de ce que l'on appelle les méthodes actives.

Célestin Freinet est instituteur de formation. En 1920, il est nommé instituteur adjoint à l'école du Bar-sur-Loup où il publiera son premier article. Trois ans plus tard, après avoir multiplié les voyages, il participe au congrès de la Ligue internationale pour l'éducation nouvelle. Il est convaincu que l'individu progresse en prenant conscience de l'importance de sa personnalité et de ses centres d'intérêt dans son apprentissage. Il s'attache à donner une importance égale aux différents domaines éducatifs, tant intellectuels et artistiques que physiques et manuels.

Mutilé de guerre, il a dû adapter son enseignement à son état de santé. Il s'inspire de nombreux ouvrages de psychologie et développe son idée de la formation, non pas comme une accumulation de connaissances mais qui place la connaissance de soi au centre. Célestin Freinet pense que le développement de la vie sociale doit être au cœur de l'apprentissage, afin de permettre aux jeunes générations d'intégrer des valeurs de fraternité et de solidarité.

Elise Freinet est une artiste passionnée par la peinture et qui se spécialisera dans la gravure sur bois. Elle adhère au Parti communiste, en même temps que Célestin en 1926, et ils se marieront la même année. Elle soutient les travaux de son mari et apporte au Mouvement de l'école moderne une dimension originale dans le domaine artistique. Elle facilite l'activité créatrice sous toutes ses formes et est à l'origine de la conception artistique de l'art enfantin. Ses travaux ont contribué à enrichir la pédagogie coopérative et notamment la revue qu'elle a fondée et nommée "L'art enfantin". Dans les années 1950, elle crée le Musée d'art enfantin.

Militant communiste et syndicaliste, Célestin Freinet sera arrêté en 1940 et placé dans un camp de surveillance. Son épouse est contrainte de quitter l'école et retourne auprès de sa famille. À la fin de la guerre, ils deviennent proches de Lucie et Raymond Aubrac, anciens résistants qui ont été également très marqués par la guerre. Ils ont consacré leur temps au service des plus démunis, particulièrement à Gap où ils ont ouvert un centre éducatif pour les orphelins de guerre et les enfants déportés qui ont survécu.

Les nombreux écrits des époux Freinet ont contribué à développer une pensée différente du système éducatif traditionnel, que l'on nommera d'ailleurs pédagogie Freinet. Les élus communistes sont attachés à l'histoire de ce couple qui a participé à l'élaboration d'une éducation qui place l'expression libre de l'enfant au cœur de l'apprentissage et rappelle l'importance de l'enseignement artistique. Ils sont les instigateurs de la correspondance interscolaire et ont intégré le texte libre et le dessin libre dans leurs méthodes d'enseignement.

Nous tenons à saluer leur vie et leur parcours marqués par de nombreuses actions collectives, et les valeurs de solidarité et d'entraide qui les ont guidés et qu'ils n'ont eu de cesse de mettre en œuvre. Nous nous félicitons qu'un lieu puisse honorer leur mémoire et nous vous remercions pour la symbolique de ce lieu : le parvis de l'école Saint-Merri, dans le 4e arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie chère collègue, chère Raphaëlle, d'avoir rappelé le destin et l'œuvre de Célestin et Elise Freinet. Je voudrais dire quand même dans cet hémicycle qu'ils ont fait l'objet d'un ostracisme incroyable : ils ont été punis et renvoyés de l'Education nationale, et leur théorie et leur grand courant pédagogique, qui ont quand même marqué tout le XXe siècle, ont été souvent décriés ; il y avait véritablement une lutte idéologique contre la pédagogie Freinet.

Dans les années 1960, c'est là où on a vu le plus apparaître dans l'école française les pratiques de la pédagogie Freinet qui mettaient l'enfant au centre du projet éducatif, avec toutes sortes de responsabilités qui étaient extrêmement importantes, comme la coopérative scolaire et les textes libres - tu l'as rappelé, Raphaëlle. Mais les instituteurs - j'en sais quelque chose puisque je suis institutrice - qui pratiquaient la pédagogie Freinet étaient freinés, sans jeu de mots, dans leur carrière et faisaient toujours l'objet de rapports pédagogiques extrêmement mauvais.

Un courant Freinet a tout de même résisté, qui existe et continue à faire ses recherches, mais je tiens à dire quand même que c'est un mouvement pédagogique qui aurait dû prendre de l'ampleur et être vraiment un modèle dans notre pays ; il était rigoureux sur le plan du travail et extrêmement exigeant à l'égard des élèves, mais on n'a pas voulu le prendre en compte et c'est bien dommage. On en est resté à des façons de faire qui n'ont pas donné, loin de là, des résultats satisfaisants. Nous voyons bien où en sont l'éducation des enfants et l'Education nationale aujourd'hui.

Voilà un couple qui a vraiment œuvré pour les enfants, avec une délicatesse, un amour, et en plus un respect pour les élèves et une rigueur extraordinaire. Je suis très heureuse que ce soit sur le parvis de l'école Saint-Merri, puisque c'est une des dernières écoles en France à pratiquer un peu de la pédagogie Freinet, sachant qu'il n'est pas possible de la faire tout entière parce que ce n'est pas autorisé par l'Education nationale. C'est bien qu'on en parle et dans cent ans peut-être, on comprendra que cela a vraiment été des gens importants et qu'il faudrait effectivement que l'on suive les objectifs de Célestin et Elise Freinet. En tout cas, je suis heureuse que Paris leur rende hommage.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 166.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2019, DU 166).

Vœu déposé par l'Exécutif relatif à une dénomination en hommage à Claude Mademba Sy.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons des vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 174 est un vœu de l'Exécutif relatif à une dénomination en hommage à Claude Mademba Sy.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous l'avais annoncé, je présente un vœu relatif à l'hommage à Claude Mademba Sy. Qui était Mademba Sy ? C'était un officier supérieur de l'armée française qui est décédé le 8 avril 2014 à l'âge de 90 ans. Il était pupille de la nation à l'âge de 9, suite au décès de son père, Abdel Kader Mademba Sy qui fut le premier chef de bataillon de l'armée française, qui s'est illustré pendant la Première Guerre mondiale.

L'engagement de Claude Mademba Sy au service de la France pendant la Seconde Guerre mondiale a été total. Il a rejoint en 1943 le régiment des tirailleurs sénégalais du Tchad, une des premières unités à rallier de Gaulle et la France libre. Malgré une politique assez infamante de blanchiment par l'armée et demandée par les Américains, Claude Mademba Sy a été le seul soldat noir à faire partie du régiment de marche du Tchad qui entra dans Paris le 24 août 1944.

Claude Mademba Sy a été après-guerre un ardent défenseur de la décristalisation des pensions des anciens combattants africains.

Nous célébrons cette année le 75e anniversaire de la Libération de Paris et le témoignage de Claude Mademba Sy est conservé au musée de la Libération de Paris - musée du général Leclerc - musée Jean Moulin.

Nous portons cette mémoire des soldats de la première armée française libre venue d'Afrique, constituée de pieds noirs, de goumiers, de tirailleurs marocains, algériens, tunisiens, sénégalais, des soldats des territoires d'outre-mer, cher Monsieur HONORÉ, à travers la plaque commémorative qui est située sur l'Esplanade des Compagnons de la Libération dans le 4e arrondissement.

Nous continuerons d'honorer la diversité des combattants qui ont contribué à la libération de la France et de Paris, à l'instar de la stèle en hommage aux goumiers marocains morts pour la France, qui a été érigée place Denys-Cochin en 2015, et à la récente rénovation du Monument aux Soldats noirs morts pour la France dans le jardin d'agronomie tropicale du 12e arrondissement de Paris.

Considérant que l'engagement de Claude Mademba Sy, décoré de la Croix de guerre 1939-1945 avec huit citations et Grand officier de la Légion d'honneur, est représentatif de celui de milliers de soldats noirs qui ont combattu pour la France au cours de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, un hommage de la Ville de Paris sera rendu à Claude Mademba Sy en lui attribuant la dénomination d'un lieu parisien en sa mémoire.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2019, V. 432).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Chantal Akerman.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 175 relatif à une dénomination en hommage à Chantal Akerman.

La parole est à Frédérique CALANDRA.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je vous propose de rendre hommage à une cinéaste de talent, considérée comme l'une des figures de proue du cinéma moderne, Chantal Akerman, en donnant son nom au nouveau jardin situé sur la Petite ceinture dans le 20e arrondissement.

Elle est née en 1950 à Bruxelles. Issue d'une famille juive polonaise, ses grands-parents et sa mère ont été déportés à Auschwitz, seule sa mère en est revenue. Son cinéma est marqué par cette histoire familiale. Son rapport à la judéité et à Israël prendra une place de plus en plus importante au fil de sa filmographie.

Le cinéma, elle y vient après avoir vu "Pierrot le fou" de Jean-Luc Godard et son premier essai, "Saute ma ville", sort en 1968. C'est un film punk, anarchiste, subversif et dans l'air du temps. Il dépeint une jeune femme chez elle, s'enfermant dans sa cuisine, agissant de manière de plus en plus incohérente jusqu'à faire sauter l'appartement, exprimant ainsi son besoin vital de libération.

Elle développe son style entre Paris et New York, jouant de travellings lents et de plans fixes, et développant ainsi des ambiances suffocantes, repoussant alors les frontières d'un cinéma en pleine révolution. Elle prend ainsi le temps de décrire l'intime de ses personnages, de raconter l'histoire.

Ses techniques, non pas révolutionnaires mais poussées à leur paroxysme, influencent des cinéastes comme Gus Van SANT ou Michael HANEKE. Alternant documentaires et fictions, elle développe son œuvre à la Biennale de Venise en 2001 et 2015, avec des installations filmiques immersives où le spectateur s'interroge sur le chaos de la guerre, de la mort et de la disparition.

En 2003, elle réalise "Demain on déménage", une chronique familiale avec Sylvie TESTUD, dont l'action se déroule dans le 20e arrondissement. Sylvie TESTUD dira d'elle : "Elle était si solaire, si présente, que quand Chantal quittait une pièce, elle créait un manque."

Ne supportant pas l'absence de sa mère décédée en 2014, elle se suicide en octobre 2015 à Paris. Son dernier domicile connu était situé rue Henri-Chevreau, à proximité du nouveau jardin de la Petite ceinture.

Cette dénomination contribuera, outre le fait d'ajouter un nom de femme dans l'espace public, à faire découvrir au grand public sa filmographie et incitera probablement les plus curieux à visionner ses films.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme Colombe BROSSEL au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

Je donne la parole, pour répondre, à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Madame la Maire du 20e, chère Frédérique. Je ne vais pas revenir sur tout ce que vous avez dit, vous avez été fort complète dans la description de l'œuvre de Chantal Akerman et c'est évidemment un avis favorable pour étude de la Commission de dénomination.

Comme d'habitude, nous travaillerons avec les familles, et notamment avec sa compagne pour mettre en œuvre cette dénomination. Avis favorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité, si j'ai bien vu. (2019, V. 433).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Augustin Avrial.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 176 relatif à une dénomination en hommage à Augustin Avrial.

La parole est à François VAUGLIN, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Augustin Avrial est arrivé de province, de Haute-Garonne, à l'âge de 17 ans pour exercer la profession de mécanicien. Il travaille à l'usine d'Etienne Lenoir, dont le nom est resté associé à celui de M. Richard, cette usine étant rue de la Roquette dans le 11e arrondissement.

Il rencontre à cette époque Louise Talbot, qui était une lingère. Ils se marient à la mairie du 11e arrondissement. Augustin Avrial est l'un des fondateurs, en 1868, de l'un des syndicats les plus importants de l'époque, qui était la Chambre syndicale des ouvriers mécaniciens.

Il adhère à l'association internationale des travailleurs, A.I.T., et Louise Talbot, comme Augustin Avrial, figurent parmi les tout premiers signataires du manifeste contre la guerre adressé aux travailleurs de tous les pays du monde.

L'engagement politique et syndical d'Augustin Avrial lui vaut d'être condamné, en juillet 1870, à deux mois d'emprisonnement et transféré à la maison correctionnelle de Beauvais. Aussitôt libéré, à la suite de la proclamation de la République, le 4 septembre 1870, il se mêle au mouvement général qui agite Paris et qui prépare la Commune.

Pendant le siège de la ville, Augustin Avrial participe à la municipalité du 11e et devient, par élection, le chef du 66e bataillon de la Garde nationale dans le 11e. Avec Louise Talbot, il participe très activement à la Commune. Il est élu au Conseil de la Commune par le 11e arrondissement et, à ce titre, il est à l'initiative de la réquisition des entreprises abandonnées et de leur transformation en sociétés coopératives ouvrières.

Durant la Semaine sanglante, il organise sur les barricades la défense du quartier Château-d'Eau aux côtés notamment de Charles Delescluze, et leur participation contraint Louise Talbot et Augustin Avrial à l'exil. Après son arrestation, le 13 juin 1871 à la gare de Tergnier où elle tentait de rejoindre la Belgique, Louise Talbot est emprisonnée à la prison de Laon puis transférée à Versailles.

Elle retrouve son mari condamné à la peine de mort par contumace à Londres, où il s'était réfugié, avant de vivre en Allemagne puis en Suisse. Après un exil de dix ans, Augustin Avrial est amnistié en juillet 1880 et peut retourner en France pour retrouver sa femme et ses deux enfants.

A son retour, il continue de militer, notamment au Parti ouvrier socialiste révolutionnaire de Jean Allemane et entame une carrière d'inventeur et de chef d'entreprise qui l'a conduit à déposer des brevets pour une couseuse pneumatique ou encore un motoclycle à pétrole.

C'est en raison de ce parcours de responsable syndicaliste, de militant, de chef insurgé, d'élu du 11e, de communard et d'inventeur que nous souhaitons que la mémoire de Louise Talbot et Augustin Avrial puisse être honorée dans le 11e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur le Maire.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire du 11e, cher François, évidemment c'est un avis favorable. Quand on entend tout ce que vous venez de dire, quelle magnifique vie, quel incroyable destin ! Et

après tout, c'est un collègue, il a été élu à Paris. Donc je vous encourage à voter favorablement pour que nous dénommions un lieu Louise Talbot et Augustin Avrial.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 434).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une dénomination en hommage à Toni Morrison.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le vœu référencé n° 177 relatif à une dénomination en hommage à Toni Morrison.

La parole est à Mme Frédérique CALANDRA, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Frédérique CALANDRA, maire du 20e arrondissement. - Pardonnez-moi, mes chers collègues, je vais parler de Toni Morisson alors que j'imagine que vous la connaissez très bien. Néanmoins, je sacrifie au passage obligé pour ce type d'exercice.

Nous poursuivons aujourd'hui notre engagement d'attribuer des noms de femmes dans l'espace public parisien, mais là c'est surtout un extrême talent, une très grande dame de la littérature que nous souhaitons célébrer. Nous souhaiterions attribuer son nom à un square qui est aujourd'hui appelé square des Amandiers, comme la rue des Amandiers, dans le 20e arrondissement.

Elle est née Chloe Ardelia Wofford en 1931, dans l'Ohio. Elle grandit dans un milieu populaire d'une ville multiculturelle de la banlieue de Cleveland. Seule Afro-Américaine de sa classe, elle prend pour nom de baptême Antony abrégé en Toni.

Ayant réussi brillamment ses études, elle est admise à l'université Howard pour y étudier la littérature. Vous savez que cette université joua un rôle majeur dans le Mouvement des droits civiques pour les Afro-Américains et elle y enseignera par la suite la littérature anglaise. Elle sera professeure d'universités de plus en plus prestigieuses : Cornell, Yale, Bard et enfin Princeton où elle enseigne jusqu'à sa retraite.

Elle écrit son premier roman en 1970, à 39 ans. En 1988, elle obtient le prix Pulitzer pour "Beloved". En 1993, elle connaît la consécration internationale en remportant le prix Nobel de littérature pour, je cite : "Ses romans caractérisés par une force visionnaire et une portée poétique qui donnent vie à un aspect essentiel de la réalité américaine." À ce jour, seules huit femmes ont reçu cette distinction.

En 2006, elle a été l'invitée d'honneur du musée du Louvre, où elle reçoit la médaille de Commandeur dans l'ordre des Arts et des Lettres. En 1993, elle avait été élevée au grade d'officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur et, en 2010, elle reçoit la médaille Vermeil de la Ville de Paris où elle avait enseigné le temps d'un été.

En 2010, profitant de sa venue, nous l'avions invitée dans le 20e arrondissement grâce - je tiens à dire son nom - à une professeure de philosophie du nom d'Andrée-Anne Kekeh-Dika, qui est une amie et une femme formidable. Toni Morrison avait inauguré avec sa fondation un "Bench by the Road", c'est-à-dire un banc au bord de la route, dans la rue Louis Delgrès située dans le 20e, une rue symbole de la commémoration de l'abolition de l'esclavage dans les territoires français. Ce banc était le quatrième de ce type installé par la Toni Morrison Society et le premier hors des Etats-Unis.

Considérée comme faisant partie des dix auteurs les plus éminents de la littérature afro-américaine et de la littérature américaine tout court, nous nous honorerions à dénommer le square des Amandiers, à quelques mètres de la rue Louis Delgrès, du nom de cette grande auteure dans un quartier populaire, où je suis sûre son exemple inspirera des jeunes gens fort nombreux pour les études de littérature.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je ne reprendrai pas, chère Frédérique, tout ce que vous avez dit. C'est une vie incroyable, extraordinaire et c'est une très, très grande dame. Bien évidemment c'est un avis très favorable que nous donnons et ce sera étudié favorablement par la prochaine Commission de dénomination qui aura lieu dans quelques mois.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 435).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à une dénomination en hommage à René Crevel.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le vœu référencé n° 178 relatif à une dénomination en hommage à René Crevel.

C'est Raphaëlle PRIMET, pour le groupe Communiste - Front de Gauche, qui le présente.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, René Crevel est un écrivain né à Paris le 10 août 1900 dans une famille bourgeoise, austère et triste. Il apprend le piano, va au catéchisme et suit sa scolarité au prestigieux lycée Janson-de-Sailly. En 1914, son père se suicide par pendaison et sa mère l'oblige à regarder. Cet événement le marquera à tout jamais et marquera son œuvre, comme dans le titre "La mort difficile".

Assez vite, il délaisse les études et participe à la vie littéraire bouillonnante de l'époque, avec entre autres Roger Vitrac et Max Morise avec qui il fonde la revue "Aventure". Après sa rencontre avec André Breton en 1921, il rejoint les surréalistes. Puis exclu du mouvement en 1925, il se joint à Tristan Tzara et au mouvement Dada.

En 1926, il est atteint de tuberculose et devra lutter contre cette maladie toute sa courte vie. En 1929, il renoue à nouveau avec les surréalistes. Il adhère au Parti communiste en 1926 et on retrouve toute sa révolte et sa fougue dans son engagement.

Fidèle d'André Breton, il s'épuise à essayer de rapprocher surréalistes et communistes. Il s'investit dans l'organisation du Congrès international des écrivains pour la défense de la culture en 1935, où Breton est désigné comme porte-parole des surréalistes. Mais suite à une violente altercation avec Ilya Ehrenbourg de la délégation soviétique, Breton est exclu du Congrès. René Crevel en sort désabusé et écœuré. Il apprend le même jour que sa tuberculose, qu'il croyait guérie, s'attaque en fait à ses reins. Dans la nuit suivante, il se suicide au gaz dans son appartement après avoir griffonné sur un papier : "Prière de m'incinérer. Dégoût." Il avait 35 ans.

René Crevel occupe dans la constellation surréaliste une place à part, toute de paradoxes et de défis. Homosexuel et bisexuel, il est respecté dans cette différence malgré cette période d'intolérance, y compris par le groupe des surréalistes. Son œuvre riche mêle autobiographie et pamphlets. Je n'ai malheureusement pas le temps de vous en dire plus, mais lisez "Babylone", "Etes-vous fous ?" ou "Les pieds dans le plat".

"René Crevel est né révolté comme d'autres naissent avec les yeux bleus", comme l'écrit Philippe Soupault. Lui et son œuvre auraient mérité une rue, mais comme c'est un homme, nous ne demanderons qu'une plaque en son hommage.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Merci en tout cas, chère Raphaëlle, d'avoir fait ré-émerger une telle personnalité que finalement peut-être les jeunes générations ne connaissent pas bien. Il est extrêmement important effectivement de lire les livres que vous avez cités et de rendre hommage à cet homme désespéré, mais tellement créatif.

C'est un avis favorable pour une plaque en hommage à René Crevel.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le du groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 436).

Vœu déposé par MM. GOUJON et GIANNESINI relatif à une dénomination en hommage au Général Paul-François Grossetti.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 179 relatif à une dénomination en hommage au général Paul-François Grossetti.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Merci, Madame la Maire.

Je tiens tout d'abord à remercier mon ami Philippe GOUJON qui m'a laissé présenter ce vœu sur le Général Paul-François Grossetti, qui est né dans le même village de Corse que moi, où à la fin de cette année je vais prendre ma retraite.

Mes chers collègues, le Général Grossetti a joué un rôle majeur durant la Première Guerre mondiale. Nommé chef d'état-major de la 3e armée du Général Ruffey en 1914, puis arrivé à la tête de la 42e division d'infanterie qu'il conduit dans les batailles de la Marne et de l'Yser, il fut à ce titre remarqué par Foch et salué par le roi de Belgique, Albert 1er, avant de commander de nouveau sur le front en Champagne fin 1914, à Verdun en 1916 et à Salonique en 1917.

Sa résistance opiniâtre sur "le remblai de Ramscapelle", clé des routes de Calais et Dunkerque, fit dire à Foch : "C'est un talus d'un mètre vingt qui a sauvé la France !", la Belgique lui devant ainsi d'avoir conservé son indépendance. Dès 1915, il voulut ménager l'ensemble des troupes françaises, apportant de fortes améliorations à la situation matérielle des soldats et à leur soutien technique.

Mes chers collègues, il y a, vous l'avez compris, nécessité à rendre hommage à la mémoire de cet officier décisif de la Grande Guerre, Grand Officier de la Légion d'honneur.

Cette nécessité est établie par l'existence :

- d'une statue offerte par la Belgique boulevard Albert 1er à Ajaccio ;

- de deux bustes situés au cimetière du Père Lachaise à Paris et en Corse à Grosseto-Prugna, village natal de son père, et d'une rue à Paris 16e.

Le Général Paul-François Grossetti, né à Paris, y décéda des suites d'une dysenterie contractée sur le front d'Orient, dans son appartement du 29, rue des Volontaires dans le 15e arrondissement, le 7 janvier 1918, puis fut inhumé à l'issue d'obsèques nationales au cimetière du Père Lachaise.

Étant donné que la mairie du 15e, engagée dans une démarche de mémoire, souhaite rappeler aux habitants que leur arrondissement est chargé d'histoire, au moyen notamment de plaques commémoratives.

Avec Philippe GOUJON, nous demandons à la Maire de Paris de prévoir l'apposition d'une plaque en mémoire du Général Paul-François Grossetti, sur la façade de l'immeuble sis 29, rue des Volontaires.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je vous remercie, Monsieur le Conseiller Jean-Jacques GIANNESINI, d'avoir rappelé aussi la figure du Général Paul-François Grossetti, qui a déjà une rue, comme vous l'avez souligné, à Paris dans le 16e arrondissement. Mais vous avez raison, il faut compléter cet hommage par une plaque parce que c'est toujours important de montrer aux gens où ont vécu nos grandes personnalités à Paris. C'est d'ailleurs très souvent que nous avons une rue dans un arrondissement et quelques plaques dans d'autres arrondissements. Il y a même des gens qui ont plusieurs plaques, c'est comme cela.

En tout cas, je suis tout à fait favorable à cette plaque en mémoire du général Paul-François Grossetti. J'espère surtout que les jeunes générations, qui passeront devant la plaque, auront l'idée de regarder sur Internet qui était cet homme pour le connaître parce qu'il a tout de même un peu disparu de nos mémoires.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par MM. GOUJON et GIANNESINI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 437).

Vœu déposé par M. GIANNESINI relatif à une dénomination en hommage à Pasquale Paoli.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons le dernier vœu de cette séance, le vœu référencé n° 180, relatif à une dénomination en hommage à Pasquale Paoli.

La parole est à M. Jean-Jacques GIANNESINI.

M. Jean-Jacques GIANNESINI. - Avant de commencer mon propos, je voudrais remercier très sincèrement la Maire de Paris, Anne HIDALGO, son adjointe Catherine VIEU-CHARIER et le maire du 4e arrondissement, Ariel WEIL, pour m'avoir donné leur accord sur ce vœu et François GUICHARD, Directeur de la DDCT, pour son aide toujours très précieuse.

Mes chers collègues, Pasquale Paoli, fin lecteur de Montesquieu, a souhaité établir une Constitution pour le jeune Etat Corse, alors que l'Europe tout entière était gouvernée par des monarchies absolues de droit divin.

Cette Constitution était la première constitution moderne, établissant la souveraineté du peuple dans son préambule et une séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif, et dont les compétences concernaient les lois, les impôts et les affaires politiques.

Une Assemblée dénommée la Diète a été mise en place. Elle représentait le peuple. Elle était élue directement sur une base de suffrage très large par le peuple lui-même, et toute personne âgée de 26 ans ainsi que les femmes avaient le droit de vote.

Les fonctionnaires de Pasquale Paoli et lui-même étaient responsables devant cette Assemblée. Une fois par an, il présentait un bilan de son gouvernement et un panel de magistrats était chargé d'évaluer l'action publique.

Il créa une monnaie et un papier timbré, organisa la surveillance du commerce dans ses prix et la qualité des marchandises.

Pasquale Paoli, homme des lumières, était convaincu que la liberté de l'individu se forge par la connaissance et par la formation. Il s'était inscrit dans la devise des lumières, "Ose le savoir", et créa l'université de Corse.

Par ailleurs, Jean-Jacques Rousseau, à propos de l'action de Pasquale Paoli, dans le "Contrat social" avait déclaré : "Il est encore en Europe un pays capable de législation, c'est l'île de Corse".

Cette première Constitution démocratique fut citée en exemple par les "Insurgents" américains, fils de la liberté qui, le 4 juillet, avaient proclamé leur indépendance. Pour eux, les motifs de cette révolution étaient proches de ceux de Corse contre Gênes. Pour le général Washington et les gazettes américaines qui le citaient régulièrement, Pasquale Paoli était un héros.

C'est ainsi qu'aujourd'hui cinq villes aux Etats-Unis portent le nom de Paoli City.

Contrairement à la légende actuelle, Pasquale Paoli n'était pas hostile à la France mais opposé à la royauté française qui ne respectait pas les libertés. Il s'était rallié à la Révolution française.

Cette révolution l'avait accueilli triomphalement à Paris, par l'intermédiaire de Lafayette à l'Assemblée nationale où il déclara : "Messieurs, ce jour est le plus heureux et le plus beau de ma vie. Je l'ai passée à rechercher la liberté et j'en vois ici le plus beau spectacle. J'ai quitté ma patrie asservie, je la retrouve libre. Je n'ai plus rien à désirer".

Il avait souscrit sans réserve à l'esprit de 1789 parce qu'il trouvait que les droits accordés au peuple par la Révolution française ressemblaient grandement à ses principes.

Après, il s'en était éloigné parce qu'il avait considéré, au moment de la Terreur, que la Révolution française se dévoyait en prenant un tournant extrême et en abandonnant ses idées de tolérance. Il avait été déçu par la Convention car il avait dû faire face à une puissante force centralisatrice initiée par les Jacobins, alors qu'il souhaitait au contraire une République plus régionale.

Pasquale Paoli, au regard de son histoire, était avant tout un républicain convaincu, un démocrate sincère, un homme de lumière, épris de liberté et d'humanisme. Aujourd'hui, aucune place, rue et aucun quai ne porte son nom dans la capitale. C'est pourquoi, mes chers collègues, je suis devant vous aujourd'hui pour vous demander que la mémoire de ce visionnaire soit honorée.

Je vous propose que le nom de Pasquale Paoli, 5 avril 1725 - 5 février 1807, soit ajouté sur la plaque déjà existante du quai de Corse dans le 4e arrondissement.

Je vous prie de m'excuser d'avoir dépassé mon temps de parole.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci pour ce petit cours de droit constitutionnel qui nous rappelle quelques périodes.

Pour vous répondre, je donne la parole à Catherine VIEU-CHARIER et il y aura ensuite une explication de vote de M. VESPERINI.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Eh bien, pour "U Babbu di a Nazione", je dis oui ! Avis favorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI.

M. Alexandre VESPERINI. - Nous aussi, au nom du groupe PPCI, nous voterons évidemment ce vœu qui rend hommage à Pasquale Paoli, dont le nom est associé à l'indépendance de la Corse, comme celui de Napoléon Bonaparte est associé à la grandeur de la France. Je ne vais pas rouvrir le débat sur Napoléon et la France, mais ce qui est très clair, c'est que Pasquale Paoli est très lié à cette période d'indépendance de la Corse. On a tendance à l'oublier, mais la Corse a été indépendante pendant plusieurs décennies avant de rejoindre le giron français, pour le meilleur et pour le pire. Je crois donc qu'il est très important de le faire.

Pour terminer mon explication de vote, je voudrais dire que c'est bien de le faire parce que cela témoigne du regard que Paris peut avoir à l'égard des territoires et des libertés territoriales. En réalité, c'est vrai et Jean-Jacques GIANNESINI l'a rappelé, Pasquale Paoli a été surtout un avocat des territoires, notamment dans la Révolution, ce qui n'était pas simple à l'époque. D'une certaine manière, Paris, en faisant ce geste, se met du côté des territoires, des libertés et des repères culturels qui composent la France et auxquels Paris doit beaucoup.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

J'ai une demande d'explication de vote de Pasqual JULIEN, du groupe Ecologiste.

M. Pascal JULIEN. - Et je respecterai mon temps de parole…

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Cela peut t'arriver parfois de déborder aussi.

M. Pascal JULIEN. - Je peux dire sur cette séance, je siège tout de même assez souvent, qu'il y a tout de même deux poids, deux mesures. Je peux donner quelques exemples mais on ne va pas chipoter maintenant, on est un peu habitué. Ce n'est pas l'objet de mon intervention et il faudra déduire puisque j'ai été interpellé par la présidence dans ce que j'ai à dire.

Merci, je n'ai rien à retrancher de ce que vous avez dit. Je connais un peu cette histoire aussi et je l'apprécie pour les raisons que vous avez indiquées. Je pense que cela mérite d'être rappelé parce que la plupart des Françaises et des Français sont persuadés qu'ils ont inventé la Révolution française et ils oublient qu'il y a un héritage : américain d'abord, anglais ensuite et corse. C'est pour le resituer. Eh oui !

Il aurait été intéressant d'aller même plus loin et de parler de relations entre Paoli et Bonaparte qui n'ont pas été vraiment des meilleures, puisqu'on célèbre l'un et l'autre mais on oublie qu'ils n'ont pas été tout à fait d'accord par la suite.

Merci et bravo ! On votera pour, bien que ce soit une personnalité, par rapport à mon intervention de tout à l'heure.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par M. GIANNESINI, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2019, V. 438).

2019 DICOM 22 - Partenariat avec les Archives nationales pour l'exposition en hommage à Simone Veil.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DICOM 22 relatif à un partenariat avec les Archives nationales pour l'exposition en hommage à Simone Veil est retiré de l'ordre du jour.

2019 DAC 58 - Subvention (10.000 euros) pour l'organisation de Rues Libres 2019-2020 par la Fédération des arts de la rue en Ile de France.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous informe que le projet de délibération DAC 58 relatif à l'attribution d'une Subvention (10.000 euros) pour l'organisation de Rues Libres 2019-2020 par la Fédération des arts de la rue en Ile de France est retiré de l'ordre du jour.

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des Pratiques Artistiques Amateurs" (Conseil d'Administration) (R. 24) :

1 personnalité qualifiée, en remplacement de Mme Stéphanie AUBIN, démissionnaire, désignée lors de la séance des 17, 18 et 19 mai 2016 :

- Mme Sophie LÉRON.

Syndicat interdépartemental pour la gestion du parc des sports de Bobigny et de la Courneuve (Conseil d'Administration) (R. 25) :

2 titulaires :

- M. Jean-François MARTINS ;

- Mme Léa FILOCHE.

2 suppléants :

- M. Jean-Jacques GIANNESINI ;

- Mme Anne-Constance ONGHENA.

Commission départementale des impôts directs locaux (R. 26) :

1 suppléant, en remplacement de M. Pierre GABORIAU, démissionnaire, désigné lors de la séance des 29, 30 septembre et 1er octobre 2014 :

- M. François-David CRAVENNE.

Groupement d'Intérêt Public "Foncière de la Ville de Paris" (R. 27) :

- M. Ian BROSSAT ;

- M. Roger MADEC ;

- M. Jérôme COUMET ;

- M. Jérôme GLEIZES ;

- Mme Léa FILOCHE ;

- Mme Valérie MONTANDON ;

- Mme Sylvie CEYRAC.

Association "Conseil Horticole d'Ile-de-France" (Conseil d'Administration) (R. 28) :

M. Julien DOYEN, Chef de la Division des Productions et de l'Approvisionnement en Végétaux du Service des Sciences et Techniques du Végétal et de l'Agriculture Urbaine de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2019, R. 24 à R. 28).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation, sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci à tout le monde et surtout aux agents du Conseil de Paris. Rendez-vous pour le prochain Conseil de Paris des 12 au 15 novembre. Merci beaucoup à tous les collaborateurs également.

La séance est levée.

(La séance est levée à seize heures dix minutes).

Liste des questions écrites posées à Mme la Maire de Paris.

Questions du groupe Ecologiste de Paris.

QE 2019-10 Question de David BELLIARD et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative à l'offre végétarienne dans la restauration collective universitaire.

Libellé de la question :

"En octobre 2017, l'annonce par le C.R.O.U.S. de la généralisation de l'offre de menus végétariens quotidiens dans tous les restaurants universitaires avait suscitée de grandes espérances dans la communauté étudiante partout en France : 10 % des étudiants interrogés lors de l'enquête nationale de 2016 sur la restauration avaient en effet manifesté leur souhait de pouvoir bénéficier d'une offre végétarienne.

Comme vous le savez, le développement de repas végétariens constitue un progrès considérable à la fois d'un point de vue sanitaire (les repères de consommation alimentaire établis par l'ANSES en 2017 indiquent une surconsommation de viande dans la population française), et d'un point de vue environnemental : l'élevage de bétail dans le monde est en effet responsable de 14,5 % des émissions de gaz à effet de serre d'origine anthropique.

Deux ans après l'annonce du C.R.O.U.S., force est de constater qu'un long chemin nous sépare encore d'une véritable alternative végétarienne quotidienne dans les restaurants universitaires parisiens. En effet, d'après les informations collectées lors du recensement effectué par le C.R.O.U.S., il apparaît que si les 18 restaurants universitaires parisiens proposent effectivement un plat végétarien quotidien, seul celui de Bichat offre un véritable menu végétarien (entrée + plat + dessert).

Par ailleurs, l'équilibre nutritionnel des plats végétariens proposés ne correspond pas toujours aux annonces de 2017 qui mentionnaient des "recettes associant céréales et légumineuses pour fixer les protéines" et des "recettes, riches en vitamines et minéraux, préparées avec des produits frais et des aromates" : l'offre végétarienne se réduit encore trop souvent à des produits hautement transformés (type pizza au fromage), alors que ce sont les alternatives végétales, notamment celles à base de légumineuses, qui devraient être proposées prioritairement pour assurer un apport suffisant en vitamines et minéraux essentiels.

D'autre part, les autres structures de restauration universitaire (à savoir les cafétérias et les food-trucks) n'ont été que très partiellement intégrées à cette extension de l'offre végétarienne, alors qu'elles sont deux fois plus nombreuses que les restaurants universitaires à Paris.

Aussi, David BELLIARD et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris vous adressent les questions suivantes :

- un complément d'information est-il prévu pour indiquer aux usagers des RU parisiens les structures proposant effectivement un menu végétarien quotidien, et non pas seulement un plat végétarien ?

- l'équilibre nutritionnel des plats végétariens proposés dans ces RU fait-il l'objet d'un contrôle de la part du comité de recherche et développement du C.R.O.U.S. de Paris ?

- à quelle échéance un menu végétarien va-t-il également être proposé dans les 36 cafétérias et les 4 food-trucks qui dépendent du C.R.O.U.S. de Paris ?"

Réponse non parvenue.

QE 2019-11 Question de Joëlle MOREL et des élu-e-s du groupe Écologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au calendrier d'installation des stations "Trilib'".

Libellé de la question :

"L'objectif poursuivi par la Municipalité avec le déploiement des stations "Trilib'" est d'offrir aux habitants de nouveaux espaces de tri intégrés dans la ville pour un geste de tri plus efficace et plus propre.

Cette nouvelle offre de tri dans l'espace public qui vient s'ajouter à un panel d'autres solutions vise à répondre à ce constat : seuls 25 % des emballages sont collectés séparément et recyclés ; un résultat très faible sachant que la moitié de ce qui est jeté dans les ordures ménagères pourrait être recyclé.

Le 5 décembre 2016, une phase expérimentale a débuté par l'inauguration de la 1ère station "Trilib'" suivie de 40 autres, dans 4 arrondissements : 2e, 13e, 18e et 19e. Ce fut le point de départ du déploiement de ce mobilier urbain.

Ce déploiement s'est poursuivi par l'adoption en juin dernier d'une convention avec "Citeo" qui permettra l'installation de 1.000 stations supplémentaires d'ici à 2022.

Aussi Joëlle MOREL et les élu-e-s du groupe Écologiste de Paris vous adressent la question suivante :

- le calendrier du déploiement des prochaines stations "Trilib'" avec les emplacements précis dans l'espace public peut-il être rendu public via une information sur le site internet de la Ville ?"

Réponse non parvenue.

Réponse à une question écrite posée à Mme la Maire de Paris.

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

QE 2019-05 Question de Céline BOULAY-ESPERONNIER à Mme la Maire de Paris relative à la situation préoccupante de l'école élémentaire d'application Murat.

Réponse (M. Patrick BLOCHE, adjoint) :

"Le relogement de l'école élémentaire Murat ayant été effectué dans les établissements scolaires voisins (Lycée René Cassin, École Alfred de Musset, Boileau, maternelle Murat et maternelle Erlanger provisoire), les services de la Ville travaillent actuellement sur les scenarii bâtimentaires pouvant être mis en œuvre sur la parcelle du groupe scolaire Murat, afin de préparer la rentrée 2020."

Votes spécifiques.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Philippe DUCLOUX, Philippe GOUJON, Pascal JULIEN, Mao PENINOU et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 45, PP 56, PP 58, PP 59, PP 60, PP 61 et PP 62.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, M. Atanase PÉRIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 244.

Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mmes Claudine BOUYGUES, Delphine BÜRKLI, Virginie DASPET, MM. Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Pascal JULIEN et Mme Véronique LEVIEUX ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération PP 53 et PP 54.

M. David BELLIARD, Mmes Sylvie CEYRAC, Pénélope KOMITÈS et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 233 et DASES 249.

Mme Alix BOUGERET, M. Rémi FÉRAUD, Mme Raphaëlle PRIMET et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDCT 131.

Mme Virginie DASPET, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Christian SAINT-ETIENNE et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 75.

Mme Sandrine CHARNOZ, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 159 et DAE 160.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAE 159.

Mmes Marie ATALLAH, Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Sandrine CHARNOZ, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Alexandra CORDEBARD, Virginie DASPET, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Thomas LAURET, Mme Danièle PREMEL et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 90, DLH 89, DLH 96, DLH 151, DLH 171 et DU 211.

M. François DAGNAUD ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 778.

M. François DAGNAUD, Mme Fanny GAILLANNE, MM. Christophe GIRARD, Thierry HODENT, Mmes Olga JOHNSON, Fatoumata KONÉ, MM. Roger MADEC, Nicolas NORDMAN et Mme Anne-Constance ONGHENA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 72.

Mme Hélène BIDARD, MM. Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX, Thierry HODENT et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 368.

Mme Marie ATALLAH, MM. François-David CRAVENNE, Patrick KLUGMAN et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 249, DGRI 41 et DGRI 57.

Mme Pénélope KOMITÈS ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 121.

M. Eric LEJOINDRE, Mmes Carine PETIT et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 207.

M. Frédéric HOCQUARD ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DAE 243 et DAE 274.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, MM. Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 90.

M. Jérôme COUMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 203.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Claudine BOUYGUES, Virginie DASPET et Leïla DIRI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 192.

Mme Raphaëlle PRIMET ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 133.

M. Patrick KLUGMAN ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAC 155.

M. Jean-François LEGARET, Mmes Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 396.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 210 et DASES 219.

M. Thierry HODENT, Mmes Véronique LEVIEUX, Nathalie MAQUOI, Joëlle MOREL, MM. François VAUGLIN et Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 397.

MM. Pierre AIDENBAUM, Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN et Mme Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 442.

M. Didier GUILLOT ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 69.

M. Stéphane CAPLIEZ, Mmes Nathalie MAQUOI, Olivia POLSKI et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 395.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DEVE 133, DFA 90, DLH 94, DLH 157 et DLH 163.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 777 et DSIN 2.

MM. Pierre AIDENBAUM, Jacques BAUDRIER, Jacques BOUTAULT, Jean-Bernard BROS, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Claude DARGENT, Didier GUILLOT, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mme Véronique LEVIEUX, M. Etienne MERCIER et Mme Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFA 66 et DU 46.

M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDCT 126 et DDCT 130.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mme Marie-Christine LEMARDELEY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DRH 48 et DAC 370.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Frédérique CALANDRA, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAE 276, DFA 90, DLH 112, DLH 123 et DLH 173.

M. Philippe DUCLOUX et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFPE 217.

MM. Pierre AIDENBAUM, Geoffroy BOULARD, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON et Joëlle MOREL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 187.

Mme Marie ATALLAH, M. Jérôme COUMET, Mme Edith GALLOIS, M. Bruno JULLIARD, Mmes Pénélope KOMITÈS, Annick OLIVIER et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 194.

MM. Pierre AURIACOMBE, Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mmes Halima JEMNI, Fatoumata KONÉ, Raphaëlle PRIMET et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASES 229 et DPE 42.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Atanase PÉRIFAN et François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 30, DLH 115, DLH 181 et SG 14.

MM. Jean-Bernard BROS, Patrick KLUGMAN et Eric LEJOINDRE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 77.

MM. Jean-Noël AQUA, Pierre AURIACOMBE, Eric AZIÈRE, Mmes Marinette BACHE, Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Hervé BÉGUÉ, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Gypsie BLOCH, Julie BOILLOT, MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Jérôme COUMET, François DAGNAUD, Mmes Virginie DASPET, Emmanuelle DAUVERGNE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Maud GATEL, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Christophe GIRARD, Mmes Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, MM. Eric HÉLARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Christian HONORÉ, Mmes Halima JEMNI, Pénélope KOMITÈS, MM. Thomas LAURET, Didier LE RESTE, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, Mmes Véronique LEVIEUX, Sandrine MÉES, MM. Etienne MERCIER, Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, M. Nicolas NORDMAN, Mmes Annick OLIVIER, Anne-Constance ONGHENA, MM. Atanase PÉRIFAN, Paul SIMONDON, Mmes Anne SOUYRIS, Karen TAÏEB, MM. Sergio TINTI, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, François VAUGLIN, Alexandre VESPERINI, Yann WEHRLING et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPE 43.

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jérôme COUMET, Sergio TINTI et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 188.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, MM. Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL, Anne SOUYRIS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 80 et DAC 271.

M. Julien BARGETON et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 271.

MM. Julien BARGETON, Patrick BLOCHE, Mmes Colombe BROSSEL, Alexandra CORDEBARD, M. Jean-François LEGARET et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 179 et DAC 183.

MM. Pascal CHERKI et Jérôme COUMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DAC 76.

M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jean-Bernard BROS et Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Hélène BIDARD, Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94, DASCO 96 et DASCO 99.

MM. Eric AZIÈRE, Hervé BÉGUÉ, Mmes Caroline MÉCARY et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

M. François-David CRAVENNE, Mme Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Mmes Annick LEPETIT et Valérie NAHMIAS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibérations DASCO 96 et DASCO 94.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Jean-François MARTINS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mmes Myriam EL KHOMRI, Afaf GABELOTAUD, MM. Didier GUILLOT et Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

MM. David BELLIARD, Patrick BLOCHE, Philippe DUCLOUX et Mme Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Olga JOHNSON, M. Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Claire de CLERMONT-TONNERRE et M. Daniel-Georges COURTOIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mmes Emmanuelle BECKER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

Mme Sylvie CEYRAC, M. Claude DARGENT, Mme Dominique VERSINI et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

MM. Jean-Didier BERTHAULT, Geoffroy BOULARD, Mme Catherine DUMAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

MM. Jacques BOUTAULT, Pascal JULIEN, Mmes Véronique LEVIEUX et Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 97 et DASCO 99.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Emmanuel GRÉGOIRE et Mme Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 97et DASCO 99.

Mme Léa FILOCHE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94, DASCO 96 et DASCO 99.

MM. Stéphane CAPLIEZ, Eric HÉLARD, Thomas LAURET et Mme Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

M. François DAGNAUD, Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ et M. Nicolas NORDMAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Marie LE GUEN et Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Atanase PÉRIFAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

MM. Jean-Bernard BROS, Ian BROSSAT, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Pascal JULIEN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE et Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Fanny GAILLANNE, Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 94.

MM. Jean-Noël AQUA, Yves CONTASSOT, Mmes Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

Mmes Emmanuelle BECKER, Edith GALLOIS, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Mmes Frédérique CALANDRA et Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

MM. Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

MM. Eric AZIÈRE, Etienne MERCIER, Mmes Carine PETIT et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

M. David ASSOULINE, Mmes Virginie DASPET, Nathalie MAQUOI et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Emmanuelle BECKER, M. Yves CONTASSOT et Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mmes Marie ATALLAH, Anne-Christine LANG, Annick OLIVIER et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mmes Edith GALLOIS, Annick OLIVIER, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Colombe BROSSEL, MM. Bernard JOMIER, Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Galla BRIDIER, Myriam EL KHOMRI, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Pénélope KOMITÈS et M. Jean-Louis MISSIKA ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 96 et DASCO 99.

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Maud GATEL, M. Jean-Baptiste MENGUY et Mme Anne TACHÈNE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 96 et DASCO 99.

Mmes Léa FILOCHE, Fanny GAILLANNE, MM. Bernard JOMIER et Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94, DASCO 96 et DASCO 99.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Bernard JOMIER et Mme Fatoumata KONÉ ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mme Claudine BOUYGUES, MM. Didier GUILLOT, Christian HONORÉ et Mme Fadila MÉHAL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 96 et DASCO 99.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, François HAAB, Mme Valérie MONTANDON et M. Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 96 et DASCO 99.

Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. François-David CRAVENNE, Claude DARGENT et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 96 et DASCO 99.

Mmes Colombe BROSSEL, Léa FILOCHE, M. Nicolas NORDMAN et Mme Aurélie SOLANS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

Mmes Marie ATALLAH, Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG et M. Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

MM. Emmanuel GRÉGOIRE, François HAAB, Mmes Valérie MONTANDON et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Myriam EL KHOMRI et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

MM. David ASSOULINE, Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mme Fatoumata KONÉ, MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU et Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER et Mme Virginie DASPET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94, DASCO 96 et DASCO 99.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS, Patrick KLUGMAN et Mme Annick LEPETIT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Thomas LAURET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mme Gypsie BLOCH, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI et M. Claude GOASGUEN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Mme Ann-Katrin JÉGO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 97 et DASCO 99.

M. Hervé BÉGUÉ, Mmes Célia BLAUEL, Caroline MÉCARY et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

Mme Sandrine CHARNOZ, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS et Valérie MONTANDON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

Mme Marinette BACHE, MM. Jacques BAUDRIER, Jérôme GLEIZES et Frédéric HOCQUARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mme Nathalie FANFANT, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, M. Jean-Baptiste de FROMENT et Mme Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 97.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Sandrine CHARNOZ et M. Emmanuel GRÉGOIRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD et Jérôme DUBUS ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI et M. Jean-Baptiste de FROMENT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 97 et DASCO 99.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

M. David ASSOULINE, Mmes Frédérique CALANDRA, Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94, DASCO 96 et DASCO 99.

MM. Rémi FÉRAUD, Didier LE RESTE, Mmes Déborah PAWLIK et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

M. David BELLIARD, Mme Hélène BIDARD, M. Patrick BLOCHE, Mmes Joëlle MOREL et Nawel OUMER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Marinette BACHE, M. Julien BARGETON, Mmes Virginie DASPET et Antoinette GUHL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, MM. Claude DARGENT, Franck LEFEVRE et Mme Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

M. Ian BROSSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Didier GUILLOT et Mme Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Claudine BOUYGUES, Afaf GABELOTAUD, M. Pascal JULIEN et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mme Virginie DASPET, M. Jérôme GLEIZES, Mmes Antoinette GUHL et Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mmes Galla BRIDIER, Afaf GABELOTAUD, Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mmes Agnès EVREN, Maud GATEL, MM. Jean-Baptiste MENGUY et Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

MM. Pierre AURIACOMBE, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK et Eric HÉLARD ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle de SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 97 et DASCO 99.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Mmes Laurence GOLDGRAB et Marie-Laure HAREL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

M. Jean-Noël AQUA, Mme Marie ATALLAH, MM. Buon Huong TAN et Patrick TRÉMÈGE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Colombe BROSSEL, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Mao PENINOU ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mmes Alix BOUGERET, Jeanne d'HAUTESERRE, Catherine LECUYER et M. Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

Mmes Célia BLAUEL, Olivia POLSKI et M. Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mmes Gypsie BLOCH, Delphine BÜRKLI, MM. Jean-Baptiste de FROMENT et Pierre LELLOUCHE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Jean-Louis MISSIKA, Christophe NAJDOVSKI et Mme Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mmes Sandrine CHARNOZ, Pénélope KOMITÈS, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Valérie NAHMIAS et M. Frédéric PÉCHENARD ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Marinette BACHE, MM. Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

M. Jean-François MARTINS, Mmes Joëlle MOREL, Nawel OUMER et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jacques BAUDRIER et Mme Nathalie MAQUOI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Afaf GABELOTAUD et M. Didier GUILLOT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

MM. Pascal CHERKI, Etienne MERCIER et Hermano SANCHES RUIVO ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Léa FILOCHE, M. Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 94 et DASCO 96.

Mme Alix BOUGERET, MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93 et DASCO 96.

MM. Nicolas NORDMAN, Mao PENINOU, Mme Aurélie SOLANS et M. Sergio TINTI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et M. Buon Huong TAN ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 93, DASCO 94 et DASCO 96.

MM. Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE, Didier LE RESTE et Mme Déborah PAWLIK ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 96.

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Thierry HODENT et Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

MM. Pierre AIDENBAUM, Rémi FÉRAUD, Bernard GAUDILLÈRE et Mme Laurence GOLDGRAB ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

Mme Hélène BIDARD, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Joëlle MOREL et Mercedes ZUNIGA ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASCO 97.

M. Julien BARGETON, Mme Claudine BOUYGUES, M. Pascal JULIEN, Mmes Fadila MÉHAL et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 96 et DASCO 99.

MM. Thierry HODENT, Jean-Pierre LECOQ, Mme Marielle SARNEZ et M. Alexandre VESPERINI ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Catherine LECUYER et M. Jean-François LEGARET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

Mmes Claudine BOUYGUES, Galla BRIDIER, MM. Didier GUILLOT et Daniel VAILLANT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

MM. David ASSOULINE, Jérôme GLEIZES, Frédéric HOCQUARD et Mme Raphaëlle PRIMET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

Mmes Sylvie CEYRAC, Agnès EVREN et M. Franck LEFEVRE ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

M. Yves CONTASSOT, Mmes Marie-Pierre LA GONTRIE, Anne-Christine LANG et Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

Mmes Florence BERTHOUT, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER et Dominique STOPPA-LYONNET ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85, DASCO 95 et DASCO 98.

MM. Geoffroy BOULARD, Jérôme DUBUS et Mme Olga JOHNSON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

Mmes Julie BOILLOT, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Ann-Katrin JÉGO et Béatrice LECOUTURIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sandrine MÉES et Danièle PREMEL ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85, DASCO 95 et DASCO 98.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Christophe GIRARD, Mmes Pénélope KOMITÈS et Karen TAÏEB ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DASCO 85 et DASCO 98.

Votes spécifiés.

M. Yves POZZO di BORGO ne prend pas part au vote sur les projets de délibération des 3e et 5e Commissions.

Mme Léa FILOCHE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DAE 70.

Mme Anne TACHÈNE vote contre le vœu n° 137.

Mme Maud GATEL vote pour le vœu n° 137.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivants :

2019 DCPA 12 École élémentaire 45, rue de la Tour d'Auvergne (9e) - Marché de travaux - Indemnisation de la Ville de Paris à une locataire.

2019 DCPA 14 Groupe scolaire 7, avenue de Maurice d'Ocagne (14e) - Marché de travaux - Indemnisation de la Ville de Paris.

2019 DU 99 Secteur Place de Vénétie (13e) - Conventionnement avec le syndicat principal des copropriétaires de l'ensemble immobilier Masséna-Choisy - Convention de fonctionnement.

2019 DU 187 Acquisition des volumes 86, 90, 95, 99, 103 et 108 à la SEMAEST dans le secteur d'aménagement Cardeurs-Vitruve, GPRU Saint-Blaise (20e).

2019 DU 199 Requalification du passage Boris Vian et des arcades de la rue de la Goutte d'Or (18e) - Subvention d'équipement et convention avec l'association "Comité Action Logement".

M. Jacques BAUDRIER, rapporteur.

2019 DEVE 114 Subvention (5.000 euros) à l'association Écolo Info pour ses actions d'éducation à l'écologie.

2019 DPE 40 - DVD Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Canaux pour son projet "Coordination de la Résidence de l'Eau - Mairie du 10e arrondissement"

2019 DPE 42 Financement des travaux d'investissement d'assainissement d'intérêt interdépartemental de faible montant - Convention avec le SIAAP pour la période 2020-2023.

2019 DVD 88 Canal de l'Ourcq à Pantin (93). Aménagement et exploitation d'une halte nautique. Convention de concession avec la société Entreprise de Travaux Fayolle et Fils.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure.

2019 DAC 572 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Victor Gambet, 103 avenue de Choisy (13e).

2019 DASCO 102 Indemnisation amiable de MATMUT, subrogée dans les droits de son assuré, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DASCO 103 Indemnisation amiable de Thelem Assurances subrogée dans les droits de ses assurés, en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

2019 DASES 221 Subvention (80.000 euros) et convention avec l'association Allô Maltraitance des Personnes Âgées à Paris - Alma-Paris.

2019 DASES 242 Subventions (4.500 euros) aux associations Votre Village à Tous (AVVAT) et à A la découverte de l'âge libre (ADAL) pour leur action dans le domaine de la prévention et de la santé.

2019 DASES 255 Avenant de prolongation à la convention pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et la Ville de Paris.

Mme Galla BRIDIER, rapporteure.

2019 DDCT 131 Conseil d'administration de la CPCU - Rémunération annuelle d'une représentante du Conseil de Paris.

2019 DFA 66 Projet de cession des participations détenues par 1001 Vies Habitat au profit de la Ville de Paris au sein du capital de la SemPariSeine.

2019 SG 14 Entrée de la Métropole du Grand Paris au capital de la Soreqa.

M. Jean-Bernard BROS, rapporteur.

2019 DLH 30 Avenant n° 12 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA - Précision sur la nature des missions du volet incitatif.

2019 DLH 49 Subvention (15.000 euros) à la Fédération du Logement de Paris (11e).

2019 DLH 53 Subvention (15.000 euros) à l'association Consommation Logement et Cadre de Vie - Union Départementale 75 (15e).

2019 DLH 54 Subvention (15.000 euros) au Syndicat du Logement et de la Consommation (20e).

2019 DLH 63 Subvention (81.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 entre la Ville de Paris et l'Observatoire des Loyers de l'Agglomération Parisienne (15e).

2019 DLH 171 Subvention (10.500.000 euros) à Elogie-SIEMP pour la reconnaissance de la pleine propriété de l'immeuble du 3/5 rue Godefroy Cavaignac (11e).

2019 DLH 56 Réalisation, 10-12 rue des Bois (19e) d'un programme de rénovation d'une résidence pour personnes âgées comportant 60 logements par Pax Progrès Pallas.

2019 DLH 72 Réalisation 18 avenue de Porte de la Villette (19e) d'un programme de création de 6 logements PLUS supplémentaires au sein d'une résidence étudiante comportant 112 logements par RATP Habitat.

2019 DLH 86 Création de la société CDC Habitat Social (ex OSICA) par fusion absorption de 12 bailleurs sociaux.

2019 DLH 89 Location de l'immeuble 44-46, rue Véron (18e) à Elogie-SIEMP - Avenant au bail emphytéotique.

2019 DLH 94 Location des immeubles 23 rue Camille Desmoulins (11e), 5 rue Boinod (18e) et 5 rue Hégésippe Moreau (18e) à Paris Habitat - OPH - Bail emphytéotique.

2019 DLH 95 Location de l'immeuble 10-12, rue des Bois (19e) à Pax Progrès Pallas - Bail emphytéotique.

2019 DLH 96 Réalisation groupe Porte Dorée (12e) d'un programme d'amélioration de la qualité de service par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 102 Réalisation 92 rue Oberkampf (11e) et 2 rue Sorbier (20e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 2 logements PLA-I par SNL-Prologues.

2019 DLH 112 Location de l'immeuble 13-15, place de la Catalogne (14e) à la RIVP - Avenant à bail emphytéotique.

2019 DLH 114 4 impasse Truillot (11e) - Désordres constatés - Signature du protocole transactionnel.

2019 DLH 115 Avenant n° 13 au traité de concession d'aménagement passé le 7 juillet 2010 avec la SOREQA et approbation des éléments financiers au 31 décembre 2018.

2019 DLH 116 78 boulevard Voltaire (11e) - Désordres constatés - Signature du protocole transactionnel.

2019 DLH 118 Local au 41, rue Mouraud (20e) - Bail civil et minoration de loyer avec l'association Silhouette.

2019 DLH 119 Local au 41, rue Mouraud (20e) - Bail civil et minoration de loyer avec l'association RAVAD.

2019 DLH 120 Réalisation 66 rue Julien Lacroix (20e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 7 logements PLS et 15 logements intermédiaires par France Habitation.

2019 DLH 121 Réalisation 27-31 avenue de Flandre (19e) d'un programme d'acquisition-conventionnement de 14 logements PLS et 40 logements intermédiaires par France Habitation.

2019 DLH 123 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux de rénovation énergétique portant sur divers immeubles (9.114.290 euros).

2019 DLH 126 Prêt à usage pour la location de deux boxes 88 rue des Rigoles (20e) à l'association Crescendo.

2019 DLH 128 Réalisation 6 rue Baron (17e) d'un programme de création d'un logement PLA-I par SNL-Prologues.

2019 DLH 133 Réalisation 181 bis, ter, quater avenue de Clichy (17e) d'un programme de rénovation durable de 101 logements sociaux par ICF Habitat La Sablière.

2019 DLH 145 Immeuble communal 16, rue Belfort (11e) - Signature d'un prêt à usage avec la société KDDI France.

2019 DLH 147 "Maison des Bout'chous" - 39 bis - 41 avenue René Coty (14e) - Autorisation de consentir le dépôt d'un permis de construire.

2019 DLH 151 Réalisation 23, rue du Hameau (15e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 19 logements sociaux (9 PLA-I, 6 PLUS et 4 PLS) par Elogie-SIEMP.

2019 DLH 157 Réaménagement de dettes de Paris Habitat auprès d'Arkea - Maintien de la garantie de la Ville de Paris (34.620.388,19 euros).

2019 DLH 160 Avenant à la convention d'occupation précaire et attribution d'une aide en nature pour la mise à disposition d'un local 88, rue des Rigoles (20e) au profit de l'association Une couverture pour l'hiver.

2019 DLH 163 Réaménagements de dettes de la SA HLM Pierres et Lumières, de Paris Habitat et de Trois Moulins Habitat auprès de la Banque des Territoires - Maintien des garanties d'emprunts (508.113.516,55 euros).

2019 DLH 172 - DDCT Attribution d'une aide en nature à l'association SIERRA PROD pour l'occupation temporaire d'un terrain au 32, avenue de la Porte de Clignancourt (18e), pour y installer un Cinéma sous Chapiteau.

2019 DLH 173 Garantie par la Ville de Paris d'emprunts à souscrire par la RIVP dans le cadre de travaux d'amélioration et d'entretien de plusieurs immeubles de son patrimoine (28.775.988,28 euros).

2019 DLH 181 Approbation des éléments financiers au 31 décembre 2018 de la 2ème concession avec la SOREQA et avenant n° 3.

2019 DU 211 Parc immobilier d'Elogie-SIEMP sur la commune d'Athis-Mons (91) - Levée de l'interdiction d'aliéner et abandon des droits de remise et de réservation.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2019 DASES 218 Subventions (300.000 euros) et conventions avec trois associations pour leurs trois Espaces de Dynamique d'Insertion.

2019 DASES 253 Avenants avec les 30 centres sociaux parisiens.

2019 DDCT 134 Convention d'attribution de subvention avec le préfet de région d'Ile-de-France, préfet de Paris, concernant les permanences d'interprétariat - accès aux droits et accompagnement dans l'insertion.

2019 DDCT 78 Subventions (43.867 euros) et conventions à 11 associations porteuses de 11 emplois d'adultes relais dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens.

2019 DDCT 126 Subventions (198.000 euros) et conventions à 79 associations pour le financement de 84 projets dans les quartiers politique de la ville - 3e Enveloppe 2019 et dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens.

2019 DDCT 142 Subvention (15.000 euros) à l'association SOCRATE pour le financement du développement de l'accompagnement scolaire dans le 19e (primaires et collèges) par le mentorat de bénévoles lycéens.

2019 DPSP 12 Subventions (41.250 euros) et conventions avec 4 structures dans le cadre de la politique de prévention de la délinquance et de la prévention des rixes.

2019 PP 29 Restauration des façades et réfection des toitures de l'immeuble Massillon - Paris (4e).

2019 PP 41 Convention de groupement de commandes entre l'Etat (Ministère de l'Intérieur) et la Ville de Paris (Préfecture de police) pour l'interprétariat des appels d'urgence en langue étrangère au profit de la direction de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne et de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris.

2019 PP 42 Modification de la délibération n° 2009 PP 6-1° portant dispositions statutaires applicables au corps des architectes de sécurité de la Préfecture de police et de la délibération n° 2009 PP 6-2° des 2 et 3 février 2009 portant fixation du classement hiérarchique et de l'échelonnement indiciaire applicables au corps des architectes de sécurité de la Préfecture de police.

2019 PP 43 Dispositions fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel exceptionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police au titre de l'année 2019.

2019 PP 44 Dispositions fixant les modalités d'organisation, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel exceptionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur du corps des techniciens supérieurs de la Préfecture de police au titre de l'année 2019.

2019 PP 45 Modification de la délibération n°2018 PP 15 des 5, 6 et 7 février 2018 portant dispositions fixant la nature et le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours sur titres pour l'accès au corps des médecins civils de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris.

2019 PP 46 Modification de la délibération n°2011 PP 55 des 17 et 18 octobre 2011 portant dispositions fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation du concours externe sur titres et travaux et interne sur épreuves d'ingénieur de la Préfecture de police.

2019 PP 47 Modification de la délibération n°2004 PP 108 des 27 et 28 septembre 2004 portant dispositions fixant la nature, le programme des épreuves, les modalités et les règles générales d'organisation des concours externe et interne pour l'accès à l'emploi d'ingénieur économiste de la construction de la Préfecture de police.

2019 PP 48 Convention de groupement de commandes entre la Préfecture de police (service déconcentré du Ministère de l'Intérieur) et la Ville de Paris, relative à des prestations de déplacement de véhicules de tout type en stationnement ou à l'arrêt au profit de l'ensemble des services de la Préfecture de police et de gendarmerie de la zone de défense et de sécurité de Paris.

2019 PP 49 Convention de groupement de commandes avec les services État concernant la réalisation de prestations de câblage "courant faible" informatique, téléphonique, audio et vidéo.

2019 PP 50 Convention de groupement de commandes avec les services État de la Préfecture de police relatif à la réalisation de développements informatiques et de prestations associées.

2019 PP 52 Maintenance et services associés du progiciel Gargantua de Gestion Electronique des Dossiers (GED) relatifs aux titres délivrés par la Préfecture de police - Signature.

2019 PP 53 Autorisation de signer les marchés publics à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris et/ou les marchés publics lancés suivant la procédures prévue aux articles R.2122-1 à R 2.

2019 PP 54 Approbation du principe et des pièces administratives d'un marché public de maintenance et de mise à niveau des maisons à feu de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et autorisation de signer le contrat à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres de la Ville de Paris.

2019 PP 55 Prestations de maintenance préventive et corrective des défibrillateurs externes installés sur les sites de la Préfecture de police de Paris et fourniture de consommables associés.

2019 PP 56 BSPP - Protocole d'accord transactionnel avec l'Entreprise Jean Lefèbvre IDF portant sur le marché de travaux n°09.72.129.00 relatif à l'opération de travaux de réaménagement du bâtiment "Phébus" sur l'ancien site du Commissariat à l'Energie Atomique pour la Brigade de Sapeurs-Pompiers de Paris à Limeil-Brévannes / Valenton (94) - Base Logistique (lot n° 6).

2019 PP 57 Modification de contrat au marché de travaux pour la construction du bâtiment restauration situé au 35, avenue Guy Môquet 94450 Limeil-Brevannes - Lot 2 - Terrassement VRD.

2019 PP 58 Don à la BSPP d'un véhicule "premier-secours" par le service départemental d'incendie et de secours du Val-d'Oise.

2019 PP 59 Don à la BSPP d'un groupe électrogène, d'une embarcation semi-rigide et de sa remorque de transport par l'établissement de soutien opérationnel et logistique (ESOL).

2019 PP 62 Convention de groupement de commandes entre les services de la Préfecture de police relative à l'entretien et la maintenance des ascenseurs et monte-charges des bâtiments de la Préfecture de police, de la brigade de sapeurs-pompiers de Paris, des compagnies républicaines de sécurité du SGAMI-IDF et d'autres services du SGAMI-IDF.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2019 DAE 69 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'établissement public du palais de la découverte et de la cité des sciences et de l'industrie (Universciences).

2019 DAE 70 Subvention 2020 (1.216.000 euros) et avenant n° 7 à la convention pluri-annuelle 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris emploi Compétences (EPEC).

2019 DAE 166 Appel à projets PARISCODE #4.

2019 DAE 190 Personnes reconnues travailleurs handicapés : Formation gestionnaire de scolarité.

2019 DAE 210 Budget participatif - Subvention (105.000 euros) et convention avec la Mission Locale de Paris pour aménagement d'un site (19e).

2019 DAE 243 Subvention (20.000 euros) au GIP Cafés Cultures.

Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.

2019 DAC 11 Subvention (660.000 euros) et avenant à convention pour le Théâtre de la Bastille (SAS La Manufacture) (11e).

2019 DAC 57 Subvention (6.000 euros) à l'association Mimesis pour l'organisation du festival des arts du mime et geste Mimesis.

2019 DAC 64 Subventions (137.500 euros) à 29 associations au titre de l'aide à la diffusion pour des projets et festivals de spectacle vivant à Paris.

2019 DAC 65 Subventions (160.000 euros) à dix-huit structures et un avenant à convention au titre de l'aide à la résidence à Paris.

2019 DAC 68 Convention d'occupation du domaine public et avenant à convention avec l'association La maison ouverte pour l'occupation du Théâtre Astral situé Route de la Pyramide dans le Parc Floral (12e).

2019 DAC 72 Budget participatif : Mise en œuvre du projet "Street art et expression libre dans le 19e". Subvention (165.000 euros) et convention avec l'EPCC Centquatre (19e).

2019 DAC 76 Subvention (622.000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14e).

2019 DAC 120 Subventions (190.000 euros) et avenants avec deux associations Les Cris de Paris et ERDA (8e).

2019 DAC 173 Subventions (87.000 euros) à 15 structures au titre des aides aux projets musicaux.

2019 DAC 179 Subvention (2.000.000 euros) et convention avec l'association Théâtre Musical de Paris (1er).

2019 DAC 180 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Phonoplanète, la grande aventure du son enregistré (9e).

2019 DAC 181 Subventions exceptionnelles (4.000 euros) à deux ensembles de musiques anciennes Le Concert Spirituel et Les Talens Lyriques.

2019 DAC 182 Subvention (5.000 euros) à l'association Son/Ré - Son et Recherche électroacoustique (12e).

2019 DAC 188 Subvention exceptionnelle (30.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Orchestre des concerts Lamoureux.

2019 DAC 224 Subvention (13.000 euros) à l'association Roaratorio.

2019 DAC 249 Subvention (45.000 euros) et convention à la cité internationale des arts (4e, 18e).

2019 DAC 271 Subventions (242.000 euros) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires.

2019 DAC 272 Subventions (9.000 euros) à 4 associations œuvrant en faveur des personnes en situation de handicap.

2019 DAC 366 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Groupe Sos Solidarités.

2019 DAC 310 Acquisition de droits sur une photographie destinée à l'identité visuelle et à la communication de la médiathèque Violette Leduc ex bibliothèque Faidherbe (11e).

2019 DAC 314 Convention de mécénat Evesa / Ville de Paris dans le cadre du projet Grand Siècle C215.

2019 DAC 316 Subvention à titre exceptionnel (5.000 euros) au Comité professionnel des Galeries d'Art.

2019 DAC 317 Subvention à titre exceptionnel (3.000 euros) à la Galerie Aline Vidal (12e).

2019 DAC 318 Subvention à titre exceptionnel (20.000 euros) et avenant à convention avec l'association Le Bal (18e).

2019 DAC 319 Subvention (12 000 euros) et convention avec l'APAPUC relative à la réalisation d'une fresque place Stravinsky (4e).

2019 DAC 349 Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Polynotes 75 (11e).

2019 DAC 355 Subvention (3.000 euros) à l'association Musique en mouvement (14e).

2019 DAC 358 Subvention (4.000 euros) à l'association Octave et Arpège Compagnie théâtrale des Gomi (8e).

2019 DAC 360 Subvention (8.000 euros) à l'association Atelier des Feuillantines (5e).

2019 DAC 362 Subventions (24.000 euros) à sept associations de chant choral amateur.

2019 DAC 363 Subvention (3.000 euros) à l'association Ménilmusique (20e).

2019 DAC 364 Subvention (3.000 euros) à l'association musicale Vivaldi Paris Île de France (20e).

2019 DAC 367 - DDCT Subvention (7.500 euros) et avenant à convention avec l'association Andes Diffusion (10e).

2019 DAC 368 Subvention (15.000 euros) à l'association Comité pour une maison des savoirs et des cultures de l'Est parisien dans la Maison des métallos dit Comité Métallos (11e).

2019 DAC 369 - DDCT Subvention (30.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Petits Riens (19e).

2019 DAC 370 Subvention (335.000 euros) et avenants à deux conventions avec l'établissement public de coopération culturelle Pôle supérieur d'enseignement artistique Paris Boulogne-Billancourt.

2019 DAC 385 Signature d'un contrat (4.000 euros) portant sur la cession de droits d'auteur avec Madame Isabelle Simler, illustratrice.

2019 DAC 395 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Paris Ateliers.

2019 DAC 396 Subvention (27.000 euros) et convention avec la Maison du Geste et de l'Image (1er).

2019 DAC 397 Modification des statuts de l'EPCC Maison des Pratiques Artistiques Amateurs (MPAA).

2019 DAC 417 Subventions (9.000 euros) à deux associations gérant des bibliothèques et signature d'une convention.

2019 DAC 418 Subvention (2.000 euros) à l'Université Paris-Lumières pour le Collège international de Philosophie (13e).

2019 DAC 446 Subvention (40.000 euros) et avenant à convention avec l'association A Suivre.

2019 DAC 571 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Willy Ronis 7 passage des Charbonniers (15e).

2019 DAC 629 Subvention (5.000 euros) à l'association Extra Muros (93430 Villetaneuse).

2019 DAC 630 Subventions (150.000 euros) et conventions avec quatre établissements cinématographiques.

2019 DAC 684 Subventions (8.000 euros) à quatre associations au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (18e) de la Politique de la Ville (quartiers Goutte d'Or - Chapelle Evangile).

2019 DAC 685 Subventions (5.500 euros) à deux associations du 6e arrondissement dans le cadre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 686 Subventions (5.000 euros) à trois associations (7e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 687 Subventions (6.000 euros) à 2 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (2e).

2019 DAC 701 Subvention (8.000 euros) à cinq associations dans le cadre de la politique de la ville.

2019 DAC 702 Subvention (11.000 euros) aux associations Salle Saint-Bruno, Exposed, Tiewe Arts, Sierra Prod (18e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 716 Subvention (4.000 euros) à l'association Accueil Solidarité Saint Augustin dans le cadre de l'action culturelle locale (8e).

2019 DAC 717 Subventions (6.000 euros) à quatre associations du 9e dans le cadre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 718 Subventions (3.000 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale (12e).

2019 DAC 719 Subvention à 2 associations dans le cadre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 720 Subvention (14.000 euros) à 5 associations dans le cadre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 721 Subventions (8.000 euros) à quatre associations au titre de l'action culturelle locale du 11e et signature d'un avenant.

2019 DAC 722 Subvention (2.500 euros) à l'association Compagnie La Déferlante dans le cadre de l'action culturelle locale du 19e.

2019 DAC 723 Subvention à 3 associations dans le cadre du soutien à l'action culturelle locale.

2019 DAC 724 Subventions (7.000 euros) à deux associations (15e) dans le cadre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 725 Subvention (14.000 euros) à 5 associations dans le cadre de l'action culturelle locale (16e).

2019 DAC 743 Présentation des œuvres d'art acquises en 2019 par le Fonds d'art contemporain - Paris Collections et cession des droits d'auteur afférents à certaines de ces œuvres au bénéfice de la Ville de Paris.

2019 DAC 772 Subvention (15.000 euros) et convention avec le Comité des fêtes et de la solidarité (13e).

2019 DAC 773 Conventions-cadre et conventions de partenariat (10) entre la DAC et des acteurs majeurs du champ social dans le cadre de la lutte contre l'exclusion par la culture.

2019 DAC 777 Transfert du legs (84.901,20 euros) de Madame Ghislaine Magny à l'Établissement Public Paris Musées.

2019 DAC 778 Convention de mise à disposition entre la Ville et l'Établissement Public du Parc de la Grande Halle de la Villette (EPPGHV) relative au dispositif de sécurité nécessaire à l'organisation sur le site.

2019 DAC 779 Subvention (150.000 euros) et convention avec la Régie Autonome des Transports Parisiens relatives au renforcement du service de transports pendant l'opération Nuit Blanche du 5 octobre 2019.

2019 DAC 782 Subventions (19.000 euros) à 6 associations dans le cadre de Nuit blanche 2019.

2019 DAC 784 Convention de partenariat entre la Ville de Paris et Reed Expositions France Pour la Foire internationale d'Art Contemporain de Paris.

2019 DAC 785 Subventions (12.000 euros) à 2 associations dans le cadre de la lutte contre l'exclusion culturelle.

2019 DAC 786 Subventions (4.500 euros) à l'association comité des Fêtes et d'Action Sociale du 6e dans le cadre de l'action culturelle locale et signature d'une convention annuelle.

2019 DAC 789 Subvention (7.300 euros) à La Scène du Balcon au titre de l'action culturelle locale (2e).

2019 DAC 790 Subvention (12.000 euros) au CNEAI.

2019 DAC 791 Subvention (36.000 euros) et convention avec le Théâtre National de l'Opéra-Comique (2e).

2019 DAC 792 Subvention (12.660 euros) à l'association Groupe Laps.

2019 DAC 793 Subvention (12.600 euros) et avenant à convention avec la SARL Théâtre du Rond-Point (8e).

2019 DAC 794 Subventions (1.000 euros) à l'association de prévention du site de la Villette (APSV) au titre des projets culturels élaborés dans les Quartiers Populaires (19e) de la Politique de la Ville et signature d'un avenant à la convention.

2019 DAC 795 Subvention (1.500 euros) à l'association Compagnie Les Toupies dans le cadre de l'action culturelle locale.

2019 DAC 796 Subvention (2.000 euros) au Comité des Fêtes et des Oeuvres de Solidarité du 5e arrondissement dans le cadre de l'activité culturelle locale.

2019 DGRI 41 - DAC Cité Internationale des Arts - conditions d'accueil de la résidente ICORN.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

2019 DDCT 81 Prise en charge par la Ville des frais d'accueil des victimes et proches des victimes du 13 novembre 2015 invités aux cérémonies de commémorations du 13 novembre 2019.

2019 DDCT 119 Fixation des redevances liées à l'occupation temporaire de la salle d'audience de la mairie du 16e arrondissement.

2019 DDCT 120 Indemnisation amiable en réparation d'un préjudice dont la responsabilité incombe à la Ville.

2019 DDCT 123 Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2020.

2019 DFA 83 Etats spéciaux d'arrondissements - Dotations 2020.

2019 DFA 79 Sollicitation de subvention de l'Etat au titre de la dotation de soutien à l'investissement local et de la dotation de soutien à l'investissement des départements.

2019 DFA 78 Avenant de prolongation - Contrat Chalet de la Porte jaune.

2019 DFA 68 Programmation du Fonds social européen.

2019 DFA 76 Fixation des modalités d'organisation du travail des personnels de la direction des finances et des achats - Modalités d'application de l'horaire variable.

2019 DFA 85 Avenant n° 1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les achats de fournitures et de services auprès de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

2019 DSIN 2 Convention de mise à disposition de compétences et de services entre la Ville de Paris (DSIN) et Paris Musées.

2019 DSIN 3 Fixation des modalités d'organisation du temps de travail des agents de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique en application des dispositions du protocole d'accord cadre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DAE 12 Subventions de fonctionnement (126.000 euros) et conventions pour le soutien de vingt initiatives en faveur de la consommation responsable.

2019 DAE 15 Subventions (100.000 euros) et conventions avec dix organismes lauréats de l'appel à projets Trophées de l'Économie Sociale et Solidaire 2019.

2019 DAE 18 Subventions (98.000 euros) et conventions avec sept structures lauréates de l'appel à projets Paris-Campagne.

2019 DAE 229 Budget Participatif - Projets immobiliers "Plus d'Économie Solidaire et Circulaire" - Subventions (3.281.000 euros), garantie d'emprunts (2.091.039 euros).

2019 DAE 256 Subventions d'investissement (113.473 euros) et conventions avec six associations locales (14e).

2019 DAE 257 Subvention de fonctionnement (10.000 euros) et convention avec le Réseau Raje.

2019 DAE 268 Budget participatif : Subvention (9.000 euros) et convention avec l'association Etudes et Chantiers Ile-de-France.

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2019 DAC 78 Subventions (392.574 euros) et conventions avec treize théâtres parisiens membres de l'ASTP.

2019 DAC 79 Subvention (30.000 euros) avec la SARL Kali production (8e).

2019 DAC 155 Subvention (15.000 euros) à l'association Maison des Cultures du Monde.

2019 DAC 156 Subvention (55.000 euros) et avenant à convention avec l'association Glaz'Art (19e).

2019 DAC 171 Subvention (15.000 euros) à l'association Studio des variétés.

2019 DAC 172 Subventions (28.000 euros) et conventions avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain et l'association Centre Mandapa.

2019 DAC 175 Subvention (6.000 euros) à la Société par Actions Simplifiées Octopus.

2019 DAC 177 Subvention (25.000 euros) et convention avec l'association Union des Musiciens de Jazz.

2019 DAC 178 Subvention d'équipement (7.500 euros) et convention avec l'association Compagnie d'expression musicale et d'opéra vivant-Péniche opéra (19e).

2019 DAC 228 - DLH Déclassement du domaine public de locaux situés 42 rue de l'Amiral Roussin 15e, conclusion d'un bail civil donnant lieu à l'octroi d'une contribution non financière et passation d'une convention.

2019 DAC 241 Convention d'objectifs avec la SCIC le 100, établissement culturel solidaire (12e).

2019 DAE 159 Ecoles d'arts appliqués - Dotations de fonctionnement (1.918.200 euros) et subventions d'investissement (1.069.000 euros), au titre des exercices 2019 et 2020.

2019 DAE 160 Contribution (160.000 euros) de la Ville de Paris au service de restauration de l'école Boulle pour l'année 2020 (12e).

2019 DAE 161 Ecole Boulle - Actualisation des tarifs de restauration des commensaux.

2019 DAE 169 - DAC Subventions (24.000 euros), subvention (35.000 euros), et convention avec l'association MILA (18e).

2019 DAE 273 Subvention (20.000 euros) d'investissement et convention avec la Coopérative CLARA (10e).

2019 DAE 274 Subvention d'investissement (13.500 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public Cafés-Cultures.

2019 DAE 275 Subvention (15.000 euros), et convention avec l'organisme MaMA (19e), pour l'organisation du MaMA Village dans le cadre du MaMA Festival & Convention.

2019 DAE 280 Site des Frigos 19 rue des Frigos à Paris 13e - Résiliation de la convention d'occupation du domaine public passée le 18 mars 1991 avec Mme Anne GREGORY.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

2019 DGRI 31 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme - FIDH.

2019 DGRI 33 Subvention (39.000 euros) et avenant à la convention avec l'association Maison des journalistes (15e).

2019 DGRI 36 Subvention (23.000 euros) et convention avec l'association Reporters sans frontières pour son projet de promotion de l'information libre et indépendante en Érythrée.

2019 DGRI 38 Subvention (4.500 euros) à l'association EGAM - European Grassroots Antiracist Movement pour son festival "Sarajevo sur Seine".

2019 DGRI 44 Coopération Accra.

2019 DGRI 51 Subvention (5.000 euros) à l'association Coordination des collectivités portugaises de France - CCPF (14e) pour le développement des activités lusophones à Paris.

2019 DGRI 54 - DAC Subvention (160.000 euros) et convention avec l'Institut kurde de Paris pour son projet de numérisation de sa bibliothèque et d'organisation de manifestations culturelles et artistiques.

2019 DGRI 57 Conditions d'accueil des résident.e.s ICORN de la Ville de Paris, avec convention pluriannuelle 2019-2021 entre la Ville de Paris et la fondation Cité Internationale des Arts (CIA).

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2019 DEVE 5 Rénovation de la tombe de Serguei TOPORKOFF au cimetière parisien de Bagneux (92) - Convention de partenariat.

2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens.

2019 DEVE 130 Subvention (5.000 euros) à l'association Faune Alfort et signature d'une convention de partenariat.

2019 DEVE 132 Partenariat avec le Lycée Horticole et Paysager privé Saint-Jean de la Fondation des Apprentis d'Auteuil en vue de la végétalisation de la toiture de l'école élémentaire de Belleville (20e).

2019 DEVE 135 Autorisation de financement de l'aménagement d'une extension du jardin partagé situé dans le square Frédéric Rossif (12e) et communication sur la convention avec l'association Graine de Partage.

2019 DEVE 136 Autorisation de financement des travaux et signature d'une convention d'occupation avec l'association Les Jardins de Camille pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé (16e).

2019 DEVE 138 Autorisation de financement des travaux de réaménagement du jardin partagé des Deux Nèthes (18e), pour l'association Cultures et Potagers 17/18.

2019 DEVE 139 Convention d'occupation du domaine public avec l'association "Horizon Verdure 16e Sud", pour la mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, situé sur la Petite Ceinture (16e).

2019 DEVE 140 Budget participatif - Végétalisation du toit terrasse du Marché alimentaire Saint Martin (10e).

2019 DEVE 144 BP Cultiver en ville - Mise à disposition d'un terrain à usage de jardin partagé, situé au 60 rue du Sahel (12e), à l'association "Broc Bel R" et autorisation de financement de travaux d'aménagement.

2019 DEVE 145 BP "Cultiver en ville" - Mise à disposition à titre gratuit d'un terrain à usage de jardin partagé, rue Ella Fitzgerald (19e) pour l'association "Potager 21" et financement des travaux.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2019 DAE 263 Budget participatif 2017 - Projet BPP "Ville Refuge" : Subvention (30.000 euros) et convention avec l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

2019 DAE 265 Subvention (5.000 euros) au Collège de France pour l'organisation d'une manifestation scientifique internationale sur l'immunothérapie des cancers.

2019 DAE 270 Convention de partenariat avec l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris dans le cadre de la Chaire ETI - Entrepreneuriat, Territoire, Innovation.

2019 DAE 285 Institut de l'Audition (12e) : subvention à l'Institut Pasteur (2.500.000 euros).

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

2019 DRH 51 Modification des dispositions statutaires relatives à l'emploi de chef d'exploitation.

2019 DRH 53 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne pour l'accès au corps des Capsa de la commune de Paris dans la spécialité animation périscolaire.

2019 DRH 57 Fixation de la nature des épreuves et du règlement des concours externe et interne d'accès au corps des adjoints techniques d'administrations par, grade d'atp2, dans la spécialité maintenance des bâtiments.

2019 DRH 55 Modification de la délibération 2018 DRH 77 du 2 octobre 2018 modifiée fixant le régime indemnitaire de certains personnels médico-sociaux de la Ville de Paris.

2019 DRH 56 Modification de la règlementation relative à la NBI de certains personnels au titre de la mise en œuvre de la politique de la ville.

2019 DRH 48 Convention portant mise à disposition de personnels de la Ville de Paris auprès du pôle supérieur d'enseignement artistique Paris-Boulogne-Billancourt.

2019 DDCT 130 Avenant à la convention de prêt à usage des locaux 181 avenue Daumesnil (12e).

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

2019 DJS 1 - DDCT Subventions (39.728 euros) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10e, 11e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e).

2019 DJS 28 Subventions (61.632 euros) à 24 associations sportives parisiennes.

2019 DJS 175 Stade de la Porte des Lilas (20e) - Convention d'occupation temporaire du domaine public avec le Comité Départemental de Paris de Tennis.

2019 DJS 180 Subvention complémentaire (25.000 euros) et avenant à la convention d'objectifs et de partenariat avec le Stade Français Paris Saint-Cloud au titre de l'année 2019.

2019 DJS 181 Centre sportif Charles Rigoulot (15e) - Couverture de 3 courts de tennis - Dépose d'un permis de construire.

2019 DJS 188 Transformation de l'Institution interdépartementale du parc des sports de Choisy (94) en un syndicat mixte ouvert et évolution des statuts de l'Institution interdépartementale.

2019 DJS 192 Transformation de l'Institution interdépartementale du parc des sports du Tremblay (94) en un syndicat mixte ouvert et évolution des statuts de l'Institution interdépartementale.

2019 DJS 210 Subvention (26.040 euros) et convention avec la SAS Paris Volley Avenir dans le cadre de l'équipement de la salle Charpy (13e) d'un système de vidéo-challenge.

2019 DJS 213 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Sportphoto pour l'organisation du 1er festival international de la photographie de sport Paris Sportphoto du 14 au 17 novembre 2019 à Paris.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2019 DAE 167 Subventions de fonctionnement (374.700 euros), subventions d'investissement (360.100 euros) et conventions avec plusieurs organismes de formation dans le cadre de l'appel à projets ParisFabrik.

2019 DAE 244 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association Sensencube dans le cadre de l'AAP Quartiers Populaires.

2019 DAE 276 Immeubles d'activités Francoeur (18e) et Serpollet (20e) - Garanties d'emprunts à la RIVP - Prolongation du délai de préfinancement.

2019 DU 46 ZAC Beaujon (8e) - Acquisition d'un jardin public auprès de la SemPariSeine.

2019 DU 194 ZAC Paris Rive Gauche (13e) - Acquisition et cession auprès de la SEMAPA de diverses emprises.

2019 SG 28 Versement à l'Institut des hautes études de développement et d'aménagement des territoires en Europe (IHEDATE) d'une subvention pour 2019 (10.000 euros).

2019 SG 55 Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'étude Porte de Bagnolet - Gallieni - Ville de Paris et l'EPT Est Ensemble.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2019 DVD 18 Parc de stationnement Saint Sulpice (6e) - Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation de la partie garage.

2019 DVD 19 Parc de stationnement Lobau - Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation.

2019 DVD 72 Ouverture de la Place de la Bastille vers le Port de l'Arsenal (4e, 11e et 12e). Convention avec la RATP pour les travaux et le financement de l'adaptation de la station de métro Bastille.

2019 DVD 74 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2019 DVD 76 Parc de stationnement Porte Maillot (17e). Convention de concession pour l'entretien et l'exploitation.

2019 DVD 82 Porte de Pantin (19e). Avenant n° 1 à la convention d'occupation du domaine public pour l'implantation d'un espace de distribution urbaine par Sogaris.

2019 DVD 83 Annulation de la délibération 2019 DVD 6 en date du 15 juillet 2019. Subvention (4.000 euros) et convention avec l'association Avenir Santé France.

2019 SG 58 Avis sur le projet d'arrêté instaurant une zone de circulation restreinte dans la commune de Nogent-sur-Marne.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2019 DASES 13 Restructuration de la résidence Monténégro, gérée par l'association APAJH PARIS : Convention d'habilitation à l'aide sociale pour son foyer de Vie (19e) et avenant n° 2 à la convention.

2019 DASES 156 Subvention (85.000 euros) et convention avec Autisme en Ile de France.

2019 DASES 210 Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association Autisme en IdF (Auti'Cafèt Marais).

2019 DASES 174 Subventions (89.300 euros) à 18 associations. Avenant et convention avec 4 d'entre elles, pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap.

2019 DASES 182 Participation (3.420.000 euros) et convention avec le groupement d'intérêt public de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de Paris.

2019 DASES 192 Subvention (354.924 euros) et convention pluriannuelle avec la fondation L'Élan Retrouvé, gestionnaire du CAJM (Centre d'Accueil de Jour Médicalisé) Atypique Le Relais.

2019 DASES 206 Subventions (8.500 euros) à trois associations (AD'REV, IVT, Silhouette) et convention avec 2 d'entre elles, pour leurs actions culturelles PH.

2019 DASES 216 Subvention (68.929 euros) et convention avec l'association Les Jours Heureux, gestionnaire du Foyer d'Accueil Médicalisé et du Foyer de Vie - Jean-Louis Calvino (16e).

M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.

2019 DAE 118 Subvention (3.800 euros) et convention avec l'association des commerçants du quartier Beaumarchais pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2018 (11e).

2019 DAE 149 Subvention (1.500 euros) à l'association des commerçants du Haut du Faubourg Saint Martin à Paris 10e pour des animations commerciales au titre de l'année 2019 (10e).

2019 DAE 218 Subvention (220.000 euros) et convention pluriannuelle 2018-2020 avec l'association Comité Champs-Élysées pour les illuminations de fêtes de fin d'année (8e).

2019 DAE 216 Marché aux puces de la porte de Vanves (14e) - Modification du règlement et signature d'un avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du marché aux puces.

2019 DAE 246 Label "Fabriqué à Paris", modification du règlement et dotations récompensant les lauréats pour l'édition 2019 (21.000 euros).

2019 DAE 267 Activités commerciales sur des emplacements durables du domaine public - Conventions.

2019 DAE 272 Activités commerciales sur le domaine public - Convention d'occupation du domaine public pour deux kiosques commerciaux square Claude Bernard, entrée rue Césaria Evora (19e) avec la SCI-Commerces.

2019 DU 238 Exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame (4e) dont l'activité économique a été fortement perturbée par son incendie les 15 et 16 avril 2019.

2019 DU 202 Classification des voies du 6e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 204 Classification des voies du 7e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 216 Classification des nouvelles voies du 12e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 219 Classification d'une nouvelle voie du 9e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 220 Classification d'une nouvelle voie du 8e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 221 Classification d'une nouvelle voie du 10e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 222 Classification d'une nouvelle voie du 19e arrondissement au titre des droits de voirie.

2019 DU 223 Classification d'une nouvelle voie du 5e arrondissement au titre des droits de voirie.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

2019 DEVE 120 Subvention (4.000 euros) à l'association Let's Food (Bordeaux) pour ses actions en faveur de la transition des villes vers des systèmes alimentaires durables.

Mme Aurélie SOLANS, rapporteure.

2019 DASES 163 Subvention (20.000 euros) et avenant avec l'association IKAMBERE - La Maison Accueillante (Seine-Saint-Denis).

2019 DASES 171 Subventions (9.500 euros) et avenants n° 4 et n° 1 avec trois associations relatives à la mise en œuvre d'actions de prévention, inscrites dans le cadre de la politique de la ville.

2019 DASES 209 - DDCT Subventions (24.500 euros) et conventions avec douze associations dans le cadre de la politique de la ville.

2019 DASES 261 Subvention (25.000 euros) et avenant n° 2 à la convention avec l'association Tibériade (9e).

2019 DASES 172 Subventions (61.500 euros), convention et avenants à six associations dans le cadre de la mise en œuvre d'actions de prévention des conduites à risques dans les foyers.

2019 DASES 215 Convention entre le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris pour la Mission métropolitaine de prévention des conduites à risques (MMPCR).

2019 DASES 241 Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association SAFE (15e).

2019 DASES 176 Subvention (15.000 euros) avec l'association WECF France (74 Annemasse).

2019 DASES 190 Convention relative à la fourniture à titre gratuit de vaccins par la Ville au Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) Horizons.

2019 DASES 199 Subvention (13.500 euros) et avenant n° 1 à la convention avec l'association TRACES Réseau Clinique International (10e).

2019 DASES 207 Subvention (4.000 euros) à l'association Les Fourmis Vertes (93 Montreuil).

2019 DASES 208 Subvention (1.000 euros) à l'association L'art de Coudre (14e).

2019 DASES 223 Participation (180.000 euros) et convention avec la CPAM de Paris pour le dépistage et l'éducation bucco-dentaires dans les écoles parisiennes.

2019 DASES 225 Subvention (60.000 euros) et convention avec l'association LEAH MED pour la création d'un cabinet médical au 146 rue de Picpus (12e) dans le cadre du dispositif Paris Med.

2019 DASES 226 Subvention (130.000 euros) et convention avec la SCI Docteurs Eclancher pour la création d'une maison de santé pluriprofessionnelle (MSP).

2019 DASES 235 Subvention (5.000 euros) à l'association Vaincre la Mucoviscidose (13e).

2019 DASES 249 Convention relative à la fourniture de vaccins par la Ville aux Centres d'Examens de Santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

2019 DASES 262 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Comede (94 Le Kremlin-Bicêtre).

2019 DASES 267 Subventions (265.400 euros) et conventions avec la Protection Civile Paris Seine et la Croix-Rouge Française dans le cadre du plan Paris qui sauve.

2019 DFPE 7 Dotations, convention et avenants aux associations gestionnaires de centres de protection maternelle et infantile (3.816.366,45 euros).

2019 DFPE 215 Dotations (1.692.864 euros) des centres de planification et d'éducation familiale gérés par des organismes de droit privé à but non lucratif et signature d'une convention.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

2019 DAC 425 Subventions (54.500 euros) à quatre Bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention.

2019 DAC 442 Convention d'occupation du domaine public de l'hôtel de Saint-Aignan par l'association du Musée d'art et d'Histoire du Judaïsme (3e).

2019 DAC 443 Subvention (3.000 euros) à l'association HF Ile de France.

2019 DAC 444 Subvention (8.000 euros) à l'association AWARE - Archives of Women Artists, Research and Exhibitions.

2019 DAC 445 Subvention (3.000 euros) à l'association Commodo.

2019 DAC 581 Église du Sacré-Cœur (18e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris de déposer un permis de construire.

2019 DAC 733 Fixation des tarifs de reproductions des documents aux Archives de Paris.

2019 DAC 768 Convention de mécénat en nature avec la Société Jean Patou.

2019 DAC 775 Mise à disposition d'une salle de conférence à la société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France par les Archives de Paris.

2019 DAC 776 Mise à disposition d'une salle de conférence à l'association France Généalogie par les Archives de Paris.

Mme Karen TAÏEB, rapporteure.

2019 DDCT 89 Subventions au titre des fonds du Maire du 17e arrondissement (16.000 euros) à neuf associations.

2019 DDCT 91 Subventions au titre des fonds du Maire du 19e arrondissement (22.000 euros) à sept associations et au Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

2019 DDCT 127 Subventions (27.395 euros) et convention avec cinq associations et un organisme au titre de l'appel à projets Ateliers Citoyens de Paris 2019/2020.

2019 DJS 115 Subvention (4.000 euros) au titre de la Jeunesse à l'association Ombre en Lumière.

2019 DJS 160 - DDCT Subventions (12.000 euros) au titre de la jeunesse à six associations et deux conventions annuelles d'objectifs (13e, 14e).

2019 DJS 166 - DDCT Subventions (13.500 euros) au titre de la jeunesse à huit associations et trois conventions annuelles d'objectifs (18e).

2019 DJS 167 - DDCT Subventions (15.500 euros) au titre de la jeunesse à 7 associations et quatre conventions annuelles d'objectifs (18e, 19e).

2019 DJS 168 - DDCT Subventions (9.500 euros) au titre de la jeunesse à 3 associations et 1 convention annuelle d'objectifs (11e, 20e).

2019 DJS 169 Subvention (4.500 euros) et convention annuelle d'objectifs, au titre de la Jeunesse, avec l'association L'Esprit Jazz (6e).

2019 DJS 171 Subvention (3.000 euros) au titre de la Jeunesse à l'association Pulsart.

2019 DJS 172 - DDCT Subvention (30.000 euros) au titre de la Jeunesse et de la Vie associative et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Maison des Volontaires.

2019 DJS 173 Subvention (5.000 euros) au titre de la Jeunesse à l'association RVL Insert.

2019 DJS 187 Budget participatif d'arrondissement 2018 "Des équipements au service de la solidarité et de la citoyenneté" - Subvention (75.000 euros) à l'association UGOP pour l'aménagement de son local (12e).

2019 DJS 212 Centres Paris Anim' Bessie Smith, Pina Bausch et son annexe Maya Angelou (12e) - Avenant à convention de délégation de service public avec l'association CLAJE (12e).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2019 DASES 155 Subvention (32.000 euros) et convention avec l'association Intervalle CAP (13e).

2019 DASES 179 Subvention (130.300 euros) et convention avec l'association Fédération des Acteurs de la Solidarité d'Ile de France pour ses actions de coordination des acteurs de la veille sociale à Paris.

2019 DASES 203 Convention avec l'État dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté pour bénéficier de co-financement du Fonds de lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

2019 DASES 217 Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Droits d'Urgence pour ses permanences juridiques gratuites.

2019 DASES 219 Subventions (494.300 euros) et avenant avec la Mission Locale de Paris pour des actions renforcées vers l'insertion des jeunes les plus en difficulté.

2019 DASES 229 FSL de Paris : avenant avec EDF, convention avec le SIAAP, avenants avec la Caf de Paris - Subvention (3.000 euros) à l'Association DALO (11e) pour le développement d'une permanence refus DALO 75.

2019 DASES 231 Subvention (40.000 euros) à l'association La Cloche pour son projet Le Carillon visant à améliorer les conditions de vie des personnes sans domicile par le biais de services par des commerçants. Convention.

2019 DASES 232 Subvention (202.966 euros) et convention pour Espace Solidarité Insertion intitulé "Halte Aide aux Femmes Battues" (20e).

2019 DASES 233 Subvention (159.888 euros) au bénéficie de la Fondation de l'Armée du Salut pour la gestion de l'accueil 24H/24H (sans hébergement) de femmes isolées en situation de grande précarité (13e).

2019 DASES 234 Subvention (100.000 euros) et convention avec Emmaüs Défi pour les chantiers d'insertion du dispositif Convergence.

2019 DASES 244 Renouvellement de la convention de délégation de service social de proximité au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris.

2019 DASES 251 Décision modificative n° 1 de l'exercice 2019 du budget annexe des établissements parisiens de l'aide sociale à l'enfance.

2019 DLH 122 - DASES Propriété communale 5, rue Brantôme (3e) - Convention d'occupation du domaine public et subvention d'investissement (24.500 euros) avec convention au profit de l'Association Coallia.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

2019 DAC 528 Subvention (1.000 euros) et convention avec l'association Amicale Châteaubriant - Voves - Rouillé - Aincourt.

2019 DAC 530 Subvention (5.000 euros) à l'association Farband - Union des Sociétés Juives de France.

2019 DAC 531 Subvention (1.900 euros) à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la M.O.I.

2019 DAC 532 Subvention (10.000 euros) à l'Union des Déportés d'Auschwitz.

2019 DAC 533 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'Association des réservistes citoyens de l'armée de terre en Ile-de-France ARCAT Ile-de-France.

2019 DAC 534 Subvention (3.000 euros) à l'association Société d'histoire des juifs de Tunisie.

2019 DAC 535 Subvention (5.000 euros) à l'association Amicale de Ravensbrück et des Kommandos Dépendants.

2019 DAC 536 Subvention (2.000 euros) à l'association A la Mémoire des Enfants Juifs Déportés du 11e (AMEDJ 11e).

2019 DAC 537 Subvention (3.000 euros) et avenant à convention avec l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B.

2019 DEVE 123 Dénomination "jardin Clémence-Annick Burgard" attribuée à l'espace vert situé 49, rue Pierre Rebière (17e).

2019 DEVE 124 Attribution des noms de Gilberte Brossolette, Rosemonde Pujol et Thérèse Pierre à trois sections de la promenade Pereire, entre la place du Maréchal Juin et la rue Bayen (17e).

2019 DEVE 131 Dénomination "jardin promenade Cesária Évora" attribuée à la promenade située rue Cesária Évora, entre la rue d'Aubervilliers et le quai de la Gironde (19e).

2019 DU 167 Dénomination rue Juliette Récamier (7e).

2019 DU 168 Dénominations rue Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne et impasse Louise-Émilie de la Tour d'Auvergne (9e).

2019 DU 169 Dénominations rue Marguerite de Rochechouart (9e) et boulevard Marguerite de Rochechouart (9e et 18e).

2019 DU 171 Dénomination passage Madeleine Pelletier (13e).

2019 DU 196 Dénominations rue Eva Kotchever, allée Lydia Becker, allée Léon Bronchart, rue de la Concertation, rue du Fret et rue Mado Maurin (18e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance des communications suivantes :

2019 DAJ 15 Communication de la liste des marchés conclus du 24 mai au 6 août 2019 au titre de la délégation donnée à la Maire de Paris pour la durée de son mandat en matière de préparation, passation, exécution et règlement des marchés publics.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2019 DEVE 137 Communication sur la convention avec l'association "Le jardin de la cité Aubry" pour la mise à disposition du jardin partagé situé au 2 bis cité Aubry (20e).

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

201 DRH 58 Communication sur la convention de mise à disposition d'un agent entre la Ville de Paris et la Société du Grand Paris.

Mme Véronique LEVIEUX, rapporteure.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 24 septembre 2019.

Présents :

Mmes Afaf GABELOTAUD, Antoinette GUHL, Véronique LEVIEUX, Olivia POLSKI et Danielle SIMONNET.

MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO, Christian SAINT-ETIENNE et Daniel VAILLANT.

Excusées :

Mmes Léa FILOCHE et Maud GATEL.

Absents :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Rachida DATI, Marie-Pierre de LA GONTRIE et Danièle PREMEL.

MM. Julien BARGETON, David BELLIARD, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR et François VAUGLIN.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures 06.

M. GRÉGOIRE a présenté les tableaux de bords.

Intervention de MM. SAINT-ETIENNE et de FROMENT. Réponse de M. GRÉGOIRE et de M. ROBERT, directeur de la Direction des Finances et des Achats.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 85 à son ordre du jour :

Budget, financement et transformation des politiques publiques. - M. GRÉGOIRE, rapporteur.

DFA 75 : Communication sur le projet d'achèvement de la gestion extinctive de CMP Banque, groupe Crédit Municipal de Paris : intervention de MM. LEGARET, GABORIAU, GLEIZES et POZZO di BORGO. Réponse de M. GRÉGOIRE.

Economie sociale et solidaire, innovation sociale et économie circulaire. - Mme GUHL, rapporteure.

DAE 214 : Subventions et conventions avec deux structures en faveur de l'économie de plateformes coopératives : Mme GUHL a apporté des éléments de compréhension sur ce projet de délibération.

Ressources humaines, dialogue social et qualité des services publics. - Mme LEVIEUX, rapporteure.

DRH 16 : Modification des statuts particulier des techniciens supérieurs d'administrations parisiennes, des contrôleurs de la Ville de Paris et des adjoints techniques d'administrations parisiennes : Mme LEVIEUX a expliqué le contenu du projet de délibération.

Commerce, artisanat et professions libérales et indépendantes. - Mme POLSKI, rapporteure.

DAE 292 : Mise en place de dispositifs d'aide en faveur des entreprises commerciales, artisanales et de services suite à l'incendie de Notre-Dame de Paris et DU 238 : Exonération des droits de voirie pour les commerces adjacents à la cathédrale Notre-Dame dont l'activité économique a été fortement perturbée par l'incendie du 15 avril 2019 : Mme POLSKI a apporté des précisions sur ces deux projets de délibération.

Sociétés d'économie mixte et sociétés publiques locales. - M. BROS, rapporteur.

Pas d'intervention.

Politiques de l'emploi. - Mme GABELOTAUD, rapporteure.

DDCT 132 : Subventions à 2 associations pour l'accompagnement vers l'emploi de 50 femmes de 45 ans et plus dans les quartiers parisiens des 14e et 18e arrondissements : intervention de M. GLEIZES. Réponse de Mme GABELOTAUD.

Vœux et amendements :

5 amendements, 7 vœux rattachés et 62 vœux ont été déposés.

Aucun n'a été présenté.

Séance levée à 10 heures 48.

Prochaine Commission le mardi 5 novembre 2019 à 10 heures.

*****

2e COMMISSION

Réunion du lundi 23 septembre 2019.

Présents :

Mmes Béatrice LECOUTURIER, Nathalie MAQUOI, Caroline MÉCARY, Sandrine MÉES, Raphaëlle PRIMET, Karen TAÏEB et Catherine VIEU-CHARIER.

MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, François-David CRAVENNE, Christophe GIRARD et Frédéric HOCQUARD.

Excusée :

Mme Danièle GIAZZI.

Absents :

Mmes Céline BOULAY-ESPERONNIER, Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Brigitte KUSTER, Fadila MÉHAL et Marielle de SARNEZ.

MM. Grégoire CHERTOK, Bernard GAUDILLÈRE, Thierry HODENT et Bruno JULLIARD.

Mme LECOUTURIER a ouvert la séance à 12 heures 08.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 152 à l'ordre du jour :

Patrimoine. - Mme TAÏEB, rapporteure.

Mme TAÏEB a présenté le bilan des journées européennes du patrimoine. Elle indique que l'Hôtel de Ville a accueilli 18.000 visiteurs.

Elle a ensuite fait un point d'étape concernant l'inscription des rives de Seine au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Elle a également fait distribuer aux membres de la Commission un dépliant sur les chefs-d'œuvre des églises parisiennes.

Enfin, elle a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DAC 425 : Subventions à 4 bibliothèques patrimoniales parisiennes et signature d'une convention : intervention de M. AIDENBAUM.

DAC 604 : Présentation du bilan annuel de la Commission du Vieux-Paris : intervention de Mme LECOUTURIER. Réponse de Mme TAÏEB.

Mémoire, monde combattant et correspondante défense. – Mme VIEU-CHARIER, rapporteure.

Mme VIEU-CHARIER a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DU 167 : Dénomination rue Juliette Récamier : intervention de Mme LECOUTURIER. Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Culture. - M. GIRARD, rapporteur.

M. GIRARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

M. GIRARD rappelle que le 5 octobre se tiendra la 18e édition de "Nuit blanche". Intervention de Mme LECOUTURIER et réponse de M. GIRARD.

A la demande de Mme LECOUTURIER, M. GIRARD informe que l'œuvre de Jeff Koon sera inaugurée le 4 octobre.

Vie nocture, économie culturelle, métiers d'arts, mode, design. - M. HOCQUARD, rapporteur.

M. HOCQUARD a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

M. HOCQUARD rappelle que samedi 28 septembre aura lieu la Techno parade.

Vœux et amendements :

1 amendement et 12 vœux ont été déposés.

Mme MAQUOI a présenté le vœu relatif à la Vache Bleue. Réponse de M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD a apporté des éléments de réponse sur les vœux en hommage à Karl Lagerfeld et relatif à l'activité de l'établissement "Le Clara".

Mme MAQUOI a présenté le vœu relatif à la dénomination "Toni Morrison" au square dit des Amandiers dans le 20e arrondissement. Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Mme VIEU-CHARIER a apporté des explications concernant le vœu relatif à une dénomination en hommage à Claude Madenba Sy.

Mme PRIMET a présenté le vœu relatif à la dénomination d'un lieu René Crevel. Elle précise que le vœu sera modifié et redéposé en 1ère Commission. Réponse de Mme VIEU-CHARIER.

Séance levée à 13 heures.

Prochaine Commission le lundi 4 novembre 2019 à 12 heures.

****

3e COMMISSION

Réunion du lundi 23 septembre 2019.

Présents :

Mmes Célia BLAUEL, Julie BOILLOT, Colombe BROSSEL, Edith GALLOIS, Pénélope KOMITÈS, Joëlle MOREL, Deborah PAWLIK, Aurélie SOLANS et MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Eric HÉLARD, Pascal JULIEN, Didier LE RESTE, Franck LEFEVRE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINOU, Paul SIMONDON, Dominique TIBERI.

Excusées :

Mmes Jeanne d'HAUTESERRE et Halima JEMNI

Absents :

Mmes Virginie DASPET, Marie-Laure HAREL, Olga JOHNSON, Anne-Constance ONGHENA, et MM. Pierre CHARON, Philippe GOUJON, Thomas LAURET, Frédéric PÉCHENARD, Patrick TRÉMÈGE, Yann WEHRLING.

Sous la présidence de M. DARGENT, la séance est ouverte à 10 heures 36.

Présentation liminaire par Mme BROSSEL du budget supplémentaire et du budget spécial de la Préfecture de police.

Introduction du budget supplémentaire et du budget spécial de la Préfecture de police par Mme CAMILLIERI, directrice adjointe du cabinet du Préfet de police.

Présentation du budget supplémentaire et du budget spécial de la Préfecture de police par M. CASTANET, directeur des Finances, de la Commande publique et de la Performance.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 104 à l'ordre du jour :

Espace verts, nature, préservation de la biodiversité, affaires funéraires. - Mme KOMITÈS, rapporteure.

Mme KOMITÈS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment : DEVE 130, DEVE 133, DEVE 142, DEVE 143, DEVE 144, DEVE 145, et DU 46.

Pas d'intervention.

Transports, voirie, déplacements, espace public. - M. NAJDOVSKI, rapporteur.

M. NAJDOVSKI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment le DAC 779 et le DVD 72.

Pas d'intervention.

Propreté et gestion des déchets. - M. SIMONDON, rapporteur.

M. SIMONDON a présenté les principaux projets de délibération de cette délégation notamment le DPE 24 et le DPE 43.

Pas d'intervention.

Environnement, développement durable, eau, Plan Climat. - Mme BLAUEL, rapporteure.

Mme BLAUEL a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation notamment le DLH 36, le DPE 40, et le DPE 46.

Pas d'intervention.

Sécurité, politique de la ville. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment le DAC 369, le DAE 244, le DDCT 38, et le DDCT 128.

Pas d'intervention.

Présentation de la stratégie "Paris Piétons" par la DVD.

Présentation du bilan de la lutte contre l'affichage sauvage par la DPE et par M. SIMONDON.

Questions de M. HÉLARD sur les autres volets de l'affichage sauvage au-delà des publicités de marque comme l'affichage sauvage culturel.

M. PENINOU attire l'attention de la Commission sur la nécessité d'une action cohérente de la Ville dans ce domaine. Question de M. TIBERI sur l'affichage sauvage qui sera politique dans les mois qui viennent.

Réponse par M. SIMONDON.

Vœux et amendements :

2 amendements, 3 vœux rattachés et 40 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 11 heures 39.

Prochaine Commission : le lundi 4 novembre à 10 heures 30.

****

4e COMMISSION

Réunion du lundi 23 septembre 2019.

Présents :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Hélène BIDARD, Galla BRIDIER, Colombe BROSSEL, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Sylvie CEYRAC, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER, Anne SOUYRIS, Dominique STOPPA-LYONNET, Dominique VERSINI et Mercedes ZUNIGA.

MM. Christian HONORÉ, Nicolas NORDMAN, Atanase PÉRIFAN et Alexandre VESPERINI.

Excusé :

M. Hervé BÉGUÉ.

Absents :

Mmes Claudine BOUYGUES, Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI et Fanny GAILLANNE.

MM. Bernard DEBRÉ, François HAAB et Bernard JOMIER.

Mme BERTHOUT ouvre la séance à 9 heures 12.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 69 à son ordre du jour :

Personnes âgées et autonomie. - Mme BRIDIER, rapporteure.

Mme BRIDIER a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Prévention spécialisée et intégration. - Mme BROSSEL, rapporteure.

Mme BROSSEL a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Pas d'intervention.

Personnes en situation de handicap et accessibilité. - M. NORDMAN, rapporteur.

M. NORDMAN a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Il a ensuite apporté un complément d'information concernant les maisons départementales des personnes handicapées (DASES182).

Santé et relations avec l'A.P.-H.P. de Paris. - Mme SOUYRIS, rapporteure.

Mme SOUYRIS a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

Mme SOUYRIS a rappelé que du 23 au 28 septembre se tenait la semaine parisienne de la santé environnementale. A cette occasion, le programme a été distribué aux membres de la Commission. Intervention de Mme BERTHOUT. Réponse de Mme SOUYRIS.

Elle a ensuite présenté le plan d'action concernant l'éradication du plomb suite à l'incendie de Notre-Dame.

Enfin, elle a fait un point d'étape concernant la colline au "crack", porte de la Chapelle. Intervention de MM. HONORÉ et VESPERINI. Réponse de Mme SOUYRIS.

Solidarités, lutte contre les exclusions, accueil des réfugiés et protection de l'enfance. - Mme VERSINI, rapporteure.

Mme VERSINI a présenté les principaux projets de délibération de sa délégation.

DASES 243 : Subvention et convention avec l'association "La table ouverte" pour ses actions d'aide alimentaire dans le quartier de la Goutte d'Or : intervention de M. HONORÉ.

DASES 257 : Conventions avec le C.A.S.P. et avec le Ministère de l'Intérieur dans le cadre du cofinancement pour le Fonds Européen Asile, Migration et Intégration du projet d'accueil et d'accompagnement des mineurs en errance de la Goutte d'Or : intervention de Mme ATALLAH. Réponse de Mme VERSINI.

Egalité femmes/hommes, lutte contre les discriminations et droits de l'Homme. - Mme BIDARD, rapporteure.

Mme BIDARD a présenté les projets de délibération de sa délégation.

Elle rappelle que 109 féminicides se sont produits en France depuis le début de l'année.

DDCT 121 - DPSP : Subvention et convention pluriannuelle d'objectifs avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles au titre de la lutte contre les violences faites aux femmes : intervention de Mme OUMER. Réponse de Mme BIDARD.

Vœux et amendements :

23 vœux ont été déposés.

Mme BERTHOUT a présenté le vœu relatif à la réduction du délai de convocation du partenaire violent à la suite du dépôt de plainte. Réponse de Mme BROSSEL.

Mme KONÉ a présenté le vœu relatif à l'accessibilité du métro parisien aux personnes en situation de handicap. Réponse de M. NORDMAN.

Mme STOPPA-LYONNET a évoqué les 4 vœux concernant le plomb liés à l'incendie de Notre-Dame. Réponse de Mme SOUYRIS.

Mme STOPPA-LYONNET a présenté le vœu relatif à la création d'un centre d'accueil pour les personnes sans-abri à la mairie du 1er arrondissement.

Séance levée à 11 heures 15.

Prochaine Commission le lundi 4 novembre 2019 à 9 heures.

*****

5e COMMISSION

Réunion du lundi 23 septembre 2019.

Présents :

Mmes Delphine BÜRKLI, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Valérie MONTANDON, Carine PETIT et MM. David ASSOULINE, Eric AZIÈRE, Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Philippe DUCLOUX, M. Jean-Louis MISSIKA, Jérôme GLEIZES.

Excusé :

M. Daniel-Georges COURTOIS.

Absents :

Mmes Michèle ASSOULINE, Frédérique CALANDRA, Agnès EVREN, Annick LEPETIT, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. Didier GUILLOT, Jean-Marie LE GUEN, Jérôme DUBUS, Eric LEJOINDRE, Roger MADEC, Buon Huong TAN.

Sous la présidence de M. DUCLOUX, la séance débute à 14 heures 05.

Retrait des projets de délibération 2019 DLH 75, 2019 DLH 176 et 2019 DLH 70 par le Président suite aux demandes des conseils d'arrondissement.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 75 à l'ordre du jour :

Urbanisme, architecture, projet du Grand Paris, développement économique et attractivité. - M. MISSIKA, rapporteur.

M. MISSIKA a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les DAE 166, DAE 167, DAE 244, DAE 277, DAE 285, DU 39, DU 93, DU 110, DU 192, DU 225.

Intervention de M. CONTASSOT sur le DU 67 : demande de l'avis de l'observatoire du P.L.U.

Réponse apportée : L'observatoire sera saisi après. Ceci est juste le lancement du processus.

Constructions publiques, grands projets de renouvellement urbain et architecture. - M. BAUDRIER, rapporteur.

M. BAUDRIER a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets DCPA 17, DU 99, DU 187.

Intervention de M. CONTASSOT sur le DCPA 17. Réponse de M. BAUDRIER sera apportée avant le Conseil.

Logement, hébergement d'urgence. - M. BROSSAT, rapporteur.

M. BROSSAT a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation, notamment les projets DLH 30, DLH 36, DLH 70, DLH 115, DLH 181.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 15 vœux non-rattachés ont été déposés.

Pas d'intervention.

Séance levée à 14 heures 27.

Prochaine Commission le lundi 4 novembre 2019 à 14 heures.

****

6e COMMISSION

Réunion du lundi 23 septembre 2019.

Présents :

Mmes Sandrine CHARNOZ, Marie-Christine LEMARDELEY, Annick OLIVIER, et MM. Patrick BLOCHE, Jean-Pierre LECOQ.

Absents :

Mmes Alix BOUGERET, Anne-Christine LANG, Emmanuelle BECKER, Gypsie BLOCH, Alexandra CORDEBARD, Catherine LECUYER et MM. Jean-Noël AQUA, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER.

Sous la présidence de Mme Annick OLIVIER, la séance débute à 15 heures 35.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 66 à l'ordre du jour :

Enseignement supérieur, vie étudiante et recherche. - Mme LEMARDELEY, rapporteure.

Mme LEMARDELEY a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation.

Pas d'intervention.

Education, petite enfance et familles. - M. BLOCHE, rapporteur.

M. BLOCHE présente les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets concernant la communication sur la rentrée des enfants, des jeunes et des familles parisiennes DAC 271, DASCO 82, DASCO 96, DASCO 97, DFPE 5, DFPE 6.

Pas d'intervention.

Petite enfance. - Mme CHARNOZ, rapporteure.

Mme CHARNOZ a présenté les projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets DFPE 150, DFPE 163, DFPE 2015, DFPE 211.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

6 vœux rattachés et 4 vœux non rattachés ont été déposés.

Séance levée à 16 heures 02.

Prochaine Commission le lundi 4 novembre 2019 à 15 heures 30.

****

7e COMMISSION

Réunion du lundi 23 septembre 2019.

Présents :

Mmes Marinette BACHE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, et MM. Pierre AURIACOMBE, Jean-Didier BERTHAULT, Jacques BOUTAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Sergio TINTI.

Absents :

Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, et MM. Pascal CHERKI, Rémi FÉRAUD, Pierre LELLOUCHE, Hermano SANCHES RUIVO.

Sous la présidence de M. Sergio TINTI, la séance est ouverte à 17 heures 06.

En amont de l'ouverture de la séance, M. TINTI a informé la Commission que pour raisons professionnelles, il quitterait la présidence de la Commission à la fin de celle-ci.

Projets de délibération ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 67 à l'ordre du jour :

Démocratie locale, participation citoyenne, vie associative, jeunesse. - Mme VÉRON, rapporteure.

Mme VÉRON a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets DDCT 130 et DDCT 139.

Pas d'intervention.

Relations internationales et francophonie. - M. KLUGMAN, rapporteur.

M. KLUGMAN a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les projets DGRI 31, DGRI 33, DGRI 36, DGRI 49.

Pas d'intervention.

Sports, tourisme et Jeux olympiques et paralympiques. - M. MARTINS, rapporteur.

M. MARTINS a présenté les principaux projets de délibération relatifs à sa délégation notamment les DJS 87, DJS 188, DJS 192.

Pas d'intervention.

Vœux et amendements :

1 amendement et 3 vœux non-rattachés ont été déposés.

Séance levée à 17 heures 25.

Prochaine Commission le lundi 4 novembre 2019 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Mardi 1er octobre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie

MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusée :

Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. David BELLIARD, M. Grégoire CHERTOK, M. François HAAB.

Mercredi 2 octobre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Anne HIDALGO, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Mercredi 2 octobre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Franck LEFEVRE, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Jeudi 3 octobre - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques

GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Alexandra CORDEBARD, M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Anne HIDALGO, Mme Anne-Christine LANG, M. Franck LEFEVRE, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Agnès EVREN, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Bernard JOMIER, M. Thomas LAURET, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Sergio TINTI.

Jeudi 3 octobre - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Geoffroy BOULARD, M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Claude GOASGUEN, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Anne HIDALGO, M. Pascal JULIEN, Mme Anne-Christine LANG, M. Franck LEFEVRE, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Agnès EVREN, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

Mme Marie ATALLAH, M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. Jérôme GLEIZES, M. François HAAB, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Vendredi 4 octobre- Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLIARD, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. Jean-Didier BERTHAULT, M. Geoffroy BOULARD, Mme Frédérique CALANDRA, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, M. Philippe DUCLOUX, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, Mme Laurence GOLDGRAB, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, M. Franck LEFEVRE, Mme Annick LEPETIT, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Buon-Huong TAN, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Agnès EVREN, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA.

Vendredi 4 octobre - Après-midi

M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle

BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jérôme DUBUS, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, M. Didier GUILLOT, M. Eric HÉLARD, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MÉCARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, M. Paul SIMONDON, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Karen TAÏEB, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés au sens du règlement :

M. Pierre AIDENBAUM, M. David ASSOULINE, Mme Marinette BACHE, M. David BELLIARD, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Célia BLAUEL, Mme Julie BOILLOT, M. Geoffroy BOULARD, M. Ian BROSSAT, Mme Delphine BÜRKLI, M. François-David CRAVENNE, M. Claude DARGENT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Nathalie FANFANT, M. Pierre GABORIAU, Mme Danièle GIAZZI, Mme Laurence GOLDGRAB, Mme Antoinette GUHL, Mme Marie-Laure HAREL, Mme Anne HIDALGO, M. Bernard JOMIER, M. Patrick KLUGMAN, Mme Anne-Christine LANG, M. Franck LEFEVRE, Mme Danièle PREMEL, M. Buon-Huong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE.

Excusés :

Mme Agnès EVREN, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne TACHÈNE.

Absents :

M. Grégoire CHERTOK, Mme Marielle de SARNEZ, M. François HAAB, Mme Olga JOHNSON, M. Thomas LAURET, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Anne-Constance ONGHENA, M. Sergio TINTI, M. Yann WEHRLING.

Annexe n° 1 - Communication du Conseil parisien de la Jeunesse.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, malgré les circonstances et en accord avec l'ensemble des groupes, nous allons donc reprendre nos travaux. Des travaux, je souhaite le dire tout de suite, qui seront tout de même dépendants de l'actualité suite aux événements tragiques survenus en début d'après-midi. Comme l'a annoncé Emmanuel GRÉGOIRE, nous vous tiendrons informés dès qu'il y aura de plus amples informations sur ce qu'il s'est passé et sur le déroulé de notre Conseil.

Dans l'attente, nous reprenons l'examen de l'ordre du jour avec un moment particulier, puisque nous accueillons aujourd'hui Céline CARON et Sylvain PERICHON, représentante et représentant du Conseil parisien de la jeunesse pour ce temps de communication annuelle du Conseil parisien à notre Assemblée. Je vais tout de suite leur céder la parole pour vous exposer le travail du CPJ au fil de cette année. Céline CARON, c'est à vous.

Mme Céline CARON. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers de Paris, Mesdames et Messieurs.

Le Conseil parisien de la jeunesse a la chance de pouvoir s'exprimer devant vous chaque année afin de rendre compte de son activité. Nous tenons à vous remercier de cette opportunité unique qui illustre l'importance que vous accordez à la jeunesse parisienne et l'intérêt que vous portez à notre instance. Nos remerciements vont aussi à Pauline VÉRON, adjointe en charge de la jeunesse, qui préside notre instance, à la Direction de la Jeunesse et des Sports pour son accompagnement tout au long de l'année, ainsi qu'à l'administration parisienne dans son ensemble pour sa disponibilité et sa bienveillance.

Comme vous le savez, depuis sa réforme en 2014, le Conseil parisien de la jeunesse a pour mission principale d'associer les jeunes Parisiennes et Parisiens à l'élaboration des politiques municipales, d'éclairer la Municipalité dans ses décisions de manière à mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes, et enfin, d'aider la collectivité à innover et imaginer des solutions pour les accompagner vers l'autonomie.

M. Sylvain PERICHON. - Nous sommes membres d'une instance paritaire composée de 100 jeunes âgés de 15 à 30 ans, désignés pour un mandat de deux ans et dont une partie des membres est renouvelée chaque année. Ainsi, en décembre dernier, 58 nouveaux membres : 31 femmes et 27 hommes, ont été tirés au sort parmi 903 candidats.

Le CPJ ressemble à la jeunesse parisienne. Nous venons de la plupart des arrondissements et 20 % d'entre nous ne résident pas à Paris, mais y viennent chaque jour. 17 % vivent dans les quartiers populaires, exacte représentation de la plupart des jeunes Parisiennes et Parisiens qui résident dans ces quartiers.

La moyenne d'âge de nos membres est de 23 ans et demi.

Enfin, comme la plupart des jeunes Parisiens, nous sommes majoritairement étudiants et jeunes actifs. Notre promotion pour l'année 2018 - 2019 a souhaité rendre hommage à Simone Veil et adopter comme nom : " Promotion Simone Veil. Je ne suis pas de ceux et de celles qui redoutent l'avenir." Nous retrouvons dans cette citation les valeurs que nous souhaitons incarner au sein de notre instance telles que la détermination de la jeunesse, l'espoir et la confiance accordée aux jeunes générations.

En outre, les combats que Simone Veil a menés, notamment sur l'Europe, nous inspirent encore aujourd'hui.

Mme Céline CARON. - Madame la Maire, vous nous avez adressé au début de l'année une lettre de saisine qui fixe le cadre de nos travaux. Cette année encore, les membres du Conseil parisien de la jeunesse ont participé à plus de 100 réunions, rencontres, débats ou cérémonies.

Nous sommes ainsi présents au sein de la Commission parisienne du débat public, du Conseil des générations futures, et du Comité jeunes de l'ANACEJ. Nous sommes invités à participer à de nombreux jurys comme celui du concours Décoflo, mais aussi à la commission d'attribution du dispositif "Quartiers libres" et celle du budget participatif parisien.

Nous sommes par ailleurs invités à participer à de nombreux événements tels que le festival Expresso organisé par l'association Jets d'encre, ou le séminaire interministériel du Comité interministériel de la jeunesse organisé par les associations membres du CNAJEP.

Ces événements nous permettent de rencontrer et d'échanger avec d'autres jeunes engagés et d'apporter de la visibilité à notre instance. Nous tenons à remercier les élus rencontrés cette année dans le cadre de nos travaux : Mmes Hélène BIDARD, Pauline VÉRON, Marie-Christine LEMARDELEY, Catherine VIEU-CHARIER, Pénélope KOMITÈS et Galla BRIDIER, ainsi que MM. Frédéric HOCQUARD, Nicolas NORDMAN et Hermano SANCHES-RUIVO.

Sans revenir sur l'intégralité de nos travaux, permettez-nous de citer quelques-uns des temps forts de cette année.

En novembre 2018, nous avons travaillé sur la lutte contre les discriminations et l'égal accès à la vie nocturne. De nombreuses rencontres ont été organisées avec des associations et acteurs du monde de la nuit, et nous avons

pu constater que l'accessibilité aux établissements pour les personnes en situation de handicap restait très insuffisante. Les jeunes Parisiennes et Parisiens sont par ailleurs régulièrement victimes de discriminations et ne se sentent pas assez en sécurité la nuit.

Nous avons proposé la mise en place d'un label reconnaissant les établissements de nuit et l'organisation de nuits du "testing" afin que les citoyens puissent d'eux-mêmes constater les potentielles discriminations et les signaler.

M. Sylvain PERICHON. - En amont des élections européennes, le Conseil parisien de la jeunesse a été invité à formuler des propositions pour favoriser la participation des jeunes lors de ces élections. Pour intéresser davantage les jeunes Parisiennes et Parisiens aux questions européennes, nous avons proposé que la Ville développe une communication novatrice, inclusive et participative, qu'elle permette à la jeunesse de maîtriser les enjeux et les institutions européennes et fasse de la fête de l'Europe un temps ludique et pédagogique.

Le Conseil parisien de la jeunesse a aussi été amené à formuler des recommandations sur la communication, sur les dispositifs et équipements de la Ville de Paris dédiés aux jeunes Parisiennes et Parisiens. Avec cette saisine, nous avons pu constater que de nombreux dispositifs manquent de notoriété et de visibilité. Nous avons appris que la mise en œuvre d'une communication ciblée à destination des jeunes était difficile.

Nous pensons néanmoins qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des campagnes sur les réseaux sociaux et dans les médias s'adressant aux jeunes, de créer une page dédiée à la jeunesse sur "paris.fr", et de mettre davantage en valeur les bons plans proposés par la Ville aux jeunes.

Le Conseil parisien de la jeunesse a également été saisi afin de formuler des recommandations pour améliorer l'accueil des nouveaux étudiants à Paris. Notre rencontre avec Marie-Christine LEMARDELEY nous a permis d'appréhender les nombreuses difficultés rencontrées par les étudiants parisiens : précarité, insuffisance du nombre de logements étudiants, risque d'isolement, méconnaissance des divers dispositifs qui leur sont dédiés.

Pour faire de Paris une ville campus, il nous a semblé important que les nouveaux étudiants puissent s'approprier leur nouveau cadre de vie et que la Ville puisse soutenir les étudiants confrontés à la précarité.

Mme Céline CARON. - Enfin, le Conseil parisien de la jeunesse a la possibilité de présenter chaque année un vœu au Conseil de Paris par l'intermédiaire de Pauline VÉRON. Notre promotion souhaite aborder la question de l'écologie et du développement durable, plus particulièrement de la végétalisation de la ville, et de la protection de la biodiversité. Il nous a semblé pertinent de nous saisir de ce sujet qui préoccupera les générations futures, et il est important de faire de Paris une ville exemplaire et pionnière en la matière. Nous espérons modestement y contribuer.

Cette année, nous avons eu le plaisir d'accueillir et de rencontrer les représentantes d'instances nationales ou internationales de jeunesse, telles qu'une représentante du Conseil des jeunes de Montréal, les lauréates du premier prix du concours "Graine de citoyens" organisé par l'institut des hautes études de management du Maroc, ou des jeunes européens dans le cadre du programme Erasmus + jeunesse et sport "Europe goes local".

Ces rencontres sont enrichissantes et nous espérons pouvoir continuer à tisser des liens internationaux avec d'autres instances de jeunesse. Le rapport d'activité qui vous a été remis retrace l'ensemble des travaux pour cette année écoulée. D'ici la fin de la mandature, le Conseil parisien de la jeunesse engagera de nouveaux travaux inscrits dans sa lettre de saisine.

Le handisport et l'inclusion des personnes en situation de handicap par le sport en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, le lien intergénérationnel dans le cadre du schéma "Senior à Paris", et la réflexion sur le lien Armée-Nation. Nous sommes impatients d'y prendre part, et nous remercions les élus du temps qu'ils pourront nous accorder.

M. Sylvain PERICHON. - Pour conclure notre intervention, nous avons souhaité réfléchir au fonctionnement de notre instance et formuler des propositions pour l'améliorer.

Réformé en 2014 à votre demande, le Conseil parisien de la jeunesse dans sa forme actuelle aura connu une mandature complète. Nous souhaitons qu'une évaluation soit réalisée afin d'analyser son fonctionnement et son impact.

Voir aboutir nos recommandations est une fierté et une satisfaction pour nous. Bien conscients que ces réalisations ne dépendent pas uniquement de nous, nous souhaiterions cependant qu'un retour nous soit fait dès lors qu'elles sont mises en œuvre, ou qu'elles puissent être identifiables comme étant issues des recommandations du Conseil parisien de la jeunesse.

Prenons par exemple l'utilisation des "nudges", tels que les cendriers de sondage présents dans notre recommandation sur la propreté et le tri à Paris ; la création du Central Park sous la précédente mandature ; la campagne contre le harcèlement de rue issue de l'un de vos vœux adoptés par votre instance en 2014.

Outre la notoriété que cela apporterait au Conseil parisien de la jeunesse auprès des Parisiennes et Parisiens, cela permettrait de montrer l'utilité d'associer les jeunes à l'élaboration des politiques publiques municipales et donc de motiver plus de jeunes à s'engager dans les instances participatives de la Ville.

Nous souhaitons également être davantage associés au suivi et à la mise en œuvre de nos recommandations. Cela nous permettrait de prendre conscience du travail réalisé et de formuler des suggestions sur leur bonne mise en œuvre.

A l'approche des élections municipales, nous espérons sincèrement que les sujets relatifs à la jeunesse seront au centre du débat public et que le Conseil parisien de la jeunesse continuera, à l'avenir, à être reconnu comme il l'a été tout au long de cette mandature. Nous vous remercions de votre attention.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup pour ce tour d'horizon extrêmement exhaustif et vivant de votre activité et de ces propositions extrêmement intéressantes et constructives. Je vous propose d'entendre les conseillers au sein de cette Assemblée.

La parole pour débuter cet échange est à Alexandre VESPERINI, pour 5 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Je tiens à saluer les deux membres du CPJ, Sylvain PERICHON et Mademoiselle… le nom ne m'a pas été communiqué.

Céline, bonjour à vous. Je voulais vous appeler par votre prénom et votre nom, c'est plus sympathique et plus courtois de notre part.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Et Madame l'est d'autant plus que Mademoiselle, au XXIe siècle.

M. Alexandre VESPERINI. - On peut la laisser choisir. Vous voulez dire Madame ? On dit Madame, c'est parfait !

Au nom du groupe PPCI, j'ai regardé avec beaucoup d'attention et beaucoup d'intérêt votre rapport. Vous savez à quel point, pour avoir été issu du premier CPJ créé par Clémentine AUTAIN, je suis très attentif à vos travaux, toujours très intéressants.

Je crois que cette institution de démocratie participative a fait la preuve de son utilité. Je le dis devant Pauline VÉRON que je salue. Je crois que c'est très utile pour vous et pour les jeunes qui participent, parce qu'ils comprennent mieux le fonctionnement des institutions locales, en particulier le fonctionnement de la Ville de Paris qui n'est pas toujours très simple à comprendre, y compris pour certains qui sont élus.

Cela vous permet aussi de représenter la Ville de Paris et de faire le "job" que font un certain nombre d'élus ici. Vous participez aux discussions de l'ANACEJ, l'association qui représente tous les conseils de jeunes. Vous êtes allés à la Réunion également pour représenter Paris dans le cadre de la lutte contre l'esclavage que porte Jean-Marc AYRAULT. Bref, je crois que c'est très utile pour vous.

Maintenant, je crois qu'il faut aussi se poser la question de savoir si ce Conseil parisien de la jeunesse est vraiment utile pour la Ville de Paris, pour l'institution en elle-même. Je crois que ce CPJ peut être utile à la condition, et je reviens à ma dernière intervention, qu'on garantisse au Conseil parisien de la jeunesse une réelle indépendance.

Vous n'êtes pas vraiment indépendants, mais ce n'est pas une critique, c'est une observation sur le fonctionnement structurel de la démocratie participative et de la façon dont elle est reliée à la démocratie représentative, c'est-à-dire à l'Exécutif.

Vous commencez votre intervention par remercier les élus, remercier les services, vous avez raison, ils "bossent" pour vous. Mais en réalité ils "bossent" un peu pour eux. On ne peut pas le leur reprocher. C'est de bonne guerre. Il y a des élections dans cinq mois, donc on ne peut pas s'empêcher, je suis dans l'opposition, de penser qu'une partie de vos travaux ont peut-être été un peu orientés, que l'on vous a dit : "ce serait bien que vous travailliez sur la végétalisation".

De toute manière, c'est le cas de toutes les instances de démocratie participative, il y a forcément une orientation. C'est comme cela. Je pense donc que cette forme de dépendance structurelle vous empêche peut-être d'atteindre les objectifs que vous vous donnez et que vous rappelez dans votre intervention. Ce que vous dites, Sylvain, est très juste, vous dites, "on aimerait avoir un retour sur nos vœux, nos propositions, nos préoccupations". Et vous ne les avez pas, et c'est bien normal, parce que c'est la démocratie représentative, vous n'êtes pas élus. C'est cela le retour qui vous est fait en réalité. C'est comme cela que je lis ce rapport.

Pour terminer mon intervention, je voudrais dire deux remarques particulières. La première remarque, je pense que vous pourriez peut-être - c'est l'opposition qui veut essayer de vous donner une petite orientation, ce n'est pas l'Exécutif pour une fois -, augmenter et mettre l'accent sur le lien Armée-Nation. Je crois qu'il y a là un vrai sujet, et c'était d'ailleurs dans la lettre de saisine que vous a envoyée la Maire de Paris, je n'ai pas vu dans le rapport de compte rendu les échanges que vous avez pu avoir avec Catherine VIEU-CHARIER. C'est un sujet sur lequel les jeunes Parisiens sont peut-être en attente vis-à-vis d'une instance comme la vôtre.

Deuxième remarque que je voudrais faire, une remarque très positive, dans votre conseil, vous avez fait le choix d'accueillir, d'insérer des jeunes qui n'habitent pas Paris, qui pourtant travaillent à Paris, je crois que c'est important parce que vous avez quelque part un temps d'avance par rapport au Conseil de Paris. C'est-à-dire que

vous êtes vraiment une instance métropolitaine. Vous êtes la seule instance participative. Et aucune instance représentative ne l'est complètement, mis à part le conseil métropolitain.

Vous êtes la véritable instance, vous avez un temps d'avance par rapport aux élus dans le sens où vous faites travailler des gens qui sont parisiens ou ne le sont pas forcément. Alors qu'en réalité ils sont grands parisiens et c'est vraiment à cette échelle-là qu'il faut réfléchir, notamment sur les défis de demain, c'est-à-dire la jeunesse.

Enfin, pour conclure, je dirai oui, soyez indépendants. Comme vous ne pouvez pas complètement l'être avec le CJP, je vous dis, dans cinq mois il y a des élections, présentez-vous, parce que je pense que vous en avez les capacités. Peut-être même plus que certains d'entre nous. Merci, à bientôt.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci. La parole est à Laurence GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Madame la Maire, je vais laisser à mon collègue VESPIRINI ses propos sur l'indépendance. Je suis sûre que vous allez y répondre. Je n'ai aucun doute sur ce point, je pense que vous êtes parfaitement indépendants.

Je dirais que votre communication sur la rentrée scolaire est devenue un moment fort du Conseil de Paris, donc nul besoin de vous présenter. Tout le monde connaît vos actions et la pertinence de votre contribution sur les travaux de notre Assemblée.

Au fil du temps, vous laissez votre empreinte sur notre ville, que ce soit par la création du Central Park, c'est le passé, ou la campagne contre le harcèlement de rue.

Cette empreinte, vous le soulevez justement, elle doit être connue et reconnue par tous les Parisiens. En ce sens, l'idée que vous émettez de rendre davantage visibles les projets dont vous êtes à l'initiative, une signalétique qui vous serait propre, rencontre l'approbation de mon groupe.

Vos propositions autour de la mise en valeur de la citoyenneté européenne émises au printemps dernier trouvent également un écho particulier chez les membres de mon groupe, pour qui l'attachement à la construction européenne est une valeur forte.

En novembre dernier, j'ai salué votre proposition de plate-forme pour améliorer l'accès des jeunes au logement social et j'attends donc avec impatience vos propositions sur la végétalisation, l'écologie, et la protection de la biodiversité. De plus, la végétalisation, c'est aussi un facteur d'embellissement de la ville dont vous êtes les héritiers, nous travaillons en effet pour vous. D'ailleurs, notre groupe avait proposé un Plan lumière qui est protecteur de la biodiversité. Evidemment, rien n'est plus passionnant que, à la fois parler d'écologie et d'embellissement de la ville, et c'est cette ville que vous allez habiter, j'imagine, pour la vie ou en tout cas...

Dans votre rapport d'activité, vous émettez également l'idée d'une évaluation de votre instance sur ce sujet, je m'en réjouis totalement.

En juin dernier, j'avais d'ailleurs émis l'idée qu'il faille évaluer tous nos dispositifs de participation afin de pouvoir à l'avenir répondre au mieux à vos demandes et aspirations de rendre votre expérience de citoyens participants d'autant plus riche. En dehors de la force de proposition indéniable que vous incarnez, j'aimerais souligner votre représentation au sein de nombreux organes de la ville comme le Conseil des générations futures, et la Commission parisienne de débat public. Votre participation lors de la conférence de consensus fut également soulignée et très appréciée.

Ce rôle de représentation s'est même mué en celui d'ambassadeur, notamment la réception de vos collègues de toute la France lors du congrès de l'ANACEJ, ou encore lors du déplacement d'une partie d'entre vous à la Réunion pour les cérémonies de célébration de l'abolition de l'esclavage.

Pour conclure, si je suis attachée à la démocratie représentative, personnellement j'y suis vraiment très attachée, je mesure tout de même l'importance de votre instance comme celle des autres instances participatives de cette ville.

Je comprends votre envie d'être parfois associés plus étroitement à la construction de la décision. Je pense qu'il pourrait être intéressant qu'à l'avenir, vous puissiez être consultés à l'échelle des arrondissements. Cela permettrait peut-être à davantage de jeunes de participer, surtout lorsqu'on sait, vous l'avez dit tout à l'heure, que ce sont près de 900 candidatures qui ont été reçues pour siéger au CPJ. A l'heure où il est de bon ton de dire que les jeunes ne s'intéressent pas à la chose publique, vous êtes le parfait contre-exemple.

Je conclurai en vous disant, à l'image de la devise que vous vous êtes choisie, de ne pas redouter l'avenir, de continuer à être cette force de proposition appréciée par l'ensemble des membres du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - La parole est à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE pour cinq minutes.

Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE. - Nous vous remercions bien évidemment de cette communication du Conseil parisien de la jeunesse et de son rapport d'activité.

Nous avons lu avec intérêt les discussions et propositions du Conseil des jeunes pour l'accès de tous à la vie nocturne parisienne ; la participation aux élections européennes ; la prise en compte des enjeux de l'accueil des nouveaux étudiants à Paris.

La communication évoque, c'est peu clair pour nous, nous n'avons pas bien compris, la poursuite des travaux sur une réflexion sur le lien Armée-Nation, c'est très intéressant, mais cela manque de précisions, on aimerait en avoir.

Notre groupe, d'un point de vue général, se félicite de l'existence de cette instance qui permet d'intéresser les jeunes Parisiens au fonctionnement de leur ville. On peut y puiser des idées innovantes. Pour notre part, c'est un point de vue que l'on retrouve assez peu, il me semble, dans les projets qui nous sont soumis aujourd'hui.

La Ville a des responsabilités particulières vis-à-vis de la jeunesse parisienne et notamment en ce moment. La Ville gère les écoles, les collèges, les conservatoires, les bibliothèques, et les musées. Il nous semble, dans les échanges que l'on peut avoir avec des jeunes, qu'il y a des demandes au-delà de celles que vous avez formulées concernant les conservatoires parisiens, l'accès par tirage au sort par exemple, certains jeunes Parisiens sont privés d'accès à une culture d'excellence et à des formations d'excellence.

Également, des revendications récurrentes sur les horaires d'ouverture des bibliothèques parisiennes, et bien sûr, je finis par cela, mais j'aurais peut-être pu commencer par cela, le fait que de jeunes travailleurs, des étudiants, des chercheurs, des apprentis, n'arrivent pas à se loger à Paris près de leur lieu d'étude ou de travail. Il nous semble que la Municipalité parisienne pourrait être plus active pour le recrutement de stagiaires, de boulots pour les jeunes étudiants ou les jeunes Parisiens, que ce soit en son sein ou au sein des organismes associés à la Ville de Paris.

On vous remercie pour cette communication et on rappelle cependant que certaines missions premières de la Ville de Paris : favoriser l'accès au logement, favoriser l'accès aux études, à la culture, ne nous paraissent pas convenablement remplies. Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - La parole est à Fadila MEHAL pour cinq minutes.

Mme Fadila MÉHAL. - Le rapport que vous présentez tous les ans au Conseil de Paris est toujours très attendu, car il témoigne, je pense, de la vitalité de la jeunesse de Paris, et d'ailleurs vous en êtes les premiers vigiles et les premiers ambassadeurs.

Permettez-moi, chère coprésidente, de vous remercier pour le travail que vous avez engagé et qui permet de mettre en lumière de nombreuses problématiques de la jeunesse, et de formuler aussi surtout des propositions intéressantes.

Je ne reviendrai pas sur tous les thèmes que vous avez évoqués, mais ils sont importants :

- l'accès égal à la vie nocturne, qui est un droit fondamental et dont vous savez qu'il est parfois bafoué par les discriminations, vous en avez beaucoup parlé.

- La participation des jeunes aux élections européennes, qui est notre bien le plus précieux, l'Europe.

- Vous avez évoqué la communication relative aux dispositifs et surtout aux équipements de la Ville dédiés aux jeunes.

En effet, on a beaucoup parlé de la question de l'accessibilité qui est un vrai problème, notamment pour les jeunes en situation de handicap, mais la vraie question est aussi l'appropriation de ces équipements par les jeunes, notamment la distance qui peut exister par rapport à certains jeunes sur le sujet.

L'accueil des étudiants, vous l'avez évoqué très amplement et aussi l'écologie et la question de la végétalisation.

Je ne vais pas revenir sur chacun de ces sujets qui mériteraient à eux seuls de vrais débats, d'ailleurs qui ont été tenus au sein du Conseil de Paris, mais je m'efforcerai peut-être, au nom de mon groupe, de vous proposer des pistes d'amélioration de votre instance.

Des pistes que vous-mêmes avez déjà trouvées. La première, et c'est vrai que notre groupe soutient votre demande, de conduire une évaluation afin d'analyser le fonctionnement du Conseil et son impact. C'est très important et c'est même décisif pour corriger les manques ou souvent pour amplifier ce qui fonctionne très bien.

Plus encore, je pense qu'un bilan complet de chacune des nombreuses instances de concertation de Paris serait aussi très utile, c'est quelque chose sur lequel nous sommes beaucoup intervenus.

En effet, il est intéressant de voir si les missions qui vous sont assignées, puisque finalement vous avez aussi des feuilles de route, vous avez tous les moyens pour les accomplir de façon convenable.

La deuxième piste d'amélioration, j'ai cru comprendre que sur le rapport, même si vous avez cité de nombreuses directions et de nombreux membres de l'Exécutif, il semblerait qu'il y ait bien évidemment des relations importantes mais qu'elles devraient peut-être être amplifiées pour employer un euphémisme, et donc, pas tant peut-être sur le développement des questions, puisque j'ai lu, on a pu avoir les courriers des adjoints en réponse à vos recommandations, il est souvent question d'actions déjà engagées ou en cours de réflexion.

Il y a quand même un travail, vous l'avez évoqué, pour savoir comment vos vœux ou recommandations sont suivis par l'Exécutif, mais il y a aussi peut-être ce travail en amont, afin que les projets puissent être accompagnés de façon assez ténue par les différents membres de l'Exécutif.

Après, je voudrais aussi préciser au nom de notre groupe, que lors de nos précédents débats et à de nombreuses reprises, nous avons souhaité articuler, je l'ai déjà dit mais je voudrais insister sur ce sujet, parce qu'il y a vraiment un travail de lisibilité à faire avec les articulations des différentes instances consultatives de la Ville, et de les faire souvent travailler davantage en vue de proposer des solutions fortes, souvent concertées et surtout communes.

Après, je voulais simplement alerter sur quelques points, je pense que j'ai encore un peu de temps, sur la réflexion sur l'équilibre dans la représentation des membres. Il n'y a que 5 % de lycéens, 54 % d'étudiants et 39 % d'actifs. C'est une question à laquelle vous pourrez peut-être répondre.

Une meilleure représentation des territoires, vous l'avez dit, l'Est et l'Ouest à mon avis sont encore peu représentés, et la question métropolitaine, bien évidemment.

Je voudrais simplement, puisqu'il me reste très peu de temps, vous dire que le travail que vous menez, mémoriel, sur le rapport entre l'Armée et la Nation me paraît absolument essentiel, sur le lien intergénérationnel pareillement, et je ne peux en tant que féministe, que vous féliciter d'avoir choisi Simone Veil, une grande dame pour toutes les femmes, pour tous les hommes et en plus pour tous les Européens convaincus. Sa citation résonne beaucoup "je ne suis pas de ceux ou de celles qui redoutent l'avenir" et je sais qu'avec vous nous ne redouterons pas l'avenir.

Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, la parole est à Nathalie MAQUOI.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Madame la Maire. Merci à vous parce que c'est toujours très instructif de vous entendre et je sais à quel point cela vous demande du travail pour produire chaque année un rapport, et que cela peut être aussi parfois impressionnant d'être face à nous et d'engager le dialogue. D'ailleurs, vous engagez le dialogue en nous disant que vous aimeriez aller même au-delà de cette instance de participation.

Je crois que, comme nombre de nos concitoyens, vous avez envie d'une démocratie d'implication, et du coup de ne pas faire à la place des élus mais d'aller encore plus loin dans le pouvoir d'agir et le partage des choix politiques.

Et du coup, cela résonne aussi avec ce que j'entends ces derniers mois, avec ces envies de s'engager dans la vie de notre cité, de participer à la prise de décision, et je crois que votre instance représentative a permis d'accompagner ce mouvement. En tout cas, c'est ce que j'entends.

De plus, vous avez quand même un défi, à savoir porter et essayer d'identifier les questions de votre génération, qui ne sont pas le même vécu que la nôtre, et de les porter assez haut pour qu'elles soient prises en compte dans les politiques publiques.

Du coup, vous nous avez pointé aussi le manque de visibilité parfois d'actions qui existent déjà et qui sont bien de la Ville de Paris, y compris en faveur des jeunes, et effectivement une des réponses possibles serait de les rendre plus importantes ou de les expliquer mieux pour qu'elles soient accessibles pas seulement à ceux qui savent chercher l'information, mais aussi à ceux qui peuvent passer à côté, je pense au dispositif des kiosques jeunes, parce que quand on parle de démocratie culturelle ou d'inclusion culturelle, c'est là aussi un outil essentiel pour cela. Il y a d'autres dispositifs, le soutien aux initiatives étudiantes que fait très bien la Ville et là aussi qui doivent porter plus largement.

Vous pointez également du doigt que les jeunes ont besoin de plus de justice sociale et d'égalité, vos inquiétudes face à la vie chère, au logement, à l'alimentation, plus globalement à la précarité des jeunes. Elles s'inscrivent là aussi dans des enjeux qui sont portés dans notre ville. Dans le 20e, j'ai été interpellée notamment par la volonté de jeunes de pouvoir consommer autrement, c'est-à-dire avec des prix moins chers, et une alimentation de meilleure qualité à proximité ce que pouvait être leur lieu d'études, mais aussi de lutter au plus proche de leur lieu de vie contre le réchauffement climatique.

Cela ne m'étonne pas que cette année vous insistiez sur l'écologie, et c'est à l'image de votre génération qui est mobilisée sur cette question depuis quelques mois, et de manière assez forte et s'y engage. Je pense à des lycéens d'Hélène Boucher qui ont créé "Climat box", qui est un bel exemple, c'est-à-dire pouvoir se dire, que fait-on dans son quotidien, dans son territoire, comment on s'y reconnecte, comment on s'y ré-ancre pour là aussi au quotidien, sans attendre que les autres agissent, faire quelque chose nous aussi.

Du coup, j'entends plutôt une grande liberté de parole et je voulais le dire à M. VESPERINI, je ne crois pas qu'il y ait une quelconque tutelle, une demande ou une exigence, que l'on vous ait fait des commandes.

De plus, vous vous inscrivez dans un cadre institutionnel, donc vous nous dites les choses très poliment mais très fortement.

Je trouve que c'est une drôle de conception de la démocratie de suggérer des thèmes dans le dialogue entre les élus et des citoyens.

Je vous encourage à aller encore plus loin dans la démocratie d'implication. Merci de nous avoir fait réfléchir aux enjeux que vous avez pointés.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame MAQUOI.

La parole est à Philippe GOUJON.

M. Philippe GOUJON, maire du 15e arrondissement. - Madame la Maire, il est difficile de reprendre nos travaux après les événements dramatiques que vous avez évoqués, qui ont été évoqués avant la suspension de séance, mais permettez-moi simplement, pour avoir passé 20 ans à la Préfecture de police notamment en tant qu'adjoint, de dire évidemment ma compassion, ma solidarité avec les familles des victimes qui sont dans l'affliction et le deuil aujourd'hui.

Je voudrais également excuser l'absence d'Anne-Charlotte BUFFETEAU, notre benjamine au Conseil du 15e arrondissement, qui malheureusement n'a pu accéder à notre enceinte, donc ne pourra pas témoigner pour évoquer ce rapport d'activité que vous nous avez présenté de façon très brillante et passionnante.

Simplement dire notre intérêt bien sûr pour les travaux du Conseil parisien de la Jeunesse, qui doivent être une source d'inspiration pour les élus que nous sommes, c'est un peu l'objectif, et il est plus qu'essentiel de pouvoir prendre en compte vos observations.

Je pense en tant que maire d'arrondissement également, qu'il est souhaitable peut-être que nous puissions avoir davantage d'échanges au niveau des arrondissements, je parle sous le contrôle de Mme Pauline VÉRON, nous avons signé déjà à deux reprises un contrat jeunesse entre la Ville de Paris et la mairie du 15e, mais il serait peut-être opportun de pouvoir aussi bénéficier de votre éclairage. Je le dis parce que la prochaine réunion du CICA, la réunion des associations avec le Conseil d'arrondissement du 15e du mois de décembre doit porter justement sur les politiques de la jeunesse dans l'arrondissement, avoir vraiment des échanges plus approfondis peut-être sur le plan local aussi, c'est peut-être une voie dans laquelle vous pourriez vous engager.

En tout cas c'est vraiment l'occasion, mais cela ne doit pas être qu'une occasion unique bien sûr, comme aujourd'hui, de nous éclairer sur les préoccupations des jeunes Parisiens. Evidemment, c'est une préoccupation environnementale au premier chef, comme plusieurs l'ont évoqué, ou en ce qui concerne bien sûr les étudiants. Paris est une ville étudiante, c'est même l'origine de Paris, qui a fait son rayonnement dans le monde entier, en remontant les siècles.

Il se trouve que le 15e est devenu le deuxième arrondissement étudiant parisien après le quartier latin, avec 30.000 étudiants. C'est la raison pour laquelle on se rend compte aussi au niveau local, du besoin d'accompagnement de ces jeunes.

Bien sûr, il y a la politique de la Ville, la politique de l'État, mais il y a des choses à faire au niveau des arrondissements. Par exemple, avec différentes collectivités, nous en sommes à la troisième nouvelle résidence étudiante avec 300 lits, et il doit y avoir un accompagnement dans beaucoup de domaines, des espaces de "coworking", de "Fab Lab", etc., qui permettent aux étudiants aussi de travailler, et des possibilités de trouver des "jobs" étudiants. Cela peut être organisé par les mairies, nous en organisons avec Pôle emploi, j'imagine que d'autres arrondissements aussi, donc il y a peut-être maintenant une déclinaison, cela peut être une voie par rapport à celle que vous avez explorée, de développement des activités du Conseil parisien de la jeunesse.

Enfin, vous avez traité de la question particulièrement difficile de l'accès au logement, qui n'est pas difficile que pour les jeunes d'ailleurs, les étudiants, mais quand même, avec des solutions à la clef. Justement, et je reviens à l'évaluation que vous avez proposée dans plusieurs domaines mais notamment dans celui-ci qui me paraît très important, puisque je crois me souvenir que vous aviez soumis un vœu en novembre 2018 mettant l'accent sur les préoccupations des jeunes concernant l'accès au logement à Paris, et c'est dans ce type de thématique que les évaluations doivent être approfondies.

Bref, pour terminer, vous remercier bien sûr pour votre investissement majeur et extrêmement important pour les élus que nous sommes dans le cadre des échanges que nous avons dans le cadre de ce Conseil.

Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Éric HÉLARD.

M. Éric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je ne peux m'empêcher de débuter ce propos en vous remerciant pour le nom de promotion que vous avez choisi, Simone Veil, qui ne peut qu'avoir évidemment un écho très particulier auprès des élus centristes que nous sommes et qui ne pouvait être qu'approprié en cette année de scrutin européen.

Scrutin européen sur lequel vous vous êtes d'ailleurs particulièrement mobilisés dans le but de faire baisser l'abstention des jeunes, et si celle-ci est restée importante à près de 60 % le 26 mai dernier, elle a fortement diminué depuis 2014 et des initiatives telles que celle que vous avez mise en avant y ont sans doute contribué.

Si beaucoup d'efforts doivent encore être entrepris pour ramener notre jeunesse vers les urnes, nous ne pouvons qu'être inspirés par votre démarche.

Puisque vous avez cité Simone Veil, à mon tour je reprends ses propos : "je suis toujours rebelle, c'est presque un réflexe. Quand on me dit quelque chose, immédiatement, j'ai envie de dire le contraire".

Alors soyez rebelles, y compris dans vos propositions.

Celle que vous avez formulée, concernant la vie nocturne parisienne, mérite d'être soulignée, notamment en termes d'inclusion de tous les publics et particulièrement des personnes en situation de handicap, et de lutte contre les discriminations, tout comme le travail que vous avez mené sur l'accueil des étudiants ou encore sur les dispositifs à destination des jeunes dont vous déplorez d'ailleurs le manque de visibilité.

Je souhaitais aussi vous remercier pour le vœu sur lequel vous aviez travaillé et qui avait été présenté en novembre dernier, lequel avait permis d'avoir un débat très intéressant sur le logement étudiant, sujet ô combien majeur qui ne manquera pas d'animer l'actualité les mois prochains et auquel nous avions pris part avec Éric AZIÈRE au nom de notre groupe.

Vous indiquez dans votre rapport d'activité travailler actuellement sur un nouveau projet de vœu qui concernera la végétalisation de la ville et la préservation de la biodiversité.

Vous précisez avoir déjà rencontré Pénélope KOMITÈS, la DEVE ou encore la "start-up" Urbagri, lesquelles sont bien sûr tous des acteurs incontournables.

Si vous souhaitez vous pencher sur ce sujet, nous avons déjà eu l'occasion de vous le dire les années précédentes, mais je vous rappelle que les portes de nos bureaux, à nous élus du groupe UDI-MODEM, vous sont aussi grandes ouvertes. Si vous souhaitez nous rencontrer pour échanger sur le sujet de la biodiversité en ville, c'est au 9, place, au quatrième étage.

Vous évoquez aussi dans votre communication vos pistes de travail pour les mois à venir, à savoir l'inclusion des personnes en situation de handicap par le sport ou encore le lien intergénérationnel et le lien Armée-Nation. Là encore, je ne peux que vous inviter à nous solliciter afin, éventuellement, d'avoir des points de vue différents sur ces thématiques et de vous forger une opinion la plus diverse possible.

Je souhaiterais enfin revenir sur un élément que l'on retrouve malheureusement régulièrement dans vos communications et qui concerne le suivi de vos travaux. Vous semblez une nouvelle fois éprouver de grandes difficultés à évaluer la reprise par l'Exécutif des travaux que vous réalisez et donc en filigrane l'utilité des efforts que vous fournissez.

La concertation et votre implication dans tous les débats qui animent la collectivité parisienne n'ont de sens, effectivement, que si l'Exécutif les prend en compte en vous associant bien sûr à la démarche, ou à défaut s'ils justifient qu'ils ne retiennent pas telle ou telle proposition.

Cette question devra être abordée dans l'évaluation que vous appelez de vos vœux six ans après la réforme du Conseil parisien de la jeunesse. Cette évaluation devra aussi essayer de trouver une réponse à la baisse de mobilisation des jeunes Parisiens, qui sont de moins en moins nombreux à postuler pour une place au sein du CPJ.

On constate en effet, à regret, alors que plus de 1 630 jeunes avaient déposé une candidature en 2016, à peine plus de 1 000 ont postulé en 2017 et seulement, vous le rappeliez tout à l'heure, 903 en 2018, soit quand même une baisse de près de 45 % en deux ans. Il reste encore heureusement beaucoup de candidats, plus de candidats que de places, mais cette tendance doit quand même être analysée.

Quoi qu'il en soit, je souhaiterais pour conclure, vous remercier une dernière fois, vous qui prenez de votre temps personnel pour vous engager pour la collectivité, pour participer à des dizaines de réunions-débats ou autres événements, vous en dénombrez plus d'une centaine dans le rapport d'activité, afin de réfléchir à l'avenir de notre ville et aux moyens de la rendre plus accueillante, plus facile à vivre, notamment pour les jeunes.

Par vos contributions, vous éclairez notre réflexion, nous, élus de la majorité comme de l'opposition, soyez-en remerciés.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Madame la Maire.

Chère Madame, cher Monsieur, merci pour votre travail précieux encore, pour vos propositions qui sont toujours concrètes et utiles.

Comme chaque année, c'est avec attention que nous avons lu votre rapport et écouté le compte rendu de vos activités dans cette séance. Et cette année encore, la pertinence des sujets que vous avez abordés lors de vos réunions et des nombreuses réunions auxquelles vous avez participé va permettre une fois de plus de nourrir nos réflexions et de guider l'action de notre collectivité dans ses décisions.

C'est également une manière pour Paris de mieux prendre en compte les besoins et les attentes des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Vous avez pu rencontrer les acteurs de terrain, de nombreux membres de l'Exécutif parisien que je veux ici remercier au nom de notre groupe, et j'espère que lors de vos prochains travaux vous aurez l'opportunité également de rencontrer régulièrement les maires d'arrondissement.

Là je rejoins les propos de mon collègue, puisque dans notre groupe nombre de maires d'arrondissement aussi partagent ce souhait de tisser ce lien, en tout cas ce dialogue régulier avec vous, concernant les différents projets, même si vous travaillez sur des axes qui concernent l'ensemble des Parisiennes et Parisiens de la collectivité, mais qui néanmoins s'ancrent dans un territoire, dans un quartier, dans une ville qu'ils ont construite autour de leur lieu de vie et d'activité. Je pense soit à leur travail, soit à leur lieu d'étude.

J'en profite à ce stade pour saluer tout particulièrement Pauline VÉRON pour son implication et sa vision en matière de démocratie participative, parce que c'est un combat de tous les jours qu'il faut mener, qui porte des fruits et apporte parfois de très belles surprises, on l'a vu tout au long de ce mandat, qui est entièrement et toujours de façon constante tourné vers les citoyens, et là en l'occurrence vers les jeunes citoyens de notre collectivité.

Sans revenir sur l'intégralité de vos travaux, j'évoquerai, puisque cela a été déjà évoqué lors de plusieurs interventions, quelques-uns des sujets sur lesquels vous avez travaillé cette année. Je pense tout d'abord à vos travaux sur la lutte contre les discriminations et l'égal accès de toutes et de tous à la vie nocturne notamment, sujet qui est aussi une priorité pour notre collectivité, pour l'ensemble des dispositifs et dans l'ensemble des temps de vie des Parisiens.

Je pense aussi à votre travail sur les nombreux dispositifs que la Ville de Paris déploie en direction de la Jeunesse.

Comme vous, dans nos arrondissements nous constatons aussi que parfois, ou même souvent, les actions et les dispositifs que nous mettons en place ne sont pas suffisamment connus des jeunes qui sont concernés et qu'une communication ciblée serait nécessaire.

Vous proposez une page bons plans sur "paris.fr", des campagnes sur les réseaux sociaux et effectivement cet enjeu que vous pointez concernant la jeunesse l'est en fait pour tous les domaines et tous les publics. C'est vrai que là aussi c'est un combat de tous les jours pour que l'on puisse faire connaître l'ensemble des mesures et actions que nous menons au quotidien dans l'ensemble de la Ville et dans nos arrondissements parce que, aussi parfait que puisse être un dispositif, s'il n'est pas connu, il ne sera pas efficace et n'aura pas atteint son objectif.

Je rejoins en cela les propositions de mes collègues, notamment celle formulée par Nathalie MAQUOI concernant les kiosques jeunesse.

Cette année, vous avez souhaité que votre vœu porté en Conseil de Paris par Pauline VÉRON se concentre sur la question de l'écologie et du développement durable et plus particulièrement de la végétalisation de la ville et la protection de la biodiversité. Notre groupe soutient bien évidemment ce choix tant ce sujet est majeur pour les générations futures, et cela a été évoqué précédemment également, il n'y a pas besoin d'instrumentalisation et de vous suggérer le sujet, l'actualité nous le montre, la jeunesse française, la jeunesse parisienne et la jeunesse mondiales nous montrent que ce sujet est un sujet de préoccupation majeure pour vous, pas besoin d'en faire davantage et de chercher de mauvaises raisons pour de mauvais procès.

Notre ville, emmenée par Anne HIDALGO, est déjà très active au quotidien pour adapter Paris face aux pics de chaleur à répétition, face au risque sanitaire que pose la suroccupation automobile de nos rues, et plus que jamais vous avez raison, au nom de la jeunesse, au nom de notre jeunesse, de demander que la capitale poursuive ce travail et sa transformation afin d'être toujours plus résiliente, précisément en combattant les îlots de chaleur comme les passoires énergétiques ou en revoyant notre façon d'occuper et de vivre la ville.

En conclusion, je vous dirai tout simplement que votre présence illustre l'importance que nous accordons à la jeunesse parisienne et l'intérêt que la Ville de Paris porte à votre instance. Je vous confirme que nous souhaitons que les sujets relatifs à la jeunesse restent au cœur des préoccupations et des débats publics, que votre instance continue à l'avenir à être reconnue comme vous l'appelez de vos vœux.

J'en terminerai en prenant quelques secondes pour vous citer un membre éminent de notre Assemblée qui m'a dit un jour, alors que j'étais jeune élue, il se reconnaîtra, en sortant d'une réunion publique avec les habitants : "ne t'inquiète pas, tant que l'on se fait engueuler, tout va bien. C'est quand les gens ne nous parlent plus, ne nous disent plus rien, que l'on doit commencer à s'inquiéter".

Je crois que toutes les réactions que vous suscitez aujourd'hui dans cette Assemblée démontrent que vous y avez entièrement votre place, tant que vous faites réagir, vous créez le débat, vous êtes au cœur de ce qu'est la démocratie, donc il n'y a aucune inquiétude sur la pérennité de votre instance, je le pense.

Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Jacques BOUTAULT.

M. Jacques BOUTAULT, maire du 2e arrondissement. - Je félicite la promotion "Simone Veil, je ne suis pas de celles et ceux qui redoutent l'avenir" du Conseil parisien de la jeunesse pour leur travail accompli.

Notre jeunesse ne redoute pas l'avenir, elle lutte juste pour en conserver un. C'est le sens d'ailleurs de l'interpellation d'une autre jeune, Greta THUNBERG, aux chefs d'État, et loin d'être agressive comme certains le lui reprochent, elle est lucide.

Les projections du GIEC sont alarmantes. Dans un monde à plus 1,5 degré, le changement climatique impactera tous les territoires, peu importe leur niveau de développement, mais affectera plus durement les plus pauvres.

Si j'en crois les propos d'Antonio GUTERRES, le Secrétaire général de l'ONU, devant les 30.000 responsables économiques et politiques du mois de janvier dernier, qui disait : "le changement climatique est le problème le plus important auquel l'humanité est confrontée", cela pourrait être une tragédie pour la planète. L'évolution est pire que prévu, il est donc absolument indispensable d'inverser la tendance.

Le dernier rapport du GIEC fait état d'augmentation moyenne de 4 à 5 degrés d'ici 2100 et parle même d'une possibilité de 7 à 8 degrés supplémentaires sur la planète.

En l'absence d'une réduction drastique des émissions de CO2, jusqu'à 75 % des habitants de la planète pourraient être victimes de vagues de chaleur meurtrières à l'horizon 2100.

Lucides, les jeunes le sont. Lorsqu'ils manifestent chaque vendredi pour que les dirigeantes et dirigeants du monde prennent des mesures drastiques pour que nous puissions éviter à notre terre de devenir une fournaise. Ils ne manifestent pas pour s'amuser, ils se mobilisent pour leur avenir.

Le Conseil parisien de la jeunesse fait preuve de la même prise de conscience et je l'en félicite. Cet engagement citoyen transparaît dans leurs travaux, leur souci de justice sociale et environnementale est au cœur de leurs préoccupations.

L'an dernier, le CPJ avait rendu un avis sur l'élaboration du Plan Climat Air Energie de la Ville de Paris en soutenant la gratuité des transports. Il a été en partie entendu.

Dans le cadre de la deuxième feuille de route du plan de l'économie circulaire, il avait proposé des démarches de sensibilisation à destination des très jeunes générations, notamment sous forme de troc de livres et de jouets.

Dans cette continuité, la promotion 2019 a été invitée à contribuer à la conférence de consensus dans le cadre du grand débat national proposant entre autres un usage plus pérenne et régulier des référendums citoyens. Les jeunes ont émis aussi des propositions sur le cadre de vie, appelant à une attention particulière sur le confort des usagers des transports publics.

Le Conseil parisien de la jeunesse a enfin présenté un vœu relatif à l'accès aux jeunes au logement social. Il est vrai que les étudiantes et étudiants, du fait de leurs faibles revenus et de leur statut précaire, ont très peu accès au logement à Paris, vivant parfois dans des conditions indignes, et subissent une véritable discrimination.

Les écologistes ont déposé divers vœux sur le sujet, notamment à l'occasion de la fin de la trêve hivernale.

Le prochain vœu du Conseil parisien de la jeunesse, relatif à la végétalisation de la Ville de Paris et à la préservation de la biodiversité, sera débattu ici même au mois de novembre. Je me réjouis que le CPJ ait décidé de travailler sur ce sujet compte tenu de l'urgence climatique vécue par notre ville.

Les écologistes défendent de longue date une végétalisation structurelle de notre ville, loin de sa version purement environnementale. Nous défendons la désimperméabilisation des sols et la plantation d'arbres en pleine terre, mais devant l'urgence climatique nous devons aller plus loin. L'heure n'est plus à la timide reconquête de quelques toits et à la piétonisation de petites zones. Il faut imaginer la transformation de la voirie en potagers urbains, cette agriculture urbaine doit nourrir en partie les Parisiennes et Parisiens en circuit court.

Les crues de la Seine, les îlots de chaleur urbains nous le disent depuis plusieurs années maintenant : une action drastique pour transformer nos villes est nécessaire. Il y va de notre avenir à toutes et à tous, du vivre-ensemble et de l'avenir de notre civilisation.

Nous vous félicitons de nous inspirer et pour votre travail.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danièle PREMEL.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues.

Chers représentants du Conseil parisien de la jeunesse, notre groupe vous remercie pour votre travail et votre présence au sein de notre Assemblée.

Votre promotion a choisi, plusieurs personnes l'ont dit mais je le répète, de rendre hommage à Simone Veil en choisissant ses mots : "je ne suis pas de ceux et celles qui redoutent l'avenir".

Vous posez votre regard devant vous et prenez la mesure des actions à mener pour que Paris reste une ville accueillante, mixte et accessible, et nous partageons ce regard.

Une nouvelle fois, vous nous présentez un rapport qui témoigne de vos activités, de votre apport au débat public, de votre souci de traduire et de porter la parole des jeunes Parisiens, d'apporter votre contribution à celle de la parole des jeunes à la recherche des solutions ou des avancées sur les questions et les problèmes que rencontrent ces jeunes dans leur quotidien.

Votre communication ne se contente pas de rappeler votre bilan, elle propose aussi que vous vous engagiez sur de nouveaux chantiers. Le handisport et l'inclusion des personnes en situation de handicap par le sport en lien avec les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 sont importants. Le lien intergénérationnel dans le cadre du Schéma Senior à Paris aussi, et la réflexion sur le lien Armée-Nation va sans doute poursuivre aussi tout un travail mémoriel.

Mais, je voudrais que nous réfléchissions ensemble sur des propositions pour améliorer aussi ce Conseil parisien de la jeunesse, c'est votre demande et vous trouverez dans notre groupe, avec nous, un appui pour mener aussi tous ces nouveaux chantiers et pour que vous puissiez être à même, parce qu'il ne suffit pas d'avoir des préconisations, de suivre la mise en œuvre de vos recommandations.

Puisque nous sommes dans une relation de questionnement et de réflexion partagée, permettez-moi d'évoquer avec vous quelques points que vous pourriez intégrer dans votre réflexion et vos actions.

Vous avez travaillé sur la problématique liée à la vie nocturne pour les jeunes, une autre dimension pourrait être abordée par vous, celle de la culture, qui est un marqueur de notre ville, en élargissant au-delà du périphérique. On aura bientôt effectivement les Nuits blanches, qui vont au-delà du périphérique, et pour moi ce serait aussi que vous puissiez réfléchir sur le "pass" Jeunes Culture de l'État, qui va se mettre en place, son appropriation par les jeunes et son impact sur l'accès à la culture.

Vous êtes sensibles aussi aux dimensions internationales. Alors, pensons aux jeunes qui, dans certains pays ou territoires occupés, sont en souffrance dans certaines régions qui sont aussi en guerre.

Les jeunes Parisiens doivent pouvoir créer des relations avec ces jeunes du monde et développer une vision universaliste de la jeunesse, y compris avec les jeunes de ces contrées.

Mais la jeunesse en souffrance ne se trouve pas seulement à des milliers de kilomètres de chez nous, elle est là, chez nous, à Paris, et je pense aux réfugiés qui sont majoritairement des jeunes, quel regard, quelle place les jeunes Parisiens peuvent avoir face à cette situation qui nous interpelle et nous appelle à l'action.

Enfin, vous proposez aussi de réfléchir sur le lien Armée-Nation, nous avons pensé au travail mémoriel, mais aussi pensons à réfléchir au service national universel dont la phase expérimentale a commencé cet été, et quel enjeu cela va avoir, comment les jeunes vont réagir par rapport à ce temps-là, filles, garçons, aller aussi dans une réflexion sur ce sujet nous paraît important.

Nous connaissons votre souci d'échanger, d'approfondir, c'est le sens de mon intervention, et vous montrer aussi, ensemble, que nous pouvons travailler et que nous avons la capacité de nous poser des questions bien au-delà de Paris. Merci.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à notre dernière intervenante pour ce débat, Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Et pour deux minutes !

Pour commencer, je voudrais vous faire part du plus beau slogan que j'ai vu lors des grèves pour le climat où la jeunesse est en pointe et joue un rôle historique à l'échelle mondiale.

Ce slogan disait : "je sèche l'histoire pour qu'elle puisse se poursuivre" et j'ai trouvé ce slogan vraiment magnifique, super fort, parce que cela nous montrait bien l'enjeu imminent où ce sont les conditions mêmes de survie de notre humanité qui sont en jeu.

Ce que je voudrais dire, c'est au-delà de vos rapports, de toutes les réunions de travail auxquelles vous avez participé, surtout, ne vous laissez jamais endormir par les dorures et la pesanteur des salles de l'Hôtel de Ville dans lesquelles vous pouvez être. Ayez au contraire toujours la volonté de tout changer, parce que sur ces questions climatiques le slogan le plus fort est bien celui-là : changer le système, pas le climat. Il faut tout repenser parce que

nous nous le savons, ce sont les conditions mêmes de notre mode de développement qui sont responsables du réchauffement climatique.

Donc, c'est bien pas simplement verdir la ville, mais bien la conception de la ville qu'il faut totalement repenser et donc, j'espère que vous serez en capacité de bousculer les débats, qu'il peut y avoir souvent ronronnants, de cet hémicycle et assumer d'oser qu'il faut passer à une ville de la gratuité à une ville sans "pub", à une ville sans voitures, à une ville de l'espace en pleine terre, à une ville qui continue avec les autres collectivités, qui arrête de se penser en attractivité et en compétition.

Certains collègues, mais je n'ai plus le temps de développer, ont parlé des conseils de la jeunesse, je souhaite que les conseils de la jeunesse d'arrondissement se redéveloppent, que votre obsession ne soit pas simplement la qualité de vos travaux entre vous, mais de voir comment la jeunesse parisienne peut participer au débat parisien.

Pour cela, un outil que vous devriez reprendre également, c'est la question du référendum d'initiative citoyenne. Que les jeunes puissent être à l'initiative de s'opposer à un projet municipal ou d'en proposer un par référendum et qu'ils puissent investir pleinement le débat public du devenir de nos villes. Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, chers collègues, pour l'ensemble de ces interventions, qui je crois appellent un certain nombre de commentaires de la part de Mme CARON et M. PERICHON, donc avant de donner la parole à Pauline VÉRON, je souhaite vous donner la parole pour réagir.

M. Sylvain PERICHON. - Merci à tous, tout d'abord, merci de nous avoir accueillis au sein de votre instance et dans ces lieux.

Je pense, pour réagir, qu'en effet l'urgence climatique est un enjeu non pas de demain mais d'aujourd'hui, et pour lequel nous avons, ensemble, et je parlerai bien sûr en mon nom, n'étant pas représentant du Conseil parisien de la jeunesse et de la parole commune, mais dans les échanges que nous avons eus et dans la réflexion de porter un vœu sur la végétalisation, c'était une question importante de traiter de la place finalement de la nature dans la ville. C'est pourquoi nous avons souhaité le porter, et je vous rassure, sans que personne ne nous souffle aucune idée sur le sujet.

Par ailleurs, en effet, vous avez souligné l'importance de la place du Conseil parisien de la Jeunesse et peut-être, à l'avenir, dans les arrondissements.

En effet, la ville s'agrandit, la prise de parole dans les différents lieux est toujours pertinente et intéressante et dans une ville aussi grande que Paris, il est en effet intéressant de pouvoir s'exprimer et échanger au niveau des arrondissements, en tout cas c'est le point de vue que je partage.

Pour terminer, en effet, vous l'avez bien compris, nous vous demandons dans cette communication des retours, car pour nous ils sont essentiels, ils permettent à la fois de montrer finalement l'écoute que vous avez vis-à-vis des recommandations que nous pouvons faire, et de marquer l'impact que la jeunesse a dans les politiques publiques de la Ville.

Merci à tous.

Mme Céline CARON. - Pour terminer, je vous remercie de ces riches propositions que nous avons entendues, notamment sur plus d'échanges avec les arrondissements.

Pour conclure, en France, nous naissons citoyens, mais nous éprouvons notre citoyenneté à travers l'école ou des instances comme le CPJ, et j'espère qu'à l'avenir l'instance continuera d'exister. Ne serait-ce que pour donner la parole cinq minutes en assemblée, dans la vie d'un jeune c'est très important. Je vous remercie.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Pour conclure ce débat, la parole est à Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, chère Céline et cher Sylvain, je me permets de vous appeler par votre prénom parce qu'on a fait connaissance depuis un an. Je voulais tous vraiment vous remercier pour la qualité de ce débat, j'ai trouvé vraiment très intéressant que l'on puisse avoir cet échange malgré le contexte actuel à Paris.

Je faisais la remarque en vous écoutant que cela nous paraît presque normal, là, de vous voir à la tribune, de vous écouter intervenir dans notre Conseil de Paris, alors que finalement c'est quand même quelque chose de pas si courant, de pas si commun que de donner la parole dans un conseil municipal à des jeunes, en plein milieu de nos débats. Donc, merci pour cet échange.

Je voudrais évidemment vous remercier ainsi que tous les membres du Conseil parisien de la jeunesse pour le travail que vous fournissez tout au long de l'année, cela a été rappelé, le nombre de réunions, le nombre de participations à des instances, le nombre de déplacements aussi que l'on a pu organiser, c'est vraiment un travail très approfondi. Evidemment, pas forcément les 100 jeunes tous aussi impliqués, mais il y a quand même un noyau dur, une majorité qui s'implique énormément et cela fait plaisir.

Je voulais saluer également votre choix pour le nom de votre promotion, c'était très fort, notamment avec la citation que vous avez choisie. Cela nous a tous beaucoup marqués, puisque nous aussi nous essayons de ne pas redouter l'avenir, même si nous finissons par être moins jeunes.

Comme je le disais, votre bilan est riche, vous avez évoqué toutes les thématiques sur lesquelles vous avez travaillé, conformément à la feuille de route que vous a confiée la Maire, feuille de route annuelle, et nous allons donc travailler sur les prochaines thématiques dans les mois qui viennent.

Je voulais vous dire que vous jouez un rôle décisif dans la définition de l'action que nous menons à travers toutes les thématiques dont vous vous êtes saisis et tous les avis que vous rendez.

Les adjoints, et j'y veille, répondent à chacun de vos avis, mais on ne rend pas forcément suffisamment compte à quel point vos propositions peuvent être intégrées dans nos réflexions et dans nos politiques publiques.

Ce n'est pas forcément parce qu'on ne le fait pas, mais c'est parfois parce qu'on oublie de le faire et je pense notamment à ces fameux cendriers de vote que l'on a déployés dans l'espace public qui venaient, c'est vrai, d'une idée du CPJ.

Alors, je voulais aussi dire que votre travail, et on a réussi, je pense, à mettre en place un dispositif d'implication citoyenne avec vous, est exemplaire, et bien sûr mérite encore d'être amélioré, je vais y revenir, mais suffisamment exemplaire pour qu'aujourd'hui ce soit pour nous, à la Ville, un exemple à vivre pour les autres instances de démocratie participative.

On essaie de s'inspirer de ce que l'on a fait avec le Conseil parisien de la jeunesse pour le Conseil des générations futures, pour le Conseil des Européens de Hermano SANCHES-RUIVO, pour d'autres instances, parce que je pense que nous avons quand même réussi à mettre en place quelque chose d'enrichissant des deux côtés, pour vous et pour nous à la Ville.

J'ai bien entendu vos demandes, notamment celle de pouvoir dresser un bilan du fonctionnement et de l'impact de votre instance au cours de cette mandature.

Je voulais rappeler que lorsque la Maire de Paris m'a confié cette délégation à la jeunesse, la première chose que j'ai faite a été de faire une grande évaluation du fonctionnement du Conseil parisien de la jeunesse tel qu'il existait précédemment. C'est suite à cette grande évaluation que j'ai menée avec les jeunes qui participaient au Conseil parisien de la jeunesse, que nous avons fait la réforme de 2014 du Conseil parisien de la jeunesse.

Donc, je suis tout à fait d'accord pour que nous menions de nouveau une grande évaluation, parce que c'est ainsi que l'on progresse, c'est ainsi que l'on va pouvoir continuer, je l'espère, à faire un Conseil parisien de la jeunesse qui soit utile à tout le monde. Nous allons le faire avant la fin de la mandature et vous serez associés.

Je voulais aussi vous dire que conformément à votre demande, nous allons créer une page Internet sur le site "paris.fr", spécifiquement dédiée à la Jeunesse avec, j'espère, des codes de communication qui puissent être appropriés, qui puissent correspondre à la jeunesse, afin qu'un maximum de jeunes puissent s'en saisir, venir voir cette page et du coup profiter des dispositifs mis en œuvre pour les jeunes.

Nous travaillons aussi en ce moment à une meilleure promotion de notre kiosque jeunes, billetterie qui permet aux jeunes Parisiens d'avoir accès à des spectacles gratuitement ou à des prix très réduits, parce que nous trouvons qu'il n'y a pas assez de jeunes qui s'en saisissent, donc nous y travaillons.

Enfin, j'ai bien entendu votre demande aussi sur les dispositifs que nous réalisons, les réalisations qui sont faites grâce au Conseil parisien de la jeunesse comme le Central Park des Halles ou les cendriers sur l'espace public, mais aussi d'autres choses comme la campagne contre les discriminations dans la rue.

Au même titre que pour le budget participatif, nous allons travailler sur un logo comme celui que nous avons fait pour le budget participatif, que nous pourrions mettre sur les réalisations qui sont faites grâce au Conseil parisien de la jeunesse.

En conclusion, encore un grand merci pour votre travail.

J'en profite pour dire que l'appel à candidatures pour les nouvelles places au Conseil parisien de la jeunesse est ouvert depuis lundi, et donc que les jeunes peuvent de nouveau présenter leur candidature pour faire partie du CPJ, jusqu'au 22 octobre, et que le tirage au sort aura lieu le 28 octobre.

Merci beaucoup.

Mme Célia BLAUEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame la Maire.

S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote. Il me reste à mon tour à vous remercier pour votre présence et votre travail, et pour ce débat, Pauline VÉRON l'a dit, d'une très grande qualité.

Je vais suspendre une minute la séance, le temps de raccompagner nos intervenants, et nous reprendrons immédiatement nos travaux.

Merci beaucoup.

Tableau des voeux et amendements déposés en Commission.

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
La Rentrée des enfants, des jeunes et des familles parisiennes										
6	1	357	GEP	BOUTAULT	V	2019 DASCO 108	relatif à la labellisation environnementale des établissements scolaires parisiens.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19
6	2		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2019 DASCO 108	relatif au recueil d'informations religieuses par les écoles et collèges privés sous contrats.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	3	358	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	V	2019 DASCO 108	relatif à la liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19
6	4	359	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 DASCO 108	relatif à la pénurie d'enseignants dans les établissements des premier et second degrés.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19
6	5	360	PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, AQUA, BEGUE, PETIT, MAQUOI	V	2019 DASCO 108	relatif à l'accueil des élèves en situation de handicap.	BLOCHE	Adopté (amendé)	1-oct.-19
6	6	361	LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DASCO 108	relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19
6	7	362	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-OULALDJ, AQUA, PRIMET, MAQUOI, DASPET, GLEIZES	V	2019 DASCO 108	relatif au soutien de l'association Droit à l'Ecole.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19
6	8		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DASCO 108	relatif au départ des familles de Paris et à la fermeture des écoles.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	9		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2019 DASCO 108	relatif au recrutement des personnels chargés d'assurer la surveillance des traversées piétonnes dans les écoles.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	10	363	LRI	LECUYER	V	2019 DASCO 108	relatif à l'isolation thermique de l'école élémentaire Louis de Funès.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	11		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à la diminution du nombre d'élèves.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	12		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à la mise à disposition de salles par les mairies pour l'organisation d'anniversaires.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	13		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à l'ouverture des bibliothèques le dimanche pour les familles.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	14		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à un Programme d'activités Vacances pour les élèves parisiens.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	15		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif au service public parisien de restauration scolaire.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	16		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à la création d'un service d'accueil tout-en-un après l'école.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	17		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à un service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	18		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à l'expérimentation du sport les après-midis.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	19	364	100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif aux travaux effectués durant l'été 2019.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19
6	20		100% Paris	BOILLOT, GABORIAU, JEGO	V	2019 DASCO 108	relatif à un audit des établissements d'enseignement scolaire du 16e.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	21		100% Paris	BERTHOUT	V	2019 DASCO 108	relatif à la lutte contre la pollution de l'air.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	22		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif au déploiement des boîtes à livres et ludothèques mobiles dans les parcs et jardins.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	23		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à l'organisation de brocante des familles et à la création de ressourceries-recycleries.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
6	24		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif au cadre de vie scolaire des élèves parisiens.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	25		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif au dispositif de collecte et de traitement des couches usagées.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	26		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à la création de places en crèches.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	27		DP	MEHAL	V	2019 DASCO 108	relatif à l'éveil musical pendant les 1000 premiers jours de l'enfant.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	28		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à un guichet "Paris Services Familles".	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	29		PPCI	DUBUS	V	2019 DASCO 108	relatif à la révision des rythmes scolaires.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
6	30		100% Paris	GOUJON, LAMOUR, BUFFETEAU, CEYRAC, COURTOIS, MENGUY	V	2019 DFPE 5	relatif au projet de ludothèque dans le 15e.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
Proposition de délibération										
5	31		PPCI	DUBUS	A	2019 PPCI 1	relatif à des exemples de réaménagement.	MISSIKA	Adopté	2-oct.-19
5	191		Exécutif		A	2019 PPCI 1	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	2-oct.-19
Autres dossiers										
3	32		Exécutif		A	2019 DFA 90	Amendement technique.	BLAUEL	Adopté	1-oct.-19
3	183		Exécutif		A	2019 DLH 36	Amendement technique.	BLAUEL	Adopté	1-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	33		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au projet "Hercule" menaçant le service public de l'énergie.	BLAUEL	Rejeté	1-oct.-19
3	34	365	PPCI	PAWLIK	VNR		relatif à la prolifération d'algues dans le canal Saint-Martin.	BLAUEL	Adopté	1-oct.-19
3	35		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	VNR		relatif à la suppression des contenants composés de Bisphénol S.	SOLANS	Rejeté	1-oct.-19
3	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif au remplacement des barquettes plastiques des cantines scolaires.	SOLANS	Rejeté	1-oct.-19
3	186		Exécutif		A	2019 DDCT 129		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19
3	37		UDI - MODEM	GATEL, NAHMIAS	VNR		relatif aux procédures de réponses devant le Conseil de Paris.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19
3	185		Exécutif		A	2019 DDCT 128	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19
3	38		SOCA, GEP, PCF-FG	LEJOINDRE, JULIEN, PREMEL	VNR		relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins.	BROSSEL	Retiré	1-oct.-19
3	39		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins.	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19
3	39bis	366	Exécutif		VNR		En réponse aux V38 et 39.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19
3	40		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à un rétablissement de la quiétude aux abords du passage Bullourde (11e).	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19
3	41		LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la tranquillité publique dans les quartier du 12e.	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	42	367	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la prostitution intrusive rue Saint-Denis.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19
3	43	368	LRI	BOULARD, BOUGERET, JOHNSON	VNR		relatif à l'insécurité dans le quartier de la Porte de Saint-Ouen.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19
3	45		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	VNR		relatif au droit de manifester.	BROSSEL	Retiré	1-oct.-19
3	46		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la liberté de manifester.	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19
3	46bis	369	Exécutif		VNR		En réponse aux V45 et 46.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19
3	47		NI	SIMONNET	VNR		relatif au respect des libertés citoyennes militantes.	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19
3	48		GEP	BOUTAULT, MOREL, JULIEN	A	2019 DEVE 141	relatif au financement des initiatives.	KOMITES	Retiré	2-oct.-19
3	49		GEP	MOREL, BOUTAULT	V	2019 DEVE 142	relatif à la méthode de gestion des pigeonniers.	KOMITES	Retiré	2-oct.-19
3	50	370	GEP	MEES, MOREL, JULIEN	VNR		relatif à l'accès à l'eau dans les jardins partagés.	KOMITES	Adopté (amendé)	2-oct.-19
3	51	371	GEP	MOREL, BELLIARD, KONE, BOUTAULT	VNR		relatif à une prise en charge des chats libres.	KOMITES	Adopté	2-oct.-19
3	52	372	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la population de chats errants.	KOMITES	Adopté	2-oct.-19
3	53		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à l'accès de la Petite Ceinture du 17e aux chiens tenus en laisse.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19
3	54		LRI	MONTANDON	VNR		relatif au parc Bercy.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19
3	55		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'évaluation de la qualité écologique du jardin Truillot.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19
3	56		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif à la création d'une serre sur un toit au sein de l'ensemble immobilier Erard Charenton.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	57		100% Paris	BOURNAZEL, GALLOIS, FANFANT	VNR		relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins durant l'été.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19
3	58	373	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts.	KOMITES	Adopté	2-oct.-19
3	59		PPCI	PAWLIK, HAREL	VNR		relatif aux espaces verts et au renouvellement des arbres existants.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19
3	60		Exécutif		A	2019 DVD 53	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	2-oct.-19
3	61		Exécutif		A	2019 DVD 54	Amendement technique.	NAJDOVSKI	Adopté	2-oct.-19
3	62	374	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	V	2019 DVD 90	relatif à la mise en concurrence du monopole historique de la RATP.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	2-oct.-19
3	63		GEP	BELLIARD, KONE	VNR		relatif à la piétonnisation aux abords des écoles parisiennes.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	64		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT	VNR		relatif à l'expérimentation de mesures de restriction de circulation autour des écoles.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	65		100% Paris	BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à l'expérimentation de mesures de restriction de circulation autour des écoles du 5e.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	65bis	375	Exécutif		VNR		En réponse aux V63, 64 et 65.	NAJDOVSKI	Adopté	2-oct.-19
3	66	376	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE	VNR		relatif au partenariat de la RATP avec les plateformes de mobilité le vendredi 13 septembre.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	2-oct.-19
3	67		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, PREMEL	VNR		relatif à l'engagement des opérateurs de trottinettes électriques à la souscription d'une assurance.	NAJDOVSKI	Retiré	2-oct.-19
3	67bis	377	Exécutif		VNR		En réponse au V67.	NAJDOVSKI	Adopté	2-oct.-19
3	68	378	UDI - MODEM	GATEL	VNR		relatif à l'aide de la Ville de Paris pour l'achat d'un vélo ou d'un deux-roues électrique.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	2-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	69		DP	LAURET	VNR		relatif aux engins de déplacement personnel et à la délimitation des espaces de stationnement.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	70		DP	LAURET	VNR		relatif à un bilan des aides à la mobilité propre et à l'acquisition de deux-roues électriques.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	71		RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif à la qualité de l'air dans le métro.	NAJDOVSKI	Retiré	2-oct.-19
3	72		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la pollution aux particules fines et ultrafines dans les transports en commun franciliens.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	72bis	379	Exécutif		VNR		En réponse aux V71 et 72.	NAJDOVSKI	Adopté	2-oct.-19
3	73	380	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux actions pour la qualité de l'air en Ile-de-France.	NAJDOVSKI	Adopté	2-oct.-19
3	74	381	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux bus à hydrogène en Ile-de-France.	NAJDOVSKI	Adopté	2-oct.-19
3	75		LRI	LECUYER	VNR		relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces.	NAJDOVSKI	Retiré	2-oct.-19
3	76		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif aux chantiers et à la remise en état des chaussées et des trottoirs.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	77		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur à la Porte de Clichy.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	78		LRI, 100% Paris	BOULARD, DUMAS, KUSTER	VNR		relatif à l'entretien du parking des Ternes.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	80		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'aménagement du rond point de la Chapelle.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	81		UDI - MODEM	GATEL, TACHENE	VNR		relatif aux travaux du viaduc de la ligne 6.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	82		PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux déplacements des véhicules de secours.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
3	83		PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif aux des cars de tourisme diesel et au transport par voie fluviale.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	84		PPCI	PAWLIK	VNR		relatif à la circulation des bus rue du Faubourg Saint-Denis.	NAJDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19
3	85	382	RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif à l'affichage électoral lors des élections municipales.	SIMONDON	Adopté (amendé)	2-oct.-19
3	86		UDI - MODEM	NAHMIAS, HELARD	VNR		relatif aux conteneurs à vêtements.	SIMONDON	Retiré	2-oct.-19
4	87		SOCA, PCF-FG	LEJOINDRE, PREMEL	VNR		relatif à la mise en œuvre de moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes.	BIDARD	Retiré	2-oct.-19
4	88		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, JEGO	VNR		relatif au délai de convocation du partenaire violent à la suite du dépôt de plainte.	BIDARD	Rejeté	2-oct.-19
4	89		NI	SIMONNET	VNR		relatif à des mesures d'urgence pour lutter contre les violences faites aux femmes.	BIDARD	Rejeté	2-oct.-19
4	89bis	383	Exécutif		VNR		En réponse aux V 87, 88 et 89.	BIDARD	Adopté	2-oct.-19
4	90	384	EGCP, PCF-FG	MAQUOI, BONNET-OULALDJ, BEGUE, PRIMET	VNR		relatif à la tolérance des affichages de sensibilisation aux "féminicides".	BIDARD	Adopté	2-oct.-19
4	92	385	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif au métier d'hôtesse.	BIDARD	Adopté	2-oct.-19
4	93		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif aux actes LGBTQI-phobes.	BIDARD	Rejeté	2-oct.-19
4	94	386	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au manifeste "Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale et de transformation des territoires".	BROSSEL	Adopté	2-oct.-19
4	95		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un audit de l'inspection générale des services sur le GRAJAR.	BROSSEL	Retiré	2-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	96	387	GEP	BELLIARD, MOREL, JULIEN	VNR		relatif à l'accessibilité du métro parisien aux personnes en situation de handicap.	NORDMAN	Adopté (amendé)	2-oct.-19
4	97	388	LRI	MONTANDON	VNR		relatif à l'inscription de la langue des signes dans la Constitution française.	NORDMAN	Adopté	2-oct.-19
4	98	389	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, LE RESTE	VNR		relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière.	SOUYRIS	Adopté	2-oct.-19
4	99		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'offre de soins de proximité dans le 18e.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19
4	100		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif au centre de santé de l'Épée-de-Bois.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19
4	101		LRI	CARRÈRE-GÉE, LECOQ, DATI	VNR		relatif au dispositif de la Ville de Paris de détection et de nettoyage du plomb.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19
4	102		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif aux référentiels en crèche et en maternelle pour le suivi de la contamination au plomb.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19
4	103		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif aux mesures de suivi de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19
4	104		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à l'organisation d'un dépistage élargi de la plombémie pour l'ensemble des parisiens vulnérables.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19
4	105		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à l'information pour limiter les contaminations au plomb.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19
4	106		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à la pollution au plomb liée à l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19
4	107		NI	SIMONNET			relatif à des mesures de prévention et d'information contre les risques liés au plomb après l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19
4	107bis	390	Exécutif		VNR		En réponse aux V101 à 107.	SOUYRIS	Adopté	2-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
4	108	391	SOCA	FERAUD	VNR		relatif à l'usage détourné du protoxyde d'azote dit gaz hilarant.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	2-oct.-19
4	109	392	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la vente et la consommation de gaz hilarant par les mineurs.	SOUYRIS	Adopté (amendé)	2-oct.-19
4	110	393	GEP	KONE, BOUTAULT, GLEIZES	VNR		relatif aux familles sans-abri à Paris.	VERSINI	Adopté (amendé)	3-oct.-19
4	111		100% Paris	LEGARET, GALLOIS, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création d'un service d'accueil pour les personnes sans-abri à la mairie du 1er arrondissement.	VERSINI	Rejeté	3-oct.-19
4	111bis	394	Exécutif		VNR		Enréponse au V111.	VERSINI	Adopté	3-oct.-19
4	112		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la mise à l'abri des mineurs isolés.	VERSINI	Rejeté	3-oct.-19
4	112bis	395	Exécutif		VNR		En réponse au V112.	VERSINI	Adopté	3-oct.-19
4	113	396	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la situation des personnes exilées.	VERSINI	Adopté (amendé)	3-oct.-19
4	114		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants.	VERSINI	Rejeté	3-oct.-19
5	115	397	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale 6, rue d'Aboukir, dédié aux femmes victimes de violences.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19
5	116	398	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif à la privatisation de la Pyramide du Louvre par Airbnb.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19
5	117		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL	VNR		relatif au gel des loyers dans le parc privé.	BROSSAT	Retiré	3-oct.-19
5	118		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une votation citoyenne sur l'encadrement des loyers.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19
5	118ter	399	Exécutif		VNR		En réponse aux V117 et V118.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	119		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux opérations de dératisation.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19
5	120		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif aux punaises de lit dans les logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19
5	120bis	400	Exécutif		VNR		En réponse au V120.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19
5	121		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif à la rénovation du parc social.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19
5	121bis	401			VNR		En réponse au V121.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19
5	122		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif à la sous-location dans le parc social.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19
5	123		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, JEGO	VNR		relatif à l'accès au logement social des victimes de violences familiales.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19
5	124		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, JEGO	VNR		relatif à la priorité des victimes de violences familiales pour l'attribution d'un logement social.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19
5	124bis	402	Exécutif		VNR		En réponse aux V123 et 124.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19
5	125		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réquisition et l'affectation de bâtiments vide pour les personnes sans abris.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19
5	125bis	403	Exécutif		VNR		En réponse au V125.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	126	404	LRI	GIAZZI, GOASGUEN, ASSOULINE, CHERTOK, CAPLIEZ, GABORIAU, BOULAY-ESPERONNIER, HELARD, LECOUTURIER, BOILLOT, JEGO	V	2019 DU 110	relatif à la concertation sur le projet "Le Chai Subaquatique".	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19
5	192		Exécutif		A	2019 DU 225		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19
5	127		Exécutif		A	2019 SG 51	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19
5	128		SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la demande de réouverture du passage Mare-Cascades (20e).	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19
5	129		GEP, PCF-FG, EGCP	GLEIZES, PRIMET, MAQUOI, DASPET	VNR		relatif à une réouverture du passage Mare-Cascades.	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19
5	129bis	405	Exécutif		VNR		En réponse aux V128 et 129.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19
5	130		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la publicité dans le 2e.	MISSIKA	Rejeté	3-oct.-19
5	131		PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la dénomination Westfield du Forum des Halles.	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19
5	131bis	406	Exécutif		VNR		En réponse au V131.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19
5	132		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au projet d'extension et de transformation de la Gare du Nord.	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19
5	132bis	407	Exécutif		VNR		En réponse au V132.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
5	133	408	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la préservation et au développement de la biodiversité.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19
5	134		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la densification du quartier Maine-Montparnasse.	MISSIKA	Rejeté	3-oct.-19
5	134bis	409	Exécutif		VNR		En réponse au V134.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19
5	135		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la parcelle du 105, avenue du Général Leclerc.	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19
5	136		100% Paris	GOUJON	VNR		relatif aux clubs de jeux.	MISSIKA	Rejeté	3-oct.-19
5	137	410		GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à l'héliport de Paris.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19
5	138	411	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la cimenterie Calcia.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19
5	139		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la charte "en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien".	MISSIKA	Rejeté	3-oct.-19
6	140	412	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	3-oct.-19
6	141	413	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux bacheliers non affectés à l'issue de la procédure ParcourSup.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	3-oct.-19
7	181	414	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Liuz Inacio Lula da Silva. Ancien président du Brésil.	KLUGMAN	Adopté	3-oct.-19
7	182	415	Exécutif		VNR		relatif à la situation des maires turcs de Diyarbakir, Mardin et Van.	KLUGMAN	Adopté	3-oct.-19
7	142	416	LRI	LECUYER	VNR		relatif au gymnase Roquépine.	MARTINS	Adopté (amendé)	3-oct.-19
7	143		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre l'homophobie dans le football.	MARTINS	Rejeté	3-oct.-19
7	143bis	417	Exécutif		VNR		En réponse au V143.	MARTINS	Adopté	3-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
7	144		NI	SIMONNET	A	2019 DDCT 139	relatif aux référendums locaux.	VERON	Rejeté	3-oct.-19
7	145		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PRIMET	VNR		relatif à l'attribution de locaux aux associations d'aide aux migrants.	VERON	Rejeté	3-oct.-19
7	146	418	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'association "Nogozon".	VERON	Adopté	3-oct.-19
1	147		Exécutif		A	2019 DFA 87	Amendement technique.	BROS	Adopté	3-oct.-19
1	148	419	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, PRIMET	VNR		relatif aux accidents du travail.	GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-19
1	149	420	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la fermeture de quatre bureaux de poste.	GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-19
1	150	421	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif aux grévistes de l'Hôtel Ibis Batignolles.	GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-19
1	151	422	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au soutien des grévistes de l'Ibis Batignolles (17e).	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	3-oct.-19
1	152		PPCI	DUBUS	V	2019 DDCT 122	relatif aux critères de répartition des dotations d'animation locale.	GREGOIRE	Rejeté	4-oct.-19
1	184		Exécutif		A	2019 DDCT 124	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	4-oct.-19
1	153		GEP	GLEIZES	V	2019 DFA 82	relatif à une tarification sociale et à l'artificialisation des sols.	GREGOIRE	Rejeté	4-oct.-19
1	154		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à deux bleus budgétaires "Logement" et "Subventions aux associations" lors du débat du budget primitif 2020.	GREGOIRE	Rejeté	4-oct.-19
1	155		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile au 150 avenue Parmentier (11e).	GREGOIRE	Rejeté	4-oct.-19
1	156	423	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'association CIP 20.	GUHL	Adopté (amendé)	4-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
1	157		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif au processus de recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la Petite enfance.	LEVIEUX	Rejeté	4-oct.-19
1	158		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux régimes spéciaux de retraite concernant les éboueurs, les égoutiers et les fossoyeurs.	LEVIEUX	Rejeté	4-oct.-19
1	159		100% Paris	BOURNAZEL, LEGARET, BERTHOUT, GOUJON	A	2019 DAE 180	relatif au lieu d'implantation des espaces de convivialité.	POLSKI	Adopté	4-oct.-19
1	160		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, LEGARET	V	2019 DAE 240	relatif à un bilan des nouveaux kiosques.	POLSKI	Retiré	4-oct.-19
1	161		GEP	BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif au soutien de l'économie indépendante de proximité.	POLSKI	Rejeté	4-oct.-19
1	161bis	424	Exécutif		VNR		En réponse au V161.	POLSKI	Adopté	4-oct.-19
1	162		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'indemnisation des commerçants suite aux travaux de voirie.	POLSKI	Rejeté	4-oct.-19
1	163		100% Paris	BERTHOUT, BOURNAZEL	VNR		relatif à la location de courte durée des locaux commerciaux.	POLSKI	Rejeté	4-oct.-19
1	163bis	425	Exécutif		VNR		En réponse au V163.	POLSKI	Adopté	4-oct.-19
1	164		PPCI	DUBUS, VESPERINI, BERTHOUT	VNR		relatif aux conditions d'exercice de l'activité de bouquiniste.	POLSKI	Rejeté	4-oct.-19
2	165		DP	MEHAL	V	2019 DAC 183	relatif au projet artistique du Théâtre du Châtelet.	GIRARD	Rejeté	4-oct.-19
2	166		100% Paris	BOURNAZEL, DUMAS, FANFANT	VNR		relatif à la protection de l'art urbain.	GIRARD	Rejeté	4-oct.-19
2	166bis	426	Exécutif		VNR		En réponse au V166	GIRARD	Adopté	4-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	167		DP	MEHAL	VNR		relatif au dispositif "l'Art pour Grandir" et aux œuvres d'art dans l'espace public.	GIRARD	Retiré	4-oct.-19
2	168		Exécutif		A	2019 DAC 69	Amendement technique.	HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19
2	187		Exécutif		A	2019 DAC 245	Amendement technique.	HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19
2	169	427	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à l'activité de l'établissement "Le Clara" (11e).	HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19
2	170		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'établissement "Le Clara".	HOCQUARD	Rejeté	4-oct.-19
2	171		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la Vache Bleue.	HOCQUARD	Retiré	4-oct.-19
2	172	428	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Karl Lagerfeld.	HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19
2	189	429	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution du nom de Théodore Vacquer à une rue dans le 4e arrdt.	TAIEB	Adopté	4-oct.-19
2	190	430	Exécutif		VNR		relatif à l'inscription des façades sur rue de l'immeuble sis 7 rue des Rosiers au titre des Monuments historiques.	TAIEB	Adopté	4-oct.-19
2	173	431	100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	V	2019 DEVE 129	relatif à une dénomination en hommage aux combattants africains et des outremers venus libérer Paris.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19
2	174	432	Exécutif		VNR		relatif à une dénomination en hommage à Claude Mademba Sy.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19
2	175	433	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Chantal Akerman.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19
2	176	434	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Augustin Avrial.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19
2	177	435	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Toni Morrison.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19
2	178	436	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à René Crevel.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTES	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE
2	179	437		GOUJON, GIANNESINI	VNR		relatif à une dénomination en hommage au Général Paul-François Grossetti.	VIEU-CHARIER	**Adopté**	4-oct.-19
2	180	438		GIANNESINI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Pasquale Paoli.	VIEU-CHARIER	**Adopté**	4-oct.-19

Tableau des votes des groupes politiques.

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Patriotes Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission COJI	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vor, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
La Rentrée des enfants, des jeunes et des familles parisiennes																															
6	1	357	GEP	ROUTAULT	V	2019 DASCO 108	relatif à la labellisation environnementale des établissements scolaires parisiens.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19		X																		X	
6	2		PCF-FG	BONNET-OULALDI, ACUA	V	2019 DASCO 108	relatif au recueil d'informations religieuses par les écoles et collèges privés sous contrats.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19							X		X		X			X	X				X		
6	3	358	PCF-FG	BONNET-OULALDI, ACUA	V	2019 DASCO 108	relatif à la liste complémentaire du concours de recrutement des professeurs des écoles.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19							X						X		X			X	X		
6	4	359	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	V	2019 DASCO 108	relatif à la pénurie d'enseignants dans les établissements des premier et second degrés.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19							X								X			X		X	
6	5	360	PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDI, ACUA, BEGUE, PETIT, MAQUOI	V	2019 DASCO 108	relatif à l'accueil des élèves en situation de handicap	BLOCHE	Adopté (amendé)	1-oct.-19							X											X			
6	6	361	LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DASCO 108	relatif à l'accueil des enfants en situation de handicap.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19				X																	
6	7	362	PCF-FG, EGCP, GEP	BONNET-OULALDI, ACUA, PRIMET, MAQUOI, DASPET, GIEUZES	V	2019 DASCO 108	relatif au soutien de l'association Droit à l'Ecole.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19							X								X					X	
6	8		LRI	CARRÈRE-GÉE	V	2019 DASCO 108	relatif au départ des familles de Paris et à la fermeture des écoles.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X						X														
6	9		LRI	BOULARD, BOUGERET	V	2019 DASCO 108	relatif au recrutement des personnels chargés d'assurer la surveillance des traversées présentes dans les écoles.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X																				
6	10	363	LRI	LECUYER	V	2019 DASCO 108	relatif à l'isolation thermique de l'école élémentaire Louis de Funès.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19								X													
6	11		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à la diminution du nombre d'élèves.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X																		
6	12		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à la mise à disposition de salles par les mairies pour l'organisation d'anniversaires.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X				X						
6	13		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à l'ouverture des bibliothèques le dimanche pour les familles.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
6	14		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à un Programme d'activités Vacances pour les élèves parisiens.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
6	15		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif au service public parisien de restauration scolaire.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X			X	X		X		X		X										
6	16		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à la création d'un service d'accueil tout-en-un après l'école.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
6	17		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à un service minimum d'accueil dans les écoles les jours de grève.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
6	18		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à l'expérimentation du sport les après-midis.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X			X	X			X	X		X										
6	19	364	100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif aux travaux effectués durant l'été 2019.	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6	20		100% Paris	BOILLOT, GABORIAU, JEGO	V	2019 DASCO 108	relatif à un audit des établissements d'enseignement scolaire du 16e.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X																				
6	21		100% Paris	BERTHOUT	V	2020 DASCO 108	relatif à la lutte contre la pollution de l'air.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X																				
6	22		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif au déploiement des boîtes à livres et ludothèques mobiles dans les parcs et jardins.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
6	23		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à l'organisation de brocante des familles et à la création de ressourceries-recyclaries.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
6	24		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif au cadre de vie scolaire des élèves parisiens	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Patriotes Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission COJI	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vor, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
6	25		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif au dispositif de collecte et de traitement des couches usagées.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X			X							
6	26		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 109	relatif à la création de places en crèches.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X			X	X		X										
6	27		DP	MEHAL	V	2019 DASCO 108	relatif à l'éveil musical pendant les 1000 premiers jours de l'enfant.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X				X		X										
6	28		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	V	2019 DASCO 108	relatif à un guichet "Paris Services Familles".	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
6	29		PPCI	DUBUS	V	2019 DASCO 108	relatif à la révision des rythmes scolaires	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X			X	X		X									X	
6						2019 DASCO 108	COMMUNICATION	BLOCHE	Pas de vote	1-oct.-19																					
6	30		100% Paris	GOUICH, LAMOUR, BUFFETEAU, CEYRAC, COURTOIS, MENGUY	V	2019 DFPE 5	relatif au projet de ludothèque dans le 15e.	BLOCHE	Rejeté	1-oct.-19	X		X																		
6						2019 DFPE 5		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DASCO 81		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DASCO 82		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DASCO 83		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DASCO 85		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DASCO 93		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DASCO 94		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DASCO 95		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DSASCO 96		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DASCO 97		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DASCO 98		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2020 DASCO 99		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2021 DASCO 100		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2022 DASCO 105		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2023 DASCO 107		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19		X																			
6						2020 DFPE 6		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 35		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 47		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 48		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 49		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 50		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 51		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 52		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 60		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 64		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 82		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 83		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 98		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
6						2019 DFPE 126		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 128		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 150		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 163		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 167		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 170		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 172		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 176		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 177		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 203		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE2 205		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 207		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 208		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 211		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 212		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 214		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 216		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
6						2019 DFPE 217		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
Proposition de délibération																															
5	31		PPCI	DUBUS	A	2019 PPCI 1	relatif à des exemples de réaménagement.	MISSIKA	Adopté	2-oct.-19			X			X										X			X	
5	191		Exécutif		A	2019 PPCI 1	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	2-oct.-19			X													X			X	
5						2019 PPCI 1		MISSIKA	Adopté	2-oct.-19			X			X										X				
5						2019 DP 1		MISSIKA	Adopté	2-oct.-19	X		X		X				X		X								X	
Autres dossiers																															
3	32		Exécutif		A	2019 DFA 90	Amendement technique	BLAUEL	Adopté	1-oct.-19																					
3						2019 DFA 90		BLAUEL	Adopté	1-oct.-19																					
3	183		Exécutif		A	2019 DLH 36	Amendement technique.	BLAUEL	Adopté	1-oct.-19																					
3						2019 DLH 36		BLAUEL	Adopté			X																			
3						2019 DPE 46		BLAUEL	Adopté	1-oct.-19																					
3						2019 DVD 99		BLAUEL	Adopté	1-oct.-19				X																	
3	33		PCF-FG	BONNET-OULALDI, AQUA, LE RESTE	VNR		relatif au projet "Hercule" menaçant le service public de l'énergie.	BLAUEL	Rejeté	1-oct.-19			X			X	X		X		X		X		X		NPPV		X	
3	34	365	PPCI	PAWLIK	VNR		relatif à la prolifération d'algues dans le canal Saint-Martin	BLAUEL	Adopté	1-oct.-19																					
3						2019 DEVE 128		SOLANS	Adopté	1-oct.-19															X					
3	35		100% Paris	BOURNAZEL, BLOCH, MENGUY	VNR		relatif à la suppression des contenants composés de Bisphénol S.	SOLANS	Rejeté	1-oct.-19	X			X	X		X		X		X									

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019											Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	36		NI	SIMONNET	VNR		relatif au remplacement des barquettes plastiques des cantines scolaires.	SOLANS	Rejeté	1-oct.-19	X			X	X		X		X		X									X	
3	186		Exécutif		A	2019 DDCT 129		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
3						2019 DDCT 129		BLOCHE	Adopté	1-oct.-19																					
3	37		UDI - MODEM	GATEL, NAHMIAS	VNR		relatif aux procédures de réponses devant le Conseil de Paris	BLOCHE	Adopté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
3						2019 DDCT 38		BROSSEL	Adopté	1-oct.-19																					
3	185		Exécutif		A	2019 DDCT 128	Amendement technique.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19																					
3						2019 DDCT 128		BROSSEL	Adopté	1-oct.-19																					
3						2019 DDCT 132		BROSSEL	Adopté	1-oct.-19		X																			
3						2019 DDCT 144		BROSSEL	Adopté	1-oct.-19																					
3						2019 PP 60		BROSSEL	Adopté	1-oct.-19																					
3						2019 PP 61		BROSSEL	Adopté	1-oct.-19																					
3	38		SOCA, GEP, PCF-FG	LEKONDRE, JULIEN, PREMEL	VNR		relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins	BROSSEL	Retiré	1-oct.-19																					
3	39		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la tranquillité publique dans les squares, parcs et jardins.	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X			X	X		X										
3	39bis	366	Exécutif		VNR		En réponse aux V38 et 39.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19														X		X		X		X	
3	40		LRI	CARRÈRE-GEE	VNR		relatif à un rétablissement de la quiétude aux abords du passage Bullourde (11e).	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
3	41		LRI	MONTANDON	VNR		relatif à la tranquillité publique dans les quartier du 12e.	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
3	42	367	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la prostitution intrusive rue Saint-Denis.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19								X													
3	43	368	LRI	BOULARD, BOUGERET, JOHNSON	VNR		relatif à l'insécurité dans le quartier de la Porte de Saint-Ouen.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19																			X		X
3	45		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	VNR		relatif au droit de manifester	BROSSEL	Retiré	1-oct.-19																					
3	46		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la liberté de manifester.	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19			X		X		X		X		X		X		X		X		X	
3	46bis	369	Exécutif		VNR		En réponse aux V45 et 46.	BROSSEL	Adopté	1-oct.-19							X								X		X	X		
3	47		NI	SIMONNET	VNR		relatif au respect des libertés citoyennes militantes.	BROSSEL	Rejeté	1-oct.-19			X		X		X		X		X		X		X		X		X	
3						2019 DEVE 75		KOMITES	Adopté	2-oct.-19			X			X														
3						2019 DEVE 104		KOMITES	Adopté	2-oct.-19																					
3						2019 DEVE 133		KOMITES	Adopté	2-oct.-19																					X
3	48		GEP	BOUTAULT, MOREL, JULIEN	A	2019 DEVE 141	relatif au financement des initiatives.	KOMITES	Retiré	2-oct.-19																					
3						2019 DEVE 141		KOMITES	Adopté	2-oct.-19																					
3	49		GEP	MOREL, BOUTAULT	V	2019 DEVE 142	relatif à la méthode de gestion des pigeonniers.	KOMITES	Retiré	2-oct.-19																					
3						2019 DEVE 142		KOMITES	Pas de vote	2-oct.-19																					
3						2019 DEVE 143		KOMITES	Adopté	2-oct.-19																					
3	50	370	GEP	MEES, MOREL, JULIEN	VNR		relatif à l'accès à l'eau dans les jardins partagés.	KOMITES	Adopté (amendé)	2-oct.-19								X													

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	51	371	GEP	MOREL, BELLIARD, KONE, BOUTAULT	VNR		relatif à une prise en charge des chats libres.	KOMITES	Adopté	2-oct.-19					X				X		X			X							
3	52	372	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la population de chats errants	KOMITES	Adopté	2-oct.-19					X				X		X			X							
3	53		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à l'accès de la Petite Ceinture du 17e aux chiens tenus en laisse.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X					X				
3	54		LRI	MONTANDON	VNR		relatif au parc Bercy.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19	X			X	X			X	X		X									
3	55		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'évaluation de la qualité écologique du Jardin Truillot	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X			X	X		X									
3	56		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif à la création d'une serre sur un toit au sein de l'ensemble immobilier Erard Charenton.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X									
3	57		100% Paris	BOURNAZEL, GALLOIS, FANFANT	VNR		relatif à l'ouverture nocturne des parcs et jardins durant l'été.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X									
3	58	373	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à l'ouverture nocturne des espaces verts.	KOMITES	Adopté	2-oct.-19																				
3	59		PPCI	PAWLIK, HAREL	VNR		relatif aux espaces verts et au renouvellement des arbres existants.	KOMITES	Rejeté	2-oct.-19	X				X				X		X									
3						2019 DVD 46		NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19																				
3	60		Exécutif		A	2019 DVD 53	Amendement technique.	NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19																				
3						2019 DVD 53		NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19																				
3	61		Exécutif		A	2019 DVD 54	Amendement technique.	NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19																				
3						2019 DVD 54		NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19																				
3	62	374	PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	V	2019 DVD 90	relatif à la mise en concurrence du monopole historique de la RATP.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	2-oct.-19							X						X		X		X	X		
3						2019 DVD 90		NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19																				
3						2019 SG 42		NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19			X																	
3	63		GEP	BELLIARD, KONE	VNR		relatif à la piétonnisation aux abords des écoles parisiennes.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X				X			X	X		X			X	X			X		X
3	64		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT	VNR		relatif à l'expérimentation de mesures de restriction de circulation autour des écoles.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X									
3	65		100% Paris	BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à l'expérimentation de mesures de restriction de circulation autour des écoles du 5e.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X			X	X		X									
3	65bis	375	Exécutif		VNR		En réponse aux V63, 64 et 65.	NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19																			X	
3	66	376	PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE	VNR		relatif au partenariat de la RATP avec les plateformes de mobilité le vendredi 13 septembre.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	2-oct.-19							X						X		X		X	X		
3	67		PCF-FG	BONNET-OULALDI, LE RESTE, PREMEL	VNR		relatif à l'engagement des opérateurs de trottinettes électriques à la souscription d'une assurance.	NAIDOVSKI	Retiré	2-oct.-19																				
3	67bis	377	Exécutif		VNR		En réponse au V67.	NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19							X						X						X	
3	68	378	UDI - MODEM	GATEL	VNR		relatif à l'aide de la Ville de Paris pour l'achat d'un vélo ou d'un deux-roues électrique.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	2-oct.-19																				
3	69		DP	LAURET	VNR		relatif aux engins de déplacement personnel et à la délimitation des espaces de stationnement.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X									X
3	70		DP	LAURET	VNR		relatif à un bilan des aides à la mobilité propre et à l'acquisition de deux-roues électriques.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X									X
3	71		RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif à la qualité de l'air dans le métro.	NAIDOVSKI	Retiré	2-oct.-19																				
3	72		PPCI	DUBUS	VNR		relatif à la pollution aux particules fines et ultrafines dans les transports en commun franciliens.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X																	
3	72bis	379	Exécutif		VNR		En réponse aux V71 et 72.	NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19							X												X	

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
3	73	380	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux actions pour la qualité de l'air en Ile-de-France.	NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19							X						X				X		X	
3	74	381	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux bus à hydrogène en Ile-de-France.	NAIDOVSKI	Adopté	2-oct.-19																	X		X	
3	75		LRI	LECUYER	VNR		relatif aux conséquences du réaménagement de la place de la Madeleine sur les commerces.	NAIDOVSKI	Retiré	2-oct.-19																				
3	76		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif aux chantiers et à la remise en état des chaussées et des trottoirs.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X		X		X		X									
3	77		LRI	BOULARD, KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à la bretelle d'accès au boulevard périphérique extérieur à la Porte de Clichy.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X			X	X		X									
3	78		LRI, 100% Paris	BOULARD, DUMAS, KUSTER	VNR		relatif à l'entretien du parking des Ternes.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X			X	X		X									
3	80		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à l'aménagement du rond point de la Chapelle.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X		X		X		X									
3	81		UDI - MODEM	GATEL, TACHENE	VNR		relatif aux travaux du viaduc de la ligne 6.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X		X		X		X									
3	82		PPCI	DUBUS	VNR		relatif aux déplacements des véhicules de secours.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X		X		X		X									
3	83		PPCI	BLADIER-CHASSAIGNE	VNR		relatif aux des cars de tourisme diesel et au transport par voie fluviale.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X		X		X		X									
3	84		PPCI	PAWLIK	VNR		relatif à la circulation des bus rue du Faubourg Saint-Denis.	NAIDOVSKI	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X		X		X		X									
3						2019 DPE 24		SIMONDON	Adopté	2-oct.-19																				
3	85	382	RG-CI	GOLDGRAB	VNR		relatif à l'affichage électoral lors des élections municipales.	SIMONDON	Adopté (amendé)	2-oct.-19							X													
3	86		UDI - MODEM	NAHMIAS, HELARD	VNR		relatif aux contenurs à vêtements.	SIMONDON	Retiré	2-oct.-19																				
4						2019 DDCT 121		BIDARD	Adopté	2-oct.-19																				X
4						2019 DDCT 133		BIDARD	Adopté	2-oct.-19																				
4	87		SOCA, PCF-FG	LEJOINDRE, PREMEL	VNR		relatif à la mise en œuvre de moyens pour lutter contre les violences faites aux femmes.	BIDARD	Retiré	2-oct.-19																				
4	88		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, JEGO	VNR		relatif au délai de convocation du partenaire violent à la suite du dépôt de plainte.	BIDARD	Rejeté	2-oct.-19	X				X						X									
4	89		NI	SIMONNET	VNR		relatif à des mesures d'urgence pour lutter contre les violences faites aux femmes.	BIDARD	Rejeté	2-oct.-19	X			X	X		X						X		X				X	
4	89bis	383	Exécutif		VNR		En réponse aux V 87, 88 et 89.	BIDARD	Adopté	2-oct.-19								X							X					
4	90	384	EGCP, PCF-FG	MAQUOI, BONNET-OULALDI, BEGUE, PRIMET	VNR		relatif à la tolérance des affichages de sensibilisation aux "féminicides".	BIDARD	Adopté	2-oct.-19							X								X		X			
4	92	385	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif au métier d'hôtesse	BIDARD	Adopté	2-oct.-19															X		X		X	
4	93		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif aux actes LGBTQI-phobes.	BIDARD	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X								X	
4						2019 DASES 227		BROSSEL	Adopté	2-oct.-19																				
4	94	386	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au manifeste "Les centres sociaux, acteurs de la cohésion sociale et de transformation des territoires".	BROSSEL	Adopté	2-oct.-19							X						X		X		X		X	
4	95		NI	SIMONNET	VNR		relatif à un audit de l'inspection générale des services sur le GRAJAK.	BROSSEL	Retiré	2-oct.-19																				
4	96	387	GEP	BELLIARD, MOREL, JULIEN	VNR		relatif à l'accessibilité du métro parisien aux personnes en situation de handicap.	NORDMAN	Adopté (amendé)	2-oct.-19																				
4	97	388	LRI	MONTANDON	VNR		relatif à l'inscription de la langue des signes dans la Constitution française.	NORDMAN	Adopté	2-oct.-19								X												
4						2019 DASES 240		SOUYRIS	Adopté	2-oct.-19																				

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
4						2019 DASES 213		SOUYRIS	Adopté	2-oct.-19																					
4						2019 DASES 238		SOUYRIS	Adopté	2-oct.-19																					X
4	98	389	PCF-FG	BONNET-OULALDI, BEGUE, LE RESTE	VNR		relatif à l'accueil des femmes sans domicile à la maternité de l'hôpital Lariboisière	SOUYRIS	Adopté	2-oct.-19								X													X	
4	99		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'offre de soins de proximité dans le 18e.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X			X			X										
4	100		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif au centre de santé de l'Epée-de-Bois.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X			X			X										
4	101		LRI	CARRÈRE-GÉE, LECOQ, DATI	VNR		relatif au dispositif de la Ville de Paris de détection et de nettoyage du plomb	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X										
4	102		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif aux référentiels en crèche et en maternelle pour le suivi de la contamination au plomb	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X										
4	103		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif aux mesures de suivi de la pollution au plomb à la suite de l'incendie de Notre-Dame de Paris.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X										
4	104		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à l'organisation d'un dépistage élargi de la plombémie pour l'ensemble des parisiens vulnérables.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X										
4	105		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, STOPPA-LYONNET	VNR		relatif à l'information pour limiter les contaminations au plomb.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X										
4	106		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à la pollution au plomb liée à l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X										
4	107		NI	SIMONNET			relatif à des mesures de prévention et d'information contre les risques liés au plomb après l'incendie de Notre-Dame.	SOUYRIS	Rejeté	2-oct.-19	X		X		X				X		X										
4	107bis	390	Exécutif		VNR		En réponse aux V101 à 107.	SOUYRIS	Adopté	2-oct.-19																			X		
4	108	391	SOCA	FERAUD	VNR		relatif à l'usage détourné du protoxyde d'azote dit gaz hilarant	SOUYRIS	Adopté (amendé)	2-oct.-19																					
4	109	392	RG-CI	GOLDGRAB, TAN	VNR		relatif à la vente et la consommation de gaz hilarant par les mineurs	SOUYRIS	Adopté (amendé)	2-oct.-19																					
4						2019 DASES 201		VERSINI	Adopté	3-oct.-19																					
4						2019 DASES 211		VERSINI	Adopté	3-oct.-19																					
4						2019 DASES 243		VERSINI	Adopté	3-oct.-19																					
4						2019 DASES 245		VERSINI	Adopté	3-oct.-19																					
4						2019 DASES 257		VERSINI	Adopté	3-oct.-19																					
4						2019 DASES 259		VERSINI	Adopté	3-oct.-19																					
4						2019 DASES 273		VERSINI	Adopté	3-oct.-19																					
4	110	393	GEP	KONE, BOUTAULT, GLEIZES	VNR		relatif aux familles sans-abri à Paris.	VERSINI	Adopté (amendé)	3-oct.-19							X						X		X			X	X		
4	111		100% Paris	LEGARET, GALLOIS, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création d'un service d'accueil pour les personnes sans-abri à la mairie du 1er arrondissement.	VERSINI	Rejeté	3-oct.-19	X		X		X						X										
4	111bis	394	Exécutif		VNR		En réponse au V111.	VERSINI	Adopté	3-oct.-19								X								X		X		X	
4	112		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la mise à l'abri des mineurs isolés	VERSINI	Rejeté	3-oct.-19	X			X	X		X							X	X			X		X	
4	112bis	395	Exécutif		VNR		En réponse au V112.	VERSINI	Adopté	3-oct.-19																		X		X	
4	113	396	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la situation des personnes exilées.	VERSINI	Adopté (amendé)	3-oct.-19							X							X		X		X		X	
4	114		NI	SIMONNET	VNR		relatif au Bureau d'Accueil et d'Accompagnement des Migrants.	VERSINI	Rejeté	3-oct.-19	X			X	X						X		X		X		X			X	

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5	115	397	GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la création d'un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale 6, rue d'Aboukir, dédié aux femmes victimes de violences.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19																					X	
5	116	398	PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif à la privatisation de la Pyramide du Louvre par Airbnb.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19							X								X				X		X	
5	117		PCF-FG	BONNET-OULALDI, PREMEL	VNR		relatif au gel des loyers dans le parc privé.	BROSSAT	Retiré	3-oct.-19																					
5	118		NI	SIMONNET	VNR		relatif à une votation citoyenne sur l'encadrement des loyers.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19	X				X		X		X		X		X		X		X		X		X	
5	118ter	399	Exécutif		VNR		En réponse aux V117 et V118.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19							X								X				X	X	
5	119		LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif aux opérations de dératisation.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19	X		X		X			X	X		X										
5	120		100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif aux punaises de lit dans les logements sociaux.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
5	120bis	400	Exécutif		VNR		En réponse au V120.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19																					
5	121		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif à la rénovation du parc social.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
5	121bis	401	Exécutif		VNR		En réponse au V121.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19								X								X		X			
5	122		100% Paris	BOURNAZEL	VNR		relatif à la sous-location dans le parc social.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19	X		X		X		X		X		X										
5	123		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, JEGO	VNR		relatif à l'accès au logement social des victimes de violences familiales.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19	X			X	X		X		X		X										
5	124		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, JEGO	VNR		relatif à la priorité des victimes de violences familiales pour l'attribution d'un logement social.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19	X			X	X		X		X		X				X							
5	124bis	402	Exécutif		VNR		En réponse aux V123 et 124.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19								X													
5	125		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la réquisition et l'affectation de bâtiments vide pour les personnes sans abris.	BROSSAT	Rejeté	3-oct.-19	X					X	X		X		X		X						X		
5	125bis	403	Exécutif		VNR		En réponse au V125.	BROSSAT	Adopté	3-oct.-19								X					X						X		
5						2019 DU 99		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19			X		X																
5						2019 DU 93		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19			X		X																
5	126	404	LRI	GIAZZI, GOASGUEN, ASSOULINE, CHERTOK, CAPLIEZ, GABORIAU, DOULAY ESPERONNIER, HOLLARD, LECOUTURIER, BOILLOT, JEGO	V	2019 DU 110	relatif à la concertation sur le projet "Le Chai Subaquatique"	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19					X			X													
5						2019 DU 130		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19			X			X															
5						2019 DU 192		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19													X				X				
5						2019 DU 208		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19				X												X					
5						2019 DU 210		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19																					
5	192		Exécutif		A	2019 DU 225		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19																				X	
5						2019 DU 225		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19																				X	
5	127		Exécutif		A	2019 SG 51	Amendement technique.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19																					

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
5						2019 SG 51		MISSIKA	Adopté	3-oct.-19																					
5	128		SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la demande de réouverture du passage Mare-Cascades (20e).	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19																					
5	129		GEP, PCF-FG, EGCP	GLEIZES, PRIMET, MAQUOI, DASPET	VNR		relatif à une réouverture du passage Mare-Cascades.	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19																					
5	129bis	405	Exécutif		VNR		En réponse aux V128 et 129.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19								X												X	
5	130		GEP	BOUTAULT	VNR		relatif à la publicité dans le 2e.	MISSIKA	Rejeté	3-oct.-19	X					X	X		X		X			X	X			X			
5	131		PCF-FG, EGCP	BONNET-OULALDJ, FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la dénomination Westfield du Forum des Halles.	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19																					
5	131bis	406	Exécutif		VNR		En réponse au V131.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19																X					
5	132		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au projet d'extension et de transformation de la Gare du Nord.	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19																					
5	132bis	407	Exécutif		VNR		En réponse au V132.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19			X				X						X		X		X		X		
5	133	408	LRI	BOULARD, BOUGERET	VNR		relatif à la préservation et au développement de la biodiversité.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19																					
5	134		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la densification du quartier Maine-Montparnasse.	MISSIKA	Rejeté	3-oct.-19	X		X		X			X	X		X				X			X			
5	134bis	409	Exécutif		VNR		En réponse au V134.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19								X													
5	135		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à la parcelle du 105, avenue du Général Leclerc.	MISSIKA	Retiré	3-oct.-19																					
5	136		100% Paris	GOUJON	VNR		relatif aux clubs de jeux.	MISSIKA	Rejeté	3-oct.-19	X		X		X		X		X		X			X	X						
5	137	410		GOUJON, de CLERMONT-TONNERRE	VNR		relatif à l'héliport de Paris.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19														X							
5	138	411	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la cimenterie Calcia.	MISSIKA	Adopté	3-oct.-19								X						X	X		NPPV		X		
5	139		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la charte "en faveur du développement de l'occupation temporaire comme outil au service du territoire parisien".	MISSIKA	Rejeté	3-oct.-19	X				X		X		X		X			X	X		X		X		
5						2019 DCPA 17		BAUDRIER	Adopté	3-oct.-19						X															
6						2019 DAE 80		LEMARDELEY	Adopté	3-oct.-19																					
6	140	412	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, AQUA	VNR		relatif à l'augmentation des frais d'inscription pour les étudiants étrangers.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	3-oct.-19							X						X		X			X		X	
6	141	413	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif aux bacheliers non affectés à l'issue de la procédure ParcourSup.	LEMARDELEY	Adopté (amendé)	3-oct.-19							X						X		X			X	X		
7						2019 DGRI 49		KLUGMAN	Adopté	3-oct.-19																					X
7	181	414	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution de la Citoyenneté d'Honneur de la Ville de Paris à Luiz Inacio Lula da Silva. Ancien président du Brésil.	KLUGMAN	Adopté	3-oct.-19													NPPV			X		X	NPPV		
7	182	415	Exécutif		VNR		relatif à la situation des maires turcs de Diyarbakir, Mardin et Van.	KLUGMAN	Adopté	3-oct.-19																					X
7						2019 DAE 247		MARTINS	Adopté	3-oct.-19																					
7						2019 DAE 281		MARTINS	Adopté	3-oct.-19																					
7						2019 DJS 30		MARTINS	Adopté	3-oct.-19																					
7						2019 DJS 87		MARTINS	Adopté	3-oct.-19			X																		
7	142	416	LRI	LECUYER	VNR		relatif au gymnase Roquépine.	MARTINS	Adopté (amendé)	3-oct.-19								X													
7	143		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la lutte contre l'homophobie dans le football.	MARTINS	Rejeté	3-oct.-19	X		X		X		X		X		X									X	

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITÉ
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
7	143bis	417	Exécutif		VNR		En réponse au V143.	MARTINS	Adopté	3-oct.-19								X													
7	144		NI	SIMONNET	A	2019 DDCT 139	relatif aux référendums locaux.	VERON	Rejeté	3-oct.-19	X						X		X		X		X		X		X			X	
7						2019 DDCT 139		VERON	Adopté	3-oct.-19														X		X		X	X		
7	145		PCF-FG	BONNET-OULALDJ, BEGUE, PRIMET	VNR		relatif à l'attribution de locaux aux associations d'aide aux migrants.	VERON	Rejeté	3-oct.-19				X	X		X		X		X			X		X	X		X		
7	146	418	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'association "Nogozon".	VERON	Adopté	3-oct.-19							X		X		X				X						
1	147		Exécutif		A	2019 DFA 87	Amendement technique.	BROS	Adopté	3-oct.-19																					
1						2019 DAE 87		BROS	Adopté	3-oct.-19																					
1						2019 DAE 277		GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-19				X																	
1	148	419	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, LE RESTE, PRIMET	VNR		relatif aux accidents du travail.	GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-19															X				X		
1	149	420	PCF-FG	BONNET-OULALDJ	VNR		relatif à la fermeture de quatre bureaux de poste.	GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-19							X												X		
1	150	421	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif aux grévistes de l'Hôtel Ibis Batignolles.	GABELOTAUD	Adopté	3-oct.-19								X					NPPV		X		NPPV		X		
1	151	422	EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif au soutien des grévistes de l'Ibis Batignolles (17e).	GABELOTAUD	Adopté (amendé)	3-oct.-19								X					NPPV		X				X		
1						2019 DFA 81		GREGOIRE	Adopté	4-oct.-19																				X	
1	152		PPCI	DUBUS	V	2019 DDCT 122	relatif aux critères de répartition des dotations d'animation locale.	GREGOIRE	Rejeté	4-oct.-19			X								X			X							
1						2019 DDCT 122		GREGOIRE	Adopté	4-oct.-19																					
1	184		Exécutif		A	2019 DDCT 124	Amendement technique.	GREGOIRE	Adopté	4-oct.-19																					
1						2019 DDCT 124		GREGOIRE	Adopté	4-oct.-19																					
1	153		GEP	GLEIZES	V	2019 DFA 82	relatif à une tarification sociale et à l'artificialisation des sols.	GREGOIRE	Rejeté	4-oct.-19	X					X			X					X	X			X	X		
1						2019 DFA 82		GREGOIRE	Adopté	4-oct.-19																					
1						2019 DFA 75	COMMUNICATION.	GREGOIRE	Pas de vote	4-oct.-19																					
1						2019 DFA 77		GREGOIRE	Adopté	4-oct.-19																					
1	154		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à deux bleus budgétaires "Logement" et "Subventions aux associations" lors du débat du budget primitif 2020.	GREGOIRE	Rejeté	4-oct.-19	X		X					X													
1	155		NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile au 150 avenue Parmentier (11e).	GREGOIRE	Rejeté	4-oct.-19	X					X	X		X		X			X		X				X	
1						2019 DAE 214		GUHL	Adopté	4-oct.-19																					
1						2019 DPE 43		GUHL	Adopté	4-oct.-19																					
1	156	423	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'association CIP 20.	GUHL	Adopté (amendé)	4-oct.-19							X								X			X	X		
1						2019 DRH 16		LEVIEUX	Adopté	4-oct.-19		X		X																	
1						2019 DRH 44		LEVIEUX	Adopté	4-oct.-19		X		X																	
1						2019 DILT 6		LEVIEUX	Adopté	4-oct.-19																					
1	157		100% Paris	BERTHOUT	VNR		relatif au processus de recrutement des responsables d'établissements d'accueil de la Petite enfance.	LEVIEUX	Rejeté	4-oct.-19	X		X		X			X			X										
1	158		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux régimes spéciaux de retraite concernant les éboueurs, les égoutiers et les fossoyeurs.	LEVIEUX	Rejeté	4-oct.-19					X		X		X		X		X		NPPV			X	X		

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
1	159		100% Paris	BOURNAZEL, LEGARET, BERTHOUT, GOUJON	A	2019 DAE 180	relatif au lieu d'implantation des espaces de convivialité	POLSKI	Adopté	4-oct.-19																					
1						2019 DAE 180		POLSKI	Adopté	4-oct.-19																				X	
1						2019 DAE 256		POLSKI	Adopté	4-oct.-19			X			X								X	Liberté de vote			X	X		
1	160		100% Paris	BOURNAZEL, BERTHOUT, LEGARET	V	2019 DAE 240	relatif à un bilan des nouveaux kiosques.	POLSKI	Retiré	4-oct.-19																						
1						2019 DAE 240		POLSKI	Adopté	4-oct.-19																					
1						2019 DAE 292		POLSKI	Adopté	4-oct.-19																					
1	161		GEP	BELLIARD, JULIEN	VNR		relatif au soutien de l'économie indépendante de proximité.	POLSKI	Rejeté	4-oct.-19	X				NPPV		X				X										
1	161bis	424	Exécutif		VNR		En réponse au V161 .	POLSKI	Adopté	4-oct.-19																					
1	162		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'indemnisation des commerçants suite aux travaux de voirie.	POLSKI	Rejeté	4-oct.-19	X		X				X	X		X										
1	163		100% Paris	BERTHOUT, BOURNAZEL	VNR		relatif à la location de courte durée des locaux commerciaux	POLSKI	Rejeté	4-oct.-19	X		X					X		X										
1	163bis	425	Exécutif		VNR		En réponse au V163.	POLSKI	Adopté	4-oct.-19																					
1	164		PPCI	DUBUS, VESPERINI, BERTHOUT	VNR		relatif aux conditions d'exercice de l'activité de bouquiniste.	POLSKI	Rejeté	4-oct.-19	X		X								X										
2						2019 DAC 311		GIRARD	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DAC 80		GIRARD	Adopté	4-oct.-19		X	X			X															
2	165		DP	MEHAL	V	2019 DAC 183	relatif au projet artistique du Théâtre du Châtelet.	GIRARD	Rejeté	4-oct.-19					NPPV			X													
2						2019 DAC 163		GIRARD	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DAC 199		GIRARD	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DICOM 21		GIRARD	Adopté	4-oct.-19	X		X																		
2						2019 DU 195		GIRARD	Adopté	4-oct.-19																					
2	166		100% Paris	BOURNAZEL, DUMAS, FANFANT	VNR		relatif à la protection de l'art urbain.	GIRARD	Rejeté	4-oct.-19	X		X		X				X					X							
2	166bis	426	Exécutif		VNR		En réponse au V166	GIRARD	Adopté	4-oct.-19																					
2	167		DP	MEHAL	VNR		relatif au dispositif "l'Art pour Grandir" et aux œuvres d'art dans l'espace public.	GIRARD	Retiré	4-oct.-19																					
2	168		Exécutif		A	2019 DAC 69	Amendement technique.	HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DAC 69		HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DAC 73		HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DAC 187		HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19																					
2	169	427	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à l'activité de l'établissement "Le Clara" (11e)	HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19																					
2	170		LRI	CARRÈRE-GÉE	VNR		relatif à l'établissement "Le Clara".	HOCQUARD	Rejeté	4-oct.-19	X		X		X			X													
2	171		EGCP	FILOCHE, CONTASSOT	VNR		relatif à la Vache Bleue.	HOCQUARD	Retiré	4-oct.-19																			X		
2	172	428	PPCI	DUBUS	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Karl Lagerfeld.	HOCQUARD	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DAC 604	COMMUNICATION.	TAIEB	Pas de vote	4-oct.-19																					
2						2019 DU 130		TAIEB	Adopté	4-oct.-19																					X
2	189	429	Exécutif		VNR		relatif à l'attribution du nom de Théodore Vacquer à une rue dans le 4e arrdt.	TAIEB	Adopté	4-oct.-19																					

Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019

N° Commission ODJ	N° d'ordre	N°ADOPTE	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	STATUT	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche PC		Ecologiste de Paris GEP		Génération.S EGCP		Démocrates et Progressistes DP		Radical de Gauche, Centre et Indépendants RG-CI		Socialiste et Apparentés SOCA		UDI - Modem		Parisiens Progressistes, Constructifs et Indépendants PPCI		100%PARIS		les Républicains LRI		UNANIMITE
											CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	CONT.	ABST.	
2	190	430	Exécutif		VNR		relatif à l'inscription des façades sur rue de l'immeuble sis 7 rue des Rosiers au titre des Monuments historiques.	TAIEB	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DAC 529		VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					
2	173	431	100% Paris	BOURNAZEL, HONORE	V	2019 DEVE 129	relatif à une dénomination en hommage aux combattants africains et des outremers venus libérer Paris.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DEVE 129		VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					
2						2019 DU 166		VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					
2	174	432	Exécutif		VNR		relatif à une dénomination en hommage à Claude Mademba Sy.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					
2	175	433	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Chantal Akerman.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					X
2	176	434	SOCA	VAUGLIN	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Augustin Avial.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					X
2	177	435	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Tonf Morrison.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					X
2	178	436	PCF-FG	BONNET-OULALDJ, PREMEL, PRIMET	VNR		relatif à une dénomination en hommage à René Crevel.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					X
2	179	437		GOUJON, GIANNESINI	VNR		relatif à une dénomination en hommage au Général Paul-François Grossetti.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					X
2	180	438		GIANNESINI	VNR		relatif à une dénomination en hommage à Pasquale Paoli.	VIEU-CHARIER	Adopté	4-oct.-19																					X